

Université Lumière Lyon 2

**Ecole doctorale 483 – Sciences sociales**

**Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Tourisme**

**Les catholiques et la croissance urbaine  
dans l'agglomération lyonnaise pendant  
les Trente Glorieuses (1945-1975)**

Par Olivier CHATELAN

Thèse de doctorat d'histoire

dirigée par Denis PELLETIER, directeur d'études à l'EPHE

Date de soutenance : le 16 novembre 2009, devant un jury composé de :

Bruno Duriez, directeur de recherche au CNRS

Catherine Maurer, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Marc-Bloch-Strasbourg 2

Denis Pelletier, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études

Jean-Luc Pinol, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lumière-Lyon 2

Claude Prudhomme, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lumière-Lyon 2

Danièle Voldman, directrice de recherche au CNRS

# Remerciements

Ce travail est né d'une rencontre : Denis Pelletier a accepté il y a six ans de diriger mon DEA puis ce travail de thèse, alors que nous ne nous connaissions pas. Qu'il soit ici très sincèrement remercié pour cette confiance accordée *a priori*, pour son écoute et nos discussions. L'enthousiasme et le plaisir que j'ai pu connaître dans cette recherche tiennent pour une large part à la qualité de la relation qui s'est ainsi nouée.

De nombreux proches, amis et collègues m'ont aidé à divers titres tout au long de ce travail, en particulier : Philippe Argenton, Marie-Christine Caillod, Nathalie Caritoux et Vincent Courtois, Patrice Faure, Jean-Pierre Méric, Nicolas Rocher, Chantal Thoinet, Stéphanie Turlègue, Marc Valéri, Jean-Michel Vasquez, André Voirin, ainsi que les familles Chatelan et Ligneaut. Je les remercie chaleureusement pour le soutien qu'ils m'ont apporté.

Plusieurs chercheurs ont pris le temps de s'intéresser à mon travail. Parmi eux : Bernadette Angleraud, Claire Blandin, Florence Bourillon, Gérard Cholvy, Paul Chopelin, Bernard Comte, Étienne Couriol, Bruno Dumons, Bruno Duriez, Lucine Endelstein, Sébastien Fath, Étienne Fouilloux, Hervé Guillemain, Bernard Hours, Rachel Linossier, Séverine Mathieu, Catherine Maurer, Marie-Clothilde Meillerand, Maryvonne Prévot, Christian Sorrel, Jean-Luc Pinol, Françoise Tétard, Yvon Tranvouez, Danièle Voldman, ainsi que toute l'équipe du projet « Christiana ». Qu'ils soient vivement remerciés pour leur écoute, leur soutien, leurs qualités de discernement et leurs conseils.

Plusieurs bibliothécaires et archivistes ont mis leurs compétences au service de cette recherche. Je pense en particulier à Henri Hours et Henri Peyrelongue (Archives de l'Archevêché de Lyon), à l'équipe de la Bibliothèque universitaire d'Angers, à celles des Archives municipales de Lyon et de Villeurbanne. Le père Georges Decourt (Archevêché de Lyon) et Jean-Paul Masson (paroisse de Saint-Julien de Cusset à Villeurbanne) m'ont apporté une aide précieuse. Le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) et son directeur, Jean-Luc Pinol, m'ont soutenu dans ce projet. C'est donc aussi grâce à ces personnes que cette thèse a pu voir le jour.

Enfin, j'exprime ma plus grande gratitude à Soizick Le Pautremat et François Galaup qui ont relu ce travail avec beaucoup de soin et de patience.

*À mes parents.*

*À Florence, Louis et Fabien.*

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

## FRÉQUEMMENT UTILISÉS

AAL	Archives de l'Archevêché de Lyon
ACA	Assemblée des cardinaux et archevêques
ACGF	Action catholique générale des femmes
ACGH	Action catholique générale des hommes
ACI	Action catholique des milieux indépendants
ACO	Action catholique ouvrière
ADG	Archives du diocèse de Grenoble
APEP	Association paroissiale d'éducation populaire
APSJC	Archives paroissiales de Saint-Julien-de-Cusset
AMV	Archives municipales de Villeurbanne
BLAC	Bureau lyonnais d'analyse et de conjoncture
CAC	Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau)
CAF	Centre des Archives du féminisme (Angers)
CBI	Commission des biens immobiliers
CCIF	Centre catholique des intellectuels français
CDERIER	Comité diocésain d'étude et de recherche pour l'implantation des équipements religieux
CES	Collège d'enseignement secondaire
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CLAL	Comité lyonnais pour l'amélioration du logement
CMR	Chrétiens dans le monde rural
CNCE	Comité national de construction d'églises
COAS	Centre d'orientation et d'aide sociale
CPMI	Centre pastoral des missions à l'intérieur
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DPLG (architecte)	Diplômé par le gouvernement
EH	Économie et Humanisme
FNAH	Fonds national d'amélioration de l'habitat
GIQ	Groupe inter-quartiers (Bron)
HLM	Habitations à loyer modéré

IMSAC	Institut marseillais de statistiques, d'analyse et de conjoncture
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUL	Institut d'urbanisme de Lyon
JEC/F	Jeunesse étudiante chrétienne/féminine
JIC/F	Jeunesse indépendante chrétienne/féminine
JOC/F	Jeunesse ouvrière chrétienne/féminine
LOF	Loi d'orientation foncière (1967)
MLAL	Mouvement lyonnais d'aide au logement
MPF	Mouvement populaire des familles
MRJC	Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
MRP	Mouvement républicain populaire
MRU	Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme
PACT	Centre de propagande et d'action contre le taudis
PO	Prêtre-ouvrier
ODPN	Office diocésain des paroisses nouvelles
OMI	Oblat de Marie-Immaculée
SAGMA	Société pour l'application du graphisme et de la mécanographie à
l'analyse	
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SERL	Société d'équipement de la région lyonnaise
UFCS	Union féminine civique et sociale
ZUP	Zone à urbaniser en priorité (1958)

### Conventions d'écriture :

Pour des raisons de commodité de lecture, l'archidiocèse de Lyon sera nommé « diocèse de Lyon ». Les valeurs chiffrées apparaissent en toutes lettres jusqu'à cent et en chiffres à partir de 101, à l'exception des arrondissements, des pourcentages et des coûts financiers qui seront exprimés sous forme chiffrée.

Pour la cohérence de l'ensemble du texte, les éventuelles fautes d'orthographe dans les textes cités ont été corrigées, sauf exception à valeur significative majeure.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>2</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS FRÉQUEMMENT UTILISÉS</b>	<b>4</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE INTRODUCTIF : UN CADRE SPATIO-TEMPOREL, DES HÉRITAGES</b>	<b>41</b>
<b>I. LE CADRE DE L'ÉTUDE : L'ARCHIDIACONÉ SAINT-JEAN ENTRE 1945 ET 1975</b>	<b>41</b>
A. LE CHOIX DES LIMITES SPATIALES	41
B. LES « TRENTE GLORIEUSES » : UNE PÉRIODE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE AVEC DES EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN	44
1. Les chiffres de la croissance urbaine	45
2. Les caractéristiques de la croissance urbaine lyonnaise	46
3. L'affirmation d'une métropole régionale et d'une communauté urbaine	50
<b>II. LE DIOCÈSE DE LYON ET L'ESPACE URBAIN : LES HÉRITAGES D'UNE CONFRONTATION DEPUIS LE XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE</b>	<b>52</b>
A. LES HÉRITAGES DE « SAVOIR-FAIRE » EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN	53
1. Un bilan des constructions d'églises à Lyon et dans la proche banlieue lyonnaise depuis 1802.	53
a) Une chronologie du renforcement du maillage paroissial du Premier Empire à l'entre-deux-guerres	54
b) Une stratégie d'implantation des lieux de culte en ville dès le XIX <sup>ÈME</sup> siècle ?	58
2. Le rôle essentiel des notables et de l' « Œuvre du Christ dans la banlieue » dans le diocèse de Lyon du XIX <sup>ÈME</sup> siècle à l'entre-deux-guerres	60
a) Le rôle des grandes familles lyonnaises dans l'équipement religieux de la grande ville	60
b) L'Œuvre du Christ dans la banlieue	61

B. QU'EST-CE QUE LA VILLE POUR LE DIOCÈSE DE LYON AU TOURNANT DES ANNÉES 1940-1950 ?	63
1. Ville et structuration du territoire diocésain	64
2. Des représentations catholiques de la ville ?	67
3. Une pastorale urbaine ?	68
4. Ville et Mission ouvrière	71
<b>PREMIÈRE PARTIE. L'EXPERTISE CATHOLIQUE À L'ÉPREUVE DE LA VILLE (1945-1957).</b>	<b>75</b>
<b>CHAPITRE 2 : LES CATHOLIQUES ET LA CRISE DU LOGEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE, 1945-1954</b>	<b>79</b>
I. ÉLITES CATHOLIQUES, PRATIQUES CHARITABLES ET AIDE AU LOGEMENT	81
A. UNE TRADITION DU LOGEMENT SOCIAL À LYON DEPUIS LE XIX <sup>ÈME</sup> SIÈCLE	81
1. Élités, action charitable et habitat ouvrier à Lyon sous le Second Empire et la Troisième République	81
2. L'assistance aux « mal logés » pendant la crise des années 1930 : le Centre d'orientation et d'aide sociale (COAS)	83
B. DE MULTIPLES INITIATIVES ISSUES DES MILIEUX CATHOLIQUES POUR FAIRE FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, 1945-1954.	84
1. Le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris	85
2. Les débuts du Centre de propagande et d'action contre le taudis (PACT)	86
3. Le Comité lyonnais pour l'amélioration du logement (CLAL) et le Mouvement lyonnais d'aide au logement (MLAL) : la spécialisation dans un logement social de qualité	88
a) La permanence des élites lyonnaises	88
b) Premiers résultats	91
4. Le rôle du Comité diocésain du logement au début des années 1950	94
II. L'ENGAGEMENT DU CARDINAL GERLIER EN FAVEUR DU LOGEMENT	96
A. UN RELAIS LOCAL DES INSTANCES ECCLÉSIASTIQUES ET CIVILES NATIONALES	97
1. Relayer les déclarations de l'ACA	97

2. Soutenir les initiatives de l'État	98
<b>B. LE CARDINAL GERLIER ET LE SCANDALE DES LOGEMENTS INOCCUPÉS.</b>	<b>100</b>
1. Patrimoine religieux inoccupé contre droit au logement : l'effort demandé aux congrégations urbaines	101
2. L'Église diocésaine mise en accusation par ses fidèles	104
<b>C. DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DÉTRESSE DES SANS-ABRIS : DES DÉBATS AUTOUR DE LA PROPRIÉTÉ</b>	<b>107</b>
1. La contribution au débat d'universitaires catholiques lyonnais proches d'Économie et Humanisme	109
2. La position du Comité théologique de Lyon	110
3. Un exemple de débat regroupant théologiens et professionnels de l'immobilier	111
<b>III. LES «CASTORS» LYONNAIS : DES SOLUTIONS D'AUTO-CONSTRUCTION SOUTENUES PAR LES AUTORITÉS CIVILES ET RELIGIEUSES</b>	<b>115</b>
A. SIX GROUPES DE « CASTORS » IDENTIFIÉS	115
B. LES SOUTIENS DU MOUVEMENT « CASTOR »	118
1. Le rôle de la Chronique sociale	119
2. Le soutien des autorités religieuses et civiles	119
a) La bienveillance accordée à l'Association des Castors du Rhône	119
b) L'appui des autorités civiles et du patronat	122
<b>CHAPITRE 3 : UNE EXPERTISE SUR LE TERRAIN DE LA VILLE. « ÉCONOMIE ET HUMANISME » À LYON (DE 1945 AU MILIEU DES ANNÉES 1950)</b>	<b>127</b>
I. LE BUREAU LYONNAIS D'ANALYSE ET DE CONJONCTURE (BLAC) : UN LABORATOIRE D'ENQUÊTES POUR L'AGGLOMÉRATION	129
A. L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'EXPERTISE	130
1. Une institutionnalisation semblable à d'autres laboratoires d'enquêtes	131
2. Portrait de groupe des fondateurs du BLAC	134
B. LES ACTIVITÉS DU BLAC : UN LABORATOIRE D'EXPERTISE DANS LA VILLE	137
C. LES RAISONS D'UN ÉCHEC	139
D. UN TOURNANT EN 1950 : UN DOUBLE CONTEXTE FAVORABLE AUX ENQUÊTES D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL.	143
1. Le territoire, lieu d'une rencontre entre Économie et Humanisme et le MRU	143

a) Le choix de l'aménagement du territoire à Économie et Humanisme	143
b) Le contexte national : planification et critique de la centralisation parisienne	145
2. La session d'études pour la région lyonnaise (mars 1952)	146
<b>II. LA NAISSANCE D'UN COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION LYONNAISE</b>	<b>148</b>
<b>A. UN NOUVEL ORGANISME D'EXPERTISE EN CONTINUITÉ AVEC LE BLAC</b>	<b>149</b>
1. Une création du patronat lyonnais	149
2. La continuité avec le BLAC	150
3. La place des catholiques au sein du Comité d'expansion économique et d'aménagement de la région lyonnaise	152
<b>B. LE RÔLE DE JEAN LABASSE</b>	<b>154</b>
1. Son rôle d'animation	154
2. Son apport scientifique	155
<b>C. L'APPEL À ÉCONOMIE ET HUMANISME : POUR UNE GÉOGRAPHIE « VOLONTAIRE »</b>	<b>160</b>
<b>D. LES RÉSULTATS : UNE RÉGION LYONNAISE À MODERNISER</b>	<b>164</b>
1. Pour un nouvel équilibre ville - campagne	164
2. Une crise du logement persistante	165
<b>CHAPITRE 4 : L'ENQUÊTE DE PRATIQUE DOMINICALE ET LE RATTACHEMENT DES PAROISSES DE VILLEURBANNE EN 1954 : DEUX ÉVÉNEMENTS RÉVÉLATEURS DES ENJEUX URBAINS</b>	<b>169</b>
<b>I. LE RECENSEMENT DE PRATIQUE DOMINICALE DU 21 MARS 1954 : ENJEUX ET MODÈLES</b>	<b>170</b>
<b>A. LES ENJEUX DE L'ENQUÊTE</b>	<b>172</b>
1. Les objectifs de l'enquête	172
a) Les objectifs globaux des enquêtes de type Boulard	173
b) Les objectifs lyonnais : saisir les réalités urbaines	174
2. La définition d'un espace d'enquête	180
3. La constitution et la mobilisation d'une équipe	184
a) Le secrétariat général du recensement	184
b) Les équipes paroissiales	187
4. Le coût financier du recensement	188

a) L'impression du document de base	188
b) Le coût du dépouillement mécanographique	189
<b>B. LA CIRCULATION DES MODÈLES</b>	191
1. La référence des expériences fondatrices	191
2. Le recours aux enquêtes géographiquement proches	192
3. Les modèles parisien et marseillais	193
<b>II. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE</b>	196
<b>A. LA MOBILISATION DES PAROISSES DE L'AGGLOMÉRATION</b>	197
1. L'organisation de la mobilisation : l'espace urbain arpenté	197
2. Choisir un dimanche « le plus ordinaire possible »	199
3. « Le Jour J »: l'agglomération catholique se compte	201
a) Matérialiser au sol l'espace d'enquête	201
b) Remplir son bulletin	202
c) Collecter les bulletins	202
<b>B. LA RÉCEPTION DIFFÉRENCIÉE DU RECENSEMENT</b>	203
<b>III. LE RECENSEMENT RELIGIEUX : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET PORTÉE DE L'ENQUÊTE</b>	207
<b>A. LE POIDS DES RÉALITÉS TERRITORIALES</b>	208
1. Des déséquilibres territoriaux nombreux qui opposent les deux rives du Rhône	208
2. Les espaces plus déterminants que les milieux sociaux	211
<b>B. LA MOBILITÉ DES PRATIQUANTS DANS LA VILLE</b>	212
1. De nombreux réajustements de limites paroissiales	213
2. Le centre de Lyon... sans paroisse.	216
<b>IV. LE RATTACHEMENT DES PAROISSES DE VILLEURBANNE AU DIOCÈSE DE LYON : L'ENJEU URBAIN CONFIRMÉ</b>	217
<b>A. LES FAITS : UNE MODIFICATION TRADITIONNELLE DE LIMITES DE DIOCÈSES</b>	218
1. La mobilisation des autorités compétentes	219
2. Chronologie et modalités canoniques du rattachement.	220
3. Une demande récurrente	221
<b>B. UN DOUBLE CONTEXTE À PRENDRE EN COMPTE</b>	223
1. Un contexte catholique favorable ?	223
2. La prise de conscience de l'urbanisation	224
<b>C. LA VILLE : UN IMPENSÉ POUR L'ÉGLISE ?</b>	226

1. L'apport de la sociologie religieuse et urbaine dans le diocèse de Grenoble	228
2. L'appartenance en question	229
<b>CHAPITRE 5 : MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DE DEUX ORGANISMES À VOCATION URBAINE : L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE ET L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES, 1955-1975</b>	<b>233</b>
I. LA DIFFICILE INSTITUTIONALISATION DE LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE À LYON	235
A. LA SOCIOLOGIE AUX FACULTÉS CATHOLIQUES AVANT LA CRÉATION DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE	235
1. Une sociologie proche de la doctrine sociale de l'Église	235
2. Vers une sociologie plus empirique à partir de 1951	238
B. LA CRÉATION D'UN INSTITUT DE SOCIOLOGIE	241
1. Le projet initial : la création d'un Secrétariat diocésain de sociologie religieuse	241
a) Un programme déterminé par le recensement dominical de mars 1954	241
b) Un financement reposant sur plusieurs acteurs urbains	243
c) Les conflits avec les autres représentants de la sociologie à Lyon	243
2. L'appui d'une « Association pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise » : un mode de financement de type mécénat qui séduit l'Archevêché	246
3. Les débuts de l'Institut de sociologie	248
a) Les travaux de l'Institut de sociologie	249
b) La concurrence avec l'Institut social	250
II. L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES : UN LIEU D'EXPERTISE URBAINE	253
A. QUELLES CONTINUITÉS AVEC LA GESTION DE L'IMMOBILIER AU SEIN DU DIOCÈSE ?	253
1. Le cas des églises sinistrées dans l'agglomération	253
2. La question de l'immobilier dans le diocèse avant l'ODPN	255
a) La Commission pour l'approbation des plans de construction, restauration et décoration des édifices religieux	256
b) La Commission diocésaine d'art sacré	257
3. Sainte-Marie-de-la-Guillotière et le lancement d'emprunts diocésains	259
B. LA CRÉATION DE L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES (ODPN)	261

1. Le siège de l'Office diocésain : localisation et réseaux	261
2. Les responsables : Mgr Dupuy (1957-1960) et Mgr Mazieux (1960-1975)	263
3. Une organisation inspirée par des modèles extra-lyonnais ?	264
a) Les liens avec le Comité national de construction d'églises	264
b) Les contacts avec les Chantiers du Cardinal	266
4. Les missions de l'ODPN	267
<b>III. PORTRAIT DE GROUPE ET PARTAGE DES TÂCHES Á L'ODPN</b>	<b>271</b>
<b>A. LES HOMMES DE L'ODPN</b>	<b>271</b>
1. Les membres de droit de l'ODPN	271
2. L' « équipe permanente » : le véritable organe exécutif	273
<b>B. LE TRAVAIL DES COMMISSIONS : L'APPEL AUX COMPÉTENCES</b>	<b>276</b>
1. La Commission du Programme	276
2. Les Commissions technique et d'art sacré	277
a) Des rapports conflictuels	277
b) Quels choix architecturaux ?	279
3. La Commission financière et juridique	282
4. La Commission d'information	284
5. Quelle pastorale pour les églises nouvelles ?	286
<b>CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE</b>	<b>289</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE. LA QUESTION DES ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975) : UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>293</b>
<b>CHAPITRE 6 : POURQUOI CONSTRUIRE ? LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTIONS D'ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975).</b>	<b>297</b>
<b>I. JUSQU'AU DÉBUT DES ANNÉES 1960 : DES OBSTACLES Á LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉGLISES</b>	<b>299</b>
<b>A. LES DÉBATS SUR L'EFFICACITÉ DE LA PAROISSE URBAINE</b>	<b>300</b>
1. Le renouvellement de la paroisse par la mission	300
2. Paul Winninger : un plaidoyer pour la construction d'églises nouvelles en 1957	302
3. Émile Poulat : « La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain », 1960	303
<b>B. LES AMBIGUITÉS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE PRATIQUE DOMINICALE DE MARS 1954</b>	<b>305</b>

C. LES RÉTICENCES DE MILITANTS ET DE FIDÈLES	309
1. Construction d'églises et manque de prêtres	311
2. Enfouissement contre démonstration de richesse	312
3. Fermeture des églises trop exigües	313
II. UNE RESPONSABILITÉ CANONIQUE DE L'ÉVÊQUE	315
A. LES FONDEMENTS CANONIQUES	315
B. L'APPLICATION DE CES PRINCIPES À LA CROISSANCE URBAINE LYONNAISE	316
III. CIVILISATION NOUVELLE ET SALUT DES HOMMES : LA MISSION AU SECOURS DES NOUVEAUX URBAINS	319
A. LA <i>PLANTATIO ECCLESIAE</i> : ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE ET RASSEMBLEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ	321
1. Créer des « Maisons de Dieu » dans les nouveaux quartiers	322
2. Construction d'églises nouvelles et doctrine de l'Incarnation	324
3. La <i>plantatio ecclesiae</i> comme rassemblement d'une communauté	325
4. Des églises nouvelles pour des vocations sacerdotales nouvelles	327
B. LE SALUT DES HOMMES : LA CONVERSION	328
1. Ne pas abandonner spirituellement les nouveaux urbains	329
2. Maintenir les conditions de possibilité d'une vie religieuse, y compris pour les générations à venir.	331
C. UNE CIVILISATION URBAINE À TRANSFORMER PAR LA FOI	333
D. LA RECHERCHE DE LA JUSTICE	335

**CHAPITRE 7: LA QUESTION DE LA LOCALISATION DES ÉGLISES NOUVELLES, OU L'URBANISME RELIGIEUX COMME SOLUTION À LA DÉCHRISTIANISATION (1957 - 1975).** **339**

I. LES CARACTÉRISTIQUES THÉORIQUES DE L'URBANISME RELIGIEUX	342
A. LE <i>PLANNING</i> PAROISSIAL : UNE PRÉOCCUPATION DE LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE DES ANNÉES 1950 ET 1960.	342
1. La géographie paroissiale : un ressort de l'action de l'Église dans l'espace urbain	342
2. Dans le diocèse de Lyon : une « doctrine » de l'urbanisme religieux ?	345
B. LA RECHERCHE DE LA CENTRALITÉ	346
1. La centralité : un critère déterminant	347
2. Construire à proximité des nouveaux logements et des équipements scolaires	348

3. <i>Planning paroissial et pastorale</i> (1957), par le père Roger Klaine : une étude de cas théorique sur l'emplacement de la future église de Saint-François-Régis à Villeurbanne.	351
a) Origines et objectifs de l'étude	351
b) Les fondements de la démarche	352
c) Méthode et résultats	354
C. DES MODÈLES POUR L'URBANISME RELIGIEUX ?	358
1. L'urbanisme « culturaliste » de Gaston Bardet	358
a) L'église dans l'espace urbain : un isolement relatif	359
b) L'emplacement de l'église, pivot de la régénération chrétienne de la grande ville	361
2. La théorie des lieux centraux de Walter Christaller	363
3. Décentralisation industrielle et recherche des localisations optimales	365
4. La circulation des modèles entre les diocèses européens	367
D. UN URBANISME RELIGIEUX LYONNAIS ORIGINAL ? RÉFLEXIONS AUTOUR DE DEUX IDÉES REÇUES	368
1. Le « <i>ratio</i> paroissial » comme critère de l'urbanisme religieux ?	368
2. La composition sociologique du quartier, notamment ouvrière, est-elle un critère d'implantation pour l'Archevêché ?	370
II. DANS LA PRATIQUE : UNE POLITIQUE D'IMPLANTATION ORIENTÉE PAR DES CONSIDÉRATIONS EMPIRIQUES	375
A. LA LOCALISATION DES NOUVELLES ÉGLISES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : DES LOGIQUES SPATIALES ?	375
1. Les chantiers diocésains sont-ils en adéquation directe avec la croissance urbaine ?	377
2. La politique de l'ODPN a-t-elle résorbé le sous-équipement culturel de l'est de l'agglomération ?	380
B. CE QUI EST DÉCISIF: ACQUÉRIR LES EMPLACEMENTS POUR QUADRILLER L'ESPACE URBAIN	384
1. Une prospection dans l'urgence et tous azimuts	385
2. Acheter pour pouvoir négocier	386
3. Bénéficier de conditions favorables d'achat	387
C. INSTITUTIONNALISER LE PROVISOIRE ET L'EXISTANT	389
1. Répondre à la demande d'une communauté naissante	389

2. La consultation des laïcs et du clergé local pour le choix du site	391
3. L'autonomie comme critère déterminant d'implantation	393
4. La recherche d'informations, condition de l'urbanisme religieux	395

## **CHAPITRE 8 : COMMENT CONSTRUIRE LES NOUVELLES ÉGLISES ?**

### **FINANCEMENT ET MOBILISATION DES FIDÈLES (1957-1975). 401**

#### **I. LE FINANCEMENT DES ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975) 402**

##### **A. LES FONDEMENTS JURIDIQUES D'UNE DÉCENTRALISATION FINANCIÈRE 403**

- |  |     |
|--|-----|
| 1. La charge de l'association paroissiale                                | 404 |
| 2. Le rôle de l'ODPN : contrôle et soutien aux projets les plus fragiles | 404 |

##### **B. QUELS FINANCEMENTS POUR LES CHANTIERS DIOCÉSAINS ? 406**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Les pratiques de la charité traditionnelle             | 406 |
| 2. Les parrainages, une solution originale de financement | 411 |
| 3. Les emprunts en débat                                  | 413 |
| 4. Un bilan financier difficile à établir                 | 416 |

#### **II. MOBILISER LES FIDÈLES 418**

##### **A. LES CATHOLIQUES ET L'ARGENT DES ÉGLISES NOUVELLES 419**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. La dimension sacrificielle du financement des lieux de culte | 419 |
| 2. Une logique financière explicitée à l'interne                | 422 |

##### **B. COMMENT MOBILISER ? 424**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Le rôle du clergé comme relais de l'Office diocésain | 424 |
| 2. Les supports de propagande                           | 426 |
| a) Affiches, tracts et tirelires familiales             | 426 |
| b) Le journal Paroisses nouvelles                       | 428 |

## **CHAPITRE 9 : LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE DANS UN QUARTIER EN CROISSANCE. LE CAS DE CUSSET À VILLEURBANNE (1961-1975). 433**

#### **I. DES CATHOLIQUES EN LEUR QUARTIER : LES EFFETS DE LA CROISSANCE URBAINE SUR LA VIE PAROISSIALE 437**

##### **A. UNE PAROISSE ANCIENNE, DYNAMIQUE ET SOUMISE À UN ESSOR DÉMOGRAPHIQUE ACCÉLÉRÉ DEPUIS 1945. 437**

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Le quartier de Cusset, berceau historique de Villeurbanne | 437 |
|--|-----|

2. Le dynamisme de la vie religieuse	439
a) Présence religieuse et identité locale	439
b) Une tradition d'équipement religieux dans la commune	440
c) Une paroisse dynamique	441
3. Les effets de l'accroissement de la population sur la vie paroissiale avant la construction de l'église	442
a) La création de la paroisse voisine de Notre-Dame-d'Espérance au milieu des années 1950	442
b) Les difficultés du catéchisme dans un vaste quartier très urbanisé	443
4. Une situation de confins dans l'agglomération à l'origine de difficultés pour la paroisse	445
a) Squat et vie paroissiale	446
b) Église et petite délinquance	447
<b>B. CONSTRUIRE ? RECONSTRUIRE ? PROSPECTER ? LES ATERMOIEMENTS AUTOUR DE LA QUESTION DU LIEU DE CULTE DE CUSSET</b>	451
1. Un lieu de culte devenu problématique au tournant des années 1950-1960.	451
2. Quelles solutions face à l'exiguïté de l'église ?	452
<b>II. LES CATHOLIQUES ET L'ARGENT DE LA CONSTRUCTION</b>	457
<b>A. LES ENJEUX D'UNE CAGNOTTE</b>	457
1. Une lente institutionnalisation du groupe des paroissiens volontaires	458
2. La gestion financière des recettes en débat	459
<b>B. UN FINANCEMENT SUFFISANT ? LA QUESTION DE LA MOBILISATION</b>	461
1. La collecte des fonds sur le territoire paroissial	462
2. Le soutien des paroisses marraines	465
3. Le recours aux emprunts	470
<b>III. LES ENJEUX POLITIQUES DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE : QUELLES FONCTIONS POUR L'ASSOCIATION PAROISSIALE DANS LE QUARTIER ?</b>	473
<b>A. L'ASSOCIATION PAROISSIALE : UN RELAIS PASSIF DE L'ODPN ?</b>	474
1. Un organe de gestion au service de l'Office diocésain	474
2. Des résistances à l'instrumentalisation	477
a) Mises à distance des directives centrales	477
b) L'affaire du terrain « ex-Nicod » : des intérêts divergents dans la négociation	478
<b>B. LE LIEU D'UNE PAROLE COLLECTIVE ? L'ASSOCIATION PAROISSIALE ENTRE EXPERTISE ET PARTICIPATION</b>	481

1. Nature et ambiguïtés d'une légitimité	481
a) Au cœur de la convention : la logique du mandat	481
b) Recrutement et sociologie du Comité	483
2. Représenter la communauté au nom de la compétence	484
3. Les limites de la création d'un espace public	486
4. Le choix d'autres formes d'investissement militant	487
<b>CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE</b>	<b>491</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : VERS UNE GOUVERNANCE CATHOLIQUE DE LA VILLE ? (1960-1975)</b>	<b>495</b>
<b>CHAPITRE 10 : LA VILLE À NOUVEAUX FRAIS (1960-1969).</b>	<b>499</b>
I. L'URBANISATION DANS LA PRODUCTION ÉDITORIALE CATHOLIQUE DES ANNÉES 1960 (1960-1969)	500
A. LA VILLE DEVIENT UN OBJET D'ÉTUDE	500
1. L'abondance de la bibliographie	500
2. Une conjoncture particulière ?	503
a) Les textes pontificaux sur l'urbanisation dans la première moitié des années 1960 : un intérêt limité aux périphéries de la ville de Rome	504
b) La question urbaine : une préoccupation du concile Vatican II ?	505
c) À partir de 1965 : Rome ne condamne plus l'urbanisation comme phénomène social.	507
d) Des raisons « nationales » à cet intérêt tardif ?	509
B. VILLE ET CATHOLICISME : UN ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉFLEXION AU MILIEU DES ANNÉES 1960	510
1. Un modèle catholique de la ville et de l'urbanisation ?	512
a) La ville en croissance, reflet d'une nouvelle civilisation	512
b) Le migrant comme figure de l'urbain moderne	516
c) L'urbanisation remet en cause les liens communautaires	518
d) La grande ville, lieu des appartenances multiples	521
e) Une urbanisation à maîtriser	522
2. Ville et Église : un renouveau de la réflexion pastorale	525
a) Une interrogation renouvelée sur la paroisse	527
b) La pastorale urbaine, entre incertitudes et leviers de réalisation	528

c) La promotion de structures de synthèse et de coordination pastorale	531
d) Le partage revendiqué de la « condition urbaine »	533
II. LA VILLE AU CENTRE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF PASTORAL ET INSTITUTIONNEL : LA PASTORALE D'ENSEMBLE (1961-1969)	534
A. QU'EST-CE QUE LA PASTORALE D'ENSEMBLE ?	535
B. L'AMORCE D'UNE PASTORALE D'ENSEMBLE DANS LE DIOCÈSE DE LYON DANS LA SECONDE MOITIÉ DES ANNÉES 1950	538
1. Une réorganisation préparée par la création de « secteurs » dans l'agglomération	538
2. Variations autour du rôle des archiprêtres	540
3. Un dispositif qui souhaite répondre au malaise des prêtres en ville ?	543
C. LA PASTORALE D'ENSEMBLE LYONNAISE ET LA PLACE DE LA VILLE	546
1. Les structures mises en place : un vaste chantier	546
2. L'agglomération lyonnaise : un cas à part	549
D. DES RÉSISTANCES À LA PASTORALE D'ENSEMBLE	550
1. La lassitude d'une partie du clergé diocésain	551
2. Pastorale d'ensemble contre pastorale des milieux ? La ville contre le monde ouvrier ?	553
a) Les indices d'une méfiance	554
b) La crise du Comité français d'apostolat des laïcs (CFAL) en janvier 1969 et ses répercussions à l'échelle diocésaine	555

## **CHAPITRE 11 : CATHOLICISME, VILLE ET CLASSES MOYENNES (1960 – 1975).**

**561**

I. CLASSES MOYENNES ET CROISSANCE URBAINE : DES ANALOGIES DANS L'HISTORIOGRAPHIE RELIGIEUSE	563
A. UNE PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE DE LA PART DES ACTEURS ET DES HISTORIENS	563
B. UNE APPROCHE DÉTERMINÉE PAR LE CATHOLICISME SOCIAL	564
II. LE RÔLE DE L'UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE (UFCS) DANS LA RÉGION LYONNAISE : FORMATION ET INFORMATION DES HABITANTS DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE URBAINE	566
A. UFCS ET URBANISME : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	567
1. Héritages et lignes de force de l'UFCS	568
2. Un mouvement représentant des couches moyennes	569

3. L'urbanisme à l'UFCS : positionnements théoriques et pratiques de terrain	571
a) Féminisme et urbanisation : les enjeux	571
b) Quelles spécificités dans l'approche de la ville ?	573
c) Une attention particulière au cadre de vie dans la ville	575
d) Trajectoires féminines à l'UFCS : l'importance de l'engagement dans la vie des quartiers	578
<b>B. LES ÉQUIPES DE L'UFCS ET LA CROISSANCE URBAINE DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE</b>	<b>580</b>
1. Les équipes de Lyon	580
a) Un essor remarquable au cours des années 1950-1970	580
b) Une formation sur la ville	582
c) L'action de terrain : transports et vie de quartier	583
2. L'équipe de Bron : favoriser l'émergence d'une véritable ville aux portes de Lyon	587
a) La naissance de la section UFCS de Bron et la mise en place du Groupe inter-quartiers	587
b) L'animation de la ville et l'impact des grands équipements de l'agglomération	589
c) Faire dialoguer habitants et spécialistes de la ville	590
d) La portée de la Semaine d'information de décembre 1971	595
3. L'UFCS : un cas à part parmi les classes moyennes lyonnaises ?	597
<b>III. L'AFFAIRE DU TERRAIN DE LA SAINTE-FAMILLE À VILLEURBANNE (1970-1973) : DES CATHOLIQUES DANS UN MOUVEMENT URBAIN DE DÉFENSE DU CADRE DE VIE</b>	<b>602</b>
<b>A. LES FAITS : UNE LUTTE URBAINE DE RETENTISSEMENT NATIONAL</b>	<b>603</b>
1. Le feuillet juridique : l'affaire avant « l'affaire »	603
2. La chronologie de la mobilisation (mars 1973 - février 1974)	604
a) Une phase de mobilisation (mars 1973 - 19 septembre 1973)	605
b) Une deuxième phase: l'utopie urbaine en actes (20 septembre-15 octobre 1973)	607
c) Une troisième phase : le retour de la loi mais sans désenchantement (16 octobre 1973 – février 1974).	609
<b>B. LA PRÉSENCE CATHOLIQUE</b>	<b>612</b>
1. Les observateurs de l'affaire	612
a) Jean-Jack Queyranne et la Sainte-Famille : entre empathie et intérêts politiques	613
b) Bernard Meuret, prêtre et spécialiste de sociologie urbaine	614

2. Les réseaux catholiques implantés de longue date sur la paroisse	616
a) Immigrés italiens et notables traditionnels : une histoire paroissiale en commun	616
b) Le cas des ex-propriétaires	618
c) Un positionnement ambigu dans la crise	619
3. Les réseaux de militants catholiques plus récents : un engagement très net en faveur de la défense du cadre de vie	621
4. L'occupation du terrain vue par des militants ACO	623
5. Une tradition sociologique méfiante à l'égard des luttes urbaines, y compris dans le catholicisme	625
a) Les classes moyennes en question dans l'affaire de la Sainte-Famille	625
b) Une méfiance qui dépasse les frontières du catholicisme	627

## **CHAPITRE 12 : QUELLE PLACE POUR UNE PASTORALE URBAINE (1969-1975) ?** **633**

I. LA REMISE EN CAUSE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE (1969-1975)	635
A. LE CONTEXTE NATIONAL : UNE REDÉFINITION DE L'ÉQUIPEMENT RELIGIEUX	635
1. Le colloque de février 1965 sur l'implantation des lieux de culte : un ultime moment d'unanimité autour des chantiers diocésains	635
2. 1969-1970 : un tournant dans la politique d'équipement religieux	638
3. Un contexte de dénonciation de l'urbanisme progressiste	639
B. LE TERRAIN LYONNAIS	641
1. La création d'une Commission diocésaine des biens immobiliers pour l'archidiaconé Saint-Jean	642
2. Un net ralentissement des chantiers et des achats de terrains à partir du début des années 1970	644
3. Les ventes de biens fonciers et immobiliers : une nécessité pastorale ?	646
a) Une politique conforme à des choix pastoraux	647
b) Les projets de lieux de culte dans les aléas des politiques urbaines des communes	650
4. À qui vendre ? La recherche d'acquéreurs préférentiels	653
a) Les négociations avec les communes : un cadre apprécié et sollicité	654
b) D'autres destinataires privilégiés : les institutions sociales et caritatives	656

c) Un partenaire plus inattendu : des représentants de l'islam de France	657
5. Vendre, mais à quel prix ?	661
6. La résultante de ces pratiques : une politique immobilière prudente	663
<b>II. LES RESTRUCTURATIONS SPATIALES DANS LE DIOCÈSE ET L'AGGLOMÉRATION (1969-1975)</b>	666
<b>A. LA MISE EN PLACE DES UNITÉS PASTORALES NOUVELLES (UPN) EN 1969- 1971</b>	667
1. Une première étape : les « secteurs pastoraux »	667
2. Les UPN : le nouveau nom des secteurs pastoraux	668
<b>B. URBANISATION ET RÉORGANISATION DE LA RÉGION APOSTOLIQUE CENTRE-EST</b>	672
1. La zone pastorale interdiocésaine de la vallée du Rhône	673
2. L'érection du diocèse de Saint-Étienne	674
a) Les justifications : l'urbanisation du diocèse de Lyon	674
b) Les étapes du projet	675
<b>C. LES TENTATIVES DE MISE EN PLACE D'UNE PASTORALE D'AGGLOMÉRATION</b>	676
1. Le contexte : les réflexions du groupe des Responsables pastoraux des grandes villes (RPGV)	676
2. Une première tentative de pastorale urbaine : le bulletin diocésain comme vecteur de visibilité et de dialogue dans la ville (janvier-mai 1971)	681
3. La rencontre des ZUP de l'agglomération lyonnaise du 16 novembre 1972	683
a) Les ZUP : un objet de recherche des RPGV en 1972	683
b) Les ZUP de Lyon : un modèle pour une pastorale urbaine ?	684
4. Une « équipe de travail pour l'archidiaconé Saint-Jean » (début 1973)	688
5. Les réunions d' « animateurs de secteur de l'archidiaconé Saint-Jean » (février 1973 - octobre 1974)	691
6. La mise en place d'une « Équipe lyonnaise » (octobre 1974)	694
a) Un carrefour de trois réseaux	694
b) La « Commission de pastorale urbaine » (novembre 1974 - décembre 1975)	695
<b>III. « MAINS OUVERTES » À LA PART-DIEU : L'INVENTION D'UNE PRÉSENCE D'ÉGLISE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE CENTRALITÉ (1970-1975)</b>	697
<b>A. LE PÈRE JEAN LATREILLE À LA PART-DIEU : UN INTELLECTUEL DANS UNE FRICHE URBAINE</b>	698

1. Un prêtre intéressé par les questions urbaines	699
2. Les références intellectuelles et les modèles ecclésiaux	700
a) Les références intellectuelles	700
b) Quel mode de présence d'Église ?	704
<b>B. LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>705</b>
1. L'œcuménisme en actes	706
2. Quel local ?	707
3. Un bilan mitigé à la fin des années 1970	708
 <b>CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE</b>	 <b>713</b>
 <b>CONCLUSION</b>	 <b>717</b>
 <b>SOURCES</b>	 <b>729</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b>	 <b>749</b>
<b>INSTRUMENTS DE TRAVAIL</b>	749
Dictionnaires	749
Historiographie et méthode	750
Histoire générale du second XX <sup>ème</sup> siècle	751
Sociologie des organisations, sociologie de l'expertise	752
<b>HISTOIRE URBAINE DU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE</b>	753
La ville et l'urbain dans les sciences sociales	753
Histoire du logement	754
Urbanisme	755
Aménagement du territoire, gouvernance urbaine, luttes urbaines (y compris sous l'angle féministe).	755
<b>HISTOIRE DU CATHOLICISME AU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE</b>	757
Ouvrages généraux	757
Sociologie religieuse, sociologie des religions	761
Équipement religieux du territoire, nouveaux lieux de culte, Église et banlieue.	762
Travaux d'histoire régionale	764
<b>L'AGGLOMERATION LYONNAISE AU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE</b>	765
Ouvrages généraux	765

Histoire urbaine de Lyon et de la région lyonnaise	766
Histoire des catholiques lyonnais	768
<b>INDEX DES PERSONNES</b>	<b>773</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>779</b>
Annexe 1 : Nom et adresse des équipiers et correspondants d'Économie et Humanisme dans l'agglomération lyonnaise en 1944.	780
Annexe 2 : Fiches synthétiques des églises nouvelles	783
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>793</b>

# INTRODUCTION

La ville, objet d'histoire religieuse ? Dans l'historiographie religieuse contemporaine française, la ville semble à la fois partout et nulle part. *Partout*, car le cadre urbain est à l'arrière-plan de la plupart des recherches dont l'ambition est de rendre compte d'une histoire du catholicisme dans son rapport à la société qui l'englobe. Qu'il s'agisse d'une histoire des diocèses ou des paroisses, des ordres religieux ou des mouvements, des relations de l'Église avec les différents groupes sociaux ou encore de la vie intellectuelle dans le monde catholique, la ville apparaît comme un élément structurant du contexte dans lequel s'inscrivent ces histoires. Lieu de pouvoir et de rivalités, pôle intellectuel et spirituel, carrefour d'influences, terrain par excellence des réseaux de toute nature, espace des masses et de la modernité, la ville présente une plasticité séduisante, qui a souvent toute sa légitimité scientifique : définie comme périmètre ou lieu de fonctions, elle concentre et rend visibles les enjeux d'une période ou d'une thématique<sup>1</sup>. Mais la ville semble aussi *nulle part*, tant l'historien la considère assez rarement pour elle-même, comme objet central du questionnement et non plus seulement comme cadre de l'étude<sup>2</sup>. Certes, des recherches récentes nous conduiront à nuancer ce point de vue, mais on a pu parler de la thématique urbaine comme celle d'un « angle mort » de l'historiographie religieuse en France<sup>3</sup>. Comment expliquer ce relatif silence ?

Claude Langlois est un des historiens qui se sont les plus risqués à proposer des hypothèses de réflexion sur ce vide singulier<sup>4</sup>. À ses yeux, l'explication d'un « rendez-vous manqué » d'une histoire croisant ville et catholicisme est à chercher du côté de l'Église elle-même : l'importance accordée par les autorités religieuses au monde rural a pu conduire l'historiographie religieuse à laisser en friche la question urbaine. Et ce, alors même que

---

<sup>1</sup> Parmi les travaux récents les plus remarquables sur cet angle d'approche, voir : Matthieu Bréjon de la Vergnée, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>ème</sup> siècle. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008 (tiré de sa thèse soutenue en 2006) ; Paul Chopelin, *Ville patriote et ville martyre. Une histoire religieuse de Lyon pendant la Révolution (1788-1805)*, thèse de doctorat dirigée par Bernard Hours et soutenue en 2006 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, 2 vol.

<sup>2</sup> Pour les enjeux que représente ce changement de paradigme, voir en particulier : Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, avant-propos, p. 13-18.

<sup>3</sup> Bruno Dumons, « Villes et ouvriers. Des territoires pour l'histoire sociale et religieuse de la France contemporaine », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 87, 2001, p. 111-131, citation p. 112.

<sup>4</sup> Claude Langlois, « Les champs délaissés », dans « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives », actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, l'École nationale des Chartres et le Centre de recherches historiques sur les sociétés et les cultures de l'Ouest européen (Rennes 2), Rennes, 15-17 septembre 1999, publiés dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 86, juillet-décembre 2000, p. 757-769 ; « Le catholicisme à la rencontre de la ville. Entre après-guerre et Concile », dans *Urbanité et liens religieux*, numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*, 96, octobre 2004, p.17-23.

l'Église montre un intérêt certain pour les villes après 1945. En témoignent le dynamisme de la sociologie paroissiale dans les diocèses urbanisés au cours des années 1950, puis les tentatives de synthèse lors de la décennie suivante, qui prouvent « l'importance capitale d'une découverte de la ville dans toute sa complexité » par les catholiques. Pour comprendre pourquoi « le catholicisme passe à côté de la ville », l'historien invite à engager des recherches dans cette direction, en particulier sur la période des années 1950 qui seraient de ce point de vue décisives<sup>5</sup>.

Si l'on adopte l'hypothèse d'un rapport très étroit entre la relative mise à l'écart par l'Église des problématiques proprement urbaines et la marginalisation qu'ont subies ces mêmes problématiques dans le champ de l'historiographie religieuse, encore faut-il comprendre les raisons de ce double désintérêt apparent. On doit rappeler en ce sens que l'histoire religieuse comme le positionnement des milieux catholiques ont longtemps été dominés sur cette question de la ville par les enquêtes de sociologie mesurant en termes quantitatifs la pratique religieuse en milieu urbain<sup>6</sup>. C'est par conséquent avant tout comme lieu d'un long « désenchantement » que la ville de la modernité était envisagée par les responsables pastoraux pour qui ces études ont été réalisées. Figure du déclin de l'emprise religieuse et de la crise du catholicisme, l'urbain est en outre un domaine difficile à définir du fait des changements incessants qui la caractérisent. Avec Jacques-Olivier Boudon, on peut sans doute affirmer que la ville a fait l'objet d'une méfiance de la part des autorités religieuses, méfiance que les historiens du religieux auraient également incorporée<sup>7</sup>. Pourtant, même si effectivement « la ville n'est pas un thème marquant de la pastorale catholique au cours des Trente Glorieuses »<sup>8</sup>, certains auteurs ont récemment signalé les nombreux travaux d'expertise urbaine au sein des milieux d'Église entre les années 1950 et 1980, dans les domaines de la géographie et de la sociologie comme dans celui de la théologie<sup>9</sup>. « Point aveugle » d'une histoire du catholicisme<sup>10</sup> comme du catholicisme lui-même, la ville décidément vaut sans doute que l'on s'y intéresse de plus près. À l'origine de ce travail centré sur l'espace lyonnais figure en bonne place la volonté de comprendre plus largement dans

---

<sup>5</sup> Claude Langlois, « Le catholicisme à la rencontre de la ville... », *op. cit.*, p. 23.

<sup>6</sup> Gérard Cholvy, « Sociologie religieuse et histoire : des enquêtes sociographiques aux essais de sociologie religieuse », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1969, p. 5-28 ; « Réflexions sur l'apport de la sociologie à l'histoire religieuse », *Cahiers d'Histoire*, XV, 2, 1970, p. 97-111.

<sup>7</sup> Jacques-Olivier Boudon, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001, p. 11.

<sup>8</sup> Pierre Lassave et Anne Querrien, « Urbanité et liens religieux. Introduction », dans *Urbanité et liens religieux...*, *op. cit.*, 3-5, citation p. 4.

<sup>9</sup> Thierry Paquot, « Théologie chrétienne et urbanisation », dans *Urbanité et liens religieux...*, *op. cit.*, p. 7-16.

<sup>10</sup> Michel Lagrée, *Religion et modernité, France XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, études réunies par Étienne Fouilloux et Jacqueline Sainclivier et présentées par Claude Langlois, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, chapitre 2 : « Histoire religieuse, histoire culturelle ».

quelle mesure un ou des discours catholique(s) sur l'urbain ont été produits, entendus, appliqués et peut-être occultés.

Il faut reconnaître que les chantiers sur ce thème se sont multipliés depuis une dizaine d'années<sup>11</sup>. Bruno Dumons a dressé un état des lieux historiographique très documenté de ce qu'il est possible de lire sur ce croisement fécond, même si toutes les études recensées ne prennent pas la ville comme objet d'histoire religieuse ou, inversement, la religion - notamment le christianisme - comme ligne directrice d'une histoire urbaine<sup>12</sup>. La thèse de Jacques-Olivier Boudon sur Paris vue comme capitale religieuse sous le Second Empire peut être qualifiée de travail pionnier en la matière<sup>13</sup>. Le cas de la région parisienne fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des historiens<sup>14</sup>. Il faut signaler en particulier l'étude de Michel Brisacier dont le principal mérite est de proposer une mise en perspective historique sur plus d'un siècle de ce que l'auteur appelle « la doctrine des constructions d'églises »<sup>15</sup>. Cet article est à compléter par le travail remarquable d'Antoine Le Bas qui associe le contexte des Trente Glorieuses (rôle interventionniste des pouvoirs publics, création des structures d'aménagement du territoire) aux débats sur la paroisse et à la politique d'équipement des diocèses d'Ile-de-France. Il évoque également les modalités d'une pastorale urbaine et aborde la question de la patrimonialisation des édifices de culte à partir des années 1980<sup>16</sup>. Le cas parisien n'est cependant pas le seul espace offrant des points de comparaison pour l'étude entreprise. Dans un article trop bref portant sur le diocèse de Nantes, Marcel Launay a ainsi analysé de façon remarquable les rapports entre plusieurs modalités de l'approche de la ville par l'autorité diocésaine : construction d'églises nouvelles, Mission

---

<sup>11</sup> Encouragés en cela notamment par des spécialistes d'histoire urbaine : voir par exemple Jean-Luc Pinol, « L'histoire urbaine contemporaine en France », dans Jean-Louis Biget et Jean-Claude Hervé (dir.), *Panoramas. Situation de l'histoire des villes*, ENS Éditions Fontenay-Saint-Cloud, 1995, p. 209-232, en particulier p. 230.

<sup>12</sup> Bruno Dumons, « Villes et ouvriers... », *op. cit.* ; « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographies et débats », *Histoire urbaine*, 13, 2005, p. 155-166 ; à compléter par Catherine Maurer, « Espaces sacrés, espaces territoriaux du sacré : l'espace du fait religieux contemporain dans les historiographies française et allemande depuis la fin des années 1980 », dans Jean-Claude Waquet, Odile Goerg et Rebecca Rogers (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 125-144.

<sup>13</sup> Jacques-Olivier Boudon, *Paris capitale religieuse...*, *op. cit.*

<sup>14</sup> Miriam Simon, « La construction de lieux de culte sur les anciens bastions de Paris dans l'entre-deux-guerres », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 90, juillet-décembre 2004, pp. 453-479 ; Jacques-Olivier Boudon, « Les nouvelles paroisses parisiennes au lendemain de la Séparation », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 91, janvier-juin 2005, p. 341-352.

<sup>15</sup> Michel Brisacier, « L'implantation des lieux de culte dans le diocèse de Paris (1871-1980) », *Cahiers de l'IHTP*, 12, 1989, p. 73-89.

<sup>16</sup> Antoine Le Bas, *Des sanctuaires hors les murs. Églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965*, coll. « Cahiers du Patrimoine », 61, 2002, en particulier p. 185-217.

régionale en ville, commission diocésaine de sociologie, recensement de pratique dominicale et pastorale d'ensemble<sup>17</sup>.

Il faut en outre retenir plusieurs travaux assez récents qui envisagent la question à l'échelle de la France et qui seront utilisés comme d'utiles points d'appui et de discussion pour les hypothèses de la thèse. Le travail de Franck Debié et Pierre Vérot sur l'urbanisme sacré au XX<sup>ème</sup> siècle a l'ambition de croiser urbanisation, pastorale et art sacré dans une périodisation assez claire et convaincante qui embrasse une période longue<sup>18</sup>. Yvon Tranvouez propose également des pistes de réflexion intéressantes qui ont le mérite de mettre en perspective historique certains débats (querelle de l'art sacré, question du financement des églises nouvelles et de leur visibilité, écarts entre la majorité des fidèles et une avant-garde militante), donnant ainsi la mesure de la complexité des rapports entre ville et catholicisme<sup>19</sup>. Une place doit être faite enfin à des travaux de géographie sociale qui renouvellent les problématiques de l'appartenance (spatiale et religieuse) en partant d'interrogations sur l'espace heuristiquement fécondes : réseaux de fidèles, accélération des mobilités et conséquences sur la recomposition des identités territoriales, aménagement du territoire à l'échelle diocésaine<sup>20</sup>. Une réflexion sur *ce que signifie* la présence catholique à travers des indicateurs renouvelés (répartition géographique des groupes de catéchèse, réseaux des Associations des Parents d'élèves de l'École Libre, distribution spatiale des donateurs, cartographie des abonnés à une presse catholique, réseaux caritatifs et de cadres, répartition des communautés nouvelles) n'est pas le moindre des apports sur le croisement entre espace et religion<sup>21</sup>.

Récemment, plusieurs revues et colloques ont abordé directement la question de la confrontation entre ville et religion<sup>22</sup>, de même que plusieurs thèses d'histoire de l'art<sup>23</sup>. La

---

<sup>17</sup> Marcel Launay, « De la Mission paroissiale à la mission générale : une étape dans l'histoire de la pastorale contemporaine », dans *Enquêtes et documents*, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, tome XIV, 1988, p. 83-105.

<sup>18</sup> Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré, une aventure du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Criterion, 1991.

<sup>19</sup> Yvon Tranvouez, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France, 1945-2005 », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans (dir.), *Quel avenir pour quelles églises ? / What future for which churches ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006 (actes du colloque de Montréal, octobre 2005), p. 239-256.

<sup>20</sup> Georges Henry Laffont, *L'adaptation du service de l'Église catholique à la recomposition du territoire de l'agglomération stéphanoise*, thèse de géographie soutenue sous la direction de Marc Bonneville, Université Lumière-Lyon 2, 2005.

<sup>21</sup> Colette Muller et Jean-René Bertrand, *Où sont passés les catholiques ? Une géographie des catholiques en France*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002. Voir également : Paul Mercator (nom collectif), *La fin des paroisses ? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 ; Colette Muller et Jean-René Bertrand (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>22</sup> Outre les revues déjà citées : *Ville et religion*, numéro spécial d'*Urbanisme*, 291, novembre-décembre 1996 ; Philippe Boutry et André Encrevé (dir.), *La religion dans la ville*, Institut Jean-Baptiste Say, Université Paris XII - Val de Marne, Bordeaux, Éditions Bière, 2003. Plusieurs actes de colloques sont en cours de publication : « Ville et religion dans l'Europe moderne et contemporaine », colloque international organisé par les équipes

production éditoriale récente semble témoigner également d'un intérêt croissant de la part de catholiques eux-mêmes pour les questions touchant aux modalités d'une présence d'Église dans la ville<sup>24</sup>.

### *Les prémisses de la démonstration*

L'écriture d'une histoire des relations entre ville et catholicisme suppose un certain nombre de postulats qu'il convient de présenter comme conditions méthodologiques de la recherche qui va suivre. Point n'est besoin de préciser ici que l'Église et le monde catholique en général sont envisagés ici comme objets historiques : sujets à des contingences et à des changements dans le temps et dans l'espace, ils peuvent légitimement subir une observation et un traitement par les sciences sociales.

D'autre part, le religieux n'est pas envisagé *a priori* comme un obstacle mais comme un éventuel producteur du changement social. Il y a, pensons-nous, un rôle structurant du catholicisme dans le processus de construction et d'aménagement des villes. Ce travail fait l'hypothèse que l'Église est un véritable acteur urbain qui a, avec d'autres, transformé de l'espace en *territoire*, c'est-à-dire en un espace pensé, aménagé, parcouru, faisant l'objet de représentations complexes et parfois contradictoires. Le territoire n'est pas donné *a priori*, il est une production et un aboutissement<sup>25</sup> dont l'histoire religieuse peut également rendre compte.

En outre, la prétention et la capacité de l'institution ecclésiale à modeler l'espace de la ville contribuent en retour à l'insertion des catholiques dans une société urbanisée. Ce dernier postulat conditionne la démarche même de l'historien du religieux : il ne s'agit pas d'écrire une histoire exclusivement interne du christianisme contemporain mais d'envisager les

---

« Religions, sociétés et acculturation » et « Ville et société » du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), Université Jean Moulin - Lyon 3, 7-8 décembre 2006 ; « Dieu change en ville : religion, espace et immigration », colloque de l'Association française de sociologie religieuse organisé par Lucine Endelstein, Sébastien Fath et Séverine Mathieu, Amphithéâtre de l'EHESS (Paris), 2-3 février 2009.

<sup>23</sup> Pierre Lebrun, *Le complexe du monument : les lieux du culte catholique en France durant les Trente Glorieuses*, thèse d'histoire de l'art soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2 sous la direction de François Loyer, 2001 ; Céline Frémaux, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, thèse d'histoire de l'art sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes 2, 2005.

<sup>24</sup> Commission sociale des évêques de France, *Église et société face à l'aménagement du territoire*, Paris, Centurion-Cerf, 1998 ; Mgr Brunin, *L'Église des banlieues. L'urbanité : quel défi pour le christianisme ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998 ; Mgr Herbulot, *L'Espérance au risque d'un diocèse [Évry-Corbeil]*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003 ; Pierre-Marie Delfieux, *Moine au cœur de la ville*, Paris, Bayard, 2003.

<sup>25</sup> Pour une réflexion globale et stimulante sur le rapport contemporain au territoire, voir *L'architecture et l'esprit de l'urbanisme européen*, numéro spécial d'*Esprit*, octobre 2005.

modalités selon lesquelles les discours et les pratiques des catholiques entrent en résonance avec l'ensemble de la société française, croyante ou non. Il existe par exemple de réelles convergences entre la façon dont l'Église diocésaine d'une part, et les autorités politiques et administratives d'autre part, appréhendent l'urbain et tentent d'agir sur lui. De même, la participation au modelage de l'espace urbain - par la construction de nouveaux lieux de culte notamment - a pu être vécue comme un inconfort pour les responsables diocésains. Courir le risque de la ville implique pour l'Église une acceptation de contraintes fortes, telles que le jeu des négociations ou le recours nécessaire à l'expertise. La question se pose alors de la nature du positionnement face à la ville en croissance : adaptation, modernisation, maintien des héritages ?

### *Le cœur de la thèse : l'émergence d'une question urbaine*

L'hypothèse centrale qui anime notre recherche est celle de l'émergence, au sein du diocèse de Lyon, d'une *question urbaine*, à comprendre comme la progressive - bien que non linéaire - prise de conscience de l'enjeu urbain. La ville *en tant que telle*, dans ses composantes globale, territoriale et fonctionnelle, devient l'objet chez les catholiques de discours et de pratiques que cette thèse entend identifier et analyser. Pour le dire autrement : une *territorialisation* des problématiques pastorales mais aussi d'expertise et de militantisme catholique est à l'œuvre au cours des années 1945-1975 dans le diocèse, saisissable par un certain nombre d'indices.

Cette maturation autour de la question urbaine ne signifie pas que la ville soit devenue le cadre à partir duquel aurait été repensée l'action pastorale diocésaine, y compris après le milieu des années 1970. Celle-ci reste largement tributaire d'un modèle hérité, centré sur la paroisse et sur les milieux sociaux. Mais ce relatif effacement *a posteriori* de la problématique urbaine chez les catholiques lyonnais n'a pas historiquement signifié un vide dans leurs représentations et leurs pratiques. Au contraire, une grande vitalité caractérise les efforts des prêtres-bâisseurs, responsables diocésains, sociologues, équipes de laïcs actifs dans les paroisses ou insérés dans des mouvements d'Église pour produire un discours attentif aux réalités de la ville moderne et pour peser sur le devenir d'une société qui s'urbanise alors rapidement. Nous supposons par conséquent que la territorialisation, en particulier pour le cas de l'espace urbain, n'a pas toujours eu la même intensité ni la même pertinence pour l'Église catholique au cours de son histoire. Ce rapport à l'espace peut être historicisé.

Il faut également mettre en relation ce questionnement avec l'histoire de l'aménagement du territoire en France puis l'émergence d'une « politique de la ville », c'est-à-dire le passage, à partir du milieu des années 1970, de la formulation de la « question sociale » en termes de classes ou de groupes sociaux et de conflits liés au travail, à celle d'une « question urbaine » qui envisage le traitement de l'exclusion et des violences *via* le territoire<sup>26</sup>. Loin d'être seulement le reflet des antagonismes sociaux, l'espace urbain et en particulier le grand ensemble à la périphérie des grandes villes deviennent les figures majeures à partir desquelles les pouvoirs publics pensent et souhaitent appliquer la modernisation de la société française<sup>27</sup>. L'habitat et le cadre de vie ont ainsi été les premiers leviers de cette politique de traitement des dysfonctionnements socio-économiques. La territorialisation n'est-elle qu'une façon commode, voire un aveu d'impuissance pour penser la complexité d'une société qui s'est largement uniformisée dans ses modes de vie au cours des Trente Glorieuses<sup>28</sup> ? Si l'objet de cette étude n'est pas d'apporter des réponses à ces questions de fond, il reste que cette problématique a des répercussions directes sur le traitement de notre sujet. Parce que le concept de « banlieue à problèmes » est socialement et historiquement construit comme espace de la relégation et comme catégorie de l'action publique<sup>29</sup>, la question urbaine ne se réduit sans doute pas à la simple transposition des problèmes sociaux dans un espace. Or, ce changement de paradigme a été utilisé en histoire sociale pour retrouver la trace de groupes sociaux aux contours devenus flous. Ce détour par l'espace permettant de circonscrire des objets est-il alors le signe d'une concession à une mode éphémère qui aurait peu à voir avec l'exigence de scientificité ? Pour notre part, nous y percevons plutôt avec Annie Fourcaut l'indice d'un renouvellement fécond de l'histoire urbaine<sup>30</sup> et, pour ce qui nous concerne, de l'histoire religieuse.

Deux axes structurent le questionnement autour de la prise en compte du territoire urbain par les catholiques lyonnais. Il s'agit en premier lieu de s'intéresser à la façon dont ils

---

<sup>26</sup> Présentation synthétique et suggestive dans Philippe Estèbe, *L'Usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques spatiales », 2004, p. 22 et suivantes.

<sup>27</sup> Thierry Oblet, *Gouverner la ville, Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2005.

<sup>28</sup> « La banlieue au crible de l'Histoire : entretien avec Annie Fourcaut et Danièle Voldman », dans Gérard Baudin et Philippe Genestier (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 17-30.

<sup>29</sup> Gérard Baudin et Philippe Genestier (dir.), *Banlieues à problèmes...*, *op. cit.* ; Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, coll. « Liber », Paris, Seuil, 2007.

<sup>30</sup> Annie Fourcaut, « De la classe au territoire et du social à l'urbain », *Le Mouvement social*, 200, juillet-septembre 2002, p 170-176.

participent à la « fabrique de la ville »<sup>31</sup>, et ce dans plusieurs domaines : la construction et l'accès au logement d'urgence, la construction d'églises nouvelles, ou le recours à l'expertise, mélange de considérations techniques, de visées théologiques et de préoccupations pastorales. Cette prétention à peser sur les formes de l'urbanisation suppose entre autres une connaissance de l'espace urbain et de ses logiques. L'Église est en quelque sorte assignée à déterminer une bonne herméneutique du territoire, pour évaluer les conditions de possibilité de son action, voire de son emprise. Car la croissance urbaine rend floues et fuyantes les dimensions de la communauté traditionnelle. Inversement, des pratiques catholiques peuvent être comprises comme la résultante de la croissance urbaine. Ce second axe envisage l'urbanisation comme un phénomène modifiant en retour les structures internes de l'institution diocésaine ou la nature de la pastorale mise en œuvre.

Cette présentation reste théorique : dans la pratique, ces deux mouvements sont difficiles à dissocier. De même, il ne faut pas comprendre qu'il y aurait eu *d'abord* une prise de conscience de l'enjeu urbain, donnant lieu à une construction intellectuelle élaborée une fois pour toutes, *puis* des pratiques qui en auraient été les effets mécaniques. L'histoire que nous écrivons est celle de l'élaboration concomitante de schèmes mentaux et de pratiques sociales concrètes, dans laquelle les représentations de la ville se modifient à l'épreuve du terrain. La plasticité et la pluralité des discours sur la ville s'expliquent en particulier par le degré de validité et de pertinence des connaissances savantes produites ou recueillies, par l'intensité des résistances locales des fidèles aux directives diocésaines et par la force ou l'inertie des modèles hérités. C'est là précisément un des intérêts de notre sujet : la ville en croissance se situe au croisement de discours, de pratiques et d'enjeux qui ne se recourent qu'en partie et qui s'ignorent parfois mutuellement : enquêtes de sociologie religieuse, aide au logement d'urgence, recompositions territoriales (remembrement ou démembrement de paroisses), construction d'églises nouvelles, études de « planning paroissial », pastorale d'ensemble, participation à des réseaux d'aménagement du territoire local ou régional, soutien à des mouvements de luttes urbaines, élaboration d'une théologie de la ville... Un des objectifs de la thèse réside dans la mise à jour des connexions qui ont pu ou non s'établir, par des hommes, des lieux ou des livres, entre ces diverses préoccupations. Celles-ci ayant toutes en commun une prétention de peser sur l'élaboration d'une agglomération qui soit conforme aux orientations de l'Église.

---

<sup>31</sup> Pour reprendre le sous-titre du contrat de recherche « Christiana » (auquel nous participons) financé par la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESH) et coordonné par Maryvonne Prévot (TVES-Lille 1) : « De l'urbanisme au développement : des militants d'origine chrétienne dans la fabrique de la ville des années soixante à nos jours (France/Belgique) ».

Ces choix dans le traitement du sujet induisent enfin un certain mode d'écriture historique. D'abord, le discours n'échappera pas parfois pour les nécessités de l'analyse à la forme du récit et à des exposés de type « histoire-bataille ». La majeure partie des faits positifs ont dû être établis dans le cadre de ce travail, notamment pour déterminer des éléments du contexte diocésain : chronologie et modalités de la pastorale d'ensemble, structure et fonctionnement de l'Office diocésain en charge de la construction des églises nouvelles, périodisation de certaines luttes urbaines (à Villeurbanne et Bron en particulier). Certes, l'histoire du diocèse a fait l'objet de travaux d'un apport irremplaçable<sup>32</sup>, mais la période la plus contemporaine (après 1945) est paradoxalement moins informée et plus dispersée que les précédentes. D'autre part, l'analyse que nous proposons repose sur une interdisciplinarité revendiquée. Un premier équilibre a dû être trouvé pour intégrer les apports d'une histoire urbaine à l'histoire religieuse. Mais nous ne nous sommes pas interdit également, lorsque l'analyse gagnait en clarté et en intelligibilité tout en ne cédant rien sur l'exigence de respect des sources, de recourir aux outils de la géographie urbaine, de la sociologie (urbaine, religieuse ou des organisations) ou de la théologie pastorale. L'écriture de la thèse doit également beaucoup - sans qu'il soit toujours possible de quantifier précisément cet enrichissement - à la lecture de philosophes intéressés entre autres par le thème de la ville, comme Michel Foucault, Michel de Certeau, Françoise Choay, Olivier Mongin ou Thierry Paquot.

### *La justification des termes du sujet*

Pour laisser toute sa place à la question spatiale ici décisive, le choix a été fait de reporter au premier chapitre la justification du cadre spatio-temporel retenu. Mais ces nécessaires cadrages ne doivent pas faire l'économie au préalable d'une réflexion sur le choix des termes du sujet.

Il a été jugé préférable de retenir l'expression « les catholiques » plutôt que « l'Église », car il s'agit ici d'une histoire sociale autant que d'une histoire institutionnelle. Et ce, bien que le point de vue de l'administration diocésaine ait été largement mis à contribution. Mais comment dès lors identifier les catholiques ? La question de l'appartenance

---

<sup>32</sup> Jacques Gadille, *Le diocèse de Lyon. Histoire des diocèses de France*, 16, Paris, 1983 ; Christian Ponson, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale, 1892-1914*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979 ; Jean Comby, *L'Évangile au Confluent*, Lyon, Éditions du Chalet, 1977 (texte repris et illustré dans Jean Comby et Bernard Berthod, *Histoire de l'Église de Lyon*, Châtillon sur Chalaronne, Éditions de La Taillanderie, 2007).

religieuse ne va pas de soi<sup>33</sup>. Elle ne prétend pas être résolue ici. Cependant, il paraît au minimum nécessaire d'explicitier notre démarche. Le cas le plus simple est certes l'attestation, lorsque des individus ou des lieux (institutions, mouvements, revues) se disent eux-mêmes catholiques ou sont considérés comme tels par les instances de l'Église. Cependant, cette seule déclaration ne saurait suffire. Supposer que seule la question de la foi peut constituer le critère d'appartenance religieuse est restrictif, car la croyance et l'éducation religieuses ne sont pas systématiquement revendiquées, mais plutôt euphémisées. Ceci est particulièrement vrai au cours de la période qui voit émerger des « recompositions du croire » à l'œuvre dans le catholicisme actuel<sup>34</sup>. Par conséquent, quand bien même la foi serait exposée publiquement comme ressort de l'action, la socialisation religieuse ici évoquée ne saurait se limiter à un système de croyances qui influencerait sur des choix uniquement moraux et intellectuels. Elle s'actualise aussi dans des pratiques, qui relèvent non exclusivement mais pour partie au moins d'une culture ou d'un *habitus* catholique, pour reprendre un concept bourdieusien. Si l'identification de ces dispositions, suffisamment incorporées pour déterminer des pratiques sociales et un horizon d'attentes, relève d'une gageure, il semble en revanche envisageable d'utiliser des lieux ou des événements comme indices empiriques d'une présence catholique. Bien que les regroupements qu'ils font naître ou les pratiques qu'ils suscitent ne relèvent pas des seuls catholiques, le chantier d'une nouvelle église dans un quartier neuf, la création d'un Institut de sociologie aux Facultés catholiques ou les initiatives locales d'un groupe de notables proches d'Économie et Humanisme seront retenus comme des situations qui sont à inclure dans notre champ de recherche. À usage interne ou externe, la reconnaissance qu'ils induisent peut servir de viatique *a minima* pour cerner les contours du monde catholique sur le terrain de la ville. Avançons même l'hypothèse constructiviste selon laquelle les représentations et les pratiques liées à la ville peuvent aider à comprendre ce que c'est qu'être catholique au cours des Trente Glorieuses. Cette question de l'appartenance religieuse n'est donc en rien réglée dès à présent. Elle court au contraire à travers toute l'étude, à la manière d'une basse continue qui est à considérer comme le pouls de l'analyse.

---

<sup>33</sup> Voir sur ce point les utiles précautions méthodologiques de Johanna Siméant pour identifier et analyser la prégnance d'une socialisation catholique, bien que dans un tout autre champ : Johanna Siméant, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le Mouvement social*, 227, 2009/2, p. 101-122.

<sup>34</sup> Pour une vision d'ensemble de ces recompositions et de leur approche en sociologie des religions en France, voir : Danièle Hervieu-Léger, « La sociologie des religions en France. De la sociologie de la sécularisation à la sociologie de la modernité religieuse », dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *La sociologie française contemporaine*, coll. « Quadrige », Paris, PUF, 2003, p. 241-250 ; Jean-Paul Willaime, *Sociologie des religions*, Paris, PUF, 1995.

L'expression « croissance urbaine », préférée à « banlieue », « ville » ou « urbanisation », appelle également quelques explications. Le terme « banlieue » - outre qu'il est à prendre avec la plus grande prudence du fait de sa charge sociale, politique et symbolique très forte, en particulier en France<sup>35</sup> - ne mettait pas au cœur de la problématique les relations centre-périphéries pourtant décisives dans l'approche catholique de la ville. Le concept d' « urbanisation » renvoie davantage, quant à lui, à un phénomène de longue durée lié à des transformations des modes de vie des populations. Certes, ce champ n'est pas à négliger, d'autant que l'une des spécificités catholiques est, nous semble-t-il, d'interpréter précisément les transformations morphologiques et sociologiques de la ville comme un phénomène de civilisation, nommée urbanisation ou « révolution urbaine ». Cependant, les termes de « croissance urbaine » renvoient plus explicitement à la ville *en train* de se faire, prise dans son caractère d'événement. Or, c'est en ce sens que la ville interroge responsables pastoraux, sociologues et fidèles sur le terrain : c'est moins la ville qui pose problème que sa croissance, dans ses dimensions temporelles (un rythme sans précédent) et spatiales (une extension inattendue). Parce qu'elle est vécue par le monde catholique comme une rupture avec la ville traditionnelle - supposée sinon statique, du moins largement identique à elle-même dans ses formes et dans ses fonctions depuis le début de l'ère industrielle - la croissance urbaine est un phénomène plus pertinent pour notre étude que la ville aux contours et au contenu assez flous. La définition retenue de cette croissance urbaine est l'accroissement de la population urbaine, qui se matérialise par une densification des hommes et du bâti à l'échelle des communes, mais également par un étalement et une recomposition des espaces urbanisés à l'échelle de l'agglomération<sup>36</sup>.

### *La portée de l'étude*

Ce travail n'est pas à comprendre comme une monographie diocésaine. Le passage de l'échelle du diocèse à celle de l'agglomération n'est pas qu'une question de focale : il considère les effets de la croissance urbaine et leur éventuelle prise en compte par l'Église comme le questionnement principal de la présente thèse.

---

<sup>35</sup> Voir par exemple Michel Grésillon, « Banlieue », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 102-104.

<sup>36</sup> Cette définition s'inspire pour partie de celle donnée par Pierre Merlin (*La croissance urbaine*, Paris, PUF, 1994, p.7). Les modalités propres à l'agglomération lyonnaise au cours de la période seront analysées dans le chapitre 1.

Il est néanmoins apparu pertinent sur le plan méthodologique de garder les atouts de la monographie diocésaine : celle-ci permet en effet de tester des hypothèses de recherche, de proposer des contrepoints ou des nuances à des affirmations trop généralistes. L'« analyse localisée » qu'elle induit répond à une exigence d'ancrage territorial, seul apte à écrire une histoire incarnée<sup>37</sup>.

Dans le strict champ de la ville en croissance, ce travail ne prétend pas non plus à l'exhaustivité. L'espace a été considéré comme un outil heuristique, non comme un thème à épuiser dans sa totalité. La fondation de nouveaux lieux de culte, les découpages successifs des paroisses urbaines ou l'engagement militant contre des dysfonctionnements dans les quartiers ont été identifiés seulement comme des moments privilégiés où se joue un rapport des catholiques à la ville<sup>38</sup>. Notre travail a, de ce point de vue, essayé d'éviter deux écueils : le « spatialisme » et le « localisme ». Le premier désigne un mode de raisonnement, souvent implicite, qui fait de l'espace une *chose-en-soi*, doté de ses propres lois d'évolution et déterminant également l'organisation et les pratiques sociales. Le travail qui va suivre s'efforce de ne pas aborder l'espace comme un domaine à part, à la fois toujours extérieur et antécédent, et doté d'une puissance singulière<sup>39</sup>. L'autre risque est celui du « localisme », qui consiste à indexer les comportements et les identités d'acteurs aux lieux dans lesquels ils évoluent. Le chercheur a beau jeu de découvrir du territoire et de l'identité lorsque l'espace retenu pour son étude découpe précisément une zone qu'il définit implicitement comme porteuse d'une certaine unité géographique ou culturelle<sup>40</sup>. Pour éviter cette quasi-tautologie qui guette l'historien, l'analyse s'est attachée à vider le local de toute signification *a priori* et à ne lui donner du sens qu'en tant qu'il est pensé et traversé par des individus qui évoluent à plusieurs échelles : celles du quartier, de la paroisse, de l'agglomération lyonnaise, mais aussi du réseau urbain français dans le cadre d'une circulation des savoirs et des pratiques entre villes bien identifiable pour certaines thématiques (l'enquête de pratique religieuse de mars 1954 par exemple).

---

<sup>37</sup> Christian Sorrel, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, actes du colloque international de la Casa de Velázquez des 2-5 avril 2001, réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, Madrid, vol n° 87, 2004, p. 225-247.

<sup>38</sup> Sur l'espace comme voie d'accès et outil heuristique pour l'historien, voir en particulier la réflexion stimulante d'Isabelle Laboulais-Lesage, « Les historiens français et les formes spatiales », dans Jean-Claude Waquet, Odile Goerg et Rebecca Rogers (dir.), *Les espaces de l'historien...*, *op.cit.*, p. 33-47.

<sup>39</sup> Michel Lussault, article « Spatialisme », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie...*, *op. cit.*, p. 864-866.

<sup>40</sup> « La banlieue au crible de l'Histoire... », *op. cit.*

### *Le corpus de sources*

L'ensemble du corpus se compose d'archives manuscrites, d'imprimés et de sources orales. Les archives manuscrites constituent la majorité des documents dépouillés, au premier rang desquels se situent les fonds privés. Parmi ceux-ci figurent avant tout les cartons des Archives diocésaines de Lyon. Les papiers<sup>41</sup> du cardinal Gerlier (1937-1965) et du vicaire général Maurice Delorme ont constitué le principal support de notre étude. Leur dépouillement a été complété par celui des fonds des évêques auxiliaires Louis Boffet et Jacques Faivre (respectivement de 1970 à 1975 et de 1992 à 1997). Ces fonds rassemblent essentiellement rapports, notes, correspondances et compte-rendus de réunions. Nous n'avons pu accéder aux papiers des cardinaux Jean Villot et Alexandre Renard, archevêques de Lyon de 1965 à 1967 et de 1967 à 1981.

D'autres fonds privés (hors archives diocésaines de Lyon) ont pu être consultés. Il s'agit de fonds assez restreints (une dizaine de cartons au maximum) consultés pour certaines thématiques : les papiers Louis-Joseph Lebreton et Raymond Delprat (Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau) et les archives Jean Labasse (Institut d'Urbanisme de Lyon) pour l'existence éphémère d'un Bureau Lyonnais d'Analyse et de Conjoncture et ses principales personnalités ; le fonds Chronique sociale de France - Semaines sociales (Archives municipales de Lyon) sur la Semaine sociale de Brest de juillet 1965 consacré au problème de l'urbanisation ; les archives de l'Union Féminine Civique et Sociale (Centre des Archives du Féminisme à Angers) pour le rôle de ses antennes locales à Lyon et Bron dans le champ de l'expertise urbaine en matière de cadre de vie ; le fonds Roger Daille (Bibliothèque de la Maison lyonnaise des Oblats de Marie-Immaculée) sur la sociologie religieuse lyonnaise des années 1970 ; les papiers de Jean Latreille sur l'ouverture du centre « Mains Ouvertes » à la Part-Dieu ; le fonds des Archives diocésaines de Grenoble concernant le rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon en 1954 ; enfin les archives de la paroisse villeurbannaise de Saint-Julien-de-Cusset. Quelques investigations ont été menées dans les fonds des archives municipales de Lyon, Bron et Vaulx-en-Velin, ces deux dernières ayant été choisies comme échantillons. Aux Archives municipales de Villeurbanne, le fonds consacré aux luttes urbaines sur la commune a été entièrement dépouillé pour les besoins de l'analyse.

---

<sup>41</sup> Mis à la disposition des chercheurs suite à la constitution en 1989, à la demande de Mgr Decourtray, d'une Commission d'historiens présidée par René Rémond pour faire la lumière sur les rapports entre Paul Touvier et l'Église.

Des sources imprimées ont également été utilisées. En premier lieu les périodiques ayant trait à la vie du diocèse (*Semaine religieuse* du diocèse, *ordo*), mais également la *Documentation catholique*, *Économie et Humanisme*, *Recherches et Débats*, *Études*, et *La Chronique sociale de France* dans lesquels s'expriment des intellectuels chrétiens ou proches du monde chrétien. La presse régionale et nationale, catholique ou non, a été consultée ponctuellement. Un certain nombre d'essais, de monographies et de témoignages publiés pendant la période ont également été utilisés. Enfin, une quinzaine d'entretiens ont pu être menés avec des protagonistes de la période dans le diocèse<sup>42</sup>.

### *Le plan de la démonstration*

Un chapitre introductif doit permettre dans un premier temps de préciser et de justifier le cadre spatio-temporel choisi pour l'étude. Il a également pour vocation de présenter les héritages de l'Archevêché de Lyon en matière de prise en compte des réalités urbaines, en particulier dans le domaine de la construction de nouvelles églises. Il va de soi, en effet, que le diocèse a déjà été confronté à l'urbanisation avant les Trente Glorieuses, et un état des lieux des savoir-faire sur la question a été jugé nécessaire pour mettre en perspective ruptures et continuités de la période. L'étude se déploie ensuite autour de trois thématiques pour lesquelles la chronologie se recoupe partiellement.

Une première partie est consacrée à la question de l'expertise catholique à l'épreuve de la croissance urbaine, entre 1945 et 1957. Ce premier moment s'organise autour de quatre chapitres qui déclinent chacun une des facettes de cette expertise. L'objectif est de déterminer dans quelle mesure les catholiques lyonnais élaborent un savoir et des savoir-faire sur la ville, et si ces connaissances et compétences sont pensées comme telles. Le chapitre 2 s'intéresse ainsi aux réponses apportées par des structures diocésaines ou para-diocésaines à la crise du logement dans l'agglomération. Le chapitre 3 est consacré à la place occupée dans le champ de l'expertise urbaine catholique par un éphémère laboratoire d'enquêtes, le Bureau lyonnais d'analyse et de conjoncture (BLAC). Créé dans la mouvance d'Économie et Humanisme, cet organisme a été à l'origine d'un réseau de personnalités qui ont joué un rôle non négligeable dans les débuts de l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise. Le chapitre 4 porte quant à lui sur le recensement de pratique dominicale organisé en mars 1954 dans l'agglomération et sur le rattachement au diocèse de Lyon des paroisses de Villeurbanne

---

<sup>42</sup> La liste précise de l'ensemble de ces sources figure dans la partie « Sources ».

décidé quelques mois plus tard. Ces deux événements, rigoureusement préparés et finement analysés par l'autorité diocésaine, révèlent de façon significative une prise en compte de l'enjeu urbain par le biais de la sociologie religieuse. Le chapitre 5 s'efforce enfin de comprendre la mise en place de deux organismes d'expertise urbaine à la fin des années 1950 : d'une part, une structure diocésaine entièrement consacrée à la construction de nouveaux lieux de culte dans le diocèse, l'Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN), créé en 1957 ; d'autre part, à la même date, un Institut de sociologie fondé à l'initiative de Jean Labbens qui reconnaît la place d'une sociologie urbaine empirique au sein des Facultés catholiques de Lyon.

La seconde partie porte spécifiquement sur cette question des « églises nouvelles », qui concentre l'essentiel de l'activité du diocèse sur la problématique de la croissance urbaine entre 1957 et 1975. Il s'agit de répondre à des questions en apparence simples portant sur les fondements et les modalités des chantiers diocésains : le chapitre 6 tente d'expliquer *pourquoi* le diocèse s'est lancé dans la construction de quarante et une nouvelles églises ; le chapitre 7 s'intéresse à la question de la localisation de ces nouveaux lieux de culte et met en discussion l'éventualité d'un « urbanisme religieux » à Lyon au cours de la période ; le chapitre 8 esquisse quant à lui, avec les sources disponibles, le problème des moyens financiers mis en œuvre pour payer les nouvelles constructions, en mettant plus particulièrement l'accent sur la mobilisation du clergé et des fidèles qui en a résulté. Le chapitre 9 propose une étude de cas locale qui récapitule et met à l'épreuve les analyses de cette deuxième partie. Du fait d'une documentation de grande qualité qui permet de territorialiser l'ensemble des enjeux retenus, la paroisse villeurbannaise de Saint-Julien-de-Cusset (à l'est de l'agglomération) sera en effet considérée comme un observatoire des discours et des pratiques à l'œuvre à l'occasion de la construction d'une nouvelle église.

Enfin, une troisième partie est consacrée à la question d'une « gouvernance urbaine » par les catholiques du diocèse entre 1960 et 1975, c'est-à-dire à l'émergence de pratiques et de discours témoignant d'une volonté d'agir sur la ville de façon globale, sans prendre pour autant la forme d'un contrôle ou d'une emprise qui sont alors remis en cause à la fois dans l'Église et dans le nouveau contexte urbain. Le chapitre 10 porte sur la façon dont la réflexion catholique sur la ville participe au cours des années 1960 à un renouvellement des interrogations sur l'urbain dans les sciences sociales. Dans le diocèse de Lyon, s'ensuivent des essais - non sans résistances - de mise en place d'une « pastorale d'ensemble » qui redéfinit en particulier la place de la ville. Le chapitre 11 envisage la participation des

catholiques à la définition d'un espace politique de gouvernance urbaine. Cette question est traitée au travers de deux exemples : d'une part, par l'étude du rôle des sections locales de l'Union féminine civique et sociale (UFCS), issue du catholicisme social, dans la prise de décision dans l'aménagement urbain local ; d'autre part, sous l'angle des « luttes urbaines » - auxquelles participent des catholiques - qui secouent certaines communes de l'agglomération dans les années 1970 lors de conflits d'usages portant sur des espaces en voie d'urbanisation. Au cœur de ces problématiques figure le rôle qu'entendent jouer les classes moyennes dans la construction de la ville. Le chapitre 12 revient sur les tentatives avortées pour mettre en place dans la première moitié des années 1970 une pastorale urbaine qui ait l'agglomération pour cadre et pour objet. Ces initiatives prennent place dans un contexte de net ralentissement des chantiers d'églises nouvelles et de réorganisation des territoires diocésains dans l'Église de France. Elles s'insèrent également dans le cadre d'une attention accrue des pouvoirs publics aux difficultés des grands ensembles.

# CHAPITRE INTRODUCTIF : UN CADRE SPATIO-TEMPOREL, DES HÉRITAGES

Ce chapitre a une double ambition : d'une part, présenter et justifier le cadre à la fois spatial et chronologique retenu pour l'étude ; d'autre part, évaluer les héritages d'un savoir-faire en termes d'équipement religieux et de prise en compte de la ville pour le diocèse de Lyon à l'époque de la Reconstruction.

## I. LE CADRE DE L'ÉTUDE : L'ARCHIDIACONÉ SAINT-JEAN ENTRE 1945 ET 1975

### A. LE CHOIX DES LIMITES SPATIALES

La détermination des limites spatiales n'est pas un problème mineur : ce choix s'apparente par son caractère impérieux à celui de l'échelle de la carte pour le géographe. Il induit directement des grilles de lecture qui influent sur les résultats obtenus<sup>43</sup>. Or, faire de la croissance urbaine le cœur de la problématique rend cette délimitation plus délicate. C'est *un périmètre d'arrivée* qui doit être défini, puisqu'il correspond à l'espace de plus grande superficie.

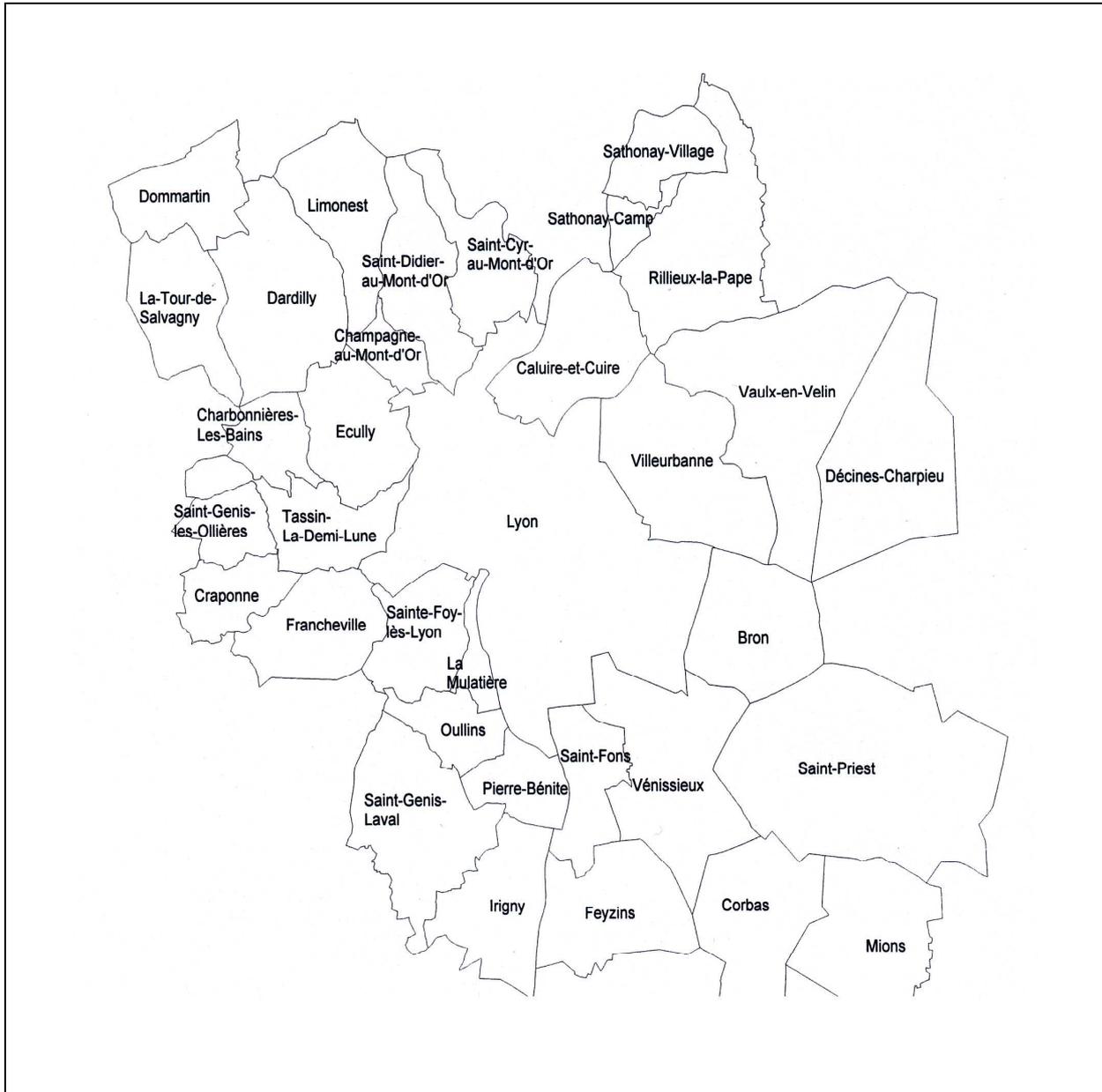
C'est le périmètre de l'archidiaconé dit « de Saint-Jean » tel que le définit l'annuaire du diocèse de 1975 qui a été retenu pour cette recherche, à l'exception de deux « secteurs pastoraux » très éloignés du centre de l'agglomération et pour lesquels les sources utilisées

---

<sup>43</sup> Danièle Voldman, Rémi Baudouï, Alain Faure, Annie Fourcaut et Martine Morel, « Enjeux. Écrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 27, juillet-septembre 1990, p. 97-105.

apportent peu d'informations<sup>44</sup>. L'espace retenu regroupe par conséquent 117 paroisses réparties sur trente-quatre communes.

Fig 1. L'espace d'étude : l'archidiaconé Saint-Jean en 1975 (secteurs de Meyzieu-Genas et Givors exceptés)<sup>45</sup>.



<sup>44</sup> Il s'agit des secteurs de Meyzieu-Genas et de Givors. Seront donc exclues de la présente étude les paroisses situées sur les communes suivantes : Jonage, Jons, Meyzieu, Pusignan, Chassieu, Azieu, Colombier-Saugnieu, Givors et Saint-Romain-en-Gier (*Annuaire du diocèse de Lyon, 1975*).

<sup>45</sup> Carte réalisée à partir d'un fond de carte Mapinfo (logiciel mis à la disposition des doctorants au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes).

Le choix d'un découpage de nature ecclésiastique ne signifie pas qu'une identité religieuse ou pastorale autre que celle de la dénomination existe nécessairement avant ou au cours de la période retenue. Il aurait été en outre envisageable de délimiter un espace fondé sur des critères démographiques et administratifs, comme la commune ou le canton, offrant la possibilité d'insérer la problématique religieuse dans un découpage traditionnellement adopté en histoire urbaine<sup>46</sup>.

Néanmoins, le cadre de l'archidiaconé - et donc d'un ensemble de *paroisses* plutôt que de communes - se justifie par plusieurs éléments. D'une part, du point de vue de la majorité des acteurs étudiés (prêtres et responsables diocésains), la paroisse est le cadre canonique et évident de l'exercice du ministère. D'autre part, l'archidiaconé Saint-Jean correspond pour une très large part aux limites administratives de la Communauté urbaine de Lyon en 1975, ainsi qu'à celles, légèrement différentes, de l'agglomération telle que la définit l'INSEE la même année<sup>47</sup>. De plus, c'est dans le cadre de son ministère d'archidiacre de Saint-Jean que le père Maurice Delorme tente de mettre en place à partir du début des années 1970 une pastorale d'agglomération dans le diocèse<sup>48</sup>.

Il faut cependant préciser que certaines données démographiques utilisées dans cette recherche ont été recueillies à partir des recensements de l'INSEE et qu'elles donnent lieu à une cartographie thématique qui prend de ce fait la commune comme échelle<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> Le cadre communal paraît en particulier approprié pour étudier la formation des périphéries urbaines. Philippe Videlier retient par exemple un découpage proche de celui du recensement de l'INSEE en 1962 : Philippe Videlier, « Banlieues de province : l'exemple lyonnais », dans Annie Fourcaut (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 277- 293.

<sup>47</sup> N'appartiennent pas à l'archidiaconé Saint-Jean les communes suivantes membres de la Communauté urbaine de Lyon et/ou retenues par l'INSEE pour définir l'agglomération en 1975 : Genay, Neuville-sur-Saône, Montanay, Curis, Albigny, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Poleymieux, Cailloux-sur-Fontaines, Fontaines-Saint-Martin, Collonges, Saint-Romain, Couzon, Meyzieux, Genas, Jonage, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Solaize, Vernaison, Charly, Vourles, Vaugneray, Brignais, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consoise, Marcy-l'Étoile.

<sup>48</sup> Voir chapitre 12.

<sup>49</sup> Voir en particulier chapitre 7.

## B. LES « TRENTE GLORIEUSES » : UNE PÉRIODE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE AVEC DES EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

La période dite des « Trente Glorieuses » - selon l'expression de Jean Fourastié<sup>50</sup> - correspond à un cycle économique et social relativement homogène que vient stopper le choc pétrolier de 1973, même si des signes d'essoufflement étaient perceptibles avant même la hausse du prix du baril de pétrole. Cette « révolution silencieuse » se traduit par des bouleversements profonds en France : croissance économique forte et durable, tertiarisation de l'économie, hausse du niveau de vie moyen, entrée dans la société de consommation.

Cette période de forte expansion économique a des traductions en termes spatiaux qui intéressent directement l'histoire urbaine. La tertiarisation de l'emploi s'effectue au détriment de la population active agricole dont les effectifs s'effondrent au cours de la période. Le basculement population urbaine / population rurale a eu lieu au début des années 1930 en France, mais il s'accélère après 1945.

L'urbanisation est par conséquent une donnée essentielle des Trente Glorieuses, et l'agglomération lyonnaise participe de ce mouvement d'ensemble qui touche toutes les métropoles régionales françaises. Pour le géographe Jacques Bonnet, qui écrit un ouvrage très documenté en 1987 sur la croissance urbaine à Lyon, « ces années de prospérité (1960-1975) s'étaient traduites par une expansion urbaine considérable, marquée à la fois par une extension du tissu périphérique, aux dépens de la campagne, et par une densification du bâti dans le noyau central. Cette double évolution de l'urbanisation était induite directement par la poussée démographique, la progression du niveau de vie et de la consommation des ménages, la capacité d'investissements immobiliers des entreprises - et, indirectement, par la concentration des structures économiques, par l'ambition spatiale des groupes industriels et tertiaires, par l'intervention de l'État en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme »<sup>51</sup>. La croissance urbaine dans l'agglomération au cours de la période s'accompagne d'une interventionnisme qui se traduit en effet par la création des grands outils d'aménagement du territoire, dont plusieurs prétendent agir directement sur le réseau urbain. Si les transformations urbanistiques de l'agglomération lyonnaise sont depuis quelques années

---

<sup>50</sup> Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979 pour la première édition.

<sup>51</sup> Jacques Bonnet, *Lyon et son agglomération*, La Documentation française, Paris, 1987, p. 5.

mieux connues à la suite de divers travaux en histoire urbaine<sup>52</sup>, la période des Trente Glorieuses a fait l'objet de contributions plus rares, qui compléteront ici nos propres investigations.

## 1. Les chiffres de la croissance urbaine

L'extension de l'agglomération lyonnaise au cours de la période se lit dans les chiffres fournis par les recensements successifs (1946, 1954, 1962, 1968 et 1975). La population de l'ensemble des trente-quatre communes concernées par l'étude est ainsi passée de 724 200 à 1 055 800 habitants entre 1954 et 1975, soit un accroissement de 68,6 %. Les densités humaines ont également fortement augmenté. La densité moyenne pour l'espace d'étude était d'environ 1 580 habitants par km<sup>2</sup> en 1954, elle est de 2 190 en 1975<sup>53</sup>. Françoise Bayard et Pierre Cayez confirment cette urbanisation très nette. Les taux annuels de croissance démographique de l'agglomération lyonnaise s'élèvent à 2,37 % pour la période 1954-1962, puis 2,22 % jusqu'en 1968, enfin 1,06 % entre 1968 et 1975<sup>54</sup>. Jean-Luc Pinol estime que la croissance urbaine a été telle à Lyon que l'« on pourrait presque dire que l'on a changé de monde entre 1954 et 1975 »<sup>55</sup>.

Le critère du logement est à cet égard très révélateur. La moitié du parc immobilier des communes de Lyon, Villeurbanne, Bron et Vénissieux en 1975 a été bâtie après 1948, ce qui représente une moyenne de 5 400 logements nouveaux chaque année (contre 1 320 pour la période 1871-1948), avec des pointes à 7 000 logements par an entre 1962 et 1967. D'un point de vue spatial, le caractère discontinu du bâti des communes périphériques tend à disparaître au cours de la période<sup>56</sup>. Certes, cette fièvre de construction au cours des Trente

---

<sup>52</sup> Outre l'*Histoire de Lyon* sous la direction de Pierre Cayez et Françoise Bayard déjà citée : Dominique Bertin et Nathalie Mathian, *Lyon. Silhouettes d'une ville recomposée. Architecture et urbanisme 1789-1914*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2008 ; Dominique Bertin, « Temps et espaces de l'urbanisme lyonnais », dans *L'Esprit d'un siècle. Lyon 1800-1914*, catalogue d'expositions, Lyon, Fage Éditions, 2007, p. 46-59 ; Pierre-Yves Saunier, *Lyon au XIX<sup>ème</sup> siècle : les espaces d'une cité*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 1992 ; Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991 ; André Latreille (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1974.

<sup>53</sup> D'après nos propres relevés et calculs à partir du dénombrement du *Recensement général de la population 1975, Rhône*, INSEE, 1975.

<sup>54</sup> Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon*, t. 2 : *Du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Le Côtéau, Horvath, 1990, p. 422 (ces chiffres portent sur 104 communes au total).

<sup>55</sup> Jean-Luc Pinol, « L'évolution urbanistique », dans *L'intelligence d'une ville. Vie intellectuelle et culturelle à Lyon entre 1945 et 1975, Matériaux pour une histoire*, actes des rencontres des 2-3 juin 2005 organisées à la Part-Dieu, Lyon, Bibliothèque municipale, 2006, p. 33-42, citation p. 34.

<sup>56</sup> Idem, chiffres p. 34-35.

Glorieuses ne doit pas cacher certaines pesanteurs. Ont en effet été relevées quelques lenteurs dans les transformations du bâti (comme la persistance notable des murs en pisé dans l'agglomération<sup>57</sup>) ou certaines « hésitations », par ailleurs discutables, dans les choix en matière d'urbanisme<sup>58</sup>. Il reste cependant indéniable que la croissance urbaine est un des phénomènes majeurs de l'histoire lyonnaise récente, entraînant des transformations géographiques de grande ampleur.

## 2. Les caractéristiques de la croissance urbaine lyonnaise

L'objectif ici n'est pas de donner une vision précise et encore moins exhaustive de l'agglomération et de ses transformations urbanistiques. Il s'agit de saisir les lignes de force de cette urbanisation afin d'en donner une meilleure visibilité et restituer le phénomène auquel ont été confrontés l'autorité diocésaine et l'ensemble des catholiques de l'agglomération au cours de la période. À la lecture des travaux historiques portés à notre connaissance, la croissance urbaine lyonnaise peut être déclinée selon trois modalités.

C'est d'abord le poids croissant des périphéries dans l'ensemble de l'agglomération qui apparaît comme un phénomène de première importance, comme le montre le tableau ci-dessous<sup>59</sup> :

---

<sup>57</sup> Idem, p. 41-42.

<sup>58</sup> Olivier Zeller, « Les hésitations d'un urbanisme [à Lyon] », dans Jean-Luc Pinol (dir.), *Atlas historique des villes de France*, Paris, Hachette, 1996, p. 170-171. La thèse d'une rupture nette entre l'immobilisme de la fin du mandat Herriot et le dynamisme urbanistique à partir de la municipalité Pradel est également soutenue par l'un des principaux protagonistes de l'aménagement urbain de l'agglomération au cours de cette seconde période, Charles Delfante (Charles Delfante et Jean Pelletier, *Atlas historique du Grand Lyon. Formes urbaines et paysages au fil du temps*, Éditions Xavier Lejeune-Libris, 2004, p. 167-183). La thèse de Marie-Clothilde Meillerand sur l'histoire de la politique urbaine dans l'agglomération lyonnaise entre 1938 et 1975 (sous la direction de Jean-Luc Pinol) permettra sans doute de nuancer ce clivage.

<sup>59</sup> Repris de Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon...*, *op. cit.*, p. 420. Les communes concernées par chacune des catégories utilisées ne sont pas explicitées.

Fig. 2. Taux de croissance démographique de l'agglomération lyonnaise, 1946-1968.

	1946-1954	1954-1962	1962-1968
Ville <sup>60</sup>	+ 3,23 %	+ 11,90 %	-1,5 %
Banlieue Est	+ 15,61 %	+ 26,47 %	+ 37,98 %
Banlieue Ouest	+ 16,41 %	+ 11,80 %	+ 15,32 %
Banlieue Nord	+ 17,75 %	+ 15,77 %	+ 29,40 %

Ces recompositions démographiques et spatiales se manifestent en particulier par le déplacement du centre de gravité démographique vers l'est de l'agglomération et par le déclin démographique du centre. Il faut certes prendre en compte ce que les auteurs appellent « la chronologie du passage de la vague démographique », qui organise « de façon semi-concentrique et stratifiée » les espaces périphériques. Les étapes d'urbanisation des communes de banlieue se différencient de fait selon le degré de proximité avec le centre. Ainsi, la croissance des plus anciennes périphéries comme Villeurbanne, Saint-Fons ou Oullins prend fin en 1968, proche en cela du déclin numérique de la population de la commune de Lyon. Un deuxième groupe de communes, dans une seconde auréole, a connu une forte croissance entre 1946 et 1968 avant de connaître un essoufflement au début des années 1970. C'est le cas de Vénissieux, Pierre-Bénite ou Bron. Enfin, un troisième groupe plus excentré (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Décines-Charpieu à l'est mais aussi des communes de la proche banlieue ouest comme Écully, Tassin-la-Demi-Lune ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or) connaît une véritable explosion démographique tout au long de la période, sans ralentissement visible avant 1975-1982<sup>61</sup>.

Il reste que l'enseignement principal de ce tableau statistique est le poids croissant, en termes démographiques, des périphéries de l'est de l'agglomération. Cette tendance lourde est confirmée par nos propres calculs sur l'espace de l'archidiaconé Saint-Jean : la part de la population habitant dans les périphéries ouest est passée de 11,2 % à 15,0 % entre 1954 et 1975, alors que celle résidant dans la banlieue orientale, déjà plus élevée en 1954 (17,7 %), a

<sup>60</sup> En l'absence de précision de la part des auteurs, la « ville » ici nommée renvoie très probablement à la commune de Lyon.

<sup>61</sup> Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon...*, op. cit., p. 421.

quasiment doublé, atteignant 32,1 % en 1975<sup>62</sup>. Au cours de la même période, la part de la population de la commune de Lyon a chuté de 65,6 à 42,2 %.

Cette croissance urbaine différenciée s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs. D'après les auteurs de l'*Histoire de Lyon*, ce sont les flux migratoires qui assurent la majorité de la croissance démographique jusqu'aux années 1960. Ces migrations se composent de nationaux et d'étrangers, ces derniers représentant l'apport le plus important depuis 1954. En 1974, l'agglomération compte près de 155 000 étrangers dont 78 000 en provenance d'Afrique du Nord. À partir de la fin des années 1960, c'est l'accroissement naturel qui assure l'essentiel de la croissance démographique<sup>63</sup>. La désindustrialisation des communes proches du centre et le transfert des unités de production plus à l'est explique pour une part la « vague démographique » selon un gradient ouest-est évoqué plus haut<sup>64</sup>. La tertiarisation progressive des activités, surtout à Lyon, Villeurbanne et dans certaines communes à dominante résidentielle, tend à reléguer la population ouvrière dans les marges est et sud de l'agglomération<sup>65</sup>. Enfin, ces constructions nouvelles correspondent pour une large part à de grandes opérations de logement social.

L'agglomération lyonnaise est un exemple significatif de cet essor spectaculaire du logement collectif sur un modèle fonctionnaliste tel que le définit la Charte d'Athènes. Les offices HLM locaux bâtissent environ 4 000 logements par an pendant les années 1960 et au début des années 1970. Au total, sur les quelque 55 500 logements sociaux gérés par les Offices en 1972, près de 6 000 sont situés à Villeurbanne et 30 000 dans des communes de la banlieue lyonnaise, la plupart dans le cadre de Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) : Bron-Parilly, les Minguettes à Vénissieux, la Duchère à Lyon, Vaulx-en-Velin, Caluire et Rillieux concentrent les principaux grands ensembles de l'agglomération, auxquels il faut ajouter les réalisations plus restreintes de la Cadière à Oullins, Les Clochettes à Saint-Fons ou Bel-Air à Saint-Priest<sup>66</sup>. De façon frappante mais significative, la construction des grands ensembles est stoppée au moment de l'essoufflement de la croissance économique, puisque la circulaire

---

<sup>62</sup> Ont été comptabilisées dans les périphéries ouest les populations des communes de : Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières, Craponne, Dardilly, Dommartin, Écully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières et Tassin-la-Demi-Lune ; dans les périphéries est, les populations des communes de : Bron, Corbas, Décines-Charpieu, Mions, Saint-Priest, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

<sup>63</sup> Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon...*, op. cit., p. 422.

<sup>64</sup> Le phénomène est particulièrement visible pour Villeurbanne. Voir Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière dans l'agglomération lyonnaise. Le cas de Villeurbanne*, Université Lyon 2, Centre de recherches sur l'environnement géographique et social, 1975.

<sup>65</sup> Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon...*, op. cit., p. 423.

<sup>66</sup> Idem, p. 423-425.

Guichard date de 1973. Jacques Bonnet confirme pour le cas lyonnais que « les années de crise entraînent une pause dans la construction »<sup>67</sup>.

Pourquoi dans ce cas avoir choisi la date de 1975 plutôt que celle de 1973 ? La première a semblé plus judicieuse sur le plan chronologique, aussi bien en histoire urbaine qu'en histoire religieuse. Les Trente Glorieuses ont été saisies comme une période globale, ce qui a permis en outre d'inclure les résultats du recensement général de la population de 1975, ainsi que l'inauguration du nouveau centre directionnel de la Part-Dieu. Ce nouvel aménagement constitue dans les années 1970 l'opération phare d'une rénovation urbaine qui cherche à créer de nouvelles centralités - notamment économiques et financières - sur la rive gauche du Rhône.

Ce moment a également une signification sur le plan diocésain. Certes, la période 1945-1975 ne recoupe pas la chronologie des évêchés de l'après-guerre : Pierre-Marie Gerlier est archevêque de Lyon depuis 1937 et, après le bref passage de son successeur Jean Villot (1965-1967), le cardinal Alexandre Renard reste sur le siège archiepiscopal jusqu'à sa démission en 1981.

Mais l'année 1975 marque l'arrivée d'une nouvelle équipe auprès de Mgr Renard dans l'administration du diocèse et la conduite de la pastorale. Les pères Maurice Delorme et Paul Bertrand sont choisis tous deux à cette date comme nouveaux évêques auxiliaires, en remplacement de Mgr Chagué et de Mgr Boffet<sup>68</sup>. Ces nominations peuvent être lues comme la volonté de l'archevêque de Lyon de prendre davantage en considération la pastorale urbaine : le vicaire général Delorme, archidiaque de Saint-Jean, n'a pas ménagé ses efforts pour susciter une coordination de la pastorale à l'échelon de l'agglomération lyonnaise ; de même, le père Paul Bertrand était jusqu'alors coordinateur de la pastorale de la ville dans le diocèse de Sens<sup>69</sup>.

En outre, la date de 1975 correspond à l'inauguration du centre « Mains ouvertes » à la Part-Dieu à l'initiative du père Jean Latreille. L'ouverture de ce lieu œcuménique d'accueil spirituel au cœur du nouveau centre directionnel de l'agglomération marque l'aboutissement d'une réflexion sur les modalités d'une présence d'Église dans les flux de la ville qui soit distincte de la structure paroissiale traditionnelle.

---

<sup>67</sup> Jacques Bonnet, *Lyon et son agglomération...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>68</sup> Mgr Louis Boffet (1921-1997) a été nommé évêque coadjuteur du diocèse de Montpellier, Mgr Pierre Chagué (1920-1980) évêque de Gap.

<sup>69</sup> « Mgr Paul Bertrand, évêque auxiliaire du diocèse » et « Abbé Maurice Delorme nommé évêque auxiliaire », *Église de Lyon*, respectivement dans les semaines du 27 juin et 17 octobre 1975.

Enfin, c'est en 1975 que sont publiées deux études du père Roger Daille, responsable de l'Institut de sociologie des Facultés catholiques de Lyon, qui témoignent de la fin d'un cycle en sociologie dans le diocèse : il s'agit de la dernière véritable consultation paroissiale sur le modèle Le Bras-Boulard pour la région lyonnaise et d'un bilan des effets de l'urbanisation sur la vie des chrétiens<sup>70</sup>.

### 3. L'affirmation d'une métropole régionale et d'une communauté urbaine

Au cours des Trente Glorieuses, l'agglomération lyonnaise connaît parallèlement de profondes mutations sur le plan administratif et politique, dues essentiellement à la volonté planificatrice et technocratique de l'État.

Les nouveautés résident d'abord dans la production d'une série d'études destinées à connaître et maîtriser la croissance urbaine de Lyon et de sa région. Plusieurs documents élaborés à la fin des 1950 témoignent d'une certaine vitalité de l'urbanisme au moment où le nouveau maire Louis Pradel (1957-1976) succède à Édouard Herriot (1905-1957) : avant-projet de plan de la « région lyonnaise » par l'Atelier régional d'urbanisme signé J. Foch en 1959, « Plan Maillet » en 1960<sup>71</sup>. En 1965, le Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG) vise à limiter le développement de l'agglomération en reportant l'urbanisation sur des villes périphériques (Villefranche-sur-Saône, Vienne) mais aussi des villes nouvelles. Choisie avec d'autres capitales régionales comme « métropole d'équilibre » par la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT), Lyon devient l'épicentre de l'Organisation d'études d'aire métropolitaine (OREAM) Lyon-Grenoble-Saint-Étienne. Ce nouvel organisme se voit attribuer un « Schéma » adopté entre 1968 et 1970, qui souhaite promouvoir Lyon comme un véritable centre métropolitain. Les aides de l'État contribuent fortement à la réalisation de grands équipements : aménagement du centre décisionnel et de la première gare TGV à la Part-Dieu, construction d'un réseau d'autoroutes en étoile et d'un aéroport international à Satolas, promotion du métro. La loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 confirme la rédaction d'un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) par l'Atelier d'urbanisme de Charles Delfante, mais approuvé dans les années 1970

---

<sup>70</sup> Roger Daille, *Une consultation paroissiale : Sainte-Madeleine-des-Charpennes le 17 février 1974*, Lyon, Institut de sociologie, 1975 ; *Propos sur l'urbanisation*, Lyon, Institut de sociologie, 1975.

<sup>71</sup> Charles Delfante et Jean Pelletier, *Atlas historique du Grand Lyon...*, *op. cit.*, p. 242.

seulement<sup>72</sup>. Dans la région lyonnaise, expliquent les auteurs de l'*Atlas historique du Grand Lyon*, « le schéma de l'OREAM, le SDAU, les Plans d'occupation des sols [créés en 1967] et les Plans d'aménagement de zones s'emboîtent pour constituer les cadres des évolutions urbaines à court, moyen et long terme »<sup>73</sup>.

Le SDAU est cependant remis en cause par plusieurs facteurs : le zoning prévu n'est pas partout respecté (implantation de zones industrielles dans les espaces naturels et agricoles, ou à l'inverse abandon de tronçons d'autoroutes sous la pression d'élus locaux) ; surtout, le ralentissement démographique du centre de l'agglomération et le retournement de la conjoncture économique ont mis à mal les tentatives de rationalisation et de planification de la croissance urbaine<sup>74</sup>.

Sur le plan institutionnel, des changements importants ont lieu au cours de la période. Au début des années 1950, l'agglomération lyonnaise est une juxtaposition de communes, présentant une continuité du bâti et des fonctions urbaines mais sans que cet ensemble urbain soit institutionnalisé. Ce manque d'unité administrative réelle tient d'abord au fait que les politiques du Plan portent sur des secteurs économiques plus que sur des espaces. En outre, les communes périphériques ont longtemps regardé avec suspicion une intégration politique qui aurait menacé leur autonomie. En 1959, la loi sur les districts urbains a été refusée par les communes de la région lyonnaise<sup>75</sup>.

Un tournant a lieu sous l'impulsion de l'État en 1966 avec la création des Communautés urbaines. Le but est de conférer à ces instances intercommunales des compétences qui permettent une conception d'ensemble de l'urbanisme et des grands équipements (voirie, assainissement). Celle de Lyon (regroupant initialement cinquante-cinq communes) entre en fonctions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> Mais les dates divergent : 1978 pour les auteurs de l'*Histoire de Lyon* (p. 428), 1972 et 1978 (les deux !) pour Charles Delfante et Jean Pelletier (p. 244).

<sup>73</sup> Charles Delfante et Jean Pelletier, *Atlas historique du Grand Lyon...*, op. cit., p. 183.

<sup>74</sup> Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon...*, op. cit., p. 428.

<sup>75</sup> Marc Bonneville, *Lyon : métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Anthropos, 1997, p. 24.

<sup>76</sup> Charles Delfante et Jean Pelletier, *Atlas historique du Grand Lyon...*, op. cit., p. 182.

## II. LE DIOCÈSE DE LYON ET L'ESPACE URBAIN : LES HÉRITAGES D'UNE CONFRONTATION DEPUIS LE XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Évoquant le cas de l'Église catholique confrontée au défi de l'urbanisation à Paris et dans la région parisienne, Jean-Marie Mayeur avait souligné dès 1990 que le souci d'implantation des lieux de culte dans l'espace de la ville a été réel au cours des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, alors même qu'« une idée reçue conduit volontiers à dresser un diagnostic de carence ». Le programme de recherche qu'il proposait appelait à discerner précisément les étapes de cette implantation, à mettre en lumière le rôle des responsables religieux et laïcs, à étudier leurs représentations en matière d'espace urbain et à établir la nature des liens qui unissent politique d'équipement paroissial et pastorale<sup>77</sup>. Cette « autre histoire », à faire, doit tenir compte des héritages que l'historiographie a déjà pu établir. C'est l'objet de ce second volet.

En effet, si le territoire du diocèse de Lyon est fortement marqué par l'urbanisation depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle en particulier, est-il sûr que la ville en tant que telle ait fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités ecclésiastiques ? La façon dont les responsables diocésains ont pensé et aménagé cet espace, en particulier en termes d'équipement en lieux de culte ou de structuration du territoire, peut fournir des éléments de réponse. L'analyse qui suit se propose de suivre ce fil selon deux perspectives : d'une part en reconstituant l'héritage de ces pratiques et de ces discours depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, afin de saisir la place de la ville sur le temps long ; d'autre part, en étudiant ce qu'il en est de la thématique urbaine au tournant des années 1940 et 1950, pour déterminer les degrés de continuité et de rupture avec les périodes précédentes.

---

<sup>77</sup> Jean-Marie Mayeur, « Des chapelles de secours à la cathédrale d'Évry », dans *Paris et ses religions au XX<sup>ème</sup> siècle*, Cahiers d'anthropologie religieuse, 2, Actes du colloque du 6 novembre 1990 publiés sous la direction de Michel Meslin, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1993, p. 15-21, citation p. 21.

## A. LES HÉRITAGES DE « SAVOIR-FAIRE » EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN

De façon évidente, l'adaptation du maillage paroissial à la croissance urbaine n'a pas débuté avec l'extension des périphéries urbaines dans la seconde moitié du vingtième siècle. Dans le diocèse de Lyon, les constructions d'églises ont été nombreuses depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle et l'analyse des héritages requiert en premier lieu d'établir un bilan des églises construites dans l'agglomération entre la signature du Concordat en 1802 et la Seconde Guerre mondiale. Ce bilan permettra dans un deuxième temps d'apprécier le rôle central qu'ont joué dans le diocèse de Lyon à la fois l'Œuvre du Christ dans la banlieue et certaines grandes familles catholiques dans l'équipement religieux du diocèse.

### 1. Un bilan des constructions d'églises à Lyon et dans la proche banlieue lyonnaise depuis 1802.

Paul Chopelin a établi dans sa thèse récente que le Concordat renoue à Lyon avec les objectifs de la Constitution civile du clergé, à savoir une rationalisation de l'espace paroissial pour un gain d'efficacité religieuse et administrative. Aidée de façon paradoxale par les démolitions de lieux de culte, la vente d'églises ou de chapelles comme biens nationaux ou par des nécessités d'ordre urbanistique, cette « remise en ordre » peut se décliner selon quelques principes : création de succursales pour les paroisses les plus grandes, recherche d'une meilleure répartition de la charité par la prise en compte d'équilibres démographiques mais aussi sociaux dans la délimitation des paroisses, émergence d'une concertation qui associe l'Archevêché, les fidèles et les autorités civiles. L'accessibilité du lieu de culte est une autre préoccupation majeure : celui-ci doit être placé autant que possible au centre de la nouvelle circonscription. En dernière analyse, souligne Paul Chopelin, cette réorganisation de l'espace urbain par l'Église catholique s'appuie sur un certain pragmatisme, « en apportant suffisamment de souplesse à la loi pour tenir compte des réalités locales »<sup>78</sup>.

Ce modèle a-t-il perduré au XIX<sup>ème</sup> siècle ? Pierre-Yves Saunier a proposé dans un remarquable article une étude des rapports entre l'Église catholique et l'urbanisation pour la

---

<sup>78</sup> Paul Chopelin, *Ville patriote et ville martyre...*, *op. cit.*, p. 626-629 et 668.

période 1805-1914<sup>79</sup>. Ce travail présente un double intérêt pour notre étude. Il établit tout d'abord une périodisation et un bilan chiffré des créations de nouvelles paroisses, qui seront complétés par d'autres travaux pour la période de l'entre-deux-guerres. Il propose également une interprétation de cette adaptation de l'Église de Lyon à l'espace de la grande ville qu'il s'agit d'interroger pour la période qui nous occupe.

### *a) Une chronologie du renforcement du maillage paroissial du Premier Empire à l'entre-deux-guerres*

Pour Pierre-Yves Saunier, l'effort d'adaptation du maillage paroissial fut à la mesure de l'urbanisation qui touche le diocèse de Lyon au XIX<sup>ème</sup> siècle. Des seize circonscriptions religieuses (paroisses et succursales) établies sous le Premier Empire dans Lyon et ses faubourgs, on passe à quarante en 1914. Cependant, le rythme de création de ces nouvelles paroisses est variable selon la conjoncture politique et la personnalité des archevêques. L'auteur identifie trois temps dans ce long XIX<sup>ème</sup> siècle.

La première période, qui court de 1805 à 1839, est celle des « réparations » après l'affaiblissement du catholicisme au sortir de la Révolution. Deux nouvelles succursales seulement sont créées (Saint-Pothin aux Brotteaux et Saint-Charles à Serin, en 1826), grâce aux initiatives de notables. L'Archevêché joue un rôle secondaire, l'administration diocésaine n'étant alors « guère attentive aux modifications urbaines »<sup>80</sup>. Cette première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle est surtout marquée par des campagnes de restauration et d'agrandissement des édifices existants dont beaucoup menacent ruine<sup>81</sup>.

L'épiscopat du cardinal de Bonald marque une rupture avec la création de douze paroisses et succursales entre 1839 et 1870 : neuf jusqu'à l'abdication de Louis-Philippe, une sous la Seconde République et sept sous le Second Empire. Un constat intéresse directement notre travail : les douze nouvelles circonscriptions sont localisées dans des zones en cours de peuplement (rive gauche du Rhône, Croix-Rousse, Vaise et quartier de Perrache). C'est sous l'épiscopat du cardinal de Bonald que le processus concordataire de création paroissiale tel

---

<sup>79</sup> Pierre-Yves Saunier, « L'Église et l'espace de la grande ville au XIX<sup>ème</sup> siècle: Lyon et ses paroisses », *Revue historique*, 584, octobre-décembre 1992, p. 321-348. Voir aussi sa thèse : *Lyon au XIX<sup>ème</sup> siècle : les espaces d'une cité*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lyon 2, 1992, en particulier p. 559-562.

<sup>80</sup> Pierre-Yves Saunier, « L'Église et l'espace de la grande ville... », *op. cit.*, p. 335.

<sup>81</sup> Dominique Bertin, Jean-François Reynaud et Nicolas Reveyron, *Guide des églises de Lyon*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2000, p. 14.

qu'il a été défini et réglementé par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) fonctionne le plus efficacement. L'archevêque prend l'initiative d'une création à partir de ses propres informations ou d'une pétition émanant de personnalités locales (maire, notables, curé). Une fois le préfet saisi, une commission dite « mixte » ou « de délimitation » constitue un dossier portant sur l'opportunité et les limites territoriales de la nouvelle communauté. Conseils municipaux et conseils de fabrique des localités concernées sont consultés, avant que l'ensemble de l'étude soit envoyé au Ministère des Cultes. En cas d'accord, l'arrêté préfectoral précède une ordonnance épiscopale qui érige canoniquement la paroisse. Pierre-Yves Saunier insiste sur la rapidité d'exécution des procédures (un an et demi en moyenne), due à la fois à l'énergie déployée par le cardinal, à la bienveillance du préfet et aux subventions des conseils municipaux et de la Chambre de Commerce<sup>82</sup>. Il faut, avec Jean Comby, mettre en relation cette attention de l'Archevêché à la croissance urbaine au rattachement des communes de la Guillotière, de Vaise et de la Croix-Rousse à celle de Lyon en 1852<sup>83</sup>.

À l'inverse, le temps de la République anticléricale (1870-1914) est celui d'une épreuve. Certes, dix créations prolongent la politique d'équipement de la grande ville initiée par le cardinal de Bonald, dont quatre après la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 qui prive le diocèse de tout financement public. Pour les paroisses des années 1870-1890, Pierre-Yves Saunier note qu'il s'agit cependant de paroisses de banlieue aux territoires restreints, dotées de budgets réduits et dont le projet de création remonte à la période précédente (Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-des-Anges, Point-du-Jour). Celles de Sainte-Croix et de Saint-Joseph correspondent quant à elles à un renforcement du maillage paroissial dans les quartiers aisés de Lyon. Sous les évêchés de Mgr Ginoulhiac (1870-1875), puis Caverot (1876-1887), Foulon (1887-1893) et Coullié (1893-1912), le diocèse connaît un net ralentissement dans l'équipement religieux de Lyon et de ses banlieues. Des tracasseries gouvernementales au temps de la Troisième République anticléricale triomphante et la concentration des efforts sur la construction de la basilique de Fourvière expliquent pour Jean Comby ce « constat qui pourrait étonner »<sup>84</sup>, alors même que l'agglomération connaît une croissance rapide.

Pour l'entre-deux-guerres, aucune étude précise n'est à notre connaissance disponible pour établir un bilan des chantiers de construction, contrairement par exemple au cas

---

<sup>82</sup> Pierre-Yves Saunier, « L'Église et l'espace de la grande ville... », *op. cit.*, p. 333.

<sup>83</sup> Jean Comby, *L'Évangile au confluent...*, *op. cit.*, p.144 et suivantes.

<sup>84</sup> Jean Comby, *op.cit.*, p.151.

parisien<sup>85</sup>. Dans son *Histoire du diocèse de Lyon*, Jacques Gadille parle tantôt de « vingt nouvelles églises au total entre 1919 et 1958 », sans les nommer, tantôt d'« une vingtaine » de constructions neuves pour la même période<sup>86</sup>. Christian Ponson ne donne pas de chiffres précis pour la période 1918-1939. Il évoque cependant la construction d'une chapelle en bois construite en 1925 à Vaulx-en-Velin pour la main d'œuvre de l'usine Gillet et Chatin, ainsi que l'édification de l'église Sainte-Marie-Mère-de-Dieu par la communauté arménienne de Décines à partir de 1927<sup>87</sup>. Jean Comby prend lui l'Exposition catholique diocésaine de mai-juin 1936 comme point de repère, précisant que l'Œuvre du Christ dans la banlieue présente à cette occasion les paroisses « récemment fondées » : Notre-Dame-Saint-Alban dans le quartier du Transvaal à Lyon (1924)<sup>88</sup>, la Sainte-Famille-de-Croix-Luizet à Villeurbanne (1926-1927) et Sainte-Thérèse-de-la-Plaine à Sainte-Foy-lès-Lyon (1937). Il faut rajouter la construction des églises de Saint-Antoine-de-Gerland (1934) et Saint-Jacques-des-États-Unis (juin 1936-octobre 1937). L'important est de comprendre que la vague de constructions de l'après-1945 n'intervient pas après un « vide », dans des périphéries ouvrières qui auraient été laissées complètement à l'abandon sur le plan spirituel. Une demi-douzaine d'églises au moins ont été bâties dans l'entre-deux-guerres.

Avec toutes les réserves que peut susciter la prétention d'établir une liste exhaustive des constructions d'églises<sup>89</sup>, la synthèse des diverses contributions utilisées permet de proposer la chronologie suivante<sup>90</sup> :

<sup>85</sup> Il est vrai que la création en 1931 par le cardinal Verdier de l'Œuvre des nouvelles paroisses de la région parisienne, qui deviennent les « Chantiers du Cardinal », explique par son caractère pionnier la constitution d'un axe de recherche fécond. Voir la bibliographie proposée dans Miriam Simon, « La construction de lieux de culte sur les anciens bastions de Paris dans l'entre-deux-guerres », *op. cit.*, note 1 p 453.

<sup>86</sup> Jacques Gadille, *Histoire des diocèses de France...*, *op. cit.*, p. 298 et 302.

<sup>87</sup> Christian Ponson, « De Fourvière à Saint-Jacques-des-États-Unis », dans Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *op. cit.*, chap. VII.

<sup>88</sup> La thèse récente de Natalie Malabre sur les débuts de cette paroisse de la périphérie lyonnaise insiste sur les réseaux intellectuels et les logiques territoriales parfois contradictoires qui ont présidé à sa fondation (Natalie Malabre, *Le religieux dans la ville du premier vingtième siècle. La paroisse Notre-Dame-Saint-Alban d'une guerre à l'autre*, thèse de doctorat soutenue sous direction d'Étienne Fouilloux à l'Université Lumière-Lyon 2, 2006).

<sup>89</sup> Un tel bilan n'a sauf erreur jamais été tenté pour le temps long (un siècle et demi) et son élaboration pose des difficultés d'élucidation. En effet, un même lieu de culte connaît des dates de fondation différentes selon les ouvrages et les auteurs consultés restent assez vagues sur les circonstances de fondation de ces nouvelles églises. Les écarts dans la chronologie peuvent résulter de la confusion classique entre la date de construction du lieu de culte et celle, souvent différente, de l'érection en paroisse. De même, les confusions sont fréquentes entre la date d'élaboration des plans par l'architecte (sans compter les remaniements éventuels), celle de début du chantier, celle de l'inauguration et celle de la consécration.

<sup>90</sup> Pour la période 1802-1914, nous réutilisons ici la chronologie établie par Pierre-Yves Saunier dans « L'Église et l'espace de la grande ville... », *op. cit.*, p. 329. Lorsque la date de fin de construction varie d'un ouvrage à l'autre, nous avons mentionné les sources utilisées : « DP » pour Charles Delfante et Jean Pelletier, *Atlas historique du Grand Lyon*, *op. cit.* ; « B » pour Dominique Bertin et alii, *Guide des églises de Lyon*, *op. cit.* ; « G » pour Jacques Gadille, *Histoire des diocèses de France...*, *op. cit.* ; « Du » pour Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon (1910-1960)*, de Tony Garnier à Louis Bertola, Le Côtéau, Mémoire active, 2007 ; « Be » pour Jacques Beaufort, *L'architecture à Lyon*, t. 2 : *Lyon et le Grand Lyon des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Saint-Julien-Molin-Molette, Jean-Pierre Hugué Éditeur, 2001 ; « JC » pour Jean Comby, *L'Évangile au*

Fig. 3 : Chronologie des créations des paroisses et des constructions d'églises à Lyon et dans sa proche banlieue entre 1802 et 1944.

Nom de la paroisse ou de l'église	Date de création de la paroisse et/ou de fin de construction ou de reconstruction du lieu de culte éponyme (en italique)
Saint-Paul	1803
Saint-Pierre	1803
Saint-Bonaventure	1803
Saint-Bruno	1803
Saint-François-de-Sales	1803
Saint-Georges	1803, 1848 (DP, B)
Saint-Irénée	1803
Saint-Jean	1803
Saint-Just	1803
Saint-Louis	1803
Saint-Martin-d'Ainay	1803
Saint-Denis	1803
Saint-Nizier	1803
Saint-Pierre-de-Vaise	1803, 1840 (DP, B)
Saint-Polycarpe	1803
Saint-Vincent	1803
Saint-Pothin	1826, 1843 (B, Be), 1845 (DP)
Saint-Charles-de-Serin	1826, 1883 (Co)
Saint-Eucher	1841, 1838 (DP), 1842 (B, G)
Sainte-Blandine	1842, 1869 (Be, DP, B), 1846 (G)
Saint-Maurice	1843, 1843 <sup>91</sup>
Saint-André	1846, 1859 (DP), 1847 (G)
Saint-Augustin	1851, 1912 (DP, B)
Saint-Denis (Bron)	1851 (DP)
Saint-Bernard	1853, 1859 (B)
Immaculée-Conception	1855, 1859 (Be), 1871 (DP), 1936 (Du)
Bon-Pasteur	1856, 1875 (Du), 1879 (B)
Rédemption	1857, 1868 (DP), 1877 (B)
Saint-Vincent-de-Paul	1859 <sup>92</sup> , 1926 (Du)
Sainte-Anne	1860
Annonciation	1861, 1894 (DP, Co)
Sainte-Croix	1873
Notre-Dame-du-Point-du-Jour	1873
Saint-Joseph	1873, 1882 (DP), 1888 (B), 1930 (Du)
Notre-Dame-de-Bon-Secours	1874, 1874 (DP)
Notre-Dame-des-Rivières (= des-Anges)	1875
Saint-Sacrement	1884, 1903 (DP)

*confluent...*, *op. cit.* ; « M » pour Bernard Marrey, *Guide Rhône-Alpes de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle*, Éditions Picard et Union régionale des CAUE Rhône-Alpes, 2004 ; « Co » pour le site Internet de l'association lyonnaise « Confluences » qui dépend du diocèse de Lyon (les informations ont été recueillies en 2008 à l'adresse <http://confluences-lyon.cef.fr/guideglises/accueil>).

<sup>91</sup> *Semaine religieuse* du diocèse de Lyon du 15 octobre 1943.

<sup>92</sup> *Idem*

Nom de la paroisse ou de l'église	Date de création de la paroisse et/ou de fin de construction ou de reconstruction du lieu de culte éponyme (en italique)
Notre-Dame-de-Fourvière	<i>1896</i> (DP, B)
Notre-Dame-de-Bellecombe	1907, 1891 (DP), 1899 (JC),
Notre-Dame-de-l'Assomption	1907, <i>1907</i> (Co)
Sainte-Camille-de-Lelis	1907
Saint-Nom-de-Jésus	1909, <i>1863</i> (DP)
Sacré-Cœur	<i>1922</i> (DP, B)
Notre-Dame-Saint-Alban	1924, <i>1924</i> (Co)
Sainte-Famille-de-Croix-Luizet	<i>1927</i> (DP, Be), <i>1926</i> (Du)
Saint-Antoine-de-Gerland	1934, <i>1934</i> (M)
Saint-Jacques-des-États-Unis	1937, <i>1937</i> <sup>93</sup>
Sainte-Thérèse-de-la-Plaine	1937 <sup>94</sup>

### *b) Une stratégie d'implantation des lieux de culte en ville dès le XIX<sup>ème</sup> siècle ?*

Pierre-Yves Saunier affirme à plusieurs reprises dans l'article cité que l'Archevêché de Lyon possède une « culture spatiale » qui lui permet d'adapter son emprise territoriale aux réalités nouvelles de l'expansion urbaine. Ce souci de l'adéquation entre maillage paroissial et croissance de la grande ville donne lieu, en particulier sous l'épiscopat du cardinal de Bonald, à une véritable stratégie d'implantation de nouveaux lieux de culte : « c'est la mise en convergence des techniques de représentation de l'espace, des pensées sur l'espace, des modes de gouvernement et des réalités de l'administration impériale qui rendent possible cette territorialisation »<sup>95</sup>. Les modalités de cette stratégie que décrit Pierre-Yves Saunier peuvent semble-t-il être synthétisées sous quatre aspects.

En premier lieu, ces tentatives manifestes de rationalisation du maillage territorial accréditent l'idée que l'espace est pour l'Église de Lyon une catégorie de mieux en mieux maîtrisée : elle n'est pas ou n'est plus une substance aux propriétés magiques qui résout instantanément les problèmes d'encadrement des populations. Deuxièmement, l'initiative de création de nouvelles paroisses est partagée entre plusieurs acteurs - l'archevêque et les curés en tête, mais aussi les notables du quartier - et ce, dans une perspective qui dépend directement de la question ouvrière : « Les raisons pour lesquelles le cardinal justifie ses

<sup>93</sup> *Idem.*

<sup>94</sup> *Semaine religieuse* du diocèse de Lyon du 5 novembre 1937.

<sup>95</sup> Pierre-Yves Saunier dans « L'Église et l'espace de la grande ville... », *op. cit.*, p. 323.

demandes auprès des préfets sont de toutes façons assez éloquents. Les considérations sur la moralité des habitants, sur l'apport des enseignements religieux et des secours de la charité à des populations "nomades" ou tout simplement "ouvrières" emplissent désormais les lettres de l'archevêque et les rapports des commissions mixtes. "Moraliser", "régénérer" sont les maîtres mots de la création paroissiale »<sup>96</sup>. Autrement dit, l'attention portée à la ville s'explique d'abord par une crainte de la déchristianisation et par une volonté de prendre part au débat social. En outre, la création de nouvelles paroisses dépend canoniquement d'un critère démographique, et non de superficie : doter un quartier neuf d'un nouveau centre religieux au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est moins prendre en considération l'espace qu'atteindre une population pour lui fournir les secours religieux nécessaire à son salut. Enfin, cette « culture spatiale », d'après Pierre-Yves Saunier, « se caractérise plus par une attitude générale que par l'adoption de techniques particulières »<sup>97</sup>.

Faute d'étude historique approfondie pour la période 1914-1945, il ne paraît pas impossible de considérer ces acquis comme les héritages lyonnais en termes de « savoir-faire » dans l'équipement religieux de la grande ville. Cependant, il semble que l'on puisse discuter l'affirmation de Pierre-Yves Saunier selon laquelle cette adaptation du maillage spatial à l'espace urbain serait « un processus consubstantiel à l'Église »<sup>98</sup>. La question de la territorialisation « naturelle » de l'institution ecclésiale mérite en effet d'être interrogée : cet héritage d'une stratégie d'équipement religieux, plus qu'un réel acquis d'une culture diocésaine, n'est-il pas plutôt attaché à un moment particulier de l'histoire religieuse de Lyon, à savoir l'épiscopat du cardinal de Bonald ? Il conviendra en tout cas de discerner les ruptures et les continuités de la période des Trente Glorieuses avec ce modèle de relation entre l'Église catholique et la croissance urbaine.

---

<sup>96</sup> *Idem*, p. 337.

<sup>97</sup> *Idem*, p. 343.

<sup>98</sup> *Idem*, p. 345.

## 2. Le rôle essentiel des notables et de l' « Œuvre du Christ dans la banlieue » dans le diocèse de Lyon du XIX<sup>ème</sup> siècle à l'entre-deux-guerres

### a) *Le rôle des grandes familles lyonnaises dans l'équipement religieux de la grande ville*

De grandes familles lyonnaises ont marqué profondément l'histoire économique de la région lyonnaise à l'époque contemporaine<sup>99</sup>. Or, plusieurs industriels ou grands commerçants catholiques ont directement financé des chantiers de construction d'églises dans une double logique : participer à l'encadrement moral et spirituel de la population ouvrière et concurrencer les positions de la gauche et de l'extrême gauche.

Quelques exemples suffiront pour rappeler l'implication du patronat lyonnais dans l'équipement religieux de l'espace urbain, notamment dans ses périphéries. Dans les années 1870, l'industriel François Gillet, un des grands patrons de la teinturerie lyonnaise, finance en partie la construction de l'église Saint-Charles-de-Serin et y organise le Cercle catholique des Patrons de Vaise<sup>100</sup>. À Gerland, la Cité paroissiale de Saint-Antoine, consacrée en mai 1934, a pu être construite grâce au patronage moral et financier de la famille Choppet-Rodet, qui a fourni les terrains sur l'avenue Jean-Jaurès, en face de l'école communale, dans un contexte d'affrontement et d'émulation entre catholiques et communistes. Cette famille de notables a été propriétaire du château de Gerland jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale. Ce sont également les Choppet-Rodet qui patronnent l'œuvre de bienfaisance des Apostoliques de Marie-Immaculée, affiliée à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, qui s'est implantée rue de Gerland à la fin des années 1920. Les pratiques charitables de ces « demoiselles », redécouvertes récemment, s'inscrivent dans le cadre d'une évangélisation de la « zone », dans un quartier en voie d'industrialisation rapide<sup>101</sup>.

---

<sup>99</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises, des Morin-Pons aux Meyrieux, du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003 ; Pierre Cayez et Serge Chassagne, *Les patrons du Second Empire, Lyon et le Lyonnais*, Paris, Éditions Picard et Cénomane, 2006.

<sup>100</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op.cit.*, p. 406.

<sup>101</sup> Vincent Lemire et Stéphanie Samson (dir.), *Baraques. L'album photographique du dispensaire La Mouche-Gerland, 1929-1936*, Laboratoire « Mémoires urbaines et archives ouvrières », Lyon, ENS Éditions, Cognac, Éditions « Le Temps qu'il fait », 2003.

Dans le quartier des États-Unis, c'est la famille Brosset-Heckel qui acquiert le terrain sur lequel se construit l'église Saint-Jacques à partir de juin 1936. Une Société immobilière est ensuite constituée, dont l'association « Les Amis de Saint-Jacques-des-États-Unis » devient locataire. Le président d'honneur de cette association qui se donne la charge de construire un lieu de culte sur ce terrain est Édouard Brosset-Heckel lui-même. En outre, le chanoine Maurice La Mache, directeur de l'École d'apprentissage supérieur implantée à proximité du quartier, a fourni gracieusement une salle de son établissement pour le patronage des garçons et la préparation à la communion de 220 enfants lors l'année scolaire 1935-1936<sup>102</sup>. Marius Berliet participe également au financement de cette église, dans un quartier où logent une partie des ouvriers de ses usines de Monplaisir<sup>103</sup>. L'industriel est plus directement à l'origine de la construction de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Vénissieux, dans le quartier de Parilly, en fournissant le ciment et les matériaux nécessaires<sup>104</sup>.

À côté de ces notables catholiques lyonnais, c'est l'Œuvre du Christ dans la banlieue qui est le second maître d'œuvre des chantiers de l'entre-deux-guerres. Quelques éclairages peuvent permettre d'évaluer la place de cette association jusqu'à sa remise en cause en 1957 lorsqu'un Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN) est mis en place dans le diocèse.

## **b) L'Œuvre du Christ dans la banlieue**

Les débuts parisiens de l'Œuvre du Christ dans la banlieue sont relativement bien connus<sup>105</sup>. Le père Pierre Lhande (1877-1957), jésuite, enquête sur les milieux ouvriers de la banlieue parisienne à partir de 1925, prolongeant l'intérêt que porte l'Église catholique à ces périphéries urbaines (une « Œuvre des chapelles de secours du diocèse de Paris » a ainsi été fondée en 1901). Ces « reportages missionnaires en banlieue »<sup>106</sup> font l'objet de sermons radiophoniques et d'articles parus dans *Études*, qui sont rassemblés en plusieurs ouvrages

---

<sup>102</sup> « Bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Jacques, au quartier des États-Unis », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 juillet 1936.

<sup>103</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 570-571.

<sup>104</sup> Isabelle Lisowsky, « Marius Berliet », dans Jean-Dominique Durand, Bernard Comte, Bernard Delpal, Régis Ladous et Claude Prudhomme (dir.), *Cent ans de catholicisme social en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Actes du colloque de Lyon, 18-19 janvier 1991, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 201-220, en particulier p. 216-217.

<sup>105</sup> Voir en particulier : Miriam Simon, « La construction de lieux de culte... », *op.cit.* ; Pierre Pierrard, *Un siècle de l'Église de France, 1900-2000*, Desclée de Brouwer, 2000, p.116 et suivantes.

<sup>106</sup> Annie Fourcaut, Emmanuel Bellanger et Mathieu Flonneau (dir.), *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités, historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Creaphis, 2007, p. 194.

publiés à partir de 1927<sup>107</sup>. Ces livres connaissent un retentissement considérable et sont plusieurs fois réédités. Le père Lhande contribue fortement à la réussite des Chantiers du Cardinal : il participe directement aux négociations avec la Préfecture de Paris dans la recherche de terrains disponibles à la fin des années 1920 et ses ouvrages participent efficacement au financement des chantiers. *Le Christ dans la banlieue* devient à partir de juillet 1932 le titre de la revue d'urbanisme religieux du diocèse de Paris.

Dans le diocèse de Lyon, l'association éponyme qui naît en 1927 est très mal connue<sup>108</sup>. Faute d'archives conservées à l'Archevêché de Lyon, la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* peut être d'un utile secours. En particulier, un communiqué du cardinal Gerlier en avril 1952 permet d'établir quelques éléments sur cette œuvre à vocation interdiocésaine<sup>109</sup>. Cette association, dont la création a été autorisée par le cardinal Maurin, se propose « de venir en aide aux autorités diocésaines pour toutes les démarches et les questions matérielles que suppose la création d'une nouvelle paroisse en banlieue ou dans les faubourgs de nos grandes cités industrielles ». Elle a donc une fonction de conseil au sein de l'Archevêché pour faciliter le travail à la fois juridique et financier que suppose la construction d'un lieu de culte.

Mais ce soutien n'est pas seulement de l'ordre de l'expertise. C'est l'Œuvre du Christ dans la banlieue qui récolte également les fonds nécessaires, et non directement le diocèse. Celui-ci fait paraître chaque année un avis de quête au profit de l'association, dans lequel le cardinal recommande l'Œuvre à la générosité des fidèles<sup>110</sup>. Les dons restant malgré tout insuffisants pour certaines dépenses, l'Œuvre a contracté des emprunts pour faire face aux achats de terrains<sup>111</sup>. L'Archevêché reconnaît que l'association l'a aidé « à des titres divers dans la création des paroisses » pour plusieurs chantiers : Saint-Antoine à Gerland, Sainte-Jeanne-d'Arc à Parilly, Saint-Jacques dans le quartier des États-Unis, Notre-Dame-de-la-Paix dans le quartier lyonnais de Vassieux, Sainte-Bernadette à Montessuy (Caluire), Saint-Viateur à Oullins, Sainte-Élisabeth à la Croix-Rousse (Lyon), Sainte-Thérèse-de-la-Plaine à Sainte-

---

<sup>107</sup> Pierre Lhande, *Le Christ dans la banlieue, Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la Banlieue de Paris*. Paris, Plon, 1927; *L'Évangile par-dessus les toits*, Paris, Spes, 1928; *Le Dieu qui bouge*, Paris, Plon, 1930; *La croix sur les fortifs*, Paris, Plon, 1931.

<sup>108</sup> Seule l'*Histoire du diocèse de Lyon* l'évoque, mais très rapidement, en la présentant comme le « pendant des chantiers du cardinal [sic] créés par Mgr Verdier à Paris : par son canal, furent réunies les sommes nécessaires à la construction des lieux de culte dans la périphérie lyonnaise » (Jacques Gadille, *Histoire des diocèses de France...*, *op.cit.*, p. 297-298).

<sup>109</sup> «Le Christ dans la banlieue (1927-1952) : Communiqué de Son Éminence », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 18 avril 1952.

<sup>110</sup> Pour l'après-1945 : *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 11 mai 1945, 19 avril 1946, 27 avril 1947, 11 janvier 1948 (pour la construction de l'église Notre-Dame-de-Lourdes dans le quartier de Gorge-de-Loup), 11 avril 1948, 30 avril 1950, 22 avril 1951, 18 avril 1952 et 24 avril 1953.

<sup>111</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 27 avril 1947.

Foy-lès-Lyon, Notre-Dame-de-Lourdes à Gorge-de-Loup, Sainte-Marie-de-la-Guillotière (Lyon) et Saint-Curé-d'Ars (quartier Belleruche) à Villefranche. Elle a contribué à l'achat d'un terrain à Yvours, sur la paroisse d'Irigny.

L'Œuvre du Christ dans la banlieue est donc le principal artisan de la construction de lieux de culte dans le diocèse entre 1927 et 1957, date de création de l'ODPN. Sur ses fonds propres, elle constitue un outil de *veille territoriale* pour l'autorité diocésaine sur les marges ouvrières de l'agglomération, mais sans que cette fonction fasse l'objet d'un service diocésain directement sous les ordres de l'archevêque. Cette externalisation de fait signifie-t-elle que l'Archevêché se désintéresse de l'espace urbain, de son étalement et de sa densification ?

## **B. QU'EST-CE QUE LA VILLE POUR LE DIOCÈSE DE LYON AU TOURNANT DES ANNÉES 1940-1950 ?**

La croissance urbaine ou, d'une manière plus générale, la présence de la ville est-elle prise en compte comme facteur de changement dans le découpage diocésain et paroissial ? Ou doit-on la considérer comme un impensé ? Les diocèses se posent la question de l'échelle adéquate pour la pastorale dès la fin des années 1940. Ainsi, en avril 1948, le texte final du 63<sup>ème</sup> Congrès de l'Union des Œuvres qui se tient à Lille évoque les nécessaires conséquences pratiques et territoriales d'« une soumission loyale à la réalité humaine dans le travail apostolique », que le diocèse juge suffisamment importantes pour en faire un encart dans la *Semaine religieuse*. Le congrès propose « soit [de] dépasser les limites de la paroisse pour une action de quartier, de ville ou de canton, soit [de] reconnaître, à l'intérieur de ces limites mêmes, l'existence de secteurs de vie plus restreints auxquels il faudra donner une âme »<sup>112</sup>. Qu'en est-il dans les faits ? L'enjeu est en premier lieu de déterminer si la ville est, sinon pensée, au moins visible en tant que telle dès le début des années 1950 dans le découpage religieux du diocèse. La structuration du territoire diocésain recoupe-t-elle les limites de l'agglomération ? Ou le découpage en archiprêtrés relève-t-il d'autres logiques éloignées de l'urbanisation ?

---

<sup>112</sup> « Billet spirituel. Pastorale paroissiale », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 23 avril 1948.

## 1. Ville et structuration du territoire diocésain

L'*ordo* de 1945 apporte des éléments de compréhension du territoire diocésain. Alors que l'archidiaconé de Saint-Etienne comprend « les arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison », de même qu'à l'archidiaconé Notre-Dame correspondent « les arrondissements de Villefranche et de Roanne », l'*ordo* précise que l'archidiaconé de Saint-Jean comprend « la ville et l'arrondissement de Lyon »<sup>113</sup>. Est-ce à dire que ce territoire est considéré comme particulier du fait de la présence d'un espace urbanisé ? L'archidiaconé de Saint-Jean compte vingt archiprêtres. L'*ordo* ne fait pas apparaître explicitement le départ entre les archiprêtres de la ville et ceux correspondant à l'arrondissement sans la ville. Il n'a pas été jugé utile de le préciser, ce qui est un premier indice. Seul le classement par ordre alphabétique du dixième au vingtième archiprêtre permet de saisir que les archiprêtres relevant spécifiquement de la ville sont les neuf premiers nommés. Cette rupture dans la présentation du découpage est donc à peine visible et échappe sans doute à la grande majorité des lecteurs de l'annuaire.

Considérons les neuf archiprêtres « urbains ». Ils comptent au total cinquante-trois paroisses. La très grande majorité d'entre elles sont situées sur la commune de Lyon (le numéro d'arrondissement étant précisé en face de chaque paroisse). Mais il y a quelques exceptions. Dans l'archiprêtre de Saint-Pierre-de-Vaise, la paroisse de la Demi-Lune est située sur la commune du même nom, alors que les quatre autres se localisent dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements. Dans l'archiprêtre de Saint-Denis à la Croix-Rousse, six paroisses sur neuf sont extérieures aux limites communales de Lyon : Saint-Clair, Sainte-Élisabeth, Cuire, Sainte-Bernadette, Caluire et Notre-Dame-de-la-Paix. Pour sept paroisses sur cinquante-trois, soit 13 % des paroisses, il n'y a pas coïncidence avec les limites communales de Lyon.

À l'inverse, les onze autres archiprêtres de l'archidiaconé Saint-Jean correspondent-ils pour certains d'entre eux au moins à des périphéries urbaines de Lyon ? Deux de ces circonscriptions, les archiprêtres d'Écully et de Saint-Genis-Laval, regroupent des paroisses situées sur des communes en voie d'industrialisation comme La Mulatière, Oullins ou Pierre-Bénite qui appartiennent déjà en 1945 à la proche banlieue lyonnaise. Au total, les vingt-trois paroisses localisées à l'ouest de Lyon qui composent ces deux archiprêtres sont sous l'influence directe de la grande ville. Or, elles sont regroupées avec d'autres archiprêtres ruraux et plus éloignés de l'agglomération, comme ceux de Mornant, Saint-Symphorien-sur-

---

<sup>113</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1945, p. 32, note 1.

Coise ou Vaugneray<sup>114</sup>. Ce découpage par archiprêtrés s'inscrit dans un héritage ancien, qui a semble-t-il peu à voir avec les limites de l'espace urbain. La prise en compte de la ville dans la structuration du territoire diocésain ne paraît donc pas significative au début des années 1950.

Pourtant, il ne faudrait pas imaginer ce maillage figé : il est régulièrement soumis à des ajustements par l'autorité diocésaine. Les justifications données lors de ces modifications de limites de paroisses ou d'archiprêtrés apportent-elles des éléments nouveaux sur les représentations sur la ville à la tête du diocèse ? Pendant la guerre, un nouvel archiprêtré, celui de Saint-Maurice-de-Monplaisir, a été érigé à l'est du quartier de la Guillotière. La première justification donnée à ce nouveau découpage est la nécessité de mieux intégrer un « *grand nombre* » de paroisses - en fait quatre - créées dans ce quartier depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle : Saint-Maurice, Saint-Vincent-de-Paul, l'Assomption et Notre-Dame-Saint-Alban. A également joué un rôle, outre des raisons de commodité, la célébration imminente du centenaire de la fondation de la paroisse Saint-Maurice (en 1843) qui « fournit une occasion favorable »<sup>115</sup>. Cette création ne dépend pas d'un contexte urbain ou religieux particulier, hormis la volonté d'honorer la mémoire d'une fondation.

Entre 1947 et 1953, cinq modifications territoriales ont pu être repérées dans l'espace choisi pour notre étude. Leur analyse permet de dégager quelques informations intéressantes. Le faible nombre de ces ajustements souligne en premier lieu la permanence de la structure territoriale héritée de l'entre-deux-guerres. D'autre part, les vocables « ville », « agglomération » ou « banlieue » n'apparaissent à aucun moment, contrairement aux termes « quartier » et « région », sans doute plus commodes d'utilisation et à géométrie variable. L'ordonnance du 11 janvier 1948 érigeant la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes dans l'archiprêtré de Saint-Pierre-de-Vaise, au nord de la ville, évoque ainsi « la région de Pont d'Écully et de Vaise-Campagne »<sup>116</sup>. La modification des limites paroissiales de Vaise et de l'Annonciation le 29 décembre 1948 intervient à propos du « quartier situé à l'ouest du chemin de fer Lyon-Paris »<sup>117</sup>. De la même façon, celle du 24 mai 1952 créant la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Guillotière mentionne « la région de Notre-Dame-Saint-Louis, de Saint-

---

<sup>114</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1945, p. 32-47.

<sup>115</sup> « Ordonnance érigeant le nouvel archiprêtré de Saint-Maurice-de-Monplaisir à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 15 octobre 1943, 7 octobre 1943.

<sup>116</sup> « Ordonnance érigeant la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes dans l'archiprêtré de Saint-Pierre-de-Vaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 11 janvier 1948.

<sup>117</sup> « Ordonnance modifiant les limites de la paroisse de Vaise et de l'Annonciation », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 29 décembre 1948.

Maurice et du Sacré-Cœur, à Lyon »<sup>118</sup>. Cela étant, même si elle n'est pas nommée, c'est bien la croissance urbaine qui est prise en compte dans les deux derniers cas cités : il s'agit à chaque fois d'adapter le maillage territorial au « développement de la population » dans ces espaces.

Certaines ordonnances font apparaître un vocabulaire géographique qui met en évidence les enjeux propres à la ville. C'est le cas de l'ordonnance créant l'archiprêtré de Saint-Martin-d'Oullins le 4 juin 1948 dans le canton de Saint-Genis-Laval. Le texte épiscopal débute par un constat qui relève autant d'une logique spatiale que strictement pastorale : « Considérant la valeur des raisons alléguées en faveur de cette création, la facilité pour les prêtres de certaines paroisses à se rendre à Oullins, l'opportunité qu'il y aurait à réunir les paroisses à population plutôt urbaine, à tenir dans ce nouveau centre les conférences ecclésiastiques [...] ». Déjà repérées par Paul Chopelin et Pierre-Yves Saunier pour des périodes antérieures dans l'histoire du diocèse, il faut retenir ici les notions de centralité et d'accessibilité. D'autre part, l'ordonnance évoque une ouverture vers un nouveau mode de classification des paroisses qui s'appuie sur la distinction rural/urbain (« paroisses à population plutôt urbaine »). Elle est certes formulée sur le mode conditionnel, de façon hésitante et incertaine. Mais elle se dit sur le registre de l'intuition, comme s'il s'agissait d'une voie possible vers une pastorale qui, à l'occasion de cette création d'archiprêtré, pourrait être remaniée et davantage pensée en fonction de la réalité urbaine.

De même, la décision de transférer la paroisse de Beaunant de l'archiprêtré de Saint-Genis-Laval vers celui de Saint-Martin-d'Oullins en octobre 1949 mérite d'être citée au moins partiellement, car elle est justifiée par une véritable réflexion géographique : « Considérant que la population de la vallée de Beaunant est aux trois quarts composée de gens travaillant à Oullins et à Lyon, et qui se trouvent en dépendance directe d'Oullins si bien que les principaux quartiers de Beaunant sont une extension et un prolongement d'Oullins ; que d'autre part les voies de communication imposent un contact perpétuel avec Oullins [...] ». La justification donnée au transfert s'appuie sur un triple constat. Il y a d'abord le repérage de migrations pendulaires domicile-travail qui faussent la pertinence des limites communales. Cette mobilité crée d'autre part des relations entre les espaces et introduit des rapports de domination et d'emprise spatiale. Enfin, l'observation d'une continuité par le jeu des transports suppose une vue d'ensemble assez claire du tissu urbain et relève très probablement d'une consultation fine de cartes géographiques.

---

<sup>118</sup> « Ordonnance de Son Éminence érigeant la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière dans l'archiprêtré Notre-Dame-Saint-Louis à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 24 mai 1952.

Faut-il en conclure à partir de ces deux ordonnances que la distinction rural/urbain entre en considération dans les stratégies pastorales au tournant des années 1940-1950 ?

## 2. Des représentations catholiques de la ville ?

Le vocabulaire géographique et sociologique utilisé dans la *Semaine religieuse* pour nommer les espaces apporte des éléments de réponse intéressants<sup>119</sup>. Le dépouillement systématique des diverses rubriques pour les années 1945-1953 permet d'affirmer que le mot « banlieue » apparaît peu. Si l'on excepte l'expression « Christ dans la banlieue » et les avis notifiant des modifications dans les limites de paroisses ou d'archiprêtrés évoqués plus haut, le terme est utilisé seulement deux fois, dans les deux cas en 1951.

La première occurrence concerne l'annonce d'une réunion « pour les prêtres de la Banlieue RURALE de Lyon ». L'avis s'adresse à tous les prêtres « qui ont dans leurs paroisses des salariés agricoles (mariés ou célibataires), spécialement les jardiniers, maraîchers, arboriculteurs, etc., de la région avoisinant plus immédiatement Lyon »<sup>120</sup>. La banlieue est donc un espace contigu à la commune de Lyon (« avoisinant plus immédiatement »), aux contours flous (« région »), et rurale du fait de la présence de professionnels de l'agriculture. Le mot est encore utilisé dans l'adresse « Pour Messieurs les curés de Lyon et de la banlieue » pour lesquels des réunions mensuelles sont organisées à l'initiative de Mgr Ancel<sup>121</sup>. L'apostolat de l'évêque auxiliaire de Lyon en milieu ouvrier laisse supposer que ce sont les curés des périphéries *ouvrières* qui sont ici désignés, mais les limites spatiales ne sont pas précisées. Ces limites sont-elles d'ailleurs clairement établies par Mgr Ancel ? Les prêtres eux-mêmes connaissent-ils ces délimitations ? La faible récurrence de ce terme dans les pages de l'annuaire officiel du diocèse oblige à en douter.

L'usage des termes « rural » et « urbain » est également peu fréquent dans le bulletin diocésain pour ces années 1945-1953. L'expression « paroisses urbaines » n'apparaît qu'une seule fois, à propos de la question du logement en 1947. Le communiqué du cardinal Gerlier, qui s'indigne des conditions insalubres dans lesquelles vivent de nombreux ménages, est à lire

---

<sup>119</sup> Suivant en cela l'hypothèse féconde d'Émile Poulat selon laquelle les *Semaines religieuses*, émanant de l'administration diocésaine, sont révélatrices d'un « état d'esprit » et constituent une source privilégiée pour l'observation sociologique en tant qu'expression de l'institution. (Émile Poulat, *Les Semaines religieuses. Approche socio-historique et bibliographique des Bulletins diocésains français*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1973, p. 24 et suivantes).

<sup>120</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 20 août 1951.

<sup>121</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 25 octobre 1951.

« dans les paroisses urbaines au premier dimanche libre »<sup>122</sup>. Ici, même si la suite du communiqué désigne explicitement le milieu ouvrier comme la première victime de ces difficultés, le terme « urbain » semble désigner plus largement l'ensemble des paroisses de la ville ou de sa proche périphérie dans lesquelles les fidèles sont censés apporter un soutien moral, matériel ou financier aux mal-logés. Le terme « urbain » paraît commode pour tracer les contours d'un espace de proximité de charité, mais il n'a pas de portée géographique précise.

### 3. Une pastorale urbaine ?

Peut-on dès lors parler de « pastorale urbaine » ? Répondre par l'affirmative reviendrait à supposer qu'elle serait aussi opératoire aux yeux des responsables diocésains que le classement par milieux sociaux tel qu'il existe depuis l'entre-deux-guerres dans l'Action catholique spécialisée. Or, il n'en est rien.

Il existe au début des années 1950 une pastorale rurale dans le diocèse, structurée par des organismes diocésains et relayée efficacement pour la diffusion des informations (avis, convocations) par la *Semaine religieuse*, qui consacre des rubriques explicitement intitulées « pastorale rurale », dans le titre de l'encart ou dans l'index<sup>123</sup>. *A contrario*, l'expression « pastorale urbaine » ou pastorale « de » ou « dans la ville » n'est pas utilisée dans les fonds dépouillés et dans la *Semaine religieuse* au début des années 1950. À l'exception de l'Œuvre du Christ dans la banlieue, aucun organisme (œuvre, service diocésain) n'est dédié à un référent urbain, qu'il s'agisse d'espace ou de population.

Il semble même que l'écart entre les modes de vie rural et citadin justifie aux yeux de l'archevêque la pertinence d'une pastorale rurale et d'une attention toute particulière de l'Église envers le monde des campagnes. En mars 1950, dans un communiqué lu dans les « paroisses ayant une population rurale même partiellement », le cardinal Gerlier apporte en effet son soutien à la paysannerie, en proie d'après l'archevêque à un « malaise certain ». Il dénonce une aggravation récente des inégalités économiques et sociales entre paysans et citadins, qu'il oppose : « Plus dispersées que les masses ouvrières, moins soucieuses, peut-être, du sens de la solidarité, nos populations paysannes n'ont pu bénéficier des mêmes

---

<sup>122</sup> « Le problème actuel du logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 4 avril 1947.

<sup>123</sup> Quelques exemples dans : *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 9 février 1951, 20 août 1951, 21 mars 1952.

progrès matériels et sociaux que la population des villes [...]. De plus, les événements de ces dernières années ont amené une mévente sérieuse, qu'a aggravée encore l'absence d'une législation sociale familiale analogue à celle des villes : allocations, primes, enseignement professionnel, soins médicaux »<sup>124</sup>. La ville est donc à la fois le réceptacle de la croissance économique et de ses effets, le cadre dans lequel se formulent les orientations futures et le lieu où se déploient les bienfaits de l'État-Providence.

Ce constat résolument optimiste est à l'opposé du discours anti-urbain traditionnel, dans lequel la ville incarne par excellence le dépérissement des valeurs, la négation des hiérarchies naturelles (notamment au sein de la famille) et l'indifférence religieuse. Sans doute le parcours personnel de Mgr Gerlier explique-t-il en partie cet esprit d'ouverture face à la ville : à l'origine de la création de la JOC et par conséquent confronté très tôt à l'évangélisation des masses ouvrières. La ville est pour lui un monde familier depuis sa nomination sur le siège archiepiscopal de Lyon une quinzaine d'années auparavant. Mgr Gerlier va jusqu'à imputer en partie la crise du monde agricole à la paysannerie elle-même : l'individualisme (« dispersés », « moins soucieuses du sens de la solidarité ») et le fatalisme paysan - « prenez vous-même en mains les instruments de votre propre destinée » - compliquent sensiblement les efforts pour surmonter cette conjoncture difficile. Aussi le cardinal assure-t-il le monde rural rhodanien de sa bienveillance, face au « découragement des adultes devant une tâche qui devient impossible, leur angoisse devant l'avenir de leurs enfants ». Ce trouble s'incarne dans un phénomène pour lequel Mgr Gerlier estime qu'il n'est pas de son ressort « d'indiquer des remèdes d'ordre technique » : l'exode rural. La ville vide de ses forces vives le monde agricole car ce sont les jeunes qui partent.

Ce communiqué officiel en témoigne : la ville n'est pas un lieu condamnable en soi car elle porte en elle un avenir qui peut être synonyme de progrès réel pour les populations. Mais c'est alors du sort des campagnes et de son vieillissement que le magistère doit se préoccuper. En ce moment précis d'achèvement de la Reconstruction et de modernisation de l'agriculture, les campagnes, plus que les villes, semblent attirer l'attention de l'Église.

Ce texte émanant du clergé n'est pas le seul au tournant des années 1940-1950 qui évoque les rapports complexes entre la ville et les campagnes du diocèse. En témoigne un encart paru un peu moins d'un an après dans la *Semaine religieuse*, qui se présente sous la forme d'une réflexion d'un prêtre - peut-être fictif - exerçant sa charge dans le monde

---

<sup>124</sup> « Pour les paroisses ayant une population rurale même partiellement (communiqué de Son Éminence à lire en chaire) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 24 mars 1950.

agricole<sup>125</sup>. Toute la première partie de l'encart s'attarde sur les méfaits de la proximité de la ville et semble vouloir traduire un état d'esprit partagé par une partie des lecteurs au moins, car l'argumentation s'appuie sur le témoignage d'un chrétien anonyme. Urbanisation et déchristianisation iraient de pair : « La parole du prêtre » et « la vie chrétienne », dit le texte, restent impuissants face à l'attraction exercée par la ville sur les jeunes ruraux. Mais face à cette situation difficile pour l'Église dans les campagnes, l'auteur ne condamne pas le phénomène urbain et en appelle au contraire à davantage d'efforts pour le clergé rural : « Sans doute faut-il que notre ministère s'adapte aux conditions de vie nouvelle qui sont les leurs [...]. Curé d'une paroisse dont les jeunes s'en vont travailler dans la paroisse d'un confrère, n'ai-je pas à prendre contact avec lui pour qu'ensemble nous pensions les difficultés de "nos jeunes" ? [...] ». L'effort doit donc venir des curés des campagnes, dans le sens d'une adaptation à un nouveau contexte social et économique.

Un autre indice de ce phénomène est fourni par l'offre de formation proposée aux prêtres par les Facultés catholiques de Lyon. En juin 1947, à l'initiative de l'Institut social des Facultés catholiques et de la Chronique sociale, une « session d'information sociale » est proposée au clergé du diocèse, afin « d'aider les prêtres que le ministère met au contact des problèmes économiques et sociaux à faire le point sur leur état actuel et le sens de leur évolution ». Dans le programme figure une conférence d'information sur le thème « Problèmes ruraux : économiques, professionnels, sociaux » donnée par M-F. Genevrey. Aucune des autres conférences proposées ne concerne directement la ville : il s'agit dans tous les autres cas d'enseignements ou de communications sur des domaines économiques, non des espaces, et dans lesquels la ville est englobée voire gommée : « monnaie, salaires et prix », « la formation professionnelle », ou encore « le Plan Monnet »<sup>126</sup>.

Il serait dans doute excessif de considérer ces maigres indices comme le reflet de l'opinion de la majorité du clergé diocésain sur le problème de l'urbanisation vers 1950. Néanmoins, on peut remarquer que la méfiance souvent prêtée à l'Église à l'égard de la grande ville est peut-être moins prégnante qu'il n'y paraît. C'est plutôt de *désintérêt* qu'il faudrait parler, au sens où l'urbain ne pose pas aux prêtres du diocèse de problèmes qui lui soient propres. L'exode rural qui retient plus particulièrement l'attention des curés est pensé en son point de départ (le monde agricole est en crise) ou en son point d'arrivée (l'évangélisation du monde ouvrier est une priorité pastorale), et en des termes sociaux.

---

<sup>125</sup> « Pastorale rurale », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 9 février 1951.

<sup>126</sup> « 22-28 juin 1947 : session d'information sociale », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 21 juin 1947.

L'urbanisation, qui constitue le processus géographique entre ces deux termes, n'est pas retenue comme catégorie signifiante.

Est-ce parce que monde ouvrier et monde urbain tendent à se superposer dans les représentations du clergé ? La question constitue un enjeu majeur de l'étude. Ainsi, dans le même message de mars 1950 évoqué plus haut, le cardinal tend à confondre « masses ouvrières » et « populations des villes », alors que cette dernière expression désigne un groupe beaucoup plus large et sans caractéristique socioprofessionnelle particulière<sup>127</sup>. Cette confusion trouve une grande partie de son explication dans le contexte religieux d'après-guerre.

#### 4. Ville et Mission ouvrière

Les années 1945-1954 constituent l'apogée de la Mission ouvrière en France. De nombreuses initiatives sont nées en ville et fonctionnent dans l'espace urbain. À Marseille autour de Jacques Loew, à Ivry avec Madeleine Delbrêl, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris où rayonne la mission dominicaine du 48, avenue d'Italie, à Colombes avec Georges Michonneau puis Louis Rétif, à Montreuil avec André Depierre, dans la paroisse Saint-Hyppolite qui reçoit des prêtres de la Mission de France ou encore à la paroisse Notre-Dame-de-la-Gare prise en charge par les jésuites : l'espace de la mission est très souvent un espace urbain et la question du progressisme chrétien qui en est un des prolongements majeurs se joue avant tout en ville<sup>128</sup>. Mais dans tous les cas, ce n'est pas cet espace urbain en tant que tel qui est au cœur de l'expérience missionnaire : il en constitue le cadre et le lieu visible, non le contenu des discours et des pratiques. Le cas de Madeleine Delbrêl à Ivry peut servir d'exemple, d'autant que le titre d'un de ses ouvrages, *Ville marxiste, terre de mission*, peut au premier abord laisser penser que l'espace urbain est au cœur de la réflexion<sup>129</sup>.

Lorsque Madeleine Delbrêl prend le tramway pour la banlieue sud de la capitale, la terre de mission qu'elle découvre est d'abord un milieu urbain qui s'organise autour d'une

---

<sup>127</sup> « Pour les paroisses ayant une population rurale même partiellement (communiqué de Son Éminence à lire en chaire) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 24 mars 1950.

<sup>128</sup> Pour une réflexion pertinente sur les définitions et les classifications possibles du mouvement missionnaire : Yvon Tranvouez, *Catholiques et communistes. La crise du progressisme chrétien, 1950-1955*, Paris, Cerf, 2000, en particulier chapitres 1, 4 et 6.

<sup>129</sup> Madeleine Delbrêl, *Ville marxiste, terre de mission, (Provocation du marxisme à une vocation pour Dieu)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957 pour la 1<sup>ère</sup> édition.

triple configuration : c'est une cité à la fois industrielle, ouvrière et communiste<sup>130</sup>. La ville devient dès lors le lieu privilégié, voire indépassable de son apostolat : « Ne pas avoir quitté Ivry enferme ma rencontre avec le marxisme dans quelques kilomètres carrés. Que ces quelques kilomètres carrés soient comme une prise de courant sur le monde, nous aurons plus tard à le constater »<sup>131</sup>. Le récit qu'elle fait de sa rencontre avec les militants communistes se construit autour de références constantes à la ville : « Ivry il y a 20 ans » ; « Ivry aujourd'hui », « ville ancienne », « ville prolétarienne » ; « ville à zones athées », « ville de la région parisienne », « ville marxiste », « ils [les militants du parti, monopolisant les organisations qui structurent la vie urbaine] sont la ville en tant que ville », « ville-école du marxisme », « ville-capitale du marxisme »<sup>132</sup>. Mais ce n'est pas la croissance urbaine ou le territoire en tant que tels qui sont l'essentiel de la démarche. Si elle considère Ivry comme une « ville-laboratoire »<sup>133</sup>, c'est parce que la ville est perçue comme le lieu de la condition prolétarienne et comme celui de l'encadrement et de la propagande communistes auxquels elle choisit de confronter sa foi dans le dialogue.

L'exemple de Madeleine Delbrêl à Ivry montre que durant les années 1930 et encore après 1945, le « tout-mission » (comme le dit avec humour Madeleine Delbrêl elle-même) place au cœur de ses préoccupations la population prolétarisée, non la population urbaine tout entière et encore moins la ville en tant qu'espace.

Au tournant des années 1940-1950, la ville n'est donc pas directement prise en compte dans le discours et les pratiques à la tête du diocèse : les allusions explicites à des espaces urbains sont rares. Il n'existe pas de pastorale spécifique pour la ville et les *ordo* ne font apparaître aucun service ou organe dédié à des problématiques proprement urbaines. D'autre part, la distinction rural/urbain est avant tout utilisée par les responsables diocésains pour évoquer les difficultés des campagnes. À cette date, les préoccupations portent surtout sur la définition et les modalités d'une mission ouvrière : plus que la ville, c'est la question de la place de l'Église au contact du monde ouvrier qui est au cœur des débats au début des années 1950. Il y a certes des constructions d'églises dans des quartiers nouveaux, mais

---

<sup>130</sup> Voir la préface éclairante d'Étienne Fouilloux, dans Madeleine Delbrêl, *Ville marxiste...*, *op. cit.*, p.7-17.

<sup>131</sup> Madeleine Delbrêl, *Ville marxiste...*, *op.cit.*, p. 47.

<sup>132</sup> Idem, chap. I. « Ce que j'ai découvert à Ivry », p. 47-61.

<sup>133</sup> Idem, p. 56.

l'urbanisation n'est pas au centre des justifications données : à Vaise, il s'agit d'abord de restructurer un quartier fortement touché par les bombardements de la guerre ; à la Guillotière, la fondation de l'église Sainte-Marie en 1952 est avant tout le prolongement des efforts d'apostolat et de soulagement de la misère dans un quartier traditionnellement au centre des pratiques charitables lyonnaises<sup>134</sup>. À ce titre, on peut parler d'une continuité avec les années d'entre-deux-guerres : la construction de plusieurs lieux de culte sur les marges de la ville dans les années 1920-1930 montre des efforts pour l'encadrement moral et spirituel de la banlieue, mais cette conquête se fait au coup par coup, à l'initiative de notables ou de l'Œuvre du Christ dans la banlieue, et non selon des plans préalablement établis par l'Archevêché, coordonnés et financés par lui.

Cependant, bien que la croissance urbaine ne soit pas un thème des orientations pastorales dans le diocèse, il faut se garder de toute caricature et ne pas biaiser l'analyse des sources : la création de deux archiprêtres à des dates rapprochées, Saint-Maurice-de-Monplaisir en 1943 et Saint-Martin-d'Oullins en 1948, montre que l'Archevêché n'est pas indifférent aux problèmes de maillage territorial sur un espace qui s'urbanise. D'autant que les explications fournies pour l'érection du second laissent apparaître un début de réflexion géographique sur les spécificités d'un espace urbain. Ajoutons que la ville ne fait pas l'objet d'une condamnation *a priori* par l'autorité diocésaine au début des années 1950. La question des mal-logés qui émerge en France dans les années d'après-guerre est significative de ce point de vue : loin de se contenter de critiquer les insuffisances des politiques publiques en matière de logement, le diocèse encourage les initiatives pour rendre la ville plus habitable au tournant des années 1940-1950.

---

<sup>134</sup> Du père Chevrier au XIX<sup>ème</sup> siècle au Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris en 1950 en passant par le Secrétariat des Familles créé par le Société Saint-Vincent-de-Paul en 1919. Sur ce dernier point, voir Bruno Dumons et Catherine Pellissier, « Laïcité bourgeoise et apostolat social : la Société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la III<sup>ème</sup> République », dans Jean-Dominique Durand *et alii* (dir.), *Cent ans de catholicisme social..., op.cit.*, p. 291-305 ; Bruno Dumons, « Charité bourgeoise et action sociale. L'évolution des pratiques caritatives des confrères de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Lyon (1890-1960). Essai d'historiographie critique », dans Isabelle von Buelzingsloewen et Denis Pelletier (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 143-156.



# PREMIÈRE PARTIE. L'EXPERTISE CATHOLIQUE À L'ÉPREUVE DE LA VILLE (1945-1957).

L'expertise est depuis quelques années au cœur de plusieurs travaux, aussi bien en histoire urbaine qu'en histoire religieuse<sup>135</sup>. À la faveur d'un retour du champ du politique dans l'historiographie française<sup>136</sup>, la notion d'expertise a été abondamment utilisée pour sa valeur heuristique dans des problématiques diverses : circulation des modèles et logique de réseaux, production de discours de légitimation et de validation de pratiques normées, recherche d'articulations sociales et/ou institutionnelles entre savoirs savants et pratiques de gouvernance. Expression d'une connaissance souvent technique, sa spécificité tient à son implication dans une dynamique de prise de décision. L'expertise est donc un diagnostic fondé sur un savoir de spécialiste susceptible d'éclairer scientifiquement une pratique politique<sup>137</sup>. Au-delà d'un effet de mode, la notion d'expertise a semblé pertinente pour mettre en perspective la façon dont des catholiques s'engagent sur le terrain de la ville. Ceux-ci s'efforcent en effet de tirer de l'événement un savoir qui ouvre des perspectives nouvelles<sup>138</sup>.

Dans le cas lyonnais, quatre champs d'expertise distincts ont été retenus pour la période qui court de la Libération au milieu des années 1950.

Certains chrétiens se font techniciens du logement. Bien que la lutte contre les taudis s'effectue avant tout par l'action et par des campagnes de mobilisation, elle requiert des compétences en matière de droit et d'urbanisme, sans lesquelles ces initiatives resteraient

---

<sup>135</sup> Parmi de nombreux travaux : André Encrevé (dir.), *Les chrétiens et l'économie*, Paris, Centurion, 1991 ; Denis Pelletier, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers monde*, Paris, Cerf, 1996, Claire Toupin-Guyot, *Les intellectuels catholiques dans la société française. Le Centre Catholique des Intellectuels Français, 1941-1976*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002 ; *La ville et l'expertise*, numéro spécial de la revue *Histoire urbaine*, 14, décembre 2005 ; Marie-Vic Ozouf-Marignier, Guy Baudelle et Marie-Claire Robic (dir.), *Géographes en pratiques (1870-1945) : le terrain, le livre, la cité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.

<sup>136</sup> L'histoire politique a retrouvé une légitimité au sein de la communauté historienne au cours des années 1970, grâce à un renouvellement de ses questionnements et de ses objets et à la montée en puissance de lieux collectifs de réflexion (Université de Nanterre, Sciences Po et la FNSP, l'IHTP créé en 1978, la revue *Vingtième siècle* en 1984).

<sup>137</sup> Philippe Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions, 1997, p. 14-16.

<sup>138</sup> Jean-Yves Trépos parle de l'expert véritable comme d'un « accoucheur de possibles » (Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1996, en particulier p. 93).

cantonnées dans le champ réduit des pratiques charitables traditionnelles. Or, il semble bien que les formes prises par ce combat pour la résolution de la crise du logement dépassent le strict domaine de la charité chrétienne. L'expertise catholique sur le terrain du logement se traduit moins par la détention d'un savoir de spécialiste que par la capacité à se prononcer sur une conjoncture. Divers mouvements dans la mouvance du diocèse participent à la mise en forme d'une question - démarche constitutive de l'expertise<sup>139</sup> - , celle d'un droit au logement<sup>140</sup>.

D'autre part, la création pendant la guerre d'Économie et Humanisme suscite à Lyon le démarrage d'une équipe locale qui prétend contribuer à la modernisation des structures héritées de l'entre-deux-guerres et de Vichy. Ce petit groupe prend le territoire de la ville comme champ d'action et d'étude. Il constitue le noyau du Comité d'expansion pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, actif à partir du milieu des années 1950. La publication en 1955 d'une grande enquête sur la région lyonnaise réalisée par l'équipe centrale d'Économie et Humanisme apparaît comme l'apogée de cette expertise urbaine empirique, avant que les services de l'État prolongent, de façon plus institutionnalisée et plus directive, ces premiers efforts d'aménagement du territoire.

Au cours de la même période, les débuts de la sociologie religieuse en France dans la lignée de Gabriel Le Bras et de Fernand Boulard conduisent l'Archevêché de Lyon à organiser, comme c'est le cas au même moment dans plusieurs autres villes, un recensement de la pratique dominicale. Cette vaste consultation religieuse peut être lue, avec le rattachement des paroisses de Villeurbanne au diocèse de Lyon qui la suit presque immédiatement, comme le véritable départ d'une prise de conscience d'enjeux proprement urbains dans la pastorale diocésaine lyonnaise. La pratique d'expertise mobilisée dans le cadre de ces événements prétend incarner une fonction de *dévoilement* du réel : le traitement statistique en particulier rend visible et constitue un indéniable outil pour une action volontariste<sup>141</sup>.

Enfin, le milieu des années 1950 est marqué par la mise en place d'un Institut de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon. Dans ce cas précis, c'est sous l'angle d'une professionnalisation que l'expertise est envisagée. L'engagement d'un processus de

---

<sup>139</sup> Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise...*, op. cit., p. 50-52.

<sup>140</sup> Michel Chauvière et Bruno Duriez, « Droit au logement contre droit de propriété. Les squatters dans la crise du logement », *Les Annales de la recherche urbaine*, 66, mars 1995, p. 88-95.

<sup>141</sup> Alain Desrosières, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte, 1993. Voir également Emmanuel Didier, *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, Paris, La Découverte, 2009.

légitimation et d'institutionnalisation se traduit notamment par des jeux d'affrontements symboliques au sein de l'Université catholique. Parallèlement, la croissance urbaine conduit l'Archevêché à créer en 1957 un Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN).

Ces quatre terrains peuvent paraître bien éloignés les uns des autres, sur le plan de la nature des actions menées comme sur celui de la place occupée par la foi ou la culture catholique. Réunir ces engagements sous la rubrique de l'expertise n'est pourtant pas un artifice de présentation : que l'approche s'effectue par le prisme du droit, de la géographie économique ou de la sociologie, la ville fait l'objet d'études destinées à saisir ses composantes et sa modernité. D'autre part, un certain nombre de figures lyonnaises ont participé simultanément à plusieurs de ces dispositifs d'expertise. Au terme de cette première partie, il faudra donc faire le bilan des convergences issues de ces types d'engagements sur le terrain de la ville.



# CHAPITRE 2 : LES CATHOLIQUES ET LA CRISE DU LOGEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE, 1945-1954

L'enjeu de ce chapitre n'est pas d'écrire une histoire du logement à Lyon pour elle-même. L'analyse qui va suivre est plus circonscrite dans son sujet : elle part de l'hypothèse que le logement a pu constituer un premier terrain sur lequel se formule pour le diocèse de Lyon la question de la ville après 1945. Pour tester la validité de cette proposition, l'analyse a pour objectif de mettre en lumière trois modalités de la participation des catholiques à l'aide au logement dans les années d'après-guerre : d'une part, une action de nature caritative par le biais d'organismes diocésains ou proches de la pastorale des œuvres ; d'autre part, l'implication directe de l'archevêque pour trouver des solutions concrètes, provoquant des débats sur la notion de propriété et sur le patrimoine urbain de l'Église ; enfin des initiatives d'auto-construction de type « castor » dans certaines communes de l'Ouest lyonnais.

Cette analyse ne prétend pas épuiser l'ensemble des actions entreprises au sein de mouvements chrétiens pour faire face à la crise du logement pendant la Reconstruction. Ainsi, une enquête sur le logement à Lyon a été menée en partenariat avec le MRU dans la mouvance d'Économie et Humanisme en 1945<sup>142</sup>. Des mouvements d'Église, comme l'est encore à la Libération le Mouvement populaire des familles (MPF), ont également tenté d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la pénurie de logements et les mauvaises conditions d'habitat de nombreuses familles populaires<sup>143</sup>. Cependant, seront privilégiées ici, du fait du corpus de sources retenu, les initiatives issues principalement de l'autorité

---

<sup>142</sup> Voir chapitre 3.

<sup>143</sup> Bruno Duriez, « Loger les familles ouvrières. La doctrine et l'action du MPF, 1945-1950 », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955, Cahiers du Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux (GRMF)*, 7, 1992, p. 39-63.

diocésaine ou soutenues par elle. À notre connaissance, celles-ci n'ont pas fait pour le cas lyonnais l'objet de travaux de recherche particuliers.

Cette attention portée aux conditions d'habitat des populations les plus déshéritées n'est pas neuve. Plusieurs réalisations jalonnent l'histoire du catholicisme lyonnais depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Il est frappant de constater, là encore, le poids des grandes familles aristocratiques et bourgeoises sur cette question. Quelques rappels sur les liens que celles-ci entretiennent avec le catholicisme social ou libéral permettront d'enraciner les pratiques nées après la guerre dans une histoire de plus longue durée.

Pourquoi parler d'expertise dans le cas du logement ? Le terme semble approprié du fait que le diocèse ou les catholiques engagés sur ce terrain (« castors », membres des divers comités mis en place) estiment que le logement relève de leur domaine de compétence, non exclusivement certes, mais en revendiquant une capacité d'action. Il s'agit pour eux de connaître précisément le rôle des fonds mis en place par l'État et le contenu des lois pour s'associer à la reconstruction, voire la stimuler lorsque celle-ci est jugée trop lente. Architectes, sociétés immobilières et pouvoirs publics ne doivent pas être les seuls à s'intéresser de près à la conception de solutions nouvelles et à leur mise en place pour faire face à la crise du logement.

Afin d'introduire les combats menés sur le terrain du logement par les milieux d'Église pendant la Reconstruction et quelques années après, il paraît nécessaire de rappeler dans ses très grandes lignes l'histoire du logement social à Lyon en s'appuyant sur les acquis de l'historiographie récente.

# I. ÉLITES CATHOLIQUES, PRATIQUES CHARITABLES ET AIDE AU LOGEMENT

## A. UNE TRADITION DU LOGEMENT SOCIAL À LYON DEPUIS LE XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

### 1. Élités, action charitable et habitat ouvrier à Lyon sous le Second Empire et la Troisième République

L'historiographie lyonnaise contemporaine fait traditionnellement débiter les premières tentatives en matière de logement populaire avec l'abbé Camille Rambaud (1822-1902). Ce soyeux et fils de soyeux est une figure du logement social à Lyon. Ses premières initiatives datent du début du Second Empire. La Cité de l'Enfant-Jésus, qu'il bâtit dans le quartier ouvrier de la Guillotière en 1854, accueille des enfants pauvres et les prépare à la communion. À la suite de l'inondation de 1856, le père Rambaud recueille les familles pauvres dont le logement a été anéanti. Huit ans plus tard, la cité est abandonnée, avant d'être remplacée par un asile pour vieillards en 1865 qui présente deux originalités : ce logement est gratuit et la pratique religieuse n'est pas obligatoire pour les quelque 300 résidents. Cette « Cité Rambaud », qui s'étend sur 13 000 m<sup>2</sup> entre les rues Duguesclin, Bonnel, Boileau et Rabelais, est reconnue d'utilité publique par décret du 25 juin 1923. Dans les années 1890, Camille Rambaud crée deux autres cités à Lyon : la Cité de l'Industrie à Vaise et la Cité Lafayette aux Brotteaux<sup>144</sup>. De nombreux industriels lyonnais soutiennent financièrement cette initiative : le protestant Arthur Brölemann, le fabricant de soieries Cyrille Cottin, congréganiste, le saint-simonien Arlès-Dufour. Pour Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, le terrain du logement ouvrier et plus largement de la charité est le lieu d'une « fusion des élites », entre philanthropie laïque et devoir patronal de charité chrétienne<sup>145</sup>.

---

<sup>144</sup> Roger Voog, « Rambaud Camille », dans Xavier de Montclos (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 356-358; Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 407-408.

<sup>145</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 408-409.

Parmi les soutiens dont bénéficie l'abbé Rambaud, le courant du catholicisme libéral est le plus actif. Autour de la « bande à Aynard » - en référence à la figure charismatique du groupe, le banquier Édouard Aynard - gravite en effet tout un milieu d'industriels soucieux d'apporter une aide sociale sur le terrain de la ville<sup>146</sup>. Ce réseau de sociabilité, qui joue le rôle de porte-parole d'une partie des notables locaux, compte de nombreux grands industriels. Parmi eux, un certain nombre ont été présidents de la Chambre de commerce de Lyon entre 1890 et 1914. Souvent membres de la Fédération républicaine, ils incarnent une droite modérée. C'est le cas du soyeux Auguste Isaac<sup>147</sup>, député en 1919, ou de Jean Coignet, à la tête d'une puissante entreprise de produits chimiques.

Ce groupe ne se reconnaît ni dans l'ultramontanisme de catholiques conservateurs comme celui des familles Cottin ou Payen, ni dans le catholicisme social de Léon XIII qu'il juge trop clérical. Partisans d'une action sociale envers les urbains laissés pour compte, certains de ces patrons lyonnais s'engagent en particulier sur le problème du logement ouvrier, à condition de conserver une indépendance à l'égard de l'Église et de l'État. L'industriel Félix Mangini illustre cette vocation philanthropique du catholicisme libéral lyonnais. Membre de la Société civile de la Cité de l'Enfant-Jésus, auteur d'une enquête sur l'état des logements ouvriers à Lyon, il fonde en 1888 la Société anonyme de Logements économiques dont le but est de construire des habitations salubres à loyers modérés pour les familles modestes. Sa formule est originale et son succès rapide. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la Société a construit 130 maisons, soit 1 500 nouveaux logements<sup>148</sup>.

La figure de Laurent Bonnevey (1870-1957), redécouverte récemment<sup>149</sup>, s'inscrit également dans le creuset lyonnais du catholicisme libéral de la « bande à Aynard ». En symbiose avec ce patronat libéral emprunt de modérantisme, de défense des libertés économiques et sensible à la question sociale, cet avocat originaire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or au nord de Lyon a marqué l'histoire du logement social. Rapporteur de la loi du 23 décembre 1912 sur les Habitations à Bon Marché (HBM), fondateur en 1919 de l'Office départemental HBM du Rhône, ce républicain convaincu a été de longues années député et sénateur du Rhône. Comme président du Conseil général du Rhône (1934-1940 et 1951-

---

<sup>146</sup> Ibidem.

<sup>147</sup> Sur Auguste Isaac, voir : Auguste Isaac, *Journal d'un notable lyonnais : 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé Joly, Lyon, éditions BGA-Permezel, 2002 ; Hervé Joly (dir.), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme : autour du journal d'Auguste Isaac* : actes de la journée d'étude du 18 juin 2003 organisée par le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, Lyon, 2004.

<sup>148</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, op. cit., p. 408-409.

<sup>149</sup> Un colloque lui a été consacré à l'initiative de Bruno Benoît et de Gilles Vergnon les 15-16 novembre 2007 à la Préfecture du Rhône sous le titre « Laurent Bonnevey et le département du Rhône » (actes non encore publiés).

1957), il est notamment à l'initiative d'une Cité de l'Enfance à Parilly. Plus largement, il favorise le financement de logements sociaux en partenariat avec la Chambre de commerce de Lyon et le patronat local. Dans le domaine urbanistique proprement dit, il est en particulier le principal animateur du projet de construction du « boulevard de ceinture » qui porte aujourd'hui son nom<sup>150</sup>.

Parmi les autres acteurs en matière de logement dans l'agglomération avant 1945, des travaux récents ont permis de connaître l'action des sociétés de Saint-Vincent de Paul, qui tentent d'aider les familles à trouver un logement dans l'agglomération, notamment par le biais du Secrétariat des Familles installé dans le quartier de la Guillotière<sup>151</sup>. On connaît mal les liens qui ont pu s'établir entre ces diverses initiatives, et notamment avec le Centre d'orientation et d'aide sociale (COAS) qui semble coordonner à Lyon les mesures prises en faveur des victimes de la crise des années 1930.

## 2. L'assistance aux « mal logés » pendant la crise des années 1930 : le Centre d'orientation et d'aide sociale (COAS)

Quelques rares documents conservés à l'Archevêché de Lyon permettent d'esquisser les contours de ce Centre d'orientation et d'aide sociale (COAS) créé en février 1935. Bien que ne se réclamant d'aucune appartenance politique ou confessionnelle, il se présente cependant comme une « œuvre qui manquait à Lyon » lors de sa première assemblée générale en janvier 1937<sup>152</sup>. Localisé au cœur de l'agglomération, au 26 de la rue Victor-Hugo sur la presqu'île, le COAS travaille en lien avec la Direction des Œuvres du diocèse, mais également avec l'Armée du Salut protestante, l'Asile de nuit municipal, et l'Office central d'aide et renseignements pour les œuvres de la région lyonnaise. Il succède à une « Permanence d'aide sociale » née en 1933. Le logement constitue l'un de ses principaux domaines d'action. La section « logement » est particulièrement dynamique : entre octobre 1935 et décembre 1936 par exemple, elle est intervenue deux fois auprès du Bureau d'Hygiène, six fois pour des demandes d'HBM, dix-neuf fois pour aider à la recherche d'une

---

<sup>150</sup> Marc du Pouget, « Laurent Bonnevey, un notable libéral et social », dans Jean-Dominique Durand, Bernard Comte, Bernard Delpal, Régis Ladous et Claude Prudhomme (dir.), *Cent ans de catholicisme social...*, *op. cit.*, p.159-169.

<sup>151</sup> Bruno Dumons et Catherine Pellissier, « Laïcat bourgeois et apostolat social... », *op. cit.*.

<sup>152</sup> Archives de l'Archevêché de Lyon (désormais AAL), fonds Gerlier, 11.II.182.

appartement salubre<sup>153</sup>. À plus de soixante reprises, elle a orienté des « sans-gîte » vers des asiles de nuit et a aidé une dizaine de foyers indigents à payer leur loyer en sollicitant des aides extérieures ou en négociant des délais auprès des propriétaires. Le COAS mène un véritable travail d'expertise empirique en procédant à des enquêtes, comme celle que l'association appelle « *nuit des miséreux* » : des visites à l'Asile municipal de nuit, à l'Abri de la Xavière<sup>154</sup> et à l'Hostellerie de l'Armée du Salut ont permis par exemple d'établir que seulement 10 % des lits (trente sur trois cents) étaient destinés aux femmes. Dans les forts désaffectés de Vaise et de Saint-Just où les sans-logis ont été acceptés faute de place ailleurs, les membres du Centre font le constat de conditions de vie « matérielle et morale » particulièrement difficiles. Le Centre signale également les « taudis » auprès des services d'Hygiène. À plusieurs reprises, le COAS a obtenu l'interdiction de louer des habitations insalubres, notamment dans le quartier Saint-Georges sur la rive droite de la Saône. Enfin, il condamne la solution des meublés, « défavorable à l'esprit de famille et à l'esprit d'économie »<sup>155</sup>.

Ces actions sont à rapprocher des enquêtes annuelles effectuées par la Ligue ouvrière chrétienne (LOC) avant-guerre, notamment celle de 1939 portant sur le logement des familles ouvrières<sup>156</sup>. Après la guerre, plusieurs initiatives privées ou encadrées par le diocèse relaient ces engagements.

## **B. DE MULTIPLES INITIATIVES ISSUES DES MILIEUX CATHOLIQUES POUR FAIRE FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, 1945-1954.**

Plusieurs groupes de catholiques lyonnais se sont mobilisés dans le cadre de la « bataille du logement » avant même la grande campagne d'opinion que déclenche l'appel de l'abbé Pierre en février 1954. Bruno Duriez a bien montré le rôle qu'a joué en particulier le Mouvement populaire des familles (MPF) dans les années de la Reconstruction, par le biais

---

<sup>153</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, compte-rendu de la première assemblée générale du COAS du 7 janvier 1937.

<sup>154</sup> L'Œuvre de la Xavière est l'une des plus actives du diocèse au milieu des années 1930, avec de nombreux domaines d'apostolat : jardins ouvriers, « Abris pour la nuit », Union sociale et familiale, Foyer du Sacré-Cœur, Œuvre des baptêmes (« Exposition catholique de Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 avril 1936).

<sup>155</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, compte-rendu de la première assemblée générale du COAS du 7 janvier 1937.

<sup>156</sup> Bruno Duriez, « Loger les familles ouvrières... », *op. cit.*, p. 42.

de plusieurs types d'actions : expositions - dont une à Lyon cours Verdun - pendant l'année 1945, création de commissions logement au sein du mouvement, premiers squattages à Marseille en 1946 étendus à d'autres villes, actions locales contre les expulsions à partir de 1947.

Ces militants n'ont pas toujours constitué un service de documentation à proprement parler avec l'objectif explicite de constituer un savoir sur le logement, l'urbanisme de la Reconstruction ou l'hygiénisme, qui les placerait à coup sûr dans la catégorie des organismes d'expertise. Il n'en reste pas moins que ces associations d'entraide débutent souvent leur action au moyen d'enquêtes et récapitulent empiriquement un ensemble de données qui leur permet d'agir avec plus d'efficacité. De plus, ces chrétiens se frottent quotidiennement à des législations ou des procédures concernant l'habitat. Cette immersion dans le maquis des règlements façonne à la longue une expérience irremplaçable de technicien du droit que l'on peut sans doute qualifier de compétence d'expertise, dans la mesure où ces militants sont en contact régulier avec les élus et l'ensemble des acteurs du logement urbain en charge des décisions.

## 1. Le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris

L'association fondée par Gabriel Rosset (1904-1974) a fait l'objet de quelques travaux universitaires précieux<sup>157</sup>. Il n'est pas question ici, vu l'abondance des sources, d'écrire l'histoire, même partiellement, de cet organisme qui a traversé le second vingtième siècle<sup>158</sup>.

À ses origines figurent des amis professeurs qui se réunissent dans un groupe de prière, *Lumen Gentium* : Gabriel Rosset, Georges Belleville, Henri Tournissou. Ils sont membres du groupe de charité de la Paroisse universitaire, confrères de Saint-Vincent-de-Paul et fréquentent la Chronique sociale. Frappé par la croissance du nombre de mal-logés que

---

<sup>157</sup> André Latreille, « Une réalisation moderne de la charité lyonnaise : le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris », dans *Lyon et Europe. Hommes et sociétés. Mélanges offerts à Robert Gascon*, Lyon, PUL, 1980, t. 2, p. 33-42 ; Catherine Pellissier et Bruno Dumons, « La congrégation des Messieurs et la Société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la Troisième République », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 200, janvier-juin 1992, p. 35-56 ; Evelyne Boyer, *Gabriel Rosset et le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris, l'abbé Pierre lyonnais*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Étienne Fouilloux, Université Lyon 2, 1994. Egalement quelques informations utiles dans Bruno Dumons, « Charité bourgeoise et action sociale... », *op. cit.*, p. 149.

<sup>158</sup> Le Foyer pourrait fournir largement à lui seul la matière pour un travail de doctorat. Parmi ces sources, citons notamment : les *Carnets* et les œuvres publiées de Gabriel Rosset, les rapports annuels de l'association, le dossier « Notre-Dame-des-Sans-Abris, 1950-1965 » conservé aux Archives de l'Archevêché de Lyon, les revues *L'Arche* et *L'Arche sous l'arc-en-ciel*, sans compter ce qu'en a dit la presse locale et régionale. Les lignes qui suivent s'inspireront par conséquent des études citées en bibliographie. Il faut préciser en outre que seule la première période de l'association (1950-1954) rentre dans le cadre de ce chapitre.

provoquent alors les difficultés de la Reconstruction, Gabriel Rosset crée l'association « Le Foyer des Sans-Abris » déclarée à la Préfecture du Rhône le 31 mai 1950, qui deviendra « Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris » en 1951. L'association est administrée par un Comité directeur de six à quinze membres, dont trois sont désignés par le Bureau du Conseil central de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Lyon. La veille de Noël 1950 est ouvert un asile de nuit au 3 rue Dumoulin (devenue rue du Père-Chevrier) dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, au sud du quartier de la Guillotière et à quelques pas du Prado. Le 13 mars 1954, l'asile reçoit la visite de l'abbé Pierre. Se crée alors le « Comité Abbé Pierre de secours d'urgence aux sans-abris », dont Gabriel Rosset est le vice-président. Deux foyers sans abri pour femmes sont fondés en 1954 également : une usine désaffectée devient le « Foyer Notre-Dame-de-Vie » au 79, rue Eugène-Pons, sur les pentes de la Croix-Rousse, à proximité de l'église paroissiale Saint-Eucher ; le second, « la Sainte-Famille », est installé sur les bords de Saône à Caluire au 1 Montée des Forts. En outre, trente logements sont aménagés au 197 chemin de Fontanières. Cette « cité du Bocage », grâce notamment à l'entremise du député du Rhône Jarrosson membre de l'association, perçoit vingt-quatre millions de francs de subventions du Conseil municipal de Lyon et du Conseil général du Rhône, présidé alors par Laurent Bonneval. Évelyne Boyer souligne à de nombreuses reprises l'appui qu'a reçu l'association de la part des pouvoirs publics<sup>159</sup>.

## 2. Les débuts du Centre de propagande et d'action contre le taudis (PACT)

Après la guerre, il semble que le COAS ait disparu. Le Centre n'apparaît plus dans les sources dépouillées et c'est à la même adresse, au 26 de la rue Victor-Hugo, que s'installe le Centre de propagande et d'action contre le taudis (PACT)<sup>160</sup>. Cette association est subventionnée par la ville de Lyon<sup>161</sup>. Une initiative soutenue par le PACT entre 1950 et 1952 permet de connaître le type d'expertise mis en œuvre dans la lutte contre l'insalubrité.

En octobre 1952, le curé Favier de Notre-Dame-Saint-Vincent - paroisse aisée des quais de Saône dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon - demande l'appui du cardinal Gerlier pour

---

<sup>159</sup> Évelyne Boyer, *Gabriel Rosset et le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris...*, op. cit., p. 39-77, 132 et annexe 4 intitulée « Constructions du Foyer Notre Dame des Sans Abri 1954-1974 » p. 210-214.

<sup>160</sup> Faute de sources, restent dans l'ombre les circonstances de création du PACT et ses moyens d'action.

<sup>161</sup> Claire Berthet, *Contribution à une histoire du logement social au XX<sup>ème</sup> siècle. Des bâtisseurs aux habitants : les HBM des États-Unis de Lyon*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 23.

l'action entreprise dans le quartier, pendant leur temps libre et de façon bénévole, par une équipe de « garçons », majoritairement étudiants. Les membres de ce « mouvement » se rendent chaque soir dans des logements insalubres pour les remettre en état. Pendant la durée du chantier, les locataires ne sont pas délogés. Or, c'est avec le matériel fourni par le PACT que vingt-quatre logements ont pu être remis en état entre 1950 et 1952. « L'équipe Saint-Vincent a été l'équipe "cobaye" du PACT » explique le rapport envoyé au MRU qui approuve la démarche et la méthode. Le groupe attire sans cesse de nouvelles recrues : les quatre garçons pionniers (dont le jeune Paul Collin présenté dans la lettre comme l'initiateur du projet) ont été rejoints par une trentaine d'autres peu après le démarrage. Pour la plupart de ces jeunes, la vie de chantier est une « découverte ». La mise en œuvre des techniques de réfection (« nettoyage, replâtrage, badigeonnage des plafonds et des murs, pose des papiers peints, peinture des soubassements, des portes et des fenêtres, remplacement des carreaux cassés, réparation d'électricité et travaux simples de menuiserie ») est d'abord l'occasion de nouer des liens avec les habitants pauvres du quartier. Face aux résultats obtenus, le MRU a demandé que l'équipe Saint-Vincent, emmenée par le jeune Poirieux, « nommé par le Ministre chef du mouvement pour tous les autres quartiers de Lyon » serve de modèle dans la lutte contre l'insalubrité à Lyon<sup>162</sup>.

Cette initiative, également qualifiée d' « apostolat » par le curé de Notre-Dame Saint-Vincent, n'est pas sans rappeler les caractéristiques sociologiques des pratiques caritatives des confrères de Saint-Vincent-de-Paul : visite au domicile de familles pauvres, recherche de sanctification pour de jeunes laïcs issus de la bourgeoisie, univers principalement masculin... sans parler du nom, « Saint-Vincent », commun aux deux mouvements. Le travail de ces équipes correspond également à l'évolution que constate Bruno Dumons à propos des disciples d'Ozanam au début des années 1950 : cette œuvre est moins l'instrument d'une reconquête chrétienne que l'expression d'une action à but social<sup>163</sup>. C'est d'ailleurs aux côtés de la Société Saint-Vincent-de-Paul que le PACT participe aux « Journées d'alarme » en faveur des « mal-logés » organisées à Lyon les 29 et 30 janvier 1955 par l'Union nationale de l'aide aux sans-logis et mal-logés. Cette mobilisation réunit aussi l'Armée du Salut et le

---

<sup>162</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du curé Favier de Notre-Dame-Saint-Vincent, jointe au rapport « Équipe Saint-Vincent », 18 octobre 1952.

<sup>163</sup> « Désormais, le confrère quitte l'image condescendante de l'homme d'œuvres du siècle dernier pour épouser peu à peu celles du militant puis de l'assistant social. Le regard sur la pauvreté s'est ainsi modifié, celle-ci passant de l'état de situation inéluctable à celle d'un mal qui doit être combattu puis éradiqué. Le tissu des œuvres change lui aussi de nature puisqu'il apparaît de moins en moins comme un fer de lance au service de l'instauration d'une société chrétienne, mais davantage, à l'aube des années cinquante, comme le signe de la présence visible d'une Église pauvre et servante » (Bruno Dumons, « Charité bourgeoise et action sociale... », *op. cit.*, p. 156).

Comité de secours d'urgence (« Dépannage Abbé-Pierre »), ainsi que plusieurs syndicats ouvriers et patronaux et des organismes publics. Au cours du meeting du 29 janvier réunissant ce « front du logement », des représentants du PACT prennent la parole pour évoquer les lois récentes en faveur de l'amélioration de l'habitat, les problèmes techniques et les mesures administratives et législatives nécessaires pour développer le logement social<sup>164</sup>.

Ces exemples montrent assez clairement qu'existe la revendication d'une qualification dans le domaine du logement, assez proche de celle qu'a mis en lumière Bruno Duriez pour le cas du MPF<sup>165</sup>. Toute une nébuleuse d'associations ou de mouvements catholiques se mobilise entre la fin des années 1940 et le début des années 1950, en se prévalant de compétences techniques dans le champ de l'habitat.

### 3. Le Comité lyonnais pour l'amélioration du logement (CLAL) et le Mouvement lyonnais d'aide au logement (MLAL) : la spécialisation dans un logement social de qualité

#### a) *La permanence des élites lyonnaises*

En janvier ou février 1950 naît un second organisme, le Comité lyonnais pour l'amélioration du logement (CLAL). Cette association régie par la loi de 1901 siège d'abord au 34 boulevard des Belges, puis au 37 rue de la République, chez son principal fondateur Jean Pila (1911-1984). Cet architecte qui fut après-guerre président du PACT est issu d'une grande famille de soyeux lyonnais<sup>166</sup>. L'association n'est pas confessionnelle, mais le cardinal Gerlier est sollicité en février 1950 pour faire partie du Comité d'honneur qui réunit « les personnalités lyonnaises les plus qualifiées pour favoriser par leur patronage la tâche que [l'association] s'est assignée »<sup>167</sup>. Dans ce comité, outre Jean Pila, figurent à cette date trois industriels (Antoine Charrial, Henri-Paul Martin, René Truchot), l'avocat Maurice Chavrier,

---

<sup>164</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Journées d'alarme des 29 et 30 janvier 1955 » ; voir également Évelyne Boyer, *Gabriel Rosset et le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris...*, *op. cit.*, p. 88 et suivantes.

<sup>165</sup> Bruno Duriez, « Loger les familles ouvrières... », *op. cit.*, en particulier p. 54-57.

<sup>166</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 109-110.

<sup>167</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Jean Pila au cardinal Gerlier, 13 février 1950.

le négociant Paul Defond, l'administrateur d'immeubles Jean Fayolle, l'ingénieur Maurice-Henri Martin et l'Inspecteur départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation Louis Piessat<sup>168</sup>. Dans cette association qui s'efforce de combattre la crise du logement, le poids de la grande bourgeoisie lyonnaise est une nouvelle fois à souligner, bien qu'il s'agisse d'un comité d'honneur. En mai 1952, le comité lance un appel d'offre en vue de la réalisation de trente prototypes de maisons individuelles jumelées à normes réduites et à prix modéré (inférieur à 1 500 000 francs). Cet appel d'offre est entendu puisque cinquante-deux projets concurrents sont proposés. Le 30 janvier 1933, Jean Pila invite le cardinal Gerlier à l'inauguration de l'exposition présentant dans les salons de l'Hôtel de Ville les plans et devis des trente-trois projets retenus<sup>169</sup>. Le CLAL va fournir les bases lyonnaises d'un Mouvement d'aide au logement sur le modèle parisien lancé au printemps 1952 par le cardinal Feltin et le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Eugène Claudius-Petit.

Le Mouvement lyonnais d'aide au logement (MLAL) naît en effet au printemps 1953 à la demande du cardinal Gerlier et du vice-président du Conseil national de l'Église Réformée de France, le pasteur Eberhard<sup>170</sup>. Elle réunit un grand nombre de personnalités lyonnaises du monde économique et de l'aide sociale, parfois associées à des organismes ecclésiastiques. Les services diocésains et les mouvements d'Action catholique sont en effet représentés par le Comité diocésain des Unions paroissiales d'hommes, la Ligue féminine d'Action catholique (LFAC) et l'Action catholique des milieux indépendants (ACI). Le patronat chrétien est également partie prenante, avec la présence du Centre français du patronat chrétien (CFPC)<sup>171</sup>, l'Union sociale des ingénieurs catholiques (USIC), le Mouvement des ingénieurs et chefs d'industrie d'Action Catholique (MICIAC) et le Centre des jeunes patrons (CJP). D'autres associations chrétiennes investies sur le terrain social en ville complètent cette nébuleuse de mouvements : l'Association familiale protestante, le Secours catholique, la Société Saint-Vincent-de-Paul, le Secrétariat social catholique et l'Union féminine civique et sociale (UFCS)<sup>172</sup>. Dans le comité d'action se retrouvent une

---

<sup>168</sup> L'architecte Louis Piessat (1904-1998) est l'une des dernières grandes figures de la postérité de Tony Garnier. Élève des Beaux-Arts de Lyon, il est admis à l'École des Beaux-Arts de Paris dont il sort diplômé en 1933. Il est novice à l'abbaye de Solesmes mais doit renoncer à une vocation religieuse à la suite de problèmes de santé. De 1945 à 1968, il est professeur à l'École régionale d'architecture de Lyon. Il est nommé directeur MRU pour les départements du Rhône, de l'Ardèche et de la Drôme entre 1945 et 1950 (notice biographique dans Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon...*, *op.cit.*, fin de volume).

<sup>169</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettres de Jean Pila au cardinal Gerlier, 30 janvier 1953.

<sup>170</sup> La *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 décembre 1954 donne la date du 21 avril 1953 pour la création du MLAL, mais l'association a été déclarée à la Préfecture du Rhône le 31 mars 1953.

<sup>171</sup> Figurent également comme membres du CFPC : les industriels Paul Gonnet et Joseph Lepercq, les ingénieurs René J. Rossignol, Henri Sibille et Humbert Isaac.

<sup>172</sup> Sur le rôle de l'UFCS dans la ville, voir également le chapitre 11.

partie des membres du Comité d'honneur du CLAL cités plus haut : l'administrateur d'immeubles Jean Fayolle, vice-président du CLAL et membre du Bureau du MLAL ; l'industriel Henri-Paul Martin qui devient vice-président du MLAL, et l'ingénieur Henri-Maurice Martin. Des représentants de la banque accordent également leur soutien à cette initiative chrétienne : Jean Labasse, fondé de pouvoir chez Schlumberger & Co et trésorier de l'association ; Xavier d'Hauthuille, directeur du Crédit lyonnais et ami de Jean Labasse<sup>173</sup> ; Genin son homologue du Crédit foncier, élu membre du Bureau du MLAL. Viennent s'ajouter à ces soutiens le professeur de droit Antoine Petit et l'architecte Jean-Marc Grange. Le notaire chargé de recevoir les versements des souscripteurs, Louis Chaîne, est aussi notaire de l'Archevêché<sup>174</sup>.

La continuité de ces soutiens des élites lyonnaises depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle au moins ne laisse pas d'interroger. Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier ont tenté d'apporter des explications à cette investissement massif des grands bourgeois lyonnais sur la question du logement populaire. L'influence de la pensée de Frédéric Le Play a pu jouer, en particulier pour le cas ancien de la Cité Rambaud : un des admirateurs de Le Play, Claude Charmetant, est ainsi un des bailleurs de fonds les plus réguliers de l'abbé Rambaud. Les deux historiennes insistent par ailleurs sur l'importance du devoir d'assistance comme « puissant instrument d'intégration urbaine pour les horsains ». Être présent dans les fêtes de bienfaisance et donner de son temps et de sa fortune pour les œuvres de charité, c'est s'agrèger au mode de vie patronal lyonnais et participer aux réseaux de sociabilité du « Tout Lyon »<sup>175</sup>. Dans *Calixte ou l'introduction à la vie lyonnaise*, véritable répertoire du savoir-vivre entre Saône et Rhône, le héros conseille à son ami parisien désireux de s'enraciner à Lyon : « Intéressez-vous à nos œuvres charitables, ce sera une excellente façon de vous faire connaître avantageusement »<sup>176</sup>.

---

<sup>173</sup> Voir Jean Labasse, *Les capitaux et la région. Étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 69, Paris, Armand Colin, 1955, p. 5-6. Voir également le chapitre 3 de la présente thèse.

<sup>174</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, modèle de lettre au président du MLAL (sans date) et « liste des membres et soutiens du MLAL » (sans date).

<sup>175</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 408-409.

<sup>176</sup> Jean Dufourt, *Calixte ou l'introduction à la vie lyonnaise*, 1926 pour la 1<sup>ère</sup> édition, 2002 pour la réédition la plus récente. Cité par Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 409. D'autres explications possibles avancées à titre d'hypothèses par les deux auteurs, « le phénomène de la grande ville et l'esprit d'initiative locale » (p. 408), mériteraient d'être définies de façon moins large et demanderaient à être validées par des sources précises.

## b) Premiers résultats

Le but de l'association est le même qu'à Paris. Il s'agit de construire rapidement des centaines de logements dans l'agglomération, mais avec des garanties originales et ambitieuses : « mettre à la disposition des familles laborieuses et en toute propriété sans apport initial, des logements confortables et suffisants »<sup>177</sup>. Des « Sociétés de logements familiaux » sont chargées de l'exécution du programme. Dès qu'elles représentent l'équivalent d'un logement, les actions souscrites auprès de ces sociétés sont revendues à crédit aux futurs occupants. Il est prévu que ceux-ci se libèrent en vingt ans de leur dette, laquelle est régulièrement ajustée en fonction des variations des prix de la construction<sup>178</sup>. Le choix des bénéficiaires est effectué par un Comité « donnant toutes garanties », après enquête de l'Union départementale des associations familiales<sup>179</sup>.

L'originalité du MLAL est de diriger son action vers les populations les plus démunies qui ne peuvent pas accéder aux formules de logement social mises en place par l'État : « L'intérêt particulier du MLAL, et ce qui distingue ce mouvement des organismes officiels par ailleurs très méritants, c'est le fait qu'il s'adresse aux catégories les plus déshéritées des travailleurs. Il réserve, en effet, ses logements à la masse énorme de salariés qui perçoivent un salaire mensuel inférieur à 40 000 francs, alors que ce taux est exigé comme minimum pour l'entrée dans les logements à bon marché officiels »<sup>180</sup>. Les versements des bienfaiteurs peuvent être de deux types : soit à fonds perdu, sous forme nominative ou anonyme ; soit sous la forme de prêts, par multiples de 10 000 francs remboursables par tirage au sort, sans intérêts. Les fonds sont utilisés pour la rénovation d'habitations avec l'aide du PACT ou pour la construction de logements neufs<sup>181</sup>. Il est à noter que cette formule s'inspire directement des principes adoptés par le Mouvement parisien d'aide au logement. François Saint-Pierre, secrétaire général du mouvement au plan national, explique que ce montage financier est autorisé par la loi du 28 juin 1938 sur la co-propriété immobilière permettant en particulier que les apporteurs de capitaux ne soient pas nécessairement les bénéficiaires des logements

---

<sup>177</sup> « Note du Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 décembre 1954.

<sup>178</sup> Ce montage financier est proche de ceux mis en place par exemple pour les premières constructions en dur de la communauté Emmaüs : un remboursement mensuel par les familles s'effectue dans le cadre de coopératives d'accession à la propriété. Voir Axelle Brodiez-Dolino, *Emmaüs et l'Abbé Pierre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008, en particulier p. 42.

<sup>179</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, tract du MLAL, sans date (probablement fin 1953-début 1954).

<sup>180</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, note au cardinal Gerlier par un responsable du MLAL, sans date.

<sup>181</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Pour abriter nos frères », tract du Comité diocésain du Logement (sans date).

construits<sup>182</sup>. Les uns trouvent désormais un organisme permettant de placer de l'argent en vue de la construction de logements, tandis que les autres profitent de cet apport extérieur pour accéder à la propriété. Cette création met en lumière la vigilance de l'Église en matière législative et sa capacité à utiliser de nouvelles lois dans ses propres perspectives. Le succès du modèle parisien - avec un chantier en cours de soixante-quatorze logements à Choisy-le-Roi en 1952 - a sans aucun doute déterminé les responsables du mouvement lyonnais à adopter les mêmes formules.

De fait, à Lyon, un premier ensemble de cinquante logements est construit à partir de mai 1954 dans le quartier de Gerland, à l'angle de la rue des Channées et de la rue Auguste-Payan, en face de l'église Notre-Dame-des-Anges<sup>183</sup>. Le terrain de 3 000 m<sup>2</sup> a été cédé au MLAL à des conditions avantageuses par la Société immobilière « Notre-Dame des Angés ». Une « Société des logements familiaux des Channées » a été constituée. La construction représente un investissement d'environ cent millions de francs, après révision des premiers chiffres sous-estimés<sup>184</sup>. Le financement s'effectue pour moitié par les apports d'argent sous forme de prêts indexés sans intérêts, remboursables en vingt ans, l'autre moitié étant empruntée au Crédit foncier. Au début du mois de décembre 1953, soit huit mois après la création du MLAL, huit millions de francs ont été promis ou recueillis. Un an plus tard, 1 250 souscripteurs ont apporté au total quarante millions de francs, permettant de loger trente premières familles aux Channées à la fin du mois de janvier 1955.

L'aménagement des logements fait l'objet d'une attention toute particulière. Au-delà d'une demande de confort qui manifeste le souci de prendre en considération ce que les militants nomment la « dignité ouvrière », la minutie avec laquelle l'organisation intérieure des logements est pensée renvoie à un projet de reconstruction sociale. Ces appartements sont conçus sur le modèle des « Logements économiques et familiaux » du Plan Courant<sup>185</sup>. De

---

<sup>182</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Le mouvement d'aide au logement », par François Saint-Pierre, 1952.

<sup>183</sup> « Le Mouvement lyonnais d'aide au logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 1<sup>er</sup> janvier 1954 ; « Note du Mouvement lyonnais d'aide au logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 décembre 1954 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Note sur le Mouvement lyonnais d'aide au logement », 5 décembre 1953.

<sup>184</sup> Humbert Isaac avait annoncé au cardinal Gerlier en décembre 1953 que le projet de construction des Channées coûterait 50 millions de francs (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Humbert Isaac au cardinal Gerlier, 2 décembre 1953).

<sup>185</sup> Du nom du ministre indépendant de la Reconstruction et ancien maire du Havre Pierre Courant. Ce plan entré en vigueur le 16 avril 1953 comprend plusieurs lois dont le but était de favoriser l'édification rapide et massive de nouveaux logements. Des avantages spéciaux étaient ainsi accordés aux acquéreurs de terrains qui s'engageaient à y aménager des locaux d'habitation répondant à des plans-types, pouvant être revendus ou loués pour des sommes peu élevées. Ils bénéficiaient de primes substantielles pendant vingt ans. Parallèlement, la création d'une épargne-construction à taux réduit accompagnée de diverses bonifications devait encourager l'investissement des populations à revenus modestes. L'originalité de ce plan, venu après bien d'autres mesures pour essayer d'enrayer la crise du logement endémique depuis des décennies, est qu'il nouait ensemble pour la première fois une loi foncière, un mode de financement et une programmation normalisée (Danièle Voldman,

surface totale comprise entre 40 et 65 m<sup>2</sup> et comprenant de deux à quatre chambres, ils offrent un niveau d'équipement qui tranche avec la situation du logement au début des années 1950. Ces logements comportent tous une salle de séjour de 20 m<sup>2</sup>, une cuisine équipée de placards, d'un évier et d'un chauffe-eau au gaz, un WC fermé et une salle d'eau. Garage collectif pour les bicyclettes, caves individuelles et vide-ordures dans toutes les cages d'escaliers complètent l'équipement. Une attention particulière est accordée à la place des enfants : à l'extérieur, des espaces de jeux sont prévus dans le jardin intérieur ; à l'intérieur des logements, « les chambres de parents ont été étudiées de façon à réserver l'emplacement d'un berceau. Chaque chambre d'enfants pourra recevoir deux lits, un meuble de rangement et une table »<sup>186</sup>. Un deuxième immeuble de dix logements de quatre pièces avec cuisine est envisagé à Villeurbanne en décembre 1953 suite à la donation d'un terrain rue du Quatre-Août<sup>187</sup>. Cette construction concerne un secteur de l'agglomération qui relève du diocèse de Grenoble, mais les paroisses de Villeurbanne organisent elles aussi une campagne de souscriptions pour recueillir les trente millions de francs nécessaires. Le MLAL bénéficie en effet d'une mobilisation particulière de la part de l'Archevêché de Lyon, qui fait fonctionner un Comité diocésain du logement.

Le MLAL garde une forte coloration caritative dans son approche de la crise du logement : « Le MLAL ne s'est pas présenté comme une invitation à participer à une grande œuvre nationale particulièrement urgente, mais, empruntant la voix du Christ, il a essayé de clamer à ceux qui se bouchaient les oreilles : " J'étais pauvre et nu et vous ne m'avez ni vêtu ni logé" »<sup>188</sup>. Il faut par conséquent distinguer le discours du MLAL des prises de position plus radicales du MPF après les procès de Marseille et d'Angers (1948-1950)<sup>189</sup>. L'optique du MLAL n'est pas de mener une lutte anticapitaliste sur le terrain du logement au nom de la résistance ouvrière, mais d'assurer un logement pour tous, en faisant jouer une collaboration de classes. Le droit de propriété n'est pas remis en cause. En particulier, sur les raisons de la crise, la position est nette : c'est essentiellement une législation sur les loyers favorable aux locataires qui a brimé les propriétaires et par là entraîné la baisse de la construction : « Vous les bien-logés qui payez un loyer "à la surface corrigée", détaché des salaires dont il devait

---

« Vote du Plan Courant de construction d'habitations à loyer modéré », disponible à l'adresse [www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2003/hlm.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2003/hlm.htm)).

<sup>186</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, tract « Tout le monde connaît maintenant l'étendue de la crise du logement », avec plans d'architecte (sans date, vraisemblablement 1954).

<sup>187</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « La visite de nouveaux immeubles... », note sans date.

<sup>188</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Note sur le MLAL », 5 décembre 1953.

<sup>189</sup> Bruno Duriez, « Les squatters : la "vraie justice" contre la loi », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955...*, *op. cit.*, p. 75-102, en particulier p. 88-89.

suivre les fluctuations, vous économisez chaque trimestre une somme de plus de moitié de celle que vous payez »<sup>190</sup> ; « Vous êtes logés ? Quel privilège ! Vous bénéficiez des lois sur les loyers ? Tant mieux pour vous, car à l'étranger, les loyers légaux sont cinq à dix fois plus élevés qu'en France. Or, les prix particulièrement bas qui vous assurent sécurité, santé et confort ont provoqué le ralentissement de la construction. Vous êtes logés à bon compte, d'autres souffrent ! »<sup>191</sup>. Le MLAL bénéficie pour sa propagande de l'appui du diocèse.

#### 4. Le rôle du Comité diocésain du logement au début des années 1950

Au sein de l'Archevêché, un Comité diocésain du logement soutient en effet activement les initiatives du MLAL. Il est mis en place rue Vauban sous la direction de Mgr Maurice Lacroix, vicaire général en charge de l'Action catholique, de l'Action sociale et des Œuvres pour l'ensemble du diocèse depuis 1945<sup>192</sup>. Humbert Isaac (1878-1975) en est le coordinateur. Cet ingénieur déjà cité, co-directeur des établissements Dognin (fabrication de tulle et dentelles) à Villeurbanne, membre du CFPC, est aussi secrétaire du MLAL. Avant la guerre, Humbert Isaac avait proposé au maire socialiste de la ville Lazare Goujon diverses formules d'habitat social : la construction d'Habitations Bon Marché, le crédit immobilier et l'auto-construction<sup>193</sup>. Au Comité diocésain du logement, il est secondé à partir de la fin de l'année 1954 par Guinchant, qui apporte son expérience de terrain en tant que membre actif du Secours catholique et « castor » à Sainte-Foy-lès-Lyon<sup>194</sup>. Ce Comité coordonne et centralise les collectes effectuées auprès des fidèles. Certaines paroisses fortunées du centre-ville (Saint-Martin-d'Ainay, Saint-François-de-Sales, Saint-Jean-Baptiste) sont désignées « paroisses pilotes » pour financer les efforts du MLAL<sup>195</sup>.

Plus largement, le Comité diocésain du logement se donne pour objectif la mise sur pied d'une aide d'urgence en mobilisant tous les acteurs impliqués à l'échelle locale dans la

---

<sup>190</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Pour abriter nos frères », tract du Comité diocésain du Logement, sans date.

<sup>191</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Vous êtes logés ? », tract du Comité diocésain du logement, sans date.

<sup>192</sup> *Ordo* du diocèse de Lyon, année 1954. La date de création du Comité diocésain du logement n'a pu être déterminée.

<sup>193</sup> Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 407.

<sup>194</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 décembre 1954.

<sup>195</sup> Un paroissien de Saint-François-de-Sales fait ainsi un don de 220 000 francs à la fin de la réunion d'information organisée par le Comité diocésain le 4 mai 1953 (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Humbert Isaac au cardinal Gerlier, 2 décembre 1953).

question du logement social : « L'activité de ce Comité consistera surtout, en liaison avec le Secours catholique, le Comité d'aide aux sans-logis (rue Dumoulin) et le PACT, à repérer, visiter, aider les familles du quartier qui ont besoin d'un dépannage immédiat et à voir si, sur place, en mettant en œuvre toute la communauté paroissiale (M. le curé en tête bien entendu), on ne pourrait pas trouver la solution d'attente qui s'impose de façon urgente »<sup>196</sup>. Pour la réussite de cette entreprise sont désignés des « délégués paroissiaux du logement », pour créer un élan au sein de leurs paroisses et réunir « les bonnes volontés qu'intéresse la question du logement, et notamment, les représentants du Secours catholique, du service d'Entraide de la Ligue, des Confrères de Saint-Vincent-de-Paul ». Ces délégués distribuent auprès des paroissiens les tracts du Comité diocésain et du MLAL, et assurent le travail de secrétariat : remise de cartes de remerciements aux donateurs, envoi des bordereaux de transmission de fonds du Comité paroissial vers le MLAL. Des listes de donateurs ou souscripteurs potentiels doivent également être dressées et envoyées rue Vauban<sup>197</sup>.

Le clergé diocésain se fait le relais de cette mobilisation. La question du logement est à l'ordre du jour de la réunion de travail des archiprêtres en octobre 1953, de même qu'à celui de plusieurs réunions de curés. Au total, en mai 1953, près d'une quarantaine de paroisses du diocèse ont créé un Comité paroissial du logement avec au moins un délégué, auxquelles s'ajoutent, hors diocèse mais dans l'agglomération, deux délégués « pour Villeurbanne et Vénissieux »<sup>198</sup>.

L'argumentaire de la mobilisation se structure autour de quelques idées maîtresses, qui s'inscrivent dans la tradition des discours réformateurs sur le logement. Le taudis est d'abord vu comme le lieu du drame familial. Le discours hygiéniste et philanthropique développé depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle est ici massivement utilisé : la fragilité physique et psychologique des populations est imputée à l'entassement et à la promiscuité, l'environnement matériel influant de façon mécanique sur le comportement des individus<sup>199</sup>. L'exiguïté du logement a des conséquences directes sur la vie matérielle et morale du foyer : « Des familles de 6-8 personnes s'entassent dans une pièce, parfois un vrai taudis, avec toutes les conséquences que l'on devine pour l'hygiène, la santé, la morale. Trop de jeunes ménages doivent demeurer

---

<sup>196</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Humbert Isaac au cardinal Gerlier, 5 mai 1953.

<sup>197</sup> Idem.

<sup>198</sup> « Où en est l'aide au logement ? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 juin 1953 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, « Ordre du jour de l'assemblée des archiprêtres », 5 octobre 1953 (le mot « logement » est souligné deux fois à la main sur le document dépouillé) ; 11.II.126, lettre-type adressée à « Monsieur le Curé » signée de Mgrs Lacroix et Dupuy, janvier 1954.

<sup>199</sup> Jean-Luc Pinol et François Walter, « La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale », dans Jean-Luc Pinol (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 2 : *de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Seuil, 2003, p. 9-275, en particulier p. 80.

chez leurs parents avec la redoutable épreuve de la bonne entente, dans la famille et entre époux. Trop de foyers ne peuvent se créer ou se peupler »<sup>200</sup>. La question du logement peut donc avoir un impact sur l'évolution démographique du pays. L'insalubrité du logement est un révélateur des maux qui frappent les familles pauvres, elle est au fondement même de la misère sociale : « Tout le monde connaît maintenant l'étendue de la crise du logement : [...] la désunion dans les familles, l'enfance en danger, la tuberculose, l'alcoolisme »<sup>201</sup>.

À l'inverse, habiter un logement décent entraîne quasi nécessairement l'épanouissement familial, garanti par la présence de la mère au foyer : « Les conditions normales de l'habitat font les excellentes ménagères et ordre, propreté et joie de vivre naissant spontanément dans un cadre heureux »<sup>202</sup>. Le taudis est mis en question moins au nom du droit que pour ses effets néfastes pour la santé physique et surtout morale de ses habitants<sup>203</sup>.

C'est ce discours que reprend le cardinal Gerlier lors de ses appels à la charité des fidèles pour résoudre la crise du logement. L'archevêque s'est en effet montré particulièrement actif pour appuyer les efforts des autorités civiles en ce domaine.

## II. L'ENGAGEMENT DU CARDINAL GERLIER EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'archevêque de Lyon intervient à plusieurs reprises sur la question à la fin des années 1940 et au début des années 1950<sup>204</sup>. Il n'est pas le seul : les déclarations épiscopales sur la situation du logement sont nombreuses<sup>205</sup>. L'analyse qui suit n'entend pas dès lors démontrer

---

<sup>200</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, projet de tract d'aide au logement intitulé « J'étais sans toit, m'avez-vous abrité ? » signé du cardinal Gerlier, sans date.

<sup>201</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, brochure du MLAL intitulée « Tout le monde connaît maintenant l'étendue de la crise du logement », sans date.

<sup>202</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, note « *La visite des nouveaux immeubles...* », sans date.

<sup>203</sup> Bruno Duriez et Michel Chauvière, « Les squattages entre loi morale et droit positif », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955...*, op. cit., p. 259-288.

<sup>204</sup> C'est là une facette de son action qui n'a pas été traitée par les biographes du cardinal Gerlier. Voir Bernard Berthod et Régis Ladous, *Le cardinal Gerlier*, Lyon, éditions Lugd, 1995 ; Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier (1880-1965). Itinéraire d'un laïc, d'un prêtre puis d'un évêque, catholique intégral au XX<sup>ème</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire soutenue sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 2003.

<sup>205</sup> Le cardinal Suhard, archevêque de Paris, pour le Carême de 1945 ; Mgr Rémond, évêque de Nice en mars 1947 ; Mgr de Bazelaire archevêque de Chambéry en octobre 1948 ; Mgr Chappoulié évêque d'Angers lors des

une quelconque originalité lyonnaise en la matière, mais explorer plus avant les débats sur le patrimoine urbain de l'Église et sur la propriété privée suscités par la crise du logement.

## A. UN RELAIS LOCAL DES INSTANCES ECCLÉSIASTIQUES ET CIVILES NATIONALES

### 1. Relayer les déclarations de l'ACA

Le cardinal Gerlier relaie d'abord auprès de son clergé et des fidèles les positions de l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) sur ce problème. Ainsi dès avril 1947, le cardinal rappelle que le logement, en particulier familial, préoccupe gravement l'Église de France, alertée par « plusieurs représentants qualifiés des divers milieux, notamment de la classe ouvrière », sur « la situation très douloureuse, en même temps que très périlleuse physiquement et moralement, des ménages entassés avec plusieurs enfants dans des locaux manifestement insuffisants ». Une des conséquences les plus pénibles aux yeux de l'archevêque est l'impossibilité de s'installer pour de jeunes foyers, « captifs » du logement de leurs parents<sup>206</sup>. Le cardinal Gerlier lance des appels à la responsabilité chrétienne sur cette question, en octobre 1948 puis par deux fois en décembre 1949<sup>207</sup>. Un de ces appels serait à l'origine de la création de l'équipe « Saint-Vincent » évoqué plus haut<sup>208</sup>.

À la suite d'une réunion de l'ACA les 16-18 octobre 1951, le cardinal retrace dans un long communiqué l'histoire de l'engagement de Rome en matière de logement, qui est une des thématiques du catholicisme social<sup>209</sup>. L'archevêque rappelle que c'est l'encyclique *Rerum novarum* de 1891 qui, la première, souhaite alerter l'opinion. Le pape Léon XIII

---

procès des squatters d'Angers en 1950 (exemples cités par Bruno Duriez, « Les squattages entre loi morale et droit positif »..., *op. cit.*, p. 261).

<sup>206</sup> « Le problème actuel du logement. Communiqué de Son Éminence à lire en chaire, dans les paroisses urbaines, au premier dimanche libre », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 4 avril 1947.

<sup>207</sup> « Au secours d'une terrible souffrance : les mal-logés (à lire en chaire) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 31 octobre 1948 ; « Troisième appel de Son Éminence en faveur des mal-logés. Le problème toujours tragique du logement (à lire en chaire) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 décembre 1949 ; « Avis important concernant le problème du logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 23 décembre 1949.

<sup>208</sup> « Son Éminence aura peut-être quelque satisfaction d'apprendre que Son appel en faveur des "taudis" a été compris et que nos jeunes gens ont organisé un mouvement de réfection de locaux insalubres » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du curé Favier de Notre-Dame-Saint-Vincent, joint au rapport « Équipe Saint-Vincent », 18 octobre 1952.

<sup>209</sup> « Déclaration de l'ACA sur le problème du logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 octobre 1951. Les citations qui suivent sont tirées de ce document.

interpelle les pouvoirs publics sur une urgence qui participe du drame de la condition ouvrière : « L'État doit faire en sorte que les travailleurs reçoivent une part convenable des biens qu'ils procurent à la société, comme l'habitation et le vêtement... ». De même, c'est dans le cadre d'une réflexion pastorale sur le monde ouvrier que Pie XI fait du logement un des « droits sacrés que les ouvriers tiennent de leur dignité d'hommes et de chrétiens ». À la suite d'un texte de Pie XII, deux déclarations de l'ACA en 1945, « ainsi que divers appels formulés par plusieurs évêques de France », complètent la doctrine de l'Église sur la question.

## 2. Soutenir les initiatives de l'État

L'Archevêché se fait également le relais des pouvoirs publics dans leur lutte contre les taudis et l'insalubrité pour informer les propriétaires des mesures en vigueur : « Nous sommes heureux de signaler à ceux qui, désireux de faire aménager des locaux pour y accueillir des sans-logis ou de faire diviser à la même fin des locaux déjà habités, se déclarent incapables de supporter les frais de ces travaux, qu'il existe un Fonds national pour l'amélioration de l'habitat sur lequel peut leur être accordée une aide importante, dont le taux s'échelonne de 35 à 50 % de la dépense retenue. Ceux qui remplissent les conditions nécessaires à l'octroi de ces subventions peuvent même bénéficier, en outre, d'une ouverture de crédit de trois ans pour tout ou partie du surplus de la dépense. La Commission peut être toutefois limitée dans ces possibilités par l'état des sommes disponibles. Les demandes doivent être adressées, avant le commencement des travaux, à M. le directeur départemental du Crédit Foncier de France, 44 place de la République à Lyon, dont les services fourniront tous renseignements pour l'établissement des dossiers. Le Service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation, 40 boulevard Vivier-Merle, est à la disposition des intéressés pour les renseignements d'ordre technique »<sup>210</sup>. Cet « avis » très informé étonne par la précision technique des informations données. Il s'appuie sur une source sûre : c'est en effet l'inspecteur de l'Urbanisme et de l'Habitation du département du Rhône, Louis Piessat, déjà cité comme membre du Comité d'honneur du CLAL, qui est à l'origine de l'encart dans la *Semaine religieuse*.

À la suite de l'appel du cardinal du 11 décembre 1949, le délégué du MRU avait en effet écrit une lettre à Mgr Gerlier, dans laquelle il saluait la pertinence du cri d'alarme lancé par le prélat : « Les statistiques et les résultats d'enquêtes que je recueille à mon Service me

---

<sup>210</sup> « Avis important concernant le problème du logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 23 décembre 1949.

permettent d'apprécier avec quelle justesse Elle [Votre Éminence] a estimé la gravité du problème et le chrétien que je m'efforce d'être s'est réjoui d'entendre son archevêque donner au devoir civique son vrai nom de Charité chrétienne »<sup>211</sup>. Louis Piessat exposait ensuite au cardinal les avantages du Fonds national d'amélioration de l'habitat (FNAH) qui ont été repris dans l'encart du bulletin diocésain<sup>212</sup>. Sans doute tous les confrères de Louis Piessat ne partagent-ils pas les derniers mots cités, mais attribuer à la seule communauté de foi entre ces deux responsables la convergence des efforts, sur la question du logement, entre pouvoirs publics et autorités religieuses, apparaît comme réducteur.

L'État législateur est en effet perçu comme un allié fiable dans la bataille du logement. Un second communiqué du cardinal Gerlier confirme en octobre 1951 que l'Église n'a pas le monopole des actions menées. Des entreprises, les « castors », mais surtout les pouvoirs publics prennent part à la lutte : « Des efforts très louables, et dont il est équitable de ne pas nier la valeur, ont été entrepris de différents côtés : initiatives des pouvoirs publics, textes législatifs, réalisations des municipalités, des coopératives, de certaines grandes entreprises, sans oublier les efforts plus modestes, mais efficaces, qui ont mis en œuvre, chez ceux qui les ont tentés, les plus belles qualités du cœur à côté du travail personnel ». L'État est reconnu comme un partenaire essentiel : « Il convient que les pouvoirs publics, et tous ceux qui travaillent à donner une solution au problème de l'habitat, soient soutenus dans leurs efforts par les catholiques »<sup>213</sup>.

Les fidèles catholiques doivent exploiter au maximum les dispositifs créés et, pour cela, commencer par les connaître : « Il faut également que ces derniers [les catholiques] se tiennent bien au courant des lois et règlements qui favorisent la construction et l'aménagement des locaux d'habitation »<sup>214</sup>. Les chrétiens doivent dès lors s'informer, c'est là le premier de leurs devoirs pour une action efficace. La *Semaine religieuse* joue donc un double rôle : elle

---

<sup>211</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Louis Piessat au cardinal Gerlier, 12 décembre 1949.

<sup>212</sup> Ce fonds créé en juin 1945 a pour but d'aider les propriétaires bailleurs à financer les travaux dans les locaux proposés à la location. Voir Frédérique Boucher, « Abris vaillent que vaillent, se loger coûte que coûte », dans *Images, discours et enjeux de la reconstruction...*, *op. cit.*, p. 119-141, en particulier p. 129.

<sup>213</sup> « Déclaration de l'ACA sur le problème du logement », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 octobre 1951.

<sup>214</sup> Dans les papiers Gerlier figure en outre une circulaire (non datée) de la Préfecture du Rhône qui précise les avantages des ordonnances des 28 juin et 26 octobre 1945 relatives à la création et au fonctionnement du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat. La présence de ce document dans le carton « Logements » confirme les échanges d'informations sur le logement entre les services de l'État et l'Archevêché (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182).

propose quelques conseils d'ordre juridique pour guider les catholiques dans leurs démarches en même temps qu'elle apporte une caution morale à la législation existante<sup>215</sup>.

Au-delà de la sensibilisation des diocésains aux possibles mesures auxquelles ils peuvent recourir pour améliorer la salubrité de leurs propriétés, le cardinal plaide pour une insertion accrue des catholiques dans ces mouvements de lutte. L'Action catholique et les œuvres doivent certes continuer à travailler à faire disparaître cette situation dramatique, mais le cardinal incite les catholiques à investir « les divers organismes de réalisation » dans les domaines de « la construction et de l'aménagement des locaux d'habitation »<sup>216</sup>. Cette insertion revendiquée par l'Église sur le terrain du logement n'est pas sans risques pour elle. Elle place l'autorité diocésaine dans une situation qui devient délicate car elle l'oblige à montrer l'exemple en matière de réquisition de logements inoccupés.

## **B. LE CARDINAL GERLIER ET LE SCANDALE DES LOGEMENTS INOCCUPÉS.**

Au tournant des années 1940-1950, l'Archevêché se trouve mêlé à une polémique à propos de logements que des lettres de dénonciation envoyées à Fourvière déclarent scandaleusement vacants en période de crise aiguë du logement.

Il faut rappeler les termes de l'appel déjà cité du cardinal Gerlier en faveur des « mal-logés » en avril 1947. Dans ce communiqué paru dans la *Semaine religieuse*, dans la presse et lu en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse<sup>217</sup>, le prélat reprend une des conclusions de l'ACA sur les remèdes possibles au manque de logements : « Ceux qui subissent si durement les conséquences de cette crise du logement familial s'indignent souvent de constater ou de supposer que certains locaux sont inoccupés, ou insuffisamment occupés, et ils dénoncent le scandale de cette incurie égoïste en face de la misère lamentable de multiples foyers »<sup>218</sup>. Mgr Gerlier redoute sans doute les effets pervers qui peuvent naître de

---

<sup>215</sup> Des mouvements proposent également dans les colonnes de leurs revues des informations pratiques à destination des usagers sur l'action de l'État en faveur du logement. Voir par exemple : Jacques Gauducheau, « Guide pratique pour une action en faveur du logement », dans *Efficacité* [bulletin d'Économie et Humanisme], 2, février - mars 1951, p. 53-54.

<sup>216</sup> Idem.

<sup>217</sup> « Le problème actuel du logement. Communiqué de Son Éminence à lire en chaire, dans les paroisses urbaines, au premier dimanche libre », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 4 avril 1947.

<sup>218</sup> Cette affirmation fait référence à l'ordonnance du 11 avril 1945 qui prévoit une procédure de réquisition par le préfet des logements vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés.

la rumeur sur ces questions sensibles. Il concède qu'il faut agir avec toute la prudence nécessaire, mais il n'en appelle pas moins les catholiques propriétaires de plusieurs logements à mettre en pratique leur foi : « S'il est vrai que certaines de ces critiques manquent parfois de fondement réel, et procèdent d'une information défectueuse, il reste qu'une charité fraternelle mieux comprise et plus courageuse permettrait dans plus d'un cas de venir en aide à ceux qui souffrent. Il y faudrait sans doute certains sacrifices assez pénibles »<sup>219</sup>.

Les appels réguliers qui ont succédé à celui-ci, exacerbés par une crise du logement qui s'amplifie, semblent avoir encouragé certains diocésains à dénoncer des situations devenues inacceptables en temps de crise. C'est le cas par exemple d'un habitant de Lyon-Vaise qui s'indigne auprès du cardinal de l'existence de maisons de villégiature dans les campagnes autour de Lyon, ce qui est « inadmissible à l'époque actuelle surtout qu'une bonne partie des familles ayant deux appartements sont chrétiennes ou se disent telles »<sup>220</sup>. Mais Mgr Gerlier souhaite que l'Église *aussi* montre l'exemple sur cette question. En décembre 1949, le troisième appel du cardinal en faveur du logement s'adresse ainsi également aux communautés religieuses<sup>221</sup>. Deux cas peuvent alors se produire : soit l'Archevêché contacte directement des congrégations dont les services diocésains connaissent l'importance du patrimoine immobilier dans l'agglomération ; soit des diocésains écrivent au cardinal pour lui confirmer, exemples à l'appui, la justesse de son appel. L'analyse qui va suivre ne souhaite pas s'en tenir à une simple description, somme toute banale, de pratiques de délation. Elle doit surtout permettre de reconstituer les lignes directrices des débats à propos du logement chez les catholiques.

## 1. Patrimoine religieux inoccupé contre droit au logement : l'effort demandé aux congrégations urbaines

L'Archevêché prend donc l'initiative de contacter les maisons religieuses susceptibles d'apporter un secours au moins provisoire aux familles mal-logées. La lettre-type qui est adressée aux congrégations entend désamorcer toute réaction d'indignation avant la parution

---

<sup>219</sup> Idem.

<sup>220</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'André Chalvet au cardinal Gerlier, 28 mars 1953.

<sup>221</sup> « Troisième appel de Son Éminence en faveur des mal-logés. Le problème toujours tragique du logement (à lire en chaire) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 décembre 1949.

du communiqué du cardinal Gerlier : « Un prêtre qui me parlait récemment du Communiqué pressant que je viens de faire sur le devoir de venir en aide à la multitude des foyers sans logis ou à peu près, communiqué qui doit être lu demain dans toutes les églises, me disait que votre maison de la rue [X] serait actuellement à peu près inoccupée et qu'il y aurait peut-être là une solution utile au problème qui doit tous nous angoisser »<sup>222</sup>. Le catholicisme peut sortir grandi de ce « dépouillement » et faire taire les critiques anticléricales. « Si les circonstances ne le rendent pas impossible vous serez heureuse de donner un exemple dont la répercussion pourrait être considérable autant que bienfaisante ».

La première affaire concerne la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph à propos d'une maison rue Hénon sur la colline de la Croix-Rousse. Bien qu'elle se défende d'être « en pleines démarches pour répondre [aux] désirs exprimés dans un communiqué récent », la Supérieure Marie de Loyola fait quelques jours plus tard une proposition quelque peu différente : des tractations seraient en cours avec le Prado pour installer rue Hénon un foyer de jeunes filles. Marie de Loyola explique que la maison, laissée libre par le retrait des Sœurs et par la dispersion des dames âgées qui y étaient assistées, devait à l'origine être louée à un industriel désireux de créer des logements ouvriers. Mais devant les frais d'aménagement intérieur, celui-ci s'est retiré. Pour la congrégation, la location est conforme à l'appel du cardinal car elle se fait sans but lucratif : « Je n'ai point voulu d'une clinique, me refusant à chercher un avantage qui eût pu paraître scandaleux... »<sup>223</sup>. Les Sœurs de Saint-Joseph sont partie prenante d'un autre projet d'aide au logement dans le même quartier quelques années plus tard. Là encore apparaît nettement cette volonté de répondre favorablement à des demandes de mise à disposition de locaux tout en s'assurant de la maîtrise de leur patrimoine et du choix des occupants. Les Sœurs souhaitent en effet abandonner l'immeuble dont elles sont locataires rue Burdeau (l'immeuble appartenant aux Hospices civils), afin que des appartements ouvriers puissent être aménagés. Elles se réfugieront à la Maison mère voisine (20 rue des Chartreux) depuis laquelle elles pourraient continuer leur œuvre d'apostolat de visite des malades et d'entretien de la sacristie de l'église Saint-Polycarpe. Quant aux pensionnaires, « elles seraient soit orientées vers une autre maison de retraite, soit installées rue de Chazière, ce qui permettrait une utilisation raisonnable du premier étage de la rue de Chazière, tout en évitant les inconvénients de locataires ordinaires, et en permettant de garder

---

<sup>222</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du cardinal Gerlier à la Supérieure de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, 10 décembre 1949 (parmi d'autres exemples).

<sup>223</sup> Idem.

les pièces du rez-de-chaussée, utiles à plusieurs titres »<sup>224</sup>. Ces stratégies immobilières permettent aux Sœurs de se mettre à l'abri des critiques.

Un échange de courriers entre le cardinal et la congrégation de l'Oratoire présente un cas similaire. Le cardinal adresse une lettre qui reprend celle envoyée le même jour aux Sœurs de Saint-Joseph citée plus haut : les confidences d'« un prêtre » à propos de pièces inoccupées, la référence à l'appel lancé par le cardinal au même moment, le souci de l'image d'une Église exemplaire en matière de logement<sup>225</sup>. Sœur Marie de l'Incarnation décrit dans sa réponse la disposition des bâtiments, pour en expliquer la fonction et leur coûteux réaménagement pour d'éventuels logements. Elle souligne surtout la vocation d'accueil de la Maison, qui reçoit régulièrement des jeunes et un personnel ecclésiastique nombreux qu'il faut loger, en particulier lors des sessions de l'Action catholique<sup>226</sup>. Mais Mgr Gerlier réitère son souhait dans une seconde lettre envoyée par retour de courrier<sup>227</sup> : « Je souhaiterais ardemment qu'on pût dire que certaines Communautés de Lyon, sans égard à la gêne qui en résulte, ont voulu prendre leur part à cet effort ». D'après le cardinal, le Fonds national d'amélioration de l'habitat et ses avantages peuvent limiter les dépenses importantes signalées par Marie de l'Incarnation. Il s'agirait d'autre part de n'accueillir qu'un seul ménage et le chanoine Vial veillerait personnellement « à n'envoyer [chez les Sœurs] que des personnes susceptibles de comprendre ce qu'est une maison comme la [leur] ». Dans sa réponse, Marie de l'Incarnation explique qu'à la suite d'une conversation avec la Mère Supérieure « de passage à Lyon », celle-ci autorise pleinement l'aménagement d'un appartement. Mais la sœur signale « une demande qui [lui] a été adressée ces jours-ci par l'entremise de la Supérieure d'une communauté amie, pour un foyer qui cherche un logement ; elle semble dire que cette famille se chargerait des réparations<sup>228</sup> ». Ces deux exemples montrent que l'appel de Mgr Gerlier à destination des communautés religieuses ne semble pas avoir été suivi des effets escomptés.

Ces documents, bien qu'isolés, témoignent en tout état de cause d'une participation - forcée - des maisons religieuses aux débats sur la crise du logement. La demande de

---

<sup>224</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, note « Les projets d'aide au logement des Sœurs de Saint-Joseph », 18 juin 1953.

<sup>225</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du cardinal Gerlier à Sœur Marie de l'Incarnation de l'Oratoire, 10 décembre 1949.

<sup>226</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Sœur Marie de l'Incarnation de l'Oratoire au cardinal Gerlier, 15 décembre 1949.

<sup>227</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du cardinal Gerlier à la Sœur Marie de l'Incarnation de l'Oratoire, 16 décembre 1949.

<sup>228</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Sœur Marie de l'Incarnation de l'Oratoire au cardinal Gerlier, 22 décembre 1949.

coopération de la part de l'Archevêché est perçue comme une menace pour la stabilité et le bon fonctionnement de la communauté. Elle oblige d'une part les congrégations à révéler une partie d'un patrimoine pour lequel la discrétion est traditionnellement de mise. D'autre part, elle suppose des frais de réparation ou d'aménagement des locaux. Le risque d'une trop grande proximité avec des individus extérieurs est perçu comme une remise en cause de la mise à distance du monde<sup>229</sup>. L'évocation assez floue de déménagements à venir ou d'arrangements avec des tiers évitent aux congrégations de s'engager imprudemment dans des démarches de mise à disposition de logements.

## 2. L'Église diocésaine mise en accusation par ses fidèles

Au cours de la période des squattages en France (1946-1950), le cardinal Gerlier avait déjà dû prendre position dans une affaire impliquant un prêtre du diocèse. En mai 1947, à l'initiative du MPF local, une famille décidait en effet de prendre possession (sans effraction) d'un local vide de cinq pièces appartenant à la paroisse Saint-Polycarpe (1<sup>er</sup> arrondissement) et ne servant qu'une fois par semaine pour quelques dames patronnesses. Le curé porta plainte. Arrêtés et emmenés au commissariat, les responsables MPF René Leschiera et Georges Tamburini invoquèrent l'appel du cardinal Gerlier lu en chaire le dimanche précédent. Ils obtinrent l'autorisation de téléphoner à l'archevêque, lequel demanda au curé de retirer sa plainte. La famille fut alors acceptée comme locataire<sup>230</sup>.

Dans les années 1950-1952, le cas de « dénonciateurs » écrivant directement à l'Archevêché pour citer des noms d'ecclésiastiques ou de congrégations réactive ces mises en accusation qui placent l'Église diocésaine dans une situation très inconfortable. Bien vite en effet, le mécontentement des mal-lotés peut déboucher sur la vieille haine des « petits » contre les « gros » qui englobe l'Église instituée. Le désarroi des familles catholiques face à un

---

<sup>229</sup> Pour une période antérieure, on peut signaler ici une étude très intéressante des relations complexes qu'ont entretenues les ordres religieux avec les multiples aspects de la vie urbaine lyonnaise, en particulier dans le cas des conflits de propriétés. C'est le cadre urbain dans sa matérialité la plus contraignante (règlements de voirie, démêlés avec le voisinage) qui se dévoile *via* l'analyse des litiges entre les religieux et les autres propriétaires urbains. Voir Mariam Hadj Ammar, *Religieux et vie urbaine. Les religieux lyonnais en procès (1667-1790)*, mémoire de Master 1 sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin – Lyon 3, 2006.

<sup>230</sup> « Lyon. Charitable (!), monsieur le curé porte plainte », témoignage d'un « père de famille lyonnais » reproduit dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955...*, *op. cit.*, p. 153.

clergé qui possède un bâti visible de tous et parfois sous-utilisé débouche, sinon sur la calomnie, du moins sur des espérances qui risquent d'être rapidement déçues.

En témoigne cette paroissienne de la rue Servient (3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) qui cherche un logement pour sa petite-fille. Celle-ci va en effet se fiancer sous peu à la basilique de Fourvière. Le futur gendre est président du Cercle catholique du Point-du-Jour dans lequel la jeune femme milite également. « Dans le communiqué lu à l'église le 11 décembre vous avez parlé Eminence, des maisons religieuses est il y a justement au Pont d'Alaï une communauté où le deuxième étage n'a jamais été habité et il a un escalier extérieur qui le dessert. Cela ferait je crois bien l'affaire de mon futur jeune ménage »<sup>231</sup>. Marie Rongier signale en outre un local inoccupé rue Commandant Charcot (5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) appartenant « aux Nazareth »<sup>232</sup>. « Et tant et tant de jeunes, explique-t-elle, cherchent un toit pour pouvoir se marier. Les communautés ne vivent pas dans le monde et ne peuvent pas comprendre »<sup>233</sup>.

Des catholiques sûrs de leur bon droit prennent donc au mot l'appel du cardinal et citent des noms de congrégations qui font figure de puissances d'argent oubliées de leur vocation. Il faudrait mettre en série des courriers du même type dans d'autres diocèses au même moment pour en tirer des conclusions valides. Ces cas semblent malgré tout laisser entrevoir des tensions entre les maisons religieuses et leur proche environnement urbain sur la question du confort et de l'habitat urbain en général. Pour une population confrontée à la pénurie de logements en ville, le discours congréganiste de retrait du monde et de renoncement volontaire ne peut qu'entrer en contradiction avec l'emprise des maisons religieuses sur l'espace urbain.

Cette antinomie apparaît très clairement dans les propos de Jean Kraeutler, habitant rue de Trion dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon<sup>234</sup>. Ce géomètre-mètreur se rend fréquemment dans des communautés religieuses de la colline de Fourvière et souhaite rendre compte de ce qu'il a vu dans ces maisons lors de ces visites professionnelles, car « pour la première fois ce communiqué [de Mgr Gerlier le 11 décembre] se terminait par un appel aux Communautés Religieuses. Cela m'a surpris », assure-t-il, « et en même temps m'a fait plaisir car nul n'ignore plus qu'il y a dans les communautés religieuses des espaces qui, si on voulait bien s'en donner la peine, pourraient bien servir de logement à ceux qui n'en possèdent pas ».

---

<sup>231</sup> L'orthographe de la citation a été maintenue.

<sup>232</sup> C'est-à-dire la congrégation des Religieuses de Nazareth, fondée en France en 1822.

<sup>233</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Marie Rougier au cardinal Gerlier, 20 février 1950. Aucune trace d'une éventuelle réponse n'a été conservée.

<sup>234</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre de Jean Kraeutler au cardinal Gerlier, 7 février 1950.

Jean Kraeutler se défend d'être contre la religion. Pour éviter toute suspicion d'antichristianisme, il cite les lieux catholiques qu'il a fréquentés et qu'il fréquente encore : école de La Salle, cercle paroissial de Jeunes, Chronique sociale (où il dit avoir rencontré jadis Marius Gonin), Jeunesse indépendante chrétienne (JIC), CFTC. Il est également membre de la chorale paroissiale et occupe des responsabilités dans un Groupe de jeunes foyers à Saint-Irénée et dans un foyer de vieillards rue des Farges (5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon).

Le chanoine Maury, secrétaire particulier de Mgr Gerlier, explique dans une longue réponse que c'est en raison même de cette activité intense au sein d'organismes ou de mouvements catholiques que le cardinal a tenu à donner des précisions sur les accusations qui ont été portées. Si tout argumentaire paraît inutile face à des adversaires de l'Église, il semble que l'archevêque ait pris très au sérieux ces critiques émanant de militants. Le chanoine répond point par point aux attaques de Jean Kraeutler<sup>235</sup>. Le Carmel implanté chemin des Aqueducs au Point-du-Jour peut-il vraiment loger « au minimum dix ou quinze ménages », en particulier dans cinq petites chapelles de 20 à 25 m<sup>2</sup> ? Le chanoine Maury rappelle la mission toute particulière de la Congrégation : « On ne peut raisonnablement demander à une communauté cloîtrée d'introduire à l'intérieur du monastère des personnes d'ailleurs inconnues. Aussi bien le cas serait-il le même si on les connaissait davantage ». De même, le scandale des huit pièces inoccupées d'une maison appartenant aux religieuses du Refuge Saint-Michel rue des Maccabées n'en serait pas un pour le chanoine Maury : elles permettent de loger les sœurs tourières, accueillent les hôtes de passage et sont de toute façon à l'intérieur de la clôture. De même, le chanoine Bourrat qui possède pour lui tout seul un appartement rue du Bœuf dans le quartier Saint-Jean, lui aussi dénoncé par le géomètre- mètreur, ne peut en fait louer la moitié de son logement en raison d'un manque de lumière et d'un excès d'humidité tels qu' « il serait impossible d'y séjourner sans de graves inconvénients de santé si quelqu'un avait l'imprudence de vouloir les habiter ». Si le chanoine Jolivet, doyen de la Faculté catholique de philosophie, habite seul un grand appartement rue de Trion, c'est qu'il n'a pu « autrefois » donner suite à l'accueil d'un étudiant « à raison de diverses circonstances ». Quant à l'appartement du recteur de l'Université catholique, pour lequel « toute la colline de Fourvière sait qu'on cherche des meubles », ce qui, d'après Jean Kraeutler, ne peut qu'indiquer une surface particulièrement confortable, il n'est guère possible, pour le chanoine Maury, d'y loger des familles : une partie du logement est une

---

<sup>235</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du chanoine Maury à Jean Kraeutler, 14 février 1950 ; 11.II.182, note « Refuge Saint-Michel, Chanoine Bourrat ».

grande galerie inhabitable et le Recteur doit bientôt faire venir un membre de sa famille proche.

L'Archevêché a donc fait son enquête pour ne laisser aucune place à des rumeurs et des imprécisions qui auraient pu semer le doute parmi les fidèles et en dehors. Il reste que le cardinal ne revient pas sur les termes de son appel de décembre 1949 : il reconnaît avoir communiqué les remarques de Jean Kraeutler « dans l'espoir qu'elles pourraient peut-être suggérer à d'autres un geste qui leur serait moins difficile » et a demandé à l'un de ses vicaires généraux de vérifier si des pièces du Carmel pouvaient éventuellement être utilisables. Ces réactions de diocésains obligent en tout cas l'autorité religieuse à une transparence embarrassante. En mettant à l'épreuve la cohérence des engagements de la hiérarchie, ces voix exceptionnellement conservées ne sont pas sans importance pour écrire une histoire des rapports entre les discours du magistère et leur réception.

Le diocèse de Lyon n'est pas le seul à avoir été confronté à son propre discours par des fidèles ou des militants soucieux de l'exemple que l'Église peut donner en matière de combat pour le logement. Plusieurs épisodes témoignent de la fréquence d'occupations symboliques de bâtiments religieux en ville pour contraindre le clergé à prendre position : l'accord entre le MPF et les Frères des écoles chrétiennes à La Calde-Saint-Louis de Marseille en octobre 1946, l'occupation du petit séminaire d'Aix-en-Provence en novembre 1948 ou encore le squattage d'appartements de prêtres dans le diocèse de Nice en 1949<sup>236</sup>. Dans tous ces cas, l'épiscopat doit justifier ses positions sur la nature et les limites de la propriété en réaffirmant des éléments de doctrine.

### **C. DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DÉTRESSE DES SANS- ABRIS : DES DÉBATS AUTOUR DE LA PROPRIÉTÉ**

Dans la plupart des cas évoqués plus haut, l'archevêque doit réagir rapidement à des événements qui, si rien n'est fait, peuvent être enflés par la rumeur publique. Certes, la Direction des Œuvres diocésaines s'attache à un travail de plus long terme de suivi des dossiers. Elle s'informe en particulier des expulsions et des « cas tragiques de familles à reloger ». Pendant l'hiver 1952-1953, une liste de trente familles habitant en majorité la

---

<sup>236</sup> « Façons de faire. Chroniques locales des années squats », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955...*, op. cit., p. 125-174.

Croix-Rousse et Villeurbanne, mais aussi la presqu'île, les Brotteaux à Lyon, Saint-Fons, Caluire, Saint-Didier-au-Mont-d'Or ou Marcy-l'Étoile, a ainsi été communiquée à l'Archevêché par l'Association familiale ouvrière Jacquard-Lyon-Croix-Rousse. Y sont donnés, pour chaque famille indigente : l'adresse, le nombre de pièces de l'habitation, le nombre d'enfants à charge et les difficultés particulières qui aggravent la situation (maladies, manque d'aération du logement, promiscuité). De même, Mgr Lacroix suit l'évolution de la procédure concernant les menaces d'expulsion de onze familles de la rue Dunoir (3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon), dossier également suivi par le Parti communiste<sup>237</sup>.

Il reste que les multiples appels lancés entre 1947 et 1951 font du cardinal un ultime recours face aux expulsions qui menacent les familles de façon imminente. En janvier 1950, un ouvrier retraité, Claude Serrière, qui habite chemin de Saint-Just-à-Vaise dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, demande l'appui de l'archevêque pour éviter l'expulsion de son fils, marié et père d'une fillette de sept mois. Ce père de famille, ancien combattant de 1914-1918, déplore que « les fils d'ouvriers ne peuvent se défendre contre les puissants de la terre [sic] ». Le propriétaire, qui habite rue Sala, souhaite « reprendre son bien qui se compose d'une multitude de pièces dont [le] fils en a trois pièces qui ne servent à rien sinon à passer quelques jour par an (cela et son droit), mais Monseigneur ne croyez-vous pas que cela n'est guère français et encore moins chrétien ? ». Les termes du débat sont ici bien résumés : le droit de propriété est reconnu par l'Église, mais la charité chrétienne ne demande-t-elle pas une application souple de ce droit dans les cas de détresse ? Car le problème essentiel dans le cas de la propriété privée pour l'Église est la conciliation de ce droit avec les exigences souveraines de la destination universelle des biens. Sous la pression de cette actualité de crise du logement, le diocèse est, comme ailleurs sans doute<sup>238</sup>, le théâtre de débats sur la notion de propriété.

---

<sup>237</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « Cas tragiques de familles à reloger », association familiale ouvrière Jacquard-Lyon-Croix-Rousse, hiver 1953-1954 ; « Expulsion des locataires rue Dunoir », Direction de Œuvres diocésaines, sans date (mais dans le même carton que le document précédent).

<sup>238</sup> Bien que les prises de position publiques des aumôniers et des théologiens catholiques n'aient pas été visiblement très nombreuses. Voir Bruno Duriez et Michel Chauvière, « Les squattages entre loi morale et droit positif »..., *op. cit.*, p. 266 note 16.

## 1. La contribution au débat d'universitaires catholiques lyonnais proches d'Économie et Humanisme

L'association Économie et Humanisme créée pendant la guerre par le père Louis-Joseph Leuret a en effet consacré une de ses premières sessions d'étude (les 10-19 septembre 1942 à la Sainte-Baume) à la notion de propriété. Le projet n'est pas tourné vers les problèmes de logement, mais vers l'élaboration en interne de prises de position doctrinales sur la notion de communauté<sup>239</sup>. Parmi les articles élaborés lors de la session ou peu après, deux contributions « lyonnaises » peuvent être retenues.

La première est celle du père Hyacinthe Paissac, professeur de philosophie au *studium* dominicain de Saint-Alban-Leysse (Savoie), qui enseigne également aux Facultés catholiques de Lyon. Ce théologien rappelle en particulier le caractère limité du *droit* de propriété, provenant des conditions de fait dans lesquelles est engagé l'être humain, alors que l'*essence* de la propriété est un droit absolu car inscrit dans la nature même de la personne qui est esprit libre et pensant. Le droit de propriété doit être exercé au service de la communauté. Le détachement est alors la marque du possesseur authentique, de celui qui mérite vraiment le privilège d'avoir en propre<sup>240</sup>. La seconde est produite par le juriste Auguste Murat, originaire du Puy-de-Dôme mais professeur à l'École nationale professionnelle de Lyon et chargé depuis 1942 d'un cours d'économie politique à la Faculté de Droit de Lyon. Il est l'auteur entre autres d'une thèse de doctorat sur la propriété agraire en Italie. Dans son intervention, Auguste Murat traite notamment du problème de la propriété dans l'espace urbain. Il estime que le propriétaire de l'immeuble urbain n'est plus un privilégié, en raison d'une législation devenue plus contraignante. D'autre part, il encourage la naissance de la co-proprieté dans les immeubles urbains comme témoignage d'une propriété communautaire<sup>241</sup>. L'importance accordée aux échelons intermédiaires et à la notion de communauté est en partie seulement reprise par le Comité théologique de Lyon après-guerre, qui s'appuie plus directement sur la tradition thomiste.

---

<sup>239</sup> Voir en particulier : L.-J. Leuret, « Propriété et communautés », *Économie et Humanisme*, 3, octobre - novembre 1942, p. 321-328 ; Émile Marmy, « La propriété, esquisse d'une synthèse », dans *Économie et Humanisme*, 4, décembre 1942, p. 481-500.

<sup>240</sup> Hyacinthe Paissac, « Personne et propriété », *Économie et Humanisme*, 3, octobre-novembre 1942, p. 329-347.

<sup>241</sup> Auguste Murat, « Les formes modernes de la propriété, dans et depuis le Code civil », *Économie et Humanisme*, 8, juillet - août 1943, p. 481-500, en particulier p. 488-489.

## 2. La position du Comité théologique de Lyon

Une tentative de synthèse sur la question de la propriété est proposée à l'automne 1951 par le Comité théologique de Lyon dans un article paru dans un bulletin d'Économie et Humanisme<sup>242</sup>. Ce Comité créé et présidé depuis le printemps 1944 par le cardinal Gerlier, est chargé d'établir des notes doctrinales à l'usage du clergé. Y siègent le recteur et le vice-recteur des Facultés catholiques, les supérieurs des Séminaires, et le supérieur des Prêtres du Prado (Mgr Alfred Ancel). Sont également nommés comme « consultants » les doyens des Facultés catholiques, des représentants des ordres jésuite et dominicain ainsi que quelques personnalités, comme le directeur de la Chronique sociale Joseph Folliet<sup>243</sup>.

Il faut concéder que ce texte n'est pas directement lié au problème du logement. Il vise à s'interroger, dans un contexte de mise en place d'une économie mixte et de poussée du communisme dans le monde, sur l'affaiblissement apparent du droit de propriété. Les auteurs commencent par rappeler l'existence de formes multiples de la propriété dans l'Histoire, due à l'évolution des techniques et des structures économiques. Ce caractère relatif du concept de propriété dans le temps et l'espace n'a pas empêché les Pères de l'Église de dégager des principes invariants. Est alors commentée la position que développe la *Somme théologique* de Saint Thomas : le détenteur du droit de propriété n'est pas un « propriétaire » mais un « intendant » ou un « économe de Dieu », chargé de gérer pour le bien de l'humanité toute entière le patrimoine qui lui a été confié<sup>244</sup>. La propriété n'est donc pas une fin en soi, mais se trouve légitimée si elle est mise au service d'une double considération : celle de la personne et celle du bien commun.

La fin de l'article est plus inattendue : elle émet l'idée que *le droit* (au singulier) de propriété tend progressivement à perdre son exclusivité pour entrer en concurrence avec d'autres *droits* (au pluriel), comme les droits des usagers ou les droits de l'État. Cette conception plus souple et plus complexe s'explique par l'historicité des sociétés, qui oblige à remettre en question les acquis des moralistes de la tradition chrétienne. Cette vision est peu banale car elle suppose délibérément et explicitement l'existence d' « un moment de critique, de recherches et d'expériences » avant la stabilisation d'un « nouvel équilibre social ».

---

<sup>242</sup> Comité théologique de Lyon, « Note sur la propriété », *Le Diagnostic économique et social*, 27-28, septembre-octobre 1951, p. 267-275.

<sup>243</sup> Voir notamment Bernard Comte, « Le père de Lubac, un théologien dans l'Église de Lyon », dans *Henri de Lubac. La rencontre au cœur de l'Église*, Études réunies par Jean-Dominique Durand, Paris, Cerf, 2006, p. 35-89 (p. 71 pour ce Comité).

<sup>244</sup> *Somme théologique*, IIa-IIae, qu. 66 a 2.

Suspendre son jugement ne signifie pas pour autant négliger les garde-fous. Le Comité théologique insiste en conclusion sur une tradition libérale du droit de propriété qu'elle juge condamnable : contrairement à une opinion parfois partagée par certains milieux catholiques, la propriété n'est pas un « mythe », au même titre que la famille ou la patrie. Mais la question de la propriété bouscule les certitudes des théologiens lyonnais, et la position du Comité théologique est en dernière analyse assez critique à l'égard du droit de propriété.

### 3. Un exemple de débat regroupant théologiens et professionnels de l'immobilier

La déclaration de l'ACA du 11 mars 1953 relance cependant la polémique comme le prouve sa réception dans le diocèse. L'appel des prélats en faveur des mal-logés est en effet loin de faire l'unanimité parmi les catholiques et donne lieu à une casuistique fort intéressante.

À titre d'illustrations seront utilisés ici la lettre que fait parvenir à Mgr Gerlier un ingénieur-agronome de Meudon (Seine-et-Oise), R. Baquiast, suite à l'appel de l'ACA, ainsi que plusieurs articles parus en février 1953 - donc peu avant l'appel - dans un numéro du bulletin *Derrière les voûtes* conservé dans le fonds Gerlier et consacré au problème du logement<sup>245</sup>. Cette feuille religieuse du quartier de Sainte-Blandine, au sud de la gare de Perrache, est un document remarquable à un double titre au moins : il met en regard plusieurs contributions d'intellectuels catholiques et de praticiens de l'urbanisme à propos de l'appel de l'ACA. D'autre part, à défaut de pouvoir prouver qu'il est représentatif de la vie intellectuelle dans l'ensemble des paroisses de l'agglomération, il est un bon témoignage du degré de raffinement qu'un bulletin religieux peut proposer à ses paroissiens pour les informer, y compris sur le terrain proprement théologique<sup>246</sup>.

---

<sup>245</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « *Le logement des Français et la hiérarchie ecclésiastique* », réflexions de R. Baquiast jointes à sa lettre au cardinal Gerlier, 23 mars 1953 ; *Derrière les voûtes*, février 1953.

<sup>246</sup> Quatre articles sont reproduits sur le bulletin. L'article « La Propriété devant l'Église » est extrait de la revue *La France immobilière* qui est l'organe officiel de l'Union de la propriété bâtie de France (UPBF). Son auteur, Charles Ramarony, membre du Conseil économique, est le président de cette association. Il fut également pendant quatre années (1948-1952) président de l'Union internationale de la propriété immobilière (UIPI) qui se donne pour objectifs la défense et la promotion de la propriété privée, en particulier devant l'État et les institutions internationales. Charles Ramarony est par ailleurs l'auteur d'un ouvrage sur les loyers (*La loi sur les loyers. Guide pratique pour l'application de la loi du 9 mars 1918*, Cadoret, 1918). Deux mises au point doctrinales, plutôt favorables à un usage fort du droit de propriété, sont extraites des manuels classiques et plusieurs fois réédités des pères Lahr et Domecq (Charles Lahr (sj), *Manuel de philosophie*, Paris, Beauchesne, 1931 ; J.B. Domecq, *Leçons de philosophie et plans de dissertation*, 2 t., Cattier, 1931). À ces contributions s'oppose l'éditorial du quotidien *La Croix* du 18 février 1953, intitulé « L'Époque du "Squatter" » et signé de l'assomptionniste Lucien Guissard (1919-2009), rédacteur en chef du quotidien depuis 1950, essayiste,

L'argumentaire des défenseurs du droit de propriété se déploie autour de plusieurs principes. Première affirmation : le droit de propriété est un droit naturel, que l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII rappelle explicitement en 1891. La propriété répond à un besoin nécessaire, en lien direct avec la famille, elle-même considérée comme d'essence naturelle. Le droit de propriété est donc antérieur à l'État et à son droit positif. Ce point de doctrine est réaffirmé par Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno* (1931) : « C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée ». Le droit de propriété privée est conçu comme une exigence de la nature humaine, rationnelle et libre<sup>247</sup>. D'autre part, la propriété privée est légitime car elle a été acquise de façon généralement juste, notamment par le travail et l'épargne. L'appropriation collective prônée par le communisme est un faux remède, car contre nature. Pour Baquiast, elle est l'expression de l'adage selon lequel « tout travail - ou service rendu - mérite salaire ». Elle est donc facteur de moralité. Plus encore : elle favorise le travail et se fonde par conséquent sur des motifs d'ordres social et économique<sup>248</sup>. A l'origine du progrès matériel et moral, elle est une des conditions majeures de la satisfaction des besoins humains. Pour autant, le père Domecq reconnaît que le besoin n'est le fondement d'aucun droit : par nature relatifs, changeants et « élastiques », les besoins, s'ils deviennent le seul principe aux yeux du législateur, ne peuvent conduire qu'à une situation dangereuse dans laquelle la force sera déterminante. Du même coup est légitimé le superflu : ce qui l'est aujourd'hui peut demain devenir nécessaire. La propriété privée est donc aussi un facteur de sécurité pour la famille.

Le cœur du débat se joue pourtant ailleurs : aux yeux de tous ces auteurs, le point crucial est de savoir si la nécessité prime sur le droit de propriété. Dans la doctrine chrétienne, il s'agit d'un point central dans l'aménagement positif du droit de propriété<sup>249</sup>. L'encyclique *Quadragesimo Anno* signale à maintes reprises ce que l'Église considère comme un double écueil : deux extrêmes sont à éviter, le libéralisme individualiste et le socialisme communiste ou collectiviste. Lorsque c'est la nécessité qui prime sur le droit, il faut pour Ramarony parler de « squatterisme », qui est la rétention injuste de la jouissance du bien d'autrui, pour deux raisons : d'une part parce que le droit de propriété est un droit exclusif, c'est-à-dire qu'il

---

journaliste et romancier, connu pour ses nombreux ouvrages et contributions sur la littérature et la pensée chrétienne.

<sup>247</sup> J. Tonneau, article « Propriété », *Dictionnaire de théologie catholique*, 13-1, Paris, Letouzey et Ané, 1936, p. 757-846.

<sup>248</sup> La doctrine catholique confirme là encore les propos des auteurs cités : « on admet sur la foi d'une expérience constante que, sans la propriété, sans la connexion logique entre effort et sa récompense, les hommes négligeraient la plupart des travaux pénibles, longs et fastidieux, grâce auxquels l'humanité s'affranchit peu à peu de la misère et s'assure une vie plus aisée » (J. Tonneau, article « Propriété », *Dictionnaire...*, *op. cit.*).

<sup>249</sup> Idem.

attribue la libre disposition et l'entière jouissance d'une chose à une personne déterminée, à l'exclusion de toute autre ; d'autre part, parce que cette occupation des locaux se fait généralement moyennant un loyer bien inférieur au juste prix. Baquiast confirme : le taux légal des loyers d'habitation ne recouvre pas les frais d'exploitation à la charge du propriétaire. Des lois jugées spoliatrices en vigueur depuis 1914 auraient défavorisé les bien-logés alors même que l'acquittement d'un juste loyer pourrait résoudre la crise du logement en France. La faute en incombe à la « machine administrative française », incarnée par le MRU et le FNAH directement mis en accusation.

Certes, le droit n'est pas absolu au sens strict : Ramarony reconnaît que les hommes n'ont que l'usage de celui-ci et que le propriétaire ne saurait posséder exclusivement pour lui-même, car il administre une partie des biens de la communauté. La théologie catholique confirme par ailleurs encore une fois cette nuance : l'épithète « absolu » ne signifie pas que nulle obligation morale ou juridique ne pèse jamais sur l'exercice du droit de propriété ; pas davantage qu'aucune sanction, voire aucune contrainte, ne puisse corriger l'usage de ce droit. Mais alors que, pour la doctrine chrétienne, cette « relativité » est sa nécessité même, puisque le droit de propriété ne saurait être une fin en soi sans quoi on lui ôte sa raison d'être, il ne s'agit pas, pour Ramarony, de rentrer dans des subtilités trop grandes, qu'il avoue par ailleurs avec modestie ne pas maîtriser. Il s'agit, face à un magistère qui se perd dans l'exégèse théologique, de faire preuve de bon sens, d'abandonner les schémas purement spéculatifs et les « cas limites ». C'est le superflu qui, par la charité, est destiné à l'utilité commune. Or ce superflu n'existe pas en raison même de l'immoralité des locataires qui sont souvent responsables en conscience des privations de leurs propriétaires, ce dont rend compte également le père Lahr. Comment interpréter alors l'appel de l'ACA ?

L'encyclique *Rerum Novarum* semble constituer la ligne sur laquelle se construit l'argumentation des prélats. Léon XIII affirme en effet : « Dès qu'on a suffisamment donné au nécessaire et au convenable, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. "Ce qui vous reste, donnez-le en aumônes "(Luc, XI, 41). C'est un devoir, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine ». L'expression « sauf les cas d'extrême nécessité » a ici toute son importance car c'est cette conjoncture-là qui est justement invoquée par Mgr Gerlier et l'ACA. C'est aussi cette casuistique qu'avait repérée le Comité théologique de Lyon dans sa note doctrinale de

1951<sup>250</sup>. Dans ces cas particuliers, selon l'enseignement ordinaire de l'Église, il n'est pas question pour le riche de faire simplement une aumône charitable ; en versant son superflu, il remplit un devoir de justice stricte, qui pourrait être reconnu comme tel par la juridiction humaine. Autrement dit, en présence de l'extrême misère, le droit du riche sur son superflu est atteint. Ce superflu ne lui appartient plus. C'est, en justice stricte, le bien de l'indigent. Le Comité théologique parlait de « droit à la vie », droit antérieur et supérieur au droit de propriété<sup>251</sup>. Pour sa part, Lucien Guissard rappelle que la nécessité prime bien le droit et qu'il ne s'agit là que l'enseignement constant de l'Église. La propriété ne saurait remettre en cause le principe de la destination commune des biens. Certes, il y a des locataires mauvais payeurs et sans doute les squatters trouvent-ils une solution facile dans l'appropriation immédiate des biens d'autrui. Mais le souci des mal-logés est une exigence plus haute. Le squatter, loin d'être un parasite qui menace l'ordre d'une société, est en fait le témoin et la victime d'un désordre établi.

Au moment où sont publiés ces débats, le mouvement « squatter » s'essouffle. Bon nombre de militants squatters des années 1940 se sont orientés vers d'autres formes d'action dans le logement, comme les sociétés coopératives ou la « castorisation ». C'est le cas à Angers autour de Christine Brisset, mais aussi à Marseille ou Nantes. Les Archives diocésaines de Lyon gardent également la trace de plusieurs cas de « castors » dans l'agglomération, et confirment la thèse de liens étroits avec le militantisme catholique<sup>252</sup>.

---

<sup>250</sup> C'est également un des enjeux lors des squattages en France à la fin des années 1940. Voir l'analyse éclairante de Bruno Duriez et Michel Chauvière, « Les squattages entre loi morale et droit positif »..., *op. cit.*, en particulier p. 269-270.

<sup>251</sup> Comité théologique de Lyon, « Note sur la propriété »..., *op. cit.*, p. 270.

<sup>252</sup> Les lignes qui suivent s'inspirent également de l'exposition « Résistants et Bâisseurs » organisée par l'association de défense du patrimoine « La Fontanière » à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) en novembre 2007. Les textes de cette exposition s'appuient sur des coupures de presse, souvent hélas sans mention de source.

### III. LES « CASTORS » LYONNAIS : DES SOLUTIONS D'AUTO-CONSTRUCTION SOUTENUES PAR LES AUTORITÉS CIVILES ET RELIGIEUSES

Danièle Voldman, qui a étudié de nombreux cas de « castorisation » à l'échelle nationale dans ses travaux sur la Reconstruction en France, rappelle que ces initiatives sont le fait de familles de condition modeste, qui décident de construire par leurs propres moyens des logements bon marché dont ils deviennent propriétaires. Fruit d'un travail pris sur les heures non travaillées, souvent issues de mouvements associatifs, ces auto-constructions peuvent être analysées sous plusieurs angles : elles sont à la fois « une protestation des sinistrés et des mal-logés contre l'apparente immobilité des pouvoirs publics à résoudre la crise du logement, une utopie communautaire regroupant les laissés-pour-compte de la reconstruction, un essai de développer la construction en dehors des entreprises de bâtiment et un contrepoint à la diffusion de l'industrialisation de la construction »<sup>253</sup>.

L'auto-construction s'inscrit dans l'héritage de la lutte contre le mal-logement au temps de la Reconstruction. De nombreux militants MPF grossissent notamment les rangs des premiers « castors », non sans essuyer certaines critiques : l'auto-construction détournerait les ouvriers de l'action collective et revendicative ; intrinsèquement individualiste, elle serait une solution seulement provisoire au problème du logement et ne pourrait être érigée en système ; elle constituerait enfin une concession au régime capitaliste. L'Union nationale des castors créée en octobre 1950 déclare pourtant associer un geste de protestation au geste de construction<sup>254</sup>.

#### A. SIX GROUPES DE « CASTORS » IDENTIFIÉS

Six groupes de « castors » ont pu être identifiés dans le cadre de ce travail. Quatre d'entre eux concernent la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon dans l'ouest de l'agglomération

---

<sup>253</sup> Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, en particulier p. 367-372.

<sup>254</sup> Bruno Duriez, « Les squatters : la "vraie justice" contre la loi »..., *op. cit.*, p. 92-95.

lyonnaise. Contrairement à d'autres agglomérations, le nombre de logements « castors » semble faible : il serait inférieur à 200 pour la ville de Lyon comme pour le département du Rhône tout entier. Plus largement, la région Sud-Est ne concentrerait que 8,4 % des logements « castors » en chantier au 15 novembre 1952, contre 34,3 % pour l'Ouest de la France<sup>255</sup>. Il reste qu'aucun travail universitaire n'a à notre connaissance pris les « castors » lyonnais comme objet de recherche.

La première expérience de « castorisation » dans l'agglomération lyonnaise est née de l'enthousiasme d'un jeune instituteur, Laurent Lathuilière, pour des solutions d'auto-construction découvertes à l'occasion d'un voyage dans la région d'Angers, un des berceaux du mouvement. Là, il visite les maisons « castors » du Pont-de-Cé. À son retour en 1949, il fonde l'Association des Castors du Rhône. Les autres membres fondateurs sont des représentants du scoutisme français, des militants syndicalistes, un conseiller municipal<sup>256</sup>, ainsi que deux spécialistes des questions de logement déjà évoqués pour leur proximité avec l'Archevêché, Humbert Isaac et Jean Pila. Dans leur commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, Lathuilière et trois amis également pères de famille obtiennent l'aide du PACT pour l'achat d'une parcelle. Entre août 1949 et janvier 1950, ils montent quatre chalets préfabriqués d'origine autrichienne cédés au titre des dommages de guerre. Sur un terrain contigu, un autre groupe de vingt-quatre familles de Sainte-Foy, rapidement désignés sous le nom de « Castors de l'Archevêché », inaugurent leurs maisons auto-construites à la fin du mois de juin 1951.

En décembre 1950 est né dans la même commune un troisième groupe affilié à la coopérative HLM « Clair Logis » agréée par l'État. Autour de vingt jeunes pères de famille volontaires emmenés par François Turlonias, préparateur en pharmacie, et Lucien Colard, cheminot, se crée l'association « Notre Foyer » qui se donne pour but de mettre en place « la première expérience de "castorisation intégrale", première dans la région et sans doute en France »<sup>257</sup>. Il s'agit pour ces jeunes hommes de bâtir de leurs propres mains leur habitation tout entière afin d'en réduire le prix de revient à l'extrême. Seuls l'acquisition d'un terrain, l'achat des premiers matériaux et la location du matériel strictement nécessaire ont été financés, en particulier par les prêts « Clair Logis »<sup>258</sup>. La présence dans l'équipe d'un maçon

---

<sup>255</sup> *Images, discours et enjeux de la reconstruction des villes françaises après 1945, Cahiers de l'IHTP*, 5, juin 1987, tableau 6, p. 159.

<sup>256</sup> Il s'agit de Jean Cottier, François Dorbec, Eugène Lapeyre, André Plaisantin et Antonin Viannay.

<sup>257</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, « La Plaine, dans la banlieue lyonnaise : vingt familles ouvrières tentent la première expérience de "castorisation intégrale" », rapport de Paul Goujon joint à la lettre d'Élie Devaux au chef de file EDF, 28 février 1952.

<sup>258</sup> L'idée utopique d'une communauté de familles assurant son autonomie par son propre savoir-faire et sa propre gestion financière correspond assez bien avec la description qu'en fait Danièle Voldman concernant

(« chef de chantier dans une grande entreprise lyonnaise »), de plâtriers, d'électriciens et d'un menuisier permet de mutualiser les compétences professionnelles et de faire progresser rapidement les chantiers. Enfin, on garde la trace d'un quatrième groupe d'auto-constructeurs Sainte-Foy-lès-Lyon autour de l'été 1951. Il s'agit d'un groupe de dix-sept jeunes foyers autour de Jean Boissier et Pierre Lavigne. Ces « castors » acquièrent un terrain de 16 000 m<sup>2</sup> rue Joseph-Ricard. Après avoir fabriqué elle-même les 34 000 moellons nécessaires à la construction des maisons, l'équipe assure les travaux de viabilité de la route d'accès à ces logements<sup>259</sup>.

Les deux autres associations de « castors » identifiées sont établies sur des communes voisines. À La Mulatière, au sud de l'agglomération, un groupe de vingt-quatre cheminots des ateliers de la SNCF se constitue en Société civile immobilière des Fontanières (nom du chemin qui conduit à la parcelle) en décembre 1953. Ces « Castors du rail », aidés notamment par leur employeur et le Conseil général du Rhône, achètent et lotissent le terrain sur lequel ils s'installent à partir de 1956. À Tassin, un « groupe de travailleurs lyonnais » œuvre pour « une vie plus humaine et mieux équilibrée » en se lançant également dans la « castorisation » au début des années 1950<sup>260</sup>.

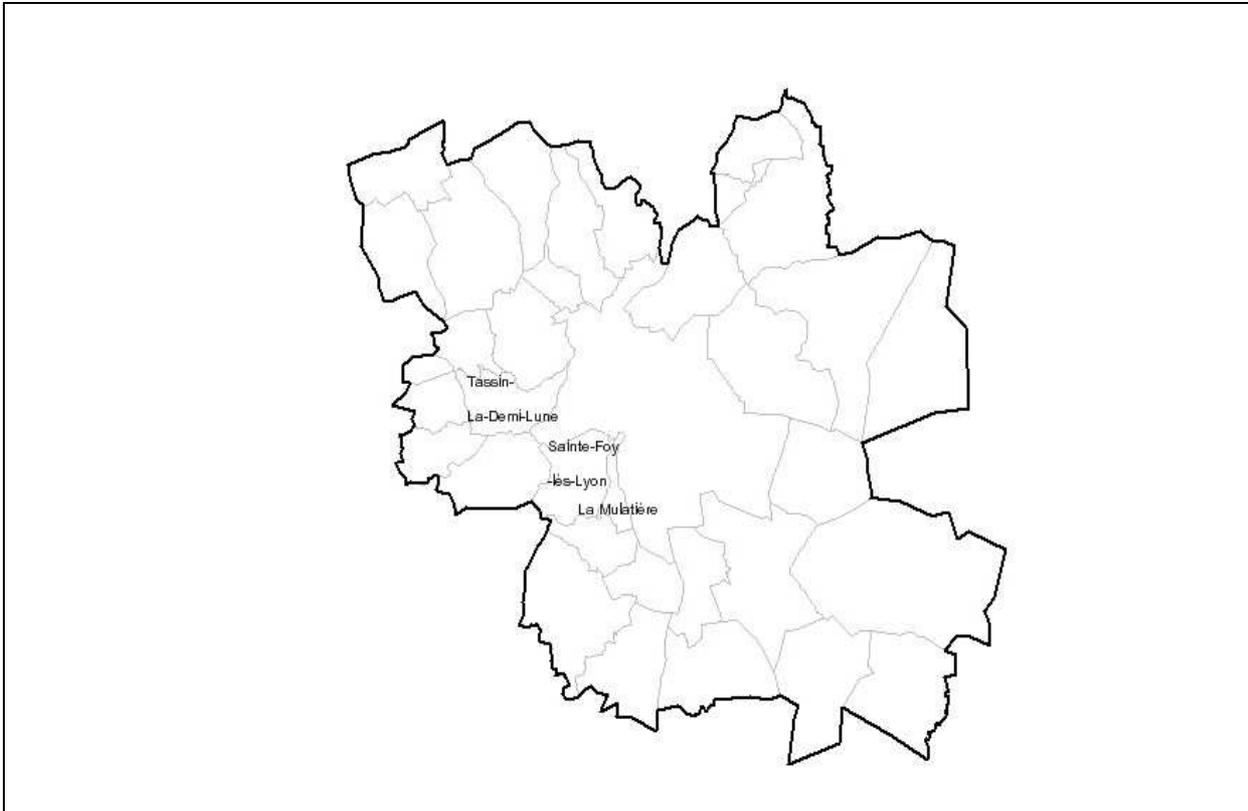
---

d'autres villes françaises pour la période 1945-1953, première phase du mouvement « castor ». Il n'est dès lors pas certain que ce cas lyonnais soit pionnier en matière de « castorisation intégrale ».

<sup>259</sup> Rue Alexis-Carrel inaugurée le 19 juin 1954 à Sainte-Foy-lès-Lyon.

<sup>260</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Antoine Chol au cardinal Gerlier, sans date. Cependant, plusieurs indices dont une allusion à la création de la coopérative HLM « Clair Logis » permettent de dater ce document des années 1951-1954.

Fig. 4 : Communes de l'archidiaconé Saint-Jean dans lesquelles ont été construites des habitations « castors » entre 1945-1956 mentionnées dans le fonds Gerlier (Archives de l'Archevêché de Lyon)<sup>261</sup>.



Ces entreprises d'auto-construction ont bénéficié très tôt du soutien de la Chronique sociale. Leur succès s'explique surtout par la bienveillance que leur ont accordée les autorités civiles, mais également religieuses.

## **B. LES SOUTIENS DU MOUVEMENT « CASTOR »**

À la fin des années 1940, l'auto-construction développée par les groupes « castors » ne correspond pas dans ses choix à ceux du MRU, pour lequel le logement collectif doit l'emporter sur la maison individuelle<sup>262</sup>. Pourtant, comme ailleurs, le soutien des autorités civiles et religieuses ne s'est jamais démenti. L'appartenance de nombreux « castors » à des mouvements d'Église (Chronique sociale, JOC) a sans doute favorisé cette reconnaissance.

<sup>261</sup> Carte réalisée à partir d'un fond de carte Mapinfo.

<sup>262</sup> Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, *op. cit.*, p. 369.

## 1. Le rôle de la Chronique sociale

La Chronique sociale de France joue un rôle non négligeable dans la diffusion du modèle « castor » dans la région lyonnaise. Laurent Lathuilière, co-fondateur de la première association d'auto-construction à Lyon, est en effet secrétaire de la Chronique sociale et réalise des enquêtes pour la revue éponyme. C'est dans le cadre de ces missions qu'il découvre les « castors » d'Angers. C'est tout naturellement dans la revue que Laurent Lathuilière rend compte pour la première fois de ses découvertes et de ses projets<sup>263</sup>. D'autre part, la Chronique est à l'origine de la souscription qui a permis la réalisation de la statue Notre-Dame-des-Foyers, érigée le 13 mai 1956 à Sainte-Foy-lès-Lyon sur la première parcelle « castor »<sup>264</sup>. Le directeur de la Chronique sociale, Joseph Folliet, est aussi le parrain d'un des enfants de Laurent Lathuilière. Enfin, l'aumônier de la Chronique, le père Chartier, est parfois sollicité pour que l'Association obtienne une audience auprès du cardinal. Il se rend à plusieurs inaugurations de chantiers « castors » à Sainte-Foy-lès-Lyon.

## 2. Le soutien des autorités religieuses et civiles

### a) La bienveillance accordée à l'Association des Castors du Rhône

L'Archevêché de Lyon appuie les premières expérimentations de « castorisation » dans le diocèse. La première démarche auprès du cardinal Gerlier concerne en 1949 un parc situé à Sainte-Foy-lès-Lyon en périphérie ouest de Lyon, dont Laurent Lathuilière et son groupe souhaiteraient acquérir une partie pour réaliser la « première cité "Castor" »<sup>265</sup>. Cette vaste parcelle de 25 000 m<sup>2</sup> est parfois utilisée pour les rassemblements des mouvements de

---

<sup>263</sup> *Chronique sociale de France*, numéro spécial consacré aux problèmes du logement, mai-juin 1949, cahier 3.

<sup>264</sup> C'est « le moins chrétien » des quatre pères de famille, Augustin Trotobas, qui a accepté de céder une partie de son terrain pour l'érection de la statue (entretien de Pierre Lathuilière, fils de Laurent Lathuilière, avec l'auteur, 13 novembre 2007).

<sup>265</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre (avec entête du Secrétariat social du Sud-Est) de Laurent Lathuilière, Jean Cottier (pour le Scoutisme français) et François Dorbec (Castors de France) au cardinal Gerlier, 14 février 1949.

jeunesse. Elle a en effet été cédée par donation à l'Archevêché à la condition d'en réserver l'usage à une œuvre catholique.

Parmi les membres les plus actifs des « castors » de Sainte-Foy, un certain nombre souhaitent dès lors afficher leur appartenance confessionnelle en créant une association à caractère religieux, placée sous le patronage de Notre-Dame-du-Foyer, qui rassemblerait les croyants qui le souhaitent. Ce serait par conséquent l'obligation de se déclarer juridiquement « œuvre catholique » pour bénéficier de la clause testamentaire qui aurait conduit des membres du groupe à rendre publique leur foi, alors que prévalait jusqu'à l'affaire de ce parc une certaine discrétion, à cause du « souci de [se] mettre au service de tous et de ne pas éveiller le soupçon de cléricisme sur une entreprise dont l'intérêt largement humain paraît d'emblée ». De fait, cette « clause providentielle » est interprétée par Laurent Lathuilière et son entourage comme une libération : « En effet, un certain nombre d'entre nous ont pleinement conscience de devoir le courage qui les soutient dans la poursuite de leurs initiatives de bâtisseurs, à une intention surnaturelle et chrétienne. Nous étions plusieurs à regretter que ce moteur commun soit, sinon méconnu entre nous, du moins trop discrètement réservé à la vie spirituelle personnelle, dans la pratique. *Nisi Dominus...* »<sup>266</sup>. Sont en outre envisagés des projets d'aménagement d'un petit sanctuaire dédié à la Vierge ou de pose d'une statue - cette dernière solution sera finalement retenue et financée par la souscription lancée par la Chronique sociale.

Si le mouvement « castor » de Sainte-Foy, ouvert « à toutes les bonnes volontés », n'a donc pas un caractère confessionnel, l'engagement chrétien qui anime les responsables du projet les conduit à demander la création, à l'intérieur du groupe, d'une association à caractère religieux. Cependant, il faut souligner que cette seconde association - emboîtée en quelque sorte dans la première - ne paraît pas rassembler les bâtisseurs eux-mêmes, contrairement à ce qui a pu se faire ailleurs. Ici, ces responsables de mouvements militants souhaitent créer une association qui groupe les personnes « touchées de la détresse des sans-logis et des mal-lotis », non les victimes de la crise du logement elles-mêmes. Ce sont les prêts de capitaux, les donations de terrains ou encore la disponibilité offerte à ces chantiers d'auto-construction qui constituent les buts principaux assignés à cette association<sup>267</sup>.

Le cas de Laurent Lathuilière est exemplaire d'une partie de ces « castors » lyonnais. Issu de la petite bourgeoisie catholique, instituteur dans les écoles libres dans le diocèse de

---

<sup>266</sup> Idem.

<sup>267</sup> Idem.

Grenoble avant-guerre, il est un membre actif de la CFTC à Grenoble et Villeurbanne. Mais ses sympathies pour les mesures sociales du Front populaire - il aide notamment à l'organisation des congés payés auprès de jeunes travailleurs - compliquent ses relations avec l'Évêché. Pendant la guerre, il participe à la Résistance et contribue à la diffusion clandestine des *Cahiers de Témoignage chrétien*<sup>268</sup>.

Une petite délégation composée notamment de Laurent Lathuilière et du père Chartier se rend à l'Archevêché au cours de l'année 1949 pour appuyer la demande. C'est Jean Pila, l'administrateur de la Société immobilière « Lyonnais et Forez » (qui gère une partie des biens de l'Archevêché) qui a sans doute joué un rôle décisif auprès du cardinal<sup>269</sup>. A cette date, il est également président de l'Association des castors du Rhône, du CLAL et du PACT. Une bande de terrain de 5 000 m<sup>2</sup> le long de la rue Jean-Baptiste-Simon est cédée par l'Archevêché. L'achat est financé par un prêt souscrit auprès du PACT. En présence du cardinal Gerlier, Jean Pila rend hommage le 21 janvier 1950, jour de l'inauguration, aux quatre pères de famille pionniers<sup>270</sup> qui peuvent désormais loger leurs vingt enfants.

Le second groupe de « castors » évoqué plus haut, les « Castors de l'Archevêché », doit également son nom à la bienveillance de l'autorité religieuse. En effet, le cardinal Gerlier accepte de vendre l'intégralité de la parcelle restante du parc, soit 20 000 m<sup>2</sup>, à vingt-quatre autres familles de la commune de Sainte-Foy. Inaugurées le 30 juin 1951 en présence en particulier de représentants du PACT, les nouvelles habitations sont investies par leurs propriétaires au début de l'année 1952.

De la même façon, le groupe de « castors » de Tassin réclame lui aussi l'appui du cardinal Gerlier pour réaliser ses projets d'auto-construction. Une demande d'audience est sollicitée auprès de l'archevêque pour s'entretenir avec lui d'un éventuel achat d'une partie de la propriété Montcelard, que la congrégation des Clarisses vient d'acquérir pour y transporter le couvent de la rue Sala. Cette requête est portée par un membre de l'équipe diocésaine d'ACO, Antoine Chol, salarié dans les usines Rhodiaceta<sup>271</sup>.

---

<sup>268</sup> Entretien de son fils Pierre Lathuilière avec l'auteur, 13 novembre 2007.

<sup>269</sup> D'après les coupures de presse visibles lors de l'exposition « Résistants et bâtisseurs » évoquée plus haut.

<sup>270</sup> Laurent Lathuilière, Pierre Barnier, Gabriel Falcan et Augustin Trotobas.

<sup>271</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Antoine Chol au cardinal Gerlier, sans date, vraisemblablement 1951-1954.

Enfin, les « castors » de « Clair-Logis » sollicitent l'autorité morale du cardinal Gerlier - lequel s'est rendu sur place afin de prendre connaissance des chantiers - pour appuyer leurs demandes auprès des autorités civiles et du patronat<sup>272</sup>.

## *b) L'appui des autorités civiles et du patronat*

Le soutien qu'accordent élus, administration et patronat local à la cause des « castors » est visible à plusieurs indices.

Lors de l'inauguration des premières maisons « castors » du groupe de Laurent Lathuilière en janvier 1950, de nombreuses personnalités du monde politique et économique rendent hommage à cette initiative originale. Plusieurs représentants du CLAL sont là, dont Hubsch son secrétaire et Louis Piessat, l'Inspecteur départemental de l'Urbanisme déjà cité. Outre des élus locaux, notamment les maires de Sainte-Foy-lès-Lyon, Caluire et Tassin, figurent des représentants locaux de la CFTC (Louis Naillod et Crozet), le trésorier de la Chambre de commerce Martin, et René Truchot, membre du CLAL, président du Groupement social d'hygiène et d'habitation et futur fondateur du Comité d'aménagement du territoire de la région lyonnaise<sup>273</sup>.

Concernant les « castors » de « Clair-Logis », divers courriers d'Élie Devaux, l'un des membres actifs de l'association, font état de relations nouées directement avec l'État. A deux reprises, Élie Devaux écrit en effet au ministre de l'Industrie et de l'Énergie Jean-Marie Louvel (MRP) pour l'informer de son entreprise d'auto-construction. Cette démarche semble avoir été bien accueillie par le ministre qui a transmis ses encouragements<sup>274</sup>. Par ailleurs, ce groupe « Notre Foyer » compte parmi ses membres des salariés de l'EDF. A plusieurs reprises, le chef de file régional de l'entreprise est sollicité par le groupe de « castors »<sup>275</sup>.

---

<sup>272</sup> Là encore d'après les coupures de presse visibles lors de l'exposition « Résistants et bâtisseurs » évoquée plus haut.

<sup>273</sup> Voir chapitre 3.

<sup>274</sup> Une lettre du cardinal Gerlier au ministre fait directement allusion à deux lettres signées de Louvel datées du 31 octobre 1951 et du 9 février 1952 (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du cardinal Gerlier au ministre de l'Industrie et de l'Énergie Louvel, 7 juillet 1952).

<sup>275</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettres d'Élie Devaux au « chef de file », 28 février 1952 et 19 mai 1952. La lettre du cardinal Gerlier au ministre Louvel du 7 juillet 1952 (voir note *supra*) mentionne un autre courrier daté du 12 mai 1952.

L'aide sollicitée prend des formes variables. Il peut s'agir d'abord de réclamer des prêts ou des subventions<sup>276</sup>. Il est en outre demandé à la Direction régionale de l'EDF de « céder au prix coûtant les matériaux tels que ciment, chaux, bois de charpente, fers pour béton armé, etc... »<sup>277</sup>. L'idée est donc de faire participer directement l'employeur à la réalisation des logements. La dernière forme d'aide demandée est « de toute première importance » et plus originale que les précédentes, car elle concerne le temps de travail passé sur les chantiers d'auto-construction. La direction de l'EDF pourrait récompenser ces chefs de famille en leur attribuant un nombre d'heures, estimé à 5 000 par Élie Devaux pour chacun des trois salariés concernés pour la durée totale de la construction. Car « l'agent qui a le courage de sacrifier ses samedis après-midi, dimanche, jours fériés, ainsi que ses vacances, mérite qu'en sa faveur il soit fait une dérogation exceptionnelle et qu'il lui soit attribué un nombre d'heures au titre de participation de l'EDF à la lutte contre la crise du logement qu'il est malheureusement superflu de démontrer »<sup>278</sup>. Ces « castors » ont-ils été écoutés ? Une lettre de la direction de l'exploitation de l'EDF en date du 22 avril 1952 (connue par allusions) témoigne en tout cas de l'intérêt porté à l'action des « castors », et le ministre Louvel s'est engagé personnellement à ce que l'entreprise publique réponde favorablement à ces *desiderata*<sup>279</sup>. Il n'est pas inintéressant de remarquer que ces réflexions sur la valeur-travail et la participation patronale préfigurent le Plan Courant de janvier 1953, qui impose le versement d'une contribution patronale de 1 % de la masse salariale à la construction de logements. Danièle Voldman avait déjà mis en évidence l'invention par les « castors » de la notion d'« apport-travail », solution pragmatique à la crise du logement qui reçoit l'approbation officielle du MRU en août 1951<sup>280</sup>.

Ces documents témoignent en tout cas de la présence de groupes de « castors » en région lyonnaise, alors que l'Ouest de la France (Angers, Le Mans, Saumur), et dans une moindre mesure l'Est (Nancy), la région parisienne (Montreuil) et le Sud-Ouest (Pessac) concentrent la grande majorité des 8 000 logements « castors » construits entre 1950 et 1954<sup>281</sup>. De façon plutôt inattendue (à moins qu'il faille imputer ce tropisme à des sources peu

---

<sup>276</sup> Ce qui nie le caractère « intégral » de cette castorisation ! Même si Élie Devaux avoue lui-même que ce type de demande « se place plutôt sur le plan national » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre d'Élie Devaux au chef de file EDF, 28 février 1952).

<sup>277</sup> Idem.

<sup>278</sup> Idem.

<sup>279</sup> « Vous savez tout l'intérêt que je porte à ces initiatives ; aussi je rappelle à la Direction Générale d'Électricité de France que je désirerais que ces efforts soient secondés. J'espère, par un prochain courrier, pouvoir vous donner à ce sujet des renseignements précis sur les mesures qui seront prises à cet égard » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.182, lettre du ministre Louvel au cardinal Gerlier, 23 juillet 1952).

<sup>280</sup> Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, op. cit., p. 367-372.

<sup>281</sup> Idem, p. 370.

nombreuses), il est à remarquer que ces expériences se font souvent à l'ouest de l'agglomération. Il s'agit certes de villes qui ont un fort contingent de population ouvrière, mais qui reste cependant inférieur à d'autres communes de l'est lyonnais (Vénissieux, Saint-Fons, Villeurbanne). Cette forte présence de groupes « castors » dans l'ouest lyonnais est sans nul doute à mettre en relation avec la vitalité particulière du catholicisme dans ce secteur. L'enquête de pratique dominicale de mars 1954 montre que les archiprêtres de Saint-Genis-Laval et d'Écully ont des taux de « messalisants » supérieurs à la moyenne de l'agglomération<sup>282</sup>. Contrairement au cas bordelais analysé par Jean-Pierre Moisset, il n'a pas été cependant possible pour l'agglomération lyonnaise d'établir avec certitude les liens qui ont pu exister entre les « castors » et la construction de nouveaux lieux de culte<sup>283</sup>.

Par ailleurs, les exemples évoqués prouvent que les associations créées dans le cadre de ces chantiers d'auto-construction ont pu servir de viviers de militants diocésains. La « castorisation » a été l'occasion d'une prise de responsabilité dans l'Église locale. Ainsi Guinchant, « castor » à Sainte-Foy-lès-Lyon (peut-être dans le groupe « Notre Foyer »), est devenu responsable central du Comité diocésain du Logement à la demande de Mgr Lacroix. Laurent Lathuilière donne quant à lui des conférences d'information rue du Plat dans le cadre de l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon : en tant que « castor du Rhône », il traite du « problème du logement » au cours de l'année universitaire 1951-1952<sup>284</sup>.

L'auto-construction dans l'agglomération lyonnaise a donc bénéficié d'un large soutien des autorités civiles et religieuses. Pour donner un plus large écho à leurs initiatives, bénéficier de soutiens moraux et financiers et contribuer ainsi au succès de leur entreprise, plusieurs animateurs (Laurent Lathuilière, Élie Devaux, Antoine Chol) ont su tirer profit de leur proximité avec certaines mouvements ou institutions (Chronique sociale, ACO, Archevêché, MRU). L'exemple lyonnais tend ainsi à confirmer l'appui dont ont bénéficié les « castors » dans d'autres villes, comme à Pessac : le différend qui oppose urbanistes locaux et

---

<sup>282</sup> Voir chapitre 4.

<sup>283</sup> Trois lieux de culte (la chapelle Sainte-Bernadette à Mérignac, celle de Saint-Jean-Marie-Vianney à Pessac et l'église paroissiale de Talence) ont été construits entre 1952 et 1959 par des groupes « castors » ou considérés comme tels par l'archevêque de Bordeaux Mgr Richaud. Voir Jean-Pierre Moisset, « Les nouveaux lieux de culte de la banlieue bordelaise (de 1945 aux années 1960) », dans Jacqueline Lalouette et Christian Sorrel (dir.), *Les lieux de culte en France (1905-2008)*, Paris, Letouzé et Ané, 2008, p. 161-176, en particulier p. 167-169.

<sup>284</sup> « Programme 1951-1952 de l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 novembre 1951. La trajectoire de son fils Pierre Lathuilière (né en 1948 et ordonné prêtre en 1977) est également significative de liens étroits avec l'enseignement supérieur catholique. Docteur en théologie et en histoire et licencié en géographie, il est en 2007 directeur de l'Institut pastoral d'études religieuses (IPER) à l'Université catholique de Lyon.

auto-constructeurs à propos du plan-masse est arbitrée en faveur des seconds par l'urbaniste en chef de la région Jean Royer<sup>285</sup>.

Si les sources manquent pour faire une sociologie plus précise des groupes de « castors », il semble néanmoins possible d'affirmer que les familles qui se regroupent pour bâtir leur propre logement sont au moins autant issues des couches moyennes (instituteurs, employés EDF, chefs de chantiers, préparateurs en pharmacie) que du monde ouvrier *stricto sensu* (notamment les cheminots). Le terrain lyonnais permet dès lors de nuancer certaines caractéristiques relevées par Danièle Voldman à l'échelle nationale : les « castors » ne sont pas nécessairement issus de milieux pauvres mais comptent également des membres de groupes sociaux plus aisés. D'autre part, la bienveillance des autorités et les soutiens financiers obtenus permettent une réalisation rapide des logements projetés<sup>286</sup>.

En aucune manière ce chapitre n'entendait démontrer que les catholiques lyonnais ont été les seuls à s'engager dans la résolution de la crise du logement qui touche l'agglomération dans les années qui suivent le second conflit mondial. Néanmoins, ils ont été particulièrement actifs, alors que la place accordée à l'habitat par le Commissariat au Plan est loin d'être prioritaire, notamment après 1948<sup>287</sup>. Plusieurs organismes, insérés plus ou moins fortement dans la mouvance diocésaine, sont nés de la volonté de catholiques soucieux de suppléer aux insuffisances des pouvoirs publics.

On ne peut parler de concurrence, voire même d'émulation entre ces mouvements chrétiens d'une part, et les services de l'État ou des collectivités locales d'autre part. D'abord parce qu'il peut s'agir des mêmes hommes (Louis Piessat par exemple), d'autre part parce que l'Archevêché et les organismes du type CLAL se pensent avant tout comme des relais d'information et de mobilisation auprès des populations. En transformant des rubriques de la *Semaine religieuse* en modes d'emploi pour investir dans des fonds d'amélioration de l'habitat ou en tenant informés ses diocésains des mesures prises par le MRU pour accroître le

---

<sup>285</sup> Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>286</sup> Danièle Voldman évoque des chantiers souvent « longs » et une main d'œuvre « industrielle mais pauvre » (Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, *op. cit.*, p. 372).

<sup>287</sup> Frédérique Boucher, « Les planificateurs et le logement (1942-1952) », dans *Images, discours et enjeux de la reconstruction...*, *op. cit.*, p. 83-102.

parc immobilier locatif, l'Église de Lyon diffuse un savoir technique et juridique qui accompagne les discours de sensibilisation de l'État.

L'expertise se situe également dans un autre domaine, celui plus empirique des auto-constructions. Les « castors » s'approprient des compétences au sein d'une communauté de vie et de travail qui fonctionne comme un chantier de BTP, souvent encadré par des professionnels. Au ras de la ville, au plus près des nécessités concrètes de logement, de petits groupes acquièrent un ensemble de techniques et font émerger des préoccupations qu'ils diffusent (Laurent Lathuilière aux Facultés catholiques et à la Chronique sociale, Guinchant au Comité diocésain du logement). Quant aux appels du cardinal Gerlier en faveur des mal-logés, ils obligent l'Église diocésaine et certaines congrégations implantées en ville à se justifier sur l'usage de leurs biens propres. Ils montrent en outre la complexité du rapport de l'institution catholique à la notion de propriété. La question du logement est donc révélatrice de plusieurs enjeux.

De l'habitat à la ville, le passage n'est pourtant pas évident du point de vue de l'Église. La bataille pour le logement peut certes être comprise comme une participation des catholiques à la « fabrique » de la ville en croissance. Cependant, le problème n'est jamais formulé en ces termes dans le discours de l'autorité diocésaine ou des responsables laïcs. Au tournant des années 1940-1950, comme pour les pouvoirs publics, le logement n'est pas mis en rapport avec un espace plus large - la ville - ni même avec la problématique naissante d'aménagement du territoire.

# CHAPITRE 3 : UNE EXPERTISE SUR LE TERRAIN DE LA VILLE. « ÉCONOMIE ET HUMANISME » À LYON (DE 1945 AU MILIEU DES ANNÉES 1950)

L'analyse qui va suivre ne s'intéresse pas directement à l'Église en tant qu'institution. La démarche consiste ici à se tourner vers des figures ou des mouvements locaux qui, au sein du militantisme catholique et sur le terrain de la ville, ont participé après-guerre à une utopie de modernisation de la société française. Issus de la nébuleuse « non conformiste » des années 1930, séduits un moment par Vichy puis souvent déçus par le régime, ces hommes poursuivent leur engagement à la Libération en mettant leurs compétences au service de la République renaissante. Ingénieurs, banquiers, grands commerçants ou encore universitaires, ces Lyonnais peuvent être assimilés à l'une des figures de l'expertise qu'identifie Jean-Yves Trépos, celle du « professionnel repéré » : ils mettent en œuvre individuellement et hors des circonstances usuelles la compétence professionnelle qu'ils tirent de leur appartenance à un groupe professionnel reconnu<sup>288</sup>. La différence avec leur pratique quotidienne dans l'exercice de leur métier tient non pas à la nature des compétences engagées, mais au cadre de l'action - ici, la promotion d'un aménagement du territoire local et régional.

Il n'y a pas, chez ces techniciens, de proclamation bruyante d'une appartenance religieuse. L'enjeu n'est pas une reconquête catholique, encore moins la défense d'une citadelle assiégée. Leurs convictions chrétiennes sont indissociables de leur engagement dans le siècle et il serait sans doute hasardeux de prétendre distinguer, dans leurs prises de position, ce qui relève de la foi de ce qui appartient exclusivement à un engagement au service de la

---

<sup>288</sup> Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise...*, op. cit., p. 17.

Cité. Si la foi de ces Lyonnais, souvent connue de leurs confrères, a pu jouer un rôle dans l'intimité de leur conscience, elle n'est souvent pas l'unique ressort de leur engagement et n'est en tout cas jamais présentée comme telle. Il faut sans doute voir plutôt dans ces prises d'initiatives, une volonté de participer aux efforts de réforme et de modernisation au temps de la Reconstruction. Il s'agit alors pour ces hommes de dépasser les clivages politiques ou confessionnels pour réconcilier la société française avec elle-même. Dans la lignée des idées du programme du Conseil National de la Résistance, portés par les orientations du Plan, militant pour beaucoup au MRP des premières années, ces catholiques souhaitent fonder une démocratie sociale sur un capitalisme maîtrisé.

Le banquier et géographe Jean Labasse, figure de la bourgeoisie catholique lyonnaise d'après-guerre, a bien exprimé ces convictions faites de dépassement des antagonismes politiques et d'une revendication d'expertise au service du bien commun. Dans un opuscule publié en 1947 sous le titre *Hommes de droite, hommes de gauche*, il tente de définir quels pourraient être ces nouveaux modes de fonctionnement démocratiques où les structures économiques rénovées seraient subordonnées à la finalité politique. « Le dépassement du dilemme original droite-gauche », écrit-il, « et l'alignement progressif des comportements politiques sur les antagonismes sociaux posent à la démocratie un certain nombre de questions préjudiciables [...]. La France est investie, pour son salut et pour celui du monde, de la redoutable mission de concilier en une nouvelle synthèse la justice et la liberté, le planisme soviétique moins la dictature et la démocratie anglo-saxonne moins le capitalisme. Trouver un nouvel axe de civilisation n'est pas chose facile »<sup>289</sup>.

Le mouvement Économie et Humanisme fondé par le père Louis-Joseph Lebret en 1941 naît en particulier de la rencontre de cette nébuleuse modernisatrice et d'une utopie communautaire. Son intérêt pour les logiques spatiales à l'œuvre dans la ville et dans les prémisses de l'aménagement du territoire fait de l'association installée aux portes de Lyon un observatoire particulièrement intéressant pour comprendre quelles formes peut prendre le militantisme catholique sur la question de l'expertise urbaine<sup>290</sup>.

L'étude s'organise autour de deux associations lyonnaises qui se sont intéressées, non exclusivement mais de façon approfondie, aux problématiques d'aménagement de la ville et

---

<sup>289</sup> Jean Labasse, *Hommes de droite, hommes de gauche*, Économie et Humanisme, 1947, p. 101-104.

<sup>290</sup> Les principaux résultats exposés dans ce chapitre ont fait l'objet d'un article récent, qui insiste plus particulièrement sur l'analyse des réseaux catholiques lyonnais proches d'Économie et Humanisme et sur les références scientifiques utilisées dans les enquêtes locales et régionales. Voir Olivier Chatelan, « Expertise catholique et débuts de l'aménagement du territoire à Lyon (1945-1957) », *Chrétiens et sociétés, XVI<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècles*, 15, 2008, p. 107-128.

plus largement de la région lyonnaise entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1950. La première est fondée en 1947 pour stabiliser une équipe lyonnaise d'Économie et Humanisme qui s'était impliquée dans une enquête sur le logement réalisée en partenariat avec le MRU. Ce Bureau lyonnais d'analyse et de conjoncture (BLAC), déjà repéré par Denis Pelletier, disparaît cependant après quelques mois de fonctionnement. En 1952, à l'initiative de représentants du grand patronat lyonnais, naît une seconde association. Ce Comité pour l'aménagement de la région lyonnaise possède de fortes ressemblances avec le premier laboratoire d'enquêtes. En outre, ce comité fait appel à l'équipe centrale d'Économie et Humanisme pour réaliser un diagnostic de l'espace économique lyonnais en vue d'un aménagement rationnel et planifié. Au centre de ces prises d'initiatives fonctionne comme une tête de réseau la personnalité de Jean Labasse.

## I. LE BUREAU LYONNAIS D'ANALYSE ET DE CONJONCTURE (BLAC) : UN LABORATOIRE D'ENQUÊTES POUR L'AGGLOMÉRATION

L'association Économie et Humanisme a été fondée à Marseille en 1941, mais c'est dans la périphérie lyonnaise que s'installe l'association à l'automne 1943. Denis Pelletier a montré ce que cette implantation rhodanienne doit aux circonstances. La province dominicaine de Lyon vient en effet d'acquérir une vaste propriété à Éveux, sur la commune de l'Arbresle, à vingt-cinq kilomètres au nord-ouest de Lyon. Le projet d'y installer le *studium* de Saint-Alban-Leysses (Savoie) séduit le père Lebreton, car les contacts et les débats seraient ainsi enrichis par cette double présence<sup>291</sup>. En outre, le fondateur est en bons termes avec le cardinal Gerlier, à compter au nombre de ceux qui ont approuvé la création du mouvement<sup>292</sup>. Sans doute la situation géographique trop excentrée de Marseille a-t-elle

---

<sup>291</sup> Denis Pelletier, « Économie et Humanisme dans la région lyonnaise : le catholicisme social en débat », dans Jean-Dominique Durand *et alii*, *Cent ans de catholicisme social...*, *op. cit.*, p. 517-536, en particulier p. 517-518.

<sup>292</sup> Outre l'article de Denis Pelletier, on consultera : AAL, fonds Gerlier, 11.II.202, « Note sur l'association Économie et Humanisme rédigée en vue de la réunion de février 1944 de l'ACA sur la demande de Son Éminence le cardinal Gerlier », père Lebreton, 5 février 1944.

également joué dans ce transfert pour assurer un rayonnement plus important à l'association<sup>293</sup>.

Pourtant, faute de locaux, c'est d'abord à Écully, dans la banlieue ouest de Lyon, qu'emménage l'équipe centrale d'Économie et Humanisme en 1943. L'association s'installe dans une villa du quartier « La Vernique », jusqu'à l'été 1945, date à laquelle elle déménage pour Éveux. Lorsque le *studium* dominicain s'y installe enfin, l'association se rapproche de Lyon avec l'aménagement de locaux à Caluire (1957)<sup>294</sup>. Aux portes de Lyon, Économie et Humanisme n'a pas investi la ville : le centre fonctionne comme lieu d'accueil des participants aux sessions et comme pied-à-terre pour l'équipe centrale, non comme un ancrage délibéré dans la géographie lyonnaise<sup>295</sup>. Une équipe lyonnaise enracinée dans un tissu local de militants est-elle possible, voire même envisagée ?

À propos des laboratoires d'enquêtes créés par Économie et Humanisme dans les premières années du mouvement, Denis Pelletier évalue le nombre d'équipes locales à une vingtaine en France pour la période 1945-1950. Il constate la difficulté pour l'historien de connaître précisément la vie de ces réseaux, en raison d'équipes parfois éphémères, rarement structurées, qui ont laissé peu de traces de leur activité<sup>296</sup>. Le dépouillement du fonds Raymond Delprat au Centre des archives contemporaines (CAC) de Fontainebleau permet cependant de compléter l'article qu'a consacré Denis Pelletier à la place occupée par Économie et Humanisme dans le catholicisme social rhône-alpin. Le BLAC n'a pas connu la même solidité que ses voisins stéphanois, grenoblois ou romains. La crise que rencontre le groupe dès la fin des années 1940 est révélatrice des difficultés de mise en place de groupes d'action stables dans une ville où les réseaux se sont déjà structurés selon d'autres logiques.

## **A. L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'EXPERTISE**

Une liste des « adresses des équipiers et correspondants » daté de 1944, c'est-à-dire trois ans avant la naissance officielle du Bureau lyonnais, mentionne soixante-quatre noms de

---

<sup>293</sup> Entretien de l'auteur avec Hugues Puel, ancien directeur de la revue *Économie et Humanisme*, 18 octobre 2007.

<sup>294</sup> L.-J. Lebreton, *L'économie au service des hommes*, textes choisis et présentés par François Malley (OP), Paris, Cerf, 1968, p. 67-69.

<sup>295</sup> Entretien de l'auteur avec Hugues Puel, ancien directeur de la revue *Économie et Humanisme*, 18 octobre 2007.

<sup>296</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le Tiers Monde*, Paris, Cerf, 1996, p. 95.

personnes ou de mouvements pour Lyon et sa proche banlieue<sup>297</sup>. Ce groupe conséquent prouve qu'il y a dans l'agglomération une « masse critique » suffisante pour constituer une équipe. Ces membres habitent en majorité dans les 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, lieux d'habitation traditionnels de la grande bourgeoisie lyonnaise catholique. Les militants des périphéries sont peu représentés, de même que les quartiers à dominante ouvrière de la Croix-Rousse et de Vaise (4<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements), ce qui semble confirmer le recrutement paradoxal d'un mouvement qui milite jusqu'en 1950 au moins en faveur de l'émancipation ouvrière.

## 1. Une institutionnalisation semblable à d'autres laboratoires d'enquêtes

Si un premier projet de fondation est évoqué en novembre 1946, les statuts d'une équipe lyonnaise d'Économie et Humanisme sont déposés le 5 mars 1947<sup>298</sup>. Ce BLAC comporte plusieurs similitudes avec les autres équipes Économie et Humanisme<sup>299</sup> qui s'institutionnalisent dans les mêmes années dans d'autres villes françaises. Comme l'Institut marseillais de statistiques, d'analyse et de conjoncture (IMSAC), le Centre régional de documentation et de conjoncture (CREDOC) à Nantes ou la Société pour l'application du graphisme et de la mécanographie à l'analyse (SAGMA) à Saint-Étienne, le BLAC est une société civile. Cette forme juridique s'explique, aux yeux des fondateurs, par le « caractère non commercial de l'organisme »<sup>300</sup>. Son capital social de 350 000 francs est identique à celui du CREDOC, supérieur à son homologue marseillais (250 000 francs) mais bien inférieur à la SAGMA stéphanoise (650 000 francs)<sup>301</sup>.

Dans tous ces cas, les fonds sont en effet majoritairement apportés par l'industriel stéphanois Jean Queneau, fondateur de la SAGMA et figure centrale des débuts d'EH à Écully. Ce polytechnicien né en 1909, ingénieur à la Compagnie nationale du Rhône (CNR),

---

<sup>297</sup> Voir annexe 1.

<sup>298</sup> Centre des archives contemporaines (CAC), fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu manuscrit d'une réunion BLAC-SAGMA, 23 mai 1947 ; 87 AS 16, statuts de la Société civile BLAC, 5 mars 1947. Denis Pelletier parlait de février 1947 (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 94).

<sup>299</sup> Désormais abrégée « EH » dans la suite du chapitre pour faciliter la lecture, sauf pour les références bibliographiques.

<sup>300</sup> Les membres fondateurs ont hésité avec la forme d'une SARL reliée à la SAGMA ou « à la rigueur » une association. (CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », « note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », sans date).

<sup>301</sup> Une somme de 150 000 francs pour le BLAC avait été envisagée en novembre 1946, mais sans compter l'apport de Jean Queneau.

entre en contact avec le père Lebret dès 1942 et fait appel à ses relations dans le patronat chrétien pour appuyer les débuts du mouvement. Patron réformateur, il fédère et finance les quatre sociétés civiles citées plus haut dans le « groupe SAGMA » dont il est la cheville ouvrière<sup>302</sup>. Dans le BLAC, Jean Queneau apporte « le bénéfice des travaux en cours de la nature de ceux prévus à l'objet social que la Société SAGMA a effectués dans la région lyonnaise dans les bureaux qu'elle occupait à Lyon. [...]. Cet apport est évalué d'un commun accord entre les parties à la somme de 200 000 francs ».<sup>303</sup>

Autre trait commun : la dénomination de l'organisme, volontairement « neutre et purement technique ». Il est à noter que là encore c'est la région - et non la ville de Lyon seule - qui semble l'échelle la plus pertinente pour les fondateurs : avant le dépôt des statuts, il avait été question un moment d'appeler l'équipe « Institut d'analyse, de statistique, de conjoncture et de documentation régionale »<sup>304</sup>. Le BLAC partage surtout avec ses homologues de province une même origine. En mars 1945, le père Lebret et Jean Queneau rencontrent le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Raoul Dautry, afin de le convaincre de la nécessité d'enquêtes sur l'état du logement. Celui-ci accepte et passe une commande à EH en juin 1945 pour une enquête sur le logement dans quatre villes françaises : Lyon, Saint-Étienne, Nantes et Marseille<sup>305</sup>. L'enquête MRU présuppose la constitution de laboratoires d'enquêtes stables et identifiés, d'où la transformation des équipes locales en sociétés civiles. Pour EH, ce passage à une forme plus institutionnelle a aussi pour fonction de pénétrer le tissu militant local, notamment les mouvements d'Action catholique spécialisée ou le syndicalisme, avec la volonté de perpétuer l'activité après réalisation de l'enquête MRU.

Le BLAC partage enfin avec plusieurs de ses homologues provinciaux un objectif commun. Son objet est :

« 1° d'étudier par des enquêtes et par tous autres moyens d'investigations appropriés, les réalités humaines, économiques et sociales, dans leur complexité actuelle principalement dans la région lyonnaise ;

---

<sup>302</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, op. cit., p. 93-96 ; *Un humaniste engagé dans son siècle. Jean Queneau (1909-1996)*, plaquette publiée par la firme industrielle Thuasne (dont Jean Queneau fut le directeur), 1997.

<sup>303</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », statuts de la Société civile BLAC, 5 mars 1947.

<sup>304</sup> C'est nous qui soulignons. CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », « note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », sans date.

<sup>305</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, op. cit., p. 93.

- 2° de traduire et d'exprimer les résultats de ces enquêtes, soit au moyen de diagrammes monographiques, soit par les documents établis à l'aide des procédés mécanographiques, soit par des cartes et graphiques et d'utiliser tous autres procédés qui seraient jugés nécessaires ;
- 3° de rassembler, classer, coordonner les documents confectionnés, ainsi que tous les éléments provenant de ces enquêtes, pour en faire toutes analyses ou établir toutes statistiques ;
- 4° de tirer de ces documents toutes conclusions utiles au bien commun de la région lyonnaise et susceptibles d'apporter une participation aux efforts publics et privés de réorganisation économique ou professionnelle ;
- 5° d'effectuer elle-même en collaboration avec les entreprises et organismes intéressés qui en feraient la demande toutes études de réorganisation de leurs services, en prenant pour règle de conduite de toujours tendre à l'amélioration des conditions humaines de vie et l'accroissement du bien commun ;
- 6° de collaborer à l'action de toutes les sociétés ou associations, nationales et régionales ayant un objet identique ; et généralement, toutes opérations quelconques de nature à permettre d'atteindre l'objet ci-dessus défini »<sup>306</sup>.

Plusieurs points sont intéressants. Il y a d'abord la confirmation que la « région lyonnaise » est le périmètre approprié aux yeux des enquêteurs (1°, 4°, 6°). D'autre part, le BLAC se revendique avant tout comme un organisme d'expertise : face à la complexité du réel, seuls les moyens appropriés et innovants dont il se dote (diagrammes et procédés mécanographiques notamment) peuvent apporter des informations fiables et complètes, lesquelles seront ensuite précisément analysées (1°, 2°, 3°). L'apport des sciences humaines, et plus particulièrement l'économie politique au sein de laquelle la statistique tient une place essentielle, est clairement revendiqué pour produire une documentation neuve. Une des conditions de survie de l'organisme sera donc de constituer un vivier d'enquêteurs capables de mettre en œuvre sur le terrain la « méthode Leuret ». Autre point fondamental des statuts : le BLAC se propose d'être une société de services auprès d'organismes publics ou privés. Le Bureau ne trouve par conséquent sa raison d'être que dans le partenariat permanent et dans la recherche de nouvelles collaborations avec des entités qui souhaitent se réformer dans l'élan de modernisation qui touche les structures françaises pendant la Reconstruction. Enfin, l'élaboration d'une « économie humaine » qui viendrait renouveler la doctrine sociale de

---

<sup>306</sup>CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », statuts de la Société civile BLAC, 5 mars 1947.

l'Église transparaît ici dans le projet d' « amélioration des conditions humaines de vie » et dans le souci du « bien commun » (5°).

## 2. Portrait de groupe des fondateurs du BLAC

Outre Jean Queneau et la SAGMA déjà cités et principaux pourvoyeurs de fonds de la société civile, le BLAC a été fondé par neuf autres personnes physiques ou morales. Quelques figures se détachent de la documentation.

Yves Strauss, licencié en sciences, est un membre actif du Bureau. Son domicile tient lieu de siège pour le BLAC, au 9 rue Mulet, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon. Il participe à hauteur de 15 % au capital de départ, ce qui représente la plus forte somme investie si l'on excepte la SAGMA de Jean Queneau. Il se charge de l'organisation comptable du Bureau, mais il prévoit de s'installer à Paris dès octobre 1947, soit seulement sept mois seulement après la création du BLAC Il a participé à l'enquête MRU sur le logement à Lyon ainsi qu'aux activités d'un autre organisme d'analyse et de statistique lié à EH, le Centre national d'études rurales (CNER), pour lequel il réalise un travail de mécanographie. Avec Raymond Delprat, il est le représentant d'EH lors de la réunion constitutive du BLAC<sup>307</sup>.

Raymond Delprat est en effet un des principaux collaborateurs du père Lebreton dans l'équipe centrale d'EH. Né en 1905 à Paris, ingénieur des pétroles dans la région marseillaise entre 1933 et 1943, il devient salarié de l'équipe centrale en 1943 avant d'entrer au comité de direction d'EH en mars 1945. Il participe notamment à une rencontre sur l'aménagement du territoire au printemps 1950 organisée par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Eugène Claudius-Petit en présence de Jean Queneau et du père Lebreton qui proposait ses services. En septembre 1955, il est nommé au conseil de direction de l'Institut de recherche et d'action contre la misère mondiale (IRAMM) que fonde l'abbé Pierre dans le prolongement des communautés d'Emmaüs. En 1958, il devient membre du premier conseil d'administration de l'Institut international de recherches et de formation en vue du développement harmonisé (IRFED) créé dans la mouvance d'EH<sup>308</sup>.

Jean Labasse (1918-2002), déjà évoqué pour son soutien apporté au MLAL, apparaît dans le texte des statuts du BLAC comme fondé de pouvoir de banque (chez Neufville,

---

<sup>307</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, procès-verbal de la réunion constitutive du BLAC, 12 novembre 1946.

<sup>308</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 84, 332-333 et 338-340.

Schlumberger & Co). Né à Lyon, il a rencontré le père Lebret dès 1942 par l'intermédiaire de Jean Queneau. Présent dans la liste des équipiers et correspondants d'EH en 1944, il est l'auteur de nombreux articles de géographie dans la revue éponyme de l'association<sup>309</sup>. Il soutient en décembre 1953 une thèse de géographie économique intitulée « Les capitaux et la région, étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise », qui rejoint les préoccupations d'aménagement régional de l'association. Il s'intéresse entre autres aux relations ville-campagne, lit Marx, Engels (*l'Anti-Dühring*) et Henri Desroches (*Signification du marxisme*) sur la question<sup>310</sup>. Très engagé aux côtés de l'association, il participe au Liban et en Amérique latine aux enquêtes du père Lebret dans les années 1950. De 1957 à 1978, il est professeur à l'IEP de Paris tout en poursuivant une carrière dans le milieu bancaire lyonnais<sup>311</sup>.

La figure de Jean Pila a également été évoquée plus haut. Cet architecte proche du cardinal Gerlier est à l'origine de la création du PACT puis du CLAL dans l'agglomération, et devient président de l'Association des castors du Rhône peu après sa création. Il est également l'organisateur de Journées d'études internationales sur l'habitat les 18-20 octobre 1947 auxquelles il associe le BLAC<sup>312</sup>. Jean Pila entre au BLAC à la même époque (février 1947) que Joseph Folliet (1903-1972), directeur de la Chronique sociale de France et vice-président des Semaines sociales. La participation de Folliet au BLAC est symbolique : il n'est jamais cité dans les initiatives de la société et il est le plus faible souscripteur de la société civile, avec 1 000 francs, soit environ 0,3 % du capital de départ. Sa présence apparaît plutôt comme une volonté de contrôler les activités du BLAC, concurrent direct de la Chronique sociale sur la place de Lyon.

Parmi les fondateurs figurent encore Albert Basset, résidant cours Charlemagne, « technicien » et adjoint à la Mairie centrale de Lyon<sup>313</sup>. L'industriel Arsène Bérod, à la tête

---

<sup>309</sup> Quelques exemples : « Méthodologie et géographie des investissements », *Idées et Forces* (publication Économie et Humanisme), 3, avril-juin 1949, p. 16-19 ; « Géographie et Humanisme », *Le Diagnostic économique et social*, 12, février-mars 1950, p. 80-81 ; « La région lyonnaise : relations, contours, vocation », *Économie et Humanisme*, 82, novembre-décembre 1953, p. 41-47. Économie et Humanisme publie également son premier ouvrage déjà cité, *Hommes de droite, hommes de gauche* en 1947. Il est l'auteur d'articles parus dans d'autres revues, comme la *Revue de géographie de Lyon*.

<sup>310</sup> CAC, fonds Delprat, AS 87, pochette « Jean Labasse », lettre de Jean Labasse à Raymond Delprat, 10 mars 1955. A la fin des années 1940, la traduction en français des œuvres des années 1840 de Marx et d'Engels suscite un fort engouement chez les géographes et les sociologues français. Voir Paul Claval, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan-Université, 1998, p. 279.

<sup>311</sup> De précieux éléments de biographie dans Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 154-155 (Jean Labasse y est cité comme rapporteur de la délégation française et représentant d'EH au Congrès fondateur des Nouvelles Équipes Internationales tenu à Chaudfontaine (Belgique) les 31 mai-2 juin 1947).

<sup>312</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte rendu de la réunion « P. Desroches, J. Queneau, Y. Strauss, R. Delprat, BLAC », 8 juillet 1947.

<sup>313</sup> Le lien hypothétique avec la salle communale « Albert Basset » rue Casimir-Perier près du cours Charlemagne à Lyon n'a pu être élucidé.

de la Société centrale des écrivains et membre de la Confédération française des professions (CFP), tente d'associer un groupe de soyeux lyonnais aux travaux du BLAC dans son quartier d'Ainay, haut lieu du catholicisme lyonnais. Sa société investit 10 000 francs dans le Bureau lyonnais, soit environ 3 % du capital. En dehors du groupe des fondateurs mais membres actifs du BLAC, il faut citer Antonin Charroux<sup>314</sup> qui a porté l'enquête MRU sur le logement à Lyon. C'est à son domicile que se tient la réunion constitutive du BLAC en novembre 1946, au cours de laquelle il représente la SAGMA aux côtés de Jean Queneau. Il est pressenti comme le responsable actif du Bureau lyonnais lors de cette réunion<sup>315</sup>. Parmi d'autres, citons encore : le Commissaire de la République Joseph Voyant<sup>316</sup> ; le Villeurbannais P. Vernay, adepte des idées communautaires et secrétaire de la session d'études pour la région lyonnaise de mars 1952<sup>317</sup> ; le métallurgiste villeurbannais Louis Naillod, membre d'EH dès 1944 et secrétaire de la CFTC locale<sup>318</sup> ; ou encore un cadre de l'entreprise Visseaux<sup>319</sup>, Comparat, qui fait partie d'un groupe d'ingénieurs catholiques<sup>320</sup>. Il est probable enfin que Jean Lacroix, rédacteur à la revue *Esprit* et professeur de philosophie à Lyon, qui a convié chez lui les pères Lebret et Desroches lors de rencontres intellectuelles, ait suivi au moins de loin les activités du BLAC. Il est cité dans la liste des équipiers et correspondants d'EH de 1944.

Retenons deux caractéristiques de ce portrait de groupe : la volonté de s'appuyer sur le tissu économique local, voire régional, et la place importante occupée par des représentants des couches moyennes et supérieures (ingénieurs, architectes, banquiers) souvent impliqués dans les réseaux d'aide sociale avant d'adhérer à l'association.

---

<sup>314</sup> Orthographié également « Charroud » dans les documents consultés.

<sup>315</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, procès-verbal de la réunion constitutive du BLAC, 12 novembre 1946.

<sup>316</sup> Ce sénateur du Rhône a également participé aux côtés du père Lebret, du député du Rhône André Guérin et de Jean Labasse à une tentative de transformation du MRP en un front de chrétiens « progressistes » ou « progressifs » en octobre-décembre 1949 (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 169 et 175-176).

<sup>317</sup> Voir *infra* sur le contenu de cette session.

<sup>318</sup> Ancien résistant, Louis Naillod est le coauteur avec Joseph Folliet et le père Lebret d'un « Manifeste des comités catholiques d'étude et d'action » rédigé les 6-11 septembre 1944 au moment de la Libération de Lyon. Ce texte a été soumis à l'approbation du cardinal Gerlier avant d'être diffusé par la presse (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 50).

<sup>319</sup> Les usines Visseaux de Vaise, dirigées par Jacques Visseaux jusqu'en 1952, fabriquent dans l'entre-deux-guerres et après la Seconde Guerre mondiale des lampes de radio et d'éclairage.

<sup>320</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, procès-verbal de la réunion constitutive du BLAC, 12 novembre 1946.

## B. LES ACTIVITÉS DU BLAC : UN LABORATOIRE D'EXPERTISE DANS LA VILLE

L'agglomération lyonnaise est le lieu de tous les projets ou réalisations du BLAC installé rue Mulet (1<sup>er</sup> arrondissement). Certes, certaines initiatives sont des études pour lesquelles Lyon sert seulement de cadre géographique. C'est le cas par exemple de l'enquête réalisée à partir de juillet 1947 sur les coopératives de consommation, à laquelle participe Robert Caillot<sup>321</sup>, membre de l'équipe centrale d'EH. Pour le compte de la Chambre de commerce de Lyon qui finance à hauteur de 50 000 francs le projet d'une durée de trois mois, il s'agit d'évaluer la place des coopératives dans l'agglomération lyonnaise. Pour le BLAC, à usage interne, l'objectif est de savoir précisément dans quelle mesure ces coopératives remplissent leur rôle économique et social. Des contacts sont engagés avec le Service ravitaillement du MRU, l'Union des coopératives, le Tribunal de commerce et le Mouvement populaire des familles (MPF)<sup>322</sup>. Des enquêtes sur l'alimentation (pour le compte de l'Institut national d'hygiène) et sur les budgets familiaux sont également envisagées pour l'année 1947. Enfin, diverses études réalisées vraisemblablement au tournant des années 1940-1950 portent sur le vieillissement de la population en lien avec l'Alliance nationale contre la dépopulation ou sur les usines d'industrie chimique de Saint-Fons<sup>323</sup>.

Le BLAC se proposait plus largement, au moment de sa création officielle, de couvrir un champ d'études très étendu : « Nous donnons ici, à titre d'exemple, un aperçu des recherches que nous pouvons entreprendre : étude d'une structure économique locale (carte et fichiers professionnels d'une région ou d'une ville, étude localisée des échanges, des transports, etc...). Étude d'une entreprise ou d'une profession sous certains aspects (recrutement et localisation du personnel, structure par âge et sexe des différentes classifications professionnelles, étude du renouvellement des ouvriers qualifiés, de l'orientation à donner à l'apprentissage, etc... [...]. Étude d'un cas social déterminé (enfance délinquante, taudis, alcoolisme, équipement sanitaire, etc... ). Cette liste n'est évidemment

---

<sup>321</sup> Voir le curriculum vitæ de Robert Caillot dans : Économie et Humanisme, *La participation aux prises de décision dans les villes*, programme proposé pour participer à l'action concertée de recherche « Action concertée urbanisation », 1968, p. 3.

<sup>322</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu de la réunion « P. Desroches, J. Queneau, Y. Strauss, R. Delprat, BLAC », 8 juillet 1947.

<sup>323</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu manuscrit de la réunion du BLAC du 23 mai 1947 ; 87 AS 16, « Note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », sans date ; 87 AS 16, compte-rendu de réunion du BLAC, sans date.

pas limitative et n'a été établie que par référence à des travaux déjà effectués ou en cours »<sup>324</sup>. Sont également proposés des travaux portant sur les problèmes familiaux et les relations entre vie de famille et vie professionnelle, par le biais d'études sur les métiers féminins et les pouponnières<sup>325</sup>.

Cependant, le BLAC se propose aussi d'étudier la ville pour elle-même, en tant qu'espace habité et aménagé. Ce souhait est visible dès les premières réunions de travail : en plus des champs d'étude qui viennent d'être évoqués, le Bureau lyonnais entend s'intéresser à l'« étude de la structure d'un quartier ou d'une commune, sous l'angle de l'habitat, de l'urbanisme, du commerce, de la démographie, cartes et diagrammes rendant compte de l'état de la population, de son origine, de ses déplacements et fluctuations, etc... »<sup>326</sup>. Ces projets ne sont pas laissés lettre morte. L'équipe s'emploie à mettre sur pied des comités de quartier susceptibles de créer « un esprit communautaire ». Dans une cité HBM du quartier Montessuy à Caluire, dans la banlieue nord de Lyon, le comité embryonnaire tente de créer une dynamique autour des habitants sur plusieurs thématiques de leur vie quotidienne en ville : entretien des parties communes des immeubles, organisation de la voirie, création d'un marché hebdomadaire, mise en place d'un comité local d'amélioration de l'habitat<sup>327</sup>. A l'est de Lyon, dans le secteur de Sans-Souci, c'est une coopérative gérée par le MPF qui est à l'origine d'un comité de quartier<sup>328</sup>. L'idée là encore est de développer des « communautés de travail ». Le même document prévoit que ces comités de quartier soient étendus à la Croix-Rousse. Une enquête sur les effets de décrets sur les loyers, en partenariat avec le MRU et des représentants du monde industriel comme Philippe Isaac, est effective à l'été 1947. Elle s'est donnée pour tâches d'établir un bilan très précis des loyers à Lyon et dans vingt autres villes françaises. Il s'agit de comparer ces prix à un échantillon de cinquante logements lyonnais qui ont appliqué le nouveau décret et d'établir, pour dix cas de logements « améliorables à peu de frais », des devis de rénovation de l'habitat. L'idée est d'utiliser les subventions du Fonds national d'amélioration de l'habitat, en prenant également pour base une enquête réalisée par la municipalité sur les taudis<sup>329</sup>.

---

<sup>324</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Note documentaire sur l'orientation de nos travaux », 1<sup>er</sup> mars 1947.

<sup>325</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu de réunion du BLAC, sans date.

<sup>326</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Note documentaire sur l'orientation de nos travaux », 1<sup>er</sup> mars 1947.

<sup>327</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Activités du BLAC », sans date.

<sup>328</sup> Idem.

<sup>329</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte rendu de la réunion « P. Desroches, J. Queneau, Y. Strauss, R. Delprat, BLAC », 8 juillet 1947. Seule la couverture d'un texte ronéotypé intitulé « Enquête sur les loyers et les locaux à usage d'habitation par l'application du projet en cours d'étude. Le projet de législation des loyers et ses

## C. LES RAISONS D'UN ÉCHEC

Pourtant, après quelques mois d'existence, le BLAC disparaît. Le fonds Delprat ne comporte aucun document sur le Bureau lyonnais au-delà de juillet 1947. Denis Pelletier parle d'un organisme « éphémère » et constate que les années 1950 voient plusieurs laboratoires décliner : le « groupe SAGMA » dont fait partie juridiquement le BLAC est « pratiquement dissous » en décembre 1950<sup>330</sup>. Pourtant, certains organismes comme le CREDOC ou l'IMSAC continuent d'exister en gagnant leur autonomie. Comment expliquer que ce ne fut pas le cas pour le BLAC ?

Plusieurs facteurs expliquent cette mise en sommeil précoce. Le nœud du problème réside effectivement dans les difficultés trop grandes rencontrées dans la conquête d'une autonomie. Autonomie par rapport à la SAGMA de Jean Queneau tout d'abord. En détenant la majorité des parts, Jean Queneau est le réel maître d'œuvre du BLAC. D'autant que cette somme correspond à l'évaluation numéraire d'un ensemble de compétences et d'acquis d'origine stéphanoise : « une technique ; certains dossiers relatifs à Lyon (analyse de l'habitat, des budgets en 1943 et 1946, de l'alimentation, etc...) ; une documentation : cartes, etc... ; un droit au bail : le tout évalué à 200 000 francs ». La SAGMA occupait en effet des « bureaux à Lyon » et avait effectué avant la création du BLAC des travaux concernant « la région lyonnaise »<sup>331</sup>. Elle est enfin explicitement désignée comme la société chargée de l'exploitation de la méthode EH au sein du BLAC<sup>332</sup>.

Il semble donc que Jean Queneau ait souhaité organiser la SAGMA et son travail de mécanographie autour de deux pôles, Saint-Étienne et Lyon. Le père Lebret lui a dit sa préférence pour la solution stéphanoise, dans l'intérêt de Jean Queneau qui pourrait ainsi s'assurer d'un personnel stable et diriger personnellement les travaux. Pour une installation de la SAGMA à Lyon, le père Lebret est en effet plus réservé : « Lyon ne pouvait fonctionner que si Fantapié et Delprat s'y tenaient en permanence. Lyon sans chef ne fonctionnera pas. Si vous voulez donc établir votre centrale à Lyon, ce qui se défend, il faut donc : a) obtenir d'urgence le courant continu ou un courant redresseur. b) que vous trouviez un responsable de

---

effets. Enquête effectuée dans vingt villes de France par le BLAC, 9 rue Mulet, juillet-août 1947 » a été conservée dans le fonds Delprat en 87 AS 16.

<sup>330</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, op. cit., p. 94 et 290.

<sup>331</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », « note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », sans date.

<sup>332</sup> Idem.

taille suffisante, c'est-à-dire de la taille de Fantapié ou de Delprat »<sup>333</sup>. Le fondateur d'EH avait vu juste sur la nécessité d'une direction solide à Lyon pour une survie de l'équipe locale. Puisque Raymond Delprat n'est pas disponible, Jean Queneau a-t-il écouté le père Lebret en reportant son choix sur Yves Strauss ? Ou la position dominante de Jean Queneau s'est-elle heurtée aux ambitions du jeune enquêteur, qui est juridiquement le seul gérant du BLAC<sup>334</sup> ? Les relations entre les deux hommes se dégradent. Lors d'un tour de table en mai 1947 pour décider des perspectives de la société, Jean Queneau ne mâche pas ses mots à l'égard de Strauss : « sa jeunesse le dessert ; pas de liaison BLAC et EH ; manque d'appuis techniques ; trop peu de quantité de production ; a) proximité équipe centrale : allure très personnelle ; b) climat de dispersion ; c) parler de déficit comme d'une plaisanterie »<sup>335</sup>. Henri Desroches, présent à cette réunion houleuse, ne récuse pas le fond de ces accusations, tout en relativisant cet « antagonisme un peu psychologique »<sup>336</sup>. De son côté, Yves Strauss s'interroge ouvertement sur les ambitions de Jean Queneau qui apporte 200 000 F au sein du BLAC alors qu'il n'en a donné que 30 000 au CREDOC. Pour Henri Desroches, le destin du BLAC doit en tout état de cause être tiré au clair pour éviter l'« impasse ».

À ces rivalités de personnes s'ajoute l'ambiguïté originelle de l'équipe lyonnaise : un laboratoire lyonnais doit-il et peut-il exister alors que la direction centrale d'EH est à Écully, puis à la Tourette, c'est-à-dire dans la banlieue lyonnaise ? Ce n'est pas certain. Denis Pelletier affirme par exemple que l'enquête MRU sur le logement dans les quatre villes françaises citées plus haut a été menée à Lyon sous la responsabilité de l'équipe centrale<sup>337</sup>. Quelques mois plus tard, la réunion constitutive du BLAC de novembre 1946 prévoit que le responsable juridique du futur organisme sera un conseiller technique du Bureau d'étude de la Tourette. Le nom de Strauss a été rajouté à la main sur le procès-verbal. Ceci est confirmé par une note rédigée à une date sans doute très proche, qui propose qu'un directeur soit immédiatement nommé par le centre de la Tourette<sup>338</sup>.

Pour l'équipe centrale, la crise que connaît le BLAC est due à une création prématurée : « Le BLAC, Bureau Lyonnais d'analyses et de conjoncture, avait en effet

---

<sup>333</sup> CAC, fonds Delprat, 87 AS 6-12, pochette « Jean Queneau », lettre de L.J. Lebret à Jean Queneau, 19 novembre 1945. Aucune trace de ce « Fantapié » n'a été retrouvée.

<sup>334</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », statuts de la Société civile BLAC, 5 mars 1947.

<sup>335</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu manuscrit de la réunion du BLAC du 23 mai 1947.

<sup>336</sup> *Idem.*

<sup>337</sup> Le contrat est signé officiellement le 11 juin 1945 (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 94).

<sup>338</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », « note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », date inconnue.

commencé l'étude systématique de la grande région lyonnaise, mais n'ayant pu tenir financièrement à un moment où ce genre d'études n'était pas encore à l'ordre du jour, ses travaux n'ont été continués qu'à rythme lent par "Économie et Humanisme" »<sup>339</sup>. La survie du laboratoire dépend en effet des enquêtes ou des études que lui passent des organismes publics ou privés, notamment locaux et régionaux. Ces difficultés financières sont confirmées par des documents du BLAC déjà cités. Yves Strauss, qui est soupçonné de ne pas tenir suffisamment compte du manque de capitaux, estime que les premiers contrats signés (coopératives de consommation, enquête sur les loyers) doivent permettre de « tenir »... en attendant que la SAGMA reconnaisse ses dettes envers le BLAC pour le travail entrepris, et renfloue les caisses du Bureau lyonnais<sup>340</sup> ! Pour Jean Queneau qui ne partage sans doute pas cette vision des choses, Lyon pourrait être aidée par « Marseille », c'est-à-dire l'IMSAC de Jacques Loew et de l'ingénieur Jean Dubruel, financée en partie, il est vrai, par Jean Queneau, mais plus solidement implantée que le BLAC<sup>341</sup>. Est-ce à dire que ce sont les élites économiques et les services administratifs lyonnais qui n'ont pas accepté cette main tendue par le Bureau Lyonnais ?

Lorsqu'elle fait paraître en 1955 son enquête intitulée *Lyon et sa région*, l'équipe centrale d'EH rend compte d'un terrain particulièrement difficile pour mener une enquête de cette nature, « un bon nombre des interviews pratiquées n'ayant pas apporté de données assez complètes ou assez précises et les documents récents plus ou moins élaborés faisant, contrairement à notre attente, presque complètement défaut. De ce double point de vue, et si paradoxal que cela puisse sembler, nous avons rencontré beaucoup plus de difficultés pour l'étude de la région lyonnaise que pour l'étude analogue que notre groupe effectue dans le même temps sur la demande de la Commission des Bassins du Parana et de l'Uruguay, au Brésil »<sup>342</sup>. Cette absence de collaboration des principaux intéressés - patronat local, Chambre de commerce, syndicats, services de l'État - n'est pas seulement conjoncturelle, dans une période où il peut être préférable de faire oublier un passé récent. Des explications d'ordre structurel sont proposées : une tradition française du secret administratif, industriel et commercial ; l'absence de communication entre services publics ou privés sur des sujets pourtant proches ou similaires ; la nouveauté d'études synthétiques sur des notions encore peu

---

<sup>339</sup> Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, *Lyon et sa région. Analyse et enquêtes pour l'aménagement du territoire*, Lyon, Bosc Frères, 1955, « Historique », p. 11. Voir plus loin sur les circonstances de cette enquête.

<sup>340</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, compte-rendu manuscrit de la réunion du BLAC du 23 mai 1947.

<sup>341</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>342</sup> *Lyon et sa région...*, *op. cit.*, p. 11.

connues d'aménagement et de mise en valeur ; le manque d'adéquation spatiale entre régions administratives et régions étudiées<sup>343</sup>.

À plusieurs reprises, les membres du BLAC eux-mêmes déplorent le manque de commandes et de travaux. Ainsi, Antonin Charroux s'est vu confier d'autres tâches par EH faute de travail sur Lyon après l'enquête MRU sur le logement<sup>344</sup>. Jean Queneau regrette que la CFTC n'ait pas d'argent à engager pour des enquêtes. Le soutien moral de divers mouvements politiques ou sociaux comme le MRP et le MPF n'est pas jugé suffisant. A la réunion constitutive du BLAC de novembre 1946, le secrétaire général de la Chambre de Commerce, d'abord annoncé, s'est « récusé » par lettre. Le responsable de la CGC « n'a pu se faire représenter » et le président du Syndicat patronal de la soie s'est fait excuser. Exceptés Bérode de la Centrale des écrus et Queneau, le monde patronal n'est donc pas représenté lors de cette réunion fondatrice<sup>345</sup>. Il est possible d'évoquer un changement de politique économique à l'échelle nationale pour comprendre cette pénurie de commandes : les enquêtes sur le logement passent par exemple au second plan avec le Plan Monnet de 1948, qui met l'accent sur la modernisation de l'appareil économique<sup>346</sup>.

D'autre part, la création de laboratoires d'enquêtes institutionnels (Institut de science économique appliquée (ISEA) par François Perroux en 1944, Institut national d'études démographiques (INED) dirigé par Alfred Sauvy en 1945) ou la création d'une comptabilité nationale par la fondation de l'INSEE en 1945 pourraient laisser penser que les échelon local et régional n'étaient plus propices ou légitimes pour ces enquêtes<sup>347</sup>. Pourtant, le dynamisme de certaines équipes locales d'EH à la même période (au Havre ou à Reims par exemple)<sup>348</sup> et le vivier d'une soixantaine de sympathisants évoqués en introduction montrent que l'idée d'un organisme local ou régional était viable. Sans doute le poids d'organismes déjà solidement implantés à Lyon a-t-il joué. La Chronique sociale peut y voir un concurrent, et plusieurs mouvements comprenant de nombreux catholiques dans leurs rangs existent déjà à Lyon.

---

<sup>343</sup> Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, *Lyon et sa région. Analyse et enquêtes pour l'aménagement du territoire*, Lyon, Bosc Frères, 1955, « Historique », p. 11 (ouvrage désormais cité sous l'appellation *Lyon et sa région*).

<sup>344</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, « Organisme associé : BLAC », « note sur la formation d'un Bureau lyonnais de statistique, d'analyse, de conjoncture et de documentation », date inconnue.

<sup>345</sup> CAC, fonds Raymond Delprat, 87 AS 16, procès-verbal de la réunion constitutive du BLAC, 12 novembre 1946.

<sup>346</sup> Frédérique Boucher, « Les planificateurs et le logement (1942-1952) »..., *op. cit.*

<sup>347</sup> Pierre Rosanvallon a ainsi pu parler de « monopole de l'expertise » pour caractériser la position de fait de l'État à la fin des années 1940 (Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, coll. « L'Univers historique », Paris, Seuil, 1990, p. 255).

<sup>348</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme*..., *op. cit.*, p. 98-99.

Pourtant, un bon nombre de personnalités et d'intuitions du BLAC vont être à nouveau mobilisées quelques années plus tard à la faveur d'une double conjoncture.

## **D. UN TOURNANT EN 1950 : UN DOUBLE CONTEXTE FAVORABLE AUX ENQUÊTES D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL.**

Un double contexte explique que les intuitions avortées du BLAC vont être réactivées à Lyon au début des années 1950. La crise que traverse le mouvement du père Lebret conduit celui-ci à approfondir la problématique de l'aménagement du territoire alors en voie d'institutionnalisation en France. Cette fois, les élites économiques locales et régionales se saisissent des projets de modernisation et apportent leur soutien aux enquêtes urbaines.

1. Le territoire, lieu d'une rencontre entre Économie et Humanisme et le MRU

### *a) Le choix de l'aménagement du territoire à Économie et Humanisme*

La crise qui secoue le mouvement du père Lebret à propos de la confrontation entre le marxisme et la doctrine sociale de l'Église favorise l'orientation des équipes locales vers des problématiques spatiales, moins exposées sur le plan politique. Le départ du père Desroches provoque le renoncement de l'association au compagnonnage qu'il avait noué avec la Mission ouvrière. Le dialogue avec le marxisme cède la place à l'investigation d'autres terrains d'étude, l'Amérique latine et le tiers monde notamment. EH s'engage dès lors sur des problématiques plus techniques, moins exposées à la censure de la hiérarchie romaine ou dominicaine, et dans lesquelles l'économie des besoins et le développement deviennent des thèmes centraux<sup>349</sup>. La naissance d'un tiers-mondisme spécifique s'appuiera désormais sur des enquêtes dans lesquelles l'aménagement du territoire devient un sujet d'étude

---

<sup>349</sup> Ce nouveau départ aboutit à la création de l'Institut international de Recherche et de Formation En vue du Développement Harmonisé (IRFED) en 1958.

privilegié<sup>350</sup>. Certes, les enquêtes sur le logement réalisées en 1945 en partenariat avec le MRU montrent que rien n'est véritablement inventé *ex nihilo* en 1950. Mais l'orientation prise au début des années 1950 sur le terrain de la ville et de la région amorce une période plus féconde en enquêtes et travaux d'analyse.

Une « session d'élaboration » est consacrée à cette question les 22-28 septembre 1952<sup>351</sup>. Celle-ci rencontre un vif succès en réunissant près de quatre-vingts participants. Après avoir dressé l'inventaire des éléments de l'aménagement (sol, sous-sol, énergie, équipements...), les intervenants ont présenté les expériences en cours, des petits ensembles (Reims et sa région, département de la Moselle, vallée de la Durance) aux grandes opérations d'aménagement, comme celle de la vallée du Tennessee. Puis plusieurs commissions se sont efforcées de dégager une doctrine de l'aménagement autour de quelques principes fondamentaux : la nécessité de la planification contre le « malthusianisme économique », le primat des conditions de vie réelles sur une conception abstraite de l'Homme, le dépassement d'une vision purement économique de l'équipement. L'aménagement du territoire tel qu'il est pensé par le père Le Bret et ses collaborateurs doit trouver sa voie entre l'anarchie impuissante des tentatives micro-locales d'une part et l'interventionnisme destructeur des technocraties centralisées et ignorantes des réalités du terrain d'autre part.

Or, l'urbanisation liée à l'industrialisation est un des enjeux centraux des discussions. La ville en croissance est envisagée à un double titre. Les intervenants dénoncent les tares dont sont victimes « les enfants de Mégapolis » : discrimination sociale, multiplication des taudis, surpeuplement, dénatalité, délinquance<sup>352</sup>. L'aménagement du territoire est pensée comme le contraire d'une croissance urbaine anarchique ; mieux : il en est la solution thérapeutique, qui empêche l'urbanisation de faire dégénérer les acquis d'une civilisation. La ville peut soigner la ville, à condition d'avoir prise sur les leviers qui régissent son développement. Mais la ville sert surtout de point d'ancrage pour toute politique d'aménagement. Dans le discours théorique élaboré par l'équipe d'EH, c'est la zone d'attraction de la métropole régionale qui constitue « l'unité normale de prise de conscience des problèmes d'aménagement »<sup>353</sup>. Cette influence de la grande ville sur son territoire

---

<sup>350</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, op. cit., troisième partie.

<sup>351</sup> *L'aménagement des territoires*, numéro spécial de la revue *Économie et Humanisme*, 79, mai-juin 1953. Voir aussi Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, op. cit., p. 332.

<sup>352</sup> Paul Cornière, « L'aménagement du territoire. Réflexions en marge d'une session », *Efficacité*, 8, octobre 1952, p. 178-180 ; L.-J. Le Bret, « L'aménagement, problème économique, problème humain », *Économie et Humanisme*, 79, mai-juin 1953, p. 3-7.

<sup>353</sup> Robert Caillot, « Les unités territoriales d'aménagement », *Économie et Humanisme*, 79, mai-juin 1953, p. 14-18, citation p. 16.

environnant représente même davantage qu'une première intuition : elle constitue le cadre global d'étude pour toute politique rationnelle et planifiée d'équipement. Ce territoire au centre duquel rayonne la métropole est « à la fois assez vaste pour harmoniser les particularismes locaux et assez restreint pour "dominer" toute la réalité à transformer »<sup>354</sup>.

### *b) Le contexte national : planification et critique de la centralisation parisienne*

Les comités locaux d'aménagement apparaissent dans un contexte national marqué par les débuts du Plan, qui trouve un large consensus dans les diverses familles politiques. L'habileté du Commissaire au Plan Jean Monnet a été d'associer à cette planification naissante tous les acteurs qui auront à la mettre en œuvre : dix-huit « commissions de modernisation et d'équipement » sont mises en place rue de Martignac, auxquelles participent des représentants du patronat, des syndicalistes, des techniciens et des hauts fonctionnaires<sup>355</sup>. Tous partagent un même constat confirmé par les *Données statistiques sur la situation de la France* au début de 1946 : le pays est confronté à de profondes insuffisances structurelles (équipements et méthodes de travail archaïques, charges administratives démesurées, protectionnisme frileux) à l'origine de son retard. Face à ce malthusianisme - maître mot des discussions - qu'entretiennent les égoïsmes locaux et corporatifs, les hommes du Plan imposent une modernisation qui s'inspire très largement des idées neuves des années 1930. « Rencontres de la compétence et de l'unanimité nationale »<sup>356</sup>, ces groupes de travail autour de Monnet ont de fortes ressemblances avec les comités d'aménagement qui se mettent en place spontanément à l'échelle d'une ville, d'un département ou d'une région, comme celui de Reims mis sur pied dès 1943 par René Bride, futur maire de la ville<sup>357</sup> : fonctionnant quasiment comme des clubs de réflexion, ils sont des matrices pour l'élaboration de diagnostics empiriques face à des problèmes territoriaux concrets et des lieux d'apprentissage d'un travail collectif qui dépasse les antagonismes traditionnels (politiques ou sociaux).

Cependant, les idées du Plan n'expliquent pas, à elles seules, cet engouement pour la régionalisation. Le livre publié en 1947 du géographe passé au Plan Jean-François Gravier,

---

<sup>354</sup> Idem, p. 18.

<sup>355</sup> Jean-Pierre Rioux, *La France de la IV<sup>ème</sup> République*, t. 1 : *L'ardeur et la nécessité (1944-1952)*, Collection de la Nouvelle histoire de la France contemporaine, 15, Paris, Seuil, 1980, p. 239.

<sup>356</sup> Idem.

<sup>357</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p 332-333.

*Paris et le désert français*, a imposé la notion d'*aménagement du territoire* dans le vocabulaire et les projets gouvernementaux. La thèse est connue : le centralisme hérité de plusieurs siècles de concentration des capitaux, du savoir et du pouvoir dans la capitale, a systématisé le déséquilibre régional. Dès lors, en s'appuyant sur l'initiative des élites locales souvent désireuses de participer à l'effort national de modernisation et de régénération, une déconcentration des activités hors de Paris doit être le prélude d'une véritable décentralisation. L'aménagement du territoire est ainsi l'aboutissement d'utopies volontaristes nées chez les « non-conformistes » des années 1930 et prolongées par Vichy, la Résistance et la Reconstruction. Dans la lignée des travaux de Jean-François Gravier, le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Eugène Claudius-Petit a créé en 1949 une Direction de l'aménagement du territoire et présenté en février 1950 un rapport qui a popularisé l'expression<sup>358</sup>. Lors de la session d'élaboration d'EH de septembre 1952, Claudius-Petit a présidé la dernière séance des travaux<sup>359</sup>.

Une convergence nette se dessine donc au début des années 1950 entre la politique du MRU et les équipes EH autour des problématiques d'aménagement du territoire. Dès novembre 1950, l'association salue ces perspectives nouvelles<sup>360</sup>. Une session organisée à Lyon avant même la session d'élaboration est révélatrice de ce tournant de la vie de l'association en phase avec les projets gouvernementaux du moment.

## 2. La session d'études pour la région lyonnaise (mars 1952)

Les sessions de formation EH à destination des prêtres et séminaristes citées dans la *Semaine religieuse* pour les années 1945-1954 correspondent pour la plupart d'entre elles à une initiation à l'« économie humaine » que veut promouvoir l'association. L'urbanisation n'était donc pas évoquée directement, même si la ville pouvait constituer un cadre possible,

---

<sup>358</sup> Voir Claude Lacour, *Aménagement du territoire et développement régional*, Paris, Dalloz, 1983.

<sup>359</sup> *L'aménagement des territoires*, numéro spécial de la revue *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*

<sup>360</sup> Jacques Gauducheau, fondateur du Centre régional de documentation et de conjoncture (CREDOC) à Nantes, appelle à un partenariat effectif avec les services de l'État, à condition que des comités décentralisés se mettent en place rapidement : « Tout le monde reconnaît maintenant en effet que l'arrêt de la congestion excessive de certains grands centres et la revigoration par l'industrie de certaines régions trop exclusivement rurales, sont des nécessités urgentes. On ne peut que se réjouir de cette initiative intelligente du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme et du gouvernement. Elle ne prendra d'ailleurs son vrai sens que si des groupes dynamiques se constituent région par région (tel est bien d'ailleurs le vœu du gouvernement), pour étudier et exprimer les besoins véritables et les possibilités de la région » (Jacques Gauducheau, « Logement et urbanisme. Tendances 1950-1951 », *Le Diagnostic économique et social*, 19, novembre 1950, p. 348-352, citation p. 350).

mais non exclusif<sup>361</sup>. Or, une session spécifique pour la région lyonnaise est organisée les 8-9 mars 1952, sous le titre « Économie et Humanité [sic]. Session d'études pour la région lyonnaise »<sup>362</sup>. La rencontre a lieu à la Maison des étudiants catholiques, au 6 quai Claude-Bernard à Lyon.

Beaucoup de sujets abordés portent sans surprise sur des thématiques inspirées du marxisme (« Tensions : classes dirigées et classes dirigeantes, pays avancés et pays sous-développés » par le père Lebreton par exemple) ou sur l'organisation des équipes (« Les communautés de travail » sur le modèle Boimondau, « Comment constituer un groupe d'action et d'éducation communautaire »). Mais l'aménagement du territoire, et en particulier le territoire de la ville, fait son apparition dans les exposés et les discussions qui les suivent. Ainsi, un atelier sur « l'expérience communautaire de Clair-Logis et des Castors » invite à réfléchir sur l'habitat urbain, les insuffisances de la Reconstruction en matière de logement et l'engagement chrétien dans la ville en train de se construire. De même, animée par Jean Labasse, toute la veillée du samedi est consacrée à la « situation économique et sociale de la région lyonnaise »<sup>363</sup>. Sans précipiter une analyse plus approfondie des aboutissements éditoriaux de ces travaux<sup>364</sup>, il faut retenir ici les échelons privilégiés : le niveau local (avec le partage d'expériences que représente la construction d'un quartier « castor ») et surtout régional : Lyon organise son espace environnant en le polarisant. À ce titre, les limites communales ne sont pas jugées pertinentes et la notion de « région » permet sans doute une plus grande souplesse d'utilisation que le terme encore peu significatif d'« agglomération ».

À vrai dire, le recrutement sociologique des sessions de formation qu'organise EH à la Tourette laissait déjà présager un engouement pour les thématiques urbaines. Certes, ces sessions de formation recrutent bien au-delà des limites de l'agglomération. Des représentants des syndicats chrétiens et de l'Action catholique spécialisée - ouvrière ou agricole - assistent nombreux aux conférences proposées. Cependant, Denis Pelletier repère en plus grand nombre dans ces sessions « ce qu'on appellera, faute de mieux, des gestionnaires du corps social : ingénieurs et cadres, professions libérales (avec un fort contingent de médecins),

---

<sup>361</sup> C'est le cas pour la session d'initiation EH des 9-11 juillet 1947. Au programme des journées : « présentation d'Économie et Humanisme, introduction à ses méthodes, connaissances sociologiques des faits religieux, diagramme paroisse ; bilan du capitalisme, le catholicisme social (avec messages de Pie XII), le marxisme comme humanisme, principes et perspectives d'une "économie humaine" ; expériences communautaires, structures et échelons communautaires, mission ouvrière et sacerdoce, paysannerie ; prolétariat colonial, conclusions » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 juillet 1947).

<sup>362</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 29 février et 7 mars 1952.

<sup>363</sup> « Économie et Humanité [sic]. Session d'études pour la région lyonnaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 février 1952.

<sup>364</sup> Voir *infra* dans le même chapitre.

enseignants, travailleurs sociaux »<sup>365</sup>. C'est-à-dire des professions que l'on trouve très majoritairement en ville. EH attire par conséquent des professionnels qui travaillent en milieu urbain et qui sont tous soumis aux mêmes interrogations liées à la masse et à la diversité de ces populations. Un certain nombre de ces sympathisants, notamment parmi les professions libérales et les ingénieurs, vont alors trouver dans le tout jeune Comité pour l'aménagement de la région lyonnaise un lieu qui rejoint leurs préoccupations à la fois professionnelles et civiques.

## II. LA NAISSANCE D'UN COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION LYONNAISE

Le nouvel organisme présente deux caractéristiques qui constitueront les deux lignes directrices des analyses qui vont suivre. D'une part, le Comité est marqué par l'appui massif des élites lyonnaises, et en particulier par la grande bourgeoisie d'affaires catholique. Il n'est pas et ne s'est jamais voulu une organisation confessionnelle. Le projet des fondateurs est de rassembler toutes les bonnes volontés - à condition qu'elles soient compétentes - autour de l'aménagement de la région lyonnaise. Il est frappant de constater cependant que de nombreux catholiques sont membres de l'équipe dirigeante et que plusieurs d'entre eux animent les commissions de travail. D'autre part, le choix méthodologique majeur qui a été arrêté par les membres du Comité a été celui de l'entrée par le *territoire*, c'est-à-dire par l'analyse des faits humains, économiques, sociaux du point de vue de leur *distribution dans l'espace*, présente ou envisagée. Dès lors, l'analyse se construit à partir de la définition et l'élaboration d'une région polarisée par la ville. Le territoire considéré est l'espace organisé par la ville en croissance.

---

<sup>365</sup>Denis Pelletier, « Économie et Humanisme dans la région lyonnaise... », *op. cit.*

## A. UN NOUVEL ORGANISME D'EXPERTISE EN CONTINUITÉ AVEC LE BLAC

### 1. Une création du patronat lyonnais

En juillet 1952 est créé le Comité pour l'aménagement du territoire de la région lyonnaise sous le régime de la loi 1901<sup>366</sup>. Cette fondation est due à l'initiative de trois représentants du grand patronat lyonnais, tous membres du Comité interprofessionnel lyonnais (CIL) et de la Chambre de commerce de Lyon : René Truchot, président d'honneur du Syndicat des fabricants de soieries et de tissus de Lyon ; le chef d'entreprise Roger Poisson, président du Syndicat général des entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics du département du Rhône ; et Frédéric Traverse, président de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône. Cette création répond aussi à une demande : elle est « la conséquence du constat formulé par les milieux économiques locaux de la nécessité de mieux connaître les ressources et les besoins de la région lyonnaise, mais aussi d'harmoniser les mesures à prendre pour réaliser la mise en valeur de la région et la régulation optimale de son économie, en cohérence avec les grands objectifs du Plan définis à l'échelle nationale »<sup>367</sup>. Ce Comité remplit ainsi plusieurs rôles. Il permet aux acteurs économiques locaux - patronat en tête - de participer au système de régulation et de planification mis en place par l'État. Il leur donne aussi une légitimité et une crédibilité auprès des services de l'État comme auprès des pouvoirs publics locaux. En mars 1955, soit trois ans après sa fondation, l'association change deux de ses statuts : le Comité s'intitule désormais « Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise », et la Chambre de commerce de Lyon et le CIL en deviennent les nouveaux membres fondateurs ! Ces modifications correspondent à une stratégie bien mise en évidence par Rachel Linossier à partir du fonds Labasse : il s'agit de « s'aligner sur les critères ministériels »<sup>368</sup> et d'intégrer toute nouvelle action locale dans un

---

<sup>366</sup> L'association est officiellement déclarée à la préfecture du Rhône le 19 août 1952 (*Journal officiel*, 4 septembre 1952).

<sup>367</sup> Rachel Linossier, *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005). Politiques, acteurs, territoires*, thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme sous la direction de Marc Bonneville, Université Lumière - Lyon 2, 2006, § 244 du texte de la thèse mis en ligne sur le site « Cyberthèses-Cyberdoc » de l'Université Lumière - Lyon 2.

<sup>368</sup> *Idem*, § 261.

schéma national défini par l'État, sous peine de perdre toute légitimité<sup>369</sup>. En janvier 1956, le Comité obtient l'agrément ministériel escompté<sup>370</sup>.

## 2. La continuité avec le BLAC

On peut considérer cette création comme tardive si on la replace dans le mouvement de création des comités d'aménagement locaux recensés en France par René Bride<sup>371</sup>. Mais les éléments de continuité avec le BLAC sont frappants. Le Comité se donne pour tâche de travailler en collaboration avec les autres partenaires privés ou publics en tant que « société d'études [...] au service des entreprises, des professions, des pouvoirs publics ». Les statuts précisent que l'association a pour objet « d'harmoniser le plan d'équipement et le plan d'aménagement, afin de réaliser un développement rationnel de toutes les activités »<sup>372</sup>. Rassembler la documentation existante sur les problèmes locaux et régionaux d'intérêt général, organiser des enquêtes, associer à ces travaux des représentants qualifiés, issus aussi bien des instances régionales que des organismes parisiens : les objectifs affichés expriment clairement la volonté de constituer un organe d'expertise<sup>373</sup> et recourent les perspectives du BLAC

Comme le BLAC, le Comité multiplie les études et les enquêtes sur la vie économique de l'agglomération lyonnaise, mais avec une dominante accordée aux équipements ou aux secteurs susceptibles de dynamiser la croissance industrielle. Les six commissions existantes en 1955 portent le nom des projets ou problématiques que le Comité s'efforce de promouvoir, souvent avec succès : « aérodrome de Bron », « marché agricole et marché de gros » (en vue du marché-gare de Perrache), « circulation-parking », « zoning industriel », « main d'œuvre et emploi » et « conjoncture économique »<sup>374</sup>.

---

<sup>369</sup> « Nous croyons savoir d'ailleurs que cette proposition serait favorablement accueillie par les pouvoirs publics avec lesquels nous aurons à travailler très étroitement » (Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL), fonds Labasse, rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, 28 mars 1955).

<sup>370</sup> *Journal officiel*, 30-31 janvier 1956.

<sup>371</sup> Le Comité lyonnais n'apparaît pas dans la liste des vingt-et-un organismes du même type existant déjà en France (officiellement créés ou en cours de création) en octobre 1952. Voir René Bride, « La constitution d'organismes en vue de l'aménagement du territoire », *Efficacité*, 8, octobre 1952, p. 181-186.

<sup>372</sup> IUL, fonds Labasse, procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du Comité pour l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise, 28 mars 1955.

<sup>373</sup> *Idem*.

<sup>374</sup> IUL, fonds Jean Labasse, rapport d'activité du Conseil d'administration du Comité pour l'année 1956, 29 mars 1957.

Troisième élément de continuité : le Comité se pense comme un point de ralliement, et plus encore comme un creuset propice à la réflexion accueillant une grande diversité d'acteurs. Élités économiques locales et régionales de la banque, de l'industrie et du commerce, ingénieurs, directeurs régionaux de services de l'État, représentants du monde de l'agriculture et de l'artisanat, responsables des centrales syndicales, membres de l'Université : l'ouverture se lit dans les listes des membres du Conseil d'administration et des commissions. Avec cependant pour différence avec le BLAC que la greffe sur ce tissu des forces vives a cette fois remarquablement pris : pendant l'année 1956, une centaine de personnes sont actives au sein des groupes de travail<sup>375</sup>. Cette composition marquée par le poids de la Chambre de commerce et l'absence de représentation des campagnes et du monde ouvrier se retrouve dans la plupart des comités créés à la suite de l'exemple rémois. La frontière est d'ailleurs parfois ténue entre le travail engagé au nom du bien commun et condamnant toute allégeance à un quelconque pouvoir, et la défense d'intérêts privés<sup>376</sup>. La composition de la Commission « aérodrome de Bron » en 1955 est particulièrement révélatrice de ce milieu qui mêle compétences techniques, intérêts commerciaux et souci du « bien commun » : Pierre Delattre, directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône y côtoie Alexandre Bret, secrétaire général de la Chambre de commerce de Lyon, Perrachon, président de la Jeune chambre économique, Paul, directeur régional du pétrolier Shell, et Pierre Le Bourgeois, directeur de l'agence de voyages du même nom. L'idée est d'entreprendre une étude de marché sous la forme d'un questionnaire envoyé aux grandes entreprises et aux administrations de toute la région pour évaluer les besoins réels d'une plate-forme aéroportuaire en périphérie immédiate de l'agglomération<sup>377</sup>.

Mise en place d'outils d'analyse au service de la vie économique de la région lyonnaise, politique de partenariat systématique avec les autres acteurs du développement économique local, efforts de constitution d'une documentation éparse pour en faire un outil de pilotage, attention portée au territoire sur lequel se déploient les activités : les points communs sont nombreux avec le BLAC mis en sommeil quelques années auparavant. Les continuités concernant le personnel des commissions sont tout aussi frappantes.

---

<sup>375</sup> Voir par exemple IUL, fonds Jean Labasse, bilan d'activité des commissions du Comité, mai 1955.

<sup>376</sup> C'est ce que laisse supposer l'article de René Bride sur le travail de ces comités d'aménagement. Voir René Bride, « La constitution d'organismes en vue de l'aménagement du territoire », *Efficacité...*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>377</sup> IUL, fonds Jean Labasse, bilan d'activité des commissions du Comité, mai 1955.

### 3. La place des catholiques au sein du Comité d'expansion économique et d'aménagement de la région lyonnaise

Plusieurs « anciens » d'EH (équipe centrale ou BLAC) ou de l'aide au logement ont rejoint les rangs du Comité. Il a été dit plus haut que le père Lebret siégeait au Conseil d'administration du Comité, au moins de mars 1955 à mars 1957. Jean Pila, évoqué précédemment, apparaît dans le Comité en tant qu'administrateur de sociétés et membre du Cabinet immobilier Pila-Bérard. Sa présence peut paraître surprenante dans la commission « zoning industriel ». Les rapports d'activité soulignent cependant que la question du logement de la main d'œuvre fait partie des discussions récurrentes au sein de la commission. Le débat sur le choix de la localisation de l'habitat ouvrier (à proximité des usines en périphérie ou dans le centre avec des migrations quotidiennes) renvoie en effet directement aux problématiques de l'implantation spatiale des activités industrielles.

Membre du MLAL et ami de Labasse, le directeur du Crédit lyonnais Xavier d'Hauthuille fait partie du Conseil d'administration du Comité de mars 1955 à mars 1957 au moins, et préside à la même période le groupe d'études « Pierre-Bénite ». Cette commission s'est donnée pour tâche d'élaborer enquêtes et propositions pour la construction d'un barrage sur le Rhône dans cette commune au sud de Lyon, en partenariat avec les services du Plan<sup>378</sup>.

D'autre part, le Conseil d'administration du Comité réserve cinq sièges à des représentants syndicalistes. Si la CGT n'a jamais voulu siéger dans un organisme qu'elle considère comme une instance exclusivement patronale, deux sièges sont occupés par des militants de la CFTC entre mars 1955 et mars 1957<sup>379</sup>. Il s'agit en 1957 d'Élie Amiral, qui participe également à la commission « main d'œuvre et emploi », et d'Antoine Chol, déjà cité dans le mouvement « castor » de Tassin. Ce dernier est chef du service « entretien » puis

---

<sup>378</sup> IUL, fonds Jean Labasse, procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Comité pour l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise, 28 mars 1955 ; Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, *L'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise*, plaquette de présentation du Comité, Publipress, juillet 1957.

<sup>379</sup> IUL, fonds Labasse, procès-verbal de la réunion mensuelle des commissions du Comité, 11 mars 1957.

rattaché à un bureau d'études chez le chimiste Rhodiaceta<sup>380</sup>. D'autres membres du Comité sont cités en 1957 comme représentants de la CFTC au sein des différentes commissions<sup>381</sup>.

Le cas d'Antoine Chol est révélateur des réseaux tissés au sein du Comité. En mars 1957, il est élu au Bureau du Comité en tant que secrétaire, alors que Jean Labasse et André Gibert sont vice-présidents. Il est également membre de l'équipe dirigeante du Comité régional d'expansion économique du Centre-Sud-Est aux côtés des mêmes ! Il participe en mars 1957 au groupe « recherche opérationnelle » qui s'était constitué quelques mois plus tôt autour d'une équipe nombreuse d'ingénieurs désireuse de diffuser cette nouvelle technique. Il y côtoie le chef d'entreprise Ancel de la société de teinturerie Vulliod-Ancel et parent d'Alfred Ancel (1898-1984), l'évêque auxiliaire de Lyon depuis 1947<sup>382</sup>. Ce duo Ancel-Chol travaille également en mars 1957 dans la commission « Conjoncture », aux côtés notamment de Xavier d'Hauthuille, du syndicaliste CFTC Mandel et de Gilbert Blardone, professeur d'économie politique aux Facultés catholiques de Lyon et membre actif de la *Chronique sociale*.

Jean Labbens, professeur à l'Institut de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon, figure parmi les membres de la commission « Main d'œuvre et emploi » en mars 1957<sup>383</sup>. Michel Laferrère est également une des figures marquantes du Comité des années 1950. Cet agrégé de géographie, militant à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), prépare sa thèse sur la vocation industrielle de Lyon lorsqu'il est appelé au Comité à la demande de Jean Labasse. Il en devient secrétaire général de 1954 à 1958. Dans ses travaux de doctorat, Michel Laferrère montre à quel point la ville a été construite par les activités industrielles, dans ses dimensions et dans l'organisation de son espace<sup>384</sup>. Son directeur de thèse est André Gibert,

---

<sup>380</sup> IUL, fonds Jean Labasse, procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Comité pour l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise, 28 mars 1955 ; IUL, fonds Jean Labasse, bilan d'activité des commissions du Comité, mai 1955.

<sup>381</sup> Mandel dans la commission « Conjoncture », Meyer dans la commission « zoning industriel », Depardon dans celle s'occupant du « marché de gros et des problèmes agricoles », Thalvard dans la commission « parking, tourisme, affaires » et Mathieu dans le groupe d'études « aérodrome de Bron » (*L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.*).

<sup>382</sup> La famille Ancel descend de Gustave Ancel, gendre de Joseph Gillet (Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 663 et p. 800, note 35).

<sup>383</sup> *L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.* Sur Jean Labbens et son rôle central sur la question de la ville au sein du diocèse de Lyon, voir chapitre 4.

<sup>384</sup> Michel Laferrère (né en 1924) a soutenu sa thèse en 1959, publiée en 1960 aux PUF sous le titre *Lyon, ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*. Nommé une première fois assistant à la Faculté de Lettres de Lyon (1951-1954), il entre au Comité en obtenant un congé d'études jusqu'en 1958, date à laquelle il est nommé comme attaché de recherche au CNRS. Après avoir obtenu un second poste d'assistant en 1961, il devient professeur de géographie à l'Université de Lyon. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages de géographie économique, notamment sur Lyon et sa région (*Lyon et ses environs*, Grenoble, Éditions Arthaud, 1990). Il a dirigé chez Privat en 1988 une *Histoire de Lyon et du Lyonnais*. Il a reçu le Grand prix de la Société de géographie en 2006 pour l'ensemble de son œuvre. (Entretien de Michel Laferrère avec l'auteur, 25 octobre 2007).

qui occupe lui aussi des responsabilités importantes au sein du Comité. Ce professeur de géographie à la Faculté de Lettres de Lyon, pasteur darbyste, animé d'une grande rigueur morale, a été un élève de l'école de géographie de Grenoble. Raoul Blanchard l'a formé au travail de terrain et au recours systématique à la carte comme outil fondamental de la géographie. Les géographes Laferrère et Gibert mettent par conséquent leurs compétences au service du travail du Comité. Le troisième géographe de formation, Jean Labasse, mérite une attention particulière. Il est un de ceux qui assurent le passage entre le BLAC et le Comité. Il est également l'un des principaux animateurs du second organisme, et influence fortement l'orientation des enquêtes du Comité *via* ses propres travaux scientifiques.

## B. LE RÔLE DE JEAN LABASSE

### 1. Son rôle d'animation

Jean Labasse siège au conseil d'administration du Comité en mars 1955 et en devient le secrétaire deux mois plus tard<sup>385</sup>. Il est par ailleurs l'un des quatre membres du conseil d'administration, pour le département du Rhône, du Comité régional d'expansion économique du Centre-Sud-Est<sup>386</sup>. C'est lui qui assure la continuité entre le BLAC et le nouveau Comité. Sa présence dans les deux structures l'atteste, mais également ses efforts sur la longue durée pour imposer, selon lui, l'idée d'aménagement du territoire à la culture économique lyonnaise. Même s'il s'agit d'un *topos* déjà évoqué plus haut, on peut penser que les mots de Jean Labasse renvoient à une expérience réelle, qui s'est étalée sur plusieurs années : « Pour la jouer avec succès, un aride et long travail était au préalable nécessaire. Car la vieille cité lyonnaise, qui a connu tant de vicissitudes durant sa longue existence - bientôt bimillénaire - est lente à émouvoir. Qui lui est étranger d'origine sait combien il est difficile d'en pénétrer les divers milieux sociaux et d'y "faire son trou". Le Lyonnais, qui ne se livre pas, se défie d'instinct des initiatives même attrayantes dès qu'elles lui semblent prématurées ou téméraires.

---

<sup>385</sup> IUL, fonds Jean Labasse, « bilan mensuel d'activité du Comité », mai 1955.

<sup>386</sup> Cette association, déclarée en préfecture du Rhône le 31 juillet 1956 (*Journal officiel* du 5 août 1956) et agréée par arrêté ministériel le 14 décembre de la même année (*Journal officiel* du 16 décembre 1956), a été créée par les comités d'expansion économique de dix départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie). Pour plus de précisions, voir : *L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.* ; André Gibert, « Où en est l'effort d'aménagement du territoire dans la région lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, 4, 1958, p. 281-292.

Il n'investit sa confiance et ses ressources qu'au vu d'un dossier solidement étayé ; cela lui vaut souvent quelque retard dans l'action, mais il le compense, et au-delà, par la persévérance dans l'effort dès qu'il en a saisi la valeur »<sup>387</sup>. C'est lui aussi sans doute qui propose les services d'EH pour l'enquête générale que le Comité souhaite entreprendre pour dresser un état des lieux de la région lyonnaise quelques semaines seulement après sa fondation. Même si le nom du père Lebret apparaît également dans la liste des membres du conseil d'administration du Comité en mars 1955 et dans celle de présentation des auteurs de la dite enquête, il semble que Labasse en ait été le véritable inspirateur et le coordinateur<sup>388</sup>.

Autre indice d'une mouvance EH autour de la personnalité de Jean Labasse : son jury de thèse comprend des universitaires sensibles aux centres d'intérêt du mouvement, en particulier sur le thème du développement et des Suds. C'est le cas de Jean Dresch (1905-1994), spécialiste de géographie physique des milieux arides, professeur à la Sorbonne depuis 1948. Militant communiste et syndicaliste, ses positions anticolonialistes vont de pair avec ses analyses du système colonial - notamment au Maghreb et en Afrique noire - dont il dénonce les formes de domination. Il est un des fondateurs d'une géographie des capitaux en esquissant une carte des investissements de la métropole française dans son empire colonial<sup>389</sup>. L'autre universitaire est Maurice Le Lannou (1906-1992), professeur de géographie à la Faculté de Lettres de Lyon. Il est nommé « Professeur visitant » à l'École Libre de Sciences politiques de São-Paulo (Brésil) en 1947, l'année où le père Lebret y donne des cours et fonde sur place la SAGMACS, succursale d'EH sur le modèle de la SAGMA stéphanoise<sup>390</sup>.

## 2. Son apport scientifique

Jean Labasse est cité aux côtés du géographe Michel Laferrère dans la bibliographie de l'enquête lyonnaise d'EH de 1955, pour ses indications et conseils « particulièrement précieux »<sup>391</sup>. Surtout, il est sans doute à l'origine de plusieurs analyses de l'enquête, et en

---

<sup>387</sup> *L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.*

<sup>388</sup> Il rédige en particulier l'avant-propos de l'enquête publiée (*Lyon et sa région...*, *op. cit.*, p. 5-6). Voir aussi *L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.*

<sup>389</sup> Futur directeur de l'Institut de géographie de Paris, il est notamment l'auteur d'une *Géographie des pays arides* (Paris, PUF, 1984). Voir Jean-Louis Tissier, « Jean Dresch », dans Jacques Julliard et Michel Winock (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 2002 (2<sup>ème</sup> édition), p. 438-439.

<sup>390</sup> Sur le séjour du père Lebret au Brésil en 1947, voir Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>391</sup> *Lyon et sa région*, *op. cit.*, p. 5-6 et 288.

particulier celles concernant le point décisif de la double délimitation d'une région lyonnaise. En effet, une des premières préoccupations de l'équipe du Comité est de dégager les limites du rayonnement de leur ville. Une première tentative pour déterminer les contours de la grande région lyonnaise et de ses zones d'influence internes avait été proposée dès 1948 par Robert Caillot, mais aucune trace de ce travail n'a été retrouvée<sup>392</sup>. En tout état de cause, l'enquête EH s'appuie directement et explicitement sur les travaux de Jean Labasse sur ce problème.

Il faut revenir sur la thèse de Jean Labasse pour en comprendre la portée dans les travaux d'EH et du Comité. Le géographe soutient sa thèse principale (commencée en 1947) à Lyon le 1<sup>er</sup> décembre 1953 sous le titre « Les capitaux et la région. Etude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise »<sup>393</sup>. La démarche est originale au début des années 1950 et ne correspond pas pour certains universitaires aux canons de la discipline. Le recteur de l'Université de Lyon André Allix commence la préface de la thèse publiée par ces mots : « En quoi, demandait-on à l'auteur de ce livre, en quoi donc est-ce de la géographie ? »<sup>394</sup>. La réponse de Jean Labasse mobilise des pères de la discipline, Jean Brunhes et Paul Vidal de la Blache, mais aussi de façon plus précise Henri Cavaillès, qui tous citent dans leurs travaux la « circulation » comme objet à part entière de la discipline géographique<sup>395</sup>. Car c'est bien autour de cette notion de circulation que Jean Labasse articule son projet. Il revendique une filiation avec les travaux sur l'économie soviétique de R. Cheyrouze et de Charles Bettelheim, qui ont montré que les banques soviétiques sont constituées en réseaux spécialisés en vue de répondre à l'ampleur des échanges et des besoins

---

<sup>392</sup> Information connue par le *curriculum vitae* de Robert Caillot visible dans: *Économie et Humanisme, La participation aux prises de décision dans les villes*, programme proposé pour participer à l'action concertée de recherche « Action concertée urbanisation », 1968, p. 3.

<sup>393</sup> Son jury de thèse principale compte, outre Dresch et Le Lannou, André Gibert déjà cité. La thèse complémentaire de Jean Labasse intitulée « Le commerce des soies à Lyon sous Napoléon et la crise de 1811 » porte également sur les problèmes de circulation. Elle a été soutenue devant deux historiens de la Faculté de Lettres de Lyon : André Fugier, spécialiste des relations internationales sous la Révolution française et le Premier Empire, et André Latreille (1901-1984), spécialiste de Lyon et du catholicisme social, membre actif dès sa jeunesse de la Chronique sociale de France, une des figures du Centre catholique des intellectuels français (CCIF), du Cercle Tocqueville et de la Paroisse universitaire.

<sup>394</sup> André Allix, « Préface », dans Jean Labasse, *Les capitaux et la région. Etude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 69, Paris, A. Colin, 1955, p. XV-XVII.

<sup>395</sup> Les références des travaux sont données en bibliographie ou dans le corps de la thèse : Jean Brunhes, *La Géographie humaine de la France*, Collection de l'« Histoire de la nation française », Société de l'Histoire nationale, Paris, Plon, 1920, 1926, 2 vol. ; Paul Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine*, publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de Martonne, Paris, A. Colin, 1922 ; Henri Cavaillès, « Introduction à une géographie de la circulation », *Annales de géographie*, II, 1940, p. 170-183. Henri Cavaillès (1870-1951) est l'auteur de deux ouvrages dans laquelle les déplacements occupent une place centrale : *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne* (Paris, A. Colin, 1931) et *La Route Française. Son Histoire. Sa Fonction. Etude de géographie humaine* (Paris, A. Colin, 1946).

en crédit<sup>396</sup>. Même si le modèle économique de l'Union soviétique diffère fondamentalement de celui des pays capitalistes, « il reste concrètement », écrit Jean Labasse, « que le transport des capitaux requiert, dans les économies modernes, l'établissement de moyens appropriés »<sup>397</sup>. Le plan de la thèse découle de cette intuition qui fait de la mobilité des capitaux un élément structurant de la formation d'une région. Une première partie est consacrée au commerce de ces capitaux, dans laquelle Jean Labasse analyse de façon très fine la façon dont les banques se sont implantées sur un territoire donné, dans l'espace rural comme dans l'espace urbain, en partant du postulat que cet équipement moderne interagit avec les « genres de vie » régionaux. Puis il montre en seconde partie selon quelle géographie fonctionnelle ces capitaux circulent, à l'aide d'un solide appareil cartographique et statistique, en mobilisant les notions d'« investissement », de « courants d'affaires » et de « rythmes régionaux »<sup>398</sup>.

Concernant la délimitation d'une « région lyonnaise » dans laquelle inscrire son sujet, Jean Labasse rappelle à quel point cette expression présente le désavantage de ne recouvrir aucune unité physique, ni historique. Deux points d'appuis seulement sont possibles pour comprendre l'organisation de cet espace : « la confluence plusieurs fois répétée de pays différents » et « la présence d'un grand centre urbain qui anime des fonctions économiques complémentaires »<sup>399</sup>. Carrefour d'influences marqué par une urbanisation forte et ancienne, cette région se laisse donc difficilement délimiter<sup>400</sup>.

Cet obstacle va obliger le jeune géographe à utiliser d'autres critères pour définir un cadre d'étude. Utiliser les zones de chalandise des différentes branches d'activité pourrait être une solution, mais ces marchés (celui des industries alimentaires, du bois, ou encore des produits textiles) ne se recoupent pas dans les faits<sup>401</sup>. L'idée de Labasse est alors de fonder sa démarche sur la notion de *consommation*, au sens large, telle que l'a proposée avant lui le géographe Jean Gottmann : le principe d'unité des régions réside non pas dans les productions spécialisées, mais dans la consommation des produits, techniques et services (y compris les capitaux). La *circulation*, corollaire de la consommation, lui paraît donc l'indicateur le plus

---

<sup>396</sup> R. Cheyrouze, *Le crédit en URSS*, étude publiée par la Société d'information économique, technique et professionnelle, 1945 ; Charles Bettelheim, *L'Économie soviétique*, Sirey, 1950. Ouvrages cités dans l'avant-propos de la thèse de Jean Labasse, p. 1-6.

<sup>397</sup> Jean Labasse, *Les capitaux...*, *op. cit.*, p. 1-6.

<sup>398</sup> Idem.

<sup>399</sup> Idem.

<sup>400</sup> Jean Labasse rappelle à ce sujet le mot de Paul Vidal de la Blache en 1910, décrivant la région lyonnaise comme « une force mobile et progressive » (Jean Labasse, *Les capitaux...*, *op. cit.*, p. 1-6).

<sup>401</sup> Jean Labasse, « La région lyonnaise... », *op. cit.*

approprié<sup>402</sup>. Et c'est tout naturellement vers des cartes éditées par de grands établissements bancaires de crédit que se porte l'intérêt de Labasse : « Ces cartes - sur lesquelles chacun a reporté les bureaux qu'il entretient - sont censées embrasser le périmètre au sein duquel les usagers d'entre Loire et Alpes ont couramment à s'informer du réseau bancaire existant. Les parallèles de Tournus au nord et de Montélimar au sud, la frontière à l'est, à l'ouest une ligne Digoin-Le Puy, débordant la vallée de la Loire sur les monts de La Madeleine et les plateaux du Velay, telles sont les limites théoriques de l'espace que recouvrira désormais le vocable de "région lyonnaise" ». Le chercheur affine plus loin ce périmètre à un moment de sa démonstration où il souhaite utiliser un indicateur synthétique et concret pour situer « les courants d'affaires et la vie de relations », avec l'idée que la circulation n'est pas d'essence exclusivement commerciale. En s'appuyant sur des données que lui fournit l'administration des PTT à Lyon, il construit une carte de « l'orientation du trafic téléphonique au départ des centres urbains », qui couvre à ses yeux « l'intégralité des relations humaines et répond pleinement aux exigences objectives et quantitatives d'une analyse en profondeur »<sup>403</sup>. Dans le premier chapitre de l'enquête, c'est ce critère qui est d'abord repris pour délimiter la « grande région lyonnaise » avec un renvoi explicite à la thèse de Jean Labasse<sup>404</sup>. Ce premier travail cartographique est complété par l'utilisation d'un second indicateur : le trafic des autocars. En particulier, les lignes jugées les plus caractéristiques de la zone d'influence de Lyon sont celles qui sont en service les jours de marché. Jean Labasse s'inscrit donc aussi dans le sillage des travaux de son contemporain Pierre George (1909-2006), pour lequel les données naturelles ne sont pas déterminantes, à l'inverse des faits humains et sociaux. C'est Lyon qui aurait forgé sa région et non la région qui se serait donnée une capitale : la ville, pour le cas lyonnais, aurait suppléé le manque d'unité physique et historique.

---

<sup>402</sup> Jean Gottmann (1915-1994), d'abord disciple d'Albert Demangeon à la Sorbonne, a fait une carrière internationale d'enseignant-chercheur, partagée entre Paris, Oxford et l'Amérique du Nord. Gottmann est à l'origine du concept de « Mégapolis » pour décrire la nouvelle organisation urbaine qui se développait sur la côte est des États-Unis (*Megalopolis, The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, 1961). Au début des années 1950, il travaille sur la notion de cloisonnement de l'espace comme catégorie fondamentale. Il introduit alors la notion de *circulation*. Facteur de changement et de déstabilisation, la circulation permet d'expliquer le jeu des dynamiques spatiales. En matière de problématique théorique de la géographie, cette notion - avec celle d'*iconographie* qu'il développe par ailleurs - manifeste un choix important : tout en réintroduisant la nature mais de manière peu déterministe, elle attire l'attention sur les réseaux et l'organisation différenciée des territoires. Ce nouveau schéma a rencontré relativement peu d'échos en France (Georges Prévelakis, « Jean Gottmann », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 414-415). Voir aussi les actes du colloque « L'orbite de la géographie de Jean Gottmann » qui s'est tenu à la BNF en 2005, publiés dans la revue *La Géographie*, 1523, janvier 2007, avec en particulier des contributions de Michel Laferrère et Michel Phlipponneau). Dans sa thèse, Jean Labasse cite l'ouvrage *La politique des États et leur géographie* publié en 1952 (Paris, A. Colin), qui développe ce concept de circulation pour expliquer les mutations de la carte politique à l'échelle mondiale (Jean Labasse, *Les capitaux...*, *op. cit.*, p. 519).

<sup>403</sup> Jean Labasse, *Les capitaux...*, *op. cit.*, p. 379-380.

<sup>404</sup> *Lyon et sa région...*, *op. cit.*, p. 23.

Au sein du Comité, Jean Labasse apporte aussi sa très bonne connaissance des travaux universitaires. Un exemple de ses contributions est fourni par son rôle dans la commission « Conjoncture » qu'il préside en 1955. Afin d'établir les bases d'une aide à apporter aux entreprises en matière d'analyse de conjoncture économique, Jean Labasse commence par renvoyer les autres membres à sa thèse pour définir la notion d'espace économique dans le cas lyonnais<sup>405</sup>. D'autre part, il applique à l'agglomération lyonnaise les travaux de Jean Fourastié et de Colin Clark<sup>406</sup> sur la répartition des activités économiques en « secteurs ». La « zone primaire » correspond ainsi à la ville-travail, la ville-alimentation et la ville-dortoir, alors que la « zone secondaire » est la traduction spatiale des activités industrielles, dans un triangle Givors-Belley-La Tour du Pin (« région immédiate de Lyon »). La « grande région » matérialise, quant à elle, la « zone tertiaire » délimitée par le rayonnement des services. La Commission en déduit la nécessité de superposer sur une carte le rayonnement d'un très grand nombre d'activités afin d'établir un périmètre adéquat de l'aménagement régional<sup>407</sup>.

D'une façon générale, Jean Labasse prône une géographie humaine qui serait « science de l'homme-habitant » (Le Lannou), dans laquelle la contingence, la complexité et le sens du relatif auraient remplacé le déterminisme et les causalités strictes. Dans deux articles de 1950 et 1953, le jeune géographe explique la portée scientifique et politique d'un tel positionnement théorique. Accorder toute sa place à l'infrastructure faite d'« observation de la vie » au sein d'un « milieu géographique » donné, va à l'encontre, d'après Labasse, de l'économie politique classique. Celle-ci lui paraît désincarnée, formelle et typique des nations occidentales sclérosées. Empreinte de conventionnalisme mondain, elle est l'objet de vénération de la bourgeoisie technocratique et d'affaires. La géographie humaine apparaît par conséquent comme une entreprise de régénération de l'économie politique en même temps qu'une contribution à une réforme des élites. Le Comité remplit à ce titre les deux fonctions : en prenant appui sur des enquêtes de terrain, ses experts contextualisent des données qui perdent dès lors leur caractère abstrait et interchangeable ; la création d'un bureau d'études à l'échelon régional permet d'autre part à la grande bourgeoisie industrielle et financière lyonnaise de renouveler une approche trop marquée par « des centralisations statistiques faites dans les organismes parisiens ». Ce souci du réel et de la vitalité de l'économie régionale

---

<sup>405</sup> IUL, fonds Jean Labasse, « bilan mensuel d'activité du Comité », compte-rendu des travaux de la commission « Conjoncture », séances des 3 et 31 mai 1955.

<sup>406</sup> Colin Clark (1905-1989) est un économiste britannique reconnu pour ses travaux en économie statistique portant notamment sur les estimations des revenus nationaux. Professeur de statistique à l'Université de Cambridge (1931-1937), plusieurs fois conseiller économique dans les gouvernements britannique et australien, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *The Conditions of Economic Progress* paru en 1942 et réédité.

<sup>407</sup> IUL, fonds Jean Labasse, « bilan mensuel d'activité du Comité », compte-rendu des travaux de la commission « Conjoncture », séances des 3 et 31 mai 1955 ; Jean Labasse, « La région lyonnaise... », *op. cit.*

conduit Labasse à s'inscrire dans une vision organiciste de la géographie humaine : la ville et son espace environnant doivent être décrites « par le contact organique avec les forces vivantes », pour aboutir à « la notion dynamique d'un équilibre contrôlé, avec toutes les réactions d'un organisme vivant »<sup>408</sup>. L'idée s'impose que c'est autour de la ville que se structure la vie de relations dans les sociétés modernes. C'est autour d'elles que se dessinent des aires d'influence dont il faut comprendre le sens.

### C. L'APPEL À ÉCONOMIE ET HUMANISME : POUR UNE GÉOGRAPHIE « VOLONTAIRE »

« Le Comité pour l'Aménagement du territoire dans la région lyonnaise constitué en 1952 avait dès son début estimé indispensable de posséder au plus vite un instrument de connaissance suffisamment précis du territoire dont il voulait s'occuper. Il s'adressa à l'équipe centrale des techniciens d'Économie et Humanisme et lui demanda d'appliquer à cet objet la méthode d'enquêtes et d'analyses sociales mises au point par L-J. Lebreton ». C'est par ces mots que débute le compte-rendu de l'ouvrage publié par le Comité en 1955 sous le titre *Lyon et sa région*<sup>409</sup>. La première tâche que s'est fixée le Comité a été en effet de faire dresser un inventaire des ressources économiques, démographiques et territoriales de la région lyonnaise. L'enquête est co-dirigée par le père Lebreton et Robert Caillot<sup>410</sup>, mais Jean Labasse en a sans doute inspiré les grandes lignes. Les analyses sociologiques ont été confiées à René Burdet et Alain Birou<sup>411</sup> ; celles de « conjoncture » à André Chomel ; la partie « ethnologie » a été rédigée par Jean Fournier alors que l'économie rurale a été étudiée par le dominicain Pierre

---

<sup>408</sup> Jean Labasse, « Géographie et humanisme. À propos du livre de M.L. Le Lannou *La géographie humaine* », *Le diagnostic économique et social*, 12, février-mars 1950, p. 80-81 ; « La région lyonnaise... », *op. cit.*

<sup>409</sup> André Gibert, « Un recueil sur l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, XXXI, 1, 1956, p. 39-42. André Gibert, en plus des fonctions déjà citées, est membre du comité de rédaction de cette revue.

<sup>410</sup> Robert Caillot fait partie de l'équipe dirigeante de l'association. Né en 1915 à Beaune (Côte d'Or), il est secrétaire de rédaction de la revue *Économie et Humanisme* et co-rédige le tome IV du *Guide pratique de l'enquête sociale* sur l'aménagement du territoire (Louis-Joseph Lebreton, Jean-Marie Albertini, Roger Caillot, Georges Célestin et Raymond Delprat, *Guide pratique de l'enquête sociale*, t. IV, *L'Enquête en vue de l'aménagement régional*, Paris, PUF, 1958). Voir Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 89, 279, 333 et 343.

<sup>411</sup> Alain Birou est né en 1916 dans le Lot. Après des études au Saulchoir et à la Sorbonne, ce dominicain est envoyé à la Tourette en stage de l'été 1945 au printemps 1946. Il participe à plusieurs enquêtes rurales ainsi qu'à l'enquête de Lyon sur le logement. En stage avec le père Loew puis chargé d'apostolat rural entre septembre 1946 et la fin 1949 dans le diocèse de Rouen, il est ensuite à nouveau affecté à EH à la demande du père Lebreton. Il dirige l'enquête effectuée en Colombie entre 1954 et 1956 (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 87-88 et 316-318.)

Viau<sup>412</sup>. Outre la documentation déjà citée, les enquêteurs ont utilisé la méthode des entretiens, en particulier auprès des élus (maires, responsables municipaux) et des personnels en contact avec la population active (secrétaires d'organisations professionnelles). Ces lignes confirment en outre qu'il n'y a pas d'équipe locale EH à Lyon en dehors de l'équipe centrale.

L'importance accordée au territoire est-elle propre à EH dans le contexte du début des années 1950 ? Pour Rachel Linossier, l'approche transversale de l'aménagement du territoire, à la croisée de l'économie et de la politique, est une préoccupation de premier ordre pour ce milieu lyonnais, dans la continuité des positions soutenues par le MRU au début des années 1950 : « Alors que la majorité des responsables politiques et économiques est encore exclusivement focalisée sur le Plan Monnet d'investissement (1947-1952), qui ne conçoit l'économie que verticalement, c'est-à-dire par le biais des branches d'activités et selon une vision globalement a-spatiale, les membres du Comité développent en effet une approche de l'expertise économique et de la régulation qui intègre l'espace et la dimension territoriale au traitement des problèmes économiques »<sup>413</sup>. Il faut sans doute nuancer cette exception du Comité d'aménagement lyonnais, pour quatre raisons au moins, liées à l'histoire de la discipline géographique en France. Il faut rappeler d'une part que l'étude monographique régionale a connu un grand succès pendant toute la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle sous l'influence de Vidal de la Blache et de l'École française de géographie. Nombre de thèses et de travaux universitaires adoptent pour cadre la région. André Meynier souligne d'autre part que si ces monographies régionales intègrent rarement avant-guerre une ville qui en serait le centre fondamental, le cas lyonnais fait exception : l'expression « région lyonnaise », bien que floue, est communément utilisée dès l'entre-deux-guerres pour désigner l'espace polarisé par Lyon<sup>414</sup>. En outre, après 1945, la ville apparaît de plus en plus comme le facteur d'unité de la région. Celle-ci devient une « région urbaine » : l'expression « région géographique » tend à remplacer dès la fin des années 1930 l'expression « région naturelle »<sup>415</sup>. Enfin et surtout, les débats sur la « géographie appliquée » sont contemporains de l'enquête EH demandée par le Comité d'expansion.

---

<sup>412</sup> Pierre Viau est né en 1912 à Saumur (Maine et Loire). Après des études à Rennes, il entre au noviciat dominicain de Saint-Alban-Laysse. Il obtient sa licence en philosophie et en théologie en 1941. Il devient membre d'EH en 1946. Il anime plusieurs sessions de l'association (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p 87 et 183). Une enquête organisée entre 1954 et 1956 en Colombie fait l'objet d'un rapport co-rédigé par quasiment les mêmes membres : Lebret, Birou, Viau, Labasse, auquel s'ajoute Raymond Delprat. Les premières conclusions sont présentées devant les autorités colombiennes en février 1956, soit quelques mois seulement après la publication de *Lyon et sa région* (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p 317).

<sup>413</sup> Rachel Linossier, *La territorialisation de la régulation économique...*, *op. cit.*, § 244.

<sup>414</sup> André Meynier, *Histoire de la pensée géographique en France*, Collection Sup, Paris, PUF, 1969, p. 108.

<sup>415</sup> Idem, p. 170-171.

Les auteurs de l'ouvrage *Lyon et sa région* se proposent en effet de ne pas s'en tenir aux seuls critères scientifiques de la géographie universitaire. L'analyse doit aussi, par une information exacte, « guider une action constructive en vue de la mise en valeur d'une vaste région »<sup>416</sup>. La revendication d'une « géographie appliquée » par l'équipe EH s'appuie sur une terminologie précise, qui s'approprie des notions de géographie savante pour en faire des outils de l'« économie humaine ». L'enjeu notionnel tourne autour de deux expressions apparemment synonymes : *mise en valeur* et *développement*. La première est critiquée par les auteurs : jugée trop matérialiste, elle ne rend compte que des équipements économiques, en prise plus ou moins directe avec la production. Elle ne retient pas les aspects culturels ou sanitaires des populations. De façon plus complète, le *développement* désigne le progrès cohérent et harmonisé, qui intègre toutes les facettes d'une civilisation. Concept dynamique parce qu'indicateur de l'accroissement des inégalités à toutes les échelles, il se place dans les perspectives de l'« économie humaine » car il met au cœur de l'action « l'utilisation *optima* des ressources et l'élévation humaine des populations »<sup>417</sup>. Dès lors, l'*aménagement* est conçu comme la traduction spatiale d'un développement volontariste. Il suppose en amont une analyse rationnelle de la région étudiée ainsi qu'un échancier qui ne se limite pas à une planification avec des objectifs seulement économiques<sup>418</sup>.

On peut rapprocher cette approche de plusieurs initiatives nées au même moment dans d'autres villes ou régions françaises. En 1953, le géographe Jean Chardonnet publie une étude attentive à la notion de région industrielle, dont le but est de mieux saisir les mécanismes à l'œuvre dans l'organisation de l'espace<sup>419</sup>. C'est le cas également des perspectives adoptées par le géographe Michel Phlipponneau (1921-2008) au même moment, pourtant sans lien à notre connaissance avec la mouvance EH. Cet enseignant-chercheur de Rennes est un des pionniers de cette géographie volontariste qui se veut au carrefour de plusieurs disciplines, notamment la sociologie et la démographie. Il est un des premiers à offrir ses services à des organismes publics ou privés, moyennant une contribution aux frais d'enquête. Michel Phlipponneau a ainsi fourni les bases aux travaux du Comité d'études et de liaisons des intérêts bretons (CELIB) créé en juillet 1950, dont le but a été de promouvoir le développement économique et l'aménagement du territoire de la Bretagne<sup>420</sup>. L'association a

---

<sup>416</sup> *Lyon et sa région...*, avant-propos, p. 5.

<sup>417</sup> *Idem*, p. 13.

<sup>418</sup> *Idem*, p. 12-13.

<sup>419</sup> Jean Chardonnet, *Les grands types de complexes industriels*, Paris, A. Colin, 1953.

<sup>420</sup> André Meynier, *Histoire de la pensée géographique...*, *op. cit.*, p 183-184. Michel Phlipponneau deviendra en 1977 et pour plusieurs mandats premier adjoint dans la municipalité d'Edmond Maire à Rennes (*Ouest-France*, 6 novembre 2008).

certes une forte consonance militante régionaliste, due en particulier à la présence de Joseph Martray, ardent défenseur du fédéralisme breton. Mais par delà des contextes différents, l'analogie avec le cas lyonnais est frappante : cette association, soutenue par les conseils généraux des départements bretons et présidée lors de sa création par René Pleven, a publié deux ans avant *Lyon et sa région* un ouvrage intitulé *Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne (1954-1958)*<sup>421</sup>, qui a de fortes ressemblances avec les perspectives de l'enquête lyonnaise : l'étude est spatialisée, l'échelle régionale est privilégiée et ce document s'inscrit dans la volonté de participer à un effort de rationalisation et de modernisation des équipements et des structures économiques.

Surtout, le Comité reconnaît sa dette à l'égard d'expériences nées dans la mouvance d'EH. Jean Labasse explique cette circulation des modèles entre laboratoires d'enquêtes : « Reims et Metz avaient ainsi créé les premiers Comités d'aménagement. C'est auprès d'eux que nous allâmes puiser de premières leçons. À Reims, une équipe ardente, dont l'animateur [René Bride] devait par la suite devenir maire de sa Cité, s'efforçait de repenser le modelé de la ville et était parvenue par son application désintéressée à mettre dans son jeu de larges couches de la population ; son œuvre s'est depuis inscrite dans les faits, et l'accueil de plusieurs grandes usines décentralisées et judicieusement implantées n'est pas sa moindre réussite. À Metz, le CIEDEHL [Centre d'information et d'études d'économie humaine en Lorraine] tentait de dominer les problèmes redoutables d'habitat et d'équipements collectifs posés par l'expansion de l'économie lorraine et l'afflux de main d'œuvre industrielle qui en est le corollaire. La portée de ces entreprises était suffisante pour nous inciter à tenter notre chance »<sup>422</sup>.

Ces orientations demeurent assez isolées dans le paysage académique au tournant des années 1940-1950. La « géographie volontaire » suscite bien des réticences dans le milieu universitaire français qui la soupçonne de promouvoir une discipline normative, perdant sa spécificité dans la rencontre avec d'autres sciences sociales et surtout se compromettant dans des intérêts financiers bien éloignés du désintéressement supposé des chercheurs<sup>423</sup>. Autour de Pierre George et d'une approche marxiste de la géographie, il est reproché à Michel

---

<sup>421</sup> CELIB, *Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne (1954-1958)*, CELIB, novembre 1953.

<sup>422</sup> *L'aménagement et l'expansion économique...*, *op. cit.*

<sup>423</sup> André Meynier, *Histoire de la pensée géographique...*, *op. cit.*, p 185-188.

Phlipponneau comme aux géographes impliqués fortement dans des projets d'aménagement de ne pas se montrer « politiquement responsables »<sup>424</sup>.

## **D. LES RÉSULTATS : UNE RÉGION LYONNAISE À MODERNISER**

L'enquête EH présente un certain nombre de conclusions concernant le développement économique de l'agglomération lyonnaise<sup>425</sup>. Seront plus particulièrement analysées ici celles qui portent sur des problématiques spatiales.

### 1. Pour un nouvel équilibre ville - campagne

Sur le plan démographique, les enquêteurs attirent l'attention du Comité sur les risques de sous-emploi et de surpopulation dans la région : le fort accroissement naturel, la concentration des structures agraires dans les campagnes environnantes, la crise prévisible de l'industrie textile, les gains de productivité et la fermeture de certains marchés sont autant de facteurs qui menacent directement l'équilibre démographique. Malgré un certain nombre d'atouts comme la grande mobilité des familles, l'importance du travail à domicile et l'apport de main d'œuvre nord-africaine, un « plan de modernisation de la structure agricole » et un « plan d'expansion et d'implantation industrielle en dehors de l'agglomération lyonnaise » sont jugés nécessaires<sup>426</sup>. Ce dernier point rejoint les conceptions d'EH énoncées dès sa fondation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire : la « décongestion des grands centres » est une des *Positions-clés* de l'économie humaine énoncées par le père Lebret en avril 1945<sup>427</sup>. Les grandes agglomérations se sont éloignées des « communautés humaines ». Elles ne permettent plus l'épanouissement des individus et la satisfaction des besoins. Il faut donc stopper la concentration des hommes et des activités dans les grandes

---

<sup>424</sup> Le débat se cristallise au début des années 1960 en France autour de deux ouvrages-manifestes : Michel Phlipponneau, *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*, Paris, A. Colin, 1960, et Pierre George, Raymond Guglielmo, Bernard Kayser et Yves Lacoste (dir.), *La Géographie active*, Paris, PUF, 1964. Voir Paul Claval, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan-Université, 1998, p. 286-288.

<sup>425</sup> *Lyon et sa région...*, *op. cit.*, p. 235-258.

<sup>426</sup> *Lyon et sa région...*, *op. cit.*, p. 238-239.

<sup>427</sup> L'Archevêché possède un exemplaire de ce texte, conservé dans le fonds Gerlier en 11.II.202.

villes. La création d'unités équilibrées de production agricole et industrielle en dehors des zones déjà urbanisées permettrait de réaliser en zone rurale des unités complètes de vie humaine autour des villages et des villes-marchés. Cet « urbano-ruralisme » doit ses fondements théoriques à l'urbaniste Gaston Bardet, compagnon fidèle de l'association, qui développe une conception culturaliste de la ville en opposition à l'urbanisme fonctionnaliste de la Charte d'Athènes<sup>428</sup>.

## 2. Une crise du logement persistante

Plus alarmants encore aux yeux des enquêteurs sont le niveau de vie des populations et l'insuffisance des équipements collectifs. Si l'on s'en tient, pour notre recherche, au seul cas de ces espaces urbains, la liste est longue des maux et des carences. Beaucoup de critiques portent sur le niveau d'hygiène des populations et des habitations, indice d'une crise du logement qu'avait déjà révélée l'enquête MRU : « Logements en nombre insuffisant, vétustes, disposant rarement de tout à l'égout et de cabinets propres, rythmes de construction insuffisants. Ecoulement des eaux, collecte des ordures, nettoyage des rues laissent à désirer. Pas de lieux abrités d'attente de passage des véhicules [de ramassage des ordures ménagères] [...]. Une enquête "logement" faite sur l'une de villes analysées a montré que l'eau sur l'évier manque fréquemment, que le réseau pluvial ou le réseau d'égouts, d'ailleurs non distincts, sont loin d'être complets »<sup>429</sup>. Humidité des habitations et surpeuplement de logements trop exigus sont également incriminés. On peut remarquer que le rapport d'enquête distingue les « localités rurales » des « localités urbaines ou quartiers populaires »<sup>430</sup>, en confondant par conséquent la ville et ses espaces déshérités. Cette superposition des termes est récurrente : les auteurs signalent plus loin que « le logement urbain, ouvrier est en général déplorable »<sup>431</sup>.

Les enquêteurs d'EH proposent deux outils d'expertise pour évaluer l'ampleur de cette crise de la ville. D'une part, est rappelé le travail effectué à Reims à la demande de la municipalité locale pour établir un fichier de toutes les habitations existantes en vue d'élaborer une politique du logement efficace. Un modèle de fiche est disponible qui pourrait

---

<sup>428</sup> Françoise Choay, « Culturalisme », dans Françoise Choay et Pierre Merlin (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, p. 186-188 (édition de 1988). Voir également le chapitre 7 de la thèse.

<sup>429</sup> *Lyon et sa région...*, op. cit., p. 240-241.

<sup>430</sup> Ibidem.

<sup>431</sup> Idem, p. 247.

être réutilisé sur le terrain lyonnais, en particulier dans les communes les plus sinistrées en matière d'habitats insalubres. L'association fait donc jouer à plein la circulation de ses outils. D'autre part, le recensement civil de 1954, effectué au moment de l'enquête et non encore dépouillé, est considéré comme une base de données essentielle : il pourra utilement compléter les résultats de l'équipe Lebret.

L'absence de préoccupations urbanistiques chez les autorités municipales traduit pour les auteurs de l'enquête de graves carences dans l'approche spatiale de l'urbain, de la part des élus et de l'administration locale. Répartition des aménagements et mobilité dans la ville ne font l'objet d'aucune politique apparente : « Mauvaise implantation des usines et des habitations, absence de plan d'urbanisme ou tout au moins d'améliorations quartier par quartier [...]. Peu d'espaces verts aménagés. Équipement sportif rudimentaire dans la moitié des cas analysés. Circulation mal organisée [...]. La vie collective n'est nulle part vigoureuse et organique »<sup>432</sup>. La critique est sévère : beaucoup de villes françaises au début des années 1950, exceptées peut-être celles pour lesquelles des bombardements importants ont nécessité un remodelage spatial en profondeur, pourraient se retrouver dans ce tableau. Les enquêteurs reconnaissent cependant l'existence d'un plan d'urbanisme pour Lyon : il s'agit du plan Lambert perpétué jusqu'au milieu des années 1950 par Jean Revillard qui avait été nommé urbaniste en chef pour la ville de Lyon en 1948. Ce dernier a d'ailleurs été sollicité par les enquêteurs d'EH<sup>433</sup>.

Les solutions préconisées par les enquêteurs traduisent une conception originale de la croissance urbaine, empreinte à la fois de modernité dans les outils d'expertise revendiqués et de conservatisme dans la dénonciation des désordres urbains. Les auteurs en appellent à la création indispensable, étant donné le rayonnement de la région, d'un « institut d'urbanisme et d'aménagement »<sup>434</sup> apte à fournir un enseignement qui s'adresserait aussi bien aux futurs urbanistes professionnels qu'aux cadres de l'administration municipale. Est également soulignée l'absence de périmètre d'agglomération, favorisant ainsi le développement anarchique des localités périphériques. Pourtant, des conclusions à forte connotation moralisante viennent compléter le diagnostic sur la vie des populations urbaines : déficiences dans l'éducation des filles, « trop de promiscuité et mœurs faciles » s'ajoutent à une ivrognerie jugée fréquente et à la diffusion massive de l'alcoolisme<sup>435</sup>. Ces considérations

---

<sup>432</sup> Idem, p. 240.

<sup>433</sup> *Lyon et sa région*, p. 8.

<sup>434</sup> Idem, p. 247.

<sup>435</sup> Idem, p. 240.

morales sont mises en relation directe avec le manque d'équipements collectifs dans la ville. L'ensemble des acteurs en charge de ces populations sont invités à se mobiliser : autorités municipales et départementales, associations des parents, syndicats patronaux, ouvriers et agricoles. Les bureaux d'étude doivent déterminer les urgences, car c'est l'absence de vue d'ensemble de la ville qui génère retards et gaspillages de toutes sortes. Pour les enquêteurs, c'est cependant sur les équipements scolaires techniques et culturels que les efforts doivent prioritairement porter.

La ville en croissance est donc vue comme un ferment de désordre à la fois spatial et moral. Elle ne crée pas spontanément de vie harmonieuse pour ses habitants. Les auteurs l'affirment d'une formule lapidaire : « Partout, se pose avec urgence, le problème de l'urbanisation »<sup>436</sup>.

Une des caractéristiques majeures de l'expertise pratiquée par les enquêteurs d'EH et les membres actifs du Comité d'expansion est sans nul doute la capacité à mobiliser les outils d'analyse les plus récents et les plus adéquats pour produire un discours vrai sur la ville et sur la région qu'elle polarise. Pionnières dans leur champ d'investigation, les analyses de Jean Gottmann et de Jean Labasse forment le soubassement théorique des premières études d'aménagement du territoire d'après-guerre à Lyon, tandis que la méthode Lebret en constitue l'armature méthodologique. L'intégration de ces savoirs est rendue possible localement par l'existence d'un milieu d'intellectuels catholiques formés à la géographie et à la sociologie, qu'il soient universitaires comme André Gibert ou Michel Laferrère, ou membres de l'équipe centrale d'EH comme Robert Caillot. Preuve de sa modernité, cette volonté d'élaborer des outils neufs de compréhension s'insère dans les débats qui agitent alors la communauté scientifique, en particulier autour des enjeux de la géographie appliquée.

Il faut enfin souligner que le ralliement à une culture technique qu'incarne EH porte en elle une logique de sécularisation. En se mettant au service d'organismes étatiques, professionnels ou para-professionnels, ce militantisme d'experts fonde sa légitimité sur ses compétences d'enquête et d'analyse, non sur une étiquette confessionnelle. Certes, la ville telle que la conçoivent idéalement les catholiques présente des traits originaux : la relation entre un urbanisme anarchique et le désordre moral, ou la volonté d'inscrire dans

---

<sup>436</sup> Idem, p. 241.

l'équipement de la ville les principes d'une « économie humaine ». Mais le terrain de la ville montre que le projet missionnaire d'une « civilisation chrétienne » a laissé très tôt la place, pour plusieurs intellectuels et « gestionnaires du corps social », à une vision moins confessionnelle de l'engagement, dans laquelle le partage des compétences et la prise de conscience de la complexité des logiques spatiales jouent un rôle déterminant.

# CHAPITRE 4 : L'ENQUÊTE DE PRATIQUE DOMINICALE ET LE RATTACHEMENT DES PAROISSES DE VILLEURBANNE EN 1954 : DEUX ÉVÉNEMENTS RÉVÉLATEURS DES ENJEUX URBAINS

Le recensement de pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise en 1954 marque un moment important pour le diocèse. Il constitue l'application concrète d'une sociologie religieuse que Fernand Boulard encourage de ses vœux et qui touche la plupart des diocèses français entre le milieu des années 1940 et la fin des années 1950. Surtout, la ville en tant que telle, et non le diocèse, devient le cadre d'une action pastorale. Bien que dépendant des évêques de Belley et de Grenoble, quelques paroisses urbaines sont en effet incluses dans cette enquête. À l'inverse, les paroisses considérées comme rurales dans le diocèse de Lyon ne sont pas intégrées au recensement. C'est donc clairement l'espace urbanisé qui est considéré.

L'enquête de pratique induit un regard nouveau sur l'agglomération : celle-ci est pensée comme une somme d'individus scientifiquement observables, afin que l'autorité religieuse puisse tirer des conclusions pastorales concernant le détachement religieux des citadins. De plus, il ne s'agit plus de penser l'apostolat seulement en termes de milieux sociaux ou de paroisses : le recensement est d'abord une pesée *globale* des urbains pratiquants. Les enquêtes de sociologie religieuse constituent par conséquent un jalon dans la prise de conscience du facteur urbain par les responsables diocésains.

À Lyon, l'enquête est suivie quelques mois plus tard par le rattachement au diocèse des paroisses de Villeurbanne, qui relèvent avant 1954 de l'évêque de Grenoble. Cette modification des limites diocésaines est à comprendre, d'une part, dans la continuité des études de sociologie. D'autre part, la croissance urbaine apparaît comme une des principales justifications du rattachement. L'emprise spatiale de Lyon sur sa commune de banlieue est devenue telle que le maintien de l'archiprêtré de Villeurbanne dans le diocèse de Grenoble devient intenable sur le plan pastoral.

## I. LE RECENSEMENT DE PRATIQUE DOMINICALE DU 21 MARS 1954 : ENJEUX ET MODÈLES

Le recensement de mars 1954 n'est pas la première procédure de ce type réalisée dans le diocèse de Lyon au XX<sup>ème</sup> siècle. Une enquête sur les baptêmes avait par exemple été réalisée en 1905-1906 au moment de la Séparation des Églises et de l'État<sup>437</sup>. Après 1945, d'autres travaux de sociologie religieuse ont été entrepris dans le diocèse. Entre février et juin 1952 est ainsi organisée une enquête de pratique dominicale dans les paroisses rurales du diocèse. Fernand Boulard en assure la coordination à l'échelle nationale, alors que la Direction des Œuvres assure localement la conduite de l'enquête et se charge de centraliser les résultats. Le cardinal Gerlier encourage cette initiative qu'il considère comme « un nécessaire travail d'information [qui] pourra fournir d'utiles indications pour orienter la Pastorale paroissiale ». Il souhaite en faire la base de travail d'une session de pastorale rurale en septembre 1952<sup>438</sup>. L'espace rural a donc précédé l'espace urbain comme objet d'enquête dans le diocèse, confirmant en cela les orientations de la sociologie religieuse en France pour les années 1940-1950<sup>439</sup>.

---

<sup>437</sup> Christian Ponson, « De Fourvière à Saint-Jacques-des-États-Unis », dans Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon...*, op. cit., chapitre VII.

<sup>438</sup> « Une enquête précieuse. Communiqué de Son Éminence », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 février 1952.

<sup>439</sup> « Les recherches sur la pratique religieuse ont d'abord été menées dans les régions rurales : la population, plus enracinée, y a un comportement régional plus caractéristique ; et les recherches y atteignaient plus facilement une précision satisfaisante. L'enquête dans les villes a longtemps cherché ses méthodes » (Fernand

D'autre part, une « consultation religieuse » a été organisée dans les églises et chapelles de Saint-Étienne le 8 mars 1953, soit un an avant l'enquête de l'agglomération lyonnaise. De façon curieuse, la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* n'en fait pas écho. Les résultats globaux sont transmis à un laïc du nom de Vernay<sup>440</sup>. Autrement dit, comme pour la constitution d'équipes EH, Saint-Étienne a précédé Lyon sur la question de la ville et de sa connaissance empirique par l'enquête.

Enfin, une session EH est organisée « à l'usage des prêtres, religieux et séminaristes des diocèses de la grande région de Lyon » à La Tourette, les 7-10 avril 1953, à l'initiative de la section de sociologie religieuse de l'ACA<sup>441</sup>. Le cardinal Gerlier et le père Lebreton souhaitent réitérer dans la province ecclésiastique de Lyon le succès de la session de Saint-Brieuc qui avait réuni en 1952 une centaine de prêtres et séminaristes des quatre diocèses bretons. Les buts des deux sessions sont comparables : « former des prêtres aux méthodes d'analyse sociologique ; détecter des zones homogènes de pratique et de comportement religieux dans l'ensemble des diocèses participants ; préparer une analyse de sociologie en profondeur, " chercher à voir clair pour agir plus efficacement " suivant la parole de Sa Sainteté le Pape Pie XII »<sup>442</sup>. Concernant l'espace lyonnais, deux exposés sont prévus : l'un autour d'une « paroisse urbaine de Lyon », sans doute Saint-Pothin que commence d'étudier en sociologue le père Émile Pin, cité parmi les intervenants ; l'autre communication, qui propose des « coups de sonde dans les zones rurales de la grande région de Lyon », fait directement référence à l'enquête de sociologie rurale de type Boulard de 1952<sup>443</sup>.

Le recensement religieux de 1954 n'est donc pas la première consultation dans le diocèse. Elle en constitue cependant la forme la plus aboutie, utilisant des outils statistiques modernes pour recenser de façon systématique la population exclusivement urbaine sur un espace soigneusement défini à l'avance.

---

Boulard, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions Économie et Humanisme - Éditions Ouvrières, 1954, p. 61).

<sup>440</sup> Ce Vernay habitant rue Léon-Nautin à Saint-Étienne est-il le même que celui qui organise la session Économie et Humanisme sur la région lyonnaise des 8-9 mars 1952 et habitant rue Louis-Becker à Villeurbanne ? C'est le seul nom qui apparaît dans les six pages de présentation de l'enquête stéphanoise qui ont été conservées en AAL, fonds Gerlier, 11.II.126.

<sup>441</sup> Cette section a été créée en 1951 à la demande de Mgr Guerry, secrétaire de l'ACA, et de Mgr Richaud, président de la Commission sociale de l'Épiscopat.

<sup>442</sup> « Session de sociologie religieuse », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 avril 1953.

<sup>443</sup> Idem.

## A. LES ENJEUX DE L'ENQUÊTE

Cette enquête de pratique religieuse revêt plusieurs dimensions qui constituent autant d'enjeux intéressant l'historien du religieux : nature des objectifs poursuivis, délimitation d'un espace d'enquête, coût financier de l'opération ou encore circulation et appropriation de savoir-faire en matière de recensements religieux. Cette enquête est un chantier prioritaire de l'Archevêché au début de l'année 1954. Elle cristallise des préoccupations, mobilise des compétences et impose un plan d'action rigoureux avec des échéances précises. Elle est donc un premier indicateur des représentations et des pratiques des responsables religieux dans le diocèse sur la question de la ville.

### 1. Les objectifs de l'enquête

Il semble nécessaire de s'attarder d'abord sur les objectifs d'un tel recensement afin d'en comprendre la portée : que recherchaient les autorités diocésaines lorsqu'elles ont compté les "messalisants" d'un dimanche ordinaire de mars 1954 ?

L'étude qui va suivre s'articule autour d'une double hypothèse. D'abord, cette enquête n'est pas seulement destinée à quantifier une déchristianisation dont le livre *La France, pays de mission ?* des abbés Godin et Daniel avait révélé l'acuité quelques années auparavant<sup>444</sup>. Elle répond à une pluralité d'objectifs, qui témoignent d'un volontarisme des responsables religieux en matière de pastorale urbaine. D'autre part, les buts poursuivis sont en lien avec la croissance urbaine : lieu des masses, la grande ville ne permet plus aux curés de compter eux-mêmes leurs paroissiens. Le recours à l'outillage statistique est devenu nécessaire pour établir un diagnostic fiable sur la vitalité religieuse des populations urbaines.

Il est frappant de constater au préalable que ces objectifs ont été régulièrement et souvent longuement explicités par les enquêteurs. Jean Labbens, le responsable du recensement religieux, est l'auteur d'un bref ouvrage, intitulé *Les 99 autres...ou l'Église aussi recense* (1954), qui manifeste un réel souci pédagogique pour clarifier les enjeux de l'enquête. La publication de l'ouvrage est certes postérieure de quelques semaines au recensement, et ne peut donc s'entendre comme un moyen d'information au service du bon déroulement des

---

<sup>444</sup> Henri Godin et Yvan Daniel, *La France pays de mission ?*, Paris, Cerf, 1943.

opérations. Elle répond toutefois à une demande des fidèles, notamment ceux qui ont été surpris par la démarche sociologique : « Un communiqué de l'évêque, quelques paroles du curé définissent chaque fois ces objectifs ; mais le temps est mesuré, les explications sont brèves et l'attention des fidèles est surtout retenue par le caractère insolite de l'opération [...]. Ceux qui remplissent consciencieusement le bulletin remis le font sans doute par docilité plutôt que dans la conscience claire de l'acte ainsi accompli dans l'Église et pour elle. Il se trouve quelques récalcitrants dont l'étonnement, l'opposition ou le scandale ne tiennent qu'à un manque d'information. Il n'était peut-être pas inutile d'expliquer assez longuement à quoi servent ces "recensements religieux" »<sup>445</sup>. Parler de « transparence » serait sans doute excessif voire anachronique, car le recensement a été *imposé* aux diocésains et la question d'une consultation préalable des fidèles ne se posait pas.

Il reste que le fait même d'expliquer la démarche d'un recensement religieux, au-delà d'une volonté évidente de répondre aux critiques, n'est pas inintéressante. On peut la rapprocher de ce que dit Étienne Fouilloux du rôle des « théologiens de service » auprès d'un clergé et de militants éclairés dans la France d'après-guerre : il s'agit de répondre à une demande qui émane de catholiques dont le niveau de formation intellectuelle ne leur permet plus de se satisfaire d'une culture religieuse élémentaire<sup>446</sup>. Ce phénomène serait particulièrement vrai en ville. Ce thème dépasse largement le cadre thématique et chronologique de notre étude, mais se pose ici toute la question de la *réception* du message du magistère *auprès des masses*, qui est devenue un enjeu de première importance pour l'Église dans une société française de plus en plus scolarisée et informée.

### *a) Les objectifs globaux des enquêtes de type Boulard*

Le chanoine Boulard a souvent expliqué dans ses travaux les objectifs des enquêtes de sociologie religieuse<sup>447</sup>. Outil de connaissance des masses, cette entreprise se présente comme un travail d'investigation empirique qui doit mesurer les effets réciproques des pratiques de la vie religieuse et de l'environnement dans lequel elles s'insèrent. Pour Boulard, il ne peut être question d'une sociologie désintéressée, au service de la seule connaissance du réel : la

---

<sup>445</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...ou l'Église aussi recense*, Lyon, Vitte, 1954, introduction, p. 5-7.

<sup>446</sup> Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, coll. « Anthropologiques », Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 205-210.

<sup>447</sup> Fernand Boulard, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse...*, *op. cit.*

sociologie est certes une discipline à vocation scientifique, mais elle trouve sa fin et sa justification comme auxiliaire de la pastorale. La description des données n'est par conséquent qu'une étape avant d'être utilisée pour forger des prescriptions : « Tout un effort commençait pour connaître plus exactement la vie religieuse collective des milieux catholiques français, effort modeste, destiné avant tout à orienter l'action, auquel s'est trouvé attaché le nom pompeux de sociologie religieuse<sup>448</sup>. Le souci des chercheurs actuels paraît s'étendre surtout aux observations suivantes : influence du milieu sur la pratique religieuse et les mœurs ; influence de la vie religieuse sur le milieu social ; le meilleur fonctionnement des structures ecclésiastiques et apostoliques. Don Casimiro Morcillo, alors évêque de Bilbao (Espagne), qualifiait heureusement le but apostolique de ces entreprises : "déterminer la pédagogie religieuse (collective) la mieux adaptée". Très vite, en effet, l'effort descriptif qui fut nécessairement le premier a été suivi de deux autres étapes qui sont loin d'être terminées : éclairer les voies de la déchristianisation ; apporter quelque lumière aux entreprises actuelles de l'évangélisation »<sup>449</sup>.

Les responsables de l'enquête lyonnaise s'inscrivent dans cette démarche de sociologie appliquée. Le texte du cardinal Gerlier qui est lu en chaire par chaque curé le jour de l'enquête renvoie bien à la pastorale : « L'action paroissiale et l'Action catholique y gagneront une plus grande clairvoyance qui leur permettra d'être plus efficaces »<sup>450</sup>. Les premières enquêtes en France avaient été réalisées dans le cadre d'une seule paroisse : elles étaient liées à la présence sur place d'un curé intéressé par ces questions, et la taille modeste de la communauté permettait de limiter les risques d'erreurs tout en affinant les méthodes de recensement. Jean Labbens est un de ceux qui ont rapidement perçu l'intérêt d'étendre l'enquête à des dimensions plus larges.

### ***b) Les objectifs lyonnais : saisir les réalités urbaines***

Le passage de l'échelon paroissial à une échelle plus englobante - le quartier, le secteur, la « ville même » - a été jugé indispensable par Jean Labbens<sup>451</sup>. À Lyon, il est

---

<sup>448</sup> Fernand Boulard justifie en note ce jeu sur le vocabulaire qui renvoie directement à l'ambition de ces enquêtes : « certains pays étrangers ont adopté le nom de "sociographie religieuse". Le vocable de sociologie exprime sans doute plus clairement le propos français de dépasser le plan de la recherche purement descriptive ».

<sup>449</sup> Fernand Boulard, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>450</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « pratique dominicale 1954 ».

<sup>451</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 39.

possible d'affirmer que les objectifs assignés à l'enquête de pratique dominicale sont étroitement liés à l'urbanisation. Ceux-ci se déclinent selon trois modalités qui vont être analysées successivement : la statistique est l'outil indispensable pour saisir les réalités d'une métropole, lieu par excellence des fortes densités humaines et du nombre ; l'enquête permet de déterminer les obstacles de toutes natures qui entravent la pratique religieuse en ville ; enfin, le recensement peut conduire à une redéfinition du maillage paroissial pour adapter le réseau des lieux de culte aux dynamiques de l'espace urbain.

### Un outil pour orienter l'action pastorale en ville

Le recours aux statistiques ne va pas de soi dans l'Église des années 1950. Le recensement lyonnais recoupe des débats alors vifs dans les milieux catholiques sur la légitimité d'un apport de la sociologie et, au-delà, des sciences sociales alors elles-mêmes en constitution<sup>452</sup>.

Jean Labbens et son équipe doivent par conséquent justifier l'utilisation de méthodes chiffrées qui pourraient menacer le monopole de la théologie en matière de production de la vérité. N'est-ce pas mépriser en outre la place du divin et de la grâce dans le fonctionnement des sociétés humaines que de vouloir leur substituer de façon prétentieuse des techniques profanes de compréhension ? Les sciences sociales, si elles ne sont pas solidement encadrées par des directives de la hiérarchie, sont perçues comme le lieu d'une compromission inacceptable avec le monde moderne. Jean Labbens, qui a le soutien de son archevêque sur cette question, articule son argumentaire autour de trois constats : la difficulté de connaître la réalité urbaine de 1954 en ayant recours aux schémas traditionnels ; la situation inconfortable de l'Église en tant qu'institution, confrontée comme d'autres instances à la gestion des masses ; enfin, le principe thomiste d'une légitimité de l'usage de la raison et des capacités humaines pour comprendre le monde, qui ne retranche rien au mystère de la Création relevant de Dieu seul : « Dans une civilisation aussi complexe que la nôtre, on ne peut concevoir que les autorités responsables puissent orienter une action efficace et appropriée sans recourir aux statistiques et, par-delà celles-ci, aux sciences humaines ou sociales. Le gouvernement ecclésiastique n'échappe pas plus à cette nécessité que l'administration civile : l'assistance du

---

<sup>452</sup> Étienne Fouilloux, « Courants de pensée, piété, apostolat. II. Le catholicisme », dans Jean-Marie Mayeur, Charles Piétri, André Vauchez et Marc Venard (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, t. 12 : *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Desclée de Brouwer - Fayard, 1990, en particulier p. 129-130.

Saint-Esprit n'a jamais dispensé de mettre en œuvre les moyens humains d'information »<sup>453</sup>. L'utilisation des statistiques est également envisagée comme un instrument à la disposition du pouvoir épiscopal pour renforcer son emprise. L'usage politique de l'enquête n'échappe pas à Jean Labbens lorsqu'il remet au cardinal Gerlier les résultats du recensement religieux : « Ce livre et ces cartes sont une monographie du diocèse, une description de l'état humain et religieux des populations confiées à votre zèle de pasteur ; les lignes, les chiffres et les graphiques expriment la volonté unanime qu'ont les pierres vivantes d'entrer plus activement dans les desseins du maître d'œuvres. Elles ont voulu mieux connaître les dimensions et les difficultés de la tâche, les ressources humaines dont Votre Éminence dispose, posséder du diocèse une vision plus précise et plus concrète afin de mieux percevoir leur place dans l'édifice, de s'y adapter plus spontanément, de devenir plus légères, maniables et souples en même temps que plus robustes et plus fortes »<sup>454</sup>. Le vocabulaire utilisé caractérise l'idéal d'un évêque patriarcal et grand ordonnateur de son diocèse, qui transcende la diversité des acteurs et des situations en centralisant toutes les modalités d'exercice du pouvoir. Les statistiques seraient donc un élément essentiel pour la pastorale, dans une vision organiciste et unanimiste du diocèse. Devant l'impossibilité de connaître pratiquement les fidèles, l'évêque d'un diocèse urbain, confronté plus que d'autres au nombre et à l'anonymat, peut légitimement avoir recours aux statistiques comme d'efficaces instruments de connaissance.

### Une étude des obstacles à la pratique religieuse en ville

La sociologie religieuse telle que la conçoit Jean Labbens ne se limite pas à la seule sociographie de la pratique dominicale. Elle doit s'entendre aussi, dans un second temps, comme un effort d'analyse lucide sur les raisons du détachement religieux en ville : « Lorsqu'elle procède à une étude de ce genre, l'Église ne cherche ni à "compter ses hommes" aux accents du clairon, ni à s'assurer envers ses fils de moyens de pression inspirés de la cybernétique et de la technocratie. Elle entend seulement mieux connaître les obstacles qui peuvent s'opposer à la pratique religieuse »<sup>455</sup> afin que l'action de l'Esprit Saint dans le monde ne soit pas entravée par l'ignorance où se tiendraient ses ministres des influences sociales

---

<sup>453</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, op. cit., p. 133.

<sup>454</sup> « Vœux de Lyon à Son Éminence », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 décembre 1957.

<sup>455</sup> C'est Jean Labbens qui souligne.

[...] »<sup>456</sup>. S'intéresser aux causes de la déchristianisation n'est ni jouer les Cassandre, ni donner des armes aux adversaires de la foi. C'est se mettre à distance d'une vision mythique - l'évidence et l'universalité de la pratique religieuse - pour en connaître précisément le degré de réalité.

L'interprétation de Jean Labbens a ceci d'original qu'elle se concentre sur les causes spécifiquement urbaines d'un abandon de la pratique. « Pour un citadin », explique-t-il, « il existe des obstacles plus infranchissables qu'une montagne ou un torrent le sont pour un campagnard »<sup>457</sup>. Le sociologue évoque ces facteurs « psychologiques », que l'on nommerait peut-être plus directement géographiques ou topographiques : « Obstacles psychologiques et pour ainsi dire infranchissables : une artère au trafic dense que l'on hésite à traverser, dans laquelle la mère n'ose permettre aux enfants de s'aventurer, un terrain vague, un passage obscur [...] comme les voûtes de Perrache à Lyon. Obstacle psychologique encore, l'obligation de suivre, pour se rendre à l'église un itinéraire inaccoutumé [...]. Les citadins ne connaissent souvent de leur ville et même de leur quartier que quelques rues familières, hors desquelles ils se sentent dépaysés, égarés, perdus. Peut-on espérer qu'ils vont affronter ce dépaysement pour assister à la messe ? Obstacle quasi infranchissable : une montée, une colline. On montera pour rentrer chez soi ; on ne montera pas pour aller à l'église »<sup>458</sup>. Ce que le géographe Armand Frémont appellera plus tard l'« espace vécu »<sup>459</sup> joue ici un rôle essentiel aux yeux de Labbens : la méconnaissance de l'itinéraire, une desserte jugée insuffisante ou l'impression d'insécurité routière sont des obstacles dont l'Église doit tenir compte.

Le détachement religieux n'a donc pas seulement des causes d'ordre économique, social, ou intellectuel. D'une certaine manière, dresser cet inventaire d'obstacles matériels peut sembler rassurant pour le diocèse : si le territoire fait l'objet d'une réflexion géographique, ne serait-ce que de bon sens (éviter un lieu de culte au sommet d'une côte, indiquer sa localisation par des panneaux de signalisation...), cela signifie d'abord qu'il est possible d'*agir* sur la fréquentation des paroissiens. Le détachement religieux n'est pas perçu comme une fatalité, ni imputé seulement à des causes plus abstraites (l'industrialisation ou l'urbanisation par exemple). Le problème de la *distance* semble en tout cas être un point central dans les essais d'explication de la déchristianisation urbaine.

---

<sup>456</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, op. cit., p. 34.

<sup>457</sup> Idem, p. 26.

<sup>458</sup> Idem, p. 27.

<sup>459</sup> Armand Frémont, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976.

Dans les années 1950, la religion catholique n'est certes pas encore ce « nouvel exotisme » dont parle Michel de Certeau en 1975<sup>460</sup>. Mais on peut supposer avec lui, en appliquant son analyse au cas de la sociologie religieuse, que c'est bien une nouvelle configuration historique du catholicisme qui rend possible ce discours à prétention scientifique, à propos d'une pratique religieuse qui ne va plus de soi. Parce que la fréquentation des paroisses urbaines diminue, la vitalité religieuse se mue en un *passé* susceptible d'être étudié. La fonction heuristique de la ville comme « espace de la modernité » n'est pas ici un artifice de la pensée : l'espace urbain est un révélateur de la mutation du sentiment religieux et de la pratique religieuse dans le catholicisme contemporain.

On peut rapprocher cette idée d'un objectif donné *a posteriori* par les responsables de l'enquête religieuse lyonnaise. En conclusion du deuxième fascicule de présentation des résultats, Jean Labbens évoque le rôle essentiel que joue ce type d'enquête dans la fabrication d'une représentation sociale de l'Église dans un espace urbain largement sécularisé : « L'intérêt des études portant sur la pratique dominicale dans nos villes est de révéler le visage que l'Église présente au regard de la population urbaine. L'image que nos concitoyens se font du catholicisme est celle que les catholiques leur présentent, et les citadins, dans leur ensemble, ne connaissent ni le prêtre, ni le militant ; ils ignorent tout autant les adversaires déclarés, actifs de la religion. [...]. Le catholicisme, à leurs yeux, ce sont les pratiquants, et tout spécialement ceux qui vont à la messe. L'analyse de la pratique dominicale nous révèle donc la manière dont l'Église est "perçue" et, qu'on le veuille ou non, le visage qui s'impose au regard des habitants de nos cités. Voilà pourquoi l'analyse du "pratiquant lyonnais", indépendamment même de toute comparaison avec la population globale, revêt, tant pour la sociologie que pour la pastorale, une importance capitale »<sup>461</sup>.

Cette citation appelle une série de remarques. La première concerne le souci manifeste d'attester de sa foi. Un des buts de l'enquête - sinon le principal dans la conception de Jean Labbens - est de rendre visible, dans l'espace de la cité, un engagement de croyant. Il y aurait ainsi un aspect démonstratif de l'enquête, une sorte de procession mais sans exubérance particulière : se rendre à l'église suffit à attester du catholicisme. Rendre témoignage de son appartenance religieuse se fait avec ses pieds. Il s'agit, en pratiquant la ville, de pratiquer sa foi.

---

<sup>460</sup> Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 55.

<sup>461</sup> Jean Labbens, *La Pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. II. Paroisses et Chapelles*, Lyon, Institut de sociologie, 1956, p. 38.

D'autre part, il faut remarquer comment le sociologue catholique définit l'Église en ville. Celle-ci n'est pas d'abord une institution ; elle n'est pas non plus l'ensemble de ses cadres, clercs et aile marchante du laïcat en tête. Elle est avant tout la foule composée d'anonymes et de voisins, qui se rend à l'église du quartier en ordre dispersé. Il est à remarquer enfin l'attention que porte Jean Labbens à l'image renvoyée par l'Église. Il semble que l'institution ecclésiale ait quelque chose à perdre dans la ville. Il en va de sa place, de son rôle - on serait tenté de dire « son rang » - dans la vie urbaine. Ce que dit Philippe Boutry de la religion au pays du curé d'Ars au XIX<sup>ème</sup> siècle se retrouve ici pleinement dans le cas de la ville du second XX<sup>ème</sup> siècle : en passant du statut de « fait de mentalité » imprégnant tous les actes de l'existence au statut d' « opinion religieuse », la religion catholique est davantage soumise au regard des autres et à la contestation<sup>462</sup>. La polysémie du mot « compter » est ici éclairante. La question posée par l'enquête est de savoir dans quelle mesure l'Église est une institution qui *compte* dans la ville. Car se compter, c'est aussi compter ses forces. L'effet de masse, ou plutôt l'effet de perception de la masse par le reste de la société urbaine, est donc un enjeu important de l'enquête, et ce, malgré l'usage en grande partie interne que les autorités ecclésiastiques pourront faire d'un tel recensement.

### Adapter le maillage paroissial à la croissance urbaine

L'enquête doit aussi servir d'étude préliminaire, sinon à une redéfinition, du moins à des réajustements du réseau des paroisses dans l'agglomération lyonnaise. Car il en va du dynamisme même de la pastorale. Le maillage en grande partie pluriséculaire du diocèse n'est pas intangible et n'a pas vocation à l'être. Jean Labbens envisage cette nécessaire adaptation à la conjoncture démographique : « La division des paroisses urbaines n'est donc point dépourvue de conséquences. Les frontières fixées jadis ont besoin d'être révisées périodiquement pour suivre l'évolution démographique de la ville et les transformations de celle-ci. L'efficacité de l'apostolat paroissial en dépend pour une bonne part »<sup>463</sup>. Il s'agit en outre, par ces réaménagements, de limiter les obstacles physiques à l'absence de pratique. Une armature équilibrée et étendue jusqu'aux nouveaux quartiers en voie d'urbanisation est donc perçue comme un premier jalon vers l'évangélisation des marges.

---

<sup>462</sup> Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, coll. « Histoire », Paris, Cerf, 1986, p. 11.

<sup>463</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 31.

Il faut s'arrêter un instant sur la portée de tels objectifs. Le discours tenu par Labbens et son équipe ne se situe pas dans le registre de la désolation. La pratique religieuse est prise à la fois comme cible d'intervention et objet d'analyse. Toute une trame de savoirs, d'analyses et d'outils (cartes, diagrammes, tableaux statistiques) investit le discours sur la déchristianisation et se donne pour ambition de se substituer à des impressions vagues et fugitives. La pratique religieuse des fidèles n'est plus seulement affaire d'encouragements et d'interdictions par le magistère ; elle n'est pas non plus la seule chose de la communauté paroissiale, qui n'intéresserait que le curé ou son évêque lors des visites pastorales. L'enquête prétend, par le chiffre, établir des vérités en répondant à un questionnaire sociologique simple : combien de paroissiens étaient là ce dimanche de mars 1954 ? Où résident-ils ? Quel âge ont-ils ? Où ont-ils été formés ?

Les réponses apportées par les paroissiens ne s'articulent pas non plus sur les catégories du péché et du salut, même si elles mesurent dans les faits un degré d'obéissance aux injonctions de l'Église (assister à la messe). Le fondement d'une telle entreprise est plus large mais aussi plus subtil : l'enquête prend la pratique religieuse comme *événement*, dans sa contingence et dans sa relativité. À aucun moment l'équipe de Labbens ou l'Archevêché ne prétendront que les chiffres obtenus pour telle paroisse signifient que cette paroisse accueille *tous les dimanches* ce nombre de fidèles. Il ne saurait être question de rigidifier une fois pour tous les résultats. Le but est d'établir un diagnostic à un moment donné, sur un dimanche ordinaire. Les efforts pour sélectionner un dimanche « le plus ordinaire possible » sont significatifs de ce point de vue : l'enjeu est de saisir la paroisse dans sa familiarité quotidienne et de classer les paroisses les unes par rapport aux autres pour agir plus efficacement en termes de pastorale.

## 2. La définition d'un espace d'enquête

La première tâche à laquelle s'emploie Jean Labbens pour préparer l'enquête est de circonscrire un périmètre d'action. Il a été rappelé plus haut qu'une enquête de sociologie en milieu rural avait déjà été réalisée dans le diocèse en 1952 et l'on pourrait s'attendre logiquement à ce que l'espace d'enquête choisi pour l'agglomération soit le négatif, sur le territoire diocésain, de cette première consultation. Jean Labbens n'y fait pourtant pas allusion, ni dans sa correspondance avec l'Archevêché, ni dans ses écrits publiés. Il souhaite

s'appuyer sur des critères sûrs et l'analyse critique de ces critères occupe plusieurs pages de son ouvrage pédagogique *Les 99 autres*, car « il n'est pas toujours facile de déterminer les frontières d'une agglomération »<sup>464</sup>. Les limites du diocèse ne sont pertinentes qu'à la condition que celui-ci soit « essentiellement urbain ». Si ce périmètre a été adopté à Marseille et Paris lors de l'enquête, ce n'est pas celui qui est retenu par Labbens. Sans doute la superficie des communes rurales est-elle dans le cas lyonnais plus importante en proportion.

Le sociologue souhaite surtout utiliser les hypothèses les plus récentes en termes de géographie humaine. Car les limites administratives ne correspondent pas non plus d'après lui à la réalité de l'agglomération. Jean Labbens choisit alors de procéder à un premier découpage qui mobilise « au moins comme hypothèse de départ, les critères proposés par M. Bunle et complétés par M. Chombart de Lauwe : une agglomération urbaine est caractérisée par la densité de sa population, l'accroissement de celle-ci, et d'importants déplacements quotidiens. Une agglomération regroupera donc plusieurs communes dont la population est dense, s'accroît, et se déplace notablement vers le centre urbain ou sa banlieue pour se rendre au travail »<sup>465</sup>. Le démographe Henri Bunle (1884-1986) est un des pionniers de la statistique nationale en France. En poste au ministère de l'Armement de 1915 à 1918, il travaille à la mise en place d'une administration de guerre planificatrice aux côtés du mathématicien Émile Borel et des sociologues Maurice Halbwachs et François Simiand. Dans l'entre-deux-guerres et jusqu'en 1941, date de création du Service National de Statistique (SNS) précurseur de l'INSEE fondé en 1946, il anime la « Direction régionale » d'Alsace, seul service de statistique publique de la République. Concernant le second, Jean Labbens renvoie en notes à l'ouvrage *Paris et l'agglomération parisienne* publié en 1952. Le sociologue signale également que cette définition de l'agglomération est celle qu'a adoptée le Groupement régional d'urbanisme créé en 1938<sup>466</sup>. D'après ce conseil d'experts, l'agglomération réunirait cinquante-six communes des départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Mais Jean Labbens ne se satisfait pas de ce découpage, qui réunirait une population trop importante sur un territoire lui-même trop étendu<sup>467</sup>.

Son idée consiste alors à utiliser une autre étude, réalisée par l'INSEE entre 1950 et 1952, sur les « déplacements journaliers de population dans l'agglomération lyonnaise »<sup>468</sup>, qui a le mérite à ses yeux de mettre en évidence un « noyau attractif » d'une dizaine de

---

<sup>464</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 39-44.

<sup>465</sup> Idem, p. 40.

<sup>466</sup> Il précise en outre la référence de sa source : *Journal officiel* du 8 novembre 1938.

<sup>467</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>468</sup> INSEE [Direction Régionale], *Bulletin régional de statistique*, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 1952, p. 20 et suivantes.

communes. « À y regarder de plus près », écrit Jean Labbens, « on s'aperçoit en effet qu'il existe dans l'agglomération un noyau "attractif" constitué par un nombre plus limité de communes généralement très voisines où se concentrent les industries, qui appellent de la main d'œuvre, sans guère en envoyer vers les communes de la grande banlieue. À l'intérieur de ce "noyau attractif", on peut aussi distinguer des "centres d'attraction secondaires" qui exercent une influence sur un territoire assez nettement déterminé, envoient peu de main d'œuvre au centre principal et n'en reçoivent guère de lui »<sup>469</sup>. Le critère retenu est donc essentiellement celui des flux quotidiens entre lieu d'habitation et lieu de travail.

Ce choix est confirmé par une lettre de Jean Labbens dans laquelle il explique au vicaire général qu'en vue de délimiter avec précision le territoire de l'enquête, il a « consulté les statistiques relatives aux déplacements journaliers de population qui dénotent la zone sur laquelle le centre Lyon-Villeurbanne et les autres communes industrielles du proche voisinage exercent presque souverainement leur attraction »<sup>470</sup>. À cette lettre sont joints deux documents particulièrement éloquentes : un tableau statistique manuscrit à double entrée des migrations quotidiennes de travailleurs selon leur lieu d'habitation et leur lieu de travail, et un croquis - également manuscrit - représentant le polygone des communes retenues pour l'enquête (fig. 5)<sup>471</sup>. Chacune de ces communes, à l'exception de celle de Lyon, est représentée par un point, l'ensemble des segments reliant ces points deux à deux formant l'espace urbain retenu pour l'étude.

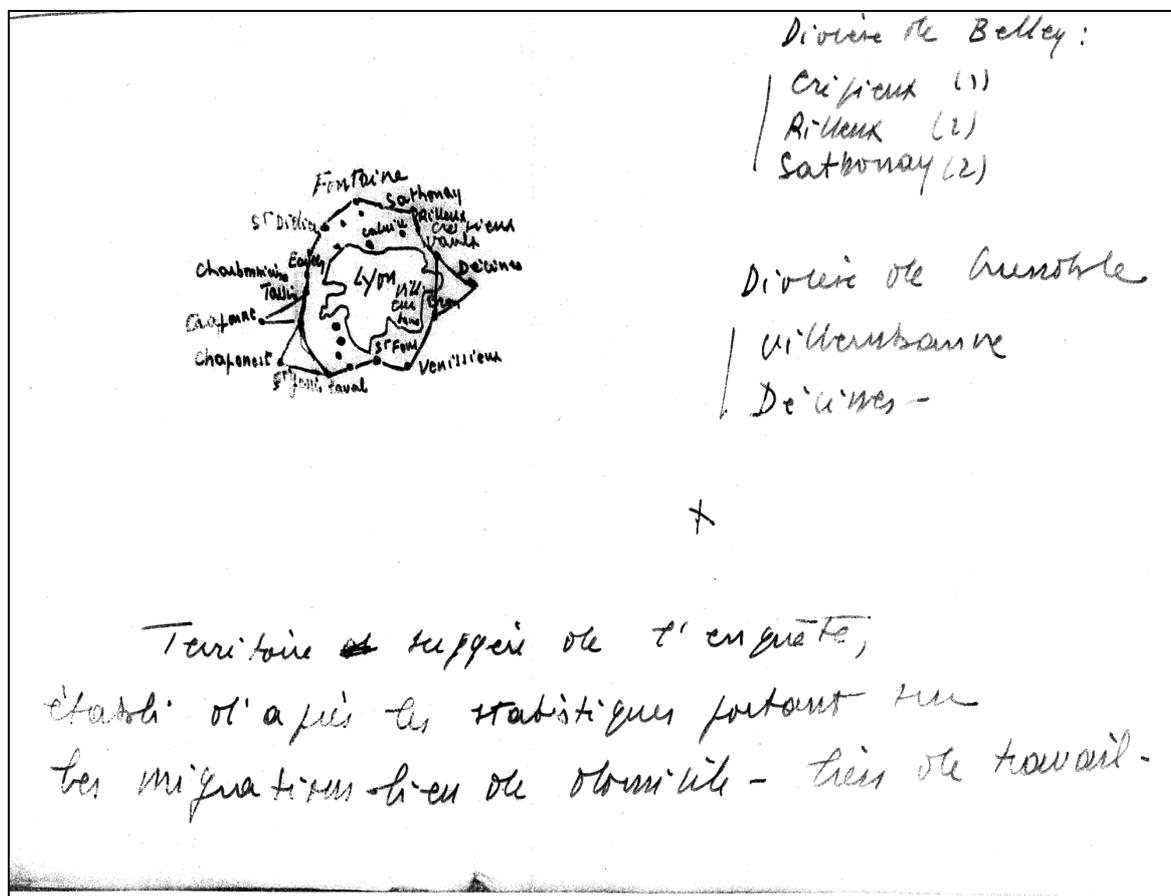
---

<sup>469</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>470</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens au vicaire général (vraisemblablement Mgr Claude Dupuy), 17 décembre 1953.

<sup>471</sup> Le croquis a pour titre : « Territoire suggéré de l'enquête, établi d'après les statistiques portant sur les migrations lieu de domicile - lieu de travail ».

Fig. 5 : Croquis manuel du périmètre d'enquête pour le recensement de pratique dominicale du 21 mars 1954<sup>472</sup>.



Concrètement, le recensement religieux de 1954 porte sur vingt-trois communes. Douze communes exercent une attraction significative en termes de main d'œuvre (plus de 500 travailleurs) : Lyon, Villeurbanne, Bron, Décines, Vaulx-en-Verin, Caluire, Saint-Rambert, Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite, Saint-Fons et Vénissieux ; onze autres dessinent une ceinture de petites villes autour du « noyau attractif » : Saint-Genis-Laval, Chaponost, Craponne, Tassin, Charbonnières, Écully, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône, Sathonay, Rillieux, Crépieux. Ces communes sont situées dans trois départements

<sup>472</sup> Source : AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, annexe jointe à la lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 17 décembre 1953.

(Rhône, Isère, Ain) et trois diocèses (Lyon, Grenoble et Belley)<sup>473</sup>. Quatre-vingt-sept paroisses ont été soumises au recensement religieux, soit au total 352 églises et chapelles<sup>474</sup>.

Le découpage ecclésiastique est par conséquent écarté au profit de réalités profanes jugées plus significatives. C'est un critère à la fois démographique et économique qui est privilégié. Il n'est pas inintéressant de rappeler à ce propos que Jean Labbens figurera parmi les membres de la commission « Main d'œuvre et emploi » du Comité d'expansion et d'aménagement de la région lyonnaise en mars 1957<sup>475</sup>. Est délibérément choisie la mesure d'une zone d'influence, synonyme ici de l'expression « bassin industriel », et matérialisée par des flux. La cartographie de cette mobilité dessine donc le territoire de l'enquête, alors même que le recensement visé porte sur des déplacements *a priori* très limités en distance (se rendre de son domicile à l'église), circonscrits dans un espace de faible superficie (la paroisse) et sans rapport avec la vie professionnelle et économique. Comment dès lors organiser l'enquête pour que cet espace devienne matériellement le terrain de l'étude ?

### 3. La constitution et la mobilisation d'une équipe

L'organisation du recensement s'effectue à deux niveaux : d'une part, un secrétariat général qui dirige et coordonne le recensement en lien avec l'Archevêché ; d'autre part, des équipes paroissiales chargées de mettre en œuvre sur le terrain les directives du secrétariat général.

#### a) Le secrétariat général du recensement

Deux personnalités assurent l'organisation générale du recensement religieux : le vicaire général Claude Dupuy et le laïc Jean Labbens, déjà évoqués mais qu'il faut désormais présenter davantage.

Claude Dupuy est né en 1901 à Chevrières dans le département de la Loire. Toute sa formation se déroule dans l'agglomération : passé par le petit séminaire d'Oullins et le grand

---

<sup>473</sup> Les paroisses relevant du diocèse de Grenoble sont celles de Villeurbanne et de Décines ; celles relevant du diocèse de Belley sont Crépieux-la-Pape, Rillieux et Sathonay.

<sup>474</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 mai 1955 ; Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>475</sup> Voir chapitre 3.

séminaire de Francheville, il est ordonné prêtre dans le diocèse de Lyon en 1926. Inscrit au Séminaire universitaire et à la Faculté de théologie, il obtient le titre de docteur avec sa thèse sur *Le triomphe de la Croix* du prédicateur florentin du XV<sup>ème</sup> siècle Jérôme Savonarole. Vicaire durant sept ans de la paroisse ouvrière d'Izieux (Loire), il y développe une section de la JOCF. Il est ensuite nommé à la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne. Mobilisé pendant la guerre, il devient à son retour aumônier du lycée de Roanne, puis en 1946 aumônier des étudiants de Lyon. Il intègre la Direction lyonnaise de l'Action catholique et des Œuvres, mais réserve également une part de ses activités à la presse : il est le directeur de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* dans laquelle il fait paraître ses *Billets spirituels*. Investi des fonctions de vicaire général et d'archidiacre de Saint-Jean en août 1953, le cardinal voit en lui un « prêtre zélé », « d'une simplicité affectueuse », aimé de ses collaborateurs et à l'écoute. Son souci des masses ouvrières ne l'a pas conduit à verser dans le marxisme, ce qui lui vaut sa nomination comme évêque auxiliaire en mars 1955 (il est consacré en avril)<sup>476</sup>.

Jean Labbens (1921-2005) est originaire du nord de la France<sup>477</sup>. Après des études à Roubaix, il est étudiant en philosophie à l'Université catholique de Lille et président de la fédération lilloise de la JEC (la première constituée en France, en 1929) à la fin des années 1930. Suite à l'occupation allemande, il se réfugie avec ses parents à Castres, ville dans laquelle se trouve l'entreprise de tissus pour laquelle son père était représentant. Cependant, l'étudiant en philosophie ne séjourne dans le Sud-Ouest que pendant les vacances car il poursuit ses études à Lyon aux Facultés catholiques. À la Libération, il s'inscrit en philosophie dans les Universités catholiques de Lille et de Lyon, ainsi qu'en sociologie à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) où il suit l'enseignement de Gabriel Le Bras.

Après la soutenance de sa thèse qui porte sur la pensée de Guibert de Tournai, il donne des cours de philosophie médiévale aux Facultés catholiques de Lyon. Une proposition d'enseignement de sociologie lui aurait été faite par cette institution dès la fin des années 1940<sup>478</sup>, mais il réalise au préalable deux séjours d'études. Le premier se déroule à Boston en 1950-1951 grâce à une bourse du Rotary Club. En 1951, il enseigne également la sociologie à

---

<sup>476</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Gerlier au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de la nomination de son nouvel auxiliaire Mgr Claude Dupuy », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 19 mars 1955. Nommé archevêque d'Albi en 1962, Mgr Dupuy se retire pour raisons de santé à la Maison Saint-François-de-Sales de Vernaison (Rhône) en 1974. Il est décédé le 13 février 1989 (*Église de Lyon* du 24 février 1989).

<sup>477</sup> Sauf mentions contraires, ces éléments biographiques sont tirés d'un entretien de l'auteur avec Marie et Christine Labbens, respectivement épouse et fille de Jean Labbens le 6 novembre 2007.

<sup>478</sup> Lettre de Jean Labbens à l'auteur, 28 mars 2004.

l'Université Notre-Dame d'Indiana<sup>479</sup>. Puis, à la suite de contacts noués avec des sociologues brésiliens rencontrés lors de ce premier voyage outre-Atlantique, il est recruté pour enseigner la sociologie à l'Université de São Paulo pendant le premier semestre de 1952. Entre-temps, en 1951 ou 1952, il devient professeur de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon<sup>480</sup>. En avril 1953, il intervient lors de la session de sociologie religieuse organisée par Économie et Humanisme à la Tourette évoquée plus haut.

Au moment où les autorités diocésaines décident d'organiser un recensement de la pratique religieuse à Lyon, Jean Labbens est contacté : dans un premier temps pour donner « un certain nombre de conseils », puis pour assurer la co-responsabilité de l'enquête avec Mgr Dupuy<sup>481</sup>. Son bureau aux Facultés catholiques, au 25 de la rue du Plat, sert de local pour le secrétariat général. Jean Labbens s'est plaint de l'exiguïté de cette pièce déjà bien remplie, mais il n'a pas obtenu un transfert du secrétariat général rue Mulet<sup>482</sup>.

Les tâches du secrétariat général sont multiples : il doit décider des directives d'ensemble, fournir le matériel de recensement, régler les questions générales d'organisation de l'enquête et « arbitrer éventuellement les conflits que peut susciter la mise sur pied d'un dispositif aussi important »<sup>483</sup>. Afin de coordonner le travail sur le terrain, le secrétariat général organise des réunions d'information dans les archiprêtrés. Enfin, une permanence est assurée deux après-midis par semaine pour répondre aux éventuelles questions<sup>484</sup>.

Autour de Mgr Dupuy et de Jean Labbens s'active une petite équipe, « précise et dévouée »<sup>485</sup>. La femme de Jean Labbens, Marie, prend en charge bénévolement un travail de secrétariat<sup>486</sup>. Le père Émile Pin assure la continuité du secrétariat général lorsque Jean Labbens est en déplacement. Ce jésuite est un spécialiste de sociologie paroissiale. Il a en particulier collaboré à l'élaboration du bulletin d'enquête, notamment pour la partie

---

<sup>479</sup> Voir l'introduction de l'article : Jean Labbens and E.K. Francis, « Suggestions to American Catholic Sociologists for a Scheme of Research », *Lumen Vitae*, vol. IV, 1951, Centre international d'études de la formation religieuse, Bruxelles, p. 159-165.

<sup>480</sup> Jean Labbens parle d'une nomination à ce poste en octobre ou novembre 1951 (lettre de Jean Labbens à l'auteur, 28 mars 2004). Mais dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* qui diffuse (il est vrai de façon non systématique) le programme de cours de l'Institut social des Facultés catholiques, la première mention de Jean Labbens comme professeur de sociologie religieuse aux Facultés catholiques de Lyon date de la semaine du 31 octobre 1952 (cours de « sociologie paroissiale »). Cette seconde hypothèse a l'avantage de coïncider avec son retour du Brésil.

<sup>481</sup> Lettre de Jean Labbens à l'auteur, 28 mars 2004.

<sup>482</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 28 décembre 1953.

<sup>483</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, op. cit., p. 52.

<sup>484</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens et Mgr Claude Dupuy à « MM. les curés », 19 janvier 1954.

<sup>485</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 avril 1954.

<sup>486</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954.

« profession »<sup>487</sup>. Le jeune prêtre Maurice Blanc de la Fontaine fait également partie du secrétariat. Né en 1928, fraîchement ordonné en 1953, il est nommé l'année suivante dans la paroisse de Saint-Irénée. Ce titulaire d'une licence de théologie s'intéresse de près à la sociologie religieuse. Si l'on exclut les bénévoles recrutés pour la tâche ponctuelle du codage des bulletins après le recensement, seule une poignée d'étudiants inscrits au cours de sociologie de Jean Labbens complètent cette équipe resserrée<sup>488</sup>.

## b) Les équipes paroissiales

Le bon déroulement du recensement impose la présence dans chaque lieu de culte d'une équipe de paroissiens responsables « le jour J » des opérations de distribution, de collecte et de tri des bulletins. Ces laïcs ne sont pas recrutés au hasard, car ils sont les garants du sérieux et de la réussite de l'entreprise : ils doivent être « connus de la communauté paroissiale et imposer le respect »<sup>489</sup>. Ce qui suppose qu'aucun enfant ou adolescent « de moins de 17-18 ans » ne fasse partie de l'équipe. Les laïcs choisis, de l'ordre d'« un distributeur pour 10-15 personnes » devront être capables d'aider les fidèles à remplir leur bulletin<sup>490</sup>. D'autre part, la nécessité de former et d'informer ces laïcs suppose la mise en place rapide de ces équipes. La date butoir du 15 février 1954 - soit un peu plus d'un mois avant le recensement - est rappelée dans les circulaires. Pour éviter toute surprise de dernière minute, il est prévu des équipes dites « de secours »<sup>491</sup>. Enfin, les responsables à la tête des équipes doivent être sélectionnés de façon encore plus rigoureuse que les « distributeurs » : doués d'un sens aigu de l'organisation, « capables d'allier l'autorité à la discrétion », ces personnes doivent en outre impérativement posséder une automobile ! Le transfert rapide des bulletins de la paroisse vers le secrétariat général en dépend. Le recrutement, réalisé dans les faits par le curé de la paroisse, s'appuie donc vraisemblablement sur les notables du quartier<sup>492</sup>.

Il reste que si tous les lieux de culte sans exception sont concernés par l'enquête, cela signifie que les communautés religieuses doivent également en être partie prenante. Qui est

---

<sup>487</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>488</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 31 janvier 1954.

<sup>489</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954.

<sup>490</sup> Idem.

<sup>491</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 avril 1954.

<sup>492</sup> Faute de sources, il n'a cependant pas été possible de vérifier cette hypothèse.

responsable du recensement dans les murs des congrégations ? Jean Labbens suggère à Mgr Dupuy en janvier 1954 d'adresser une lettre aux supérieurs et supérieures des communautés religieuses de l'agglomération pour les informer précisément de l'enquête, et surtout pour les placer sous l'autorité directe des équipes paroissiales<sup>493</sup>. Le cardinal Gerlier, dans la lettre envoyée aux intéressés, affirme notamment : « Je suis certain que ce recensement donnera une nouvelle preuve de la fraternelle collaboration qui unit les clergés séculier et régulier, les paroisses et les communautés et institutions religieuses, et je vous remercie d'avance des efforts que vous accomplirez, en liaison étroite avec le clergé et les militants paroissiaux, pour assurer le succès de cette enquête à laquelle j'attache la plus grande importance »<sup>494</sup>. Cette ingérence des équipes paroissiales, composées de laïcs, dans les maisons religieuses, n'a sans doute pas toujours été bien accueillie. Là encore, les sources sont rares, même si une analyse de la réception du recensement pourra être esquissée plus loin.

#### 4. Le coût financier du recensement

Trois postes de dépenses préoccupent les responsables de l'enquête : le coût de l'impression du bulletin tiré à 200 000 exemplaires ; celui du dépouillement mécanographique de ces bulletins ; enfin les frais généraux de secrétariat. Évoquer ces questions économiques n'est pas étranger à nos problématiques. La dimension financière du recensement religieux permet d'en savoir davantage sur les réseaux mobilisés autour de l'enquête et de situer celle-ci par rapport à d'autres études de pratique dominicale au cours de la même période.

##### *a) L'impression du document de base*

Concernant le choix de l'imprimeur, Jean Labbens fait réaliser en janvier 1954 plusieurs devis : l'un chez Micolon, vieille maison de Paray-le-Monial ; un autre chez l'imprimeur Malmenaide à Chazelles-lès-Lyon. Mais c'est finalement auprès de la Chronique sociale, toute proche du bureau de Labbens, que le secrétariat général obtient un accord : la Chronique supporte les frais de maquette et de plomb et publiera le bulletin dans un numéro

---

<sup>493</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 31 janvier 1954.

<sup>494</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre du cardinal Gerlier, 10 février 1954.

de la revue au printemps. Le secrétariat prend à sa charge le tirage des 200 000 exemplaires<sup>495</sup>. Le montant final est certes supérieur aux deux autres devis<sup>496</sup>. Le choix de la Chronique présente cependant deux avantages déterminants : la présentation formelle du document de base est jugée meilleure par Jean Labbens, ce qui témoigne de son souci de limiter les incertitudes ou les erreurs qui pourraient naître d'une mauvaise lisibilité du bulletin ; d'autre part, inclure la Chronique sociale dans le projet apporte une caution morale supplémentaire au recensement et permet de faire taire d'éventuelles rivalités.

### *b) Le coût du dépouillement mécanographique*

Comme pour l'impression du bulletin, plusieurs devis ont été demandés pour obtenir des éléments de comparaison. Les sociétés IBM-France et SAMAS (Société anonyme des machines statistiques), principales firmes de mécanographie en France au début des années 1950, sont contactées par le biais de leurs succursales lyonnaises<sup>497</sup>. La première en particulier propose un devis élevé (10 000 francs le millier de cartes dépouillées) sans prendre en charge la codification des documents, ce qui est également le cas pour la seconde. Une solution de rechange semble se dessiner autour de l'IMSAC<sup>498</sup>, qui a assuré le dépouillement du recensement dans le diocèse de Marseille. Jean Labbens prend contact avec l'antenne stéphanoise (la SAGMA de Jean Queneau). La proximité de l'IMSAC avec l'Église est un argument de poids : l'Institut Marseillais se dit prêt en janvier 1954 à accorder une ristourne de 10 à 15 % du prix habituellement pratiqué et Jean Labbens, dans sa présentation des devis à l'Archevêché, n'oublie pas de préciser que cet organisme est dirigé « par des anciens d'Économie et Humanisme »<sup>499</sup>.

Pourtant, c'est l'INSEE qui est choisi, avant tout pour des raisons de coût : 1 000 francs le millier de bulletins dépouillés, c'est plus de sept fois et demi moins cher que le meilleur prix de l'IMSAC<sup>500</sup>. La codification, qui suppose environ 10 000 heures de travail<sup>501</sup>,

---

<sup>495</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954.

<sup>496</sup> Devis estimés à 1 000 francs le millier de bulletins au format commercial (21 x 27 cm), soit 200 000 francs au total.

<sup>497</sup> Jean Labbens possède également un devis des Comptoirs mécanographiques lyonnais mais le montant est jugé trop élevé.

<sup>498</sup> Voir chapitre 3.

<sup>499</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 14 janvier 1954.

<sup>500</sup> 7 500 francs en comptant une réduction de 15 %.

<sup>501</sup> « Le recensement de la pratique religieuse dans l'agglomération lyonnaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 avril 1954.

est de plus en partie assurée par des techniciens de l'INSEE. Des contacts avaient été établis à plusieurs reprises. Jean Labbens a plusieurs fois rencontré le directeur régional pour monter le dossier technique, sans lequel il eût été impossible de se faire entendre des bureaux parisiens de l'INSEE. Les manœuvres pour obtenir gain de cause vont bon train : il est ainsi entendu que les autorités diocésaines lyonnaises ne feront pas allusion, lors de la demande officielle de prise en charge, aux tarifs très avantageux consentis pour le diocèse de Paris quelques semaines auparavant. Le cardinal Gerlier est impliqué directement dans l'affaire : Jean Labbens rédige pour lui une lettre au directeur régional de l'INSEE, dans lequel il lui rappelle que l'archevêque l'avait rencontré au stand que l'Institut a tenu à la Foire de Lyon. La « haute compétence » et le « dévouement » des services de cet organisme sont salués<sup>502</sup>. Dernier argument en faveur de l'INSEE : le mode de chiffrage des localisations (lieu de naissance, de la commune du domicile ou du lieu de travail, etc...) et la taxinomie des catégories socioprofessionnelles adoptées par l'INSEE sont les références qu'avaient choisies en tout état de cause les responsables lyonnais pour leur bulletin, avant même qu'ils se décident pour tel ou tel organisme de mécanographie<sup>503</sup>.

Au total, en ajoutant à ces dépenses les frais de secrétariat<sup>504</sup>, Jean Labbens évalue le budget général de l'enquête, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1954, à une somme comprise entre 2 350 000 francs dans les conditions les moins favorables et 740 000 francs dans le meilleur des cas. Pour rendre plus parlant ce chiffre, on peut le comparer avec celui de l'enquête de Marseille réalisée un an auparavant, le 8 mars 1953 : 585 000 francs. Ce budget peut faire apparaître celui de Lyon comme somptuaire. Un calcul plus juste nécessite de le diviser par le nombre de pratiquants réels ou estimés : 87 000 fidèles ont été recensés pour Marseille, contre une fourchette de 140 000 à 175 000 pratiquants estimés au moment de la préparation pour Lyon. Sur ces bases, on obtient 6,70 francs par pratiquant à Marseille contre une moyenne intermédiaire évaluée à 13,30 francs pour Lyon, soit le double. Pourtant, pour Jean Labbens, il faut encore relativiser ces chiffres. D'une part, le document de base lyonnais, plus complet que le bulletin marseillais pour obtenir davantage d'informations, est plus cher à l'impression. D'autre part, l'enquête de Grenoble a coûté 15

---

<sup>502</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, projet de lettre joint au courrier de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 14 janvier 1954.

<sup>503</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 90 et 95.

<sup>504</sup> Jean Labbens demande une rémunération à l'Archevêché en janvier 1954 pour le travail accompli, qui lui prend beaucoup de temps et d'énergie sur ses activités d'enseignement. Ses frais de secrétariat s'élèveraient d'après lui à 100 000 francs pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1954. Ce chiffre comprend les frais de cartographie, de circulaires, de téléphone, de dessinateurs et de déplacements. Le sociologue estime son manque à gagner à 50 000 francs par mois depuis fin décembre 1953 et réclame par conséquent à l'Archevêché une rémunération qu'il estime légitime de 300 000 francs (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954).

francs par pratiquant, alors qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à des opérations mécanographiques<sup>505</sup>.

Ces quelques éléments de comparaison, on le voit, ne sont pas seulement produits par l'historien. Très tôt, les responsables de l'enquête se sont eux aussi renseignés sur des recensements analogues et s'en sont parfois inspirés. Les sources consultées ont gardé la trace de ces multiples emprunts, rejets ou réappropriations, et permettent par conséquent de parler de circulation de modèles. Il faut s'arrêter un instant sur ces transferts de savoir et de savoir-faire qui permettent d'éclairer le cas lyonnais et de le replacer dans le contexte des études alors florissantes de sociologie religieuse en France.

## **B. LA CIRCULATION DES MODÈLES**

En tentant de mettre à jour les liens qui ont pu s'établir entre les recensements religieux, l'intention n'est pas d'écrire une histoire fortement teintée de téléologie, qui ferait du cas lyonnais, parce que plus tardif que d'autres enquêtes similaires, l'aboutissement d'une perfection croissante des techniques d'observation et d'analyse. Il s'agit plutôt d'éclairer les conditions de possibilité d'une telle enquête, d'établir des proximités et des parentés avec des pratiques existant au même moment dans d'autres villes. L'identification de ces écarts ou de ces ressemblances se fait par le recueil des allusions plus ou moins explicites dans les correspondances, les circulaires ou les ouvrages publiant les résultats<sup>506</sup>.

### 1. La référence des expériences fondatrices

Sont appelées « expériences fondatrices » un certain nombre d'enquêtes empiriques réalisées dans leur paroisse au tout début des années 1950 par de jeunes sociologues souvent élèves de Gabriel Le Bras. C'est le cas de l'étude que réalise François Houtart à Bruxelles, avec l'objectif d'établir ruptures et continuités de la pratique religieuse sur le temps long, de

---

<sup>505</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954.

<sup>506</sup> Sur les fondements et les contraintes de l'écriture d'une « histoire du Même », voir en particulier : Michel Foucault, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 13-15.

1803 à 1951<sup>507</sup>. Jean Labbens la considère comme une tentative louable parce que pionnière, mais le procédé d'enquête - distribution à tous les pratiquants d'images qu'on a comptées avant et après la cérémonie - lui semble dépassé, parce qu'il ne produit que des chiffres bruts et souvent peu révélateurs<sup>508</sup>. En revanche, il rend hommage à l'invention par Jacques Petit, pour la paroisse de Saint-Laurent de Paris, d'une fiche de renseignements que remplit chaque pratiquant. Cet élève de Gabriel Le Bras est en effet reconnu comme le premier à avoir proposé ce type de bulletin, qui répond à la complexité des populations sondées dans les paroisses urbaines<sup>509</sup>. Jean Labbens renvoie également à l'enquête de Michel Quoist à Rouen, qui est également pionnière dans l'étude sociologique d'un espace ouvrier<sup>510</sup>. Les deux hommes se sont rencontrés à la session de sociologie religieuse de la Tourette en avril 1953, qui fait décidément figure de creuset décisif dans les milieux d'Église, pour la réflexion sociologique en général et pour l'enquête dominicale de Lyon en particulier. En effet, outre la présence de Michel Quoist et de Jean Labbens, celle des pères Lebret, Birou et Burdet pour EH, de Fernand Boulard, du jésuite lyonnais Émile Pin et de la sociologue Madeleine Perrot (qui a coordonné l'enquête de Grenoble) rendent ces journées d'étude particulièrement stimulantes<sup>511</sup>.

Le diocèse de Lyon n'est certes pas le seul à s'inspirer des expériences pionnières de Jacques Petit ou de Michel Quoist<sup>512</sup>. Mais l'originalité lyonnaise vient de ce que cette paternité soit explicitement reconnue et expliquée par ses principaux organisateurs.

## 2. Le recours aux enquêtes géographiquement proches

Les recensements religieux de Romans et de Grenoble sont cités par les responsables lyonnais, mais ils sont utilisés à des fins de pédagogie et de justification de l'enquête auprès des fidèles ou du clergé. Il a été dit plus haut la fonction de repoussoir (sur le plan financier uniquement) que joue l'enquête de Grenoble. Mais plus largement, ces deux villes sont

---

<sup>507</sup> François Houtart, « Les paroisses de Bruxelles, 1803-1951 », *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales* (Louvain), XIX, 7, novembre 1953, p. 671-748.

<sup>508</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>509</sup> Voir en particulier : Fernand Boulard, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 61-66.

<sup>510</sup> Michel Quoist, *La Ville et l'Homme. Rouen, étude sociologique d'un secteur prolétarien suivie de conclusions pour l'action*, Paris, Éditions Ouvrières, 1952 (cité par Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 70).

<sup>511</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 7-10 avril 1953.

<sup>512</sup> L'enquête de Marseille de 1953 s'en est par exemple très largement inspirée également. Voir Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 70-72.

l'illustration, aux yeux de Jean Labbens, du volontarisme que le sociologue lyonnais aimerait susciter dans le diocèse : face à des difficultés importantes d'organisation, Drômois et Isérois ont su inventer des solutions pour mener à terme leur projet de recensement<sup>513</sup>.

L'enquête de Saint-Étienne fait l'objet d'une plus grande attention encore : réalisée le 8 mars 1953 (le même jour qu'à Marseille), cette « consultation religieuse » a donné lieu à toute une série de circulaires et de fiches pratiques qui ont été conservées aux archives diocésaines de Lyon. Elles n'ont semble-t-il pas été annotées ou retravaillées pour le recensement de Lyon, mais il est possible d'établir des analogies entre la « présentation de la consultation » stéphanoise et le texte lu en chaire par les curés de l'agglomération lyonnaise le jour du recensement<sup>514</sup> : les fidèles sont guidés pas à pas, ou plutôt rubrique après rubrique, pour cocher (dans le cas lyonnais) ou déchirer (dans le cas stéphanois) les cases des bulletins. L'insistance dans les deux cas sur la concentration avec laquelle les fidèles doivent s'atteler à cette tâche est également un thème récurrent dans les deux présentations : en aucun cas il ne s'agit d'une course de vitesse, il n'y a « aucun intérêt à finir les premiers ». Autre point commun : la chasse aux erreurs. Les consignes très pédagogiques et préventives du curé rendent certaines évidences particulièrement cocasses : « N°1. SEXE. Les messieurs, les jeunes gens, les garçons font une croix dans le carré "Masculin" ; les dames, les jeunes filles, les fillettes, dans le carré "Féminin" [...]. N°4. NOMBRE D'ENFANTS. Cette question intéresse seulement les personnes qui ont ou ont eu des enfants »<sup>515</sup>. Le comique de situation est parfois renforcé par les hésitations des responsables dans la rédaction du texte à lire aux fidèles : « Il est bien entendu que seule la fiche a de l'importance et non les tickets que vous détacherez. Pour ceux-ci vous n'avez qu'à ~~les jeter ou mieux~~ les mettre si possible dans votre poche ~~ou sur le b~~ ou votre sac [rajout à la main : et non par terre] afin de faciliter le nettoyage de l'église »<sup>516</sup>.

### 3. Les modèles parisien et marseillais

Les influences les plus nettes et les plus explicites sur le recensement lyonnais viennent cependant des autres métropoles françaises, Paris et surtout Marseille. Dans *Les 99*

---

<sup>513</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « pratique dominicale », 1954.

<sup>514</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier sans titre sur le recensement religieux de Saint-Étienne et dossier « pratique dominicale », 1954.

<sup>515</sup> Idem.

<sup>516</sup> Idem.

*autres...*, Jean Labbens reconnaît dès l'introduction ce que Lyon doit à ces deux enquêtes : « L'expérience de Lyon, qui sert de cadre à cet ouvrage, n'est pas unique ni originale ; elle recoupe celle de Marseille et de Paris. [...] Les responsables lyonnais sont heureux d'avoir cette occasion de manifester leur dette envers Mgr Gros et Mgr Lecordier [pour Le Cordier] »<sup>517</sup>. Dans les diocèses de Paris et de Versailles, le recensement religieux a lieu une semaine seulement avant celui de Lyon, le 14 mars 1954<sup>518</sup>. Les Lyonnais ne peuvent donc pas profiter du recul qu'auraient acquis les enquêteurs parisiens. Mais Jean Labbens a rencontré par deux fois au moins Mgr Le Cordier à Paris en décembre 1953 pour évoquer avec lui l'élaboration du questionnaire d'enquête et l'organisation pratique du recensement<sup>519</sup>. Jacques Le Cordier occupe alors la charge de directeur des Œuvres diocésaines dans le diocèse de Paris (depuis 1935)<sup>520</sup>.

Mais c'est avec Monseigneur Gros, vicaire général dans le diocèse de Marseille, que les échanges ont été les plus nourris<sup>521</sup>. Jean Labbens le rencontre à la mi-janvier 1954. Cette visite s'est révélée « extrêmement utile pour l'organisation de l'enquête »<sup>522</sup>. C'est en effet la première fois qu'un recensement religieux est mené non plus seulement à l'échelle d'une paroisse ou d'un quartier, mais à l'échelle d'une grande agglomération. Cette rencontre à Marseille coïncide avec la publication aux Éditions ouvrières des résultats commentés de l'enquête marseillaise, que Jean Labbens et Mgr Dupuy recommandent aux curés lyonnais<sup>523</sup>. Jean Labbens a pu emporter avec lui à Lyon l'ensemble des circulaires qui avaient été éditées pour le recensement marseillais, ce qui témoigne donc d'une filiation directe entre les deux recensements<sup>524</sup>.

---

<sup>517</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 7-8.

<sup>518</sup> Voir en particulier Fernand Boulard, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 61-66.

<sup>519</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 28 décembre 1953. Les archives diocésaines de Lyon conservent également un exemplaire vierge du bulletin qui fut utilisé à Paris lors du recensement religieux, en 11.II.126, dossier « pratique dominicale », 1954.

<sup>520</sup> Né à Paris le 8 mars 1904, Jacques Le Cordier est ordonné le 29 juin 1928 dans le diocèse de Paris. Il est alors nommé vicaire dans la paroisse de Saint-Ferdinand-des-Ternes, puis professeur au séminaire d'Issy-les-Moulineaux en 1931. Il devient évêque auxiliaire de Paris en juin 1956. En octobre 1966, il est choisi comme premier évêque du nouveau diocèse de Saint-Denis-en-France, charge qu'il occupe jusqu'en 1978. Jacques Le Cordier a aussi assumé plusieurs responsabilités dans l'Église au niveau national. Il a longtemps fait partie de la Commission épiscopale de la Liturgie et, jusqu'en 1978, du Comité épiscopal de la Mission de France. Il a en outre assumé la fonction de sous-secrétaire au Concile Vatican II. En 1978, il a été nommé doyen du Chapitre de Notre-Dame de Paris. Il est décédé le 17 février 2003 (source : [www.cef.fr](http://www.cef.fr)).

<sup>521</sup> Mgr Lucien Gros, né en 1895 à Marseille, a été ordonné prêtre en 1923. Directeur des Œuvres puis vicaire général, il fait partie du Conseil archiépiscopal jusqu'à son départ en retraite en 1971. Il est décédé en 1988. Il a laissé un récit autobiographique de son ministère (*Souvenirs de mon sacerdoce*, Publications du service des Archives diocésaines de Marseille, 1997).

<sup>522</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy du 14 janvier 1954 complétée le 18 janvier.

<sup>523</sup> Lucien Gros, *La pratique religieuse dans le diocèse de Marseille*, Paris, Éditions ouvrières, 1954. (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens et Mgr Claude Dupuy aux curés, 19 janvier 1954.)

<sup>524</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 31 janvier 1954.

Mgr Gros attire plus particulièrement l'attention des responsables lyonnais sur deux difficultés dans l'organisation de l'enquête. La première contrainte porte sur l'élaboration du bulletin de recensement : « Je lui ai dit [à Jean Labbens] ce que je pouvais sur notre expérience et je me suis même permis de le mettre en garde contre une fiche trop compliquée, au moins pour des Marseillais, non seulement parce qu'elle est plus délicate à remplir par des gens très peu cultivés et risque de donner des résultats incomplets à force d'en vouloir trop avoir, mais aussi parce qu'elle augmente nécessairement les dépenses, autant d'imprimerie que d'opérations de dépouillement. Je souhaite avoir tort et être trop prudent »<sup>525</sup>. La chasse à l'erreur et le problème du niveau scolaire des pratiquants, déjà évoqués par les enquêteurs stéphanois, sont ici de nouveau au cœur des débats. La recherche de simplicité est une garantie de la fiabilité des résultats, mais elle s'effectue alors au détriment de la richesse de l'information. Les propos de Mgr Gros renvoient en outre à un autre enjeu, celui de la responsabilité des laïcs dans une tâche d'Église. Du point de vue de la hiérarchie catholique, la question se pose pratiquement en ces termes : peut-on raisonnablement faire confiance aux personnes présentes pour se compter et, par là même, quel degré de liberté est-il laissé dans la formulation des réponses ? Si l'importance des populations des paroisses urbaines interdit tout dénombrement *de visu* par le curé, il n'en demeure pas moins que la tâche et la capacité des paroissiens à se définir eux-mêmes en répondant à des questions - même fermées - est un sujet d'inquiétude pour les responsables des recensements religieux. Les résultats seront moins l'image sociologique objective de la paroisse à un moment donné que l'expression de ce que les fidèles disent d'eux-mêmes, consciemment ou non<sup>526</sup>.

L'autre problème soulevé par le vicaire général marseillais est celui de l'éventuelle contribution financière demandée aux paroisses participantes pour couvrir les frais du recensement. Il suggère en effet le paiement d'une cote-part proportionnelle au nombre de fidèles recensés ou aux capacités financières des paroisses. Ce principe d'une contribution par pratiquant, pour tous les lieux de culte et en incluant les membres du clergé régulier et séculier, avait déjà été envisagé par Jean Labbens, à hauteur de dix francs par tête dans le cas du budget du recensement le plus favorable. À ses yeux, cette participation est légitime car les paroisses ont tout intérêt à posséder des résultats précis les concernant : l'action pastorale peut gagner en efficacité<sup>527</sup>.

---

<sup>525</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Mgr Lucien Gros à Mgr Claude Dupuy, 21 janvier 1954.

<sup>526</sup> On peut également suggérer, dans des perspectives tirées de la philosophie de Michel Foucault, l'hypothèse théorique selon laquelle l'enquête religieuse est un des prolongements de la technique de l'aveu. Voir Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, t.1 : *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, en particulier p. 76-94.

<sup>527</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954.

Il reste que les curés ne se rangent pas toujours à cet avis. Mgr Gros met en garde les responsables lyonnais sur cette délicate question qui peut avoir pour conséquence de fausser les résultats, dans le cas où des prêtres minimisent le nombre de fidèles présents. D'après Labbens, l'idée d'une contribution financière par pratiquant a été acceptée sans difficulté particulière lorsqu'elle a été énoncée dans les diverses réunions qui ont jalonné la préparation du recensement<sup>528</sup>. Aussi s'étonne-t-il que l'équipe sacerdotale de Sainte-Marie-de-la-Guillotière lui signifie ne pas avoir été informée de cette participation<sup>529</sup>. Quelques semaines après le recensement, il est difficile d'obtenir des curés les sommes dues. Ainsi, le virement postal qu'effectue le curé de Bron à l'Archevêché ne correspond pas aux chiffres du recensement : ce n'est pas 3 500 francs que la paroisse doit donner, mais 9 870 francs !<sup>530</sup> De même pour la paroisse de Cuire : un manque à gagner de près de 3 500 francs est signalé à la fin du mois d'avril 1954<sup>531</sup>. Dans ce dernier cas, le curé Belmont explique ne pas se reconnaître responsable des lieux de culte - il s'agit probablement des chapelles dépendant de maisons religieuses - qui ne lui auraient pas remis spontanément les sommes dues, un argument que conteste l'Archevêché<sup>532</sup>. Le vicaire général marseillais n'a d'ailleurs lui-même pas pris ce risque, en choisissant de financer le recensement grâce au reliquat d'une souscription particulièrement réussie pour la sonorisation de la cathédrale !<sup>533</sup>

## II. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE

Le 21 mars 1954, tous les pratiquants de l'agglomération lyonnaise sont priés de remplir leur bulletin de recensement. Afin d'assurer la réussite cette opération de grande envergure, une forte mobilisation des équipes paroissiales et des curés a été nécessaire. Mais

---

<sup>528</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Mgr Claude Dupuy (rédigée par Jean Labbens) à l'abbé de Cuire A. Belmont, 26 avril 1954.

<sup>529</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 14 janvier 1954.

<sup>530</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Mgr Claude Dupuy (rédigée par Jean Labbens) à l'abbé de Bron J.B. Barnier, 26 avril 1954.

<sup>531</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Mgr Claude Dupuy (rédigée par Jean Labbens) à l'abbé de Cuire A. Belmont, 26 avril 1954.

<sup>532</sup> Voir *supra* la décision de placer les lieux de culte des maisons religieuses sous la tutelle des équipes paroissiales.

<sup>533</sup> « Il m'est difficile de juger les réactions des curés lyonnais. À Marseille je n'aurais pas osé demander avant l'opération de peur de la compromettre dans certaines paroisses » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Mgr Gros à Mgr Claude Dupuy, 21 janvier 1954).

la réception de ce recensement montre un accueil nuancé de la part d'une partie du clergé et des fidèles.

## **A. LA MOBILISATION DES PAROISSES DE L'AGGLOMÉRATION**

La mobilisation autour du recensement est perçue par les responsables de l'enquête comme un véritable événement dans la vie du diocèse. Cette consultation n'est jamais présentée aux fidèles comme une opération technique aux mains de quelques experts à l'Archevêché ou aux Facultés catholiques, dont les résultats seraient exploités à des fins exclusivement statistiques sans considération pour la vie des paroisses. Plus largement, il ne s'agit pas seulement de se compter et de s'identifier pour améliorer l'action pastorale.

La mobilisation diocésaine, telle qu'elle est présentée dans les sources consultées, est envisagée de façon très claire et très forte comme une occasion d'actualiser la communauté ecclésiale. Répondre au questionnaire n'est pas un acte banal : c'est participer dans un unanimité visible à un projet de sanctification, au-delà de l'obéissance envers le magistère. « En donnant tous ensemble à leur évêque et à leurs curés les renseignements demandés », explique Jean Labbens, « les fidèles réaffirment l'unité de l'Église, l'étroite collaboration du clergé et du laïcat pour placer sur la montagne la lumière du Christ »<sup>534</sup>. Ainsi envisagée, la mobilisation ne peut laisser place au hasard. Un dispositif rigoureux est mis en place pour tendre vers l'objectif fixé par les autorités diocésaines.

### 1. L'organisation de la mobilisation : l'espace urbain arpenté

Cette mobilisation présente plusieurs caractéristiques. Elle est d'abord très fortement et très régulièrement rythmée et encadrée par des circulaires. D'une durée estimée entre cinq et six mois, la préparation s'effectue selon une « feuille de route »<sup>535</sup>. Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 mars 1954, pas moins de neuf circulaires ont été repérées, soit presque

---

<sup>534</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>535</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 45 et 49.

une par semaine. Ces quelque trente-cinq pages au total portent sur le dispositif d'ensemble, sur les choix qui doivent présider à la constitution des équipes paroissiales ou encore sur le détail du bulletin de recensement<sup>536</sup>.

D'autre part, l'organisation est strictement hiérarchisée à partir d'une base géographique : « La paroisse est l'unité géographique de base : elle est responsable du recensement dans tous les lieux de culte situés sur son territoire. Le secteur est l'échelon intermédiaire : assure la liaison avec l'Archevêché, étudiera avec les paroisses les conséquences pastorales du recensement. Le diocèse donne les directives. Fournit le matériel de recensement et assure le dépouillement avec le concours de l'Institut national de statistique »<sup>537</sup>. Ce partage des rôles se retrouvera quelques années plus tard lors de la création des paroisses nouvelles : si l'Archevêché est sans surprise la seule instance à prendre les décisions et prend à sa charge les compétences techniques, la paroisse doit répondre du bon déroulement de l'enquête sur son territoire et est désignée unilatéralement comme responsable des échecs ou difficultés qui pourraient advenir. Le secrétariat général souhaite trouver à chaque échelon de cette mobilisation - de la paroisse au secrétariat général - un tandem composé d'un prêtre et d'un laïc<sup>538</sup>, sans doute afin de décharger le clergé d'une charge particulièrement lourde.

Enfin, la préparation du recensement est l'occasion pour l'Archevêché de mettre à jour l'inventaire des lieux de culte présents dans l'agglomération et d'en contrôler l'usage. Chaque curé est en effet chargé d'établir la liste des églises et chapelles situées sur le territoire paroissial, accompagnée pour chacune d'entre elles d'un certain nombre de renseignements (type de lieux de culte, adresse exacte, nombre de messes célébrées le dimanche, horaires)<sup>539</sup>. Les curés sont appelés à mentionner en particulier le nombre de bulletins à prévoir pour chacun de ces lieux de culte, ce qui suppose paradoxalement que celui-ci ait, avant même l'enquête, une idée assez précise du nombre de pratiquants réguliers ! La centralisation de ces

---

<sup>536</sup> Liste sans doute non exhaustive des circulaires (la plupart non datées) envoyées aux paroisses ou aux supérieur(e)s des maisons religieuses : « Recensement diocésain de pratique religieuse (un dimanche de printemps 1954) : organisation d'ensemble », 2 pages ; « Recensement de pratique dominicale : instructions générales. Destinataires : MM. les curés », 1 p. ; « Recensement de la pratique dominicale. La constitution des équipes paroissiales », 2 p. ; « Recensement de pratique dominicale : prospection des lieux de culte », 3 p. ; « Recensement de la pratique dominicale. Instructions transmises par la Paroisse à chacun des lieux de culte situés sur son territoire », 3 p. ; « Recensement de la pratique dominicale. Aux Supérieurs et Supérieures des communautés religieuses », 10 février 1954, 2 p. ; « Textes à lire en chaire à chaque messe, le dimanche 21 mars dans toutes les églises et chapelles », 8 p. ; « Recensement de la pratique dominicale. Dernières précisions aux paroisses », 3 p. ; « Fiche du recensement religieux "Étude religieuse. Lyon-Villeurbanne et leur périphérie" », 1 p. (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954).

<sup>537</sup> Mots soulignés dans la circulaire. AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954.

<sup>538</sup> La fiche de prospection des lieux de culte en atteste et Jean Labbens le rappelle dans *Les 99 autres...* (p. 52).

<sup>539</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954.

informations par le secrétariat permet la constitution d'un fichier géographique actualisé des églises et chapelles de l'agglomération<sup>540</sup>. Cet inventaire sera d'autant plus précis que le secrétariat général demande à chaque curé d'établir un plan géographique détaillé de sa paroisse. La somme des informations demandées et le minimum de compétences cartographiques qu'elle requiert a sans doute effrayé ou agacé plus d'un curé. Ce plan doit en effet obligatoirement comporter : « 1° L'indication du nom des rues avec les numéros des immeubles aux carrefours, ainsi qu'aux limites paroissiales ; 2° L'emplacement des lieux de culte (église paroissiale et chapelles de toutes espèces) ; 3° L'emplacement des immeubles non destinés à l'habitation (usines, bâtiments administratifs, écoles, etc... ) »<sup>541</sup>.

## 2. Choisir un dimanche « le plus ordinaire possible »

Comment choisir le dimanche du recensement, pour qu'il soit représentatif d'une pratique ordinaire ? À la mi-janvier 1954, la date n'est pas encore définitivement arrêtée. Le choix est soumis à quelques contraintes qui permettent de resserrer l'éventail des dates disponibles. Ces impératifs montrent à quel point le choix du calendrier fait l'objet d'une attention toute particulière et limitent fortement la « fenêtre » disponible : « La question se pose de savoir si un tel dimanche peut être représentatif de la pratique dominicale. Il faut réunir tant de conditions favorables qu'on ne trouvera chaque année que deux ou trois dimanches propices, au maximum »<sup>542</sup>. L'enquête ne doit pas être trop éloignée du recensement civil de mai 1954 pour établir des corrélations avec des chiffres fiables. De plus, Jean Labbens aimerait proposer les résultats de l'enquête avant la rentrée des classes et des catéchismes en octobre, afin que les prêtres informés de ces résultats puissent ajuster leur pastorale dès le début de la nouvelle année scolaire<sup>543</sup>. Enfin, le mois de mars paraît propice pour des raisons à la fois climatiques et touristiques. Pour Jean Labbens, ce sont ces motifs qui expliquent que les recensements religieux de Marseille et Paris se soient tenus au printemps : la température assez clémente limite les absences aux offices pour cause de

---

<sup>540</sup> Le secrétariat général demande à chaque curé de remplir trois exemplaires de cette fiche de prospection des lieux de culte. L'une est conservée à la cure, les deux autres sont envoyées au Secrétariat général.

<sup>541</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954. Ces cartes n'ont hélas pas pu être retrouvées aux Archives diocésaines. Dans le cas contraire, elles auraient constitué une source inestimable pour connaître les représentations des curés de leur espace paroissial.

<sup>542</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>543</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 28 décembre 1954 ; Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 6.

maladie et cette période d'intersaison est encore peu favorable à des vacances ou des fins de semaine à la campagne<sup>544</sup>. Le 14 mars semble un temps convenir à l'Archevêché et aux services de l'INSEE, mais la prudence reste de mise pour éviter toute modification substantielle de l'affluence habituelle. La consigne passée aux curés de l'agglomération est stricte : « Ne pas organiser durant les quatre dimanches de mars de manifestation susceptible d'amener dans les églises une assistance plus importante ou plus réduite qu'il ne serait normal »<sup>545</sup>.

Dans une agglomération, la recherche de la banalité pose en particulier de redoutables problèmes. La grande ville a ses spécificités qui agissent comme des contraintes supplémentaires. En effet, elle est le lieu d'un grand nombre d'événements. D'ordre religieux, comme les processions ou les fêtes patronales, ceux-ci peuvent certes être interdits par l'autorité épiscopale certains dimanches afin de conserver le caractère ordinaire de l'assistance à la messe le jour du recensement. Mais il est des événements que l'archevêque ne peut contrôler : « une foire, une exposition, un match de football dans la ville ou auquel participe une équipe locale... peuvent suffire à écarter tel ou tel dimanche »<sup>546</sup>. La traque de l'ordinaire est rendue plus difficile en ville. Le rythme de la vie urbaine est soumis en permanence à des aléas que les autorités, civiles comme religieuses, ne peuvent maîtriser tout à fait. Et pour l'Église, la grande ville a ceci d'inconfortable et de déstabilisant que la temporalité qu'elle impose (horaires des offices, fêtes religieuses) est concurrencée par des sollicitations venues de la sphère sociale, économique ou culturelle particulièrement active et développée en ville.

Le problème se pose également de *préserver* le caractère ordinaire du dimanche retenu. Contrairement à la consultation religieuse stéphanoise annoncée plusieurs dimanches auparavant aux curés et aux fidèles, le recensement lyonnais repose sur une stratégie du secret. L'enquête sur la pratique n'est annoncée aux paroissiens que le jour même. Discretion et diffusion de l'information à un nombre très limité de responsables caractérisent donc la préparation<sup>547</sup>.

Interpréter ces discussions sur la date et sur les aléas de la vie urbaine comme une crispation des autorités ecclésiastiques serait réducteur. Une autre analyse est possible. Si les

---

<sup>544</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>545</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens et Mgr Claude Dupuy aux curés de l'agglomération lyonnaise concernés par le recensement religieux, 19 janvier 1954.

<sup>546</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, note p. 45.

<sup>547</sup> « À propos du recensement de la pratique religieuse à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 février 1954.

débats sont si vifs autour de ces questions, c'est qu'elles constituent un enjeu déterminant pour ces responsables. Ils ont le sentiment de participer à l'élaboration d'une vérité sur l'identité sociale de la communauté catholique. Aussi l'enquête est-elle pensée sur un mode très exigeant : elle doit nécessairement constituer le reflet exact de la réalité, sans quoi l'entreprise sociologique perd toute sa légitimité. Là où l'historien du catholicisme ne retient que la démarche - la signification de l'enquête en tant que *pratique* - les acteurs l'entendent tout autrement : l'enquête doit produire des *faits*, qui serviront de données pour toutes les études ultérieures. Il en va aussi et surtout de la validité des conclusions en termes d'apostolat. Ce « passage à l'acte » collectif est le moment d'un enregistrement de la pratique religieuse. Il sera la référence de tout discours sociologique sur la population urbaine catholique locale. L'agglomération lyonnaise en termes de vitalité religieuse sera ce qu'en écrivent (ou cochent !) les paroissiens à ce moment précis. Il s'agit donc pour l'équipe de Jean Labbens de créer une origine, un point de référence à partir duquel et autour duquel vont se tisser des discours, des commentaires de chiffres et des commentaires de ces commentaires.

### 3. « Le Jour J » : l'agglomération catholique se compte

La date du 21 mars est finalement adoptée par le secrétariat général à la fin du mois de janvier. Trois temps structurent cette journée que les autorités religieuses jugent décisive pour l'étude des rapports entre le catholicisme et la ville.

#### a) *Matérialiser au sol l'espace d'enquête*

Les équipes paroissiales doivent d'abord établir un plan de l'église afin de diviser l'espace du lieu de culte en autant de secteurs que de « distributeurs ». Autrement dit, le schéma du recensement à l'échelle de l'agglomération est reproduit à l'échelle de la nef. Le sol de l'église, marqué à la craie, matérialise par excellence l'approche sociologique de l'entreprise : il s'agit de considérer les paroissiens, le temps de quelques minutes, comme des individus scientifiquement observables et partie prenante d'un protocole d'expérience. Quadriller ainsi l'espace du lieu de culte à la craie, c'est le transformer en un espace propice à

l'évaluation sociologique. L'église devient un lieu *observé* : l'espace sacré est banalisé dans sa fonction d'*objet* scientifique.

### **b) Remplir son bulletin**

Puis intervient le recensement proprement dit, entre l'Évangile et le Credo. Les « distributeurs » entrent en action, prêtant au besoin de quoi écrire<sup>548</sup>, avant que le curé énonce les consignes. Placer le recensement entre l'Évangile et le Credo répond très vraisemblablement à des nécessités pratiques : c'est le moment de la célébration où l'assistance est sans nul doute la plus nombreuse, lorsque les retardataires sont arrivés et avant que les plus pressés quittent le lieu de culte. Ce moment choisi pour l'enquête correspond au temps du sermon. La réflexivité demandée aux croyants ne prend pas pour une fois la forme de l'introspection spirituelle, mais celle d'une déclaration civile d'identité, déclinée par un *citoyen* participant à une célébration du culte.

Une minutie semblable à celle des scrutins électoraux s'efforce de parer à toutes les éventualités. Toute une casuistique développée par Jean Labbens dans *Les 99 autres...* traite les cas des absents, des retardataires, des malades, du personnel religieux, de ceux qui viennent à plusieurs messes, des prisonniers ou des aliénés<sup>549</sup>. La ville est le lieu d'une diversité sociale que les responsables du recensement prennent en compte pour s'ajuster au mieux à la réalité urbaine.

### **c) Collecter les bulletins**

Une fois le recensement terminé et les bulletins mis sous pli dans des « enveloppes Kraft » ont lieu ce que Jean Labbens nomme les « tournées de collectage » à plusieurs échelons: les « paquets chapelle » forment des « colis paroisse » qui sont centralisés par secteur, l'ensemble étant transporté finalement au 25 rue du Plat, impérativement « avant 23

---

<sup>548</sup> Un exemple de minutie dans la préparation de l'enquête : Jean Labbens précise que les crayons papier utilisés à Lyon avaient neuf centimètres de longueur (Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 55).

<sup>549</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 56. Une note p. 81 envisage également l'hypothèse d'enfants découvrant leur véritable identité lors de ce recensement : « On nous a signalé la situation de jeunes enfants qui constituent ce qu'on appelle des "cas sociaux" et qui, mis en présence de ce bulletin, risquent de découvrir brutalement ce que leur situation familiale (ou plus exactement l'absence de celle-ci) a d'anormal, ce qui pourrait être l'occasion d'une crise psychique ».

heures ». Commence alors l'étape du dépouillement, scandé par de multiples étapes techniques : compostage, contrôle de cohérence, tri sur le domicile, chiffrement du domicile, tri sur le département de naissance, tri sur le lieu de travail, etc...<sup>550</sup>.

Ce qui vient d'être décrit suppose une adhésion des fidèles au projet de l'Archevêché et ne rend pas compte des aléas voire des résistances. Les Lyonnais ont-ils fait bon accueil à cette enquête de sociologie religieuse ? Le problème de la réception du recensement mérite d'être traité car il nuance le discours normatif des sources diocésaines très majoritairement utilisées.

## B. LA RÉCEPTION DIFFÉRENCIÉE DU RECENSEMENT

À lire les comptes-rendus de la *Semaine religieuse*, le recensement n'aurait pas suscité de résistances fortes parmi les catholiques lyonnais. Selon Jean Labbens, les prêtres de l'agglomération sont plutôt favorables à la sociologie religieuse, à condition que celle-ci apporte une valeur ajoutée à leur ministère quotidien : « Je crois que MM. les curés, dans leur ensemble, souhaitent vivement que le recensement ne constitue qu'une première étape »<sup>551</sup>. Le sociologue cite le cas de l'équipe sacerdotale de la nouvelle paroisse de Sainte-Marie-de-la-Guillotière s'enthousiasmant pour cette enquête<sup>552</sup>.

Au total, Jean Labbens estime à 2 % le nombre de pratiquants ayant refusé de remplir leur bulletin. Ce chiffre est à prendre avec précaution. D'une part parce qu'il émane des autorités religieuses, soucieuses de minimiser les oppositions. D'autre part parce qu'il est surtout représentatif de cas extrêmes, où le mécontentement est tel qu'il va jusqu'à l'abstention. On peut imaginer cependant que de nombreux Lyonnais ont rempli leur bulletin, alors qu'ils étaient méfiants ou hostiles à une telle enquête. Ajoutons que le chiffre de 2 % n'est pas si faible au regard de l'importance numérique de la population recensée : il représente environ 2 500 personnes<sup>553</sup>. Est-il possible de savoir qui sont ces récalcitrants et pour quels motifs ils se sont opposés à l'enquête ?

---

<sup>550</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, dossier « Pratique dominicale », 1954.

<sup>551</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 24 janvier 1954.

<sup>552</sup> « J'ai pu constater qu'il existait dans le clergé paroissial de Sainte-Marie le grand désir que cette enquête soit le point de départ de travaux plus poussés de sociologie religieuse sur la paroisse. Je crois que ce désir se retrouve aussi dans d'autres paroisses » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 14 janvier 1954).

<sup>553</sup> Ce chiffre a été obtenu à l'aide des résultats donnés par la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 mai 1955 qui parle de 131 597 personnes recensées (en éliminant les bulletins blancs dont le nombre n'est pas

Jean Labbens cite plusieurs pratiquants qui craignent une bureaucratisation de l'Église. « J'ai bien peur », explique un paroissien, « que l'Église ne perde en prestige ce qu'elle gagne en paperasse » ; ou encore : « L'Église n'est pas une mairie »<sup>554</sup>. Si la communauté des croyants en vient à utiliser les mêmes procédés que les banques, les compagnies d'assurances ou les organismes publics dans la collecte d'informations, elle perd tout sens de la foi et toute raison d'être spirituelle. Pire : c'est remettre en cause le mystère de la foi que de vouloir connaître orgueilleusement ce qui anime les fidèles en leur for intérieur. Réduire ainsi la part du divin et du surnaturel revient en outre, sur le plan ecclésiologique, à substituer le laïc au prêtre : « Le Saint-Esprit refuse-t-il ses lumières à son épouse la Sainte Église pour que son clergé soit astreint à des enquêtes de vulgaires pékins ? », raille un paroissien<sup>555</sup>. Jean Labbens, directement visé, rappelle que la sociologie religieuse n'a jamais prétendu connaître la foi des individus, ou même seulement l'identité de ces individus (les enquêtes étant anonymes), mais seulement évaluer des *masses* du point de vue de leur seule *pratique religieuse*, pour les soumettre à l'analyse statistique.

Sur ce point, le cas lyonnais illustre parfaitement les débats alors très vifs sur la légitimité de la sociologie religieuse dans les milieux d'Église. Quelques mois avant le recensement lyonnais, le pape Pie XII a admis que « les progrès de la sociologie sont fructueusement utilisés dans les domaines où ses données sont valables »<sup>556</sup>, mais le chanoine Boulard est de ceux qui insistent sur les nécessaires limites de telles enquêtes : la grâce et la foi constituent des lieux irréductibles à toute analyse rationnelle en dehors de la théologie. L'enquête religieuse est également perçue par certains membres du clergé comme une entreprise de démoralisation. Elle remet directement en cause la qualité des curés en cas de résultats insatisfaisants<sup>557</sup>. Étienne Fouilloux évoque une « position moyenne » des milieux romains pour la période qui précède l'enquête lyonnaise (1951-1953) : à condition qu'elle reste subordonnée aux tâches d'apostolat qu'elle contribue à rendre plus efficace, la sociologie a un droit de cité dans l'Église<sup>558</sup>.

---

précisé). Ces 131 597 personnes représenteraient donc 98 % des personnes présentes dans les lieux de culte le 21 mars.

<sup>554</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 12-14.

<sup>555</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 12-14.

<sup>556</sup> « Allocution du 16 janvier 1953 aux nouveaux cardinaux français » par Pie XII, *La Documentation catholique*, 25 janvier 1953, col. 94.

<sup>557</sup> Voir Dominique Julia, « Un passeur de frontières. Gabriel Le Bras et l'enquête sur la pratique religieuse en France », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 92, 2006, p. 381-413, en particulier p. 397-400.

<sup>558</sup> Étienne Fouilloux, « Courants de pensée, piété, apostolat... », *op. cit.*, p. 129-130.

Les résistances à l'enquête s'expliquent également par le refus d'une ingérence dans les affaires paroissiales. Sous couvert de bonnes intentions, le père de Galard, curé de la vieille paroisse Saint-Pothin dans le quartier des Brotteaux, semble avoir ébruité le projet de recensement dès le début du mois de janvier 1954 et souhaiterait influencer l'Archevêché sur la date de l'enquête<sup>559</sup>. Le cas de la Ligue féminine d'Action catholique (LFAC) est également l'objet de l'attention du secrétariat général. Cette organisation - qui deviendra quelques mois plus tard en 1955 l'Action catholique générale féminine (ACGF) - s'est montrée hostile « au début de l'enquête à Saint-Pothin ». La date du document (fin du mois de janvier 1954) excluant l'enquête du 21 mars, il s'agit sans doute d'une allusion au travail de sociologie religieuse qu'a entamé le père Émile Pin dans cette paroisse, en vue d'établir une corrélation entre la pratique religieuse et l'appartenance à une classe sociale<sup>560</sup>. Pour éviter une nouvelle opposition de leur part, Jean Labbens suggère à Mgr Dupuy de leur adresser une lettre particulière rappelant les enjeux de l'enquête, de les inclure dans les opérations du 21 mars et d'en recruter quelques-unes pour la codification<sup>561</sup>. Le curé de Saint-Paul (5<sup>ème</sup> arrondissement) s'oppose quant à lui de façon catégorique à l'exécution du recensement dans sa paroisse. Jean Labbens demande à Mgr Dupuy d'intervenir personnellement pour convaincre le récalcitrant<sup>562</sup>.

Le troisième motif d'opposition est le fait de catholiques plus libéraux, qui voient dans ce recensement un moyen subtil et non avoué de l'Église diocésaine de contrôler les communautés. Perçue comme une véritable « inquisition »<sup>563</sup>, l'enquête est entendue comme une entreprise cléricale qui n'avoue pas ses véritables buts. « Ce questionnaire n'est pas anonyme ; il faut avoir le courage de le dire » écrit un pratiquant. Un autre proteste en épinglant simplement sa carte de visite sur le bulletin<sup>564</sup>. Même si les responsables du recensement ont pris des précautions pour éviter les occasions de scandale concernant la vie

---

<sup>559</sup> D'après le père de Galard, la tenue à Saint-Pothin de l'assemblée générale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul pourrait coïncider avec l'enquête et risquerait d'en fausser les résultats : « Comme président, je m'en suis ouvert à notre très aimé pasteur, Monsieur le Curé de Galard qui, très volontiers, accueillerait nos confrères de Lyon, mais, sous le sceau du secret, il m'a élevé une petite objection, et m'a prié de m'en ouvrir auprès de vous » [suit l'allusion au recensement prévu en février ou mars] (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Louis Arthaud, président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Pothin à Mgr Lacroix, directeur des Œuvres diocésaines, 6 janvier 1954).

<sup>560</sup> Émile Pin, *Pratique religieuse et classes sociales dans une paroisse urbaine, Saint-Pothin à Lyon*, Paris, Spes, 1956.

<sup>561</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 31 janvier 1954.

<sup>562</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 29 janvier 1954.

<sup>563</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>564</sup> Idem.

privée des paroissiens<sup>565</sup>, l'enquête est perçue comme une entrave aux libertés, notamment de culte et de circulation. Enfin, placer les maisons religieuses sous le contrôle et la responsabilité financière des équipes paroissiales pour le recensement a pu être vécu par le clergé séculier urbain comme une ingérence indélicate et mal venue<sup>566</sup>.

En neutralisant par avance ces oppositions potentielles, le recensement semble s'être déroulé sans trop de difficultés si l'on en croit la *Semaine religieuse* : « Ce recensement s'est déroulé le dimanche 21 mars dans d'excellentes conditions, grâce à la compréhension de l'ensemble du clergé, au dévouement des responsables d'archiprêtres, des équipes paroissiales, à la compréhension de la presque totalité des fidèles, et surtout grâce à la précision et au dévouement de l'équipe dirigeante entraînée par un secrétaire général compétent : M. Jean Labbens. Un fait dit clairement le sérieux avec lequel l'opération a été menée dans chaque paroisse : les équipes de secours prévues par le secrétariat général n'ont pas eu à intervenir. Les bulletins ont, en général, été remplis correctement [...] »<sup>567</sup>. Plus objectivement, la mention de bonnes volontés pour aider au dépouillement apparaît dans certains documents, ce qui témoigne d'un accueil favorable. C'est le cas par exemple d'une équipe de militaires retraités autour du général Ract-Madoux (que Jean Labbens orthographe « Ract-Amadou »), vice-président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul<sup>568</sup>.

Durant plusieurs mois, l'enquête est dépouillée et analysée. Qu'a-t-elle révélé de la ville aux sociologues et aux autorités diocésaines ?

---

<sup>565</sup> « Afin d'éviter toute occasion de scandale, le cas des divorcés n'a pas été prévu à la question 3 [du bulletin]. Il serait intéressant de savoir combien de divorcés assistent à la messe dominicale et dans quels milieux ils se répartissent. Mais il n'existe, aux yeux de l'Église, que trois états par rapport au mariage et on ne pouvait guère s'attendre à des réponses franches si l'on prévoyait un quatrième état, caractérisé par le divorce. Par contre, on pouvait s'attendre à bien du bruit et peut-être même à des réels et profonds scandales, au sens théologique du terme » (Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.*, note p. 77).

<sup>566</sup> Sans que des sources viennent cependant le confirmer.

<sup>567</sup> « Le recensement de la pratique religieuse dans l'agglomération lyonnaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 avril 1954.

<sup>568</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 29 janvier 1954.

### III. LE RECENSEMENT RELIGIEUX : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET PORTÉE DE L'ENQUÊTE

La masse considérable d'informations recueillie le 21 mars 1954 fait l'objet d'un traitement statistique et cartographique à l'Institut de sociologie. Ce travail aboutit à la publication, entre 1955 et 1957 - à raison d'un par an - de trois fascicules de résultats regroupés par thèmes<sup>569</sup>. Quelques chiffres sur le recensement donnent la mesure de la quantité de données sur laquelle le secrétariat général a travaillé. L'enquête a concerné 356 lieux de culte dans l'agglomération lyonnaise, qui correspondent à 104 lieux paroissiaux et 252 chapelles (ou lieux extra-paroissiaux)<sup>570</sup>. Les lieux de culte paroissiaux se subdivisent en quatre-vingt-sept églises définitivement achevées ou provisoires qui constituent le centre religieux des paroisses, et dix-sept annexes. Au cours des 805 messes du dimanche 21 mars ont été distribués au total 136 640 bulletins, ce qui représente 135 622 pratiquants<sup>571</sup>.

Sur la problématique de la ville, le recensement de pratique dominicale fournit des éléments essentiels<sup>572</sup>. Il fait principalement apparaître deux séries de résultats : d'une part, l'existence et la prégnance de facteurs territoriaux déterminants pour comprendre les

---

<sup>569</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. I. L'équipement religieux*, Institut de sociologie, 1955 ; Jean Labbens, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. II. Paroisses et chapelles*, Institut de sociologie, 1956 ; Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. III. L'Instruction, la Ville et les Praticquants*, Institut de sociologie, 1957.

<sup>570</sup> Ces chapelles se déclinant ainsi : soixante-dix-huit chapelles de communautés religieuses dont trente masculines et quarante-huit féminines ; cinquante-neuf chapelles d'établissements d'enseignement ; cinquante-trois chapelles de maisons d'accueil ; trente-six chapelles d'hôpitaux ; vingt-six chapelles diverses (Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule I), p. 14-15.)

<sup>571</sup> Après soustraction des bulletins remplis par une même personne ayant assisté à plusieurs messes. Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule II), p. 3.

<sup>572</sup> Hormis l'étude qui va suivre, on peut signaler un autre résultat publié par le secrétariat général qui tend à confirmer que c'est la ville qui est au cœur des préoccupations des enquêteurs, et non seulement des paroisses ou des quartiers que l'on étudierait en soi. L'enquête du 21 mars fait apparaître que si « c'est à 7 heures qu'il se célèbre le plus grand nombre de messes, le record des messes célébrées dans les lieux de culte paroissiaux se situe à 10 heures » dans l'agglomération lyonnaise. Or, pour l'équipe de Jean Labbens, ce phénomène n'est pas le fruit du hasard. Il renvoie à un trait de civilisation rurale qui perdurerait dans le rythme des urbains. « Cette messe du milieu de la matinée est, en effet, typique de la civilisation villageoise ; elle permet de rassembler les paroissiens à une heure assez tardive pour que les paysans aient pu vaquer aux soins des animaux et à ceux d'une toilette personnelle, souvent hebdomadaire ; assez matinale cependant pour que la communauté rurale puisse s'exprimer, non seulement dans la célébration liturgique, mais encore dans les discussions et les jeux qui s'instaurent sur la grand'place ou aux tables des cafés, et pour que chacun puisse regagner avant midi sa demeure. Centre de la vie religieuse et civile de nos communautés rurales, la messe de dix heures est restée le point fixe autour duquel l'ensemble des paroisses de Lyon répartissent l'horaire de leurs messes » (Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule I), p. 26). L'analyse proposée par les enquêteurs mobilise donc bien la dichotomie rural/urbain. Ce couple apparaît comme pertinent pour décrire le plébiscite des croyants pour un horaire particulier.

contrastes de pratique dans la population urbaine ; d'autre part, une forte mobilité des « messalisants » dans l'agglomération, mais sans que soit remis en cause le poids des configurations spatiales.

## **A. LE POIDS DES RÉALITÉS TERRITORIALES**

Un des résultats les plus significatifs mis en évidence par l'enquête est la grande dissymétrie est-ouest dans l'agglomération sur le plan de l'équipement religieux, le Rhône faisant office de frontière théorique. Plusieurs constats témoignent de cette opposition.

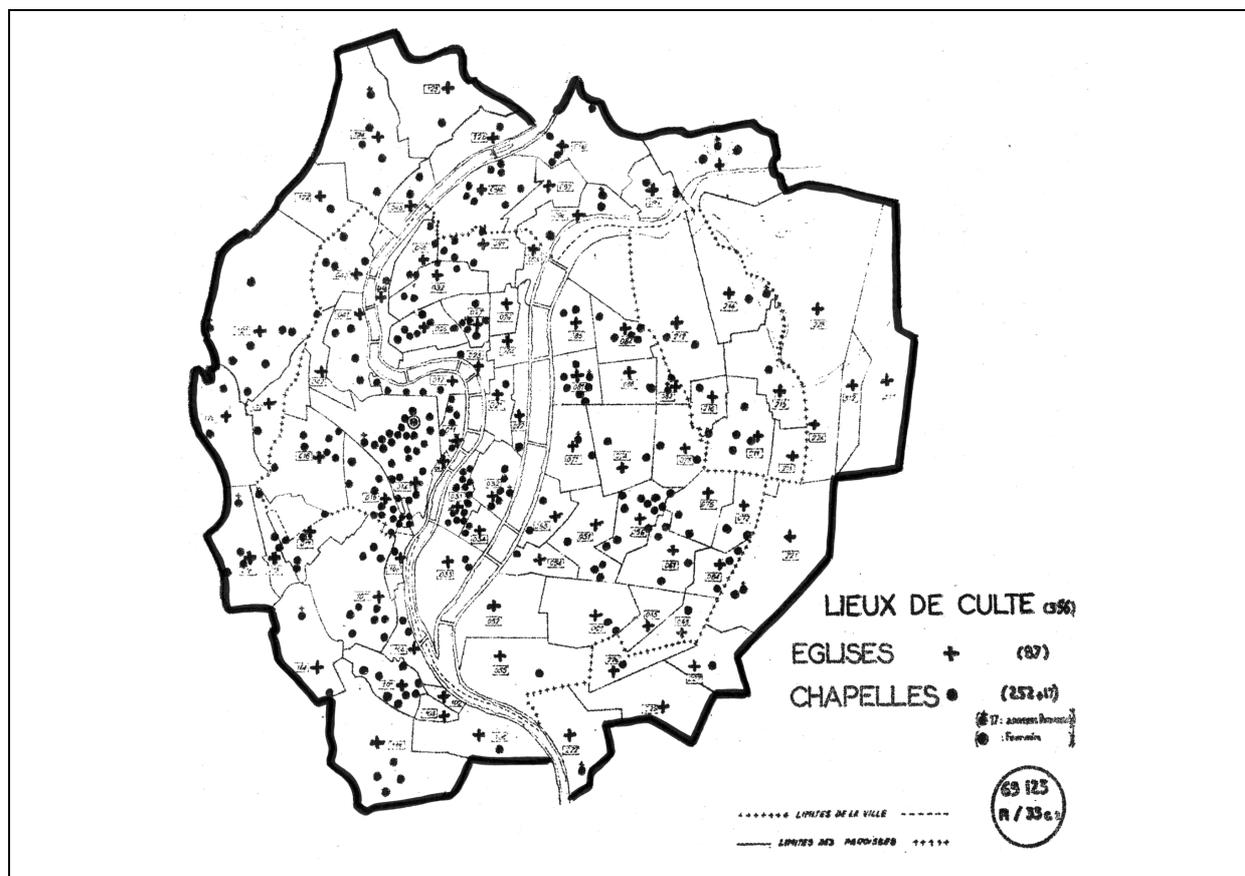
### 1. Des déséquilibres territoriaux nombreux qui opposent les deux rives du Rhône

Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'églises ou chapelles diffère profondément selon les communes et les quartiers de l'agglomération. D'après l'enquête, si on compte un lieu de culte pour 820 habitants à l'ouest de la Saône, et un pour 1 620 entre Saône et Rhône, on n'en trouve qu'un pour 4 000 au-delà du Rhône<sup>573</sup>. En termes de densité d'équipement religieux, le rapport peut donc être de un à cinq.

---

<sup>573</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule I), p. 14-15.

Fig. 6 : Localisation des lieux de culte recensés lors de l'enquête de pratique dominicale du 21 mars 1954<sup>574</sup>.



Jean Labbens utilise l'image d'une comète pour décrire la forme - à vrai dire peu visible sur la carte (fig. 6) - que prend spatialement le réseau des lieux de culte de l'agglomération : « La disposition des lieux de culte sur la carte fait apparaître une espèce de comète munie d'une énorme tête recouvrant la presque île de la place Carnot à la place Bellecour, la colline de Saint-Just depuis le fort Saint-Irénée jusqu'à l'église ou la gare Saint-Paul, le plateau de la Croix-Rousse. Cette comète possède une queue qui s'étire, au-delà du Rhône, entre les avenues Gambetta et Berthelot, spécialement le long de la première. Des systèmes plus restreints se révèlent en direction de Cuire, sur le territoire de Sainte-Foy, autour de Saint-Martin d'Oullins ou, à l'est du Rhône, auprès de Saint-Pothin. Partout ailleurs, et à de rares exceptions près, les lieux de culte brillent comme autant d'étoiles isolées, largement disséminées »<sup>575</sup>. L'analyse de la répartition des lieux de culte annexes conduit à la même conclusion. Destinés le plus souvent à desservir des populations éloignées

<sup>574</sup> Source : Jean Labbens, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. I. L'équipement religieux*, Institut de sociologie, 1955, p. 15.

<sup>575</sup> Idem, p. 16.

de l'église paroissiale ou à suppléer à sa taille devenue insuffisante pour accueillir les fidèles, ces lieux de culte sont rares sur la rive gauche du Rhône : cinq annexes, c'est même un de moins que pour la seule Presqu'île. « On s'attendrait à voir les annexes se multiplier dans les immenses et peuplées paroisses de l'Est, au-delà du Rhône. Il n'en est rien », constate Jean Labbens<sup>576</sup>.

Du point de vue de la pratique effectivement recensée, c'est cette même géographie qui, à peu d'exceptions près, se dégage des statistiques. Le taux général de pratique dans l'agglomération s'élève à environ 20 % de la population, mais cette moyenne masque toute une série d'échelons qui font passer sans solution de continuité de paroisses typiques des terres de chrétienté les plus ferventes à d'autres marquées par une profonde désaffection religieuse. Sur la carte, ce différentiel de pratique dessine les contours d'espaces déjà évoqués : « Les cartes par paroisses et par communes ou arrondissements font apparaître une zone très pratiquante qui recouvre une grande partie de l'Ouest, le Centre, le quartier des Brotteaux et le nord de la Presqu'île (commune de Caluire-et-Cuire); une zone de pratique moyenne située au sud de Perrache, vers la Guillotière en bordure du Rhône, à Bellecombe, dans la commune de Crépieux-la-Pape [...]. Ici encore, tout l'Ouest nous apparaît comme massivement pratiquant : seuls la commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, le quartier de Vaise et la commune de Pierre-Bénite n'atteignent pas 15 %. [...]. Toute la partie Est accuse une pratique médiocre »<sup>577</sup>.

Quatrième et dernier critère : le nombre de prêtres par paroisse. Alors que la moyenne calculée s'élève pour l'ensemble des paroisses recensées le 21 mars à 2,6, ce chiffre varie selon les quartiers dans une proportion de 1 à 6<sup>578</sup>. De fait, un peu moins du tiers du clergé paroissial et la moitié des paroisses se trouvent ainsi affectés au service d'un peu plus du cinquième des habitants. Cette situation est nettement favorable une fois encore aux paroisses de l'ouest du Rhône (Centre-Presqu'île et rive droite de la Saône). Le rattachement au diocèse de Lyon de l'archiprêtré de Villeurbanne quelques mois après le recensement aggrave encore les inégalités constatées au détriment de la rive gauche du Rhône<sup>579</sup>. Ce territoire de grande superficie et densément peuplé pose des problèmes urgents et redoutables. Construire des églises paraît dès lors comme la solution évidente pour évangéliser ces marges.

---

<sup>576</sup> Idem, p. 14.

<sup>577</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, op. cit. (fascicule III), p. 21.

<sup>578</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, op. cit. (fascicule I), p. 20-22.

<sup>579</sup> Ibidem.

## 2. Les espaces plus déterminants que les milieux sociaux

Le second résultat important du recensement concerne la sociologie des pratiquants eux-mêmes. L'équipe du secrétariat général, après maints recoupements, en vient à déterminer un « milieu catholique » idéal-typique : le fidèle lyonnais type est un adulte passé par des écoles catholiques et pétri de culture « secondaire ». Là réside le noyau dur des pratiquants de l'agglomération. « C'est à une véritable élimination des primaires et des techniques que l'on aboutit en fait » écrivent Jean Labbens et Roger Daille<sup>580</sup>. L'étude des catégories socioprofessionnelles des pratiquants vient confirmer cette hypothèse : c'est parmi les cadres intellectuels et les professeurs de l'université et de l'enseignement secondaire que les taux de pratique religieuse sont les plus élevés (45 %), puis parmi les représentants des professions libérales. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, les ouvriers spécialisés qui pratiquent ne représentent qu'1,4 % de leur groupe professionnel. Pour l'équipe de l'Institut de sociologie, c'est le facteur culturel - et notamment la question de l'instruction reçue - qui l'emporte cependant sur ce facteur social<sup>581</sup>.

Les statistiques laissent également apparaître que la pratique des groupes socioprofessionnels varie considérablement selon les secteurs d'habitat. « Dans certaines zones urbaines, les ouvriers qualifiés pratiquent autant que les cadres supérieurs ou les professions libérales et plus que les cadres moyens en d'autres zones. En certains endroits, les ouvriers spécialisés surpassent les employés et même le groupe des industriels et négociants. S'il est opportun de souligner les corrélations qui existent entre la pratique et l'appartenance à telle catégorie sociale, on ne saurait manquer de relever les influences locales : tout se passe comme si les "milieux" étaient, en définitive, moins profondément marqués que les secteurs »<sup>582</sup>. Cette analyse est de portée considérable. D'une certaine manière, elle remet en cause certains postulats de la pastorale catholique telle qu'elle s'est construite dans l'entre-deux-guerres sur le modèle de l'Action catholique spécialisée. Si le territoire est plus déterminant que le groupe social, faut-il continuer à évangéliser le semblable par le semblable indépendamment de sa localisation dans l'espace urbain ?

---

<sup>580</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule III), p. 12.

<sup>581</sup> Idem, p. 15.

<sup>582</sup> Idem, p. 29.

L'équipe de sociologie n'entre pas dans le débat. Elle explique cependant que ces conclusions renvoient directement aux analyses d'écologie urbaine : « Ce qui distingue les secteurs d'une grande métropole urbaine, c'est moins leur disposition géographique que leur aspect fonctionnel : chacun d'eux joue dans l'ensemble urbain un rôle particulier et ce rôle affecte profondément la manière dont les habitants assurent l'exercice des fonctions nécessaires à la vie, qu'il s'agisse du travail, des relations familiales, des loisirs, de la religion aussi. S'il est une conclusion qui se dégage de notre étude, c'est bien cette diversité de comportements religieux qui affecte, selon le lieu de leur implantation, toutes les catégories sociales. Et cette conclusion invite à diversifier l'action pastorale suivant les secteurs écologiques de la ville »<sup>583</sup>. Cette référence est très intéressante, à un moment où la diffusion des thèses de l'École de Chicago en France n'est pas chose acquise. Elle témoigne d'une acculturation des thèses des disciples de Park et Burgess dans le cadre de problématiques religieuses assez éloignées de leurs préoccupations<sup>584</sup>.

## **B. LA MOBILITÉ DES PRATIQUANTS DANS LA VILLE**

L'enquête dominicale a mis à jour un autre phénomène « d'une ampleur considérable et généralement insoupçonnée »<sup>585</sup> : des échanges inter-paroissiaux particulièrement importants dans l'agglomération. En effet, 30 % environ des fidèles recensés ne se sont pas rendus dans leur paroisse canonique mais dans un autre lieu de culte. Si l'équipe de Jean Labbens ne s'étend pas sur les causes d'une telle mobilité, elle établit par le menu l'ensemble de ces transferts d'une paroisse à une autre, en calculant pour chacune d'entre elles le nombre de fidèles « reçus » et « perdus ».

Loin d'y voir le signe d'un éclatement religieux de la ville, cette mobilité est perçue par le secrétariat général comme le révélateur d'une « unité de l'agglomération » lyonnaise<sup>586</sup>. Ces flux dessinent à eux seuls les contours réels de l'espace religieux en ville : ils en sont une des dynamiques d'organisation, à l'origine de lignes de force et de polarités. Aux yeux des

---

<sup>583</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule III), p. 31-32.

<sup>584</sup> Voir notre communication « La migration comme modèle de compréhension de la ville dans l'expertise catholique (du début des années 1960 à la fin des années 1970) », pour le colloque « Dieu change en ville : religion, espace et immigration », organisé par l'Association française de sociologie religieuse sous la direction de Lucine Endelstein, Sébastien Fath et Séverine Mathieu, Amphithéâtre de l'EHESS (Paris), 2-3 février 2009, à paraître.

<sup>585</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule II), p. 29.

<sup>586</sup> Idem, p. 39.

enquêteurs, il serait donc peu judicieux de la part des autorités ecclésiastiques de ne pas en tenir compte et ne voir dans ces transferts que l'expression de fidèles capricieux peu respectueux des limites canoniques. Ces échanges inter-paroissiaux justifient au contraire la nécessité d'une pastorale proprement urbaine puisque ils s'effectuent à l'échelle de l'agglomération : « Celle-ci [l'unité d'agglomération] appelle normalement, sinon une rigoureuse unité d'action, du moins une coordination, une "unanimité pastorale" et des initiatives concertées jusque, sans doute, sur le plan des prédications (afin que les fidèles reçoivent, en dépit de leur mobilité, un enseignement suivi et formateur) et sur le plan des efforts liturgiques (afin que le mouvement ne se traduise point par un dépaysement) »<sup>587</sup>. Cet apostolat urbain n'est pas sans contradictions ni ambiguïtés : entre obéissance et concertation, uniformisation et respect d'une relative diversité, la pastorale urbaine n'est ici qu'une proposition, encore incertaine, qui n'engage que Jean Labbens lui-même. D'autant que la publication des chiffres de l'enquête a une portée plus immédiate et plus concrète pour les curés : l'apport d'un éclairage sur le profil sociologique et la « volatilité » de leur public. Ce qui a pour conséquence de réajuster les frontières des paroisses.

## 1. De nombreux réajustements de limites paroissiales

L'Archevêché prend acte d'une forte mobilité des fidèles entre les paroisses. Ces échanges inter-paroissiaux particulièrement intenses en ville appellent sans doute des mesures d'ensemble. Il reste que certaines modifications ponctuelles de limites paroissiales apparaissent comme urgentes et nécessaires, « pour consacrer en droit des situations de fait »<sup>588</sup>. Le dépouillement de la *Semaine religieuse* révèle en effet une inflation du nombre d'ordonnances de modifications de limites entre les paroisses dans les mois qui suivent le recensement. C'est le cas entre les paroisses de La Nativité et de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Villeurbanne<sup>589</sup>, de Saint-Fons et de Vénissieux<sup>590</sup>, ou encore de Saint-Vincent-de-Paul et Notre-Dame-des-Anges dans le quartier de la Mouche<sup>591</sup>. La paroisse de Millery est en

---

<sup>587</sup> Ibidem.

<sup>588</sup> « La pratique religieuse à Lyon. Pourcentage de pratique. Mobilité des pratiquants dans l'agglomération lyonnaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 mai 1955.

<sup>589</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 19 mai 1956.

<sup>590</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 décembre 1957.

<sup>591</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 1<sup>er</sup> février 1958.

outre rattachée à l'archiprêtré de Saint-Genis-Laval en novembre 1955<sup>592</sup> et les paroisses de la Croix-Rousse font l'objet d'un redécoupage géographique en juin 1957<sup>593</sup>.

Ces réajustements ont été possibles parce que l'Institut de Sociologie a fourni à l'Archevêché une carte de l'ensemble des paroisses de l'agglomération lyonnaise qui n'existait pas auparavant ou qui n'était plus à jour. Jean Labbens rappelle les efforts fournis pour parvenir à un tel outil de travail : « Une carte d'ensemble des frontières paroissiales en 1954 a pu être établie par le procédé banal qui consiste à solliciter de MM. les curés le plan de leurs paroisses respectives, à vérifier si ces plans concordaient entre eux, à résoudre les litiges lorsqu'il s'en présenterait et à dessiner enfin la carte des paroisses de l'agglomération [...] »<sup>594</sup>. D'autre part, bien qu'il n'y ait pas de référence explicite au recensement pour la totalité des cas de refonte du maillage territorial, ceux-ci correspondent à l'analyse de mobilité inter-paroissiale qui avait été mise en évidence par l'équipe de l'Institut de Sociologie lors de la publication des résultats.

De plus, il semble que l'Archevêché ait directement demandé aux curés de l'agglomération, au cours d'une réunion sacerdotale à l'automne 1954, de faire des suggestions sur les limites de paroisses<sup>595</sup>. Des prêtres de l'agglomération répondent favorablement. C'est le cas par exemple du curé Magat à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui décline sur chaque frontière de sa paroisse de Sainte-Thérèse-de-la-Plaine les ajustements nécessaires<sup>596</sup>. Avant même que les résultats complets de l'enquête du 21 mars ne soient rendus publics, certains membres du clergé envoient à Fourvière des projets de refonte du découpage paroissial en s'appuyant sur les résultats partiels du recensement. Ainsi, en novembre 1954, le curé de Notre-Dame-de-Lourdes dans le quartier de Gorge-de-Loup alors en forte croissance démographique, cite les chiffres du recensement pour en appeler à une nouvelle répartition des centres paroissiaux dans ce quartier<sup>597</sup>. À la fin de l'année 1954, le curé de Saint-François-de-Sales, sur la Presqu'île, dit s'inquiéter de l'excessive mobilité des fidèles dans son quartier au détriment de la fréquentation de son église. Favorable à un projet « plus rationnel » des

---

<sup>592</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 19 novembre 1955.

<sup>593</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 1<sup>er</sup> juin 1957.

<sup>594</sup> Jean Labbens, *La pratique...*, *op. cit.* (fascicule I), p. 4-6.

<sup>595</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du curé Bissuel de Saint-Antoine-de-Gerland à Mgr Claude Dupuy, 16 novembre 1954 ; lettre de Mgr Gabriel Galland, archiprêtre de Saint-Jean, au même, 10 décembre 1954.

<sup>596</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de l'abbé A. Magat, curé de Sainte-Thérèse-de-la-Plaine, 13 décembre 1954.

<sup>597</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport du curé de Notre-Dame-de-Lourdes, 10 novembre 1954.

limites de Saint-François, il attend beaucoup des résultats du recensement du 21 mars pour avoir une connaissance plus claire des flux de ses paroissiens<sup>598</sup>.

Le souhait de voir publier rapidement ces résultats se retrouve chez plusieurs prêtres de l'agglomération. Le curé de Saint-Antoine-de-Gerland est obligé, à la date du 16 novembre 1954, de se limiter à des suppositions vraisemblables pour appuyer sa démonstration : « Le recensement religieux a certainement fait apparaître que les chrétiens de cette région sont davantage attirés par Saint-Antoine que par Notre-Dame-des-Anges, plus proche et plus facile d'accès ». En revanche, il possède les chiffres du recensement civil de mai 1954<sup>599</sup>. L'archiprêtre de Saint-Jean a déjà son idée des résultats concernant la mobilité des fidèles, même si un « pointage personnel » le conduit à en nuancer par avance les chiffres<sup>600</sup>. Cette relative lenteur du dépouillement mécanographique s'explique en particulier par le fait que l'INSEE doit mobiliser ses machines et ses équipes pour le recensement national<sup>601</sup>.

Au-delà du problème des limites paroissiales, le recensement a-t-il laissé apparaître la nécessité de renforcer l'équipement religieux du diocèse par la création de nouveaux lieux de culte ? En avril 1954, les premiers résultats du dépouillement révèlent pour le moins aux autorités ecclésiastiques que la question vaut d'être posée : « En ce moment même, nous prévoyons la création, dans les banlieues des villes importantes du diocèse, de sept à huit paroisses nouvelles, dont le recensement récent de la pratique religieuse a fait apparaître la nécessité, de façon encore plus précise »<sup>602</sup>. Ce chiffre est minime par rapport à la centaine de lieux de culte qui seront envisagés au plus fort des chantiers diocésains au début des années 1960. Mais il témoigne d'une prise de conscience d'un postulat qui prendra progressivement un caractère d'évidence dans le diocèse, notamment après la parution de l'ouvrage *Construire des églises* de Paul Winninger en 1957 : la présence d'un lieu de culte est la première condition de l'évangélisation d'un territoire.

---

<sup>598</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettres du curé de Saint-François-de-Sales à Mgr Claude Dupuy, 15 novembre et 16 décembre 1954.

<sup>599</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du curé Bissuel de Saint-Antoine-de-Gerland à Mgr Claude Dupuy, 16 novembre 1954.

<sup>600</sup> « Le recensement prouvera évidemment que bien des paroissiens du quartier des Célestins vont se dispersant aux paroisses Saint-Nizier, Saint-François et Hôtel-Dieu... » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Gabriel Galland archiprêtre de Saint-Jean à Mgr Claude Dupuy, 10 décembre 1954).

<sup>601</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Remarques sur la pratique dominicale à la chapelle de l'Hôtel-Dieu », anonyme, sans date (vraisemblablement fin 1954).

<sup>602</sup> « Quête du Christ dans la banlieue », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 avril 1954.

## 2. Le centre de Lyon... sans paroisse.

Le cas de la chapelle de l'Hôtel-Dieu à proximité de la place Bellecour est un cas particulier de la mobilité inter-paroissiale et révèle un fait inattendu. Les quatre messes du dimanche 21 mars ont attiré au total 796 pratiquants, dont plus de 80 % viennent de sept paroisses voisines<sup>603</sup>. L'auteur du rapport est prudent quant aux causes d'une fréquentation aussi importante et aussi diversifiée : facilité d'accès ? Horaire des messes particulièrement heureux ? Toujours est-il que le recrutement de la chapelle s'effectue de façon particulièrement importante sur quelques rues situées entre la place Bellecour au sud et la place des Jacobins au nord, ce secteur relevant canoniquement de la paroisse de Saint-François-de-Sales. L'auteur de conclure sur ce phénomène surprenant : « L'examen de la pratique dominicale laisserait donc supposer l'existence d'un no man's land paroissial au cœur même de la Presqu'île, no man's land qui tient à la fois de la disposition des églises paroissiales et des horaires de messe. Des vérifications de limites paroissiales pourraient et peut-être devraient être envisagées. Mais dans l'état actuel des choses, toute la partie située entre la place Bellecour et la place des Jacobins resterait privée d'une véritable appartenance paroissiale si l'on n'envisageait pas la création d'une nouvelle paroisse. Mais il n'est pas évident qu'une transformation du statut de la chapelle de l'Hôtel-Dieu résolve le problème »<sup>604</sup>. Le recensement a donc pu mettre à jour des problèmes inattendus, parfois pressentis de longue date mais qui n'étaient souvent pas traités en raison des polémiques qu'ils suscitaient. En donnant une mesure objective des mobilités des paroissiens, l'enquête religieuse a permis de visualiser nettement ces flux.

La chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui se révèle comme un lieu centripète pour une bonne partie de la Presqu'île, fait même l'objet d'un débat autour de la notion de centralité. Si ce lieu de culte est au cœur du 2<sup>ème</sup> arrondissement, il est aussi au centre de la commune de Lyon et, plus largement, de l'agglomération lyonnaise. Dès lors, se pose la question d'une fonction particulière de cette chapelle, voire des autres lieux de culte à proximité, dans une pastorale qui aurait la ville comme territoire. Ce serait alors redéfinir la notion d'apostolat urbain : « On ne saurait cependant oublier qu'on se trouve ici dans le noyau central d'une grande agglomération et que, dans ce noyau se concentre une foule de pratiquants venus des quatre

---

<sup>603</sup> Il s'agit des paroisses de : Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Bonaventure, Saint-Martin-d'Ainay, Immaculée-Conception, Saint-André et Sainte-Croix.

<sup>604</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Remarques sur la pratique dominicale à la chapelle de l'Hôtel-Dieu », anonyme, sans date (vraisemblablement fin 1954).

points cardinaux. N'y aurait-il pas lieu d'envisager des formules canoniques nouvelles qui, tout en assurant la satisfaction des besoins religieux de la population locale, tiendraient compte, plus aisément que les structures paroissiales classiques, du rôle et de la responsabilité des lieux de culte situés dans cette partie de la ville envers l'agglomération toute entière ? »<sup>605</sup>. Cette citation appelle en particulier deux remarques. « Noyau central », « agglomération », « satisfaction des besoins religieux », « population » : tout un vocabulaire de sociologie urbaine est mobilisé pour expliciter la portée du recensement. D'autre part, la notion de « responsabilité » employée ici est intéressante : elle confère au centre une obligation particulière à l'égard des périphéries de l'espace urbain. Il y aurait une nécessité ou un engagement moral propre à l'Église historique de Lyon envers les marges de la ville<sup>606</sup>.

Ce problème des *confins* est au cœur des préoccupations de l'archevêque de Lyon en cette fin d'année 1954. C'est le moment en effet que choisit Mgr Caillot, l'évêque de Grenoble, pour céder l'archiprêtré de Villeurbanne à son confrère lyonnais. Si le rattachement de ces paroisses de l'est de l'agglomération est un effet direct, côté grenoblois, d'études de sociologie religieuse et urbaine, il peut être lu, de l'autre côté du Rhône, comme le prolongement et l'aboutissement de l'enquête de pratique dominicale qui englobait les paroisses villeurbannaises.

## IV. LE RATTACHEMENT DES PAROISSES DE VILLEURBANNE AU DIOCÈSE DE LYON : L'ENJEU URBAIN CONFIRMÉ

Il s'agira de montrer d'abord que ce « démembrement » - selon la terminologie du droit canonique - engage deux évêques, le Primat des Gaules et l'évêque de Grenoble, dans une procédure classique de modification des limites entre deux diocèses. Celle-ci est

---

<sup>605</sup> Idem.

<sup>606</sup> Voir également chapitre 6.

approuvée sans difficultés particulières par Rome et fait la quasi-unanimité dans le clergé villeurbannais. Mais le caractère tardif de ce rattachement interroge : en 1954, la commune de Villeurbanne est rattachée au département du Rhône depuis près d'un siècle, et des demandes récurrentes de rattachement, toujours refusées par l'évêque de Grenoble, parcourent la documentation tout au long du premier XX<sup>ème</sup> siècle. Un second volet s'efforcera par conséquent de montrer que le contexte d'après-guerre, marqué par un renouveau de l'apostolat ouvrier, peut expliquer ce changement de politique territoriale, en faisant de la banlieue lyonnaise une priorité pastorale<sup>607</sup>.

Pourtant le contexte religieux n'explique pas tout : l'urbanisation elle-même et sa prise en compte par la hiérarchie catholique méritent une attention particulière. Il n'existe pas de « doctrine de la ville » au sommet, loin s'en faut. Mais les catholiques n'échappent pas aux transformations de la ville, qui viennent interroger les modes d'action pastorale. Dans la logique missionnaire, le renforcement de la foi passe par un travail de la frontière<sup>608</sup>. Nous faisons par conséquent l'hypothèse que ce rattachement s'inscrit dans l'émergence (concomitante dans les deux diocèses) d'une sociologie empirique à la fois urbaine et religieuse qui se propose de penser l'« urbain » comme une catégorie à part entière, distincte des notions de « mission ouvrière » ou de « milieu ouvrier ». L'agglomération dans sa globalité, et non pas seulement dans sa composante ouvrière, est au cœur de cette annexion. Parce que c'est la ville qui fait frontière entre les deux diocèses, le rattachement est porteur d'enjeux lourds pour l'Église : quels mots utiliser pour dire l'appartenance, qu'elle soit religieuse ou spatiale ? Que signifie « le bien des âmes » dans la grande ville ?

## **A. LES FAITS : UNE MODIFICATION TRADITIONNELLE DE LIMITES DE DIOCÈSES**

Le rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon apparaît comme une modification classique de limites entre deux diocèses. Comme l'exige le *Code de droit canonique* de 1917, ce « démembrement » (*demembratio*), « partie du territoire ou des biens d'un bénéfice détachée de celui-ci et rattachée à un autre bénéfice, cause pie ou institut

---

<sup>607</sup> Cette partie a fait l'objet d'une première présentation lors du colloque « Ville et religion dans l'Europe moderne et contemporaine » de décembre 2006 évoqué en introduction (à paraître).

<sup>608</sup> Synthèse très éclairante sur ce point dans Denis Pelletier, « 1905-2005. Un siècle d'engagements catholiques », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la République...*, *op. cit.*, p. 19-50.

ecclésiastique » (canon 1421), est réalisé par les évêques concernés. Le canon 1428 précise que ceux-ci ne doivent faire des démembrements de bénéfices que par écriture authentique, après avoir pris l'avis du chapitre et des intéressés, s'il y en a, surtout des recteurs d'églises. Surtout, le démembrement effectué sans cause canonique est considéré comme nul, ce qui oblige l'épiscopat à justifier en droit la décision d'un rattachement.

## 1. La mobilisation des autorités compétentes

L'initiative du rattachement des paroisses de Villeurbanne vient de l'évêque de Grenoble, Mgr Alexandre Caillot, âgé de quatre-vingt-treize ans en 1954, qui occupe le siège épiscopal depuis 1917<sup>609</sup>. Il est épaulé sur cette question par son vicaire général, le père Tanchot, qui fut le responsable diocésain des mouvements d'Action catholique dans le diocèse jusqu'en 1951<sup>610</sup>. Dans l'archidiocèse de Lyon, le cardinal Gerlier s'appuie sur le vicaire général Claude Dupuy, sollicité pour la rédaction des actes. Sa nomination officielle comme évêque auxiliaire de Lyon intervient d'ailleurs peu après l'épisode du rattachement (7 mars 1955). Mgr Gerlier recourt également aux services d'André Bride, professeur à la Faculté de droit canonique, qui est chargé d'examiner le premier projet de protocole rédigé par Grenoble. Les conseils juridiques de ce professeur de droit canonique aux Facultés catholiques de Lyon vont s'avérer précieux pour l'élaboration du document final. Ce recours à l'expertise, loin d'être marginal, tend à prendre une place de plus en plus grande en tant qu'aide à la décision dans l'entourage des évêques de la région. Le nonce apostolique, Mgr Marella, qui supervise pour Rome la procédure, subdélègue pour cette affaire Mgr Villot<sup>611</sup>, directeur du Secrétariat de l'Épiscopat en France. Sur la proposition du cardinal Gerlier, le futur archevêque de Lyon est préféré à Mgr Sembel, doyen de la province ecclésiastique, au motif qu'une visite prévue de Mgr Villot à Lyon épargnerait un déplacement peut-être difficile à l'évêque de Dijon<sup>612</sup>.

---

<sup>609</sup> Alexandre Caillot (1861-1957) a été ordonné prêtre dans le diocèse de Moulins en 1884. Il est évêque de Grenoble jusqu'en 1957. Mgr André-Jacques Fougerat lui succède de 1957 à 1969.

<sup>610</sup> Bernard Bligny (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble*, collection « Histoire des diocèses de France », 12, Paris, Beauchesne, 1979, p. 294.

<sup>611</sup> Jean-Marie Villot (1905-1979) est en 1954 évêque-auxiliaire de Paris. Directeur du Secrétariat de l'Épiscopat depuis 1950, il est nommé archevêque-coadjuteur de Lyon en 1959, puis archevêque entre 1965 et 1967. Il devient secrétaire d'État en 1969 et camerlingue de la Sainte Église (Chambre apostolique) en 1970 (voir Antoine Wenger, *Le cardinal Villot (1905-1979)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.)

<sup>612</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier au nonce Marella, 15 janvier 1955. Mgr Villot et le cardinal Gerlier se connaissent et s'apprécient depuis une vingtaine d'années. Le père Villot a été une première fois secrétaire particulier de Mgr Gerlier quand il était évêque de Lourdes au début des années 1930. Nommé

## 2. Chronologie et modalités canoniques du rattachement.

Quoique Mgr Caillot, qui craint des résistances et des critiques, ait montré parfois son impatience<sup>613</sup>, la négociation entre les deux évêques est menée assez rapidement, entre juillet 1954 et le 22 janvier 1955, date de la cérémonie d'exécution du décret de la Consistoriale à l'Archevêché de Lyon. La correspondance entre les acteurs concernés, complétée par l'étude de *la Semaine religieuse de Grenoble* fournit les grandes étapes de la négociation.

À la suite d'un échange de lettres entre Mgr Caillot et le cardinal Gerlier en juillet 1954, un premier projet de protocole est rédigé, sans doute par le vicaire général Tanchot qui se rend à Lyon le 20 août. La fin de l'été est marquée par la négociation de quelques points précis : répartition des curés et vicaires, examen précis des limites spatiales des paroisses rattachées, et formalités juridiques sur le transfert de biens ecclésiastiques entre les deux associations diocésaines. Un accord est trouvé rapidement. Après l'envoi le 25 septembre de la supplique à Rome pour solliciter le rattachement<sup>614</sup>, le décret de la Consistoriale est approuvé et signé le 26 novembre 1954 par le cardinal Piazza. Le texte est envoyé le 14 janvier 1955 par le nonce apostolique et exécuté huit jours plus tard. Le 23 janvier, lecture est faite du décret dans toutes les églises et chapelles de l'archiprêtré de Villeurbanne, avant qu'il soit inséré dans les *Semaines religieuses* des deux diocèses<sup>615</sup>.

Que signifie cette annexion sur le terrain ? Est rattaché à l'archidiocèse de Lyon le territoire de l'archiprêtré de Villeurbanne comprenant douze paroisses : La-Nativité, Les-Charpennes, Le-Saint-Curé-d'Ars, La-Sainte-Famille-de-Croix-Luizet, Saint-Julien-de-Cusset, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Parilly, Bron, l'Immaculée-Conception, et trois églises dites « filiales » : la Poudrette, les Essarts et les Clochettes. Les biens qui concernent ces paroisses sont également transférés. Les neuf curés en fonction dans l'archiprêtré de Villeurbanne auront libre faculté d'option pour leur maintien dans le diocèse de Grenoble ou pour leur incardination à Lyon

---

archevêque de Lyon en 1937, Mgr Gerlier lui confie la chaire de morale aux Facultés catholiques. Pendant la guerre, il est de nouveau appelé comme secrétaire par le cardinal, en remplacement de Mgr Maury. Enfin, en 1949, Mgr Villot est nommé directeur des Œuvres Pontificales Missionnaires du secteur de Lyon (Antoine Wenger, *Le cardinal Villot...*, *op. cit.*).

<sup>613</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31., lettre de Mgr Alexandre Caillot au cardinal Gerlier, 22 décembre 1954.

<sup>614</sup> Archives du diocèse de Grenoble, dossier « Rattachement de Villeurbanne au diocèse de Lyon, 1955 ».

<sup>615</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 27 janvier 1955.

durant une période de trois années. Les aumôniers et vicaires auxiliaires conserveront ce droit d'option durant un temps illimité : en attendant, ils demeurent incardinés à Grenoble. Enfin, les prêtres jouissant d'une dignité dans le diocèse de Grenoble seront revêtus et jouiront d'une dignité équivalente dans le diocèse de Lyon après leur option<sup>616</sup>.

### 3. Une demande récurrente

Le rattachement de 1954 est l'aboutissement d'une série de demandes adressées aux deux évêques depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle au moins. Deux laïcs, le Villeurbannais Jean Beaumont et le Lyonnais Jean Boissier<sup>617</sup> tentent à trois reprises d'attirer l'attention sur cette question des limites spatiales entre les deux diocèses. Leur requête intervient par deux fois à un moment jugé propice : lors de la vacance du siège épiscopal de Grenoble en 1911 à la mort de Mgr Henry et en 1917 lorsque Mgr Maurin est promu archevêque de Lyon. En 1931 un dossier constitué par les deux notables est directement envoyé à la Nonciature pour demander le rattachement.

Mgr Caillot répond point par point à l'argumentaire de ce « rapport Beaumont » pour conclure que ce démembrement n'a aucune raison valable d'être réalisé<sup>618</sup>. Les explications données par l'évêque de Grenoble sont intéressantes à double titre : elles font d'une part émerger dans la documentation les représentations de la ville par la hiérarchie catholique avant-guerre ; d'autre part, Mgr Caillot mettra en cause sa propre réfutation en 1954 pour justifier auprès de Rome le rattachement.

En 1932 en effet, Mgr Caillot écarte toute idée d'annexion. À ses yeux, la non-superposition des limites départementales et ecclésiastiques n'est pas une anomalie qui crée des complications pour l'état civil, car d'autres diocèses connaissent sans problème apparent le même type de fonctionnement. Le silence de Rome sur cette question justifie à lui seul, pour Mgr Caillot, que « les raisons au point de vue civil [...] ne le sont pas au point de vue spirituel ». L'existence au sein d'une même agglomération de deux catéchismes différents et surtout de deux rites différents, romain et lyonnais, ne porte aucun préjudice à la vie religieuse

---

<sup>616</sup> Idem.

<sup>617</sup> Jean Beaumont est bijoutier à Lyon mais membre du conseil paroissial de Saint-Julien-de-Cusset à Villeurbanne. Jean Boissier habite rue de la République à Lyon.

<sup>618</sup> Archives du diocèse de Grenoble, dossier « 1911 et 1932 », « Réponse au rapport de M. Beaumont à la Nonciature daté du 15 décembre 1931 et transmis par la Nonciature le 24 février 1932 ». L'ensemble de l'analyse de ce paragraphe s'appuie sur ce document.

des deux diocèses. Quant à l'annexion de la commune de Villeurbanne par la ville de Lyon - présentée par Beaumont comme imminente -, Mgr Caillot la juge peu probable du fait de l'autonomie municipale revendiquée par Villeurbanne.

Ces raisons ne sont de toute façon pas jugées « sérieuses » par l'évêque de Grenoble, qui préfère s'appesantir sur l'argument principal développé par Beaumont : le rattachement permettrait à la charité lyonnaise, forte de nombreuses œuvres, de se diffuser vers les paroisses de Villeurbanne. Celles-ci, d'après Beaumont, manqueraient de « service religieux » du fait de la trop grande distance par rapport à Grenoble. Mgr Caillot démontre que cet argument ne tient pas, en énumérant toutes les actions pastorales entreprises dans l'archiprêtré en vue du « bien des âmes » : construction de « centres religieux » (La-Sainte-Famille dans le quartier de Croix-Luizet, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, La Poudrette, Saint-Curé-d'Ars et La Ferrandière à Villeurbanne, Parilly à Vénissieux, Les Clochettes à Saint-Fons) ; nomination de vicaires supplémentaires, comme à Bron ; ouverture d'écoles libres ou renforcement de patronages comme à Vaulx-en-Velin. D'autre part, les ventes et les sermons de charité s'effectuent à la fois à Villeurbanne et à Lyon, ce qui n'est donc, « en définitive, qu'un échange de bons procédés et non pas une aumône que Lyon fait à Villeurbanne ». Enfin, d'après Mgr Caillot, la Ligue dauphinoise d'Action catholique est particulièrement active à Villeurbanne. Pour l'évêque de Grenoble, Beaumont doit donc laisser le soin aux autorités compétentes de régler cette question, au lieu de « *passer par-dessus la tête des deux évêques intéressés* ».

En 1954 pourtant, l'argumentaire du « rapport Beaumont » est fortement mis à contribution dans la supplique adressée à Rome par les deux évêques. Pour obtenir l'approbation de la Consistoriale, deux types de motifs sont distingués, ce qui permet stratégiquement sur les conseils du chanoine Bride de reléguer en cause secondaire « toute considération purement humaine [...], n'ayant en vue que le bien des âmes »<sup>619</sup>. Parmi les « motifs canoniques du démembrement », figure en première position la distance entre cet espace densément peuplé (environ 150 000 âmes) et la ville épiscopale de Grenoble (plus de 120 km) qui ne permet donc pas à l'évêque de Grenoble d'observer le canon 336 concernant la vigilance pastorale. Cet aveu minimise les efforts d'équipement religieux rappelés par Mgr Caillot une vingtaine d'années auparavant. Par ailleurs, les « motifs de convenance », d'ordre

---

<sup>619</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « supplique à adresser à Rome pour solliciter le rattachement » jointe à la lettre du vicaire général Tanchot au cardinal Gerlier, 15 septembre 1954.

historique, géographique, administratif et liturgique, sont ceux qu'évoquait le rapport Beaumont<sup>620</sup>.

Ce qui paraissait infondé en 1932 l'est donc beaucoup moins en 1954. Comment expliquer ce renversement dans la politique territoriale de l'évêque de Grenoble ? Le rattachement est sans doute la traduction spatiale d'une réorientation qui s'est jouée ailleurs, sur le plan pastoral mais également sur les plans démographique et spatial.

## **B. UN DOUBLE CONTEXTE À PRENDRE EN COMPTE**

### 1. Un contexte catholique favorable ?

Sans doute y a-t-il pour Mgr Caillot une justification à la fois conjoncturelle et politique au rattachement : « Je préfère le faire de mon vivant, ce serait impopulaire pour mon successeur »<sup>621</sup>. Dans son esprit, l'annexion est une décision nécessairement difficile car elle peut être interprétée comme un abandon masquant un aveu d'échec : « Il y a trente-sept ans, à mon arrivée, je fus sollicité mais ne connaissant rien ou presque au diocèse, je ne voulais pas inaugurer mon épiscopat par un acte aussi inconsidéré »<sup>622</sup>. Mais au-delà de ce courage qui ne peut tenir lieu de justification, il est souhaitable de proposer des pistes de compréhension qui replacent cet événement diocésain dans un contexte plus large.

Certes, le dispositif militant hérité du catholicisme social depuis l'encyclique *Rerum Novarum* est engagé dans une stratégie missionnaire de reconquête bien avant la Seconde Guerre mondiale. À Villeurbanne, le succès de l'Action catholique spécialisée, le maintien des patronages ou encore l'« Œuvre du Christ dans la banlieue » sont les outils d'une mobilisation qui a très tôt pris acte de l'existence de populations déracinées dans les quartiers ouvriers<sup>623</sup>. Le contexte général des années 1940 est lui aussi essentiel : pour beaucoup de prêtres, la « drôle de guerre », la prison en Allemagne ou les années vécues aux côtés des déportés dans les camps de la mort nazis ont été une révélation : celle du fossé creusé entre l'Église et les masses. La naissance de la Mission de France (1941) et de la Mission de Paris

---

<sup>620</sup> Idem.

<sup>621</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre manuscrite de Mgr Caillot au cardinal Gerlier, 23 août 1954.

<sup>622</sup> Idem.

<sup>623</sup> Bernard Bigny (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble...*, op. cit., chap. XI.

(1943), les premières expériences des prêtres ouvriers (PO) avant leur condamnation par Rome le 1<sup>er</sup> mars 1954 s'inscrivent dans un apostolat ouvrier qui cherche à se renouveler. Plusieurs pôles à Lyon, comme le Prado, participent à cette dynamique de renouveau missionnaire<sup>624</sup>.

Faut-il établir un lien entre le rattachement de Villeurbanne et l'expérience des PO condamnée par Rome quelques mois auparavant ? Certes, les rapports de l'archiprêtre Veyron évoquent en 1952, 1953 et 1954 le cas difficile du père Gulon dans le quartier du Tonkin dans la paroisse villeurbannaise des Charpennes<sup>625</sup>. Celui-ci aurait délaissé l'évangélisation pour se donner à la lutte des classes et au Mouvement de la Paix, dont il serait le président à Villeurbanne. Or, s'il n'est pas surprenant que rien ne filtre sur ce sujet dans le texte du protocole lui-même, il est remarquable que ce problème ne soit pas non plus spécifié dans le rapport critique du chanoine Bride. De façon plus significative encore, le problème des PO n'apparaît jamais en tant que tel dans la correspondance entre les deux évêques.

Il semble par conséquent qu'il ne faille pas surévaluer l'impact de la question des prêtres-ouvriers dans la décision du rattachement. Ceci tendrait à montrer que les raisons de ce démembrement ne sont pas à chercher uniquement dans un contexte proprement religieux, mais aussi dans le champ de l'histoire urbaine : la prise en compte d'une urbanisation rapide et les débuts d'une sociologie urbaine et religieuse dans les deux diocèses ont été semble-t-il tout aussi déterminants.

## 2. La prise de conscience de l'urbanisation

L'urbanisation des paroisses villeurbannaises est une réalité bien antérieure au début des années 1950. Dès mars 1852, la municipalité de Villeurbanne avait obtenu par décret le rattachement de la commune au département du Rhône. En 1926, la construction de la Cité de la Soie le long du Chemin de la Poudrette marque une densification de l'habitat ouvrier dans la ville et confirme sa vocation industrielle. Le début des années 1930 à Villeurbanne est marqué, sous le mandat du socialiste Lazare Goujon, par le chantier des Gratte-Ciel<sup>626</sup>. Une carte réalisée par la Société de documentation industrielle en 1932 confirme l'extrême densité

---

<sup>624</sup> Voir en particulier : Jacques Gadille, *Histoire des diocèses...*, op. cit.; Émile Poulat, *Les prêtres ouvriers. Naissance et fin*, Paris, Le Cerf, 1999.

<sup>625</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapports annuels de l'archiprêtre Veyron.

<sup>626</sup> 1 400 logements, 1931-1934, Môrce Leroux architecte.

des implantations industrielles à Villeurbanne<sup>627</sup>. Les bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale ont dans l'ensemble épargné les Villeurbannais et les efforts de la Reconstruction sous la houlette du MRU contribuent à densifier encore cette zone de frontière entre les deux diocèses. Ainsi le quartier de la Vilette situé à l'est de la commune de Lyon et qui jouxte Villeurbanne connaît un début de transformation et d'aménagement dès la Libération. Ajoutons qu'au total, entre 1906 et 1950, la commune de Villeurbanne a connu des chantiers nombreux de construction d'Habitats Bon Marché (qui deviennent HLM en 1949), en raison d'une crise du logement de plus en plus critique<sup>628</sup>.

Cette urbanisation galopante est clairement perçue par l'archiprêtre de Villeurbanne qui, à plusieurs reprises, met en garde l'autorité épiscopale contre un retard de l'Église dans l'équipement religieux des quartiers en pleine croissance. Ces rapports soulignent trois enjeux majeurs pour le diocèse de Grenoble. D'abord, la construction de nouveaux « centres religieux » est à prévoir. À Bron par exemple, la situation est alarmante : « Des travaux considérables d'urbanisme vont être réalisés sur cette paroisse en bordure de la RN [route nationale] et du boulevard de Ceinture. C'est une véritable ville nouvelle qui va être édifiée. Cela pose des questions graves et urgentes au point de vue religieux. Je n'entre pas dans les détails du problème qui ont fait l'objet de plusieurs rapports du curé de Bron à Votre Excellence. Je signale seulement qu'il y a là une question très importante qui demande à être étudiée sans retard »<sup>629</sup>. Un rappel l'année suivante précise qu'« il serait urgent de prévoir l'emplacement de la future cité religieuse et d'en acquérir le terrain »<sup>630</sup>. Les fronts d'urbanisation se multiplient, et rares sont les cas où l'Œuvre du Christ dans la Banlieue a acquis avant-guerre un terrain pour ménager l'avenir. Ainsi, le quartier des Onchères à Villeurbanne « s'agrandit à vue d'œil »<sup>631</sup>, de même que celui de la Ferrandière, où 400 logements sont en construction. La densification du tissu urbain et son étalement inquiètent donc les curés sur le terrain, car les besoins religieux deviennent immenses.

L'autre enjeu signalé par le chanoine Veyron est la présence quantitative et qualitative du personnel sacerdotal dans cette périphérie. À Saint-Fons par exemple, un prêtre supplémentaire serait le bienvenu. À Cusset (Villeurbanne) comme au quartier de la Poudrette

---

<sup>627</sup> Reproduite (sans source indiquée) dans Jean Pelletier et Charles Delfante, *Atlas historique du Grand Lyon, Formes urbaines et paysages au fil du temps*, Seyssinet-Pariset, Éditions Xavier Lejeune-Librio, 2004, p. 159.

<sup>628</sup> 120 logements rue Flachet, 120 également rue de la Prévoyance, 74 rue Édouard-Vaillant, 168 sur le cours Émile-Zola ou encore une soixantaine rue Michel-Servet (Jean Pelletier et Charles Delfante, *Atlas historique du Grand Lyon...*, *op. cit.*, p. 152-179).

<sup>629</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport annuel du chanoine L. Veyron, 31 juillet 1952.

<sup>630</sup> Idem, 28 juillet 1953.

<sup>631</sup> Idem, 28 juillet 1954.

à Vaulx-en-Velin, la vie paroissiale est « en sommeil »<sup>632</sup>. Une sérieuse reprise en main par la nomination de prêtres énergiques devient urgente dans ces paroisses étendues, aux populations souvent très jeunes.

Enfin, le père Veyron précise que plusieurs modifications de limites spatiales entre paroisses seraient nécessaires, car l'urbanisation rend caduques les anciennes frontières. La limite sud de la paroisse de Vaulx n'est par exemple plus valable, car les habitants du quartier de la Poudrette, trop éloignés, se tournent plutôt vers Décines située dans le département de l'Isère, ce qui cause en outre des complications pour l'état civil<sup>633</sup>.

Ces rapports n'appellent à aucun moment à un rattachement de ce secteur au diocèse de Lyon, mais l'archiprêtre constate une dépendance accrue des activités pastorales à l'égard de la métropole voisine. Quand il décrit les rapports avec le diocèse de Grenoble, le chanoine évoque le principe de réalité : « Les prêtres du canton sont animés du plus pur loyalisme envers leur diocèse et du plus filial attachement à leur évêque. Je dois cependant à la loyauté de ce rapport de souligner les difficultés qui résultent pour ce canton de sa situation géographique. Pour les choses essentielles, il s'efforce de participer à la vie du diocèse. Mais pour beaucoup de choses secondaires, concernant l'information du clergé, les écoles, l'Action catholique, les œuvres, etc..., il est obligé de se joindre aux organisations lyonnaises. Il en résulte une situation en porte-à-faux, préjudiciable à bien des points de vue. Nous serions beaucoup plus mêlés à l'activité du diocèse si nous étions moins éloignés. Cet absentéisme est le résultat d'une impossibilité et non pas le signe d'une négligence »<sup>634</sup>.

Ajoutons enfin que celui qui parle est un responsable religieux, non un laïc : son diagnostic est sans doute davantage écouté à l'Archevêché que les arguments du bijoutier Beaumont. Pour autant, peut-on affirmer que la ville en croissance est une préoccupation des évêques de Grenoble et de Lyon ?

### **C. LA VILLE : UN IMPENSÉ POUR L'ÉGLISE ?**

La ville est-elle alors perçue comme un enjeu ? La question mérite d'être posée à l'échelle de deux diocèses à l'occasion de ce rattachement. Ce qui fait problème, en première

---

<sup>632</sup> Idem, 25 juillet 1951.

<sup>633</sup> Idem, 13 mars 1952 et 28 juillet 1953.

<sup>634</sup> Idem, 25 juillet 1951.

analyse, est moins la ville que l'impuissance d'un évêque à accomplir sa mission sur le territoire qui lui est confié. C'est le deuxième motif canonique évoqué après celui de l'« éloignement » dans la supplique adressée à Rome : l'impossibilité matérielle d'observer strictement les prescriptions du canon 336 concernant la vigilance pastorale, « ce qui est un sujet d'angoisse pour la conscience de l'évêque de Grenoble »<sup>635</sup>. D'autre part, c'est l'industrialisation, corollaire de l'urbanisation, qui semble le plus préoccuper Mgr Caillot. Le contexte de 1954 est tout entier orienté vers le positionnement de l'Église face au monde ouvrier, et non face à la ville en général. Enfin, le vocabulaire utilisé pour mettre en mots la croissance urbaine ou ses effets est encore flou. La supplique évoque « Lyon, dans laquelle Villeurbanne et les paroisses *environnantes* se trouvent *comme englobées à la façon d'une banlieue* »<sup>636</sup>.

Cependant, l'hypothèse d'une pensée sur la ville en train de s'inventer dans les pratiques du quotidien n'est pas à exclure. Dans une lettre au cardinal Gerlier, Mgr Caillot explique qu'il doit prendre en compte l'existence d'une communauté de destin, proprement urbaine, qui entre en concurrence avec les découpages administratif et religieux : « Par exemple, du point de vue de l'état civil : c'est Lyon qui répond pour Villeurbanne. Au point de vue social, économique, ouvrier surtout, les gens de Villeurbanne se considèrent instinctivement comme de Lyon. Il en résulte des conséquences quotidiennes »<sup>637</sup>. De même, suite au rattachement, Mgr Caillot déclare : « [...] d'autant que tout est "lyonnais" là-bas : industrie, commerce, relations sociales, etc.... Au civil, le canton fait partie du Rhône. Les gens ne comprennent guère pourquoi, au religieux, ils dépendent de Grenoble, bien moins important que Lyon et surtout à plus de cent kilomètres. Ne serait-ce pas plus naturel qu'ils soient rattachés à Lyon ! »<sup>638</sup>. Ce constat fait suite à une enquête sociologique réalisée dans le diocèse de Grenoble à la demande de l'évêque.

---

<sup>635</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « supplique à adresser à Rome pour solliciter le rattachement » jointe à la lettre du vicaire général Tanchot au cardinal Gerlier, 15 septembre 1954.

<sup>636</sup> Idem. C'est nous qui soulignons.

<sup>637</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Alexandre Caillot au cardinal Gerlier, 23 août 1954.

<sup>638</sup> *Semaine religieuse de Grenoble*, 27 janvier 1955.

## 1. L'apport de la sociologie religieuse et urbaine dans le diocèse de Grenoble

Dans son diocèse, Mgr Caillot lance en effet au début des années 1950 un projet de Mission pour la ville de Grenoble. Une « préparation sociologique de la Mission » est confiée en 1952 au Centre d'études des complexes sociaux, fondé à Grenoble en 1947 par des ingénieurs dans la mouvance d'EH<sup>639</sup>. Des militants y réalisent des recherches et des enquêtes sur la ville. Une « consultation paroissiale » en mai 1952 sert de matériau pour cette « préparation » que coordonne Madeleine Perrot. Les résultats sont publiés en 1953 sous le titre *Essai de sociologie religieuse*. L'auteure présente en outre la métropole alpine aux missionnaires le jour du lancement de la Mission, leur donnant des clés de compréhension sociologique et géographique pour saisir la complexité urbaine. L'objectif est de parvenir à « une carte religieuse de la ville »<sup>640</sup>.

Or, pour Mgr Caillot, c'est bien cette Mission de Grenoble qui a été déterminante pour la décision du démembrement. Dans une lettre au cardinal Gerlier, il écrit à propos des raisons qui l'ont conduit à faire ce choix : « Enfin et surtout, le diocèse de Grenoble ne dispose pas du nombre de prêtres qu'il faudrait pour évangéliser convenablement les douze paroisses de Villeurbanne. Je m'en aperçois mieux en ce moment où je suis occupé à réorganiser dans le sens de l'évangélisation les paroisses de l'Isère »<sup>641</sup>. La déclaration de l'évêque de Grenoble à l'occasion de l'annexion le confirme : « Nous sommes à un moment où, devant l'insuffisance de nos méthodes pour atteindre les âmes, il faut en chercher de plus efficaces. À ce point de vue, notre Grande Mission de Grenoble a été vraiment une révélation : puisque les gens ne viennent plus à l'église, il faut aller à eux, chez eux, dans leurs quartiers. [...]. Malheureusement, les apôtres ne sont pas assez nombreux. Nous manquons de prêtres à Villeurbanne, comme nous en manquons à Grenoble. Mais à Villeurbanne, tout près de Lyon, on y pourrait suppléer par des prêtres lyonnais »<sup>642</sup>. Le bilan tiré de la Mission de Grenoble donne des chiffres sur cette impression de pénurie. Le *ratio* est d'un prêtre pour 3 700 habitants environ. « De l'avis des Missionnaires, rares sont les villes aussi démunies de prêtres que Grenoble »<sup>643</sup>. À Villeurbanne, la proportion est plus forte encore : une population

---

<sup>639</sup> Bernard Bligny (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble...*, op. cit., p. 287-288.

<sup>640</sup> *Semaine religieuse de Grenoble* du 18 mars 1954.

<sup>641</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Alexandre Caillot au cardinal Gerlier, 23 août 1954.

<sup>642</sup> *Semaine religieuse de Grenoble*, 27 janvier 1955.

<sup>643</sup> Réunion des archiprêtres du 20 avril 1954. Compte-rendu publié dans la *Semaine religieuse de Grenoble* du 22 avril 1954.

de 128 700 personnes, répartie en douze paroisses, dispose de vingt-huit prêtres seulement, soit un prêtre pour 4 600 personnes. La solution tient donc dans une nouvelle répartition du clergé, « en fonction du développement industriel ». Il faut réduire le nombre de prêtres ruraux, par exemple en mettant en place une motorisation du clergé. « Est-il normal qu'à Villeurbanne, il y ait un prêtre pour 4 600 personnes, alors qu'à Mens ou à Clelles il y a un prêtre pour 500 ou 600 personnes ? Sans doute, il y a des questions d'éloignement, de distance, qui jouent. Mais tout de même ! »<sup>644</sup>. L'urbanisation et l'industrialisation qui lui est liée obligent donc à faire des choix rapidement, car la ville n'attend pas : « Il faut faire vite car les villes souffrent d'un sous-équipement sacerdotal qui ira toujours croissant et qui empêche l'évangélisation des pauvres »<sup>645</sup>.

## 2. L'appartenance en question

Ce qui précède appelle une analyse plus fine du positionnement de l'autorité diocésaine sur la question de la ville. Lors de la question du rattachement, la ville apparaît comme un espace et non pas seulement comme la somme de milieux de vie juxtaposés. Le problème des limites oblige à poser le problème en termes *géographiques* et non seulement sociologiques, alors même que c'est l'émergence d'une sociologie qui permet de penser la ville de façon globale, en termes d'agglomération, et non uniquement en termes de « monde ouvrier » ou de « milieu ouvrier ». Bien que la segmentation socio-culturelle de la société française telle qu'elle est transcrite dans l'Action catholique spécialisée soit encore bien réelle au début des années 1950, une autre échelle d'analyse, celle de la ville, vient s'ajouter à cette approche par milieux sociaux. *L'Essai de sociologie religieuse* préparatoire à la Mission de Grenoble est révélateur de ce point de vue : l'étude s'articule autour de grands thèmes qui ne font pas apparaître une problématique spécifiquement ouvrière<sup>646</sup>.

D'autre part, le rattachement montre que les perceptions spatiales ont changé. Dans l'entre-deux-guerres, la ville de Villeurbanne n'est pas au centre des préoccupations. Pour Mgr Caillot, elle n'apparaît pas comme une zone de confins, mais comme un archiprêtré

---

<sup>644</sup> Idem.

<sup>645</sup> Idem.

<sup>646</sup> La table des matières se compose comme suit : « I. Les quartiers (Corps de la Cité ; zone centre-ville et zone urbaine ; proche banlieue ; grande banlieue). II. Les activités dominantes (population active ; vie industrielle ; activité commerciale ; tourisme ; université). III. Les équipements (administratifs ; d'enseignement et de culture ; loisirs ; équipements sanitaires ; équipement culturel catholique). IV. Les tendances (psychologiques ; politiques ; religieuses par quartiers) ».

comme un autre, éloigné certes, mais qui fait partie du diocèse. La condamnation sans appel du « rapport Beaumont » ne retient pas l'évidence d'une continuité urbaine avec Lyon. En 1954, l'appartenance à la ville apparaît, non pas plus légitime, mais au moins tout aussi réelle et objective que l'appartenance à un diocèse. Il y a là, semble-t-il, la reconnaissance au moins implicite d'une communauté d'intérêts, d'une vie partagée dans un même espace vécu, voire d'une identité : la ville est perçue comme un territoire. Les autorités religieuses prennent acte, même si les raisons évoquées ne le font pas apparaître explicitement, d'une réalité urbaine. Ce sentiment d'appartenance à l'agglomération lyonnaise est d'ailleurs présent chez les prêtres villeurbannais qui expriment de façon unanime leur désir de voir se réaliser le rattachement<sup>647</sup>.

L'épisode du rattachement de Villeurbanne au diocèse de Lyon comme celui du recensement de la pratique dominicale ne sont pas à surestimer. Ils constituent des événements de portée locale, au mieux régionale. Ceci est particulièrement vrai du rattachement villeurbannais : si dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, des résistances notamment épiscopales, ont pu retarder cette annexion, celle-ci n'a pas donné lieu à des tensions particulières dans le clergé ou chez les fidèles lors de sa réalisation effective en 1954-1955. Sans doute est-ce la raison pour laquelle elle n'a pas suscité à notre connaissance de travaux historiques spécifiques.

Ces deux épisodes quasiment contemporains l'un de l'autre montrent cependant de façon assez claire et assez neuve que l'investissement de l'Église dans la ville passe également par une action sur le *territoire* urbain, entendu comme espace vécu, pensé et aménagé. L'urbanisation est un phénomène dynamique, mouvant, diffus, plus difficile à maîtriser parce que ne relevant pas du seul cadre religieux. Il est aussi plus inconfortable sur le plan intellectuel car il doit mobiliser un vocabulaire géographique. Dans cet espace urbain vit une population que l'enquête de pratique considère comme *groupe social*, avec ses variables démographiques et sociologiques propres. Le discours tenu est moins celui de la désolation que celui de l'expertise, à propos d'un objet - les paroissiens - dont l'existence, le profil sociologique et les logiques de mobilité paroissiale ne vont plus de soi.

---

<sup>647</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « supplique adressée à Rome ».

Cette modification classique de limites entre deux diocèses montre certes une mobilisation de l'Église locale sur le thème de la « défense religieuse », dont les efforts portent principalement sur des marges menacées par l'athéisme communiste. Mais la sauvegarde d'une capacité d'influence dans les banlieues ouvrières renvoie aussi à des enjeux plus vastes qui dépassent les seuls catholiques. Les interrogations chrétiennes portent sur la définition même de la ville : quels outils statistiques faut-il créer pour diagnostiquer la réalité des villes ? La ville a-t-elle encore du sens dans son étalement, sa densification, ses mobilités croissantes ? Qu'est-ce qui fait l'essence de la ville ? Sur ce terrain s'inventent des pratiques catholiques qui participent par conséquent à la prise de conscience d'une urbanisation croissante de la société française.



# CHAPITRE 5 : MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DE DEUX ORGANISMES À VOCATION URBAINE : L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE ET L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES, 1955-1975

Au milieu de la décennie 1950, sont créés à Lyon à quelques années d'intervalle deux organismes qui prennent la ville en croissance comme intuition fondatrice. Tous deux seront envisagés comme des lieux d'expertise catholique, bien que leurs objectifs diffèrent assez nettement l'un de l'autre.

Chronologiquement, le premier est l'Institut de sociologie que fonde Jean Labbens en 1955 au sein des Facultés Catholiques. La création de cet organisme fait suite à l'enquête de pratique dominicale organisée dans l'agglomération lyonnaise en mars 1954. Il perdure jusque dans les années 1980, incarné après le départ de Jean Labbens par le sociologue Roger Daille (OMI). L'objet de ce chapitre n'est pas de traiter de l'ensemble de la période, mais de centrer l'effort d'analyse sur les origines de cet Institut, dont l'ambition scientifique est de se concentrer « plus spécialement, mais non exclusivement sur la sociologie religieuse urbaine »<sup>648</sup>.

Le second organisme est la structure diocésaine spécialement vouée à l'étude et à la construction d'églises nouvelles dans le diocèse, et en particulier dans l'agglomération lyonnaise : l'Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN), créé en 1957. Pour l'essentiel,

---

<sup>648</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 47. Cette orientation est confirmée par l'annuaire de l'année universitaire 1957-1958, en page 51 : « Dans le domaine de la recherche, l'Institut s'est particulièrement orienté vers l'étude du comportement religieux et politique des grandes villes ; quelques travaux ont cependant été réalisés sur le comportement religieux et politique des zones rurales ».

l'organisation interne qui sera décrite reste valable pour l'ensemble de la décennie 1960 et jusqu'au départ de son directeur Mgr Mazieux en 1975, c'est-à-dire la période de l'apogée des chantiers d'églises nouvelles. Certes, l'ODPN voit sa mission changer en 1971. Il devient le Comité diocésain d'étude et de recherche pour l'implantation des équipements religieux (CDERIER)<sup>649</sup>. De plus, une Commission des biens immobiliers (CBI) se met en place l'année suivante sous la direction de Mgr Maurice Delorme<sup>650</sup>. Ces créations répondent à de nouvelles logiques territoriales et pastorales qui seront étudiées en troisième partie. Mais ces mutations n'affectent pas immédiatement le fonctionnement de l'Office diocésain ni la composition de ses différents services. Les membres de l'équipe permanente (la bien nommée !) restent ainsi en place jusqu'au début des années 1970 : Mgr Mazieux se retire en 1975, et la présence de ses principaux collaborateurs, H. Jaillard et P. Godinot, nommés dès son arrivée à l'Office diocésain, est prouvée jusqu'en 1971. Le nom même d'« Office diocésain » est attesté jusqu'en 1975<sup>651</sup>.

Dans ce chapitre, il sera très souvent question de sociologie des organisations. Ce parti pris ne signifie pas que la problématique générale de ce travail soit oubliée. Au contraire, le détour par une analyse un peu fine du fonctionnement interne des organismes d'études et d'expertise a semblé nécessaire pour comprendre dans quelles circonstances et autour de quels enjeux a émergé la question urbaine au sein des institutions catholiques lyonnaises.

---

<sup>649</sup> AAL, fonds Maurice Delorme (désormais fonds « Delorme »), I.1542, lettre de Mgr Joannès Mazieux à Henri Arto, curé des Minguettes à Vénissieux, 1<sup>er</sup> septembre 1971.

<sup>650</sup> AAL, fonds Delorme, I.1542, procès-verbal de la réunion de la CBI du 17 mai 1972. Elle est instituée officiellement par le cardinal Renard le 24 mai 1975 (*Église de Lyon*, 1975, p. 676).

<sup>651</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, procès-verbal de la réunion de la Commission diocésaine des biens immobiliers du 30 juin 1975.

# I. LA DIFFICILE INSTITUTIONNALISATION DE LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE À LYON

## A. LA SOCIOLOGIE AUX FACULTÉS CATHOLIQUES AVANT LA CRÉATION DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Faute de documents disponibles, il n'est pas possible de connaître précisément la genèse de l'Institut de sociologie aux Facultés catholiques<sup>652</sup>. En croisant les sources dépouillées aux Archives diocésaines avec la *Semaine religieuse*, l'*ordo* et les *Annuaire*s et *Guides de l'Étudiant*, il est malgré tout possible de dégager quelques éléments de compréhension sur l'institutionnalisation de la sociologie religieuse à Lyon. Jusqu'au recensement de mars 1954, il n'existe pas entre Saône et Rhône de centre ou d'institut de sociologie religieuse telle que la conçoivent Gabriel Le Bras et le chanoine Boulard. L'enquête de 1952 sur les paroisses rurales du diocèse a été coordonnée par la direction des Œuvres et le recensement de la pratique religieuse de mars 1954 a été organisé par un secrétariat général relativement informel. La sociologie religieuse serait-elle donc absente à Lyon comme discipline savante dans les milieux universitaires catholiques avant 1954 ?

### 1. Une sociologie proche de la doctrine sociale de l'Église

En dehors des sessions de formation à l'enquête Lebreton organisées à La Tourette par EH, il existe aux Facultés catholiques de Lyon des enseignements de sociologie, mais en marge de la Faculté de Philosophie.

Cet état de fait n'est pas propre à l'enseignement catholique. Il renvoie à l'échec de la sociologie durkheimienne à se constituer comme discipline universitaire autonome en France

---

<sup>652</sup> Nos demandes auprès des Facultés catholiques de Lyon n'ont pas abouti. Jean Labbens dit avoir perdu le contrôle de ces archives après son départ pour l'UNESCO dans les années 1960 et a constaté que celles-ci « ont mystérieusement disparu ». (Lettre de Jean Labbens à l'auteur, 8 mars 2004).

dans l'entre-deux-guerres<sup>653</sup>. À la fin des années 1930, un cours intitulé « Morale et sociologie », classé dans les « disciplines spéciales » de la Faculté de Philosophie, est assuré par le doyen Jolivet. Cet enseignement porte sur « la vie économique » en 1937-1938, sur « la notion de valeur, la justice, l'origine de la religion » en 1938-1939<sup>654</sup>. Il s'agit de la préparation au « certificat de morale et de sociologie » créé en 1920 dans les Facultés de philosophie françaises, qui reste pendant près de quarante ans la seule attestation universitaire de la discipline. Après guerre, ce cours est maintenu dans son intitulé mais comporte des questions tournantes sur deux ans. Quelques-unes de ces questions traitent directement de la sociologie en tant que discipline, mais il est difficile de savoir précisément la place qui leur est réservée tant elles sont « noyées » dans un ensemble plus général qui croise des approches à la fois philosophiques, morales et politiques<sup>655</sup>. Le philosophe Joseph Vialatoux est pendant quelques années chargé d'un cours à la Faculté de Lettres intitulé « Questions spéciales de sociologie » - en plus d'un cours sur les « Questions spéciales de morale » - dont il est difficile là encore d'apprécier le contenu<sup>656</sup>. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement de la sociologie reste encadré dans celui de la philosophie. La sociologie d'enquête, contrairement à d'autres pays aux contextes scientifiques et institutionnels différents, n'est pas parvenue à s'imposer, y compris dans les universités d'État<sup>657</sup>.

En 1944 est créé à Lyon un « Institut social » qui dépend de la Faculté catholique de Droit<sup>658</sup>. Emmanuel Gounot, doyen de la même Faculté, en est le directeur. Il est secondé par le président de la Chronique sociale, Joseph Folliet, qui exerce la charge de secrétaire général de l'Institut. À destination des « étudiants des diverses facultés qui veulent se préparer à participer activement à la reconstruction morale et sociale de la France », l'offre se décline selon plusieurs modalités d'enseignement : à un cours d' « Introduction à l'étude du droit et des sciences sociales », destiné à familiariser les étudiants avec les notions fondamentales de

---

<sup>653</sup> Laurent Mucchielli, *La Découverte du social. Naissance de la sociologie française*, Paris, La Découverte, 1998.

<sup>654</sup> *Livret de l'Étudiant*, 1937-1938, Facultés catholiques de Lyon, p. 44 ; idem, 1938-1939, Facultés catholiques de Lyon, p. 49. Cet enseignement est également proposé aux étudiants de la Faculté de Lettres.

<sup>655</sup> Le programme de ce cours pour l'année universitaire 1948-1949 peut servir d'exemple : « Les principales théories sociologiques contemporaines », « L'expérience et l'expérimentation en sociologie » et « Les principaux types sociaux » cohabitent avec les thèmes suivants : « Les fondements de la morale », « Les problèmes du peuplement », « Les idées de Bien et de Mal », « La morale personnelle », « La justice sociale », « Les problèmes sociologiques de la vie internationale : la guerre et la paix » et « La communauté supranationale » (*Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1948-1949, Facultés Catholiques de Lyon, p. 40).

<sup>656</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant* des Facultés catholiques de Lyon pour les années 1946-1947, 1948-1949, 1949-1950, 1950-1951 (manque l'exemplaire de l'année universitaire 1947-1948).

<sup>657</sup> Il existe à la fin des années 1930 seulement trois chaires de sociologie dans les universités françaises : Paris, Bordeaux, Strasbourg. Voir Claude Dubar, « Les tentatives de professionnalisation des études de sociologie : un bilan prospectif », dans Bernard Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 95-117.

<sup>658</sup> D'après le récent biographe de Joseph Folliet, cet Institut aurait été créé à la demande du recteur des Facultés catholiques de Lyon Mgr Lavallée. Voir Antoine Déleroy, *Joseph Folliet*, Paris, Cerf, 2003.

l'économie politique et les diverses techniques juridiques, s'ajoute une série de conférences sur des problèmes d'actualité de la vie sociale, économique et politique. Un cours de « sociologie chrétienne » comporte, « d'après les enseignements des grandes encycliques pontificales, une étude critique des divers systèmes contemporains et un exposé d'ensemble de la doctrine sociale de l'Église »<sup>659</sup>. C'est Joseph Folliet qui dispense cet enseignement apparemment couru par les étudiants, les séminaristes et les militants d'Action catholique<sup>660</sup>.

Ces cours consistent donc en une initiation à l'enseignement social de l'Église, non en une approche de la sociologie en tant que discipline<sup>661</sup>. De plus, l'enseignement de Joseph Folliet est généraliste, cherchant dans les encycliques pontificales ce qui peut éclairer les consciences chrétiennes dans la compréhension de quelques thèmes d'actualité<sup>662</sup>. Seules des « enquêtes » proposées aux étudiants dans le cadre du Foyer d'études sociales du même Institut pourraient laisser deviner une sociologie moins abstraite et plus empirique. Mais celles-ci, apparentées à des « visites » dans les établissements industriels, les grandes institutions ou les Œuvres du diocèse, relèvent davantage de la tradition d'Action catholique ou leplaysienne<sup>663</sup>. Sur cet Institut social se greffent les conférences publiques de l'« Enseignement social catholique du Cercle Marius Gonin », créé par le Secrétariat social du Sud-Est pour rendre hommage au fondateur des Semaines Sociales. Mais là encore, les thèmes portent sur la doctrine sociale de l'Église, non sur les méthodes ou les outils de sociologie religieuse<sup>664</sup>.

Jusqu'à la rentrée universitaire de 1954, il n'est donc pas proposé à Lyon d'initiation à l'enquête sociologique ou aux statistiques telle que l'encourage le chanoine Boulard. À vrai

---

<sup>659</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1946-1947, Facultés catholiques de Lyon, p. 95.

<sup>660</sup> « Créé l'an dernier, l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon a obtenu un succès considérable. Des centaines d'auditeurs ont assisté à ses cours. Cela prouve qu'il répondait à un besoin et que la fondation en était opportune. En cette année scolaire 1945-1946, le besoin n'a pas cessé. Il est au contraire d'une nécessité plus impérieuse que jamais de donner aux jeunes catholiques un enseignement social autorisé. C'est pourquoi, cette année, le travail de l'Institut sera non seulement continué mais développé » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 16 novembre 1945).

<sup>661</sup> Le programme pour l'année universitaire 1945-1946 s'articule autour des points suivants : « Rappel des principes chrétiens. Applications aux réalités contemporaines. Quelques problèmes familiaux. Problèmes du travail, de la propriété, du capital. Les réformes de structure. La vie politique » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 16 novembre 1945).

<sup>662</sup> Les programmes des rentrées universitaires à l'Institut social mentionnant la sociologie s'intitulent ainsi : « Cours de sociologie générale, explication sociologique de notre temps : la socialisation; vie publique et vie privée; les révolutions du XX<sup>ème</sup> siècle ; problèmes religieux de notre temps » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 novembre 1948) ; « Cours de sociologie générale. Explication sociologique de notre temps : les grands problèmes religieux du XIX<sup>ème</sup> siècle en France » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 novembre 1950).

<sup>663</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1946-1947, Facultés catholiques de Lyon, p. 95.

<sup>664</sup> Les conférenciers sont souvent de grandes figures du catholicisme lyonnais. Parmi d'autres : Joseph Folliet, Joseph Vialatoux, le jésuite Pierre Ganne ou Mgr Maurice Lacroix, vicaire général et chargé de l'Action catholique et de l'Action sociale dans le diocèse de Lyon (Voir *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 16 novembre 1945 et *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1951-1952, Facultés catholiques de Lyon, p. 54-55).

dire, il n'y a là rien de surprenant : à la date où se crée l'Institut social aux Facultés catholiques rue du Plat, la chaire qu'occupe au Collège de France Maurice Halbwachs, disciple d'Émile Durkheim, s'appelle « Psychologie collective » et non « Sociologie ». La fondation de la sociologie comme discipline universitaire débute en France seulement en 1946, avec la création autour du Centre d'études sociologiques au sein du CNRS et le rôle décisif que joue Georges Friedmann entre 1948 et 1951 en attribuant à ses disciples de vastes domaines d'investigation. Les grandes enquêtes par questionnaire, qu'il faut rapprocher des bulletins utilisés pour les recensements religieux au même moment, commencent alors seulement à se généraliser au sein de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), de l'INED et de l'INSEE. Une licence de sociologie n'est créée à la Sorbonne qu'en avril 1958 et n'essaime dans les autres grandes villes universitaires françaises (dont Lyon) que dans la première moitié des années 1960<sup>665</sup>. Il ne faudrait pas donc imputer aux Facultés catholiques un quelconque retard sur l'enseignement de la sociologie dans les universités d'État au début des années 1950. Au contraire : la création de l'Institut social, puis de l'Institut de Sociologie témoignent d'un intérêt et d'une participation des catholiques lyonnais à la phase d'institutionnalisation de la sociologie dans l'enseignement supérieur français.

## 2. Vers une sociologie plus empirique à partir de 1951

Si la création d'un Institut de sociologie en 1954 marque un tournant, il ne faut pas pour autant imaginer une rupture radicale. Plusieurs éléments montrent une « acclimatation » de la sociologie religieuse au sein des Facultés catholiques à partir de la rentrée 1951.

En premier lieu, la présentation du cours de sociologie générale proposé dans le cadre de l'Institut social pour cette année-là diffère sensiblement de la première version citée plus haut : à « une étude critique des divers systèmes contemporains et un exposé d'ensemble de la doctrine sociale de l'Église »<sup>666</sup> à la lumière des encycliques pontificales se substitue « une étude de diverses manifestations de la vie sociale, particulièrement des phénomènes collectifs propres à notre époque, ainsi que de leurs relations avec le christianisme, afin d'en dégager les

---

<sup>665</sup> En 1962 est institutionnalisé un troisième cycle et créée la Société française de Sociologie (Claude Dubar, « Les tentatives de professionnalisation... », *op. cit.*, p. 102).

<sup>666</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1950-1951, Facultés catholiques de Lyon, p. 51 et suivantes.

principes généraux d'une sociologie chrétienne »<sup>667</sup>. En accordant désormais une place de choix à une phénoménologie et en constituant la méthode déductive comme approche légitime, une voie s'ouvre pour un enseignement de sociologie religieuse qui prend appui sur le monde profane. Il ne faut pas surinterpréter les sources et généraliser abusivement à partir d'un document isolé. Le « rempart » (Étienne Fouilloux) de la philosophie thomiste, faite de méthodes inductives, de spéculation scolastique et de commentaire des *auctoritates* est une réalité bien ancrée dans l'Église de ce temps. Il reste que la coïncidence avec la crise dite de la « nouvelle théologie » au même moment mérite d'être signalée<sup>668</sup>.

D'autre part, Jean Labbens est pour la première fois chargé de cours à la Faculté catholique de Philosophie en cette rentrée 1951. Il y enseigne l'histoire de la philosophie médiévale (conformément à son sujet de thèse) mais aussi la sociologie (intitulé du cours). Ce cours est également assuré à la Faculté des Lettres dans le cadre des questions tournantes de « morale et sociologie » citées plus haut, pour lesquelles Joseph Vialatoux n'assure plus désormais que l'enseignement de la partie « Morale »<sup>669</sup>. A la rentrée 1952, un enseignement spécifiquement intitulé « Sociologie religieuse » apparaît pour la première fois. Il est décrit dans le *Guide de l'Étudiant* comme « un cours hebdomadaire, auquel se substitue, la dernière semaine du mois, un séminaire où prennent part à la discussion des étudiants et les personnes engagées dans la recherche de sociologie religieuse. La documentation, tant française qu'étrangère, est en cours de constitution »<sup>670</sup>. Cette brève présentation appelle plusieurs remarques. D'abord, les enseignants en charge de ce cours se préoccupent de se doter d'outils de travail et d'un fonds bibliographique qui, s'ils sont « en cours de constitution », étaient donc absents de la bibliothèque des Facultés catholiques. Le caractère inédit de ce nouveau champ d'étude est par conséquent à la fois une réalité et un sentiment partagé par ses principaux animateurs.

D'autre part, la forme de séminaire n'est pas courante dans les Facultés catholiques au début des années 1950. Elle ne correspond pas au modèle largement dominant d'un enseignement magistral assuré par un clerc patenté dispensant un savoir autorisé. La circulation de la parole et la confrontation des points de vue qu'elle provoque sont une originalité qui mérite d'être soulignée. En outre, la sociologie religieuse n'est pas envisagée comme l'apanage d'un cercle restreint d'ecclésiastiques, mais comme une discipline qui peut

---

<sup>667</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1951-1952, Facultés catholiques de Lyon, p. 54.

<sup>668</sup> Sur cette question, voir Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté...*, *op. cit.*; « "Nouvelle théologie" et théologie nouvelle, 1930-1960 », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne...*, *op. cit.*, p. 411-425.

<sup>669</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1951-1952, Facultés catholiques de Lyon, p. 38 et 67.

<sup>670</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, 1952-1953, Facultés catholiques de Lyon, p. 42.

s'enrichir plus largement de « personnes engagées dans la recherche de sociologie religieuse », ce qui inclurait - la suite montre que cette hypothèse a sa pertinence - des chercheurs qui ne soient pas nécessairement catholiques.

Enfin, il faut souligner la volonté d'ouvrir la recherche sur des perspectives internationales (« documentation tant française qu'étrangère »). Il n'a pas été possible de déterminer les modalités d'acquisition (qui est chargé des acquisitions et à quelle date ?) du fonds de sociologie religieuse présent dans le catalogue actuel de la bibliothèque des Facultés catholiques<sup>671</sup>. Cependant, un exemple peut donner une idée de la démarche. Il s'agit d'un article déjà évoqué, co-écrit en 1951 par Jean Labbens et E.K. Francis, et conservé à la bibliothèque des Facultés catholiques<sup>672</sup>. Comme l'indique Labbens en introduction, ce papier se veut un résumé des convictions énoncées par le second, professeur de sociologie à l'Université Notre-Dame d'Indiana (États-Unis), lors d'un colloque de l'American Catholic Sociological Society qui s'est tenu à Chicago en décembre 1950. L'origine de l'article et les modalités de sa publication sont un premier témoignage de la volonté de ne pas s'en tenir à une sociologie religieuse franco-française : Jean Labbens collabore avec un chercheur américain et publie en anglais dans une revue belge. Mais le contenu de la communication est également significatif d'un appel au décloisonnement : « French Catholic sociologists seem to have grasped this [the danger of intellectual isolation]; Professor Le Bras' school has not developed in an exclusively Catholic environment, although the majority of his helpers and pupils are of that faith. From the fact that it undertook empirical research into French Catholicism, his team was open to the consideration and the collaboration of other scientists and researchers »<sup>673</sup>. Les travaux de l'École de Chicago en particulier intéressent Jean Labbens, comme elles influencent fortement les analyses de François Houtart à Bruxelles en ce début des années 1950<sup>674</sup>.

---

<sup>671</sup> À titre d'indication seulement, une brève recherche à partir de mots-clés a été entreprise à partir du catalogue actuel de la bibliothèque. La bibliothèque actuelle possède vingt-neuf ouvrages ou articles publiés en anglais et en allemand avant 1960 (pour caractériser les débuts de l'Institut de sociologie) comprenant dans leur titre les termes « sociology », « sociological », « sociologist », « Soziologie », « Soziologe » ou « Soziologist ».

<sup>672</sup> Jean Labbens and E.K. Francis, « Suggestions to American Catholic Sociologists for a Scheme of Research », *Lumen Vitae*, vol. IV, 1951, Centre international d'études de la formation religieuse, Bruxelles, p. 159-165.

<sup>673</sup> Jean Labbens and E.K. Francis, « Suggestions to American Catholic Sociologists... », *op. cit.*, p. 163.

<sup>674</sup> Olivier Chatelan, « La migration comme modèle de compréhension de la ville... », *op. cit.*

## B. LA CRÉATION D'UN INSTITUT DE SOCIOLOGIE

### 1. Le projet initial : la création d'un Secrétariat diocésain de sociologie religieuse

L'exploitation des résultats du recensement requiert logiquement la mise en place d'une structure d'expertise au service de la pastorale. Jean Labbens écrit à Mgr Dupuy un mois après l'enquête : « Tandis que se poursuit le travail de "chiffrement" des bulletins recueillis lors du recensement du 21 mars, il n'est sans doute pas inopportun de prévoir les études utiles d'un point de vue pastoral et valables sur le plan scientifique qui sont normalement appelées par un tel recensement. C'est dans ces perspectives que nous avons été amenés à envisager ensemble un Secrétariat diocésain de sociologie religieuse, ainsi qu'une Association pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise »<sup>675</sup>. Il faut suivre ici le sociologue, qui présente alors les tenants et les aboutissants de telles structures, selon trois directions : un programme d'études qui justifie une institutionnalisation de la sociologie religieuse à Lyon ; le financement de ce Secrétariat ; enfin, le recrutement de spécialistes pour en assurer les tâches.

#### *a) Un programme déterminé par le recensement dominical de mars 1954*

Pour Jean Labbens, des études « sur ce que l'on pourrait nommer "l'équipement religieux" de l'agglomération lyonnaise et du diocèse » constituent le débouché naturel d'une enquête de pratique dominicale. « Sous ce titre », explique-t-il, « il convient de ranger les travaux relatifs à la relation existant entre les paroisses, le clergé, les œuvres et la population ». Cette thématique se décline selon plusieurs projets qui se nourrissent des résultats chiffrés du recensement : écrire une histoire de l'urbanisation du diocèse de Lyon sur un siècle et demi qui mette en perspective la situation religieuse de 1954, dans la droite ligne des enquêtes de type Boulard<sup>676</sup> ; évaluer de façon rigoureuse les conditions dans lesquelles le

---

<sup>675</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 26 avril 1954. Sauf avis contraire, toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de ce document.

<sup>676</sup> « De tels travaux devraient évidemment comporter une part historique qui permette d'apprécier la situation actuelle, compte tenu de l'agrandissement de l'agglomération et de l'accroissement de la population tant à Lyon

clergé diocésain assure sa mission (calcul du nombre moyen d'habitants par prêtre aussi appelé « *indice de charge pastorale* », identification des services paroissiaux les plus demandés par la population, réaménagement des tâches du clergé extra-paroissial).

D'autre part, le Secrétariat diocésain pourrait analyser les diverses « anomalies » concernant le tracé des frontières paroissiales et faire l'inventaire des obstacles physiques et psychologiques qui éloignent les fidèles de leur paroisse canonique. Enfin, de façon plus originale, Jean Labbens souhaiterait étudier les diverses « associations volontaires » dont le rôle d'apostolat est à ses yeux essentiel dans l'espace urbain : « Sans minimiser le rôle de la paroisse, on peut dire que l'évangélisation des villes exige la mise en œuvre d'associations religieuses suivant un plan longuement étudié. L'une des tâches les plus urgentes de la sociologie religieuse me paraît être d'étudier ces associations, d'examiner leur influence réelle, de scruter la fonction qu'elles exercent et qui peut parfois, sans qu'on s'en aperçoive, s'écarter assez nettement des objectifs initiaux sinon des objectifs religieux proprement dits. Dans l'état actuel de la sociologie, rien n'interdit d'envisager des travaux portant sur les diverses associations religieuses ou œuvres existantes afin de mieux apprécier leur vitalité et leur rayonnement religieux ». Jean Labbens dit également s'inspirer fortement d'un article du franciscain Jean-François Motte, fondateur du Centre pastoral des missions à l'intérieur (CPMI) en 1951, qui évoque à la fois la structure et les tâches principales d'un Secrétariat diocésain de sociologie religieuse<sup>677</sup>.

---

et Villeurbanne que dans le diocèse tout entier ; il importerait de comparer l'évolution quantitative et qualitative de la population avec celle du nombre des paroisses et du nombre de prêtres depuis le Concordat jusqu'à nos jours ».

<sup>677</sup> Les références de cet article n'ont pu être déterminées. S'agit-il de l'article « Les missions paroissiales », paru dans la revue *Évangélisation* en 1947 (p. 105-116), puis repris dans les *Cahiers du clergé rural* de mai et juin-juillet 1951 (p. 199-210 et 249-259) qui ébauche une théorie de la mission générale ? L'ouvrage de synthèse que publient les pères Motte et Dourmap en 1957, *Mission générale. Œuvre d'Église*, est postérieur à la lettre de Jean Labbens. Faute de références claires, on peut sans doute au moins rapprocher l'article qu'évoque Jean Labbens des structures qui ont été mises en place dans le diocèse de Nantes quelques années plus tard, dans le cadre d'une mission générale étudiée par Marcel Launay. Pour cette mission d'un nouveau type, l'évêque Mgr Villepelet demande le soutien du CPMI dès 1955. En 1957, lors de l'étape dite de « pré-mission », diverses commissions se mettent en place dans le diocèse, dont une « commission de sociologie », que Marcel Launay nomme aussi « commission pastorale de sociologie », qui est la première à fonctionner. Elle avait été créée pour le traitement des résultats du recensement religieux sur le territoire du Grand Nantes du 4 mars 1956. Les analogies sont donc frappantes avec le cas lyonnais. (Marcel Launay, « De la mission paroissiale à la mission générale... », *op. cit.*, en particulier p. 87-90 et p. 95 ; les résultats de ce recensement ont été publiés par cette Commission de sociologie : *La pratique religieuse dans l'agglomération nantaise*, 3 tomes, 1958, ronéotés.). Pour une approche synthétique mais remarquablement claire de l'état de la recherche sur le CPMI alors que l'histoire du Centre et des différentes missions générales reste à écrire, voir Étienne Fouilloux, « Vers une histoire du Centre Pastoral des Missions à l'Intérieur », dans *Les Missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle*, Chambéry, 2001, p. 427-436, repris sous le titre « Brève histoire du Centre pastoral des missions à l'intérieur », dans Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*, Paris, Éditions Parole et Silence, 2008, p. 243-257.

### *b) Un financement reposant sur plusieurs acteurs urbains*

La question du financement reste la plus délicate pour Jean Labbens et fait l'objet de conflits avec d'autres personnalités catholiques impliquées dans le champ de la sociologie à Lyon. La pratique traditionnelle d'« appels plus ou moins réguliers à la générosité d'individus isolés » n'est pas la solution envisagée. Pour Jean Labbens, le coût des travaux envisagés est tel qu'il faut mettre sur pied un véritable système de financement qui puisse éviter les aléas des quêtes. Mais où chercher les capitaux ? Il est raisonnablement envisagé que les personnes morales directement intéressées par les travaux du Secrétariat - à savoir l'Archevêché, les Facultés catholiques et les paroisses - apportent une subvention annuelle. Deuxièmement, le Secrétariat social du Sud-Est, comme l'indique son intitulé, semble tout désigné pour financer des études de sociologie. Enfin, la constitution d'une « association pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise » permettrait d'élargir l'éventail des souscripteurs à un double titre. D'une part, cet organisme pourrait être le seul qui soit « susceptible de fournir au MRU des indications analogues à celles qu'il recherchait sur Paris auprès de M. Chombart de Lauwe » : l'idée est d'examiner la situation humaine de l'agglomération - préalable nécessaire à toute étude sérieuse de sociologie religieuse d'après Labbens - afin de recueillir et de monnayer auprès des organismes officiels, sous la forme de contrats, des informations du même type que celles du recensement religieux. D'autre part, des études de sociologie concernant l'agglomération pourraient vivement intéresser des industriels ou des commerçants lyonnais qui pourraient faire passer en frais professionnels une contribution versée à cette association. Qu'en est-il dans les faits ? Ce plan de financement a-t-il abouti ?

### *c) Les conflits avec les autres représentants de la sociologie à Lyon*

Le premier problème concerne la Chronique sociale. Si sur le papier le rayonnement de l'organisme peut être d'un utile secours, Jean Labbens dit ne pas vouloir compter sur le Secrétariat social du Sud-Est qui à ses yeux n'a rien à proposer pour des études sociologiques : « La constitution d'un Secrétariat diocésain de sociologie religieuse pourrait être grandement facilitée à Lyon s'il existait dans cette ville un véritable Secrétariat social. Je ne pense pas que l'on puisse utiliser à ces fins l'organisme qui actuellement porte à Lyon le

nom de Secrétariat social sans une réorganisation complète des méthodes et du personnel de cet organisme ». Ces vives critiques à l'encontre d'un « monument » de l'identité catholique lyonnaise témoignent du climat tendu qui a pu entourer les débuts de la sociologie religieuse à Lyon, révélant sans doute des rivalités de personnes entre Jean Labbens et Joseph Folliet.

Jean Labbens se heurte également au printemps 1954 à un autre spécialiste de la sociologie religieuse en France et dans la région lyonnaise, le père Malley. Ce dominicain rattaché au couvent de la Tourette et membre de l'équipe centrale d'EH semble avoir profité de l'absence de Jean Labbens à une réunion à Paris autour de Gabriel Le Bras pour se voir accorder des responsabilités entre Saône et Rhône<sup>678</sup>. Le 19 mars 1954, lors de cette réunion tenue dans le cadre du Comité français de sociologie religieuse, a été décidée la création d'un Centre catholique de Sociologie à l'échelle nationale qui serait relayé localement par des comités décentralisés. Il semble qu'il s'agisse alors des premiers jalons de la mise en place du « Groupe de sociologie des religions » au sein du CNRS<sup>679</sup>.

L'objet de la discorde entre les deux sociologues porte sur la façon dont le père Malley a entrepris de rechercher des capitaux à Lyon pour le Centre catholique de Sociologie. Jean Labbens l'accuse de ne pas l'avoir consulté au préalable sur cette question et de faire le choix d'un mode de financement inadéquat (l'appel à la générosité des fidèles). En outre, le père Malley aurait diffusé une circulaire demandant au nom de Jean Labbens une somme de deux millions de francs pour le démarrage du Centre<sup>680</sup>. Le dominicain ne nie pas les faits mais il les justifie en s'appuyant sur la décision du Comité français du 19 mars qui lui a donné « mission d'organiser le Secrétariat et donc de trouver les ressources nécessaires [aux] travaux »<sup>681</sup>. Chacun se dit « surpris » du ton et de la teneur des propos de l'autre. Tous deux s'accusent mutuellement d'adopter une attitude « mystérieuse » et dénoncent des « malentendus » dont ils se rejettent la responsabilité. Jean Labbens en appelle à l'arbitrage et à l'autorité de Mgr Dupuy pour régler le différend<sup>682</sup>.

Il semble que cette querelle repose plus profondément sur des enjeux de reconnaissance personnelle et institutionnelle qu'il faut tenter d'éclaircir. Les deux hommes se connaissent bien puisque Labbens et Malley sont respectivement secrétaire et trésorier de la

---

<sup>678</sup> Jean Labbens dit avoir été retenu par les ultimes préparatifs du recensement religieux du 21 mars.

<sup>679</sup> Voir Danièle Hervieu-Léger, « La sociologie des religions en France... », *op. cit.*

<sup>680</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens au père Malley, 13 mai 1954.

<sup>681</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre du père Malley à Jean Labbens, 14 mai 1954.

<sup>682</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, Ascension 1954.

Conférence internationale de sociologie religieuse en 1954<sup>683</sup>. Le fond du problème est sans nul doute la concurrence pour être le représentant de la sociologie religieuse à Lyon<sup>684</sup>. Pour Jean Labbens, le père Malley a agi pour son seul compte et a profité de son absence à Paris pour s'imposer comme le seul interlocuteur lyonnais sur cette question. Pire : la circulaire que le dominicain a diffusée compromet grandement le projet du Centre diocésain de sociologie religieuse que Labbens avait en tête : « Je redoute aussi que l'on nous réponde, au moment où nous lancerons notre Centre diocésain<sup>685</sup>, sur des bases autres que celles envisagées par le R.P. Malley : "Mais on vient justement de nous solliciter pour la sociologie religieuse" »<sup>686</sup>. Enfin, Jean Labbens met en doute, après d'autres, les compétences scientifiques du père Malley : « Autant je me réjouis de la création de ce Centre, autant le choix du R.P. Malley comme secrétaire me paraît désastreux. Je crois que le père Pin vous a jadis écrit quelques lignes sur la manière dont lui et moi apprécions les services que le R.P. Malley peut rendre à la sociologie religieuse. C'est peut-être à cette lettre que ce dernier fait allusion dans la lettre qu'il m'adresse et que vous trouverez ci-inclus. Mais si le R.P. Malley jouit de votre confiance et de celle de la majorité du Comité français, mon opinion ne compte évidemment pas, et je suis prêt à ratifier sans arrière-pensée un choix que, personnellement, je n'aurais pu approuver si je m'étais trouvé à la réunion du 19 mars »<sup>687</sup>.

Le père Malley, de son côté, a alors beau jeu d'accuser Jean Labbens d'avoir essayé de le « démolir » auprès de Gabriel Le Bras<sup>688</sup>. Il affirme avoir, lui, agi en accord avec le reste de l'équipe nationale de sociologie religieuse et de ne s'en tenir qu'aux décisions qui ont été prises. Il écrit également à Jean Labbens qu'« un religieux est plus apte qu'un laïc à remplir - au service de l'Église - les fonctions qui incombent au secrétariat de notre organisme »<sup>689</sup>. Cet argument d'autorité n'a sans doute pas été écouté par l'Archevêché et le Comité français de sociologie religieuse, car Jean Labbens réussit à imposer un an plus tard la création d'un Institut de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon.

---

<sup>683</sup> La querelle porte aussi sur les comptes financiers de la Conférence d'octobre 1953 que le père Malley tarderait à remettre à Jean Labbens.

<sup>684</sup> Cette hypothèse est confirmée par les propos du père Malley s'adressant à Jean Labbens : « Le champ de travail est pourtant assez vaste pour que chacun y trouve sa place » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre du père Malley à Jean Labbens, 14 mai 1954).

<sup>685</sup> Il s'agit sans doute du Secrétariat diocésain de sociologie religieuse évoqué plus haut.

<sup>686</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, Ascension 1954.

<sup>687</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Gabriel Le Bras, 25 mai 1954.

<sup>688</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre du père Malley à Jean Labbens, 14 mai 1954

<sup>689</sup> Idem.

Concernant cette Commission diocésaine de sociologie religieuse, deux documents datés de 1955 attestent de son existence<sup>690</sup>. Mgr Claude Dupuy en est membre et c'est elle par exemple qui accorde à l'Institut de Sociologie naissant une subvention annuelle pour financer ses travaux. Mais il est surprenant que ni la *Semaine religieuse* du diocèse, ni l'*ordo* ne donnent davantage d'éléments tangibles sur cette Commission, qui a sans doute connu une existence éphémère. La courte vie de cette structure diocésaine (vraisemblablement d'avril 1954 à la création de l'Institut de sociologie au milieu de l'année 1955) explique probablement ce silence dans les sources officielles.

2. L'appui d'une « Association pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise » : un mode de financement de type mécénat qui séduit l'Archevêché

L'« association pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise » que Jean Labbens appelle de ses vœux en avril 1954 est quant à elle un peu mieux connue. Elle a sans doute été créée pendant l'été 1955. L'agent de change Antonin Dougerolle et l'industriel Henri Baboin-Jaubert donnent leur accord pour participer au Bureau provisoire<sup>691</sup>. Le premier est membre de la Société civile des Facultés catholiques et son nom, pour présider l'association naissante, a paru évident à Jean Labbens. Mais Mgr Dupuy dit vouloir limiter la charge de travail déjà lourde du banquier qui peut cependant apporter sa caution morale et ses conseils. Dès lors, Jean Labbens propose le nom du second, qui apparaît comme une personnalité « plus dégagée »<sup>692</sup>. Faut-il entendre cette expression seulement en termes d'emploi du temps moins chargé... ou peut-on y voir également la volonté de ne pas faire dépendre l'association exclusivement des Facultés catholiques ?

D'autant que Pierre Gardette, le recteur des Facultés catholiques de Lyon, fait partie du Comité de patronage, aux côtés du cardinal Gerlier et de l'évêque auxiliaire Claude

---

<sup>690</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, « Buts de l'association » et « Comité de patronage », pièces jointes à la lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 16 mai 1955.

<sup>691</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, « Bureau provisoire », pièce jointe à la lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 16 mai 1955.

<sup>692</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 26 avril 1954.

Dupuy. L'archevêque de Lyon soutient cette initiative pour plusieurs raisons<sup>693</sup>. Il s'agit, dans le prolongement du recensement religieux explicitement rappelé, de « répondre aux besoins de tous ordres des populations chrétiennes » et de développer les études de sociologie religieuse « si utiles à la pastorale ». Mais l'intérêt de l'association est aussi d'assurer « l'équipement matériel » des paroisses, et d'« informer le clergé de tous les perfectionnements que la technique moderne peut apporter à l'équipement des paroisses, collèges, organisations, œuvres, etc... ». Les statuts de l'association prévoient en effet que les industriels et commerçants bénéficient, au titre de leur adhésion à l'association, d'« études de marché sur les besoins des paroisses ou autres entités ecclésiastiques ou religieuses dans le domaine de leur activité professionnelle », et ce, gratuitement ou à peu de frais<sup>694</sup>. En outre, cette « élite » du tissu économique lyonnais aura l'assurance de voir son nom figurer dans tous les courriers que l'association adressera aux curés pour leur fournir des renseignements statistiques et sociologiques<sup>695</sup>.

Une liste des entreprises susceptibles d'être intéressées par cette formule de publicité est dressée par Jean Labbens et envoyée à l'Archevêché. Les sociétés pressenties le sont à des titres divers. Certaines sont traditionnellement associées aux œuvres et à la vie de l'Église : c'est le cas par exemple de l'éditeur-imprimeur E. Vitte de la place Bellecour, du journal *L'Écho-Liberté*, ou du « Tailleur ecclésiastique ». D'autres ont à leur tête des personnalités catholiques soucieuses d'apporter leur soutien au diocèse, comme Xavier d'Hauthuille pour le Crédit Lyonnais, plusieurs fois cité dans les chapitres précédents. La majorité des entreprises proposent des produits ou des services qui peuvent intéresser la vie des paroisses ou des établissements religieux dans une multitude de domaines, de l'aménagement des locaux (Société lyonnaise de flockage, entreprises « Therm'x » ou « Poncet et de Lestrade » pour le chauffage, Société « Renova » pour la peinture et la plâtrerie) au matériel de secrétariat (Papeteries de la soie et « Perreyron », entreprise Hecey de meubles de bureaux), en passant par la location de salles (Ancien Hôtel de l'Europe) ou l'entretien du matériel liturgique (le teinturier Robert Joly pour le nettoyage des tapis, Rabut pour les orgues)<sup>696</sup>. Ces sociétés potentiellement membres de l'association se caractérisent par leur très forte concentration

---

<sup>693</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, « Déclaration de Son Éminence le cardinal », sans date mais répondant à une lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy sur les objectifs de l'association datée du 16 mai 1955 et présente dans la même liasse de documents.

<sup>694</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, « Buts de l'association », pièce jointe à la lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 16 mai 1955.

<sup>695</sup> Idem.

<sup>696</sup> D'autres produits ou services intéressent plus directement les patronages (matériel pour colonies de vacances, agences de tourisme, fabriques de billards et de jeux) et le personnel ecclésiastique (assurance civile, services liés à l'automobile, pharmacie, habillement).

géographique : toutes les entreprises citées sont localisées dans la commune de Lyon, et la très grande majorité d'entre elles se situent dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements<sup>697</sup>.

Cependant, cette concession faite aux techniques modernes de vente n'est pas du goût de tous. Une association religieuse doit-elle user des procédés de « marketing » comme une entreprise mue par des intérêts financiers ? Le cardinal Gerlier ne semble pas s'offusquer de telles pratiques, puisqu'il encourage explicitement l'association à aider les paroisses et maisons religieuses à « être à la page » sur le plan matériel<sup>698</sup>. Lors de l'année de démarrage de l'Institut de sociologie (1954-1955), l'Archevêché a versé une somme de 150 000 francs, ce qui prouve l'intérêt que Fourvière témoigne pour le projet de Jean Labbens. Ce capital ne couvrant cependant pas les dépenses, Jean Labbens demande à Mgr Dupuy de porter la subvention à 200 000 francs pour l'année suivante. À cette date-là, en juin 1955, l'association n'est pas encore constituée, même si les efforts pour la constituer « semblent être sur le point d'aboutir »<sup>699</sup>.

### 3. Les débuts de l'Institut de sociologie

La date précise de création de l'Institut de sociologie n'a pu être clairement établie. En tant qu'annuaire ecclésiastique, l'*ordo* du diocèse ne fait pas mention de l'existence de l'Institut de sociologie, bien que les différentes Facultés catholiques fassent l'objet d'une présentation<sup>700</sup>. L'annuaire des Facultés catholiques pour l'année universitaire 1955-1956 informe les étudiants qu'un Institut de sociologie a été créé dans le cadre de la Faculté de

---

<sup>697</sup> Plus largement, il y aurait une étude précise à faire sur les entreprises qui apparaissent comme membres d'associations religieuses ou payant un encart publicitaire dans la *Semaine religieuse*. Elle permettrait par exemple d'en savoir davantage sur les réseaux d'entreprises qui soutiennent l'Église locale ou sur la façon dont se concluent les appels d'offres pour les travaux qui intéressent l'aménagement intérieur ou extérieur des bâtiments religieux.

<sup>698</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, « Déclaration de Son Éminence le cardinal », sans date, vraisemblablement 1955.

<sup>699</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 30 juin 1955. Dans le même document, Jean Labbens justifie aussi sa demande de rallonge budgétaire en signalant que ses tâches sont de plus en plus lourdes et qu'il a dû, « pour suivre les développements présents et futurs de l'agglomération lyonnaise, ses incidences sur la vie religieuse, la répartition des paroisses, etc, [...] entrer au comité pour l'aménagement du territoire et participer à son travail ». Nous avons signalé dans le chapitre 3 la présence de Jean Labbens dans la commission « main d'œuvre et emploi » du Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise en mars 1957.

<sup>700</sup> Il en est donc de même pour l'Institut social de Joseph Folliet, absent de l'*ordo* jusqu'en 1969, soit un an après son ordination qui lui permet de figurer dans l'annuaire. La seule mention de l'Institut de sociologie dans l'*ordo* est repérable à côté des noms de deux prêtres enseignant à l'Institut depuis 1963 : Roger Daille des Oblats de Marie-Immaculée (*ordo* de 1969 à 1973) et le franciscain Paul Cuny (*ordo* de 1969 et 1970).

Philosophie en 1955<sup>701</sup>. La première mention de l'Institut repérée dans le corpus de sources remonte cependant à décembre 1954<sup>702</sup>.

### a) *Les travaux de l'Institut de sociologie*

L'Institut de sociologie se définit sans surprise comme un centre chargé de deux attributions, l'enseignement et la recherche. L'enseignement consiste en un cours régulier de sociologie religieuse, qui prend la forme une fois par mois du séminaire évoqué plus haut. Les discussions sont engagées autour d'un exposé que prépare un spécialiste venu présenter son travail. Cette formation n'est donc pas destinée au tout-venant. Elle s'adresse à des étudiants « avancés » dans leur cursus, auxquels il est proposé une immersion immédiate dans un travail de recherche, sous la direction de Jean Labbens lui-même ou du père Roger Daille<sup>703</sup>. Ce dernier est plus spécialement chargé d'enseigner « les méthodes d'enquête et les travaux pratiques », termes qui démontrent la volonté de l'Institut de s'orienter vers l'action pratique. L'équipe de Jean Labbens rejoint en cela le programme qu'ont exposé de façon pionnière, seulement deux ans auparavant, trois représentants de la sociologie française lors de la réunion de Liège de l'International Sociological Association (ISA). Georges Friedmann, Edgar Morin et Jean-René Tréanton avaient en effet alors plaidé pour le développement d'une recherche sociologique appliquée, sur le modèle de l'INED, et suggéré la mise en place d'une véritable « formation professionnelle » portant sur la sociologie d'enquête<sup>704</sup>. La précocité de l'Institut de sociologie lyonnais est d'autant plus à souligner qu'une des rares formations qui existait alors - celle dispensée à la VI<sup>ème</sup> section de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et qu'a sans doute suivie Jean Labbens quand il était élève de Gabriel Le Bras - s'adressait non à des étudiants mais à des adultes<sup>705</sup>.

---

<sup>701</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 6. C'est également l'année de publication du premier fascicule réalisé par l'Institut de sociologie sur les résultats de l'enquête de pratique dominicale de l'agglomération lyonnaise du 21 mars 1954.

<sup>702</sup> AAL, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy avec entête « Institut de sociologie », 28 décembre 1954. L'Institut fonctionne sans doute déjà en attendant une officialisation par les Facultés catholiques.

<sup>703</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 47.

<sup>704</sup> Georges Friedmann, Edgar Morin et Jean-René Tréanton, « À propos de la formation des sociologues » et « Remarques sur les activités et responsabilités professionnelles des sociologues en France », rapport du Congrès de Liège de l'Association internationale des sociologues, ronéoté, p. 1-6 et 7-13, cité dans Claude Dubar, « Les tentatives de professionnalisation... », *op. cit.*, p. 100.

<sup>705</sup> Claude Dubar, « Les tentatives de professionnalisation... », *op. cit.*, p. 100, note 7.

D'autre part, des séries de cours et de conférences portent sur d'autres champs de la sociologie afin de compléter l'enseignement dispensé dans le cadre de la Faculté de Philosophie. Elles sont assurées par Denis Szabo<sup>706</sup>.

Toutefois, il a été dit dès l'introduction de ce chapitre que, malgré son intitulé généraliste, l'Institut de sociologie se concentre « *plus spécialement, mais non exclusivement sur la sociologie religieuse urbaine* »<sup>707</sup>. Il est significatif de ce point de vue que la paternité de l'organisation de l'enquête de pratique dominicale de l'agglomération soit rétroactivement attribuée à l'Institut, alors que celui-ci n'existait pas encore en mars 1954. Les compétences de Jean Labbens et de ses collaborateurs sont en outre sollicitées par les évêques protecteurs de Facultés catholiques de Lyon pour piloter des enquêtes semblables dans leur diocèse ou dans leur ville. Enfin, l'Institut de sociologie a travaillé en partenariat avec l'Institut de recherches sociales sur la coopération européenne « et d'autres centres de recherches sociologiques »<sup>708</sup>.

## ***b) La concurrence avec l'Institut social***

La création de l'Institut de sociologie ne remplace pas pour autant l'Institut social animé par Joseph Folliet. Les critiques acerbes à l'encontre du Secrétariat social qu'émet Jean Labbens en avril 1954 laissaient présager des tensions avec Joseph Folliet.

On peut parler de concurrence entre les deux instituts. En effet, au moment où l'Institut de sociologie apparaît pour la première fois dans l'annuaire des Facultés catholiques, Joseph Folliet refond la présentation de l'Institut social afin de le rendre plus attractif aux étudiants. Le programme des cours est beaucoup plus détaillé que les années précédentes (cinq pages au lieu de deux) et précise en particulier le nom des intervenants. Joseph Folliet mentionne en outre ses titres universitaires et ses responsabilités à la Chronique sociale, ce

---

<sup>706</sup> Le père Maurice Blanc de la Fontaine fait également partie de l'équipe de Jean Labbens. Né en 1928, ordonné prêtre en 1953, il est en licence de théologie aux Facultés catholiques pendant l'année universitaire 1953-1954. Il souhaite participer aux travaux de sociologie religieuse et Jean Labbens se fait son porte-parole auprès de Mgr Dupuy pour qu'il obtienne la possibilité de consacrer une année à cette discipline pendant l'année universitaire 1954-1955, ce qui suppose de le décharger de son ministère à l'Institution des Chartreux. Jean Labbens pense que ce nouveau membre de l'équipe « pourrait apporter aux travaux envisagés une collaboration efficace, sans être de tout premier plan » (AAL, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, 26 avril 1954).

<sup>707</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 47. Cette orientation est confirmée par l'Annuaire de l'année universitaire 1957-1958, en page 51 : « Dans le domaine de la recherche, l'Institut s'est particulièrement orienté vers l'étude du comportement religieux et politique des grandes villes ; quelques travaux ont cependant été réalisés sur le comportement religieux et politique des zones rurales ».

<sup>708</sup> Pour l'ensemble de ce paragraphe : *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 47.

qu'il n'avait pas jugé nécessaire les années précédentes<sup>709</sup>. De plus, l'Institut social se présente comme un lieu de formation pour tous les catholiques impliqués à divers titres dans la vie de la cité<sup>710</sup>. Le choix d'un large recrutement est à l'opposé de la relative sélection (étudiants seulement et en excluant les débutants) que souhaite opérer Jean Labbens pour le public de son Institut. Enfin, il est rappelé en lettres majuscules que cet Institut est habilité à délivrer un diplôme, ce qui n'est pas le cas à notre connaissance de l'Institut de sociologie<sup>711</sup>.

Jean Labbens réplique en repensant la présentation de l'Institut de sociologie dans l'annuaire de 1957-1958. Il mentionne pour la première fois ses propres titres universitaires et ses responsabilités dans le champ scientifique<sup>712</sup>, et affiche des ambitions institutionnelles qui menacent directement l'Institut social : « réaliser progressivement la constitution d'un Département de sociologie où les étudiants pourront recevoir une formation complète en ce domaine »<sup>713</sup>. Jean Labbens signale cependant en note infra-paginale que Joseph Folliet assure également des cours de sociologie, notamment ouvrière, dans le cadre de l'Institut social<sup>714</sup>.

Cette différence d'orientation dans la thématique des cours dispensés est à souligner. Elle confirme l'analyse qui avait été faite pour la période précédant la création de l'Institut de sociologie. Joseph Folliet et les enseignants de l'Institut social dans leur majorité (Gilbert Blardone, Emmanuel et Emma Gounot, Joseph Vialatoux) ne s'intéressent pas directement à la sociologie religieuse. Ils privilégient une approche par grandes doctrines économiques ou par groupes sociaux (le monde ouvrier, le patronat). Ils développent une étude du catholicisme social qui doit peu aux conceptions de Boulard et beaucoup aux encycliques. À l'inverse, Jean Labbens et ses collaborateurs mettent l'accent sur un espace, la grande ville, et sur une

---

<sup>709</sup> « Membre de l'Académie de Lyon, docteur honoris causa de l'Université Columbia (USA), directeur de la Chronique sociale de France, secrétaire général des Semaines sociales de France, docteur en philosophie, docteur en sciences sociales et politiques, licencié ès lettres, lecteur en théologie ».

<sup>710</sup> « L'Institut social s'adresse aux étudiants des Facultés catholiques, de l'Université de l'État, des grandes écoles ; aux jeunes prêtres et religieux ; aux assistantes sociales et travailleuses sociales ; aux militants d'action catholique, d'action sociale, d'action familiale, d'action politique ; aux dirigeants syndicaux ; aux ingénieurs et aux chefs d'entreprise ; à tous ceux qui détiennent ou détiendront une responsabilité ».

<sup>711</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 84-88.

<sup>712</sup> Il est notamment devenu le nouveau président de la Conférence internationale de sociologie religieuse.

<sup>713</sup> *Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1957-1958, p. 51.

<sup>714</sup> Idem. Joseph Folliet assure en fait plusieurs cours à l'Institut social. Outre un cours de « sociologie générale » (alors que Jean Labbens dispense à l'Institut social un enseignement de « sociologie fondamentale » !), il enseigne plus particulièrement la sociologie du monde ouvrier depuis la rentrée 1951 (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 2 novembre 1951). Il dispense en effet un cours de « sociologie ouvrière » pour la section sacerdotale de l'Institut, un « essai de sociologie ouvrière » pour les cours publics qui s'articule autour de plusieurs questions qui s'inspirent largement des thèmes du catholicisme social (« les rythmes et les cycles de la vie ouvrière; la conception ouvrière de la vie; les idéologies ouvrières; le milieu ouvrier et le problème religieux ») et un cours de « sociologie et psychologie ouvrières appliquées » pour la section industrielle : « le salariat et les salaires. La classe ouvrière. Le prolétariat. Caractéristiques du mouvement ouvrier et du syndicalisme. Les institutions ouvrières. La famille ouvrière. Psychologie de l'ouvrier qualifié. Psychologie de l'ouvrière. Le problème nord-africain » (*Annuaire et Livret de l'Étudiant*, Facultés catholiques de Lyon, 1955-1956, p. 84-85 ; *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 19 novembre 1954).

méthode, l'enquête. Un questionnement centré sur la seule classe ouvrière leur paraît dépassé, car l'essentiel est à leurs yeux occulté : la naissance d'une *civilisation urbaine* qui modifie radicalement les modes de vie de *toutes* les catégories sociales<sup>715</sup>.

La création de l'Institut de sociologie ne s'est donc pas faite sans conflits. Jean Labbens, laïc et installé à Lyon depuis peu (la période de la guerre), se heurte à des positions établies. Ces difficultés et les divergences avec les personnalités locales dans ce champ d'expertise expliquent-elles son départ de Lyon à la fin des années 1950 et plus largement sa prise de distance avec la sociologie religieuse ? En tout cas, le dépouillement des sources disponibles et les entretiens menés dans le cadre de ce travail n'infirmant pas cette hypothèse. Notre correspondance avec Labbens, citée plus haut, tend également à lui donner du crédit. Labbens semble en tout cas trouver un nouvel élan auprès du père Wresinski et des premiers compagnons de route du mouvement ATD Quart Monde<sup>716</sup>. Il théorise dans plusieurs ouvrages le concept de « sous-prolétariat » appliqué à la France des Trente Glorieuses<sup>717</sup>. Il travaille également pour des missions de l'UNESCO.

Labbens a par conséquent pris ses distances avec les activités du diocèse lorsque se met en place en 1957 un service diocésain chargé spécifiquement de la création de nouvelles paroisses, que les résultats de l'enquête de pratique dominicale avaient déjà encouragée. Cette structure est un second lieu dans le diocèse où des spécialistes sont appelés à produire une expertise catholique sur des questions proprement urbaines.

---

<sup>715</sup> « L'Église avait à peu près réussi à donner un sens à la vie humaine dans une civilisation traditionnelle stable et prescriptive. Elle n'a même pas essayé de donner un sens à la vie humaine dans cette nouvelle civilisation. Dans les années 1950 en particulier, elle se perdait dans des combats d'arrière-garde autour d'une classe ouvrière appelée à se transformer radicalement. Évidemment le discours que j'essayais de tenir allait à l'encontre de cette vogue ouvriériste plus ou moins marxisante et je n'étais entendu ni des clercs (ACO) ni de ceux qui, à Paris, dirigeaient le groupe de sociologie de la religion (Desroches avec son marxisme ou ses recherches passéistes ; Isambert avec son ouvriérisme...) » (Lettre de Jean Labbens à l'auteur, 29 mars 2004).

<sup>716</sup> Voir l'interview de Jean Labbens réalisée par Francine de La Gorce en 1992 et publiée dans *Quart Monde*, n°194 (2005/2).

<sup>717</sup> Parmi les ouvrages de Jean Labbens : *La Condition sous-prolétarienne*, Paris, Éditions Science et Service, 1965 (2<sup>nd</sup>e édition) ; *Le Quart monde : la pauvreté dans la société industrielle, étude sur le sous-prolétariat français dans la région parisienne*, Paris, Éditions Science et Service, 1969 ; *Sociologie de la pauvreté. Le tiers monde et le quart monde*, coll. « Idées », Paris, Gallimard, 1978.

## II. L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES : UN LIEU D'EXPERTISE URBAINE

La création d'un Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN) est à comprendre comme l'aboutissement d'une prise de conscience de la part des autorités ecclésiastiques sur la question de la croissance urbaine. L'enquête de pratique dominicale de mars 1954 et l'épisode du rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne en novembre de la même année déjà évoqués ont sans aucun doute participé à la perception à la tête du diocèse de l'acuité des problématiques urbaines. Sur un plan plus institutionnel, il faut déterminer à partir de quel héritage la création d'un Office diocésain spécialement tourné vers la construction de nouvelles églises a été possible.

### A. QUELLES CONTINUITÉS AVEC LA GESTION DE L'IMMOBILIER AU SEIN DU DIOCÈSE ?

#### 1. Le cas des églises sinistrées dans l'agglomération

La reconstruction des lieux de culte dans l'agglomération à partir de la Libération a-t-elle joué un rôle dans l'émergence d'un service diocésain chargé d'ériger de nouveaux lieux de culte à partir du milieu des années 1950 ?

Le patrimoine immobilier du diocèse de Lyon a été relativement épargné par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Une enquête réalisée en 1945 par l'Union nationale des coopératives d'églises et édifices religieux sinistrés ne relève que « des dégâts

sporadiques » pour le département du Rhône<sup>718</sup>. Le petit nombre de lieux de culte concerné n'a pas justifié le maintien d'une Coopérative d'églises prenant en charge les réparations<sup>719</sup>.

Deux églises seulement font l'objet d'une reconstruction complète dans l'agglomération : l'Annonciation à Vaise (9<sup>ème</sup> arrondissement) et Saint-Michel en bordure sud du quartier de la Guillotière (7<sup>ème</sup> arrondissement)<sup>720</sup>. L'église de l'Annonciation avait été construite entre 1891 et 1896 au moment où le quartier de Vaise, avec l'arrivée du chemin de fer, connaissait un rapide développement industriel. Suite à un bombardement allié sur le quartier le 26 mai 1944, l'église est éventrée<sup>721</sup>. Devant l'importance des dégâts, le bâtiment est rasé. L'église est rebâtie entre 1953 et 1957 sur les plans de l'architecte Paul Koch qui est un spécialiste de ce type de chantiers. Cet architecte-conseil de la Fédération nationale des coopératives pour la reconstruction des églises sinistrées est en effet membre de la Commission nationale de classement des édifices religieux. À ce titre, il est chargé par le MRU de l'étude financière et technique pour la reconstruction des églises entre 1944 et 1946<sup>722</sup>.

Située sur l'avenue Berthelot aux abords de la place Jean-Macé, l'église Saint-Michel fut également victime des bombardements. Reconstituée sur les plans de l'architecte Rinuccini, elle n'est terminée qu'en 1963. Ce lieu de culte a donc été intégré dans le programme de l'ODPN au même titre que des églises bâties *ex nihilo*. De ce fait, une partie seulement des travaux ont été financés par l'État au titre de la Reconstruction<sup>723</sup>.

Bien que le nombre de lieux de culte sinistrés soit très faible, l'Archevêché s'est montré préoccupé du financement de leur reconstruction. Ainsi, répondant à une demande du diocèse, le Commissaire général aux dommages de guerre indique que les sommes indispensables pour assurer la continuité ou la reprise du service public de culte peuvent être

---

<sup>718</sup> Au total, sur l'ensemble du territoire français, l'enquête relève environ 6 000 églises endommagées par fait de guerre, dont 3 000 « gravement endommagées ou totalement détruites » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.196, rapport sur les églises dévastées par la guerre 1939-1945 établi par l'Union nationale des coopératives d'églises et édifices religieux sinistrés).

<sup>719</sup> Le Groupement « Loire et Rhône » créé en novembre 1946 et rattaché à la Fédération nationale des groupements d'églises et édifices religieux sinistrés en décembre 1946 n'a semble-t-il pas été maintenu après cette date (AAL, fonds Gerlier, 11.II.196, rapport administratif et financier de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des groupements d'églises et édifices religieux, 11 juillet 1947).

<sup>720</sup> La reconstruction de l'église Saint-Charles-de-Serin en 1951-1952 n'est pas due à des dommages de guerre. Une première église Saint-Charles avait été construite entre 1876 et 1883 sur la rive gauche de la Saône, au pied du plateau de la Croix-Rousse face à Vaise (en partie financée par l'industriel François Gillet, voir chapitre 1). Au début des années 1950, le percement du tunnel routier sous la Croix-Rousse, matérialisant la volonté des élus locaux d'intégrer plus efficacement le quartier de Vaise et l'Ouest lyonnais à l'agglomération, nécessite la démolition de l'édifice. Louis Mortamet est désigné par l'Archevêché pour dessiner les plans d'une nouvelle église érigée à proximité de l'entrée du tunnel.

<sup>721</sup> Trois vicaires ont également péri dans le bombardement.

<sup>722</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.129, lettre de Paul Koch au cardinal Gerlier, 2 juillet 1952. Paul Koch a également conçu les plans de l'église de Bernes-sur-Oise (Val d'Oise) reconstruite en 1951.

<sup>723</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de la réunion générale de l'ODPN par H. Jaillard, 19 juin 1963.

prélevées sur les crédits destinés à la reconstruction des immeubles bâtis : « Il ne peut être question d'investir des sommes importantes dans la reconstruction des églises, et ce au détriment de la reconstruction des maisons à usage d'habitation, mais, par contre, la remise en état des édifices culturels doit être assurée chaque fois que les travaux, exécutés ou en cours, ont permis ou permettent d'accroître la capacité de logement des localités ou des quartiers sinistrés, desservis par une église elle-même endommagée »<sup>724</sup>. La *Semaine religieuse* se fait également le relais dans le diocèse des appels lancés par l'ACA pour souscrire à des emprunts en faveur des églises sinistrées sur l'ensemble du territoire national. Le dernier de ces appels date de juillet 1953, soit quatre ans avant le démarrage de l'ODPN<sup>725</sup>.

Au total, il ne semble donc pas que l'on puisse établir une continuité de pensée - et encore moins d'action - entre le traitement des églises sinistrées d'une part et la création de l'ODPN d'autre part. Il faut concéder toutefois que les sources manquent pour être tout à fait affirmatif sur ce point. Mais il est assez peu probable que la création de l'ODPN trouve son origine dans les réparations des dommages de guerre. Dès lors, si l'on exclut le cas de l'Œuvre du Christ dans la banlieue évoqué plus haut<sup>726</sup>, a-t-il existé au début des années 1950 un service diocésain qui a pu servir de matrice à l'Office diocésain chargé d'ériger de nouvelles églises dans l'agglomération ?

## 2. La question de l'immobilier dans le diocèse avant l'ODPN

Le rôle de l'Œuvre du Christ dans la banlieue a été analysé plus haut pour établir les conditions dans lesquelles s'effectuaient les fondations d'églises avant 1945. Cette association n'est pas de toute façon un service interne au diocèse. Il en est de même pour l'« Association en faveur des églises pauvres » fondée en 1837 et qui perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale sans que l'on puisse établir avec certitude, faute de sources, qu'elle a traversé les années de guerre. Sous le haut patronage de l'Archevêque, cette association située au 2 rue Sala dans le quartier d'Ainay s'est donnée pour but de fournir aux prêtres des paroisses les plus démunies tous les objets nécessaires à la célébration des offices. Si elle répond selon

---

<sup>724</sup> « Groupement des propriétaires des églises et édifices religieux sinistrés », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 septembre 1947.

<sup>725</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 17 novembre 1948 et 24 juillet 1953.

<sup>726</sup> Voir chapitre 1.

toute vraisemblance à un véritable besoin - quatre-vingts paroisses ont recours à ses services annuellement<sup>727</sup> - cette association ne s'intéresse qu'à la vie liturgique et sacramentelle des paroisses, non à la construction ou même à l'aménagement intérieur des églises.

### ***a) La Commission pour l'approbation des plans de construction, restauration et décoration des édifices religieux***

La consultation de l'*ordo* du diocèse pour les années qui précèdent la création de l'ODPN révèle également l'existence d'une « Commission pour l'approbation des plans de construction, restauration et décoration des édifices religieux ». Ce service diocésain est la continuité de la « Commission de Fourvière » animée jusqu'à sa mort par le chanoine Berjat (1867-1935), qui fut le vice-recteur de la basilique Notre-Dame-de-Fourvière. De 1935 à 1953, cette commission est présidée par Mgr Lavallée, qui fut recteur des Facultés catholiques de Lyon (1910-1945). Il siège aux côtés de chanoines et de représentants laïcs de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie catholique lyonnaise<sup>728</sup>. Après-guerre, l'équipe qui a déménagé au 6 rue Adolphe-Max dans les services diocésains se resserre autour de cinq membres (contre huit ou neuf auparavant).

Un second remaniement intervient en 1952. À cette date, le vicaire général Claudius Bossu<sup>729</sup> devient secrétaire (et président l'année suivante). Six nouveaux membres s'agrègent à la Commission, dont trois laïcs. Le chanoine André Chagny, âgé de quatre-vingts ans en 1952, docteur ès lettres, est professeur honoraire à la Faculté catholique de Lettres de Lyon depuis 1945. L'abbé Jean Magnin, né en 1913, est Supérieur du Petit Séminaire d'Oullins depuis 1951. Quant à l'abbé Marcel Noirot, né en 1915, il est professeur de Droit canonique à

---

<sup>727</sup> Antoine Lestra, *Une page d'histoire religieuse en France. L'Exposition catholique de Lyon, 17 mai-7 juin 1936*, Paris-Lyon, Vitte, 1936, p. 117.

<sup>728</sup> Le Comte d'Hennezel, Germain de Montauzan, Lucien Bégule, Armand Caillat, le Docteur Loison, les chanoines Mollière et Tarchier et l'architecte Louis Mortamet (1897-1956) ont été membres de la Commission entre 1935 et 1945 (*Ordo* du diocèse de Lyon). Louis Mortamet, ancien élève de l'École régionale d'architecture de Lyon et diplômé de l'École des Beaux Arts de Paris en 1923 pour un « ensemble d'HLM », a été l'architecte de la Commission de Fourvière à partir de 1927. Il est également l'architecte, avec Georges Curtelin, de l'Exposition catholique de Lyon de 1936 au Palais de la Foire. Il est le principal pourvoyeur du diocèse de Lyon en matière d'architecture religieuse entre les années 1920 et les années 1950. Sur ses plans ont été réalisés : l'église de la Sainte-Famille-de-Croix-Luizet à Villeurbanne (1926), la chaire de la basilique de Fourvière (1933, avec Louis Bertola), l'achèvement de l'église Saint-Joseph aux Brotteaux, la Procure des Missions franciscaines (1936), l'achèvement de l'église de l'Immaculée-Conception (1934-1936), la restauration du chœur de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste (1936, avec Gélis), ainsi que des ateliers et des bureaux pour le pensionnat « aux Lazaristes » à Fourvière (1947), la reconstruction de la façade de l'église Saint-Pierre de Vaise (1948), et la reconstruction de l'église Saint-Charles-de-Serin (1952). Voir Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon (1910-1960), de Tony Garnier à Louis Bertola*, Le Coteau, Mémoire active, 2007, p. 125-127).

<sup>729</sup> Né en 1907, ordonné prêtre en 1931, Claudius Bossu est vicaire général et directeur adjoint de l'Enseignement libre pour le diocèse depuis 1950 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1954).

la Faculté catholique de Lyon depuis 1947<sup>730</sup>. Louis Charrat, Robert de Micheaux et Louis Rousselon sont les trois laïcs qui complètent la nouvelle équipe<sup>731</sup>. Louis Mortamet conserve sa place jusqu'à sa mort en 1956<sup>732</sup>, de même que le peintre lyonnais Tony Tollet (1857-1953).

Quel est le rôle de cette Commission ? L'*ordo* rappelle chaque année aux prêtres du diocèse qu'ils ne peuvent mettre en route un chantier sur le territoire de leur paroisse, « pour tous les travaux de quelque importance », sans que les plans aient été présentés au préalable aux membres de cette Commission. Il semble que celle-ci ne se contente pas uniquement de traiter de dossiers relatifs à l'art sacré, puisque Jean Labbens évoque en 1954 dans une lettre à Mgr Dupuy « la Commission chargée d'approuver la construction de lieux de culte »<sup>733</sup>. Mais aucune trace du travail de la Commission n'a été retrouvée. La création de l'ODPN en octobre 1957 menace directement l'existence de cet organe diocésain, car le nouveau service fait des chantiers d'églises nouvelles une priorité qui englobe non seulement les aspects artistiques et architecturaux, mais aussi et surtout les questions financières, administratives et techniques. De fait, alors même que l'ODPN n'apparaît pas encore dans l'*ordo* de 1957 - et pour cause, puisque l'année de l'*ordo* anticipe sur l'année suivante - la Commission change de nom dès 1956 pour devenir la « Commission diocésaine d'art sacré »<sup>734</sup>.

## b) La Commission diocésaine d'art sacré

Cette restriction des attributions dans l'intitulé entraîne paradoxalement un nouvel élargissement de l'équipe, en deux temps. En 1956, les membres susnommés (Mgr Bossu conservant la présidence de la Commission) accueillent un nouvel ecclésiastique, Jean Dufournet, âgé de quarante-cinq ans, vicaire à la paroisse de Saint-Nizier depuis 1948. Trois nouveaux laïcs entrent également à la Commission au cours de cette même année :

---

<sup>730</sup> Nommé camérier secret du pape en 1958, il reçoit alors le titre de chanoine honoraire non résidant (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1959).

<sup>731</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1953.

<sup>732</sup> L'architecte lyonnais Georges Curtelin (1889-1960), outre son rôle déjà mentionné dans l'Exposition catholique de Lyon de 1936, a établi les plans de plusieurs lieux de culte locaux : la chapelle des Oblats à Lyon (1935), les églises de Vassieux (1937) et Sainte-Bernadette (1953-1958) à Caluire-et-Cuire. Il a également restauré le bâtiment des Facultés catholiques entre 1939 et 1945. (Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon...*, *op. cit.*, p. 119).

<sup>733</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.126, lettre de Jean Labbens à Mgr Claude Dupuy, Ascension 1954.

<sup>734</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1957. Voir aussi : AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

l'architecte lyonnais Georges Curtelin (1889-1960), spécialiste d'art religieux<sup>735</sup> ; le banquier Xavier d'Hauthuille, proche de Jean Labasse et de ses réseaux ; enfin Jean Tricou (1890-1977), notaire comme ses ancêtres depuis quatre générations, qui consacre tout son temps libre à l'érudition. Il est l'auteur de près de 150 articles publiés entre 1909 et 1978 sur la numismatique, l'héraldique, la sigillographie et l'histoire de Lyon dont il est un fin spécialiste<sup>736</sup>.

En 1959 intervient le second élargissement. Le chanoine René Alengrin remplace Mgr Noiroto à la tête de la Commission. Né en 1910 et ordonné en 1940, ce licencié en théologie est alors sous-directeur diocésain de l'Enseignement libre<sup>737</sup>. En 1959 également, à la demande de Mgr Dupuy, la Commission est à nouveau renforcée par l'arrivée de nouveaux membres, tous architectes de profession à l'exception du mariste Jacques de Mahuet. Il s'agit d'abord de Jean-Gabriel Mortamet, qui siège donc à la Commission trois ans après son père Louis<sup>738</sup>. René Gagès, né en 1921, est urbaniste en chef du Ministère de la Construction. Il a travaillé sous la direction de Jean Revillard à Lyon, et il est chargé à partir de 1949 du plan directeur du Groupement d'Urbanisme de la région lyonnaise. François-Régis Cottin, né en 1920, est comme René Gagès professeur et chef d'atelier adjoint à l'École régionale d'architecture de Lyon depuis 1950. Joseph Bacconnier est quant à lui l'architecte DPLG de l'église Sainte-Marie-de-la-Guillotière, alors que Marc Bissuel a été l'assistant du Grand Prix de Rome Jacques Perrin-Fayolle, choisi en 1957 comme architecte du campus de la Doua à Lyon<sup>739</sup>.

Au cours de la décennie 1960, la composition du groupe est peu modifiée, à quelques exceptions près : le père René Mancey<sup>740</sup>, qui vient juste d'être nommé curé de Coutouvre (Loire), remplace Xavier d'Hauthuille en 1962 ; les chanoines Chagny et Noiroto quittent leur

---

<sup>735</sup> Outre son rôle déjà mentionné dans l'Exposition catholique de Lyon de 1936, Georges Curtelin a établi les plans de plusieurs lieux de culte locaux : la chapelle des Oblats à Lyon (1935), les églises de Vassieux (1937) et Sainte-Bernadette (1953-1958) à Caluire-et-Cuire. Il a également restauré le bâtiment des Facultés catholiques entre 1939 et 1945 (Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon...*, *op. cit.*, p. 119). Sa participation à la Commission diocésaine d'art sacré est confirmée par Philippe Dufieux (p. 125-127).

<sup>736</sup> Son ouvrage majeur, *Armorial et répertoire* (sept volumes publiés entre 1965 et 1976), dont le projet était de publier l'abondante documentation que Jean Tricou avait rassemblé (références bibliographiques et archives), est resté inachevé. Cette documentation est déposée aux Archives municipales de Lyon (Voir Henri Hours, « Jean Tricou », *Revue du Lyonnais*, 1, septembre 1977, p. 25-33).

<sup>737</sup> Mgr René Alengrin est président de la Commission diocésaine d'Art sacré jusqu'en 1968 et simple membre de 1969 à 1975 au moins. Il sera nommé quelques années plus tard secrétaire de l'Association diocésaine (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1990).

<sup>738</sup> Le grand-père de Jean-Gabriel Mortamet, Louis-Gabriel (1865-1942), s'est également illustré dans l'architecture religieuse lyonnaise. Sur cette dynastie, voir Philippe Dufieux, *Sculpteurs et architectes à Lyon...*, *op. cit.*, p. 124-125.

<sup>739</sup> C'est en effet sous sa direction et avec l'architecte Bernard Chamussy (aujourd'hui président de l'association Habitat et Humanisme pour le département de l'Allier) que Marc Bissuel a participé à la construction de la première bibliothèque de l'École Centrale de Lyon en 1962. Marc Bissuel est également à l'origine de l'agrandissement de l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon en 1963-1964 en collaboration avec le même Bernard Chamussy. Il est décédé en 1989.

<sup>740</sup> Né en 1905, il est ordonné en 1934. Il est curé de Coutouvre depuis 1962.

poste respectivement en 1965 et 1966. En revanche, la fin de la décennie est marquée par une refonte de la Commission, qui prend désormais place dans l'ensemble intitulé « Chancellerie et Administration du Temporel ». La Commission se dote en 1968 d'un comité exécutif, auquel participent le chanoine Magnin, les pères Jean Dufournet et René Mancey, ainsi que les architectes Joseph Bacconnier et Jean-Gabriel Mortamet. Deux nouveaux membres du clergé diocésain se joignent à eux : le père Charles Cateland, qui est en même temps nommé secrétaire de l'Archevêché pour l'archidiaconé de Saint-Étienne, et le père Jean Besson, archiprêtre de Saint-Pierre-de-Saint-Chamond (Loire) depuis 1964<sup>741</sup>.

Malgré la création de l'ODPN en 1957, la Commission diocésaine d'art sacré continue donc de fonctionner. Mais elle ne contrôle plus les problèmes de financement devenus déterminants pour la réalisation d'un vaste programme d'églises nouvelles à partir du milieu des années 1950.

### 3. Sainte-Marie-de-la-Guillotière et le lancement d'emprunts diocésains

Au milieu des années 1950, la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière est selon toute vraisemblance la première qui ait attiré l'attention de l'Archevêché sur la question de la croissance urbaine.

Par l'ordonnance du 24 mai 1952, le cardinal Gerlier avait fondé cette nouvelle paroisse sur la rive gauche du Rhône, dans la partie orientale du quartier de la Guillotière, afin de soulager le clergé de la paroisse Notre-Dame-Saint-Louis débordé par sa tâche. Le curé de Longes (Rhône), l'abbé Robert de Pazanan, est désigné comme curé-bâtitseur<sup>742</sup>.

Le nouveau curé et l'association paroissiale qui se constitue autour de lui éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un terrain disponible pour construire une église. De novembre 1952 au 20 décembre 1959, date d'inauguration de l'église érigée sur le boulevard des Tchécoslovaques (7<sup>ème</sup> arrondissement), les fidèles du quartier doivent se contenter de la chapelle provisoire que les Petites Sœurs de l'Assomption ont fait construire rue Nicolaï et

---

<sup>741</sup> Né en 1921, le père Charles Cateland est ordonné en 1947. Il est directeur de la Villa Saint-Antoine à Saint-Étienne depuis 1967. Né en 1920, le père Jean Besson est ordonné en 1945 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1969).

<sup>742</sup> « Ordonnance de Son Éminence érigeant la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière dans l'archiprêtré Notre-Dame-Saint-Louis à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 24 mai 1952.

qu'elles louent à l'Association paroissiale<sup>743</sup>. Certes, les prospections se sont déroulées de façon autonome, et la construction a été exclusivement financée par la générosité des paroissiens et de bienfaiteurs, sans recourir aux fonds de l'Archevêché<sup>744</sup>.

Il n'est cependant pas douteux que l'autorité diocésaine, devant les difficultés du curé-bâtitisseur à trouver un terrain et à réunir les capitaux nécessaires, ait pris la mesure des tâches redoutables qui attendait le diocèse dans les années à venir pour ériger de nouveaux lieux de culte. L'épisode de Sainte-Marie-de-la-Guillotière explique sans doute en partie la décision du cardinal Gerlier de souscrire à un emprunt de 100 millions de francs en février 1957 pour l'acquisition de terrains dans des espaces en voie d'urbanisation accélérée. Il est réalisé par l'Association diocésaine avec le concours des banques locales du Rhône et de la Loire, sous la forme d'obligations de 10 000 francs à 5 %. Dans son appel à la générosité des fidèles du diocèse pour couvrir cet emprunt, l'archevêque évoque la nécessité de « créer, d'ici deux à trois ans, de vingt-cinq à trente nouvelles paroisses au moins, et une vingtaine de centres annexés à des paroisses déjà existantes »<sup>745</sup>. Cette souscription est un large succès puisqu'il a été couvert en quelques jours seulement, « grâce à la générosité des fidèles et à la diligence bienveillante et désintéressée des banques »<sup>746</sup>. Dans la mémoire du diocèse, c'est l'ODPN qui est à l'origine de ce premier emprunt, alors qu'il est lancé *avant* la création de l'Office diocésain quelques mois plus tard en octobre 1957<sup>747</sup>. Il semble par conséquent que la décision de mettre en place un service diocésain spécialement attaché à la construction de nouvelles églises soit directement lié au lancement d'emprunts pour assurer les achats de terrains dans les agglomérations lyonnaise et stéphanoise.

---

<sup>743</sup> *Sainte-Marie-de-la-Guillotière*, plaquette de présentation réalisée par l'Association paroissiale de Sainte-Marie-de-la-Guillotière, Lyon, 1964, 25 p (sans pagination).

<sup>744</sup> Lettre de l'abbé de Pazanan, 30 juin 1972.

<sup>745</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957.

<sup>746</sup> « Lettre à mes diocésains au sujet de la construction et de l'équipement de nos nouvelles paroisses », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 octobre 1957. Ce premier emprunt ne suffisant plus pour faire face à l'acquisition de terrains, l'Association diocésaine en réalise un second, de 200 millions de francs cette fois, en avril 1959. La souscription se déroule du 5 avril au 15 juillet 1959 et elle est couverte à hauteur de 190 millions de francs. Voir : « ODPN », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mars 1959 ; « Emprunt diocésain pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 avril 1959 ; « Deuxième emprunt diocésain pour les paroisses nouvelles. Appel aux habitants du diocèse de Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 avril 1959 ; « Pour les paroisses nouvelles : notre emprunt diocésain », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 8 mai 1959 ; « À l'occasion de la clôture de l'emprunt diocésain pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 juillet 1959.

<sup>747</sup> Mgr Mazioux place cet emprunt parmi « les réalisations de l'Office diocésain » dans : « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

## B. LA CRÉATION DE L'OFFICE DIOCÉSAIN DES PAROISSES NOUVELLES (ODPN)

Notifiée au clergé lyonnais en septembre 1957<sup>748</sup>, la création d'un Office diocésain des paroisses nouvelles (ODPN) est officiellement annoncée par le cardinal Gerlier dans une lettre adressée à ses diocésains à la fin du mois d'octobre 1957 : « *Nous venons de créer un Office diocésain des paroisses nouvelles, où se réunissent des prêtres de grande expérience et des laïcs compétents et dévoués. Ils auront à étudier attentivement le rythme d'expansion des habitations, car les quartiers nouveaux se construisent de façon massive autant que rapide ; le choix des méthodes de construction ; l'étude des questions juridiques délicates posées par ce travail* »<sup>749</sup>. Cette annonce officielle est intéressante à un double titre.

D'abord, le cardinal Gerlier fait le choix d'une association clergé-laïcat afin de constituer un pôle d'expertise fort, qui s'appuie sur la pratique des curés comme sur le savoir de spécialistes. En cela, il se conforme au *Code de droit canonique* qui règle le cas des personnes compétentes pour la construction ou la réparation d'églises : « Les Ordinaires doivent veiller en prenant conseil éventuellement auprès de gens qualifiés, à ce que les formes reçues par la tradition chrétienne ou les règles de l'art sacré soient observées dans la construction ou la réparation des églises »<sup>750</sup>. D'autre part, l'annonce définit succinctement mais très clairement la mission de cet organisme, qui s'articule autour de trois domaines de compétences : l'urbanisme proprement dit, l'architecture et le droit. La date d'octobre 1957 pour la création de l'ODPN est par ailleurs confirmée par d'autres documents<sup>751</sup>.

### 1. Le siège de l'Office diocésain : localisation et réseaux

Malgré l'absence de preuve écrite, il est probable que l'ODPN ait emménagé lors de ses deux premières années de fonctionnement à l'Archevêché place de Fourvière ou au 6 rue

<sup>748</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, ordre du jour de la réunion des archiprêtres du 23 septembre 1957.

<sup>749</sup> « Lettre à mes diocésains au sujet de la construction et de l'équipement de nos nouvelles paroisses » par le cardinal Gerlier, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 octobre 1957.

<sup>750</sup> *Code de Droit canonique* (1917), Canon 1164 § 1.

<sup>751</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazieux sur l'ODPN, non daté ; Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles dans le diocèse de Lyon*, brochure de présentation, 70 p., 1963 ou 1964, p. 53. La première mention de l'ODPN dans l'*ordo* du diocèse apparaît logiquement dans celui de 1958.

Adolphe-Max, sans doute à proximité des bureaux de l'évêque auxiliaire Mgr Dupuy<sup>752</sup>. A partir de mai 1960, l'Office diocésain installe son secrétariat et assure ses permanences dans des locaux mis à disposition par un groupe d'Action catholique des milieux indépendants (ACI) au 41 rue de la République (2<sup>ème</sup> arrondissement). Cette localisation a l'avantage d'être centrale mais, pour Mgr Mazioux, « la mise sur pied d'un secrétariat permanent et plus étoffé obligea [l'Office diocésain] à chercher un gîte ailleurs ». L'ensemble du service est donc transféré à partir du 2 mai 1961 au 2 impasse Catelin, « un coin bien tranquille et cependant en plein centre »<sup>753</sup>.

L'Office a bénéficié d'appuis pour trouver ces nouveaux locaux situés dans le quartier d'Ainay. Les Frères des Écoles chrétiennes, en particulier le frère Guillaumin, sont intervenus directement pour obtenir cette location<sup>754</sup>. La Société Lyonnais-Dauphiné, propriétaire de l'immeuble, « a bien voulu accepter d'abriter bénévolement » l'ODPN, ce qui témoigne des réseaux qu'ont su faire jouer Mgr Dupuy et Mgr Mazioux dans ce quartier de forte tradition catholique<sup>755</sup>. De même, pour obtenir une ligne téléphonique plus rapidement que le délai habituellement de mise, l'équipe de l'ODPN s'efforce de trouver des renseignements sur d'éventuelles affinités des responsables des PTT de Lyon avec les milieux d'Église : « À l'occasion d'un entretien téléphonique avec Mgr Dupuy », écrit un collaborateur de Mgr Mazioux, « je lui ai demandé s'il pouvait nous procurer un appui auprès de la Direction des PTT. Réponse négative, mais il pense que Mgr Duquaire (ou éventuellement Son Éminence) peut nous aider. Je vous laisse le soin d'en parler à Mgr Duquaire. Par erreur, je vous ai indiqué que M. Mercier (grand patron des PTT à Lyon) était membre de l'Association paroissiale de Saint-Michel. C'est inexact et je n'arrive pas à situer M. Mercier »<sup>756</sup>.

---

<sup>752</sup> Mgr Dupuy reçoit à l'Archevêché mais il est domicilié 6 rue Adolphe-Max (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1956).

<sup>753</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 53. Voir aussi : « ODPN nouvelle adresse », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 13 mai 1960 ; « Changement d'adresse de l'ODPN », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 28 avril 1961.

<sup>754</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Note pour Mgr Mazioux : installation téléphonique du nouveau local », par E. Garnier, 13 avril 1961 ; « Rapport général de l'ODPN » par Mgr Joannès Mazioux, 23 mai 1961.

<sup>755</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Garnier à l'Ingénieur en chef des PTT de Lyon, 18 avril 1961.

<sup>756</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Note pour Mgr Mazioux : installation téléphonique du nouveau local », par E. Garnier, 13 avril 1961.

## 2. Les responsables : Mgr Dupuy (1957-1960) et Mgr Mazioux (1960-1975)

L'ODPN est placé sous la haute autorité de l'archevêque de Lyon. Il relève plus directement de l'évêque auxiliaire, mais de façon non strictement codifiée semble-t-il. Ainsi, au plus fort des chantiers diocésains, l'évêque auxiliaire Mgr Villot « n'est en quelque sorte que le mandataire [de l'OD] par l'intermédiaire du vicaire général directeur de l'Office »<sup>757</sup>.

Mgr Claude Dupuy<sup>758</sup> est le fondateur de l'ODPN. Le titre de sa charge au sein de l'Office diocésain reste flou, mais il en est le principal artisan d'octobre 1957 à novembre 1960 - date de la nomination de Mgr Mazioux comme vicaire général et directeur de l'ODPN. Mgr Dupuy est en particulier l'auteur en novembre 1959 d'une première liste de lieux de culte ou annexes à implanter dans le diocèse qui sert de base de départ aux statistiques et à la prospection des terrains à l'Office diocésain<sup>759</sup>. Lors de son départ en décembre 1961 pour Albi où il vient d'être nommé par Rome comme archevêque, les responsables de l'ODPN saluent en lui un travailleur acharné, fin connaisseur de la géographie lyonnaise, véritable pionnier dans la prospection de terrains dans l'agglomération, et en font une figure fondatrice, tel un missionnaire défrichant une terre hostile éloignée de l'Église : « Quand le diocèse a élaboré son programme d'églises nouvelles, l'Urbanisme de Lyon en était encore à ses balbutiements et la charge incombait au diocèse de rechercher les terrains par ses propres moyens et de les acquérir. Dans ce domaine inorganisé, Mgr Dupuy a réalisé une œuvre qui force l'admiration. C'est lui qui, pour Lyon et sa région, a jeté les bases, amorcé les transactions de la plupart des opérations qui, lentement certes, arrivent tout de même à leur terme »<sup>760</sup>. Quant à Mgr Mazioux, il rend un hommage appuyé à son prédécesseur parti depuis un an et demi vers son nouveau diocèse : « J'ai reçu de Mgr Dupuy un bien lourd héritage. Lorsqu'il m'a fait effectuer, géographiquement parlant, le tour de la question, à travers des rues dont il connaissait tous les carrefours, je me suis senti bien écrasé. Un point cependant était acquis à peu de choses près : la prospection qu'il avait faite des lieux de culte ou annexes

---

<sup>757</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>758</sup> Le parcours de Mgr Dupuy a été présenté au chapitre 4.

<sup>759</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Situation générale des églises nouvelles du diocèse de Lyon à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1962 » par l'ODPN Cette liste a également été publiée dans le premier numéro du journal *Paroisses nouvelles* (supplément à *L'Écho-Liberté* du 15 mars 1961). Elle recense quatre-vingt-treize centres à construire, auxquels s'ajoutent treize autres « à l'étude ».

<sup>760</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les achats de terrains par E. Garnier (ODPN), 19 juin 1963.

à implanter. J'ai réalisé alors quelle somme de démarches et de visites sur les lieux cela pouvait supposer »<sup>761</sup>.

Mgr Mazioux a des points communs avec son évêque auxiliaire : originaire comme lui de la Loire (il est né à Noirétable), de la même génération que lui (Mgr Mazioux est né un an avant son confrère, en 1900), toute sa carrière ecclésiastique avant-guerre se déroule également dans l'archidiaconé de Saint-Étienne. Il est ordonné prêtre en 1926, et après dix années de vicariat, il devient sous-directeur des Œuvres pour l'archidiaconé de Saint-Étienne en juin 1939. Après la guerre, il est nommé directeur des Œuvres en avril 1948. À ce titre, il réalise le même travail de prospection de terrains en vue d'églises nouvelles que Mgr Dupuy, mais pour Saint-Étienne<sup>762</sup>. Il reçoit le titre de prélat du Saint-Siège en 1956. C'est également un ancien élève de l'École des Missionnaires du Travail à Lille<sup>763</sup>, mais à des dates qui ne sont pas connues. Il fait partie des membres de l'ODPN en octobre 1957 au moment de sa création, sans doute au titre de directeur des Œuvres à Saint-Étienne. C'est en novembre 1960, donc à l'âge de soixante ans, qu'il est appelé à Lyon comme vicaire général et directeur de l'Office diocésain. Il reste à la tête de l'ODPN jusqu'en 1975, date à laquelle il se retire à Noirétable. La *Semaine religieuse de Lyon* salue son passage à ce poste de directeur comme « sa grande œuvre »<sup>764</sup>.

### 3. Une organisation inspirée par des modèles extra-lyonnais ?

#### a) Les liens avec le Comité national de construction d'églises

À notre connaissance, l'histoire du Comité national de construction d'églises (CNCE) n'est pas écrite. Mais les documents conservés aux Archives diocésaines de Lyon permettent

---

<sup>761</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Mazioux, 23 juin 1961. Au moment du départ de Mgr Dupuy pour Albi, Mgr Mazioux évoque également « le rôle décisif » joué par l'évêque auxiliaire à l'ODPN (*Paroisses nouvelles*, supplément à *L'Écho-Liberté* du 12 mai 1962).

<sup>762</sup> « Dans le même temps, Mgr Mazioux se défendait avec le même acharnement pour les mêmes problèmes à Saint-Étienne ». Citation d'É. Garnier dans : AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les achats de terrains par É. Garnier (ODPN), 19 juin 1963.

<sup>763</sup> Cette école est devenue en 1953 l'École des missionnaires d'Action catholique et d'Action sociale. Elle prépare des prêtres à un apostolat spécialisé dans les différents milieux de vie du monde ouvrier.

<sup>764</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 octobre 1988. Joannès Mazioux est décédé le 2 octobre 1988, quatre mois avant Mgr Dupuy.

de montrer quels types de liens ont pu s'établir entre la structure nationale et l'Office diocésain lyonnais. Le Comité national a été créé après l'ODPN de Lyon, et sans doute après d'autres comités du même type, sans parler des « Chantiers du Cardinal » parisiens fondés dès les années 1930.

Le projet d'un organisme national avait été évoqué par l'archevêque de Rouen au Secrétariat de l'Épiscopat en mars 1956 dans le but d'aider les paroisses et les œuvres à obtenir plus aisément les facilités prévues par la loi en matière de financement de constructions d'églises<sup>765</sup>. Cette structure ne « prend corps » qu'en 1960<sup>766</sup> et le Comité voit le jour en 1961 seulement<sup>767</sup>. Sous la présidence de Mgr de Vaumas, directeur des Chantiers du Cardinal, il se réunit en moyenne tous les mois au 106 rue du Bac. L'équipe est composée de quelques directeurs d'offices diocésains.

Le CNCE doit assurer plusieurs missions. D'abord, il lui faut étudier avec des laïcs spécialistes de ces questions les problèmes d'ordre juridique, administratif, fiscal, technique ou financier suscités par la construction des édifices religieux, et aider ainsi les diocèses à les résoudre<sup>768</sup>. L'Association nationale pour la construction d'édifices religieux (ANCER) qui dépose ses statuts le 17 avril 1962 peut contracter des emprunts. L'Assemblée générale vote ainsi lors de sa première séance une demande d'emprunt de soixante-dix millions de nouveaux francs pour l'ensemble des diocèses français<sup>769</sup>. D'autre part, le Comité assure une propagande à propos des chantiers d'églises nouvelles par les différents moyens de communication à sa disposition (grande presse écrite, radio, télévision, expositions), afin de sensibiliser l'opinion catholique et d'une façon générale l'ensemble des Français à ce thème. Enfin, il centralise les renseignements et les démarches des divers diocèses auprès des ministères et des administrations parisiennes en vue de diffuser en retour une documentation qui tire des conclusions d'ordre « pastoral, artistique, technique ou financier » sur la question des églises nouvelles<sup>770</sup>. S'il n'a pas été retrouvé de trace de cette documentation émanant du Comité dans les archives lyonnaises, on peut distinguer cependant d'autres liens entre le Comité national et l'ODPN. Ainsi, sur les soixante-dix millions de nouveaux francs empruntés en 1961, deux ont été attribués au diocèse de Lyon. Par ailleurs, comme tous les

---

<sup>765</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, « Construction d'édifices religieux, note élaborée avec M. Lavagu », 25 juin 1956.

<sup>766</sup> Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>767</sup> Idem; AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, rapport de l'ACA, 1<sup>er</sup>-3 mars 1961 ; procès-verbal de la réunion de la Commission des prêts d'urgence du 28 juin 1961, annexe VI.

<sup>768</sup> Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>769</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association nationale pour la construction d'édifices religieux, 26 avril 1962.

<sup>770</sup> Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 57.

diocèses français confrontés à la construction d'églises nouvelles, celui de Lyon est représenté à Paris. Il avait été prévu initialement (en 1961) que chaque comité diocésain envoie son directeur et un membre du comité financier<sup>771</sup>. En 1962, c'est pourtant le chanoine Joseph-Marie Denis, chancelier de l'Archevêché, qui est choisi par le cardinal Gerlier<sup>772</sup>.

## *b) Les contacts avec les Chantiers du Cardinal*

Les Chantiers du Cardinal ont-ils servi de modèle, ou y a-t-il tout au moins des contacts avérés entre l'ODPN lyonnais et l'organisme parisien ? Les Archives diocésaines ne conservent assez curieusement qu'un seul document faisant état d'une correspondance entre les deux structures. Il s'agit d'une lettre du cardinal Gerlier envoyée en juin 1960 au secrétaire général des Chantiers du Cardinal, l'abbé Pailloncy<sup>773</sup>. L'objet de ce courrier est surprenant : l'archevêque de Lyon remercie l'abbé de lui avoir communiqué, à sa demande, les noms des architectes chargés des grands ensembles de Lyon et de Vénissieux. Le cardinal consacre une grande partie de la lettre à regretter que les architectes choisis n'aient pas été lyonnais (ils sont tous parisiens), mais l'essentiel n'est sans doute pas là. Le plus remarquable, semble-t-il, est le déficit d'information du diocèse de Lyon en matière d'urbanisme que révèle ce document. Mgr Gerlier doit contacter les Chantiers du Cardinal parisiens qui ne sont pas impliqués dans ces projets pour avoir accès à une information que les services municipaux ou préfectoraux lyonnais auraient sans doute très bien pu lui communiquer. Comment faut-il l'interpréter ? L'Archevêché et la mairie de Lyon sont-ils alors en mauvais termes ? La présence du maire Louis Pradel et de son adjoint Félix Rollet à la messe d'inauguration et de bénédiction de l'église Sainte-Marie-de-la-Guillotière le 20 décembre 1959 invalide cette hypothèse<sup>774</sup>. Est-ce parce que les services d'urbanisme de Lyon, pour reprendre l'expression de Garnier déjà

---

<sup>771</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, rapport de l'ACA, 1<sup>er</sup>-3 mars 1961 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de la réunion de la Commission des prêts d'urgence du 28 juin 1961, annexe VI.

<sup>772</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier à M. Moreau-Neret, président de l'ANCER, 12 juin 1962.

<sup>773</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier à l'abbé Pailloncy, 20 juin 1960.

<sup>774</sup> *Les premières années de Sainte-Marie racontées en photos*, album photographique légendé anonyme, consulté par l'auteur auprès du vicaire général modérateur du diocèse de Lyon Pierre-Yves Michel. Ce document exceptionnel a été remis par nos soins aux Archives diocésaines de Lyon en décembre 2007. Pour l'année 1966, le témoignage de Mgr Mazioux confirme que les relations avec les autorités civiles sont bonnes : « Heureusement que l'ODPN est toujours bien reçu et trouve beaucoup de compréhension auprès des municipalités, des administrations et des différents organismes (quelles que soient leurs couleurs politiques) » (*Paroisses Nouvelles*, supplément à *L'Écho-La Liberté* du 30 octobre 1966).

citée, en sont à cette époque à leurs « balbutiements »<sup>775</sup> ? La présence d'un seul document interdit de toute façon toute généralisation.

#### 4. Les missions de l'ODPN

La mission de l'Office diocésain n'est pas sans ambiguïtés. Si sa raison d'être semble évidente *a priori* - à savoir construire des églises - une étude plus minutieuse des sources montre que la tâche de l'ODPN n'est pas exempte de contradictions, ou tout au moins d'équivoques.

Il faut rappeler que le texte du cardinal Gerlier précisant dès sa création la mission de l'Office diocésain stipulait l'étude d'un triple champ de compétence : l'urbanisme, l'architecture et le droit. Il faut donc constater avant toute autre considération que l'ODPN, de façon inattendue, n'est pas désignée comme l'instance qui *construit* ou *finance* les églises nouvelles. L'Office diocésain est l'organe d'expertise chargé d'analyser les conditions dans lesquelles s'effectuent les constructions nouvelles, non directement un organisme d'exécution des chantiers. Cette conception se retrouve logiquement dans le discours du directeur de l'ODPN, qui considère sa tâche comme celle d'un accompagnement des curés-bâisseurs : « La mission générale de l'OD [pour Office diocésain] est d'aider les paroisses qui ont la lourde charge de bâtir »<sup>776</sup>.

Cependant, ce suivi des chantiers ne semble pas se résumer à une fonction de conseil. L'Office diocésain ne s'est à aucun moment pensé comme un organe consultatif n'intervenant qu'à la demande ponctuelle des associations paroissiales en charge des constructions. Car l'ODPN est soumis parallèlement à une exigence de résultats qui condamne par avance toute passivité. Lors d'une réunion d'archiprêtres en 1961, le cardinal Gerlier énonce en effet une perspective supplémentaire pour l'équipe de l'Office diocésain : « Il est possible au diocèse de faire face à ses besoins, en évitant dans toute la mesure du possible la charge d'emprunts onéreux. Dans les dix années à venir, nos quelque quatre-vingts églises peuvent être édifiées et sur le point d'être payées »<sup>777</sup>. Bien que l'Office diocésain ne soit pas explicitement nommé ni désigné pour accomplir cette tâche, cet objectif est repris un grand nombre de fois dans les

---

<sup>775</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les achats de terrains par E. Garnier (ODPN), 19 juin 1963.

<sup>776</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de l'ODPN par Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961.

<sup>777</sup> « Les églises nouvelles. Résumé des directives données par Son Éminence au sujet des églises nouvelles à l'occasion de la réunion des archiprêtres le 14 avril 1961 », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 mai 1961.

documents de l'ODPN sous la formule : « Tout doit être bâti et payé dans les dix années à venir »<sup>778</sup>.

Dès lors, la mission de l'Office diocésain change de nature : il s'agit toujours d'agir au service des prêtres bâtisseurs et au plus près de leurs préoccupations, mais aussi et en même temps de satisfaire à une obligation de résultats, à l'échelle du diocèse et dans un temps limité. Dans les discours et dans les faits, ce second volet tend à l'emporter sur le premier. Mgr Mazioux en fait la ligne directrice de son travail : « La mission générale de l'OD est d'aider les paroisses qui ont la lourde charge de bâtir et de faire en sorte que l'opération d'ensemble soit menée à bien en temps voulu »<sup>779</sup>. Dans le même document, le directeur de l'ODPN conclut dans des termes similaires : « L'ambition de l'OD est d'aider nos confrères bâtisseurs par tous les moyens susceptibles d'être mis en œuvre. Nous les sentons bien soucieux, impatients, inquiets et parfois découragés. Nous voudrions partager le poids de leur fardeau : mais certains ont de la peine à réaliser que le Diocèse est engagé dans une opération d'ensemble exigeant un minimum d'organisation et, il faut le dire, de discipline consentie en vue de la réussite commune »<sup>780</sup>.

De fait, l'interventionnisme de l'Office diocésain est démultiplié par le libellé de cette seconde mission très générale, et se décline selon une multitude de domaines au nom de l'aide apportée aux curés bâtisseurs : « Acquisition de terrains, programme des constructions, questions techniques, art sacré, financement, démarches administratives en particulier auprès du MRU, des municipalités, des services publics, liaison avec les paroisses marraines, information de l'opinion catholique, liaison avec le Comité national, etc... »<sup>781</sup>. Mais pourquoi ne pas laisser les prêtres agir seuls ? En quoi la création d'un service diocésain spécialisé sur ces questions s'avère-t-elle nécessaire ?

Pour les responsables de l'ODPN, ce sont les modalités nouvelles de la construction d'après-guerre qui ont imposé la mise en place d'un tel organisme. Le développement de la construction après 1945 est à la fois « massif, rapide, soumis à des réglementations étroites et

---

<sup>778</sup> Par exemple dans la circulaire ODPN n°8.

<sup>779</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de l'ODPN par Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961. C'est Mgr Mazioux qui souligne.

<sup>780</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de l'ODPN par Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961. La brochure de présentation de l'ODPN aux diocésains se contente de juxtaposer les deux missions : « La mission générale de l'Office diocésain est d'organiser et de conduire au mieux l'opération "églises nouvelles" sur l'ensemble du diocèse. Il est donc d'abord à la disposition des prêtres qui ont la lourde charge de construire pour les aider à résoudre les nombreux problèmes posés par une tâche de cette importance » (Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 53).

<sup>781</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 53.

coordonnées et réalisé par de grands organismes »<sup>782</sup>. Le diocèse a dû par conséquent s'adapter à ce nouvel urbanisme. La réactivité indispensable pour faire face à des programmes de logements de masse ne permet plus le maintien d'actions isolées et ponctuelles. Invoquer des contraintes extérieures est aussi une façon pour le vicaire général de légitimer son action auprès des curés bâtisseurs : « Nous aussi, nous devons aller vite, et de façon coordonnée. Cette nouvelle manière de procéder s'est imposée d'elle-même à nous. Bien vite, en effet, nous nous sommes aperçu qu'il ne suffisait plus d'attendre qu'un curé se soit rendu compte que sur le territoire de sa paroisse surgissaient de nouveaux quartiers, appelant ainsi de sa part des initiatives pastorales nouvelles. Il n'aurait pu aller assez vite ; surtout il aurait manqué des ressources nécessaires, et il n'aurait guère eu de puissance pour traiter avec les organismes privés ou publics, considérables, chargés de la construction »<sup>783</sup>.

En remplissant cette fonction d'interlocuteur des paroisses nouvelles auprès des autres acteurs impliqués sur les marchés immobiliers et en drainant les capitaux nécessaires, l'ODPN n'est-il pas en train de se substituer à l'organisme traditionnellement dévoué à ces questions temporelles : l'Association diocésaine ? Le problème a vraisemblablement été soulevé plusieurs fois à l'Archevêché car une circulaire de l'Office diocésain indique de façon très précise comment doit s'effectuer le partage des tâches entre les deux entités<sup>784</sup>. L'Association diocésaine se charge d'acquérir les terrains et de donner aux associations paroissiales le mandat d'organiser localement le chantier et son financement. C'est elle qui devient propriétaire des édifices au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Le rôle de l'ODPN est de mettre à la disposition des curés et des associations paroissiales trois types de soutien : des moyens juridiques en fournissant des modèles de contrats et des explications sur les législations en vigueur ; des moyens financiers par le biais de prêts éventuels ; des moyens techniques enfin en établissant des directives d'ordre urbanistique et architectural.

La brochure de présentation de l'ODPN rappelle que « l'Office travaille, bien entendu, en liaison avec les archidiacres et les divers services de l'Archevêché, en particulier avec l'Association diocésaine et la Chancellerie (Mgr Denis) »<sup>785</sup>. Il reste que les compétences s'enchevêtrent parfois, notamment dans le domaine financier. Il est en effet prévu que l'Association diocésaine puisse dans certains cas fournir par l'intermédiaire de l'Office

---

<sup>782</sup> « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses » par Mgr Mazioux, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

<sup>783</sup> Idem.

<sup>784</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Circulaire ODPN n°8. Première partie : notes d'ordre pastoral, administratif et financier », sans date, vraisemblablement 1960 ou 1961.

<sup>785</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, op. cit., p. 53.

diocésain une première mise de fonds pour les associations paroissiales mandatées. Par ailleurs, l'ODPN doit déterminer le budget nécessaire des paroisses bâtisseuses « par le canal de l'Association diocésaine », seule habilitée à émettre des emprunts et à recevoir des dons<sup>786</sup>.

La mission de l'ODPN est-elle appelée à des modifications si des besoins nouveaux se font jour ? Autrement dit, l'Office n'est-il chargé que des églises nouvelles, ou sa compétence est-elle étendue à la construction d'autres types de bâtiments nécessaires à la vie de l'Église ? Le programme de l'Office diocésain mentionne fréquemment la construction de « centres paroissiaux », qui comprennent, outre le lieu de culte lui-même, toute une série de locaux utiles à la paroisse, essentiellement des salles de réunion et de catéchisme et un presbytère. La présence de ces bâtiments est très variable selon les cas, mais construire ces annexes fait partie de la mission de l'ODPN. S'ajoute également à celle-ci la création de nouvelles aumôneries scolaires. Mgr Mazieux explique cette prise en charge par « l'extension considérable des établissements scolaires de type secondaire », au moment où la massification de l'enseignement se traduit en effet en France par la multiplication des collèges d'enseignement secondaire<sup>787</sup>. En revanche, la construction des écoles catholiques ne rentre pas dans les missions de l'ODPN. D'une part, parce que ces chantiers supplémentaires seraient trop onéreux pour le diocèse. D'autre part, parce que l'implantation de ces écoles dans l'agglomération lyonnaise appelle selon Mgr Dupuy un plan différent de celui adopté pour les églises nouvelles, ce qui supposerait la création d'un organisme spécialement voué à cette mission<sup>788</sup>.

Il faut dire que la tâche que s'est fixée l'Office diocésain est déjà redoutable. Elle nécessite une solide organisation et une équipe à la fois compétente et dévouée. Après l'analyse des missions de l'ODPN, c'est donc à présent à celle des moyens humains et techniques mis en œuvre qu'il faut s'intéresser.

---

<sup>786</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Circulaire ODPN n°8. Première partie : notes d'ordre pastoral, administratif et financier », sans date, vraisemblablement 1960 ou 1961.

<sup>787</sup> Dans le cadre de la présente thèse, seuls les centres religieux ont été étudiés.

<sup>788</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

# III. PORTRAIT DE GROUPE ET PARTAGE DES TÂCHES À L'ODPN

## A. LES HOMMES DE L'ODPN

Parmi les membres de l'Office diocésain, il faut distinguer ceux qui sont inscrits dans l'annuaire du diocèse en tant que membres de droit, et ceux qui forment les équipes actives.

### 1. Les membres de droit de l'ODPN

L'ODPN est une création épiscopale et ses premiers membres ont été nommés par l'Archevêque et par Mgr Dupuy. L'*ordo* de 1958 qui mentionne pour la première fois l'Office diocésain dresse la liste exhaustive de ses membres.

Le cardinal Gerlier associe à Mgr Dupuy et Mgr Mazioux un autre vicaire général, Mgr Alphonse Merlier, qui est archidiacre de Notre-Dame<sup>789</sup>. La présence d'évêques auxiliaires et de vicaires généraux au sein de l'Office diocésain est constante au cours de la période, jusqu'au milieu des années 1970 au moins<sup>790</sup>. S'ajoutent à ces prélats cinq chanoines honoraires, dont le rôle n'est pas aisé à déterminer. Deux sont membres du secrétariat de l'Archevêché et viennent d'être nommés en cette même année 1957 au Bureau de l'Association diocésaine : il s'agit de Mgr Joseph-Marius Denis, qui devient secrétaire et

---

<sup>789</sup> Né en 1890, Mgr Merlier est ordonné prêtre en 1926. Il est vicaire général du diocèse depuis 1939. Il se retire de l'ODPN en 1967, sans doute pour raisons de santé (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958 et 1968).

<sup>790</sup> Sont ainsi devenus membres de l'ODPN du fait de leur charge : les évêques auxiliaires Villot et Maziers et le vicaire général Michel Vial (*Ordo* de 1961) ; le vicaire général Jean Peloux qui remplace Michel Vial nommé évêque-coadjuteur de Nevers en février 1961 (*Ordo* de 1962) ; les vicaires généraux Adrien Perrier et Claudius Bonjean à la place de Mgr Claude Dupuy nommé archevêque d'Albi en décembre 1961 (*Ordo* de 1963) ; le vicaire général Maurice Orelu à la mort d'Adrien Perrier (*Ordo* de 1966) ; l'évêque auxiliaire Paul-Marie Rousset (*Ordo* de 1967) ; le vicaire général Maurice Delorme remplaçant à cette charge Claudius Bonjean nommé curé de Saint-Julien-de-Cusset (*Ordo* de 1971) ; l'évêque auxiliaire Pierre Chagué et le vicaire général Abel Cornillon (*Ordo* de 1972) ; enfin l'évêque auxiliaire Paul Bertrand (*Ordo* de 1976). Seuls les vicaires généraux résidant à Saint-Étienne (comme Mgr Marcel Jourjon en 1962) et les Supérieurs du Grand Séminaire (comme Mgr Joseph Basseville la même année) ne sont pas membres de l'Office diocésain.

trésorier de l'Association diocésaine, et de Mgr Georges Buttin, promu secrétaire adjoint<sup>791</sup>. La volonté de l'épiscopat de lier l'action de l'ODPN à l'association qui gère le patrimoine temporel du diocèse est donc très visible. Il faut ajouter Mgr René Alengrin déjà cité, alors sous-directeur diocésain de l'Enseignement libre et membre de la Commission diocésaine d'Art sacré<sup>792</sup>.

Les deux chanoines restants ont sans doute été choisis du fait de la leurs responsabilités pastorales sur la rive gauche du Rhône, dans des périphéries ouvrières qui préoccupent l'Archevêché. Mgr Paul Bobichon, licencié en théologie, est le nouveau curé de la paroisse de Sainte-Madeleine-des-Charpenes à Villeurbanne depuis l'annexion de l'archiprêtré en 1955<sup>793</sup>. Mgr Pierre Cartier est quant à lui archiprêtre de Notre-Dame-Saint-Louis depuis 1948<sup>794</sup>, dans un vaste territoire qui a connu des recompositions territoriales récentes. Après la création de l'archiprêtré de Saint-Maurice-de-Monplaisir en 1943 et l'érection de la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière en 1952, a en effet été décidée une redistribution des paroisses à l'est du Rhône, quelques jours avant la création de l'ODPN : l'archiprêtré de Notre-Dame-Saint-Louis cède deux paroisses - Notre-Dame-des-Anges et Saint-Antoine-de-Gerland (7<sup>ème</sup> arrondissement) - au nouvel archiprêtré de Saint-Jacques-des-États-Unis, et annexe celle du Saint-Sacrement (3<sup>ème</sup> arrondissement), qui dépendait auparavant de l'archiprêtré de l'Immaculée-Conception<sup>795</sup>.

Sauf décès, tous ces chanoines restent à l'ODPN une dizaine d'années au moins : Mgrs Bobichon et Cartier jusqu'en 1969 (*Ordo* de 1970), Mgrs Denis et Alengrin jusqu'en 1971 (date de remaniements liés à la refonde de l'Office diocésain dans le CDERIER), Mgr Buttin jusqu'en 1975 au moins.

Au cours de la période 1957-1975, quelques prêtres ont été ajoutés à cette liste initiale : Louis de Galard-Terraube (membre de l'Office diocésain de 1960 à 1971)<sup>796</sup>, Joseph

---

<sup>791</sup> Le premier, né en 1904, a été ordonné prêtre en 1928. Il est secrétaire de l'Archevêché depuis 1938. Le second est né en 1909. Ordonné prêtre en 1933, il est secrétaire de l'Archevêché depuis 1955 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958).

<sup>792</sup> Né en 1910, il a été ordonné prêtre en 1940 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958). Il est membre de la Commission diocésaine d'art sacré de 1959 à 1975 au moins. Il sera nommé quelques années plus tard secrétaire de l'Association diocésaine (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1990).

<sup>793</sup> Né en 1892, il est ordonné prêtre en 1926 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958).

<sup>794</sup> Né en 1905, il est ordonné en 1929. (idem).

<sup>795</sup> « Ordonnance sur la redistribution d'archiprêtrés dans l'est et le sud-est de Lyon et dans la banlieue », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 septembre 1957.

<sup>796</sup> Né en 1906 à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne), ordonné prêtre en 1930, ce docteur en théologie est à l'origine de la fondation de la paroisse de Saint-Jacques-des-États-Unis en 1933 (« Bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Jacques, au quartier des États-Unis », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 3 juillet 1936). Il a été nommé archiprêtre de Saint-Pothin (6<sup>ème</sup> arrondissement) en 1949. Chanoine honoraire, il est chargé de la fondation d'une paroisse dans l'agglomération de la Duchère (Lyon-Vaise) en 1959 (il réside alors à

Jomand (de 1960 à 1975 au moins)<sup>797</sup>, Jean Magnin et Émile Verdellet (tous les deux de 1971 à 1975 au moins)<sup>798</sup>.

La même logique semble avoir présidé au recrutement des trois curés qui complètent l'équipe ODPN de 1957. René Collin est le curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes à Roanne depuis 1950. Le père Louis Gitenet a en charge depuis 1944 celle de Saint-Charles-de-Serin reconstruite peu d'années auparavant. Jacques Court est le curé de la nouvelle paroisse Sainte-Marguerite de Saint-Étienne depuis sa création en cette même année 1957<sup>799</sup>. Il s'agit donc d'hommes qui ont une expérience, parfois très récente, des chantiers d'églises nouvelles. Leur présence de nombreuses années à l'ODPN est également à souligner<sup>800</sup>. Cependant, leur rôle précis n'a pu être déterminé. Leurs noms n'apparaissent pas de façon continue dans la liste des membres des diverses commissions de l'Office diocésain que l'*Ordo* fournit chaque année. Ils ne font sans doute pas partie de l'« équipe permanente »<sup>801</sup>, c'est-à-dire du groupe restreint qui, plus que les ecclésiastiques qui viennent d'être énumérés, a donné les premières impulsions à la dynamique des chantiers diocésains.

## 2. L'« équipe permanente » : le véritable organe exécutif

L'expression « équipe permanente » n'apparaît pas dans la première présentation de l'ODPN publiée dans la *Semaine religieuse* de mai 1959, lorsque Mgr Dupuy en est encore l'animateur<sup>802</sup>. L'expression est utilisée par le groupe restreint mis en place par Mgr Mazieux pour s'auto-désigner. En comptant le directeur qui partage son temps entre Lyon et Saint-

---

la cure de l'Annonciation). Nommé curé de Tassin en 1978, il devient aumônier des Petites Sœurs des Pauvres à Lyon en 1991, maison dans laquelle il se retire en 1994. Il est décédé le 3 décembre 2007.

<sup>797</sup> Né en 1905, licencié en théologie, ordonné en 1929, il est Secrétaire de l'Archevêché depuis 1957. Il est également chargé des archives historiques diocésaines et aumônier de l'Externat Fénelon à Lyon (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958).

<sup>798</sup> Né en 1913, ordonné prêtre en 1940, Jean Magnin est Supérieur du Petit Séminaire d'Oullins depuis 1951. Il est également membre de la Commission pour l'approbation des plans de construction, restauration et décoration des édifices religieux devenue Commission diocésaine d'art sacré. Il en est le vice-président de 1966 à 1968 et président de 1968 à 1975 au moins. Né en 1910, ordonné prêtre en 1935, Émile Verdellet est curé de Saint-Pothin depuis 1962 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1972).

<sup>799</sup> Né en 1907, René Collin a été ordonné en 1931; né en 1901, Louis Gitenet est ordonné en 1926; né en 1919, le père Court est ordonné en 1945 (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1958).

<sup>800</sup> Les pères Louis Gitenet et Jacques Court de 1957 à 1971 (*Ordo* de 1972), le père René Collin de 1957 à 1971 puis de 1972 à 1975 au moins (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1976).

<sup>801</sup> Le nombre de sièges indiqué par Mgr Mazieux ne coïncidant pas.

<sup>802</sup> « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses » par Mgr Mazieux, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

Étienne où un « relais du secrétariat » a été installé<sup>803</sup>, cette équipe permanente est, d'après la brochure *Les églises nouvelles*, composée de cinq personnes<sup>804</sup>. Des recoupements permettent vraisemblablement de l'assimiler au « Bureau » de l'ODPN évoqué dans l'*ordo* et dans le journal *Paroisses Nouvelles*<sup>805</sup>. Ses membres se répartissent entre eux les tâches de l'exécutif. Ainsi deux laïcs, Godinot et Jaillard, se chargent respectivement des questions financières et administratives. Garnier quant à lui est responsable des achats de terrains et des « questions techniques » : ingénieur de métier, ses services sont particulièrement appréciés par Mgr Mazioux<sup>806</sup>. Le nom du (ou de la) secrétaire de l'ODPN n'a en revanche pu être identifié. Cette équipe permanente détermine le calendrier des différentes étapes des chantiers, centralise et diffuse les informations pour établir le cadre et les termes du débat<sup>807</sup>. Mais elle doit aussi s'assurer du soutien d'une autorité diocésaine que Mgr Mazioux juge parfois insuffisamment réactive.

Certes, un mois près sa nomination au poste de directeur de l'ODPN, Mgr Mazioux avait été en mesure de présenter un « plan général de travail » que le cardinal Gerlier avait approuvé le 21 décembre 1960<sup>808</sup>. Mais plusieurs réunions plénières avec les curés bâtisseurs au début du mois de janvier 1961 et les réflexions menées en interne à l'Office diocésain entre Mgr Mazioux et ses proches collaborateurs ont considérablement accru la masse des informations et soulevé de nouvelles questions, au point de prendre de court la hiérarchie.

Plusieurs documents témoignent d'une certaine impatience chez le directeur de l'ODPN en raison du silence de l'autorité diocésaine sur la question des églises nouvelles. Ainsi, en janvier 1961, Mgr Mazioux qui souhaite connaître l'avis du cardinal sur les orientations de l'ODPN laisse entendre un certain flottement sur les mesures à prendre : « Car il m'a semblé, qu'après ces deux mois de recherches personnelles, je ne pouvais aller plus avant sans connaître, Éminence, votre pensée, celle de Mgr Villot, des archidiacres et du grand trésorier de l'Archevêché ; bien plus, sans qu'un minimum d'unité se fasse sur des

---

<sup>803</sup> Il siège au 4 rue Mi-Carême à Saint-Étienne.

<sup>804</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>805</sup> *Paroisses nouvelles*, supplément à *L'Écho-Liberté* du 30 octobre 1966.

<sup>806</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier, 30 juin 1961. Ce laïc ne doit pas être confondu avec Étienne Garnier, né en 1906, docteur en théologie et chanoine honoraire, nommé archiprêtre de Saint-Charles à Saint-Étienne en 1960 et également membre de la Commission diocésaine de liturgie et de chant sacré (*Ordo* du diocèse de Lyon, 1961).

<sup>807</sup> Sur des problématiques similaires du fonctionnement politique d'une structure d'Église, voir : Jacques Palard, *Pouvoir religieux et espace social. Le diocèse de Bordeaux comme organisation*, Paris, Cerf, 1985 ; Gilles Routhier, *Les pouvoirs dans l'Église. Étude du gouvernement d'une Église locale : l'Église du Québec*, Montréal, Éditions Paulines, 1993 ; Jacques Palard (dir.), *Le gouvernement de l'Église catholique*, Paris, Cerf, 1997.

<sup>808</sup> AAL, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier sur les églises nouvelles, 23 janvier 1961.

points qui peuvent être décisifs pour le succès de l'effort diocésain », concluant au terme d'un rapport de huit pages: « Mais je serais bien désireux de savoir ce que pensent de ces "cogitations" votre Éminence, Mgr Villot et NN. SS. les archidiacres »<sup>809</sup>. Dès le lendemain, Mgr Mazieux se fait plus pressant : « Et les jours passent ! Bien des problèmes concernant mon rayon restent en suspens alors que les curés bâtisseurs attendent, non sans impatience, et que le nouveau directeur de l'Office diocésain désirerait bien savoir s'il n'est pas "hérétique" dans sa manière de voir et de faire »<sup>810</sup>. Deux mois plus tard, l'autorité religieuse ne semble pas avoir validé la politique de l'ODPN car son directeur est excédé de l'incertitude dans laquelle il dit s'enliser : « Si l'on ne croit pas au miracle à tous les coups, il est nécessaire et urgent de prendre certaines décisions importantes, précises et fermes, sinon nous allons, de toute façon, à l'aventure [...]. L'autorité diocésaine doit se convaincre, une fois pour toutes, que "l'opération Églises Nouvelles" est beaucoup plus difficile en elle-même et de beaucoup plus longue haleine que "l'opération Boulard" (enquête de sociologie religieuse préparatoire à la mise en route de la Pastorale d'ensemble). En conséquence, il convient d'employer une méthode analogue, au moins aussi rigoureuse et aussi suivie de près à tous les échelons, de l'Archevêché à la paroisse. J'ai vivement regretté, pour ma part, que l'on n'ait pas mis à profit pour sensibiliser l'opinion du clergé, des religieuses et des laïcs les grandes sessions pastorales qui viennent de se tenir. Trente minutes auraient suffi, mais on les a mesurées à dix au maximum et l'autorité religieuse, sauf Mgr Maziers à Saint-Étienne, n'a pas jeté son poids dans la balance [...]. Si l'on veut réussir l'opération "Églises Nouvelles" tout ce programme est d'une nécessité absolue. Il n'est pas irréalisable, mais il faut que l'autorité le veuille et en prenne les moyens »<sup>811</sup>. Cette longue citation révèle que la construction d'églises nouvelles n'est pas le seul dossier qui préoccupe les autorités religieuses au début des années 1960 : la pastorale d'ensemble en particulier est un autre chantier auquel l'Archevêché est particulièrement attentif.

Mgr Mazieux doit donc insister auprès du cardinal pour transformer un sentiment diffus de retard sur la croissance urbaine en une véritable priorité du diocèse. Si l'on en croit le directeur de l'ODPN, les chantiers d'églises nouvelles n'ont donc pas toujours été pensés comme un axe « naturel » de la politique du cardinal Gerlier : elles sont aussi en partie l'œuvre d'un travail de sensibilisation de Mgr Mazieux, qui a su créer une *bureaucratie de l'expertise* autour de la question des églises nouvelles.

<sup>809</sup> AAL, 11.II.31, rapport de Mgr Mazieux au cardinal Gerlier sur les églises nouvelles, 23 janvier 1961.

<sup>810</sup> AAL, 11.II.31, rapport de Mgr Mazieux au cardinal Gerlier sur les églises nouvelles, 24 janvier 1961.

<sup>811</sup> AAL, 11.II.31, « rapport ODPN sur la situation générale » de Mgr Mazieux au cardinal Gerlier, 29 mars 1961.

## B. LE TRAVAIL DES COMMISSIONS : L'APPEL AUX COMPÉTENCES

Au sein de l'ODPN, plusieurs commissions se partagent le travail de suivi des chantiers. Cette spécialisation, voulue à des fins de rationalisation et d'efficacité, aboutit à une segmentation des tâches au sein de plusieurs groupes d'experts chargés de rendre des avis sur la conformité des initiatives locales aux directives diocésaines.

### 1. La Commission du Programme

Cette commission encore appelée « *Commission des programmes* »<sup>812</sup> a été créée fin 1960 à la demande de la Commission technique de l'ODPN<sup>813</sup>. L'équipe se compose des membres permanents de l'Office diocésain et d'un architecte, auxquels se joint le prêtre constructeur concerné<sup>814</sup>. Elle constitue la première étape du cheminement d'un projet. Lorsque la commission se réunit (« chaque fois que deux ou trois projets sont à examiner »<sup>815</sup>), elle définit aussi précisément que possible le programme du lieu de culte à bâtir. Sont successivement étudiés « la contenance de l'église, s'il y a lieu ses dépendances (chapelle de semaine, chapelle des morts, bureaux, etc....), le nombre de salles de catéchisme et de réunions avec leur contenance, ainsi que les prévisions d'extension possible du lieu de culte en cas d'augmentation de la population »<sup>816</sup>. À partir de cet inventaire des besoins qui met donc l'accent sur les dimensions du nouveau centre religieux, l'architecte de la commission établit une esquisse de l'avant-projet. Sur cette base est estimé le plafond maximum des dépenses pour le lieu de culte en question et ses annexes éventuelles.

---

<sup>812</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les problèmes techniques de l'ODPN, par Garnier, 23 juin 1961.

<sup>813</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport des questions administratives à l'ODPN, par Jaillard, 23 juin 1961 ; rapport général de l'ODPN par Mgr Mazioux, 23 juin 1961.

<sup>814</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de la réunion de la Commission des prêtres d'urgence du 28 juin 1961, annexe VI.

<sup>815</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>816</sup> *Idem*, p. 23.

## 2. Les Commissions technique et d'art sacré

### a) Des rapports conflictuels

Dans les premières années de fonctionnement de l'ODPN coexistent deux commissions distinctes sur la question de la construction et de l'aménagement du nouveau lieu de culte. Bien qu'existe déjà, en dehors de l'Office diocésain, la Commission diocésaine d'art sacré étudiée plus haut, une Commission technique (encore appelée « *service de constructions* »<sup>817</sup>, « *directoire technique* »<sup>818</sup>, « *service technique* »<sup>819</sup> après l'arrivée de Mgr Mazioux ou encore « *section technique* »<sup>820</sup>), est chargée d'étudier les plans de construction dressés par les architectes afin de s'assurer de la valeur technique des projets et de leur réalisation dans les conditions prescrites par la Commission du Programme. Elle examine également les devis proposés par les artisans et notamment les matériaux employés pour bâtir le lieu de culte<sup>821</sup>.

La Commission comprend initialement trois personnalités lyonnaises : les architectes Jean-Gabriel Mortamet et Georges Curtelin, déjà cités comme membres de la Commission diocésaine d'art sacré, auxquels s'ajoute l'entrepreneur de BTP Lucien Pitance<sup>822</sup>. Celui-ci est choisi quelques mois plus tard par le père de Pazanan pour la réalisation du chantier de l'église Sainte-Marie-de-la-Guillotière entre mai 1958 et décembre 1959<sup>823</sup>. En 1960, Mgr Dupuy leur adjoint quatre autres architectes, en précisant que ceux-ci feront également partie

---

<sup>817</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1958.

<sup>818</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

<sup>819</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, de 1961 à 1976 au moins.

<sup>820</sup> « Pastorale diocésaine. L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

<sup>821</sup> *Idem*.

<sup>822</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les paroisses nouvelles, sans date (avant la mort de Georges Curtelin en 1960). Un rapport de juin 1961 évoque la présence « d'autres spécialistes » dans la commission (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les problèmes techniques de l'ODPN, par Garnier, 23 juin 1961).

<sup>823</sup> *Sainte-Marie-de-la-Guillotière*, plaquette de présentation..., *op. cit.* D'une famille originaire du Limousin (tradition de paysans-maçons), fils d'Eugène Pitance installé à Lyon en 1885 et devenu entrepreneur en bâtiment et maire de La-Villedieu dans l'entre-deux-guerres, Lucien Pitance a repris l'entreprise familiale (*Fils d'Eugène Pitance et Cie*) à partir des années 1920 en cogestion avec son frère Georges et un cousin ingénieur des travaux publics, André Fontaine. Lucien Pitance se charge plus particulièrement des chantiers et des relations publiques. Il a été avant la guerre président de la Chambre syndicale en maçonnerie, puis à partir de 1944 président du Syndicat départemental, qui regroupe les différentes chambres syndicales du bâtiment. La décennie 1950, après les années difficiles qui suivent la Libération, ouvre une période faste pour l'entreprise avec de multiples commandes : construction des premiers immeubles en copropriété place des Jacobins à Lyon, gros chantiers des ZUP de Vaulx-en-Velin et des Minguettes (Vénissieux) à partir de la fin des années 1960, construction de groupes scolaires dans la Communauté urbaine de Lyon, réalisation de la ZAC de la Part-Dieu. (Voir Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 620 et 715-718).

de la Commission diocésaine d'art sacré<sup>824</sup>. Cinq sont finalement choisis : Joseph Bacconnier, l'architecte DPLG de l'église Sainte-Marie-de-la-Guillotière ; l'urbaniste et architecte René Gagès; les architectes François-Régis Cottin, Joseph Bissuel et Ferrand<sup>825</sup>. Au total, la commission technique de l'ODPN se compose donc de sept membres (Curtelin meurt en 1960) dans la décennie 1960.

Au sein de l'équipe permanente, certains souhaitent accroître le rôle de la Commission technique dans l'étude et la validation des projets d'églises. « Disons-le tout net », affirme Garnier lors de la réunion du 23 juin 1961, « sans elle nous ne pouvons pratiquement rien et tous nos efforts sont voués à l'échec »<sup>826</sup>. Mais le champ d'intervention de ces hommes de l'art risque de recouper le travail de la Commission diocésaine d'art sacré qui intervient également dans le processus de consultation et de décision. Garnier ne cache pas sa volonté d'intervenir directement sur les questions d'art sacré, avec le sentiment que ceux qui en sont traditionnellement chargés le font avec quelque indulgence et approximation : « C'est ici [après étude réalisée par la Commission du Programme] que le rôle de la Commission technique devient capital. Il lui appartient, à mon avis, de juger, sans faiblesse [l'expression est répétée quelques lignes plus loin], si le projet soumis répond au programme à la fois au point de vue artistique et au point de vue coût »<sup>827</sup>.

De fait, il semble qu'à cette date-là la Commission diocésaine d'art sacré se trouve déjà marginalisée. En juin 1961, le chanoine Alengrin constate que cette Commission s'est trouvée « un peu en déséquilibre » par rapport à l'ODPN, n'ayant eu à étudier que quatre projets dans l'année courante<sup>828</sup>. Mgr Alengrin, qui plaide pour « une insertion plus grande de l'art sacré dans les paroisses nouvelles » explique ce dysfonctionnement par la composition de la Commission diocésaine : elle comprend des architectes qui ne font pas partie de la Commission technique, laquelle possède ses propres architectes pour évaluer les plans de construction ! Sauf erreur de notre part, cette affirmation est exagérée : cinq des sept membres de la Commission technique font également partie de la Commission diocésaine d'art sacré<sup>829</sup>.

Le principe de même composition des deux Commissions est à nouveau entériné après la réunion générale de l'ODPN du 23 juin 1961 et il est alors signifié que vingt-et-un projets

---

<sup>824</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

<sup>825</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1961. Le prénom de l'architecte Ferrand n'a pu être retrouvé.

<sup>826</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les problèmes techniques de l'ODPN, par Garnier, 23 juin 1961.

<sup>827</sup> *Idem*.

<sup>828</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur l'art sacré et les églises nouvelles, par le chanoine Alengrin, 23 juin 1961.

<sup>829</sup> Rappelons leurs noms : Mortamet, Bissuel, Bacconnier, Gagès, Cottin.

seront d'ores et déjà soumis à la Commission d'art sacré dans les jours suivants<sup>830</sup>. Jaillard, qui intervient après le chanoine Alengrin dans l'ordre du jour de la réunion du 23 juin, ne manque pas de rappeler dans un souci d'apaisement que les projets sont soumis à la Commission technique, « indépendamment de la Commission diocésaine d'art sacré, qui doit toujours être consultée pour un lieu de culte »<sup>831</sup>. Quelques jours plus tard, Mgr Mazieux va dans le même sens en précisant que « l'ODPN soumet les projets qui ont reçu l'avis favorable de sa Commission technique à la Commission diocésaine d'art sacré, laquelle juge si le projet qui lui est soumis répond aux exigences de l'art sacré et de la liturgie »<sup>832</sup>.

En 1962, les responsables des deux Commissions consentent à faire taire leurs démêlés : les deux services « ont bien voulu accepter de travailler ensemble sur le même projet », ce qui aboutit dans les faits à l'existence d'une Commission unique dite « technique et d'art sacré »<sup>833</sup>. Qui anime les débats et emporte les décisions au sein de cette Commission ? Combien de temps cette union a-t-elle été maintenue ? L'*ordo* du diocèse a toujours présenté séparément les deux commissions, le « service technique » étant intégré à l'Office diocésain, la Commission diocésaine d'art sacré faisant l'objet d'une rubrique spécifique<sup>834</sup>. En décembre 1971, le dossier de l'église nouvelle de la Sauvegarde dans le quartier de la Duchère fait par exemple apparaître l'existence de deux commissions séparées<sup>835</sup>. Ajoutons qu'à cette date, la composition de la Commission technique est restée quasiment identique : seuls les architectes Henri Paradis (nommé en 1966) et Jean Bidreman (en 1971) ne figuraient pas parmi les membres cités plus haut.

## b) Quels choix architecturaux ?

Les directives centrales concernant les choix architecturaux existent. En octobre 1960, le cardinal Gerlier a donné des consignes aux prêtres bâtisseurs : « Il faut des édifices qui soient solides, simples et beaux. Mais il ne faut ni recherche, ni luxe. Certes, nous sommes obligés de tenir compte des règlements de l'urbanisme et il faut qu'un lieu de culte soit digne

---

<sup>830</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur l'art sacré et les églises nouvelles par le chanoine Alengrin, 23 juin 1961.

<sup>831</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les questions administratives de l'ODPN, par Jaillard, 23 juin 1961.

<sup>832</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de la réunion de l'ODPN du 28 juin 1961, annexe VI.

<sup>833</sup> Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, op. cit., p. 55.

<sup>834</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, de 1957 à 1975.

<sup>835</sup> AAL, fonds Delorme, I.1511, « Accord sur le projet de relais paroissial de la Sauvegarde à la Duchère », 2 décembre 1971.

du Seigneur. Mais il peut y avoir une grande beauté dans la simplicité »<sup>836</sup>. Les consignes données par le pape Paul VI aux étudiants en architecture et urbanisme en octobre 1962 ne sont pas plus claires : « Vous aurez peut-être, au cours de votre carrière, à construire un lieu de prière, une demeure de Dieu. Comprenez bien alors toute la responsabilité qui vous incombera : avant d'établir votre projet, méditez la Sainte Écriture, entrez dans l'esprit de la liturgie ; et ensuite, animez le travail de votre esprit et de votre main par le souffle d'une prière personnelle. Telles sont les conditions de bonne réalisation d'une si grande œuvre »<sup>837</sup>.

Ces directives sont considérées comme « nettes » pour l'ODPN : il s'agit de construire des édifices sur la base de deux critères, la durée et la beauté. Mgr Mazioux éprouve cependant la nécessité d'explicitier la formule somme toute assez floue de l'archevêque. Il faut, dit-il, « veiller à l'économie des moyens, formules alliant exigences de l'art et celles de l'économie [...]. Notre rôle est de freiner ceux qui risqueraient de voir un peu trop grand ou trop somptueux, d'élargir les vues de ceux qui seraient tentés de faire des églises sans personnalité artistique, d'endiguer "les puissances de la nature", d'encourager les timorés et les hésitants et même...de remettre sur les rails les mystiques fourvoyés dans les chantiers ; et surtout de tâcher, à travers toutes ces réalisations matérielles, de garder le souci de l'éducation des âmes dans une ligne de pastorale valable »<sup>838</sup>. La simplicité affirmée des nouveaux lieux de culte est donc supposée répondre à deux types d'exigences : limiter le coût de la construction et refuser toute prétention des fidèles ou des architectes à faire de l'art pour l'art.

L'Office diocésain s'oppose par conséquent à tout projet somptuaire. C'est le cas par exemple à Notre-Dame-du-Point-du-Jour : « L'ODPN partage entièrement l'avis de cette Commission [diocésaine d'art sacré] et tient à vous faire savoir qu'elle dégage sa responsabilité sur les remarques défavorables qui pourraient éventuellement venir de l'opinion publique concernant le caractère, à notre avis aussi, un peu trop somptueux de l'édifice. Bien sûr, les frais n'en sont pas couverts par l'Archevêché, mais à l'expérience, nous ne sommes pas sûrs que cette situation mettra l'Autorité religieuse à l'abri de toute critique »<sup>839</sup>. La *Semaine religieuse* se fait l'écho de ces choix à plusieurs reprises, sans doute

---

<sup>836</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier « à tous les fidèles du diocèse », 30 octobre 1960.

<sup>837</sup> « Le Saint Père parle du Concile à des architectes », *La Documentation catholique*, 1385, 7 octobre 1962, col. 1239-1240.

<sup>838</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général ODPN de Mgr Mazioux, 23 juin 1961.

<sup>839</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Mgr Joannès Mazioux au père Edmond Tissier, curé de Notre-Dame-du-Point-du-Jour, 8 octobre 1969.

parce que des curés bâtisseurs ou leurs paroissiens souhaitent voir s'élever dans leur quartier des « églises-monuments »<sup>840</sup>.

Est-ce à dire que l'ODPN impose des modèles architecturaux ? Les associations paroissiales sont les maîtres d'œuvre du futur lieu de culte. Elles choisissent elles-mêmes l'architecte, parfois en organisant un concours comme pour l'église Sainte-Anne-de-Ménival<sup>841</sup>. Garnier reconnaît également la diversité des situations et la nécessaire prise en compte des contextes locaux : « Nous ne pensons pas davantage à des "églises standard". Nous savons tous que chaque église est un cas particulier »<sup>842</sup>. Il faut enfin préciser que l'architecture fonctionnaliste ou moderne de type Le Corbusier n'est pas l'objet de critiques dans les circulaires de l'ODPN à l'intention des curés-bâtisseurs ou des associations paroissiales. En revanche, les catholiques du diocèse ne souhaitent pas, pour beaucoup, que l'église de leur quartier se situe à l'avant-garde de la création artistique. C'est le cas par exemple de l'équipe Action catholique des milieux indépendants (ACI) de Lyon, favorable à un équilibre entre beauté et simplicité, sans pauvreté excessive dans le style et la décoration : « pas d'exagération dans la sobriété, nos églises ne sont pas des temples ». Certains membres de la section de l'Action catholique générale des hommes (ACGH) de La Mulatière ne manquent pas de se réjouir de ce qu'une ornementation « à la Picasso » soit prohibitive. On craint davantage un excès de pauvreté que des débordements de somptuosité<sup>843</sup>.

Il reste que certains principes sont rappelés. Les paroissiens doivent choisir leur architecte en fonction de sa seule compétence, en dehors de tout autre critère. De plus, le contrat proposé à l'association paroissiale doit être agréé par le Conseil régional de l'Ordre des architectes<sup>844</sup>. D'autre part, les églises nouvelles doivent être bâties dans leurs formes définitives. Les solutions provisoires sont exclues<sup>845</sup>. En outre, toute construction de clocher nécessite l'accord de l'ODPN à partir de 1961. L'Office diocésain recommande de le

---

<sup>840</sup> « L'effort en faveur des paroisses nouvelles » et « Où en est le problème des nouveaux centres religieux ? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 22 juin 1962 et 11 septembre 1964.

<sup>841</sup> La construction du centre paroissial de Sainte-Anne-de-Ménival a fait l'objet d'un concours ouvert à tous les architectes membres de l'Ordre du département du Rhône. Les onze projets (dont trois récompensés par des prix) ont été exposés en janvier 1962 à l'Office départemental du bâtiment et des travaux publics (5 avenue de Birmingham, Lyon 4<sup>ème</sup>) et inaugurés par le cardinal Gerlier (« Exposition des projets pour le centre paroissial de Ménival », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 janvier 1962).

<sup>842</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport ODPN sur les questions techniques, par Garnier, 23 juin 1961.

<sup>843</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, réponses à l'enquête du Comité national des constructions d'églises (CNCE) sur les églises nouvelles, janvier 1962.

<sup>844</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n° 23 du 28 septembre 1962.

<sup>845</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport ODPN sur les questions techniques, par Garnier, 23 juin 1961.

remplacer par « le caractère de l'édifice ou un signal plus modeste », pour des raisons à la fois financières et théologiques<sup>846</sup>.

### 3. La Commission financière et juridique

Cette Commission également appelée « Comité » dans certains documents<sup>847</sup> comprend initialement une section financière et une autre juridique. Jusqu'en 1960, ces deux organes semblent avoir joué un rôle de premier plan. La section financière a pour missions d'étudier les moyens de financement à mettre en œuvre, de gérer les fonds recueillis et de contrôler leur utilisation. La section juridique s'emploie quant à elle à étudier tous les actes d'achats de terrains et entre en contact avec les organismes publics. La *Semaine religieuse* insiste sur l'importance que revêt le travail d'expertise de cette section : « Dans le maquis compliqué de la législation actuelle, le service des personnes fort compétentes de cette section nous est particulièrement précieux. Et ce d'autant que la législation religieuse française comporte des dispositions spéciales qui, il faut le dire, sans que cela soit une critique, ne sont généralement connues ni des notaires, ni des juristes »<sup>848</sup>.

Qui sont les hommes de cette Commission particulièrement utile ? Tous sont des laïcs. Jaillard en est le secrétaire, « dévoué et précieux » selon les mots de Mgr Dupuy<sup>849</sup>. Il travaille aux côtés de l'expert-comptable Nové-Josserand, licencié en droit, qui assure depuis 1949 une permanence au Foyer sacerdotal de la rue Henri-IV (2<sup>ème</sup> arrondissement) pour conseiller le clergé sur l'administration, la comptabilité et la fiscalité des sociétés ou associations dont ils seraient responsables<sup>850</sup>. La section financière est confiée à l'agent de change Antonin Dougerolle, que Jean Labbens avait contacté pour faire partie du Bureau de l'association « pour l'étude sociologique de l'agglomération lyonnaise ». Il est membre de la Société civile des Facultés catholiques. Dougerolle est secondé à partir de 1960 par d'autres « spécialistes »

---

<sup>846</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Notes relatives à l'édification des paroisses nouvelles du diocèse de Lyon. À l'attention des prêtres chargés de cette mission », janvier 1961. Voir également chapitre 6.

<sup>847</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de la réunion de l'ODPN du 28 juin 1961, annexe VI.

<sup>848</sup> « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses, par Mgr Mazieux », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

<sup>849</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

<sup>850</sup> « Surveillance des sociétés civiles, immobilières, ou à forme anonyme et associations », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 décembre 1949. L'*Ordo du diocèse de Lyon* (par exemple en 1956) donne quelques informations supplémentaires sur ce service : les prêtres peuvent également être reçus sur rendez-vous au cabinet de M. Nové-Josserand en ville au 33 quai Saint-Antoine, ou adresser leurs demandes à son domicile situé montée du Petit-Versailles à Caluire.

pressentis dès la création de l'Office diocésain : de Feydeau, Noyer, Charles Croizat, auxquels s'associe parfois le notaire Rivet<sup>851</sup>. À l'exception de Croizat qui n'apparaît plus dans l'*ordo* à partir de 1966, tous ces experts du droit restent en place jusqu'en 1971<sup>852</sup>. Leur travail est multiple : production de directives à destination des curés-bâisseurs<sup>853</sup> ; édition d'une brochure sur la législation complexe des associations diocésaines ; mise au point de modèles de conventions et de statuts-types à destination des associations paroissiales ; prise de contact et engagement des pourparlers auprès des autorités civiles ou de la Caisse des dépôts et consignations pour l'obtention de prêts ; travail de sensibilisation auprès de leurs collègues notaires de Lyon pour orienter dons et legs vers l'Association diocésaine<sup>854</sup> ; ou encore demande d'informations au Ministère des Finances à propos des lois de finances<sup>855</sup>.

Avec l'arrivée de Mgr Mazieux en 1960, la commission dite « financière et juridique » réunit les deux sections initiales. Celle-ci semble perdre le rôle qu'elle jouait auparavant au profit de l'équipe permanente, puisqu'elle ne se réunit que « deux ou trois fois par an, pour *réfléchir* sur la situation financière *d'ensemble*, *donner son avis* sur les emprunts, la gestion des fonds, etc.... »<sup>856</sup>. Godinot, arrivé en même temps que Mgr Mazieux à l'ODPN (novembre 1960), réorganise la comptabilité et centralise le recensement des dons à l'Office diocésain. Cette personnalisation de la fonction tend dans les faits à vider de son contenu le travail financier de la commission<sup>857</sup>.

Cette commission financière et juridique est secondée dans la pratique par la création d'équipes plus informelles, spécialisées chacune dans la recherche d'un financement particulier<sup>858</sup>. L'équipe dite du « 1 % » est par exemple chargée de collecter auprès des entreprises de la région des versements au titre du 1 % patronal à l'habitat (Plan Courant de janvier 1953) pour financer la construction des presbytères. Les « équipes d'animation des

---

<sup>851</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959 ; *Ordo du diocèse de Lyon*, 1958.

<sup>852</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1958-1972. En 1971, Nové-Josserand ne figure plus dans la Commission technique mais reste actif au Centre d'informations lyonnais forézien. L'arrivée de Michaud, Godinot et Callard en 1975 marque un renouvellement de la Commission.

<sup>853</sup> Diffusées en 1958, ces directives ont été refondues au début de l'année 1961, et complétées par des considérations pastorales et une note technique destinée aux architectes (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les questions administratives de l'ODPN, par Jaillard, 23 juin 1961).

<sup>854</sup> En plus de l'encart déjà cité de la *Semaine religieuse* en mai 1959, voir : AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

<sup>855</sup> Mgr Dupuy attribue aux notaires lyonnais Rivet et Noyer la paternité de l'abaissement de 27 à 4,5 % de la taxe de mutation due à titre onéreux par les associations diocésaines dans la loi de finances du 28 décembre 1958. Les juristes avaient envoyé un rapport sur la question au Ministère des Finances (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959).

<sup>856</sup> C'est nous qui soulignons. (Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 55).

<sup>857</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur les questions financières de l'ODPN, par Godinot, 23 juin 1961.

<sup>858</sup> Mgr Joannès Mazieux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 56.

équipes de laïcs » ont pour rôle quant à elles de susciter des dons dans les paroisses du diocèse par des visites ou des rencontres. L'équipe dite des « prêtres d'urgence », créée en juin 1961 et présidée par le laïc Viollet, est un peu mieux documentée. La mission de cette équipe parfois appelée « commission des prêtres d'urgence »<sup>859</sup> consiste à rechercher des souscripteurs par des démarches personnelles. Ses membres sont exclusivement des notables, résidant tous dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon. Outre Jean Beaumont de l'Œuvre du Christ dans la Banlieue figure notamment Visseaux, patron de l'entreprise de Vaise déjà citée dans la fondation du BLAC. Les sept membres de cette équipe, auxquels se joignent en juillet 1961 onze autres « visiteurs volontaires », sont assistés par deux « conseillers ecclésiastiques » présents à l'ODPN et déjà évoqués, le chanoine Paul Bobichon et l'abbé Louis Gitenet<sup>860</sup>.

#### 4. La Commission d'information

Sous le mandat de Mgr Dupuy à l'ODPN, une « *section de propagande* » (appelée aussi « *service de propagande* » dans l'*ordo* de 1958) est animée par les membres de l'Œuvre du Christ dans la Banlieue créée en 1927<sup>861</sup>. L'évêque auxiliaire explique comment l'Office diocésain s'est substitué à cette œuvre à la fin des années 1950 pour affronter le défi de l'urbanisation : « Lorsque de nouveaux et nombreux projets de nouvelles paroisses se sont imposés à notre attention, il a semblé que cette œuvre ne suffirait pas à faire face, seule, à ces problèmes plus amples. C'est pourquoi l'Office diocésain a été créé et l'Œuvre du Christ dans la Banlieue est devenue simple organisme de propagande et de publicité »<sup>862</sup>. L'association change de nom et de statut, devenant « *section du Christ dans la banlieue* » au sein de l'ODPN<sup>863</sup>.

Autour de Jean Beaumont, la section continue en effet de sensibiliser l'opinion sur la question des paroisses nouvelles. Elle imprime tracts et affiches diffusés dans tout le diocèse. Elle organise également des manifestations auprès des autorités civiles « avec lesquelles nous devons avoir fréquemment des rapports pour l'établissement de nos lieux de culte ». Ainsi, la section a été la cheville ouvrière d'une assemblée qui s'est tenue à la cathédrale Saint-Jean

---

<sup>859</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, procès-verbal de la réunion de la Commission des prêtres d'urgence du 28 juin 1961.

<sup>860</sup> Idem.

<sup>861</sup> Voir chapitre 1.

<sup>862</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Dupuy au cardinal Gerlier, non daté, vraisemblablement 1959.

<sup>863</sup> Idem (c'est nous qui soulignons). L'ensemble du paragraphe suivant est tiré de ce document.

pour commémorer le bimillénaire de Lyon en mai 1958. Sous la présidence du cardinal Gerlier et du nonce apostolique Paulo Marella, « les plus hautes autorités de la ville » ont notamment écouté l'histoire de l'évangélisation de la ville. C'est encore la section qui organise une exposition dans une vitrine du Palais de la Bourse puis au Palais de la Foire lors du Congrès eucharistique de juillet 1959.

Pourtant, Mgr Dupuy entend faire fructifier autrement la visibilité et le savoir-faire de la section. Il souhaite une réorientation de son action dans un but plus lucratif. Son idée - dont aucun document postérieur ne permet d'affirmer qu'elle a été réalisée - est de la transformer en une « organisation d'adhérents cotisants » pour les paroisses nouvelles. Avec l'hypothèse de 50 000 adhérents apportant en moyenne 2 000 francs chacun tous les ans, le diocèse trouverait là une précieuse et considérable manne financière. Sur le plan de l'organisation, l'ancienne œuvre pourrait être articulée en autant de sections que de nouveaux centres religieux, dont les membres sillonneraient le diocèse afin de susciter des adhésions<sup>864</sup>.

Mgr Mazioux rebaptise la section « Commission d'information (ou de l'information) » en 1961. Un laïc, Boissier, est le nouveau responsable d'une équipe composée à la fois de prêtres et de laïcs<sup>865</sup>. Il s'agit probablement du même Boissier qui avait défendu la cause du rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon, auteur avec Jean Beaumont du dossier de 1931 sur cette question<sup>866</sup>. Le travail de la Commission consiste en l'examen des moyens les plus appropriés « pour "sensibiliser" l'opinion des catholiques sur le problème des églises nouvelles »<sup>867</sup>, l'ODPN constatant donc que cette question ne va pas de soi dans l'esprit des diocésains. Concrètement, l'activité est rythmée par l'élaboration et la publication du journal *Paroisses Nouvelles* dont le premier numéro sort en mars 1961<sup>868</sup>. Parmi les membres de cette Commission figurent le chanoine de Galard-Terraube et l'abbé Joseph Jacquemond<sup>869</sup>.

---

<sup>864</sup> Idem.

<sup>865</sup> Boissier apparaît dès l'*ordo* de 1958. Il s'agit sans doute de Jean Boissier, directeur général de la Compagnie lyonnaise immobilière et de la Société lyonnaise pour la construction (*Tout-Lyon annuaire*, 1965).

<sup>866</sup> Voir chapitre 4. Boissier assure également des permanences à l'ODPN (*Ordo du diocèse de Lyon*, 1961).

<sup>867</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 55-56.

<sup>868</sup> Comme supplément au journal *L'Écho-Liberté* du 15 mars.

<sup>869</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n°10, « C. Troisième partie. La sensibilisation des chrétiens sur le problème des églises nouvelles », sans date.

## 5. Quelle pastorale pour les églises nouvelles ?

L'ODPN a-t-elle créé son propre service de sociologie religieuse pour l'étude de l'implantation des nouveaux lieux de culte ? La « section d'études sociologiques » qui est mentionnée dans l'encart de la *Semaine religieuse* de mai 1959 - aussi appelée « service d'études sociologiques » dans l'*ordo* de 1958 - pourrait avoir cette fonction, mais elle ne dépend pas directement de l'ODPN et de l'Archevêché. Elle n'apparaît d'ailleurs plus dans la présentation de l'Office diocésain que détaille Mgr Mazioux au début des années 1960<sup>870</sup>. Elle est en fait assurée par l'Institut de sociologie des Facultés catholiques de Lyon qu'anime Jean Labbens<sup>871</sup>.

En outre, une éphémère « section pastorale » est active à la fin des années 1950 au sein de l'ODPN. Celle-ci, voulue par Mgr Dupuy, est constituée exclusivement de prêtres, chargés d'« étudier de près les problèmes nouveaux d'ordre pastoral posés par les conditions assez particulières de vie des populations des nouveaux quartiers »<sup>872</sup>. Cette structure qui n'apparaît plus dans les documents ultérieurs mérite notre attention. Car à prendre au pied de la lettre ce libellé officiel, on peut remarquer des éléments nouveaux dans la pastorale diocésaine. Nouveauté dans la prise en compte spécifique des espaces en cours d'urbanisation, situés principalement en périphérie de la ville ; nouveauté des conditions d'existence des habitants, souvent marquées par l'éloignement par rapport au centre, le manque d'équipements ou encore la présence massive d'enfants ; nouveauté enfin des questions posées par ces réalités urbaines inédites à l'apostolat diocésain, avec l'idée que l'évangélisation n'est pas la conséquence mécanique de l'érection canonique d'une paroisse ou de l'édification d'un lieu de culte. Que peut signifier dès lors la rapide disparition de cette section, sans doute au début des années 1960 ?

L'absence de cette section peut être interprétée semble-t-il de deux façons : les questions pastorales portant spécifiquement sur les effets de la croissance urbaine sont soit évoquées *ailleurs*, soit ne sont *plus* évoquées, au moins dans un cadre institutionnalisé. La question de la pastorale dans les banlieues lyonnaises *en tant que question spécifique* ne fait pas l'objet d'une commission ou d'un service diocésain particulier dans le diocèse de Lyon à

---

<sup>870</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*

<sup>871</sup> « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses » par Mgr Mazioux, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959. L'annuaire 1957-1958 des Facultés catholiques de Lyon mentionne en page 51 : « L'Institut se préoccupe aussi de sociologie appliquée, notamment dans le domaine religieux et du planning des paroisses urbaines ».

<sup>872</sup> « L'action nécessaire du diocèse de Lyon pour de nouvelles paroisses » par Mgr Mazioux, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 mai 1959.

partir du début des années 1960 et jusqu'au terme chronologique de notre étude (milieu des années 1970). En revanche, une réflexion portant *entre autres* sur la pastorale *urbaine* (et non seulement les problèmes particuliers posés par la croissance urbaine) prend forme, au sein de l'Archevêché, dans la mise en place d'une « pastorale d'ensemble », puis dans un travail de coordination pastorale à l'échelle de la grande ville sous l'impulsion de l'archidiacre Maurice Delorme. C'est en tout cas l'hypothèse qui sera soutenue dans la troisième partie.

Lieux d'expertise catholique de la ville dans les deux cas, Institut de sociologie et ODPN n'ont pas les mêmes finalités. Le premier, même s'il dépend juridiquement des Facultés catholiques et donc de l'épiscopat, n'entend pas être un quasi service diocésain de sociologie appliquée. La démarche de Labbens est soucieuse d'autonomie, sur le plan financier comme sur le plan scientifique.

Le second agit quant à lui dans une stricte visée pastorale : il s'agit de construire les lieux de culte qui font alors défaut dans les marges de l'agglomération. Cette différence de nature dans les projets explique aussi sans doute les différences constatées dans la genèse des deux organismes : l'Office diocésain est né de la volonté d'un évêque auxiliaire, Mgr Dupuy, qui a trouvé en Mgr Mazieux un successeur zélé et fin administrateur, dans un contexte théologique et pastoral où la question des églises nouvelles fait assez largement consensus<sup>873</sup>. Cette fondation cléricale a donc peu à voir avec l'Institut de sociologie : celui-ci a pu exister grâce à la mise en place par un laïc de stratégies de légitimation scientifiques et institutionnelles.

Par ailleurs, il faut reconnaître que l'essai de « radiographie » de la « machine administrative<sup>874</sup> ODPN » laisse en suspens, faute de sources suffisantes, bien des questions déterminantes sur cet organisme à vocation urbaine : comment, par exemple, sont choisis ces experts qui siègent dans les différentes commissions ? Y a-t-il cooptation ou la décision est-elle du seul ressort de l'autorité diocésaine ? Le jeu des recommandations joue-t-il autant que la sélection sur les aptitudes intellectuelles ou les compétences professionnelles ? Sans doute est-ce au croisement de ces différentes possibilités que se nouent les décisions de recruter tel

---

<sup>873</sup> Voir chapitre 6.

<sup>874</sup> Pour reprendre les expressions heureuses de Claude Prudhomme analysant le fonctionnement interne de la Congrégation de la Propagande à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (voir Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903)*, École française de Rome, 1994, première partie).

ou tel spécialiste. Il faut à coup sûr ne pas négliger la part d'improvisation de la part de l'Archevêché. L'étude qui vient d'être présentée laisse somme toute un goût d'inachevé faute d'informations complémentaires sur certains points de l'analyse.

Cela étant, cet aperçu des hommes en charge des églises nouvelles fait tout de même apparaître un certain nombre de caractéristiques. Bien que l'intitulé des commissions ait visiblement pris un peu de temps pour se stabiliser - ce qui témoigne d'une certaine plasticité dans la structure interne de l'Office diocésain - il semble que cette spécialisation des tâches l'emporte sur la polyvalence et ce, malgré l'omniprésence de l'équipe permanente. Par ailleurs, le pouvoir décisionnel est inégal selon les groupes d'experts - la Commission technique passant ainsi pour l'équipe la plus influente au détriment de la commission d'art sacré, au moins au début des années 1960. Le fonctionnement de ce microcosme ne va donc pas sans conflits ni rivalités internes. En revanche, la continuité constatée dans la composition des commissions laisse supposer, malgré une inévitable routine, une bonne connaissance des dossiers et un dévouement inconditionnel de la part de laïcs et de clercs qui ne comptent pas leur temps pour l'institution.

Le résultat le plus probant se lit dans les chiffres : la machine administrative fonctionne puisqu' une quarantaine de lieux de culte sont construits dans l'agglomération lyonnaise entre 1957 et 1975. Bâtir de nouvelles églises est l'une des priorités de l'Archevêché à partir du début des années 1960. Pour plusieurs années, c'est désormais sous la forme d'un *aménagement du territoire* que le diocèse envisage fondamentalement la question de la ville.

# CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Réunir sous le vocable d'*expertise* les engagements catholiques sur le logement, l'aménagement du territoire et la sociologie religieuse peut sembler relever de la quadrature du cercle : à première vue, les savoirs mobilisés - exceptés leur rattachement commun aux sciences sociales au sens large - apparaissent bien disparates. Dans tous les cas, il s'agit bien d'un savoir difficile, exigeant, que l'on qualifierait volontiers de « savant », mais l'expertise ne se réduit pas à un type de discours. En outre, les objectifs poursuivis dans les divers champs étudiés sont à l'évidence de nature différente : quoi de commun en effet entre la participation à un effort de modernisation des structures économiques dans le cas du logement et de l'aménagement du territoire, et la connaissance sociologique des « messalisants » lyonnais ? D'autant plus que dans le second cas, le but est strictement interne à l'Église. Se serait-on trompé dans le regroupement de ces différents engagements ? Si l'on considère non pas les contenus, mais les *démarches* de ces groupes catholiques, il semble possible de déceler des convergences entre ces diverses formes d'expertise qui font de la ville plus qu'un cadre : un objet d'étude.

Il faut mettre en doute d'emblée une parenté qui serait fondée, dans ces différentes pratiques, sur des objectifs de *surveillance* des populations concernées (fidèles catholiques ou Lyonnais en général) dans le cadre, dans des termes foucaaldiens, d'une économie générale du pouvoir. Certes, l'expertise peut être lue comme une configuration d'un savoir-pouvoir, dans le sens où cette « illusion nécessaire » est plus que ce qu'elle est censée être (une aide à la décision)<sup>875</sup>. Il serait toutefois réducteur d'en rester à cette vision qui méconnaîtrait les intentions des acteurs eux-mêmes et n'envisagerait le religieux et le politique que comme des instances exclusivement répressives. D'autres fils directeurs sont en effet visibles dans les analyses qui viennent d'être produites sur l'expertise urbaine dans le monde catholique.

Une première convergence réside dans l'usage de l'enquête. Issue de la tradition leplaysienne, pratiquée par la JOC, retravaillée par le père Leuret ou élaborée dans le cadre

---

<sup>875</sup> François Ewald, *L'État Providence*, Paris, Fayard, 1986.

des premiers recensements de pratique dominicale, celle-ci n'est pas uniforme. Les discussions théoriques à propos du périmètre d'action pour l'ouvrage *Lyon et sa région*, ou les justifications données par Jean Labbens pour présenter les rubriques du bulletin du 21 mars 1954 témoignent de la plasticité de la procédure d'enquête. Néanmoins, le mode d'enregistrement du réel reste le même. Il s'agit avant tout et à la fois de se nourrir du terrain tel qu'il existe, et d'inventer la grille de questionnement appropriée pour répondre aux objectifs fixés. Au travers de ce mode particulier d'acquisition de données qu'est l'enquête, la ville apparaît comme un champ de significations qu'il faut déchiffrer après un long travail de recoupements statistiques. La ville se dévoile par le traitement graphique et cartographique des résultats. Le thème du secret qu'il faut percer (sur la question des logements vacants, des entreprises qui refusent de publier leurs résultats, des caractéristiques des « messalisants ») est sous-jacent à l'ensemble des sources dépouillées.

Un second point de convergence, esquissé dès le début de cette première partie, est la présence de quelques figures catholiques lyonnaises au croisement de ces différentes formes d'expertises. C'est Jean Pila pour le logement (PACT, CLAL et « castors ») et le Comité d'aménagement ; Jean Labasse pour la continuité entre le défunt BLAC et l'appel à l'équipe centrale d'EH ; Jean Labbens à l'Institut de Sociologie, au secrétariat général du recensement et à une commission du Comité d'aménagement ; l'architecte Louis Piessat en lien avec l'Archevêché pour faire connaître les dernières mesures du MRU, également impliqué auprès du mouvement « castor » et du CLAL ; ou encore le syndicaliste CFTC Antoine Chol, actif dans le Comité d'aménagement et soutien des « castors » à Tassin. L'engagement simultané de ces hommes sur les terrains successivement étudiés permet d'établir une certaine unité, ou tout au moins une cohérence entre ces champs d'action autour de la question de la ville.

Ces personnalités contribuent également à la circulation des informations et des modèles sur la ville entre plusieurs groupes de réflexion, ecclésiastiques ou non. Cette acculturation de savoirs extérieurs constitue un troisième axe fédérateur. Qu'il s'agisse de la géographie urbaine de Paul-Henri Chombart de Lauwe, de la sociologie religieuse bruxelloise de François Houtart ou de l'économie humaine du père Lebret, la réflexion sur la ville dans les milieux catholiques lyonnais puise ses références et ses intuitions fondamentales (critères du périmètre d'enquête, modes de collecte de l'information) dans des apports extra-lyonnais et parfois extra-ecclésiastiques. La notion de *flux*, évoquée à plusieurs reprises, illustre bien ces transferts de savoirs. Théorisée par Jean Gottmann, elle est reprise par Jean Labasse dans ses travaux de thèse pour montrer que les mouvements de capitaux, comme les flux

téléphoniques, sont un bon indice de définition d'une région économique. Au même moment, le sociologue Jean Labbens utilise lui aussi la notion de flux - cette fois pour les déplacements domicile-travail - pour délimiter un espace d'enquête religieuse qui ait une cohérence et une signification sur le plan pastoral. Jean Labbens ne cite pas Jean Labasse (même si les deux hommes se côtoient au Comité d'aménagement), mais il reproduit les mêmes raisonnements, en recourant aux services de l'INSEE pour les données sur les flux pendulaires. En assurant ainsi des « passerelles » entre ces différents organismes, ces universitaires participent non pas à une uniformisation des savoirs sur la ville, mais au moins à leur banalisation dans des champs *a priori* très différents.

Un autre trait commun à ces divers engagements réside, en creux, dans l'absence de réprobation voire de condamnation des autorités ecclésiastiques : la construction et l'amélioration de l'habitat, les recherches géographiques et économiques menées sur la notion de « région lyonnaise » ou, dans une moindre mesure, l'enquête de pratique dominicale, sont perçues comme des procédures qui peuvent aider au bien commun de la cité. Ces discours de type analytique débouchent sur des modes de gestion des populations (fonctionnement optimum du parc immobilier, mise en relation recherchée des réalités économiques régionales, pastorale consciente des obstacles à la pratique religieuse en ville...) qui ne suscitent pas de réprobation de la part de la hiérarchie catholique. Dans certains cas, les autorités religieuses accompagnent (l'aide au logement) voire suscitent (le recensement de pratique religieuse) les démarches d'expertise.

Enfin, ces trois terrains d'expertise se réclament tous d'un même volontarisme en prise avec les réalités du temps. Pour les enquêteurs d'EH comme pour ceux du recensement de pratique dominicale, l'enjeu réside dans la compréhension objective d'insuffisances, en vue d'une réforme ou d'une rénovation des pratiques existantes. L'expertise, y compris sur le terrain du logement, se pense comme une prise de responsabilité face à l'événement, et non comme une pensée abstraite définitivement aboutie. Elle est le rejet même d'une certaine fatalité. La déchristianisation, la crise du logement ou les carences structurelles de l'économie lyonnaise sont conçues comme des hypothèses de départ, non comme des obstacles insurmontables. Il s'agit en somme de relativiser ces réalités urbaines, au sens de les évaluer pour leur attribuer une place objective. La connaissance de la ville moderne suppose une réflexion à nouveaux frais.



# DEUXIÈME PARTIE. LA QUESTION DES ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975) : UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La question des églises nouvelles dans l'agglomération lyonnaise est à situer dans le prolongement des efforts d'expertise urbaine qui viennent d'être évoqués. La construction de lieux de culte dans les quartiers neufs intervient à la suite du recensement religieux de mars 1954 et renforce un maillage paroissial déjà enrichi par l'annexion de l'archiprêtré de Villeurbanne. La continuité n'est cependant pas totale : l'évêque auxiliaire Mgr Claude Dupuy, à la fois coresponsable de l'enquête de pratique dominicale et fondateur de l'Office diocésain des paroisses nouvelles, quitte Lyon pour Albi dès 1961 ; Jean Labbens prend ses distances physiquement et professionnellement avec l'Église de Lyon à la fin des années 1950. Les hommes à la tête de l'ODPN au cours des années 1960 ne sont donc pas ceux qui avaient prôné et développé la sociologie urbaine et religieuse dans la décennie précédente.

La planification, la coordination et la mise en œuvre des chantiers diocésains répondent par conséquent également à leur propre logique, qui est celle d'un aménagement du territoire à comprendre comme l'équivalent des dispositifs mis en place par l'État à la même époque pour équiper et équilibrer l'espace français. *Mutatis mutandis*, il y a dans les deux cas la même volonté institutionnelle de concilier universalisme et périphéries, la même prétention à peser sur les logiques spatiales et à fabriquer du territoire, la même obsession à ne pas se laisser dépasser par des événements extérieurs (urbanisation, aléas du marché foncier, creusement d'inégalités territoriales) qui nuisent à la cohérence et à l'équilibre des populations dans leur espace. Dans l'Église comme dans les organes ministériels et locaux en charge de cette question, un volontarisme aux allures démiurgiques se traduit par l'adoption de stratégies qui visent à rattraper ou compenser des faiblesses dans l'équipement structurel du pays. C'est à l'étude de ces stratégies que cette deuxième partie invite à présent, par le biais d'abord de trois interrogations en apparence simples : *pourquoi* l'Archevêché de Lyon construit-il de nouvelles églises entre 1957 et 1975 (chapitre 6) ? *Où* ces lieux de culte sont-ils

implantés dans l'espace urbain (chapitre 7) ? *Comment* l'Archevêché a-t-il mobilisé des ressources financières pour payer ce patrimoine foncier et immobilier (chapitre 8) ? Il s'agit de mettre à l'épreuve l'idée sans doute trop simple selon laquelle les chantiers diocésains ont été mis en œuvre pour *s'adapter* à l'urbanisation, dans les seuls grands ensembles et avec pour unique ressource la générosité des fidèles. Le cas de l'agglomération lyonnaise montre que la réalité est plus complexe, ce que tentera de récapituler dans un dernier chapitre un exemple local où se croisent plusieurs des enjeux mis au jour (chapitre 9).

Il va de soi que les stratégies déployées par l'ODPN n'ont pas toujours donné sur le terrain les résultats escomptés. Si par conséquent la parole des acteurs sera une nouvelle fois valorisée pour comprendre les intentions et le positionnement théorique des responsables diocésains, l'analyse de ce qui a été *effectif* ne sera pas négligée. Les faits positifs permettent de donner la mesure des écarts et des résistances de toutes natures : physiques, spatiales, humaines. Non pas dans le but de juger de la véracité des discours de l'autorité diocésaine, mais pour rendre compte de la complexité et de la diversité des logiques qui ont prévalu autour de l'équipement religieux d'une grande agglomération.

Au total, quarante et une églises nouvelles (hors chapelles privées ou dépendant du clergé régulier) ont été construites dans l'archidiaconé Saint-Jean au cours de la période<sup>876</sup>. À notre connaissance, le recensement systématique des nouvelles églises dans l'agglomération lyonnaise n'avait pas encore fait l'objet d'une recherche de nature historique pour les Trente Glorieuses<sup>877</sup>. Bien que l'étude de leur localisation soit proposée dans le chapitre 7, il a paru utile de donner dès l'introduction à cette deuxième partie la liste de ces nouveaux lieux de culte (Fig. 7)<sup>878</sup>.

---

<sup>876</sup> Dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Lyon des origines à nos jours* (2007), Christian Ponson écrit que « c'est au total une dizaine d'églises qui se construit dans l'agglomération lyonnaise entre 1960 et 1975 ». Peut-être s'en est-il tenu à un espace urbain bien moins étendu que l'archidiaconé Saint-Jean (Christian Ponson, « Effacement et retour des religions sur la scène publique », dans André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, chap. 11, p. 900-927, citation p. 909).

<sup>877</sup> Le seul travail universitaire portant sur l'ensemble des églises nouvelles de l'agglomération est le Travail Personnel de Fin d'Études (TPFE) de Raphaël Morel intitulé *Une « maison d'église » pour le XXI<sup>ème</sup> siècle* et réalisé en 1998 dans le cadre de l'obtention du diplôme d'architecte (DPLG). Cette étude, découverte très récemment, propose en particulier un recensement des églises construites après 1945 dans l'agglomération. Ce mémoire a confirmé nos propres investigations et recoupements à partir des fonds d'archives diocésains pour l'établissement de la liste des églises nouvelles.

<sup>878</sup> L'annexe 2 en fin de volume présente synthétiquement chaque église nouvelle.

Fig. 7 : Liste des 41 églises nouvelles construites dans l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975 (classées par ordre alphabétique des communes).

<i>NOM</i>	<i>Date de consécration</i>	<i>Numéro ODPN</i>	<i>Commune</i>
Le-Christ-Roi	1958	203	Bron
Saint-François-d'Assise	1962	204	Bron
Notre-Dame-de-Lourdes	1963	202	Bron
Saint-Étienne (Le Terrailon)	1966	226	Bron
Sainte-Geneviève (Bron-Lacouture)	1970	205	Bron
Saints-Côme-et-Damien	1962	104	Caluire-et-Cuire
Sainte-Bernadette	1963	103	Caluire-et-Cuire
Saint-Jean-Marie-Vianney (Le Pérollier)	1967	112	Écully
Francheville-Bel-Air	1959	121	Francheville
Saint-Pie-X	1965	311	Irigny
Le Grand Roule	1963	142	La Mulatière
Saint-Charles-de-Serin	1952	2	Lyon 4 <sup>ème</sup>
L'Annonciation	1957	1	Lyon 9 <sup>ème</sup>
Saint-François-d'Assise	1959	171	Lyon 9 <sup>ème</sup>
Sainte-Marie-de-la-Guillotière	1959	31	Lyon 7 <sup>ème</sup>
Saint-Jean-Apôtre	1963	12	Lyon 8 <sup>ème</sup>
Saint-Michel	1963	13	Lyon 7 <sup>ème</sup>
Sainte-Trinité	1963	15	Lyon 8 <sup>ème</sup>
Sainte-Élisabeth	1963	35	Lyon 4 <sup>ème</sup>
La Madeleine	1963	33	Lyon 7 <sup>ème</sup>
La Duchère-Château	1964	17	Lyon 9 <sup>ème</sup>
La Duchère-Balmont	1964	18	Lyon 9 <sup>ème</sup>
Saint-Marc	1964	14	Lyon 8 <sup>ème</sup>
Sainte-Anne-de-Ménival	1964	34	Lyon 5 <sup>ème</sup>
La Duchère-Plateau	1969	16	Lyon 9 <sup>ème</sup>
Notre-Dame-du-Point-du-Jour	1972	41	Lyon 5 <sup>ème</sup>
La Duchère-Sauvegarde	1973	19	Lyon 9 <sup>ème</sup>
Notre-Dame-de-la-Cadière	1964	151	Oullins
Saint-Pierre-Chanel	1959	30	Rillieux-la-Pape
Saint-Luc	1967	25	Sainte-Foy-lès-Lyon
Saint-Joseph	1971	182	Tassin-la-Demi-Lune
Saint-Joseph de la Poudrette	1958	223	Vaulx-en-Velin
Saint-Vincent-de-Paul (Pont-des-Planches)	1963	221	Vaulx-en-Velin
La Grapinière	1964	222	Vaulx-en-Velin
Les Minguettes	1961	213	Vénissieux
Cœur-Immaculé-de-Marie	1959	247	Villeurbanne
Saint-Pierre-Chanel (Les Brosses)	1961	245	Villeurbanne
Saint-François-Régis	1961	243	Villeurbanne
Notre-Dame-de-l'Espérance	1965	241	Villeurbanne
Bonnerterre	1967	248	Villeurbanne
Saint-Julien-de-Cusset	1969	242	Villeurbanne

Ces chantiers diocésains représentent un effort titanesque pour le diocèse. Or, l'Église diocésaine n'est pas seule dans l'aménagement urbain. La position relative qui en résulte est le contraire d'une situation de monopole dans la gestion des chantiers, ce qui place l'autorité religieuse dans un inconfort certain : elle doit composer, négocier, accepter une part d'incertitude, *se livrer*, au sens où ses projets de construction sont rendus publics, discutés par d'autres qu'elle, voire contestés.

La question des églises nouvelles peut être lue en somme, du point de vue de l'Église de Lyon, comme une démarche de *projet* par excellence. Les chantiers diocésains sont la mise en œuvre d'une anticipation, laquelle est toujours aléatoire dans le sens où ce que l'Archevêché cherche à mettre en œuvre se trouvera contrarié selon toute vraisemblance par l'irruption de l'imprévu. L'ambiguïté du futur vient donc de ce qu'il est tout à la fois gros du présent et du passé, et en même temps radicalement différent d'eux : l'inédit qui advient dans l'urbanisation ou dans le jeu des acteurs de l'aménagement déjoue au moins partiellement les prévisions de l'ODPN. C'est cette indétermination partielle, caractéristique de la modernité, qui rend justement problématique et angoissant l'idée de projet<sup>879</sup>. L'Église doit donc faire preuve d'intelligence, c'est-à-dire adopter une activité de détour qui consiste ici à penser de l'amont à l'aval toutes les modalités (pourquoi ? où ? comment ?) de la mise en œuvre des chantiers<sup>880</sup>. L'objectif est d'éviter de subir, dans un avenir plus ou moins proche, des situations non désirées, synonymes d'une dépendance qui s'avèrera peut-être insoutenable à l'égard du monde tel qu'il est devenu. Ce qui donne à la question des églises nouvelles une acuité particulière est par conséquent cette détermination à inscrire dans le réel un ordre maîtrisé tout en s'accommodant des écarts : la part d'improvisation qui en résulte conduit à des tâtonnements et à une reconnaissance au moins partielle d'une autonomie de la pratique qui contribuent à *banaliser* l'Église comme acteur dans la sphère sociale et ce, bien que la question des lieux de culte lui soit spécifique.

---

<sup>879</sup> Voir l'analyse stimulante de Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2005 (1990 pour la première édition), en particulier p. 54-76.

<sup>880</sup> Il n'est pas inutile d'indiquer que l'administration des PTT est soumise aux mêmes types de contraintes au cours de la période, la croissance urbaine ayant des effets importants sur la pratique professionnelle des facteurs (distribution du courrier rendue plus complexe dans les grands ensembles, inscription territoriale des agents, construction de nouveaux bureaux de poste). Voir Marie Cartier, « Le travail de facteur dans les villes en extension de la région parisienne des années 1950 aux années 1970 », *Histoire et sociétés*, 22, juin 2007, p. 48-63.

# CHAPITRE 6 : POURQUOI CONSTRUIRE ? LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTIONS D'ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975).

L'obsession du retard face à la croissance urbaine et les difficultés de financement qui se posent à l'ODPN occultent souvent dans les sources la question fondamentale des causes des chantiers diocésains. Pourquoi construire ?<sup>881</sup> Avant le « boom » des constructions diocésaines à partir du début des années 1960, la réponse n'est pas explicitée dans les rares documents qui évoquent la question des nouvelles églises. Par exemple, un encart de la *Semaine religieuse* en décembre 1944 s'en tient à la revendication d'un espace au nom de motivations floues : « Trop souvent, MM. les curés ne savent pas qu'ils ont à faire valoir leurs droits et leurs désirs<sup>882</sup>, lorsqu'un plan d'aménagement et de reconstruction d'une ville s'élabore. Cinémas, piscines, magasins se trouvent avantagés, parce que ceux qui s'en occupent en font réserver l'emplacement, et il ne reste que des terrains insuffisants et mal situés pour les édifices religieux. Il est indispensable que MM. les curés se mettent, dès le début des études, en rapport avec l'urbaniste, afin qu'il réserve un vaste terrain pour l'église et les annexes indispensables à un Centre paroissial »<sup>883</sup>. En 1959 encore, soit deux ans après la

---

<sup>881</sup> La réponse à cette question a déjà fait l'objet d'une esquisse présentée lors d'un colloque récent d'histoire religieuse dont les actes ont été publiés. Voir Olivier Chatelan, « Les fondements d'une politique de construction d'églises nouvelles dans l'agglomération lyonnaise (1957-1973) », dans Jacqueline Lalouette et Christian Sorrel (dir.), *Les lieux de culte en France...*, *op. cit.*, p. 187-198.

<sup>882</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>883</sup> « Urbanisme et paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 décembre 1944. Cet encart est le résumé d'un article de l'urbaniste Gaston Bardet paru dans la revue *L'Art sacré* (références non données).

création de l'ODPN, le cardinal Gerlier justifie le second emprunt diocésain auprès de ses fidèles par la formule un peu rapide : « À quartiers nouveaux, paroisses nouvelles »<sup>884</sup>.

Quelles logiques théologiques, pastorales ou urbanistiques sont à l'œuvre dans le diocèse de Lyon de la fin des années 1950 au milieu des années 1970 ? Ces fondements ont-ils été modifiés pendant cette quinzaine d'années ? L'ouvrage *Construire des églises* de l'abbé Paul Winninger paru en 1957 apporte une première réponse à la question des justifications des chantiers, mais les catholiques lyonnais ont-ils lu Winninger et s'en inspirent-ils ? Quelles références sont mobilisées par les autorités diocésaines, les curés-bâisseurs et même les fidèles pour justifier ces constructions ? L'enjeu est important, car il touche aux fondements de l'appartenance catholique. Il ne s'agit pas simplement de bâtir un édifice, mais de construire l'Église. Il faut replacer la construction de ces centres paroissiaux dans une histoire plus générale de la mission, à l'échelle locale et diocésaine comme à l'échelle de la Chrétienté.

La première partie de ce chapitre s'efforcera d'abord de montrer que la construction de nouvelles églises ne va pas de soi jusqu'au début des années 1960 au moins, tant le contexte religieux est marqué par les débats sur l'efficacité de la paroisse urbaine. De nouvelles méthodes d'apostolat, plus soucieuses de témoignage discret et d'enfouissement dans l'anonymat (dans la lignée de Charles de Foucauld notamment) concurrencent le modèle de la mission conquérante.

Pourtant, la perspective reste celle d'une société chrétienne qui ne laisse de côté aucun groupe : le projet reste celui d'un catholicisme intransigeant, au sens où l'Église ne renonce pas à l'espoir d'une reconquête. Celle-ci passe par ses marges, et donc par un marquage des confins urbains par la construction de nouvelles églises. Le droit canon est de toute façon très clair sur ce point : il en va de la responsabilité de l'évêque en charge d'âmes de construire des lieux de culte. Ce souci pastoral du salut des hommes qui vivent sur le territoire diocésain sera rappelé dans une deuxième partie.

Surtout, les chantiers diocésains s'inscrivent dans une perspective missionnaire qui voit converger en France, précisément autour de 1960, les réflexions sur la mission extérieure et celles sur la mission intérieure<sup>885</sup>. La séparation entre pays de chrétienté et pays de mission devient caduque. Le concile Vatican II confirme cette option en déclarant que l'Église est par

---

<sup>884</sup> « Deuxième emprunt diocésain pour les paroisses nouvelles. Appel aux habitants du diocèse de Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 avril 1959.

<sup>885</sup> Claude Prudhomme, « Le grand retour de la mission ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 66, avril-juin 2000, p. 119-132.

nature missionnaire. Avant que s'épuise ce modèle, contesté par l'aile gauche du catholicisme, l'unanimité qui le porte se traduit en particulier par un large consensus dans les années 1960 autour de la nécessité de construire de nouveaux lieux de culte. Seront donc déclinées dans une troisième partie les caractéristiques de ce modèle missionnaire, tel qu'il apparaît dans le discours des responsables pastoraux lyonnais.

## I. JUSQU'AU DÉBUT DES ANNÉES 1960 : DES OBSTACLES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉGLISES

Il n'est pas toujours aisé de distinguer dans les années 1950 et 1960 les discours qui ont pu remettre en cause la logique d'industrialisation de la construction de lieux de culte. Le courant qui porte les chantiers diocésains est si massif, et ce partout en France, que l'on pourrait croire à première vue qu'aucune voix critique ne s'est élevée au sein de l'Église. Or, les sources consultées appellent à plus de réserve.

Plusieurs éléments apparaissent en effet rétrospectivement comme des obstacles à la multiplication des chantiers diocésains. Le premier concerne la place et le rôle de la paroisse urbaine dans l'évangélisation des masses. Le second est à relier à l'enquête de pratique dominicale du 21 mars 1954, dont l'interprétation par Jean Labbens et l'autorité diocésaine laisse de côté des résultats qui auraient pu remettre en cause une politique de construction d'églises. Enfin, des critiques et des objections venues de militants de l'Action catholique et de simples fidèles - et ce, au plus fort des constructions diocésaines - renforcent également l'idée d'un certain scepticisme chez une partie des catholiques quant à l'utilité de tels chantiers.

## A. LES DÉBATS SUR L'EFFICACITÉ DE LA PAROISSE URBAINE

Trois jalons serviront de points de repère dans les débats qui agitent le monde catholique français sur la question de la paroisse urbaine du milieu des années 1940 au début des années 1960 : les initiatives autour de la paroisse missionnaire ; l'essai de Paul Winninger, invitation argumentée à *Construire des églises* et citée à plusieurs reprises par l'ODPN et la *Semaine religieuse* ; enfin, l'article d'Émile Poulat de 1960 sur la découverte de la ville par les catholiques français.

### 1. Le renouvellement de la paroisse par la mission

Entre la fin des années 1930 et les premières années de la Reconstruction, la paroisse urbaine traditionnelle est l'objet d'une remise en cause qui montre que la construction de nouveaux lieux de culte après-guerre n'était pas une politique naturelle<sup>886</sup>. L'Action catholique, notamment spécialisée, concurrence la paroisse dans l'évangélisation des masses, bien qu'il n'y ait pas de volonté de nuire et quand bien même les sections de l'Action catholique se nourrissent largement du réseau classique des œuvres.

Trois facteurs peuvent expliquer les tensions. L'Action catholique spécialisée tend à devenir dans certains cas « une simple excroissance du dispositif paroissial » (Étienne Fouilloux), parce qu'elle attire à elle des militants qui vivifiaient auparavant les patronages. D'autre part, ce sont les mouvements nationaux, et non les paroisses, qui déterminent l'action de la JOC ou de la JIC au plan local. Enfin, la spécialisation issue par définition du principe de « l'apostolat du semblable par le semblable » nie l'ecclésiologie unifiante de la paroisse en durcissant les milieux sociaux. Dès lors, même si par principe l'expansion de l'Action catholique spécialisée agit dans la continuité de la paroisse en complémentarité avec le travail d'évangélisation du curé, le succès, la relative autonomie et l'efficacité de ces mouvements posent la question de la place de la paroisse, en particulier dans les espaces urbains marqués par une forte présence ouvrière.

---

<sup>886</sup> Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997, en particulier p. 147-160 (chapitre 9: « La paroisse urbaine française entre tradition et mission »).

L'épisode de la guerre et la communauté d'expériences traumatisantes qu'elle a suscitée entre une partie du clergé et les masses font passer certains responsables ecclésiastiques du doute au constat avéré : la paroisse, trop repliée sur elle-même, est incapable d'avoir prise sur les milieux qui l'entourent. C'est la thèse défendue par l'ouvrage *La France, pays de mission ?* des abbés Henri Godin et Yvan Daniel, qui connaît un immense succès auprès du clergé après sa publication en 1943. La structure paroissiale traditionnelle comme l'Action catholique spécialisée ne suffisent plus à combler l'écart entre l'Église et les masses. Il faut leur substituer la *mission*, maître mot de cette période riche d'expériences nouvelles déjà évoquées dans le premier chapitre. Bien que la réception par le clergé de l'ouvrage de Godin et Daniel soit peu connue, des prêtres se signalent par leur défense de la paroisse urbaine traditionnelle<sup>887</sup>.

Pourtant ces expériences novatrices n'excluent pas nécessairement la paroisse : celle-ci, à condition de redéfinir son projet pastoral et ses moyens d'action, peut devenir une véritable « communauté missionnaire » pour reprendre le titre éponyme de l'ouvrage de Georges Michonneau, curé du Sacré-Coeur du Petit-Colombes. À Lyon, les fondateurs de la paroisse de Notre-Dame-Saint-Alban dans le quartier ouvrier du Transvaal, au sud-est de la commune, sont animés d'une même intention missionnaire dès les années 1920<sup>888</sup>. En 1946, le Congrès de l'Union des Œuvres réuni à Besançon encourage les paroisses à opter pour un esprit missionnaire mais les appelle dans le même temps, dans une logique de compromis, à travailler en liaison étroite avec les militants d'Action catholique<sup>889</sup>.

Dans le diocèse de Lyon, la *Semaine religieuse* se fait l'écho de ces débats en mars 1947. L'urbanisation y est présentée comme un phénomène majeur, car c'est « *la constitution de vastes agglomérations urbaines* » qui appelle un renouvellement de la paroisse<sup>890</sup>. Or, cette régénération par la mission n'entraîne pas nécessairement la création de nouvelles églises. Le texte évoque les efforts de concertation à mettre en œuvre au sein de la paroisse, l'attention que l'Église doit porter aux médias (presse écrite, radio) ou encore la formation que doivent recevoir les laïcs pour pouvoir jouer un rôle actif dans les quartiers ouvriers. Mais la construction de nouveaux lieux de culte ne va visiblement pas de soi à cette date pour les

---

<sup>887</sup> Voir l'analyse que fait Étienne Fouilloux de la « lettre ouverte » de l'abbé Audouin, curé de la paroisse populaire de Saint-Ambroise dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français...*, *op. cit.*, p. 154-156).

<sup>888</sup> Natalie Malabre, *Le religieux dans la ville du premier vingtième siècle...*, *op. cit.*

<sup>889</sup> Points 1, 2 et 5 des conclusions du Congrès, publiés dans *Paroisse, chrétienté communautaire et missionnaire*, Paris, Union des Œuvres catholiques de France, 1946, p. 289-290 (cités par Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français...*, *op. cit.*, p. 159p).

<sup>890</sup> « Billet spirituel. "Évangéliser les autres cités" », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 7 mars 1947.

autorités religieuses, l'essentiel étant d'insuffler un sens missionnaire dans les paroisses déjà existantes.

Au début des années 1950, il s'en faut donc de beaucoup que la construction d'églises nouvelles soit une priorité. Les débuts de la sociologie religieuse, le développement des enquêtes de pratique dominicale dans de nombreux diocèses et la question du progressisme chrétien occupent les esprits. Un point de repère commode sur la question au milieu des années 1950 est l'ouvrage *Construire des églises* que publie Paul Winninger en 1957<sup>891</sup>.

## 2. Paul Winninger : un plaidoyer pour la construction d'églises nouvelles en 1957

Le père Paul Winninger est un prêtre alsacien ami du théologien Yves Congar qui enseigne au séminaire de Strasbourg<sup>892</sup>. L'ouvrage de Paul Winninger est traditionnellement considéré comme le premier plaidoyer argumenté en faveur de la construction de nouveaux lieux de culte catholiques. Il faut rappeler cependant que l'auteur consacre de nombreuses pages à réfuter les idées de ses détracteurs, ce qui prouve la vigueur d'un courant que l'on pourrait qualifier ici d'« anti-territorial ». Si les conclusions sont opposées, le point de départ de Winninger est le même que celui de ses adversaires, à savoir l'insuffisance et l'impuissance de la paroisse urbaine actuelle à maîtriser son espace : « Mais l'insuffisance de la paroisse apparaît surtout au regard de l'expérience et de la réflexion pastorales modernes. On en a pris clairement conscience à la suite d'analyses sociologiques, de l'étude des milieux et d'une meilleure connaissance des hommes d'aujourd'hui [...]. Le principe territorial, expression d'un monde terrien et stable, a perdu de sa valeur en notre siècle urbain et mobile. Les contemporains ne sont plus guère enracinés en un lieu. Ils ont plusieurs attaches, localement séparées et parfois contradictoires mentalement [...]. Plus grave encore est la difficulté, pour la paroisse, d'atteindre certains milieux socioprofessionnels, en particulier les ouvriers manuels [...]. Tout cela est si vrai que le droit canon a maintenu, quoique avec une nette réserve, les paroisses personnelles par-dessus les territoriales [...]. La découverte de l'Action catholique spécialisée et le sentiment vif de l'insuffisance de la pastorale territoriale,

---

<sup>891</sup> Paul Winninger, *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, Cerf, 1957.

<sup>892</sup> Paul Winninger a également introduit en France la réflexion et les expériences menées en Allemagne sur le diaconat permanent (*Vers un renouveau du diaconat*, Paris, 1958). Voir Bruno Dumons, « Le rétablissement du diaconat permanent en France (1964-1976) », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 92, 2006, p. 415-434.

affectée d'ailleurs d'un gigantisme aberrant, ont jeté une ombre sur la paroisse, et certains donnent l'impression de la condamner »<sup>893</sup>. Au milieu des années 1950, la paroisse urbaine missionnaire est donc en partie discréditée, notamment par les tenants de l'Action catholique spécialisée ou par les partisans d'un enfouissement de l'Église dans les masses déchristianisées, à la manière des prêtres-ouvriers. Elle agirait même comme un agent de déprise religieuse auprès des populations qu'elle est sensée desservir, tant l'inadéquation paraît grande entre l'image d'une Église « bourgeoise » qu'elle véhicule et la réalité sociologique qu'elle souhaite atteindre<sup>894</sup>. Winninger s'emploie de ce fait à justifier sur plus de quatre-vingts pages (sur les 250 que comporte l'essai) la construction de nouvelles églises dans les grandes villes, prouvant à l'évidence qu'une telle politique ne fait pas l'unanimité dans les diocèses français.

Dans le diocèse de Lyon, c'est le théologien Henri Denis qui assure la recension officielle du livre de Winninger. Le compte-rendu insiste sur le contexte dans lequel paraît l'ouvrage. Henri Denis explique que la « maladie de la pierre » est une critique souvent adressée aux curés. Il devine des résistances de la part des partisans de l'Action catholique spécialisée: « On pourra refuser l'argumentation de l'auteur, en disant qu'il ignore complètement les questions d'évangélisation des milieux. Il est vrai que l'auteur ne s'y arrête pas »<sup>895</sup>. L'équipement religieux ne fait donc pas l'objet d'un consensus. La question met en lumière des clivages qu'Émile Poulat analyse trois ans plus tard, dans un article qui confirme que la construction de nouveaux lieux de culte n'était pas pour les catholiques la seule façon de poser le problème de l'urbanisation.

### 3. Émile Poulat : « La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain », 1960

Le sociologue et historien du catholicisme souhaite dans cet article<sup>896</sup> analyser la manière dont les catholiques français ont abordé le problème de la « ville tentaculaire » ou « industrielle » depuis les années 1930 et le début des Chantiers du Cardinal. Délaissant volontairement une histoire des idées sur ce problème, il consacre son étude à l'« évolution

---

<sup>893</sup> Idem, p. 40-42.

<sup>894</sup> Idem, p. 16.

<sup>895</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 mars 1958.

<sup>896</sup> Émile Poulat, « La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain », *Annales*, novembre-décembre 1960, 16<sup>ème</sup> année, p. 1168-1179.

des techniques sociales mises en œuvre », et en particulier « les techniques d'équipement », qu'il distingue des « techniques d'action ». Avec beaucoup de finesse, Émile Poulat remet en perspective les grandes étapes de construction d'églises, en particulier en région parisienne, afin de comprendre les raisons de la crise de la paroisse urbaine qui agite les diocèses français depuis la publication de *La France, pays de mission ?*<sup>897</sup>. Seules les conclusions de l'article nous intéressent ici, car elles constituent, au moment même où l'ODPN lyonnais lance ses vastes chantiers, une critique lucide du « tout construire ».

Émile Poulat considère que le malaise vécu par certains curés de paroisses vient avant tout du monopole de l'action religieuse à l'échelle locale que ceux-ci entendent conserver sans concession. L'affirmation est discutable (et discutée on l'a vu par Étienne Fouilloux), mais elle est intéressante au sens où elle révèle un type de causalité récurrent chez les observateurs et les acteurs de la période pour rendre compte des difficultés de l'apostolat en ville : la coexistence des deux modes d'évangélisation (la paroisse dite « territoriale » et l'Action catholique) est vécue sur le mode du conflit. La concurrence de fait entre stratégies ecclésiales a pu contribuer à penser la paroisse urbaine sur le mode de la crise.

Cependant, Émile Poulat propose parallèlement une autre interprétation de la crise de la paroisse urbaine. Le sociologue attribue l'engouement pour la construction d'églises nouvelles à une erreur de diagnostic sur ce qu'est *spatialement* la ville moderne. L'Église fait fausse route, explique-t-il, lorsqu'elle considère l'espace urbain comme un territoire uniforme, aisé à arpenter et à fragmenter en cellules de base. La connaissance des populations par l'enquête de pratique dominicale est loin d'épuiser la complexité des réalités géographiques et sociologiques urbaines. « Expliqué par le manque de lieux de culte, l'absentéisme religieux de la population est devenu un problème topographique, un problème de trop grandes distances qu'il fallait réduire en multipliant les circonscriptions de base. À l'inverse de la campagne, où le bourg s'oppose aux terres, il semblait que l'agglomération urbaine effaçait toute différenciation à mesure que la construction l'envahissait, et qu'il suffisait, par conséquent, de "lotir", de "quadriller" correctement ce terrain homogène pour qu'une présence religieuse y fût assurée efficacement. La ville apparaissait ainsi comme une zone d'extrême concentration humaine où, par suite, le ministère sacerdotal était plus lourd, où l'éventail des conditions sociales pouvait être plus large, mais qui ne différait pas de la somme des paroisses qui se la

---

<sup>897</sup> Dans cet article, Émile Poulat cite de nombreux auteurs sur ce sentiment de crise de la paroisse (note 1 p. 1179). Ces citations peuvent compléter utilement le tableau esquissé plus haut : « Que les paroisses soient en crise, c'est un fait qu'il est devenu difficile de nier » (Y. Daniel et G. Le Mouel, *Paroisses d'hier... paroisses de demain*, p. 129) ; « La mort enserre la paroisse. Elle s'infiltré de tous côtés à la fois » (L.-J. Lebre, *Union des Œuvres. Congrès national de Lille*, 1948, p. 30) ; « Aujourd'hui, la paroisse est en crise », par Mgr Bernareggi, *Lettre pastorale de 1952*, p. 8).

partageaient. Cet espace urbain découpable à volonté, c'était chaque paroisse qui le restructurait, selon deux dimensions : les catégories biologiques d'âge et de sexe, et les degrés dans la dévotion ». C'est la découverte de cette illusion, peut-être davantage que la découverte de la ville elle-même, qui expliquerait aussi le sentiment de crise de la paroisse urbaine<sup>898</sup>. Émile Poulat ne condamne pas en 1960 toute politique d'équipement religieux. Mais il en montre les limites, surtout lorsqu'elle s'effectue, de la part des catholiques, sans une réflexion approfondie et à nouveaux frais sur ce que signifie l'urbanisation moderne<sup>899</sup>.

## **B. LES AMBIGUITÉS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE PRATIQUE DOMINICALE DE MARS 1954**

Il a été dit plus haut que le recensement de pratique dominicale effectué le 21 mars 1954 a été un véritable événement dans le diocèse, mobilisant plusieurs centaines d'équipes de curés et de laïcs et apportant un éclairage à prétention scientifique sur le dynamisme du catholicisme dans l'agglomération. À y regarder de plus près, les résultats obtenus et certaines des conclusions qui en sont tirées auraient pu mettre en cause toute politique de construction massive de nouveaux lieux de culte. Trois points en particulier retiennent l'attention.

En premier lieu, les chiffres de la pratique religieuse tels qu'ils apparaissent après dépouillement mécanographique dévoilent une très grande disparité selon les paroisses de l'agglomération, puisque les pourcentages de pratique s'échelonnent pratiquement sans solution de continuité de 43,9 % pour celle du Point-du-Jour à 5,3 % pour celle de Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Parilly<sup>900</sup>. En termes de communes, le constat est semblable : il existe un écart de près de vingt-sept points entre la commune qui compte le plus important pourcentage de pratique et celle qui est la moins pratiquante<sup>901</sup>. L'auteur mêle alors deux hypothèses sensiblement différentes pour expliquer les taux particulièrement bas de certaines paroisses : « Ne serait-ce pas que nos églises sont trop peu nombreuses et qu'on n'y célèbre pas assez de

---

<sup>898</sup> Émile Poulat, « La découverte de la ville... », *op. cit.*, p. 1178-1179.

<sup>899</sup> « En réalité, la crise est au niveau de la représentation religieuse traditionnelle de l'espace urbain. Peu à peu l'idée allait naître qu'il n'est pas un tissu découpable en fractions homogènes, mais une réalité beaucoup plus complexe, aux niveaux multiples et aux aspects contradictoires » (Idem, p. 1179).

<sup>900</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule III), « annexe statistique n°2 », p. 40-41.

<sup>901</sup> 30,75 % pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon dans l'Ouest lyonnais contre 7,16 pour Vaulx-en-Velin à l'Est. Les pourcentages prennent pour référence la population municipale telle que la donne le recensement civil de 1954 (Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule III), « annexe statistique n°3 », p. 42).

messes ? L'hypothèse mériterait d'être vérifiée, particulièrement à Lyon »<sup>902</sup>. Si c'est dans les faits la première proposition qui sera retenue et qui conduira à une politique de chantiers diocésains, il est intéressant de relever que la seconde hypothèse est rapidement abandonnée, alors même qu'une étude poussée de la distribution des horaires des messes dans l'agglomération fait l'objet de deux chapitres dans les deux premiers tomes de publication des résultats. Jean Labbens l'admet : « Si l'on assurait plus de messes, si l'on coordonnait effectivement les horaires, si ces derniers étaient plus judicieux et mieux adaptés au rythme de la vie urbaine, on verrait sans doute augmenter le nombre des pratiquants »<sup>903</sup>. Pourtant, cette variable est oubliée aussitôt pour faire place à une affirmation non démontrée, lieu commun de l'aveu même du sociologue, qui remettrait presque en cause l'utilité et la légitimité même de l'enquête de pratique religieuse : « Mais ne faudrait-il pas encore dépasser ces perspectives et dire tout bonnement, tout "bêtement" même, si l'on veut (mais encore faut-il le dire), que la déchristianisation se produit là où, faute d'avoir suivi l'évolution démographique, le clergé, les chrétiens, les offices religieux, etc.... font défaut ? Si Lyon apparaît comme l'une des moins déchristianisées de nos villes, c'est peut-être surtout que l'équipement religieux y est plutôt supérieur à ce que l'on rencontre ailleurs. Raison de plus pour améliorer ce qui existe, parer aux déficiences et prévoir »<sup>904</sup>.

Le second point qui pose question concerne les échanges inter-paroissiaux. Les résultats font apparaître en effet que 30 % des pratiquants du 21 mars 1954 se sont rendus dans une chapelle ou dans une église paroissiale qui n'est pas celle qui leur correspond canoniquement. Jean Labbens juge ces flux « d'une ampleur considérable et généralement insoupçonnée », d'autant qu'ils affectent positivement et négativement (en termes quantitatifs) toutes les paroisses sans exception<sup>905</sup>. Ce constat aurait pu conduire le sociologue à conclure à une relative mais bien réelle « déterritorialisation » de la pratique dominicale. Certes, ce changement de paroisse peut correspondre en réalité à un choix relevant de la commodité : il peut s'agir de se rendre au lieu de culte le plus proche, même si celui-ci est situé hors du territoire paroissial. Il reste que les motivations des fidèles « mouvants »<sup>906</sup> sont sans doute plus diversifiées et laissent penser qu'une part non négligeable de fidèles est prête

---

<sup>902</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule I), p. 37.

<sup>903</sup> Ibidem.

<sup>904</sup> Ibidem.

<sup>905</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, *op. cit.* (fascicule II), p. 29-34.

<sup>906</sup> Ibidem.

à parcourir de plus grandes distances que celle qui sépare le domicile de l'église canonique<sup>907</sup>. Construire des églises dans tous les quartiers est-il dès lors absolument nécessaire ?

Enfin, des doutes sur la pertinence d'un équipement religieux tous azimuts sont visibles dans l'étude de la répartition géographique des pratiquants dans l'agglomération. Jean Labbens constate un phénomène qu'il juge de premier ordre : la très forte concentration de la pratique dominicale à l'intérieur des limites communales de Lyon et plus spécialement dans certaines quartiers de la ville : « On voit ainsi fort nettement que la pratique dominicale se concentre d'une manière qui n'a pratiquement rien à voir avec la concentration de la population. Les zones où l'on pratique sont, comme on pouvait s'y attendre, les quartiers de Fourvière et de Saint-Jean traditionnellement voués à la piété, mais aussi le Centre et les Brotteaux »<sup>908</sup>. La vitalité religieuse d'une population, même en présence d'un lieu de culte, ne se décrète pas. Implanter des églises sur le seul critère de l'accroissement démographique d'un quartier, c'est donc s'exposer au risque de lieux de culte en partie inutilisés.

L'analyse de Jean Labbens dépasse le stade de la seule observation. À ses yeux, l'expression collective de la foi religieuse n'échappe pas aux lois de la sociologie urbaine, et notamment à celle de la séparation des fonctions dans la ville : « Et nous rencontrons ainsi, appliqué à la pratique dominicale, un phénomène bien connu des urbanistes et des sociologues : de même que dans nos villes, certains commerces, certains modes d'activités ou de loisirs se concentrent en des quartier bien définis, de même la pratique dominicale se concentre en des points précis »<sup>909</sup>. Certes, on trouve dans cette idée l'analyse que fait par exemple Pierre George en 1952 sur la spécialisation fonctionnelle des agglomérations

---

<sup>907</sup> Le jésuite Pierre Virton avait déjà repéré ce phénomène dans plusieurs villes dans ses *Enquêtes de sociologie paroissiale* (Paris, Spes, 1953), par exemple à Chambéry (p. 28). C'est aussi ce que laissent entendre les résultats de deux enquêtes de pratique dominicale menées par le père Mathiot (à une date inconnue) dans la chapelle du Prado située rue Sébastien-Gryphe (7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon). Le père Mathiot a établi un questionnaire visant à établir les motifs pour lesquels les pratiquants fréquentent cette chapelle. 20 % des hommes et 25 % des femmes disent s'y rendre pour des raisons de « proximité », 45 et 42 % respectivement pour des raisons de « proximité et attachement ». Mais cette dernière rubrique rassemble des réponses telles que : « Parce que c'est plus près, mais aussi parce qu'on est en famille », « parce que c'est simple », « parce qu'on prie mieux », « parce que c'est plus intime ». Jean Labbens, qui reprend l'analyse du père Mathiot, ajoute : « Ce dernier adjectif paraît bien traduire le sentiment des fidèles classés dans cette catégorie. Elle exprime une sorte de commodité spirituelle : la chapelle est moins anonyme qu'une paroisse, on y éprouve davantage le coude-à-coude. La chapelle ne répond donc pas seulement à des besoins matériels mais aussi à des exigences spirituelles ». (Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, op. cit. (fascicule II), p. 28). Pour un exemple de flux inter-paroissiaux en fonction des affinités personnelles et non du lieu de résidence (mais sur une réalité sociologique plus actuelle), voir C. Maris, « Catholiques et pratiques religieuses au Mans », dans Paul Mercator (dir.), *La Fin des paroisses. Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 47-48. Sur ces problématiques de « territorialisation » et de « déterritorialisation du croire », voir Danièle Hervieu-Léger, *Le pèlerin et le converti. La religion en mouvement*, Paris, Flammarion, collection « Champs », 1999, en particulier chapitre 3 ; Salvatore Abbruzzese, « Catholicisme et territoire : pour une entrée en matière », *Archives de sciences sociales des religions*, 1999, 107 (juillet-septembre), p. 5-19 ; Colette Muller et Jean-René Bertrand, *Où sont passés les catholiques ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002, en particulier p. 39-86 et 102-103.

<sup>908</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, op. cit. (fascicule II), p. 8.

<sup>909</sup> Ibidem.

occidentales dans leurs quartiers les plus récents: « La ville comporte généralement beaucoup plus l'empreinte de la division du travail née de la Révolution industrielle que la campagne [...]. La concentration des fonctions de production et d'échange et les spéculations immobilières ont conduit, en ville, à une séparation d'autant plus radicale du logement et du lieu de travail que la ville s'inscrit dans le cadre d'une économie évoluée. [...]. Globalement, la construction urbaine s'affirme comme une construction spécialisée »<sup>910</sup>. Jean Labbens paraît donc en phase avec l'état de la réflexion sur la ville développée par les géographes français.

Il reste que la sociologie anglo-saxonne semble avoir également joué un rôle dans les interprétations de Labbens. Le sociologue lyonnais se réfère à l'écologie urbaine développée par les chercheurs de l'École de Chicago dans les années 1920-1940. Pour preuve, Jean Labbens revient sur ce qu'il appelle la « fonctionnalisation caractéristique de la vie urbaine » dans un ouvrage paru un an après la création de l'ODPN, dans lequel il utilise le mot « écologie » à plusieurs reprises. Un extrait un peu long de cet ouvrage témoigne clairement du lien que Jean Labbens établit entre spécialisation des activités dans la ville, détermination du comportement religieux par cet environnement urbain (qui est une des caractéristiques fondamentales des analyses de l'École de Chicago) et, par voie de conséquence, relativité d'un équipement religieux homogène : « Si la religion prend ou tend à prendre, elle aussi, un aspect fonctionnel, elle aura, elle aussi, son ou ses quartiers de prédilection. Seul le fait que l'étude des villes s'est effectuée généralement en dehors de toute préoccupation religieuse et, parfois, a été conduite par des chercheurs portés à sous-estimer l'importance des facteurs religieux, a pu dissimuler cette réalité qui s'impose à la logique et que les faits confirment amplement. S'il existe un quartier des ministères, des ambassades, des banques, du commerce de luxe, un quartier des "puces" également, nul n'ignore que l'on trouve aussi dans nos villes un quartier des couvents, des chapelles, de lieux de culte, des magasins d'objets pieux, des librairies catholiques, etc. Les études entreprises sur la pratique dominicale en milieu urbain montrent que ce n'est pas seulement les édifices mais la pratique elle-même qui se concentre en certains points nettement définis et localisés en des limites fort étroites. D'importantes conséquences découlent de là et qui se découvrent aisément par analogie [...]. La vision que l'on prend du phénomène religieux, la place que, sans le savoir, on lui attribue spontanément, inconsciemment peut-être, mais très réellement, n'est-elle point ainsi liée à des facteurs d'ordre écologique ? »<sup>911</sup>. Dès lors, s'il est des lieux voués plus que d'autres à la pratique

---

<sup>910</sup> Pierre George, *La Ville, le fait urbain à travers le monde*, Paris, PUF, 1952, p. 12-14.

<sup>911</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains*, Lyon, 1958, p. 51-53. Sur l'École de Chicago, voir le livre pionnier d'Yves Grafmeyer et Joseph Isaac, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ Urbain, 1979.

religieuse, la question se pose d'une répartition équilibrée des lieux de culte sur l'ensemble du territoire urbain.

Un dernier indice est significatif de la place de la construction des lieux de culte dans la réflexion pastorale au milieu des années 1950. Fernand Boulard qui synthétise dans *Premiers itinéraires en sociologie religieuse* plusieurs années d'enquêtes et d'analyses pour l'ensemble des diocèses français, n'appelle à aucun moment à un accroissement de l'équipement en lieux de culte, et privilégie au contraire une « pastorale d'ensemble », en délimitant des « zones humaines » dans lesquelles les influences sociologiques dominantes concourent à des problématiques communes pour les populations qui y résident<sup>912</sup>. « Il ne suffit pas d'ouvrir un lieu de culte, changer un curé ou prêcher une mission pour modifier sérieusement le comportement d'une population » écrit-il dans le bilan des recherches faites sur les villes. Le chanoine Boulard cite les conclusions d'Yvan Daniel devenu depuis la fin de la guerre le spécialiste de la sociologie religieuse pour la région parisienne : « On ne peut plus se laisser impressionner parce que l'on appelle des églises "pleines" : presque tout le quartier vit à côté de la paroisse. Beaucoup de paroisses risquent de rester des "paroisses d'enfants". Le nombre des ouvriers pratiquants est infime. Tout un "milieu social" est coupé de l'Église et du Christ [...]. Et à côté de la paroisse, il y a le quartier... C'est pourquoi on a osé parler du "ghetto" paroissial »<sup>913</sup>. La construction de lieux de culte n'est par conséquent en rien une évidence au milieu des années 1950. Militants et simples fidèles apportent également une contribution au débat, en particulier lors de rares enquêtes où l'avis des diocésains est sollicité.

### **C. LES RÉTICENCES DE MILITANTS ET DE FIDÈLES**

Il faut se garder d'emblée d'un contresens : toute la population catholique du diocèse est loin de s'opposer à la politique de constructions d'églises nouvelles. Au contraire : le soutien financier que reçoivent l'ODPN et les paroisses nouvellement créées témoigne de l'appui moral d'une grande partie des diocésains. Néanmoins, quelques documents laissent

---

<sup>912</sup> Fernand Boulard, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions ouvrières - Économie et Humanisme, 1954, en particulier chap. 6.

<sup>913</sup> Yvan Daniel, *Aspects de la pratique religieuse à Paris*, p. 111 et suivantes, cité dans Fernand Boulard, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 65.

entrevoir des critiques qui battent en brèche le bel unanimité que voudraient susciter les autorités religieuses autour des chantiers.

Le journal *Paroisses nouvelles* de l'ODPN qui paraît avec le quotidien *L'Écho-Liberté* ne donne pas directement la parole aux fidèles ou aux militants. La parole est monopolisée par les responsables pastoraux et les membres de l'Office diocésain. Mais, dans certains numéros, il est parfois possible d'avoir une idée, en négatif, des critiques qui ont pu être formulées par des fidèles du diocèse à propos de la construction des paroisses nouvelles. Notre hypothèse repose sur l'idée que c'est parce que l'Archevêché juge ces objections trop largement répandues ou porteuses d'une menace pour la réussite des chantiers - notamment financière -, qu'il décide de s'expliquer sur les fondements de sa politique de construction.

L'enquête que propose le Comité national de construction d'églises (CNCE) - déjà évoquée - s'adresse quant à elle en décembre 1961 à l'ensemble des catholiques, pratiquants ou non, pour éclairer son action. Mgr Mazioux approuve cette forme de sondage : « Les laïcs qui seront demain les usagers de ces édifices et qui doivent, en attendant, en payer les factures, ont bien le droit d'exprimer leur point de vue ». Il faut noter que le directeur de l'ODPN ne dit pas que ces opinions seront prises en compte : il les considère seulement comme la juste possibilité de donner un avis sur ce qu'on pourrait presque appeler, si on reste dans son registre, un « service marchand ». Toujours est-il qu'un questionnaire de deux pages est envoyé aux sections de tous les mouvements d'Action catholique générale et spécialisée du diocèse. La première de ces questions - celle qui sera l'objet de ce paragraphe - se présente ainsi : « Êtes-vous personnellement, est-on, autour de vous et dans votre milieu, hostile, indifférent, favorable, à l'effort diocésain pour la construction des églises ? Pourquoi ? (résumé rapide) »<sup>914</sup>. Quelques réponses ont été conservées aux Archives diocésaines de Lyon<sup>915</sup>.

Dans ces deux types de sources apparaissent trois séries de critiques qui prennent la forme de paradoxes : l'incompréhension face à un diocèse qui construit des églises alors que les prêtres sont déjà en nombre insuffisant ; l'image de puissance que dégage l'Église en construisant des lieux de culte alors qu'elle se dit servante et pauvre ; enfin, la désaffection d'un lieu de culte pour un nouveau plus adéquat alors qu'il constituait un fondement de l'identité de la communauté chrétienne sur place.

---

<sup>914</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, *duplicata* de la lettre du 18 décembre 1961 adressée par Mgr Mazioux aux dirigeants des divers mouvements d'Action catholique et réponses à cette lettre. Dans les lignes qui suivent, sauf indication contraire, les extraits des questions et des réponses au questionnaire CNCE sont tirés de ces documents.

<sup>915</sup> Sur quels critères ? Ou s'agit-il des seules réponses parvenues à l'Archevêché ?

## 1. Construction d'églises et manque de prêtres

En mai 1962, l'ODPN insère dans *Paroisses Nouvelles* un encart intitulé « Quand un paroissien pose des questions à son curé » qui est à comprendre comme une mise au point sur un certain nombre de points contestés par certains diocésains<sup>916</sup>. Les deux premières questions (sur cinq au total), fictives sans aucun doute mais représentatives à coup sûr d'une préoccupation bien réelle, portent sur l'opportunité de construire des lieux de culte : « Le diocèse manque de prêtres... On multiplie églises ou chapelles... Comment pourra-t-on assurer le culte ? » et « Les gens des campagnes font jusqu'à une heure de marche pour se rendre à la messe du dimanche et parfois, dans de biens mauvais chemins. Les gens de la ville, quand ils sont à dix minutes de l'église, demandent un lieu de culte pour leur quartier. N'y a-t-il pas de l'abus ! ». Dans l'enquête du CNCE, la réponse de la section de l'ACGH de La Mulatière va dans le même sens : « Une autre objection parfois rencontrée : "À quoi bon construire des églises puisqu'on manque déjà de prêtres" ».

Ces paroles de fidèles, réelles ou fictives, témoignent au minimum d'une incompréhension entre l'autorité diocésaine et les croyants à la base. La crise des vocations sacerdotales est ressentie par une partie de la population catholique comme un obstacle aux chantiers, alors même qu'elle est au contraire un argument pour le cardinal Gerlier pour construire de nouvelles églises et créer ainsi les conditions d'un éveil des vocations dans les quartiers périphériques<sup>917</sup>. En outre, ce malentendu oblige les responsables diocésains à s'expliquer sur les efforts consentis par le clergé pour que les paroisses anciennes ne souffrent pas de l'augmentation des lieux de culte : mobilité accrue des curés, mise à contribution du clergé extra-paroissial. L'ODPN justifie également sa politique d'équipement religieux en faisant valoir qu'il en va de l'intérêt de l'ensemble des diocésains : l'implantation de lieux de culte dans les nouveaux centres « de rencontre, d'échanges et d'influence » rejaillit indirectement sur toute la vie du diocèse.

Par ailleurs, le questionnement tel qu'il est formulé par les rédacteurs de l'article de *Paroisses nouvelles* fait jouer à plein la dichotomie ville/campagne et ranime les réflexes

---

<sup>916</sup> « Quand un paroissien pose des questions à son curé », dans *Paroisses Nouvelles*, supplément au n°812 de *L'Écho-Liberté* du 12 mai 1962.

<sup>917</sup> Voir *infra* dans le même chapitre.

d'identité du rural contre l'urbain. Cette présentation a un intérêt pédagogique<sup>918</sup> évident, mais elle renvoie vraisemblablement à des sentiments réels chez les catholiques ruraux, qui comprennent difficilement cette politique de constructions qui semble les délaisser.

## 2. Enfouissement contre démonstration de richesse

La critique traditionnelle de la richesse temporelle de l'Église se déploie également au moment de la construction de nouvelles églises. Un exemple suffira pour en donner les termes.

En octobre 1962, Mgr Ancel envoie depuis Rome où il siège au Concile un article qui est placé en « Une » du journal *Paroisses nouvelles*<sup>919</sup>. L'objet de son intervention est de répondre à un certain nombre de « critiques », entendues « plusieurs fois » et « personnellement », à l'encontre de l'effort diocésain en faveur des églises nouvelles<sup>920</sup>.

Pour mieux les réfuter, l'évêque auxiliaire reprend ces objections qui se réclament toutes, précise-t-il, de « l'action missionnaire » : « On dit par exemple : "il ne s'agit pas de bâtir des églises, mais d'édifier l'Église ; il ne faut pas que les prêtres et les laïcs perdent leur temps à s'occuper de constructions, il faut qu'ils se donnent totalement et uniquement à l'apostolat ; le Christ n'a pas dit à ses Apôtres de construire des églises, Il leur a dit d'annoncer l'Évangile"[...]. D'autres disent : "Il y a encore trop de gens qui sont mal logés, occupez-vous d'abord des membres du Christ qui souffrent ; quand ils seront tous convenablement logés, alors vous pourrez construire des églises !" »<sup>921</sup>. Ces critiques émanent sans nul doute des milieux progressistes du catholicisme lyonnais. Elles renvoient à une théologie de l'enfouissement, conçue comme une action au cœur des masses, éloignée de toute pratique ostentatoire de l'Église et de la hiérarchie.

La réponse du Supérieur des prêtres du Prado est intelligente dans la mesure où elle se situe sur le même plan missionnaire. Mgr Ancel prend acte de ces critiques, qui ont, dit-il, « malgré certaines exagérations, toutes une base solide ». Mais l'évêque renverse l'argumentation en affirmant que c'est précisément en soutenant l'effort de l'ODPN que ces

---

<sup>918</sup> On serait presque tenté d'écrire : « démagogique » !

<sup>919</sup> Mgr Alfred Ancel, « Construction des églises et action missionnaire », dans *Paroisses Nouvelles*, supplément au n°839 de *L'Écho-Liberté* du 18 novembre 1962, 25 octobre 1962.

<sup>920</sup> Critiques entendues... à Rome où il se trouve ?

<sup>921</sup> Mgr Alfred Ancel, « Construction des églises et action missionnaire »..., *op. cit.*

dérives seront évitées. Avec l'Office diocésain, les fidèles actualisent trois valeurs missionnaires : l'unité de l'Église au service de chacun, et notamment des paroisses les plus pauvres ; le dépouillement volontaire, lorsque des paroisses « marraines » financent des paroisses « filleules » ; enfin « l'indépendance de l'Église vis-à-vis des puissants et des riches de ce monde », dans un vocabulaire qui n'est pas sans évoquer les termes de la réforme grégorienne du XI<sup>ème</sup> siècle !

Le débat pastoral qui oppose les tenants de la visibilité de l'Église en ville à ceux qui militent en faveur d'un « enfouissement » va se révéler prégnant tout au long des années 1960 avant de remettre en cause la politique d'équipement religieux dans le diocèse à partir du début des années 1970<sup>922</sup>.

### 3. Fermeture des églises trop exiguës

La construction de nouveaux lieux de culte a pu enfin provoquer des réactions hostiles de la part de fidèles qui craignent, parfois à juste titre, la fermeture de l'église ou de la chapelle fréquentées auparavant. Le cas de l'église nouvelle du Roule sur la commune de La Mulatière illustre assez bien une situation que l'on retrouve dans d'autres communes ou quartiers de l'agglomération lyonnaise<sup>923</sup>.

Dans ce secteur, une église existe depuis 1860, qui devient paroissiale dans les années 1880 à la suite de la création de la commune de La Mulatière sur le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon. L'implantation de nouvelles activités industrielles entraîne après 1945 un accroissement démographique du quartier du Roule, sur la rive droite du Rhône, à environ un kilomètre du centre où se situe l'église. L'ODPN prend la décision de construire une nouvelle église, plus grande et localisée dans ce quartier en extension. Le père Lucien Cognet, originaire de La Pacaudière (Loire), est nommé curé-bâtitseur. Mais la communauté paroissiale de La Mulatière se déchire sur ce projet lorsqu'il est décidé que l'ancienne église, déclarée hors d'usage, serait désaffectée<sup>924</sup>. L'existence d'une forte opposition, structurée notamment autour du laïc Maurice de La Salle, est confirmée par la réponse de la section l'ACGH locale au questionnaire du CNCE. Le militant qui rédige le document, bien qu'il

---

<sup>922</sup> Voir chapitre 12.

<sup>923</sup> Par exemple lors de la construction de la nouvelle église de Saint-Julien-de-Cusset à Villeurbanne : dans les premiers projets, à la fin des années 1950, Mgr Dupuy envisageait une destruction de l'ancienne église située rue Baratin, aujourd'hui affectée au rite ukrainien sous le vocable de Saint-Athanase. Voir chapitre 9.

<sup>924</sup> Entretien de Maurice de La Salle avec l'auteur, 12 novembre 2007.

minimise cette affaire en parlant d'un « cas particulier », se fait l'écho d'un groupe de paroissiens mécontents de la tournure des événements : « À noter que dans le cas de La Mulatière, certains n'admettent toujours pas l'implantation d'une église au Roule "puisqu'il y en a déjà une et que jusqu'à présent certains paroissiens, aussi éloignés que le sont ceux du Roule, ont bien fait l'effort de venir chaque dimanche !" ». L'église nouvelle Notre-Dame-du-Roule, malgré cette résistance, est inaugurée pour la Noël 1970 et remplace une chapelle provisoire qui servait de lieu de culte au Roule depuis le début des années 1960. L'ancienne église est devenue un local utilisé par la municipalité.

La construction d'églises nouvelles se heurte donc à des résistances de la part de fidèles qui voient dans le transfert de leur communauté paroissiale et la fermeture de l'ancienne église un déni de leur histoire. Le conflit avec les partisans de la nouvelle église recoupe sans doute les tensions entre noyau villageois et nouveaux quartiers urbanisés<sup>925</sup>.

Pourtant, malgré les différents obstacles ou débats qui montrent que la construction de nouveaux lieux de culte n'était qu'une possibilité parmi d'autres pour évangéliser la ville, l'équipement religieux de l'espace urbain devient un phénomène majeur dans les diocèses urbanisés des années 1960, et en particulier dans celui de Lyon. Comment l'Archevêché et l'Office diocésain justifient-ils alors leur politique de renforcement du maillage paroissial ? Au nom de quels principes ou de quelles urgences la construction de nouvelles églises s'est-elle finalement imposée ?

Deux types de justifications ont été apportées par l'autorité diocésaine : d'une part, une argumentation juridique, tirée du droit canon, qui fait de l'évêque le responsable de la vie religieuse de son diocèse, y compris donc dans les périphéries urbaines ; d'autre part, une justification plus proprement théologique et pastorale, qui réutilise l'analyse et le vocabulaire missionnaires pour penser le rapport de l'Église à la croissance urbaine.

---

<sup>925</sup> Pour la Drôme du XIX<sup>ème</sup> siècle, Bernard Delpal a identifié des conflits similaires lors de « déménagements religieux » vers les *bégudes* : ces nouvelles agglomérations nées de l'essor commercial et d'une poussée démographique deviennent des pôles attractifs qui concurrencent les noyaux de peuplement originels. Le transfert de l'église paroissiale ou d'une chapelle de secours oppose alors ceux d'« en haut », professionnellement attachés au travail de la terre et gardiens d'une culture traditionnelle, à ceux d'« en bas », notables éclairés incarnant le parti du mouvement. Voir Bernard Delpal, « La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 73, janvier-juin 1987, p. 67-74.

## II. UNE RESPONSABILITÉ CANONIQUE DE L'ÉVÊQUE

### A. LES FONDEMENTS CANONIQUES

Dans le *Code de droit canonique* de 1917, un canon du Livre second « Des Personnes » et trois canons du Livre trois « Des Choses » concernent directement la *justification* de l'érection de paroisses nouvelles et la construction de nouveaux lieux de culte. Le premier fait de l'évêque le responsable de l'état religieux du territoire qui lui est confié. Obligation lui est faite de pourvoir à l'éducation des populations dans la foi chrétienne. Le canon 336 § 2 déclare en effet que les évêques « doivent consacrer leurs efforts à la conservation de la pureté de la foi et des mœurs dans le clergé et le peuple, surtout chez les enfants et les gens peu instruits ; ils doivent faire en sorte que l'éducation de l'enfance et de la jeunesse soit donnée d'après les principes de la religion catholique ». C'est ce canon qui a motivé au premier chef le rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon en 1954-1955 : « La difficulté en conséquence qu'éprouve l'Ordinaire de Grenoble à observer strictement les prescriptions du canon 336 concernant la vigilance pastorale »<sup>926</sup>. Toute paroisse nouvelle est canoniquement découpée dans l'espace formé par les paroisses déjà existantes. La création de ce nouveau bénéfice ecclésiastique est rigoureusement encadrée. Le canon 1427 § 1 stipule :

« § 1 Pour une cause juste et canonique, les Ordinaires peuvent aussi diviser les paroisses ou démembrer leurs territoires, même contre la volonté de leurs recteurs et sans le consentement du peuple, en érigeant une vicairie perpétuelle ou une nouvelle paroisse.

§ 2 Pour que la division ou le démembrement de la paroisse puisse être effectué, la seule cause canonique requise peut être soit une grande difficulté d'accès à l'église paroissiale, soit l'accroissement du nombre des paroissiens, au bien spirituel desquels il est impossible de pourvoir dans les conditions prévues au Can. 476 § 1 ».

---

<sup>926</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, supplique sollicitant le « démembrement » du diocèse de Grenoble pour un rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon, 1954.

Ce canon 476 § 1 précisant : « § 1. Si le curé, à cause du grand nombre de ses ouailles ou d'autres circonstances, ne peut pas, du jugement de l'Ordinaire, assurer seul le soin de sa paroisse, il faut lui donner un ou plusieurs vicaires coopérateurs, à qui une juste rémunération doit être assignée ».

L'évêque est par conséquent le seul à pouvoir canoniquement fonder une nouvelle paroisse. D'autre part, cette fondation doit être pleinement justifiée, ce que rappelle le canon 1428 § 2 : « l'union, la translation, la division, le démembrement faits sans cause canonique sont nuls ». Trois motifs seulement peuvent par conséquent justifier l'érection d'une nouvelle paroisse : l'accès difficile à l'église paroissiale, l'augmentation du nombre de fidèles, l'insuffisance ou l'incapacité de recourir à la solution des vicaires paroissiaux<sup>927</sup>. Si l'on retrouve sans surprise ces justifications dans les documents officiels du diocèse, il vaut la peine de s'intéresser de près aux formulations dans les ordonnances épiscopales, afin de comprendre comment les autorités religieuses mettent en application le droit canon dans le cas d'une agglomération urbaine en croissance spatiale et démographique.

## **B. L'APPLICATION DE CES PRINCIPES À LA CROISSANCE URBAINE LYONNAISE**

Le droit canon ne précise pas la nature exacte des contraintes qui peuvent s'exercer sur l'accessibilité à l'église paroissiale. Dans le cas des sources consultées pour l'érection de paroisses nouvelles dans l'agglomération lyonnaise, c'est essentiellement le problème de la distance qui est invoqué du fait de l'étalement spatial des quartiers en voie d'urbanisation. C'est le cas par exemple dans l'ordonnance érigeant la paroisse de Saint-Pie-X à Irigny : « Constatant la nécessité d'assurer le service religieux de cette population, éloignée des églises paroissiales voisines »<sup>928</sup>. Il semblerait que cette cause canonique soit surtout évoquée lors des premières érections de paroisses de l'après-guerre: elle apparaît pour les paroisses de Notre-Dame-de-Lourdes à Vaise-Écully en janvier 1948, de Sainte-Marie-de-la-Guillotière en mai 1952, le Christ-Roi à Bron en novembre 1956 ou Saint-François-d'Assise à Saint-Rambert-

---

<sup>927</sup> On trouve déjà les deux premiers motifs comme causes de construction de nouveaux lieux de culte dans les faubourgs parisiens au XIX<sup>ème</sup> siècle et encore aux lendemains de la loi de Séparation (voir Jacques-Olivier Boudon, « Les nouvelles paroisses parisiennes... », *op. cit.*, en particulier p. 346).

<sup>928</sup> « Décret d'érection de la paroisse de Saint-Pie-X à Irigny », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 19 novembre 1954.

l'Île-Barbe en mai 1958<sup>929</sup>. Elle n'apparaît plus comme seule cause canonique à partir de cette date.

L'autre cause canonique, « l'accroissement du nombre des paroissiens », est beaucoup plus fréquente. Très souvent en effet, la seule justification donnée en tête de l'ordonnance est celle du développement rapide de l'agglomération ou de la population de la paroisse nouvelle. C'est le cas par exemple lors de l'érection de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne en mai 1956, qui fait explicitement allusion au canon 1427 : « Vu le rapport qui Nous a été présenté sur le développement de la population sur le territoire de la paroisse de Saint-Julien-de-Cusset, sur celui de la paroisse de la Nativité, et sur celui de la paroisse de la Sainte-Famille, à Villeurbanne [...]. En vertu des pouvoirs de notre charge épiscopale (canon 1427 du *Code de droit canonique* [...]) »<sup>930</sup>. Ce texte montre qu'il s'agit de construire pour des paroissiens *potentiels*, car toutes ces ordonnances ne précisent pas, même si tel est le cas, qu'une communauté de catholiques préexiste au nouveau lieu de culte. Ainsi, lors de la création de la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Guillotière, l'archevêque prend acte de la présence d'un noyau de fidèles qui facilitera sans nul doute la naissance d'une communauté (« Reconnaissant qu'un groupe important de jeunesse est déjà constitué sous le vocale de Sainte-Marie »<sup>931</sup>), mais il s'agit d'une raison de convenance, non d'un motif canonique.

Le cas le plus fréquent dans les ordonnances reste cependant l'association des deux motifs évoqués dans le paragraphe 2 du canon 1427. Il en va ainsi par exemple lors de la création de la paroisse de Saint-François-d'Assise à Saint-Rambert-l'Île-Barbe : « Vu le rapport qui Nous a été présenté sur le développement de la population sur le territoire de la paroisse de Saint-Rambert-l'Île-Barbe. Constatant la nécessité qui s'impose d'assurer le service religieux de cette population nouvelle, dont une grande partie habite loin de l'église paroissiale actuelle [...] »<sup>932</sup>.

Enfin, les ordonnances insistent très fréquemment sur le caractère permanent de cet accroissement démographique, et ce quelle que soit la localisation dans l'agglomération, comme le montrent ces quelques exemples : « Vu le rapport qui Nous a été présenté sur le développement constant de la population sur la portion du territoire de la paroisse de Bron actuellement desservie par la chapelle de secours des Essarts » (paroisse de Notre-Dame-de-

---

<sup>929</sup> Respectivement : *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 11 janvier 1948, 24 mai 1952, 17 novembre 1956 et 3 mai 1958.

<sup>930</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 mai 1956.

<sup>931</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 24 mai 1952.

<sup>932</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 3 mai 1958.

Lourdes à Bron)<sup>933</sup>, « Vu le développement constant de l'agglomération de Villeurbanne depuis le rattachement de cet archiprêtré au diocèse de Lyon » (paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie à Villeurbanne)<sup>934</sup>, « Vu le développement constant de la population dans l'agglomération de Cuire » (paroisse Saints-Côme-et-Damien à Cuire)<sup>935</sup>, « Vu le développement constant de la population et de l'agglomération du quartier de Ménival » (Sainte-Anne-de-Ménival dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon)<sup>936</sup>.

Pour les nouvelles paroisses du sud-est de l'agglomération lyonnaise, la croissance démographique est parfois attribuée non pas au seul quartier concerné, mais un ensemble plus flou, seulement qualifié par sa position orientale sur la carte. C'est le cas pour trois paroisses érigées simultanément en novembre 1960 : « Vu l'augmentation constante de la population dans les nouveaux quartiers de l'est de la ville de Lyon » pour la paroisse de la Sainte-Trinité, « Vu le développement de la partie est de la ville de Lyon et l'afflux constant de population qui s'y produit » pour celle de Saint-Marc, « Vu le développement constant de la population dans le sud-est de la ville de Lyon » pour Saint-Jean-Apôtre dans le quartier des États-Unis<sup>937</sup>.

Entre 1945 et 1967, treize paroisses nouvelles ont été fondées dans l'agglomération lyonnaise<sup>938</sup>. Les autorités diocésaines ont donc la nette conscience d'une urbanisation massive et d'une dynamique de peuplement hors du commun, qui suffisent à elles seules à justifier l'érection de plusieurs paroisses. Le cas de la paroisse Notre-Dame-des-Étroits, qui est elle supprimée en 1969, renvoie en négatif aux mêmes arguments canoniques : le rattachement de ce territoire aux paroisses voisines est ordonné « vu le nombre des habitants de ce quartier situé le long de la Saône (quai des Étroits et quai Jean-Jacques-Rousseau) »<sup>939</sup>. Ce critère de densité minimale permet du même coup d'affecter le personnel ecclésiastique vers d'autres paroisses aux besoins plus aigus.

L'Église de Lyon, comme les pouvoirs publics, est confrontée aux mêmes pressions de l'urbanisation. Pour l'autorité diocésaine, l'adaptation du maillage paroissial, pressentie avant

---

<sup>933</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 16 septembre 1955.

<sup>934</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 1<sup>er</sup> juillet 1959.

<sup>935</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 8 juin 1963.

<sup>936</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 23 septembre 1967.

<sup>937</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 novembre 1960.

<sup>938</sup> Notre-Dame-de-Lourdes à Vaise-Écully (1948), Sainte-Marie-de-la-Guillotière (1952), Notre-Dame-de-Lourdes à Bron (1955), Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne (1955), Saint-François-d'Assise à Saint-Rambert-l'Île-Barbe (1958), Cœur-Immaculé-de-Marie à Villeurbanne (1959), Sainte-Trinité (1960), Saint-Marc (1960), Saint-Jean-Apôtre (1960), Saint-François-Régis (1961), Saints-Côme-et-Damien à Cuire (1963), Sainte-Anne-de-Ménival (1967), Saint-Luc (1968).

<sup>939</sup> « Extinction de la paroisse Notre-Dame-des-Étroits et son rattachement à la paroisse de Saint-Georges à Lyon et à la paroisse de La Mulatière (selon les parties du territoire de cette paroisse) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 26 septembre 1969.

le recensement religieux de 1954 et confirmé par le dépouillement, est vécue à partir de la fin des années 1950 comme une urgence. Cependant, pour comprendre les justifications données à une politique de construction, il faut déplacer l'analyse vers un autre objet, distinct des *paroisses* nouvelles mais que l'Archevêché tend parfois lui-même à confondre : les *églises* nouvelles. L'Office diocésain des paroisses nouvelles, malgré son intitulé, s'intéresse en fait aux *églises-bâtiments*, non à l'érection canonique des paroisses, qui est du ressort du seul archevêque et qui ne nécessite pas la mise en place d'une structure *ad hoc*. Certes, les ordonnances apportent une première réponse à l'interrogation sur les fondements des chantiers diocésains. Mais les motifs canoniques de l'accessibilité de l'église paroissiale et du nombre de fidèles renvoient à des logiques pastorales qui ne sont pas seulement d'ordre juridique. Si le terme de « théologie » des églises nouvelles est sans doute excessif, il est possible néanmoins de parler de « principes théologiques » pour qualifier une partie au moins des intentions qui animent les responsables diocésains dans la construction d'églises nouvelles dans l'agglomération.

### III. CIVILISATION NOUVELLE ET SALUT DES HOMMES : LA MISSION AU SECOURS DES NOUVEAUX URBAINS

Le principal concept autour duquel s'articule la justification des chantiers diocésains est celui de *mission*. L'« élan missionnaire », les « valeurs missionnaires », l'« apostolat missionnaire » sont des expressions récurrentes dans les sources émanant de l'Archevêché. Ce *leitmotiv* semble aller de soi : c'est une « conviction essentielle »<sup>940</sup>, sans qu'il soit pratiquement besoin de l'explicitier. Pourtant, cette justification par la mission est moins simple qu'il n'y paraît. De quelle mission parle-t-on ? Car il y a mission et mission. Si l'expérience des prêtres-ouvriers en est la pointe avancée et le symbole, elle n'épuise pas la

---

<sup>940</sup> Pour reprendre une expression utilisée par l'autorité diocésaine lors d'une réunion des archiprêtres (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « L'effort diocésain pour les nouveaux centres religieux », 2 mai 1962). Un texte similaire signé de l'abbé Bourrat, intitulé « Campagne pour les églises nouvelles » et probablement rédigé à une date proche du premier, affirme que « si cette activité [la récolte de fonds pour le financement des églises nouvelles] ne permet pas la découverte du sens chrétien de l'argent, de la générosité et d'un certain sens missionnaire de l'Église, on aura passé à côté ».

signification d'un élan marqué par une grande diversité d'approches. L'Action catholique entend ainsi, elle aussi, servir la mission, mais dans un engagement qu'elle juge moins marqué par les risques de cléricisme. Un père Loew ne se reconnaît pas dans une mission qui serait à la fois trop éloignée de la paroisse et trop proche du militantisme communiste<sup>941</sup>.

Certes, les valeurs sont les mêmes : importance fondamentale de l'envoi, primat du sacrifice et du dévouement, ouverture radicale sur l'altérité. Il reste que la nature des contacts opérés avec les milieux en question, le degré d'immersion dans ces masses ou encore le rapport à l'autorité sont très variables. Yvon Tranvouez l'a bien montré dans le cas brestois pour l'après-guerre : au moment où se met en place la Mission générale de Brest qu'ils ont contribué à préparer, les prêtres des baraques ne se reconnaissent plus dans ce modèle pastoral trop clérical et trop éloigné des préoccupations des populations ouvrières<sup>942</sup>. L'affirmation d'un large consensus autour du mot « mission » dans les années 1940 et 1950 cache en réalité des équivoques sur les choix tactiques ou stratégiques à adopter<sup>943</sup>. D'autre part, il n'est pas inintéressant de remarquer que ce discours sur la mission pour justifier la construction de nouveaux lieux de culte commence à entrer en crise précisément au début des années 1960, dans un contexte de décolonisation et de redéfinition progressif du modèle missionnaire vers l'engagement pour le développement et la question du tiers monde<sup>944</sup>.

L'analyse de cette partie part de l'hypothèse que les caractéristiques fondamentales de la mission chrétienne contemporaine recoupent de façon assez satisfaisante les arguments théologiques et pastoraux mis en avant par l'ODPN et l'Archevêché lyonnais entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1960 (fin du concile Vatican II). Le spécialiste de missiologie David J. Bosch identifie quatre « motifs » ou « éléments missionnaires » qui serviront d'armature à la démonstration : l'élément « de conversion », ou le souci du salut des

---

<sup>941</sup> Denis Pelletier, *Les catholiques en France...*, op. cit., p. 92-93.

<sup>942</sup> « Par bien des côtés, ils sont encore dans l'esprit des paroisses missionnaires imaginées par l'abbé Michonneau, et dans la logique de la Mission ouvrière qui se met alors en place en France dans quelques secteurs pilotes associant étroitement paroisse et Action catholique. Mais à certains égards leur réflexion rejoint celle des PO : la mission n'exige pas d'abord de changer le monde mais de changer de monde » (Yvon Tranvouez, « Brest 1944-1958 : pays de mission ? », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Alain Michel, Georges Mouradian et Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 33-46, citation p. 43).

<sup>943</sup> Yvon Tranvouez, *Catholiques et communistes. La crise du progressisme chrétien, 1950-1955*, Paris, Cerf, 2000, en particulier chap. 4 et 6. S'appuyant sur un article de Michel de Certeau paru dans la revue *Études*, l'auteur développe en effet l'idée d'une « résistance par équivoque », dans laquelle « le mot "mission" fonctionne comme un mot de passe qui suffit à donner légitimité sans qu'on ait besoin d'explicitier le contenu qu'on y met. Communauté de vocabulaire sans doute, mais qui couvre la diversité des discours. Ils sont nombreux à utiliser les mêmes mots mais ils ne disent pas les mêmes choses : chacun investit le langage à sa façon. C'est ainsi que le discours officiel se trouve subverti par des discours divergents mais qui fonctionnent sur le même registre » (p. 166).

<sup>944</sup> Voir Claude Prudhomme et Jean-François Zorn, « Crises et mutations de la mission chrétienne », dans Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri, André Vauchez, Marc Vénard (dir.), *Histoire du christianisme*, t. 13 : *Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 343-373.

hommes ; l'élément « eschatologique », qui souligne l'attente de l'avènement du règne de Dieu ; l'élément de « *plantatio ecclesiae* » (implantation de l'Église) ; enfin l'élément « humanitaire », ou la recherche de justice dans le monde<sup>945</sup>.

## **A. LA *PLANTATIO ECCLESIAE* : ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE ET RASSEMBLEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ**

Cette première conception de la mission est celle que systématise le jésuite Pierre Charles de l'Université de Louvain dans les années 1930, mais qu'il reprend d'une tradition héritée du XIX<sup>ème</sup> siècle. La *plantatio ecclesiae*, qui donne naissance à une stratégie missionnaire universelle, se définit comme la constitution d'églises locales par essaimage à partir du centre romain<sup>946</sup>.

Cette doctrine, que Claude Prudhomme résume dans la formule « Bâtir pour s'établir », est explicitement revendiquée par l'autorité diocésaine dans le cadre de l'équipement religieux après 1945. En témoigne la recension déjà évoquée du livre *Construire des églises* de Paul Winniger par Henri Denis dans la *Semaine religieuse*. L'abbé Denis, qui encourage par ailleurs la lecture de l'ouvrage, précise en conclusion que « l'auteur ne prétend pas qu'il suffise de construire des églises ; il prétend seulement que, pour faire tout le reste, il faut d'abord que l'Église soit plantée. Nous retrouvons dans son argumentation tous les thèmes de la missiologie contemporaine (missions en terre païenne) »<sup>947</sup>. Cette « implantation de l'Église », évoquée à d'autres reprises dans les sources diocésaines<sup>948</sup>, s'articule autour de quatre thèmes en phase avec le discours des catholiques lyonnais de l'ODPN.

Il s'agit avant tout de créer la Maison de Dieu, car l'enjeu est la présence du Christ sauveur dans les nouveaux espaces urbanisés. D'autre part, cet enracinement renvoie à la théologie de l'Incarnation, qui permet de penser le sens du territoire. La *plantatio ecclesiae* est aussi le rassemblement d'une communauté, qui fait corps autour de la figure centrale du

---

<sup>945</sup> David J. Bosch, *Dynamique de la mission chrétienne. Histoire et avenir des modèles missionnaires*, Paris, Éditions Karthala, Hahó et Labor et Fides, 1995, p. 16 (paru en anglais sous le titre original *Transforming Mission* en 1991).

<sup>946</sup> Claude Prudhomme, « La querelle des universels. Problématiques missionnaires du XIX<sup>ème</sup> siècle », *Chrétiens et sociétés XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, 8, 2001, p. 73-98, en particulier p. 86-87.

<sup>947</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 mars 1958.

<sup>948</sup> Y compris assez tardivement (voir plus loin les développements sur ce point), par exemple chez le cardinal Alexandre Renard en décembre 1967 (journal *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 1102 de *L'Essor* du 8 décembre 1967).

prêtre. Enfin, l'implantation de l'Église est la condition pour l'éveil de nouvelles vocations sacerdotales qu'il faut sans doute rapprocher de l'encouragement constant de Rome et des théologiens catholiques à former un clergé indigène dans les pays de mission.

## 1. Créer des « Maisons de Dieu » dans les nouveaux quartiers

Les premières allusions à la construction de nouveaux lieux de culte dans le diocèse utilisent toutes la même métaphore biblique : les églises nouvelles seront les *tabernacles* offerts au Christ. À la Libération, cette image est en phase avec les urgences de reconstruction matérielle, mais aussi morale et spirituelle : « Il faut pourtant donner à Notre Seigneur les nouveaux centres religieux, les nouveaux tabernacles, d'où rayonnera sur le monde, couvert de tant de ruines, empoisonné de tant de haines, l'amour fraternel seul capable de le reconstruire »<sup>949</sup>. Dans les années qui suivent, l'image de l'« église-tabernacle » est plutôt mobilisée pour signifier la nécessité d'aller vers le monde ouvrier, qui meurt de l'absence de Dieu<sup>950</sup>.

Pourtant, le choix du tabernacle n'est pas seulement lié à une homologie de forme entre l'armoire liturgique et le lieu de culte. Lieu baigné d'une sacralité redondante (il contient le ciboire, prend place habituellement au milieu de l'autel, lui-même centre de l'édifice cultuel), cet objet a l'avantage de posséder plusieurs significations qui se superposent : il est le lieu de la présence divine ; sacrifice du Dieu fait Homme, il est également la tente des Juifs de l'Antiquité où étaient enfermés d'après la tradition hébraïque l'Arche d'Alliance et les objets sacrés avant la construction du temple de Jérusalem. Il est donc le lieu provisoire et transitoire de la divinité, dans un espace qui n'a pas encore été fondé. Avant la création de l'Office diocésain en 1957, l'usage répété du terme « tabernacle » peut signifier la possibilité de lieux de culte qui ne soient pas nécessairement en dur, dans la

---

<sup>949</sup> « La quête annuelle pour "Le Christ dans la banlieue" », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 mai 1945.

<sup>950</sup> En témoignent ces extraits du bulletin diocésain : « Et il est pourtant indispensable de donner au Sauveur Jésus des tabernacles au milieu de ces masses laborieuses qui souffrent si douloureusement de ne pas Le connaître et de ne pas L'aimer » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 19 avril 1946) ; « Il n'est plus nécessaire de redire à quels besoins urgents correspond cette quête, ni les services précieux que l'Œuvre a rendus déjà et veut rendre encore pour l'édification de paroisses nouvelles par lesquelles le Sauveur Divin peut résider au milieu de ces masses ouvrières qu'Il aime avec prédilection, et qui ont tant besoin de Lui » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 avril 1947) ; « Il s'agit rien moins que de nous aider à donner au Sauveur Jésus d'humbles tabernacles dans ces vastes agglomérations populaires qui ont tellement besoin de Lui » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 avril 1948).

tradition des « chapelles de secours » encore construites dans l'entre-deux-guerres. En revanche, après 1957, l'Archevêché de Lyon rappellera fréquemment son intention de ne pas construire des lieux de culte provisoires<sup>951</sup>. Au début des années 1960, le terme « tabernacle » n'est en tout cas plus guère utilisé. Le glissement s'opère vers le thème de la mort et de la Résurrection du Christ, entre lesquels l'attente des disciples face au tombeau vide symbolise l'absence de Dieu dans les nouveaux quartiers.

Le journal de l'ODPN est révélateur de cette volonté de faire habiter Dieu là où, semble-t-il, on ne l'attend plus. C'est la citation de l'Évangile de Jean, « Je cherche mon Seigneur et je ne sais pas où ils L'ont mis... »<sup>952</sup>, qui est systématiquement l'épithète de la feuille *Paroisses nouvelles*. Elle rappelle la détresse de Marie de Magdala devant la pierre qui a été roulée. Il n'est pas inintéressant de remarquer que les rédacteurs n'ont pas choisi le verset 2 du même chapitre qui est quasiment identique mais formulé à la première personne du pluriel : « Ils ont enlevé du Sépulcre le Seigneur, et nous ne savons où ils L'ont mis »<sup>953</sup>. Cette énonciation paraîtrait plus conforme au projet de l'Archevêché, qui est de parler au nom d'une communauté et dans le cadre d'un projet collectif d'équipement religieux. Sans doute la formulation par le « je » a-t-elle été jugée plus persuasive et renvoie plus directement chacun des lecteurs à sa propre conscience. Par ailleurs, la première partie de la phrase n'a pas de lien avec les chantiers diocésains.

Dans le récit évangélique, l'angoisse de Marie-Madeleine ne dure pourtant pas : Jésus est derrière elle et lui pose la même question que celle des anges (« Femme, pourquoi pleures-tu ? ») ; après un temps d'aveuglement, elle comprend qu'il est celui qu'elle venait voir<sup>954</sup>. On peut penser que la construction des églises nouvelles est perçue dans le même esprit : en faisant habiter Dieu sur les confins du territoire diocésain, les catholiques sont appelés, aux yeux des autorités religieuses, à devenir les mêmes témoins de la présence inattendue du Christ vivant. Avec l'idée, largement utilisée comme *topos* dans le discours catholique, que l'échec momentané et apparent est en réalité la meilleure semence pour le triomphe futur du christianisme. Mgr Mazioux formule clairement ce retournement fondamental : « Cet amas de

---

<sup>951</sup> Voir chapitre 7.

<sup>952</sup> Jean 20,13.

<sup>953</sup> Jean 20,2. Celle du « Fils de l'Homme ne sachant où reposer sa tête » (Mathieu 8, 19-20) n'est pas non plus utilisée à notre connaissance, dans le cas lyonnais en tout cas.

<sup>954</sup> « En disant cela, elle se retourna, et elle vit Jésus debout; mais elle ne savait pas que c'était Jésus. Jésus lui dit : "Femme, pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-tu ?". Elle, pensant que c'était le jardinier, lui dit : "Seigneur, si c'est toi qui l'as emporté, dis-moi où tu l'as mis, et je le prendrai". Jésus lui dit : "Marie !". Elle se retourna, et lui dit en hébreu : "Rabbouni !" c'est-à-dire, "Maître !". Jésus lui dit : "Ne me touche pas; car je ne suis pas encore monté vers mon Père. Mais va trouver mes frères, et dis-leur que je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu" » (Jean 20, 14-17).

béton et de métal qui nous vaut tant de labeurs et d'ennuis, de paroles et d'argent, ne va-t-il pas assurer la présence du Christ Sauveur au milieu des hommes ? »<sup>955</sup>.

## 2. Construction d'églises nouvelles et doctrine de l'Incarnation

Le mystère du Dieu fait Homme est également mobilisé par l'ODPN pour justifier la construction de nouveaux lieux de culte. Comme l'Incarnation qu'elle entend rendre visible, la fondation d'un lieu de culte est perçue comme un enracinement de la Transcendance dans un espace à l'origine profane. Par cet ancrage dans une réalité terrestre, l'église matérialise l'« être-là » et l'« être-avec » de Dieu. L'église ne renvoie pas à la condition humaine, elle en est la marque même. C'est la théologie que développe Henri Denis dans une réflexion sur la paroisse et en particulier sur son rapport au territoire : « La paroisse manifeste l'enracinement visible de l'Église [...]. Il n'y a donc pas de relations à Dieu sans attaches humaines. Et la première attache humaine de l'homme, c'est son corps. Mais quand je dis "mon corps" (ce mode d'exister de la conscience incarnée), je dis en même temps mes parents, je dis une hérédité, je dis aussi un sol, un lieu, un paysage, et, sur le plan culturel, je dis une langue, un travail, une civilisation. [...]. On saisit comment les lieux d'habitation de l'homme sont comme une dimension de sa personne. On a vu comment le droit canon y insistait (cf. can. 216, par. 4). Notre méthode ici sera différente : nous chercherons les divers sens de cette territorialité [...]. L'Église (continuant le Christ, avec lui), pour mettre les hommes en relation avec leur Sauveur, s'installe là où les hommes habitent. Elle épouse leur situation fondamentale d'être au monde. Elle habitera là où habitent les hommes. Contentons-nous pour l'instant d'avoir dégagé le principe de la territorialité de la paroisse : c'est le mode concret de l'enracinement de l'Institution du Salut parmi les hommes »<sup>956</sup>. Certes, la réflexion du théologien ne porte pas ici sur les églises, mais sur les paroisses. Cependant, ces quelques lignes, diffusées auprès du clergé diocésain par le canal de la *Semaine religieuse*, traduisent une volonté d'explicitation de la démarche de construction qui ne se résume décidément pas à

<sup>955</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire n°23 (aux prêtres bâtisseurs) de l'ODPN, 28 septembre 1962.

<sup>956</sup> Henri Denis, « La paroisse », texte rédigé à Francheville entre le 24 septembre et le 8 novembre 1957 et repris intégralement dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 28 mars 1958. Le canon cité par Henri Denis affirme en effet : « Sans indult apostolique spécial il est interdit d'établir des paroisses fondées sur la diversité des langues ou des nationalités des fidèles habitant la même ville ou le même territoire. Il en est de même des paroisses restreintes à des fidèles unis par des liens purement familiaux ou personnels. Si des paroisses constituées d'après les caractères sus-indiqués existent quelque part, on n'y peut rien changer, sans avoir d'abord consulté le Saint-Siège » (*Code de droit canonique*, 1917).

un simple chantier. Le lieu de culte porte la marque d'une identité ou d'une appartenance qui passe aussi par le corps du fidèle, saisi comme un mode fondamental de construction de soi et d'une communauté.

On peut, de ce point de vue, rapprocher utilement ce qui vient d'être dit par Henri Denis de l'analyse que développe l'anthropologue du religieux Mircea Eliade à la même époque. Eliade n'entend pas traiter de l'Incarnation mais, explique-t-il, pour vivre dans le monde, il faut d'abord le *fonder*, et aucun monde ne peut surgir dans le chaos d'un espace profane caractérisé par son homogénéité et la dispersion de ses lieux. Dès lors, pour habiter ces lieux, l'homme religieux doit prendre une décision conçue comme vitale, celle d'instaurer un « point fixe », « axe central de toute orientation future ». Cet acte fondamental est décrit comme une re-création du monde, assumée par la communauté comme par l'individu qui choisissent d'investir ce territoire. Cette fondation originelle introduit une rupture dans l'espace sans laquelle, soutient Eliade, rien ne peut se faire ni commencer<sup>957</sup>.

### 3. La *plantatio ecclesiae* comme rassemblement d'une communauté

Ce besoin supposé de Dieu dans les nouveaux espaces urbanisés se double du besoin prêté aux nouveaux arrivants de créer des communautés chrétiennes. Or, le lieu de culte est posé comme un préalable irremplaçable dans la constitution de tels groupes. Le cardinal Renard l'affirme dans l'éditorial du journal *Paroisses nouvelles* en décembre 1967 : « Les nouveaux quartiers sont peuplés de personnes vivantes ; elles ont besoin d'air, de pain, de culture, de loisirs ; elles ont besoin de Dieu. Comment sans lieux de culte ? Un lieu de culte dans un quartier est un "signe" de la présence de l'Église au monde : car c'est dans le lieu de culte que la communauté chrétienne s'assemble à la messe pour écouter la parole de Dieu »<sup>958</sup>. La communauté est entendue traditionnellement comme le lieu possible de l'interconnaissance, dans laquelle le fidèle est connu par son entourage et par son curé. Opposée à la « société » dans la dialectique célèbre de Ferdinand Tönnies, elle réclame

---

<sup>957</sup> Mircea Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965 pour la traduction française, réédité dans la collection « Folio Essais » en 1987, p. 25 et suivantes.

<sup>958</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 1102 de *L'Essor* du 8 décembre 1967.

l'individualisme qui nie les solidarités organiques. La communauté est à l'antipode de la notion de contrat qui fait du groupe une association artificielle entre des individus isolés<sup>959</sup>.

Dans cette communauté, noyau de la future paroisse et témoignage vivant de la présence de Dieu dans les confins de la ville, le prêtre est l'élément central. Le théologien Henri Denis en fait le fondement de la communauté naissante : « Deuxièmement, l'auteur rappelle à bon droit que toute communauté ecclésiale au sens strict suppose un prêtre, source de cette communauté. Loin de s'opposer ou de se substituer à l'apostolat spécifique du laïc, le prêtre est là pour le susciter et l'animer »<sup>960</sup>. Certains prêtres qui exercent leur ministère dans les grands ensembles se disent investis par les habitants d'une responsabilité particulière : « Ici [dans le grand ensemble] comme ailleurs, les gens veulent que le prêtre joue un certain personnage social. Qu'il soit le gardien des gosses, je l'ai déjà dit. Le prêtre est aussi, pour eux, le représentant d'une certaine spiritualité : il doit donc être présent à côté du maire et des pouvoirs publics pour que la structure de la société soit normale. S'il n'y avait pas de prêtre ici, les gens seraient vraiment convaincus qu'un grand ensemble n'est pas une vraie ville »<sup>961</sup>. L'église nouvelle doit donc faire partie du paysage urbain. Avec la mairie, elle est le lieu symbolique (y compris pour les non catholiques) d'une communauté de destin. Cette fonction sociale permet aux nouveaux habitants de s'identifier à un quartier. Le grand ensemble n'est plus dès lors un espace indéterminé aux marges de l'agglomération : l'église contribue à l'intégration symbolique au reste de la ville.

Construire un lieu de culte, c'est enfin resserrer les liens d'une autre communauté, entièrement cléricale cette fois : celle qui unit l'évêque à son clergé<sup>962</sup>.

C'est donc la totalité des liens de la communauté ecclésiale, par un jeu d'emboîtements successifs, qui se trouve renforcée par la création de nouvelles églises. Loin de distendre ou de dissoudre ces liens, la fondation d'une église nouvelle renforce la cohésion de l'Église locale et universelle. Cette vision cléricale de la communauté est perpétuée dans certains écrits malgré les orientations du Concile en faveur d'une reconnaissance accrue du laïc. En témoigne par exemple cette exhortation à la générosité en faveur des églises

---

<sup>959</sup> Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, Paris, PUF, 1977 (traduction française de l'ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft* paru en 1887). Analyses déjà anciennes mais souvent très suggestives de Robert A. Nisbet, *La Tradition sociologique*, Paris, Quadrige/PUF, 2<sup>ème</sup> édition, 1996 (1<sup>ère</sup> édition française en 1984, traduction française de *The Sociological Tradition* paru chez Basic books, Inc., Publishers, New York, en 1966), en particulier p. 69-138.

<sup>960</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 mars 1958 (à propos de l'ouvrage de Winninger).

<sup>961</sup> « Interview du curé d'un grand ensemble », dans Jacques Duquesne, *Les prêtres*, Paris, Grasset, 1965, 71-77, citation p. 72-73.

<sup>962</sup> « Mais on comprendra mieux aussi, grâce à Winninger, comment la construction de l'Église suppose une structure institutionnelle et en particulier un lien des pasteurs entre eux autour de l'évêque responsable de son Église particulière, le diocèse » (Idem).

nouvelles à la fin de l'année 1967, qui fait du prêtre le sujet implicite mais bien réel de toutes les actions des jeunes communautés : « L'effort de construction ne doit pas être ralenti : sans lieu de culte, la messe du Christ ne peut être offerte, la Foi ne peut être enseignée, le Peuple de Dieu ne peut être rassemblé, ni envoyé pour le témoignage en pleine vie ! »<sup>963</sup>. Dès lors apparaît au travers de l'analyse de cette communauté une autre composante majeure de la mission : la présence et l'exercice d'une autorité, qui est à la fois source de l'envoi vers le monde et instance de contrôle et de régulation<sup>964</sup>.

#### 4. Des églises nouvelles pour des vocations sacerdotales nouvelles

Le lien entre églises nouvelles et vocations sacerdotales peut surprendre, mais il faut rappeler que l'Église de France s'inquiète dès les années 1950 d'une baisse du nombre d'ordinations. À Lyon, les quartiers nouveaux semblent avoir suscité un temps l'espoir d'une possible relève, en tout cas d'un vivier potentiel pour de nouvelles vocations. Le cardinal Gerlier voit un lien de cause à effet assez net entre les chantiers diocésains alors naissants et le manque de prêtres : « Je reviendrai aussi sur un problème différent [des paroisses nouvelles], intimement lié au premier et encore plus impérieux : celui des vocations sacerdotales et religieuses indispensables » ; « Un effort nouveau doit être accompli [pour construire de nouveaux lieux de culte], comme je viens de vous le dire, pour que nous ayons, avec l'aide de Dieu, des vocations plus nombreuses. Nous avons en perspective des années dures, avec des chiffres d'ordination très réduits »<sup>965</sup>. Un texte de 1962 émanant de l'Archevêché pose explicitement la question : « Et les vocations qui nous manquent ne viendront-elles pas aussi de ces communautés chrétiennes naissantes ? »<sup>966</sup>. La *plantatio ecclesiae* est par conséquent une garantie pour l'avenir de l'Église dans les nouveaux quartiers. Pourquoi tant d'insistance de la part des autorités ecclésiastiques à s'implanter dans ces territoires nouvellement urbanisés ?

---

<sup>963</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 1<sup>er</sup> décembre 1967.

<sup>964</sup> Voir en particulier David J. Bosch, *Dynamique de la mission chrétienne...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>965</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957 ; « Lettre à mes diocésains au sujet de la construction et de l'équipement de nos nouvelles paroisses », par le cardinal Gerlier, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 octobre 1957.

<sup>966</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « L'effort diocésain pour les nouveaux centres religieux », 2 mai 1962.

La *plantatio ecclesiae* ne prend sens qu'en référence au salut des hommes que l'Église doit assurer. La conversion est le second élément fondamental de la mission, extérieure comme intérieure. Mgr Maziers traduit de façon remarquable ce lien entre plantation de l'Église et salut des pécheurs. Dans un article intitulé « Temps de grâce » paru dans le journal *Paroisses nouvelles* en 1962, il tente de trouver des réponses aux problématiques des chantiers diocésains que soulève la Lettre encyclique *Mater et magistra* (1961) du pape Jean XXIII. Il met notamment en perspective l'aménagement du territoire dans une histoire du salut, insistant notamment sur « le nécessaire aménagement de la Terre en tant qu'affirmation d'un au-delà du monde et des choses [...]. À travers la vie agitée, complexe du monde moderne, l'homme des usines, des grands ensembles, des loisirs collectifs, a besoin lui aussi d'une présence qui le délivre de la solitude et du sentiment douloureux de l'inachèvement »<sup>967</sup>. L'équipement religieux renvoie les réalités humaines à un au-delà qui les dépasse et leur donne sens. La mission est le signe d'une transcendance qui sauve l'homme de sa condition.

## **B. LE SALUT DES HOMMES : LA CONVERSION**

David J. Bosch analyse la foi chrétienne comme intrinsèquement missionnaire : le christianisme serait missionnaire par nature, sans quoi il trahirait sa raison d'être<sup>968</sup>. La prétention de l'Église à l'universalité est renforcée et régénérée par la reconquête de ses marges. La mission se propose d'atteindre, à des fins de conversion, tous les hommes où qu'ils se trouvent<sup>969</sup>. Il s'agit par conséquent, pour l'autorité diocésaine, de ne pas abandonner les nouveaux urbains sur le plan spirituel, et d'assurer le maintien des conditions de possibilité d'une vie religieuse dans les quartiers neufs.

---

<sup>967</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, journal *Paroisses nouvelles*, supplément au n°812 de *L'Essor* du 12 mai 1962.

<sup>968</sup> David J. Bosch, *Dynamique de la mission...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>969</sup> On trouve ces deux caractéristiques - universalité du salut et conversion des fidèles - dans un autre modèle concurrent de celui du père Charles dans les écrits de l'Allemand J. Schmidlin à la fin des années 1910. Voir Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège...*, *op. cit.*, chapitre XI « Modèles ecclésiaux et action missionnaire ».

## 1. Ne pas abandonner spirituellement les nouveaux urbains

Dans les textes bibliques, les termes de « Sauveur » et de « salut » sont utilisés dans les cas d'une détresse fondamentale. En particulier, la rédemption divine intervient à propos de deux situations humaines fondamentales, la maladie et la servitude<sup>970</sup>. C'est le second motif qui semble correspondre le plus adéquatement à l'évangélisation des banlieues telle que l'envisagent l'Archevêché et l'ODPN. Au moment de la création de l'Office diocésain, le cardinal Gerlier évoque ces foyers rendus étrangers à eux-mêmes faute de ne pas connaître Dieu. La conversion est la sortie d'une aliénation : « Pourrions-nous abandonner religieusement cette série de quartiers nouveaux, peuplés de familles jeunes ayant de nombreux enfants? Les âmes ont besoin de vérité autant que les corps de nourriture. Nous manquerions à la mission que nous confie le Christ, si nous les laissons dans la détresse spirituelle qui accable tant de nos frères, et qui les prive d'un élément essentiel de vrai bonheur »<sup>971</sup>.

Dès lors, le discours des responsables pastoraux lyonnais oscille entre un optimisme joyeux - « les cités nouvelles représentent aujourd'hui une chance exceptionnelle de christianisation à saisir dans toute son ampleur » - et une angoisse face à un monde qui échappe progressivement à l'emprise de l'Église et à sa proposition de salut - « Pouvons-nous accepter que des cités entières manquent de lieux de culte, de salles de catéchisme et de presbytères ? Pouvons-nous attendre que les populations de ces cités se soient éloignées de Dieu, en vivant dans un contexte humain privé de lien visible avec l'Église et de moyens d'évangélisation ? »<sup>972</sup>. Construire des églises et ne pas laisser les fidèles dans une détresse spirituelle perçue comme un drame collectif insoutenable, c'est aussi soutenir les curés confrontés à des tâches qui, pour certains, les dépassent. Dans un rapport sur la situation des églises nouvelles en mai 1961, Mgr Mazioux évoque l'indispensable démarrage de vingt-six chantiers dans un délai réduit « sous peine de laisser longtemps encore des quartiers urbains en entier sans secours religieux, et abandonner les pasteurs au découragement »<sup>973</sup>. À terme, si

---

<sup>970</sup> Bernard Sesboüé, article « Salut » dans *Dictionnaire de spiritualité*, 14, col. 251-283.

<sup>971</sup> « Lettre à mes diocésains au sujet de la construction et de l'équipement de nos nouvelles paroisses » par le cardinal Gerlier, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 octobre 1957.

<sup>972</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « L'effort diocésain pour les nouveaux centres religieux » ; « Lettre de Son Éminence à l'occasion de la quête annuelle pour les églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 octobre 1962.

<sup>973</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « rapport général de la réunion générale de l'ODPN du 23 juin 1961 » par Mgr Mazioux.

l'urbanisation perdure sur le même rythme sans que des lieux de culte viennent renforcer le maillage existant, l'Archevêché craint la constitution progressive d'une ceinture de villes athées autour de Lyon, qui rappelle le mythe de la « banlieue rouge » encerclant la bourgeoisie des beaux quartiers. Le cardinal Gerlier joue sur cette peur de l'encerclement dans ses appels aux dons : « La création de paroisses nouvelles, ou tout au moins de centres religieux annexés aux anciennes paroisses s'impose donc, sous peine de voir très rapidement se constituer de véritables cités païennes en bordure de nos villes.[...]C'est une vaste et lourde entreprise, intéressant le salut de milliers de familles »<sup>974</sup>.

Les militants d'Action catholique, notamment ceux des classes moyennes et de la bourgeoisie, sont également sensibles à l'effort de conversion que permet l'implantation de nouvelles églises. À la section ACGH de La Mulatière, c'est « la progression du Royaume de Dieu sur l'ensemble du diocèse » qui constitue le véritable fondement de l'équipement religieux. Cette militante ACGF de la Loire ne dit pas autre chose, tout en constatant des degrés dans la perception intellectuelle de l'enjeu : « Dans mon foyer (milieu indépendant), favorable aux chantiers par souci d'assurer l'implantation de l'église dans les quartiers nouveaux ou dans ceux qui se développent afin d'étendre le règne de Dieu. Notre milieu favorable aussi, soit pour le même motif, soit par obéissance traditionnelle au clergé sans avoir nettement pris conscience du problème »<sup>975</sup>. Cette notion de *dilatatio regni Dei* est au cœur du modèle missionnaire développé par T. Gentrup au milieu des années 1920 : les chrétientés locales s'étendent par extension du noyau initial, jusqu'à englober toute l'humanité<sup>976</sup>. Il est donc intéressant de constater que le concept de *mission* est convoqué dans ses différentes acceptions et modèles par les militants et les responsables pastoraux. Dans tous les cas cités précédemment, la conversion n'est possible qu'à la condition qu'un lieu de culte préexiste, sans quoi l'avenir spirituel des villes se trouverait compromis.

---

<sup>974</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957.

<sup>975</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, réponse d'une militante d'ACGF Loire à l'enquête du CNCE, 25 janvier 1962.

<sup>976</sup> Voir Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège...*, *op. cit.*, chap XI « Modèles ecclésiaux et action missionnaire ».

## 2. Maintenir les conditions de possibilité d'une vie religieuse, y compris pour les générations à venir.

Le lieu de culte est perçu comme le moyen indispensable de l'évangélisation. La matérialité de l'église est conçue comme un préalable à toute forme d'apostolat. En ce sens, les autorités religieuses se sentent investies d'une responsabilité historique : l'avenir spirituel du diocèse passe nécessairement par l'extension et la densification du réseau des paroisses. Plusieurs indices dans la documentation en témoignent. Lorsque Paul Winninger vient assurer une série de conférences dans le diocèse pour présenter son ouvrage et ses thèses, la *Semaine religieuse* le présente comme celui qui pourra répondre à l'« angoissante question » : « Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'Église va-t-elle perdre les villes ? »<sup>977</sup>. Quelques semaines plus tard, le discours du cardinal Gerlier sur le thème de l'emprunt diocésain prend un accent prophétique : « Faute de procurer les terrains nécessaires à l'implantation des nouvelles paroisses dans les banlieues de toutes nos grandes villes, l'avenir religieux de milliers de familles risquerait d'être gravement compromis »<sup>978</sup>. Ne pas construire, ce serait renoncer à l'annonce de l'Évangile dans les périphéries urbaines. Sans lieux de culte, cadre et support de toute vie spirituelle, comment proclamer la vérité chrétienne ?

La présence de l'Église dans les nouveaux espaces urbanisés n'est jamais perçue comme définitivement acquise. Elle est un idéal vers lequel tend l'évêque du lieu, objet d'une vigilance qui ne doit jamais désarmer. En témoigne cette réflexion du cardinal Gerlier à destination des fidèles du diocèse : « Il est remarquable l'effort magnifique que nous constatons de tous côtés pour édifier de nouveaux quartiers [...]. Mais dans ce déploiement de maisons, d'écoles, de services, le Maître Divin a-t-il toujours sa place ? Hélas ! C'est que bien des quartiers risquent *si l'on n'y songe pas*<sup>979</sup>, de n'avoir pas leur église, et d'être ainsi privés de l'élan spirituel sans lequel on ne saurait faire face aux redoutables problèmes que pose l'état actuel du monde »<sup>980</sup>. L'expression « si l'on n'y songe pas » est symptomatique de l'attitude adoptée par l'archevêque et le personnel de l'ODPN face à la croissance urbaine : il faut une prise de conscience toujours renouvelée du manque et de l'insuffisance pour ne pas se laisser distancer par le rythme de l'urbanisation. L'équipement religieux est assimilé à une

---

<sup>977</sup> « ODPN », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mars 1959.

<sup>978</sup> « Pour les paroisses nouvelles : notre emprunt diocésain », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 8 mai 1959.

<sup>979</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>980</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, appel du cardinal Gerlier dans la brochure *Paroisses nouvelles*, non datée, 1960 ou 1961 probablement.

lutte, non seulement contre le temps, mais aussi et avant tout contre soi-même, comme si l'inachèvement obligé du réseau de paroisses conduisait l'évêque à un perpétuel labeur sur le mouvement même de sa pensée pastorale. On pourrait quasiment parler d'acte compulsif tant le non-accomplissement de cet effort de connaissance et d'aménagement semble générer angoisse et culpabilité. Le texte du cardinal Gerlier appelle un second commentaire : les pouvoirs publics et les initiatives privées pourvoient aux besoins des nouveaux quartiers, mais « si l'on n'y songe pas » - le « on » étant l'Église et plus particulièrement l'archevêque - rien ne se fera dans le domaine spirituel. Autrement dit, nul autre organisme ou institution ne pensera cette question à la place de l'autorité diocésaine. D'une certaine manière, c'est un prolongement de la loi de séparation de 1905 : c'est à l'Église, non à la puissance publique, de créer les conditions d'exercice du culte dans les espaces où tout est à faire et à aménager.

Créer les conditions de possibilité d'une vie religieuse conduit l'Église de Lyon à justifier sa politique d'équipement en lieux de culte en s'appuyant sur l'argumentaire traditionnel de la *jeunesse* de l'Église. Le thème médiéval de la vieillesse du monde, selon lequel les hommes courent à leur perte faute de connaître et de reconnaître Dieu, est opposé à la fraîcheur et à l'actualité supposées du message chrétien. À ce titre, l'expression « paroisses nouvelles », dans laquelle l'adjectif est davantage mis en valeur que dans l'expression plus attendue « nouvelles paroisses », est une illustration de cette « cure de jouvence » revendiquée. Celle-ci s'apparente moins à une innovation radicale - toujours suspecte dans l'Église - qu'à une sorte d'*aggiornamento*. Mgr Mazieux fait le rapprochement entre la légitimité de l'ODPN et les espoirs du concile Vatican II dont l'ouverture s'effectue deux semaines plus tard (11 octobre 1962) : « En cette grande année du concile, ne devons-nous pas nous réjouir malgré notre lourde tâche - ou peut-être à cause d'elle - à la pensée que nous participons ensemble à ce rajeunissement de l'Église par la mise en place de structures nouvelles ; matérielles certes, elles sont cependant indispensables à la fondation de communautés chrétiennes vivant au rythme d'une civilisation qui a grand besoin d'un "supplément d'âme" »<sup>981</sup>. A *contrario*, le vieux monde « risque de s'effondrer »<sup>982</sup> faute de connaître le message évangélique. Ces dernières phrases montrent que la construction de nouveaux lieux de culte répond à une troisième exigence inhérente à la mission : transformer la civilisation par la foi.

---

<sup>981</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire n°23 (aux curés bâtisseurs) de l'ODPN, 28 septembre 1962.

<sup>982</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « En avant dans le courage et la confiance », par le cardinal Gerlier, dans *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 757 de *L'Essor* du 23 avril 1961.

## C. UNE CIVILISATION URBAINE À TRANSFORMER PAR LA FOI

David J. Bosch rappelle une ambivalence fondamentale dans la missiologie contemporaine : la mission est à la fois un « oui » et un « non » de Dieu au monde. Le siècle est le théâtre de l'action et de l'engagement, il constitue le cadre de la quête du salut d'hommes qui vivent dans le monde ; mais la mission renvoie également à un au-delà qui dépasse la contingence et l'historicité des sociétés humaines<sup>983</sup>.

Les liens entre nature de la civilisation et conversion chrétienne sont donc au cœur des problématiques missionnaires. Or, dans la France d'après-guerre, la croissance urbaine n'est pas seulement perçue par les sociologues et les démographes comme un étalement spatial, mais également comme *urbanisation*, c'est-à-dire comme phénomène de civilisation qui touche l'ensemble des sphères de la société. Le numéro que consacre par exemple le Centre catholique des intellectuels français (CCIF) à la croissance urbaine et à la naissance des grands ensembles s'intitule de façon emblématique *Vers une nouvelle civilisation urbaine*. Dans l'introduction, le comité de rédaction relit l'extension des villes à la lumière des enjeux ecclésiologiques. Ce qui aurait pu rester de l'ordre du constat géographique ou sociologique - les citadins sont de plus en plus nombreux - est mis en perspective et historicisé : « Tout ce puissant mouvement d'urbanisation met en question l'avenir même de l'Église. Les catholiques, évêques, prêtres, laïcs, sauront-ils affronter cette immense transformation matérielle, sociale, psychologique ? Pour des décennies, la connaissance du Christ, la vie de la foi dépendent de la réponse qui sera donnée à cette interrogation. Faire face à cette mutation urbaine d'aujourd'hui est aussi capital qu'il l'était de faire face à la migration des campagnards vers les villes au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette intégration du monde ouvrier que l'Église n'a pas su réaliser il y a un siècle, saura-t-elle l'accomplir aujourd'hui pour ces nouveaux urbains des cités, pour cette nouvelle classe urbaine, dont il faut christianiser les modes de vie, les besoins, les aspirations ? Autrement dit, l'Église sera-t-elle au cœur de la nouvelle civilisation ou lui restera-t-elle étrangère ? Certaines réalisations déjà en cours, la valeur de certaines expériences missionnaires, l'attention d'une hiérarchie très consciente du problème permettent sans doute quelque confiance et quelque espoir. Un point est certain : les villes nouvelles représentent une chance d'évangélisation et de rechristianisation du pays pour l'Église, c'est-à-

---

<sup>983</sup> David J. Bosch, *La dynamique de la mission...*, op. cit., p. 22-23.

dire pour nous tous. Saurons-nous la saisir ? »<sup>984</sup>. La ville est d'abord définie par la population qui l'habite et l'urbanisation est pensée comme une nouvelle utopie missionnaire.

Dans le diocèse de Lyon confronté plus que d'autres à la croissance urbaine, les responsables pastoraux perçoivent le bouleversement des structures et des mentalités que représente l'urbanisation. Mgr Villot pressent en 1961 l'émergence d'une nouvelle réalité urbaine, marquée par la « mégalopole » étudiée par Jean Gottmann<sup>985</sup> : « Une civilisation nouvelle est en train de naître, qui sera caractérisée par d'immenses concentrations urbaines. Les régions rurales, même les plus éloignées des villes, savent maintenant qu'elles sont solidaires de cette évolution qui engage, sans doute pour des siècles, l'avenir spirituel de l'humanité. Ou bien la civilisation qui monte va s'ouvrir à l'Évangile ; ou bien elle va se refermer sur elle-même »<sup>986</sup>. L'urbanisation est conçue selon un modèle « systémique » qui lie campagnes et villes dans une interdépendance renforcée. Mgr Mazioux explique de même en septembre 1962 que « c'est une civilisation nouvelle que l'Église diocésaine doit préparer au baptême et à la vie eucharistique »<sup>987</sup>.

À plusieurs reprises, les responsables diocésains soulignent la temporalité propre à cette nouvelle civilisation. C'est à une accélération du temps et de l'histoire que sont confrontées les autorités religieuses sur le terrain de la ville. Le cardinal Gerlier justifie en effet l'implantation rapide de lieux de culte par la nécessité de rendre présente la figure du Christ « à des hommes qui subissent la pression matérialisante du rythme et du genre de vie urbains »<sup>988</sup>. Le journal *Paroisses nouvelles* appelle en décembre 1967 à « suivre la vie là où elle se forme, à *prendre la cadence*<sup>989</sup> d'un monde qui s'édifie » pour donner aux nouveaux quartiers l'équipement culturel nécessaire<sup>990</sup>.

Un texte de mai 1962 écrit sans doute par un évêque auxiliaire mérite une plus grande citation car il récapitule l'ensemble des modalités et des enjeux de cette mutation dans la société française qu'il s'agit de rendre conforme à l'idéal évangélique : « Sans doute, là comme toujours, il s'agit d'hommes à sauver. Mais les centaines de milliers d'hommes que l'Église veut atteindre, pour les évangéliser, dans les cités nouvelles qui se construisent à

---

<sup>984</sup> « Vers une nouvelle civilisation urbaine », *Recherches et débats*, 38, 1962, p. 10.

<sup>985</sup> Jean Gottmann, *Megalopolis...*, *op. cit.*

<sup>986</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 788 de *L'Essor* du 26 novembre 1961.

<sup>987</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire n°23 (aux curés bâtisseurs) de l'ODPN, 28 septembre 1962.

<sup>988</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier à ses diocésains le jour de la fête du Christ-Roi, 29 octobre 1961.

<sup>989</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>990</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 1102 de *L'Essor* du 8 décembre 1967.

travers le diocèse, font l'apprentissage de conditions de vie très différentes de celles qu'ils ont connues jusqu'ici. Leur comportement (individuel, familial, social), leur mentalité, leurs aspirations et leurs besoins de tous genres évoluent, beaucoup plus rapidement semble-t-il que partout ailleurs, vers de nouveaux modes de relations humaines, vers de nouvelles institutions sociales qui influencent déjà et influenceront de plus en plus, de façon profonde et durable les conditions de la foi et de la vie spirituelle. Sommes-nous assez convaincus que l'effort demandé au diocèse va permettre à l'Église d'être présente au cœur même de toutes ces mutations qui se préparent ? Sommes-nous assez convaincus que l'avenir spirituel de cette civilisation dépend pour une part de la présence de l'Église dans ces nouveaux secteurs de vie, de la présence des chrétiens dans ces nouvelles institutions ? »<sup>991</sup>. Sont rappelées dans cet extrait les convictions qui font de l'équipement en lieux de culte une urgence pour le diocèse : l'impératif du salut, un nouveau rapport au temps, l'émergence de nouveaux modes de fonctionnement du vivre-ensemble et les effets de ces recompositions sur la vie religieuse. S'il en était encore besoin, la construction d'églises nouvelles est justifiée par l'autorité diocésaine par un dernier argument : la nécessité d'une équité territoriale dans l'accès au lieu de culte.

#### **D. LA RECHERCHE DE LA JUSTICE**

Le concept de *justice* est la quatrième composante dans l'expression idéal-typique de la mission telle que la propose David J. Bosch. Dans le cas de l'équipement religieux, celle-ci n'apparaît pas exactement comme le missiologue l'entend, à savoir comme un élément « humanitaire »<sup>992</sup>. La justice transparaît dans les sources non pas au sens de la morale théologique mais comme l'expression d'une certaine *équité dans l'accès* au lieu de culte.

La responsabilité déjà évoquée des chrétiens du « centre » géographique et symbolique de la ville à l'égard des croyants des périphéries de l'agglomération trouve ici confirmation lorsqu'il s'agit de justifier la construction de nouvelles églises<sup>993</sup>. L'aménagement de l'espace diocésain est d'abord conçu par l'autorité diocésaine et par l'ODPN comme une posture : celle du sursaut, face à un risque de dislocation du territoire. En affirmant que « les lieux de culte sont les plus indispensables là où la population est la plus démunie ! », l'Archevêché

---

<sup>991</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « L'effort diocésain pour les nouveaux centres religieux », 2 mai 1962.

<sup>992</sup> David J. Bosch, *Dynamique de la mission...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>993</sup> Voir chapitre 4.

instaure une hiérarchie dans les besoins en lieux de culte : priorité est donnée aux marges les plus déshéritées de l'espace urbain<sup>994</sup>. L'autorité diocésaine en vient à encourager un système de péréquation qui dépasse la charité traditionnelle pour s'inscrire dans une démarche plus laïque : « Ce n'est donc pas une quête que nous venons vous recommander. C'est à un impôt de solidarité librement acquitté, et d'un caractère exceptionnel, que nous vous convions, en vous demandant de consentir, au détriment de votre patrimoine, un sacrifice que l'enjeu justifie »<sup>995</sup>. La justice est entendue ici comme la réduction d'inégalités dans l'accès aux lieux de culte.

Des parallèles utiles sur le plan heuristique peuvent être proposés à titre d'hypothèses avec les problématiques de l'aménagement du territoire au même moment. A la fin des années 1960, le titre prêté par les services de la DATAR à un document interne, « Scénario de l'inacceptable » (1968-1971), pourrait très bien s'appliquer au cas des chantiers diocésains : il s'agit dans les deux cas de montrer ce que risque de devenir l'espace français si rien n'est fait pour enrayer les évolutions prévisibles jugées néfastes. De la même façon, la responsabilité du centre à l'égard des périphéries est un des modèles politiques à l'œuvre dans la prospective de Jean-François Gravier dans *Paris et le désert français*. Ce volontarisme peut s'expliquer sans doute par une volonté de rattrapage des espaces les plus démunis avec pour ligne de mire une égalisation effective des équipements régionaux. Mais il peut être lu plus profondément comme une recherche de compensation, et pas uniquement matérielle, dans une situation d'injustice : les banlieusards sont perçus par les autorités religieuses comme les *victimes d'un éloignement* du centre, pris dans son acception géographique mais aussi ecclésiologique. En jouant sur les mots, les efforts de *consolidation* du maillage paroissial ont pu également être pensés comme un message de *consolation* pour ces populations<sup>996</sup>. Universalisme, recherche de l'unité, transformation des réalités au sens d'une quasi-démiurgie sont des utopies que les autorités ecclésiales et autorités civiles partagent les unes et les autres dans leur volonté commune d'aménager des territoires.

---

<sup>994</sup> « Quête annuelle pour les églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 4 octobre 1968.

<sup>995</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier à ses diocésains le jour de la fête du Christ-Roi, 29 octobre 1961.

<sup>996</sup> Nous nous inspirons dans ce paragraphe de l'analyse stimulante que propose le géographe Jacques Lévy dans l'article « Aménagement du territoire » dans Michel Lussault et Jacques Lévy (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 64-68.

Le problème historique de la construction des lieux de culte pose la question d'une *doctrine* que se serait constituée l'Église en matière de représentation et de structuration de l'espace qu'elle entend christianiser. Thibault Tellier évoque par exemple une possible « doctrine urbaine des autorités catholiques » en matière d'implantation religieuse<sup>997</sup>. Le cas lyonnais pour l'époque contemporaine permet-il d'apporter quelques éclairages ?

Les contours théoriques et méthodologiques d'une « idéologie spatiale » ont été esquissés en géographie. Anne Gilbert propose en particulier de la définir comme « un système d'idées et de jugements, organisé et autonome, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité dans l'espace »<sup>998</sup>. Même si ce concept est séduisant par certains aspects - en insistant en particulier sur le rôle si important dans l'Église du discours intellectuel et normatif dans le domaine de l'action -, il ne paraît pas approprié.

On peut en effet faire apparaître au moins deux obstacles à son utilisation concernant l'Église, et plus précisément dans le rapport de l'institution ecclésiale à l'espace. D'une part, les pratiques précèdent et conditionnent dans bien des cas le discours des autorités religieuses en matière de construction de lieux de culte : ce sont souvent les prêtres et les équipes de laïcs sur place qui, localement et empiriquement, décident de l'opportunité d'un lieu de culte<sup>999</sup>. Très souvent, l'ODPN n'a fait en outre que répondre à une demande de curés bâtisseurs ou de fidèles inquiets d'une croissance urbaine qui oublie Dieu dans leur quartier. Autrement dit, les justifications qui viennent d'être données dans le cadre de ce chapitre sont souvent concomitantes de pratiques sur le terrain, faites d'échecs, d'essais ou de retournements, qui nuancent fortement le caractère lisse et linéaire des explications fournies par les autorités religieuses. La justification de la construction de lieux de culte n'est donc pas seulement une affaire doctrinale et intellectuelle, elle se nourrit en permanence des réalités et du discours des acteurs locaux.

D'autre part, les logiques territoriales qui animent les responsables de l'Église diocésaine ne sont en rien autonomes. Elles sont plutôt à lire comme un des prolongements de la mission, elle-même prenant appui sur une théologie. Le rapport de l'Église à l'espace - et par là à la ville en tant qu'entité spatiale - est indissociable d'une vision du monde à

---

<sup>997</sup> L'auteur reste cependant prudent : il appose des guillemets à « doctrine urbaine » et nuance immédiatement son propos par l'expression « si l'on peut dire » (Thibault Tellier *Le temps des HLM : la saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires/culture, 2007, p. 151).

<sup>998</sup> Anne Gilbert, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'Espace géographique*, 1, 1986, p. 57-66.

<sup>999</sup> Voir chapitre 7.

considérer comme un tout. Le terme de *doctrine*, bien que stimulant comme modèle, paraît par conséquent inadéquat pour caractériser le discours qui légitime dans le diocèse de Lyon une politique de construction de nouveaux lieux de culte.

Il faut souligner enfin le sens que prend ce volontarisme catholique du point de vue du rapport de l'Église à l'Histoire. Loin de se replier sur des positions fixistes au nom d'un ordre qui ne devrait pas changer en dépit des mutations qu'impose la modernité, les catholiques lyonnais illustrent la préoccupation d'une prise en charge du futur. L'urbanisation est considérée dans son irréversibilité (au moins à court et moyen terme), dans son accélération et dans son caractère cumulatif : la ville s'étale et les limites de l'agglomération reculent. C'est donc bien l'historicité des sociétés urbaines qui est prise en compte dans le cas d'une politique de construction d'églises nouvelles. La stratégie nettement perceptible d'une tentative de participer à l'aménagement des quartiers neufs témoigne sans équivoque d'une attention et d'une ouverture sur la ville en train de se faire. La question de la localisation des nouveaux lieux de culte que nous souhaitons à présent aborder traduit la prise en compte aigüe de la complexité de la ville moderne.

# CHAPITRE 7: LA QUESTION DE LA LOCALISATION DES ÉGLISES NOUVELLES, OU L'URBANISME RELIGIEUX COMME SOLUTION À LA DÉCHRISTIANISATION (1957 - 1975).

La problématique de l'urbanisme religieux dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a été relativement peu étudiée en France par les historiens, dans le champ de l'histoire religieuse comme dans celui de l'histoire urbaine. Le chantier a été en partie déblayé par le travail de Franck Debié et Pierre Vérot, qui présente l'immense avantage de proposer des pistes de recherche et de formuler des hypothèses<sup>1000</sup>. Le cas de Paris étudié pour des périodes antérieures peut également fournir un point de départ utile.

Précisément, Miriam Simon voit dans l'arrivée en 1931 de Mgr Touzé à la tête de l'Œuvre des nouvelles paroisses de la région parisienne un changement dans la politique d'équipement religieux. Après les initiatives éparses et ponctuelles des curés-bâisseurs dans les années 1900-1920, l'Archevêché aurait souhaité davantage encadrer et rationaliser la construction de nouvelles églises : « Jusqu'alors, les implantations de nouveaux lieux de culte se décidaient au coup par coup, au gré des opportunités, des dons de terrains ou d'argent. À compter de cette date [1931], elles sont censées être le résultat d'une planification pensée beaucoup plus en termes spatiaux. Désireux de montrer sa maîtrise de la discipline urbanistique, le chanoine Touzé revendique une démarche raisonnée, mise en évidence par le sous-titre de la revue fondée dès juillet 1932, *Christ dans la banlieue, Revue de l'Urbanisme*

---

<sup>1000</sup> Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré. Une aventure du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Critérim, 1991.

*religieux du diocèse de Paris* »<sup>1001</sup>. Miriam Simon montre cependant que la réussite de cette « planification pensée beaucoup plus en termes spatiaux » ne se décrète pas, et qu'elle doit beaucoup au bon vouloir des élus et de l'administration parisienne (Conseil municipal et préfecture de la Seine), au terme d'âpres négociations. Est-ce à dire que l'« urbanisme religieux » n'a pas existé, cette expression ne servant qu'à désigner, sous couvert de scientificité, des implantations d'églises qui ne seraient que le fruit d'opportunités dans les espaces encore libres, au gré des aléas de la vie des diocèses ?

Pour avancer dans la réflexion, il faut sans doute revenir au terme d'« urbanisme » tel qu'il s'entend au cours des années 1950 et 1960 en France. Il n'est pas inutile de partir de la définition qu'en propose Françoise Choay en 1965. L'urbanisme est « la discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique, et par sa prétention scientifique »<sup>1002</sup>. Or, le dépouillement de revues spécialisées et d'archives diocésaines montre clairement que ces caractéristiques sont présentes dans la pensée des responsables religieux face au problème de l'implantation de nouveaux centres religieux après 1945. La sociologie religieuse fournit un cadre scientifique aux études de *planning* paroissial ou aux rapports des curés-bâtitisseurs sur le terrain. Par ailleurs, une réflexion portant sur les meilleures conditions possibles d'implantation fait appel à des analyses souvent fines qui empruntent leur vocabulaire à la géographie universitaire des années 1950-1960.

Françoise Choay explique que ces propositions d'ordonnements urbains, faute de prendre des formes concrètes d'aménagement, se déploient avant tout dans l'imaginaire. Les deux modèles d'urbanisme identifiés par l'auteur, le progressisme et le culturalisme, entendent tous deux remédier à des désordres (urbains, mais aussi sociaux ou moraux) et se situent par conséquent dans la dimension de l'utopie<sup>1003</sup>. Or, la sphère religieuse n'échappe pas à ces idéaux spatiaux faits d'images de la ville future. Les sources indiquent de façon nette que la question de la localisation des églises nouvelles renvoie effectivement à des considérations d'ordre *utopique* qui dépassent les seuls problèmes d'espaces encore vacants ou de délimitation des frontières paroissiales. Le diocèse de Lyon s'empare de la question des églises nouvelles pour penser la déchristianisation en termes d'*inadéquation spatiale*. L'espace offre la possibilité d'une réponse au détachement religieux, réel ou supposé tel, des habitants des grandes villes. Michel de Chalendar<sup>1004</sup> donne en 1964 une portée morale et

---

<sup>1001</sup> Miriam Simon, « La construction de lieux de culte... », *op. cit.*, p. 460.

<sup>1002</sup> Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, p. 8.

<sup>1003</sup> Idem, p. 15.

<sup>1004</sup> Auteur de *Champ libre : essai sur les maisons et les villes de demain* (Paris, Éditions Public-Réalisations, 1965).

politique à l'urbanisme qui, dans notre hypothèse, exprime aussi la vision des responsables diocésains et du clergé lyonnais : « La France n'est plus à la recherche d'une politique du logement, mais d'une régénération<sup>1005</sup> par l'urbanisme. La quantité de logements à construire impose qu'une part d'entre eux soit groupée et oblige à la création de véritables villes. Cette création urbaine elle-même incite à réformer des institutions et des habitudes, à inventer des structures adaptées à l'objet que l'on se propose d'atteindre [...]. Car il faut choisir ! Le laisser-aller de la construction à la petite semaine, des lotissements d'occasion, des cités du hasard n'est plus admissible. L'urbanisme a commencé par une série de mesures de sauvegarde ; il entre aujourd'hui dans sa période volontaire. La France fait peau neuve ; la création urbaine est un des aspects de l'aménagement du territoire »<sup>1006</sup>.

Les réflexions théoriques existent dans le diocèse de Lyon, visibles dans les rapports des archiprêtres, les ordonnances d'érection de paroisses, les lettres pastorales de l'archevêque ou les circulaires de l'Office diocésain. En croisant ces différentes sources, il est possible de dégager quelques lignes directrices d'un urbanisme religieux à Lyon, qui seront présentées dans une première partie. Il s'agira notamment de comprendre ce que signifie pour le Diocèse la notion de *centralité*, quasiment systématiquement invoquée dans la recherche du site pour un nouveau lieu de culte.

On chercherait toutefois en vain, pour le diocèse de Lyon, une « doctrine » de l'urbanisme religieux, fondée sur un nombre arrêté de principes clairs, synthétisée dans un seul texte et établie une fois pour toutes par l'Archevêché et l'ODPN. Dans un second temps, la démonstration s'intéressera à la part inévitable de pragmatisme qui anime les responsables de la construction de nouvelles églises. Cet empirisme, qu'il faudra décrire au plus près du terrain, est le révélateur d'enjeux qui dépassent la seule question de la localisation. La quête de terrains dans les espaces en cours d'urbanisation suscite en effet des questionnements sur l'autonomie des quartiers et des communautés, sur la participation de la population à la décision d'implantation ou encore sur la fiabilité des informations recueillies.

---

<sup>1005</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>1006</sup> Michel de Chalendar, « Des villes au service de l'Homme », dans *Vers une nouvelle civilisation urbaine*, revue *Recherches et Débats*, 38, 1962, p. 52-66, citation p. 64-65.

# I. LES CARACTÉRISTIQUES THÉORIQUES DE L'URBANISME RELIGIEUX

## A. LE *PLANNING* PAROISSIAL : UNE PRÉOCCUPATION DE LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE DES ANNÉES 1950 ET 1960.

### 1. La géographie paroissiale : un ressort de l'action de l'Église dans l'espace urbain

Telles qu'elles se présentent dans le cadre de l'ODPN, celui de l'Archevêché ou chez les prêtres du diocèse, les réflexions géographiques et pastorales sur la localisation des églises nouvelles s'insèrent dans un contexte plus général de questionnements sur la sociologie paroissiale, et en particulier sur le *planning* paroissial. Quelques exemples de publications peuvent servir d'illustration.

En 1953, le jésuite Virton de l'Action populaire<sup>1007</sup> consacre un tiers de son ouvrage portant sur les enquêtes de pratique religieuse à « la vie chrétienne en fonction de l'emplacement des paroisses »<sup>1008</sup>. Sur plusieurs pages, il décrit, à partir des chiffres sur l'urbanisation de la France donnés par Pierre George<sup>1009</sup>, le « schéma théorique d'extension urbaine et de déplacement relatif des paroisses ». Étudiant le cas d'une ville idéale et homogène appelée « Ixeville », l'auteur préconise l'implantation de nouvelles églises pour suivre la croissance urbaine, mais à condition que cette extension de la ville soit achevée, sans quoi les erreurs de localisation risquent de s'avérer nombreuses et dommageables. Une solution plus prudente consiste selon lui à ériger des chapelles de secours, conçues comme des

---

<sup>1007</sup> L'Action populaire est un institut de pensée et d'action sociale catholique constitué par une équipe de prêtres de la Compagnie de Jésus. Ce centre d'études, d'enquêtes, de publications et d'enseignement est cité en 1954 par le chanoine Fernand Boulard dans les « organismes utiles aux chercheurs » en sociologie religieuse (Fernand Boulard, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 139).

<sup>1008</sup> P. Virton, *Enquêtes de sociologie paroissiale*, Paris, Spes, 1953, chapitre I.

<sup>1009</sup> Pierre George, *La Ville...*, *op. cit.*

annexes des lieux de culte déjà existants et dont l'implantation provisoire permet de ménager l'avenir<sup>1010</sup>. Le père Virton, non sans relativiser la métaphore, compare la stratégie de localisation des églises à celle d'un établissement commercial à succursales multiples : l'entreprise se préoccupe de l'implantation de ses maisons, des besoins insatisfaits de sa clientèle, du rendement de l'opération et des possibilités offertes par le personnel à sa disposition<sup>1011</sup>. Ce qui pourrait être traduit en termes plus pastoraux : réponse à un besoin de lieu de culte exprimé par une jeune communauté qui ne sait où se rassembler pour prier, efficacité du quadrillage pour éviter les doublons dans le maillage paroissial et mise en application de cette stratégie en fonction du nombre de prêtres disponibles<sup>1012</sup>.

Autre illustration de l'importance accordée au *planning* paroissial : dans un numéro spécial de la revue *Chronique sociale de France* consacré à la sociologie religieuse en 1955, Jean Chélini<sup>1013</sup> considère la « mauvaise géographie paroissiale » comme un des facteurs de la « médiocre » pratique religieuse en ville<sup>1014</sup>. Dans l'inventaire détaillé qu'il dresse des « facteurs généraux d'influence sur la pratique religieuse urbaine », il retient en effet en premier lieu l'inadaptation de la structure ecclésiastique à la ville en croissance. Selon le jeune sociologue et historien, la distribution des paroisses ne correspond plus aux quartiers, du fait de l'urbanisation brutale depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. En décalage par rapport au tissu urbain, la paroisse « cesse d'être un cadre urbain vivant pour devenir un cadre administratif arbitraire ». Les démembrements successifs pour en créer de nouvelles, ou au contraire la passivité des autorités religieuses face à la croissance urbaine expliqueraient en partie selon lui la faiblesse de la croyance religieuse dans les grandes agglomérations. Jean Chélini en appelle à imiter l'Institut catholique des recherches sociales-ecclésiastiques

---

<sup>1010</sup> P. Virton, *Enquêtes de sociologie paroissiale...*, *op. cit.*, p. 25-37. La ville en question est en fait Chambéry comme il l'explique ensuite. Cette prudence dans l'équipement religieux est à mettre en relation avec la mode des églises et chapelles démontables ou polyvalentes depuis la Première Guerre mondiale. Voir en particulier : Pierre Lebrun, *Le Complexe du monument. Les lieux de culte catholique en France durant les Trente Glorieuses*, thèse de doctorat soutenue sous la direction de François Loyer, Université Lumière-Lyon 2, 2001, chapitres 2 et 3.

<sup>1011</sup> *Idem*, p. 37.

<sup>1012</sup> Cet ouvrage, ainsi qu'un second du même auteur (*Les Dynamismes sociaux. Initiation à la sociologie*, Éditions ouvrières, 1965, 2 vol.) est également cité en bibliographie dans la seconde édition de 1966 de *Premiers itinéraires en sociologie religieuse* du chanoine Fernand Boulard (*op. cit.*, p. 146)

<sup>1013</sup> Le futur médiéviste Jean Chélini, né en 1931, est alors licencié d'histoire et de géographie. Il a mené une enquête de pratique religieuse en 1952-1953 sous la direction de Gabriel Le Bras dans la banlieue nord de Marseille, publiée en 1953 sous le titre *Genèse et évolution d'une paroisse suburbaine marseillaise* (Marseille, Imprimerie Saint-Léon). Il a également participé à l'enquête générale dans le diocèse de Marseille sous la direction de Mgr Gros et a été nommé conseiller laïque de la Commission diocésaine de sociologie et de pastorale de Marseille.

<sup>1014</sup> Jean Chélini, « Les facteurs d'influence sur la pratique religieuse urbaine » dans « Études de sociologie religieuse », *Chronique sociale de France*, cahier 1, 15 février 1955, p. 65-76 (les citations du paragraphe sont tirées des pages 71-72).

existant aux Pays-Bas<sup>1015</sup> pour mettre en place une véritable « politique paroissiale cohérente ».

La même année, le *Guide de l'enquête urbaine* publié par EH demande aux enquêteurs de s'intéresser de près à l'organisation spatiale de la paroisse. Dans l'étude de l'équipement culturel des quartiers urbains, la délimitation des paroisses doit être précisée (au besoin sous la forme d'un croquis) afin d'évaluer le degré d'adaptation au quartier. La distance entre les lieux de culte (comprise idéalement « entre 500 à 800 mètres pour l'ensemble des habitants ») est également une source d'informations pour apprécier les besoins de la population<sup>1016</sup>.

Dans un tout autre registre, il est intéressant de voir comment un géographe des religions envisage au même moment la question de la localisation des églises. Dans la synthèse magistrale qu'il propose pour la collection « Géographie humaine »<sup>1017</sup>, Pierre Deffontaines accorde une grande importance à l'étude minutieuse du choix des emplacements de lieux de culte. Il analyse d'une manière très fine le site des églises médiévales dans les plans d'agglomérations, en particulier les places, qui font l'objet de plusieurs planches<sup>1018</sup>. Pierre Deffontaines affirme qu'« à l'origine des villes, il n'y avait que la religion qui fût capable d'imposer un plan »<sup>1019</sup>. Il fait donc du premier urbanisme un dispositif d'ordre religieux.

Le géographe considère dès lors que la véritable modernité de l'urbanisme religieux a consisté en un renversement d'ordre chronologique dans la construction du lieu de culte. Le lieu de culte marquait en effet dans les temps anciens la réelle naissance d'un territoire. Du fait d'un fort déterminisme religieux lors de la fondation (lieux de miracles, éléments de topographie considérés comme sacrés...), nombre de sites de villes ne répondent pas à des avantages géographiques, mais sont pour certains au contraire des contresens physiques, voire des « scandales géographiques ». Pierre Deffontaines s'étonne de ces « idées singulières » qui ont présidé à l'emplacement de beaucoup d'agglomérations dans le passé<sup>1020</sup>. Or, désormais, l'église est implantée dans un second temps seulement, après le peuplement et l'équipement

---

<sup>1015</sup> Il s'agit du Katholiek Sociaal- Kerkelijk Instituut de La Haye dirigé par le professeur G.H.L. Zeegers (note de Jean Chélini, p. 72). Nous rétablissons l'orthographe exacte. Sur cet institut qui organise en particulier en mars 1951 la troisième Conférence internationale de sociologie religieuse à Breda dont Jean Labbens fait le compte-rendu pour la revue *Lumen Vitae*, voir Hyacinthe Crépin, « La recherche appliquée : le cas du "Katholiek Sociaal- Kerkelijk Instituut (KASKI)" aux Pays-Bas », *Social Compass*, vol. 18, n° 4, 1971, p. 621-637.

<sup>1016</sup> Louis-Joseph Lebreton et René Bride, *Guide pratique de l'enquête sociale. III. L'enquête urbaine. L'analyse du quartier et de la ville*, Paris, PUF, 1955, élément n° 114, fiche d'enquête U.3.M.9, folio 126.

<sup>1017</sup> Pierre Deffontaines, *Géographie et religions*, collection « Géographie humaine », n° 21, Paris, NRF-Gallimard, 1948.

<sup>1018</sup> Idem, p. 159-164.

<sup>1019</sup> Idem, p. 159.

<sup>1020</sup> Idem, p. 148-149.

d'un quartier : « Mais c'est surtout dans les nouveaux lotissements modernes qu'on observe l'entrée tardive du bâtiment religieux, il vient se ranger sur le côté d'une place ou d'un square qui n'ont pas été tracés pour lui ; souvent même il occupe une position annexe ou excentrique, il n'est pas un édifice régulateur »<sup>1021</sup>. La construction d'un lieu de culte n'est plus liée désormais à la fondation d'une ville, comme ce fut le cas dans le récit des origines en Grèce ou à Rome<sup>1022</sup>. L'Église ne choisit plus l'emplacement en cherchant à se conformer à une décision d'ordre surnaturel. Autrement dit, au début des années 1950, il va de soi aux yeux des spécialistes de géographie que l'urbanisme religieux doit obéir à des considérations d'ordre empirique, qui prennent en compte des conditions géographiques objectives d'implantation. Qu'en est-il du côté de l'autorité diocésaine à Lyon ?

## 2. Dans le diocèse de Lyon : une « doctrine » de l'urbanisme religieux ?

Dans une des premières circulaires diffusées auprès du clergé diocésain, l'ODPN présente en 1961 les principes qui doivent conduire au choix du site pour une future église : « A. Le choix du terrain. Emplacement très important : commandé par des facteurs sociologiques, psychologiques, techniques. On ne peut éloigner la maison de Dieu de l'école, du bureau de bienfaisance, des locaux paroissiaux, de la cure. Le lieu de culte doit être autant que possible le centre du quartier. Éviter les phénomènes psychologiques écartant les fidèles de l'église : traversée des voies ferrées, déclivité à monter, pont... Rechercher un terrain permettant une différenciation avec les constructions profanes. Éviter la proximité d'une rue trop fréquentée. Faire attention au sous-sol du terrain, pouvant amener des surprises de fondation. Examiner l'orientation du terrain en fonction de l'ensoleillement, des vents dominants. Considérer le prix de vente et les droits d'acquisition »<sup>1023</sup>. Cet inventaire « à la Prévert » juxtapose des considérations d'ordres très différents : urbanistique et géographique mais aussi géologique, météorologique, psychologique, économique. On peut y voir le signe d'une perception très exigeante de l'urbanisme religieux, qui passe par la maîtrise d'un grand nombre de paramètres, au carrefour de plusieurs disciplines. L'urbanisme religieux ne se

---

<sup>1021</sup> Idem, p. 155.

<sup>1022</sup> Pierre Deffontaines cite les travaux classiques de Fustel de Coulanges sur *la Cité antique* (1866).

<sup>1023</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Notes relatives à l'édification des Paroisses Nouvelles du diocèse de Lyon », janvier 1961.

réduit pas en tout état de cause à un axiome unique. Ce texte élimine également toute prétention de déterminer un site *a priori* : il oblige à une réflexion préalable et approfondie. D'autant que ces recommandations débutent toutes par des verbes qui expriment un effort intellectuel (« examiner », « considérer ») ou une restriction dans l'action (« éviter », « faire attention »), montrant que le choix du site est loin d'être aisé. Comment dès lors faire les bons choix d'implantation ? Un principe paraît bien établi dans l'esprit des responsables diocésains lyonnais : tout nouveau lieu de culte doit se trouver « au centre ».

## **B. LA RECHERCHE DE LA CENTRALITÉ**

L'église nouvelle doit être au centre : tel est l'axiome fondamental qui guide l'action des responsables de l'ODPN. Encore faut-il définir et décliner ce que l'Archevêché définit comme « centre », d'autant que les principes d'urbanisme religieux cités plus haut ne semblent pas exempts de contradictions : comment le lieu de culte peut-il être « autant que possible le centre du quartier » et, dans le même temps, « éviter la proximité d'une rue trop fréquentée » tout en limitant « le prix de vente et les droits d'acquisition », nécessairement plus élevés qu'en périphérie ? Il y a là une structuration idéale de l'urbain par le religieux : le lieu qui répondrait à l'ensemble de ces critères n'existe pas, c'est un « non-lieu », donc de l'ordre de l'utopie<sup>1024</sup>. L'hypothèse qui animera la démonstration ici s'appuie sur l'idée de ville ou de localisation utopique, en donnant un contenu positif à la stratégie des responsables diocésains : loin de considérer en effet la combinaison de tous les critères énoncés ci-dessus comme un *consensus* dans un environnement donné, conçu comme le fruit par défaut d'une négociation, l'Archevêché et l'ODPN disent rechercher une localisation *optimale*, dans un contexte intellectuel marqué précisément, dans les milieux des aménageurs et des urbanistes, par la détermination de niveaux et de seuils quantitatifs *optima*.

---

<sup>1024</sup> Sur la notion de « ville utopique », voir Antoine Bailly, Catherine Baumont, Jean-Marie Huriot et Alain Salles, *Représenter la ville*, Paris, Éditions Economica, 1995.

## 1. La centralité : un critère déterminant

La centralité n'est pas d'abord géographique. L'espace n'est pas seulement le support par lequel se matérialise l'action pastorale. Cette notion renvoie sur le plan ecclésiologique à la place de la paroisse dans l'évangélisation.

Certes, la pastorale présuppose l'espace : il constitue en quelque sorte un *a priori* au sens kantien du terme, c'est-à-dire une représentation nécessaire, qui sert de fondement à toutes les intuitions extérieures. C'est une condition de possibilité des phénomènes. Mais des théologiens lyonnais s'emploient à approfondir la réflexion sur l'espace paroissial et à dépasser cette première approche « instrumentale ». Dans un texte de 1957 diffusé auprès du clergé diocésain, le théologien Henri Denis explique ainsi la relation qu'entretient la paroisse avec son territoire : celui-ci est empreint d'une signification théologique déterminante. L'espace du quartier est polarisé par la présence de l'église-bâtiment. L'existence du lieu de culte crée de l'hétérogénéité dans l'espace environnant, et confère un sens (en jouant sur la polysémie) à l'étendue qui se déploie autour de l'église. Pour Henri Denis, « le territoire paroissial, loin d'être une borne à l'action pastorale ou encore les limites d'une propriété privée (dont le curé serait bénéficiaire) doit être plutôt conçu comme le centre d'un foyer de rayonnement éclairant l'ensemble des relations humaines des paroissiens en union avec les autres pasteurs, dont le curé partage les responsabilités »<sup>1025</sup>. Le texte de Henri Denis, long de dix-neuf pages, est en effet intégralement inséré dans le bulletin diocésain : la publicité donnée à cette analyse répond par conséquent sans doute à des interrogations de la part du clergé local sur ces questions.

Cette réflexion n'est en effet pas isolée dans le diocèse de Lyon et recoupe au contraire les débats sur le rôle de la paroisse urbaine. En mars 1964, l'évêque auxiliaire Gabriel Matagrin, rédigeant le compte-rendu d'une conférence de François Houtart sur le monde urbain et la pastorale urbaine, reprend des termes analogues à propos de la dimension territoriale de la paroisse urbaine : « Quant au territoire, il sert à la délimitation des compétences juridiques. Il crée un devoir de sollicitude et non un droit de propriété. La paroisse doit se découvrir comme une institution centrifuge »<sup>1026</sup>. L'église paroissiale s'envisage comme le point à partir duquel s'organise la vie chrétienne dans le nouveau

---

<sup>1025</sup> Henri Denis, « La paroisse », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 28 mars 1958 (texte rédigé à Francheville (Rhône), 24 septembre-8 novembre 1957).

<sup>1026</sup> Gabriel Matagrin, « Note de pastorale urbaine, par François Houtart », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 avril 1964.

quartier. Elle en constitue le « cœur »<sup>1027</sup>, au sens quasiment physiologique du terme : un organe de redistribution continue, irriguant jusqu'aux plus lointaines extrémités. De façon significative encore, le cardinal Gerlier et Mgr Mazioux parlent, à partir de la création de l'ODPN, de « centres religieux ». Il s'agit, certes, de désigner tout bâtiment à construire en lien avec le culte catholique : presbytère, salles de réunion ou de catéchisme... Mais il montre aussi que la centralité dans le quartier est une préoccupation de l'Archevêché. L'idée est de créer, sinon le « centre du centre » - car les autorités religieuses prennent acte de la multiplicité des types d'appartenance et des sphères d'influence<sup>1028</sup> - mais au moins une partie du centre, afin de maintenir une présence dans tous les quartiers neufs.

## 2. Construire à proximité des nouveaux logements et des équipements scolaires

La création d'une nouvelle église est également définie par les critères canoniques établis plus haut : éloignement des autres églises et accroissement de la population<sup>1029</sup>. Mais ces principes ne sont pas seulement des éléments de justification pour la construction d'un nouveau lieu de culte, ils en déterminent également l'implantation géographique. Une lettre du cardinal Gerlier de juillet 1960 à propos du quartier dit de « Bonneterre » à Villeurbanne est particulièrement éloquente de ce point de vue : « Étant donné d'une part l'importance qu'aura ce nouveau quartier d'habitations, son éloignement des églises voisines (La Nativité de Villeurbanne, Sainte-Thérèse, Notre-Dame-de-l'Espérance, Saint-Julien-de-Cusset), et d'autre part la surcharge de population à prévoir pour chacune des églises que je viens d'énumérer, le diocèse de Lyon se voit dans la nécessité de créer pour ledit quartier un centre religieux. L'emplacement le meilleur serait certainement le vaste terrain que possède à cet

---

<sup>1027</sup> Terme cité deux fois (pour les quartiers des États-Unis et du Tonkin à Villeurbanne) dans le rapport « Les projets des futurs paroisses », vraisemblablement rédigé par Mgr Dupuy (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, sans date, avec la mention manuscrite de l'archiviste « 1958, je pense ». Des recoupements d'informations laissent plutôt conclure pour 1956 ou 1957).

<sup>1028</sup> « L'attitude des pasteurs devant la ville a été trop souvent négative, M. le chanoine Boulard l'avait déjà fait remarquer. On ne reconnaissait pas la vie urbaine comme un mode d'existence valable. Et surtout, on était tenté de se replier, de façon plus ou moins crispée, sur l'institution paroissiale, sans distinguer l'essentiel de l'accessoire, sans apercevoir que si la paroisse a toujours un rôle fondamental à jouer dans une civilisation urbaine, ce n'est plus celui qu'elle remplissait dans une civilisation de type rural. Combien d'essais de renouveau qui furent des impasses, sinon des retours en arrière, parce qu'on cherchait à recréer en ville une communauté de type rural, et parce qu'on refusait pratiquement les organismes spécialisés, débordant le cadre trop étroit de la paroisse ? » (Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine..., *op. cit.*).

<sup>1029</sup> Voir chapitre 6.

endroit l'EDF »<sup>1030</sup>. C'est la conjonction du souci de la distance et du problème de la croissance démographique qui a conduit l'autorité religieuse à se préoccuper d'urbanisme.

Dans de nombreux cas, la centralité telle que l'entend l'Archevêché consiste essentiellement à trouver un terrain à proximité directe des nouveaux logements ou des groupes scolaires en construction. De nombreux exemples en témoignent. Ainsi, dès la fin des années 1950, c'est « à côté des immeubles » nouvellement construits que l'Archevêché recherche une parcelle sur le territoire de Saint-Charles-de-Serin. À Yvours, sur la paroisse Saint-Pie-X d'Irigny, un quartier neuf sort de terre près de la cité de l'Arsenal ; un terrain a été acquis « au cœur de ces habitations ». Dans le quartier du Charréart à Vénissieux, un projet d'église s'élabore exactement au carrefour de plusieurs ensembles neufs d'habitations : « À la jonction de l'ancienne cité Berliet qui va être doublée d'une nouvelle cité Berliet de 250 maisons individuelles, d'une cité HLM de Vénissieux comprenant quatre grands collectifs, d'une cité SNCF de soixante logements, [ce lieu de culte] permettra le service religieux de 3 000 personnes de fraîche implantation »<sup>1031</sup>. Concernant l'enjeu crucial des masses d'enfants à catéchiser, l'archiprêtre de Villeurbanne a par exemple dès le début des années 1950 alerté son évêque des multiples ouvertures de classes dans les quartiers nouvellement urbanisés. Dans le secteur de la Poudrette à Vaulx-en-Velin, il explique : « Revoir la question de l'église dont cette cité de 3 à 4 000 âmes ne pourra se passer indéfiniment. Une grande école technique de jeunes gens vient d'être installée dans le vaste local de l'ancienne hôtellerie. La municipalité de Vaulx y construit une école primaire. Il n'y a que le secteur religieux qui reste en souffrance »<sup>1032</sup>. En juillet 1953, le même justifie la nécessité d'un lieu de culte dans le quartier de la Ferrandière à Villeurbanne par la prévision de « gros effectifs d'enfants »<sup>1033</sup>. À Saint-Fons, le terrain acquis par l'Association diocésaine fait face à une vaste école primaire, comme ce fut le cas au début des années 1930 pour l'église de Saint-Antoine de Gerland construite face au groupe scolaire communal Aristide-Briand<sup>1034</sup>.

Cette recherche de centralité se poursuit sans solution de continuité jusque dans les années 1970, alors même que se pose la question de construire ou non des lieux de culte.

---

<sup>1030</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.127, lettre du cardinal Gerlier à Louis Dupré la Tour, directeur régional de l'EDF, 3 juillet 1960.

<sup>1031</sup> Pour les trois derniers exemples : AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

<sup>1032</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport du chanoine Veyron, archiprêtre de Villeurbanne, à Mgr Caillot, évêque de Grenoble, 25 juillet 1951.

<sup>1033</sup> Idem, 28 juillet 1953.

<sup>1034</sup> Voir chapitre 1.

Lorsque la création d'une église est décidée, c'est encore et toujours l'obsession d'être au centre qui domine la logique d'implantation, pour être au plus près des nouvelles habitations et des bâtiments scolaires. Ainsi, la Commission des Biens Immobiliers estime suffisante l'aumônerie du CES « Le Chalin » qui se construit à Écully en 1973 car « l'emplacement est assez central pour convenir aux deux CES et au futur lycée technique »<sup>1035</sup>. En 1975, à Saint-Fons, les prêtres décident de déménager la cure qu'ils jugent trop peu fréquentée par les paroissiens. Ils souhaitent l'installer rue Parmentier, à côté de la nouvelle chapelle, qui est « au contraire au centre de la ville »<sup>1036</sup>.

L'exemple de la Zone à urbaniser en priorité (ZUP) de Vaulx-en-Velin est significatif de la persistance du critère de centralité dans la recherche de terrains. L'Archevêché de Lyon avait bénéficié en 1962 d'une donation par un couple de notables installé à Paris, les Durand-Smet. Sur ce terrain de 6 500 m<sup>2</sup> environ avait été édifée une chapelle en préfabriqué, qui dessert le quartier dit de « la Grapinière », au nord de la commune. Or, au début des années 1970, le projet de création d'une ZUP plus au sud bouleverse les prévisions. S'il n'est pas envisagé de supprimer la chapelle en dépit d'un faible nombre de pratiquants le dimanche (quarante à cinquante personnes pour une population estimée cent fois supérieure), le problème se pose d'établir un lieu de culte pour les 50 000 habitants dont les services d'urbanisme prévoient l'installation à échéance de cinq ans. La Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) en charge du projet a réservé un emplacement pour un éventuel lieu de culte au centre de la future ZUP, mais l'Archevêché doit trouver les fonds nécessaires pour acquérir ce terrain. Celui-ci est idéalement placé car il est situé « à l'endroit où sera créé le centre commercial et administratif du Grand-Vire »<sup>1037</sup>. Pour se procurer l'argent nécessaire, la vente de la moitié du terrain Durand-Smet (celle qui ne comprend pas la chapelle) est envisagée, mais les donateurs ont posé plusieurs clauses restrictives, dont celle de ne pas vendre partie ou totalité du terrain à un tiers. L'Archevêché doit donc convaincre les époux Durand-Smet de revenir sur cette décision initiale. Or, c'est la nécessité pour l'Église d'être au centre du nouveau quartier qui est au cœur de l'argumentaire : « Mais comme cette vente est impossible en raison des clauses restrictives de la donation de 1962, la CBI [Commission des biens immobiliers] estime qu'il est indispensable d'effectuer une démarche auprès de M.

---

<sup>1035</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la Commission des biens immobiliers, 27 juin 1973.

<sup>1036</sup> Le rapport ajoute, à propos des prêtres : « Ils ne sont donc pas du tout opposés à quitter la cure actuelle, bien au contraire » (AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la Commission des biens immobiliers, 28 janvier 1975).

<sup>1037</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, compte-rendu de l'entretien du 9 novembre 1972 à l'Archevêché entre M. Durand-Smet, le chanoine Buttin, l'abbé Maurice Delorme et Charles Callard (ODPN), 10 novembre 1972.

Durand-Smet. Il faudrait sans le heurter, lui faire comprendre que par suite de la création de la ZUP, toute l'activité de Vaux-en-Velin et l'essentiel de toutes les constructions vont s'effectuer dans cette ZUP ; et par contre le quartier de la Grapinière ne se développera pas comme on pouvait le croire en 1962. L'AD [Association diocésaine] envisage de construire une nouvelle église au centre de la ZUP et il serait normal qu'une partie du terrain donné par M. Durand-Smet puisse, avec son accord naturellement, être vendue pour permettre d'acquérir le terrain à l'intérieur de la ZUP, nécessaire pour la construction nouvelle »<sup>1038</sup>. La centralité géographique et symbolique apparaît donc comme une donnée essentielle dans les choix de l'Église diocésaine. Cette dimension est particulièrement explicitée dans les cas où des études de *planning* paroissial ont été menées de façon scientifique.

3. *Planning paroissial et pastorale* (1957), par le père Roger Klaine : une étude de cas théorique sur l'emplacement de la future église de Saint-François-Régis à Villeurbanne.

#### a) *Origines et objectifs de l'étude*

Le rapport rédigé en 1957 par le père Roger Klaine intitulé *Planning paroissial et pastorale* est à notre connaissance la seule étude complète de sociologie paroissiale conservée aux Archives diocésaines de Lyon<sup>1039</sup>. Ce travail de *planning* paroissial a inspiré d'autres chercheurs en sciences sociales, au-delà des seules problématiques intra-ecclésiales d'urbanisme religieux<sup>1040</sup>. Cette étude porte sur un territoire précis, le nord-est de Villeurbanne, qui comme le reste de cet archiprêtré connaît une forte croissance démographique. Jean Labbens, qui est l'auteur de la préface, soutient que le rattachement des paroisses de Villeurbanne en 1954 a été à l'origine d'une véritable « politique d'ensemble »,

---

<sup>1038</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la Commission des biens immobiliers, 17 mai 1972. Ce lieu de culte ne sera finalement jamais construit.

<sup>1039</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial et pastorale*, Lyon, Institut de sociologie, 1957, 27 p. avec annexes, ronéotypé.

<sup>1040</sup> Ce rapport a été « utilisé avec beaucoup d'intérêt » dans le travail d'une équipe d'étudiants en urbanisme encadrés par les sociologues Bernard Meuret et Dominique Cotton : Roselyne Naffetat, Pascal Passequin, Bernard Seguy et Bruno Tardif, *Croix-Luizet - Les Büers. Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière*, Comités de quartier, 1976, inédit, 138 p., p. 128.

encore appelée « politique générale » pour l'implantation de nouveaux lieux de culte<sup>1041</sup>. L'étude réalisée dans ce cadre a donc été commandée par l'Archevêché, avec un délai très court pour sa livraison : Roger Klaine n'a eu qu'un mois pour effectuer ce travail d'analyse et de rédaction, car « il fallait se hâter ; les nécessités de l'action et des décisions à prendre imposaient leur rythme »<sup>1042</sup>.

Le rapport entend répondre à deux objectifs (seul le premier nous intéressera ici) : « 1° Trouver, dans la zone indiquée, l'emplacement le plus favorable pour l'érection de la nouvelle église 2° Déterminer les limites précises de la paroisse à constituer »<sup>1043</sup>. Pour l'auteur, ces deux questions sont, malgré les apparences, sensiblement différentes. Si la seconde correspond plus spécifiquement aux problématiques classiques de la sociologie, la première relève de l'« urbanisme » proprement dit. C'est cette seconde approche qui sera privilégiée ici car elle est en plus grande adéquation avec l'objet du chapitre.

## *b) Les fondements de la démarche*

Le raisonnement conduit par Roger Klaine repose sur une série d'analyses que l'on peut résumer en trois principes. Le sociologue prétend d'abord dépasser l'approche strictement canonique de délimitation des limites paroissiales et du choix du site du nouveau lieu de culte : la distance pour atteindre l'église et le nombre d'habitants qui vont dépendre du nouveau centre religieux apportent certes des éléments de réponses importants, mais ils restent malgré tout insuffisants. S'en tenir à cette approche purement quantitative serait « dérisoire », car ce serait « réduire la notion de "paroisse" à celle de "surface dépendant d'un lieu de culte" »<sup>1044</sup>. La position centrale envisagée par Roger Klaine n'est donc pas nécessairement le centre géométrique qui fait de la distance le seul critère. Le sociologue

---

<sup>1041</sup> Jean Labbens ne précise pas s'il entend par là une politique à l'échelle de l'archiprêtré de Villeurbanne uniquement ou bien une politique plus large, pour l'agglomération lyonnaise dans son ensemble voire le diocèse. Dans tous les cas, ce propos confirme que l'épisode du rattachement de Villeurbanne en 1954 est perçu comme un moment fondateur dans la prise de conscience par la hiérarchie catholique lyonnaise des défis de l'urbanisation (voir chapitre 4).

<sup>1042</sup> Jean Labbens, préface au rapport de Roger Klaine, *Planning paroissial...*, *op. cit.*, sans pagination.

<sup>1043</sup> Ces deux objectifs correspondent aux deuxième et troisième étapes d'une étude complète de *planning* paroissial. La première a déjà été réalisée : « L'administration diocésaine a déjà étudié l'agglomération Villeurbanne-Banlieue et, compte tenu de l'actuelle évolution du secteur, des transformations démographiques, économiques et sociales en cours et des plans de l'aménagement futur du territoire, elle a déjà délimité l'endroit approximatif où doit se situer notre nouvelle paroisse » (Idem, p. 1).

<sup>1044</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial...*, *op. cit.*, p. 2.

dépasse l'approche géographique rudimentaire qui consiste à classer les espaces en fonction de leur position par rapport à un point origine (le centre géométrique de l'espace considéré).

D'autre part, et dans la continuité du premier postulat, Roger Klaine fait directement dépendre le choix de l'emplacement envisagé de la « circulation », dont il précise : « au sens fort de ce terme, évidemment ». Ce qui signifie là encore que le seul critère de la distance géométrique entre lieux de culte voisins n'est pas suffisant<sup>1045</sup>. Ces propos ne sont pas sans rappeler ce qui a été dit plus haut des analyses de Jean Labasse sur les capitaux de la région lyonnaise, de celles de Jean Labbens sur les flux pendulaires en 1954 et de l'influence des écrits de Jean Gottmann sur ces questions<sup>1046</sup>. C'est le positionnement du lieu de culte par rapport aux différents flux qu'il s'agit d'identifier précisément. Or, le problème est d'autant plus aigu en ville que le citadin est d'abord un *migrant*. Jean Labbens développe cette thèse dans un ouvrage qui est publié peu après cette étude de *planning* paroissial<sup>1047</sup>. La « condition urbaine »<sup>1048</sup> de l'homme moderne en fait par définition un être en perpétuel déplacement en raison de la dissociation croissante des fonctions dans la grande ville. Lieux de travail, de résidence, de commerces ou de loisirs tendent à s'espacer et imposent une mobilité accrue. Le sociologue doit être par conséquent particulièrement attentif à ces flux de personnes, en particulier en direction du centre-ville, car ceux-ci vont déterminer (au sens du déterminisme géographique) le lieu d'implantation de la nouvelle église : « Si, dans un quartier donné, les habitants ont l'habitude d'aller toujours vers le sud dès qu'ils sortent de chez eux, il serait quasiment contre nature que de vouloir les obliger à remonter le courant pour trouver une église », explique l'auteur<sup>1049</sup>.

Cette approche teintée de « naturalisme » par l'assimilation des flux à une rivière se retrouve dans une étude qu'avait entreprise Jean Labbens au début des années 1950 à la demande des paroissiens de Sainte-Marie-de-la-Guillotière. La question se posait en effet de savoir si les fidèles habitant au-delà de la ligne de chemin de fer ne seraient pas dissuadés de venir à la messe. Dans la plaquette de présentation de la nouvelle église, on peut lire : « De longues et sérieuses études furent faites et des spécialistes de sociologie, tels M. Labbens, furent consultés. Leurs conclusions se rencontrèrent : il est reconnu, dirent-ils, qu'une population a toujours tendance à prendre un courant qui la conduit vers le centre de la ville,

---

<sup>1045</sup> Idem, p. 1.

<sup>1046</sup> Voir chapitres 3 et 4.

<sup>1047</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains*, Paris, Spes, 1958.

<sup>1048</sup> Pour reprendre le titre d'un ouvrage récent d'Olivier Mongin : *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005, 325 p.

<sup>1049</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial...*, op. cit., p. 3.

tandis que celle-ci n'aurait pas reçu les fidèles habitant à l'ouest de cette voie ferrée si elle avait été implantée à la place de la Manufacture des Tabacs. [...]. Le point de vue des sociologues est pleinement confirmé »<sup>1050</sup>.

Enfin, Roger Klaine souhaite faire coïncider les frontières de la future paroisse avec un « secteur homogène de vie », délimité par des « frontières naturelles d'un ou de plusieurs quartiers »<sup>1051</sup>, ce que Jean Labbens nomme une « description écologique » qui débouche sur « une dynamique des groupes et de leurs relations »<sup>1052</sup>. Les deux sociologues font directement allusion aux recherches de l'École de sociologie de Chicago. Roger Klaine s'est également inspiré des travaux de François Houtart et de Michel Quoist, ainsi que du *Guide de l'enquêteur urbain* produit par Économie et Humanisme<sup>1053</sup>.

### c) Méthode et résultats

Une fois ces postulats exposés, comment identifier concrètement la localisation optimale de la future église ? Le travail de Roger Klaine consiste alors à croiser différentes cartes thématiques à l'échelle du quartier pour déterminer ce qu'il appelle « la vie du secteur »<sup>1054</sup>.

Vingt-neuf cartes au total sont réalisées par ses soins. Une dizaine portent sur les divers équipements du quartier : une carte de l'équipement commercial fait apparaître le secteur des magasins et boutiques, ainsi que les places du marché et les jours de leur fréquentation ; crèches, pharmacies, cliniques et autres services sociaux sont reportés sur la carte dite de « l'équipement social » ; celle de l'équipement administratif fait apparaître tous les organismes publics du quartier, de l'Hôtel de ville au Centre de reclassement professionnel en passant par les postes de police ; la carte de l'équipement sportif et de loisirs complète celle de l'équipement culturel, particulièrement précieuse pour le curé car elle mentionne les nombreux établissements scolaires, y compris futurs. L'implantation du lieu de culte ne se conçoit donc pas sans une étude précise de l'environnement urbain. Parce que les équipements *font* la ville, ces infrastructures déterminent directement le choix du site.

---

<sup>1050</sup> *Sainte-Marie-de-la-Guillotière*, plaquette de présentation réalisée par l'Association paroissiale de Sainte-Marie-de-la-Guillotière, Lyon, 1964, 25 p., sans pagination.

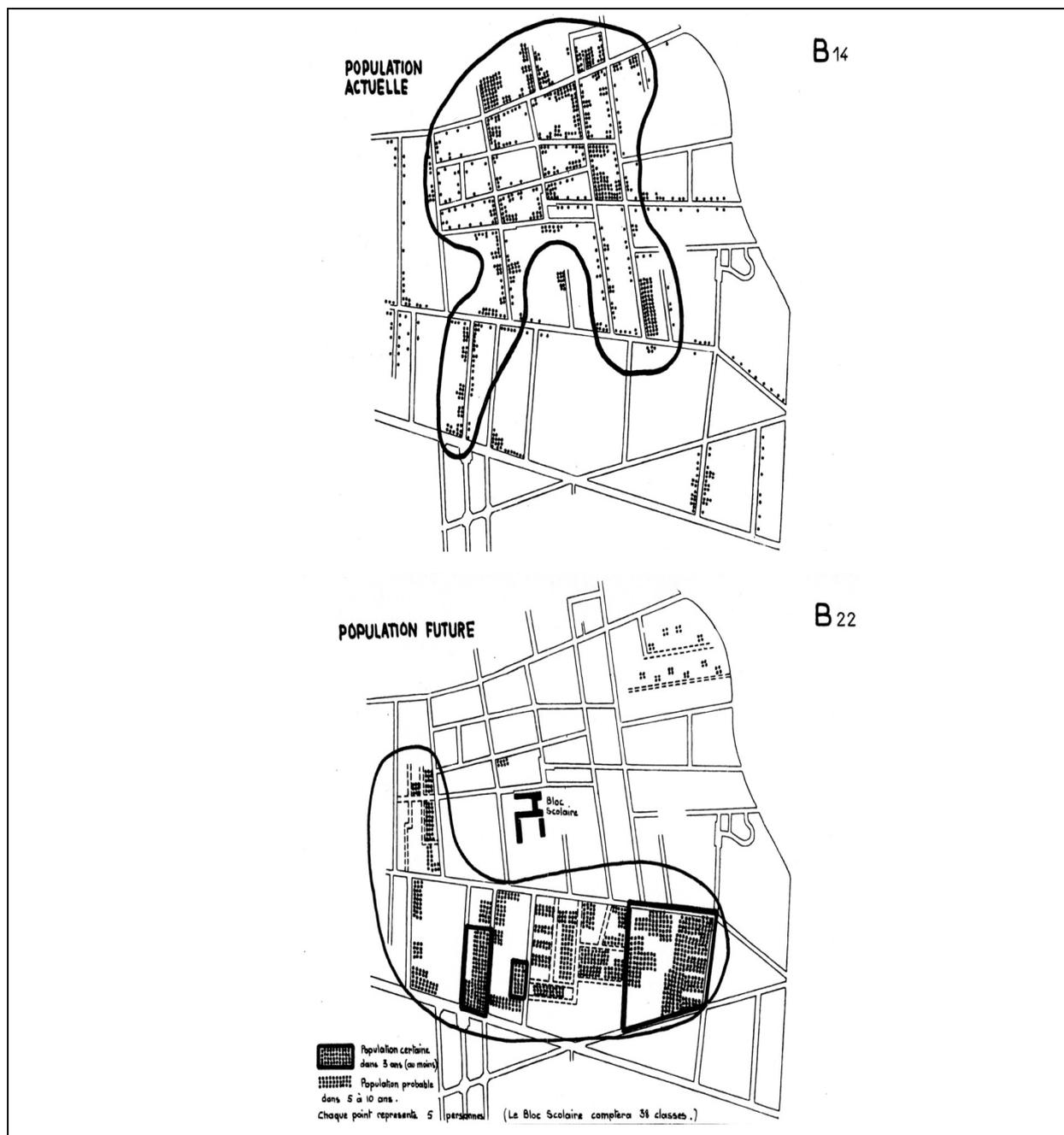
<sup>1051</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial...*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1052</sup> Jean Labbens, préface..., *op. cit.*

<sup>1053</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1054</sup> Idem, p. 5.

Fig. 8 : Cartes de la répartition de la population résidente au nord-est de Villeurbanne<sup>1055</sup>.



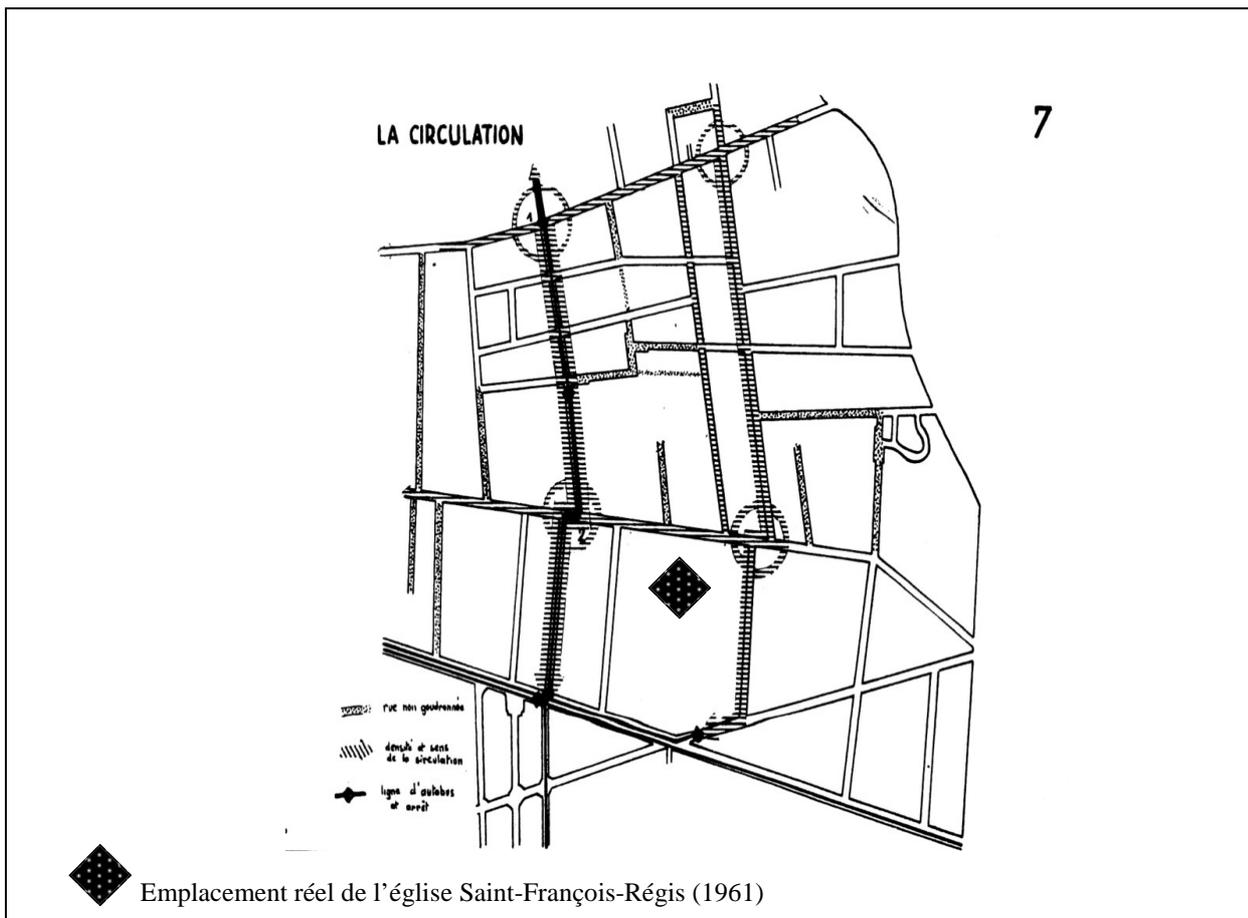
Deux cartes font en outre apparaître des prévisions concernant la croissance démographique dans le quartier (Fig. 8). Il est intéressant de constater que Roger Klaine distingue des degrés dans la fiabilité et la probabilité de ses informations (« population certaine », « population probable »). La densification du quartier est transcrite sous la forme

<sup>1055</sup> Source : Roger Klaine, *Planning paroissial et pastorale*, Lyon, Institut de sociologie, 1957, annexes. Ces cartes sont délimitées par la rue Alexis-Perroncel au nord et par le cours Émile-Zola au sud.

de figurés ponctuels destinés à rendre visible le mitage des îlots par l'accroissement démographique. Il est remarquable que ce n'est pas le bâti qui est représenté sur ces cartes, mais les effectifs de population, eux-mêmes directement mis en relation avec les équipements scolaires. La croissance urbaine est donc perçue comme l'augmentation des densités humaines au sein d'un espace, non comme une densification matérielle du paysage urbain, alors même que les formes dessinées par les figurés ponctuels correspondent de fait aux immeubles.

Les flux sont mentionnés sur trois autres cartes. En particulier, une carte de « la circulation » mentionne les lignes de bus, la densité et le sens du trafic (routier selon toute vraisemblance) (Fig. 9).

Fig. 9 : Carte de l'intensité du trafic (routier ?) au Nord-Est de Villeurbanne<sup>1056</sup>.



<sup>1056</sup> Source : Roger Klaine, *Planning paroissial et pastorale*, Lyon, Institut de sociologie, 1957, annexes. Le figuré de l'emplacement réel de l'église a été ajouté par nos soins.

La mention des rues non goudronnées rappelle que ce quartier est en cours d'urbanisation. Douze rues sont concernées sur vingt-sept : la proximité de la campagne est réelle dans cet espace oriental de l'agglomération. Sans doute construite à partir d'impressions visuelles et sonores, voire de comptages ponctuels à certaines heures de la journée, ce document témoigne de l'importance accordée aux flux de personnes dans la ville, à l'échelle locale et microlocale. Les numéros « 1 » et « 2 », faute d'explications, correspondent vraisemblablement aux sites les plus appropriés pour le futur lieu de culte. Dans cette hypothèse, la nouvelle église doit donc se situer clairement au cœur du trafic routier et piétonnier.

Les autres cartes permettent les ajustements. Le plan cadastral lui permet de fixer son choix sur l'un des quatre terrains encore disponibles, en tenant compte également des gênes du trafic automobile (« le bruit et le mouvement du croisement lui-même »). Enfin, le croquis de l'emplacement des autres églises de Villeurbanne permet de contrôler, mais dans un dernier temps seulement, que l'emplacement choisi est à peu près à égale distance des lieux de culte environnants. Pour parachever la démonstration et emporter définitivement la conviction de l'archevêque, Roger Klaine signale un fait « que la carte ne nous dira pas mais qui n'en est pas moins instructif : le café servant de lieu de réunions pour les militants communistes du secteur se trouve également à ce carrefour...stratégique ! »<sup>1057</sup>.

De l'analyse de ces cartes, Roger Klaine tire la certitude que la véritable centralité du quartier se situe dans sa partie sud : « Nous nous trouvons donc devant une situation bien précise. Au point de vue administratif, culturel, scolaire, sanitaire et social, le quartier dépend totalement du centre-ville qui est à sa base. Pour les loisirs et le travail, de même que pour les achats importants, toute la région qui se situe dans la zone d'influence du 7 [ligne de trolleybus] est également tournée vers le sud. Résultat : dès qu'on se déplace - et le déplacement est capital, souvenons-nous-en, dans la vie d'un citadin - on va vers le Sud, on "descend". Nous pouvons donc affirmer en toute certitude que la place de l'église doit être dans le Sud de la zone paroissiale. Non pas à l'extrémité sud, évidemment, mais suffisamment bas pour éviter au maximum de gens l'obligation de remonter ce courant de vie quotidienne qui les porte vers le bas »<sup>1058</sup>. La carte de la circulation apporte donc des informations capitales pour l'auteur du fait de l'attention extrême qu'il porte aux migrations structurantes du quartier. Elle lui sert à choisir le carrefour qui sera retenu pour l'emplacement de la future

---

<sup>1057</sup> Roger Klaine, *Planning paroissial...*, op. cit., p. 7.

<sup>1058</sup> Idem, p. 6-7.

église<sup>1059</sup>. Le père Klaine n'envisage pas le nouveau lieu de culte comme un centre fédérateur, capable de polariser hommes et activités dans un espace : il ne s'agit pas de créer un nouveau flux. Il suffit à la nouvelle église d'être implantée à proximité directe des flux existants pour, en quelque sorte, bénéficier de leur présence.

## C. DES MODÈLES POUR L'URBANISME RELIGIEUX ?

Il apparaît intéressant sur un plan heuristique de comparer cet urbanisme religieux lyonnais à d'autres modèles, théoriques ou empiriques, en vogue en géographie ou en urbanisme dans les années d'après-guerre<sup>1060</sup>. Outre les emprunts théoriques à l'École de Chicago déjà évoqués, trois types d'influences ont pu être dégagés. Il n'a pas toujours été possible, faute de sources disponibles sur ce point, d'administrer la preuve de contacts ou d'emprunts directs par les responsables diocésains. Il n'en demeure pas moins que certains postulats sont souvent proches, et ces convergences dans la façon d'appréhender la question de la localisation méritent d'être identifiées.

### 1. L'urbanisme « culturaliste » de Gaston Bardet

Gaston Bardet est à la fin des années 1940 directeur d'études à l'Institut international d'urbanisme appliqué de Bruxelles et professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université d'Alger. Il s'est fait connaître dans les années 1930 par ses critiques à l'encontre des thèses « progressistes » de Le Corbusier, auxquelles il oppose une vision « culturaliste » fortement teintée de spiritualisme<sup>1061</sup>. Bien que président d'honneur de la Société française des urbanistes, il n'a pas exercé d'influence majeure en France pendant les Trente Glorieuses, tant

---

<sup>1059</sup> L'église Saint-François-Régis sera en définitive bâtie à l'angle des rues Francis-de-Pressensé et Julien-Peyhorgue, sur un terrain situé au sud-est de l'emplacement noté « 2 » sur la carte de « la circulation ». Sans doute la présence du groupe scolaire Jean-Zay à proximité immédiate a-t-il joué. Cet emplacement est plus à l'écart du trafic routier mais il se trouve dans la partie sud du quartier et proche des artères principales comme le souhaitait Roger Klaine.

<sup>1060</sup> Généalogie de ces modélisations de l'urbain au XX<sup>ème</sup> siècle dans Cristoforo S. Bertuglia, G.A. Rubino, G. Leonardi, R. Tadei, S. Occelli (dir.), *Urban Systems : contemporary Approaches to Modelling*, Routledge, 1987, en particulier p. 8-75.

<sup>1061</sup> Pour reprendre les modèles d'interprétation proposés par Françoise Choay (*L'Urbanisme...*, *op. cit.*, p. 7-83).

l'architecture et l'urbanisme sont alors dominés par les théories fonctionnalistes<sup>1062</sup>. Pourtant, les analyses de cet élève de l'historien de Paris Marcel Poète inspirent à la Libération des lieux de réflexion, tel *Économie et Humanisme*<sup>1063</sup>. La vision communautaire que développe Gaston Bardet trouve un intérêt auprès du père Lebreton attentif à la dimension humaine des villes modernes<sup>1064</sup>. Bardet se défend de théoriser un urbanisme spécifiquement chrétien. Il admet cependant que l'attention qu'il porte aux communautés naturelles, tout comme l'analyse quasi clinique qu'il développe du « citadin malade en son corps et en son âme », ajoutées à la portée morale et spirituelle du « Nouvel urbanisme » qu'il appelle de ses vœux, donnent à son travail, *de fait*, une coloration chrétienne qu'il ne renie pas<sup>1065</sup>.

Gaston Bardet n'a pas consacré d'ouvrage particulier aux questions de l'urbanisme religieux et de l'implantation des lieux de culte. Seule une conférence sur ce thème prononcée à la demande de la revue *L'Art sacré* le 14 novembre 1944, et reprise avec des modifications dans le premier numéro de 1945, apporte des éléments d'information sur son point de vue en la matière<sup>1066</sup>. Or, cette « causerie » a fait l'objet d'un compte-rendu dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* un mois plus tard<sup>1067</sup>. Il apparaît très nettement que les principes d'implantation des églises nouvelles énoncées par l'ODPN renvoient pour nombre d'entre eux aux idées de Gaston Bardet sur la question.

### a) *L'église dans l'espace urbain : un isolement relatif*

Le problème du site du lieu de culte apparaît primordial dans la métropole moderne aux yeux de Gaston Bardet et les curés ont un véritable rôle à jouer dans le remodelage de l'espace urbain, même si c'est à l'évêque qu'il revient de juger de l'emplacement le plus opportun. Ce choix ne doit relever en rien du hasard ou de volontés extérieures à l'Église.

---

<sup>1062</sup> Françoise Choay, *L'Urbanisme...*, *op. cit.*, p. 42 ; Françoise Choay, « Culturalisme », dans Pierre Merlin et Françoise Choay (dir.), dans *Dictionnaire de l'urbanisme...*, *op. cit.*, p. 186-188.

<sup>1063</sup> Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, en particulier p. 106-107.

<sup>1064</sup> Dans une bibliographie abondante, voir en particulier: *L'Urbanisme*, Paris, PUF, collection, « Que sais-je? », 1947 pour la 1<sup>ère</sup> édition ; *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1948 ; *Mission de l'urbanisme*, Paris, Éditions ouvrières - Économie et Humanisme, 1949.

<sup>1065</sup> Gaston Bardet, « L'urbanisme chrétien. La structure communautaire », *Pierre sur Pierre*, Paris, Vincent et Fréal, 1946, p. 271-276.

<sup>1066</sup> *Reconstruire les églises. I. L'esprit et les principes. L'Église dans la Cité, Cahiers de l'Art sacré*, 1, 1945, chapitre III « L'Église dans la Cité », p. 19-28. Des extraits de la conférence, agrémentés de remarques complémentaires, sont également publiés dans « L'urbanisme chrétien... », *op. cit.*

<sup>1067</sup> « Urbanisme et paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 décembre 1944.

D'où l'importance de l'enquête dite de « topographie sociale » qui doit lui être présentée comme aide à la décision<sup>1068</sup>. Quelles logiques d'implantation doivent présider à ce choix ?

L'emplacement idéal est un « parc » au carrefour de voies piétonnières, éloigné du trafic automobile. L'emplacement prévu doit permettre une extension de l'édifice. C'est à la fois prendre en compte la croissance urbaine et parier sur la rechristianisation des banlieues des grandes villes. Surtout, il s'agit d'être au centre - « c'est dans ces parcs que l'emplacement de l'église est le mieux indiqué. Il ne faut pas s'imaginer que de la sorte l'église sera à l'écart de la vie : on doit se représenter au contraire ces parcs comme très animés »<sup>1069</sup> - et d'éviter par ailleurs toutes les nuisances de l'espace urbain. C'est de façon inattendue à partir des recommandations de l'archevêque de Milan du XVI<sup>ème</sup> siècle Saint Charles Borromée que Gaston Bardet dresse la liste éclectique et parfois exotique de ces incommodités : les auberges, les boues, les immondices, les marchés, les entrepôts et d'une façon générale tous les lieux où s'étale la vénalité doivent être évités<sup>1070</sup>. Cette ambivalence du lieu de culte - au centre mais sans les contraintes de la centralité - rappelle les directives de l'ODPN diffusées en 1961 auprès des curés-bâisseurs.

Mais où trouver ces espaces encore libres de toute construction ? L'urbaniste propose une solution que le diocèse de Lyon, comme d'autres sans doute, ne tarde pas à mettre en application : les pouvoirs publics doivent proposer leurs services pour aider l'Église à s'implanter dans les quartiers neufs. Si l'on en croit le compte-rendu de la conférence de Bardet dans le bulletin diocésain lyonnais, la procédure paraît simple : « Le terrain, réservé comme espace libre public par l'urbaniste, sera exproprié par la commune qui le louera par bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, à une association diocésaine »<sup>1071</sup>. Si cet optimisme a sans nul doute été tempéré dès les premières prospections dans le diocèse, il reste que cet appui recommandé des instances municipales, départementales et ministérielles se retrouve dans la politique de l'ODPN dans les années 1960. En complément, Gaston Bardet préconise deux solutions de reconversion d'espaces urbains qui n'ont, semble-t-il, pas eu d'écho dans l'agglomération lyonnaise. Les églises à construire pourraient en effet être bâties sur des terrains industriels désaffectés ; d'autre part, de façon plus inattendue, elles pourraient être érigées en lieu et place de couvents, en particulier ceux des ordres contemplatifs. À l'inverse des congrégations davantage tournées vers l'étude qui doivent à ce titre bénéficier de

---

<sup>1068</sup> *Reconstruire les églises...*, op. cit., p. 26.

<sup>1069</sup> Ibidem.

<sup>1070</sup> Charles Borromée (1538-1584), *Instructionum fabricae ecclesiasticae spellectilis ecclesiasticae*, (1<sup>ère</sup> édition en 1577). Ouvrage cité par Gaston Bardet, dans *Reconstruire les églises...*, op. cit., p. 26.

<sup>1071</sup> « Urbanisme et paroisses nouvelles »..., op. cit.

l'effervescence de la vie urbaine, les congrégations de type carmélitain sont en effet à « réintégrer dans la campagne, pour leur bien particulier comme pour le bien commun ». Implantés à proximité des lieux de pèlerinage, ils ne constitueront plus une masse close ignorée dans la ville, parfois destructrice des liens communautaires dans le quartier quand elle constitue un « bouchon » dans les rues de la ville<sup>1072</sup>. L'espace libéré servirait plus utilement à la mise en place d'une communauté de voisinage par l'implantation de l'église paroissiale.

### *b) L'emplacement de l'église, pivot de la régénération chrétienne de la grande ville*

Lecteur de Camillo Sitte<sup>1073</sup> et de Georges-Henri Pingusson<sup>1074</sup>, Gaston Bardet considère l'emplacement de l'église comme un enjeu esthétique et symbolique majeur : la dignité de l'édifice, qui renvoie à la noblesse de l'institution ecclésiale, est directement fonction du choix du site. Cependant, Bardet pousse la réflexion au-delà de cette question de topographie sacrée. L'emplacement est déterminant en ce qu'il engage surtout l'avenir de la métropole tout entière et des communautés qui la constituent. Au mot « ville », l'auteur préfère d'ailleurs le terme « cité », qui présente l'avantage d'être utilisé par les Pères de l'Église (Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin qu'il cite à plusieurs reprises) ou par des philosophes chrétiens contemporains comme Jacques Maritain dont l'essai *Antimoderne* (1922) est également mis à contribution<sup>1075</sup>. Le mot renvoie aussi et avant tout à l'époque médiévale, « apogée de l'être urbain » parce que les cadres de la ville épousaient la structure réelle des communautés humaines<sup>1076</sup>.

À l'inverse, les métropoles du XX<sup>ème</sup> siècle oubliées de Dieu et de son ordre sont devenues cités du désordre, agrégats de coquilles architecturales vides de sens. « Voici le fait fondamental et à peu près totalement méconnu : nos villes n'ont plus d'âme [...]. L'urbaniste

---

<sup>1072</sup> *Reconstruire les églises...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>1073</sup> Camillo Sitte (1843-1903), architecte et urbaniste viennois, est un des principaux représentants du courant « culturaliste ». Son ouvrage majeur, *L'Art de bâtir les villes* (1889), propose un aménagement urbain fondé notamment sur l'observation de la place des monuments publics dans l'espace, l'importance des points de vue et des perspectives et l'intégration de l'histoire de la ville.

<sup>1074</sup> Georges-Henri Pingusson (1894-1978), ingénieur et urbaniste français, a été l'architecte en chef de la reconstruction de la Sarre (1945-1950). À partir des années 1950, il participe à l'élaboration de plusieurs plans d'urbanisme en Moselle et réalise, outre de nombreux programmes de logements, plusieurs églises dans ce département. Son orientation vers le courant « progressiste » à partir des années 1930 n'empêche pas Gaston Bardet de le citer longuement à propos du choix qu'il considère comme crucial des abords de l'église (Gaston Bardet, *Reconstruire les églises...*, *op. cit.*, p. 26).

<sup>1075</sup> *Reconstruire les églises...*, *op. cit.*, en particulier p. 19 et 27.

<sup>1076</sup> *Idem*, p. 19.

ne peut se borner à attendre que se dissolvent les structures caduques et néfastes, que les groupements locaux pétrifiés, après une catastrophe quelconque, redeviennent des groupes fluides. Il doit préparer les cadres dans lesquels, sous l'effet d'incessantes rencontres, les hommes s'orienteront vers l'entraide, la coopération, l'amitié, la charité, dans lesquels se noueront des liens communautaires. Il doit organiser l'espace en vue de provoquer la formation des groupes humains, des communautés réelles dont la fédération constitue la Cité »<sup>1077</sup>. Le retour vers ces communautés perdues impose la détermination de seuils *optima* exprimés en nombre de « familles », pour la ville comme pour le quartier. Ainsi, l'échelon communautaire du quartier, que Gaston Bardet nomme également « unité de voisinage » en référence aux *neighbourhood units* anglo-saxonnes, ne peut dépasser le chiffre de 1 000 à 1 500 familles. L'emplacement de l'église paroissiale est par conséquent directement fonction de ces densités de population car, écrit l'auteur, « il est avéré qu'un pasteur ne peut connaître et diriger effectivement plus d'un millier de familles »<sup>1078</sup>. Cet échelon décisif pour la régénération de la ville est précisément l'échelon paroissial, autre synonyme de « quartier » dans le vocabulaire employé par l'auteur. L'église, à condition qu'elle soit bien située, rassemble des personnes, alors que les associations ne regroupent que les individus abstraits du Code civil. « Définir la place de l'église dans la cité », écrit Gaston Bardet, « c'est *définir la place de chaque église dans chaque paroisse constituant cette cité*. Tel est le problème, tant social qu'architectural, qui se pose à nous »<sup>1079</sup>. Par capillarité, le supplément d'âme que permet le lieu de culte catholique doit pouvoir faire renaître les agglomérations urbaines.

Il est à remarquer que Gaston Bardet pose lui aussi le problème de l'implantation de l'église en termes de seuils à ne pas dépasser. La restauration des anciennes communautés de voisinage ne peut devenir réalité qu'à la condition d'un contingentement de la ville. Paradoxalement, c'est le dénombrement des familles et le strict respect des limites définies pour chaque échelon qui peut donner une âme à la population urbaine. « Nous retrouvons donc ici une notion fondamentale que nous avons déjà posée dans *Problèmes d'urbanisme* : la recherche des *optima*. En effet, le sentiment puissant de communauté locale ne pourra se développer dans les nouvelles villes et se conserver dans les anciennes que si les établissements humains n'excèdent pas certaines dimensions et certaines dispositions réciproques [...]. Il [l'urbaniste] peut espérer, en rapprochant les individus dans des cadres appropriés, en les mettant en contact dans des conditions favorables, faire jaillir la flamme

---

<sup>1077</sup> Idem, p. 20.

<sup>1078</sup> Idem, p. 22.

<sup>1079</sup> Idem, p. 22. C'est Gaston Bardet qui souligne.

communautaire »<sup>1080</sup>. Dans le « Plan d'urbanisme national » qu'il propose dans plusieurs de ses ouvrages, Gaston Bardet fait également de l'idée d' *optimum* une notion centrale<sup>1081</sup>. À terme, de même que l'Archevêché de Lyon entend régénérer les quartiers neufs par l'urbanisme religieux, c'est à des réformes de structure, dans l'Église et dans l'espace national, que l'auteur invite ses lecteurs<sup>1082</sup>. Construire des églises est partie prenante d'une utopie politique qui passe par un aménagement spatial au plus près des populations urbaines.

## 2. La théorie des lieux centraux de Walter Christaller

La thèse de Walter Christaller publiée en 1933 sur les lieux centraux en Allemagne du Sud<sup>1083</sup> présente également des analogies frappantes avec la centralité telle qu'elle est définie par l'Église de Lyon dans ses projets d'implantation d'églises nouvelles. Dans cet ouvrage, l'auteur expose une théorie normative de répartition et de hiérarchisation des villes selon le niveau de centralité qu'elles offrent. Walter Christaller bâtit son modèle des lieux centraux à partir de l'examen du rapport entre fonctions commerciales et de services d'une part, et distance physique entre points de peuplement d'autre part. Selon ce modèle qui suppose un espace homogène, la demande et l'offre de biens et de services s'équilibre spontanément dans l'espace régional, ce qui minimise les coûts de déplacement pour les consommateurs<sup>1084</sup>. Il en résulte sur le plan spatial des aires de marché de forme hexagonale s'emboîtant à la manière d'un pavage pour couvrir tout le territoire.

Or, ce modèle géographique est assez proche du quadrillage systématique que souhaite voir se réaliser l'Archevêché. La position spatiale du nouveau lieu de culte, si elle est bien

---

<sup>1080</sup> AN 87 AS, fonds Raymond Delprat, pochette « Bardet », « Les échelons communautaires dans la Cité », sans date (après 1948), p. 20.

<sup>1081</sup> Ainsi dans *L'Urbanisme* (1947), il expose les principes qui doivent présider à la mise en place de l'armature urbaine : « favoriser la croissance des trop petites villes jusqu'à l'*optimum* de 10 000 familles. Créer des cités de producteurs du volume de l'*optimum*. Limiter la croissance des villes actuelles ayant dépassé l'*optimum*. Dégonfler et aérer les métropoles régionales et recréer, en leur sein, des communautés semi-autonomes n'excédant pas l'*optimum* et subdivisées en quartiers. Décentraliser au maximum, ce qui implique des mesures énergiques vis-à-vis des agglomérations monstrueuses de Paris, Lyon, Marseille, Lille-Roubaix-Tourcoing et une politique effective d'équilibres régionaux » (p. 77).

<sup>1082</sup> *Reconstruire les églises...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>1083</sup> Walter Christaller, *Die zentralen Orte in Süddeutschland. Eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmäßigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen*, Iéna, Fischer, 1933.

<sup>1084</sup> Pour une présentation claire et contextualisée de ces travaux, voir Jean-Louis Mathieu, « Christaller, Walter » et Giuseppe Dematteis, « Centralité », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie...*, *op. cit.*, respectivement p. 156-158 et 139-141.

choisie, doit permettre de rayonner sur l'espace environnant et exercer une influence jusqu'aux limites de la paroisse voisine. Ainsi, les croquis que propose le père Virton pour « Ixeville » sont comparables à ceux utilisés par Christaller<sup>1085</sup>. La distance maximale que le consommateur accepte de parcourir pour accéder à ces biens et services, compte tenu de leur coût et de celui du transport - ce que Christaller appelle la *portée* - rappelle la clause canonique de la distance aux lieux de culte existants pour justifier l'érection d'une nouvelle paroisse. De même, les chiffres de nouveaux logements et d'enfants scolarisables dans les nouveaux quartiers font penser au *seuil d'apparition* de Christaller, qu'il définit comme la masse critique de population solvable à partir de laquelle l'offre de biens et de services peut exister dans l'aire de marché de la ville.

Certes, la portée d'une telle théorie dans les milieux d'Église, même les plus éclairés et les plus familiers avec la sociologie urbaine, est à relativiser fortement. Si l'on en croit Paul Claval, l'impact de la théorie des lieux centraux est faible en France dans les années 1950, y compris auprès des universitaires<sup>1086</sup>. Les premiers à en parler, Georges Chabot en 1948 et Jean Tricart en 1954, se montrent prudents quant aux résultats auxquels parvient Christaller<sup>1087</sup>. Cependant, l'idée christallérienne de *loi spatiale*, que le géographe peut établir en interprétant des cartes et qui rompt avec les pratiques traditionnelles de classification des phénomènes, est largement acceptée dans la première moitié des années 1960 en France<sup>1088</sup>.

Or, dans la démarche propre au *planning* paroissial telle que la développe par exemple Roger Klaine, c'est bien à une recherche similaire de régularité et de corrélation entre divers phénomènes que conduit l'examen attentif de la localisation des équipements d'un quartier et des flux qui en découlent. La théorie des lieux centraux présente l'avantage de pouvoir être lue dans un sens descriptif *et* prescriptif (au sens où elle autorise et fonde des prévisions) et cette double interprétation possible correspond à la vision qu'a l'Église de sa présence en milieu urbain : elle s'appuie sur une réalité existante qu'elle ne peut nier mais cherche en

---

<sup>1085</sup> P. Virton, *Enquêtes de sociologie paroissiale...*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>1086</sup> Paul Claval, *Épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2007 (2001 pour la 1<sup>ère</sup> édition), p. 136-137.

<sup>1087</sup> Georges Chabot, *Les Villes : aperçu de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1948. Dans un ouvrage ultérieur, il introduit cependant la notion d'« armature urbaine » empruntée à W. Christaller (*Urbanisme et architecture. Études écrites et publiées en honneur de Pierre Lavédan*, Paris, 1954, p. 61-74, cité par Paul Claval, *Épistémologie...*, *op. cit.*, p. 137) ; Jean Tricart, *Cours de géographie humaine*, fascicule 2 : *L'habitat urbain*, Paris, CDU, 1954.

<sup>1088</sup> En particulier, d'après Paul Claval, parce que l'idée de loi spatiale donne accès à un statut scientifique à la géographie humaine. Cette conception est critiquée à partir de la fin des années 1960 (Paul Claval, *Épistémologie...*, *op. cit.*, p. 137). L'idée de dégager des lois spatiales est présente chez d'autres géographes de l'entre-deux-guerres et contemporains de W. Christaller, comme William J. Reilly qui étudie dans les années 1930 l'attraction du commerce de détail en recherchant les zones d'influence d'une agglomération. Sur la « loi de Reilly », voir par exemple : Jean-Paul Paulet, *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 42.

permanence à transformer ce réel. Il est à remarquer également que cette quête de lois de l'équilibre peut s'entendre dans le registre de l'économie spatiale comme la réponse à un besoin du capitalisme concurrentiel parvenu à une certaine maturité<sup>1089</sup>. Ce qui laisse entendre que l'urbanisme religieux accepte de fait le jeu du marché - notamment foncier et immobilier - et la libre circulation des flux qui structurent l'espace urbain.

D'une manière plus générale, il semble que l'on puisse rapprocher l'intérêt que porte l'Église aux problèmes d'implantation des centres religieux, des « théories de la localisation » qui se sont développées depuis les travaux pionniers de von Thünen dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et dont Walter Christaller est un des éminents représentants au siècle suivant. Marie-Claire Robic a montré que la théorie que développe Christaller s'inscrit dans une tradition de recherches visant à déterminer la localisation optimale d'une entité économique ou géographique dans un environnement donné<sup>1090</sup>. Cette quête de l' *optimum* paraît fortement caractériser les premiers efforts, entre les années 1930 et 1950, de ce qui prend le nom à partir de 1950 d' « aménagement du territoire ».

### 3. Décentralisation industrielle et recherche des localisations optimales

L'idée d'un *optimum* de localisation renvoie aux débats de l'entre-deux-guerres sur la localisation industrielle qui se poursuivent après 1945 autour des mêmes figures et des mêmes mouvances<sup>1091</sup>. Avant que l'aménagement du territoire ne devienne une politique et soit institutionnalisé comme élément « fédérateur » (Olivier Dard), un discours sur le nécessaire rééquilibrage de l'espace français est tenu par des revues (*Urbanisme...*) et groupes de réflexion (X-Crise) animés par des hauts fonctionnaires et des ingénieurs de formation. Sous l'Occupation, au sein de la Délégation générale à l'équipement national (DGEN), la réflexion se poursuit en particulier autour de la question de la « décentralisation industrielle ». Sous l'impulsion de François Lehideux, premier directeur de la DGEN, une enquête sur ce thème

---

<sup>1089</sup> Jean-Louis Mathieu, « Christaller, Walter »..., *op. cit.*

<sup>1090</sup> Marie-Claire Robic, « Walter Christaller et la théorie des "lieux centraux" : *Die zentralen Orte in Süddeutschland* (1933) », dans Bernard Lepetit et Christian Topalov (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001, p. 151-189.

<sup>1091</sup> Le paragraphe qui suit s'inspire dans ses grandes lignes de l'article d'Olivier Dard, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », dans Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 65-77.

est confiée à Gabriel Dessus, directeur de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité. Parmi les organismes ou personnalités consultés apparaissent la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) - représentée en particulier par Henri Bourdais, l'un des dirigeants nationaux et Albert Bouché, aumônier général adjoint - et la Fondation Alexis-Carrel, représentée notamment par François Perroux<sup>1092</sup>. Un seul géographe est consulté : il s'agit de l'universitaire lyonnais André Allix, dont on a vu plus haut l'implication dans les travaux pionniers de Jean Labasse au cours des années 1950<sup>1093</sup>. La question de l'*optimum* devient dès lors un thème récurrent chez nombre d'experts et d'universitaires dans les années 1940-1950. Pierre George, entré au début de 1944 à la DGEN, rédige par exemple un plan de travail relatif aux « *Observations sur les moyens de déterminer les dimensions optima d'un centre industriel* »<sup>1094</sup>. La définition même de l'aménagement du territoire que donne en 1950 Eugène Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, situe explicitement l'enjeu autour de la question de la meilleure distribution possible des hommes et renvoie directement au problème de la localisation optimale : l'aménagement du territoire consiste en effet en la « recherche, dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique, dans la constante préoccupation de donner aux hommes de meilleures conditions d'habitat et de travail, de plus grandes facilités de loisir et de culture. Cette recherche n'est donc pas faite à des fins strictement économiques mais, bien davantage, pour le bien-être et l'épanouissement de la population »<sup>1095</sup>. Parmi d'autres exemples possibles, Philippe Pinchemel fait paraître en 1959, en collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines, une étude sur les « niveaux *optima* des villes », pour lesquels les auteurs déterminent une série de critères et paramètres qui ont de fortes analogies avec les facteurs retenus dans le cadre du *planning* paroissial<sup>1096</sup>.

---

<sup>1092</sup> Denis Pelletier a montré les liens de François Perroux avec le mouvement Économie et Humanisme (Denis Pelletier, *Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, notamment chap. 2 sur les utopies communautaires et p. 354 sur l'influence de sa théorie des « pôles de développement » sur la notion d'aménagement dans la mouvance EH).

<sup>1093</sup> Voir chapitre 3.

<sup>1094</sup> Centre des Archives Contemporaines, 7700777/1 (source donnée par Olivier Dard, « La construction progressive... », *op. cit.*, p. 71, note 30).

<sup>1095</sup> Citation tirée d'une communication intitulée « Le plan national d'aménagement du territoire » présentée en 1950, reprise dans l'article d'Aliette Delamarre, « Les acteurs, les cadres et les modes d'intervention de l'aménagement du territoire », dans Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas, *La politique...*, *op. cit.*, p. 89-102, citation p. 89.

<sup>1096</sup> Philippe Pinchemel, A. Vakili et J. Crozzi, *Niveaux optima des villes. Essai de définition d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais*, Comité d'études régionales économiques et sociales (CERES), 11<sup>ème</sup> Cahier, Lille, Faculté de Droit, 1959.

#### 4. La circulation des modèles entre les diocèses européens

Mgr Mazioux cite un autre modèle qui l'a inspiré pour la mise en place de l'ODPN : le cardinal Montini, futur pape Paul VI, a été un des premiers à expérimenter ce type de structure dans son diocèse de Milan entre 1954 et 1962<sup>1097</sup>. Les études de *planning* paroissial et les réflexions sur l'implantation des lieux de culte à l'Institut de sociologie et à l'Archevêché s'inspirent largement des travaux réalisés en Belgique et aux Pays-Bas au cours des années 1950 et 1960. Jean Labbens revendique une filiation directe avec les analyses du Centre de recherches socio-religieuses de Bruxelles, « chargé par l'épiscopat belge d'un planning paroissial sur plusieurs villes, en particulier sur Bruxelles et [qui] a déjà établi plusieurs rapports »<sup>1098</sup>. Elle confirme ce que dit Jean Chélini dans l'article mentionné plus haut des intuitions fondamentales du Katholiek Sociaal- Kerkelijk Instituut de La Haye sous la direction du Professeur Zeegers<sup>1099</sup>. À l'inverse, il ne semble pas que le souvenir du père Lhande ait joué un rôle particulier dans l'urbanisme religieux dans le cas du diocèse de Lyon<sup>1100</sup>. Après 1957 et la création de l'ODPN qui se substitue à l'Œuvre du Christ dans la banlieue, il n'est plus question de la figure du père jésuite dans les considérations urbanistiques de l'Archevêché.

Ce dernier constat montre que la littérature religieuse disponible au cours des années 1950-1960 n'a pas nécessairement inspiré les responsables de l'ODPN. D'une manière plus générale, il semble utile, à la lumière des sources dépouillées dans le cas lyonnais, de revenir sur certaines opinions courantes concernant l'implantation des nouveaux lieux de culte.

---

<sup>1097</sup> Mgr Joannès Mazioux, *Les églises nouvelles...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>1098</sup> Jean Labbens, préface au rapport de Roger Klaine, *Planning paroissial...*, *op. cit.*, sans pagination.

<sup>1099</sup> Jean Chélini, « Les facteurs d'influence... », *op. cit.*, p. 72.

<sup>1100</sup> Franck Debié et Pierre Vérot estiment à l'inverse qu'après 1945, « le souvenir du père Lhande est plus présent que jamais », et ce, pour « l'ensemble des responsables laïcs et ecclésiastiques de l'Église catholique » (Frank Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré...*, *op. cit.*, p. 155).

## D. UN URBANISME RELIGIEUX LYONNAIS ORIGINAL ? RÉFLEXIONS AUTOUR DE DEUX IDÉES REÇUES

Il semble en effet admis que l'urbanisme religieux se serait particulièrement structuré autour de deux principes : d'une part, le *ratio* paroissial proposé par Winninger aurait servi de modèle dans les diocèses français ; d'autre part, c'est au nom de l'évangélisation du monde ouvrier que l'équipement religieux aurait été mis en place.

### 1. Le « *ratio* paroissial » comme critère de l'urbanisme religieux ?

La « cote d'alerte » de 5 000 habitants théorisée par Paul Winninger et largement diffusée dans les diocèses français a-t-elle constitué un critère décisif pour construire de nouvelles églises dans l'agglomération lyonnaise ? Pour Franck Debié et Pierre Vérot, la méthode du *ratio* paroissial optimal est directement issue des Chantiers du Cardinal créés pour la région parisienne par Mgr Verdier en 1931. Ayant fait ses preuves dans les années 1930, répondant à la fois aux exigences d'une pastorale et d'un urbanisme modernes, ce modèle parisien aurait été exporté vers les autres diocèses français après-guerre, en particulier au moment de l'« apogée des bâtisseurs », soit d'après les auteurs entre 1955 et 1970<sup>1101</sup>.

Le constat qui s'impose à la lumière des sources est pourtant que le *ratio* paroissial n'a jamais été considéré par l'Archevêché et l'ODPN comme une norme impérative. Ainsi, Mgr Dupuy propose dès 1959 de construire des centres religieux lorsqu'ils correspondent à « un chiffre réduit de population, 5 à 10 000 habitants en moyenne ». La construction d'un lieu de culte peut donc être décidée pour un *ratio* deux fois supérieur à ce que préconise Paul Winninger. À cette fourchette large s'ajoute le fait que ce *ratio* est aux yeux de Mgr Dupuy un critère parmi d'autres « exigences pastorales », telles qu'une distance inférieure à un kilomètre à parcourir pour les fidèles, l'homogénéité sociale du quartier considéré, ou la proximité des centres commerciaux et des écoles<sup>1102</sup>.

---

<sup>1101</sup> Idem, p. 151-152.

<sup>1102</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, sans date, vraisemblablement 1959.

Dans la pratique, la population desservie par la construction d'un nouveau lieu de culte est extrêmement variable selon les cas. Si la cote de 5 000 personnes est évoquée pour les projets dans les quartiers de la Lunette à Sainte-Foy-lès-Lyon ou des Clochettes à Saint-Fons, le lieu de culte du Charréart à Vénissieux est prévu pour 3 000 habitants, celui du Chemin Barthélémy-Buyer (5<sup>ème</sup> arrondissement) pour 2 000 ; dans le quartier des États-Unis, l'église nouvelle de Saint-Jean-Apôtre doit desservir les 10 à 12 000 nouveaux arrivants<sup>1103</sup>.

Il ne faut pas en conclure que les chiffres de Winninger ne sont pas connus de Fourvière. Il a été dit plus haut que l'abbé alsacien avait réalisé une tournée de conférences dans le diocèse, sans doute à la demande de l'Archevêché, et précisément sur ce thème de l'urbanisme religieux et du *ratio* paroissial<sup>1104</sup>. Mais les responsables du diocèse considèrent ces chiffres comme une orientation, un horizon régulateur, non comme des valeurs à prendre au pied de la lettre. Le compte-rendu de ces conférences dans la *Semaine religieuse* témoigne de cette approche pragmatique : « Mais il faut aussi procéder à la création de paroisses nouvelles nombreuses *et de dimensions raisonnables* [on souligne]. C'est la conclusion de l'exposé de Winninger. Les exigences de l'Évangile, la tradition de l'Église, les vues de l'urbanisme actuel et du simple bon sens lui donnent une force qui emporte l'adhésion »<sup>1105</sup>. Un an plus tard, le cardinal Gerlier relativise tout culte des chiffres et prône lui aussi une démarche qui tienne compte des réalités locales : « Normalement, il ne devrait pas y avoir plus de 10 000 personnes pour un centre religieux. C'est même de 5 000 personnes qu'on devrait parler. En tout cas, on doit reconnaître qu'il est pratiquement impossible d'assurer convenablement la vie religieuse quand un centre religieux correspond à plus de 20 000 personnes »<sup>1106</sup>. Au milieu des années 1960, la notion de *ratio* est envisagée dans le diocèse comme une piste possible, un temps suivie, mais qui passe à côté d'une réflexion sur la nature et le rôle de la paroisse dans un espace urbanisé : « Il y a une première option, qui est une option sur le chiffre optimum de population pour un lieu de culte. Vous savez que les évaluations sur ce plan sont assez divergentes. Winninger propose 5 000. À Lyon, nous avons pris ce chiffre pour base. En fait, l'expérience nous a montré que c'était discutable, et actuellement, on s'orienterait beaucoup plus volontiers vers 10 ou 12 000. Une autre option à faire, surtout lorsque nous nous trouvons devant un grand ensemble proprement dit, c'est-à-dire plusieurs milliers d'appartements correspondant à 12, 20 ou quelquefois 30 000

---

<sup>1103</sup> Idem.

<sup>1104</sup> « ODPN », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mars 1959.

<sup>1105</sup> « Une conférence de l'abbé Winninger », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 mai 1959.

<sup>1106</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier « à tous les fidèles du diocèse », 30 octobre 1960.

personnes, c'est une option sur ce qu'est la paroisse. Par exemple pour le dernier grand ensemble créé à Lyon, "La Duchère", 30 000 habitants, fallait-il d'après le critère que je viens de donner, un lieu de culte pour 10 000 ? En fait, en tenant compte de la distribution des barres ou des tours sur le terrain, fallait-il créer quatre paroisses ou fallait-il créer une paroisse avec quatre lieux de culte ? Je pense que cela engage l'avenir d'une façon grave. Cela pose immédiatement la question : qu'est-ce que la paroisse ? »<sup>1107</sup>.

Une dernière précision s'impose à propos du *ratio optimum*. Franck Debié et Pierre Vérot considèrent que la sociologie religieuse des années 1955-1980 a « milité contre ce modèle de l'*optimum* paroissial ». La planification et la construction de masse qui résultent de ce quadrillage systématique n'auraient pas été en phase avec les nouvelles réalités sociétales qu'analysent alors certains sociologues (prégnance des cités-dortoirs, montée de la délinquance juvénile)<sup>1108</sup>.

Ce point de vue est à nuancer, pour deux raisons au moins. D'abord, sans une chronologie fine, « la » sociologie religieuse est une entité abstraite et bien floue. Un monde sépare la sociologie religieuse de type Boulard ou Labbens des années 1950 et 1960 des études réévaluant à nouveaux frais les effets de la sécularisation sur les croyances à partir du milieu des années 1970<sup>1109</sup>. D'autre part, la documentation dépouillée pour Lyon montre que les études de *planning* paroissial ou plus généralement les travaux sociologiques de l'Institut de Sociologie n'ont à aucun moment remis en cause la volonté de mailler l'espace urbain par un réseau serré de paroisses.

2. La composition sociologique du quartier, notamment ouvrière, est-elle un critère d'implantation pour l'Archevêché ?

Plusieurs faits tendraient à démontrer que la construction de centres religieux a d'abord été destinée aux populations les plus déshéritées, en particulier en direction du monde ouvrier. Jean Labbens et Roger Daille avaient prouvé grâce au recensement religieux de mars

---

<sup>1107</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, « Les questions que pose à l'Église, Peuple de Dieu, la réalité humaine de la ville », sans date ni auteur, vraisemblablement Mgr Matagrin, 1964-1965 (par recoupements d'indices dans le texte). Franck Debié et Pierre Vérot considèrent que l'encadrement mis en place par le cardinal Lustiger à Paris dans les années 1980 s'inspire de la méthode du *ratio* paroissial, bien que celui-ci s'en défende (voir Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré...*, *op. cit.*, p. 325-326).

<sup>1108</sup> Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré...*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>1109</sup> Voir par exemple Danièle Hervieu-Léger, « La sociologie des religions en France... », *op. cit.*

1954 que le niveau d'instruction des habitants jouait un rôle primordial dans les taux de pratique religieuse : « La désaffection religieuse caractéristique de l'âge adulte et spécialement du sexe masculin atteint tout spécialement ceux qui ne sont point passés par les écoles catholiques et qui n'ont pas eu accès à la culture secondaire. C'est à une véritable élimination des primaires et des techniques que l'on aboutit en fait »<sup>1110</sup>. L'est de l'agglomération, où la proportion d'ouvriers est plus forte qu'ailleurs, manque en outre de lieux de culte. Or, il a été vu plus haut que l'équipement religieux a été envisagé dans le diocèse de Lyon comme la solution principale à l'effondrement de la pratique.

D'autre part, l'enquête préalable réalisée par l'ODPN pour certaines constructions d'églises nouvelles s'intéresse explicitement à la composition sociologique du quartier concerné. C'est le cas par exemple pour la paroisse de Saint-Julien-de-Cusset à l'est de Villeurbanne. La fiche de renseignements que doit remplir le curé bâtisseur comporte une rubrique « Caractéristiques du quartier », dans laquelle le père Loison a le choix entre « usinier » et « résidentiel » ; d'autre part, le prêtre doit estimer la « composition de la population en pourcentages » : les lignes « bourgeoise », « commerçante », « employés et ouvriers » sont à compléter<sup>1111</sup>.

Pourtant, que ce soit dans les justifications ou dans les modalités d'implantation de nouveaux lieux de culte, il n'est que très rarement fait allusion, dans les sources consultées, à la sociologie particulière d'un quartier ou d'un secteur. La présence massive d'ouvriers dans un espace en voie de peuplement n'est généralement pas relevée et ne fait pas en tout cas l'objet d'une attention particulière lorsqu'il s'agit de construire une église.

On peut certes penser que cette donnée sociologique va de soi pour l'Archevêché. Cependant, il est frappant de constater à quel point les termes ou expressions « ouvrier », « prolétariat », « mission ouvrière » ou « quartier ouvrier » sont très peu employés dans les documents relatifs à l'ODPN. Les hommes dont il est question dans ces sources sont désignés comme des « populations nouvelles », des « familles » ou « foyers », des « habitants ». Le plus souvent, la croissance démographique est traduite par des vocables qui renvoient au bâti : « quartier », « collectifs », « immeubles », « habitations ».

Dans les ordonnances d'érection de nouvelles paroisses entre 1945 et 1975, les archevêques n'évoquent pas le groupe social ou le niveau de richesse des populations du quartier concerné. Un autre indice est significatif : sur les dix-sept encarts signés de

---

<sup>1110</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1111</sup> Archives paroissiales de Saint-Julien de Cusset, Ca6, 22 décembre 1961.

l'archevêque (Gerlier, Villot ou Renard) ayant pour objet la construction de nouveaux lieux de culte dans l'agglomération lyonnaise et parus dans le bulletin diocésain entre 1945 et 1975, aucun ne désigne les personnes par la mention d'un groupe social (« ouvrier » par exemple)<sup>1112</sup>. Trois seulement laissent transparaître un niveau de richesse peu élevé<sup>1113</sup>. À l'inverse, aucun des encarts ayant pour objet la Mission ouvrière dans le diocèse au cours de la même période (qu'ils soient ou non signés de l'archevêque) n'évoque même indirectement le cas des églises nouvelles<sup>1114</sup>. Un exemple significatif est fourni par le cas des églises nouvelles du quartier de la Duchère à Lyon, qui occupe une bonne partie du travail de Mgr Mazioux au début des années 1970.

Depuis le milieu des années 1950 au moins, la Duchère figure parmi les projets de construction de nouveaux lieux de culte dans le diocèse<sup>1115</sup>. L'enquête réalisée en 1961 pour évaluer les besoins du quartier ne mentionne pas, contrairement au cas de Cusset, les groupes sociaux présents. Seule la « population globale », les « pratiquants » et les « scolarisables » ont retenu l'attention du (ou des) enquêteur(s)<sup>1116</sup>.

Or, après construction de trois églises sur le plateau au cours de la décennie 1960 (églises du Château, du Plateau et de Balmont), le directeur de l'ODPN refuse de bâtir une quatrième église, celle de la Sauvegarde, que réclame le curé Louis de Galard-Terraube. L'épisode est intéressant en ce qu'il mobilise justement dans l'argumentaire des uns et des autres le facteur sociologique. Pour le curé-bâtitisseur, la présence d'une population déshéritée dans le quartier justifie à elle seule l'édification d'un lieu de culte. « Le père de Galard insiste pour que cette église fasse honneur à ce quartier (déshérité sur tous les plans par rapport aux autres quartiers de la Duchère), de façon à ce qu'aucun reproche ne puisse lui être formulé par la suite, notamment par les rapatriés. C'est exactement le point de vue des représentants du Comité [nom de l'association paroissiale constituée en vue de la construction de la nouvelle église] »<sup>1117</sup>.

---

<sup>1112</sup> Liste exhaustive de ces encarts, désignés par la date de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* : 17 février 1957, 3 mai 1957, 27 octobre 1957, 12 avril 1959, 8 mai 1959, 30 octobre 1960, 5 mai 1961, 22 juin 1962, 15 octobre 1963, 16 octobre 1964, 22 octobre 1965, 21 octobre 1966, 18 octobre 1968, 12 novembre 1971, 23 novembre 1973.

<sup>1113</sup> L'encart signé du cardinal Gerlier dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 octobre 1962 évoque deux fois le terme « cités » ; le cardinal Renard et Mgr Rousset parlent des « quartiers les plus pauvres » dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 novembre 1972.

<sup>1114</sup> Encarts « Mission ouvrière », dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 4 novembre 1960, 9 novembre 1962 et 13 octobre 1972.

<sup>1115</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

<sup>1116</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Églises de la Duchère. Compte-rendu de la réunion du 16 février 1961 ».

<sup>1117</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre de Pierre Joly président de l'Association paroissiale de la Sauvegarde à Mgr Joannès Mazioux, 22 mars 1971.

Le protocole d'accord signé en décembre 1971 entre l'association et l'ODPN reprend cet argument sociologique : « Analyse des besoins. De cette analyse, il ressort notamment : 1° "Il faut faire quelque chose". Ce quartier est l'un des quatre qui constituent la cité de la Duchère. Il regroupe la population la plus pauvre. Il a, pour une part, sa vie propre et celle-ci a déjà été reconnue par l'implantation d'un lieu provisoire de culte et de rassemblement. 2° "Il faut faire quelque chose qui corresponde aux besoins et à la mentalité de la population de ce quartier". Compte tenu de la proportion importante de rapatriés au sein de cette population, il apparaît que le ou les bâtiments, appelés à signifier la présence de l'Église dans ce quartier, doivent être envisagés comme un lieu de rassemblement culturel »<sup>1118</sup>.

Pourtant, Mgr Mazieux combat cette conception. Il s'interroge certes sur la nécessité de construire un autre lieu de culte qui serait un gouffre financier pour une pratique religieuse sans doute médiocre. Mais son refus est motivé principalement par la prise en compte du critère de richesse dans la décision de construire un lieu de culte : « Devons-nous céder à la pression de sentiments d'une valeur, à mon avis, toute relative ? Il faut édifier ce quatrième lieu de culte parce que cette population, la plus pauvre de la Duchère, s'estimerait lésée »<sup>1119</sup>. En mai 1971, à l'apogée de la crise, le directeur de l'Office diocésain écrit à l'Association paroissiale : « L'ODPN ne pourra cautionner une quatrième aventure, du moins tant que j'en aurai la responsabilité. Quand un certain climat sera démystifié on mesurera le poids des erreurs accumulées. Même si l'on est "pauvre" - un argument mis en avant avec un peu trop d'abus - a-t-on le droit d'engager des dépenses superflues et de faire régler les factures par les paroisses marraines alors qu'on ne les a même pas consultées ? »<sup>1120</sup>. Une note de Mgr Mazieux à Mgr Boffet est encore plus explicite : « "Analyse des besoins" : je trouve ce texte dangereux pour l'avenir. Il me paraît peu indiqué de consacrer cette sociologie de quartier, même si elle existe plus ou moins encore en ce moment, parce qu'on l'a durcie et aussi parce qu'elle n'est pas un phénomène "*sui generis*" pour la Duchère et surtout pas un élément contraignant pour l'implantation religieuse »<sup>1121</sup>. L'équipement religieux est donc pensé comme la réponse au problème global de l'urbanisation de nouveaux quartiers dans l'agglomération, et non comme une composante de la Mission ouvrière. Certes, les mouvements d'Action catholique du monde ouvrier, de jeunes et d'adultes, ne sont pas

---

<sup>1118</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, « Accord sur le projet de relais paroissial de la Sauvegarde à la Duchère », 2 décembre 1971.

<sup>1119</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, « Que faire pour la Duchère ? », note de Mgr Joannès Mazieux au cardinal Renard, 15 décembre 1970.

<sup>1120</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre de Mgr Joannès Mazieux à Pierre Joly, 8 mai 1971.

<sup>1121</sup> AAL, fonds Louis Boffet, I. 1438, lettre de Mgr Joannès Mazieux à Mgr Louis Boffet, 6 décembre 1971.

absents de ces quartiers et ont participé parfois à la réflexion sur le devenir de la ville<sup>1122</sup>. Néanmoins, la politique d'équipement religieux de l'Archevêché n'est pas destinée à un groupe social spécifique, mais envisage les habitants de la ville dans leur ensemble.

Sur le plan théorique, l'ODPN tente donc de se conformer à un certain nombre de principes d'urbanisme : recherche d'une certaine centralité, intérêt pour les notions de flux et de circulation, appui sur des enquêtes de terrain menées par des sociologues des Facultés catholiques. Le résultat est-il conforme à ces orientations ?

Dans un article récent sur la construction de nouveaux lieux de culte en région parisienne après la loi de séparation de 1905, Jacques-Olivier Boudon a montré ce que ces fondations doivent à un contexte local favorable. La présence d'une chapelle de secours, d'un réseau d'œuvres ou l'activité d'une congrégation dans le quartier sont autant d'éléments qui facilitent l'implantation d'une église et expliquent bien souvent sa localisation<sup>1123</sup>. Dans le diocèse de Lyon après 1945, l'urbanisme religieux théorique tel qu'il vient d'être décrit compose également sur le terrain avec des considérations du même ordre. C'est sur ce pragmatisme de l'Archevêché et des curés bâtisseurs qu'il faut maintenant insister.

---

<sup>1122</sup> Voir en particulier chapitre 11.

<sup>1123</sup> Jacques-Olivier Boudon, « Les nouvelles paroisses... », *op. cit.*

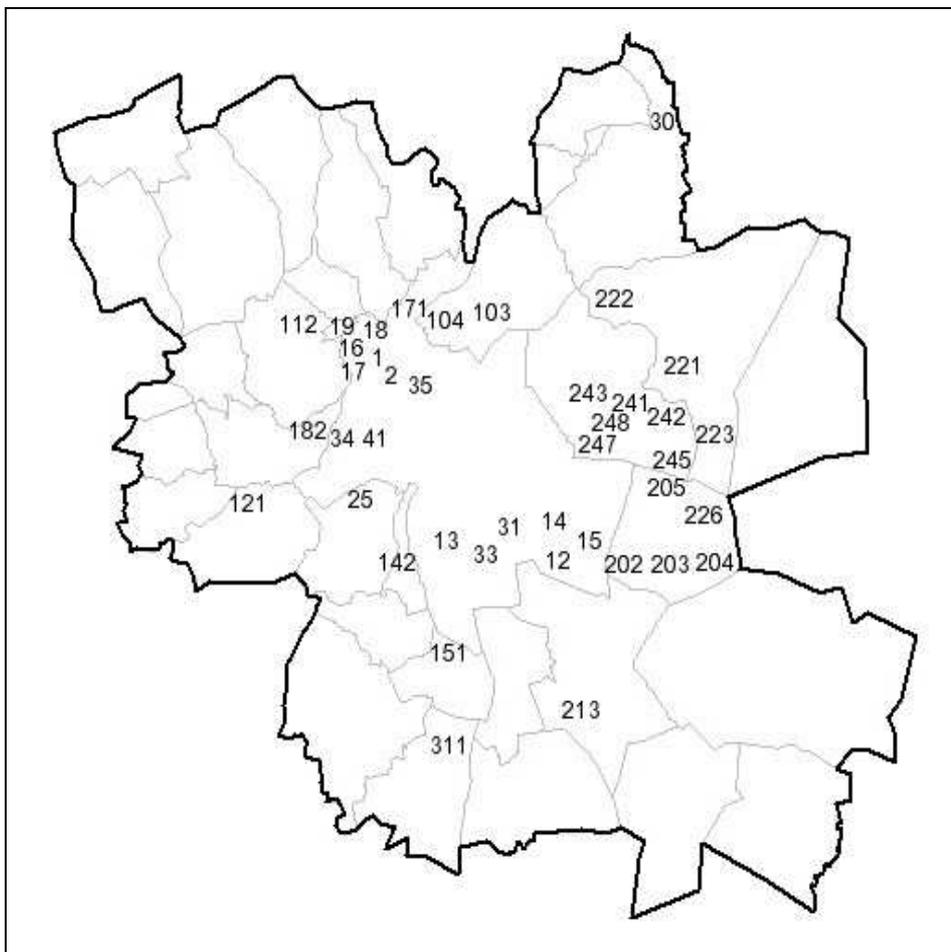
## II. DANS LA PRATIQUE : UNE POLITIQUE D'IMPLANTATION ORIENTÉE PAR DES CONSIDÉRATIONS EMPIRIQUES

Pour évaluer la part du discours théorique qui a effectivement été mise en œuvre sur le terrain, il a paru logique de partir de la carte des églises nouvelles construites entre 1945 et 1975. La localisation des nouveaux lieux de culte apporte des indices précieux sur les éventuelles logiques spatiales mises en œuvre par l'Archevêché au cours de la période.

### A. LA LOCALISATION DES NOUVELLES ÉGLISES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : DES LOGIQUES SPATIALES ?

Une liste de quarante et un lieux de culte catholiques (hors chapelles privées ou dépendant du clergé régulier) a été établie (voir *supra* Fig. 8). À partir de cette base, une carte est proposée à l'échelle de l'archidiaconé Saint-Jean retenu pour l'étude (Fig. 10).

Fig. 10 : Carte des 41 églises nouvelles construites dans l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975.



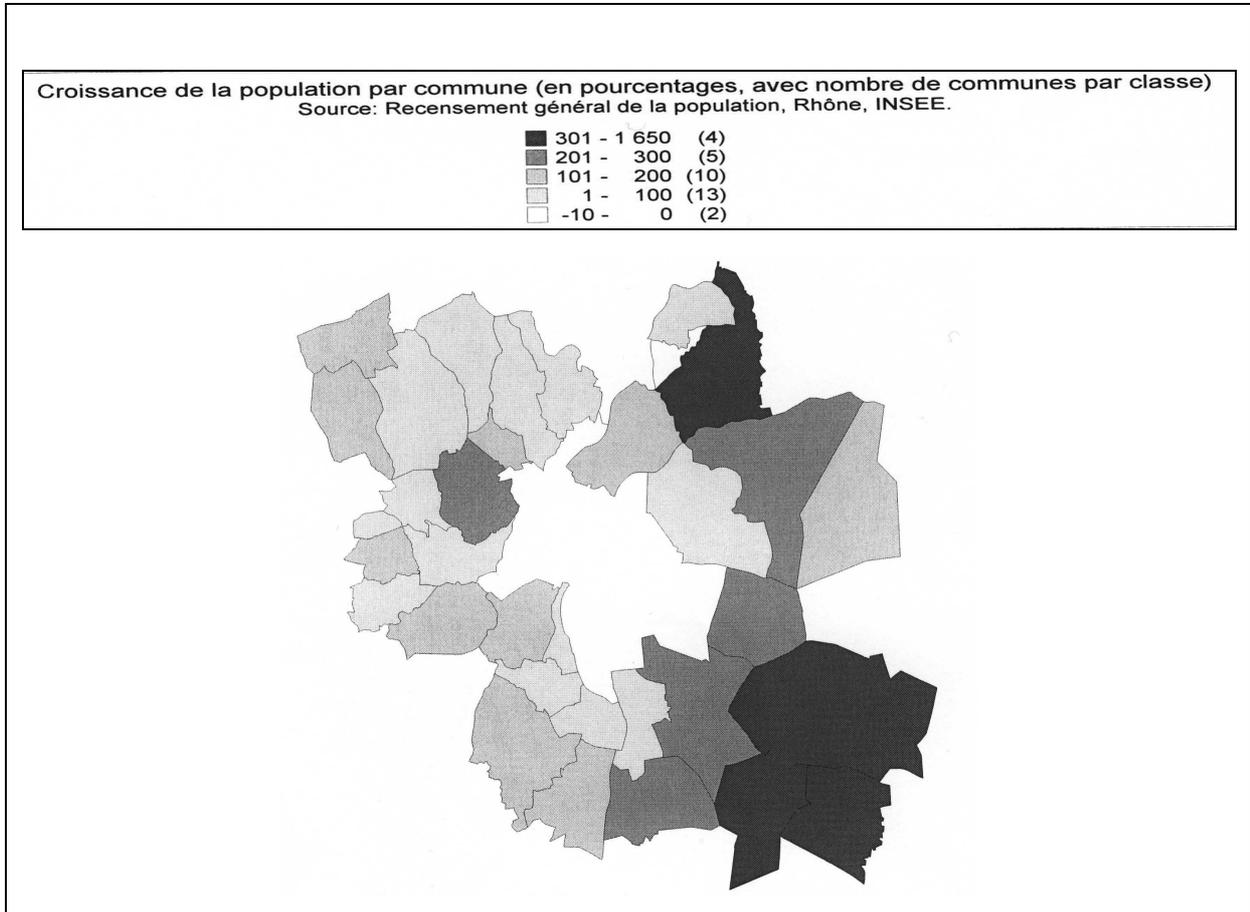
- |   |  |
|---|--|
| 1. L'Annonciation (Lyon)                      | 142. Le Grand Roule (La Mulatière)                 |
| 2. Saint-Charles-de-Serin (Lyon)              | 151. Notre-Dame-de-la-Cadière (Oullins)            |
| 12. Saint-Jean-Apôtre (Lyon)                  | 171. Saint-François-d'Assise (Lyon)                |
| 13. Saint-Michel (Lyon)                       | 182. Saint-Joseph (Tassin-la-Demi-Lune)            |
| 14. Saint-Marc (Lyon)                         | 202. Notre-Dame-de-Lourdes (Bron)                  |
| 15. Sainte-Trinité (Lyon)                     | 203. Le-Christ-Roi (Bron)                          |
| 16. La Duchère-Plateau (Lyon)                 | 204. Saint-François-d'Assise (Bron)                |
| 17. La Duchère-Château (Lyon)                 | 205. Sainte-Genève (Bron)                          |
| 18. La Duchère-Balmont (Lyon)                 | 213. Les Minguettes (Vénissieux)                   |
| 19. La Duchère-Sauvegarde (Lyon)              | 221. Saint-Vincent-de-Paul (Vaulx-en-Velin)        |
| 25. Saint-Luc (Sainte-Foy-lès-Lyon)           | 222. La Grapinière (Vaulx-en-Velin)                |
| 30. Saint-Pierre-Chanel (Rillieux-la-Pape)    | 223. Saint-Joseph de la Poudrette (Vaulx-en-Velin) |
| 31. Sainte-Marie-de-la-Guillotière (Lyon)     | 226. Saint-Étienne (Bron)                          |
| 33. La Madeleine (Lyon)                       | 241. Notre-Dame-de-l'Espérance (Villeurbanne)      |
| 34. Sainte-Anne-de-Ménival (Lyon)             | 242. Saint-Julien-de-Cusset (Villeurbanne)         |
| 35. Sainte-Élisabeth (Lyon)                   | 243. Saint-François-Régis (Villeurbanne)           |
| 41. Notre-Dame-du-Point-du-Jour (Lyon)        | 245. Saint-Pierre-Chanel (Villeurbanne)            |
| 103. Sainte-Bernadette (Caluire-et-Cuire)     | 247. Cœur-Immaculé-de-Marie (Villeurbanne)         |
| 104. Saints-Côme-et-Damien (Caluire-et-Cuire) | 248. Bonneterre (Villeurbanne)                     |
| 112. Saint-Jean-Marie-Vianney (Écully)        | 311. Saint-Pie-X (Irigny)                          |
| 121. Francheville-Bel-Air (Francheville)      |  |

La carte des églises nouvelles fait apparaître plusieurs caractéristiques. Il est à remarquer d'emblée que l'équipement religieux concerne quasiment exclusivement la proche banlieue de Lyon, c'est-à-dire ses communes limitrophes, à peu d'exceptions près (Vaulx-en-Velin et Irigny sont plus éloignées). Les paroisses plus périphériques sont *a contrario* très peu concernées par la construction de nouveaux lieux de culte. En revanche, pour la proche banlieue, c'est une véritable ceinture que forme le réseau d'églises nouvelles : la très grande majorité des communes limitrophes a connu au moins un chantier diocésain sur son territoire et ce, quelle que soit la localisation par rapport à Lyon. L'est et le nord-ouest restent cependant un peu plus fournis. Peut-on expliquer cette carte des églises nouvelles par le critère de l'accroissement de la population urbaine ?

1. Les chantiers diocésains sont-ils en adéquation directe avec la croissance urbaine ?

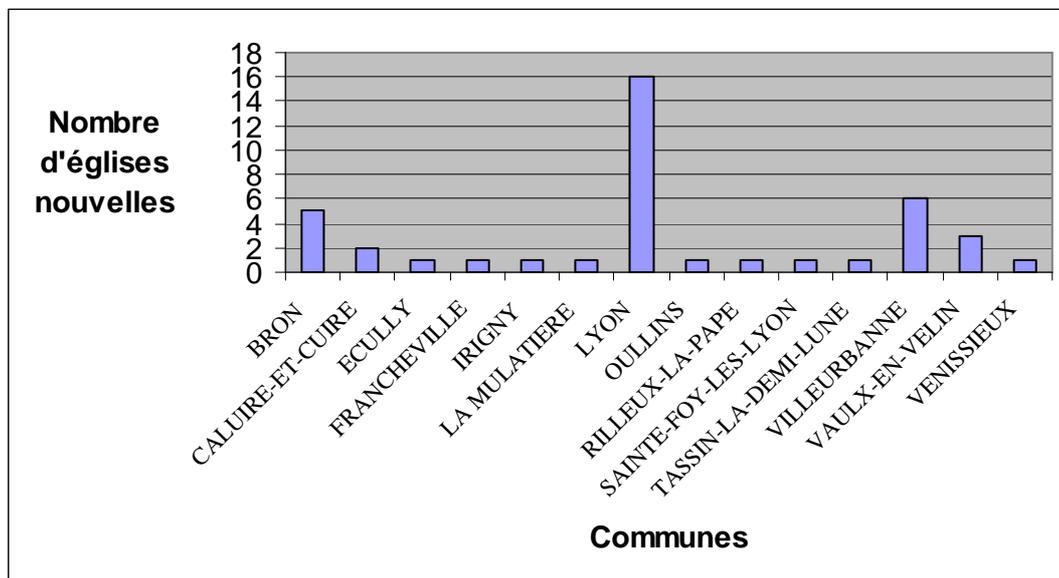
La construction d'églises nouvelles s'effectue-t-elle en lien direct avec la croissance démographique des communes au cours de la période ? La carte ci-dessous (Fig. 11) montre que Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Mions et Corbas sont les communes qui ont connu la plus forte augmentation de leur population, suivies par la première couronne de l'est lyonnais (Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, Feyzin). Ailleurs, seule la commune d'Écully voit sa population multiplier par plus de trois au cours des Trente Glorieuses.

Fig. 11 : Croissance démographique des communes de l'agglomération lyonnaise, 1954-1975<sup>1124</sup>.



<sup>1124</sup> Carte réalisée à partir du logiciel de cartographie assistée par ordinateur Mapinfo.

Fig. 12 : Nombre d'églises nouvelles par commune de l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975<sup>1125</sup>.



La confrontation de cette carte avec la répartition chiffrée d'églises nouvelles par commune (Fig. 12) montre que les chantiers diocésains n'ont pas suivi de façon claire la croissance urbaine au cours de la même période. Le cas de commune de Lyon est flagrant de ce point de vue : alors que cet espace perd des habitants, seize nouvelles églises nouvelles se sont ajoutées au maillage existant. Certes, il faut nuancer en regardant les chiffres à l'échelle de l'arrondissement : ce sont essentiellement les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements actuels qui ont été équipés, c'est-à-dire les territoires les plus récemment annexés à la ville de Lyon et les plus dynamiques sur le plan démographique. Mais cette inadéquation est visible pour d'autres espaces de l'agglomération. Ainsi, six nouveaux lieux de culte ont été érigés à Villeurbanne alors que la commune connaît une plus faible augmentation de sa population que nombre de communes qui, elles, n'ont pas accueilli de chantier diocésain, à l'ouest (Saint-Genis-Laval, Dommartin, La-Tour-de-Salvagny, Champagne-au-Mont-d'Or) mais aussi à l'est (Mions ou Corbas).

Un autre exemple significatif est fourni par la partie sud-est de l'archidiaconé Saint-Jean : alors que la population de Vénissieux connaît une croissance de sa population égale à

<sup>1125</sup> Les communes de l'agglomération qui ne sont pas mentionnées n'ont pas accueilli d'église nouvelle achevée au cours de la période.

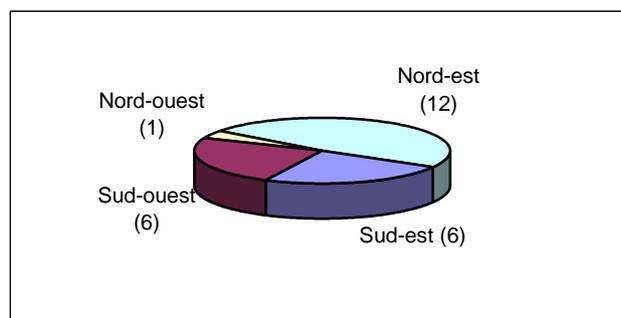
265 % entre 1954 et 1975, un seul lieu de culte est construit sur la commune (Les Minguettes), alors que pour une croissance certes forte mais inférieure (+ 214 %), Bron voit se succéder cinq chantiers d'églises nouvelles au cours de la même période.

Au total, vingt communes sur les trente-quatre retenues pour l'étude n'ont pas connu de chantiers diocésains sur leur sol. Les églises nouvelles ont donc concerné une minorité de paroisses dans l'agglomération lyonnaise, alors que toutes les communes de la périphérie lyonnaise ont connu un net accroissement démographique au cours de la période. Dans l'ensemble, il ressort par conséquent que l'effort d'équipement religieux de l'archidiaconé Saint-Jean n'a pas suivi mécaniquement et proportionnellement les rythmes d'urbanisation des différentes communes. Faut-il en conclure que cette politique de construction d'églises nouvelles s'est faite au hasard des circonstances ? Le clivage est-ouest qu'avait remarqué Jean Labbens lors du recensement religieux en 1954 est-il par exemple encore de mise vingt ans après ?

## 2. La politique de l'ODPN a-t-elle résorbé le sous-équipement culturel de l'est de l'agglomération ?

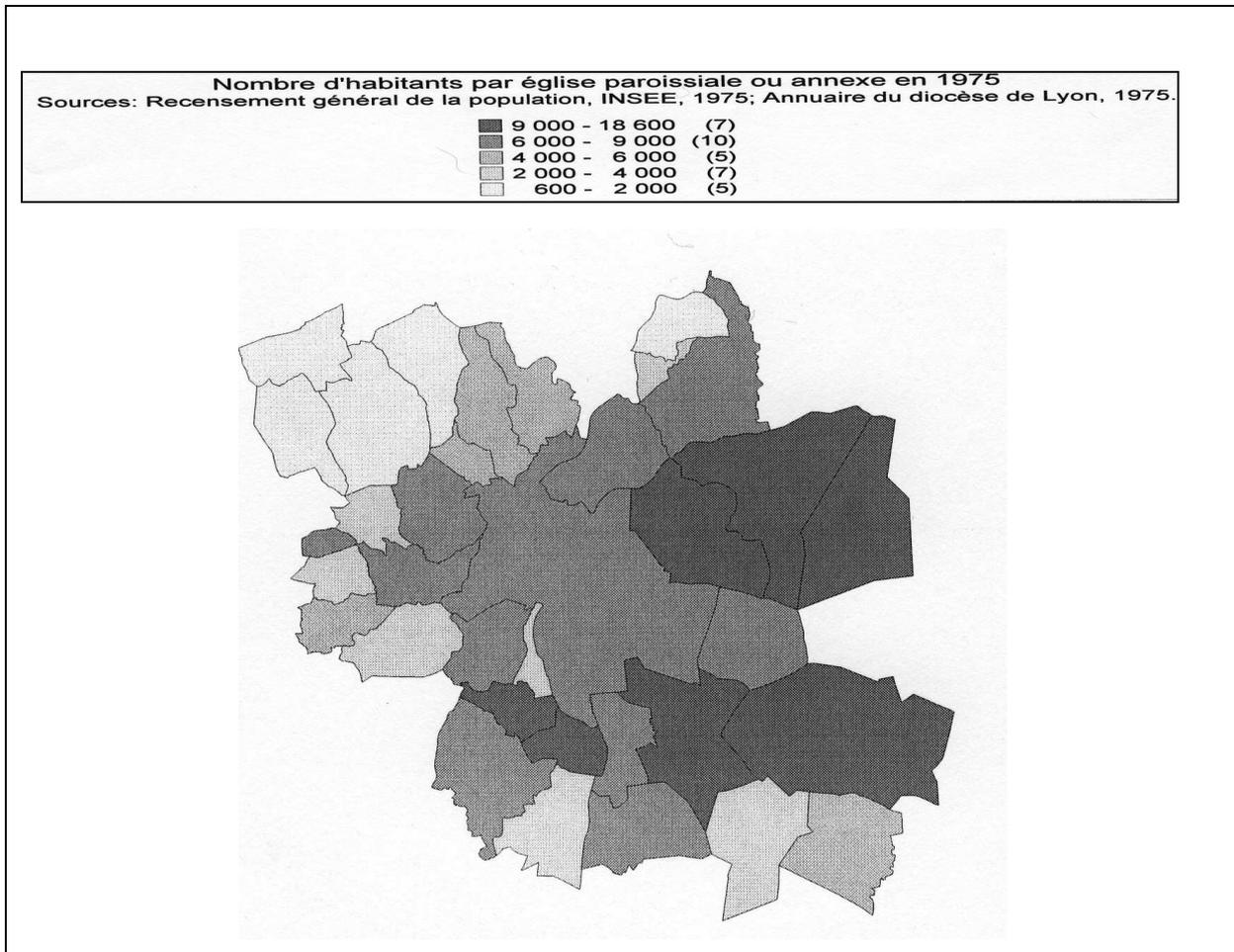
Le graphique ci-dessous (Fig. 13) montre que l'effort d'équipement religieux a clairement porté sur la partie orientale de l'agglomération lyonnaise, là précisément où l'enquête de sociologie religieuse avait signalé une carence dans le maillage paroissial : dix-huit églises sur les vingt-cinq construites dans les périphéries lyonnaises l'ont été sur la rive gauche du Rhône.

Fig. 13 : Nombre d'églises nouvelles par secteurs de l'agglomération (hors Lyon).



Est-ce à dire qu'à partir de 1975, l'est de l'agglomération est aussi bien doté que l'ouest ou sa partie centrale ? Le calcul du nombre d'habitants par lieu de culte (église paroissiale et annexes éventuelles) pour la fin de la période montre une certaine homogénéisation de l'équipement religieux pour le noyau central de l'agglomération, c'est-à-dire pour la commune de Lyon et la première couronne (Fig. 14) :

Fig. 14 : Nombre d'habitants par lieu de culte paroissial dans l'agglomération lyonnaise en 1975<sup>1126</sup>.



Dans cette auréole, le *ratio* oscille entre 6 000 et 9 000 habitants par lieu de culte, à l'ouest comme à l'est de Lyon. Il y a cependant des exceptions, qui témoignent d'une persistance d'un déséquilibre au détriment de la partie orientale de l'archidiaconé Saint-Jean : cinq communes de l'est (Vénissieux, Saint-Priest, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu) connaissent un *ratio* particulièrement défavorable (supérieur à 9 000 habitants par lieu de culte), contre seulement deux à l'ouest (Oullins et Pierre-Bénite). La médiane se situe aux environs de 6 000 habitants par lieu de culte, puisque les trente-quatre communes retenues pour cette étude se répartissent équitablement de part et d'autre de ce *ratio* (cf. légende de la fig. 14). Comment interpréter ce résultat statistique : de façon pessimiste en

<sup>1126</sup> Entre parenthèses : nombre de communes par classe. Carte réalisée à partir du logiciel de cartographie assistée par ordinateur Mapinfo.

montrant les carences de l'ODPN ou d'une manière plus optimiste en soulignant les efforts réalisés ? Dans la mesure où il a été établi plus haut que le chiffre de 5 000 habitants par lieu de culte préconisé par Winninger est loin d'avoir été un impératif pour l'ODPN, il apparaît que l'Archevêché a tout de même réussi à assurer un *ratio* tout à fait acceptable pour la moitié des communes de l'archidiaconé. Faut-il y voir une volonté ou des logiques particulières de la part de l'Archevêché ?

Pour répondre, il est utile de revenir une nouvelle fois au recensement religieux de 1954 qui peut servir ici de point de comparaison. Dans son travail d'enquête, Jean Labbens était parvenu aux résultats suivants : en 1954, on comptait en moyenne un lieu de culte pour 820 habitants à l'ouest de la Saône, contre un pour 4 000 au-delà du Rhône, soit un écart de 1 à plus de 4<sup>1127</sup>. D'après nos propres calculs et en considérant les mêmes espaces, on obtient pour l'année 1975 : un lieu de culte pour 4 680 habitants à l'ouest de la Saône, contre un lieu de culte pour 9 930 habitants à l'est du Rhône<sup>1128</sup>. L'écart dans l'équipement religieux, désormais de l'ordre de 1 à 2, s'est donc fortement réduit entre les périphéries est et ouest de l'agglomération, mais la dichotomie persiste.

En moyenne, à l'est comme à l'ouest, la politique des chantiers diocésains n'a donc pas permis de conserver les *ratio* de 1954. Malgré les efforts de l'ODPN, l'accroissement démographique dans ces communes de banlieue n'a pas été contenu. Il est à remarquer que c'est à l'ouest de la Saône que le « retard » sur la croissance urbaine » a été le plus net : en 1975, un lieu de culte doit accueillir cinq fois plus d'habitants qu'en 1954 (4 680 contre 820 en moyenne), alors qu'au-delà du Rhône, la charge a « seulement » doublé (passant de 4 000 à 9 930 habitants en moyenne par lieu de culte). Deux explications peuvent être avancées à titre d'hypothèses : l'Office diocésain n'a pas perçu l'urbanisation de l'Ouest lyonnais avec la même acuité que pour la partie orientale de l'agglomération, où les grands ensembles concentrent les populations de façon sans doute plus visible ; d'autre part, la multiplication par cinq du nombre d'habitants par lieu de culte à l'ouest ne donne pas une charge paroissiale moyenne excessive : 4 680 habitants par lieu de culte, c'est pratiquement la moyenne que recommande Paul Winninger.

Les disparités restent grandes entre les communes de l'archidiaconé. Ainsi, les espaces les moins urbanisés de l'agglomération, concentrés principalement au nord-ouest de l'archidiaconé (Dardilly, Limonest, Dommartin et La-Tour-de-Salvagny), sont les mieux

---

<sup>1127</sup> Jean Labbens, *La pratique dominicale...*, op. cit. (fascicule I), p. 14.

<sup>1128</sup> Nous avons pris pour base de calculs les dix-neuf communes de l'archidiaconé situées à l'ouest de la Saône et les dix communes situées à l'est du Rhône.

dotés en lieux de culte : le nombre d'habitants par église ou chapelle paroissiale n'excède pas 2 000 habitants. Entre la commune la plus favorisée (Sathonay-Village, avec un lieu de culte pour 675 habitants) et celle qui est la moins privilégiée (Vénissieux, avec un lieu de culte pour un peu plus de 18 000 habitants), l'écart est donc de l'ordre de 1 à 26 !

Bien que le gradient est-ouest se soit estompé en grande partie pour la proche banlieue, il reste donc de grandes disparités spatiales dans le maillage religieux au milieu des années 1970. Il serait assez aisé de conclure que l'Archevêché et l'ODPN n'ont pas tenu compte sur le terrain des quelques principes théoriques énoncés plus haut. Le maintien d'une dichotomie est-ouest et l'inégale perception de la croissance urbaine selon les communes tendent à prouver que les chantiers diocésains n'ont en dernière analyse obéi à aucune logique particulière. Il semble toutefois que s'en tenir à cette interprétation serait assez réducteur. Si l'on ne peut effectivement parler de logiques d'implantation, conscientes ou non, de la part des responsables diocésains, il reste que le choix des sites pour l'érection d'un lieu de culte témoigne d'un savoir-faire particulièrement efficace qui traduit une bonne compréhension des mécanismes à l'œuvre dans le marché foncier urbain.

## **B. CE QUI EST DÉCISIF: ACQUÉRIR LES EMPLACEMENTS POUR QUADRILLER L'ESPACE URBAIN**

Pour l'Office diocésain, la priorité est d'acquérir des terrains encore disponibles dans les quartiers qui connaissent une forte croissance démographique. Peu importe l'emplacement précis, même si un terrain bien situé est toujours une aubaine : il s'agit pour l'Église de prendre part au vaste mouvement de positionnement des acteurs sur le marché foncier de l'agglomération. Avant la création de l'ODPN, la quête pour l'Œuvre du Christ dans la banlieue réalisée chaque année dans le diocèse s'oriente principalement vers l'acquisition de terrains<sup>1129</sup>.

---

<sup>1129</sup> « Il est à peine besoin de rappeler que les ressources recueillies par cette œuvre sont destinées à aider les prêtres chargés de créer de nouvelles paroisses, et à leur permettre d'acquérir en temps utile, c'est-à-dire parfois bien avant l'heure où la future paroisse pourra s'organiser, les terrains nécessaires à la construction des églises et des locaux indispensables à la vie d'une paroisse moderne. On devine facilement que cet effort requiert des sommes considérables, dans des quartiers en plein développement » (*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 avril 1954).

L'Église catholique est aidée à partir du milieu des années 1950 par la bienveillance du législateur, qui inclut les lieux de culte dans la liste des équipements au nom desquels est possible une expropriation de terrains par les collectivités locales, les établissements publics ou l'État<sup>1130</sup>. Une note de l'ACA conservée à l'Archevêché de Lyon explique à propos de cette loi du 6 août 1953 que « les diocèses doivent donc se soucier d'arriver à temps. Pour ce, le mieux est de participer depuis le début à l'élaboration des plans d'urbanisme, en achetant n'importe quel terrain dans la zone prévue, ou en prenant une part dans la société qui a l'initiative de l'opération »<sup>1131</sup>. Cette recommandation des évêques se traduit à Lyon par une véritable frénésie de prospection et d'achat, qui nécessite dès 1957-1959 le lancement de deux emprunts successifs.

## 1. Une prospection dans l'urgence et tous azimuts

L'Archevêché adopte une politique d'achat systématique de terrains, avant même de déterminer si ces tènements accueilleront ou non finalement des lieux de culte. L'important est d'y être et d'arriver à temps, explique le cardinal Gerlier au moment de lancer le premier emprunt : « Parce que le diocèse doit procéder sans tarder à des achats multiples de terrains dans tous les endroits où s'édifient, en ce moment, ou vont s'édifier, dans un délai relativement court, des quartiers nouveaux, peuplés de façon massive [...]. Il y aura donc à édifier bien des constructions indispensables à la vie religieuse d'une paroisse vivante, moderne. Mais, dès maintenant, une première opération s'impose : acquérir les emplacements de ces constructions, sous peine de n'en plus trouver de disponibles, à brève échéance »<sup>1132</sup>. De même, un an plus tard, dans une brochure distribuée aux fidèles à l'occasion du bimillénaire de la Ville de Lyon, l'Archevêché prévient : « Dans le grand Lyon, il faut fonder des paroisses. Il faut faire vite. Réserver aux futures églises des terrains qui ne seraient plus libres »<sup>1133</sup>. En 1959, dans un rapport au cardinal Gerlier, Mgr Dupuy s'inquiète de l'achat des

---

<sup>1130</sup> La loi du 6 août 1953 stipule que l'État, les collectivités locales, les établissements publics qualifiés à cet effet (syndicats de communes, chambres de commerce, offices d'HLM, sociétés d'économie mixte...) peuvent exproprier les terrains dont ils ont besoin pour la construction d'ensembles d'habitations, édifices et installations nécessaires à la vie économique et sociale de ces groupes. La circulaire ministérielle du 6 janvier 1956 interprète largement cette formule en incluant les édifices de culte.

<sup>1131</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, note de l'ACA sur la construction d'édifices religieux, 25 juin 1956.

<sup>1132</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957.

<sup>1133</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Vingt siècles de Chrétienté, de Lugdunum au plus grand Lyon », sans date, vraisemblablement 1958.

terrains, question primordiale à ses yeux : « C'est le plus tôt possible qu'il faut acquérir la propriété des terrains, faute de quoi on les paie plus cher ou, chose plus grave, il n'en est plus de disponible »<sup>1134</sup>.

L'effort auquel se livrent les autorités diocésaines est donc doublement démesuré : à une course contre le temps qui oblige à penser toujours plus en amont la réservation de terrains, s'ajoutent une infinité de situations locales susceptibles de donner lieu, dans l'espace de l'agglomération, à l'acquisition préventive d'un terrain. Deux exemples localisés tirés d'un rapport de 1958 peuvent servir d'illustration de cette course aux terrains<sup>1135</sup>. Le quartier de la Buire, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, est alors l'un des espaces à équiper en priorité : « Il fait actuellement partie de la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière. Il y faudrait au moins une annexe. Deux emplacements sont encore disponibles : rue Danton et l'autre place Danton. Le prix en est assez élevé. Des pourparlers rapides seraient nécessaires ». Au nord de Villeurbanne, dans le quartier des « Poulettes », l'Archevêché est en passe de négocier une parcelle « près d'immeubles qui vont être construits à l'emplacement des jardins de l'usine Bertrand-Clayette. La cession de ce terrain ne serait pas très onéreuse, mais des pourparlers difficiles seraient immédiatement nécessaires avec la société constructive propriétaire ». Dès lors, une solution semble trouver satisfaction à l'Archevêché pour faire face à la déferlante urbaine : acheter, quel que soit l'endroit dans le quartier en question, mais acheter rapidement, afin d'utiliser éventuellement les terrains acquis comme monnaie d'échange.

## 2. Acheter pour pouvoir négocier

Il est à remarquer qu'une telle pratique n'est pas perçue négativement par l'Église diocésaine. Elle correspond à l'une des recommandations de Gaston Bardet pour ménager l'avenir dans les quartiers en forte croissance démographique : « Trop souvent, l'église se trouve "en tiroir" entre des immeubles, pour la simple raison d'une donation de terrain ou d'une facilité d'achat. Il ne faut pas hésiter, tout en ayant une politique prévoyante d'achat de terrains, à ne considérer ceux-ci que comme monnaie d'échange lorsqu'un meilleur emplacement suffisant en surface, et riche en possibilités d'extension, aura été

---

<sup>1134</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Claude Dupuy au cardinal Gerlier, sans date, vraisemblablement 1959.

<sup>1135</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, avec la mention manuscrite de l'archiviste « 1958, je pense ». Des recoupements d'informations laissent plutôt conclure pour 1956 ou 1957. Mgr Dupuy en est vraisemblablement l'auteur.

déterminé »<sup>1136</sup>. Après quatre ans de fonctionnement de l'ODPN, Mgr Mazieux tire un bilan avantageux de cette démarche, dans la mesure où l'échange a permis parfois de dégager une plus-value : « Il fallait presque à tout prix et sans tarder prendre des gages sur l'avenir ; donc acheter des terrains même si ici et là, l'évolution des plans d'urbanisme obligeait à revendre certains d'entre eux ; cela pouvait même constituer en fait un investissement fructueux »<sup>1137</sup>. À Saint-Fons par exemple, un terrain excentré et grevé de servitudes mais acquis suffisamment tôt a pu être échangé avec la Mairie en 1963 « contre un autre en plein centre avec jouissance des parkings environnants »<sup>1138</sup>. Cette pratique est entérinée par le Comité national de construction d'églises en 1964 : « Dans les cas de densification des vieux quartiers, des zones de rénovation urbaine ou de prolifération de banlieues, la réservation des terrains peut n'être pas assurée et des municipalités malveillantes peuvent s'y opposer efficacement. Dans ces secteurs, il faut avoir une politique d'achat préalable de terrains afin de s'en servir comme monnaie d'échange »<sup>1139</sup>. Le diocèse doit donc acheter pour se positionner de façon favorable sur le marché foncier. Le prix d'achat fait également l'objet d'une attention particulière.

### 3. Bénéficiaire de conditions favorables d'achat

Lorsque la chose est envisageable, l'Archevêché ne néglige pas la possibilité d'acquérir des terrains à des prix inférieurs au marché. Certes, les parcelles obtenues ne répondent pas toujours au critère de centralité préconisé par l'ODPN, mais en période d'urbanisation rapide et de pression sur les coûts du foncier, il est difficile de refuser l'aide que peuvent procurer œuvres et intermédiaires bienveillants dans la prospection des terrains.

C'est le cas, pour les années 1945-1957, de l'Œuvre du Christ dans la banlieue. L'association avait en effet acheté en prévision des parcelles sur lesquelles vont s'ériger de nouveaux lieux de culte. L'Archevêché s'appuie sur ce choix de terrains par commodité, et ne recherche qu'exceptionnellement un autre emplacement possible. Ainsi, la création de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes en 1948 et la construction de l'église de Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne à partir de 1955 ont été permises par le travail de prospection de

---

<sup>1136</sup> Gaston Bardet, « L'Église dans la cité », dans « Reconstruire les églises... », *op. cit.*, p. 26.

<sup>1137</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazieux au cardinal Gerlier, 23 janvier 1961.

<sup>1138</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « achats de terrains », 19 juin 1963.

<sup>1139</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, note « Terrains pour les églises futures et congrégations religieuses », Comité national de construction d'églises, 1964.

l'Œuvre du Christ dans la banlieue<sup>1140</sup>. Toujours à Villeurbanne, dans le quartier des Poulettes, « le terrain acheté jadis par le "Christ dans la banlieue" » offrirait la possibilité, selon l'archiprêtre Veyron en juillet 1954, d'ériger un centre religieux dans ce qui constitue encore à cette date une zone de confins du diocèse de Grenoble<sup>1141</sup>.

En dehors de ce travail en quelque sorte « préparatoire » de l'Œuvre du Christ dans la banlieue, des marques de bienveillance de la part des municipalités, d'entreprises ou de particuliers jalonnent les rapports sur l'implantation des futurs lieux de culte. Dans le quartier de la Part-Dieu, « la ville de Lyon semble disposée à réserver un emplacement pour une église » du fait de la transformation de ce secteur et de la disparition des lieux de culte de la Cité Rambaud<sup>1142</sup>. Avenue Mermoz, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, « la ville de Lyon a réservé un terrain à l'angle du boulevard Pinel » afin d'y édifier un lieu de culte. Quelques hectomètres plus loin, dans l'unité de voisinage de Bron-Parilly alors en chantier, c'est le Conseil général du Rhône qui a voté la concession d'une jouissance de 7 000 m<sup>2</sup> pour y construire une église. Les collectivités locales font donc parfois jouer leur droit de préemption au profit du diocèse. Dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, l'acquisition d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> « pour un prix très faible » laisse deviner un geste de bienveillance de la part de la municipalité ou, plus probablement, d'un particulier<sup>1143</sup>. À Francheville-le-Haut, dans l'Ouest lyonnais, un notable est disposé à donner à l'Association diocésaine une ancienne ferme avec habitation et jardin dans le quartier Bel-Air en vue d'un lieu de culte. Place du Bachut, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, le diocèse bénéficie dans ce quartier en plein développement de la présence ancienne de l'École d'apprentissage supérieur, fondée par l'abbé Maurice La Mache, qui se dit prête à vendre « tout le terrain entre sa chapelle et la place ». Même configuration aux Essarts à Bron, où la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes dispose de biens fonciers et immobiliers qui peuvent être aisément reconvertis en lieu de culte.

Même si elle peut poser des problèmes de contrôle et de nomination du clergé par la suite, la prise en charge financière d'une construction d'église par une entreprise rend

---

<sup>1140</sup> « Ordonnance érigeant la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes dans l'archiprêtré de Saint-Pierre-de-Vaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 11 janvier 1948 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de l'archiprêtre Veyron à Mgr Caillot évêque de Grenoble, 25 juillet 1951 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

<sup>1141</sup> Cependant, ce terrain est délaissé au profit de la solution des abords de l'usine Bertrand-Clayette comme il a été vu plus haut (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de l'archiprêtre Veyron à Mgr Caillot évêque de Grenoble, 28 juillet 1954).

<sup>1142</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957. Les exemples qui suivent sont tirés du même document.

<sup>1143</sup> La commune de Vénissieux est alors dirigée par une municipalité communiste.

l'opération quasiment gratuite pour l'Archevêché. C'est le cas dans le quartier ouvrier de la Poudrette à Vaulx-en-Velin : « Cette paroisse est essentiellement construite par la cité TASE. Jusqu'ici, elle disposait d'un presbytère et d'une chapelle en bois. La Société TASE a cédé un terrain en bordure de la cité où doivent s'édifier les locaux de la paroisse. Elle a en outre consenti au diocèse un prêt de 10 millions [de francs] sans intérêt pour ces constructions ». Dans le quartier de Gorge-de-Loup, l'Archevêché espère obtenir de la SNCF une cession de terrains inutilisés à proximité de la gare, afin de pouvoir offrir un service religieux aux salariés de la cité Rhodiaceta.

Il est cependant des cas où le choix d'un site s'impose de lui-même en raison d'une première implantation religieuse : une chapelle de secours en dur ou en préfabriqué, une communauté de fidèles déjà structurée ou une présence congréganiste expliquent alors, loin de toute considération d'ordre urbanistique ou géographique, la localisation d'une future église nouvelle.

## **C. INSTITUTIONNALISER LE PROVISOIRE ET L'EXISTANT**

### 1. Répondre à la demande d'une communauté naissante

Répondre à l'attente des jeunes communautés dépourvues de lieu de culte en dur est une réelle préoccupation de l'autorité diocésaine. Certes, la publicité donnée à ces besoins est aussi utilisée comme arme de propagande pour réclamer des fonds et justifier le bien-fondé des chantiers diocésains. Ainsi, pour solliciter les dons d'entreprises, Mgr Mazieux évoque « ces centres religieux désirés par la plus grande partie des habitants, même s'ils sont loin de suivre régulièrement les offices » ; l'érection de ces lieux de culte est à considérer comme « un véritable service commun nécessaire à la société »<sup>1144</sup>.

Cependant, l'attente est souvent bien réelle et des communautés chrétiennes dans des quartiers neufs réclament une reconnaissance canonique. Ainsi, aux Minguettes à Vénissieux, cent familles sur les 250 installées dans les HLM au milieu des années 1950 « ont déjà signé

---

<sup>1144</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « projet de circulaire à adresser aux entreprises pour dons (en publicité) au journal des églises nouvelles », 23 janvier 1961.

une pétition pour l'établissement d'un centre religieux »<sup>1145</sup>. Le cardinal Gerlier reprend cet exemple dans un appel aux dons lu dans les églises du diocèse en février 1957, en y ajoutant le cas de catholiques qui, avec leurs pieds, témoignent d'une demande de lieu de culte : « Ailleurs, ces populations appellent, elles-mêmes, la création de centres religieux. Dans tel autre quartier, cent familles sur 250 ont signé récemment une pétition pour l'édification d'une chapelle. N'a-t-on pas vu, à Noël dernier, le modeste baraquement mis à la disposition d'un prêtre pour y célébrer la Messe de minuit, rempli de façon débordante par une population avide de choses religieuses, tandis que jusqu'alors Noël n'avait été marqué, au milieu d'elle, que par le bruit et le luxe insolent des fêtards d'une salle de danse et de réveillon ? »<sup>1146</sup>. L'église Sainte-Élisabeth était de même « depuis longtemps attendue » par les habitants de la Croix-Rousse si l'on en croit une des photographies légendées du journal *Paroisses nouvelles* du 18 novembre 1962.

Dans ces cas précis, il semble donc que ce soit la présence d'une communauté existante qui ait été déterminante pour l'implantation d'un lieu de culte. À ce titre, le cas du quartier des Poulettes à Villeurbanne mérite lui aussi une nouvelle fois un intérêt particulier. Ce secteur est situé à la jonction de deux paroisses, Croix-Luizet et Sainte-Madeleine-des-Charpennes. En janvier 1958, le curé des Charpennes dénonce l'inaction de l'Archevêché depuis plusieurs années en matière d'équipement religieux dans ce quartier et se fait le porte-parole d'une communauté d'après lui oubliée : « En particulier, je soutins [dans une lettre récente à Mgr Dupuy] que dès maintenant, sans attendre les nouvelles constructions, la partie charpennoise des Poulettes comporte beaucoup de familles chrétiennes mais abandonnées, et qu'il est urgent de leur donner un prêtre qui s'occupe d'elles et établisse au plus tôt un lieu de culte et une salle de catéchisme à leur portée. Cette nécessité d'un lieu de culte à proximité était la conviction profonde du père Monnier qui avait expérimenté au Tonkin [un quartier voisin] la montée immédiate de ces familles déracinées, mais à l'affût dans leur quartier d'une église où se trouve le Bon Dieu [...]. N'est-il pas douloureux de penser que tout au long du cours É. Zola il n'y a pas de lieu de culte avant Cusset ? Sainte-Thérèse disparaît totalement derrière le bloc laïque des "Gratte Ciel". Cette absence est très vivement ressentie par les

---

<sup>1145</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

<sup>1146</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957.

familles chrétiennes du quartier »<sup>1147</sup>. Ces communautés à l'affût d'un lieu de culte sont-elles pour autant toujours écoutées ?

## 2. La consultation des laïcs et du clergé local pour le choix du site

De l'aveu même du cardinal Gerlier, comme le montre en négatif la première phrase de sa lettre du 17 février 1957 (« Ailleurs, ces populations appellent, elles-mêmes, la création de centres religieux »), le choix de la localisation d'un nouveau lieu de culte est fait alors même qu'il n'y a pas nécessairement de demande ou de besoin exprimés par les habitants sur place.

Dans l'organisation pratique des chantiers diocésains telle que la définit Mgr Mazioux au début de l'opération des églises nouvelles, figure en première place le principe selon lequel « les frais d'achat du terrain sont couverts par le diocèse ». Cette mission d'acquisition des terrains est confiée à l'Association diocésaine<sup>1148</sup>. L'Archevêché, en tant que seul futur propriétaire de ces terrains, peut en droit décider seul du choix des parcelles. Pour les responsables de l'ODPN, l'avis des communautés sur place ne doit en tout cas pas remettre en cause la politique diocésaine en matière de constructions de lieux de culte. À propos du cas de la ZUP de la Grapinière à Vaulx-en-Velin, Mgr Mazioux écrit en 1971 : « Consultation des usagers ? Ce serait normal, en principe, mais ne devons-nous pas prévoir l'avenir ? Retenir au moins le terrain ? Ce ne sera pas [sic] quand le train sera en marche que nous pourrons le prendre »<sup>1149</sup>. Cependant, tous les membres du clergé diocésain ne sont pas du même avis, se considérant eux aussi comme des « usagers ». Ainsi, certains curés dénoncent l'absence de concertation en matière de chantiers diocésains. Les propos du père Rivoire de Pierre-Bénite montrent que l'émulation entre paroisses voisines au XIX<sup>ème</sup> siècle reste d'actualité au XX<sup>ème</sup> siècle pour la construction d'églises nouvelles : « La Mulatière construira son église, nous aussi, pourquoi pas Saint-Genis-Laval : sans aucune concertation des besoins d'ensemble et des priorités, sans que la question d'un travail en commun soit posé [...]. Ne risque-t-on pas,

---

<sup>1147</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.127, « Note de M. le curé des Charpennes sur le quartier des Poulettes », 29 janvier 1958.

<sup>1148</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n°8, sans date, probablement 1960-1961.

<sup>1149</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Mgr Joannès Mazioux au père Maurice Delorme, vicaire général, 24 novembre 1971. Il est vrai que la date tardive du document invite à replacer cette citation dans un contexte marqué par une remise en cause aiguë de la politique de construction de lieux de culte (voir chapitre 12).

faute de recherche pastorale, de multiplier les lieux de culte sans avoir découvert ceux dont l'implantation est à privilégier ? Compte tenu de l'évolution géographique, sociologique, un projet bon aujourd'hui aura-t-il une existence durable, ou faudra-t-il en faire exister un autre dans quelques années, sous prétexte de répondre aux besoins ? »<sup>1150</sup>. Répondre aux attentes d'un groupe d'habitants n'est donc pas toujours un critère valable aux yeux du clergé local, surtout s'il est le signe d'un égoïsme des communautés.

Malgré tout, il semble que l'Archevêché ait dans l'ensemble eu le souci de consulter, sur le choix du site de la future église, sinon les laïcs, du moins le clergé concerné. Les prêtres sur le terrain sont en effet les plus à même de décider du lieu précis de l'implantation du lieu de culte. De nombreux documents consultés prouvent cette participation du personnel sacerdotal à la décision de la localisation. Les ordonnances le rappellent de façon quasiment systématique, sans que l'on puisse y voir une simple clause d'usage strictement conventionnel, tant les formulations varient d'une ordonnance à l'autre. Ainsi, l'acte de création de la paroisse Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne en 1956 précise en préambule : « Après avoir consulté M. l'archiprêtre de la Nativité, M. le curé de Saint-Julien-de-Cusset, et M. le curé de la Sainte-Famille, Nous conformant au plan des limites établies avec eux [...] »<sup>1151</sup>. De même, c'est « sur l'avis favorable de M. l'archiprêtre de Saint-Maurice, à Lyon » que sont érigées les paroisses de la Sainte-Trinité et de Saint-Marc en novembre 1960<sup>1152</sup>. La paroisse de Sainte-Anne-de-Ménival dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon est fondée en septembre 1967 « en accord avec l'archiprêtre de Sainte-Thérèse-de-la-Plaine et de MM. les curés »<sup>1153</sup>, celle de Saint-Luc en janvier 1968 « après consultation de tous les curés intéressés, du Conseil archiépiscopal et du chapitre cathédral »<sup>1154</sup>.

Encore ne s'agit-il ici que des fondations de paroisses, et non des lieux de culte eux-mêmes et de leur localisation. Mais dans des documents produits par l'ODPN au cours des années 1957-1970, la question de la consultation du clergé à propos du choix du site est parfois directement évoquée. Devant les archiprêtres du diocèse réunis pour évoquer le problème des chantiers, Mgr Mazioux rappelle qu'il ne faut « retenir que les projets correspondant à une réelle nécessité pastorale, reconnue après consultation des prêtres

---

<sup>1150</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre du père Rivoire à Mgr Maurice Delorme, 9 décembre 1970.

<sup>1151</sup> « Ordonnance de l'érection de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 mai 1956.

<sup>1152</sup> « Érection de la paroisse de la Sainte-Trinité à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 12 novembre 1960 (idem pour celle de Saint-Marc).

<sup>1153</sup> « Érection de la paroisse de Sainte-Anne-de-Ménival à Lyon (5<sup>ème</sup>) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 23 septembre 1967.

<sup>1154</sup> « Érection de la paroisse de Saint-Luc à Lyon (5<sup>ème</sup>) », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 10 janvier 1968.

intéressés », principe qu'ont confirmé, d'après le compte-rendu qu'en dresse la *Semaine religieuse*, certains participants<sup>1155</sup>. En décembre 1971, pour le cas du lieu-dit « la Charrière » à Saint-Fons, il est décidé d'abandonner tout projet de centre religieux « après accord de tous les responsables du secteur »<sup>1156</sup>. En février 1973, la question d'un éventuel lieu de culte supplémentaire à Saint-Rambert-l'Île-Barbe prouve l'implication du clergé local sur ces questions de topographie urbaine: « La future église - si elle doit être construite - serait bien placée, mais cependant assez proche de l'ancienne église de Saint-Rambert ; cette dernière est assez mal située par rapport aux constructions nouvelles et serait certainement insuffisante. Étant donné l'importance des constructions projetées dans ce secteur où la population atteindra vite 10 à 12 000 habitants, l'affaire doit être étudiée très sérieusement, après plusieurs visites sur place avec les prêtres responsables »<sup>1157</sup>. Ces exemples masquent-ils des pratiques plus centralisées dans le travail quotidien des membres de l'ODPN ? Il faut à ce titre rappeler que la Commission de programme de l'Office diocésain prend seule la décision d'implanter une église et en règle les modalités de façon assez stricte. En outre, les trois curés bâtisseurs recrutés par l'ODPN pour leur expérience du terrain ne font pas partie de cette commission à notre connaissance<sup>1158</sup>. Malgré l'appui des curés sur place, c'est également l'Office diocésain qui mène directement les négociations d'achats et de ventes de terrains<sup>1159</sup>.

### 3. L'autonomie comme critère déterminant d'implantation

Dès lors, le choix d'un quartier, d'un secteur ou d'un site particulier pour implanter un nouveau lieu de culte s'effectue sur des critères qui, tout en se conformant autant que possible aux principes théoriques d'urbanisme que s'est fixés l'ODPN, doit tenir compte des conditions locales voire microlocales. Or, il semble qu'une sorte de consensus se soit dessinée autour de la notion d'*autonomie*.

---

<sup>1155</sup> « Nécessité de ne pas multiplier sans discernement les lieux de culte : l'implantation doit être étudiée judicieusement » (« Où en est le problème des nouveaux centres religieux? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964).

<sup>1156</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Ch. Callard à Mgr Maurice Delorme, 10 décembre 1971.

<sup>1157</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la Commission des biens immobiliers, 27 février 1973.

<sup>1158</sup> Voir chapitre 5.

<sup>1159</sup> En attestent tous les comptes-rendus des réunions générales annuelles de l'ODPN autour de Mgr Mazioux, puis des réunions mensuelles de la Commission des Biens Immobiliers autour de Mgr Maurice Delorme et Charles Callard à partir de 1972.

Dans bien des situations où cette condition est remplie, que ce soit pour le cas d'un quartier ou mieux, d'une communauté chrétienne déjà en fonctionnement, le choix du site, de l'îlot ou du secteur proposé pour une implantation paraît avoir été accepté sans trop d'hésitations par l'Archevêché. Ainsi, pour l'archiprêtre de Villeurbanne, ce sont « l'organisation autonome et l'équipement du quartier au point de vue civil » qui justifient à ses yeux que suive un équipement religieux dans le quartier de la Poudrette au milieu des années 1950<sup>1160</sup>. Quinze ans plus tard, c'est encore l'autonomie du quartier qui sert de fondement à une politique de construction sur le plateau de la Duchère, au nord de Lyon<sup>1161</sup>. Inversement, la construction d'un lieu de culte certifie l'existence d'un quartier se suffisant à lui-même<sup>1162</sup>. Comment se traduit concrètement l'émergence d'une vie paroissiale dans un quartier neuf qui permette précisément de prétendre à cette autonomie ? Plusieurs ordonnances de création de paroisses nouvelles font état d'œuvres ou de patronages, en particulier en direction de la jeunesse, qui sont propres à l'espace urbain en cours de peuplement. Le nouveau lieu de culte est généralement construit à proximité. Par exemple, la création de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes dans le quartier de Vaise est rendue possible par « un aménagement suffisant » structuré autour d'« œuvres d'enfants déjà en partie fondées »<sup>1163</sup>. De même, l'église de Sainte-Marie-de-la-Guillotière est bâtie là où fonctionne « un groupe important de jeunesse déjà constitué sous le vocable de Sainte-Marie »<sup>1164</sup>.

L'implantation d'une congrégation religieuse peut également expliquer l'acquisition d'un terrain à proximité, comme ce fut le cas par exemple à la fin des années 1930 pour l'église de Sainte-Thérèse-de-la-Plaine à Sainte-Foy-lès-Lyon<sup>1165</sup>. Ainsi, dans le quartier de la Ferrandière à Villeurbanne, c'est l'annexe desservie par les religieux Clarétains (pères du Cœur-Immaculé-de-Marie) qui devient église paroissiale en 1959<sup>1166</sup>. À la Mulatière, au sud de l'agglomération, l'église nouvelle du Roule se substitue à la chapelle du scolasticat des

<sup>1160</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de l'archiprêtre de Villeurbanne Veyron à Mgr Caillot évêque de Grenoble, 28 juillet 1953.

<sup>1161</sup> « L'équipement religieux de la Duchère a été décidé en 1958 par le cardinal Gerlier et Mgr Dupuy en fonction de quatre quartiers à autonomie propre » (AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre du chanoine Louis de Galard (sans destinataire mentionné, probablement Mgr Delorme), 7 avril 1971).

<sup>1162</sup> « Ce quartier regroupe la population la plus pauvre. Il a, pour une part, sa vie propre et celle-ci a déjà été reconnue par l'implantation d'un lieu provisoire de culte et de rassemblement » (AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, « Accord sur le projet de relais paroissial de la Sauvegarde à la Duchère », 2 décembre 1971).

<sup>1163</sup> « Ordonnance érigeant la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes dans l'archiprêtré de Saint-Pierre-de-Vaise », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 11 janvier 1948.

<sup>1164</sup> « Ordonnance de Son Éminence érigeant la paroisse Sainte-Marie-de-la-Guillotière dans l'archiprêtré Notre-Dame-Saint-Louis à Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 24 mai 1952.

<sup>1165</sup> Œuvres scolaires et patronages de la paroisse embryonnaire ont bénéficié du « concours des religieuses du Carmel apostolique » (« Ordonnance de Son Éminence l'Archevêque de Lyon érigeant la paroisse de Sainte-Thérèse, dans le quartier de la Plaine », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 5 novembre 1937).

<sup>1166</sup> « Érection de la paroisse du Cœur-Immaculée-de-Marie à Villeurbanne », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1<sup>er</sup> juillet 1959.

Maristes qui accueille le dimanche les habitants d'un quartier qui s'urbanise rapidement, comme l'atteste l'achèvement d'une Cité « castor » en 1956-1957<sup>1167</sup>. Derrière la basilique de Fourvière, l'Archevêché envisage un temps la construction d'un lieu de culte pour desservir les populations nouvellement installées à Loyasse et dans le quartier de la Sarra, et les religieuses du Verbe-Incarné acceptent de céder 5 000 m<sup>2</sup> de terrain rue des Quatre-Vents<sup>1168</sup>.

L'autonomie d'un quartier est également visible à travers la présence d'une chapelle de secours qui s'avère décisive pour le choix du site d'implantation de la nouvelle église. Ces lieux de culte toujours provisoires, souvent démontables et parfois réutilisés dans plusieurs quartiers avant une construction en dur, sont à considérer comme de véritables « têtes de pont » pour l'implantation d'une future église. C'est le cas à Bron, où la chapelle des Essarts dans le quartier du même nom sert de base à l'édification d'une véritable église à partir de la fin des années 1950<sup>1169</sup>. Il en va de même à la Croix-Rousse où l'église Sainte-Élisabeth remplace une bâtisse provisoire près du presbytère et des salles de catéchisme déjà construits<sup>1170</sup>. Dans le quartier des États-Unis, la nouvelle église Saint-Jean-Apôtre sort de terre à quelques mètres de la chapelle préfabriquée, sur un vaste terrain en cours d'urbanisation<sup>1171</sup>.

Cette insertion réussie dans le nouveau tissu urbain nécessite une connaissance des aménagements en cours. La recherche d'informations apparaît par conséquent comme une préoccupation majeure de l'Archevêché dans sa politique de constructions de lieux de culte. Elle est la condition fondamentale d'une bonne implantation.

#### 4. La recherche d'informations, condition de l'urbanisme religieux

Pour les paroisses fondées avant la création de l'ODPN, c'est-à-dire entre 1945 et 1957, toutes les ordonnances épiscopales mentionnent l'existence d'un « rapport »

---

<sup>1167</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futurs paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

<sup>1168</sup> Idem.

<sup>1169</sup> « Ordonnance de l'érection de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes "Les Essarts" à Bron », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 16 septembre 1955.

<sup>1170</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les constructions » de H. Jaillard pour la réunion générale de l'ODPN, 19 juin 1963.

<sup>1171</sup> Photographie légendée dans le journal *Paroisses nouvelles*, supplément au numéro 757 de *L'Essor*, 23 avril 1961.

préparatoire sur lequel l'archevêque s'appuie pour motiver sa décision<sup>1172</sup>. L'auteur de ce rapport n'est jamais mentionné, mais on peut penser à l'archiprêtre ou au curé de la paroisse sur laquelle est amputé le nouveau territoire. Après 1957, c'est l'ODPN qui assure le travail d'enquête, et les ordonnances ne font plus apparaître le mot<sup>1173</sup>. Dans tous les cas, ce travail préliminaire pour évaluer la pertinence d'une implantation doit s'appuyer sur des informations récentes sur les équipements et les programmes de logements dans les quartiers.

C'est donc vers les organismes publics que se tournent prioritairement les membres de l'ODPN. Gaston Bardet fait même de ces contacts avec les autorités civiles une condition de la réussite de l'équipement religieux et ce, à toutes les échelles : « Pour ce faire, chaque archevêché doit avoir son représentant particulier, en liaison avec l'Inspecteur régional d'urbanisme, chaque évêché son représentant en liaison avec l'Inspecteur départemental d'urbanisme, chaque curé doit être en relation avec l'urbaniste communal ou régional chargé de la ville et du quartier auxquels il appartient »<sup>1174</sup>. Une telle structure n'a semble-t-il pas été mise en place dans le diocèse, mais les sources consultées témoignent de contacts nombreux avec les organismes publics compétents.

La source d'information des curés bâtisseurs, des archiprêtres ou des membres de l'ODPN n'est pas toujours explicitée dans les documents. Ainsi, Mgr Dupuy signale, dans le quartier dit des « Trois-Gouttes » à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, que l'étude minutieuse des « plans projetés » s'impose pour déterminer l'emplacement du futur centre paroissial, sans que soit précisée l'origine de ces documents<sup>1175</sup>. Cependant, on peut penser que la lecture de la presse locale et régionale a sans doute joué un rôle non négligeable dans le suivi de la croissance urbaine dans l'agglomération.

D'une manière générale, il y a pour l'Archevêché une obligation de sérieux et de précision dans la collecte d'informations. Le critère de la compétence de l'interlocuteur doit présider à cette recherche, car il est de bons et de mauvais informateurs. Le curé de la jeune paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes soutient ainsi que ses renseignements à propos des projets de construction dans le quartier ont été pris « à bonne source (un fonctionnaire de la

---

<sup>1172</sup> C'est en effet le cas pour la création des paroisses suivantes (date de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* entre parenthèses) : Notre-Dame-de-Lourdes à Lyon-Vaise (11 janvier 1948), Sainte-Marie-de-la-Guillotière à Lyon (24 mai 1952), Saint-Pie-X à Irigny (19 novembre 1954), Notre-Dame-de-Lourdes à Bron (16 septembre 1955), Notre-Dame-de-l'Espérance à Villeurbanne (5 mai 1956), le Christ-Roi à Bron (17 novembre 1956). Ces rapports n'ont malheureusement pas été retrouvés.

<sup>1173</sup> Constat avéré pour les créations de paroisses suivantes : Cœur-Immaculé-de-Marie à Villeurbanne (1<sup>er</sup> juillet 1959), Saint-François-Régis à Villeurbanne (18 février 1961), Saints-Côme-et-Damien à Cuire (8 juin 1963), Saint-Luc à Lyon (10 janvier 1968), Sainte-Anne-de-Ménival à Lyon (23 septembre 1967).

<sup>1174</sup> Gaston Bardet, « L'Église dans la cité »..., *op. cit.*, p. 28.

<sup>1175</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport « Les projets des futures paroisses », sans date, vraisemblablement 1956-1957.

Commission d'urbanisme de Lyon) »<sup>1176</sup>. La discrétion est de rigueur dans cette quête d'informations, tant l'Église craint sans doute d'être accusée d'un zèle trop marqué dans l'apostolat des nouveaux quartiers<sup>1177</sup>. Pour l'ODPN, la qualité et la fiabilité de l'information est proportionnelle à la légitimité institutionnelle de l'interlocuteur. Le directeur de l'Office diocésain explique ainsi en 1971 à propos du cas de la Duchère : « L'avenir de la ZUP : il ne convient pas de se baser sur des conversations quelconques ou des à-peu-près. Nous nous renseignerons auprès de la SERL<sup>1178</sup> et du MRU et nous vous tiendrons au courant... »<sup>1179</sup>. Ce sont encore les services du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui fournissent par courrier les chiffres des nouveaux logements en cours de construction dans l'agglomération<sup>1180</sup>. Il semble que l'antenne départementale du Ministère aille parfois au-devant des demandes de l'ODPN car à plusieurs reprises, les pouvoirs publics « signalent » de nouveaux programmes de construction ou d'équipement<sup>1181</sup>. Les prévisions de la préfecture du Rhône sont également connues<sup>1182</sup>. L'architecte en chef de la ville de Lyon Charles Delfante, qui rencontre Garnier (ODPN) en 1963, met en garde le Diocèse contre toute tentation d'attentisme et l'invite à équiper massivement les nouveaux espaces urbains : « Si pour la seule ville de Lyon vous ne prévoyez pas la construction de quatre églises par an pendant x années, vous serez toujours en retard »<sup>1183</sup>. Enfin, l'Office diocésain connaît les positions d'experts éminents, comme Paul Delouvrier. Le Délégué général au district de la région de Paris, en contact régulier avec les autorités religieuses, tient en 1963 une conférence

---

<sup>1176</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport sur la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, 10 novembre 1954.

<sup>1177</sup> « Nous vous prions de trouver sous ce pli les états sur la population future de la périphérie lyonnaise ainsi que des études sur les prévisions de logements dans les différentes communes de notre région. Mgr Mazioux nous a particulièrement recommandé de vous dire que ces états qui nous ont été remis confidentiellement resteront strictement dans nos bureaux sans être divulgués » (AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre du secrétariat de l'ODPN au père Maurice Delorme, 5 juillet 1971).

<sup>1178</sup> Société d'équipement de la région lyonnaise.

<sup>1179</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Mgr Joannès Mazioux au père Maurice Delorme, 24 novembre 1971.

<sup>1180</sup> Mgr Mazioux énumère en effet quartier par quartier les prévisions de logements collectifs (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazioux à la réunion générale de l'ODPN, 19 juin 1963).

<sup>1181</sup> « En quelques mois, le MRU nous a signalé 18 500 logements nouveaux à bâtir dans les cités de Bron-Le Terrailon (3 000), Vassieux-Ouest (2 500), Le Pérollier-Château (4 000), Villefranche-sur-Saône (5 000) et probablement Vernaison-Charly (4 000)... et ce n'est pas fini » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux accompagnant le rapport sur « la situation générale des églises nouvelles dans le diocèse de Lyon à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1962 ») ; « Bien que nous ayons établi un ordre d'urgence, et que nous ayons écarté ou remis à plus tard tel ou tel projet qui pouvait être différé, l'ampleur de nos prévisions est encore dépassée par l'évolution démographique : c'est ainsi qu'en quelques mois, la création de 18 500 logements nouveaux (correspondant à une population de 80 000 habitants au moins) a été signalée à l'ODPN pour la seule région lyonnaise » (« Lettre de Son Éminence à l'occasion de la quête annuelle pour les églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 14 octobre 1962).

<sup>1182</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazioux à la réunion générale de l'ODPN, 19 juin 1963.

<sup>1183</sup> Idem.

organisée par le Comité national de construction d'églises à laquelle Mgr Mazioux semble avoir assisté<sup>1184</sup>.

Le choix de la localisation des nouveaux lieux de culte obéit à un certain nombre de critères qui se révèlent plus ou moins décisifs selon les réalités locales. Prix du terrain, réponse à la demande d'une communauté constituée qui revendique une autonomie de fonctionnement, proximité avec les écoles et les nouveaux logements, éloignement des autres lieux de culte, appui sur les lieux de culte provisoires... : cette liste qui n'est pas exhaustive montre à la fois la complexité des situations et l'adaptation de l'Église dans des espaces où elle n'est plus toujours au centre, sur le plan symbolique comme sur le plan géographique.

Il ne faut donc pas deviner derrière les choix d'implantation des églises nouvelles des logiques spatiales fermement établies par la volonté des responsables diocésains. L'ODPN organise certes une planification de l'équipement religieux dans le diocèse. Sa structure interne et ses modes de fonctionnement, décrits au chapitre 5, montrent que l'Archevêché souhaite réduire la part de hasard et d'amateurisme dans la prospection des terrains et le choix des sites. Il y a incontestablement une recherche de professionnalisme dans les pratiques quotidiennes de l'Office diocésain.

Cependant, les sources font clairement apparaître que la rationalisation souhaitée par l'ODPN dans la recherche et l'achat de terrains se heurte aux aléas des projets des municipalités. L'Archevêché sait également jouer des opportunités, saisir les occasions et solliciter quand il le faut la bienveillance des élus ou de l'administration, Le professionnalisme recherché est donc fait d'un pragmatisme incontestable, parfois très efficace.

L'Association diocésaine et l'ODPN peuvent-ils néanmoins tout faire, à savoir prospecter de nouvelles parcelles, engager des pourparlers et vérifier les informations sur le

---

<sup>1184</sup> « Tout récemment, au cours d'une réunion de notre Comité national, M. Delouvrier nous informait que dans les vingt ans à venir, la ville de Paris verrait encore sa population s'accroître de 50 % et que celle des villes importantes de province allait doubler. La France aura alors rassemblé dans les grandes villes cinquante sur les soixante-dix millions qu'elle comptera vers 1980. Pour des raisons géographiques et économiques, Lyon promet d'être particulièrement gâtée ! Ce sont là des perspectives qui bouleversent les données du problème. Il faut se plier aux faits : le problème des églises nouvelles restera posé à notre diocèse avec une certaine ampleur pendant trente ou quarante ans » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de Mgr Joannès Mazioux à la réunion générale de l'ODPN, 19 juin 1963). Paul Delouvrier (1914-1955), entre autres réalisations dans sa riche carrière dans la haute fonction publique (il est le premier préfet de la région parisienne en 1966), est à l'origine du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris publié en 1965.

terrain ? Les communautés paroissiales sur place, curé en tête, ont un rôle décisif à jouer dans cette course contre le temps. Bien souvent, cet appui a été bien réel. Mais comment ce soutien des équipes locales s'est-il mis en place ? Qui devient propriétaire des terrains une fois le travail de prospection terminé ? Quelle place et quelle autonomie les communautés locales ont-elles pu revendiquer et obtenir ? C'est la question du financement et de la mobilisation des fidèles qui se trouve posée.



# CHAPITRE 8 : COMMENT CONSTRUIRE LES NOUVELLES ÉGLISES ? FINANCEMENT ET MOBILISATION DES FIDÈLES (1957-1975).

Dans ce court chapitre, l'attention se portera plus particulièrement sur les moyens mis en œuvre par l'Office diocésain des paroisses nouvelles pour parvenir à ses fins. L'aménagement religieux du territoire ne peut en effet devenir effectif qu'à la condition que des ressources humaines et financières soient dégagées pour chacun des projets de lieu de culte. Ce que dit Yvon Tranvouez pour l'ensemble des diocèses français peut être repris pour celui de Lyon : jusqu'à la fin des années 1950, la question financière n'est pas encore décisive. La générosité des fidèles, le recours à l'emprunt et le génie des curés bâtisseurs suffisent en effet. Mais avec la planification des projets de lieux de culte et la mise en place d'un fonctionnement centralisé par objectifs, l'« effet de seuil » est réel : le problème du financement des chantiers et de la mobilisation des fidèles qu'il suppose se pose désormais avec acuité<sup>1185</sup>.

Dès lors, la coordination que souhaite imposer l'Office diocésain s'accompagne d'une modification des techniques de gestion. En outre, au nom de l'efficacité, la collaboration de tous est recherchée. L'ODPN, en établissant le cadre et les termes de la politique à mener, semble donc *a priori* le véritable maître d'œuvre. La question financière servira ici de révélateur : l'Office diocésain est-il une structure au service des besoins des paroisses ou exerce-t-il au contraire un contrôle tel, qu'il empêche toute autonomie des associations paroissiales locales ?

---

<sup>1185</sup> Yvon Tranvouez, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France... », *op. cit.*, en particulier p. 246.

Bien qu'une étude de cas permette de rentrer plus avant dans les rouages administratifs et financiers d'un projet de lieu de culte<sup>1186</sup>, il a paru nécessaire, en dépit des difficultés qui se posent plus spécifiquement à l'historien du religieux sur cette question<sup>1187</sup>, de rendre compte d'abord du cadre général dans lequel se déroulent les transactions financières. Dans un second temps seront décrits les leviers de la mobilisation utilisés par l'Archevêché, non sans tenter de caractériser le rapport particulier que les responsables diocésains entretiennent avec la question de l'argent et de l'investissement en général.

## I. LE FINANCEMENT DES ÉGLISES NOUVELLES (1957-1975)

Pour les lieux de culte construits après la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, la question du financement de la construction est redoutable. En effet, les chantiers ne peuvent bénéficier désormais d'aucune aide publique (État ou collectivités locales). Ces églises sont payées uniquement par les fidèles. Ces édifices sont propriété du Diocèse qui doit en assurer l'entretien, contrairement à ceux édifiés avant 1905, qui sont devenus biens des communes et sont entretenus par elles<sup>1188</sup>. Jacques-Olivier Boudon considère que le nouveau cadre juridique offre à l'Église catholique une souplesse et des facilités que celle-ci n'avait pas sous le régime concordataire : toute construction d'une nouvelle église était alors soumise à l'autorisation de l'État, parfois peu favorable à l'extension du maillage paroissial, comme dans les premières années de la Troisième République<sup>1189</sup>. Il reste que, pour le diocèse de Paris notamment, le financement public constitue tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle un apport

---

<sup>1186</sup> Voir chapitre 9.

<sup>1187</sup> Jean-Marie Mayeur explique la difficulté à écrire une histoire économique et financière de l'Église catholique à l'époque contemporaine par un attachement au secret et par l'absence de règles de comptabilité dans l'institution ecclésiastique (voir Jean-Marie Mayeur, *L'histoire religieuse de la France (19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles). Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 18-19). Les travaux récents de Jean-Pierre Moisset sont cependant une bonne illustration de ce qu'il est possible de faire dans ce champ (voir notamment Jean-Pierre Moisset, *Les Biens de ce monde. Les finances de l'Église catholique au XIX<sup>ème</sup> siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004).

<sup>1188</sup> Nadine-Josette Chaline (en collaboration avec Jeanine Charon), « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 73, 1987, p. 35-49.

<sup>1189</sup> Jacques-Olivier Boudon, « Les nouvelles paroisses parisiennes... », *op. cit.*, en particulier p. 343.

essentiel, même si Jean-Pierre Moisset reconnaît que le rapport entre financement public et financement privé est impossible à déterminer précisément, du fait de sources lacunaires<sup>1190</sup>.

Après 1945, dans un contexte de forte urbanisation, le diocèse de Lyon doit par conséquent compter sur ses seules ressources pour financer la construction d'églises nouvelles. Or, en 1961, au moment où l'ODPN a trouvé son mode de fonctionnement, l'Archevêché fait un « pari » très ambitieux : « Tout doit être bâti et payé (ou à peu près) dans les dix années à venir »<sup>1191</sup>. Cette affirmation sert de référence constante à l'Office diocésain, maintes fois rappelée dans les circulaires, les rapports et la correspondance. Ce pari a-t-il été tenu sur le plan financier ? Avant d'envisager l'étude des moyens de financement adoptés par le Diocèse et ses résultats, il faut tout d'abord préciser les contours juridiques du financement mis en place par l'Office diocésain, afin de déterminer la part respective des paroisses et de l'Association diocésaine dans la prise de risque financier des chantiers.

## **A. LES FONDEMENTS JURIDIQUES D'UNE DÉCENTRALISATION FINANCIÈRE**

Le principe fondamental énoncé par Mgr Mazioux en décembre 1960 est celui de « l'auto-financement de l' "unité de construction" » : la paroisse qui bâtit prend, avec ses paroisses marraines, la responsabilité du financement de ses constructions. Ce que le directeur de l'ODPN nomme « la répartition des responsabilités tout en se situant sur un plan plus pastoral » est dans les faits le report sur les associations paroissiales de l'essentiel de la prise de risques financiers, alors même que le diocèse - par le biais de l'Association diocésaine - devient propriétaire du lieu de culte au fur et à mesure de sa construction. En quoi consistent le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs ?

---

<sup>1190</sup> Pendant le règne de Charles X et lors des années centrales du Second Empire (1856-1865), les pouvoirs publics, notamment la municipalité parisienne, adoptent une politique sans précédent de constructions d'églises. Voir Jean-Pierre Moisset, *Les Biens de ce monde...*, *op. cit.*, en particulier p. 323.

<sup>1191</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazioux lors de la réunion générale de l'ODPN, 23 juin 1961.

## 1. La charge de l'association paroissiale

Toute paroisse qui bâtit est appelée à créer une association de type loi 1901. L'ODPN impose un certain nombre de points non négociables dans les statuts de la nouvelle association<sup>1192</sup>. Celle-ci doit accueillir en son sein, selon des consignes de l'Archevêché souvent rappelées, des laïcs compétents et qualifiés qui auront une fonction de conseil auprès du curé bâtisseur. Une convention est ensuite signée entre l'association paroissiale et l'Association diocésaine. Celle-ci devra faire apparaître que c'est l'association paroissiale qui prend les décisions pour l'ensemble des dépenses à engager pour les constructions : église ou chapelle, presbytère, salles de réunion et de catéchisme. Elle reçoit « mandat » de l'Association diocésaine de « faire toutes études, de passer tous traités et marchés pour la construction »<sup>1193</sup>. Mais les décisions ne sont rendues définitives qu'après l'accord de l'ODPN pour l'ensemble du projet. De plus, l'association paroissiale étudie les modes de financement de ces constructions et doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Mgr Mazioux prévient que l'association paroissiale garde sur ce point l'initiative et l'entière responsabilité des opérations, à l'exception de deux obligations : d'une part, verser d'une part 15 % des recettes à la Caisse centrale (Archevêché) pour la couverture des frais généraux de l'ODPN « et lui permettre de faire face aux imprévus » ; aucun emprunt ne devra, d'autre part, être contracté sans l'accord de l'Office diocésain.

## 2. Le rôle de l'ODPN : contrôle et soutien aux projets les plus fragiles

Ces deux impératifs prennent place dans un dispositif de contrôle assez étroit du bon fonctionnement de l'association paroissiale et de sa gestion financière par l'ODPN. La mise en place de chaque association locale ainsi que « la prise en considération de certains problèmes particuliers » - également appelée « suivi des décisions les plus importantes » - sous la forme de visites et de contacts, sont faites en présence d'un délégué de l'ODPN. De même, la mise en route des travaux reste subordonnée à la décision de l'Office diocésain qui

---

<sup>1192</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Églises nouvelles. Décentralisation pastorale...et financière », par Mgr Joannès Mazioux, 21 décembre 1960.

<sup>1193</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n°8, sans date, 1961 ou 1962 probablement.

peut retarder le démarrage des travaux en fonction d'un plan d'urgence établi par l'autorité religieuse seule. Un double du compte-rendu financier présenté à chaque assemblée générale de l'association est adressé à l'ODPN. À cette fonction de contrôle s'ajoute celle de caisse de secours pour les paroisses les plus en difficulté : ce sont les « imprévus » évoqués plus haut. Une aide peut en effet être accordée sur décision des services de l'ODPN, mais « avec discrétion » pour éviter toute contestation ou marchandage.

Mgr Mazioux énumère les avantages d'une telle décentralisation financière : cogestion des fonds entre mairaines et filleules qui responsabilise et fait collaborer des paroisses dans le cadre d'une « pastorale d'ensemble »<sup>1194</sup> ; autonomie locale pour des initiatives de récolte des fonds ; limitation des dépenses somptuaires ou fantaisistes ; mais aussi transfert des responsabilités qui « décharge des soucis pratiques l'Office diocésain qui garde cependant les moyens d'un contrôle »<sup>1195</sup>. L'Archevêché en revanche prend entièrement à sa charge l'achat des terrains destinés à la construction des centres religieux<sup>1196</sup>.

Un tel dispositif fait peser de lourdes responsabilités sur les paroisses qui, exceptées pour celles qui bénéficieront d'une aide de la caisse centrale de l'ODPN, doivent assurer seules le financement de leur lieu de culte et de ses annexes éventuelles. Pourtant, il ne semble pas que les catholiques des paroisses qui bâtissent aient protesté contre ce cadre juridique particulièrement contraignant pour eux. En janvier 1961, Mgr Mazioux et Mgr Maziers réunissent les curés bâtisseurs du diocèse pour leur exposer ce schéma d'ensemble. Or, si l'on en croit le directeur de l'Office diocésain, « aucune objection n'a été soulevée sur le point le plus délicat et le plus important : les responsabilités financières à prendre en équipes avec leurs paroisses mairaines par les paroisses qui bâtissent »<sup>1197</sup>. À la fin du mois de juin 1961, alors que quatre-vingt-six lieux de culte sont en projet dans le diocèse<sup>1198</sup>, vingt-sept associations paroissiales ont déjà été constituées - soit un peu moins d'une association paroissiale sur trois - et douze conventions avec l'Association diocésaine sont signées. Or, il ne s'agit encore que de la phase de démarrage des chantiers diocésains. Des « comités locaux, plus ou moins étoffés », au nombre non mentionné, sont signalés à la même date : ils forment le Bureau potentiel d'une association paroissiale à créer dès que le curé de la paroisse aura

---

<sup>1194</sup> Voir chapitre 10.

<sup>1195</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Églises nouvelles. Décentralisation pastorale...et financière », par Mgr Joannès Mazioux, 21 décembre 1960.

<sup>1196</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n°8, sans date, 1961 ou 1962 probablement.

<sup>1197</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux, 23 janvier 1961.

<sup>1198</sup> Et non seulement dans l'agglomération lyonnaise (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazioux lors de la réunion générale de l'ODPN, 23 juin 1961).

trouvé toutes les personnes aptes à conduire le projet de construction<sup>1199</sup>. Ces chiffres laissent supposer que la formule adoptée par l'ODPN est entérinée par les paroisses nouvelles, qui doivent donc se préoccuper du financement de leur chantier.

## **B. QUELS FINANCEMENTS POUR LES CHANTIERS DIOCÉSAINS ?**

À l'exception de projets jugés très urgents sur le plan pastoral et qui font l'objet d'un traitement particulier<sup>1200</sup>, l'association paroissiale doit réunir un tiers des fonds estimés nécessaires pour la construction pour obtenir l'autorisation de démarrage du chantier<sup>1201</sup>. Sur quelles sources de financement peuvent compter les paroisses nouvelles ?

### 1. Les pratiques de la charité traditionnelle

Avant la création de l'ODPN en octobre 1957, l'Œuvre du Christ dans la banlieue avait obtenu du diocèse de Lyon l'organisation de quêtes à la sortie des églises<sup>1202</sup>. Celles-ci se poursuivent après 1945, sans qu'il soit possible d'en déterminer avec précision la fréquence<sup>1203</sup>. Pour certaines de ces quêtes, l'affectation des fonds recueillis est précisée aux fidèles. Ainsi, celle de 1953 doit aider à l'achat du terrain pour l'église de Sainte-Marie-de-la-Guillotière.

Après 1957, deux quêtes annuelles entièrement reversées aux paroisses nouvelles sont organisées dans le diocèse. Celle de la fête du Christ-Roi, à l'automne, alimente la caisse centrale de l'ODPN, pour les frais généraux et le soutien aux associations paroissiales les plus démunies. Elle est organisée dans le diocèse jusqu'en 1975 au moins, date à laquelle

---

<sup>1199</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport de M. Gaillard sur les questions administratives lors de la réunion générale de l'ODPN, 23 juin 1961.

<sup>1200</sup> « Ne pas retarder la réalisation d'un projet pour des raisons financières, si ce projet répond à un besoin pastoral grave et urgent » (principe énoncé par l'Archevêché lors de réunions avec les archiprêtres du diocèse, rapporté dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964).

<sup>1201</sup> Selon l'ordre de marche théorique et présenté comme tel par Mgr Mazioux, le financement d'un centre religieux doit être assuré en trois étapes : un tiers des fonds doit être trouvé pour le démarrage, un autre pendant la durée des travaux, enfin le dernier (« le plus difficile à trouver ») une fois l'édifice achevé (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier, 23 janvier 1961).

<sup>1202</sup> Exemples parmi d'autres : *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 28 février et 9 octobre 1936.

<sup>1203</sup> Sauf erreur de notre part, la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* n'en mentionne pas tous les ans : 11 mai 1945, 27 avril 1947, 30 avril 1950 et 24 avril 1953.

l'Archevêché croit utile d'indiquer qu'il s'agit d'autre chose que du seul maintien d'une tradition diocésaine<sup>1204</sup>. L'autre quête, organisée à l'initiative du curé-bâtitseur, est intégralement reversée à l'association paroissiale, en interne. Le principe de ces deux quêtes a été approuvé par les archiprêtres du diocèse<sup>1205</sup>. Mgr Mazieux a d'autre part insisté auprès du cardinal Gerlier pour que les dons faits à l'Archevêché sans affectation précise soient reversés dans la caisse centrale de l'ODPN<sup>1206</sup>. Concernant les legs, l'Association diocésaine fait valoir que ceux-ci sont exemptés de toute taxe depuis la loi de finances du 28 décembre 1959<sup>1207</sup>. Dans le même registre, l'Archevêché a vraisemblablement connaissance de la décision du Conseil d'État, relayée par la *Documentation catholique*, de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers qui feraient des dons aux Associations diocésaines dans le but de construire ou d'agrandir des églises<sup>1208</sup>.

Les souscriptions constituent une autre forme de la charité traditionnelle. Après 1945, cette source de financement sert par exemple à payer des constructions d'églises réalisées dans l'entre-deux-guerres<sup>1209</sup>. Mais le principe est repris pour les chantiers des paroisses nouvelles. Des « bons-réponses » portant des engagements pour des dons sur plusieurs années sont proposés aux fidèles<sup>1210</sup>. L'ODPN s'emploie à relancer très régulièrement ces souscriptions car elles peuvent constituer un des principaux leviers dans la récolte des fonds, à condition de ne pas effrayer les fidèles avec des termes mal choisis : plutôt que d'utiliser le mot « engagement », les feuilles paroissiales préfèrent par exemple parler d'« un effort de principe sur quelques années (quatre ou cinq ans) »<sup>1211</sup>. Pour Mgr Mazieux, qui prend pour base de calcul le taux de pratique religieuse donné par l'enquête Labbens de mars 1954, les souscriptions ne rencontrent pas toutefois le succès escompté. Avec 22 % de pratique religieuse, c'est en théorie un peu plus de 130 000 familles pratiquantes qui devraient

---

<sup>1204</sup> « Quête du Christ-Roi », *Église de Lyon* du 21 novembre 1975.

<sup>1205</sup> « Où en est le problème des nouveaux centres religieux ? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964.

<sup>1206</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazieux lors de la réunion générale de l'ODPN, 23 juin 1961.

<sup>1207</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, ordre du jour de la réunion des archiprêtres du 19 avril 1960.

<sup>1208</sup> Cette décision du Conseil d'État prise le 15 mai 1962 reconnaît que l'article 238 bis du *Code général des impôts* s'applique aux versements faits aux associations diocésaines ou à d'autres organismes de caractère religieux dans le but précis de financer la construction ou l'agrandissement d'églises. Cette décision autorise les entreprises et les particuliers à déduire de leurs bénéfices ou de leur revenu imposable le montant de ces dons dans la limite d'un pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises et de 0,50 % du revenu pour les particuliers (*La Documentation catholique*, n°1415, 5 janvier 1964, col. 90).

<sup>1209</sup> Ainsi en est-il de l'église du Sacré-Cœur (3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon), construite entre 1922 et 1934. La *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* tient à jour les contributions en les classant par communes (voir par exemple celle du 2 février 1945).

<sup>1210</sup> AAL, fonds Gerlier, « Financement des églises nouvelles. Moyens pratiques proposés dans une ligne aussi pastorale que possible », note de Mgr Joannès Mazieux, 17 novembre 1960.

<sup>1211</sup> « Où en est le problème des nouveaux centres religieux ? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964.

s'intéresser à la question des églises nouvelles dans le diocèse. Or, seulement 6 % d'entre elles ont déjà souscrit une promesse de don en novembre 1960. À cette même date, près de 400 paroisses - dans leur grande majorité rurales - sur les 729 que compte le diocèse, n'ont donné aucune indication de sommes versées pour les chantiers. Le directeur de l'ODPN estime à « 10 à 12 % la part des familles chrétiennes du diocèse ayant fait leur devoir »<sup>1212</sup>.

Un exemple relativement précis de ces souscriptions permet de dresser pour l'année 1962 une géographie des grands donateurs du diocèse. Au printemps 1961 en effet, l'Office diocésain souhaite « alerter davantage l'opinion de certains milieux chrétiens plus fortunés sur le problème [des églises nouvelles] à la solution duquel ils peuvent efficacement collaborer »<sup>1213</sup>. L'idée est suggérée par Mgr Duquaire, le secrétaire personnel du cardinal Gerlier, qui propose la mise sur pied d'un « Comité de l'emprunt » composé de grands noms du monde de la finance, de l'industrie et du commerce de la région lyonnaise. Initialement, aucun effort financier ne devait être demandé à ces grandes familles : elles seraient sollicitées non pas en tant que donatrices, mais comme « conseillères sur les solutions financières » à adopter face au problème des églises nouvelles et comme garantes auprès des banques pour les emprunts<sup>1214</sup>. Quelques semaines plus tard, décision est prise de solliciter ces grands bourgeois lyonnais, mais pour leur demander de souscrire des prêts sans intérêt pendant cinq ans à l'Association diocésaine. L'ACI et l'ACG sont invités à fournir une liste des laïcs pressentis pour cette opération « Dépannage ». L'objectif est de trouver entre 2 et 4 millions de nouveaux francs entre mai et décembre 1961<sup>1215</sup>, contre reconnaissances de dettes en bonne et due forme. « La meilleure banque, c'est la générosité des chrétiens du diocèse mais il ne faut pas craindre de tirer des chèques sur leur esprit de foi » explique Mgr Mazioux lors du démarrage de l'opération<sup>1216</sup>.

La géographie des familles ayant consenti un prêt sans intérêt à l'Association diocésaine pour la campagne des églises nouvelles recoupe sans surprise l'implantation de l'élite économique dans l'agglomération. C'est principalement dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon, c'est-à-dire les quartiers les plus fortunés de la commune et de l'agglomération, que résident les souscripteurs les plus nombreux. À eux seuls, ces trois arrondissements ont fourni la somme de 112 550 francs à l'Association diocésaine, soit

---

<sup>1212</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazioux lors de la réunion générale de l'ODPN, 23 juin 1961.

<sup>1213</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier, 20 mai 1961.

<sup>1214</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Duquaire à Mgr Joannès Mazioux, 13 mars 1961.

<sup>1215</sup> Les chiffres varient d'un document à l'autre.

<sup>1216</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de l'ODPN, 27 mars 1961.

36,8 % de la totalité des montants versés au diocèse. La moyenne corrigée<sup>1217</sup> des montants de ces prêts est sensiblement la même pour chacun de ces trois arrondissements, de l'ordre de 1 600 à 1 800 francs par souscripteur. Bien que contribuant pour 43,5 % au montant total des prêts, les autres arrondissements de Lyon sont en fait peu représentés, avec seulement dix-sept prêts et surtout deux d'entre eux d'un montant exceptionnel de 50 000 francs. Les arrondissements les plus périphériques (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>) sont d'un apport quasi négligeable (3 000 francs au total). Hors de Lyon, les autres communes du diocèse n'apportent qu'une contribution toute relative : quatorze prêts de 59 900 francs au total, soit 19,6 % du montant total des prêts consentis. Il reste que l'opération « Dépannage » n'a pas donné les résultats escomptés. En 1962, seulement 300 000 francs sont effectivement prêtés par l'élite économique de la région.

Les appels à la générosité des fidèles ne se font cependant pas sans quelques réticences, notamment chez les chrétiens de gauche. Ainsi en est-il du « 1 % patronal » créé en 1953 : faut-il user de ce levier financier pour construire les presbytères dans les nouveaux centres religieux ? L'ODPN craint les critiques du monde ouvrier et laisse les associations paroissiales la liberté d'y avoir ou non recours, non sans appeler malgré tout à la concertation et à la discrétion<sup>1218</sup>.

C'est à propos de ce même enjeu de la collusion réelle ou supposée de l'Église et de la bourgeoisie d'affaires qu'en avril 1960, des archiprêtres contestent une proposition du cardinal Gerlier pour financer les églises nouvelles. Celui-ci avait suggéré que les ouvriers pourraient financer les nouveaux lieux de culte à la manière de certains jeunes catholiques de RFA : ceux-ci versent chaque semaine le salaire de vingt minutes de travail pour la construction d'églises pour les réfugiés en provenance de RDA. Pour la majorité des archiprêtres de l'agglomération lyonnaise, une telle comparaison est malvenue : les ouvriers des villes françaises ne sont pas suffisamment riches pour le faire - c'est même d'une certaine façon les mépriser et mal connaître leurs conditions de vie que de faire une telle proposition ! - et les nouveaux urbains ne sont pas assimilables à des réfugiés venus de l'Est<sup>1219</sup> !

L'Archevêché de Lyon ne manque pas de s'informer des pratiques de financement ayant cours dans d'autres diocèses urbanisés confrontés également à la question des églises nouvelles. En particulier, la *Semaine religieuse* du diocèse évoque longuement en janvier

---

<sup>1217</sup> Pour une moyenne plus représentative, ont été exclus les montants supérieurs ou égaux à 10 000 francs, qui restent exceptionnels, y compris dans ces quartiers très fortunés.

<sup>1218</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « note à l'attention des associations locales pour construire les centres paroissiaux », sans date, probablement mars ou avril 1962.

<sup>1219</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, ordre du jour et compte-rendu de la réunion des archiprêtres du 19 avril 1960.

1964 le cas de l'église Saint-Thibault à Marly-le-Roi dans le diocèse de Versailles, dont la construction a débuté deux ans plus tôt. Le bulletin diocésain reproduit en fait un article de la revue mensuelle *Responsables* de l'USIC (Union sociale d'ingénieurs catholiques, cadres et chefs d'entreprise) paru en novembre 1963, qui détaille surtout les moyens mis en œuvre pour financer l'édification de ce nouveau lieu de culte. Des réunions de laïcs sont mises en place à plusieurs échelles (par îlots d'habitation et par montée d'escalier) dans ce quartier neuf des « Grandes Terres » ; un questionnaire est distribué pour sensibiliser les riverains et évaluer les dons potentiels ; enfin un engagement financier est proposé aux familles à partir du coût estimé d'une place assise sur les bancs de la future église<sup>1220</sup>. L'article est rédigé par le jeune Michel Camdessus, énarque, administrateur civil à la direction du Trésor au Ministère des Finances et des Affaires économiques, alors membre actif de l'association paroissiale<sup>1221</sup>. Mgr Mazioux s'enthousiasme pour ces initiatives qui peuvent inspirer des pratiques à Lyon.

Cependant, s'il semble favorable à la circulation des savoir-faire en matière de financement de lieux de culte, le directeur de l'Office diocésain se montre très réticent à l'égard de sollicitations financières pour des églises nouvelles en provenance d'autres diocèses. Lors d'un échange de vues avec les archiprêtres en 1964, Mgr Mazioux « regrette les sollicitations faites, collectivement ou individuellement, pour la construction d'églises hors du diocèse, alors que Lyon porte une charge si lourde ». Il demande que les chrétiens soient « éclairés à ce sujet »<sup>1222</sup>. Afin de créer un élan de foi et de sympathie autour de la question des églises nouvelles du diocèse, l'ODPN met sur pied à partir de 1957-1958 un système de parrainage entre paroisses existantes dites « marraines » et paroisses nouvelles dites « filleules ».

---

<sup>1220</sup> « Églises nouvelles. "Quand les chrétiens veulent construire leur église" », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 24 janvier 1964. D'après les informations fournies par le diocèse de Versailles, la construction de l'église Saint-Thibault a connu cependant des difficultés financières et techniques par la suite, l'édifice n'étant achevé qu'en 1976 à la suite de plusieurs interruptions de chantiers (source : <http://secteur-marly-catholique-yvelines.ccf.fr>).

<sup>1221</sup> L'économiste Michel Camdessus, né en 1933, a exercé plusieurs responsabilités nationales et internationales dans de grands organismes économiques et financiers : gouverneur de la Banque de France de 1984 à 1987, président du Fonds monétaire international de 1987 à 2000. Catholique pratiquant, il a été également président des Semaines sociales de France de 2000 à 2007 et est en 2008 membre du Conseil pontifical Justice et Paix.

<sup>1222</sup> « Où en est le problème des nouveaux centres religieux? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964.

## 2. Les parrainages, une solution originale de financement

La première difficulté rencontrée par l'Office diocésain est celle de l'attribution des paroisses marraines aux paroisses filleules. La localisation doit-elle jouer un rôle - pour des raisons de commodité notamment - pour créer des liens entre les deux communautés de fidèles ? Un récapitulatif des parrainages, hélas sans date mentionnée, a été conservé aux Archives diocésaines. Le nombre de nouvelles paroisses alors projeté incite à penser, grâce à des recoupements avec d'autres sources, que ce document de travail a été élaboré en 1958, sans doute par Mgr Dupuy<sup>1223</sup>. Si l'on s'en tient à ce tableau, il n'apparaît pas qu'un facteur géographique (grande ou faible distance entre marraines et filleules par exemple) ait été privilégié. Il existe des cas pour lesquels la distance est faible, comme pour les paroisses de l'archiprêtré de Saint-Maurice-de-Monplaisir qui financent l'église nouvelle toute proche des Essarts à Bron, ou les paroisses de Villeurbanne aidant Notre-Dame-de-l'Espérance située sur le territoire communal. Mais le cas inverse se rencontre également : les paroisses de l'archiprêtré de Tarare parrainent la construction de l'église Saint-Jean-Apôtre dans le quartier des États-Unis au sud-est de Lyon (quarante-cinq kilomètres de distance), celles de Chasselay participent au financement de la chapelle dite du « Pont-des-Planches » à Vaulx-en-Velin (trente kilomètres).

La philosophie d'ensemble réside surtout dans la volonté de l'ODPN d'impliquer *toutes* les paroisses du diocèse, y compris celles situées en milieu rural. Le critère financier est-il intervenu ? Faut-il par exemple que ce soient les paroisses les plus riches qui aident les plus pauvres ? « On a tenu compte évidemment de l'importance et des ressources des paroisses marraines pour les grouper en faveur d'une paroisse filleule » reconnaît le cardinal Gerlier en octobre 1960<sup>1224</sup>. Le tableau récapitulatif de 1958 confirme ce choix. Ainsi, les seules paroisses de Saint-Pothin et du Saint-Nom-de-Jésus (6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, dans le quartier aisé des Brotteaux) parrainent le chantier de l'église dite « de la Poudrette » à Vaulx-en-Velin, tandis que la paroisse d'Ainay aide l'archiprêtré du Bois d'Oingt à financer l'église nouvelle de l'avenue Mermoz (future église de La Trinité).

---

<sup>1223</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Nouvelles paroisses ou annexes », sans date (proche du document « Les projets des futures paroisses », 1958). Mgr Mazieux évoque en 1960 un tableau de parrainages paru « il y a trois ans » dans la *Semaine religieuse*, mais ce document n'a pu être retrouvé en dépouillant le bulletin diocésain (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, ordre du jour de la réunion des archiprêtres du 19 avril 1960).

<sup>1224</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du cardinal Gerlier aux fidèles du diocèse, 30 octobre 1960 (fête du Christ-Roi).

Les archiprêtres sont chargés sur le terrain de mettre en place concrètement le parrainage. Une marge d'ajustement leur est laissée pour faire face au besoin à des refus<sup>1225</sup>. Si le tableau des parrainages tel qu'il est annoncé en 1960 est valable dix ans d'après Mgr Mazioux, l'allongement de la liste des églises nouvelles tout au long des années 1960 complique la tâche de l'ODPN. Les derniers arrivés sont souvent moins bien parrainés car la répartition a déjà été faite, comme le reconnaît lui-même Mgr Mazioux au curé Despierres qui se plaint d'un parrainage peu actif : « Vous êtes mal parrainé par rapport à vos charges. J'en conviens bien volontiers. La répartition des parrainages par rapport aux projets a été faite il y a quatorze ans d'après la liste établie par Mgr Dupuy, mais depuis, les choses ont bien changé ; des projets nouveaux ont surgi, comme par exemple Bron-Lacouture, et les derniers venus ont forcément été traités en parents pauvres. Croyez bien que je fais de mon mieux pour rétablir petit à petit un certain équilibre »<sup>1226</sup>. Il arrive également que certaines paroisses marraines soient affectées à d'autres filleules en fonction des besoins nouveaux<sup>1227</sup>.

La générosité des fidèles est mesurée à l'étalon du Denier du clergé. Mgr Mazioux estime que l'effort annuel de chaque paroisse doit être au moins égal à cette somme. Le choix de ce critère pose problème à certains prêtres (sans doute ceux des paroisses les plus riches), ce qui oblige le directeur de l'ODPN à une mise au point dans la *Semaine religieuse* en septembre 1964. À ses yeux, une base de comparaison est nécessaire<sup>1228</sup>. On peut penser surtout qu'un tel procédé permet d'éviter d'imposer des seuils à atteindre en valeurs absolues : quel que soit le niveau de richesse des paroisses, chaque paroisse doit doubler l'effort financier traditionnel.

En contrepartie, les paroisses marraines peuvent exercer un droit de regard sur les sommes perçues par la paroisse filleule. Des délégués des paroisses marraines peuvent en effet siéger de droit au Conseil d'administration des associations paroissiales et le directeur de l'ODPN a fait de la « cogestion financière » un des principes du parrainage<sup>1229</sup>. Un tel dispositif a-t-il fonctionné ? Quel est le bilan financier des parrainages d'églises nouvelles ?

Les résultats des deux premiers exercices (1960-1961 et 1961-1962) sont à la hauteur des chiffres que l'ODPN s'était fixés. Un tiers des paroisses marraines ont donné plus de

---

<sup>1225</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux, 23 janvier 1961.

<sup>1226</sup> AAL, fonds Delorme, I.1511 bis, lettre de Mgr Joannès Mazioux au père Desperrier, curé de Saint-Denis de Bron, 11 octobre 1972.

<sup>1227</sup> Bernard Saugey, « Les paroisses nouvelles », *L'Écho-Liberté*, 30 octobre 1966.

<sup>1228</sup> « Où en est le problème des nouveaux centres religieux ? », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 11 septembre 1964.

<sup>1229</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Églises nouvelles. Décentralisation pastorale... et financière », par Mgr Joannès Mazioux, 21 décembre 1960.

80 % du montant de leur Denier du clergé, un peu moins d'un tiers entre 30 et 80 %, un peu plus d'un tiers se situant donc à moins de 30 %. La moyenne des paroisses marraines seules se situe à un peu plus de 58 % du Denier du clergé pour la première année, un peu moins de 55 % pour la deuxième. Les filleules ont, quant à elles, versé entre quatre et cinq fois le montant de leur Denier du clergé, avec une moyenne de 116 % pour 1960-1961 et 113 % pour 1961-1962<sup>1230</sup>. Mgr Mazioux estime qu'à ce rythme, les difficultés de financement ne seront pas insurmontables<sup>1231</sup>. Cependant, dès 1962-1963 (troisième année des parrainages), la tendance des dons est à la baisse (toujours par rapport au Denier du clergé) : le nombre de paroisses, marraines et filleules, ayant versé dans l'année l'équivalent de moins de 40 % de leur Denier du clergé pour les églises nouvelles passent ainsi de 414 pour 1960-1962 à 440 pour 1962-1964. La situation est alors qualifiée d' « inquiétante » par le directeur de l'ODPN. Faute de documents comptables en série, il n'est pas possible de dresser un bilan financier précis des parrainages année par année. Néanmoins, le système de parrainages semble avoir apporté une contribution non négligeable lors de la décennie 1960, bien qu'il y ait eu sans doute des variations assez fortes. Pour preuve, la *Semaine religieuse* mentionne ainsi en 1971 : « Depuis une douzaine d'années le diocèse, dans son ensemble, a certainement fait preuve d'une grande générosité, mais l'enthousiasme du début, et donc les offrandes subissent depuis trois ou quatre ans une baisse inquiétante »<sup>1232</sup>.

### 3. Les emprunts en débat

Au moment du lancement par Mgr Mazioux du programme de construction de l'ODPN en 1960, l'Association diocésaine a contracté un emprunt de 300 millions d'anciens francs pour l'acquisition de terrains. Un premier emprunt de 100 millions, déjà évoqué dans le chapitre 5, à 5 % d'intérêts et remboursables en quinze ans auprès des établissements bancaires de la région, avait été annoncé en février 1957 aux fidèles du diocèse<sup>1233</sup>. Un second emprunt d'un montant de 200 millions d'anciens francs avait suivi en 1959, également auprès

---

<sup>1230</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazioux pour la réunion ODPN du 19 juin 1963.

<sup>1231</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Où en est dans le diocèse de Lyon l'opération "églises nouvelles" à la date du 24 février 1963 ? », rapport de Mgr Joannès Mazioux.

<sup>1232</sup> « Quête pour les églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 novembre 1971.

<sup>1233</sup> « Lettre de Son Éminence Gerlier aux prêtres et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'emprunt pour les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 février 1957.

des banques du Rhône et de la Loire, à un taux identique de 5 % d'intérêts<sup>1234</sup>. Dans le strict domaine de l'acquisition des terrains et en tenant compte de l'ensemble des exercices financiers des années 1958 à 1971, il apparaît qu'à la fin de la période, l'Association diocésaine ne s'est pas endettée : le montant cumulé des achats de terrains (environ 3 753 000 francs) est inférieur à celui des reventes (environ 4 117 000 francs)<sup>1235</sup>.

Concernant la construction des lieux de culte, la question de l'emprunt se pose également. L'État peut-il apporter un financement ? Il semble que l'Archevêché ait encore en avril 1960 quelque espoir, car une note rédigée à cette date affirme que « le diocèse fait des démarches pour obtenir de l'État un prêt de 1 milliard 400 millions d'anciens francs, destiné à financer une première tranche de travaux pour trente-sept nouveaux centres religieux »<sup>1236</sup>. Peut-être y a-t-il erreur de la part de l'auteur - non identifié - de cette note, car à la même date, des courriers de l'Association diocésaine aux Conseils généraux du Rhône et de la Loire montrent que les demandes de l'Archevêché auprès des pouvoirs publics n'ont pas pour objet une subvention ou un prêt - ce que la loi de Séparation interdit - mais une *garantie* des collectivités locales auprès des établissements bancaires pour le compte de l'Archevêché. La loi de finances rectificative du 29 juillet 1961 stipule en effet dans son article 11 que « les emprunts contractés pour financer la construction dans les agglomérations en voie de développement d'édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux par des groupements locaux ou par des associations cultuelles peuvent être garantis par les départements et par les communes »<sup>1237</sup>. Le cardinal Gerlier écrit à Benoît Carteron et Antoine Pinay, respectivement président des Conseils généraux du Rhône et de la Loire, pour solliciter leur appui pour deux emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations : l'un de 7 millions de nouveaux francs, l'autre de 5, tous deux remboursables en trente ans à hauteur de 5 % d'intérêts. L'archevêque de Lyon ne justifie pas seulement sa demande par la conformité à la législation en vigueur qui, dit-il, n'interdit aucunement les prêts, qui sont des sommes « non pas données, mais essentiellement remboursables par les emprunteurs » ; il évoque aussi le gain moral et spirituel que la population des deux départements aurait à gagner de la construction de lieux de culte<sup>1238</sup>. Le cardinal Gerlier a manifestement trouvé une oreille attentive et bienveillante chez ces deux élus du Centre national des indépendants et paysans

---

<sup>1234</sup> « ODPN », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mars 1959.

<sup>1235</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « Exercices des années 1958 à 1971 pour l'Association diocésaine et l'ODPN ».

<sup>1236</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note sans titre en vue de préparer la réunion d'archiprêtres du 12 avril 1960 sur le thème des paroisses nouvelles.

<sup>1237</sup> Reproduit dans *La Documentation catholique*, 1362, 15 octobre 1961, col. 1320.

<sup>1238</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettres du cardinal Gerlier à Benoît Carteron et Antoine Pinay, 12 avril 1960.

(CNIP, droite libérale), car ils obtiennent un vote favorable de leurs Conseils à la fin de l'année 1960<sup>1239</sup>. Mais pour des raisons non élucidées, cet emprunt se trouve « en panne » en mars 1961<sup>1240</sup>. La question d'un emprunt sous d'autres formes est donc posée à cette date, non sans débats à l'Archevêché.

Lorsque l'ODPN obtient que des emprunts soient contractés sans intérêts, aucun responsable diocésain ne s'y oppose. C'est le cas lors de l'opération « Prêts d'urgence » (également appelée « Dépannage ») lancée à partir de mai 1961 et évoquée plus haut. Mais lorsque les emprunts se font avec remboursements d'intérêts, les avis à l'Archevêché sont plus partagés. Mgr Dupuy estime que l'emprunt peut faciliter l'exécution rapide du programme de construction que s'est fixé l'ODPN. À l'inverse, Mgr Mazioux n'y est pas favorable car le coût du remboursement serait trop important pour les finances du diocèse<sup>1241</sup>.

L'option du nouveau directeur de l'Office diocésain n'a pas été retenue car un prêt par la Caisse d'Épargne d'un montant d'un million de nouveaux francs, garanti par le Conseil général du Rhône, est effectif à la fin de l'année 1961<sup>1242</sup>. De même, en 1962, l'Association diocésaine a bénéficié de 2,2 millions nouveaux francs dans le cadre de l'emprunt national contracté par l'Association nationale pour la construction d'édifices religieux (ANCER) évoqué au chapitre 5. Ce prêt est amortissable en quinze ans en annuités de 5 %, augmentées à 5,70 % en juin 1962, ce que Mgr Mazioux juge particulièrement onéreux<sup>1243</sup>. Cependant, il semble que les recommandations du directeur de l'Office diocésain aient été prises en compte quant au montant emprunté, car le diocèse de Lyon a proportionnellement peu profité du prêt de l'ANCER si on compare sa situation à celui de Paris par exemple : l'Association diocésaine de la capitale a contracté un emprunt d'un peu plus de 27 millions, soit un montant douze fois plus élevé que celui de son homologue lyonnaise, alors qu'à cette date, le programme des constructions s'élève à quatre-vingt-dix lieux de culte pour le diocèse de Lyon contre « seulement » 150 pour celui de Paris. Au milieu des années 1960, la position prudente de Mgr Mazioux emporte l'adhésion du cardinal Villot, pour lequel un recours à des emprunts onéreux est à proscrire pour éviter d'avoir à porter un fardeau financier trop lourd sur une trop

---

<sup>1239</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre d'Antoine Pinay au cardinal Gerlier, juin 1960 ; lettre de Benoît Carteron au même, 27 novembre 1960.

<sup>1240</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Duquaire à Mgr Joannès Mazioux, 13 mars 1961.

<sup>1241</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier, 24 janvier 1961.

<sup>1242</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du chancelier de l'Archevêché de Lyon à Benoît Carteron, 25 novembre 1961.

<sup>1243</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport financier pour la réunion ODPN du 19 juin 1963.

longue période<sup>1244</sup>. Dix ans plus tard, le directeur de l'ODPN se félicite d'avoir limité le recours aux emprunts nationaux grâce aux parrainages, alors que d'autres diocèses connaissent de grandes difficultés de remboursement<sup>1245</sup>.

#### 4. Un bilan financier difficile à établir

Ces quelques données chiffrées peuvent paraître bien imprécises et partielles. Plusieurs difficultés méthodologiques compliquent la tâche de l'historien pour établir un bilan fiable. D'abord, les documents dépouillés mentionnent des espaces très différents d'un rapport financier à l'autre : les chiffres donnés pour le diocèse sont à distinguer des données concernant la seule agglomération lyonnaise. D'autre part, l'ODPN parle parfois en termes de « tranches » pour les chantiers, mais la liste de lieux de culte de chaque « tranche » s'allonge régulièrement pour prendre en compte de nouveaux besoins ; dès lors, et le nombre de centres religieux et la durée des « tranches » s'en trouvent modifiés. En outre, l'ODPN a recours à de multiples expressions qui ne sont pas synonymes entre elles pour dénombrer les lieux de culte : le « centre religieux complet » regroupe l'église et ses annexes, mais que désigne exactement le terme « paroisse » ? À quels bâtiments correspond l'expression « centre religieux » sans l'adjectif « complet » ? D'après les informations de l'Archevêché, le coût de la construction passe de 250 000 à 300 000 francs pour une « paroisse nouvelle » en octobre 1957 à 300 000 à 400 000 francs en octobre 1960 puis « entre 300 000 et 600 000 francs » un an après.

Il est par ailleurs difficile, faute de documents comptables, de rendre compte précisément du recours aux emprunts ou à d'autres formes de financement en lien avec la loi de finances de juillet 1959. Ainsi, il n'a été retrouvé nulle confirmation de prêts contractés en 1958 qu'évoque pourtant le bulletin diocésain en 1975 pour alerter les fidèles sur les difficultés du remboursement<sup>1246</sup>. De même, l'Association diocésaine a-t-elle bénéficié de subventions allouées par les services ministériels de l'aménagement du territoire aux organismes privés « qui entreprennent des travaux de nature à permettre une meilleure utilisation des îlots urbains », ou qui concourent « à la réalisation des travaux d'équipement

---

<sup>1244</sup> « Appel du cardinal-archevêque en faveur des églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 octobre 1965.

<sup>1245</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « note sur la politique financière de l'ODPN pour les années à venir », par Mgr Joannès Mazioux, 13 avril 1973 ; « Les églises nouvelles », *Église de Lyon* du 15 novembre 1974.

<sup>1246</sup> « Quête du Christ-Roi », *Église de Lyon* du 21 novembre 1975.

collectif du lotissement ou de l'ensemble d'habitations » ? Une note de l'ACA datée du 25 juin 1956 retrouvée aux Archives diocésaines de Lyon assure que l'État interprète de façon très large l'octroi de ces subventions, pouvant aboutir à des cas-limites de financement public : « Si le sectarisme local n'oblige pas le Ministère à renoncer à ses intentions, la construction de l'église elle-même, et en tout cas celle des annexes, pourront être en partie financées par la collectivité »<sup>1247</sup>. Là encore, aucun document dépouillé ne permet de confirmer ou d'infirmer le recours par l'Archevêché de Lyon à ces types de financement.

Il reste qu'un chiffre peut donner une idée du volume de dépenses effectuées dans le cadre des chantiers diocésains. Au total, l'ensemble du diocèse a dépensé entre 1957 et 1970 environ 30 millions de nouveaux francs pour l'équipement religieux<sup>1248</sup>. Ce chiffre comprend les archidiaconés de Roanne et de Saint-Étienne, et porte sur les quatre-vingt-un projets alors réalisés, qui ne se sont pas tous des églises nouvelles : des agrandissements de lieux de culte, la construction de salles de catéchisme ou de réunion sont comprises dans ce volume de dépenses.

Or, au milieu des années 1970, les églises nouvelles sont loin d'être entièrement payées. Le diocèse doit faire face à une dette importante, dont le remboursement s'étend au-delà du cadre chronologique fixé pour ce travail. En 1968 comme en 1970, l'ODPN doit encore rembourser 6 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des constructions nouvelles dans le diocèse<sup>1249</sup>. Un calcul effectué pour les seules églises nouvelles de l'agglomération lyonnaise donne le chiffre de 6,08 millions de francs de dettes au 1<sup>er</sup> octobre 1971<sup>1250</sup>. Le budget de l'ODPN est alors désormais intégré à celui de l'Association diocésaine. En novembre 1974, du fait des ventes opérées par la Commission des biens immobiliers, l'ensemble des arriérés se chiffre autour de 4,5 millions francs pour l'ensemble des constructions dans le diocèse de Lyon (2,8 millions pour celui de Saint-Étienne)<sup>1251</sup>. En 1978, la question n'est pas encore réglée, car une quête est organisée pour « les églises et aumôneries nouvelles ». L'année précédente, l'ODPN avait affecté intégralement au

---

<sup>1247</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.8, note du 25 juin 1956.

<sup>1248</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « ODPN. Informations données à la réunion de la Commission du Temporel du 21 octobre 1970 et questions posées ».

<sup>1249</sup> « Appel pour les églises nouvelles, par le cardinal Renard », *Église de Lyon* du 18 octobre 1968 ; AAL, fonds Delorme, I. 1542, « ODPN. Informations données à la réunion de la Commission du Temporel du 21 octobre 1970 et questions posées ».

<sup>1250</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « CDERIER. Situation financière des projets déjà réalisés au 1<sup>er</sup> octobre 1971 ».

<sup>1251</sup> « Les églises nouvelles », *Église de Lyon* du 15 novembre 1974.

remboursement des dettes les 50 centimes sur les honoraires de messes et une quête spécifique, soit au total une somme de 344 000 francs<sup>1252</sup>.

Il faut reconnaître pourtant que le Diocèse n'a pas ménagé ses efforts pour susciter un élan de sympathie et de générosité autour de la question des églises nouvelles. Pour ce faire, les responsables de l'Office diocésain se sont employés à mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation. La mobilisation espérée s'appuie sur la production et la diffusion de supports matériels de propagande (presse diocésaine, tirelires familiales) mais elle pose également le problème de l'accommodement de la question financière chez les catholiques.

## II. MOBILISER LES FIDÈLES

« Mobiliser » les fidèles : l'expression est employée par les responsables de l'Archevêché à propos du financement des paroisses nouvelles. Mgr Mazioux prévient en avril 1962 : « À moins d'un miracle, je ne pense pas que le diocèse puisse réaliser le programme actuel, quelle que soit la solution adoptée (emprunts ou dons) sans se mettre, non en paroles mais en actes, en "état de mobilisation" »<sup>1253</sup>. Dans le même rapport, le directeur de l'ODPN emploie successivement plusieurs expressions qui traduisent ce volontarisme dans la mise en branle du diocèse tout entier : « prendre le taureau par les cornes », « le diocèse au pied du mur », « la moitié du diocèse ne doit pas rester sur la touche ». Car c'est l'ensemble des acteurs et mouvements du diocèse qui doit participer à cet effort de construction, y compris l'Action catholique générale et spécialisée, l'enseignement religieux ou les communautés religieuses<sup>1254</sup>. Et ce, même si Mgr Mazioux préfère parler de « conviction » plutôt que de « propagande » lorsqu'il s'agit de faire appel à la générosité des fidèles<sup>1255</sup>.

---

<sup>1252</sup> « Quête pour les paroisses et aumôneries nouvelles », *Église de Lyon* du 3 novembre 1978.

<sup>1253</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport ODPN de Mgr Joannès Mazioux, 9 avril 1962.

<sup>1254</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « L'effort diocésain pour les nouveaux centres religieux », note du 2 mai 1962 (auteur non mentionné).

<sup>1255</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général ODPN de Mgr Joannès Mazioux, 19 juin 1963.

## A. LES CATHOLIQUES ET L'ARGENT DES ÉGLISES NOUVELLES

Au cœur du dispositif général de mobilisation des fidèles est posée en arrière-plan la question du rapport des catholiques à l'argent. L'Église diocésaine rend-elle visible cette dimension économique d'appel de fonds ou se dénie-t-elle au contraire comme entreprise ? Y a-t-il explicitation par les responsables diocésains de préoccupations financières pour construire à temps toutes les églises projetées ou les questions budgétaires sont-elles plutôt euphémisées ? L'affirmation de Pierre Bourdieu selon laquelle tout discours objectivant une activité économique dans l'Église déclencherait « le rire des évêques » nous a semblé tenir lieu d'hypothèse intéressante à tester pour problématiser la question de la mobilisation des catholiques autour des paroisses nouvelles<sup>1256</sup>.

Pour le sociologue, l'institution ecclésiale dépenserait en effet une énergie considérable dans l'euphémisme et le tabou de la non explicitation de l'échange de biens économiques. Non pas par cynisme ou par hypocrisie, mais en raison de l'incorporation dans les milieux d'Église d'« une sorte de disposition catholique » que Bourdieu appelle aussi « *habitus* religieux » qui consiste à convertir l'activité à dimension économique en tâche sacrée. La censure de l'intérêt financier donnerait ainsi lieu à une stratégie de « coup double » (cumul du profit religieux et du profit économique pour reprendre la terminologie bourdieusienne) sur un modèle proche de l'économie pré-capitaliste de type familial, dans lequel acte charitable et activité à but lucratif coexistent malgré leur opposition. Qu'en est-il pour le diocèse de Lyon à propos de la question du financement des églises nouvelles ? Trouve-t-on trace de ce refoulement collectif et de cette orchestration des *habitus* ?

### 1. La dimension sacrificielle du financement des lieux de culte

La thèse de Pierre Bourdieu trouve un premier élément de réponse et de confirmation dans la façon dont l'Archevêché met en scène la participation financière des fidèles sur le mode du don de soi. Le sacrifice se situe dans un au-delà de la générosité courante. Par

---

<sup>1256</sup> Pierre Bourdieu, « L'économie des biens symboliques », dans *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 173-211, en particulier p. 200-211.

l'intensité de l'effort qu'il suppose et le dépouillement de soi qu'il traduit, il fait du don un geste irréversible qui transcende la question économique. Il s'effectue indifféremment au contexte et apporte un sens à l'échange. Il lui confère une aura sacrée et intemporelle. Le cardinal Gerlier s'inscrit dans cette dimension lorsqu'il inaugure la campagne en faveur des paroisses nouvelles lors de la création de l'ODPN : « Laissez-moi vous dire tout d'abord, qu'il m'en coûte réellement de vous parler d'argent et de faire appel à votre générosité, à un moment où je ne puis ignorer les difficultés matérielles dans lesquelles un grand nombre d'entre vous sont engagés. [...]. Je vous demande donc de rendre particulièrement fructueuse la quête qui sera faite aujourd'hui, en cette fête du Christ-Roi, qui nous rappelle avec une éloquence particulière la raison qui justifie tous les sacrifices »<sup>1257</sup>.

L'Archevêché s'emploie à mettre en scène des témoignages de gestes charitables exceptionnels, qui renforcent et rechargent le caractère sacré de la campagne en faveur des églises nouvelles. Le cardinal Gerlier évoque par exemple dans ses lettres pastorales « telle vieille ouvrière qui envoie presque toutes les économies de son humble vie laborieuse », ou « telle autre, dans une pauvreté totale, qui envoie quelques timbres-poste, en demandant qu'on lui permette de travailler au raccommodage du linge d'église »<sup>1258</sup>. La publicité faite à ces dons permet de proposer des exemples à suivre (un « effort » à renouveler sans cesse), de convertir cet argent perçu en « offrandes » et d'évacuer tout vocabulaire ayant trait à l'activité économique. On peut trouver dans d'autres diocèses un écho de cette assimilation d'une récolte de fonds à la seule dimension symbolique de l'échange en train de se faire, notamment lorsque la construction de nouveaux lieux de culte est mise en question par l'aile gauche de l'Église. Ainsi, le cardinal Heenan, archevêque de Westminster, use du même registre lors de la consécration de la nouvelle cathédrale de Liverpool en 1967 : « Les cathédrales ne sont généralement pas construites par les hommes riches ; elles sont construites par les sacrifices des pauvres. Cette merveille de verre et la couronne du Christ-Roi qui est au-dessus de nous seront payées par les humbles qui seront heureux que par la grâce de Dieu il leur ait été donné de participer à ce superbe hommage rendu à notre Seigneur »<sup>1259</sup>.

Dès lors, l'insuffisance des fonds récoltés est perçue comme l'expression d'une communauté chrétienne vacillante et superficielle. Le possible échec de cette campagne ne serait dû qu'à une carence de foi, plus qu'à des choix financiers erronés. Ne pas donner, c'est

---

<sup>1257</sup> « Lettre à mes diocésains au sujet de la construction et de l'équipement de nos nouvelles paroisses », par le cardinal Gerlier, *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 octobre 1957.

<sup>1258</sup> Idem.

<sup>1259</sup> « "Faut-il encore construire des cathédrales ?" », par le cardinal Heenan, archevêque de Westminster », *La Documentation catholique*, n° 1501, 17 septembre 1967, col. 1631.

nécessairement « se réfugier dans l'abstentionnisme », s'appauvrir spirituellement et manquer à ses responsabilités de chrétien<sup>1260</sup>. À l'héroïsme des fidèles qui donnent en hypothéquant le pain du lendemain, est opposé l'égoïsme de ceux qui dépensent leur argent dans les jeux d'argent et les loisirs onéreux. Ces dépenses sont considérées comme le « superflu », sur lequel il faut « prélever la part de Dieu »<sup>1261</sup>. Le financement des églises nouvelles est par conséquent l'occasion pour les chrétiens du diocèse de mettre à l'épreuve leur fidélité à l'Église et leur attachement à sa morale. L'archevêque ne manque pas de rappeler le caractère seulement provisoire de l'argent acquis, qui ne prend son sens et sa valeur véritables que si la générosité vient confirmer ce qui n'est qu'un prêt de la Providence<sup>1262</sup>. Les chrétiens du diocèse sont invités à souscrire à des versements réguliers « d'un cœur joyeux »<sup>1263</sup>. La participation à l'effort financier devrait donc être l'expression d'un acte pleinement libre, et non contraint.

Le recours aux figures de l'Évangile ou de la tradition de l'Église a pour effet également d'euphémiser la relation à l'argent et de ne porter l'attention des fidèles que sur le seul usage de l'argent récolté, non sur les modalités du financement. Ainsi, la Vierge n'a eu que faire des contingences financières pour donner un toit à son Fils<sup>1264</sup>. Saint Augustin est convoqué pour rappeler la simplicité et l'évidence du don face à toute contrainte matérielle : « Compte que tu as un enfant de plus dans ta famille ! Réserve à ton Seigneur la place d'un de tes fils »<sup>1265</sup>. Mais c'est la transposition de la figure de Marie-Madeleine au cas des églises nouvelles qui témoigne le plus vigoureusement du refus d'une explicitation et d'une intellectualisation de la question financière : « Il semble que les chrétiens insistent trop sur le "pourquoi" [...]. La Madeleine de l'Évangile, lorsqu'elle répand des milliers de francs [sic] de parfums pour donner la preuve concrète de son amour, n'a sûrement pas trop réfléchi. Si elle avait trop pesé le pour et le contre, elle n'aurait jamais manifesté cette éclatante gratuité qui est le signe incontesté de tout acte de charité vraie. À chacun d'avoir assez de courage et

---

<sup>1260</sup> « L'effort en faveur des paroisses nouvelles, par le cardinal Gerlier », dans *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 juin 1962.

<sup>1261</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, journal *Paroisses Nouvelles*, supplément à *L'Essor* n°757 du 23 avril 1961.

<sup>1262</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre-type de demande de souscription auprès des catholiques du diocèse, sans date, probablement mai-juin 1961.

<sup>1263</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, extrait du « coupon-réponse - Églises nouvelles » à remplir par les donateurs, sans date.

<sup>1264</sup> « Notre Dame s'y connaît dans les difficultés à trouver un gîte pour son Fils » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Joannès Mazioux aux prêtres du diocèse, 13 septembre 1961).

<sup>1265</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, journal *Paroisses Nouvelles*, supplément à *L'Essor* n°757 du 23 avril 1961.

d'amour pour donner aux nouveaux quartiers ce "supplément d'âme" qu'ils réclament déjà »<sup>1266</sup>.

Plusieurs consignes ou mots d'ordre issus de l'ODPN laissent par conséquent penser que l'argent est un repoussoir. Pourtant, loin d'être toujours refoulé et ambigu comme l'écrit Pierre Bourdieu, le discours des responsables diocésains présente aussi des moments d'explicitation pour eux-mêmes de la vérité économique.

## 2. Une logique financière explicitée à l'interne

L'entreprise essentiellement financière de récolte des fonds pour les églises nouvelles n'est pas déniée en tant que telle par le directeur de l'Office diocésain. Il faut seulement se garder de le faire apparaître à l'extérieur, car cette altération serait destructrice, du point de vue économique comme du point de vue religieux. Le schéma proposé par le sociologue ne fonctionne donc pas complètement dans le cas qui nous préoccupe : l'*habitus* religieux, s'il existe, n'est pas un tabou complet de l'explicitation de la question financière ; il se traduit davantage, comme il le décrit d'ailleurs au cours de sa démonstration, par la capacité sur le plan pastoral à transformer une exigence économique en une exigence de foi.

Cette hypothèse se vérifie à plusieurs reprises au début des années 1960 lorsque Mgr Mazioux précise les modalités de présentation de l'opération « Églises nouvelles » aux fidèles du diocèse : « L'opération "Églises nouvelles" ne doit pas apparaître surtout comme une entreprise financière mais comme une occasion de témoigner l'attachement de tout le peuple chrétien à l'Église et de partager son action missionnaire »<sup>1267</sup>. Il le redit quelques mois plus tard : « Tout est là : il s'agit de savoir si le succès de l'aventure est uniquement une question d'habileté et d'organisation pour faire ouvrir les porte-monnaie ou les portefeuilles ou si cette aventure n'est pas d'abord l'occasion providentielle pour tous de s'ouvrir davantage au sens de la paroisse, du diocèse et de l'Église et aussi, pour les plus riches, l'heureuse occasion de les amener à une révision de vie sur les obligations chrétiennes de la fortune »<sup>1268</sup>. L'absence d'euphémisation systématique est visible, y compris dans les documents dont prennent connaissance les fidèles. Un encart du journal *Paroisses nouvelles* en 1967 s'intitule par

---

<sup>1266</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, journal *Paroisses Nouvelles*, supplément à *L'Essor* n°788 du 26 novembre 1961.

<sup>1267</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, note de Mgr Joannès Mazioux au cardinal Gerlier, 23 janvier 1961.

<sup>1268</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général de Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961.

exemple : « Les parrainages, question de gros sous ? Oui, mais... », prouvant que la logique financière, bien que relativisée par des considérations pastorales ou morales, n'est pas occultée<sup>1269</sup>.

Le poids de la Mission ouvrière explique sans doute en partie cette impossibilité de se cacher les ressorts financiers de l'opération « Églises nouvelles ». Le soupçon d'une collusion entre l'Église et le monde des affaires est une dénonciation récurrente dans le discours des militants de l'Action catholique ouvrière. Ainsi, en 1962, un archiprêtre préfère ne pas communiquer une circulaire de l'ODPN aux membres ACO des paroisses dont il a la responsabilité car il craint des critiques féroces sur l'enrichissement des banques par le biais de la construction de lieux de culte : « Nous faire les propagandistes des intérêts à verser pour un tel emprunt est vraiment chose très difficile, même auprès du monde "ingénieurs" »<sup>1270</sup>.

Comment dès lors articuler d'irréductibles nécessités financières avec les exigences missionnaires ? Comment nommer ce type d'économie qui n'existe que par l'affirmation simultanée de sa quasi négation ? Cette question n'est pas seulement une interrogation d'historien *a posteriori* ; elle est également centrale dans la réflexion de Mgr Mazioux. Les documents de travail rédigés de sa main font apparaître un homme soucieux de mettre en conformité la nature de son travail et son sacerdoce. Face à ces contradictions, il s'efforce de penser son action selon une philosophie qui concilie démarche économique et primauté de la foi. Cette réflexion aboutit à une forme de charité paradoxale, à la fois lucrative et gratuite : « À longueur de journée parfois, cette mission nous met aux prises avec des questions techniques, administratives et financières qui semblent à première vue si étrangères à notre sacerdoce. Bien sûr, nous devons confier aux laïcs le maximum de ces tâches temporelles, mais elles ont tant d'incidences sur la pastorale et la vie spirituelle que nous ne pouvons pas ne pas les traiter et les faire traiter en référence avec des impératifs plus larges et plus élevés. Cet amas de béton et de métal qui nous vaut tant de labeurs et d'ennuis, de paroles et d'argent, ne va-t-il pas assurer la présence du Christ Sauveur au milieu des hommes ? Notre force est de penser que nous vivons ainsi une forme de charité particulièrement désintéressée et essentiellement rentable : la charité d'investissement »<sup>1271</sup>. Ce qui vaut pour un responsable diocésain ne vaut toutefois pas nécessairement pour l'ensemble des fidèles du diocèse : la conciliation d'intérêts à la fois économiques et théologiques ne va pas de soi. Or, la

---

<sup>1269</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, journal *Paroisses nouvelles*, supplément à *L'Essor* n°1 102 du 8 décembre 1967.

<sup>1270</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, notes sur une réunion d'archiprêtres, sans date, probablement avril ou mai 1962.

<sup>1271</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, circulaire ODPN n° 23 du 28 septembre 1962.

construction de lieux de culte ne peut attendre. Elle suppose, dans l'urgence, des techniques efficaces de mobilisation qui, sans les nier, ne mette pas au premier plan ces questions parfois embarrassantes.

## **B. COMMENT MOBILISER ?**

Le rôle de l'équipe permanente de l'ODPN dépasse celui attribué à un expert puisqu'il préside au processus d'établissement d'une politique diocésaine en matière d'aménagement religieux de l'espace urbain. Dans la pratique, les décisions de l'Office diocésain sont parfois critiquées, et une étude de cas montrera qu'il y a bien eu des débats, voire des tensions, entre l'Office diocésain et les associations paroissiales<sup>1272</sup>. Il n'en reste pas moins que l'ODPN impose, quoi qu'en dise son directeur, une application à marche forcée des orientations qu'il a prédéfinies. Celles-ci doivent être relayées sur le terrain par les prêtres dont on attend également l'utilisation intensive des moyens de propagande.

### 1. Le rôle du clergé comme relais de l'Office diocésain

L'ODPN est une machine à produire des circulaires et des rapports. Ces documents témoignent de l'intense activité de ses responsables. Ils sont également le révélateur d'une volonté d'imposer un cadre de fonctionnement à l'ensemble des acteurs concernés par la question des églises nouvelles (associations paroissiales, catholiques du diocèse d'une manière générale), mais avant tout au clergé, curés-bâisseurs et curés diocésains dans leur ensemble, principaux destinataires des circulaires de l'ODPN. Au total, le dépouillement des archives diocésaines a conduit au recensement de vingt-trois circulaires, dont la plupart ont été rédigées entre janvier 1961 et septembre 1962 seulement, soit un peu plus d'une par mois en moyenne<sup>1273</sup>. Le début des années 1960 est donc marqué par la mise en forme de normes,

---

<sup>1272</sup> Voir chapitre 9.

<sup>1273</sup> La circulaire n°5 intitulée « ODPN. Fichier des engagements » datée du 12 janvier 1961 est la plus ancienne des circulaires ODPN conservées aux Archives diocésaines. La circulaire n°23, « Circulaire aux curés-bâisseurs » a été rédigée le 28 septembre 1962 (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31).

qui sont utilisées comme des instruments de standardisation dans le déroulement des chantiers mais aussi d'animation et de mobilisation autour d'un projet commun.

Par le biais des parrainages et des différents supports de propagande, l'Archevêché et l'ODPN souhaitent en particulier imposer le financement des églises nouvelles comme une priorité dans la pastorale du diocèse. Or, le succès d'une telle mobilisation passe d'abord par l'appui du clergé, notamment séculier, car le quadrillage paroissial est un outil formidable dans la collecte des fonds. D'où la grande attention portée par l'Office diocésain à l'élan que peuvent susciter les prêtres auprès de leurs fidèles. Dans le domaine du financement des églises nouvelles, la mission du clergé diocésain est essentiellement une tâche d'éveil, d'éducation et d'ouverture des laïcs aux besoins de l'Église<sup>1274</sup>. C'est également le curé qui doit assurer au moins une fois par an la collecte des fonds sur le territoire paroissial, occasion de « créer tout un courant de pensée » autour des paroisses nouvelles<sup>1275</sup>. Il est plus particulièrement chargé de lancer des appels personnels à destination des familles fortunées du quartier, comme le fait le curé de Saint-Joseph des Brotteaux au printemps 1961. Quelque 1 200 familles ont été contactées, dont un peu plus d'un tiers ont répondu favorablement<sup>1276</sup>. Détenteur de l'autorité spirituelle dans sa paroisse, garant des pratiques charitable sur son territoire, le curé joue donc un rôle central dans la mobilisation des fidèles.

L'Office diocésain accorde en particulier une grande importance à la mobilisation du clergé rural et des archiprêtres. Pour mobiliser les curés des campagnes autour de la question des églises en milieu dans l'espace urbain, l'Archevêché s'emploie à montrer l'interdépendance de ces deux mondes apparemment opposés. Loin d'être à l'extérieur des problématiques de la ville, les paroisses rurales du diocèse seraient directement concernées par la construction de nouveaux lieux de culte car un grand nombre de nouveaux urbains ont reçu une éducation et une formation chrétienne auprès de curés de villages : « Malgré le paradoxe apparent, c'est nous, curés de campagne, qui formons les paroissiens des villes dans une large proportion. C'est là notre dignité, mais aussi notre lourde responsabilité : songeons de temps en temps que ce prolétariat déchristianisé des grandes villes, c'est nous et nos prédécesseurs qui l'avons catéchisé et préparé à la vie ». Il y aurait par conséquent une solidarité humaine et spirituelle entre villes et campagnes : le phénomène d'exode rural est utilisé par l'autorité diocésaine comme un levier pour justifier la nécessaire solidarité

---

<sup>1274</sup> « L'effort en faveur des paroisses nouvelles, par le cardinal Gerlier », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 juin 1962.

<sup>1275</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « Financement des églises nouvelles. Moyens pratiques proposés dans une ligne aussi pastorale que possible » par Mgr Joannès Mazioux, 17 novembre 1960.

<sup>1276</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du curé de Saint-Joseph des Brotteaux au cardinal Gerlier, 16 mai 1961.

financière qui doit l'accompagner. Toute paroisse de campagne posséderait ainsi « une espèce d'annexe dans la banlieue des grandes villes », le terme d' « annexe » renvoyant par ailleurs au vocabulaire des nouveaux centres religieux<sup>1277</sup>.

Si les catholiques ruraux ne *construisent* pas une église matérielle, ils peuvent donc utilement contribuer par leur effort financier à l'*édification* de leurs frères des banlieues de la grande ville, ici pris dans un double sens. À ce titre, l'échelon de l'archiprêtré est considéré comme pertinent par l'ODPN pour susciter une cohérence et espérer une unanimité chez l'ensemble des paroisses rurales. Homme de terrain, l'archiprêtre est également le relais intermédiaire entre le curé et l'autorité diocésaine. Les réunions d'archiprêtres sont des lieux régulièrement investis par les responsables de l'Office diocésain pour diffuser leurs directives et relancer la dynamique de financement. L'ODPN fait de ce clergé la cheville ouvrière de la mobilisation. Mgr Mazioux en décrit les modalités concrètes particulièrement lourdes : « Pratiquement, comment l'archiprêtre peut-il soutenir cet effort diocésain ? Voir où en sont les paroisses du canton ; faire un tour de prédications dans chacune des paroisses marraines ; nécessité de constituer une équipe cantonale de laïcs qualifiés susceptible de collaborer avec l'équipe laïque de la paroisse qui bâtit ; assister aux réunions des filleules (première pierre, inauguration de l'église...) »<sup>1278</sup>. Ce travail considérable demandé aux archiprêtres semble ne pas passer totalement dans les faits et, comme pour la « pastorale d'ensemble » qui se met en place, les recommandations de l'Office diocésain se heurtent à des résistances dont témoignent des rapports de l'ODPN<sup>1279</sup>. L'Archevêché doit dès lors multiplier les différents supports de mobilisation pour espérer toucher le plus grand nombre.

## 2. Les supports de propagande

### a) Affiches, tracts et tirelires familiales

Dès 1958, l'Office diocésain fait tirer affiches et tracts à destination de toutes les paroisses du diocèse. Les curés sont priés de coller ces affiches, non seulement dans toutes les églises et chapelles, mais encore dans les salles de réunion ou de spectacles, les parloirs des

---

<sup>1277</sup> « Réflexions pastorales à propos des parrainages de nouvelles églises », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 28 février 1958.

<sup>1278</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre de Mgr Joannès Mazioux aux archiprêtres du diocèse, 13 mars 1962.

<sup>1279</sup> Par exemple : AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général ODPN de Mgr Joannès Mazioux, 9 avril 1962.

presbytères et les écoles. Il leur est recommandé toutefois de ne placer ces annonces qu'à l'intérieur des bâtiments, sans doute pour conserver les affiches en bon état mais aussi vraisemblablement pour ne pas exposer de façon trop ostentatoire l'appel au financement des paroisses nouvelles<sup>1280</sup>. Dans les paroisses marraines des quatre églises nouvelles de la Duchère, une grande photographie des maquettes jouxte le tronc destiné à recueillir les dons des fidèles<sup>1281</sup>. D'une façon plus générale, l'ODPN porte également une grande attention à la façon dont sont distribués les brochures et tracts de propagande. À une diffusion massive et anonyme, jugée inefficace, est préférée une distribution plus personnalisée accompagnée d'un commentaire<sup>1282</sup>.

Les enfants et les familles constituent pour l'Office diocésain un public à ne pas négliger dans la sensibilisation de tous à la question des églises nouvelles et la recherche d'un support pédagogique adéquat constitue un enjeu non négligeable de la mobilisation<sup>1283</sup>. Ceci explique que l'ODPN mette en place à partir de novembre 1960 l'opération « Église tirelire » encore appelée « tirelire familiale *Notre Église* ». Il s'agit d'une maquette à construire à partir de planches à découper selon un modèle fourni. Elle doit permettre de recueillir ensuite les « petits sacrifices volontaires », pendant le temps de l'Avent mais aussi au-delà. Il est à remarquer que cette maquette se présente sous la forme d'une église de forme pyramidale, et non selon une architecture traditionnelle avec nef et transept. Les murs de l'église forment les pans du toit. La façade est constituée uniquement d'un vitrail représentant la scène de la Nativité. Une large porte surplombée d'un porche rappelle l'importance accordée à l'accueil. La présence d'un clocher rectangulaire, évidé pour laisser voir la cloche et surmonté d'une croix, dépassant le faîte de l'église, agit comme un signal dans l'environnement immédiat. L'ensemble est sobre, sans recherche esthétique particulière. La maquette proposée est donc conforme au style architectural de type fonctionnaliste alors en vigueur. Sur la base de l'édifice est rappelée l'une ou l'autre de ces deux « phrases choc » : « Ils ne trouvèrent pas de place dans l'hôtellerie » et « construire des églises, c'est construire l'Église ». Cette tirelire est diffusée auprès des familles du diocèse *via* les paroisses mais aussi par l'intermédiaire des mouvements de jeunes (Âmes Vaillantes, Cœurs Vaillants, Jeannettes et Louveteaux,

---

<sup>1280</sup> « Avis important concernant les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 avril 1958 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général ODPN de Mgr Joannès Mazieux, 23 juin 1961.

<sup>1281</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, compte-rendu d'une réunion portant sur les églises nouvelles de la Duchère, 16 février 1961.

<sup>1282</sup> « Avis important concernant les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 25 avril 1958 ; « Pour la construction d'églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 21 octobre 1960.

<sup>1283</sup> « Les enfants et les églises nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 23 décembre 1960.

patronages, catéchismes, écoles de l'enseignement catholique). Un peu plus de 50 000 exemplaires ont été tirés en juin 1961<sup>1284</sup>.

## b) *Le journal Paroisses nouvelles*

Pour accroître la visibilité de la campagne des églises nouvelles et informer les diocésains de l'avancement des chantiers, est annoncée en octobre 1960 la création d'une double-page spéciale dans l'hebdomadaire diocésain *L'Essor*. Ce supplément en couleurs doit contribuer à « mettre les fidèles de façon psychologique et pratique dans l'effort commun »<sup>1285</sup>. Le premier numéro de ce journal intitulé *Paroisses nouvelles* sort en avril 1961. Le tirage à 190 000 exemplaires est financé par des encarts publicitaires auprès d'entreprises « soigneusement choisies ». Parmi les sociétés qui ont le plus souvent souscrit une annonce de réclame dans le journal figurent la Caisse d'Épargne de Lyon, les Frères Defond (toileries), Lépine (coutellerie et matériel médical), Olivetti (machines à écrire et à calculer) et la Maison Beaumont (bijouterie-joaillerie), dont les propriétaires ont joué un rôle important dans l'équipement religieux des paroisses de Villeurbanne depuis le début du siècle<sup>1286</sup>. Il est envisagé un tirage trimestriel compris entre 100 000 et 200 000 exemplaires, couvrant les départements du Rhône et de la Loire<sup>1287</sup>. Quel est le contenu de ce supplément ?

La maquette ne change guère d'un numéro à l'autre. En dehors des dessins de Rib et des rappels des procédures pour faire un don à l'ODPN, on peut distinguer trois types d'informations. Le journal est d'abord l'occasion pour l'archevêque ou plus fréquemment un des évêques-auxiliaires de rappeler le sens et l'ampleur de la campagne en faveur des églises nouvelles. Ce texte est placé en « Une », en caractères gras, après un titre censé raviver l'enthousiasme et l'intérêt des diocésains pour l'équipement religieux, comme le très volontaire « En avant dans le courage et la confiance » ou encore le traditionnel « Construire des églises, c'est aussi construire l'Église »<sup>1288</sup>. En complément à cette exhortation épiscopale figurent des analyses rédigées par des personnalités catholiques comme Joseph Folliet ou

---

<sup>1284</sup> *L'Essor*, 19 février 1961 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, rapport général ODPN par Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961.

<sup>1285</sup> « Numéro de *L'Essor* sur les paroisses nouvelles », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 octobre 1960.

<sup>1286</sup> Cette analyse n'a pu porter que sur le nombre très restreint de numéros conservés aux Archives diocésaines : sept, entre avril 1961 et décembre 1967.

<sup>1287</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, « projet de circulaire aux entreprises pour dons (en publicité) au journal des églises nouvelles », 23 janvier 1961 ; rapport général ODPN par Mgr Joannès Mazioux, 23 juin 1961.

<sup>1288</sup> *Paroisses nouvelles* des 23 avril et 26 novembre 1961.

l'architecte André Le Donne<sup>1289</sup>. Quelques brefs encarts assurent les mises au point sur des critiques entendues chez des fidèles, notamment à propos de la question financière. Ainsi, les paroisses du monde rural peuvent légitimement réagir aux parrainages qu'on leur impose, mais l'exigence de solidarité intra-diocésaine est rappelée avec force ; de même, financer les églises nouvelles n'est pas une « fantaisie », mais un devoir de justice et de charité<sup>1290</sup>.

D'autre part, l'Office diocésain multiplie les encarts sur le cas de donateurs exemplaires. À titre d'exemples, citons : un éloge des dons anonymes par Mgr Mazioux (« des offrandes magnifiques, plus royales encore par les sacrifices qu'elles supposent »), le récit des privations volontaires de « la bonne chrétienne Mademoiselle X » ou la retranscription (avec les fautes d'orthographe pour renforcer son authenticité) de la lettre d'une « vieille domestique » donnant son premier salaire (pieusement conservé) pour l'achat de ciment<sup>1291</sup>.

Enfin, le supplément informe les lecteurs de l'avancée des différents projets et recense les travaux à venir. Chantier par chantier, l'ODPN donne les faits marquants les plus récents : rappel des grandes lignes du projet, compte-rendu rapide des tranches de construction déjà achevées, dates d'ouverture envisagées.

Pour rendre plus concrètes les explications et surtout plus visible l'utilisation des dons des fidèles, ces *Nouvelles des chantiers* sont souvent accompagnées de photographies en noir et blanc. Le contenu de ces prises de vue est variable : il peut s'agir de la maquette du futur centre religieux (les quatre églises de la Duchère en mai 1962), d'un aperçu du chantier depuis l'extérieur avec grues et échafaudages (Sainte-Élisabeth à la Croix-Rousse en novembre 1962), ou encore d'une vue des aménagements intérieurs lorsque l'édifice est quasiment terminé (Saint-Jean-Apôtre dans le quartier des États-Unis en mai 1963). Toutes ces photographies sont cependant assorties d'un commentaire qui a pour but de justifier la construction. En particulier, la légende insiste sur l'insertion réussie de la nouvelle église dans son quartier. La chapelle du Château dans le quartier de la Duchère est par exemple photographiée non pas « vue du ciel, mais du quatorzième étage d'une barre voisine »<sup>1292</sup>. Cette réussite peut être architecturale : « Un style qui cadre particulièrement avec l'environnement » pour l'église Notre-Dame-de-Lourdes dans le quartier des Essarts à Bron ; « Style moderne à l'image du quartier » pour La Trinité sur l'avenue Mermoz au sud-est de

---

<sup>1289</sup> Joseph Folliet, « Connaissez-vous votre bonheur ? », dans *Paroisses nouvelles* du 26 novembre 1961 ; André Le Donne, « Qu'est-ce qu'une église ? », dans *Paroisses nouvelles* du 10 mai 1963.

<sup>1290</sup> *Paroisses nouvelles* des 23 avril et 26 novembre 1961.

<sup>1291</sup> Idem, 12 mai 1962 et 23 avril 1961.

<sup>1292</sup> Idem, 18 novembre 1962.

Lyon. Elle est aussi symbolique, lorsque le nouveau lieu de culte prétend transformer le paysage urbain et changer l'image d'un site : « Hier des terrains fortifiés, bientôt une présence source de paix » pour Sainte-Bernadette à Caluire construite près de l'ancien fort de Montessuy<sup>1293</sup>.

Pourtant, ce supplément ne rencontre pas le succès escompté. Après mai 1963, la parution est interrompue. À cette date, seuls cinq numéros ont paru (au lieu des huit prévus) et le nombre de tirages a été progressivement revu à la baisse. C'est l'insuffisante distribution dans les paroisses qui est directement mise en cause. Un redémarrage du journal est programmé pour l'automne 1965<sup>1294</sup>.

Plusieurs moyens de propagande ont donc été utilisés par l'ODPN. En s'appuyant prioritairement sur les curés de paroisse et les archiprêtres, l'Archevêché espère toucher, par capillarité, un grand nombre de fidèles du diocèse.

L'Office diocésain a multiplié les efforts pour susciter au sein du diocèse un élan de générosité tout au long des années 1960. La lourde organisation des parrainages, la campagne des tirelires familiales et la publication d'un périodique portant spécifiquement sur la question des églises nouvelles témoignent de l'inventivité de la mobilisation mise en œuvre.

Le diocèse de Lyon n'est toutefois pas le seul à avoir mis en place des moyens appropriés pour mener à bien une politique de construction de lieux de culte. À Nice par exemple, l'effort d'équipement religieux a nécessité la création en 1962 d'un « Service des nouvelles églises » qui a fortement centralisé les ressources financières auparavant laissées à la seule responsabilité des curés-bâisseurs. Le recours à l'emprunt a été là aussi nécessaire : les dons des fidèles et les legs, malgré des efforts de publicité, ne suffisaient pas à payer les églises nouvelles. Cette générosité a permis cependant de payer les annuités de l'emprunt. L'inflation qui caractérise la période a eu un double effet pour le diocèse : elle a permis de rembourser les prêts à moindres frais, mais elle s'est traduite aussi par une hausse du coût de la construction, que Jean Mouisset qualifie de « disproportionnée par rapport aux ressources

---

<sup>1293</sup> Ibidem.

<sup>1294</sup> « ODPN. Pour une meilleure information », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 18 juin 1965. Deux exemplaires datés du 30 octobre 1966 et du 8 décembre 1967 ont en effet été conservés aux Archives diocésaines de Lyon (AAL, fonds Gerlier, 11.II.31).

recueillies »<sup>1295</sup>. Un équipement paroissial modeste coûte déjà 1 million de nouveaux francs en 1963<sup>1296</sup>. Dans le diocèse d'Annecy, au début des années 1960, les chantiers des vingt églises nouvelles ont été financés à hauteur de 40 % par les dons, le reste par le recours à l'emprunt<sup>1297</sup>.

Dans tous les cas - celui de Lyon y compris - le remboursement de ces emprunts est la grande affaire des diocèses dans les années 1970-1980. Pour Annecy par exemple, Jean Sauvage va jusqu'à affirmer que « la période qui a suivi [après 1966 et la création des « Chantiers diocésains »] a été occupée à éponger les emprunts contractés pour ces constructions »<sup>1298</sup>. À Nice, il a fallu songer dès le tout début des années 1980 à vendre des immeubles ou propriétés appartenant à l'Association diocésaine afin de limiter le poids de la dette. Il y a peut-être là un élément d'explication au relatif silence des Églises diocésaines, évoqué en introduction, sur cette politique d'équipement religieux au cours des Trente Glorieuses : l'effort financier qu'il a nécessité a considérablement grevé le budget des diocèses dans la décennie qui a suivi, et nourri sans doute quelques critiques sur le volontarisme qui animait les responsables religieux dans les années 1960.

À Lyon, les paroisses marraines et filleules ont très largement contribué au financement des églises nouvelles, d'où le ton plutôt optimiste des propos de Mgr Mazioux cités plus haut. Or, le point de vue de ces acteurs locaux a été jusque là peu mis en valeur dans notre travail. Pour donner une idée de ce qu'a pu concrètement représenter la conduite d'un projet d'église nouvelle dans un quartier de l'agglomération lyonnaise, il a paru utile de partir d'archives paroissiales pour proposer un autre angle d'approche de la question. Cette étude de cas permettra également de récapituler, de compléter et de nuancer ici ou là les caractéristiques de l'aménagement culturel du territoire mises en évidence dans cette deuxième partie.

---

<sup>1295</sup> Jean Mouisset [ancien évêque de Nice], « Le diocèse de Nice de 1962 à 1980 », dans Françoise Hildesheimer (dir.), *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, Histoire des diocèses de France, 17, Paris, Beauchesne, 1984, p. 328-349, en particulier p. 342 et suivantes, citation p. 345.

<sup>1296</sup> Ce qui est donc le double du prix pour un équipement semblable dans le diocèse de Lyon à la même date (voir *supra*). Ces nuances régionales, qui tiennent à des contextes locaux différents, seraient donc à prendre en compte pour écrire une histoire comparée de l'équipement religieux des diocèses de France.

<sup>1297</sup> Jean Sauvage [ancien évêque d'Annecy], « Postface. Le diocèse d'Annecy de 1962 à 1983 », dans Henri Baud (dir.), *Histoire du diocèse Genève-Annecy*, Histoire des diocèses de France, 19, Paris, Beauchesne, 1985, p. 285-301, en particulier p. 296.

<sup>1298</sup> Ibidem.



# CHAPITRE 9 : LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE DANS UN QUARTIER EN CROISSANCE. LE CAS DE CUSSET À VILLEURBANNE (1961-1975).

L'objet de ce chapitre est de proposer une observation localisée de pratiques et de représentations autour de l'enjeu de construction d'une église nouvelle dans un quartier situé en périphérie lyonnaise. Il n'est pas à entendre comme un récit de construction, dans son déroulement chronologique et dans la présentation successive des étapes du projet (prospection, élaboration des plans, suivi de la construction, etc...). Il est plutôt le pendant nécessaire du cadre normatif qu'élabore l'Office diocésain dans ses circulaires et directives et que ce travail reprend parfois à son compte pour expliquer le fonctionnement, le financement et la politique de construction d'églises nouvelles dans le diocèse de Lyon. Il s'agit d'analyser, au plus près des acteurs, la nature de quelques enjeux auxquels sont confrontés les catholiques d'un quartier, à *propos* de la croissance urbaine en général et de la construction d'un nouveau lieu de culte en particulier.

Ce chapitre tentera d'éviter quelques écueils. L'échelle locale bénéficie en effet depuis quelques années d'une certaine aura dans nombre de discours politiques, depuis les vertus supposées de la démocratie participative jusqu'au dynamisme et à la transparence prêtés à la proximité. L'échelon local tend à être paré d'un ensemble de vertus : recherche plus aisée du consensus, ancrage dans « la réalité concrète » et le « vécu » des citoyens, retour à des « valeurs authentiques » non perverties par des décennies de pouvoir jacobin. Le local permettrait de réconcilier les citoyens avec la politique, dans une vérité du face-à-face entre

les élus et la population. Il serait le lieu par excellence de l'appartenance et de l'identité<sup>1299</sup>. L'analyse qui va suivre souhaite plus modestement confronter le discours des responsables diocésains à un cas géographiquement identifié et historiquement déterminé. Un des enjeux de cette étude est de rompre avec une vision exclusivement centralisée de la construction de la ville. Il s'agit en somme de saisir les écarts entre ce qui a été initialement prévu et ce qui se réalise en définitive, entre d'une part des prescriptions et d'autre part des pratiques, entre des modèles et des usages de l'espace urbain.

Ce chapitre sera en outre l'occasion d'interroger et de mettre à distance un certain modèle du curé-bâtitteur, celui de l'homme à tout-faire, seul et héroïque, obéissant avec dévouement aux consignes de l'ODPN. Relativiser cette figure n'est pas nier son existence historique dans d'autres contextes<sup>1300</sup>. Mais l'exemple de Cusset montre que des cas de figures plus communs ont pu exister. Écrire une histoire de « la fabrique ordinaire de la ville »<sup>1301</sup> revient dès lors à se défaire de catégories toutes faites, notamment celle du paroissien passif et abstrait face à l'action de son curé et du diocèse. Plutôt que de s'en tenir à une définition *a priori* de l'urbanisation pour une communauté catholique dans un quartier densément peuplé, l'objectif est de montrer le pragmatisme de ces paroissiens qui sont aussi des *habitants* dans la ville en croissance. Pour reprendre le vœu d'Isabelle Backouche et de Nathalie Montel, « il s'agit donc d'interroger la ville telle qu'elle se fabrique concrètement, parfois en marge des règlements existants ou en décalage avec les théories en vigueur et les discours officiels »<sup>1302</sup>.

Il faut justifier le choix de la localisation pour cette étude de cas : pourquoi Villeurbanne et pourquoi Cusset ? La paroisse de Saint-Julien-de-Cusset dont il va être question ici est l'une des rares paroisses de l'agglomération lyonnaise à avoir conservé une mémoire de la construction de sa nouvelle église (1961 à 1969). Une quinzaine de cartons d'archives concernent directement ou indirectement cet événement<sup>1303</sup>. Courriers, comptes-

---

<sup>1299</sup> Pour une présentation critique et synthétique des rapports complexes et ambigus entre crise de la citoyenneté et échelle locale, voir en particulier l'introduction éclairante de l'ouvrage de l'anthropologue Catherine Neveu, *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p. 15-33.

<sup>1300</sup> Nadine-Josette Chaline souligne pour le XIX<sup>ème</sup> siècle le rôle primordial du clergé dans la construction d'églises à Nantes, Rouen ou Le Havre : « Tous nos documents confirment cette impulsion donnée par le prêtre "bâtitteur" » (Nadine-Josette Chaline, en collaboration avec Jeanine Charon, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles... », *op. cit.*, citation p. 45). Au point que le curé bâtisseur serait devenu une figure littéraire (Jacques Tournier, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles » [intitulé identique à l'article précédent], *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 73, janvier-juin 1987, p. 74-77).

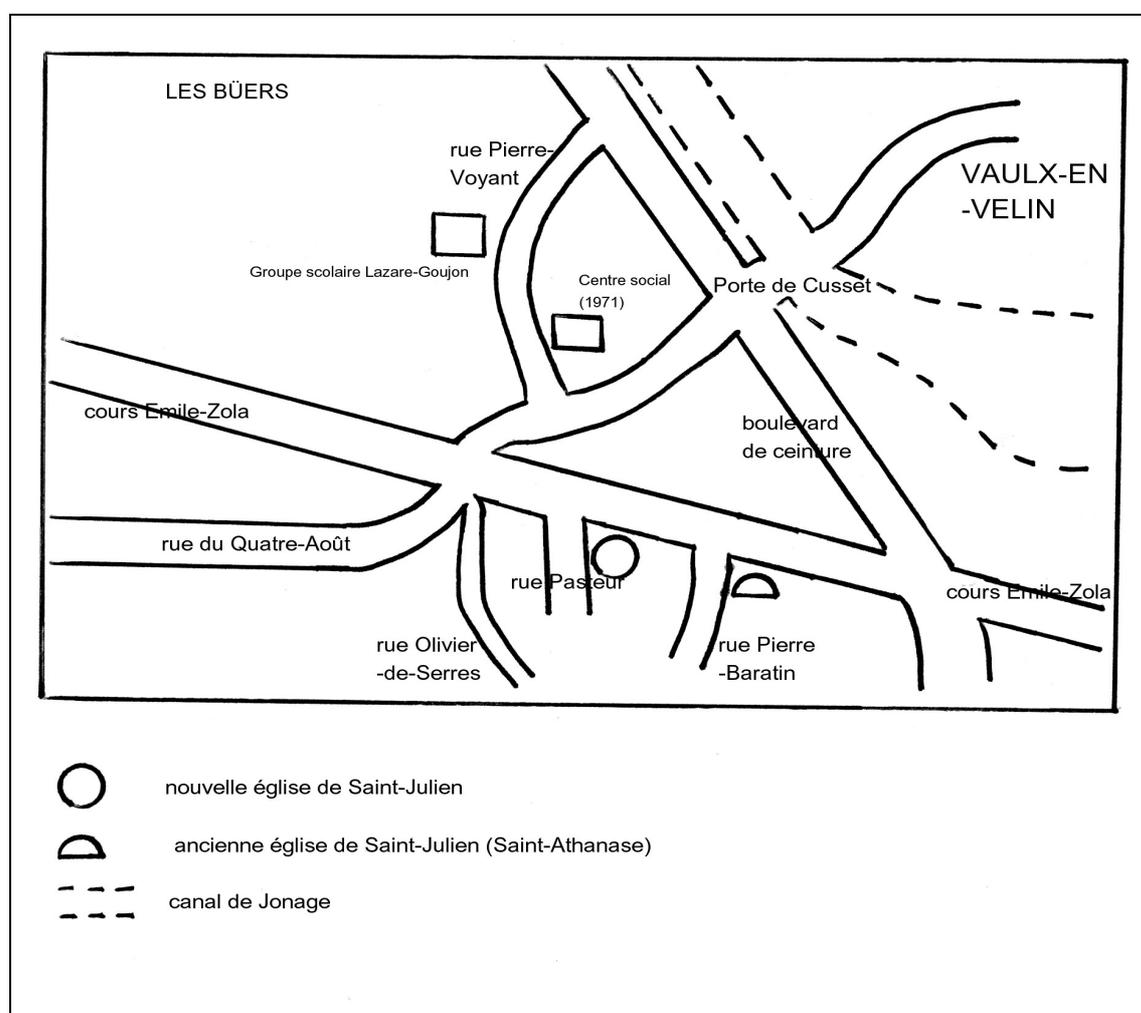
<sup>1301</sup> Isabelle Backouche et Nathalie Montel, « La fabrique ordinaire de la ville », *Histoire urbaine*, 20, décembre 2007, p 5-9.

<sup>1302</sup> Idem, p. 6.

<sup>1303</sup> Ce travail sur Cusset n'aurait pas été possible sans le remarquable travail de conservation et de classement effectué depuis les années 1970 par un paroissien actif de Saint-Julien-de-Cusset, M. Jean-Paul Masson.

rendus de réunions, procès-verbaux d'assemblées générales, feuilles d'annonces constituent un corpus de sources locales d'une grande richesse pour l'historien. D'autre part, le quartier de Cusset connaît une forte croissance démographique tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, et plus particulièrement après 1945. Sa situation périphérique dans l'agglomération, aux confins de cette rive gauche du Rhône sous-équipée sur le plan religieux, en fait un observatoire pertinent pour notre sujet d'étude. L'église est en effet située à l'extrémité orientale du cours Émile-Zola, à proximité du boulevard de ceinture (appelé Laurent-Bonnevay à partir de 1960).

Fig. 15 : Schéma de localisation du quartier de Cusset à Villeurbanne (principaux lieux évoqués dans le chapitre)<sup>1304</sup>.



<sup>1304</sup> Schéma réalisé par nos soins. Le nord correspond au haut de la carte.

Cette paroisse a par ailleurs participé au recensement de pratique dominicale de mars 1954 et a été rattachée avec l'ensemble de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon quelques mois plus tard, ce qui ne peut qu'accroître son intérêt pour la présente étude. Il faut ajouter enfin que la ville de Villeurbanne a été l'objet de travaux universitaires relativement récents, en particulier en histoire et en géographie économique, qui permettent de contextualiser l'épisode de la construction de l'église de Cusset pendant les années 1960<sup>1305</sup>.

Ce chapitre s'articulera autour de trois thèmes qui ne prétendent pas traiter de façon exhaustive l'histoire de la construction de l'église nouvelle de Saint-Julien-de-Cusset. Ces trois éclairages successifs entendent seulement proposer une approche « par le bas », c'est-à-dire en partant des catholiques du quartier et de leur rapport à la ville, et non de l'Archevêché. La première partie prend pour fil directeur les effets de la croissance urbaine sur la vie de la paroisse. Il sera certes question des conditions et des circonstances dans lesquelles est né le projet d'une nouvelle église dans le quartier de Cusset, mais le propos ne s'interdit pas des développements sur d'autres effets concomitants voire postérieurs à la construction, pour saisir le rôle qu'a pu jouer une situation de *confins urbanisés* sur un territoire paroissial tout au long des Trente Glorieuses. Une deuxième partie s'intéresse plus particulièrement à la gestion financière du projet. Cette étude de cas peut en effet servir de terrain d'étude pour évaluer la réussite ou l'échec d'une stratégie de financement et de mobilisation. Enfin, la dernière partie est à envisager comme une tentative de réponse à des interrogations plus spécifiquement politiques : quel est le degré d'autonomie de l'Association paroissiale qui se crée autour du projet de construction par rapport à l'ODPN ? Cette association peut-elle prétendre *représenter* une communauté, de croyants voire même d'habitants au sein du quartier ?

---

<sup>1305</sup> En géographie : Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière dans l'agglomération lyonnaise. Le cas de Villeurbanne*, rapport édité, Université Lyon 2, Centre de recherches sur l'environnement géographique et social, 1975 ; *Villeurbanne, naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, processus et formes d'urbanisation*, PUL, 1978 ; Bernard Meuret, *Croix-Luizet, quartier de Villeurbanne*, CNRS-Centre régional de publications de Lyon, 1980. En sociologie urbaine : Bernard Meuret, *Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982*, PUL, 1982. En histoire contemporaine : Alain Moreau, *Histoire des paroisses de Villeurbanne au XX<sup>ème</sup> siècle (1917-1965)*, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean Moulin-Lyon 3, 1992-1993 ; Kristel Viguier, *De la création d'une association de quartier à la gestion d'un centre social : l'exemple de Cusset entre 1970 et 1985*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction d'Olivier Faure, Université Jean Moulin-Lyon 3, 2004-2005.

# I. DES CATHOLIQUES EN LEUR QUARTIER : LES EFFETS DE LA CROISSANCE URBAINE SUR LA VIE PAROISSIALE

L'urbanisation du quartier est certes à l'origine de la construction d'une nouvelle église, mais il faut d'emblée nuancer et compléter cette affirmation. L'accroissement démographique explique l'édification d'un nouveau lieu de culte mais ne la justifie pas entièrement : c'est l'abandon d'autres réponses possibles face à l'exiguïté de l'ancienne église et l'intervention déterminante des autorités civiles qui sont à l'origine de la décision. D'autre part, la densification du quartier de Cusset et sa situation de confins dans l'agglomération posent d'autres problèmes à la communauté paroissiale, moins immédiatement perceptibles, pendant et après la construction de la nouvelle église.

## A. UNE PAROISSE ANCIENNE, DYNAMIQUE ET SOUMISE À UN ESSOR DÉMOGRAPHIQUE ACCÉLÉRÉ DEPUIS 1945.

### 1. Le quartier de Cusset, berceau historique de Villeurbanne

La butte de Cusset (également appelée « Haut-Villeurbanne » au XIX<sup>ème</sup> siècle)<sup>1306</sup> constitue l'une des premières implantations humaines de Villeurbanne, à l'abri des inondations du Rhône et de la Rize. Le quartier est resté très largement rural jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un plan de la commune de Villeurbanne en 1862 mentionne le « hameau » de Cusset comme espace le plus densément peuplé, avec celui des Charpennes plus à l'ouest<sup>1307</sup>. La famille Gillet y installe dès 1887 une unité industrielle de teinturerie et d'apprêt, à laquelle s'ajoute quelques années plus tard la construction d'une centrale hydro-électrique sur le canal

<sup>1306</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, op. cit., p. 52.

<sup>1307</sup> Plan sans référence précise repris par Bernard Meuret dans *Croix-Luizet, quartier de Villeurbanne...*, op. cit., p. 20.

de Jonage. Mais l'urbanisation du quartier ne commence véritablement qu'avec la mise en service de la ligne de tramway « Perrache-Cusset » en 1901, qui emprunte dans sa partie finale le cours Émile-Zola<sup>1308</sup>. À proximité de l'église Saint-Julien et en bordure de la Rize se développe tout un ensemble de cafés-comptoirs et de guinguettes qui bénéficient de la présence du terminus<sup>1309</sup>.

Comme l'ensemble de la commune de Villeurbanne, Cusset est marqué, à partir de cette époque et jusqu'aux années 1980, par l'affirmation d'un socialisme municipal<sup>1310</sup>. Pour Bernard Meuret, le territoire a été transformé sur la base d'un fort et quasi continuels volontarisme des élus. Soucieuse de l'autonomie villeurbannaise, la municipalité est animée par un idéal d'émancipation de la classe ouvrière, en particulier dans les années 1920-1930. C'est à Cusset qu'est par exemple construite une des premières piscines d'été de l'agglomération (1932), avec des équipements modernes qui en font un des symboles de l'utopie socialiste villeurbannaise<sup>1311</sup>. Néanmoins, à l'époque de la construction de la nouvelle église de Saint-Julien, les deuxième, troisième et quatrième mandats du maire socialiste Étienne Gagnaire (1959-1977) dérivent progressivement vers un apolitisme affiché, dans une logique gestionnaire « où le possible l'emporte sur le souhaitable »<sup>1312</sup>. En particulier, la municipalité serait restée indifférente à la hausse des rentes foncières, notamment le long du cours Émile-Zola bientôt équipé d'une ligne de métro. Dans un contexte de désindustrialisation accélérée à partir du milieu des années 1960, l'absence de politique claire en matière de logement social aurait eu des effets néfastes sur le marché immobilier : « Le capitalisme privé s'empare de plus en plus des emplacements laissés libres par les usines, sans que les pouvoirs municipaux tentent véritablement quelque chose »<sup>1313</sup>. On retrouve cette même tradition de socialisme municipal avec des évolutions politiques semblables - multiplication des formes d'interventionnisme social jusque dans les années 1930 puis apolitisme de principe dans la gestion des affaires communales - dans des villes du Nord de la France, en particulier Roubaix entre 1912 et 1977<sup>1314</sup>.

---

<sup>1308</sup> Le prolongement du cours Vitton à partir des Charpennes prend le nom de l'écrivain quelques jours après la mort de celui-ci, en 1902.

<sup>1309</sup> Christophe Coupaud, *Villeurbanne, promenade en ville*, collection « Mémoire en Images », Saint-Cyr-sur-Loire, Éditions Alan Sutton, 2006, p. 56-61 et 85.

<sup>1310</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.* Cet ouvrage reprend sa thèse de troisième cycle de sociologie urbaine intitulée *Socialisme et localités. Histoire d'une différenciation*, soutenue à l'Université de sciences sociales de Grenoble en juin 1980.

<sup>1311</sup> Bernard Jadot, *Villeurbanne, mon village de A à Z*, Brignais, Éditions des Traboules, 2000, p. 93.

<sup>1312</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, p. 240.

<sup>1313</sup> *Idem*, p. 233.

<sup>1314</sup> Ce socialisme municipal roubaisien se caractérise par la recherche du consensus, l'importance des réseaux catholiques et patronaux mais aussi par l'inscription d'une large fraction de la population locale dans une

## 2. Le dynamisme de la vie religieuse

### a) *Présence religieuse et identité locale*

Située dans l'actuelle rue Pierre-Baratin, l'église du quartier, dont le vocable Saint-Julien est attesté au XVII<sup>ème</sup> siècle, est le seul édifice de culte de Villeurbanne durant les périodes médiévale et moderne. Ce n'est que dans le premier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec les débuts de l'industrialisation, que se pose la question de nouveaux lieux de culte<sup>1315</sup>. En particulier, le quartier des Charpennes, au contact direct de Lyon, est alors en voie de peuplement rapide. Cette situation explique à partir de 1827 la volonté du maire Monavon soutenu par une partie de la population villeurbannaise de construire une mairie et une nouvelle église place du Plâtre (actuelle place Grandclément) : il s'agit de donner une plus forte assise politique et symbolique aux quartiers occidentaux de Villeurbanne. La mairie jusque là située rue Cornavent (actuelle rue Pierre-Baratin) est transférée en 1831<sup>1316</sup>. Une chapelle existe aux Charpennes (400 places) mais sa capacité est devenue insuffisante. Le projet de construction d'un nouveau lieu de culte, ajouté à l'affermage des terrains communaux pour financer ces grands travaux, provoque la colère des habitants de Cusset. Cette opposition s'organise autour d'un ancien notaire, Jean-Baptiste Gorgeret, lui-même domicilié à Cusset dans une maison du XVIII<sup>ème</sup> siècle située en face de l'église Saint-Julien. Une bataille de chiffres s'engage entre les deux clans Monavon et Gorgeret à propos de la répartition et de l'équilibre de la population sur le territoire de Villeurbanne. En 1835, le Conseil de fabrique accepte finalement la construction d'une nouvelle église (achevée en 1854 seulement) qui reçoit le vocable de Notre-Dame-de-la-Nativité. Deux ans plus tard, le même Conseil de fabrique décide le transfert vers la nouvelle église de tout le mobilier liturgique, mais la population de Cusset s'oppose au départ des cloches. Des femmes

---

relation de dépendance vis-à-vis des services municipaux (Catherine Neveu, *Citoyenneté et espace public...*, *op. cit.*, p. 65-67).

<sup>1315</sup> Bernard Meuret, *Croix-Luizet...*, *op. cit.*, p. 28 ; Bernard Jadot, *Villeurbanne mon village de A à Z...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>1316</sup> La municipalité de Villeurbanne est à nouveau transférée en 1934 lors de la construction de l'Hôtel de Ville dans le quartier des Gratte-Ciel.

organisent une manifestation et obtiennent satisfaction<sup>1317</sup>. Alain Corbin a en effet magistralement montré combien le déplacement du « centre et des bornes » d'un espace communal à l'occasion d'une descente de cloches et du transfert d'une église a pu constituer un traumatisme collectif pour certaines communautés<sup>1318</sup>. Cet épisode, loin d'être anecdotique, montre par conséquent que Cusset est un, sinon *le* lieu symbolique de l'identité villeurbannaise, jusqu'à la création du quartier des Gratte-Ciel au tournant des années 1920-1930. Bernard Meuret, qui analyse l'histoire de Villeurbanne sous l'angle de la « différenciation » face aux tentatives annexionnistes et assimilatrices de Lyon, voit dans cet épisode un des moments fondateurs d'une revendication de l'autonomie villeurbannaise face à sa rivale. En s'opposant au transfert des cloches de Saint-Julien, en protestant à plusieurs reprises au tournant du siècle contre les dépenses effectuées au profit de la partie industrialisée de la commune (sa partie occidentale), les habitants de Cusset - et en particulier ses notables présents au conseil municipal - auraient freiné une absorption qui paraissait inéluctable : « On peut percevoir combien le vieux bourg [Cusset], à l'autre extrémité de la commune et depuis longtemps privé de rôle central, servait de terre de repli à tous ceux qui, tout en acceptant l'état économique nouveau et même en le facilitant, voulaient maîtriser et contrôler l'évolution en cours »<sup>1319</sup>.

## ***b) Une tradition d'équipement religieux dans la commune***

Espace frontière entre Lyon et la campagne, matérialisé par les fortifications érigées au XIX<sup>ème</sup> siècle, Villeurbanne est progressivement investie par un maillage religieux. L'ancienne église Saint-Julien, aujourd'hui placée sous le vocable de Saint-Athanase, date

---

<sup>1317</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, p. 18-19 ; Albert Montfouilloux, *Le plat pays Lyonnais-Dauphinois de la rive gauche du Rhône : Villeurbanne, Chaussagne, Béchevelin, Champagneux, La Guillotière, La Prairie, Les Brotteaux*, Lyon, Imprimerie Express, 1929, chap. 22.

<sup>1318</sup> Cet épisode villeurbannais correspond bien à l'analyse qu'en donne l'historien, notamment dans le cas de la querelle de clocher intracommunale : « L'enlèvement de cloche, de ce fait, isole les membres de la communauté dans la défense d'un instrument qui, par tradition, rassurait contre le risque, fédérait, au besoin, les revendications, proclamait les émotions populaires [...]. Dans la trame de ces querelles de clochers transparait un mal-être collectif né de la discordance entre l'identité territoriale, persistante, et la configuration d'un espace administratif, modelé en fonction d'autres repères qui déplacent le centre et les bornes. Le nouveau dessin qui déracine, ou plutôt désoriente, qui modifie la géographie de la prière et du recours, change les itinéraires quotidiens et, plus encore, dominicaux » (Alain Corbin, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, citations p. 55 et 61).

<sup>1319</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, p. 44.

pour l'essentiel du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>1320</sup>. Dans le lieu-dit Longchamp, aux Büers, c'est-à-dire à proximité des fortifications, s'est installé un couvent de franciscaines, qui prennent le nom de congrégation des Sœurs franciscaines du Sacré-Cœur et assurent une action charitable à destination de la population du quartier (accueil d'orphelins notamment)<sup>1321</sup>. D'une manière générale, la vie religieuse villeurbannaise est rythmée pendant près d'un siècle, entre les années 1870 et 1960 (si l'on excepte le temps de la Troisième République triomphante et anticléricale de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle), par des fondations de nouvelles églises de plus en plus excentrées vers l'est. L'église Sainte-Madeleine-des-Charpennes est achevée place Wilson en 1872 ; dans le quartier de Croix-Luizet, l'église de la Sainte-Famille construite en 1927 est en grande partie financée par la forte communauté italienne<sup>1322</sup> ; celle de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus rue du Quatre-Août remplace en 1931 une chapelle de secours placée sous le vocable de Saint-Louis ; l'église du Cœur-Immaculé-de-Marie, elle aussi issue d'une chapelle de secours bâtie en 1838, est érigée en paroisse en juillet 1959 par le cardinal Gerlier et confié aux pères Clarétains qui prennent plus particulièrement en charge la communauté espagnole de ce quartier de la Ferrandière. Enfin, l'érection de la paroisse de Notre-Dame-d'Espérance en mai 1956 à l'ouest du quartier de Cusset complète l'équipement religieux de l'archiprêtré qui vient alors d'être rattaché au diocèse de Lyon.

### c) Une paroisse dynamique

L'histoire de la paroisse de Cusset à l'époque contemporaine reste à écrire, mais les sources dépouillées dans le cadre de cette recherche laissent deviner une vie religieuse particulièrement active, structurée par l'existence de patronages organisant camps de vacances et activités sportives pour les jeunes. Des sections d'Action catholique animent également le quartier. Un travail de repérage effectué par Jean-Paul Masson dans les archives paroissiales permet d'en savoir davantage sur une des composantes les plus actives de Saint-Julien-de-Cusset, l'Association paroissiale d'éducation populaire (APEP)<sup>1323</sup>. Fondée en 1937 à l'initiative du curé Cottin, elle fonctionne jusqu'en février 1974, date de sa dissolution.

<sup>1320</sup> Lorsque la nouvelle église de Saint-Julien a été construite cours Émile-Zola, le cardinal Renard a alors confié l'ancienne église à la communauté des Ukrainiens de la région lyonnaise (culte catholique de rite byzantin), qui a changé le vocable de Saint-Julien pour Saint-Athanase.

<sup>1321</sup> La date de fondation diffère selon les ouvrages : 1852 pour Bernard Meuret (*Croix-Luizet, ..., op. cit.*, p. 27), 1860 pour Christophe Coupaud (*Villeurbanne..., op. cit.*, p. 63).

<sup>1322</sup> Raymond Jouve (SJ), *La conquête d'une banlieue : Croix-Luizet*, préface de Paul Claudel, collection « Ars et fides », Librairie Bloud et Gay, 1931.

<sup>1323</sup> Jean-Paul Masson, « Association paroissiale d'éducation populaire », inédit.

L'article 2 de ses statuts précise les objectifs traditionnels de ce type d'association paroissiale : « L'association a pour but l'éducation catholique, au double point de vue de formation physique et morale, à donner sous toutes ses modalités aux enfants, jeunes gens, jeunes filles, adultes qui lui seront confiés, et tout ce qui peut s'y rattacher directement ou indirectement par l'entretien, le perfectionnement ou la création d'œuvres paroissiales telles que : écoles, cours complémentaire ou supérieur, cercles d'études ou de conférences littéraires, scientifiques et artistiques, salles de réunions et de spectacles pour attractions variées instructives et morales - cinémas - patronages - bibliothèque - musique - gymnastique - sports divers - groupement de scouts de guides etc ... »<sup>1324</sup>. En fait, l'association sert avant tout à acheter en avril 1937 un terrain rue Pierre-Baratin, à côté de l'église, pour y bâtir une salle d'œuvres paroissiales<sup>1325</sup>. En janvier 1957, la salle est mise en gérance pour l'installation d'un cinéma paroissial, « le Dauphin », qui s'ajoute à la quinzaine de cinémas déjà implantés à Villeurbanne<sup>1326</sup>. Ce mince patrimoine immobilier va s'avérer déterminant au début des années 1970 pour boucler le financement de la nouvelle église.

### 3. Les effets de l'accroissement de la population sur la vie paroissiale avant la construction de l'église

#### *a) La création de la paroisse voisine de Notre-Dame-d'Espérance au milieu des années 1950*

La création de la paroisse de Notre-Dame-d'Espérance est une conséquence directe de l'accroissement de la population de l'est villeurbannais. Les fidèles de Saint-Julien suivent avec attention l'événement qui ampute le territoire paroissial du quartier de Château-Gaillard situé à l'ouest. L'inauguration et la bénédiction par le cardinal Gerlier d'une chapelle rue Flachet est annoncée en chaire dans l'église de Saint-Julien. Ce lieu de culte sert de point

---

<sup>1324</sup> Statuts de l'Association paroissiale d'éducation populaire de Saint-Julien-de-Cusset, 19 mars 1937.

<sup>1325</sup> L'« Œuvre des Cinq sous de la salle paroissiale » avait permis une première collecte pour le financement dès 1935 (Jean-Paul Masson, *op. cit.*).

<sup>1326</sup> Bernard Jadot, *Villeurbanne...*, *op. cit.*, p. 96. Voir surtout la thèse récente de Renaud Chaplain, *Les cinémas dans la ville. La diffusion du spectacle cinématographique dans l'agglomération lyonnaise (1896-1945)*, soutenue sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lumière-Lyon 2, 2007.

d'appui à l'érection canonique de la paroisse le 5 mai 1956<sup>1327</sup>. Pour le curé de Saint-Julien, cet événement est l'occasion de sensibiliser ses paroissiens à la question des paroisses nouvelles. Le père Jacques Loison prévoit en effet que le problème risque de se poser à Cusset dans les années à venir<sup>1328</sup>. Assez vite commencent des travaux d'agrandissement de la chapelle de la rue Flachet. L'ensemble des paroisses existantes sur Villeurbanne est appelé par le Diocèse à parrainer l'église nouvelle. L'entraide consiste par exemple à participer aux kermesses et galas organisés par les nouveaux paroissiens pour financer les constructions<sup>1329</sup>. Avant d'avoir été « filleule », la paroisse de Saint-Julien a donc fait l'expérience d'être paroisse « marraine ».

D'autre part, les paroissiens de Cusset se familiarisent avec la question des églises nouvelles par le biais de la *Semaine religieuse*. Par exemple, le clergé local relaie l'information de l'ODPN concernant la conférence de Paul Winninger sur le thème « Croissance des villes et problèmes de l'urbanisme religieux »<sup>1330</sup>. Certes, les curés sont tenus de lire et de diffuser si nécessaire l'actualité de la *Semaine religieuse*. Mais encore faut-il qu'ils le fassent. Or, le cahier d'annonces reprend mot pour mot le texte de la *Semaine religieuse* sans apporter de commentaire supplémentaire (à moins qu'il ne soit fait oralement, mais l'hypothèse semble peu probable tant la rédaction du cahier d'annonces est minutieuse et sans traces d'ellipses ou d'abréviations). On peut voir également dans cette annonce un signe de l'intérêt que portent le curé et peut-être une partie des paroissiens à cette question, notamment « les membres actifs de nos organisations paroissiales, et plus spécialement ceux des mouvements d'Action catholique » mentionnés par la *Semaine religieuse* et le cahier d'annonces<sup>1331</sup>.

## **b) Les difficultés du catéchisme dans un vaste quartier très urbanisé**

À la même période se pose le problème de l'accès au catéchisme pour les enfants scolarisés dans des écoles nouvellement construites sur le territoire paroissial de Cusset.

---

<sup>1327</sup> Archives paroissiales de Saint-Julien-de-Cusset (désormais APSJC), Ba3, cahier d'annonces, 5 mai 1956 ; *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 5 mai 1956. La paroisse Notre-Dame-d'Espérance est créée par démembrement des paroisses de Saint-Julien-de-Cusset, de la Nativité et de la Sainte-Famille (elle-même née d'un démembrement de la paroisse de Saint-Julien au milieu des années 1920).

<sup>1328</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 27 octobre 1957.

<sup>1329</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 23 mars 1958.

<sup>1330</sup> La conférence se tient pour Villeurbanne le 9 avril 1959 dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville. Voir *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 27 mars, 3 avril et 22 mai 1959.

<sup>1331</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 5 avril 1959.

Ainsi, l'ouverture du groupe scolaire Lazare-Goujon en octobre 1956 dans le quartier des Büers<sup>1332</sup> est une source de préoccupation pour les prêtres de Saint-Julien en charge d'âmes. « Les trois prêtres qui sont à votre service à Cusset n'arriveront à rien, si vous ne leur venez à l'aide d'une manière plus efficace que par de bonnes paroles » prévient le curé en chaire à la fin de l'été qui précède la rentrée 1956<sup>1333</sup>. Outre des catéchistes, c'est un local suffisamment grand pour accueillir en même temps plusieurs groupes de catéchisme qui doit être trouvé. La recherche de salles dans un quartier qui s'urbanise et se peuple rapidement n'est pas aisée. Car il n'est pas question pour l'équipe sacerdotale de faire venir les enfants jusqu'à la cure depuis la rue Pierre-Voyant où se situe l'école des Büers. La contrainte de la distance est invoquée : trop grande<sup>1334</sup>, elle risque d'être dissuasive, ce qui conduirait pour les prêtres à abandonner ces enfants sur le plan spirituel, c'est-à-dire compromettre l'avenir religieux du quartier. L'insécurité routière liée au fort trafic automobile sur les artères de la rue du Quatre-Août et du cours Émile-Zola est également un sujet d'inquiétude pour le clergé. Les enfants doivent en effet traverser successivement ces deux axes à un endroit particulièrement dangereux, car l'église de Saint-Julien est située près du boulevard de ceinture vers lequel convergent ces deux artères. Le problème est donc de trouver dans l'urgence des locaux à proximité du nouveau groupe scolaire dans un quartier en pleine expansion démographique, avec de fortes contraintes de bruit et de circulation routière<sup>1335</sup>. Cet exemple témoigne des difficultés pratiques auxquelles sont confrontées les équipes paroissiales dans un espace en voie d'urbanisation rapide. La situation excentrée de Cusset a également des répercussions sur la vie de l'Église locale.

---

<sup>1332</sup> Le quartier des Büers constitue la partie nord de la paroisse de Saint-Julien, bordé par le boulevard de ceinture et le canal de Jonage à l'est et la nouvelle paroisse de Notre-Dame-d'Espérance à l'ouest.

<sup>1333</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 26 août 1956.

<sup>1334</sup> Environ 700 mètres à vol d'oiseau d'après nos calculs.

<sup>1335</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 26 août 1956. Le problème de manque de locaux dans un quartier soumis à une forte pression foncière et immobilière se posera également quelques années plus tard dans le cadre du parrainage de Cusset : le groupe artistique paroissial « Les Bleuets » de Saint-André-de-Tarare propose aux membres de l'Association paroissiale de Saint-Julien de venir faire gratuitement une représentation théâtrale dans leur quartier pour les aider à financer la nouvelle église ; l'AP se dit intéressée « mais devant le manque de salle dans la paroisse elle-même et également dans les paroisses limitrophes à la nôtre nous avons alors envisagé la location d'une salle à l'extérieur de la paroisse mais devant les frais énormes nous avons dû abandonner » (APSJC, Ca7, 27 décembre 1961, 15 et 23 janvier 1962, 23 janvier 1962 pour la citation).

#### 4. Une situation de confins dans l'agglomération à l'origine de difficultés pour la paroisse

Il s'agit ici, sur une période qui englobe et dépasse le temps de la construction, de s'interroger sur le rôle qu'a pu jouer la situation d' « extrême-orient » du quartier de Cusset à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Certes, cette appellation peut être contestée en raison du développement d'une auréole de communes encore plus périphériques à partir des années 1960 (Vaux-en-Velin, Meyzieu, Décines, Chassieu ou Saint-Priest), qui s'urbanisent et s'industrialisent en bénéficiant d'un énième desserrement des activités<sup>1336</sup>.

Il reste que la présence de la double limite formée par le canal de Jonage et le boulevard de ceinture, à l'emplacement des anciennes fortifications, fait du quartier de Cusset, dans les années 1960 encore, une zone frontière dans la dynamique d'urbanisation qui touche l'agglomération. En outre, il est légitime de faire de cet espace une zone de *confins* au sens où la géographie sociale l'entend : un espace fragilisé par son éloignement avec le centre, qui peut s'apparenter aux marches médiévales car il joue le rôle d'interface entre deux mondes<sup>1337</sup>. Périphérie d'une périphérie (Villeurbanne), Cusset est perçu comme un espace en marge qui s'est construit sur cette identité. La Rize et le canal de Jonage, le long desquels se sont multipliées les guinguettes déjà évoquées, sont par exemple longtemps restés des lieux récréatifs pour les Lyonnais et les Villeurbannais. Avec le terminus de la ligne 7 du tramway à partir du début du siècle, le quartier apparaît jusqu'à la Seconde Guerre mondiale comme un « bout du monde »<sup>1338</sup>.

Dans les années 1960 et 1970, malgré le débordement des espaces urbanisés au-delà de la Porte de Cusset, le quartier est encore considéré comme un espace de relégation pour des populations ou des activités refoulées du reste de l'agglomération, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie paroissiale.

---

<sup>1336</sup> Voir sur ce point Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière...*, *op. cit.*, en particulier « 1.2.1. La place de Villeurbanne dans l'agglomération lyonnaise », p. 19 et suivantes.

<sup>1337</sup> Jacques Lévy, article « Confins », dans Michel Lussault et Jacques Lévy (dir.), *Dictionnaire de la géographie...*, *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>1338</sup> Outre les ouvrages de Bernard Jadot et Christophe Coupaud déjà cités, voir le témoignage de : Roger Stouvenereau, *3755 jours, Mémoires d'un écolier villeurbannais de 1929 à 1939*, Jean-Luc Lesfargues Éditeur, 1984.

### *a) Squat et vie paroissiale*

Les occupations illégales de biens fonciers ou immobiliers ne sont pas propres aux périphéries des grandes villes. Cependant, la paroisse de Saint-Julien se trouve plus particulièrement confrontée à ce type de problème en raison de l'image de zone de « non droit » ou en tout cas de plus grande tolérance dont semblent jouir les confins de l'agglomération. En avril 1963, le Bureau de l'Association paroissiale prépare la kermesse annuelle de juin qui constitue l'une des sources de financement les plus importantes pour le chantier de la nouvelle église. Or, quelques membres s'inquiètent de l'occupation illégale par des forains du terrain sur lequel les paroissiens organisent habituellement les festivités. Faute de place et de volonté de les accueillir ailleurs, des forains ont en effet installé leur campement sur cet espace libre une grande partie de l'année, aux confins de l'agglomération. L'Association paroissiale semble coutumière de ce type de voisinage jugé intempestif car il n'est pas envisagé de discuter avec les forains, mais d'emblée d'entreprendre « au plus tôt une action pour les faire évacuer ». Il est décidé qu'une pancarte serait fixée sur le terrain pour rappeler à la loi les contrevenants<sup>1339</sup>. Ce squat n'est donc nullement perçu comme le symptôme possible d'un problème de logement ou d'accueil temporaire de populations dites « flottantes », mais bien comme une occupation qui porte directement atteinte au droit de propriété et qui perturbe les projets paroissiaux.

Le même type de situation se reproduit quelques mois plus tard dans l'affaire dite « Odile Cazet » : l'Association paroissiale d'éducation populaire peine à déloger cette locataire indésirable qui occupe un appartement situé cours Émile-Zola. Après des tentatives de discussions, l'association, propriétaire des lieux, recourt à un huissier en octobre 1964 pour une expulsion<sup>1340</sup>. Enfin, - autre forme de squat ! - des entreprises utilisent le chantier de la nouvelle église comme une décharge sauvage en périphérie de la ville<sup>1341</sup>.

Le squat n'est pas la seule difficulté à laquelle se heurtent les paroissiens de Cusset. Une petite délinquance perturbe également la vie de Saint-Julien.

---

<sup>1339</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 9 avril 1963.

<sup>1340</sup> APSJC, Ca6, lettres de l'Association paroissiale d'éducation populaire de Cusset, 5 et 27 octobre 1964.

<sup>1341</sup> « Par téléphone, M. le curé apprend aujourd'hui même qu'une entreprise se sert du terrain comme dépotoir et a déversé un camion de gravats de démolition samedi vers 20 h. Est-ce vrai ? Si, un jour, nous désirons planter quelques arbustes le long de la clôture, nous nous demandons comment ils pousseront » (APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer président de l'Association paroissiale aux architectes Vial, 21 avril 1969).

## b) Église et petite délinquance

Plusieurs exemples montrent que la nouvelle église n'échappe pas aux délits qui touchent le quartier et qu'elle peut même en devenir la cible. Une maquette de lieu de culte, placée au fond de l'ancienne église de Cusset, a été installée pour « recueillir les offrandes anonymes ». Or, en octobre 1966, le socle de la tirelire a été fracassé et la maquette elle-même, avec l'argent qu'elle contenait, reste introuvable<sup>1342</sup>. Ce fait divers peut sembler banal en apparence, mais il est révélateur de la façon dont l'Église s'insère dans le quartier : l'ancienne église de la rue Baratin reste probablement largement ouverte dans la journée et constitue de ce fait une cible facile pour les pillages. Elle est également perçue par la partie de la population la plus précaire comme un lieu de richesse<sup>1343</sup>. En 1969, des malfaçons dans la vitrerie de l'église sont à l'origine d'intrusions et d'actes de vandalisme<sup>1344</sup>. L'anonymat et les flux incessants aux abords de l'église rendent sans doute plus aisé ce genre de délits qui échapperait plus difficilement à la surveillance du voisinage dans le cas d'une église rurale.

La paroisse doit à nouveau faire face à des actes de vandalisme entre 1974 et 1977, cette fois en direction de la nouvelle église. Depuis une maison en ruines située à quelques mètres du bâtiment, des jeunes s'amuse à jeter des pierres contre les vitres du rez-de-chaussée. Quatorze fenêtres auraient ainsi été détruites en une seule semaine d'avril 1974<sup>1345</sup>. Une conjonction de réaménagements urbains rend la situation particulièrement propice à ce type d'incidents, qui fait dire au curé Bonjean excédé que « l'environnement du 340 cours Zola a besoin d'apaisement »<sup>1346</sup>. Le prolongement sous le cours Émile-Zola de la ligne de métro Perrache - Charpenne transforme en effet les abords de l'église en un chantier permanent. Ces travaux du métro ont par ailleurs fissuré en deux endroits le mur de soutènement de la butte sur laquelle se trouve l'ancienne église de Cusset, propriété de la mairie, ce qui est un sujet de préoccupation supplémentaire pour le curé<sup>1347</sup>. La propriété Combe qui sert de « *champ de tir* » aux adolescents est devenue dangereuse et insalubre : les pompiers doivent intervenir pour mettre fin à des débuts d'incendies volontaires, les détrit

---

<sup>1342</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 30 octobre 1966.

<sup>1343</sup> Le père Guy Gilbert, qui prend en charge de jeunes délinquants avec une équipe d'éducateurs spécialisés dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris à partir des années 1970, apporte un témoignage concordant : « En tout cas, pour les gars, l'Église c'est simple : c'est d'abord des troncs à piller. Et là je dois dire qu'ils ont une drôle de façon d'apprécier la crise de l'Église : pour eux, c'est le fait qu'il y a de moins en moins d'argent dans les troncs ». (Guy Gilbert, *Un prêtre chez les loubards*, Paris, Stock, 1978, p. 88).

<sup>1344</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 21 avril 1969.

<sup>1345</sup> APSJC, Ad2, lettre du curé Bonjean au maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 23 avril 1974.

<sup>1346</sup> Idem, 6 septembre 1975.

<sup>1347</sup> Idem, 8 octobre 1974.

s'amoncellent au point de faire venir les rats. Le long de cette avenue fréquentée, aux confins de l'agglomération, la propriété est également devenue une maison de passe<sup>1348</sup>. Cette situation préoccupe d'autant plus le curé de Saint-Julien que cette parcelle avait été initialement envisagée, au moment de la construction de la nouvelle église, comme le parvis de celle-ci<sup>1349</sup>. Faute d'accord avec le propriétaire qui n'a pas voulu vendre au prix escompté, ce projet n'avait pas abouti<sup>1350</sup>. Il resurgit cependant au moment où la construction d'un immeuble en co-propriété derrière l'église repose le problème de l'accès au lieu de culte. En effet, le conseil syndical de la résidence Clairefontaine informe le curé que l'Association diocésaine n'a aucun droit de passage sur l'impasse Chevreul empruntée chaque dimanche par la plupart des fidèles mais appartenant, sans servitude, aux copropriétaires<sup>1351</sup>. Le terrain Combe, bien situé, apparaît dès lors comme un levier possible pour débloquer la situation. Après plusieurs mois de négociations avortées avec le propriétaire Combe et plusieurs lettres d'exaspération de paroissiens<sup>1352</sup>, la mairie de Villeurbanne entreprend en mars 1975 une procédure d'expropriation de la parcelle qui aboutit deux ans plus tard. Le terrain est alors converti en jardin public<sup>1353</sup>.

Dans cette affaire de vitres cassées, le curé Bonjean refuse de voir un acte de délinquance : s'il déplore les dépenses de réparation auxquelles la paroisse va devoir consentir, il récuse le terme « voyous » employé par le maire de Villeurbanne<sup>1354</sup>. A ses yeux, la faute incombe non à la jeunesse désœuvrée du quartier, mais plutôt au propriétaire qui ne fait aucun effort pour remédier à cet état de fait.

D'une manière générale, c'est le double laisser-faire d'une gestion patrimoniale irresponsable et d'une surveillance inexistante des parents qui est à ses yeux scandaleux, non l'occupation tapageuse du terrain par des mineurs. L'environnement urbain dans lequel s'inscrit la vie paroissiale est donc marqué par des conflits d'usage resserrés sur un espace limité : appropriation d'un droit de passage par les paroissiens contre revendication d'un droit

---

<sup>1348</sup> Entretien de Jean-Paul Masson avec l'auteur, 31 janvier 2008.

<sup>1349</sup> Le père Bonjean cite une lettre du maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire datée du 1<sup>er</sup> août 1964 qui confirme que « la propriété ex-Nicod [aussi appelée Combe] en façade sur la petite rue Pasteur constituera bien le parvis de la future église de Cusset. La propriété pré-citée n'étant plus constructible, conformément au plan d'aménagement de la Ville ». Cette lettre n'a pas été conservée dans les archives de la paroisse, mais plusieurs courriers confirment cette version, par exemple une lettre du maire Gagnaire à Garnier de l'ODPN datée du 2 juillet 1964 que le curé Loison a gardée en copie (APSJC, Ca6).

<sup>1350</sup> APSJC, Ca6, compte-rendu de É. Garnier à Mgr Mazieux au sujet de la réunion « Terrain Combe » tenue à la mairie de Villeurbanne, 15 juin 1967.

<sup>1351</sup> APSJC, Ad2, lettre de Ch. Callard de l'ODPN au maire de Villeurbanne Charles Hernu, 14 avril 1977.

<sup>1352</sup> En particulier celles du pharmacien Pierre Mathieu (lettres des 13 novembre 1972, 17 septembre 1973, 15 octobre 1974 au maire de Villeurbanne et au directeur du Bureau d'hygiène de la ville, APSJC, Ad2).

<sup>1353</sup> Actuellement square Dreiech, nom de la ville allemande jumelée avec le Rotary-Club de Villeurbanne.

<sup>1354</sup> Commentaire manuscrit du père Loison sur la copie de la lettre du maire de Villeurbanne à Pierre Mathieu du 26 avril 1974 (APSJC, Ad2).

de propriété par de nouveaux résidents qui n'ont pas vécu la construction de l'église ; détournement d'un espace privé abandonné en un espace ludique dans un quartier très urbanisé qui manque de jardins publics<sup>1355</sup> ; « sanctuarisation » des abords de l'église demandée par des fidèles du quartier contre privatisation marchande d'un espace stratégiquement propice à l'implantation de panneaux publicitaires<sup>1356</sup>.

Ces incidents n'entraînent pas pour autant un repli sur soi de la vie paroissiale. Au contraire. Quelques mois plus tard, le conseil paroissial prend la décision de laisser ouverte la chapelle de la paroisse, au moment où des incidents se multiplient aux abords du grand ensemble construit rue Olivier-de-Serres. La municipalité Hernu a choisi de démolir ce groupe d'immeubles miné par les difficultés sociales et urbanistiques pour reconstruire un ensemble immobilier ouvert sur le quartier. Mais ce chantier s'avère difficile et plus long que prévu. L'incertitude exacerbe les tensions. À la fin de l'année 1979, des heurts quotidiens ont lieu entre jeunes du quartier et la police. Des membres du comité paroissial s'inquiètent des réflexes sécuritaires et du repli sur soi qu'entraînent ces violences à Cusset. Ils proposent de faire apparaître la paroisse comme un acteur de la vie du quartier et de l'agglomération et ce, à rebours d'une Église qui aurait peur des violences urbaines. Cet engagement fait suite à une réflexion menée au sein du Comité paroissial depuis le milieu des années 1970 sur la place des catholiques dans l'espace urbain local et à laquelle s'intéressent des responsables diocésains, comme en témoigne la publication d'un article dans le bulletin *Église de Lyon* : « Cusset est un quartier de Villeurbanne, égaré, comme tant d'autres dans une zone urbaine à trop forte densité de population. Là comme ailleurs, se côtoient toutes sortes de gens, dans l'indifférence, dans la haine parfois. Ce quartier se prête bien à un tel état de fait : en effet, la population n'est pas stable et contient un fort pourcentage d'immigrés, concentrés dans un ghetto, ce qui crée un climat bien difficile pour les uns comme pour les autres. La paroisse dans cette vie anonyme apparaît comme une "église bâtiment" où l'on vient assister à la messe et mettre côte à côte sa propre solitude »<sup>1357</sup>. En octobre 1979, la décision est prise d'ouvrir la chapelle du premier étage tous les jours sans interruption de 8 h 30 à 19 h 30, sans que des permanents assurent de surveillance particulière. Le pari de l'ouverture est volontairement polysémique : « C'est un état de fait [l'émergence de la délinquance] qui ne cesse de créer des

---

<sup>1355</sup> La création d'un square par la municipalité de Villeurbanne sur la parcelle expropriée en est la confirmation. D'une certaine façon, les jeunes qui s'y retrouvaient pour se divertir ont été écoutés !

<sup>1356</sup> « Ajouterai-je qu'un panneau de publicité implanté sur le terrain de cette villa, offre, au voisinage immédiat de l'église, le spectacle de ses affiches au goût parfois douteux ? Une plus grande dignité, aux abords d'un lieu de culte, serait appréciée de nombreux habitants du quartier » ( APSJC, Ad2, lettre de Pierre Mathieu au maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 13 novembre 1972).

<sup>1357</sup> *Église de Lyon* du 14 mai 1976.

situations difficiles que certains tentent de résoudre par des renforcements de police et des artifices de démolition et de relogement. Laisser ouverte l'église de Cusset, c'est dire non au fait que dans un quartier d'une grande ville, aujourd'hui, il n'y ait presque plus de lieu de prière ouvert dans la journée. C'est aussi dire non à la peur du risque et par-là même croire qu'il est encore possible que soit respecté ce qui est à tous. Laisser ouvert un lieu de prière, c'est faire confiance aux habitants d'un quartier et être sûr qu'en ce lieu on viendra prier. Laisser ouverte l'église de Cusset c'est encore croire que la prière, surtout si les actes suivent, peut changer le visage du quartier »<sup>1358</sup>. Vécue comme une provocation par une partie des paroissiens, cette démarche répond à plusieurs logiques. Elle prétend que l'église est la chose de tous, qu'elle échappe en quelque sorte au curé et à la seule communauté qui s'y rassemblent le dimanche, dans une confiance quasi aveugle accordée aux événements et aux personnes. Toute solution purement répressive est exclue et il y a urgence à dévoiler les intentions cachées d'un pouvoir manipulateur. L'église est d'abord l'église de ses habitants, les liens qui sont tissés sur un plan « horizontal » avec la population locale valent autant que son appartenance à l'Église en tant qu'institution.

Néanmoins, ce texte réaffirme dans le même temps la valeur de l'existence d'un lieu de culte dans un espace fortement urbanisé. Le tournant des années 1970-1980, sous l'impulsion du nouveau pape Jean-Paul II, est le moment où la visibilité de l'Église redevient prioritaire dans les espaces urbains. L'épisode de Cusset est à ce titre un exemple intéressant car il mêle étroitement engagement militant dans le tissu local sous la forme d'un enfouissement et rappel de l'existence de l'église-bâtiment comme lieu fondamental de la communauté catholique et de l'ensemble du quartier. La genèse du projet de construction est tout aussi intéressante à établir : elle fait apparaître la contingence de la décision d'une nouvelle église. L'Archevêché s'en est remis en effet aux conseils du MRU.

---

<sup>1358</sup> *Église de Lyon* du 28 décembre 1979. L'ensemble de ce dossier et beaucoup d'autres événements de la vie du comité paroissial ont été tirés d'un manuscrit rédigé par Jean-Paul Masson, resté pour l'heure inédit malgré une analyse précieuse de la vie du quartier et plus largement sur le militantisme catholique dans les années 1970-1990 (« *Un Carême qui engage l'avenir* ». *Éléments d'histoire paroissiale et pastorale, Saint-Julien-de-Cusset, 1975-2003*, 63 pages). Ces notes ont pu être consultées grâce à l'autorisation aimable de son auteur.

## B. CONSTRUIRE ? RECONSTRUIRE ? PROSPECTER ? LES ATERMOIEMENTS AUTOUR DE LA QUESTION DU LIEU DE CULTE DE CUSSET

1. Un lieu de culte devenu problématique au tournant des années 1950-1960.

La vieille église de Saint-Julien-de-Cusset, située rue Pierre-Baratin, pose un double problème à partir de la fin des années 1950. Le mauvais état du toit de l'édifice est d'abord à l'origine de plusieurs gouttières qui provoquent des inondations dans la nef les jours de pluie. Les murs s'en trouvent dégradés, ce qui nécessite régulièrement des travaux coûteux. De l'avis du curé, la mairie de Villeurbanne propriétaire des lieux agit en outre trop lentement pour remédier à ces dégradations<sup>1359</sup>. En hiver 1960, la remise en état des murs et de la peinture oblige les paroissiens à se replier dans le rez-de-chaussée de la cure pour la messe du dimanche<sup>1360</sup>.

Surtout, avec l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier, la capacité de l'église montre ses limites, notamment lors des grandes fêtes religieuses : elle ne comporte que 250 places alors que la paroisse comprend entre 9 et 10 000 habitants<sup>1361</sup>. L'accroissement démographique dans le quartier est visible dans les cahiers d'annonces de la paroisse. Le curé souhaite régulièrement la bienvenue aux nouveaux paroissiens « qui s'installent dans des immeubles neufs » et les fidèles sont sollicités pour aider les jeunes travailleurs embauchés dans les usines du quartier qui n'ont pas encore trouvé de logement<sup>1362</sup>. Un vicaire supplémentaire est par ailleurs nommé par l'Archevêché en 1956 pour faire face à ces nouveaux besoins<sup>1363</sup>. Les difficultés de formulation du curé dans la rédaction de ces annonces sont sans doute révélatrices d'une angoisse face à l'urbanisation accélérée du quartier. Le père Loison mêle par exemple exigüité de l'église et augmentation du nombre de pratiquants dans un précipité significatif (« remplacer notre église de plus en plus trop

---

<sup>1359</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 2 septembre 1956.

<sup>1360</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 6 et 27 mars 1960.

<sup>1361</sup> Soit un accueil théorique, non mentionné par le père Loison de seulement 2,5 % de la population du quartier (APSJC, Ca2, « mémoire remis à Mgr Dupuy » par le curé Loison, 1957).

<sup>1362</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 2 septembre 1956, 10 mars 1957, 18 septembre 1960 (18 septembre 1960 pour la citation).

<sup>1363</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 12 juillet 1956 (nomination du père Pierre Buteaud).

petite »), ou associe dans un raccourci saisissant accroissement démographique et extension spatiale (« Le quartier augmente toujours »)<sup>1364</sup>.

Y a-t-il eu de la part du curé Loison la préoccupation de s'appuyer sur des données démographiques précises pour trouver une solution adéquate ? Dans les archives paroissiales, il n'est pas fait de mention explicite d'une utilisation des résultats du recensement religieux de mars 1954, publiés en 1957, qui portaient à 8 % le taux de pratique dominicale pour la paroisse<sup>1365</sup>. Ce très faible pourcentage, dans la moyenne des autres paroisses de Villeurbanne<sup>1366</sup>, place Saint-Julien-de-Cusset au 81<sup>ème</sup> rang (sur 87) dans l'agglomération pour le taux de « messés ». Quatre ans plus tard, en décembre 1961, lorsque s'amorce le projet d'une nouvelle église, le curé Loison évoque, sans indiquer ses sources, les chiffres de 12 500 habitants dans le quartier, « environ 14 000 dans le proche avenir », et entre 9 et 10 % de pratiquants<sup>1367</sup>. Les chiffres de population, différents de ceux donnés en 1957 à Mgr Dupuy, témoignent d'une prise en compte de la dynamique de peuplement. Ils sont repris par l'Association paroissiale et servent constamment de référence pour justifier le chantier<sup>1368</sup>. Quant au pourcentage de pratique, il est donc, à un point près, conforme aux résultats publiés par l'Institut de sociologie. Ces données chiffrées ont donc constitué pour la paroisse une sorte de « mémoire de référence » qui a pu fournir au moins une base de calcul ou un ordre de grandeur au père Loison.

## 2. Quelles solutions face à l'exiguïté de l'église ?

Ce qui apparaît nettement dans le cas de Cusset est la diversité des solutions disponibles pour faire face à un accroissement du nombre réel et potentiel de fidèles sur la paroisse. Autrement dit, le choix de la construction d'une nouvelle église ne s'est pas imposé d'emblée. Il apparaît à la fin des années 1950 comme une solution parmi d'autres.

En 1956, au moment où l'inondation provoquée par les intempéries aurait pu être l'occasion voire le prétexte d'un projet de nouvelle église, le père Loison n'a pas arrêté de

---

<sup>1364</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 27 octobre 1957 et 18 septembre 1960.

<sup>1365</sup> Jean Labbens et Roger Daille, *La pratique dominicale...*, *op. cit.*, annexe statistique n°2, p. 41.

<sup>1366</sup> 12,0 % pour La Nativité, 10,4 pour Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, 10,3 pour la Sainte-Famille, 8,7 pour le Saint-Curé-d'Ars, 8,6 pour Sainte-Madeleine-des-Charpennes, 6,6 pour Saint-Joseph. Le taux brut (par rapport à la population de la commune) de pratique dominicale s'élève à 9,6 % pour l'ensemble des paroisses de Villeurbanne (calcul effectué par nos soins à partir des données disponibles dans l'annexe statistique n°2 citée dans la note précédente).

<sup>1367</sup> APSJC, Ca6, fiche de renseignements demandés par l'ODPN, 22 décembre 1961.

<sup>1368</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 15 janvier 1962.

décision : « Notre église n'est pas favorable aux cérémonies liturgiques à cause de sa disposition ; et à certaines circonstances, elle est trop petite. Quelle solution prendre pour résoudre ces difficultés ? La remplacer par une nouvelle construction ? L'agrandir en utilisant le terrain de derrière ? Nous cherchons, nous vous mettons au courant des solutions possibles et nous accueillerons vos suggestions »<sup>1369</sup>. D'autant que ces solutions ne manquent pas. Si le rez-de-chaussée de la cure offre un confort très relatif et ne peut être envisagé que comme solution provisoire, les fidèles du quartier ont coutume d'utiliser le parc tout proche des Sœurs de Saint-Paul, au 81 de la rue Pierre-Voyant<sup>1370</sup>. Ces cérémonies en plein air, organisées occasionnellement pour les rassemblements liturgiques importants, ont cependant l'inconvénient d'être soumises aux aléas météorologiques. Par ailleurs, une proposition faite par des paroissiens d'aménager des horaires des messes dominicales a été acceptée et mise en œuvre pendant l'hiver 1958. L'idée est de redistribuer la répartition des offices dans la journée de façon à répondre plus adéquatement à la demande des familles. Il s'agit d'accueillir davantage de pratiquants en évitant les églises à moitié vides sur des horaires peu plébiscités. Dans son analyse des résultats du recensement religieux, Jean Labbens avait déjà suggéré cette solution, avant de l'abandonner aussitôt au profit de la construction de nouvelles églises<sup>1371</sup>. Il semble que l'expérience n'ait pas donné satisfaction : des paroissiens, parmi lesquels sans doute ceux qui sont implantés de longue date sur la paroisse, obtiennent du curé le rétablissement des horaires traditionnels<sup>1372</sup>.

Reste alors une dernière solution - en dehors du projet de nouvelle église - envisagée par le curé Loison à la fin des années 1950 : l'agrandissement de l'église existante. Si en 1956, on l'a dit, rien n'est encore décidé, le curé semble privilégier cette option à l'été 1957. D'autant qu'un premier projet d'extension de l'église Saint-Julien avait été envisagé quelques années avant son arrivée et une bande de terrain située derrière l'édifice avait été achetée par une société civile en vue de cet agrandissement. Il s'agit à ses yeux de finir le travail amorcé par ses prédécesseurs, dans une logique de la continuité. « Vu l'accroissement de la population de Cusset », conclut l'abbé Loison, « il est temps de reprendre ce projet et de prévoir sa réalisation effective, pour le bien religieux du quartier »<sup>1373</sup>.

Avant tout contact avec l'Archevêché, l'abbé Loison, qui semble agir seul dans ces démarches, préfère d'abord contacter des architectes pour se faire une opinion sur les

---

<sup>1369</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 2 septembre 1956.

<sup>1370</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 13 mai 1956.

<sup>1371</sup> Voir chapitre 6.

<sup>1372</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 12 janvier 1958.

<sup>1373</sup> APSJC, Ca2, « mémoire remis à Mgr Dupuy » par le curé Loison, 1957.

modalités possibles de cette extension. Or, les trois experts consultés concluent unanimement à une démolition nécessaire de l'église, en raison du prolongement programmé du cours Émile-Zola : ce remodelage du quartier ne permettra pas un agrandissement suffisant du lieu de culte en raison des contraintes d'alignement<sup>1374</sup>. Le curé se tourne alors vers la mairie de Villeurbanne, car la commune est propriétaire des murs et du terrain sur lequel est construite l'église. Le maire socialiste Étienne Gagnaire donne son accord de principe en septembre 1957 pour la construction d'une nouvelle église après démolition de l'ancienne avec, chose importante, la cession gratuite du terrain par la ville de Villeurbanne, « sous réserve de l'approbation de l'Autorité supérieure ». La mairie socialiste est donc très conciliante à l'égard de l'abbé Loison.

Ce n'est par conséquent que dans un troisième temps que l'évêque auxiliaire Mgr Dupuy est contacté. Celui-ci, qui crée au même moment l'ODPN (octobre 1957), accepte ce projet qui s'articule autour de trois chantiers : démolition de la première église ; reconstruction d'une église dont les dimensions s'approcheraient le plus près possible des contraintes d'alignement ; aménagement enfin d'un parking souterrain sous le nouvel édifice, qui témoigne d'une prise en considération d'une démocratisation de l'automobile. Le problème de la distance au lieu de culte, essentiel dans l'argumentation canonique d'une nouvelle église, est en quelque sorte résolu par les possibilités de stationnement. Le site du lieu de culte a le double avantage, aux yeux du curé Loison, d'être au cœur de la vie du quartier tout en restant un « haut-lieu », aux deux sens du terme : « L'emplacement actuel de l'église paraît bien indiqué, à l'angle sud du cours Émile-Zola et de la rue Pierre-Baratin, voies très passagères, et au sommet de la butte qui domine le quartier »<sup>1375</sup>.

Or, alors que ce projet emporte l'adhésion du « curé-bâtitseur », de l'Archevêché et des élus municipaux, il est remis en cause en avril 1959 par les services de l'Urbanisme de l'État. En souhaitant éclairer l'approche un peu rapide de l'autorité diocésaine, la Direction départementale du Ministère de la Construction va dans les faits se substituer à elle et son expertise va tenir lieu désormais de ligne de conduite dans le projet d'une nouvelle église.

Le directeur de l'antenne rhodanienne du Ministère, J. Foch, avait en effet été contacté par Mgr Dupuy pour la mise en œuvre du projet de reconstruction. Mais l'urbaniste tient un discours qui, outre des considérations attendues sur le coût et la sécurité du bâtiment, se déploie selon deux logiques : d'une part, la prise en compte absolue du caractère

---

<sup>1374</sup> Idem.

<sup>1375</sup> Idem.

irréductiblement *urbain* de l'espace dans lequel doit s'insérer le nouveau lieu de culte, en condamnant tout projet qui serait une reproduction du modèle de l'église rurale ; d'autre part, le choix d'une localisation qui renvoie à la *sacralité* du lieu, doublée d'une emprise au sol conséquente qui témoigne de la place que doit occuper l'Église dans la vie du quartier : « À la suite de notre conversation récente [du 9 avril 1959], j'ai réfléchi au problème de la reconstruction de l'église de Cusset. Je suis de plus en plus convaincu que la solution qui consisterait à reconstruire sur place cet édifice ne paraît pas être satisfaisante ; il est indiscutable que l'église actuelle est insuffisante, il est donc nécessaire de la remplacer. Or, il ne s'agit plus de desservir un quartier de banlieue à faible densité, mais bien un secteur urbain à fort peuplement. Il est donc nécessaire de prévoir non seulement un édifice plus important, mais une organisation adaptée à la vie d'un quartier moderne. Ne craignez-vous pas que la solution que vous avez projetée de donner au problème du parking soit insuffisante ? En effet, un stationnement souterrain est fort coûteux et on a tendance à en réduire la surface ; comment d'ailleurs, le clergé desservant résisterait-il à la tentation d'utiliser un tel espace couvert à d'autres fins ? Observons enfin que la construction d'une église plus grande sur ce point amènerait son porche très près de l'alignement, pour ne pas dire sur la limite même. On imagine alors dans quelles conditions s'effectuerait la sortie des offices. Il y aurait là à la fois un risque à la sécurité et une sorte d'indignité de l'édifice et de sa fonction. Je pense donc qu'il faut rechercher une autre solution supposant l'utilisation d'un espace très nettement plus important »<sup>1376</sup>. Cet avis est entendu par les porteurs du projet qui abandonnent l'idée de la démolition de la vieille église et se mettent en quête d'un terrain disponible qui réponde à ces recommandations.

---

<sup>1376</sup> APSJC, Ca2, lettre de J. Foch à Mgr Claude Dupuy, 22 avril 1959.

Fig. 16 : Photographie de la nouvelle église Saint-Julien dans le quartier de Cusset à Villeurbanne depuis un immeuble voisin, vraisemblablement début 1969<sup>1377</sup>.



Ce n'est donc qu'au début des années 1960, et à la suite des conseils donnés par les autorités civiles, que la décision de construire une église nouvelle sur un emplacement nouveau sera arrêtée et prendra alors son caractère d'évidence. La photographie ci-dessus (Fig. 16) prouve que les critères de l'urbaniste Foch ont été respectés : emprise au sol conséquente, respect des contraintes d'alignement sur le cours Émile-Zola au second plan. La diversité de l'habitat (pavillons de l'entre-deux-guerres, immeubles d'une dizaine d'étages datant des années 1950 ou 1960) et la prégnance de la voie routière (double chaussée du cours Émile-Zola, multiplication des enseignes publicitaires à destination des automobilistes rentrant dans Villeurbanne) renforcent le caractère hétéroclite de ce paysage urbain de confins d'agglomération, caractéristique d'une « entrée de ville ».

<sup>1377</sup> Source : cliché communiqué par Jean-Paul Masson.

## II. LES CATHOLIQUES ET L'ARGENT DE LA CONSTRUCTION

L'étude du financement du projet de nouvelle église constitue un biais commode pour évoquer deux enjeux au cœur de l'aménagement du quartier : d'une part, le processus d'institutionnalisation qui conduit un groupe de paroissiens actifs à devenir le noyau fondateur de l'association paroissiale chargée de la construction ; d'autre part, la mise en place d'une mobilisation qui passe par des liens privilégiés avec les paroisses marraines désignées par l'ODPN.

### A. LES ENJEUX D'UNE CAGNOTTE

Le cas du financement de Saint-Julien-de-Cusset est original car il a débuté par la constitution d'une réserve d'argent alors même que les modalités principales du projet de construction (définition des statuts de l'Association paroissiale en charge de la collecte des fonds et du suivi de la construction, choix du terrain, nature des garanties apportées par les services de l'Urbanisme, partis pris architecturaux) ne sont pas encore clairement arrêtées. La mise en place longue et laborieuse de l'Association paroissiale illustre bien le climat d'incertitude et d'improvisation qui préside au tout début des années 1960, alors même que commencent à arriver les premiers dons<sup>1378</sup>.

---

<sup>1378</sup> H. Gaillard de l'ODPN explique ainsi avoir bien reçu l'état des souscriptions que lui a fait parvenir l'association mais il demande aussi un exemplaire des statuts de la dite association ! (APSJC, Ca6, lettre du 25 avril 1961).

## 1. Une lente institutionnalisation du groupe des paroissiens volontaires

Une circulaire de l'Office diocésain intitulée « Processus à suivre pour la constitution des associations paroissiales des nouvelles paroisses » a été envoyée à la paroisse, sans doute en milieu d'année 1961<sup>1379</sup>. Cette fiche a vraisemblablement servi de *vade-mecum* aux fondateurs de l'Association paroissiale qui élisent leur premier Bureau (fréquemment appelé « Comité » par la suite) le 20 novembre 1961<sup>1380</sup>. La constitution du dossier pour la préfecture a nécessité du temps aux dires du curé Loison<sup>1381</sup>. La première assemblée générale ne se tient que le 23 mars 1962<sup>1382</sup>. Mais à la fin du mois de mai 1962, l'ODPN ne connaît toujours pas exactement les statuts de l'association. H. Jaillard écrit au curé Loison après qu'une première lettre soit restée sans réponse : « Vous verrez d'après le texte de ma lettre que je ne connais l'existence de cette association paroissiale fantôme que par une signature en bas d'un état de souscription »<sup>1383</sup>. Le secrétaire de l'association ne lui répond que plus d'un mois plus tard pour lui donner les renseignements demandés : adresse du siège social, formalités administratives et identité des membres du Conseil d'administration<sup>1384</sup>.

Ces flottements se traduisent également dans la diversité des noms donnés à l'association. Celle-ci est déclarée à la préfecture sous le nom d' « association paroissiale de Saint-Julien-de-Cusset ». Cette appellation ne fait pas mention du projet d'une nouvelle église : y a-t-il un caractère d'évidence pour ses fondateurs ? A-t-on envisagé dès le départ que cette association pourrait survivre et être utile à d'autres titres après la construction du lieu de culte ? Toujours est-il que cet intitulé, bien que repris par l'ODPN dans sa correspondance avec la paroisse dès avril 1961, est loin d'être le seul utilisé par les habitants du quartier entre novembre 1961 (date de la mise en place du premier Bureau) et mai 1962. Ainsi, l'abbé Michel Flochon évoque à deux reprises le « comité pour la construction de l'église » (janvier et mars 1962), une habitante s'adresse à la « commission pour la Nouvelle Église » (février 1962), deux paroissiens (dont l'un membre du Bureau !) écrivent à l' « association pour l'Église nouvelle » (mars et mai 1962). Le président de l'association lui-même, Charles Gonnet, parle dans un courrier daté du 16 mars 1962 de l' « association

---

<sup>1379</sup> APSJC, Ca6, sans date.

<sup>1380</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 20 novembre 1961.

<sup>1381</sup> APSJC, Ca6, lettre du curé Loison à l'ODPN, 22 décembre 1961.

<sup>1382</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 18 mars 1962.

<sup>1383</sup> APSJC, Ca6, lettre de H. Jaillard (ODPN) au curé Loison, 28 mai 1962.

<sup>1384</sup> APSJC, Ca6, lettre du curé Loison à H. Jaillard (ODPN), 20 juin 1962.

paroissiale pour l'église nouvelle ». Le curé Loison, également membre du Comité et concerné au premier chef par le projet, parle quant à lui de l' « association pour la construction de l'église » le 18 mars 1962, soit cinq jours seulement avant la première assemblée générale<sup>1385</sup>. Les difficultés de stabilisation de l'énoncé même de l'association révèlent les hésitations et sans doute les doutes sur son statut et sa place dans l'élaboration du projet. En octobre 1962 encore, le Comité débat, sans que l'on puisse savoir si cette discussion est à usage externe ou interne, des « explications de la nécessité de la construction de l'église », en rappelant quelques chiffres sur l'augmentation du nombre de logements construits dans le quartier<sup>1386</sup>.

## 2. La gestion financière des recettes en débat

La première mention dans les sources d'un appel aux dons pour la nouvelle église date d'avril 1961. Cet épisode intervient peu après que l'Association diocésaine déclare vouloir se porter acquéreur d'une parcelle que possède la ville de Villeurbanne en bordure du cours Émile-Zola et dont l'achat permettrait, en complément d'une autre déjà acquise, « de satisfaire aux exigences imposées par le MRU pour l'édification d'un lieu de culte répondant aux besoins de ce quartier »<sup>1387</sup>. Alors même qu'aucun acte notarié n'est encore signé et que l'ODPN n'a pas encore envoyé ses circulaires, la recette des séances au cinéma « Le Dauphin » organisées au printemps 1961 est conservée « en vue de la construction de la future église »<sup>1388</sup>. En avril 1961 également, pour la première fois, le père Flochon accompagné d'un petit groupe de paroissiens se rend dans la paroisse des Sauvages (Rhône), l'une des « mairaines » de Cusset<sup>1389</sup>. Le parrainage a donc été mis en place par l'ODPN dès 1961, alors que le projet est à peine esquissé. La décision de constituer à l'avance une « cagnotte » en vue du financement programmé mais encore mal défini de la nouvelle église appelle plusieurs remarques.

---

<sup>1385</sup> APSJC, Ca6, 25 avril 1961 ; Ca7, 31 janvier et 2 mars 1962 ; Ca7, 5 février 1962 ; Ca7, 20 mars 1962 ; Ca7, 8 mai 1962 ; Ca7, 16 mars 1962 ; Ba3, cahier d'annonces du dimanche 18 mars 1962.

<sup>1386</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 2 octobre 1962.

<sup>1387</sup> APSJC, Ca6, lettre de É. Garnier (agissant pour le compte de l'Association diocésaine de Lyon) au maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 10 février 1961.

<sup>1388</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 23 avril 1961 ; Voir aussi APSJC, Ca6, lettre de H. Jaillard (ODPN) à l'Association paroissiale, 25 avril 1961.

<sup>1389</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 30 avril 1961.

Tout d'abord, la mise en place de cette réserve de liquidités se heurte à des résistances au sein même de la paroisse de Saint-Julien. Certains fidèles jugent cette démarche prématurée, dans la mesure où la destination de cet argent n'est pas encore identifiée. La lettre d'une paroissienne est particulièrement révélatrice de ces tensions. Cette habitante du cours Émile-Zola fait état de « bruits assez pessimistes » qui circulent dans le quartier : tout une série de litiges - avec l'architecte, avec des propriétaires voisins à propos d'un droit de passage - propres à faire échouer le projet, seraient cachés par l'association qui continue par ailleurs à multiplier ses appels aux dons. Selon la rumeur également, aucun acte de vente cédant le terrain à la paroisse n'aurait en réalité été signé, ce qui compromettrait de fait l'obtention d'un permis de construire. Enfin, l'ensemble du dossier serait de toute façon mis en cause par la volonté du maire de Villeurbanne de réquisitionner des terrains pour construire des HLM. Probablement désignée comme porte-parole d'une partie des habitants du quartier, cette paroissienne demande des éclaircissements sur la légitimité d'un appel aux dons : « Tout cela n'est évidemment guère rassurant et pour être sûre de la vérité j'ai pensé que vous étiez le mieux placé pour me renseigner [...]. 1° Lorsqu'il y a vente ou kermesse " pour les catéchismes et la future église ", quelle est la part qui va aux catéchismes et celle qui va à la construction de la future église ? 2° Au cas où il y aurait impossibilité matérielle et légale de construire la future église, où iront les fonds déjà collectés ? »<sup>1390</sup>.

C'est donc à une exigence de transparence qu'appelle explicitement une partie des habitants. Parce qu'ils bénéficient d'une proximité immédiate avec les responsables de l'association et avec l'espace à propos duquel se déroulent les négociations, les catholiques de Cusset revendiquent un droit de regard sur la gestion financière du projet. Il s'agit en somme de savoir si les souscripteurs pourront « récupérer leur mise » en cas d'échec, car c'est bien de *mise* dont il est question dans les propos de cette paroissienne : l'argent donné est un placement, dont on attend en échange un retour sur investissement, sous la forme d'un bien symbolique (un nouveau lieu de culte). Cette habitante n'est pas un cas isolé. Au début de l'année 1962, plusieurs souscripteurs qui s'étaient engagés à verser régulièrement un don pour la nouvelle église avaient informé l'association de leur désistement<sup>1391</sup>. Certains membres du

---

<sup>1390</sup> APSJC, Ca7, lettre de Madame Duchaire à Gabriel Maucuer, 29 mai 1963.

<sup>1391</sup> Un paroissien de la rue de la Liberté : « Dès maintenant nous suspendons notre engagement pour la construction de la nouvelle église. Nous avons promis à M. le curé de verser les engagements de 61 et 62 ce mois-ci mais nous ne le ferons pas » ; le même écrit en mai 1962 : « Suite à votre circulaire, je vous confirme de ne pas compter sur nous pour votre kermesse » ; une paroissienne du cours Émile-Zola : « Veuillez avoir l'obligeance de bien vouloir suspendre l'engagement de 10 NF que j'avais pris pour la Nouvelle Église » (APSJC, Ca7, lettres de janvier 1962, du 8 mai 1962 et du 5 février 1962).

Comité de l'association, dont le trésorier Henri Prost, démissionnent, le tout dans une certaine confusion<sup>1392</sup>.

Dans le même registre, le problème se pose également de la légitimité d'un placement de l'argent récolté. La même paroissienne du cours Émile-Zola pose ouvertement la question : « Ces fonds sont-ils actuellement placés de façon à capitaliser les intérêts tous les ans ? ». Du côté de l'Association paroissiale, faire fructifier le capital recueilli fait débat, même si un consensus s'amorce au cours de l'année 1962, au fur et à mesure de la prise de conscience des besoins. En octobre, le problème est discuté lors d'une séance du Bureau. La décision de placer l'argent récolté a vraisemblablement suscité des réserves ou tout au moins un étonnement chez certains membres car le secrétaire de séance croit utile de noter dans le compte-rendu : « cet argent est placé pour ne pas dévaluer »<sup>1393</sup>. La justification donnée n'est donc pas celle d'un accroissement des ressources financières de l'Association paroissiale, mais celle plus consensuelle du maintien de la valeur du capital sur la durée. Deux mois plus tard, les mêmes membres du Bureau ont définitivement entériné l'idée car il est débattu du « choix sur les modalités de placement en vue d'un meilleur rendement », lequel est donc jugé compatible avec les statuts de l'association paroissiale qui « s'interdit toute activité lucrative »<sup>1394</sup>. L'encaisse est répartie entre un compte à l'Archevêché et un autre aux Chèques postaux<sup>1395</sup>. Le placement des « offrandes » de Cusset et des paroisses marraines s'avère en tout cas bénéfique en termes de comptabilité, puisque le total des intérêts cumulés entre 1966 et 1973 s'élève à plus de 40 000 francs<sup>1396</sup>. Est-ce pour autant suffisant pour payer la construction de l'église ?

## **B. UN FINANCEMENT SUFFISANT ? LA QUESTION DE LA MOBILISATION**

L'église de Cusset fait l'objet de plusieurs sources de financements qui correspondent au schéma étudié pour l'ensemble des paroisses nouvelles et que l'on peut, pour des raisons

---

<sup>1392</sup> Au président de l'association Charles Gonnet qui lui demande s'il n'est pas souffrant et s'il maintient sa candidature lors du renouvellement imminent du Bureau, Victor Bertholon répond qu'il a déjà envoyé sa lettre de démission au curé Loison plus de deux mois auparavant (APSJC, Ca7, lettres des 12, 16 et 20 mars 1962).

<sup>1393</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 2 octobre 1962.

<sup>1394</sup> APSJC, statuts de l'Association paroissiale de Saint-Julien-de-Cusset, article 2.

<sup>1395</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 17 décembre 1962.

<sup>1396</sup> APSJC, Ca3, « graphique des offrandes reçues pour la future église de Saint-Julien-de-Cusset, 1961-1972 » (le document mentionne des données pour l'année 1973).

de clarté, classer en trois catégories distinctes. Il y a d'abord les dons, quêtes et souscriptions organisés sur la paroisse même de Cusset et ses abords. D'autre part, ces mêmes types de versements se retrouvent dans le parrainage de paroisses « marraines », en place dès 1961. La troisième source de financement correspond aux emprunts que l'Association paroissiale a contractés, auprès de l'ODPN et auprès des banques. La complémentarité de ces diverses formules s'est-elle avérée suffisante ?

## 1. La collecte des fonds sur le territoire paroissial

Plusieurs moyens sont régulièrement mis en œuvre pour collecter des fonds auprès des habitants de Cusset et de Villeurbanne en général. Ils correspondent pour la majorité d'entre eux à des pratiques catholiques traditionnelles d'appel à la générosité.

Des kermesses paroissiales et des ventes de charité ponctuent chaque année. C'est le cas par exemple en 1962 avec un grand succès du bazar qui permet de récolter 4 600 francs, auxquels s'ajoutent les recettes de la vente paroissiale habituellement organisée le premier dimanche de l'Avent<sup>1397</sup>. Combien rapportent ces fêtes et ventes diverses ? Le chiffre de 11 500 francs de moyenne annuelle est avancé en 1966 par les membres du Comité, ce qui n'empêche pas des années creuses<sup>1398</sup>. En particulier, la kermesse a dû être annulée au printemps 1968 en raison « des événements de mai-juin ». Une tombola est prévue en décembre de la même année pour compenser ce manque à gagner estimé à 6 000 francs<sup>1399</sup>.

Ce sont cependant les quêtes, dons et souscriptions qui constituent l'essentiel des ressources de l'Association paroissiale. La quête du 21 mai 1961 est la première dont les fonds récoltés serviront directement et exclusivement à la nouvelle église de Cusset, contrairement aux quêtes organisées à l'initiative de l'Archevêché et de l'ODPN pour les églises nouvelles *au pluriel*, en particulier le jour de la fête du Christ-Roi<sup>1400</sup>. Ces appels à la générosité sont la plupart du temps accompagnés d'un commentaire explicatif, de la part du prêtre lorsque l'annonce est faite en chaire ou *via* une feuille paroissiale distribuée par des

---

<sup>1397</sup> APSJC, Cb1, comptes-rendus du comité d'administration, 4 septembre et 6 novembre 1962.

<sup>1398</sup> APSJC, Ca7, compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association paroissiale du 11 mars 1966 ; Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 19 octobre 1966.

<sup>1399</sup> L'épisode de mai-juin a également eu des conséquences directes sur l'avancée du chantier. Celui-ci a pris deux mois de retard sur le planning prévu du fait de la grève des ouvriers (APSJC, Ca2, feuille paroissiale du 17 novembre 1968).

<sup>1400</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 21 mai 1961. C'est le cas également des dimanches 2 juin 1963 (Pentecôte) et 10 avril 1966.

membres de l'association à la sortie de l'église. Sont alors rappelées les grandes lignes du projet puis, de novembre 1967 à mai 1969, les étapes de l'avancée du chantier. La maquette-église, évoquée plus haut, sert de tirelire permanente depuis le lancement du projet (1961) et recueille environ 3 000 francs chaque année. À partir de 1970, l'édition et la vente de deux cartes postales représentant l'intérieur et l'extérieur de la nouvelle église, constituent un apport supplémentaire de ressources, tout en contribuant à faire connaître cette réalisation hors de l'agglomération lyonnaise<sup>1401</sup>.

En moyenne, les seuls dons et souscriptions locaux représentent 9 000 francs d'apport annuel pour l'Association paroissiale (estimation de 1966), qui sont le fait de 180 familles du quartier, soit deux cinquièmes de l'ensemble des foyers pratiquants de la paroisse<sup>1402</sup>. Pour une église dont les fondations ne sont pas encore sorties de terre à cette date, c'est un effort remarquable, qui correspond à deux fois l'effort consenti par l'ensemble des paroisses marraines réunies. À partir du moment où le projet des architectes, plusieurs fois remanié, est accepté par le Comité (octobre 1965), les dons connaissent une forte augmentation : 11 700 francs pour l'année 1965, 15 500 en 1966, 32 800 en 1967 (sommet de la courbe). Si 1968 marque le pas (chute de 36 % pour ce type de revenus par rapport à 1967), l'année d'achèvement des travaux voit retrouver les chiffres exceptionnels de 1967 (32 800 francs en 1969) avant de se stabiliser autour de 15 000 francs par an jusqu'en 1973<sup>1403</sup>. Au total, les ressources recueillies sur la seule paroisse de Cusset s'élèvent à 380 000 francs pour la période 1961-1973, soit une moyenne annuelle de 29 200 francs. La courbe des quêtes (qui inclut cependant aussi les recettes des fêtes) suit la même trajectoire, d'abord avec des chiffres supérieurs aux dons, avant de s'inverser au moment du démarrage du chantier. Cette courbe en ciseaux s'explique sans doute en partie par la mise en place d'un système rigoureux de collecte des dons dans le quartier. Celle-ci coïncide avec la prise de conscience de revenus annuels insuffisants à la suite de l'annonce d'un emprunt auprès de l'ODPN dont le montant est inférieur aux prévisions<sup>1404</sup>.

Pour la Noël 1967, le Comité met en effet sur pied un dispositif de collecte de dons sous la forme d'un porte-à-porte sur tout le territoire paroissial. L'idée est proposée en

---

<sup>1401</sup> « Nous pensons aussi que vous aimerez avoir des cartes postales de notre Église pour les garder en souvenir ou les utiliser pour la correspondance à vos amis. Nous nous permettons de vous en proposer à la sortie de la messe au prix de 1 franc la carte » (APSJC, Ca3, texte de la visite aux paroisses marraines de Tarare, 1970).

<sup>1402</sup> Parmi les 380 familles donnant au Denier du clergé - indicateur adopté par l'ODPN pour évaluer la générosité des fidèles - un peu moins d'une sur deux participe donc au financement de la nouvelle église (APSJC, Ca7, compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association paroissiale du 11 mars 1966).

<sup>1403</sup> APSJC, Ca3, « graphique des offrandes reçues pour la future église de Saint-Julien-de-Cusset, 1961-1972 ».

<sup>1404</sup> APSJC, Ca6, lettres de H. Jaillard (ODPN) à Gabriel Maucuer, 11 mai 1966 et 20 avril 1967.

novembre lors d'une réunion par un « publiciste » nommé Gabard, sans doute un paroissien. La réalisation effective est confiée à la « commission de propagande » du Comité, sous la houlette de Jean Funfrock, apprêteur de son métier. En quoi consiste cette collecte ? Des enveloppes de dons, sur lesquelles est dessinée une église, sont distribuées dans chaque foyer la semaine précédant Noël. Ces plis anonymes comportent une lettre signée d'un membre du Comité ainsi que d'un représentant de l'équipe de prêtres, garantissant le bien-fondé de la demande et apportant une caution morale à la démarche. Les destinataires sont invités à remettre cette enveloppe chargée de l' « offrande », soit directement au laïc qui assure le porte-à-porte, soit le soir de la messe de Noël pendant l'offertoire (ce qui laisse la possibilité de refuser).

Les implications pratiques de ce dispositif sont intéressantes à un double titre pour notre étude. Une telle opération nécessite d'abord le recensement des foyers du quartier, rue par rue et même habitation par habitation, à une échelle micro-locale. Quarante fiches cartonnées (une, voire deux par rue) sont ainsi établies comportant la liste exhaustive des noms trouvés sur les boîtes aux lettres<sup>1405</sup>. C'est donc un quadrillage très fin qui est entrepris et qui peut, une fois établi, être réutilisé à chaque nouvelle collecte ou distribution de tracts d'information. Ces inventaires détaillés apparaissent donc comme un outil très performant dans la mobilisation des habitants du quartier autour du projet d'église. Il est dès lors difficile d'échapper à cette campagne de sensibilisation. D'autre part, cet état des lieux géographique est mis à jour de façon immédiate par le volontaire qui sonne aux portes : un changement de nom sur une boîte aux lettres ou un échange d'informations informel avec des voisins lorsque l'intéressé ne répond pas, apportent à ce fichier un caractère *dynamique* au sens où il prend en compte les déménagements ou les décès des riverains. Il tend par conséquent à coïncider avec la mobilité (arrivées et départs) d'un quartier alors en profond renouvellement. Ratures, points d'interrogation, corrections multiples par les « démarcheurs » témoignent de cette prétention à donner une image exacte de la population résidentielle de Cusset<sup>1406</sup>. Des fiches récapitulatives font le point sur les absents de la tournée et servent de base à des tournées complémentaires. La rigueur dans la prétention à l'exhaustivité et la pugnacité mises en œuvre par le Comité pour atteindre chaque foyer expliquent le succès de l'opération. Le montant récolté s'élève à 1 696 francs, « résultat qui a dépassé ce que le Comité en

---

<sup>1405</sup> APSJC, Ca3.

<sup>1406</sup> Quelques exemples de ces griffonnages, parfois cocasses, relevés sur les fiches : « déménagé », « n'existe plus » ; « inexistant » ; « pas » ; « pas trouvé ce nom » ; « fausse adresse » (avenue Marcel-Cerdan).

attendait »<sup>1407</sup>. « C'est tout simplement magnifique », peut-on lire dans la feuille paroissiale début janvier, « à ce train-là, nous allons pouvoir payer notre église »<sup>1408</sup>. Au total, 840 familles ont remis leur enveloppe, soit plus de quatre fois plus que le nombre habituel de foyers donateurs.

## 2. Le soutien des paroisses marraines

Le parrainage de Saint-Julien repose aussi sur la contribution de quinze paroisses entre 1961 et 1973 (Tarare, Affoux, Ancy, Dième, Joux, Les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Forgeux, Saint-Loup, Saint-Marcel-L'Éclairé, Saint-Romain-de-Popey, Sarcey, Les Sauvages et Valsonne) et sur le secteur d'Amplepuis de 1968 à 1973<sup>1409</sup>. Les premières correspondent à l'archiprêtré de Tarare, dans les Monts du Beaujolais, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Lyon. Ce premier parrainage n'a été officialisé par Mgr Mazioux qu'en mai 1967, au moment du démarrage du chantier de la nouvelle église, alors même que ces paroisses aident l'Association paroissiale de Cusset depuis 1961<sup>1410</sup>.

Ce choix géographique n'est sans doute pas arbitraire. Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être avancées. Bien que la construction de la nouvelle église de Cusset ait été effective relativement tardivement (fin des années 1960) si on la compare avec d'autres églises nouvelles du diocèse, le parrainage a été mis en place dès 1961, ce qui exclut d'emblée l'hypothèse d'un choix par défaut, par lequel l'ODPN aurait attribué à Saint-Julien-de-Cusset les dernières paroisses non encore marraines<sup>1411</sup>. Il faut plus vraisemblablement évoquer la distance particulièrement grande qui sépare Tarare de Villeurbanne et leur situation

---

<sup>1407</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 7 janvier 1968.

<sup>1408</sup> APSJC, Ca7, 10 janvier 1968 (quel contraste avec la prudence et le pessimisme de Mgr Mazioux à l'ODPN !).

<sup>1409</sup> APSJC, Ca3, lettre du Comité de l'AP aux paroissiens des églises marraines, 1973.

<sup>1410</sup> « Je vous avais écrit fin janvier pour vous demander si votre paroisse, qui en a maintenant fini avec la chapelle de Sainte-Bernadette, pourrait aider un nouveau projet. Or, M. l'abbé Loison, curé de Saint-Julien-de-Cusset, à qui j'en avais parlé, m'a fait savoir que vous aviez bien voulu accepter de l'aider, au moins pour une quête cette année. Étant donné que vous avez à refaire le chauffage de la chapelle, les souscriptions ne pourront reprendre, en faveur de Saint-Julien, que l'année prochaine [...]. Pour mettre de l'ordre dans les affaires, il sera entendu, si vous le voulez bien, que votre parrainage de Saint-Julien-de-Cusset prend date à partir du 1<sup>er</sup> mai 1967 » (APSJC, Ca6, lettre de Mgr Joannès Mazioux à l'abbé Gilbert Guillaud, archiprêtre de Saint-André-de-Tarare, 5 mai 1967). Le second parrainage (secteur d'Amplepuis) prend effet à partir de la lettre qu'adresse Mgr Mazioux à l'abbé C. Rotheval, curé d'Amplepuis, le 22 décembre 1967 (APSJC, Ca6).

<sup>1411</sup> En revanche, la question aurait pu se poser en ces termes quelques mois plus tard, comme l'indique ces propos que l'on peut attribuer à Mgr Mazioux : « Sur une question de M. Pagnier, on ne peut espérer un changement d'attribution de paroisses marraines car il ne reste plus de paroisses marraines de libres. Il y a 114 constructions actuellement dont certaines n'ont pas de marraines » (APSJC, Ca2, compte-rendu de la réunion ODPN-Association paroissiale du 11 octobre 1963).

géographique dans l'espace du diocèse. Par ce parrainage, l'Office diocésain souhaite en effet créer des « liens de communion » et une solidarité financière d'un bout à l'autre du territoire et ce, quelques années seulement après le rattachement des paroisses de Villeurbanne. La logique d'une intégration approfondie de cet espace de confins, en reliant en quelque sorte deux périphéries opposées géographiquement l'une à l'autre, n'est sans doute pas absente dans les choix de l'Archevêché. Faut-il y voir également la volonté de favoriser les contacts entre une paroisse très urbanisée et un archiprêtré plus rural et agricole, dans la ligne de ce que réclament par exemple les articles du journal *Paroisses nouvelles* ? Les réalités économiques et sociologiques sont cependant plus complexes. La partie orientale de Villeurbanne, on l'a dit, est restée agricole jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>1412</sup>. Inversement, la région de Tarare est très tôt marquée par la production de textiles industriels (tissage et moulinage), y compris de façon dispersée dans les campagnes alentour (c'est-à-dire dans les paroisses marraines de Cusset). La ville de Tarare reste après 1945 un important centre régional et national de fabrication du voile d'ameublement, en rhodia puis en tergal à partir de la fin des années 1950. À partir des années 1960 justement, les industries textiles de la région de Tarare entrent en crise, ce qui n'est pas sans évoquer - certes dans des contextes différents mais dans une grande proximité chronologique - le processus de désindustrialisation dont parle Marc Bonneville dans le cas de Villeurbanne à partir du début des années 1960<sup>1413</sup>. Les réalités économiques ne sont donc pas si différentes entre les partenaires du parrainage. Dès lors, est-ce que ce sont ces points communs qui ont été pris en compte ? Ces considérations ont-elles joué un rôle dans le choix des paroisses marraines ? Il est difficile de l'affirmer faute de preuve. Il ne faudrait pas non plus sur-interpréter une décision et vouloir absolument identifier et prêter aux acteurs des intentions et un savoir qu'ils n'ont pas nécessairement. Il reste que ces convergences mises à jour *a posteriori* ne sont pas à exclure pour saisir la nature des rapports qu'entretiennent une paroisse filleule et ses consœurs.

Ces rapports se traduisent essentiellement par des prises de contacts régulières, condition nécessaire (et suffisante dans le cas de Cusset !) pour bénéficier de la générosité des paroisses marraines. Une correspondance s'est établie entre le père Loison et les curés de l'archiprêtré de Tarare et du secteur d'Amplepuis, mais c'est avant tout par des visites annuelles que l'équipe sacerdotale de Cusset et le Comité de l'Association paroissiale maintiennent le lien avec les fidèles du Haut-Beaujolais. La première mention de visite à une paroisse marraine date d'avril 1961 et figure dans le cahier d'annonces, comme pour chaque

---

<sup>1412</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, p. 42-43.

<sup>1413</sup> Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière...*, *op. cit.*

visite ultérieure : « Le père Flochon, accompagné d'un groupe de paroissiens, est allé aujourd'hui à la paroisse des Sauvages, une de nos paroisses marraines, pour parler à cette communauté chrétienne de nos activités et de la nécessité d'une nouvelle église »<sup>1414</sup>.

Ces visites s'organisent souvent autour d'un même rituel. Un prêtre de l'équipe sacerdotale est systématiquement présent. Il s'agit souvent du père Loison, mais ses confrères font également quelques trajets, comme le père Alfred di Cerbo aux Sauvages en septembre 1962 et à Joux un mois plus tard. Il s'agit toujours d'un dimanche, afin de toucher le plus grand nombre. Le prêtre de Saint-Julien assure la prédication des messes de la (ou des) paroisse(s) marraine(s) visitée(s). Les curés insistent cependant pour que des laïcs l'accompagnent : « Il est bon que quelques paroissiens accompagnent celui d'entre nous qui va prêcher, pour que le contact avec les paroisses marraines soit plus vrai »<sup>1415</sup>. La recherche d'authenticité n'a pas seulement une finalité pécuniaire. Le groupe de paroissiens en visite représente la communauté de Cusset. C'est « en notre nom », explique Jacques Loison à ses paroissiens, que parlent les laïcs qui accompagnent le prêtre au cours de ces « journées de prédication et d'offrande »<sup>1416</sup>. Le cas idéal est le déplacement d'une famille<sup>1417</sup>. En effet, le témoignage d'un couple et la présence de leurs enfants à l'église rendent concrets les thèmes développés par l'ODPN et les associations paroissiales : installation de jeunes foyers avec souvent des enfants en bas-âge ; difficultés pour l'éducation et la transmission de la foi chrétienne en l'absence de lieu de culte... Les catholiques de Tarare et d'Amplepuis peuvent dès lors mettre des visages et des prénoms sur les mots « Cusset », « Villeurbanne » et « paroisse filleule ». Sans compter l'importance des conversations qui se nouent entre cette famille et les paroissiens dans ce que l'on pourrait appeler la *sociabilité du parvis* à la sortie de l'église. C'est là, sans doute même plus qu'ailleurs, dans l'échange de poignées de main, de banalités et de questions concrètes, que se créent des liens entre la paroisse nouvelle et les fidèles des cantons ruraux. L'identification est sans doute moindre lorsque seulement un ou deux laïcs accompagnent le prêtre, ce qui est souvent le cas. Le voyage inverse se fait également, quoique moins fréquemment d'après les sources disponibles : des représentants des paroisses marraines viennent rendre visite à leur paroisse filleule, parfois en nombre<sup>1418</sup>. Il

---

<sup>1414</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 30 avril 1961.

<sup>1415</sup> Idem, 25 août 1963.

<sup>1416</sup> Idem, 14 octobre 1962 et 13 septembre 1964.

<sup>1417</sup> C'est le cas par exemple le dimanche 13 septembre 1964 dans les paroisses de Valsonne et Dième (APSJC, Ba3).

<sup>1418</sup> À l'« importante délégation » des paroisses-marraines de l'archiprêtré de Tarare en visite le 11 novembre 1969, l'Association paroissiale propose un programme construit sur l'enjeu central de la croissance urbaine et articulé sur les étapes du raisonnement qui a conduit à la construction d'un nouveau lieu de culte : promenade

s'agit pour eux, au-delà du discours tenu sur le renforcement des liens de charité et de communion, de vérifier l'avancée des travaux et de pouvoir rendre compte auprès des souscripteurs du Beaujolais de la bonne utilisation par les Villeurbannais des fonds donnés.

Dans quelle mesure ce parrainage a-t-il été utile pour le financement de la nouvelle église de Cusset ? Sur toute la période de parrainage (1961-1973 pour l'archiprêtré de Tarare, 1968-1973 pour le secteur d'Amplepuis), le montant des sommes recueillies s'élève comme suit :

---

commentée dans le quartier de Cusset, visite de l'ancienne église, messe, visite de la nouvelle église et vin d'honneur (APSTC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 3 novembre 1969 ; Ca3, 1970).

Fig. 17 : Bilan financier du parrainage de Saint-Julien de Cusset, 1961-1973.

	Paroisses marraines de l'archiprêtré de Tarare (1961-1973)	Paroisses marraines du secteur d'Amplepuis (1968-1973)	Total des paroisses marraines (1961-1973)
Total des sommes recueillies par les paroisses marraines (dons, quêtes, souscriptions, divers)	164 371 francs	32 818 francs	197 189 francs
Pourcentage par rapport au total des sommes recueillies par les paroisses marraines (1961-1973)	83,4 %	16,6 %	100 %
Moyenne annuelle des sommes recueillies sur l'ensemble de la période (1961-1973)	12 644 francs	2 524 francs	15 168 francs <sup>1419</sup>
Moyenne annuelle des sommes recueillies sur la période d'exercice de chaque marraine	12 644 francs (1961-1973)	5 470 francs (1968-1973)	X

Au total, , l'ensemble des sommes recueillies par toutes les paroisses marraines pour la période 1961-1973 ont permis de financer un quart de la totalité des dépenses engagées pour la construction, tous frais compris (coût de la construction, dépenses concernant les abords et les branchements, honoraires d'architectes)<sup>1420</sup>. L'effort des paroisses marraines a donc été considérable et prouve l'efficacité du dispositif mis en place par l'ODPN lorsque marraines et filleule « jouent le jeu ». On peut certes invoquer la relative richesse de ces paroisses du

<sup>1419</sup> Un chiffre confirmé par l'exercice de l'année 1971, avec un apport financier des paroisses marraines qui s'élève à 15 500 francs (APSJC, Ca3, 14 novembre 1971)

<sup>1420</sup> La totalité des dépenses s'élève en effet à 787 892,85 francs (APSJC, Ca3, lettre de l'Association paroissiale aux paroissiens des églises marraines, 1973). Les paroisses de l'archiprêtré de Tarare couvrent donc environ 21 % de cette somme (164 371 francs), celles du secteur d'Amplepuis environ 4 % (32 818 francs).

Beaujolois, même si la région de Tataré connaît les difficultés économiques évoquées plus haut. La réussite de ce financement tient sans doute davantage à la régularité des dons et quêtes en provenance de ces mairaines, entretenus par les nombreuses visites effectuées par l'équipe de Cusset. Ce que l'Association paroissiale appelle la « fidélité » : « Une aide, c'est bien, une aide qui dure : c'est mieux, une aide qui dure sans bruit : c'est admirable et c'est étonnant. C'est ce que fut la vôtre. Soyez-en remerciés »<sup>1421</sup>. Les dons des souscripteurs toutes paroisses réunies n'ont jamais été inférieurs à 6 000 francs par an sur toute la période, les quêtes ne sont jamais descendues en dessous de 5 000 francs par an dès 1962.

### 3. Le recours aux emprunts

Malgré ces bons résultats, l'Association paroissiale est dans l'incapacité de financer la construction de la nouvelle église sur la seule base des quêtes, souscriptions et dons, y compris en y ajoutant ceux des paroisses mairaines. C'est l'Office diocésain qui propose à l'Association paroissiale en juin 1965 de recourir à l'emprunt. Tel qu'il se présente, celui-ci comporte deux volets distincts, bien que l'ODPN constitue le dossier dans les deux cas : d'une part, l'Association souscrit un emprunt sans intérêt à l'Office diocésain ; d'autre part, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) complète le capital manquant, à échéance de quinze ans et au taux de 5 % d'intérêts<sup>1422</sup>. Cette formule est adoptée mais la question des prêts ne s'est pas réglée sans difficultés ni quiproquos.

Le prêt met par exemple en évidence la question centrale du *temps*. En juin 1965, l'Office diocésain estime les négociations suffisamment avancées à propos des terrains pour presser les paroissiens de Cusset de formuler leur demande de prêts. La date du 15 août est présentée comme un ultimatum, au-delà duquel toute demande de recours à l'emprunt ne sera plus entendue<sup>1423</sup>. Pour l'Association paroissiale, l'appel aux prêts est une évidence, mais le temps des grandes vacances n'a pas permis de réunir les membres du Comité et d'avancer de façon suffisante sur ce dossier<sup>1424</sup>. D'autant que les représentants de l'association de Cusset, contrairement à l'équipe permanente de l'ODPN, se voient ponctuellement, une à deux heures

---

<sup>1421</sup> APSJC, Ca3, lettre de l'Association paroissiale aux paroissiens des églises mairaines, 1973.

<sup>1422</sup> APSJC, Ca6, lettre de H. Gaillard à Gabriel Maucuer, 30 juin 1965.

<sup>1423</sup> « N'ayant pas reçu de réponse de votre part, j'ai conclu que l'Association paroissiale peut réaliser son programme de construction sans avoir besoin d'un tel emprunt » (APSJC, Ca6, lettre de H. Gaillard à Gabriel Maucuer, 24 septembre 1965).

<sup>1424</sup> Une seule réunion avec « discussion sur les possibilités de prêts » a pu se tenir, le 9 juillet (APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 9 juillet 1965).

seulement par semaine en moyenne, et ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'association. Il y a donc des différences de rythme et d'appréciation de la durée dans la gestion du projet entre les paroissiens de Cusset et l'équipe de Mgr Mazioux, ces dissonances ne facilitant pas la coordination. D'autre part, le retard pris dans l'avancée du projet ne justifie pas, aux yeux de Gabriel Maucuer, un plan de financement rigoureux dans l'immédiat qui obligerait à commencer à rembourser un prêt, alors que rien n'est encore définitivement arrêté avec l'architecte<sup>1425</sup>.

De façon prévisible, les discussions sur le montant des emprunts conduisent également à des tensions entre l'ODPN et l'Association paroissiale. En septembre 1965, la demande de prêt envoyé à l'Office diocésain s'élève à 385 000 francs (150 000 francs demandés à l'ODPN et 235 000 francs sous la forme d'un crédit auprès de la CDC)<sup>1426</sup> et ne semble pas avoir donné lieu à une réaction de l'Archevêché. Quelques mois plus tard, l'Association paroissiale est même sûre de pouvoir disposer d'un prêt total de 450 000 francs (150 000 francs du diocèse sans intérêt et 300 000 francs de la CDC avec intérêts)<sup>1427</sup>. C'est pourtant 200 000 francs de plus que le montant total des crédits (250 000 francs) qui seront en réalité alloués aux paroissiens de Cusset (prêt de 100 000 francs sans intérêt sur cinq ans par l'ODPN et prêt de 150 000 francs à 5,70 % sur quinze ans auprès de la CDC)<sup>1428</sup>. Promesses non tenues d'un côté contre explications mal interprétées de l'autre : les critiques que s'adressent les deux partenaires au printemps 1966 sont vives<sup>1429</sup>, mais elles n'altèrent pas durablement leurs relations, sans doute parce que l'Association paroissiale est de toute façon prisonnière des choix financiers de l'ODPN. Il est à remarquer enfin que ce recours à l'emprunt n'est pas ouvertement annoncé aux paroissiens, vraisemblablement pour ne pas stopper les dons des fidèles, quand bien même certains d'entre eux exigent une plus grande transparence dans la

---

<sup>1425</sup> « Nous avons bien reçu vos lettres des 30 juin et 24 septembre 1965. Il n'est nullement dans les possibilités de notre Association paroissiale de réaliser son programme de construction sans recourir à l'emprunt. Compte tenu de l'avancement [sic] de notre projet, nous ne prévoyons pas le commencement de nos travaux avant fin 1966 ou début 1967. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas estimé nécessaire de contracter un emprunt trop prématurément » (APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer à H. Gaillard, probablement septembre 1965).

<sup>1426</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer à H. Jaillard, probablement septembre 1965.

<sup>1427</sup> APSJC, Ca7, compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association paroissiale, 11 mars 1966.

<sup>1428</sup> APSJC, Ca6, lettre de H. Jaillard à Gabriel Maucuer, 11 mai 1966 ; APSJC, Ca6, 18 janvier 1969.

<sup>1429</sup> « De toute façon, le Comité estime que votre proposition de mai 1966 est insuffisante. Il avait toujours été entendu que nous pourrions compter sur une aide pouvant atteindre les deux tiers de la valeur totale. Or vous ne nous proposez même pas la moitié de cette valeur. Par contre, vous nous demandez de réunir pendant la seule durée des travaux une somme égale au triple de celle que nous collectons normalement pendant le même temps. Cela nous paraît impossible, d'autant plus que notre paroisse est située dans une zone peuplée de familles aux moyens très modestes » (APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer à l'ODPN, 15 avril 1967) ; « Il n'a jamais été dit que l'ODPN vous fournirait en prêts les deux tiers du coût total. Je ne sais d'où peut venir cette erreur. Peut-être d'une fausse interprétation de ce que nous avons répété souvent : un projet ne peut raisonnablement être engagé que lorsque le promoteur possède au moins le tiers de la dépense (ce n'est pas tout à fait la même chose !) » (APSJC, Ca6, lettre de H. Jaillard à Gabriel Maucuer, 20 avril 1967).

gestion financière de la construction. Le père Loison raye ainsi de son cahier d'annonces les formulations renvoyant au crédit et à son montant<sup>1430</sup>.

Pourtant, le recours à l'emprunt s'avère lui aussi insuffisant. Le total général des sommes réglées au début de l'année 1972 s'élève à plus de 835 000 francs. Bien que ce chiffre prenne en compte le remboursement des intérêts de l'emprunt auprès de la CDC, il est cependant très loin du budget initialement prévu par l'ODPN et l'Association paroissiale (500 000 francs). Or, à cette date, l'équilibre financier n'est pas trouvé : le paiement des entreprises pour la construction elle-même, les honoraires d'architectes, les dépenses annexes (secrétariat) et surtout la fin du remboursement des emprunts<sup>1431</sup> exigent des liquidités supplémentaires, à hauteur de 278 000 francs jusqu'en 1984<sup>1432</sup>. Malgré l'aide des paroisses marraines qui ne fléchit pas (15 500 francs encore pour l'année 1971<sup>1433</sup>), la situation est jugée critique au début des années 1970. Pour faire face aux échéances, l'Association paroissiale décide de vendre la salle de cinéma « Le Dauphin » qui n'est plus utilisée, ainsi que son terrain. Dans un quartier en manque d'espaces libres, cette mise sur le marché ne tarde pas à trouver des candidats. La direction des PTT se dit intéressée et l'option qu'elle pose en tant qu'organisme public a pour effet de retarder les négociations avec les autres acheteurs potentiels. En 1974, deux ans après l'annonce de la vente, le bien est cédé à un « expert immobilier » pour 360 000 francs<sup>1434</sup>.

C'est donc semble-t-il la logique financière qui l'a emporté. Ce capital permet de mettre fin au parrainage des paroisses du Beaujolais après douze ans de soutien<sup>1435</sup>. La vente dégage même un surplus. Une partie est conservée sur le compte de la paroisse pour les dépenses d'entretien et d'aménagement des abords des années suivantes, le reste est « placé à

---

<sup>1430</sup> « L'attente prolongée a permis au Comité paroissial de constituer une avance de 28 millions d'anciens francs, grâce aux dons et aux fêtes annuelles, grâce aussi aux offrandes des quinze paroisses marraines. Maintenant que la construction commence, il faudra en assurer le financement qui se montera à environ 75 millions d'AF. Un emprunt du diocèse nous aidera en partie qui dépassera de beaucoup les sommes recueillies. Pour ce Noël, le Comité projette de monter une opération » (APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 19 novembre 1967).

<sup>1431</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 11 octobre 1971.

<sup>1432</sup> Le calcul s'est appuyé sur les chiffres donnés par une lettre du Comité destinée aux membres de l'Association paroissiale le 14 novembre 1971 (APSJC, Ca3) affirmant : « La situation est difficile pour ceux qui s'y intéressent de près: nous l'avons exposée à l'AG du 27 octobre 1971 : 1° Il reste à payer: 45 000 francs en 1972, 66 000 francs en 1973-1974, 32 000 francs en 1975, 15 000 francs jusqu'en 1984 [il s'agit vraisemblablement d'un montant annuel]. Il faut les trouver ».

<sup>1433</sup> APSJC, Ca3, lettre du Comité destiné aux membres de l'Association paroissiale, 14 novembre 1971.

<sup>1434</sup> APSJC, Ca3, lettre de l'Association paroissiale aux paroissiens des églises marraines, 1973. Sur ce terrain est construit l'ensemble de résidences dit « Les Terrasses de Saint-Julien » (Jean-Paul Masson, « Association paroissiale d'éducation populaire », *op. cit.*).

<sup>1435</sup> « Nous sommes donc dans une situation nouvelle : il nous est possible désormais de faire face, sans votre aide, à nos échéances. Le moment est donc venu de vous libérer de votre engagement vis-à-vis de nous, et de vous dire très fort notre reconnaissance » (APSJC, Ca3, lettre de l'Association paroissiale aux paroissiens des églises marraines, 1973).

l'Office diocésain »<sup>1436</sup>. C'est donc grâce à la liquidation d'une partie du patrimoine de la paroisse que la nouvelle église a pu être entièrement financée. Le cas de Cusset est en cela conforme au schéma observé à l'échelle du diocèse<sup>1437</sup>.

### III. LES ENJEUX POLITIQUES DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE : QUELLES FONCTIONS POUR L'ASSOCIATION PAROISSIALE DANS LE QUARTIER ?

En dehors de l'enjeu financier, l'institutionnalisation d'une association paroissiale lors de la construction de la nouvelle église a donné lieu à de nouveaux rapports entre les paroissiens du quartier et l'Archevêché. Il ne s'agit pas de monter en généralité et sans nuances la structuration d'un champ de forces exclusivement local. Néanmoins l'analyse des liens moraux, juridiques et personnels qui unissent l'Association paroissiale à l'Office diocésain permet d'esquisser les contours d'une « communauté d'habitants » qui se reconnaît dans le projet de nouvelle église.

---

<sup>1436</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 30 mai 1974.

<sup>1437</sup> Voir chapitre 12.

## A. L'ASSOCIATION PAROISSIALE : UN RELAIS PASSIF DE L'ODPN ?

### 1. Un organe de gestion au service de l'Office diocésain

Plusieurs indices montrent que l'association paroissiale de Cusset applique et entend appliquer à la lettre les directives de l'Office diocésain en matière de construction de lieux de culte.

Le père Loison se fait d'abord le fidèle relais de l'Archevêché et de la *Semaine religieuse* lorsqu'il s'agit d'organiser une quête pour les églises nouvelles, en particulier lors de la fête du Christ-Roi chaque automne et ce, avant même la création de l'Association paroissiale et la mise en route du projet d'église nouvelle à Cusset. La quête est parfois appuyée par un encart du Comité dans la feuille paroissiale<sup>1438</sup>.

D'autre part, le curé et l'Association paroissiale mettent scrupuleusement en application les consignes de l'Office diocésain lors des campagnes diocésaines de mobilisation. C'est par exemple le cas le 30 octobre 1960 où il s'agit à la fois de se faire le relais efficace d'une transmission d'informations de l'Office diocésain vers les fidèles et de contribuer à la réussite d'un appel aux dons : « Selon les directives de l'Archevêché, nous allons maintenant procéder à la distribution de la brochure sur les églises nouvelles. Des membres de notre communauté vont passer près de vous pour vous donner cette brochure. Nous vous demandons de n'en prendre qu'une par famille. De plus, cette brochure n'est pas donnée aux enfants. L'avant-dernière page de cette brochure comporte un coupon-réponse. Ceux qui le voudront mettront sur ce coupon-réponse leur nom et adresse ainsi que la somme qu'ils s'engagent à verser chaque année aussi longtemps qu'ils le pourront. À titre indicatif, l'Archevêché propose la somme de 2 000 [francs], étant bien entendu que chacun verse selon ses possibilités, soit moins, soit plus. Le coupon-réponse une fois rempli sera remis à M. le

---

<sup>1438</sup> Par exemple : APSJC, Ba3, cahier d'annonces des dimanches 20 octobre 1957, 25 octobre 1959, 29 octobre 1961, 28 octobre 1962, 25 octobre 1963 ; Ca6, lettre de l'Association paroissiale aux paroissiens de Cusset, octobre 1965.

curé soit directement, soit par la boîte aux lettres de la cure, et cela sans trop tarder »<sup>1439</sup>. De même, le journal *Paroisses nouvelles* est distribué à la sortie de la messe comme le souhaite l'équipe de Mgr Mazieux, ce qui renforce d'autant l'effort de propagande pour le financement de la nouvelle église de Cusset<sup>1440</sup>.

En outre, la convention signée entre l'Association paroissiale et l'Association diocésaine est bien celle que souhaite voir appliquer l'Office diocésain : l'exemplaire signé par les deux parties qui figure dans les archives de la paroisse reprend mot pour mot le modèle envoyé par les services de Mgr Mazieux<sup>1441</sup>. Or, ce cadre juridique est très contraignant pour l'association locale : dépendance directe à l'égard de l'Archevêché dont l'Association paroissiale n'est que la « simple mandataire » ; responsabilité financière totale de l'Association paroissiale pour les risques encourus tout en subissant un contrôle permanent sur ses ressources ; accès à la propriété pour la seule Association diocésaine. L'Association paroissiale doit se conduire en fidèle exécutante des directives de l'ODPN tout en assumant les aléas financiers et en assurant le suivi des travaux. Choisis par le père Loison, les membres actifs de l'association n'ont pas émis de réserves, d'après les sources consultées, sur le contenu de la convention.

Enfin, les membres du Comité sont soucieux d'écouter les consignes de l'Office diocésain. Ils participent ainsi aux réunions d'information organisées par l'ODPN à destination des « délégués paroissiaux », c'est-à-dire des curés-bâisseurs et des représentants des laïcs membres des associations paroissiales<sup>1442</sup>. En réunion de Comité, lecture est faite des lettres et circulaires de l'ODPN<sup>1443</sup>. Le projet de nouvelle église, conformément à la procédure établie par l'Office diocésain, est examiné par la commission de Programme lors d'une réunion avec le curé Loison. Le compte-rendu est très clair : c'est « la commission [qui],

---

<sup>1439</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 30 octobre 1960. La brochure remise n'est pas le fascicule de soixante-dix pages signé de Mgr Mazieux et intitulé *Les églises nouvelles dans le diocèse de Lyon* étudié au chapitre 5, plus tardif (1963 ou 1964). Il s'agit sans aucun doute d'une présentation plus succincte.

<sup>1440</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 17 décembre 1962 ; Ba3, cahier d'annonces du dimanche 30 décembre 1962.

<sup>1441</sup> APSJC, Ca6, convention entre l'Association diocésaine de Lyon et l'Association paroissiale de Saint-Julien-de-Cusset signée 21 novembre 1963 par le chanoine Buttin (pour l'Association diocésaine) et Gabriel Maucuer (pour l'Association paroissiale).

<sup>1442</sup> C'est le cas pour celle organisée le dimanche 15 décembre 1963 dans une salle de l'ensemble paroissial de Sainte-Marie-de-la-Guillotière (APSJC, Cb1, comptes-rendus du comité d'administration, 15 octobre 1963 et 11 février 1964).

<sup>1443</sup> « Lecture de lettres de l'OD et de ses circulaires » (APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 22 avril 1964) ; « Fournit les renseignements demandés par la circulaire ODPN n°18 du 27 octobre 1961 », (APSJC, Ca6, 22 décembre 1961).

après étude des documents présentés par le curé Loison, définit comme suit le programme [...] », sans modification possible<sup>1444</sup>.

Les membres du Comité savent cependant se servir de l'autorité compétente de l'ODPN et tourner à leur avantage la discipline financière qu'elle impose, notamment dans la négociation avec les autres partenaires. L'Association paroissiale fait ainsi remarquer aux architectes Vial en décembre 1964, à propos du premier avant-projet d'église, la trop forte disproportion entre l'estimation qu'ils proposent et « les chiffres auxquels on aboutit en suivant les directives de la circulaire n°32 du 1<sup>er</sup> octobre 1964 de l'ODPN [...] :

I. Évaluation du projet présenté :

- selon circulaire n°32 ODPN : 550 000 francs
- estimation VIAL : 800 000 francs, soit 45,5 % de différence.

II. Évaluation du projet sans la tribune

- selon circulaire n°32 ODPN : 425 000 francs
- estimation VIAL : 600 000 francs, soit 41 % de différence ».

Ces plus-values vouent le projet à un refus certain de la part de l'Office diocésain : « Tout projet qui ne tiendrait pas compte des données ci-dessus ne sera même pas présenté à l'examen de la Commission technique d'art sacré »<sup>1445</sup>. La Commission d'art sacré a également donné ses conclusions et rendu son avis favorable, sans lequel la poursuite des pourparlers avec les architectes est déclarée invalide par l'ODPN<sup>1446</sup>.

---

<sup>1444</sup> APSJC, Ca3, procès-verbal de la réunion de la Commission des programmes, 27 juin 1962. Une première évocation de la « convocation » du père Loison à cette réunion est repérée en APSJC, Ca6, lettre de Garnier à l'abbé Loison, 26 avril 1962.

<sup>1445</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 21 décembre 1964 (citation de la circulaire ODPN n°32, § 4) ; une autre lettre de Gabriel Maucuer aux architectes évoque « l'avant-projet modifié d'après les directives de l'Archevêché » (APSJC, Ca6, 19 février 1965).

<sup>1446</sup> « Je vous adresse ci-dessous la conclusion de la Commission technique et d'art sacré, relative à l'avant-projet de Saint-Julien-de-Cusset. Le projet est bon. Il paraîtrait cependant souhaitable que l'accès principal soit desservi par une rampe plutôt que par un emarchement et que le signal soit simplifié [...]. Je vous demande d'adresser copie de ma lettre à votre architecte » (APSJC, Ca2, lettre de H. Jaillard à Gabriel Maucuer, 23 mars 1966 ; voir aussi Ca6, lettre des architectes Vial au président de l'Association paroissiale, 23 février 1966 ; Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 11 mars 1966).

## 2. Des résistances à l'instrumentalisation

### a) Mises à distance des directives centrales

Bien que les membres du Comité relaient donc dans l'ensemble fidèlement les directives de l'Office diocésain, l'Association paroissiale n'entend pas s'en tenir uniquement au rôle de courroie de transmission que lui assigne l'Archevêché, dans un processus qui échapperait aux premiers bénéficiaires du nouveau lieu de culte. Garder une relative autonomie passe ainsi par le refus du seul modèle centre-périphérie dans la diffusion de l'information. L'imposition des normes est fréquemment relativisée. Trois exemples peuvent en témoigner.

D'une part, certains membres du Comité se disent un moment préoccupés de trouver d'autres paroisses marraines que celles imposées par l'Office diocésain en 1961. C'est le cas d'Alain Paquier, expert-comptable de son métier et trésorier de la jeune association en janvier 1962. Il propose de rechercher des « paroisses marraines étrangères »<sup>1447</sup>, avec une ambiguïté sur le dernier terme : a-t-il des connaissances hors des frontières nationales dont il pourrait espérer le soutien ? Ou le secrétaire de séance (qui n'est pas le trésorier) qui a rédigé cette phrase fait-il seulement allusion à des paroisses extérieures au parrainage « estampillé ODPN » ? Il y a, quoi qu'il en soit, de très fortes chances pour qu'une telle ouverture ne se soit pas concrétisée car aucune trace de parrainage complémentaire n'a été trouvée. Mais cette demande révèle une prise de distance à l'égard du modèle classique de parrainage imposé par l'Office diocésain.

D'autre part, les choix à effectuer en matière d'architecture et d'aménagement intérieur ont donné lieu à des visites dans d'autres paroisses de l'agglomération afin d'élargir le champ des possibilités. Le type de banc d'église souhaité par les membres du Comité est celui qu'utilisent par exemple les paroissiens de Sainte-Foy-lès-Lyon et du Terrailon à Bron<sup>1448</sup>. Au cours d'une réunion du Comité portant sur le coût de la nouvelle église, un des membres signale qu'« il existe à Chambéry une église circulaire très économique »<sup>1449</sup>. Dans les archives paroissiales a également été retrouvé un bulletin de souscription pour l'église

---

<sup>1447</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 15 janvier 1962.

<sup>1448</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 23 septembre 1967.

<sup>1449</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 23 avril 1965. Il s'agit de l'église Saint-Jean-Bosco dans le quartier du Biollay achevée en 1956 (Pierre Jomain architecte).

nouvelle Notre-Dame-de-Beauregard à La-Celle-Saint-Cloud (Yvelines)<sup>1450</sup>. Ces illustrations témoignent d'une circulation des modèles qui ne passe pas nécessairement par des directives venues de l'Archevêché mais fait appel aux relations interpersonnelles ou à la capacité de s'informer. Pour les membres du Comité, il est légitime que l'Office diocésain se prononce sur le projet dans sa globalité, mais l'Association paroissiale garde une liberté d'appréciation et de choix dans le dialogue avec les architectes. L'article 2 de la convention établie entre l'Association paroissiale et les architectes stipule que « le programme de la construction a été, d'une part arrêté dans ses grandes lignes par la Commission des programmes de l'ODPN, d'autre part *explicité* [c'est nous qui soulignons] par l'Association paroissiale dans un commentaire ; le programme et le commentaire sont annexés au présent contrat [...] »<sup>1451</sup>.

Enfin, des maladresses dans le langage peuvent être interprétées comme un obstacle dans les relations entre certains laïcs du Comité et l'institution ecclésiale. On trouve par exemple dans les comptes-rendus de réunion du Bureau des erreurs de formulation renvoyant - à moins qu'il ne s'agisse de lapsus - à une méconnaissance de la hiérarchie catholique (« Mr Loison » pour le curé<sup>1452</sup>, deux fois « Mrg Mazioux »<sup>1453</sup>) de la part du secrétaire de séance Pierre Péguin, qui travaille pourtant dans l'enseignement supérieur<sup>1454</sup>.

### ***b) L'affaire du terrain « ex-Nicod » : des intérêts divergents dans la négociation***

L'ODPN est plus directement mis en cause dans l'affaire du terrain dit « ex-Nicod ». Cet épisode est un bon révélateur des rapports parfois tendus entre l'Association paroissiale et l'Office diocésain.

Le Comité souhaite que cette parcelle soit acquise par l'Association diocésaine, en plus de celles prévues initialement, afin d'agrandir la nouvelle église. Dans la mesure où l'avant-projet retenu par l'Association paroissiale intègre ce terrain, le Comité conditionne la poursuite du projet à l'achat de cette parcelle : « Nous allons accélérer les études et nous désirerions être assurés que l'Association diocésaine sera propriétaire de la totalité de ce

---

<sup>1450</sup> APSJC, Ca3, sans date, probablement 1970.

<sup>1451</sup> APSJC, Ca6, « Convention réglant les modalités de l'intervention de MM. Charles et René Vial architectes pour la construction de l'église nouvelle de la paroisse de Saint-Julien-de-Cusset », 26 avril 1966.

<sup>1452</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 4 septembre 1962.

<sup>1453</sup> APSJC, Ca2, compte-rendu de réunion, 11 octobre 1963.

<sup>1454</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 20 novembre 1961.

terrain dans les plus brefs délais. À ce jour, nous croyons savoir que seule la parcelle cédée par la famille Beaumont est acquise. La parcelle de la ville de Villeurbanne n'a pas encore été achetée. Pour la parcelle ex-Nicod, un nouveau rapprochement avec M. Combe, propriétaire, vient d'être tenté, depuis un mois environ. Le Comité pense être en possession d'un projet valable avant la fin juillet 1965. Il a décidé de stopper les démarches à ce stade, s'il n'est pas assuré que l'Association diocésaine sera propriétaire de la totalité du terrain, à la même date »<sup>1455</sup>. Une telle acquisition, rendue incertaine du fait de négociations difficiles avec le vendeur, n'est pas du tout indispensable aux yeux de Garnier (ODPN), soucieux de conduire le projet avec efficacité. Le collaborateur de Mgr Mazioux dit « être très surpris de la position » prise par l'Association paroissiale<sup>1456</sup>. Gabriel Maucuer fait explicitement état de ce conflit aux architectes en octobre 1965 : « Nous vous informons que contrairement à ce que désire l'ODPN, nous ne voulons pas dissocier du projet la parcelle du terrain Nicod. Cela retardera peut-être le dépôt officiel du projet, tant que le Diocèse ne sera pas propriétaire de la parcelle Nicod »<sup>1457</sup>.

Cette querelle qui peut sembler anecdotique est en réalité révélatrice du positionnement d'une association paroissiale dans le cadre de négociations engagées avec d'autres acteurs concernés par les transactions foncières. L'ODPN, faute de mieux, doit se contenter de promesses écrites de la part de la municipalité locale<sup>1458</sup>. Assurée du soutien d'un maire socialiste qui n'a à aucun moment cherché à entraver le projet des paroissiens de

---

<sup>1455</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer à Garnier (ODPN), 5 juin 1965.

<sup>1456</sup> APSJC, Ca6, lettre de Garnier (ODPN) à Gabriel Maucuer, 9 juin 1965.

<sup>1457</sup> APSJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 24 octobre 1965. Le même avait écrit quelques semaines auparavant à l'ODPN : « a) Le comité juge indispensable, pour de multiples raisons, l'acquisition du terrain ex-Nicod par l'Office diocésain [...]. c) le Comité a approuvé le plan de situation de l'église sur la totalité du terrain, et le plan d'ensemble de l'église nouvelle (projet n°7) présenté par MM. les architectes ; d) le Comité ne pourra pas déposer le dossier de demande de permis de construire tant que l'OD ne sera pas propriétaire de la totalité du terrain, puisque la nouvelle église empiète sur la parcelle ex-Nicod dans son implantation définitive. Compte tenu des dernières démarches effectuées, le Comité remercie très vivement l'Office diocésain pour les efforts qu'il déploie dans le but d'arriver à une entente avec le propriétaire de la parcelle ex-Nicod. » (APSJC, Ca6, 5 juin 1965).

<sup>1458</sup> « 1. Depuis le 22 février 1963 j'ai l'engagement écrit de la ville de Villeurbanne de nous céder la parcelle en bordure du cours Émile-Zola, engagement à nouveau confirmé par lettre du 12 janvier 1965 de la Mairie de Villeurbanne. Mais cette cession doit se faire par échange contre une autre parcelle que l'Association diocésaine a mise à la disposition de la Ville de Villeurbanne dans le quartier des Brosses. Des difficultés purement administratives font que l'acte notarié d'échange ne sera pas passé avant plusieurs mois.

2. Par lettre du 1<sup>er</sup> août 1964, la Mairie de Villeurbanne nous confirme que "la propriété ex-Nicod, en façade sur la petite rue Pasteur constituera bien le parvis de la future église de Cusset".

3. Enfin par devant la mairie de Villeurbanne, M. Combe s'est engagé à vendre la parcelle ex-Nicod à l'Association diocésaine [...]. Si donc un projet bâti sur ces données et répondant à votre programme nous avait été présenté dans des délais normaux, la demande de permis de construire eût été depuis longtemps déposée et j'affirme qu'elle eût été ratifiée sans difficulté, tant par le Ministère de la Construction que par la Mairie de Villeurbanne. Ma conclusion est donc fort nette : votre souci majeur doit être de faire sortir un projet valable sur les bases maintes fois définies et il me paraît anormal que vous fassiez dépendre celui-ci des questions de terrains que je considère comme assises sur des textes écrits non ambigus » (APSJC, Ca6, lettre de É. Garnier (ODPN) à l'Association paroissiale, 9 juin 1965).

Cusset, l'Office diocésain atteint ses limites dans la négociation : exiger que la municipalité aille plus vite en besogne - officialiser deux opérations foncières au profit de l'Association diocésaine -, ce serait risquer de porter atteinte à cette bienveillance. Or, Cusset n'est pas le seul quartier de Villeurbanne où des catholiques souhaitent construire un lieu de culte. L'Office diocésain ne peut par conséquent se permettre de compromettre d'autres chantiers prévus ou en cours en se faisant trop insistant voire désagréable auprès des élus municipaux.

Pour l'Association paroissiale, l'intérêt n'est pas exactement le même. Elle ne peut légalement faire une demande de permis de construire qu'une fois assurée que l'Association diocésaine est bien propriétaire de la totalité de la parcelle sur laquelle la nouvelle église sera érigée. En outre, ce projet a été maintes fois discuté et amendé - en juin 1965, c'est le sixième proposé par le cabinet Vial - en réunion de comité, en assemblée générale et au cours de rencontres ou entretiens téléphoniques avec les architectes. Sans compter que « le premier projet de construction de l'église a été rejeté par le MRU. Il a donc fallu envisager de trouver un terrain plus grand vers la rue Pasteur »<sup>1459</sup>. Le projet retenu en juin 1965 est par conséquent le résultat d'un consensus fragile entre plusieurs acteurs, publics et privés. Le Comité ne peut donc pas se contenter de promesses, fussent-elles écrites. Pour l'Association paroissiale comme pour l'ODPN, il faut par conséquent ménager les autres interlocuteurs du marché foncier (qui ne sont pas les mêmes pour les deux dans l'ordre de la négociation) et apparaître auprès de ces acteurs comme des interlocuteurs valables, capables de fournir des garanties sur le bien-fondé de leur démarche.

Cette question renvoie à la place qu'entend occuper l'association paroissiale dans la vie du quartier, en particulier dans sa composante politique. Bien que cette dimension soit rarement évoquée, on peut légitimement s'intéresser à la prétention de l'Association paroissiale de *représenter* tout ou partie de la communauté d'habitants de Cusset.

---

<sup>1459</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 10 avril 1964.

## B. LE LIEU D'UNE PAROLE COLLECTIVE ?

### L'ASSOCIATION PAROISSIALE ENTRE EXPERTISE ET PARTICIPATION

De qui ou de quoi l'Association paroissiale de Saint-Julien-de-Cusset est-elle la représentante ? Il a été dit plus haut que Jacques Loison avait insisté, à l'occasion des visites aux paroisses marraines, sur l'association comme organe de représentation de la « communauté paroissiale ». Les membres de l'association, et en particulier les plus actifs dans le Comité, se considèrent-ils comme des porte-parole ? Au nom de quelle légitimité ?

#### 1. Nature et ambiguïtés d'une légitimité

##### *a) Au cœur de la convention : la logique du mandat*

La convention signée le 21 novembre 1963 entre l'Association diocésaine et l'Association paroissiale est un premier indicateur du rôle dévolu à l'équipe locale. Signe minime mais réel de son institutionnalisation et d'une reconnaissance par ses membres de la place qu'elle entend occuper dans les négociations et la conduite du projet, le Comité commande du papier à entête au moment où cette convention est rédigée<sup>1460</sup>. Le préambule et le premier article reviennent sur les origines du projet et sur la place assignée à chacun des acteurs en présence :

« L'Archevêché ayant décidé de créer un nouveau centre de culte à Villeurbanne a confié à l'Association diocésaine le soin d'acquérir le terrain destiné à servir d'assise aux édifices de ce nouveau centre de culte et de procéder à la construction et à l'aménagement de ces édifices. L'Association diocésaine ne disposant ni des moyens ni des ressources nécessaires pour l'exécution de cette mission, se trouve dans l'obligation pour la mener à bonne fin, de faire appel au concours des habitants du quartier [...]. Répondant à cet appel, les futurs bénéficiaires de ce centre de culte ont formé une association déclarée [...].

---

<sup>1460</sup> « Proposition du contrat entre l'AD et l'AP. Il sera commandé du papier à entête » (APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 9 octobre 1963).

Art. 1<sup>er</sup> : L'Association diocésaine donne mandat à l'association paroissiale :

1° de faire toutes études et de passer avec tous architectes et entrepreneurs tous traités et marchés en vue de la construction et de l'aménagement, sur le territoire acquis par l'Association diocésaine, des édifices.

2° de surveiller l'exécution de ces travaux [...].

3° et d'assurer la collecte de la totalité des fonds nécessaires au financement des travaux »<sup>1461</sup>.

À aucun moment, il n'est dit par l'Archevêché que l'Association paroissiale *représente* une population particulière (des habitants, ou les paroissiens de Cusset par exemple), ou un espace délimité (le quartier, la paroisse). Il est certes question « des [article défini] habitants du quartier » et « futurs bénéficiaires du centre de culte », mais ceux-ci ne sont mobilisés qu'en tant que moyens au service d'une mission dont l'Archevêché aurait eu l'initiative. Alors même que ce sont les paroissiens de Cusset et leur curé qui ont alerté la hiérarchie diocésaine de l'exiguïté de leur lieu de culte, la convention nie cette chronologie pour en reconstituer une autre, plus conforme à l'esprit du mandat, explicitement cité, sur le modèle de l'Action catholique. À la lente prise de conscience par les paroissiens de la nécessité d'un nouveau lieu de culte se substitue la réponse à un « appel » de l'Archevêché, officiellement seul détenteur de l'initiative. C'est uniquement en raison d'une insuffisance de moyens humains, matériels et financiers que l'Archevêché est en quelque sorte *contraint* d'associer à sa mission les habitants du quartier. À *défaut* d'une Association diocésaine suffisamment dotée, l'autorité religieuse, dans un emboîtement décroissant de légitimité, se tourne vers les habitants du quartier qu'elle aurait pu ne pas associer au projet. La convention insiste par conséquent sur la *contingence* qui préside à la création de l'Association paroissiale, l'Archevêché étant reconnu comme la seule instance légitime. D'emblée définie de manière minimaliste, l'Association paroissiale se voit octroyée un rôle d'ajustement, non de propositions et d'innovations. C'est donc un véritable discours sur les origines qui ouvre la convention, fondant et distribuant les rôles de façon inégalitaire dans un bref récit reconstitué.

Il est également intéressant de relever le curieux mélange entre légitimité religieuse et légalité. La « mission » définie par l'Archevêché, qui renvoie à une théologie de la présence divine et de l'Incarnation évoquée plus haut<sup>1462</sup>, doit se couler dans le cadre républicain de la loi 1901 (Association diocésaine ou paroissiale) pour avoir une chance d'aboutir.

---

<sup>1461</sup> APSJC, Ca6, convention entre l'Association diocésaine de Lyon et l'Association paroissiale de Saint-Julien-de-Cusset signée 21 novembre 1963.

<sup>1462</sup> Voir chapitre 6.

Enfin, la tâche de l'Association paroissiale n'est pas de recueillir les avis des habitants sur la future église (emplacement, superficie, architecture) mais de conduire le projet en experts, avec pour seule tâche de mener à bien un processus technique et juridique (« faire toutes études », « passer tous traités et marchés »). La logique de l'efficacité et de la compétence l'emporte sur toute considération d'une participation des habitants à l'élaboration d'un projet. Cette conception seulement « instrumentale » de l'Association paroissiale convient-elle à la majorité des membres actifs du Comité de l'association ?

### ***b) Recrutement et sociologie du Comité***

Si l'adhésion à l'Association paroissiale créée est ouverte sans conditions à toute personne intéressée par le projet de nouvelle église<sup>1463</sup>, le Comité de l'Association paroissiale qui se renouvelle assez peu jusqu'à l'achèvement de la construction s'est constitué initialement sur des bases *de fait* sociologiquement plus définies. Un premier Bureau est constitué le 20 novembre 1961 : l'employé de soierie Charles Gonnet en devient le premier président, assisté de Jean Luciani, ingénieur, comme vice-président ; le trésorier est Henri Prost (profession non mentionnée), assisté d'Alain Paquier déjà cité ; Pierre Péguin, qui travaille dans l'enseignement supérieur, devient secrétaire<sup>1464</sup>. Le curé Loison, qui n'exerce pas de responsabilité statutaire dans le Bureau, est sans doute à l'origine du recrutement de ces membres. Il s'agit donc de représentants des couches moyennes supérieures, voire de la bourgeoisie de Villeurbanne. Il est significatif que le seul représentant du monde du petit salariat, Charles Gonnet, soit dès mars 1962 remplacé à la tête de l'association par l'ingénieur Gabriel Maucuer. Son arrivée met fin en effet à une crise au sein de l'association révélée par les démissions et retraits de souscriptions évoqués plus haut. Au début des années 1960, le Bureau a compté jusqu'à six ingénieurs parmi la dizaine de membres du Comité<sup>1465</sup>. Une certaine stabilité dans le personnel est également à remarquer. Six des douze membres du Bureau élus en mars 1962 ont été constamment réélus jusqu'en novembre 1971, cinq jusqu'en avril 1968.

---

<sup>1463</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces, 8 octobre 1961.

<sup>1464</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 20 novembre 1961.

<sup>1465</sup> Ce poids des ingénieurs est aussi visible dans la mise en place au sein du Comité de plusieurs commissions techniques (« chauffage », « éclairage-sonorisation », « charpente-menuiserie », « maçonnerie ») pour étudier l'avancée du chantier. (APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 18 février 1967).

Est-ce à dire que le Comité n'apparaît pas comme le porte-parole des habitants, dans un quartier majoritairement ouvrier ? S'est-il d'ailleurs pensé comme tel ?

## 2. Représenter la communauté au nom de la compétence

Il faut approfondir quelque peu l'analyse pour éviter tout contresens. Les membres du Bureau sont certes des représentants de la frange la plus aisée de la population de Cusset. Mais il serait caricatural de faire du critère de richesse le seul motif qui ait présidé à la constitution du Comité. Les membres du Bureau sont d'abord des paroissiens connus du curé, pratiquants réguliers et volontaires pour ce type de projet. D'autre part, la présence massive d'ingénieurs dans le Comité n'est sans doute pas étrangère à la nature du projet lui-même : leurs compétences, en particulier techniques, sont les bienvenues pour la mise en œuvre et le suivi du chantier. Elles peuvent en tout cas faciliter le dialogue lors de l'élaboration du projet, laquelle appelle une culture technique que les divers interlocuteurs partagent de fait. Ces compétences sont par exemple abondamment utilisées pour critiquer les devis des entreprises de BTP ou la sélection qu'opèrent les architectes dans le choix des artisans<sup>1466</sup>. Le Bureau est également très vigilant sur les malfaçons qui n'ont pas manqué sur le chantier et n'hésite pas par exemple à donner un avis technique sur le choix des procédés<sup>1467</sup>. Le choix de l'expertise a donc sans doute joué dans la composition, sinon de l'Association paroissiale, au moins de son Bureau, mais pour des raisons pratiques qui tiennent à la construction elle-même. Pour ses membres, c'est même au nom de la compétence que le Comité peut légitimement représenter les intérêts de la communauté et se porter garant du service rendu. L'Association paroissiale écrit ainsi aux architectes en décembre 1962 qu'elle « regrette qu'aucun rendez-vous n'ait été pris de façon à discuter du plan et de permettre le contact humain nécessaire à tout travail

---

<sup>1466</sup> « Nous avons examiné la liste des propositions que vous avez arrêtées et nous sommes au regret de vous informer qu'en ce qui concerne certains lots nous ne sommes pas d'accord avec vous. En particulier, nous voulons étudier de plus près les lots suivants : couverture, lot n°3 ; menuiserie, lot n°6 ; serrurerie, lot n°9. Par la présente, nous ne traiterons que du lot "couverture" [...]. Le prix de l'entreprise SLAMM n'est peut-être pas aussi fantaisiste qu'on pourrait le penser. Veuillez SVP nous faire parvenir l'offre de cette entreprise pour examen par la commission des travaux de notre comité » (APAJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 13 novembre 1967).

<sup>1467</sup> Parmi d'autres exemples, à propos de la vitrerie de la nouvelle église : « Vitrerie-plastique : d'où vient le mal ? À notre avis, il vient de la manière de poser les carreaux, qui est incompatible avec l'importante dilatation du matériau [suit une analyse technique]. Le Comité n'a aucune confiance en ce qui concerne la tenue en place des vitres avec bain de mastic et vous prie de prendre les dispositions qui s'imposent pour que le travail soit effectué dans les règles de l'art. Le fournisseur nous paraît être responsable au même titre que le poseur. De toute façon, nous ne voulons pas être obligés de déboursier un sou de plus pour la réparation de cette malfaçon qui nous a déjà valu de sérieux désagréments » (APAJC, Ca6, lettre de Gabriel Maucuer aux architectes Vial, 21 avril 1969).

fructueux en commun. En effet, *cette église doit être notre église et comme nous représentons dans cette tâche précise la communauté* [c'est nous qui soulignons], nous devons participer à son élaboration et étudier les moindres détails en accord avec vous »<sup>1468</sup>. Dans le même ordre d'idées, les quatre membres du Bureau qui se rendent chez les architectes en décembre 1964 « espèrent emporter des copies de plusieurs projets de façon à en débattre avec tout le Comité »<sup>1469</sup>.

D'autre part, le contexte sociologique de Cusset est également à prendre en compte. Le quartier est majoritairement ouvrier, mais la commune de Villeurbanne est alors soumise à un mouvement de désindustrialisation progressive<sup>1470</sup>. Le quartier de Cusset n'échappe pas à cette tendance : plusieurs usines de mécanique et de métallurgie du quartier sont transférées vers Caluire ou Meyzieux entre 1963 et 1974<sup>1471</sup>. Dans le même temps, la substitution des banques privées à l'aide publique prend de l'ampleur, réservant aux couches sociales réputées solvables les nouveaux programmes immobiliers<sup>1472</sup>. La composition sociologique du Comité est donc à l'image des mutations économiques à l'œuvre dans l'est lyonnais. Jacques Loison est conscient de ces changements dans le quartier. Dans les réponses qu'il donne au questionnaire envoyé par l'ODPN, il écrit à propos de la population du quartier : « Population bourgeoise : pourcentage assez faible, tendant à augmenter avec les nouvelles constructions. 15 à 20 % peut-être !!! »<sup>1473</sup>. Enfin, la volonté du Comité de mobiliser l'ensemble d'un quartier - et non seulement la communauté catholique - montre que l'Association paroissiale ne veut pas s'en tenir à un petit groupe d'experts et de bénéficiaires. Et la recherche de financement n'explique pas tout. Au moment où prend forme le projet, le président Maucuer souhaite un élargissement du Comité<sup>1474</sup>. Le projet de la nouvelle église semble, sinon répondre à une attente, au moins susciter un intérêt qui dépasse le cercle des pratiquants du quartier : le chiffre des 840 familles qui ont fait un don à l'Association paroissiale à Noël 1967 est supérieur à l'estimation donnée au début des années 1960 par le curé Loison sur le nombre de catholiques assidus à la messe dominicale. Cependant, il est mal aisé de connaître précisément l'intérêt que porte la population locale au chantier de la nouvelle église.

---

<sup>1468</sup> APSJC, Ca6, lettre de l'Association paroissiale aux architectes Vial, 17 décembre 1962.

<sup>1469</sup> APSJC, Ca6, compte-rendu de la réunion du comité d'administration, 28 novembre 1964.

<sup>1470</sup> C'est la thèse que défend Marc Bonneville dans son ouvrage déjà cité (Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière...*, *op. cit.*, p. 18-19). La période au cours de laquelle l'auteur situe cette réorientation des activités, 1963-1974, correspond aux années de construction de la nouvelle église de Cusset.

<sup>1471</sup> Marc Bonneville, *Désindustrialisation et rénovation immobilière...*, *op. cit.*, carte p. 32.

<sup>1472</sup> Idem, p. 20.

<sup>1473</sup> APSJC, Ca6, fiche de renseignements ODPN complétée à la main, 22 décembre 1961.

<sup>1474</sup> « M. Maucuer propose d'ouvrir nos réunions à d'autres personnes intéressées » (APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 11 février 1964).

### 3. Les limites de la création d'un espace public

Ce qui précède montre certes que le Comité a pu être vécu par ses membres comme un lieu d'échanges, d'argumentation et de rencontre entre habitants d'un même quartier. Il faut cependant relativiser la portée politique d'une telle association.

Peu avant la mise en route du projet de nouvelle église, des feuilles d'annonces évoquent des « réunions de quartier » à l'initiative de paroissiens de Cusset<sup>1475</sup>. L'Église locale serait-elle désireuse de porter une parole collective ? Le dépouillement pour les années suivantes montre qu'il s'agit en fait de « réunions de carême dans les quartiers », qui traitent de thèmes proprement religieux (« Le Christ, notre vie et notre espérance », « Pourquoi Dieu permet-il la souffrance ? »), mais aussi et principalement de sujets de société sur lesquels l'Église propose un éclairage : « Les sectes », « La position de l'Église vis-à-vis du divorce »<sup>1476</sup>. Ces réunions qui se tiennent dans différents locaux du quartier ne rassemblent que peu de personnes, ce qui met en question la pertinence de ces formules aux yeux de leurs organisateurs<sup>1477</sup>.

D'autre part, l'Association paroissiale n'a jamais constitué un espace suffisamment important pour véritablement peser face aux décisions de la municipalité. Alors que l'église vient d'être terminée, l'assemblée générale de l'association ne réunit que trente-et-une personnes en octobre 1969, parmi lesquelles les pères Loison et Mortamet, neuf des dix membres du Comité et une quinzaine de paroissiens, « toujours les mêmes ou presque et que nous remercions très chaleureusement »<sup>1478</sup>. Certes, le Comité précise qu'il s'agit de « la plus faible représentation depuis 1963 », et les sources consultées ne permettent pas de donner un ordre de grandeur fiable du nombre de participants pour les assemblées générales antérieures. Mais ce chiffre, relativement faible si on le compare à l'estimation que donne le curé au début des années 1970 - 700 à 800 pratiquants hebdomadaires sur une population totale de 15 000 habitants pour Cusset<sup>1479</sup> - traduit malgré tout la difficulté d'insuffler une dynamique à la communauté paroissiale.

---

<sup>1475</sup> APSJC, Ba3, cahier d'annonces des dimanches 21 février et 6 mars 1960.

<sup>1476</sup> En plus des sources ci-dessus mentionnées : APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 19 mars 1961.

<sup>1477</sup> « Le petit nombre de participants aux réunions précédentes suggère une réflexion » (APSJC, Ba3, cahier d'annonces du dimanche 19 mars 1961).

<sup>1478</sup> APSJC, Cb1, compte-rendu du comité d'administration, 24 octobre 1969.

<sup>1479</sup> APSJC, Ca3, feuille d'annonce, sans date, probablement 1971.

#### 4. Le choix d'autres formes d'investissement militant

Il reste que cette association paroissiale constituée à l'occasion d'un chantier diocésain a servi de propédeutique à plusieurs catholiques du quartier dans l'animation du quartier. Plusieurs militants présents au sein de cette association confessionnelle, à l'image de Jean-Paul Masson, ont par la suite participé à la création d'un centre social particulièrement actif.

Certes, cette « Union de quartier » créée en mai 1971<sup>1480</sup> n'a pas de lien direct avec l'Association paroissiale. Le centre social s'affiche non confessionnel et l'association ne figure pas parmi celles qui se regroupent au sein de cette Union.

Cependant, plusieurs membres du premier Bureau du centre social sont les épouses des responsables (ou anciens responsables) de l'Association paroissiale : c'est le cas de la secrétaire Madame Prost et de la trésorière adjointe Madame Funfrock<sup>1481</sup>. D'autre part, le centre social prend en charge dès le début des années 1970 des questions qui avaient déjà été travaillées par les paroissiens de Cusset : l'aménagement d'un parc rue Pierre-Voyant qui n'oublie pas les jeunes adolescents ; la création d'un parking Petite rue Pasteur en face de la nouvelle église ; d'une manière plus générale, la défense d'un cadre de vie et l'animation d'un quartier<sup>1482</sup>. Surtout : le centre social a été créé à l'initiative de la section locale de l'Union féminine civique et sociale (UFCS), un mouvement fondé en 1925 dans la mouvance du catholicisme social<sup>1483</sup>. Le centre social apparaît donc comme le lieu revendiqué de l'expression d'une vie locale<sup>1484</sup>, dans lequel militent activement des catholiques qui, pour certains, ont pris part au projet de construction de la nouvelle église. Au début des années 1970, l'investissement dans une structure déconfessionnalisée apparaît pour une partie d'entre eux comme un choix plus conforme à leurs convictions politiques et religieuses. Ajoutons que certains membres de l'association paroissiale participeront également quelques années plus

---

<sup>1480</sup> Kristel Viguière, *De la création d'une association de quartier à la gestion d'un centre social...*, op. cit., p. 2.

<sup>1481</sup> Idem, p. 43.

<sup>1482</sup> Idem, p. 30-33.

<sup>1483</sup> Idem, p. 19. Voir notre chapitre 11 sur le rôle de ce mouvement dans l'agglomération lyonnaise.

<sup>1484</sup> Sur l'histoire des centres sociaux, voir : Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy, Mathias Gardet, Yannick Marec et Françoise Tétard, *Les centres sociaux, 1880-1980, une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004 ; Robert Durand, *Histoire des centres sociaux, du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros, 1996.

tard à la mise en place d'un comité de quartier (1979) dans le cadre de l'émergence d'une démocratie participative dans les grandes villes<sup>1485</sup>.

Si la notion de *porte-parole* paraît exagérée pour qualifier les membres du Comité de l'Association paroissiale de Cusset, il reste que les membres de ce Bureau revendiquent une légitimité pour représenter la communauté des catholiques du quartier. C'est au nom de leurs compétences et de leur expérience professionnelles qu'ils entendent mener à bien le projet de nouvelle église. Peut-être faudrait-il utiliser ici la notion d'« habitants compétents » tel que la conçoivent des sociologues et anthropologues de l'urbain depuis quelques années<sup>1486</sup>. En dehors de toute considération sur la représentativité de l'Association paroissiale, c'est la spécificité des « habitants » qui rendrait légitime leur participation et l'élaboration du projet. En tant qu'« habitants usagers de la ville », ils apportent leur expérience sous la forme de connaissances empiriques et immédiates. Le risque est de se voir qualifier par les responsables diocésains, ODPN en tête, d'« experts de l'immédiat » : l'apport de leur compétences d'usagers est indispensable (par exemple pour trouver un terrain), mais cette aide de portée strictement locale justifie dans le même temps leur exclusion des décisions concernant l'intérêt général du diocèse (impératifs économiques, choix des parrainages, et surtout décharge des responsabilités financières de l'Association diocésaine vers les associations paroissiales sans la contrepartie d'accès à la propriété). L'habitant serait incapable, contrairement au citoyen, de « monter en généralité » les acquis de son expérience de terrain. Son rapport de proximité avec les problèmes de la ville est donc à la fois objet de valorisation et de disqualification.

La notion de « compétences des habitants » rappelle ce qui a été dit plus haut sur l'engagement des catholiques lyonnais en faveur du logement : ces pratiques sont autant d'occasions d'acquérir de nouvelles connaissances par le biais des discussions et des négociations avec les autres acteurs en présence (élus, services municipaux, notaires, promoteurs immobiliers...). La familiarité avec les dossiers a des effets pédagogiques indéniables sur les membres du Comité, en matière de responsabilité comme dans la constitution de normes et de références communes, partagées par tous les participants :

---

<sup>1485</sup> C'est par exemple le cas de Jean-Paul Masson, qui se situe donc à la fin des années 1970 au carrefour des trois structures locales : association paroissiale, centre social et comité de quartier.

<sup>1486</sup> Catherine Neveu, *Citoyenneté et espace public...*, *op. cit.*, p. 218-223.

respect des engagements et des délais entre partenaires, diffusion des informations susceptibles d'intéresser ces mêmes partenaires, acceptation de la concurrence dans la fixation des prix fonciers et immobiliers, recherche du compromis dans des limites acceptables pour toutes les parties... Réglementations, procédures et nombre élevé d'acteurs urbains dans les négociations sont autant de contraintes provoquant une prise de conscience de la complexité des problèmes.



# CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La question des églises nouvelles a été une préoccupation de tout premier ordre pour l'Archevêché de Lyon au cours des Trente Glorieuses. On peut reprendre l'analogie que fait Jacques Palard à propos de l'organisation territoriale de l'Église<sup>1487</sup> : les logiques d'action qui ont présidé à sa recomposition dans les années 1960 ne sont pas radicalement différentes de celles à l'œuvre dans l'ordre politico-administratif au cours des mêmes années. Pour construire de nouveaux lieux de culte, l'ODPN s'est en effet confronté à des interrogations typiques de l'aménagement du territoire : comment financer les équipements nouveaux, du point de vue des moyens utilisés, de la mobilisation qu'elle nécessite et de l'autonomie que l'autorité centrale est prête à accorder aux acteurs locaux ? Quelles logiques urbanistiques adopter et avec quel seuils d'acceptation dans les écarts aux modèles ? Dans quels buts : favoriser le vivre-ensemble ? Resserrer les liens d'une communauté devenue plus éparse ? Moderniser les structures existantes ?

À condition de n'y voir qu'un rapprochement qui peut être fécond sur le plan heuristique, on peut sans doute avancer que, pour la période 1950-1975, les églises nouvelles ont été pour l'Église ce que les grands ensembles ont été pour l'État. Ce n'est peut-être pas une « saga » au même titre que les HLM pour les Trente Glorieuses<sup>1488</sup>, mais la construction de nouveaux lieux de culte est pour le moins la grande affaire des diocèses urbanisés français au cours des mêmes décennies, voire quelques années au-delà au vu des dettes parfois colossales à rembourser.

Certes, cette interprétation ne s'appuie que sur le cas lyonnais, et encore faudrait-il confronter cette idée à une étude de fond sur la politique urbaine de l'agglomération sur la

---

<sup>1487</sup> Bien que son interprétation porte sur un objet différent : l'analyse des processus de décentralisation et d'internationalisation, en particulier dans la mise en place de synodes diocésains au cours des années 1980-1990 (Jacques Palard, « Les recompositions territoriales de l'Église catholique entre singularité et universalité », *Archives de sciences sociales des religions*, 107, juillet-septembre 1999, p. 55-75).

<sup>1488</sup> Pour reprendre le titre de l'ouvrage récent de Thibault Tellier, *Le temps des HLM : la saga urbaine des Trente Glorieuses...*, *op. cit.*

même période<sup>1489</sup>. On peut toutefois penser que les analyses qui précèdent ont - avec des nuances régionales sans nul doute - une portée nationale. En témoigne cette lettre pastorale des cardinaux Liénart, Feltin, Richaud, Gerlier, Lefèbvre et Roques publiée en 1963 dans la *Documentation catholique*. Ce manifeste pour un équipement religieux des diocèses français les plus urbanisés reprend toutes les justifications évoquées dans le chapitre 6 et fait des nouvelles églises une priorité qui engage l'avenir du catholicisme en France : « Et l'Église ? Quel va être son mode de présence et son équipement dans ce monde ? À quel rythme va-t-elle pouvoir suivre le mouvement qui emporte notre société française vers un renouvellement radical de ses structures ? Nous ne pouvons imaginer sans angoisse ces foules transplantées, déracinées, ces "grands ensembles" anonymes, s'il devait leur manquer la chaude amitié d'un prêtre qui leur soit tout entier donné, le levain spirituel de sacrements qui suscite et renouvelle la vie surnaturelle, le Christ enfin au milieu d'eux présent dans la communauté des fidèles, mais aussi en mission d'évangélisation. On peut toujours prier seul, chez soi, mais si l'on n'a pas de lieux où prier ensemble, le lien de la foi vécue tiendra-t-il ? Le renouveau démographique de ces dernières décades signifie pour toutes nos paroisses des centaines d'enfants à catéchiser. Où les recevrons-nous ? [...] L'Église de France, évêques, prêtres et laïcs, est toute entière concernée, parce qu'il y va de l'avenir de l'évangélisation dans notre pays. C'est toute entière qu'elle doit s'engager dans cette vaste entreprise et la réussir. Dans l'esprit du Concile, nous devons donner à notre vieux pays les moyens dont l'Église a besoin pour sa mission aujourd'hui. Et demain »<sup>1490</sup>.

Qu'en est-il alors des stratégies évoquées en introduction à cette deuxième partie : y a-t-il eu véritablement, dans le diocèse de Lyon, un projet d'équipement religieux rationnellement construit et mis en œuvre, fondé sur des prévisions fiables, donnant la possibilité d'une lecture armée de l'avenir, aussi bien dans le domaine financier que dans celui de l'urbanisme ? Ou les sources plaident-elles plutôt pour une gestion plus empirique, faite essentiellement de prévoyance traditionnelle, d'expériences acquises sur le tas et d'observations intuitives, dans un but avant tout défensif face aux événements ?<sup>1491</sup> Si, dans le discours prescriptif des responsables diocésains, c'est le premier « mode adaptatif » qui l'emporte à coup sûr, il est indéniable que le second a toute sa pertinence dans la réalisation

---

<sup>1489</sup> C'est un des nombreux intérêts de la thèse qui sera soutenue prochainement par Marie-Clothilde Meillerand (Université Lumière - Lyon 2, sous la direction de Jean-Luc Pinol) portant sur l'histoire de la politique urbaine dans l'agglomération lyonnaise entre 1938 et 1975.

<sup>1490</sup> « 1200 églises à construire en dix ans », *La Documentation catholique*, 1404, 21 juillet 1963, col. 965-966. Lettre parue initialement dans la *Quinzaine diocésaine de Cambrai* du 28 avril 1963, et reprise également en tête du numéro spécial de *Fêtes et saisons* de juin-juillet 1963 consacré aux églises nouvelles.

<sup>1491</sup> Sur ces deux modèles, voir Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet...*, op. cit., p. 60.

effective des projets d'églises nouvelles. La présence d'un prêtre volontaire et dynamique bien secondé<sup>1492</sup>, l'appui sur des acquisitions foncières antérieures, l'existence sur le plan local de compétences en matière technique et gestionnaire, ou encore la proximité avec les organismes publics chargés du remodelage des quartiers, ont été déterminants dans le choix d'un site et dans la réussite du projet.

---

<sup>1492</sup> Dominique Dessertine a en particulier mis en évidence l'importance et l'antériorité des patronages sur la construction des églises paroissiales dans les faubourgs de Lyon dans l'entre-deux-guerres (Dominique Dessertine, « La paroisse, le vicaire et les enfants : l'éducation catholique populaire en milieu urbain (1919-1939) », dans Isabelle von Buelzingsloewen et Denis Pelletier (dir.), *La charité en pratique...*, *op. cit.*, p.187-198).



# TROISIÈME PARTIE : VERS UNE GOUVERNANCE CATHOLIQUE DE LA VILLE ? (1960-1975)

La question des églises nouvelles est centrale dans l'approche de la grande ville et de l'urbanisation par l'Église catholique. Elle mobilise fidèles et responsables diocésains ; elle crée une dynamique paroissiale dans certains quartiers neufs ; localement, elle a pu donner lieu à l'émergence d'une élite militante, qui saisit des responsabilités et s'investit dans la vie sociale et politique de la commune *via* au départ une association paroissiale. Cette dernière hypothèse mériterait d'être discutée de façon plus approfondie, en confrontant plusieurs études de cas. En tout état de cause, il apparaît nettement que dans leur rapport à la ville, les catholiques ne se contentent pas de construire des lieux de culte et d'aménager la ville sur un plan strictement matériel. Ils essaient au contraire, à l'échelle locale mais aussi au niveau des structures diocésaines, de *penser* sur la croissance de la ville, pour en orienter l'évolution et en dénoncer les dérives.

Cette prétention à prendre à bras-le-corps la question de la « gouvernementalité » de la ville - pour reprendre un concept des *urban studies* - prend différentes formes dans le diocèse de Lyon.

Il sera d'abord beaucoup question de logiques et de pratiques institutionnelles dans les chapitres qui vont suivre. Il y a incontestablement une volonté épiscopale de refondre le dispositif territorial diocésain pour accroître l'emprise catholique sur les réalités urbaines. Les années 1960-1970 sont marquées par une succession de recompositions spatiales dans l'agglomération, qui toutes entendent renforcer la cohérence de la pastorale dans l'espace urbain, la rendre plus lisible et accroître la coordination de l'ensemble des activités et services religieux (paroisses, mouvements, œuvres, administration diocésaine). Des « zones humaines » aux secteurs pastoraux, de la « pastorale d'ensemble » aux « unités pastorales nouvelles », la panoplie très large des réformes, toutes à fondement territorial, montre que les

dispositifs institutionnels sont pour l'Église de Lyon un moyen privilégié pour garder une capacité d'influence sur la ville en croissance.

À ce titre, la grille de lecture que propose Jacques Palard à propos des « modèles institutionnels de la gestion du croire » à l'époque contemporaine nous semble un apport théorique de premier ordre et peut être reprise en partie<sup>1493</sup>. À partir des années 1960, le modèle de « l'unanimisme » qui se caractérise par une forte intégration verticale des décisions et des pratiques tend à être fortement remis en cause : la centralisation et la concentration des pouvoirs par l'autorité religieuse à l'échelle du diocèse sont en effet concurrencées par le modèle du « pluralisme », qui s'affirme après le Concile. Jacques Palard y voit principalement le poids d'un militantisme catholique sectorisé, en particulier dans l'Action catholique. Cette spécialisation de l'apostolat existe certes depuis l'entre-deux-guerres et s'exerce dans un cadre institutionnel qui reste dominé fortement par l'autorité religieuse. Il est vrai cependant que le pluralisme des options politiques dans le catholicisme est officiellement reconnu en 1972 dans l'Église de France et que l'émiettement de la pastorale est un thème très discuté dans l'archidiaconé Saint-Jean à partir des années 1960. Le troisième et dernier modèle proposé par Jacques Palard est celui de la « gouvernance » : celui-ci rend compte d'un réseau formé par une multitude d'acteurs. Le mode d'action pastorale est de moins en moins vertical et hiérarchique (premier modèle) et également de moins en moins segmenté (deuxième modèle) : il s'agit de coopérer, de définir de manière négociée les cadres de l'action collective et les moyens à mettre en œuvre pour remplir les missions plus généralistes de l'apostolat.

L'hypothèse qui servira de fil conducteur à cette dernière partie peut se formuler à partir de cette configuration : le milieu des années 1970 apparaît comme le moment du passage du deuxième au troisième modèle. Moment incertain, avec des crises, mais où se dessinent les fondements d'une façon nouvelle de penser et d'agir sur la ville. Pour une partie des responsables diocésains (le vicaire général Maurice Delorme, l'évêque auxiliaire Louis Boffet notamment), il s'agit moins désormais de contrôler et de discerner le vrai du faux en matière pastorale que de coordonner, d'accompagner, d'établir des points de convergence et des outils de partage d'expériences. L'ouverture du centre d'accueil et de prière « Mains ouvertes » à la Part-Dieu en 1975 est l'ultime témoignage (pour notre période) d'un mode d'action pastorale en recherche, suivi « à distance » par le diocèse plus que véritablement piloté, et soucieux de répondre à la complexité et aux risques de la ville.

---

<sup>1493</sup> Jacques Palard, « Modèles institutionnels de la gestion du croire dans la sphère catholique », *Social Compass*, 48 (4), 2001, p. 549-555.

Cette interprétation prendra appui également sur l'étude de situations moins institutionnalisées. Le rôle que jouent en particulier des militants catholiques des classes moyennes dans l'amélioration du cadre de vie en ville dans les années 1970 est de ce point de vue très instructif. Dans l'agglomération lyonnaise, les sections de l'Union féminine civique et sociale sont la preuve d'un fort investissement du laïcat dans l'aménagement urbain. Plus encore, ces militantes de culture catholique ont parfois initié des processus de concertation et de participation des habitants en matière d'urbanisme. Il en est de même avec les luttes urbaines, quoique sur un mode plus radical : l'affaire du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne au milieu des années 1970 montre que des catholiques, acteurs ou observateurs, renouvellent les formes de leur engagement en prenant position sur des questions proprement urbaines. Dans les deux cas, l'autonomie accrue des laïcs, leur participation à des instances de dialogue avec les élus et l'administration, ou encore leur recours à des régimes de régulation et d'expertise autres que le magistère catholique plaident en faveur de l'émergence d'un modèle de « gouvernance ».



# CHAPITRE 10 : LA VILLE À NOUVEAUX FRAIS (1960-1969).

Au cours de la période 1945-1975, le seul texte pontifical qui accorde plus qu'une allusion au phénomène d'urbanisation et à la ville est la Lettre apostolique de Paul VI au cardinal Roy (*Octogesima Adveniens*) à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum* en 1971. Le pape y consacre cinq paragraphes complets (sur les cinquante-deux du document), deux pour « l'urbanisation » comme nouveau phénomène social, trois sur « les chrétiens dans la ville »<sup>1494</sup>. Ce document témoigne à la fois d'une approche traditionnelle voire dépassée de la grande ville et d'une grande modernité pour certains aspects de l'analyse. La tradition se lit dans l'opposition entre la ville de l'orgueil et du péché (Ninive) et la ville sainte (Jérusalem), ou encore dans la dénonciation de conditions de vie déshumanisantes mettant en péril la famille et le logement des plus humbles. Mais Paul VI précise également que la croissance industrielle est à distinguer de l'expansion industrielle, ce qui constitue une nette avancée dans la reconnaissance de l'urbanisation comme phénomène propre. De plus, la situation des villes est analysée en des termes empruntés à la géographie urbaine universitaire et au langage urbanistique : le pape évoque la « megapolis », « l'aménagement de l'environnement urbain », ou « l'échelle de la rue, du quartier ou du grand ensemble ». Il appelle enfin les chrétiens à prendre des responsabilités dans la ville pour en « maîtriser la croissance, régler son organisation, réussir son animation ». Il y a dans cette Lettre apostolique une véritable prise en considération de la croissance urbaine par la papauté.

Or, à la fin des années 1950 encore, il a été souligné plus haut que la question de la ville restait fortement liée aux analyses de sociologie religieuse et aux chantiers des églises nouvelles. Est-ce à dire qu'un effort intellectuel de tout premier plan a été réalisé au sein du monde catholique au cours de la décennie 1960 pour comprendre ce que signifie l'urbanisation ? Les travaux du concile Vatican II ont-ils joué un rôle particulier de ce point de vue ? La première partie de ce chapitre tente d'apporter des éléments de réponse.

---

<sup>1494</sup> Lettre apostolique de Paul VI au cardinal Roy (*Octogesima Adveniens*), 14 mai 1971, § 8-9 et 10-12.

La seconde s'intéresse quant à elle aux conséquences pratiques de cette découverte de la ville par les intellectuels catholiques : dans les diocèses, la mise en place d'une « pastorale d'ensemble » refond les dispositifs pastoraux traditionnels au profit des « zones humaines » mises en évidence par le chanoine Boulard. Dans ces recompositions territoriales, la ville occupe une place de choix. Elle devient un enjeu de frictions au sein du diocèse de Lyon, car les responsables de la Mission ouvrière et plus largement de l'Action catholique spécialisée craignent de perdre leur identité et leur spécificité.

Sur le plan intellectuel comme sur le plan institutionnel, la prise en compte de la ville induit par conséquent de « nouveaux frais » : des efforts d'analyse certes, mais aussi la nécessité pour l'Archevêché de Lyon de repenser l'organisation territoriale du diocèse et de justifier ses choix pastoraux.

# I. L'URBANISATION DANS LA PRODUCTION ÉDITORIALE CATHOLIQUE DES ANNÉES 1960 (1960-1969)

## A. LA VILLE DEVIENT UN OBJET D'ÉTUDE

### 1. L'abondance de la bibliographie

À considérer l'ensemble de la période 1945-1975, l'observateur est frappé par l'abondance de la production scientifique dans les milieux catholiques autour de la question de la ville et de l'urbanisation au cours des années 1960-1969. Sans prétendre à l'exhaustivité, une liste de l'ensemble de ces contributions peut être proposée :

Fig. 18 : Principales publications catholiques (ou issues de mouvances catholiques) francophones sur le thème de la ville et de l'urbanisation, 1958-1969<sup>1495</sup> .

1958

Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains*, Paris, Spes, 1958.

Jean Labbens, « L'homme des villes, l'urbanisme et la religion », *La Revue nouvelle*, t. XXVII, 12, décembre 1958, p. 492-498.

1959

Robert Caillot, « Le danger des "grands ensembles" en urbanisme », *Économie et Humanisme*, 122, novembre-décembre 1959, p. 81-82.

1960

G. de Vaumas, « L'Église dans la cité », *La Maison-Dieu*, 63, 1960, p. 217-233.

Robert Caillot, « Le problème des jeunes dans les grands ensembles immobiliers », *Économie et Humanisme*, 124, mars-avril 1960.

Émile Poulat, « La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain », *Annales : Économie, Société, Civilisation*, 1960, 6, p. 1168-1179.

Robert Caillot, « L'urbanisme contre l'aménagement du territoire », *Économie et Humanisme*, 129, novembre-décembre 1960, p. 84-86.

Éducateurs du Centre « Les Peupliers », « Aspects de la délinquance juvénile », *Économie et Humanisme*, 125, mai-juin 1960, p. 62-68.

A. Luchini, « Le colloque sur les grands ensembles immobiliers », *Économie et Humanisme*, 124, mars-avril 1960, p. 72-73.

Robert Caillot, « Le problème des jeunes dans les ensembles immobiliers », *Économie et Humanisme*, 124, mars-avril 1960, p. 74-75.

1961

Émile Poulat, « Les nouveaux espaces urbains du catholicisme français », *Cahiers internationaux de sociologie*, t. XX, 1961, p. 115-129.

1962

*Vers une civilisation urbaine, Recherches et débats*, 38, 1962.

CIEDEHL<sup>1496</sup>, « Villes neuves et épanouissement humain : réflexions d'un constructeur », *Économie et Humanisme*, 138, mars-avril 1962, p. 65-80.

1963

Robert Caillot, « L'urbanisation, instrument de régionalisation », *Économie et Humanisme*, mars-avril 1963, p. 76-81.

René Kaës, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières, 1963.

1965

*L'homme dans la ville, La Nef*, 22, 1965.

*L'urbanisation, notre nouvelle frontière, Citoyens* 60, février 1965.

*Des villes pour les hommes*, supplément annuel d' *Économie et Humanisme*, 1965, 161.

*L'homme et la révolution urbaine. Citadins et ruraux devant l'urbanisation*, 52<sup>ème</sup> session des Semaines sociales à Brest, Lyon, *Chronique sociale de France*, 1955.

G. d' Haucourt, « Les problèmes urbains aux États-Unis », *Économie et Humanisme*, 164, décembre 1965, p. 52-66.

<sup>1495</sup> Sans compter les comptes-rendus et articles divers autour des Semaines sociales de Brest de juillet 1965. En revanche, cette liste intègre les travaux de l'Université catholique de Louvain (autour de François Houtart et de Jean Rémy notamment) largement diffusés en France.

<sup>1496</sup> Centre d'information et d'études d'économie humaine en Lorraine.

1966  
Jean Rémy, « Les institutions ecclésiastiques en civilisations urbaine et industrielle », *Social Compass*, 14, 1966, p. 39-52.

1967

*Urbanisation et pastorale*, 72<sup>ème</sup> congrès national de l'UOFC (Rouen), Paris, Fleurus, 1967.

1968

Fernand Boulard et Jean Rémy, *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles*, Paris, Éditions Ouvrières et Économie et Humanisme, 1968.

Robert Caillot, « Exigences humaines de l'urbanisation », *Lumière et Vie*, 90, novembre 1968, p. 75-82.

Jacques Comblin, *Théologie de la ville*, Paris, Éditions universitaires, 1968.

P. Cuny, « L'urbanisation des esprits », *Lumière et Foi*, 90, 1968, p. 42-54.

Julien Potel, *L'urbanisation : ce qu'en pensent prêtres et religieuses*, Paris, Fleurus, 1968.

Jean Rémy et François Houtart, *Milieu urbain et communauté chrétienne*, Paris, Mame, 1968.

*La ville, an 2000*, *Chronique sociale de France*, juillet 1968.

1969

Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Cerf, 1969.

Certes, dans les années qui précèdent, la question de l'urbain n'est pas absente des préoccupations chez plusieurs intellectuels proches des milieux ecclésiastiques<sup>1497</sup>, mais un bon nombre de ces contributions, notamment pour la période 1954-1958, privilégiaient l'approche de la sociologie religieuse. Il s'agissait principalement de déterminer les conditions d'une sociologie catholique, entre les deux impératifs catégoriques que constituent, d'une part le discours du magistère et d'autre part le respect d'un certain nombre de critères de scientificité. Ce champ une fois défini, l'objectif de la discipline était de produire des résultats utiles à la pastorale en parvenant à établir une cartographie de la pratique religieuse en France. Ce type d'analyse ne disparaît pas au cours des années 1960, comme en témoignent plusieurs études souvent fouillées qui viennent régulièrement enrichir la réflexion<sup>1498</sup>.

Mais à partir du début de la décennie 1960, l'orientation change : les analyses de la majorité des articles, essais ou colloques, portent désormais sur les conséquences sociales, économiques et humaines de la croissance urbaine. Il s'agit de mesurer l'urbanisation, de la caractériser en multipliant les angles d'approche (économique, spatial, mais aussi psychologique) afin de rendre compte d'un phénomène nouveau. Celui-ci modifie certes les croyances religieuses mais, plus fondamentalement, il bouleverse aussi les conditions de vie des hommes du XX<sup>ème</sup> siècle. Preuve de cet engouement des milieux catholiques pour la ville

---

<sup>1497</sup> Voir sur ce point l'article très éclairant de Pascal Balmand, « Piétons de Babel et de la Cité radieuse. Les jeunes intellectuels des années 1930 et la ville », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8, octobre-décembre 1985, p. 31-42.

<sup>1498</sup> Par exemple : Roger Daille, *Enquêtes et pastorale*, Lyon, Éditions du Chalet, 1963 ; Fernand Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville, le geste de baptême à Marseille et sa signification en sociologie religieuse*, Paris, Éditions du Centurion, 1964.

et ses effets dans les années 1960 : deux revues y consacrent un numéro spécial (*Recherches et débats* en 1962 et *Économie et Humanisme* en 1965), deux mouvements organisent des journées d'études (l'UFCS et l'UOCF en 1967), et les Semaines sociales choisissent pour thème « la révolution urbaine » pour leur session de Brest en juillet 1965.

Ce dernier exemple prouve que l'on peut parler de réelle fascination pour le phénomène d'urbanisation. La position très excentrée de la ville de Brest laissait craindre une affluence plus faible que pour les années précédentes. Il n'en a rien été<sup>1499</sup>. Le nombre de semainiers fut le deuxième meilleur chiffre jamais obtenu après-guerre avec un peu plus de 5 300 cartes vendues<sup>1500</sup>. Certes, beaucoup d'auditeurs sont venus des diocèses bretons, mais la mobilisation des évêques locaux n'explique pas à elle seule l'affluence constatée. Certains observateurs attribuent notamment ce succès à la nouveauté des thèmes abordés : « Après tout, par le thème abordé, cette Semaine aura été un succès. L'urbanisation est un sujet tout neuf, un domaine où peu d'études ont été entreprises, et de plus, un sujet très concret plein de quotidien et de vécu ; un terrain que l'on semble connaître et où l'on peut facilement faire des comparaisons »<sup>1501</sup>. La seconde idée est intéressante : elle laisse penser que chacun peut proposer sa propre analyse du fait urbain, ce qui semble entrer en contradiction avec la première raison invoquée par le journaliste : si la ville est un sujet de conversation accessible à tous, c'est donc que le thème n'est plus tout à fait nouveau. Ce qui est frappant est par conséquent davantage ce *sentiment* de nouveauté vécu par les catholiques au milieu des années 1960.

## 2. Une conjoncture particulière ?

Comment expliquer que le thème de l'urbain fasse l'objet d'une attention si particulière et si massive à partir de 1960, alors que la croissance urbaine est un phénomène bien antérieur, d'une dizaine d'années au moins (si l'on exclut le temps spécifique de la Reconstruction) ? En particulier, l'attention que portent plusieurs intellectuels catholiques francophones (français et belges dans le cadre de cette étude) à la question de l'urbanisation

---

<sup>1499</sup> « Dès la première heure de la Semaine, il fut évident que la situation géographique du lieu choisi n'empêcherait pas les Semaines sociales de jouer leur rôle habituel de rendez-vous annuel pour tous ceux que préoccupe l'un des grands problèmes de la construction de la Cité » (Archives municipales de Lyon, fonds Chronique sociale de France - Semaines sociales de France, 157 ii 84, note du Service d'information à la presse, sans date).

<sup>1500</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 10 septembre 1965.

<sup>1501</sup> « Plus de 3 000 entrées à la Semaine sociale de Brest. Du statisticien au semainier moyen : satisfaction générale », par Christian Rudel et Pierre Gallay, *La Croix du Nord*, 14 juillet 1965.

s'explique-t-elle par la publication concomitante de textes émanant de Rome sur le sujet ? D'autant que le moment conciliaire (1962-1965) peut être propice à ce type de débats de fond. Le dépouillement de la *Documentation catholique* à partir de mots clés tels que « ville », « urbain », « urbanisation » ou « urbanisme » apporte quelques éléments de réponse.

### *a) Les textes pontificaux sur l'urbanisation dans la première moitié des années 1960 : un intérêt limité aux périphéries de la ville de Rome*

Chronologiquement, le premier<sup>1502</sup> discours du pape concernant spécifiquement la question de la croissance urbaine et de ses effets date du 23 février 1964. Paul VI prononce une allocution dans la périphérie de Rome lors d'une visite à la paroisse Notre-Dame de Lourdes. Le propos porte sur les effets de l'exode rural. Le souverain pontife attribue au « milieu » et à la « vie urbaine » la déchristianisation des populations rurales du Sud de l'Italie venues s'installer en masse dans la banlieue de la capitale. La ville apparaît comme le lieu de l'indifférence religieuse, qui affaiblit la conscience chrétienne, en détournant les nouveaux urbains de leur « patrimoine religieux ». Paul VI reprend donc ici la figure traditionnelle de la ville moderne comme tombeau de la religion, qui prive l'homme de sa liberté et de sa disposition naturelle à l'écoute de la Parole : « Avant on était un rural, maintenant, on est un ouvrier ; avant, on était autonome, maintenant on est employé ; avant on était paisible, maintenant on est tourmenté »<sup>1503</sup>. L'assimilation de la ville au monde ouvrier est révélatrice : dans le discours de Rome, la question de l'urbanisation ne se distingue pas encore nettement de la question ouvrière.

Quelques mois plus tard, Paul VI exhorte les habitants de la nouvelle ville industrielle d'Aprilia dans la périphérie romaine à garder leur esprit de foi. La communauté urbaine qu'ils investissent doit être aussi une communauté chrétienne en dépit de l'influence néfaste de la ville : « Vous voyez bien que devant l'affrontement de la vie chrétienne avec ce phénomène auquel vous assistez, c'est-à-dire la naissance d'une nouvelle communauté urbaine, il est une question qui se pose tout de suite : est-il possible d'être encore religieux dans une ville moderne ? Vous constatez certainement qu'il y a la vie chrétienne et la vie profane. [...] Eh bien ! Mes enfants, je vous le dis avec tout le cœur et l'affection paternelle qui m'ont conduit

---

<sup>1502</sup> Pour la période qui nous occupe (1945-1975).

<sup>1503</sup> « Les populations rurales transplantées dans les villes, par Paul VI », *La Documentation catholique*, 1421, 5 avril 1964, col. 432-433 (l'allocution a été prononcée le 23 février 1964).

ici, avec toute la solennité de mon ministère apostolique : je vous en conjure, mes chers enfants, soyez chrétiens, soyez chrétiens »<sup>1504</sup>. Un an plus tard, lors de l'inauguration du nouveau quartier de l'EUR dans la périphérie de Rome, Paul VI réitère son exhortation à rendre la ville « vraiment unanime, bonne et heureuse », cette fois par la célébration de l'Eucharistie, ciment de la communauté urbaine et catholique<sup>1505</sup>.

C'est donc moins comme chef de l'Église universelle que comme évêque de Rome que le pape intervient sur la question de l'urbanisation. Et encore : ces textes sont postérieurs à beaucoup de contributions catholiques sur les problèmes engendrés par la croissance urbaine. Tous en tout cas expriment une grande méfiance de l'Église à l'égard du phénomène urbain et ne reconnaissent pas de valeur positive au processus d'urbanisation.

### *b) La question urbaine : une préoccupation du concile Vatican II ?*

Il est frappant de constater le quasi silence de l'Église officielle dans la première moitié des années 1960. Au cours des travaux du concile Vatican II, la question de l'urbanisation et de la grande ville en général est quasiment absente des débats.

Le seul moment, à notre connaissance, où le problème pastoral posé par les métropoles modernes est spécifiquement abordé correspond aux 65<sup>ème</sup> et 67<sup>ème</sup> congrégations générales, les 12 et 14 novembre 1963, à propos des chapitres II, III et IV du « Schéma sur les évêques et le gouvernement des diocèses ». L'évêque auxiliaire de Paris résidant à Saint-Denis, Mgr Jacques Le Cordier, et l'évêque espagnol de Vitoria, Mgr Francisco Peralta, interviennent pour attirer l'attention de l'épiscopat sur les difficultés d'évangélisation des grandes agglomérations. Mgr Le Cordier propose, à la lumière de son expérience d'« évêque résidant », que cette institution prenne place dans le Schéma et qu'un statut juridique spécial soit établi pour le cas où une grande ville serait divisée en plusieurs diocèses, nécessairement en relations étroites les uns avec les autres<sup>1506</sup>. Dans le même ordre d'idées, Mgr Peralta regrette que la division des villes de plus d'un million d'habitants en plusieurs zones ayant chacune un évêque ait été considérée dans une note comme « inopportune et préjudiciable » et

---

<sup>1504</sup> « Allocution de Paul VI aux habitants d'une cité nouvelle », *La Documentation catholique*, 1432, 20 septembre 1964, col. 1161-1164 (l'allocution a été prononcée le 23 août 1964).

<sup>1505</sup> « L'Eucharistie, facteur d'union sociale, par Paul VI », *La Documentation catholique*, 1451, 4 juillet 1965, col. 1167-1170 (l'allocution a été prononcée le 17 juin 1965).

<sup>1506</sup> « Les travaux du Concile. Le schéma sur les évêques et le gouvernement des diocèses », *La Documentation catholique*, 1414, 15 décembre 1963, col. 1700.

n'ait fait l'objet d'aucune proposition dans le Schéma. Pourtant, explique-t-il, le nombre de métropoles avec une population surabondante est en augmentation. Les grandes villes sont un instrument de déchristianisation de l'humanité : « Un seul homme peut-il aujourd'hui être un vrai pasteur d'âmes pour deux, trois millions et plus de personnes, même s'il est aidé par un coadjuteur ou plusieurs évêques auxiliaires ? L'évêque de pareilles métropoles n'est rien de plus qu'un nom, n'est pas connu de son peuple et ne peut avoir aucune idée des besoins et des difficultés de ses diocésains ». Mgr Peralta propose, à l'appui des travaux de sociologues catholiques et de l'expérience de plusieurs confrères, que ces grandes agglomérations soient divisées en zones ou régions homogènes. Dans chacune de ces zones, un évêque résidant aurait la responsabilité complète de l'administration. L'enseignement et la rédaction des lettres pastorales seraient à la charge de l'ensemble des évêques de la ville, celui de la zone principale conservant la direction des séminaires et les pouvoirs judiciaires<sup>1507</sup>.

Dans les textes finalement votés par les pères conciliaires, la ville et l'urbanisation n'apparaissent que très peu en tant que tels. Nos propres recherches ont abouti au relevé de quatre références seulement.

Dans « L'Église dans le monde de ce temps » (Constitution pastorale *Gaudium et spes*), l'urbanisation est mentionnée à deux reprises. D'abord dans l'exposé préliminaire où la croissance urbaine apparaît comme un élément majeur de la condition humaine au XX<sup>ème</sup> siècle : « De la même façon [que l'industrialisation], la civilisation urbaine et l'attraction qu'elle provoque s'intensifient, soit par la multiplication des villes et de leurs habitants, soit par l'expansion du mode de vie urbain au monde rural »<sup>1508</sup>. Plus loin dans le même texte, l'urbanisation est citée comme cause, avec d'autres facteurs comme l'industrialisation, de l'émergence de nouvelles formes de culture (culture de masse)<sup>1509</sup>. Dans le Décret sur l'activité missionnaire de l'Église (*Ad Gentes*), la croissance des villes est présentée comme un facteur malheureux de bouleversement des consciences dont l'évêque, s'il veut mener à bien sa mission, doit se préoccuper : « Pour s'acquitter comme il faut de cette noble tâche [que l'évêque soit un prédicateur de la foi] il doit connaître à fond la situation de son troupeau, les opinions intimes sur Dieu de ses concitoyens, en tenant compte soigneusement des changements introduits par l'urbanisation, les migrations et l'indifférentisme religieux »<sup>1510</sup>. Enfin, lorsque s'avère nécessaire la révision des circonscriptions des diocèses,

---

<sup>1507</sup> Idem, col. 1716-1717.

<sup>1508</sup> « L'Église dans le monde de ce temps », Constitution pastorale *Gaudium et spes* promulguée le 7 décembre 1965, § 6.

<sup>1509</sup> Idem, § 54.

<sup>1510</sup> Décret sur l'activité missionnaire de l'Église (*Ad Gentes*) promulgué le 7 décembre 1965, § 20.

les pères conciliaires préconisent notamment de procéder, « surtout dans le cas de diocèses composés de grandes villes, par une organisation intérieure nouvelle »<sup>1511</sup>. Au total, ces extraits représentent bien peu d'allusions.

Certes, la division d'un vaste espace urbain en plusieurs diocèses devient parfois effective dans les mois et les années qui suivent Vatican II, comme en atteste la création de nouveaux diocèses dans la région parisienne (Nanterre, Créteil, Évry et Saint-Denis) en 1966. Il reste qu'à aucun moment, la Lettre de Paul VI officialisant la décision ne mentionne les mots « ville », « métropole » ou « urbain ». Seule l'expression « région parisienne » est utilisée (une seule fois), alors que cette recomposition est due essentiellement à l'urbanisation et à ses effets<sup>1512</sup>. Ce constat confirme qu'à la tête de l'Église, les mots utilisés pour dire la ville restent en grande partie ceux du langage traditionnel de l'institution : parler en termes de « diocèses » et de « paroisses » suffit pour prendre des décisions concernant le redécoupage ecclésiastique d'un territoire urbanisé.

De même, on aurait pu s'attendre à voir citer la ville parmi les « divers champs d'apostolat » du laïcat dans le Décret *Apostolicam Auctuositatem*. Il n'en est rien, contrairement aux communautés ecclésiales, à la famille, aux jeunes, aux secteurs national et international qui font eux l'objet d'un commentaire. Le texte cite également le « milieu social », qui peut être « de profession, d'étude, d'habitation, de loisir, de collectivité locale », c'est-à-dire de « milieu de vie et de travail », mais le travail d'évangélisation à entreprendre doit se réaliser sous la forme d'un « apostolat du semblable par le semblable » typique de l'Action catholique spécialisée. Manifestement, les évêques « tournent autour » de la notion de « ville » mais sans l'appeler par son nom.

### *c) À partir de 1965 : Rome ne condamne plus l'urbanisation comme phénomène social.*

En dehors des textes votés au Concile, le premier texte d'un pape disponible en français - c'est-à-dire publié dans la *Documentation catholique* - évoquant spécifiquement l'urbanisation comme phénomène général (et non circonscrit aux périphéries de la capitale

---

<sup>1511</sup> Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église » (*Christus Dominus*) promulgué le 28 octobre 1965, § 22.

<sup>1512</sup> « Les diocèses de la province de Paris : lettre de Paul VI », *La Documentation catholique*, 1481, 6 novembre 1966, col. 1853-1867.

italienne) date de mars 1967, à l'occasion du 72<sup>ème</sup> Congrès national de l'Union des Œuvres qui se tient à Rouen sur le thème « Prêtres, religieux, religieuses des campagnes et des villes dans un monde qui s'urbanise ». Dans ce message télévisé qu'il adresse aux congressistes depuis Rome, Paul VI a changé de ligne de conduite à l'égard du phénomène d'urbanisation.

Alors que les rares textes pontificaux de la première moitié de la décennie 1960 traitant de l'urbanisation témoignaient d'un phénomène subi par les catholiques mettant en danger la foi des fidèles, le ton et l'approche changent assez nettement : l'« homme nouveau » qu'engendre la civilisation urbaine n'est plus une brebis en perdition qu'il faut rechristianiser ; son « langage », ses « valeurs positives » appellent « une nouvelle manière d'être chrétien, une façon renouvelée d'annoncer l'Évangile ». L'urbanisation n'est donc plus une menace pour l'Église, elle est un appel à « adapter certaines structures pastorales » et à changer les mentalités catholiques.

Paul VI reconnaît que l'urbanisation est un des faits majeurs du monde contemporain. Elle bouleverse les cadres de vie traditionnels et les relations humaines, renouvelle la culture et les modes de vie. Chose intéressante : le pape tient des spécialistes que ces effets de l'urbanisation découlent d'« une nouvelle manière d'occuper l'espace »<sup>1513</sup>. L'attention portée à la spatialisation du phénomène urbain mérite d'être soulignée, tant elle est absente des textes antérieurs. Elle semble même ouvrir la voie à une anthropologie urbaine : c'est moins l'étalement spatial en soi qui intéresse l'Église que les modes d'appropriation de l'espace urbain par les hommes.

À vrai dire, ce message télévisé de Paul VI de mars 1967 n'est pas le premier texte romain à exprimer un changement de cap par rapport à la ligne de conduite du début des années 1960. C'est le cardinal Cicognani, secrétaire d'État de Paul VI, qui dès 1965 ouvre la voie à une révision de la position de la papauté. C'est en effet à l'occasion des Semaines sociales d'Espagne et de France, qui cette année-là portent toutes deux sur le thème de l'urbanisation, que le prélat précise la doctrine de l'Église en la matière.

Aux semainiers espagnols réunis à Madrid entre les 17 et 23 mai 1965<sup>1514</sup>, le cardinal Cicognani explique que le phénomène d'urbanisation doit être considéré avec bienveillance, voire avec un certain optimisme : « Il serait donc vain de regretter les anciennes structures patriarcales dans lesquelles ont vécu la grande majorité des populations rurales pendant de

---

<sup>1513</sup> « Urbanisation et pastorale », *La Documentation catholique*, 1493, 7 mai 1967, col. 794-795 (allocution télévisée du 29 mars 1967).

<sup>1514</sup> La lettre que le cardinal Cicognani envoie aux organisateurs de la Semaine sociale de France, assez proche de celle-ci, sera examinée plus loin, en relation avec les communications des intervenants à Brest (9-14 juillet 1965).

nombreux siècles »<sup>1515</sup>. Au contraire, ce processus irréversible peut conduire l'humanité vers un bien-être matériel et culturel et peut fortifier la foi chrétienne. La croissance urbaine en soi n'est donc pas à condamner, mais plutôt les déséquilibres qu'elle peut engendrer si elle est insuffisamment maîtrisée (risque de spéculations foncières en particulier). Les communautés urbaines naissantes ne doivent pas copier les communautés rurales structurées par une solide hiérarchie verticale, mais s'appuyer sur des solidarités horizontales multiples (groupes professionnels, idéologiques, affinitaires) dont Rome prend acte. C'est sur cette base que doivent agir les chrétiens : leur engagement doit permettre de garantir que cette nouvelle civilisation soit conforme aux exigences de l'Évangile.

Du point de vue chronologique, force est de constater que ce n'est pas la parole romaine qui a suscité la vague de publications catholiques sur le thème de l'urbanisation à partir de 1960, en France en tout cas. Peut-on proposer d'autres hypothèses explicatives, extérieures au magistère romain ?

#### *d) Des raisons « nationales » à cet intérêt tardif ?*

Lors de la préparation de la session de Brest en 1965, le vice-président des Semaines sociales, Joseph Folliet, propose une série d'explications à cet engouement tardif. À ses yeux, une tradition anti-urbaine dans le catholicisme français, qui a trouvé un écho favorable à Vichy pendant la guerre, a retardé l'analyse froide et objective de l'urbanisation<sup>1516</sup>. À cet espoir illusoire d'un possible retour à la terre s'ajoute le sentiment partagé par la plupart des fidèles - et parfois confirmé par les enquêtes de sociologie religieuse - d'une déchristianisation particulièrement aiguë en ville. La métropole moderne, dès lors, « déconcerte et effraie »<sup>1517</sup>. À moins qu'il faille imputer ce décalage dans la prise de conscience au caractère tardif de l'urbanisation en France (comparé à ses voisins du Nord-ouest de l'Europe). Ainsi, les problèmes liés à la croissance urbaine - difficultés de circulation, crise du logement, montée de la délinquance juvénile - ont longtemps été étudiés isolément, sans être mis en relation les uns avec les autres, alors qu'ils constituent les caractéristiques du même phénomène englobant d'urbanisation. Il aurait donc fallu du temps,

---

<sup>1515</sup> « "Les problèmes de l'urbanisation", par le cardinal Cicognani. Lettre pontificale à la XXIV<sup>ème</sup> Semaine sociale d'Espagne (Madrid, 17-23 mai 1965) », *La Documentation catholique*, 1450, 20 juin 1965, col. 1091-1096 (la lettre est datée du 11 mai 1965).

<sup>1516</sup> Joseph Folliet, « La grande révolution de notre temps », *L'Essor*, 19 juin 1965.

<sup>1517</sup> Joseph Folliet, « Les embarras de la ville », *L'Essor*, 2 juillet 1965.

d'après Folliet, pour que les observateurs et l'opinion publique unifient autour de ce concept des réalités dont ils ne percevaient initialement les analogies que de façon confuse<sup>1518</sup>.

Il faut sans doute compléter l'analyse de Folliet par d'autres éléments du contexte. Les études de sociologie religieuse pour les espaces urbanisés sont, au début des années 1960, achevées pour la plupart. Après le temps de la production statistique vient donc celui de l'interprétation des chiffres et de leur mise en perspective à l'échelle nationale. D'autre part, le début des années 1960 est le grand moment de la construction des grands ensembles en France<sup>1519</sup>. Ces nouvelles formes urbaines deviennent alors bien visibles dans les grandes agglomérations du pays. Enfin, la décennie 1960, et plus particulièrement les années 1963-1967, correspondent en France à « l'édification d'un système d'action de l'aménagement du territoire »<sup>1520</sup> dans la République gaullienne, dans le prolongement de la « géographie volontaire » des années 1950 : création de la DATAR en février 1963, d'un Groupe central de planification urbaine en son sein en 1964, mise en place des organismes d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM) en 1966, loi d'orientation foncière en 1967.

L'effort de réflexion par les intellectuels catholiques date précisément de ces années-là. Au milieu de la décennie, la *question urbaine* est devenue un objet aux contours mieux définis que quatre ou cinq années auparavant.

## **B. VILLE ET CATHOLICISME : UN ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉFLEXION AU MILIEU DES ANNÉES 1960**

Il n'est pas aisé de vouloir synthétiser autour d'un nombre réduit d'axiomes un état de la réflexion catholique sur la ville et l'urbain. La tâche est rendue d'autant plus difficile que la bibliographie connaît alors un essor sans précédent sur cette question, rendant vaine toute prétention à l'exhaustivité. Il reste que, même imparfaite, la mise au jour d'un modèle de compréhension de la croissance urbaine par les milieux catholiques a un intérêt heuristique majeur : celui de proposer un certain nombre de propositions théoriques à partir desquelles il

---

<sup>1518</sup> Joseph Folliet, « L'homme devant la révolution urbaine », *Le Monde*, 7 juillet 1965.

<sup>1519</sup> La période 1955-1960 correspond encore à un temps de mise en route des projets et de débats (Voir Thibault Tellier, *Le temps des HLM...*, *op. cit.*, p. 54).

<sup>1520</sup> Aliette Delamarre, « Les acteurs, les cadres et les modes d'intervention de l'aménagement du territoire », dans Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire...*, *op. cit.*, p. 89-102, citation p. 91.

est possible de mesurer un écart ou une spécificité par rapport aux autres productions savantes de l'époque sur ce thème.

Le point de départ qui a été choisi pour élaborer ce modèle est la communication qu'a prononcée à Lyon et Saint-Étienne le sociologue bruxellois François Houtart les 3 et 4 mars 1964<sup>1521</sup>. Ce document présente en effet plusieurs intérêts. Il est d'abord l'état d'une réflexion approfondie d'un auteur considéré alors comme l'un des meilleurs spécialistes de ces questions. Les prêtres lyonnais et stéphanois qui constituent son auditoire (dans une salle de l'ensemble paroissial de Sainte-Marie-de-la-Guillotière pour Lyon) ont donc écouté et questionné un auteur de premier plan, et ce à la demande de l'Archevêché<sup>1522</sup>. De plus, son analyse synthétique de l'urbanisation évoque un grand nombre de considérations que l'on retrouve dans la bibliographie au milieu des années 1960. Enfin, cette conférence reprend les principaux points de débat et les enjeux les plus décisifs pour les catholiques. Il faut indiquer toutefois que cette allocution n'a pas, à notre connaissance, été conservée sous sa forme originale. L'étude qui va suivre s'appuie sur des notes prises par deux auditeurs de la conférence : Gabriel Matagrín d'une part, qui est alors vicaire général chargé de la pastorale d'ensemble dans le diocèse<sup>1523</sup> ; et un auditeur anonyme, qui a laissé un compte-rendu dactylographié très détaillé, conservé dans le fonds Gerlier<sup>1524</sup>. Cette retranscription est un autre intérêt de ce corpus : elle permet certes d'une part, en croisant ces deux « enregistrements », de reconstituer en substance la conférence du sociologue belge ; elle est aussi révélatrice de la façon dont un responsable diocésain (peut-être deux) se réapproprie(nt) une analyse de l'urbain.

De ces documents se dégage un ensemble de neuf caractéristiques sur la ville et ses effets, qu'il a été jugé préférable, pour des raisons de clarté, de distinguer selon deux rubriques : d'une part, celles qui concernent la ville et l'urbanisation en elles-mêmes, indépendamment de ses relations et de ses conséquences sur la vie de l'Église ; d'autre part, celles qui traitent spécifiquement des effets du mode de vie urbain sur l'institution ecclésiale, sur les pratiques des croyants et sur les stratégies pastorales. Chaque caractéristique est

---

<sup>1521</sup> « Journées d'information sur la pastorale urbaine », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* des 31 janvier et 21 février 1964.

<sup>1522</sup> *Idem.*

<sup>1523</sup> Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine, par François Houtart », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 17 avril 1964.

<sup>1524</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, pochette « Chanoine Boulard », document sans date intitulé « pastorale urbaine » et comprenant également des notes prises sur la conférence de Jean Rémy et les conclusions de Jean Labbens.

confrontée, autant qu'il a été possible de le faire, à l'état de la recherche au milieu des années 1960, afin de faire entrer en résonance les diverses analyses catholiques sur ces questions.

## 1. Un modèle catholique de la ville et de l'urbanisation ?

De la prise de notes des deux auditeurs se dégagent cinq propositions qui synthétisent assez bien, nous semble-t-il, l'horizon mental des intellectuels catholiques - essentiellement sociologues et responsables pastoraux. La ville moderne en croissance est d'abord fondamentalement le reflet d'une nouvelle civilisation ; elle est également appréhendée de façon quasi systématique par les auteurs comme un espace de migration ; d'autre part, elle remet en cause les liens communautaires traditionnels ; elle est en outre le lieu de la diversification fonctionnelle et des appartenances multiples ; elle est enfin un organisme qu'il s'agit de discipliner par un urbanisme volontaire pour éviter les excès d'une urbanisation anarchique. Ces caractéristiques révèlent toutes le caractère révolutionnaire de l'urbanisation et renvoient à l'utopie d'une ville harmonieuse qui favoriserait l'épanouissement de chaque citadin.

### *a) La ville en croissance, reflet d'une nouvelle civilisation*

Ce thème a déjà été évoqué plus haut dans l'étude de la question des justifications apportées à la construction d'églises nouvelles dans l'agglomération lyonnaise<sup>1525</sup>. Néanmoins, il est à nouveau évoqué ici parce que le terme de « civilisation » dépasse largement la seule question des lieux de culte pour englober, aux yeux des auteurs catholiques, le phénomène urbain dans son essence et dans son universalité. Il est ainsi symptomatique que François Houtart positionne exclusivement son exposé, censé traiter de la ville, sur le « mode de vie » urbain, sans qu'il ait visiblement jugé utile de s'en justifier. La *Semaine religieuse* annonçait en effet une conférence sur les « caractéristiques du monde urbain », le terme « monde » renvoyant là encore à un tableau descriptif d'une société considérée comme phénomène global. Dans son cours de la Semaine sociale de Brest en

---

<sup>1525</sup> Voir chapitre 6.

1965, Houtart ne dit pas autre chose : « Le développement urbain contemporain est phénomène de civilisation »<sup>1526</sup>. Il est intéressant de remarquer que les aspects proprement *spatiaux* de la croissance urbaine sont peu envisagés. D'autre part, aucun exemple n'est donné pour ancrer l'analyse dans un territoire donné, comme si les localisations particulières avaient moins d'importance que les conclusions générales auxquelles était parvenu le sociologue<sup>1527</sup>.

Cette définition de la ville moderne comme mode de vie est récurrent chez la quasi-totalité des auteurs. Dès 1958, Jean Labbens soulignait le caractère inédit et fondamentalement sociétal de la croissance des grandes agglomérations : « Rien de comparable ne s'est jamais produit dans l'histoire humaine ; l'urbanisation du monde n'est pas seulement un fait récent, elle est à l'œuvre, elle se produit en ce moment, sous nos yeux. Son importance ne lui vient pas seulement de sa rapidité ni de ces chiffres étonnants que les statisticiens peuvent citer ; elle tient surtout à ce qu'elle entraîne avec elle une transformation radicale de la vie sociale, du genre de vie, bref une civilisation nouvelle »<sup>1528</sup>. Le Centre catholique des intellectuels français consacre en 1962 un numéro spécial à l'urbanisation que le comité de rédaction intitule « Vers une nouvelle civilisation urbaine »<sup>1529</sup>.

C'est toutefois principalement dans le courant du catholicisme social que l'urbanisation est interprétée comme un phénomène général portant sur l'ensemble des conditions de vie des hommes. Les cours de la Semaine sociale de Brest en témoignent. Paul Delouvrier, délégué général au district de la région de Paris, fait une intervention attendue sur le thème « L'avenir de l'urbanisation : problème de civilisation »<sup>1530</sup>. Le jésuite Hervé Carrier, qui enseigne la sociologie à l'Université grégorienne de Rome et à l'Institut catholique de Paris, situe lors de la première journée le niveau du débat : « Car l'urbanisation moderne ne se réduit pas à un simple phénomène de peuplement ou d'agglomération, c'est avant tout un évènement psycho-sociologique de portée universelle »<sup>1531</sup>. Jean Labasse explicite et atteste de la validité du glissement qui s'opère chez nombre de spécialistes : « Qu'est-ce donc que l'urbanisation ? À la fois un paysage physique et un horizon mental. Un

---

<sup>1526</sup> François Houtart, « Implications et significations religieuses du phénomène urbain », *L'homme et la révolution urbaine. Citadins et ruraux devant l'urbanisation*, Semaines sociales de France, 52<sup>ème</sup> session, Brest, 1965, Lyon, Chronique sociale de France, 1965, p. 265-280, citation p. 266.

<sup>1527</sup> Il faut toutefois rappeler que le document original de Houtart n'est pas connu et que le sociologue a adopté une forme de discours conforme aux attentes supposées de son auditoire, qui attend des pistes de réflexion plus que des études minutieuses dont débattent les spécialistes.

<sup>1528</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>1529</sup> *Vers une nouvelle civilisation urbaine, Recherches et débats*, 38, 1962.

<sup>1530</sup> Paul Delouvrier, « L'avenir de l'urbanisation : Problème de civilisation », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 357-376.

<sup>1531</sup> Hervé Carrier (sj), « L'homme en milieu urbain : mobilité et enracinement », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 49-65, citation p. 45.

paysage physique, dans lequel les groupements denses des installations humaines gagnent progressivement, en emprise au sol et en volume, sur les éléments constitutifs de l'espace rural ou vierge. Un horizon mental, celui de l'homme dont l'activité est en relation de dépendance à l'égard de celle de milliers d'autres et qui attend de l'extérieur la satisfaction de la quasi-totalité de ses besoins. Cette dualité est à la base des développements qui suivent »<sup>1532</sup>. Mais c'est sans doute le cours de Jean Baboulène lors de cette même Semaine sociale qui est le plus révélateur de cette montée en généralité. Au moment où il s'apprête à évoquer en détail l'armature urbaine et les réseaux urbains, modèles spatiaux par excellence, l'auteur fait un détour inattendu de quelques minutes sur le thème de « la ville, image de la société ». Il s'explique sur le caractère déroutant du parti pris de son exposé : « Le moment est venu, sans doute, de vous rassurer. Je dois traiter de la ville et je parle beaucoup de la campagne. Je n'ai pas pour autant perdu de vue mon sujet. C'est que, pour l'essentiel, la ville n'est rien d'autre qu'un moyen instrumental d'expression des modes de vie »<sup>1533</sup>. De même, le jésuite P. Antoine, professeur de philosophie au Scolasticat de Chantilly, tient pour premier acquis de la « révolution urbaine » que l'urbanisation est la manifestation d'un changement culturel extrêmement profond. Elle va jusqu'à constituer « un signe complet, en ce sens que, si on le saisit d'une façon compréhensive, on y peut lire une traduction de la totalité de ce que nous vivons »<sup>1534</sup>.

L'idée d'une analogie, ou plutôt d'une inscription de la civilisation occidentale dans les structures matérielles de la ville n'est pas neuve, ni spécifique à l'approche catholique. Les théories pré-urbanistiques du XIX<sup>ème</sup> siècle en portent parfois la marque. Ainsi, Marx et surtout Engels considéraient la ville comme le lieu de l'histoire (celle de la lutte des classes) et l'expression d'un ordre (celui de la bourgeoisie capitaliste), non comme un modèle qui aurait une pertinence particulière en soi. Elle n'est chez ces auteurs que le réceptacle d'un rapport de force qui la dépasse<sup>1535</sup>. Sans suivre Engels dans ses conclusions, Françoise Choay écrit en 1965 que « la crise de la ville » n'est « qu'un aspect particulier de la crise globale de la société capitaliste »<sup>1536</sup>.

---

<sup>1532</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 21-35, citation p. 21. La dernière partie du cours s'intitule de façon symptomatique « urbanisation des esprits » (p. 32-35).

<sup>1533</sup> Jean Baboulène, « Les grandes options de l'aménagement urbain », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 101-121, citation p. 107.

<sup>1534</sup> P. Antoine (sj), « Personnalisation et socialisation en milieu urbain », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 223-243, citation p. 224. Ce jésuite n'est pas l'auteur de *L'opinion, techniques d'enquêtes par sondages* (Paris, Dunod, 1969), écrit par Jacques Antoine.

<sup>1535</sup> Françoise Choay, « L'urbanisme en question »..., *op. cit.*, p. 26-28.

<sup>1536</sup> Idem, p. 81.

Comment expliquer dès lors cette attirance catholique pour la notion de civilisation dès qu'il s'agit de décrire et d'interpréter le phénomène d'urbanisation ? On peut semble-t-il isoler au moins quatre facteurs. Le premier est lié à la façon dont l'Église vit historiquement les mutations qui traversent les sociétés modernes : la « crise », et en particulier la « crise de civilisation », est de façon récurrente le mode sur lequel le magistère pense les transformations complexes ou les mutations remettant en cause son autorité<sup>1537</sup>. D'autre part, la notion de civilisation permet de renvoyer le magistère en terrain connu, dans les champs de la foi, de la morale et de la question sociale. Si la ville n'est que la ville, il faut s'en tenir à ce qu'en disent géographes et sociologues. Mais si elle est aussi le reflet de conditions de vie - ce qui suppose que l'on considère avant tout les *effets* de l'urbanisation - elle ouvre la voie à un discours classique des autorités de l'Église. Envisager l'urbanisation comme civilisation, c'est donc aussi pour l'Église et plus largement pour les milieux intellectuels catholiques rendre légitime leur participation au débat. En outre, il faut sans doute mettre en rapport cette attention portée à la civilisation avec la notion relativement proche de *genre de vie*, qui constitue une des expressions clés de la géographie vidalienne. Au moment où ce paradigme commence à être critiqué au sein de la géographie universitaire française par les tenants d'une « nouvelle géographie », le *genre de vie* présente l'avantage de placer au centre des considérations spatiales les rapports de l'homme à son *milieu*, deux termes essentiels de la théologie et de la pastorale catholiques. La notion de *genre de vie* introduit une dose réelle mais limitée d'adaptabilité, laissant supposer une relative permanence des pratiques humaines, consacrées par la longue durée, et ce, en symbiose avec la nature. Elle enregistre la diversité des installations humaines mais elle renvoie plus fondamentalement à un organicisme, qui fait du site, des composantes naturelles et de l'expérience des hommes un réservoir d'analyses géographiques<sup>1538</sup>. Toutes ces caractéristiques ne sont pas sans lien avec la façon dont l'Église pense le rapport de l'homme à son univers. Enfin, la notion de civilisation est assez proche de celle développée par le sociologue de l'École de Chicago Louis Wirth dans son article « Urbanism as a way of Life » paru en 1938<sup>1539</sup>. Ces travaux ont en effet été très tôt, dès le début des années 1950, découverts et acclimatés par des spécialistes de sociologie religieuse et urbaine en Belgique et en France, en particulier François Houtart et

<sup>1537</sup> Voir par exemple l'analyse que fait l'épiscopat français de la défection des prêtres au cours des années 1960 dans Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>1538</sup> Sur la notion de « genre de vie », voir par exemple l'article de Jacques Lévy, « Milieu », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie...*, *op. cit.*, p. 617-620.

<sup>1539</sup> Louis Wirth, « Urbanism as a Way of Life », paru dans *The American Journal of Sociology*, vol. 44, juillet 1938, traduit en français et publié sous le titre « Le phénomène urbain comme mode de vie », dans *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, textes choisis et présentés par Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, Paris, Aubier, 1990, 1979 pour la première édition au Champ urbain), p. 255-281.

Jean Labbens qui ont bénéficié de bourses d'études dans des universités états-uniennes. L'influence de la sociologie urbaine anglo-saxonne est également visible dans la mobilisation de la notion de « migration » pour décrire et comprendre l'urbanisation chez plusieurs auteurs catholiques<sup>1540</sup>.

### *b) Le migrant comme figure de l'urbain moderne*

L'urbanisation est analysée chez nombre d'auteurs catholiques comme le passage d'un monde stable ou ne connaissant que de faibles variations sur le temps long, à une mobilité généralisée et constitutive de nouvelles conditions d'existence. Pour Houtart relu par Matagrín, c'est la spécialisation des fonctions dans la ville - postulat classique de la modernité en sociologie depuis Émile Durkheim - qui est à l'origine de cette mobilité. En attribuant une localisation spécifique à chacune de ces fonctions (économique, politique, religieuse, éducative, etc.) ainsi qu'aux « catégories sociales », la ville moderne suscite des déplacements constants, qui nourrissent en retour une spécialisation accrue des activités urbaines. Le sociologue bruxellois identifie différents types de mobilités : migrations journalières entre le domicile et le travail, migrations dites « définitives » (que provoquent la construction de nouveaux logements ou les événements familiaux), migrations saisonnières pour les loisirs notamment. Le phénomène migratoire n'est pas conçu seulement comme une composante majeure des conditions d'existence et d'intégration dans la grande ville, il en est la mesure même : « L'intégration à la société urbaine est fonction des possibilités de déplacement. L'homme le mieux intégré en ville est celui qui est le plus mobile. Le degré de personnalisation se mesure à la mobilité »<sup>1541</sup>.

Là encore, le texte de Houtart-Matagrín n'est pas un cas à part dans la littérature sociologique et philosophique de l'époque. Jean Labbens avait fait de la figure du *migrant* le fil directeur de son essai paru en 1958. À ses yeux, l'urbanisation est à rapprocher du phénomène migratoire à plus d'un titre : le citoyen est un migrant parce que les villes supposent un afflux de population rurale, en raison également de ses continuels déplacements et parce qu'il est aussi en perpétuelle mobilité sociale ; il est enfin un migrant

---

<sup>1540</sup> Sur ces questions, voir également notre communication à paraître sous le titre « La migration comme modèle de compréhension de la ville dans l'expertise catholique (du début des années 1960 à la fin des années 1970) », pour le colloque « Dieu change en ville : religion, espace et immigration » organisé par l'Association française de sociologie religieuse (AFSR) sous la direction de Lucine Endelstein, Sébastien Fath et Séverine Mathieu, Amphithéâtre de l'EHESS (Paris), 2-3 février 2009.

<sup>1541</sup> Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine... », *op. cit.*

parce qu'il reste toujours un étranger<sup>1542</sup>. Ce pessimisme, qui fait de la ville moderne le lieu de l'altérité radicale et irréductible, ne concerne pas seulement les personnes démunies mais l'ensemble de la population urbaine : du fait du rythme propre aux métropoles des années 1950, de la ségrégation socio-spatiale et de l'hétérogénéité culturelle qui caractérisent la grande ville, « la vie urbaine tend ainsi à juxtaposer et à distinguer des êtres qui demeurent étrangers les uns aux autres. La ville cependant est un tout ; elle a sa vie et son rythme. Mais nul, individu ou groupe, n'y participe pleinement. Tous, qu'ils soient riches ou pauvres, savants ou ignorants, puissants ou démunis, restent sur la frange, en marge, comme des étrangers ou des voyageurs, des passagers ou des migrants »<sup>1543</sup>. Le citoyen moderne se caractérise par une instabilité permanente, du double point de vue de sa mobilité géographique et sociale : « Le citoyen n'est jamais, pleinement, véritablement "arrivé". Sous quelque aspect qu'on envisage sa condition, l'homme des villes apparaît toujours en quête d'une stabilité sans cesse espérée et entrevue, mais toujours plus difficile à atteindre »<sup>1544</sup>.

Dans l'Église, le rapprochement entre migration et croissance urbaine est fréquent. Le cardinal Renard, alors évêque de Versailles (1953-1967), reprend en 1962 cette même désignation pour qualifier les nouveaux citoyens de son diocèse confronté à un essor démographique sans précédent : « Qu'il s'agisse des "grands ensembles", véritables villes autonomes, ou de "grands lotissements" qui prolongent ou doublent un bourg ancien, la caractéristique des habitants, c'est qu'ils y sont des "transplantés", de toutes régions et de tous milieux : de Paris, de France, d'outre-mer »<sup>1545</sup>. Le cardinal Cicognani évoque quant à lui en 1965 « l'homme qui, hier encore, était fixe sur sa terre ou dans sa ville, [devenu] mobile. D'enraciné, il est devenu migrant, à titre temporaire ou définitif »<sup>1546</sup>. Cette dualité est prolongée par le cours du père Carrier à la Semaine sociale de Brest. Le jésuite organise son exposé autour de deux modèles volontairement schématiques pour des raisons de pédagogie : la ville pré-industrielle se caractérise principalement par la stabilité, alors que l'urbain moderne est d'abord un nomade, en proie à un sentiment d'insécurité beaucoup plus grand<sup>1547</sup>.

---

<sup>1542</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 15-37. L'auteur emprunte ici une partie de ses analyses à Paul-Henri Chombart de Lauwe, en particulier l'ouvrage *La vie quotidienne des familles ouvrières* publié en 1956 que Labbens cite à deux reprises (p. 23 et 25 du livre de Labbens).

<sup>1543</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>1544</sup> *Idem*, p. 37.

<sup>1545</sup> Mgr Alexandre-Charles Renard, « L'Église en face des villes nouvelles », *Vers une nouvelle civilisation urbaine, Recherches et débats*, 38, 1962, p. 99-101, citation p. 99.

<sup>1546</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Cicognani, secrétaire d'État de Sa Sainteté Paul VI à Monsieur Alain Barrère, président des Semaines Sociales de France » (21 juin 1965), *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 5-10, citation p. 7.

<sup>1547</sup> Hervé Carrier, « L'homme en milieu urbain... », *op. cit.*, en particulier p. 50 et 55.

### c) L'urbanisation remet en cause les liens communautaires

L'urbanisation enregistre un second glissement décisif du point de vue sociologique et philosophique. Elle est à l'origine du passage d'un monde structuré par les communautés de voisinage à une société caractérisée par la dépersonnalisation. La *communauté* est l'un des concepts élémentaires de la sociologie, d'Auguste Comte à Émile Durkheim, et de Frédéric Le Play à Ferdinand Tönnies<sup>1548</sup>. Tous les auteurs recensés pour cette étude font le constat d'un déclin de la sociabilité qui caractérise idéalement les communautés de base traditionnelles (famille, paroisse, village, quartier). Toutes les contributions s'inspirent aussi, mais sans le citer, des communautés de voisinage analysées par l'urbaniste Gaston Bardet depuis les années 1930.

La différence entre les analyses se fait dès lors sur le degré d'« irréversibilité » de cette remise en cause. Jean Baboulène est par exemple l'un de ceux qui dénoncent avec le plus de fermeté la destruction des liens communautaires en ville. La pathologie qui caractérise la ville moderne est à ses yeux impossible à récuser. En reprenant les analyses de Peter Self dans *Cities in flood*<sup>1549</sup>, il qualifie ainsi la croissance urbaine des années 1960 : « Non pas simple croissance avec sa crise d'accompagnement, mais débordement torrentiel, phénomène de démesure qui entraîne l'écroulement par pans successifs de toutes les structures de sociabilité pour déboucher dans l'incertain, l'inorganique et l'inhumain. À la limite, le blouson noir devient l'expression prophétique la plus adéquate de ce cauchemar »<sup>1550</sup>. À l'autre extrémité de l'éventail des positions, l'urbaniste Chombart de Lauwe choisit une approche différente, proche de celle revendiquée par l'École de Chicago, fondée sur la dynamique des groupes sociaux et sur leur équilibre dans l'espace de la ville. Pour Chombart de Lauwe, la question est moins de restaurer les anciennes communautés que de trouver les moyens d'une communication et d'une circulation véritable entre les groupes. C'est même l'éclatement des cadres traditionnels qui doit garantir l'épanouissement des urbains : « La structure de la ville, étudiée en fonction des déplacements des citadins et des canaux de communication, doit permettre des mouvements dans tous les sens. C'est alors que les citadins peuvent acquérir les libertés de choix évoquées au début [...]. Si les déplacements

---

<sup>1548</sup> Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique...*, *op. cit.*, chap. 3.

<sup>1549</sup> Le Britannique Peter Self (1909-1999) a été professeur à la London School of Economics ainsi qu'à l'Australian National University. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de science politique et d'économie, dont *Cities in flood* paru en 1960.

<sup>1550</sup> Jean Baboulène, « Le phénomène urbain aujourd'hui », *Vers une nouvelle civilisation urbaine, Recherches et débats*, 38, 1962, p. 27-38, citation p. 27.

deviennent de plus en plus nécessaires aux citadins et si la ville se construit, non suivant un ordre stable, mais dans un processus dynamique, il s'agit de comprendre comment s'opère ce mouvement. Il ne faut pas enfermer les citadins dans leurs petits quartiers. Lorsque nous avons insisté sur l'importance de ces derniers, ce n'était pas pour y enfermer les gens comme dans un village, mais au contraire pour leur permettre de mieux s'en libérer. À ce sujet, nous n'avons pas toujours été bien compris. Il faut que les citadins puissent se déplacer comme ils l'entendent »<sup>1551</sup>.

Selon les auteurs, l'accent est mis sur différents facteurs qui tous concourent à un effritement des communautés dites « naturelles ». Le cardinal Cicognani déplore la fin de l'encadrement du milieu social d'origine pour nombre de nouveaux urbains, les condamnant à l'anonymat et à l'éclatement de la famille. Si rien n'est entrepris, « les multiples influences dissolvantes » de la grande ville triompheront des liens communautaires et achèveront de dépersonnaliser un homme déjà sans repères<sup>1552</sup>. Michel de Chalendar insiste quant à lui sur la perte du sens communal chez ses concitoyens : la disparition des communautés est un problème éminemment politique car elle menace la vie démocratique. La commune ne peut redevenir une communauté qu'à condition de se situer à une échelle humaine, ce qui suppose d'après l'auteur une révision du découpage administratif<sup>1553</sup>. Pour le père Carrier, l'effondrement des échelons communautaires rend compte à lui seul de l'obsolescence du modèle de la ville pré-industrielle. En s'appuyant sur Bergson et Tönnies - mais pas sur Gaston Bardet, pourtant au centre de ces problématiques culturalistes - le sociologue jésuite montre que le déclin des communautés primaires (au premier rang desquelles la famille) entraîne de façon mécanique une hausse de la délinquance urbaine<sup>1554</sup>.

Plusieurs intellectuels insistent sur les questions de dénomination du phénomène d'urbanisation, rappelant que le langage est au cœur de l'enjeu urbain. Alain Barrère s'emploie ainsi à réactiver l'opposition classique entre la *cit*é, lieu d'épanouissement des communautés, et la *ville*, forme matérielle du regroupement des hommes. Si la ville moderne n'est que l'assemblage d'une combinaison de matériaux permise par la maîtrise de techniques et la mobilisation de capitaux, la cité au contraire doit son supplément d'âme aux valeurs spirituelles, sociales et civiques qui animent les bâtisseurs. Quand la ville assure aux hommes

---

<sup>1551</sup> Paul-Henri Chombart de Lauwe, « Les hommes et la société urbaine », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 67-80, citation p. 77 et 79.

<sup>1552</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Cicognani... », *op. cit.*, p. 7.

<sup>1553</sup> Michel de Chalendar, « Des villes au service de l'homme », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, *op. cit.*, p. 52-66, en particulier p. 62-65.

<sup>1554</sup> Hervé Carrier, « L'homme en milieu urbain... », *op. cit.*, en particulier p. 59-61.

les moyens d'existence, la *communauté urbaine* - autre nom de la cité - fournit des raisons de vivre<sup>1555</sup>. Jean Labasse soutient pour sa part que le terme de « ville » ne convient même plus au phénomène d'urbanisation dans le cas limite mais à ses yeux prémonitoire des conurbations anglaises et surtout nord-américaines. Le rythme et la nature inédits de l'extension urbaine obligent l'observateur à retravailler ses schémas de pensée et à inventer un nouveau lexique pour qualifier une occupation humaine aux antipodes de la communauté traditionnelle : « À la limite, ce n'est plus de ville ni de croissance urbaine qu'il faut parler, mais bien de zone urbaine et de déruralisation de la campagne contaminée par le "sprawl" (étalement). De nouvelles catégories statistiques et géographiques sont nées, telles que les six "conurbations" anglaises (1951) et les 212 "Standard Metropolitan Areas" (SMA) américaines (1964), qui inaugurent pour certains "une révolution dans l'usage du sol" (Gottmann). Cette expansion urbaine en nappe suscite l'apparition de nébuleuses polynucléaires, marquées par la discontinuité de leur occupation et l'hétérogénéité des genres de vie qui y coexistent ». Pour Labasse, les *suburbs* des grandes villes nord-américaines, bien qu'équipées en *shopping-centers* et *drive-in cinemas*, n'ont rien à envier aux banlieues françaises de la Belle Époque : ces espaces périphériques ultra-modernisés manquent de façon cruciale de l'animation sociale des secondes, du fait d'une trop faible densité et de l'absence de luttes syndicales et politiques ancrées dans ces territoires<sup>1556</sup>. Si une telle affirmation est contestable et curieuse chez ce fin connaisseur de la géographie des États-Unis, elle n'en est pas moins révélatrice de l'attention quasi obsessionnelle portée par les auteurs catholiques à la question du lien communautaire. Beaucoup en appellent à une restauration des « unités humaines »<sup>1557</sup>, à la réaffirmation du sens de la communauté<sup>1558</sup> ou plus généralement au rétablissement des liens communautaires<sup>1559</sup>.

---

<sup>1555</sup> Alain Barrère, « L'homme et la révolution urbaine », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 11-19, en particulier p. 18-19.

<sup>1556</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 27-28, citation p. 28.

<sup>1557</sup> Jean Labbens, « L'homme des villes, l'urbanisme et la religion », *La Revue nouvelle*, t. XXVII, 12, décembre 1958, p. 492-498, p. 497.

<sup>1558</sup> François Bédarida, « De la ville du XIX<sup>ème</sup> à la ville du XX<sup>ème</sup> siècle », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, *op. cit.*, p. 13-26, en particulier p. 24.

<sup>1559</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Cicognani... », *op. cit.*, p. 7.

#### d) La grande ville, lieu des appartenances multiples

La spécialisation des fonctions urbaines ajoutée à l'éclatement des communautés traditionnelles qui vient d'être évoqué sont à l'origine, d'après les auteurs consultés, d'une multiplication des appartenances de chaque citoyen. Le document Houtart-Matagrin résume cet état de fait : « Dans une société de type rural pré-technique, deux ou trois institutions polyvalentes assurent à peu près toutes les fonctions : la famille, la commune, la paroisse. Dans une société de type urbain, on voit se multiplier des institutions monovalentes, à objectif précis et limité, par exemple un CEG [collège d'enseignement général], un club de ping-pong, une maison de jeunes »<sup>1560</sup>. Dès lors, chaque personne est liée à un grand nombre de groupes qui constituent autant de centres d'influence, rendant « partagé et plus diffus le contrôle social sur les individus »<sup>1561</sup>. Le cardinal Cicognani évoque la solitude qui naît de cet écartèlement de l'individu entre une pluralité d'appartenances<sup>1562</sup>. Pour le père Carrier, il y a là un véritable paradoxe dans la psychologie urbaine : alors même que la ville offre aux citoyens la possibilité de participer à des groupes toujours plus nombreux, un sentiment d'aliénation se développe chez eux, tant ces différentes associations nécessitent un comportement particulier et poursuivent des intérêts spécifiques. La complémentarité des appartenances est rare, créant de fait peu de solidarité et renvoyant le citoyen à lui-même<sup>1563</sup>. Il s'en faut de peu alors pour que l'urbanisation ne donne naissance à la *masse*. Plusieurs auteurs (Jean Labasse, Paul-Henri Chombart de Lauwe<sup>1564</sup>) ont lu les travaux du sociologue américain David Riesman (1909-2002), dont l'ouvrage sur la solitude des masses vient alors d'être traduit en français<sup>1565</sup>. Jean Labasse cite également sur ce thème l'écrivain et journaliste américain Max Lerner et son *America as a Civilization* paru en 1958<sup>1566</sup>.

---

<sup>1560</sup> Gabriel Matagrin, « Note de pastorale urbaine... », *op. cit.*

<sup>1561</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, pochette « Chanoine Boulard », document « pastorale urbaine ».

<sup>1562</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Cicognani... », *op. cit.*, p. 7.

<sup>1563</sup> Hervé Carrier, « L'homme en milieu urbain... », *op. cit.*, en particulier p. 56.

<sup>1564</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 35 ; Paul-Henri Chombart de Lauwe, « Les hommes et la société urbaine »..., *op. cit.* p. 70.

<sup>1565</sup> David Riesman, *La Foule solitaire*, Paris, Éditions Arthaud (et non au Seuil comme l'écrit P-H. Chombart de Lauwe), 1964 (réédité en 1992), avec une préface d'Edgar Morin. Ce livre est la traduction de l'ouvrage original *The lonely Crowd*, écrit en collaboration avec Nathan Glazer et Reuel Denney, New Haven, Yale University Press, 1950. Les auteurs y analysent les mutations intervenues dans les comportements individuels et collectifs au sein de la société américaine; ils décrivent en particulier le passage d'une société « intro-déterminée » (*inner-directed*), où l'individu réagit en fonction de l'autorité parentale et de la tradition, à une société « extro-déterminée » (*other-directed*), dominée par les moyens de communication de masse, où l'individu aligne son comportement sur celui de ses pairs et tend au conformisme. David Riesman, qui est dans les années 1960 professeur de sociologie à Harvard, fait l'objet d'un article de Joffre Dumazedier intitulé « David Riesman et la France, 1953...1985 » dans la *Revue française de sociologie* en 1965 (VI, p. 378-382).

<sup>1566</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 34.

Mais Jean Labbens est sans doute celui parmi les sociologues catholiques qui s'est intéressé le plus profondément à ce phénomène pour lui décisif dans la compréhension de la ville moderne. Dans *L'Église et les centres urbains*, il fait des « migrations de masse » la cause principale de l'urbanisation moderne. Comment définir la masse ? Le grand nombre est sa marque visible, mais le sociologue n'en fait pas le propre de ce phénomène. Pour lui, il s'agit fondamentalement d'un « état social particulier et un comportement spécial » : la masse est constituée de personnes agissant de façon isolée et anonyme, sous l'effet de décisions individuelles mais dont les résultats convergent pour donner naissance à un phénomène social qui peut être de grande envergure<sup>1567</sup>. La masse se compose d'individus abandonnés par les groupes élémentaires de voisinage et de parenté, qui se retrouvent sans statut. Hétérogène, sans culture commune, le groupe n'a que peu de moyens à sa disposition pour réaliser son intégration dans la grande ville. Ne sachant ni quelle place occuper ni quel rôle tenir, les individus ne réagissent guère les uns par rapport aux autres et restent sans voix, comme l'analyse également le père Carrier<sup>1568</sup>. La masse est donc désignée comme l'anti-communauté, qui se marginalise alors même qu'elle constitue la majorité<sup>1569</sup>.

### e) Une urbanisation à maîtriser

Pourtant, peu nombreux sont les intellectuels catholiques qui se contentent de dénoncer la disparition des structures de sociabilité dans la grande ville. La plupart en effet proposent des solutions. Le catastrophisme qu'ils prêtent à certains auteurs anglo-saxons (sans doute trop vite lus) est évoqué mais non revendiqué, à l'instar de Jean Labasse pendant la Semaine de Brest : l'explosion des métropoles que prévoit l'architecte et urbaniste Erwin A. Gutkind (1886-1968) ou la mort des grandes cités annoncée par la philosophe et urbaniste Jane Jacobs (1916-2006) lui servent d'introduction pour capter l'attention de son auditoire, mais aussi de repoussoirs pour proposer un modèle plus volontariste<sup>1570</sup>. Michel de Chalendar

---

<sup>1567</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 86-87.

<sup>1568</sup> « C'est le paradoxe de la foule silencieuse et solitaire. La masse est précisément caractérisée par le fait qu'elle n'a pas de voix ; elle ne répond pas comme telle aux sollicitations et aux messages pourtant si nombreux que lui adressent toutes les sources d'information, de publicité et de propagande. La masse ne sait répondre ni dialoguer comme le fait un auditoire à taille humaine » (Hervé Carrier, « L'homme en milieu urbain... », *op. cit.*, p. 56).

<sup>1569</sup> Jean Labbens poursuivra cette recherche dans ses ouvrages ultérieurs, déjà signalés en note dans le chapitre 5.

<sup>1570</sup> Erwin Anton Gutkind, *The Twilight of Cities*, New York, Free Press of Glencoe, 1962 (*Le crépuscule des villes*, 1966 pour la traduction française) ; Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House and Vintage Books, 1961 (traduit en français en 1991 seulement sous le titre *Mort et survie des*

en appelle également à une autonomie des collectivités locales, pour rapprocher les décisions qui engagent l'avenir des citoyens<sup>1571</sup>.

Cependant, ce sont principalement la planification et l'aménagement rationnel du territoire qui apparaissent le plus souvent dans les remèdes pour soigner la ville : elles sont l'antidote d'un libéralisme effréné qui a conduit à des déséquilibres majeurs, notamment dans l'appropriation des ressources foncières et l'accès à la propriété urbaine. Jean Labasse dénonce ainsi la compétition pour le sol, symbole du laisser-faire capitaliste, qui entraîne un gaspillage de l'espace au profit d'une minorité : « Le matérialisme vulgaire, celui de la société libérale, se plaît à imaginer une urbanisation d'évadés, un homme exempt de toutes contraintes, vivant dans l'univers clos d'une rafraîchissante suburbia, isolé dans le confort et la satisfaction de soi »<sup>1572</sup>. Le père Carrier condamne lui aussi le libéralisme comme doctrine unique de la fabrication de la ville et propose de passer de « l'urbanisation spontanée », ambiguë et suspecte par nature, à « une urbanisation intentionnelle », maîtrisée et orientée selon des fins préalablement définies<sup>1573</sup>. L'expression « La ville sans maître » d'Eugène Claudius-Petit est reprise par plusieurs de ses successeurs à la tribune de la Semaine sociale de Brest. Au nom du « bien commun », seul mot d'ordre légitime aux yeux de l'ancien ministre, l'influence de l'argent et de l'automobile doit être contestée dans l'aménagement des villes. Paul-Henri Chombart de Lauwe en appelle à la recherche d'une « véritable politique urbaine »<sup>1574</sup>, Jean Labasse à une « croissance contrôlée »<sup>1575</sup>, Jean Baboulène à une « reconquête »<sup>1576</sup>, alors que Michel de Chalendar ne veut pas d'un urbanisme qui, avant d'être un art, ne serait pas d'abord « une sociologie et une politique »<sup>1577</sup>.

La ville doit donc être un instrument de libération des hommes, mais il ne s'agit pas non plus, dans la droite ligne de la doctrine sociale de l'Église, d'adopter les solutions urbanistiques que préconise l'idéologie marxiste. La position du CCIF est révélatrice de ce point de vue : si François Bédarida admet qu'« à la limite, l'urbanisation tendrait vers une société sans classes », ce que Marx qualifie de « communisme », c'est parce que le contact - et non la lutte - entre les milieux sociaux lui paraît inéluctable pour assurer l'épanouissement

---

*grandes villes américaines*). Ces auteurs américains sont cités dans Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 21, 25 et 34.

<sup>1571</sup> Michel de Chalendar, « Des villes au service de l'homme »..., *op. cit.*, p. 65.

<sup>1572</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 35.

<sup>1573</sup> Hervé Carrier, « L'homme en milieu urbain... », *op. cit.*, p. 61.

<sup>1574</sup> Paul-Henri Chombart de Lauwe, « Les hommes et la société urbaine »..., *op. cit.*, p. 67.

<sup>1575</sup> Jean Labasse, « Le mouvement d'urbanisation »..., *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>1576</sup> Jean Baboulène, « Le phénomène urbain aujourd'hui »..., *op. cit.*, p. 33.

<sup>1577</sup> Michel de Chalendar, « Des villes au service de l'homme », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, *op. cit.*, p. 63.

des citoyens. Dans le même exposé, l'historien fait d'ailleurs de l'hostilité entre les classes sociales une des causes profondes des déficiences de la ville contemporaine<sup>1578</sup>. Jean Baboulène développe une théorie explicitement organiciste. À ses yeux, l'unique solution pour échapper à l'écrasement de l'individu est, dans une formulation quelque peu obscure, la « recherche constructive d'une organicité du dispositif urbain, support et moteur d'une promotion qualitative des institutions et services de la vie en société ». L'idéal d'harmonie, d'équilibre et de hiérarchisation du réseau urbain est plusieurs fois répété, comme si la ville pouvait se plier à la volonté créatrice et régulatrice de l'homme : « Il ne s'agit plus de nier le fait urbain. Il faut l'accueillir et le discipliner comme un phénomène vital, structurant ses complexités croissantes au bénéfice des valeurs de sociabilité »<sup>1579</sup>. Le cardinal Cicognani préconise le modèle des « pôles de développement » inspirés de l'économiste François Perroux<sup>1580</sup>. Eugène Claudius-Petit propose de prendre exemple sur le modèle d'urbanisme suédois que le ministre résume en quelques idées : politique de constitution de réserves foncières, réalisation d'un plan directeur d'urbanisme, création de villes satellites, antériorité des équipements (publics et privés) et des infrastructures de transport sur la construction de logements dans ces villes nouvelles (afin d'éviter les phénomènes de « no man's land »)<sup>1581</sup>.

Les solutions préconisées par ces spécialistes catholiques de la ville présentent une certaine diversité. Mais toutes accueillent favorablement l'idée d'une « géographie volontaire », explicitement nommée dans plusieurs communications ou articles. Ainsi, le volontarisme affiché par les spécialistes invités à Brest en 1965 tourne autour de trois idées maîtresses : repenser l'organisation urbaine autour de centres mieux répartis et hiérarchisés, afin de maîtriser les échanges et les migrations ; favoriser la diversité des modes d'habitat dans la ville, et faire des logements de véritables lieux de vie ; enfin, donner un cadre politique et institutionnel adéquat aux villes, dans le but de faciliter leur animation<sup>1582</sup>. Ces mesures supposent, d'une part, une connaissance exacte du réel - ce qui explique le soutien apporté par ces auteurs aux études scientifiques et leur appel aux compétences ; et d'autre part, la participation des habitants aux projets d'aménagement urbain, qui peut se traduire par

---

<sup>1578</sup> François Bédarida, « De la ville du XIX<sup>ème</sup> à la ville du XX<sup>ème</sup> siècle »..., *op. cit.*, p. 17 et 25. François Bédarida est l'un des pionniers de l'histoire urbaine en France, cité notamment par Bernard Lepetit pour son article paru en 1968 : « The Growth of Urban History in France : some Methodological Trends », in *Study of Urban History*, Londres, H.J. Dyos, p. 47-65 (Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, « Avant-propos », note 2 p. 14).

<sup>1579</sup> Jean Baboulène, « Le phénomène urbain aujourd'hui »..., *op. cit.*, citations p. 36.

<sup>1580</sup> « Lettre de Son Éminence le cardinal Cicognani... », *op. cit.*, p. 8.

<sup>1581</sup> Eugène Claudius-Petit, « La ville sans maître », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 37-48, en particulier p. 43-44.

<sup>1582</sup> « Conclusions de la Semaine Sociale de Brest », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 395-399, en particulier p. 397-398.

des engagements dans des groupes ou associations qualifiés : partis politiques, syndicats de locataires ou de copropriétaires, comités d'intérêt local, associations familiales, mouvements de jeunesse, etc...<sup>1583</sup>.

Dans tous les cas, la plupart des spécialistes considèrent l'augmentation du nombre de citadins et l'étalement spatial des villes comme des faits qu'il s'agit de comprendre à l'aide de concepts au minimum sociologiques, au mieux philosophiques. Il y a une forte propension à l'intellectualisme dans l'interprétation catholique de la ville en croissance. Il faut remarquer enfin l'influence d'auteurs anglo-saxons et, dans une moindre mesure, germanophones, qui est déterminante chez plusieurs spécialistes cités. Elle témoigne d'une circulation des savoirs de part et d'autre de l'Atlantique et à l'intérieur de l'espace européen, circulation qui transcende les divisions confessionnelles. On lit les sociologues et psychologues de l'urbain pour trouver les mots de la ville moderne. C'est à l'aide de ces outils d'analyse que le rapport de l'Église à l'urbanisation pourra alors être pensé.

## 2. Ville et Église : un renouveau de la réflexion pastorale

Chez beaucoup d'intellectuels catholiques qui s'intéressent dans leurs travaux aux problématiques de la ville contemporaine, se pose quasi naturellement la question des rapports entre Église et urbanisation. Dans la première moitié des années 1960, lorsque la croissance urbaine devient simultanément, selon Alain Barrère, phénomène révolutionnaire, problème de civilisation, défi d'aménagement et demande de participation<sup>1584</sup>, les milieux d'Église ne peuvent plus faire l'économie d'une réflexion sur leur place dans cette société nouvelle. Jean-Charles Payen, du Comité de rédaction de *Recherches et Débats*, met ainsi en garde les chrétiens contre une vision trop folklorique - ou « folkloriste » - des grands ensembles : la civilisation urbaine n'est pas une excroissance quelque peu exotique de l'univers technique occidental, pour laquelle il suffirait « d'aller aux gens des villes nouvelles comme les intellectuels allaient au peuple »<sup>1585</sup> ; c'est une nouvelle frontière pour l'Église.

---

<sup>1583</sup> Idem, p. 399.

<sup>1584</sup> Alain Barrère, « L'homme et la révolution urbaine », *L'Homme et la révolution urbaine...*, op. cit., p. 12.

<sup>1585</sup> Jean-Charles Payen, « Pour une pastorale des villes nouvelles », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, op. cit., p. 135-139, citation p. 135. L'expression n'est pas sans évoquer la mission éducative que s'assignait l'*intelligentsia* russe auprès des masses paysannes au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La ville en croissance est prise au sérieux par les responsables religieux car elle oblige à un renouveau pastoral. Une fois encore, c'est sous la forme de l'utopie missionnaire qu'est formulée la réponse de l'Église. L'enjeu est toujours la conversion des citadins : « Voici des millions d'hommes qu'il faut évangéliser. C'est une entreprise qui va bien au-delà de la construction de nouveaux lieux de culte et de la formation de nouvelles paroisses sur la carte [...]. Faire face à cette mutation urbaine d'aujourd'hui est aussi capital qu'il l'était de faire face à la migration des campagnards vers les villes au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette intégration du monde ouvrier que l'Église n'a pas su réaliser il y a un siècle, saura-t-elle l'accomplir aujourd'hui pour ces nouveaux urbains des cités, pour cette nouvelle classe urbaine, dont il faut christianiser les modes de vie, les besoins, les aspirations ? Autrement dit, l'Église sera-t-elle au cœur de la nouvelle civilisation ou lui restera-t-elle étrangère ? Certaines réalisations déjà en cours, la valeur de certaines expériences missionnaires, l'attention d'une hiérarchie très consciente du problème permettent sans doute quelque confiance et quelque espoir. Un point est certain : les villes nouvelles représentent une chance d'évangélisation et de rechristianisation du pays pour l'Église, c'est-à-dire pour nous tous. Saurons-nous la saisir ? »<sup>1586</sup>. On retrouve dans cet appel l'argumentation traditionnelle des responsables ecclésiastiques : l'ambivalence d'un phénomène social nouveau perçu de façon concomitante comme menace pour la foi et occasion d'un renouveau ; le repentir obsessionnel de la perte du monde ouvrier ; le rêve encore présent du retour à une forme de chrétienté. Néanmoins, depuis le milieu des années 1950, le vocabulaire et les modalités de la mission ont connu des inflexions, sous l'influence conjointe du moment conciliaire et des pressions de l'urbanisation. Quatre interrogations reflètent nous semble-t-il assez justement les préoccupations pastorales sur la question de la ville dans la première moitié des années 1960 : d'abord une réflexion renouvelée sur le rôle de la paroisse urbaine confrontée à l'émergence de groupes spécialisés ; d'autre part, un questionnement approfondi sur les conditions de possibilité d'une pastorale urbaine ; un effort particulier pour imaginer des structures de synthèse et de coordination pastorales dans les grandes agglomérations ; enfin la revendication d'une proximité accrue avec les nouveaux citadins dont il s'agit de partager la « condition urbaine » (Olivier Mongin). Il va sans dire que ces propositions présupposent l'Église comme réalité humaine, et non seulement comme corps mystique : sont prises en compte les contingences et les déterminations sociales qui peuvent agir sur elle, au-delà (ou

---

<sup>1586</sup> « Liminaire », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, *op. cit.*, p. 7-10, citation p. 10.

en deçà) des considérations théologiques qui peuvent par ailleurs nourrir son fonctionnement interne.

### *a) Une interrogation renouvelée sur la paroisse*

Le débat évoqué plus haut<sup>1587</sup> à propos du rôle des paroisses en ville se prolonge dans les années 1960 à la faveur de la redécouverte du phénomène urbain. Dans sa conférence au clergé du diocèse de Lyon, François Houtart remet en cause directement la paroisse dite « territoriale » : avec un nombre d'habitants extrêmement variable d'un lieu à un autre, « la paroisse territoriale est un fait sociologique qui n'est pas essentiel à l'Église ». Les limites géographiques correspondent d'après lui à une division du travail pour certaines fonctions, mais « elles ne correspondent plus à la base territoriale de la communauté »<sup>1588</sup>. Le sociologue bruxellois l'affirme également lors de la Semaine sociale de Brest : « En d'autres termes, le principe territorial revêt de moins en moins d'importance, au profit de distinctions d'un autre type et la pastorale doit s'y adapter en faisant preuve de grande souplesse »<sup>1589</sup>. Le compte-rendu de Gabriel Matagrín apporte quelques nuances. La paroisse urbaine a bien un rôle à jouer, mais ce n'est plus celui qui lui était assigné dans une civilisation dominée par le monde rural. En ville, rien ne sert de vouloir à tout prix prolonger dans la vie quotidienne ce qui se noue et se vit ponctuellement lors de la célébration eucharistique du dimanche, tant les milieux de vie et les aspirations individuelles divergent au sein d'un même territoire paroissial. En revanche, la communauté de pratiquants doit rester un lieu centrifuge, qui actualise chaque dimanche l'envoi vers la ville et vers le monde. La paroisse garde aux yeux des auteurs une vocation « inter-classiste », qui lui donne toute sa valeur théologique : « Par ailleurs, il ne faudrait pas, sauf de façon provisoire, créer des communautés de pratiquants spécialisés (nations ou milieux) car la communauté eucharistique est celle qui réunit tous les hommes au-delà des particularismes ». En tant que lieu d'implantation des ministères, la paroisse crée un devoir de sollicitude et d'ouverture, son territoire n'est donc pas à comprendre comme une propriété à défendre. Ce sont ces équivoques, que le document Houtart-Matagrín considère comme fondées sur des formes de présence de l'Église

---

<sup>1587</sup> Voir chapitre 6.

<sup>1588</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, pochette « Chanoine Boulard », document « pastorale urbaine ».

<sup>1589</sup> François Houtart, « Implications et significations religieuses... », *op. cit.*, p. 278.

« historiquement dépassées », qui nourrirait de façon malheureuse les critiques contre la paroisse urbaine<sup>1590</sup>.

Les auteurs relèvent pourtant dans le même temps que se multiplient dans l'Église de France « des groupes monovalents », traduction directe et en rien scandaleuse de la spécialisation incessante d'une société de plus en plus urbanisée<sup>1591</sup>. Ces groupes se distinguent selon leurs critères d'affinité ou en fonction de leurs objectifs, toujours spécialisés : l'apostolat, la spiritualité, l'action caritative, l'éducation. Ces mouvements, associations ou organismes assurent les fonctions religieuses de la ville que la paroisse n'est plus capable d'assumer seule, comme le montre le découragement du clergé urbain. Les paroisses elles-mêmes doivent suivre cette tendance à la spécialisation, en remplissant des fonctions qui seraient par exemple propres au centre ou propres à la banlieue<sup>1592</sup>.

### *b) La pastorale urbaine, entre incertitudes et leviers de réalisation*

« La pastorale urbaine est en recherche, sinon en crise, dans le monde entier, et ce n'est pas étonnant puisqu'il faut se mettre devant un nouveau type d'homme »<sup>1593</sup>. Cette affirmation tirée du document Houtart-Matagrín est pour le moins curieuse en 1964 : pour qu'elle soit « en crise », encore faudrait-il qu'une « pastorale urbaine » soit une réalité dans les faits, ce qui est loin d'être le cas. L'expression elle-même est peu courante dans le discours officiel de l'Église avant la fin de la décennie 1960. Le document fait vraisemblablement référence, comme il en sera question dans la suite de ce chapitre, à la « pastorale d'ensemble » mise en chantier au début des années 1960 dans plusieurs diocèses, dont celui de Lyon. Mais il n'y a pas d'équivalence entre les deux types de pastorale : la « pastorale urbaine » n'est qu'un des champs d'application, quand bien même il en serait un maillon essentiel, de cette pastorale fondée sur les « zones humaines ».

Il reste que Houtart et Matagrín semblent partager une même appréhension à l'égard de l'apostolat urbain. Faut-il entendre, derrière le terme de « crise », la difficulté de mettre en place une évangélisation qui s'insère dans la complexité et la nouveauté du phénomène d'urbanisation décrit plus haut ? Ou doit-on plutôt considérer que cette pastorale urbaine, déjà

---

<sup>1590</sup> Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine... », *op. cit.*

<sup>1591</sup> Idem.

<sup>1592</sup> Idem.

<sup>1593</sup> Idem.

en activité à leurs yeux, rencontre des obstacles pour perdurer ? Autrement dit, s'agit-il avant tout d'une crise de gestation, ou faut-il y voir davantage une crise de croissance ? Sera envisagée ici la première hypothèse, car c'est ainsi que les auteurs du début des années 1960 envisagent la question : leur idée est de mettre à jour les conditions de possibilité d'une pastorale urbaine qui n'existe pas ou peu. La seconde hypothèse sera testée plus loin dans ce chapitre, lorsque seront examinées les résistances à la pastorale d'ensemble, en provenance en particulier du monde ouvrier.

Étudier les conditions de possibilité d'une pastorale urbaine, c'est tenter de mesurer la viabilité d'un tel dispositif, en prenant en considération le maximum de paramètres pouvant influencer sur sa réalisation. Or, c'est de modestie et de grande prudence qu'il faut parler pour qualifier l'attitude des responsables religieux qui interviennent sur le sujet. Par exemple, sur la nécessaire convergence des différents services diocésains et mouvements d'Église au sein de la ville, le document Houtart-Matagrín avoue que « sur ce point, on en est partout au stade des balbutiements »<sup>1594</sup>. L'incertitude et l'aléatoire, notamment dans la construction d'une communauté chrétienne dans un quartier neuf, sont des paramètres à intégrer dans la problématique de toute pastorale urbaine, sous peine de forcer des situations vouées à l'échec. Faire l'Église en ville, c'est sans doute *accompagner* les citoyens plus que les contraindre, en adéquation avec la transformation des relations inter-personnelles en milieu urbain. Il s'agit en effet d'identifier des moments opportuns, de faire preuve de discernement dans la banalité du quotidien de la grande ville pour témoigner de sa foi chrétienne, à rebours d'une pastorale qui voudrait d'abord intégrer les urbains dans les institutions de l'Église. La « fenêtre » possible d'une pastorale urbaine se situe dans la tension entre l'affirmation d'une vérité universelle et irréductible et la reconnaissance d'une liberté démultipliée par la vie urbaine, dans un entre-deux toujours indécis parce que perpétuellement sur le fil d'existences fragiles et furtives : « Il faut aider les chrétiens à valoriser les contacts individuels dans les multiples groupes auxquels ils participent, mais se défier de vouloir créer des communautés basées sur le voisinage. S'il faut toujours éveiller au devoir d'accueil et d'entraide, bien souvent les relations entre voisins n'iront pas plus loin. Autant il faut se défier du porte-à-porte, qui répugne à l'homme des villes comme toutes les formes de propagande, autant il faut savoir saisir toutes les occasions de contacts naturels (déménagements, naissances, mariages, décès) »<sup>1595</sup>.

---

<sup>1594</sup> Idem.

<sup>1595</sup> Idem.

L'incertitude de la pastorale urbaine naît aussi de l'imprécision de l'objet même auquel elle s'applique : qu'est-ce que la ville ? Qu'est-ce qu'un urbain ? Jean-Charles Payen est sans doute un de ceux qui ont le mieux perçu au début des années 1960 la difficulté de penser objectivement les conditions d'une pastorale de la grande ville. Se défiant du « pseudo-romantisme des grands ensembles », il soutient que seule une pluralité d'options pastorales pourra rendre efficace l'action de l'Église en ville. L'enchevêtrement des différentes couches sociales dans l'espace urbain est un défi lancé à la segmentation sociologique sur laquelle sont fondés les mouvements d'Action catholique : « Il y a donc une difficulté fondamentale : trouver non pas une mais des formes d'apostolat adaptées aux exigences actuelles de la pastorale. Tâche d'autant plus difficile que cet apostolat s'adresse à des hommes qui ne sont plus toujours des ouvriers, ni des gens des classes moyennes, mais qui appartiennent à un milieu intermédiaire, techniciens ou petits cadres, mal à l'aise aussi bien à l'ACI qu'à l'ACO. Faut-il prévoir une autre Action catholique pour ces couches sociales délicates à définir ou au contraire se réjouir, comme ces habitants de Sarcelles, du fait qu'entre une ACI à la limite du prolétariat et une ACO formée surtout de travailleurs spécialisés, voire d'agents de maîtrise, il n'y a pratiquement plus de fossé ? De toute manière, dans une société en pleine évolution, une révision des structures et des méthodes d'Action catholique semble de plus en plus s'imposer »<sup>1596</sup>. Dès lors, comment faire face à l'urbanisation ? L'Église dispose-t-elle de ressources pour inventer une pastorale urbaine ?

Tous les protagonistes du débat reconnaissent l'apport de la sociologie : c'est en particulier par une meilleure connaissance des milieux que l'Église pourra se rendre efficace dans la diffusion de son message. Tous admettent également l'insuffisance d'une politique de construction de lieux de culte, même si celle-ci est indispensable : le quadrillage de l'espace urbain, quand bien même il serait mené avec la rigueur des études de *planning* paroissial, ne peut suffire pour susciter dans les quartiers neufs une vie d'Église. La solution souvent adoptée sera la pastorale d'ensemble, dont il sera question dans la seconde partie de ce chapitre. Cette pastorale à partir des « zones humaines » ne doit pas cependant occulter les analyses qui ont déjà été relevées plus haut. Certains auteurs font par ailleurs des propositions originales qui doivent auparavant être évoquées.

Jean Labbens prône des méthodes d'apostolat adaptées à la civilisation urbaine. L'Église ne doit plus considérer qu'elle s'adresse à un « groupe », au sens social et culturel : des individus unis par une même culture, une même croyance. Il s'agit désormais de

---

<sup>1596</sup> Jean-Charles Payen, « Pour une pastorale des villes nouvelles »..., *op. cit.*, p. 137.

s'adresser aux masses. Si les autorités religieuses choisissent l'expression d' « apostolat missionnaire », alors elles doivent entreprendre une action spécifique pour les populations éloignées du christianisme<sup>1597</sup> : « Aujourd'hui, par suite des migrations et de sa constante mobilité, le citadin est un homme de la masse, au sens précis du terme. Tout effort qui tend à lui inculquer une opinion ou une croyance, à lui inspirer des attitudes ou à susciter chez lui un certain comportement, doit tenir compte de cette situation et utiliser des "méthodes de masse". Il est douteux que la présentation du message évangélique et les moyens mis en œuvre pour inciter à la pratique présentent bien un tel caractère »<sup>1598</sup>. L'utilisation de techniques publicitaires modernes pour inviter les fidèles à fréquenter l'église le dimanche est une mesure qu'a vu Labbens aux États-Unis et qui pourrait par exemple être transposée en Europe<sup>1599</sup>. L'inefficacité de la pastorale en ville (Labbens ne parle pas de « pastorale urbaine ») tient dans ce malentendu : « L'Église s'adresse à un groupe et nos contemporains entendent le langage de la masse »<sup>1600</sup>. Dans le prolongement de ces idées, François Houtart propose quant à lui de rapprocher les séminaires et les lieux de formation religieuse du cœur des grandes villes. Les contacts intellectuels en seront favorisés, et les futurs prêtres pourront « prendre le pouls » de la vie urbaine<sup>1601</sup>. Les autorités religieuses sont invitées également à utiliser les *mass-media* (presse, radio, télévision, affiches) et à participer aux manifestations de masse. François Houtart prône une relative visibilité de l'Église à travers « des gestes collectifs que les prêtres ou les chrétiens peuvent poser » : déclarations communes du clergé, proclamations des mouvements de laïcs, témoignages collectifs, pour s'insérer dans un monde urbain où les valeurs se transmettent de façon collective<sup>1602</sup>.

### *c) La promotion de structures de synthèse et de coordination pastorale*

La grande ville déconcerte par la spécialisation des fonctions qu'elle suscite à tous les niveaux. La paroisse elle-même est remise en cause dans son fonctionnement et dans ses attributions par l'émergence de groupes monovalents qui peuvent faire craindre un éclatement de la vie ecclésiale. Le maintien d'une cohérence et d'une unité d'action et de communion

---

<sup>1597</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>1598</sup> Idem, p. 94.

<sup>1599</sup> Idem, p. 99.

<sup>1600</sup> Idem, p. 104.

<sup>1601</sup> François Houtart, « Implications et significations religieuses... », *op. cit.* p. 280.

<sup>1602</sup> Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine... », *op. cit.*

devient une priorité pour de nombreux responsables religieux. La « coordination » et la « synthèse » sont deux termes récurrents dans les analyses de la pastorale du début des années 1960<sup>1603</sup>. La convergence des différents services et mouvements d'Église ne se fera pas d'elle-même, elle doit être créée. Tous les échelons sont concernés : paroisses, archiprêtres, secteurs, mais l'agglomération doit constituer l'unité de base de cette coordination pastorale. La pastorale d'ensemble s'inspire directement de ce principe.

François Houtart n'est pas le seul à promouvoir ces structures de synthèse et les liens qu'elles tissent dans l'espace urbain. Paul-Henri Chombart de Lauwe affirme, nous l'avons vu, l'importance de la communication et de ses canaux dans les villes modernes. Plus qu'à la restauration d'un ordre, les catholiques doivent s'employer à créer les conditions d'une circulation généralisée des idées et des hommes. Seule cette communication permettra de mettre un terme à l'isolement social des masses mis en évidence par David Riesman<sup>1604</sup>. Pour le père Antoine, l'univers de relations dans lequel s'inscrit le citoyen devient la norme de toute socialisation : « Il faut insister vigoureusement sur ce point », explique-t-il, « le problème numéro un de la civilisation urbaine est celui de la communication ». Celle-ci se décline selon deux logiques qui trouveront une application dans la pastorale diocésaine : une logique de circulation, qui concerne les biens et les services à l'intérieur de l'espace urbain, mais aussi l'information. Le jésuite souligne la nécessité politique de « feed-backs » dans le processus de décision. L'autre logique est plus fondamentalement celle d'une extension d'un « langage universel » obligeant chacun à s'expliquer pour dissiper en permanence les quiproquos qui naissent de tout dialogue<sup>1605</sup>. Le détour que fait le père Antoine est loin d'être stérile pour la compréhension des structures de synthèse nécessaires à une pastorale urbaine. Il permet en effet de faire entrevoir les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les évêques dans la gestion de leur diocèse, notamment en relation avec leur clergé : les débats sur le Conseil du presbyterium par exemple sont contemporains de ces analyses. Sur les problèmes d'organisation du territoire diocésain, notamment urbanisé, comme sur les nouveaux modes de relation, plus démocratiques, qu'essaient d'aménager évêques et prêtres, on retrouve les mêmes inconvénients à trouver des mots communs pour verbaliser des attentes et des pratiques.

---

<sup>1603</sup> Par exemple : AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, pochette « Chanoine Boulard », document « pastorale urbaine » ; Gabriel Matagrín, « Note de pastorale urbaine... », *op. cit.*

<sup>1604</sup> Paul-Henri Chombart de Lauwe, « Les hommes et la société urbaine »..., *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>1605</sup> P. Antoine, « Personnalisation et socialisation... », *op. cit.*, p. 229-232, citation p. 229.

#### d) *Le partage revendiqué de la « condition urbaine »*

Le discours de l'Église sur la ville moderne ne doit plus se contenter de l'ambivalence classique : ville libératrice contre ville tombeau de la religion et de la morale. Joseph Folliet décrit magnifiquement les contours de la ville aux allures de Janus ressassée par les milieux chrétiens depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, en tirant de la littérature et des représentations communes les valeurs, positives et négatives, de la ville européenne<sup>1606</sup>. Mais plusieurs auteurs vont plus loin et refusent de voir un lien mécanique entre la croissance urbaine et l'éthique d'une société. C'est ainsi pour dissiper un tel malentendu que Jean Labbens choisit de publier son opuscule sur les rapports entre l'Église et la ville en 1958 : « L'idée se répand par les conversations, les articles, les livres, que l'urbanisation exerce une causalité propre sur la vie religieuse. Nous pensons que cette idée est fausse et dangereuse. La voir se répandre nous a causé quelque irritation et nous avons jeté sur le papier quelques remarques rapides. Si celles-ci ont un sens, l'urbanisation ne s'accompagne d'une désaffection religieuse que pour s'être produite dans des conditions spéciales. Que le caractère de cette urbanisation n'ait pas été clairement perçu ne constitue pas la moindre de ces conditions »<sup>1607</sup>. Le père Antoine abonde dans ce sens, appelant à un véritable « *aggiornamento* culturel » de l'Église pour qu'elle ne s'en tienne pas seulement à des jugements moraux, souvent hâtifs, sur la condition urbaine<sup>1608</sup>. Jean-Charles Payen invite les diocèses à se rapprocher de ces nouveaux urbains pour en saisir toutes les potentialités. C'est au moment même où ils deviennent de nouveaux citoyens que l'Église doit s'intéresser à eux : « Le prêtre est bien accueilli dans un ensemble dont les murs sont encore frais ; deux mois après, a-t-on souvent dit, la chance est passée [...]. La paroisse se constitue peut-être avant tout au niveau de la cage d'escalier »<sup>1609</sup>. Cette double attention, à l'échelle microlocale et à une sociabilité des origines dans les quartiers neufs, est l'une des réponses, aux yeux du père Payen, pour qu'une parole d'Église ait des chances d'être entendue.

Ces réflexions ne sont pas restées lettre morte. Dans plusieurs diocèses, dont celui de Lyon, l'autorité religieuse s'efforce dans les années 1960 d'inventer des structures qui répondent de façon plus adéquate aux conditions nouvelles de l'apostolat en ville. Ces recompositions spatiales et institutionnelles s'inscrivent à la fois dans la continuité de la

---

<sup>1606</sup> Joseph Folliet, « Les valeurs de la ville », *L'Homme et la révolution urbaine...*, *op. cit.*, p. 245-264.

<sup>1607</sup> Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>1608</sup> P. Antoine, « Personnalisation et socialisation... », *op. cit.*, p. 242-243.

<sup>1609</sup> Jean-Charles Payen, « Pour une pastorale des villes nouvelles »..., *op. cit.*, p. 138-139.

sociologie de type Boulard, dans les orientations conciliaires et dans la prise en compte du phénomène urbain.

## II. LA VILLE AU CENTRE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF PASTORAL ET INSTITUTIONNEL : LA PASTORALE D'ENSEMBLE (1961-1969)

À notre connaissance, il n'existe pas dans l'historiographie du catholicisme contemporain une étude approfondie de la « pastorale d'ensemble »<sup>1610</sup> telle qu'elle se met en place au début des années 1960 dans de nombreux diocèses français. Il faut se reporter aux derniers chapitres des volumes de l'*Histoire des diocèses de France*, parfois écrits par les évêques en place eux-mêmes, pour avoir une idée des structures adoptées. Ainsi, dans le diocèse d'Angers, Mgr Veuillot (1959-1961) charge son vicaire général Bouin de la pastorale d'ensemble dès son arrivée. Neuf « zones pastorales » sont définies en 1962, qui servent de cadre à des « conseils de zone » et des « commissions pastorales »<sup>1611</sup>. Dans le diocèse d'Annecy, le tournant des années 1950-1960 est également marqué par la mise sur pied de « zones regroupant plusieurs archiprêtres à problèmes humains et pastoraux communs », donnant lieu à la création de vingt-cinq commissions pastorales, chacune dédiée à une problématique particulière considérée comme urgente<sup>1612</sup>. À Nice, six zones pastorales sont créées au début des années 1960 sous l'impulsion de Mgr Rémond (1930-1963) puis de Mgr Mouisset (1963-1984). Les prêtres de chaque zone sont invités à se retrouver pour une réunion de travail une fois par mois, de même que les responsables de zone autour de l'évêque et des principaux responsables des services diocésains<sup>1613</sup>. D'après l'auteur du chapitre sur

---

<sup>1610</sup> Désormais sans guillemets.

<sup>1611</sup> Jean-Luc Marais, « L'éclatement de l'Anjou chrétien », dans François Lebrun (dir.), *Histoire du diocèse d'Angers*, collection « Histoire des diocèses de France », 13, Paris, Beauchesne, 1981, p. 263-288, citation p. 274.

<sup>1612</sup> Robert Brunel et Paul Coutin, « De la Grande Guerre au concile Vatican II (1914-1962) », dans Henri Baud (dir.), *Histoire du diocèse Genève-Annecy*, collection « Histoire des diocèses de France », 19, Paris, Beauchesne, 1985, p. 248-283, en particulier p. 283.

<sup>1613</sup> Jean Mouisset, « Le diocèse de Nice de 1962 à 1980 »..., *op. cit.*, en particulier p. 331.

l'épiscopat de Mgr Rémond, les aménagements de la pastorale d'ensemble sont à considérer comme l'un des problèmes les plus « pressants » et les plus « originaux » auquel se trouva confronté le diocèse de Nice au milieu du siècle<sup>1614</sup>. Dans le diocèse de Strasbourg, la terminologie est la même, bien que la chronologie ne soit pas très claire : « à partir de 1958 », les missions qui deviennent régionales s'inscrivent dans la perspective d'une pastorale d'ensemble, mais les « zones pastorales » dateraient de 1967 seulement<sup>1615</sup>.

Il est vraisemblable que la mise en place de ce dispositif ait été masquée par l'épisode conciliaire et ses effets dans l'Église de France. La réflexion et le lancement de la pastorale d'ensemble constituent pourtant des événements de première importance pour comprendre les stratégies et les représentations des milieux ecclésiaux tout au long de la décennie 1960. Gabriel Matagrín, qui fut l'un des principaux artisans et défenseurs de cette réorganisation pastorale, parle de « renouveau pastoral des années 1960 ». Dans les derniers entretiens qu'il accorde à la manière d'un testament, il invite à une redécouverte de ce pan de l'histoire de l'Église de France, dans lequel « ce courant qui reste assez méconnu » a joué un rôle à ses yeux primordial<sup>1616</sup>. L'idée n'est pas ici de proposer une analyse exhaustive de cette pastorale d'ensemble, mais d'en présenter les éléments les plus saillants afin de pouvoir saisir la place qu'y occupe la réflexion sur la ville et sur l'urbanisation. Avant d'envisager plus précisément le cas lyonnais, un bref aperçu permettra de donner les grandes lignes de cette tentative de réorganisation du dispositif pastoral.

## **A. QU'EST-CE QUE LA PASTORALE D'ENSEMBLE ?**

Une présentation claire de la nature et des modalités de la pastorale d'ensemble est disponible dans la *Documentation catholique* de 1965, qui reprend les orientations que les évêques de la région apostolique du Midi essaient alors de promouvoir dans leur diocèse<sup>1617</sup>. Il s'agit alors pour l'épiscopat, dans un contexte d'euphorie de fin de concile, de clarifier une

---

<sup>1614</sup> Emmanuel Rémond, « L'épiscopat de Mgr Paul Rémond (1930-1963) », dans Françoise Hildesheimer (dir.), *Histoire des diocèses de Nice et Monaco...*, op. cit., p. 298-327, p. 312.

<sup>1615</sup> Raymond Winling, « Reconstruction et renouveau pastoral. L'épiscopat de Mgr Jean-Julien Weber (1945-1967) », dans Francis Rapp (dir.), *Histoire du diocèse de Strasbourg*, collection « Histoire des diocèses de France », 14, Paris, Beauchesne, 1982, p. 299-333, en particulier p. 319-329.

<sup>1616</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie. Une Église avec les hommes de ce temps*, entretiens avec Charles Ehlinger, Paris, Bayard, 2000, p. 23.

<sup>1617</sup> « La pastorale d'ensemble. Orientations retenues par les évêques de la région pastorale du Midi dans leur réunion des 8-9 juin 1965 », *La Documentation catholique*, 1454, 5 septembre 1965, col. 1483-1488. Ce texte est paru initialement dans la *Semaine religieuse de Toulouse* du 18 juillet 1965. Sauf avis contraire en note, les citations du paragraphe suivant sont extraites de ce document.

stratégie pastorale qui, pour un certain nombre de prêtres et de fidèles, « risque de n'être qu'une réalité assez vague, symbole selon les cas, de toutes les espérances et de toutes les déceptions ». De quoi s'agit-il ?

La pastorale d'ensemble découle d'un constat ancien mais considéré comme crucial par les évêques concernés : la société française et l'Église vivent dans des mondes de plus en plus séparés. Cette divergence croissante oblige les catholiques à repenser leur mode d'action, en donnant un nouveau souffle à l'unité et à la responsabilité des membres de l'Église. Dans la continuité réaffirmée de la tradition ecclésiale garante de sagesse et d'orthodoxie, la pastorale d'ensemble n'est pas perçue comme une concession au siècle, mais comme l'actualisation nécessaire de la mission de l'Église : « La pastorale d'ensemble n'est pas d'abord une méthode nouvelle, transitoire et relative comme toutes les méthodes. Ses buts et son esprit sont ceux même de l'Église. Sous la responsabilité de l'Évêque dans le diocèse, ou de l'Assemblée épiscopale dans la région, elle est et veut être l'effort unanime et convergent de tous les membres du Peuple de Dieu (sacerdoce, vie religieuse, laïcat), afin de permettre à l'Église de remplir sa mission de salut auprès des hommes et du monde d'aujourd'hui ». Trois éléments fondamentaux sont à retenir de cette définition. Le premier est la réaffirmation de l'autorité de l'évêque. La pastorale d'ensemble est d'abord la communion des diocésains - au premier rang desquels le clergé - autour de la figure épiscopale qui connaît le sens de la vraie foi et la fait rayonner par sa charge particulière. Ce nouvel apostolat a pour tâche en effet « de permettre toujours davantage à l'évêque d'être dans son diocèse la source et le centre de toute l'action pastorale et apostolique ». Deuxièmement, la définition insiste sur la transformation des sociétés et la mise à jour implicite des stratégies missionnaires en leur direction (« auprès des hommes et du monde d'aujourd'hui »). C'est à ce niveau que l'apport de la sociologie religieuse encouragée et diffusée par le chanoine Boulard s'avère décisive. Les enquêtes minutieuses réalisées dans les diocèses doivent permettre de définir un périmètre sur le critère des difficultés rencontrées. Au sein de ces « zones humaines », les populations affrontent les mêmes problèmes dans leur vie sociale. La différence avec l'Action catholique est la prise en considération d'une base territoriale (et non du milieu social), qui dépasse et englobe les paroisses. Également conçues comme des carrefours d'influences, ces « zones » correspondent souvent à des pays géographiques<sup>1618</sup>. Enfin, l'« effort unanime et convergent », repris dans d'autres passages sous les expressions synonymes de « travail en commun » ou d'« harmonisation des efforts », est le point qui a le plus retenu l'attention des

---

<sup>1618</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, op. cit., p. 63-65.

prêtres et responsables pastoraux, car il est à l'origine de toute une série de nouvelles structures diocésaines<sup>1619</sup>. Des instances de décision originales sont en effet mises en place pour permettre cette collaboration. Un « conseil de zone », représenté par un « responsable de zone » lui-même aidé par un « secrétaire de zone », est l'organe qui doit assurer la difficile mise en cohérence des paroisses, mouvements et établissements de l'enseignement religieux à l'échelle locale. Des « commissions pastorales » sont instituées autour d'un problème auquel se heurte le clergé dans sa zone. Enfin, un Conseil diocésain de pastorale réunit de façon régulière autour de l'évêque l'ensemble des responsables de zones et les directeurs des principaux services diocésains (enseignement religieux, œuvres, congrégations religieuses, etc.). C'est donc de la collaboration de l'*ensemble* des acteurs impliqués dans la vie du diocèse, à différents échelons, que ce redéploiement pastoral tire son nom.

Un Secrétariat interdiocésain pour la pastorale d'ensemble est mis en place à Paris autour du chanoine Boulard<sup>1620</sup>. Cet organisme privé, financé par les diocèses qui y participent (jusqu'à quatre-vingt), n'est pas directement sous la tutelle du Secrétariat de l'Épiscopat bien que l'ACA ait donné son accord. La provenance géographique des participants ne relève pas du hasard : elle s'appuie sur un travail du géographe lyonnais Jean Labasse qui, à la demande de Gabriel Matagrín, aurait prouvé que le découpage le plus pertinent pour la France s'articulait autour de neuf régions<sup>1621</sup>. Neuf évêques et neuf vicaires généraux de chacune de ces régions siègent par conséquent dans ce Secrétariat. Les réunions ont lieu à Montmartre, animés par des sociologues (Fernand Boulard en tête) et des théologiens, comme Henri Denis de Lyon, Louis Lochet de Reims, le jésuite Jean Moussé ou le père Nicolas des Dominicains de Toulouse.

La présence de Gabriel Matagrín dans le diocèse de Lyon explique que la pastorale d'ensemble ait fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'autorité religieuse.

---

<sup>1619</sup> Gabriel Matagrín parle de « plus étroite liaison et coordination » des forces vives du diocèse, constituant un véritable « tournant » dans les conceptions pastorales (Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 63).

<sup>1620</sup> Les lignes qui suivent s'inspirent d'une seule source : Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 61. Aucune date précise n'est malheureusement fournie par l'auteur.

<sup>1621</sup> S'agissait-il d'un découpage seulement ecclésiastique, ou valable également au civil ? Dans quelle optique ? Selon quels critères ? Il est difficile de répondre faute de documents complémentaires ou opposables.

## B. L'AMORCE D'UNE PASTORALE D'ENSEMBLE DANS LE DIOCÈSE DE LYON DANS LA SECONDE MOITIÉ DES ANNÉES 1950

Les diocèses retenus pour notre échantillonnage (Angers, Nice, Strasbourg) ont tous, d'après leurs historiens respectifs, mis en place une pastorale d'ensemble dans la continuité d'une enquête de sociologie de type Boulard, en particulier pour ceux dont les enquêtes sont intervenues relativement tard (deuxième moitié des années 1950)<sup>1622</sup>. Pour le diocèse de Lyon, comme dans d'autres diocèses à la chronologie semblable<sup>1623</sup>, on ne peut pas parler d'effet direct. À l'annonce de la mise en place de la pastorale d'ensemble dans le diocèse par le cardinal Gerlier en 1961<sup>1624</sup>, plus d'une quinzaine d'années se sont écoulées depuis le recensement de pratique dominicale coordonné par Jean Labbens. En revanche, plusieurs remaniements territoriaux dans la seconde moitié des années 1950 ont préparé la mise en place officielle de la pastorale d'ensemble dans le diocèse. Cette généalogie est d'autant plus importante à souligner que ces réaménagements ont pour cadre, voire pour objet principal, l'agglomération lyonnaise en croissance et non le diocèse dans sa totalité.

### 1. Une réorganisation préparée par la création de « secteurs » dans l'agglomération

*La Semaine religieuse* est très utile de ce point de vue, car elle permet de dresser la chronologie de ces réaménagements souvent minimes, mais porteurs sur le moyen terme d'une redéfinition des structures territoriales du diocèse.

Dès le début de l'année 1956, les réunions du clergé (curés, vicaires, aumôniers) de la région lyonnaise s'organisent à partir d'un échelon nouvellement créé, le « secteur ». Cette refonte s'adresse aux seuls « curés de Lyon ». Ces secteurs concernent donc spécifiquement la

---

<sup>1622</sup> Voir les références bibliographiques données *supra* aux mêmes pages.

<sup>1623</sup> À Grenoble par exemple, l'enquête sociologique de Madame Jean Perrot date de 1953 mais la mise en place des « zones humaines » n'est initiée qu'à la fin de l'épiscopat de Mgr Fougerat (1957-1969), en 1967 (Gabriel Matagrin, « Le diocèse depuis Vatican II (1962-1978) », dans Bernard Bligny (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble...*, *op. cit.*, p. 301-325, en particulier p. 305).

<sup>1624</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, lettre du cardinal Gerlier aux archiprêtres, 6 avril 1961. Dans la messe radiodiffusée des malades du 30 octobre 1960, l'archevêque de Lyon évoquait déjà, mais sous la forme d'un souhait, « l'urgence de mettre au point ce que nous appelons une pastorale d'ensemble » (AAL, fonds Gerlier, 11.II.107).

partie entièrement urbanisée du diocèse. Au nombre de neuf, ces secteurs sont désignés de façon diverse : ils reprennent parfois le nom d'un quartier (« Croix-Rousse », « Vaise », « Brotteaux », « Guillotière »), voire d'une commune (« Villeurbanne ») qu'ils englobent, ou sont caractérisés par une localisation géographique (« sud-est », « banlieue sud-est », « banlieue nord-ouest », « centre de Lyon »)<sup>1625</sup>.

Le bulletin diocésain ne fournit pas d'explications mais il faut sans doute replacer cette recomposition dans une série de tentatives destinées à trouver un maillage territorial adéquat pour l'agglomération lyonnaise. En effet, quelques mois plus tard, en octobre 1956, des modifications sont apportées à cette répartition : plusieurs paroisses du secteur « Guillotière » sont transférées vers les secteurs du « sud-est »<sup>1626</sup> et de « Villeurbanne »<sup>1627</sup>. Une preuve supplémentaire d'une prise en compte de la croissance urbaine se trouve dans le fait que trois paroisses qui ne faisaient pas partie de ces secteurs de l'agglomération lyonnaise en décembre 1955 sont quelques mois plus tard intégrées au secteur « banlieue sud-ouest » : il s'agit de Brignais, Irigny et Chaponost. Auparavant simples cadres des réunions pastorales, ces secteurs serviront désormais aussi pour les recollections<sup>1628</sup>.

Ces modifications du cadre géographique ecclésiastique sont également à mettre en résonance avec les conclusions du Congrès de l'Union des Œuvres que la *Semaine religieuse* de Lyon publie en avril 1956<sup>1629</sup>. Réunis à Versailles sur le thème « Pastorale, œuvre commune », les congressistes mettent l'accent sur les « zones humaines (agglomération urbaine ou secteur rural homogène) » propices à une « judicieuse coordination des ministères dans un cadre d'action suffisamment large »<sup>1630</sup>. Parmi les mutations énumérées pour justifier cette orientation pastorale figurent, il est vrai, des transformations liées au monde du travail et à l'emprise de la technique et des communications sur les sociétés, mais aussi les « migrations » et l'« aménagement du territoire ». L'expression « pastorale d'ensemble » est utilisée pour signifier le changement d'échelle auquel l'Église se voit contrainte : « À monde élargi, pastorale d'ensemble ! »<sup>1631</sup>.

---

<sup>1625</sup> « Réunion des curés de Lyon », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 22 décembre 1955.

<sup>1626</sup> Il s'agit des paroisses de Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Maurice, Notre-Dame-Saint-Alban, Les Essarts, Sainte-Jeanne-d'Arc de Parilly, Notre-Dame-du-Bon-Secours et Bron.

<sup>1627</sup> Paroisse du Saint-Sacrement.

<sup>1628</sup> « Redistribution des paroisses de Lyon et banlieue en secteurs pour les recollections et réunions pastorales », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 12 octobre 1956.

<sup>1629</sup> « Conclusions du Congrès de l'Union des Œuvres de Versailles, "Pastorale, œuvre commune" », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 avril 1956.

<sup>1630</sup> Les conclusions du Congrès reprennent une phrase tirée de la Lettre du 30 mars 1956 du pape Pie XII.

<sup>1631</sup> « Conclusions du Congrès... », *op. cit.*

## 2. Variations autour du rôle des archiprêtres

Dernière étape de ces réajustements : les archiprêtres, directement concurrencés par la mise en place des secteurs, font l'objet d'une refonte en septembre 1957. Le principal changement enregistré est la suppression de l'archiprêtré de l'Immaculée-Conception, proche du centre de Lyon et regroupant des paroisses du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Un nouvel archiprêtré est créé en périphérie, Saint-Jacques-des-États-Unis, pourvu de neuf paroisses<sup>1632</sup>.

Les justifications données à ces ajustements territoriaux sont significatives de la place qu'occupe l'urbanisation dans les représentations des responsables diocésains. Toutes en effet ont un rapport direct avec la croissance urbaine : l'accroissement démographique dans le diocèse ; l'apport de population consécutive au rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne en 1954 ; la croissance des banlieues est et sud-est ; la séparation croissante des lieux d'habitat et des bassins d'emploi, conduisant à une intensification des migrations domicile-travail. Ces bouleversements urbains contraignent l'autorité diocésaine à une adaptation de sa pastorale<sup>1633</sup>. À cette date, l'archiprêtré n'est donc pas encore remis en cause, comme ce sera le cas à partir de 1961 dans le cadre de la pastorale d'ensemble.

Au milieu des années 1950, une réflexion conduite à l'Institut de sociologie des Facultés catholiques propose de redéfinir la place des archiprêtres dans la grande ville. Ce travail permet de mettre en perspective ces divers réajustements et évoque avant l'heure un certain nombre de fondements de la pastorale d'ensemble.

Dans ce rapport écrit après 1954 et sans doute antérieur de quelques mois au réajustement de 1957, l'auteur défend en effet un « Projet de redistribution des archiprêtres de l'agglomération lyonnaise »<sup>1634</sup>. Après un premier chapitre consacré au rôle canonique de cet échelon, le second temps de l'analyse est consacré aux critères qui doivent présider au choix d'une répartition harmonieuse. L'auteur en propose plusieurs, tous d'ordre géographique. Outre le nombre raisonnable de paroisses par archiprêtré et le principe de continuité territoriale logiquement attendus, le rapport mentionne les « zones écologiques » : « On sait

---

<sup>1632</sup> Paroisses de Saint-Jacques-des-États-Unis, L'Assomption, Saint-Germain de Vénissieux, Sainte-Jeanne-d'Arc de Vénissieux, L'Immaculée-Conception (Moulin-à-Vent) de Vénissieux, Saint-Fons et son annexe des Clochettes, Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-des-Anges et Saint-Antoine à Gerland (« Ordonnance sur la redistribution d'archiprêtres dans l'est et le sud-est de Lyon et dans la banlieue », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 septembre 1957). Remaniements évoqués succinctement en : AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, ordre du jour de la réunion des archiprêtres du 23 septembre 1957.

<sup>1633</sup> « Ordonnance sur la redistribution d'archiprêtres... », *op. cit.*

<sup>1634</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, 32 p., sans date ni auteur, mais les corrections manuscrites en page 10 et dans la table des matières sont de la main de Jean Labbens. Sa publication *Les 99 autres...* de 1954 figure en note (p. 15).

qu'une agglomération urbaine se développe suivant certaines lois que les travaux récents ont mis en évidence et qui ont permis de déceler des zones homogènes, dites zones écologiques. Ces zones franchissent et chevauchent les limites communales. Les archiprêtres épouseront donc autant que possible le tracé de ces zones »<sup>1635</sup>. L'auteur fait sans doute allusion aux travaux du chanoine Boulard en sociologie religieuse et à ceux de l'École de Chicago sur l'écologie urbaine. Ce critère est mis en lien avec le principe d'« homogénéité de la population et des problèmes pastoraux », assez proche du précédent. On se rappelle que l'une des originalités de la pastorale d'ensemble était précisément de faire d'un problème rencontré par les prêtres le fondement des découpages territoriaux et des commissions pastorales. Alors que l'expression exacte « pastorale d'ensemble » n'est à aucun moment prononcée, certaines formulations en sont très proches : « penser ensemble la pastorale », « action pastorale d'ensemble »<sup>1636</sup>.

Le dernier critère, celui des moyens de communication, concerne seulement la partie rurale du diocèse car le contact est souvent aisé en ville entre les paroisses et le siège de l'archiprêtre<sup>1637</sup>. En s'inspirant des expériences de Cologne, Bruxelles, Douai, Marseille et Lille qu'il résume sous la forme d'un troisième chapitre, l'auteur en vient à proposer son projet de nouvelle répartition des archiprêtres pour le cas lyonnais. Pour justifier son choix, il croise les données de deux cartes : celle de la pratique dominicale établie lors du recensement religieux de mars 1954 et celle de la répartition des petits salariés sur le territoire de l'agglomération, au motif que les petits employés et les travailleurs manuels représentent au sein de cet espace près des trois quarts de la population active. Cette catégorie est donc suffisamment importante sur le plan numérique pour être représentative de la répartition de la population urbaine<sup>1638</sup>. Le sociologue récapitule sa démarche en des termes qui auraient parfaitement convenu à la définition des « zones humaines » : « Des principes énoncés au chapitre II, il ressort qu'un archiprêtre doit constituer une unité autant que possible continue, relativement peu étendue et bien desservie en moyens de communication, aussi homogène que possible en ce qui concerne la population de manière à représenter une unité d'action pastorale. Il importe donc de se demander s'il est possible de distinguer au sein de

---

<sup>1635</sup> Idem, p. 10.

<sup>1636</sup> Idem, p. 9.

<sup>1637</sup> Idem, p. 10.

<sup>1638</sup> Idem, p. 16.

l'agglomération des zones susceptibles de regrouper un ensemble de paroisses dont la population soit homogène et requière une action pastorale sensiblement analogue »<sup>1639</sup>.

Il ne faut cependant pas exagérer la portée d'un tel rapport et adopter une vision téléologique qui ferait de tous les ajustements successifs de la pastorale diocésaine depuis le milieu des années 1950 l'« annonce » ou « les signes précurseurs » de la pastorale d'ensemble des années 1960. Deux exemples suffisent pour étayer cette affirmation. D'abord, la répartition que propose l'auteur du projet de répartition ci-dessus - bien qu'elle l'ait inspirée - n'est pas celle qui est adoptée en 1957<sup>1640</sup>. Il y a donc bien lieu de distinguer ce qui relève des études préparatoires que les spécialistes de l'Institut de sociologie s'efforcent de construire à l'aide d'outils statistiques, des décisions pastorales prises par l'archevêque et son Conseil archiépiscopal qui peuvent obéir à d'autres logiques. D'autre part, il semble que les notions de « zones pastorales » ou de « pastorale d'ensemble », si elles sont connues par des responsables du diocèse, sont encore relativement floues dans les représentations. En témoigne un compte-rendu du bulletin diocésain à propos de la cérémonie des vœux à l'Archevêché pour la nouvelle année 1958. L'auteur de l'encart confond manifestement ce dispositif pastoral avec le problème des paroisses nouvelles : « M. l'abbé Pichot [archiprêtre de Saint-Jacques-des-États-Unis] évoque l'organisation des zones pastorales qui permettent une meilleure collaboration des paroisses entre elles : "Avec l'aide de vos collaborateurs immédiats, et, notamment, avec le concours de Mgr Dupuy, c'est aussi tout un réseau de nouvelles paroisses qui s'organise [...] et nous comprenons qu'il était nécessaire de constituer un Office diocésain pour mener à bien cette lourde entreprise"»<sup>1641</sup>. Il semble donc que l'expression « pastorale d'ensemble » ait servi parfois d'étiquette un peu « fourre-tout » pour désigner et légitimer une action soucieuse de prendre en compte la globalité d'un problème pastoral : les églises nouvelles, la concertation accrue avec le clergé, ou la mise en cohérence des mouvements d'Église. Parmi les motifs qui justifient la mise en œuvre de la pastorale d'ensemble dans le diocèse de Lyon figure également la volonté affichée, de la part de l'autorité religieuse, de répondre au malaise d'un certain nombre de prêtres en ville.

---

<sup>1639</sup> Idem, p. 15.

<sup>1640</sup> Le « 11<sup>ème</sup> archiprêtre » du projet recoupe exactement les limites de l'archiprêtré de Saint-Jacques-des-États-Unis créé en 1957. Mais la répartition des paroisses à l'intérieur de plusieurs archiprêtrés n'est pas celle que préconise le sociologue (voir p. 19-31).

<sup>1641</sup> « Vœux de Lyon à Son Éminence », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 décembre 1957.

### 3. Un dispositif qui souhaite répondre au malaise des prêtres en ville ?

Une des facettes de la crise de la figure du prêtre que traverse l'Église de France au cours des années 1960 est l'augmentation significative du nombre de démissions, qui s'amplifie encore dans la décennie suivante<sup>1642</sup>. Les débuts de la pastorale d'ensemble dans le diocèse de Lyon confirment, s'il en était besoin, que l'image que les prêtres se font d'eux-mêmes et de leur place joue un rôle de premier plan dans les défections qu'enregistrent diocèses et séminaires. Les inquiétudes émanent en particulier du clergé exerçant une charge dans l'agglomération.

En octobre 1959, le cardinal Gerlier fait envoyer « à tous les curés de paroisse urbaine » un exemplaire de l'article que le père Jean-François Motte, directeur du Centre pastoral des missions à l'intérieur (CPMI) vient de publier dans la *Revue de vie franciscaine*. Ce papier intitulé « Le prêtre et la ville » est une synthèse des observations effectuées au cours de ses nombreuses missions générales<sup>1643</sup>. La démarche de l'archevêque est surprenante et originale : il souhaite créer un débat en suscitant les réactions que peut provoquer la lecture de ce document « chez les prêtres consacrés à un ministère urbain, souvent découragés devant les difficultés de la tâche ». Un échange de vues est organisé lors de la réunion des curés de Lyon le 9 décembre 1959 au Foyer sacerdotal<sup>1644</sup>.

Cette première prise en compte du cadre urbain dans l'exercice du ministère sacerdotal est prolongée avec la nomination du père Gabriel Matagrín comme vicaire général du diocèse en 1960. Lors du dixième anniversaire du CPMI dans le Sud-Est réunissant à Lyon près de 180 prêtres réguliers et séculiers venus de plusieurs diocèses, Matagrín analyse ce qui constitue à ses yeux « le malaise des prêtres de ville » (titre de la communication). Il attribue cette crise d'identité à la multiplicité des tâches auxquelles doit faire face le clergé urbain et au rythme soutenu de la vie sociale dans une grande agglomération. Il s'interroge également

---

<sup>1642</sup> La moyenne annuelle des démissions passe de 48 entre 1960 et 1964 à 97 entre 1965 et 1969 (195 pour les années 1970-1974). Chiffres donnés par Julien Potel, *Les prêtres séculiers en France. Évolution de 1965 à 1975*, Paris, Centurion, 1977, p. 35, repris et analysés dans Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002, p. 58-61.

<sup>1643</sup> La référence exacte de cet article n'a pu être élucidée.

<sup>1644</sup> « "Le prêtre et la ville", par le père Motte, directeur national du CPMI », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 octobre 1959.

sur la façon dont la paroisse urbaine peut trouver sa place dans la pastorale d'ensemble que le diocèse s'efforce alors de mettre en place<sup>1645</sup>.

Ce texte n'ayant pu être retrouvé, il est difficile de proposer une interprétation à partir de ces seules indications. Pourtant, il faut souligner l'ambiguïté de cette prise en considération du malaise des prêtres en ville. L'un des objectifs premiers de la pastorale d'ensemble est bien, à Lyon, un *effort* demandé aux prêtres pour l'exercice de leur ministère, et non un allègement de leur charge. Gabriel Matagrín conclut en rappelant que « l'essentiel de cet effort de pastorale d'ensemble ne consiste pas d'abord dans des structures à créer, mais dans une révision de la mentalité sacerdotale, afin d'assurer une présence aussi vraie que possible de l'Église dans le monde d'aujourd'hui »<sup>1646</sup>.

Peut-être le directeur des Œuvres a-t-il eu connaissance d'un rapport rédigé par le père Marius Maziers en 1957<sup>1647</sup>, et qui reprenait déjà ce thème du dépassement de soi chez le prêtre comme condition de réussite d'une pastorale d'ensemble. Dans cette réflexion d'une dizaine de pages, Mgr Maziers propose une réflexion sur les représentations des prêtres à propos d'une « pastorale commune »<sup>1648</sup>. Il consacre plusieurs pages à scruter deux types d'obstacles qui nuisent au bon fonctionnement d'une pastorale d'ensemble : le premier comprend tout ce qui, chez les prêtres, relève d'une mentalité collective paralysante (« esprit critique », « mentalité fonctionnelle », individualisme) ; le second renvoie à « une carence d'effort personnel » (dans la vie de foi, la volonté et le travail intellectuel). Les difficultés sont donc attribuées principalement à l'irrésolution et à la paresse qui guetteraient les prêtres, ainsi qu'à un certain nombre d'attitudes jugées immorales, mais il n'est à aucun moment question des conditions objectives d'exercice du ministère.

Il serait sans doute erroné de désigner ces obstacles par l'expression « mentalité urbaine » : ce serait reprendre une formulation floue et contestable, dont les acteurs des années 1960 eux-mêmes n'usent plus guère. Il faut noter cependant que le mouvement de

---

<sup>1645</sup> « Le 10<sup>ème</sup> anniversaire du CPMI dans le Sud-Est », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 juillet 1961. Le texte de l'exposé n'a pu hélas être retrouvé.

<sup>1646</sup> « Organisation des zones pastorales et des commissions pastorales. Résumé des communications de M. le vicaire général Matagrín à la réunion des archiprêtres et des remarques qu'elles ont provoquées », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 mai 1961.

<sup>1647</sup> Marius Maziers (1915-2008), futur archevêque de Bordeaux (1968-1989), n'est pas encore à cette date évêque auxiliaire de Lyon : il le devient deux ans plus tard, en 1959, jusqu'à sa nomination comme archevêque coadjuteur du diocèse de Bordeaux en 1966.

<sup>1648</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, « Pastorale commune et mentalités es prêtres. Le responsable de zone et les prêtres », par le père Maziers, Saint-Brieuc, 1<sup>er</sup> août 1957. Ce texte était-il connu de Gabriel Matagrín en 1961 ? Il est conservé dans une pochette intitulée « chanoine Boulard », ce qui tendrait à montrer que ce rapport a été rédigé dans le cadre des enquêtes de sociologie religieuse, sans doute pour un diocèse (il est fait mention à deux reprises du diocèse de Saint-Flour) ou des rencontres interdiocésaines (mais pas la session de sociologie religieuse organisée par Économie et Humanisme à Saint-Brieuc, qui s'est tenue en 1952).

prêtres contestataires « Échanges et Dialogue » né en 1968 recrute majoritairement dans les grandes paroisses urbaines. Denis Pelletier le déduit de la présence massive au sein du mouvement de vicaires, statistiquement plus nombreux en ville<sup>1649</sup>. Peut-on y voir aussi l'hypothèse d'un mal-être qui serait d'abord celui des prêtres urbains ? Dans l'enquête sociologique qu'il consacre aux mutations des conditions de vie et d'exercice du ministère des prêtres en France, le journaliste Jacques Duquesne reprend une étude qu'un curé d'une « grosse paroisse » (50 000 habitants) de la banlieue parisienne a menée à propos de son emploi du temps au cours de l'année 1963-1964. Il en ressort que ce prêtre déplore avant tout la place considérable occupée par les tâches administratives et matérielles, au détriment de son ministère apostolique d'animation spirituelle et de prière. Jacques Duquesne ajoute qu'il s'agit là d'une plainte constamment entendue chez les prêtres urbains interrogés dans le cadre de son enquête<sup>1650</sup>.

Néanmoins, il n'apparaît pas de façon significative dans les témoignages des curés que la localisation en ville, et notamment dans les grandes villes, joue un rôle de nature à dégrader les conditions d'exercice de leur mission. D'autres difficultés dans les campagnes valent bien la « bureaucratie » des prêtres en milieu urbain : le travail ne manque pas lorsqu'on a la charge de plusieurs clochers éloignés de plusieurs kilomètres les uns des autres<sup>1651</sup>. De même, dans un diocèse moins urbanisé que celui de Lyon comme celui d'Angers, la pastorale d'ensemble a été mise en place au tournant des années 1950-1960 pour répondre, entre autres, à « l'isolement territorial des prêtres »<sup>1652</sup>. Le malaise semble donc venir d'ailleurs et relever de causes multiples : spécialisation accrue des ministères, sentiment d'une marginalité croissante dans une société en mutation accélérée, ambiguïté de la place des laïcs dans la vie de l'Église<sup>1653</sup>.

S'il ne faut donc sans doute pas réduire la pastorale d'ensemble à une problématique spécifiquement urbaine, il reste que la ville occupe une place de premier ordre dans ce nouveau dispositif diocésain.

---

<sup>1649</sup> Voir Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 61-64.

<sup>1650</sup> Jacques Duquesne, *Les prêtres...*, *op. cit.*, p. 240-241.

<sup>1651</sup> *Ibidem*.

<sup>1652</sup> Jean-Luc Marais, « L'éclatement de l'Anjou chrétien... », *op. cit.*, p. 274.

<sup>1653</sup> L'Archevêché tente de minimiser ce malaise : le bulletin diocésain relaie une enquête « en vue de recueillir des témoignages de prêtres qui sont heureux de leur sacerdoce. On écrit beaucoup sur les cas de certains qui ne le seraient pas. Il est donc très utile que le public sache qu'il y a aussi des prêtres heureux dans l'Église ». Les curés qui se reconnaissent dans cet intitulé peuvent envoyer anonymement leur témoignage (« Des prêtres heureux », *Église de Lyon* du 18 octobre 1968).

## C. LA PASTORALE D'ENSEMBLE LYONNAISE ET LA PLACE DE LA VILLE

Dans le diocèse de Lyon, les sources tendent à faire de la ville en croissance la problématique principale autour de laquelle s'organise la pastorale d'ensemble. L'urbanisation et ses effets constituent véritablement un des éléments clés de l'argumentaire des responsables pastoraux.

### 1. Les structures mises en place : un vaste chantier

La mise en œuvre se déploie en plusieurs étapes. Un premier questionnaire est envoyé aux prêtres à la fin de l'année 1958 pour les inviter à réfléchir en équipe à la notion d'« ensemble »<sup>1654</sup>. Mais en l'absence d'autres documents plus précis sur ce point, il n'est pas possible d'établir avec certitude que cette démarche ait constitué le début du processus.

À la fin de l'année 1959 sont mises en chantier des « enquêtes pastorales ». Les résultats du recensement de pratique dominicale de 1954 ayant perdu leur actualité et leur validité avec le temps, l'autorité diocésaine souhaite ainsi amorcer une pastorale d'ensemble<sup>1655</sup>. Les questionnaires proposés dépassent la seule question de la pratique religieuse (incluse cependant) et, fait intéressant pour notre étude, diffèrent selon qu'il s'agisse de paroisses situées dans le monde rural, dans les petites ou dans les grandes villes. Pour les deux premières catégories, les enquêtes portent sur la pratique religieuse, les « migrations pour le travail » et « l'avenir des jeunes »<sup>1656</sup>. Pour les grandes villes (Lyon et Givors avec certitude, mais au-delà ?), les questionnaires s'intéressent à la « promotion d'une année de catéchisme »<sup>1657</sup> et au « recensement des chrétiens actifs »<sup>1658</sup>. L'enquête sur les

---

<sup>1654</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.161, note sur la Journée de pastorale du troisième trimestre 1958 dans l'archiprêtre de Villeurbanne.

<sup>1655</sup> « Ce travail se réalise sur les mêmes points précis pour l'ensemble du diocèse, selon des méthodes qui ont fait leurs preuves, et d'après des expériences dont certains résultats sont déjà d'une valeur incontestable. Mais et c'est là le point essentiel, cette recherche est par définition destinée à la mise en route d'une pastorale qui, sans rejeter les formules et les structures déjà acquises comme valables, a pour but de les hiérarchiser et de les coordonner dans une pastorale d'ensemble, en liaison plus étroite avec le dispositif diocésain » (« Pastorale diocésaine. Pastorale d'ensemble », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 8 janvier 1960). Voir aussi AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, « ordre du jour du synode des archiprêtres du 6 octobre 1959 ».

<sup>1656</sup> Questionnaire et instructions destinées au curé en AAL, fonds Gerlier, 11.II.126.

<sup>1657</sup> Idem. Ce recensement comptabilise les militants du diocèse. Sont considérés comme militants « ceux qui remplissent au moins deux des caractéristiques suivantes : régularité aux réunions du mouvement ou régularité

« mariandaires » est probablement commune à tout le diocèse<sup>1659</sup>. Le but de ces enquêtes n'est cependant pas très clair à établir : s'agit-il de préparer une mission générale pour Lyon sous la direction du père Motte<sup>1660</sup>, bien qu'aucune trace de cette mission n'ait été retrouvée dans la *Semaine religieuse* du diocèse et dans les papiers Gerlier ? Ou doivent-elles produire un matériau sociologique pour des sessions pastorales animées dans le diocèse par le chanoine Boulard en janvier-février 1961<sup>1661</sup> ?

Toujours est-il qu'un remaniement des responsables a sans doute quelque peu retardé la mise en route. Le vicaire général Michel Vial, qui assurait le suivi des enquêtes dans le diocèse, sans doute en collaboration avec l'Institut de sociologie<sup>1662</sup>, est nommé évêque coadjuteur de Nevers en février 1961<sup>1663</sup>. Le père Vial avait en outre été désigné, sur la proposition de Mgr Dupuy et du chanoine Boulard, pour représenter une partie des vicaires généraux de diverses régions apostoliques au Secrétariat inter-diocésain de la pastorale d'ensemble. Le cardinal Gerlier avait accepté ce choix<sup>1664</sup>. Le vicaire général Gabriel Matagrín devient dès lors, à partir de février 1961, le nouveau secrétaire diocésain à la pastorale d'ensemble<sup>1665</sup>. La création des zones pastorales est ensuite officiellement annoncée aux archiprêtres en avril 1961<sup>1666</sup>. La troisième étape, à partir du mois de mai de la même année, a consisté à mettre en place les premières commissions pastorales et les conseils de zones. En quoi consiste chacune de ces structures ?

---

du service ou de l'activité ; dévouement chrétien au service des autres ; influence chrétienne sur son entourage ». Ce dernier critère est intéressant pour notre étude car il est demandé au curé de reporter sur un plan de la paroisse ou de la ville, par exemple au 1/2 000, le domicile de chaque militant, « de préférence en sa présence, en lui expliquant la signification apostolique de ce repérage ». L'idée est de parvenir à une vision spatialisée du rayonnement de l'activité militante dans la ville.

<sup>1658</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, réunion des archiprêtres, « situation des enquêtes pastorales », sans date.

<sup>1659</sup> « Pastorale d'ensemble. Avis important à MM. les curés au sujet des enquêtes », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mai 1960. Cette liste est-elle exhaustive ?

<sup>1660</sup> Comme l'indique l'encart du bulletin diocésain déjà cité : « "Le prêtre et la ville", par le père Motte, directeur national du CPMI », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 30 octobre 1959.

<sup>1661</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, réunion des archiprêtres, « situation des enquêtes pastorales », sans date.

<sup>1662</sup> C'est en effet dans la pochette « Institut de sociologie » que se trouvent les questionnaires conservés, ainsi que les instructions qui les accompagnent (AAL, fonds Gerlier, 11.II.126).

<sup>1663</sup> Michel Vial (1906-1995), natif de Lyon, a été ordonné prêtre dans le diocèse en 1935. Il accède au siège épiscopal de Nevers après le retrait de Mgr Flynn (1963). Le pape Paul VI le fait évêque de Nantes en 1966, charge qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite en 1982.

<sup>1664</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.160, lettre de Fernand Boulard au cardinal Gerlier, 23 février 1960 ; réponse du cardinal Gerlier au même, 29 février 1960.

<sup>1665</sup> Il a en outre remplacé Mgr Michel Vial à la Direction diocésaine de l'Action catholique, de l'action sociale et des Œuvres au début de l'année (« Nomination du chanoine Gabriel Matagrín vicaire général de Lyon comme évêque auxiliaire », *La Documentation catholique*, 1439, 3 janvier 1965, col. 95).

<sup>1666</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, lettre du cardinal Gerlier aux archiprêtres, 6 avril 1961.

Les conseils de zone « doivent assurer une évangélisation efficace de la zone par la coordination de toutes les forces apostoliques, sacerdotales, religieuses et laïques »<sup>1667</sup>. Ils comprennent, de droit : les aumôniers d' Action catholique qui sont les porte-parole désignés de la pastorale sacerdotale et de l'action du laïcat ; les responsables des commissions pastorales ; les délégués des principaux services diocésains (enseignement religieux, enseignement libre, aumôneries de l'enseignement public) ; enfin les archiprêtres qui représentent la pastorale paroissiale. Il est donc à noter que les archiprêtres ne disparaissent pas avec la création des zones. Quatre nouveaux archiprêtres, dont deux dans l'agglomération lyonnaise, sont même créés en octobre 1961, dans le but de « rendre plus aisée la coordination nécessaire des activités pastorales dans [le] diocèse »<sup>1668</sup>.

Les commissions pastorales sont constituées avant même les conseils de zone. L'ensemble des prêtres de chaque zone est en effet invité à se réunir dans un premier temps, afin de déterminer, en présence d'un délégué de l'archevêque, l'objet de commissions « d'études ». Celles-ci portent soit sur des faits sociaux, soit sur des catégories sociales « qui posent de graves problèmes du point de vue de l'évangélisation ». Le vicaire général fournit quelques exemples possibles : les loisirs ; les grands ensembles pour les faits sociaux ; les employés de maison, les étrangers, les ruraux ouvriers pour les catégories sociales<sup>1669</sup>. En octobre 1961, ces commissions pastorales fonctionnent. Il ne s'agit pas de commissions destinées directement à l'action, mais d'équipes « déléguées à la recherche », composées de six à huit prêtres, dont le but est de préparer l'action d'ensemble<sup>1670</sup>. Les sujets choisis dans les commissions recourent en partie les exemples qu'avait proposés Gabriel Matagrín : il s'agit, entre autres, des loisirs des jeunes, des heures supplémentaires, de la vie de famille en banlieue pour les faits sociaux ; des artisans et commerçants, des ruraux ouvriers ou des étrangers pour les catégories sociales problématiques. Dans tous les cas, l'Archevêché insiste pour que l'objet de l'étude ne porte pas sur les faits sociaux en eux-mêmes, mais sur les personnes concernées par ces phénomènes<sup>1671</sup>. Il est demandé aux délégués des commissions de mobiliser, au-delà de leur expérience personnelle et des observations de leurs confrères de

---

<sup>1667</sup> « Organisation des zones pastorales et des commissions pastorales. Résumé des communications de M. le vicaire général Matagrín à la réunion des archiprêtres et des remarques qu'elles ont provoquées », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 5 mai 1961.

<sup>1668</sup> Il s'agit pour l'archidiaconé de Saint-Jean (agglomération lyonnaise) des archiprêtres de Sainte-Thérèse dans l'ouest lyonnais et de Chaponost dans le quart sud-ouest de l'agglomération. L'archiprêtre de Saint-Genis-Laval est supprimé (« Création de quatre nouveaux archiprêtres et nouvelle répartition des paroisses entre plusieurs autres archiprêtres existants », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 21 octobre 1961).

<sup>1669</sup> « Organisation des zones pastorales... », *op. cit.*

<sup>1670</sup> « Les commissions pastorales », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 octobre 1961.

<sup>1671</sup> Idem.

la zone, un savoir empirique et théorique destiné justement à dépasser les jugements hâtifs et les idées trop générales. Enquêtes pastorales préparatoires, enquêtes des laïcs de l'Action catholique spécialisée, lectures ou exposés de spécialistes (sociologues, économistes) : les sources consultées doivent servir à dégager des connaissances précises et fondées, utiles à l'action. La pastorale d'ensemble est une démarche exigeante qui fait de la réflexion intellectuelle un axe essentiel de sa dynamique.

## 2. L'agglomération lyonnaise : un cas à part

Que devient la ville dans la pastorale d'ensemble lyonnaise ? Se fond-elle et se confond-elle avec le reste du dispositif, ne constituant qu'un élément parmi les autres ? L'espace le plus urbanisé du diocèse fait l'objet d'un traitement particulier dans le cadre de la réorganisation pastorale.

Ce constat n'est guère surprenant, à dire vrai, au vu de la place qu'a occupée l'agglomération lyonnaise dans les ajustements successifs du découpage ecclésiastique diocésain dans la seconde moitié des années 1950. L'exception urbaine est confirmée lorsque se met en place la pastorale d'ensemble en 1961. Les secteurs créés en 1956 sont utilisés comme circonscription de base. Pour l'agglomération lyonnaise, on parle donc de « secteur » (ou « secteur pastoral ») et non de « zone ». Un particularisme urbain est également visible dans l'organisation des commissions pastorales : il existe bien, comme pour les « zones » du reste du diocèse, des commissions d'étude des faits sociaux ou des catégories sociales posant problème au clergé, mais il est créé en parallèle des commissions « à l'échelon urbain, pour des faits sociaux plus généraux »<sup>1672</sup>. L'échelle de la grande ville est donc considérée comme pertinente pour aborder certaines difficultés dans l'apostolat. La complexité du dispositif que l'on peut à juste titre deviner, devient flagrante lorsqu'on ajoute que ces commissions sur les faits sociaux à l'échelle de l'agglomération ne sont pas à confondre avec d'autres « commissions de recherche » portant spécifiquement, quant à elles, « sur les questions de pastorale paroissiale ou diocésaine qui continueront ou seront créées, soit dans les archiprêtrés, soit à l'échelon urbain (par exemple, pour la pastorale des fiancés, la liturgie, l'organisation des paroisses) »<sup>1673</sup> !

---

<sup>1672</sup> « Organisation des zones pastorales... », *op. cit.*

<sup>1673</sup> Idem.

Gabriel Matagrín justifie cette exception urbaine dans le dispositif d'ensemble par les « dimensions » de l'espace considéré, ce qui renvoie sans doute dans son esprit au nombre important de prêtres à mobiliser, davantage qu'à une question de périmètre. Car il prévoit une mise en route nécessairement « plus lente » pour la pastorale d'ensemble dans l'agglomération<sup>1674</sup>. Cependant, l'explication fournie par le vicaire général est un peu courte : au sein du Secrétariat inter-diocésain de la pastorale d'ensemble se met également en place une réflexion approfondie sur une pastorale proprement urbaine qui a d'autres justifications que la seule question du nombre. Le passage des campagnes à la ville, y compris dans la pastorale, n'est pas un saut seulement *quantitatif*. D'autant que l'Archevêché se heurte à des difficultés pour définir, en ville, des « zones humaines » homogènes. La pastorale d'ensemble, de l'avis de Gabriel Matagrín, est plus facile à mettre en place dans le monde rural qu'à Lyon, « car l'unité pastorale est l'agglomération et, dans une agglomération d'un million deux cent mille habitants, on ne voyait pas comment déterminer des zones humaines. La ville multiplie pour chacun le nombre de lieux de vie, d'appartenances »<sup>1675</sup>.

En 1964 existent dans l'agglomération lyonnaise neuf « secteurs territoriaux » et trois « secteurs fonctionnels » (aumôneries d'hôpitaux, monde universitaire et monde scolaire) qui servent de cadre à la pastorale diocésaine jusqu'en 1969<sup>1676</sup>.

## D. DES RÉSISTANCES À LA PASTORALE D'ENSEMBLE

Malgré l'apparent enthousiasme qui se dégage de la plupart des notes et communications émanant de l'Archevêché, les sources consultées laissent deviner une résistance larvée, s'exprimant rarement au grand jour, mais reconnaissable à des signes au mieux d'indifférence, au pire d'agacement ou de mécontentement de la part d'une partie des prêtres. Il est difficile d'évaluer numériquement le poids de cette opposition. Elle est sans doute minoritaire, mais elle révèle un état d'esprit chez certains membres du clergé sur lequel il n'est pas inintéressant de s'attarder pour répondre à nos problématiques.

---

<sup>1674</sup> « Organisation des zones pastorales... », *op. cit.*

<sup>1675</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>1676</sup> « Unités pastorales nouvelles », *Église de Lyon* du 23 janvier 1970.

## 1. La lassitude d'une partie du clergé diocésain

Le retard avec lequel les prêtres du diocèse retournent - voire ne retournent pas du tout - les questionnaires des enquêtes pastorales en est un premier témoignage. Alors que celles-ci sont censées être en cours d'exécution au début du mois de janvier 1960<sup>1677</sup>, la *Semaine religieuse* doit multiplier les rappels pour que les questionnaires dûment remplis soient bien renvoyés à l'Archevêché. La date butoir du 1<sup>er</sup> avril 1960, annoncée à la fin du mois de janvier mais sans doute déjà connue des archiprêtres depuis plusieurs semaines<sup>1678</sup>, ne peut être tenue : elle est reportée au 10 juin. L'Archevêché désormais se contente d'enquêtes inachevées<sup>1679</sup>. Mais à la fin du mois d'octobre encore, l'autorité diocésaine déplore que certains curés n'aient rien envoyé, et en appelle à leur responsabilité pour fournir des résultats même partiels, afin de ne pas « compromettre l'étude d'ensemble dans quelques cantons »<sup>1680</sup>.

Cette tiédeur constatée chez quelques prêtres du diocèse - suffisamment nombreux cependant pour que les rappels fassent l'objet d'un encart dans la *Semaine religieuse* - s'explique notamment par un certain scepticisme à l'égard de l'utilité et de la portée des enquêtes pastorales. On retrouve ici les critiques que le recensement de pratique religieuse avait provoquées dans le diocèse en 1954, obligeant Jean Labbens à s'expliquer dans un opuscule<sup>1681</sup>. De fait, l'autorité religieuse prend acte d'interrogations dans le clergé sur l'absence ressentie de résultats pastoraux concrets à la suite d'enquêtes dans les années 1950<sup>1682</sup>. Les responsables pastoraux saluent le « courage » des prêtres dans la réalisation de ces enquêtes<sup>1683</sup> ; de même que Gabriel Matagrín ne manque pas de souligner le travail effectué par les délégués au sein des commissions pastorales, « difficile et ingrat, qui demande persévérance et désintéressement »<sup>1684</sup>. Ces réticences expliquent aussi dans doute l'insistance avec laquelle le Secrétaire diocésain à la pastorale d'ensemble demande à ces

---

<sup>1677</sup> « Pastorale diocésaine, pastorale d'ensemble », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 8 janvier 1960.

<sup>1678</sup> « Avis importants à MM. les archiprêtres et délégués d'archiprêtre », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 janvier 1960 ; AAL, fonds Gerlier, 11.II.40, « ordre du jour du synode des archiprêtres du 6 octobre 1959 ».

<sup>1679</sup> « Pastorale d'ensemble. Avis important à MM. les curés au sujet des enquêtes », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mai 1960.

<sup>1680</sup> « Pastorale diocésaine. Avis important au sujet des enquêtes », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 28 octobre 1960.

<sup>1681</sup> Jean Labbens, *Les 99 autres...*, *op. cit.* Voir chapitre 4.

<sup>1682</sup> « "On nous a déjà demandé d'autres enquêtes de ce genre; nous les avons faites. Qu'en est-il résulté ?". Il est possible qu'un travail de recherche n'ait pas été exploité en vue d'une pastorale plus adaptée, ou l'ait été insuffisamment » (« Pastorale diocésaine, pastorale d'ensemble »..., *op. cit.*).

<sup>1683</sup> « Pastorale d'ensemble. Avis important à MM. les curés au sujet des enquêtes », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 27 mai 1960.

<sup>1684</sup> « Les commissions pastorales », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 octobre 1961.

mêmes délégués - pourtant *a priori* les plus convaincus dans le clergé - de fournir un compte-rendu détaillé après chaque réunion, qui ne soit pas seulement « un résumé ou une somme de généralités »<sup>1685</sup>.

Certains prêtres s'inquiètent en outre de l'enchevêtrement des structures diocésaines. La pastorale d'ensemble a rendu plus complexe le découpage ecclésiastique diocésain, avec la création des zones, secteurs et commissions pastorales de divers type qui se surimposent - sans nécessairement coïncider avec elle - à l'organisation spatiale et institutionnelle déjà en place. Ce sentiment de bureaucratie stérile trouve suffisamment d'échos pour que Gabriel Matagrin juge utile de rappeler en mai 1961 que « l'essentiel de cet effort de pastorale d'ensemble ne consiste pas d'abord dans des structures à créer »<sup>1686</sup>. Ce constat ne vaut pas seulement pour le diocèse de Lyon. Les évêques de la région apostolique du Midi sont également contraints de réaffirmer à leur clergé que les structures de la pastorale d'ensemble ne sont pas « artificielles »<sup>1687</sup>.

Dès lors, pour faire face à ces contestations latentes et limiter leur extension, Gabriel Matagrin doit régulièrement user de pédagogie, clarifier les malentendus et désamorcer les risques de conflit. Concernant les enquêtes pastorales par exemple, il réaffirme à quel point celles-ci sont cruciales dans la mise en route et la réussite de la pastorale diocésaine. Il conteste tout traitement de faveur chez certains prêtres ou dans certaines paroisses (« ce travail se réalise sur les mêmes points précis pour l'ensemble du diocèse ») et insiste particulièrement sur le bien-fondé des méthodes utilisées et la qualité des résultats déjà obtenus<sup>1688</sup>. Encore faut-il que le dialogue entre l'autorité diocésaine et les prêtres ne soit pas coupé sur cette question, comme c'est apparemment le cas dans le diocèse de Marseille : pour fournir « une base de relance de la réflexion et de l'action commune », le vicaire général L'Heureux a adressé à son clergé un long texte à propos des effets de l'urbanisation sur la pastorale d'ensemble, que la *Semaine religieuse* lyonnaise estime utile de reproduire<sup>1689</sup>.

Il semble toutefois que le véritable fondement des inquiétudes suscitées par la pastorale d'ensemble ait été la crainte partagée par tous les acteurs et organisations du diocèse de voir leur position et leur moyens d'action diminuer, au profit d'une centralisation accrue de l'apostolat et d'une redistribution générale des rôles et attributions de chacun. Pour preuve de

---

<sup>1685</sup> Idem.

<sup>1686</sup> « Organisation des zones pastorales... », *op. cit.*

<sup>1687</sup> « La pastorale d'ensemble. Orientations retenues par les évêques de la région pastorale du Midi... », *op. cit.*

<sup>1688</sup> « Pastorale diocésaine, pastorale d'ensemble »..., *op. cit.*

<sup>1689</sup> « L'évolution urbaine et ses conséquences pastorales », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 14 mai 1965. Le texte a été repris du bulletin diocésain marseillais.

cette méfiance à l'égard des nouvelles structures, voici comment Gabriel Matagrín doit définir, par la négative, l'intérêt des commissions pastorales de recherche qu'il a mises en place : « Il ne s'agit pas de changer le fait social étudié - ce qui relève des organisations temporelles, des mouvements de jeunesse ou d'institutions que des laïcs auront à mettre en place. Il ne s'agit pas immédiatement de l'évangélisation de la catégorie sociale - ce qui est la mission propre des mouvements d'Action catholique. Il s'agit d'orienter la mentalité sacerdotale en face des personnes de la catégorie sociale, ou en face des personnes saisies à travers le fait social. La première question à se poser n'est pas : "Que faut-il faire ?" mais "Qu'est-ce que nous sommes ? Quelle est notre mentalité ? Quel est notre comportement ?" »<sup>1690</sup>. Cette mise au point en forme d'appel à la conversion a une portée ecclésiologique de première importance et peut, elle aussi, éclairer le malaise des prêtres face à la pastorale d'ensemble : c'est à une véritable introspection individuelle et collective qu'appelle Gabriel Matagrín. Sont en cause, non pas le monde profane tel qu'il est et ses manques traditionnellement dénoncés, mais le statut même du prêtre et le sens de son ministère. S'il y a une responsabilité à dénoncer, elle est plutôt du côté du clergé qui doit repenser en profondeur son mode de présence.

## 2. Pastorale d'ensemble contre pastorale des milieux ? La ville contre le monde ouvrier ?

Parmi les mouvements d'Église les plus réticents au lancement d'une pastorale d'ensemble figureraient en première ligne les représentants catholiques du monde ouvrier : Mission ouvrière et mouvements d'Action catholique, chez les jeunes et chez les adultes (JOC, JOCF, ACO). Notre souhait est ici de tester cette hypothèse, car la ville n'est pas absente de ces considérations de stratégie pastorale : remettre en cause la pastorale d'ensemble dans une grande agglomération comme celle de Lyon, c'est, de fait, limiter la mise en place d'une pastorale urbaine dans le diocèse. Les deux options paraissent intimement liées, tant les sociologues et les principaux tenants des « zones humaines » soulignent de façon récurrente que l'agglomération est l'échelon optimal de la pastorale d'ensemble dans un diocèse urbanisé. Qu'est-il dit de la ville dans les mouvements ouvriers catholiques ?

---

<sup>1690</sup> « Les commissions pastorales », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 20 octobre 1961.

### a) Les indices d'une méfiance

Plusieurs auteurs, dont d'anciens évêques, ont mis en évidence les tensions qui ont pu naître dans différents diocèses à la suite d'une application de la pastorale d'ensemble dans des paroisses ou des archiprêtrés dans lesquelles l'Action catholique spécialisée, et notamment ouvrière, jouait un rôle de premier plan. À Angers par exemple, la pastorale d'ensemble mise en œuvre par Mgr Veuillot (1959-1961) puis par son successeur Mgr Mazerat (1962-1974) ne réussit pas à désenclaver certaines paroisses. Pour Jean-Luc Marais, « l'isolement territorial des prêtres fut en partie remplacé par un cloisonnement par milieu. En effet, la démarche de l'Action catholique spécialisée s'imposa assez largement »<sup>1691</sup>. Dans le diocèse de Lyon, l'évêque auxiliaire Mgr Alfred Ancel, qui représente la Mission ouvrière au Conseil diocésain, n'aurait pas particulièrement soutenu les efforts de la pastorale d'ensemble souhaités par Gabriel Matagrín, qui le dit « peu intégré » à ces dispositifs : « [Alfred Ancel] ne partageait pas beaucoup nos questions de pastorale d'ensemble, qui visaient davantage la population rurale et urbaine que le monde ouvrier »<sup>1692</sup>. Pour le futur évêque de Grenoble, c'est l'expression « pastorale des milieux » qui est ambiguë. Le terme « milieu » cacherait une idéologie, selon laquelle la personne se définirait essentiellement par l'appartenance à un milieu social. Elle justifierait également le monopole de l'évangélisation que s'attribueraient les grands mouvements d'Action catholique spécialisée, en particulier ouvrière, en oubliant le rôle que peuvent tenir dans l'apostolat d'autres organes très impliquées par la vie urbaine, comme la Paroisse universitaire, les cadres du Mouvement d'ingénieurs et de chefs d'industrie d'Action catholique (MICIAC), ou encore les représentants de l'Action catholique des milieux sanitaires et sociaux (ACMSS)<sup>1693</sup>. Bien que moins engagée dans le processus, la Mission ouvrière est cependant représentée dans la pastorale d'ensemble du diocèse. Mais les prêtres-ouvriers par exemple ne figurent pas dans l'organigramme<sup>1694</sup>.

---

<sup>1691</sup> Jean-Luc Marais, « L'éclatement de l'Anjou chrétien... », *op. cit.*, p. 274.

<sup>1692</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>1693</sup> Idem, p. 57-58.

<sup>1694</sup> Un indice révélateur de cette divergence : Gabriel Matagrín croit utile de préciser qu'il « tenai[t] cependant beaucoup à garder une bonne relation personnelle avec nombre d'entre eux à Vénissieux et à Gerland [...] » (Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 66).

## *b) La crise du Comité français d'apostolat des laïcs (CFAL) en janvier 1969 et ses répercussions à l'échelle diocésaine*

La crise qui secoue le Comité français d'apostolat des laïcs (CFAL) en janvier 1969 peut elle aussi être lue comme un révélateur de la méfiance de la part des mouvements ouvriers catholiques à l'égard de toute proposition qui remettrait en cause une pastorale des milieux. Denis Pelletier a établi la chronologie et présenté les tensions qui conduisent l'ACO à « suspendre sa participation » à cette instance nationale<sup>1695</sup>. Les faits méritent d'être rappelés rapidement. Le CFAL, mis en place en 1960, se voulait un lieu de rencontre et d'échanges, et représentatif des divers modes de l'apostolat des laïcs en France. Ses quinze membres souhaitaient « une meilleure connaissance et éventuellement, une certaine harmonisation et une convergence des réflexions et des efforts sur un problème particulier »<sup>1696</sup>. Les mouvements d'Action catholique du monde rural et des classes moyennes (MRJC, CMR, ACI) ont pu envisager cette instance comme le moyen de tendre davantage vers le modèle allemand du laïcat, autonome (ce qui suppose un assouplissement du mandat) et structuré<sup>1697</sup>. Or, l'ACO n'accepte pas cette dilution du monde ouvrier dans une recherche commune sur les « phénomènes globaux »<sup>1698</sup>. Ce serait, d'après ses dirigeants, remettre en cause la spécialisation de l'Action catholique. Sur le plan idéologique, ce serait douter de l'existence de la lutte des classes et donc oublier la situation de dépendance dans laquelle vivent les milieux populaires. À trop vouloir trouver des problématiques communes autour d'une redéfinition plus générale de la pastorale, c'est à un affaiblissement considérable de l'évangélisation du monde ouvrier que cette démarche aboutirait. Cette « réalité dont l'Église doit tenir compte » conduit donc le secrétaire général de l'ACO Henri Le Buhan à retirer ses troupes du CFAL alors présidé par Alain Guyot<sup>1699</sup>.

Cet épisode témoigne de l'attachement viscéral de l'ACO à une spécificité ouvrière et à une peur devant toute tentative de penser et d'organiser l'Action catholique sur les bases d'une pastorale générale. Si la pastorale d'ensemble est en arrière-plan de la crise, il n'est certes jamais fait mention de pastorale urbaine dans cet échange de vues. Les exemples de

---

<sup>1695</sup> Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 94-95.

<sup>1696</sup> « À propos du projet d'une instance nationale française pour l'apostolat des laïcs », dans *La Documentation catholique*, 1557, 15 février 1970, col. 189-191.

<sup>1697</sup> Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>1698</sup> « L'ACO suspend sa participation au CFAL », *La Documentation catholique*, 1536, 16 mars 1969, col. 295-296 (reproduction d'un texte paru en mars 1969 dans le numéro de *Témoignages*, organe de l'ACO).

<sup>1699</sup> « À propos du projet d'une instance nationale française... », *op. cit.*

problèmes généraux cités par *Témoignages* sont les « grands engagés, les incroyants, les plus démunis »<sup>1700</sup>, non la ville en tant que telle. Cependant, cette crise peut sembler-t-il être lue comme une preuve supplémentaire de réticences, chez nombre de responsables d'Église en milieu ouvrier, à l'égard d'une pastorale qui prendrait la totalité de l'agglomération comme cadre et comme objet. Là encore, le principe territorial est déconsidéré au profit d'une vision par milieux, parce que le premier est supposé plus englobant que la seconde. Parler de la ville, ce serait nécessairement gommer l'hétérogénéité des couches sociales, dans une dérive droitiste qui remettrait en cause directement la présence de l'Église dans le monde ouvrier.

Le soutien qu'apporte l'épiscopat français au monde ouvrier depuis les années 1930 et réaffirmé après-guerre limite de fait toute réorientation pastorale qui serait perçue comme nuisible aux intérêts de l'ACO et de la JOC. L'angoisse de la perte de la classe ouvrière réactivée par le succès de l'ouvrage des abbés Godin et Daniel *La France, pays de mission ?*, ajoutée au rôle de modèle joué par la JOC dans l'organisation et les pratiques militantes de l'Action catholique en France, renforcent encore la position privilégiée qu'occupent les représentants du monde ouvrier dans les milieux d'Église. À la tête de la Commission épiscopale du monde ouvrier, Mgr Guerry puis Mgr Ancel, l'« évêque-ouvrier » du Prado, sont des figures influant sur le reste de leurs collègues au cours des années 1960. Des facteurs externes à l'Église jouent en leur faveur. Au cours des Trente Glorieuses, le poids du PCF et de la CGT agit comme une double stimulation pour les catholiques : ceux-ci sont invités à agir prioritairement en direction du monde ouvrier pour tenter de le soustraire à l'influence communiste, et la croyance selon laquelle une société plus juste passe par la libération de la classe ouvrière confirme l'épiscopat dans ses choix. Les conflits sociaux des années 1960 agissent dans le même sens, en faisant partager le sentiment que le monde ouvrier est la première victime des excès de la croissance économique<sup>1701</sup>. Cependant, cette même croissance économique conduit *aussi* à une uniformisation croissante des modes de vie au cours de la même période. Qu'en est-il de la spécialisation par milieux et de la priorité accordée à l'évangélisation du monde ouvrier si une convergence sociologique s'opère ? Une pastorale d'ensemble, voire une pastorale urbaine, peuvent tirer leur légitimité de ce constat.

L'argumentaire des tenants de l'Action catholique spécialisée s'articule alors selon deux axes : il s'agit d'une part de relativiser cette uniformisation socio-culturelle en montrant qu'elle n'est qu'apparente ; l'objectif est d'autre part de montrer que cette « idéologie » peut

---

<sup>1700</sup> « L'ACO suspend sa participation... », *op. cit.*

<sup>1701</sup> Sur la place du monde ouvrier au sein de l'épiscopat français dans les années 1950-1960, voir en particulier : Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 87-96.

contenir des germes dangereux pour l'Église : si les évêques adhèrent à une vision « holiste » de la société, ils en oublient nécessairement les plus pauvres pour ne retenir que les grandes tendances d'une évolution. La justification apportée par l'ACO à son refus de participer au travail du CFAL est révélateur de ce point de vue : « Cette évolution est le fruit d'une analyse, fort répandue, par ailleurs, dans les sphères dirigeantes de notre société, selon laquelle les classes sociales sont en voie de disparition, mettant d'abord l'accent sur les phénomènes globaux, qui marquent inévitablement les différents milieux [...]. La réalité économique et politique est tout autre : la vie nous montre qu'aujourd'hui, comme hier, la classe ouvrière existe, même si elle connaît des évolutions incontestables [...]. Faire comme si la lutte des classes n'existait pas et ne séparait pas la société entre ceux qui possèdent et ceux qui vivent dans une situation de dépendance serait entretenir des illusions dont, inévitablement, les milieux populaires, tant ruraux qu'ouvriers, feraient les frais, y compris dans l'Église »<sup>1702</sup>.

Dans le diocèse de Lyon, les difficultés pour mettre en place une instance représentative des laïcs se heurtent à des difficultés du même ordre<sup>1703</sup>. En juin 1968, à l'invitation de l'évêque auxiliaire Gabriel Matagrin, une vingtaine de responsables diocésains représentant l'ensemble des mouvements et organisations diocésaines (action catholique, apostolat social, caritatif, éducatif) réfléchissent à la constitution d'un « Comité diocésain d'apostolat des laïcs ». Le cardinal Renard et le Conseil provisoire du presbyterium<sup>1704</sup> avaient suggéré sa mise en place. Un Bureau provisoire de sept membres est élu. Très rapidement (dès la mi-juillet 1968), le Bureau fait part de ses « limites », car ses débats « portent la marque de la diversité des options et des recherches antérieures de chacun » : en décembre 1968, lors de la réunion plénière de ce Comité diocésain des mouvements, l'ACO s'abstient systématiquement des débats et refuse de prendre part aux votes. Elle accepte d'envoyer un représentant au Comité, mais sans participation. Le mouvement justifie cette abstention par sa prise de position à l'échelon national dans la crise du CFAL.

Les tensions s'aggravent avec la constitution par les vingt-neuf mouvements représentés au sein du Comité diocésain d'un « Comité diocésain provisoire du laïcat » (CDPL), le 30 janvier 1969 : l'ACO suspend toute participation et « pour la recherche faite dans l'Église au niveau du laïcat, souhaite rester en contact uniquement avec les mouvements

---

<sup>1702</sup> « L'ACO suspend sa participation... », *op. cit.*

<sup>1703</sup> Le paragraphe s'appuie sur un rapport non signé intitulé « Le Comité diocésain provisoire du laïcat » en 1971 (AAL, fonds Louis Boffet, I. 1434). Bref résumé de la situation dans des « Éléments de projet de lettre aux Mouvements » (AAL, fonds Louis Boffet, I. 1434).

<sup>1704</sup> Organe de consultation des prêtres du diocèse mis en place à Lyon en mars 1968. Voir François Odet, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard, archevêque de Lyon de 1967 à 1981*, mémoire de Master 1 d'histoire moderne et contemporaine, sous la direction de Jean-Dominique Durand, ENS-LSH, 2006, 170 p.

d'Action catholique spécialisée. De fait, l'ACO est suivie par les mouvements de jeunes (JOC, JOCF, JIC, JICF). Craints d'être mis en minorité, ils refusent d'être « noyés » dans une organisation globale qui nierait leur spécificité : « Toute instance qui apparaîtra comme une sorte de superstructure qui "coiffe" les mouvements et voudrait faire une sorte de synthèse de leur travail est vouée à l'échec »<sup>1705</sup>. En janvier 1971, les membres du Comité prennent acte de l'échec de la structure.

Certes, l'histoire du Comité diocésain provisoire du laïcat, qui reste largement à écrire, déborde le cadre de notre sujet d'étude. Les enjeux mobilisés sont en effet multiples : institutionnalisation d'un organe de représentation du laïcat qui entre en tension avec une demande d'expression des prêtres au sein du Conseil du Presbyterium, redéfinition du synode et de l'autorité épiscopale, émiettement des responsabilités... Néanmoins, il n'est pas inutile d'affirmer que la question urbaine n'est pas absente de ces débats de fond. En avril 1970 par exemple, les problèmes « de l'urbanisation et de l'analyse des milieux et des fonctions » sont les premiers sujets cités dans le rapport pour expliquer pourquoi, du fait des fortes divergences à leur propos, le Bureau décide de remettre son mandat au Comité. Par ailleurs, le même document souligne que le CDPL est une instance qui représente quasiment exclusivement l'agglomération lyonnaise. Bien que son intitulé porte la mention « Lyon et Rhône », de fait les catholiques ruraux du diocèse ne se reconnaissent pas dans les débats du Comité : « Le CMR, d'accord sur la participation, a été rapidement absent : manque de temps, gêne d'expression. La grande ville pèse, de ses problèmes, de sa culture (sans jeu de mots), de son langage... Une fois, un élu d'un Conseil de pastorale de zone de Mornant [ commune de l'ouest lyonnais] est venu au Comité... et n'est pas réapparu ! »<sup>1706</sup>. La ville n'est donc pas absente des débats politiques et ecclésiologiques qui agitent le diocèse de Lyon au tournant de années 1960-1970. Elle apparaît comme une des composantes d'un moment de crise de l'institution, révélant des lignes de faille entre des stratégies pastorales divergentes.

Il ressort de l'analyse qui précède qu'un formidable effort pour comprendre le phénomène d'urbanisation a été entrepris par les intellectuels catholiques au cours de la décennie 1960 en France (en comptant également l'apport essentiel de la sociologie

---

<sup>1705</sup> Idem. Il s'agit d'un commentaire personnel de l'auteur du rapport.

<sup>1706</sup> Même remarque.

catholique bruxelloise). Quelques lieux en particulier ont servi de catalyseurs à la réflexion : la livraison 38 de la revue *Recherches et débats* du CCIF en 1962, la Semaine sociale de Brest en juillet 1965, ou les colonnes d' *Économie et Humanisme* tout au long de la décennie<sup>1707</sup>. Plus que des textes romains, rares et de toute façon assez tardifs pour l'essentiel, c'est sans nul doute la mise en œuvre concomitante, dans la première moitié des années 1960, du projet des grands ensembles et d'une politique d'aménagement du territoire qui a suscité la curiosité et les questionnements d'experts catholiques sur la ville en devenir.

Le renouvellement de la pensée catholique sur la grande ville accompagne dans le diocèse de Lyon des recompositions territoriales qui donnent à l'agglomération une place de choix dans le dispositif de pastorale d'ensemble. Ce schéma général n'est pas propre au cas lyonnais. Dans le diocèse de Toulouse par exemple, l'archevêque Mgr Guyot fait de la pastorale urbaine une de ses priorités à la fin des années 1960<sup>1708</sup>. La ville, partagée en doyennés, est au cœur du dispositif. Au sein de chaque doyenné, on tend à regrouper deux ou plusieurs paroisses qui constituent là aussi un secteur pastoral favorisant le travail en commun des prêtres avec une répartition des tâches. Un « Conseil de Zone de la ville » a pour but de coordonner l'action du clergé à l'échelle de l'agglomération. Une pastorale urbaine s'ébauche, qui donne donc toute sa place au phénomène d'urbanisation, « premier axe de [la] recherche pastorale » selon Mgr Guyot. Il faut cependant se garder d'y voir un arbitrage net en faveur d'une pastorale d'ensemble - et notamment urbaine - au détriment de la pastorale des milieux. Car le second axe de recherche pastorale de l'archevêque de Toulouse est « l'évangélisation du monde ouvrier ». Mgr Guyot rappelle qu'en 1960, l'épiscopat en avait donné d'ailleurs la consigne à toute l'Église de France. Et son prédécesseur, Mgr Garrone (1956-1966), en avait appliqué le principe à son diocèse quelques années auparavant en décidant que toute la ville serait en « mission ouvrière »<sup>1709</sup>. Si l'on s'en tient aux cas lyonnais et toulousain, ces précisions incitent en tout état de cause à relativiser la portée et le caractère global et territorial de toute pastorale dite « urbaine » au tournant des années 1960-1970 dans les diocèses français.

Il n'est cependant pas inutile de rappeler que dans la sphère politique et administrative, une vision de l'espace national par « secteurs » a longtemps prédominé, y compris dans le

---

<sup>1707</sup> Une analyse un peu fouillée du thème de la ville dans cette revue au cours de la période n'a pu être proposée dans le cadre de cette thèse. Cette étude est amorcée depuis quelques semaines dans le cadre du projet « Christiana » évoqué dans l'introduction générale.

<sup>1708</sup> « "La mission pastorale dans un monde en mutation", conférence de Mgr Guyot, archevêque de Toulouse », *La Documentation catholique*, 1509, 21 janvier 1968, col. 105-126.

<sup>1709</sup> *Idem*, col. 114.

champ de l'aménagement du territoire *a priori* plus propice à l'interdisciplinarité que d'autres domaines de compétence de l'État : « En France, l'aménagement est conçu de manière sectorielle : il y a des schémas par secteur économique (schéma des voies navigables, des voies ferrées, des routes, de la santé, etc.), alors que l'aménagement est d'abord territorial : il est intégration de tous les secteurs et non pas juxtaposition. On peut en faire la démonstration dans le domaine urbain : l'urbanisation a été développée selon une échelle de taille des villes. D'abord métropoles d'équilibre, villes moyennes puis petites villes. Pourquoi la logique sectorielle s'est-elle imposée dans la durée ? On peut dire que cela vient de la structure du gouvernement qui fonctionne par ministères spécialisés. La DATAR elle-même a beaucoup de mal à faire des transactions entre ministères. Le seul ministère qui avait autrefois une fonction territoriale était celui de l'agriculture »<sup>1710</sup>. Ce témoignage, qu'il faudrait confronter à d'autres pour étayer l'hypothèse à l'échelle nationale, montre que l'Église n'est pas la seule à « sectoriser » son action, en particulier dans l'espace urbain.

Si l'on accepte dès lors de partir des milieux pour comprendre ce qui a pu se jouer sur le terrain de la ville, on peut légitimement prendre en considération ce que les couches moyennes catholiques, majoritairement urbaines, disent de l'urbanisation pendant les Trente Glorieuses. C'est l'objet du chapitre suivant, qui s'appuiera sur deux études de cas (un mouvement : l'UFCS ; un événement : les luttes urbaines à Villeurbanne au milieu des années 1970) pour donner des clés d'interprétation supplémentaires à notre problématique.

---

<sup>1710</sup> « Conclusion. L'itinéraire d'un géographe aménageur : réflexions en forme de bilan. Interview de Philippe Pinchemel (conduite par Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas) », dans Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire...*, *op. cit.*, p. 343-353, citation p. 347.

# CHAPITRE 11 : CATHOLICISME, VILLE ET CLASSES MOYENNES (1960 – 1975).

Le chapitre précédent a tenté de montrer, dans ses derniers développements, les tensions qui ont pu exister, à l'échelle lyonnaise comme à l'échelle nationale, entre les tenants de la pastorale d'ensemble et les représentants des mouvements ouvriers au sein de l'Église. Certes, il a été dit que la notion de « pastorale urbaine » ne recoupe que partiellement la politique de pastorale d'ensemble, même si dans un diocèse urbanisé comme celui de Lyon, l'écart est relativement limité. Cependant, ces divergences ont fortement contribué à atténuer la place accordée par les responsables diocésains à la ville, préférant une approche par milieux davantage en adéquation avec la sectorisation des mouvements d'Action catholique spécialisée.

L'enjeu de ce chapitre est de tester une nouvelle hypothèse dans le droit fil de cette spécialisation. Après tout, si le monde ouvrier se montre réticent au sein de l'Église à l'égard de toute pastorale qui diluerait une identité de classe, c'est peut-être aussi en raison d'une stagnation relative des effectifs ouvriers au sein des grandes agglomérations : avec la tertiarisation de l'économie qui accompagne l'urbanisation de la société française au cours des Trente Glorieuses, ce sont les classes moyennes qui, dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, sont devenues les plus nombreuses dans l'espace urbain, non les ouvriers. Certes, la croissance des villes s'est généralement traduite par une extension des périphéries ouvrières, à proximité des usines. L'agglomération lyonnaise n'échappe pas à ce processus qui lie dynamique industrielle et étalement spatial. La croissance urbaine, dans les communes de banlieue, a ainsi accompagné l'industrialisation : Villeurbanne, Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux ont grandi depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et tout au long du siècle suivant en relation directe avec l'implantation de nouveaux établissements industriels sur leur territoire. Il n'en reste pas moins que le groupe le plus important sur le plan strictement numérique à l'échelle de l'agglomération dans son ensemble est en 1975 celui des classes moyennes. Il paraît dès lors indispensable, pour une

étude qui croise catholicisme et urbanisation, de s'intéresser à ceux que l'Église nomme « les milieux indépendants ».

Le premier point de ce chapitre s'efforcera de démontrer que des groupes rassemblant en grande majorité des classes moyennes et fortement marqués par le catholicisme social ont développé une réflexion et des pratiques sur la ville et la croissance urbaine. Notre idée est de montrer que c'est en se tournant vers les classes moyennes catholiques que l'on a des chances de trouver la trace d'une approche de l'urbanisation par les milieux d'Église. Les archives de l'Union féminine civique et sociale (UFCS) de Lyon et de Bron confirment, pensons-nous, le bien-fondé de cette piste de recherche.

Le deuxième temps de l'analyse s'organisera non pas autour d'un mouvement militant, mais cette fois autour d'un moment : celui de l'affaire dite du « terrain de la Sainte-Famille » à Villeurbanne entre 1973 et 1975. La forte mobilisation qu'elle a suscitée dans la population locale et l'intérêt que lui a porté la presse nationale confèrent à cet événement une portée toute particulière pour notre recherche. Car des catholiques, le plus souvent issus de classes moyennes, sont partie prenante de cette affaire, comme acteurs ou comme observateurs. Ceux-ci participent activement à l'élaboration d'une mise en récit de l'événement qui prend la forme d'une réflexion sur l'aménagement urbain et la défense du cadre de vie dans un contexte de densification aiguë du tissu urbain. Avec d'autres, des chrétiens contribuent à la construction d'un discours et d'un type de mobilisation caractéristiques des mouvements sociaux urbains des années 1970. Outre que les modalités de cette présence catholique dans ces mobilisations n'ont été, à notre connaissance, que très peu traitées dans l'historiographie récente (notamment religieuse), il nous paraît intéressant de les mettre en résonance avec les analyses que font les sociologues des années 1970-1980 à propos de ces « luttes urbaines ».

# I. CLASSES MOYENNES ET CROISSANCE URBAINE : DES ANALOGIES DANS L'HISTORIOGRAPHIE RELIGIEUSE

Dans l'hypothèse où il est possible de les identifier, que sait-on du discours et des pratiques des classes moyennes sur le thème de l'urbanisation ? Y a-t-il eu des lieux et des moments où, dans l'Église et en dehors d'elle, des catholiques appartenant à ce groupe social ont dit quelque chose de leur rapport à la ville ? Dans cette perspective, peut-on parler d'une prise en charge des questions proprement urbaines (et lesquelles précisément ?) par ce groupe au sein des milieux d'Église ?

## A. UNE PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE DE LA PART DES ACTEURS ET DES HISTORIENS

La tâche est rendue difficile en raison d'une historiographie religieuse française marquée par un relatif silence sur le thème des classes moyennes dans l'Église. Pour l'époque contemporaine - mais peut-on réellement parler de classes moyennes avant l'industrialisation ? - les rapports entre l'Église et ce groupe social se sont traduits par une prise de conscience limitée, qui n'a en retour que peu encouragé les historiens du religieux à approfondir ce champ de recherche<sup>1711</sup>.

Jean-Marie Mayeur a bien montré l'intérêt tardif que les autorités religieuses comme les historiens ont porté à un groupe pourtant central dans la sociologie des instances dirigeantes et des mouvements militants de l'Église catholique, notamment pour le XX<sup>ème</sup> siècle : alors que les couches moyennes constituent un « vivier considérable », ce n'est qu'avec l'épisode du Front Populaire que des responsables catholiques commencent à s'y

---

<sup>1711</sup> Jean-Marie Mayeur, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986, en particulier « L'Église et les classes moyennes. Les limites d'une prise de conscience », p. 209-221.

intéresser<sup>1712</sup>. Par la suite, les déclarations de Pie XII puis de Paul VI sur les classes moyennes sont très peu nombreuses<sup>1713</sup>. Cette « relative discrétion des évêques » (Jean-Marie Mayeur) n'est pas sans lien, nous semble-t-il, avec celui de ces mêmes autorités religieuses sur la ville. D'une façon générale, nous faisons l'hypothèse que la prise en considération tardive des classes moyennes par l'épiscopat ne nous semble pas sans rapports et sans analogies avec l'intérêt limité que porte ce même épiscopat avec la problématique de l'urbanisation. Il n'est donc pas inutile pour notre démonstration de rappeler ici brièvement les facteurs qui ont contribué à faire des classes moyennes un « point aveugle » de l'histoire du catholicisme français contemporain, car ces causes peuvent également nous servir de piste pour comprendre les rapports entre Église et ville.

## **B. UNE APPROCHE DÉTERMINÉE PAR LE CATHOLICISME SOCIAL**

Jean-Marie Mayeur évoque plusieurs causes qui tiennent pour nombre d'entre elles à la configuration historique du catholicisme social. Celui-ci a fait porter une attention prioritaire et quasi exclusive sur les mondes ouvrier et paysan : centres d'intérêt privilégiés, ces groupes ont concentré les efforts de réflexion et d'apostolat des catholiques sociaux<sup>1714</sup>. D'autre part, le catholicisme social propose une vision de la société qui s'apparente en grande partie à un modèle corporatiste, dans lequel le monde du travail est décliné à partir d'une segmentation des professions. Cette approche, qui reprend l'hétérogénéité des réalités socioprofessionnelles, ne permet pas une prise de conscience de la catégorie des classes moyennes dans leur ensemble, mais seulement de façon cloisonnée selon les métiers ou les branches<sup>1715</sup>. Ce constat est proche des analyses que nous avons développées plus haut concernant l'Action catholique spécialisée qui, par la sectorisation des groupes qu'elle suppose, n'a pas conduit les catholiques à envisager la population urbaine dans son ensemble.

---

<sup>1712</sup> C'est le cas notamment du jésuite de l'Action Populaire Desqueyrat dans l'ouvrage *Classes moyennes françaises. Crise, programme, organisations* publié en 1939, ou encore du secrétaire général de l'ACJF (et futur secrétaire général du MRP) Albert Gortais lors de la Semaine Sociale de 1939 (voir Jean-Marie Mayeur, *Catholicisme social et démocratie chrétienne...*, *op. cit.*, , p. 214-215).

<sup>1713</sup> Jean-Marie Mayeur, *Catholicisme social et démocratie chrétienne...*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>1714</sup> Idem, p. 218.

<sup>1715</sup> Idem, p. 220.

À cette première série de facteurs s'ajoute le problème de la définition des classes moyennes, problème auquel s'est heurtée et se heurte encore la sociologie contemporaine, des « cadres » de Luc Boltanski aux « classes moyennes sans projet » de Louis Chauvel<sup>1716</sup>. Groupe mouvant, jouant le rôle de sas social et souvent défini de façon négative entre haute bourgeoisie et prolétariat, les classes moyennes déstabilisent les observateurs catholiques par leur hétérogénéité. Là encore, le rapport à la ville n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le penser de prime abord. Pour définir les classes moyennes, Albert Gortais par exemple exclut la paysannerie, estimant qu'elle porte « la marque profonde de la terre »<sup>1717</sup>. Cette définition des couches moyennes par leur appartenance à un milieu urbain est intéressante à un double titre : outre qu'elle fait d'un *espace* le dénominateur commun que tous les sociologues, catholiques ou non, cherchent à établir pour stabiliser une définition valide des classes moyennes, cette proposition n'est pas celle qui est retenue par Rome en 1951 dans la première déclaration après 1945 les concernant. Pie XI inclut en effet les agriculteurs comme l'avait suggéré le père Desqueyrat avant-guerre<sup>1718</sup>.

Ce n'est donc pas la ville qui, pour Rome, est le facteur décisif pour qualifier les classes moyennes. La papauté lui préfère le « capitalisme d'épargne » (expression de Lucien Romier), dans la tradition des encycliques sociales qui fondent la propriété sur le travail individuel. En faisant de l'indépendance le propre de ce groupe aux frontières incertaines, le discours catholique charge les classes moyennes d'une valeur positive : celui de la personne, qui s'oppose au double danger de la masse et de l'individualisme radical. De même, mais sur le plan collectif, cette définition a le mérite de faire des classes moyennes les hérauts de la voie intermédiaire prônée par les enseignements pontificaux entre individualisme bourgeois et communisme. Là encore, la réalité est plus complexe, car dans les mêmes années d'après-guerre, les classes moyennes font l'objet de façon concomitante d'un certain nombre de critiques de la part de la hiérarchie catholique : leur individualisme se mue en égoïsme ; la troisième voie que pourraient incarner les professions intermédiaires est en outre, pour Rome, souvent trop proche du libéralisme pour ne pas être suspecte<sup>1719</sup>. L'ambiguïté des classes moyennes vient donc aussi du fait que leur définition inclut la bourgeoisie, dont l'Église est loin d'accepter toutes les valeurs<sup>1720</sup>. La dénomination « Action catholique des "milieux

---

<sup>1716</sup> Luc Boltanski, *Les cadres : formation d'un groupe social*, Paris, Minit, 1982 ; Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, coll. « La République des idées », Paris, Seuil, 2006, en particulier chapitre I.

<sup>1717</sup> Cité par Jean-Marie Mayeur, *Catholicisme social et démocratie chrétienne...*, op. cit., p. 215.

<sup>1718</sup> Ibidem.

<sup>1719</sup> Idem, p. 221.

<sup>1720</sup> Émile Poulat, *Église contre bourgeoisie*, Paris, Casterman, 1977.

indépendants" » (ACI), qui ne reprend pas le terme de « bourgeoisie », n'est pas étrangère à ces considérations. La définition des classes moyennes par la hiérarchie catholique aurait pu donc être l'occasion d'une réflexion sur la ville; mais elle reste en quelque sorte enchâssée dans les schémas du catholicisme social qui analysent la société en termes d'économie politique plutôt qu'en termes de géographie économique.

Afin de ne pas s'en tenir à des généralités qui risqueraient fort d'être réductrices du fait de l'absence d'études historiques croisant classes moyennes, urbanisation et catholicisme, il a été jugé préférable de s'appuyer sur des études de cas qui correspondent précisément à cet objet. La première est tirée du dépouillement des archives de l'Union féminine civique et sociale (UFCS). Elle confirme, pensons-nous, la forte implication de militants chrétiens issus des couches moyennes dans la fabrique de la ville.

## II. LE RÔLE DE L'UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE (UFCS) DANS LA RÉGION LYONNAISE : FORMATION ET INFORMATION DES HABITANTS DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE URBAINE

Le cas de l'UFCS présente l'avantage de remplir tous nos critères de recherche : ce mouvement est né dans la mouvance du catholicisme social et, malgré sa déconfectionnalisation en 1965, il rassemble après cette date une majorité d'adhérentes sinon croyantes, du moins de culture chrétienne<sup>1721</sup>. D'autre part, la majeure partie de ces femmes

---

<sup>1721</sup> La déconfectionnalisation a été largement souhaitée par les militantes catholiques elles-mêmes, comme le prouvent plusieurs témoignages d'anciennes responsables, dont celui-ci : « Cette étape a dû être vécue très douloureusement par les anciennes qui restaient très attachées à la référence chrétienne. Elle s'explique par l'évolution de l'Église [...]. Elle a été voulue non pas parce que beaucoup de non-chrétiennes rentreraient à l'UFCS mais au contraire parce que les militantes d'Action catholique et de Vie nouvelle alors très nombreuses à l'UFCS cherchaient à y trouver un engagement neutre » (Centre des Archives du féminisme (CAF), 16 AF 4, « De 1956 à 1970, l'UFCS vue par Monique Bouchez, secrétaire générale », dans *Recherches sur l'UFCS par celles qui l'ont vécue* [brochure de l'Amicale UFCS et du Collège coopératif réalisée par l'Atelier d'écriture historique de Montrouge], « À partir de témoignages », fascicule n°1, novembre 1987.

appartiennent au milieu des années 1960 au monde des classes moyennes, comme il sera montré plus bas. Cette association présente en outre l'avantage d'avoir créé des équipes régionales et locales sur la quasi totalité du territoire national, ce qui permet de croiser les directives du siège parisien avec les pratiques des militantes sur des terrains identifiés, et notamment celui de la région lyonnaise. Surtout, l'UFCS a développé toute une branche de son activité autour de la question de l'urbanisme, dont le Centre des Archives du féminisme à Angers a gardé la trace. Il va de soi que l'Union féminine n'est pas toute l'Église, et que les analyses qui vont suivre seraient à confronter avec le cas d'autres mouvements, comme l'ACI par exemple<sup>1722</sup>. Il reste que la réunion appréciable de ces conditions fait de l'UFCS un observatoire exceptionnel pour croiser catholicisme, classes moyennes et urbanisation.

## **A. UFCS ET URBANISME : PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

L'Union féminine civique et sociale est une association loi 1901 créée en mars 1925<sup>1723</sup>, par une pionnière du féminisme chrétien, Andrée Butillard (1881-1955). Originaire de Saône-et-Loire, c'est à Lyon que la jeune Bourguignonne assura l'essentiel de sa formation, d'abord au pensionnat des Dames de Nazareth, puis aux cours féminins des Facultés catholiques de Lyon où elle fait la connaissance à vingt ans de Marie-Louise Rochebillard, figure elle aussi pionnière du syndicalisme féminin chrétien<sup>1724</sup>. Les années qui suivent sont marquées par des rencontres et des orientations qui marqueront durablement l'UFCS à sa création et tout au long du siècle, jusqu'aux années 1960. Une brève présentation<sup>1725</sup> paraît utile pour situer les combats des équipes de Lyon et de Bron dans les mouvements en faveur du cadre de vie et de l'environnement urbain dans les années 1970.

---

<sup>1722</sup> Une brève étude de l'ACGH dans le diocèse de Lyon pour les années 1960-1970 a été réalisée à partir des papiers Gerlier conservés aux Archives diocésaines. Voir plus bas dans le même chapitre.

<sup>1723</sup> Elle a reçu l'agrément d'association d'éducation populaire en 1959, d'organisation de consommateurs en 1961, d'organisme de formation en 1976 et d'organisme de protection de l'environnement en 1978 (source : site web de l'UFCS).

<sup>1724</sup> Pour une vue d'ensemble quoique succincte des différentes générations de femmes fortement engagées dans l'action sociale en France depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, voir Évelyne Diebolt, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001, les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et associations, 2001, p. 59-70.

<sup>1725</sup> Les lignes qui suivent s'inspirent largement de la synthèse de Mathilde Dubesset, « Les engagements catholiques au féminin », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, p. 103-114, en particulier p. 105-106 et 113-114 ; Sylvie Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Éditions ouvrières, 1990, p. 112-117.

## 1. Héritages et lignes de force de l'UFCS

Ce sont d'abord les liens tissés avec des lieux (Semaines sociales, Musée social) ou des personnalités (Albert de Mun) du catholicisme social qui donnent pour longtemps une matrice doctrinale à l'association. Jusqu'à sa déconfessionnalisation en 1965, l'UFCS s'inspire largement des enseignements de Léon XIII et de ses successeurs. Andrée Butillard, qui dirige l'association pendant trente ans, noue des contacts réguliers avec des responsables ecclésiastiques. Pour autant, l'Union féminine s'inscrit dans le champ du temporel et n'est pas un mouvement d'Église, à la différence des mouvements d'Action catholique qui se développent également dans les années 1920. Cette autonomie revendiquée lui vaut quelques difficultés au début des années 1950, lorsque l'épiscopat français redéfinit, au sein de la pastorale commune, la place de la Ligue féminine d'Action catholique (née de la fusion en 1933 des deux principales ligues féminines catholiques), qui devient alors l'Action catholique générale des femmes (ACGF). Quoique née avant la condamnation par Pie XI de l'Action française (1926), l'UFCS ne se veut pas non plus un mouvement politique : reconnue d'utilité publique en 1947, elle n'est subventionnée par aucun parti et laisse libres ses adhérentes d'adhérer à la formation politique de leur choix.

Deuxième caractéristique : les tâches d'enseignement auxquelles se consacrent Andrée Butillard et son amie Aimée Novo à partir de 1908, qui débouchent sur la fondation de l'École normale sociale trois ans plus tard, inspirent très largement les finalités que se propose l'UFCS. Si elle s'adresse idéalement aux femmes de tous milieux sociaux, l'association a pour projet de former une élite féminine chrétienne grâce à l'étude. À partir d'une expérience acquise dans les années 1910 dans le syndicalisme féminin qu'elle contribue également à développer, Andrée Butillard souhaite par l'UFCS encourager la formation des femmes, et soutenir toutes les initiatives qui étudient des solutions face aux injustices sociales, en particulier celles dont sont victimes les mères de famille. Il s'agit donc d'une association d'éducation populaire féminine<sup>1726</sup> qui souhaite former ses adhérentes au moyen de commissions de travail dans les sections locales, de congrès régionaux et nationaux et de publications. L'objectif de l'UFCS est de donner aux femmes les moyens intellectuels de participer à la vie sociale, puis à la vie politique à partir de 1945. L'UFCS se définit en 1960 comme un « mouvement civique, un mouvement féminin, un mouvement d'éducation,

---

<sup>1726</sup> Pour une approche comparatiste avec d'autres mouvements d'éducation populaire, voir Jean-Marie Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, coll. « Alternatives sociales », Paris, La Découverte, 2007 (p. 147-148 pour l'UFCS).

d'information, un mouvement d'action »<sup>1727</sup>. En cela, l'UFCS se distingue nettement de l'ACGF dont l'activité consiste essentiellement en une animation de la vie paroissiale.

Enfin, l'UFCS garde de ses origines un attachement à l'amélioration du sort des mères au foyer, tout en défendant une conception traditionnelle et hiérarchique de la famille, contrairement à la plupart des mouvements féministes des années 1930. Le *lobbying* qu'elle exerce auprès des autorités pour la reconnaissance d'un statut pour ces « ouvrières du progrès humain » entraîne une partie de ses membres à travailler auprès des autorités de Vichy<sup>1728</sup>. Ces compromissions n'ont cependant pas discrédité le mouvement à la Libération : son maintien puis son essor tiennent, d'après Mathilde Dubesset, à un double facteur : d'une part, la priorité accordée à la sphère sociale que les dirigeantes de l'UFCS conçoivent comme extérieure au combat politique et, d'autre part, non sans paradoxe, l'importance des besoins en formation civique que suscite alors le droit de vote accordé aux femmes, en particulier pour les élections municipales<sup>1729</sup>.

## 2. Un mouvement représentant des couches moyennes

En 1975, l'UFCS est forte de 224 sections locales réparties dans soixante-cinq départements. En plus de ses 14 000 adhérentes, l'association estime toucher 200 000 personnes par ses publications et ses diverses manifestations<sup>1730</sup>. Au début des années 1970, l'association dispose de plusieurs publications qui assurent la liaison entre l'équipe centrale et les sections locales : *Dialoguer*, *Cahiers d'éducation civique*, *Flash Urbanisme*, *Nous avons lu pour vous*, *Lettre aux équipes économiques* et *Écho-Pressé*<sup>1731</sup>.

Une enquête réalisée au plan national par l'UFCS à l'occasion du congrès tenu à Tours en 1967 donne un aperçu du profil sociologique des adhérentes<sup>1732</sup>. Sur les 1 500 questionnaires retournés, 1 413 ont pu être exploités valablement : des chiffres que l'UFCS

---

<sup>1727</sup> CAF, 16 AF 2, texte de présentation de l'association, sans auteur, mars 1960.

<sup>1728</sup> Voir Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin, contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996, p. 168-188. Des responsables et militantes de l'UFCS se sont cependant engagées dans la Résistance : voir Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir, 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, p. 60-61.

<sup>1729</sup> Mathilde Dubesset, « Les engagements catholiques au féminin »..., *op. cit.*, p. 106 et 114.

<sup>1730</sup> CAF, 16 AF 2, intervention de la présidente de l'UFCS Chantal Decroix lors de la Journée du Cinquantenaire, 1975.

<sup>1731</sup> *Idem.*

<sup>1732</sup> CAF, 16 AF 390, « L'urbanisation dans votre vie. Vos réponses à l'enquête-sondage » par Yvonne Regef et Nicole de Galassus, *La Femme dans la vie sociale*, 352, mai-juin 1967, p. 3. Les chiffres cités dans ce paragraphe sont tirés de ce document.

considère comme suffisamment importants pour en tirer des interprétations significatives au niveau national.

Dans leur très grande majorité, les femmes qui ont répondu à l'enquête appartiennent aux couches moyennes. La répartition des catégories socioprofessionnelles de leurs maris (5 % seulement se déclarent « célibataires ») en témoigne : 39,6 % sont cadres ou exercent une profession libérale ; 15,2 % sont cadres moyens, c'est-à-dire techniciens et agents de maîtrise ; 9,3 % travaillent dans la fonction publique « et autres professions » ; 9,3 % également sont employés ; 5,8 % sont enseignants, sans que l'on sache si ceux qui ne travaillent pas dans un établissement privé ont déjà été comptabilisés comme fonctionnaires. Au total, en tenant compte de ces incertitudes, ce sont donc les trois quarts au moins des foyers interrogés qui appartiennent aux couches moyennes<sup>1733</sup>. Les épouses d'ouvriers représentent seulement 4,6 % du total<sup>1734</sup>. Le constat est le même concernant les 16,6 % des adhérentes qui déclarent avoir elles-mêmes une situation professionnelle. Parmi ces 234 femmes actives, 34,6 % sont employées, 21,8 % enseignent, 15,4 % sont cadres moyens et 6,8 % travaillent dans le petit commerce ; 4,3 % seulement se déclarent ouvrières<sup>1735</sup>. Cette prépondérance des classes moyennes est confirmée par les recherches effectuées par une ancienne déléguée nationale à la fin des années 1980. Pour Marie-Thérèse Renard, les années 1965-1970 sont marquées par l'arrivée à l'UFCS de femmes issues des classes moyennes ou de la bourgeoisie. Elles ont souvent fait des études universitaires<sup>1736</sup>.

L'enquête apporte d'autres informations précieuses sur le profil sociologique des adhérentes de l'UFCS au milieu des années 1960. Le plus grand nombre de réponses émane de femmes ayant de 30 à 50 ans. Les responsables de l'enquête y voient la confirmation que cette période de l'existence est celle qui, pour les femmes, est la plus propice à une vie sociale active, avec davantage de temps libre du fait de la scolarisation des enfants<sup>1737</sup>. Elles sont en effet « presque toutes » mères de famille, avec une moyenne de trois enfants, « chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale ».

---

<sup>1733</sup> Cette estimation ne tient pas compte des petits commerçants, dont le décompte a été regroupé avec celui des retraités et des agriculteurs, dont l'ensemble représente 5,5 % des enquêtées.

<sup>1734</sup> Pour parvenir à un taux de 100 %, il faut tenir compte des 10,7 % de femmes qui n'ont pas indiqué la profession de leur mari.

<sup>1735</sup> Le pourcentage restant, soit 17,1 %, regroupe des « professions diverses ».

<sup>1736</sup> CAF, 16 AF 4, Marie-Thérèse Renard, « Synthèse à partir des cinquante réponses reçues à l'appel de l'Amicale », dans *Recherches sur l'UFCS par celles qui l'ont vécue* (brochure de l'Amicale UFCS), « À partir de témoignages », fascicule n°1, novembre 1987, p. 18.

<sup>1737</sup> Les résultats de l'enquête donnent : 8 % de moins de 30 ans, 37 % dans la tranche 30-39 ans, 38 % pour 40-49 ans, et 17 % pour 50 ans et plus. La volonté de sortir du cadre familial pour s'engager dans la vie de la cité est également confirmée par les recherches de Marie-Thérèse Renard (CAF, 16 AF 4, Marie-Thérèse Renard, « Synthèse... », *op. cit.*, p. 18).

### 3. L'urbanisme à l'UFCS : positionnements théoriques et pratiques de terrain

Les synthèses récentes d'histoire du féminisme en France<sup>1738</sup> s'attardent très rarement sur l'implication de militantes dans le domaine de l'urbanisme. Seule Sylvie Chaperon cite la responsable Marie Martinie-Dubousquet qui évoque en 1956 le problème du logement parmi beaucoup d'autres, pour élargir le débat sur la contraception<sup>1739</sup>. Pourtant, l'urbanisme constitue un axe fondamental de l'action et de la réflexion des militantes de l'UFCS.

#### a) *Féminisme et urbanisation : les enjeux*

Dans les années 1990, l'Amicale UFCS s'est engagée dans un patient travail de mémoire de l'association en partenariat avec un atelier d'écriture historique. Le recueil de témoignages d'anciennes responsables et militantes constitue la plus grande partie de cette entreprise. Les interviews et la collecte des informations à partir des bulletins de l'association ont été réalisées dans le cadre de rencontres thématiques de quelques jours. Preuve de sa place importante aux yeux des militantes, l'urbanisme est l'objet de l'une de ces rencontres et donne lieu à la publication en interne d'un fascicule<sup>1740</sup>. Dans cette brochure est notamment justifiée l'implication de l'UFCS dans le domaine de l'urbanisme à travers la mise en évidence des enjeux qu'ils doivent constituer pour les femmes : « Pour que l'urbanisme d'aujourd'hui soit à la mesure des besoins des hommes de demain, pour qu'il construise le cadre de vie adapté à une population qui s'accroît et s'urbanise sans cesse, cet "art de vivre" nouveau qu'implique l'urbanisation, oblige maintenant à poser deux questions : où construire ? Que construire ? Les femmes ne peuvent y être indifférentes. Elles seront : exigeantes pour l'espace, l'insonorisation, la disposition rationnelle de l'intérieur des habitations ; exigeantes pour réhabiliter la nature à l'intérieur des villes ; exigeantes pour rapprocher les emplois, les écoles,

---

<sup>1738</sup> Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2001 ; Éliane Gubin, Catherine Jacques, Florence Rochefort, Brigitte Studer, Françoise Thébaud et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004.

<sup>1739</sup> Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, op. cit., p. 253.

<sup>1740</sup> *Recherches sur l'UFCS par celles qui l'ont vécue*, « L'UFCS et l'urbanisme, Grenoble 14-16 octobre 1997 », fascicule n°10, 1997, disponible au CAF en 16 AF 4.

les commerces des lieux d'habitation... ; exigeantes en matière de beauté pour rendre les ensembles plus harmonieux ; exigeantes pour que les changements inéluctables soient adaptés au mode de vie de chacun ; exigeantes pour que le cadre de vie permette à chacun de "mieux vivre". Dans ce paysage urbain à créer, la femme a une grande part à prendre pour humaniser la cité, la rendre vivante et harmonieuse. Aucun problème ne doit lui être étranger, qu'il s'agisse de problèmes fonciers ou d'aménagement intérieur d'un logement »<sup>1741</sup>.

Cette déclaration en forme de manifeste est l'expression de plusieurs orientations au croisement de revendications féminines et de la conception de l'urbain issue du catholicisme social. On peut repérer d'abord d'une manière générale un refus de la passivité et un appel au volontarisme. L'UFCS ne souhaite pas laisser au sexe masculin le monopole des choix urbanistiques et condamne tout fatalisme. C'est au contraire un haut niveau des revendications qui peut changer la physionomie de l'espace urbain, à rebours d'un laisser-faire qui serait dévastateur et déshumanisant. D'autre part, il faut souligner que ce programme fort du militantisme urbain se déploie à toutes les échelles, de la maisonnée familiale à l'agglomération : l'urbanisme est autant l'affaire d'aménagement de l'habitat que d'aménagement tout court, au sens géographique du terme. Ces revendications, loin d'être teintées d'un passéisme conservateur, prennent acte des transformations des sociétés par l'urbanisation. Elles s'attardent, à l'image du discours tenu par l'*intelligentsia* catholique du temps, sur les effets de cette croissance urbaine sur le mode de vie des populations. L'urbanisation est d'abord un phénomène de civilisation, qu'il est impératif d'adapter à l'homme, avant que le processus inverse se produise. Ce bon usage de la ville moderne nécessite, selon un vocabulaire caractéristique du catholicisme social, des mesures d'« harmonisation » et d'« humanisation » pour un mieux-être qui est loin de se résumer au confort matériel. Il n'est pas étonnant par exemple que ces revendications insistent sur les migrations des urbains dans l'espace de la ville, tant la fatigue occasionnée et le coût financier des transports, ajoutés à l'absence prolongée des parents hors du foyer, ont des répercussions sur l'équilibre familial, thème récurrent de la doctrine sociale de l'Église.

L'enjeu capital que représente la question de l'urbanisme est également souligné dans les témoignages d'anciennes responsables UFCS. Ce secteur permet, « plus que d'autres peut-être, de mettre en lumière le rôle des femmes dans la Cité, tel que le mouvement, dès sa création, a voulu le promouvoir »<sup>1742</sup>. Vécu comme un retour aux origines de l'association ou

---

<sup>1741</sup> *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 14, citation extraite d'une « fiche documentaire UFCS » de 1967.

<sup>1742</sup> *Idem*, introduction sans indication d'auteur, p. 1.

au moins comme la continuité d'une tradition, l'urbanisme présente également l'avantage de donner corps au rêve d'une unité d'action et d'inspiration : « Il semble que le secteur Urbanisme fasse la synthèse de ce qu'a été l'UFCS, en ce sens qu'il a fait appel à tous les autres secteurs pour la formation aussi bien des femmes que des jeunes et des élus... et réciproquement [...]. Partant, rien n'est étranger à l'UFCS en matière d'urbanisme, aussi bien "comment peindre son logement" et la méthode Castor en leur temps, ou les jardins ouvriers, que les représentations dans les commissions du Plan Construction que j'ai moi-même assumées avec en particulier, Anne-Marie Videcoq, Madeleine Alison et Agnès Planchais »<sup>1743</sup>. Si, comme vient de l'énoncer Janine Dusollier, l'urbanisme devient l'objet de recherches tous azimuts, n'y a-t-il pas un risque évident de dispersion voire, au-delà de la seule question urbaine, d'une dissolution de l'identité UFCS dans le concert déjà fourni des acteurs de la ville ? Ainsi, deux ans seulement après la Semaine sociale de Brest, l'UFCS prend l'urbanisation pour thème de son congrès national qui se tient à Tours, en avril 1967. Mais que dire de plus qui n'ait déjà été dit ?

### ***b) Quelles spécificités dans l'approche de la ville ?***

La présidente Geneviève Delachenal ne perçoit pas cette rencontre comme un colloque supplémentaire, mais souhaite au contraire dégager des orientations propres à l'action de l'UFCS en prenant en considération la spécificité d'un mouvement féminin d'éducation populaire<sup>1744</sup>. À la lumière des archives consultées, il faut concéder que l'Union féminine parvient assez bien, à partir de son congrès de Tours, à se frayer une voie particulière dans l'approche des problématiques d'aménagement urbain.

La première originalité tient d'abord à la façon dont l'association envisage l'espace urbain comme lieu de vie et d'apprentissage. Sur le territoire de la ville se joue sans doute plus qu'ailleurs l'expérimentation du rôle du citoyen en général et, pour l'UFCS, de la femme en particulier. Janine Dusollier mentionne cette phrase que l'on citait souvent à l'association : « Si l'homme construit, la femme habite ». C'est dans cet espace du quotidien que la démocratie peut trouver un sens car la ville est aussi un lieu de solidarité<sup>1745</sup>. Plus que d'autres

---

<sup>1743</sup> Janine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme », dans *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 5-19, citation p. 9.

<sup>1744</sup> CAF, 16 AF 390, Geneviève Lachenal, « Bientôt notre Congrès national de Tours : "comment vivrons-nous demain" ? », éditorial de *La Femme dans la vie sociale*, 351, février-mars 1967.

<sup>1745</sup> Janine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme », *op. cit.*, citation p. 9.

mouvements du catholicisme social, les femmes de l'UFCS tirent de l'expérience enracinée dans la chronique des jours une sensibilité aiguë de l'animation des quartiers et de la ville.

Cette familiarité entretenue journallement tient à leur qualité d' *usagères* de l'espace urbain, qui constitue la seconde particularité de l'approche de UFCS. Ce quasi-statut (pour certaines responsables de l'association) est ce qui permet à la fois la légitimité d'une action dans le domaine pourtant complexe de l'urbanisme et ce qui en garantit le bien-fondé : « C'est parce que, au quotidien, les femmes s'affrontent au problème du logement, des équipements collectifs, de l'environnement... qu'elles sont compétentes pour exprimer les besoins des citoyens »<sup>1746</sup>. Pour une intervenante au congrès de Tours de 1967, les femmes jouent un rôle décisif dans la qualité de l'environnement urbain en raison du rythme qu'elles imposent à la vie des quartiers par le seul va-et-vient de leurs occupations : « Nous femmes, qu'avons-nous à y voir ? La maison, on voit très bien notre rôle. On se voit très bien gérer, administrer, animer. Dans la ville, on se sent moins intégrées. Pourtant, on se sert des équipements, nous vivons en ville, nous sommes une part de l'animation. Si les quartiers sont animés, c'est pour une part parce que les femmes les font vivre. Si d'autres quartiers sont morts, c'est parce qu'à certaines heures, les femmes ne sortent pas »<sup>1747</sup>.

D'autre part, le discours tenu par l'association sur les pratiques urbanistiques tend le plus souvent à ne pas enfermer la ville dans une approche cloisonnée des problèmes. Parce qu'elle touche au mode de vie dans ses modalités concrètes, l'urbanisation est envisagée en rapport avec d'autres enjeux qui touchent directement le quotidien de mères de famille : le budget des ménages ou les logiques éducatives par exemple. Le programme du congrès national de Tours est de ce point de vue assez éloquent<sup>1748</sup>. La première journée est certes consacrée entièrement à l'urbanisation proprement dite, à partir de travaux d'équipes UFCS et de l'intervention de l'ancien ministre Eugène Claudius-Petit. Mais les deux journées qui suivent élargissent le débat sur la croissance urbaine à ses conséquences pratiques. La matinée du 18 avril s'intitule « Urbanisation et niveau de vie » et voit défiler à la tribune un chargé de mission du Commissariat général au Plan pour une communication sur « Dépenses collectives et consommation privée », et des responsables UFCS présentant une synthèse des équipes « Consommation » sur l'évolution des « styles de vie » et des « modes d'achat ». Le rapprochement effectué par l'UFCS entre la ville et la consommation n'est pas seulement lié à la situation de mères de famille de la plupart des membres de l'association. Elle est sans doute

---

<sup>1746</sup> *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, introduction sans indication d'auteur, p. 1.

<sup>1747</sup> CAF, 16 AF 390, texte de Chantal Jéhene pour le congrès national UFCS de Tours, 1967.

<sup>1748</sup> CAF, 16 AF 390, plaquette de présentation du congrès national UFCS de Tours des 17-20 avril 1967.

à mettre en lien avec le discours de plusieurs sociologues comme Pierre Veltz ou Dominique Mehl attentifs, dans les années 1970, à une éventuelle convergence des intérêts des classes moyennes et du monde ouvrier dans le mouvement des luttes urbaines. En bonne analyse marxiste, la défense du cadre de vie en ville est alors pensée en termes de *consommation*<sup>1749</sup>. Le débat de l'après-midi roule sur la question du rapport entre urbanisation et développement culturel, à partir d'un exposé sur « les exigences de la culture de masse » de Joseph Rován qui intervient en tant que vice-président de « Peuple et Culture »<sup>1750</sup>. Le lendemain, c'est à l'étude des relations au sein de la famille que se consacrent les congressistes, avec une intervention du professeur Rioux de la Faculté de Lettres et de Sciences humaines de Tours<sup>1751</sup>. Ville et urbanisation englobent par conséquent tout un ensemble de thématiques qui sont parfois assez éloignées de l'aménagement urbain au sens strict.

### c) Une attention particulière au cadre de vie dans la ville

La défense du « cadre de vie », expression qu'utilise la secrétaire générale de l'UFCS Monique Bouchez dès le congrès de Tours en 1967<sup>1752</sup>, s'articule à l'UFCS autour de plusieurs priorités.

La plus visible est la lutte contre tous les types de pénuries qui entravent le bon fonctionnement d'un urbanisme raisonné et harmonieux. Le manque de logements et de terrains disponibles fait certes l'objet de critiques de la part de l'association, mais c'est plutôt en termes d'animation du quartier que se mobilisent les militantes de l'UFCS. Dans les quartiers neufs, elles sont attentives à la présence d'équipements collectifs sans lesquels les habitants ne peuvent créer un environnement propice à leur épanouissement : « L'aménagement des transports, de routes, va-t-il de pair avec la croissance des villes ? Les

---

<sup>1749</sup> Michel Amiot, *Contre l'État les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, EHESS, 1986, p. 140-145.

<sup>1750</sup> Ce réseau d'associations d'éducation populaire a été fondé en 1945 par Joffre Dumazedier, Joseph Rován, Bénigno Cacérès et Paul Lengrand suite à la rédaction du Manifeste « Un peuple, une culture » (source : site web du réseau Peuple et Culture). Joseph Rován (1918-2004), d'origine allemande, converti au catholicisme, a participé à la Résistance en France avant d'être déporté au camp de Dachau. Après la guerre, il crée des structures de formation en RFA tout en menant une activité de journaliste. Il a enseigné l'histoire de l'Allemagne à l'Université Paris-VIII. Il est en particulier l'auteur d'une *Histoire de l'Allemagne* (Paris, Seuil, 1994, remaniée en 1999).

<sup>1751</sup> Malgré cette communication éloignée de son champ d'étude, il s'agit vraisemblablement de Georges Rioux, qui a consacré ses travaux à la psychologie du sport et auteur avec Raymond Chappuis de *L'équipe dans les sports collectifs* (Paris, Vrin, 1967). Cet ouvrage est considéré comme le premier ouvrage à visée scientifique en psychologie du sport.

<sup>1752</sup> CAF, 16 AF 390, Monique Bouchez, « "L'UFCS et les clés du futur", en manière de conclusions du Congrès national du 17-20 avril 1967 ».

habitants trouvent-ils, dans les nouveaux centres urbains, grâce à des équipements collectifs divers, le moyen de satisfaire leurs besoins matériels, sanitaires, culturels ? Ces nouveaux quartiers favorisent-ils les échanges, la promotion sociale ? Les habitants participent-ils à la vie de leur cité ? Comment ? »<sup>1753</sup>. Cette préoccupation est au cœur d'une vaste enquête à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines) en 1967 autour des nouveaux quartiers résidentiels de Beauregard, Élysée II et Saint-François-d'Assise<sup>1754</sup>. L'implantation de commerces de proximité dans les nouvelles zones d'habitation est également à inscrire dans le cadre de cette lutte contre les pénuries<sup>1755</sup>, tout comme l'élaboration, à Valence, d'un Guide familial sanitaire et social : ce fascicule de soixante pages est destiné à aider les rapatriés d'Algérie logés dans la ZUP de Fonbarlette à s'orienter dans la ville<sup>1756</sup>.

La seconde priorité de l'UFCS en termes de cadre de vie est la place qu'y occupent les femmes en tant qu'usagères. Pour assurer l'insertion des femmes dans la vie urbaine, l'originalité de l'association est d'investir le champ de la formation intellectuelle et de l'appel à l'expertise. Pour Janine Dusollier, « le slogan UFCS des années 30, "influentes parce que compétentes", n'a jamais été aussi vérifié qu'en urbanisme, car il fallait acquérir des connaissances précises à tous les niveaux - national, régional, local - pour agir valablement face à des techniciens »<sup>1757</sup>. Le bulletin de liaison *Flash Urbanisme* possède une rubrique « Documentation » qui sert de bibliothèque idéale pour la femme active dans la cité. On y trouve des auteurs proches du catholicisme social et habitués des Semaines sociales comme Xavier Arsène-Henry ou Paul-Henri Chombart de Lauwe<sup>1758</sup>. Les revues qui consacrent un dossier à l'urbanisme sont parfois citées, comme *Esprit*<sup>1759</sup> ou *Dossiers pour notre temps*<sup>1760</sup>. Des spécialistes de la ville, historiens, sociologues ou géographes, apparaissent également dans ces bibliographies, aux côtés de journalistes comme Robert Guillain (1908-1998) sur l'urbanisation du Japon ou Brigitte Gros pour son roman *Quatre heures de transport par*

---

<sup>1753</sup> CAF, 16 AF 390, « Questionnaire préparatoire au Congrès UFCS sur l'urbanisation », 1966 ou 1967.

<sup>1754</sup> CAF, 16 AF 390, matériaux d'enquête sur la commune de La Celle-Saint-Cloud, 1967.

<sup>1755</sup> CAF, 16 AF 4, Janine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme »..., *op. cit.*, p. 14.

<sup>1756</sup> Ce guide est le fruit d'un travail de cinq années de l'équipe UFCS formée de sept militantes. Il fait l'objet d'une reconnaissance officielle en janvier 1970 en présence du maire de la ville. Il reçoit également le soutien de la Caisse d'allocations familiales qui participe au tirage des 2 500 exemplaires. Voir Mimi Lasserre, « Valence: Guide des équipements de la ville », dans *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 40-41.

<sup>1757</sup> CAF, 16 AF 4, Janine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme »..., *op. cit.*, p. 11.

<sup>1758</sup> CAF, 16 AF 168, *Flash Urbanisme*, respectivement juin 1969 et février 1970.

<sup>1759</sup> Pour le numéro d'octobre 1969 consacré à « L'architecte, l'Urbanisme et la Société » (CAF, 16 AF 168, *Flash Urbanisme*, février 1970).

<sup>1760</sup> Pour le numéro d'août-septembre-octobre 1971 consacré à l'environnement (CAF, 16 AF 168, *Flash Urbanisme*, novembre-décembre 1971).

jour<sup>1761</sup>. L'ouverture sur les expériences à l'étranger est également appréciée : au congrès national de Tours en 1967, on souhaite s'inspirer de l'urbanisme américain mais sans copier ses excès<sup>1762</sup>. Enfin, les différents périodiques de l'association offrent aux adhérentes un lexique détaillé et pédagogique des nouveaux termes et sigles utilisés en urbanisme<sup>1763</sup>. De même, sont régulièrement présentés les derniers textes officiels parus dans le *Moniteur des Travaux publics*<sup>1764</sup>.

En troisième lieu, le cadre de vie est pour les militantes de l'UFCS l'autre nom d'une restauration de l'esthétique urbaine<sup>1765</sup>. La laideur de la ville, ou plutôt de l'anti-ville, c'est-à-dire les grands ensembles, participe de la déshumanisation. On peut rapprocher cette conception de la ville comme lieu du beau, des théories de Xavier Arsène-Henry, Gaston Bardet ou Camillo Sitte, c'est-à-dire les tenants d'une vision culturaliste de l'urbanisation. Cette insistance sur l'esthétique n'est pas seulement spéculative : elle se traduit par des initiatives concrètes aussi diverses que l'obtention du déplacement d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Strasbourg après une mobilisation des habitants durant neuf ans (1960-1969)<sup>1766</sup>, ou que le maintien d'espaces verts et d'hortillonnages à Amiens (1972-1973)<sup>1767</sup>. Au Comité consultatif du District de la région de Paris, l'UFCS (Yvonne Regef) et plusieurs associations ont fait échec à la création d'un parking sous le jardin du chevet de la cathédrale Notre-Dame (square Jean XXIII) et s'opposent vigoureusement à la création d'une voie express sur la rive gauche de la Seine<sup>1768</sup>. Cette sensibilisation à la beauté des rues et du cadre de vie s'accompagne pour l'équipe UFCS de Dunkerque d'une initiation à la photographie : les enquêtes effectuées sur le dépôt sauvage d'ordures en ville et sur les trottoirs défectueux se sont appuyées sur les propres clichés des militantes en octobre 1964<sup>1769</sup>.

---

<sup>1761</sup> Lewis Mumford, *Le Déclin des villes ou la recherche d'un nouvel urbanisme*, Paris, France-Empire, 1970, traduction de *The Urban Prospect* paru en 1956 (*Flash Urbanisme*, janvier-février 1971) ; Ariel Alexandre et Jean-Philippe Barde, *Le temps du bruit*, Paris, Flammarion, 1973 (*Flash Urbanisme*, mai-juin 1973) ; Sylvie Rimbert, *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, 1973 (*Flash Urbanisme*, mai-juin 1973) ; Robert Guillain, *Le Japon troisième Grand*, Paris, Seuil, 1969 (réédition en 1972) cité dans *Flash Urbanisme* de juin 1969 ; Brigitte Gros, *Quatre heures de transport par jour*, Paris, Denoël, 1970 (adapté au cinéma en 1973 sous le titre « *Elle court, elle court la banlieue* », cité dans *Flash Urbanisme*, janvier-février 1971).

<sup>1762</sup> CAF, 16 AF 390, plaquette de présentation du congrès national UFCS de Tours des 17-20 avril 1967, « Urbanisme au-delà de nos frontières : interventions des déléguées étrangères » ; Monique Bouchez, « "L'UFCS et les clés du futur", en manière de conclusions du Congrès national du 17-20 avril 1967 ».

<sup>1763</sup> Voir par exemple les explications données sur le Plan d'occupation des sols (POS) et les Zones d'aménagement concerté (ZAC) dans *Flash Urbanisme* de mai 1971 (CAF, 16 AF 168).

<sup>1764</sup> Voir par exemple *Flash Urbanisme* de juin 1973 (CAF, 16 AF 168).

<sup>1765</sup> CAF, 16 AF 390, Monique Bouchez, « "L'UFCS et les clés du futur", en manière de conclusions du Congrès national du 17-20 avril 1967 ».

<sup>1766</sup> CAF, 16 AF 4, *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 29-32.

<sup>1767</sup> CAF, 16 AF 4, « Amiens: espaces verts et hortillonnages, Geneviève Legras », dans *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 39.

<sup>1768</sup> CAF, 16 AF 4, Janine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme »..., *op. cit.*, p. 12.

<sup>1769</sup> CAF, 16 AF 4, *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 21-26.

Enfin, l'UFCS milite pour la création de structures de participation et de décentralisation aptes à intégrer les usagers des villes dans les processus de décisions les concernant. « Moderniser la société par l'urbain »<sup>1770</sup> ne peut plus se faire par le seul truchement et la seule magie de l'architecte-urbaniste. L'UFCS, avec d'autres, fait le pari que les habitants doivent se saisir des lieux. Les cas des équipes de Lyon et de Bron, détaillés plus bas, sont tout à fait caractéristiques de ce point de vue. On peut se contenter de souligner ici que l'engagement dans ces structures - que les équipes locales et nationales ont parfois contribué à mettre en place - a constitué un marche-pied pour nombre de responsables de l'UFCS. L'enquête d'Évelyne Diebolt sur le parcours de femmes aux postes de décision dans le tissu associatif français à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle est éclairante de ce point de vue<sup>1771</sup>.

#### *d) Trajectoires féminines à l'UFCS : l'importance de l'engagement dans la vie des quartiers*

Deux exemples suffisent à illustrer ces trajectoires qui mêlent militantisme catholique, engagement dans la vie des quartiers et responsabilités au niveau national.

Le cas d'Agnès Planchais est le plus significatif. Née en 1924 d'un père médecin et d'une mère « issue d'une famille de polytechniciens », Agnès Richard est l'aînée de six enfants. Pendant la guerre, après une licence d'histoire à la Sorbonne, elle suit des cours dans une école d'édition. Entre 1944 et 1946, elle est la déléguée JECF des lycées et facultés pour Paris, avant de devenir entre 1946 et 1948 secrétaire générale adjointe de l'organisation de jeunesse. Elle adhère à l'UFCS en 1950 et se marie l'année suivante. L'animation d'un groupe de quartier dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pendant treize ans la conduit à créer avec d'autres l'Association pour le développement et l'aménagement du 13<sup>ème</sup> arrondissement (ADA 13) en 1964. Elle en est la vice-présidente jusqu'en 1969, au moment où elle est membre de l'équipe nationale « Urbanisme et cadre de vie » de l'Union féminine. Elle milite parallèlement à l'Association pour la démocratie et l'action locale (ADELS). Un an après son élection comme présidente de l'ADA 13 (1969), elle est désignée par le préfet de Paris comme représentante des consommateurs au Comité consultatif pour la mise en place de l'équipement commercial de Paris. Entre 1970 et 1980, elle crée et anime avec le sociologue

---

<sup>1770</sup> Expression tirée du livre essentiel de Thierry Oblet, *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, PUF, 2005.

<sup>1771</sup> Évelyne Diebolt, *Femmes de conviction, femmes d'action. Les femmes aux postes de décision du secteur associatif (1983-2004)*, Paris, Femmes et Associations, 2005.

Renaud Sainsaulieu et l'économiste Philippe Frémaux l'Université de quartier du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Au titre de l'UFCS, elle est, au cours de ces mêmes années, membre du Conseil d'administration de l'association Architecture et Construction (dissoute en 1989). Entre 1972 et 1979, Agnès Planchais est également membre du Plan Construction présidée par Paul Delouvrier. C'est aussi à cette période qu'elle crée et anime le club Habitat social d'Île-de-France (1973-1983). Elle devient membre du groupe « Usagers » de la Commission « Aménagement et cadre de vie » de préparation au Plan en 1975. Enfin, c'est au titre de l'UFCS qu'elle siège au Conseil national de la vie associative (CNVA) de 1983 à 1990<sup>1772</sup>. Ce cumul exceptionnel de charges et de fonctions fait d'Agnès Planchais une experte reconnue des questions d'urbanisme.

Chantal Jannet a également siégé au CNVA au titre de l'UFCS, entre 1996 et 2000. En 1968, âgée de vingt-et-un ans, étudiante en sociologie à Nanterre, elle se marie à un ingénieur des Ponts et Chaussées. Après un séjour familial de deux ans aux États-Unis, elle s'installe à Auteuil en 1972. Là, elle adhère à l'UFCS locale et s'occupe bénévolement d'un centre social paroissial à Paris. Elle reprend des études au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 1978 et passe trois ans plus tard son diplôme de l'Institut de l'économie et de l'habitation qui forme les syndics et gérants d'immeubles. Membre de la Commission « Urbanisme » de l'UFCS à l'échelon national entre 1972 et 1975, elle est chargée à partir de 1978 de la Mission logement au siège de l'association. En 1984, elle crée la permanence nationale de l'UFCS pour le logement et les copropriétés, avant de devenir trésorière nationale de l'association entre 1995 et 2000, puis présidente<sup>1773</sup>.

Ces trajectoires témoignent de l'importance de l'échelle locale dans le militantisme UFCS. Les pratiques de terrain donnent une expérience qui nourrit l'ensemble du mouvement. Les équipes UFCS de l'agglomération lyonnaise confirment cette affirmation et prouvent la forte implication de femmes catholiques issues des classes moyennes dans l'aménagement de la ville.

---

<sup>1772</sup> Idem, p. 284-289.

<sup>1773</sup> Idem, p. 262-264.

## B. LES ÉQUIPES DE L'UFCS ET LA CROISSANCE URBAINE DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Le dépouillement des archives de l'UFCS conservées à Angers ont permis de retrouver la trace de deux équipes dans la région lyonnaise : celles de Lyon et de Bron. L'équipe brondillante est confrontée à des questions propres aux périphéries d'une grande agglomération : le choix de traiter séparément les deux sections a donc été retenu.

### 1. Les équipes de Lyon

#### *a) Un essor remarquable au cours des années 1950-1970*

Il n'a pas été aisé d'identifier avec certitude le périmètre de l'équipe que le fonds d'archives conservé à Angers présente comme « la » section de Lyon au singulier. Un dépouillement précis montre que cette appellation renvoie vraisemblablement à trois groupes différents, qui se recoupent en partie.

Il y a d'abord une équipe née à Lyon même, dont on a la trace à partir du début des années 1950. Forte de 104 adhérentes en 1952, l'UFCS lyonnaise en compte 186 en 1957<sup>1774</sup>. Puis elle enregistre plus d'une centaine de nouvelles adhésions en deux ans (1958-1959). Cette progression constante des effectifs au cours de la décennie conduit les responsables à distinguer, à partir de 1959, une équipe régionale de l'équipe proprement lyonnaise. Ainsi, pour cette année 1959, la section UFCS compte 241 militantes ayant payé leur cotisation, « dont 188 à Lyon »<sup>1775</sup>. Ce qui signifie que l'association a élargi son recrutement sur le plan géographique au cours des années 1950, suivant en cela le mouvement d'urbanisation que connaît le département du Rhône. Enfin, pour les années 1978-1979 (seules années après 1960 pour lesquelles est conservé un état des effectifs), l'équipe de Lyon correspond en fait à celle du seul 6<sup>ème</sup> arrondissement de la commune<sup>1776</sup>. Si une scission - attestée par aucun document

---

<sup>1774</sup> CAF, 16 AF 52, réponse aux enquêtes « cadres UFCS », janvier 1953, 1954-1955 et janvier 1956.

<sup>1775</sup> CAF, 16 AF 47, rapports d'activités de l'UFCS de Lyon, 1958-1959, 1959-1960 et 1960-1961.

<sup>1776</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de la section du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, 1978-1979.

- reste toujours envisageable dans les causes de ce changement<sup>1777</sup>, il semble que ce soit le grand nombre d'adhérentes résidant dans cet arrondissement qui ait poussé ces militantes à changer leur appellation.

Dans tous les cas de figures évoqués, à périmètre constant, l'UFCS connaît une augmentation de ses effectifs, y compris pour la fin de la décennie 1970 au cours de laquelle le nombre d'adhérentes de Lyon 6<sup>ème</sup> passe de 33 à 41<sup>1778</sup>. Même si dans ce dernier cas, les responsables de la section s'inquiètent d'une « relève qui sera difficile »<sup>1779</sup>, cet essor est remarquable dans la configuration du militantisme catholique après 1968. Certes, les mouvements ouvriers, au moins en apparence, conservent des effectifs importants, puisque la JOC et la JOCF sont par exemple capables de réunir 40 000 participants en 1974 lors de leur rassemblement national à Paris<sup>1780</sup>. Mais la vitalité de l'UFCS contraste avec l'effondrement numérique des mouvements étudiants (JEC, ACU, Mission étudiante) ou celui du MRJC, ce dernier ne comptant en 1976 qu'une dizaine de milliers de militants<sup>1781</sup>. Il faut rapprocher cette apparente bonne santé de l'UFCS de l'Action catholique des milieux indépendants qui recrute dans le même vivier des classes moyennes, majoritairement urbaines. L'ACI revendique 33 000 membres en 1973. Mieux : elle connaît un renouvellement de ses troupes cette année-là, signe d'une forte capacité de résistance face à l'érosion qui affecte les mouvements militants<sup>1782</sup>. Ce dynamisme tient sans doute pour une part à des facteurs d'ordre sociologique comme l'urbanisation et la tertiarisation de la société française, mais il est né aussi d'un effort interne de renouvellement de la réflexion sur la crise que connaissent les sociétés occidentales<sup>1783</sup>. Or, une attention semblable aux signes des temps et à leur compréhension explique au moins en partie la vitalité de l'UFCS lyonnaise, pour laquelle la formation intellectuelle et civique des femmes constitue un axe fondamental.

---

<sup>1777</sup> Le cas de scissions reste peu probable et n'est attesté, même par allusion, par aucun des documents dépouillés. Il faut remarquer cependant de fréquents changements d'adresses pour le siège de l'association (rue Pizay en 1949, rue Ferrandière de 1956 à 1959, rue Tupin de 1959 à 1961 au moins, 32 quai Saint-Antoine en 1976-1977), qui laissent deviner une certaine instabilité de la section lyonnaise.

<sup>1778</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de la section du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, 1978-1979.

<sup>1779</sup> Idem.

<sup>1780</sup> Denis Pelletier, *La crise catholique...*, op. cit., p. 87.

<sup>1781</sup> Ibidem.

<sup>1782</sup> Idem, p. 100.

<sup>1783</sup> Idem, p. 99-101.

## *b) Une formation sur la ville*

Conformément aux objectifs que s'assigne l'association, l'UFCS de Lyon donne en effet à ses adhérentes des moyens de formation. Dans les années 1950, le thème de la ville est parfois évoqué, même si les questions touchant l'urbain ne sont pas au cœur des préoccupations de la section lyonnaise avant le début des années 1960, à l'image du reste du monde catholique. On peut ainsi relever, à destination des militantes, une « conférence d'information » de Jean Labasse portant sur les problèmes de la mise en valeur du territoire en janvier 1957<sup>1784</sup>. Au cours des « cercles de formation » qu'organise la Chronique sociale et auxquels participent les membres de l'UFCS, la question de la ville est parfois traitée indirectement, comme dans l'exposé sur la propriété privée du père Gabriel Matagrín, alors aumônier de la Chronique sociale<sup>1785</sup>. Le logement constitue un angle d'approche privilégié, comme c'est le cas également dans la conférence d'information que donne un ingénieur à la Reconstruction du nom de Loizy, le 27 janvier 1957, au Collège civique féminin<sup>1786</sup>.

Le véritable démarrage d'une réflexion et d'une offre de formation portant spécifiquement sur la ville et son évolution s'effectue toutefois en mars 1960, avec la tenue à Lyon du congrès régional de l'UFCS « Pour construire la cité ». Placée sous la présidence du préfet Ricard, cette manifestation se déroule dans le prestigieux Palais de la Bourse, sur la Presqu'île. La première partie de la journée est consacrée au rôle des femmes dans la vie économique en général, ce qui montre que la question de la ville déborde encore, et de beaucoup, les questions de l'aménagement ou de l'équipement. En revanche, l'après-midi du congrès est davantage marqué par des problématiques géographiques, voire spatiales : à côté de l'engagement des femmes dans les conseils municipaux, il est en effet question des « problèmes humains, culturels et sociaux des grands ensembles, des nouveaux quartiers, des vieux quartiers, des régions rurales », puis des « expériences et projets d'équipement en centres sociaux d'une ville en extension ». Il semble que ce soit des militantes UFCS qui assurent ces communications, bien que Robert Caillot d'Économie et Humanisme soit également intervenu au cours de la journée<sup>1787</sup>. En dehors de leur présence au congrès national sur l'urbanisation qu'organise l'UFCS en 1967 à Tours, les militantes lyonnaises ont aussi participé à des journées locales ou régionales de formation. En janvier 1975 par exemple, la

---

<sup>1784</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de l'UFCS de Lyon, 1956-1957.

<sup>1785</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de l'UFCS de Lyon, 1958-1959.

<sup>1786</sup> Idem.

<sup>1787</sup> CAF, 16 AF 47, brochure de présentation du congrès régional UFCS du 26 mars 1960 à Lyon.

section de Lyon organise une visite commentée du quartier entièrement rénové de la Part-Dieu<sup>1788</sup>. En octobre 1976, les responsables d'équipes de quartier sont invitées à un recyclage, alors qu'une session de formation est consacrée quelques mois plus tard à « l'urbanisme vu à partir des problèmes de l'agglomération lyonnaise » (février 1977)<sup>1789</sup>.

### *c) L'action de terrain : transports et vie de quartier*

Il est frappant de constater à quel point les initiatives de l'UFCS sur le terrain sont en phase avec les évolutions de l'urbanisme dans l'agglomération lyonnaise au cours des Trente Glorieuses : à partir du début des années 1960, des questions sociales auparavant distinctes comme le logement ou les loisirs des jeunes viennent se structurer autour de la question des grands ensembles qui leur donne une dimension spatiale. Dans ces ensembles immobiliers inédits se posent immédiatement le problème de l'accueil des nouveaux arrivants et celui des équipements nécessaires à une vie de quartier. Puis, à partir des années 1970, les problématiques évoluent dans le sens d'une prise en compte plus affirmée du cadre de vie, prélude à une politique de réhabilitation de l'habitat dégradé ou insalubre.

En 1958-1959, parmi les huit commissions de la section de Lyon, deux concernent plus particulièrement des problèmes urbains : « Loisirs des jeunes » et « Logement ». Le premier, autour de Madame Lecomte, se préoccupe essentiellement du phénomène des bandes. L'équipe s'est informée sur le sujet en faisant intervenir dans les locaux de l'UFCS un responsable de comité de quartier ainsi qu'un directeur de Maison de jeunes travailleurs. Les militantes souhaitent faire de la prévention en ville et pensent leur action dans une logique morale et hygiéniste : « obtenir que les quartiers soient aménagés de telle sorte que les familles soient assurées pour les enfants de loisirs sains »<sup>1790</sup>. La seconde équipe, que dirige Madame Artru, succède à une plus ancienne restée longtemps en sommeil. Son action consiste principalement en une initiation à la géographie et à la sociologie urbaines, *via* des lectures de plans et des visites de grands ensembles. Cette connaissance technique doit permettre

---

<sup>1788</sup> CAF, 16 AF 47, « L'UFCS propose dans une société en évolution des conférences et des visites », brochure UFCS, 1974-1975.

<sup>1789</sup> CAF, 16 AF 47, « Sortez de votre coquille : calendrier régional 1976-1977 », brochure UFCS.

<sup>1790</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de l'UFCS de Lyon, 1958-1959.

d'œuvrer en faveur d'une « humanisation » de ces nouveaux quartiers, définie comme un objectif prioritaire<sup>1791</sup>.

Or, les deux équipes décident de fusionner en 1960 pour former une seule équipe qui prend le nom d'« Équipement collectif ». Le congrès régional de Lyon de mars 1960 a été décisif dans cette prise de conscience : les connexions entre les deux thématiques ont semblé évidentes pour le cas des grands ensembles. Dès juin, une rencontre est organisée par l'UFCS avec les associations familiales, les syndicats, des éducateurs et des acteurs de l'animation culturelle (ciné-clubs) pour tenter d'anticiper les éventuels problèmes qui pourraient émerger après la construction de logements sociaux en grand nombre sur le plateau de la Duchère (9<sup>ème</sup> arrondissement)<sup>1792</sup>. L'équipe « Équipement collectif » poursuit son action sur le même quartier en 1961 en réfléchissant à l'accueil des premiers arrivants, qui sont majoritairement des Pieds-Noirs<sup>1793</sup>. Ces militantes participent également aux comités de quartier de la Duchère et se trouvent par exemple engagées dans le conflit qui oppose les habitants des tours à la société de chauffage urbain Omnitherm : dysfonctionnements des chaudières et prix jugés excessifs conduisent, comme pour la ZUP de Valence au même moment, à une grève de paiement des locataires pendant l'hiver 1969-1970<sup>1794</sup>.

Dans les années 1970, l'UFCS se préoccupe plus particulièrement de l'environnement urbain. Une session nationale de formation est proposée aux équipes « Urbanisme » en octobre 1971 sur le thème du cadre de vie<sup>1795</sup>. La thématique des transports revient régulièrement dans les comptes-rendus d'activités. En 1972, l'équipe « Urbanisme » de Lyon (s'agit-il de l'équipe « Équipement collectif » qui aurait changé de nom ?) réalise ainsi une étude détaillée des réseaux de transport dans l'agglomération, avec des projections qui intègrent l'arrivée programmée du métro<sup>1796</sup>.

La trajectoire d'Armelle de Rochambaud (née Reille en 1933) est exemplaire des parcours militants au sein de l'UFCS dans les années 1970 autour des questions de cadre de vie urbain. Cette militante d'origine tourangelle adhère à l'UFCS de Lyon en 1975 pour suivre des formations à l'animation ainsi qu'un stage d'initiation à la vie municipale. À une date qui n'a pu être déterminée avec précision, elle s'intéresse à la circulation des piétons et

---

<sup>1791</sup> Idem.

<sup>1792</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de l'UFCS de Lyon, 1959-1960.

<sup>1793</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de l'UFCS de Lyon, 1960-1961. Au cours des années 1960, des militantes de l'UFCS font partie de groupes « Accueils des villes de France », dont le bulletin *Flash Urbanisme* se fait l'écho. Voir par exemple le numéro d'avril 1971 annonçant le Congrès de Lyon (en 16 AF 168).

<sup>1794</sup> CAF, 16 AF 168, *Flash Urbanisme*, décembre 1969.

<sup>1795</sup> Idem, septembre-octobre 1971.

<sup>1796</sup> Idem, septembre-octobre 1972.

des deux-roues dans l'espace urbain, comme c'est également le cas pour les équipes UFCS de Périgueux, Toulouse, La Roche-sur-Yon, Manosque, ou Cesson-Melun-Sénart<sup>1797</sup>. Forte de cette expérience, Armelle de Rochambaud devient la présidente de l'UFCS en 1986<sup>1798</sup>.

Surtout, l'engagement de l'UFCS se traduit dans le domaine de l'environnement urbain par des actions de longue haleine menées dans des quartiers promis à des réhabilitations. C'est le cas à Lyon où l'équipe lyonnaise milite pour la sauvegarde d'un cadre de vie de qualité, à la Croix-Rousse et dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Dans le premier cas, c'est l'annonce par la municipalité d'une réhabilitation d'immeubles anciens qui déclenche une mobilisation des militantes. Leur idée n'est pas de contester dans son principe cette rénovation, mais de faire connaître les souhaits des habitants et d'élargir ce qui aurait pu rester un problème d'habitat à une réflexion approfondie sur l'ensemble des composantes de la vie du quartier. Les revendications, qui seront en partie satisfaites, portent en effet non seulement sur la nécessaire prise en compte des *desiderata* des riverains sur la politique de l'habitat, mais également sur les questions du maintien de la population dans les immeubles rénovés, de la création de crèches et de halte-garderies ou encore du désenclavement du quartier<sup>1799</sup>. L'UFCS est partie prenante d'un Comité de coordination regroupant soixante-dix associations, au sein duquel elle semble avoir joué un rôle très actif. D'autant que les aménageurs préfèrent ce type d'associations qui proposent un traitement culturel des problèmes sociaux, aux formations davantage politisées. L'UFCS est de celles-là<sup>1800</sup>.

L'Union féminine lyonnaise s'investit dans des initiatives aussi variées que les visites du quartier, la réalisation de prises de vues et de montages audiovisuels, des enquêtes auprès des habitants de la Croix-Rousse, l'étude des POS, ou encore un travail de concertation avec de jeunes architectes pour élaborer une réunion publique avec les habitants des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements. Est intéressante la circulation des modèles d'aménagement urbain, qui conduit à une réappropriation de ces savoirs par les associations. Ainsi, la militante UFCS Marie-Paule Phelip évoque ses visites à Irigny « pour avoir des idées pour l'aménagement des espaces verts » et lit avec d'autres des revues d'architecture traitant de la réhabilitation urbaine

---

<sup>1797</sup> Jeanine Dusollier, « Les idées-forces de l'action urbanisme »..., *op. cit.*, en particulier p. 16.

<sup>1798</sup> Évelyne Diebolt, *Femmes de conviction, femmes d'action...*, *op. cit.*, p. 236-238.

<sup>1799</sup> Le désenclavement des quartiers est une constante des revendications des équipes UFCS. C'est par exemple le cas à Montpellier où la section locale porte son effort en 1975-1977 sur l'obtention de lignes de bus de quartiers périphériques (CAF, 16 AF 4, *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op. cit.*, p. 35-36).

<sup>1800</sup> Bernard Bensoussan, « Le recours au quartier. Enjeux et changement social en milieu urbain (le quartier de la Croix-Rousse à Lyon) », *Cahiers de l'observation du changement social*, vol. XVI (équipe de Lyon), Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 181-227, en particulier p 206.

à Bologne et Bruxelles. L'influence de l'UFCS dans cette lutte pour la reconnaissance de besoins locaux se mesure aux positions conquises par des militantes de l'association dans les nouveaux lieux clés de l'animation du quartier : l'une d'elle dirige la Maison de l'enfance, une autre devient la présidente de la Condition des Soies<sup>1801</sup>. Cette demeure, dont la Municipalité prévoyait la démolition dans le cadre de cette réhabilitation, renaît symboliquement sous la forme d'un centre social ouvert sur le quartier, avec bibliothèque et lieux d'exposition<sup>1802</sup>.

Dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, l'équipe « Urbanisme » ne compte que cinq militantes en 1978-1979, toutes âgées de cinquante à soixante ans. En dépit (ou à cause) de leur faible nombre, elles font entendre leur voix dans les choix urbanistiques de ce quartier aisé de Lyon. Elles se préoccupent de l'aménagement d'espaces verts et participent à des enquêtes publiques. Surtout, ces militantes siègent dans les commissions extra-municipales dites « du cadre de vie » en partenariat avec les élus locaux et sont partie prenante du Comité de coordination des associations de l'arrondissement. Elles consultent des documents d'urbanisme en mairie pour s'informer précisément des projets et n'hésitent pas à adresser par écrit leurs commentaires et critiques au commissaire enquêteur<sup>1803</sup>.

Ces initiatives sont également le quotidien de la section UFCS de Bron, au sud-est de l'agglomération lyonnaise. Mais là, dans cette commune directement touchée par l'implantation de grands équipements métropolitains, l'Union féminine a joué un rôle encore plus déterminant dans les choix d'aménagement urbain.

---

<sup>1801</sup> Construit par l'architecte Gay entre 1804 et 1814 sur une partie de l'ancien jardin des Capucins, cet établissement public voulu par Napoléon et placé sous le contrôle de la Chambre de commerce à partir d'avril 1805 permettait au XIX<sup>ème</sup> siècle un contrôle du poids et de la valeur des soies (source : site web de la ville de Lyon).

<sup>1802</sup> CAF, 16 AF 4, Marie-Paule Phelip, « Lyon : réhabilitation de la Croix-Rousse », dans *Recherches sur l'UFCS...*, fascicule n°10, *op.cit.*, p. 33-34.

<sup>1803</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de la section du 6<sup>o</sup> arrondissement de Lyon, 1978-79. Quelques années auparavant (mais le constat reste sans doute vrai à la fin des années 1970), Henri Coing signalait l'absence de structures nécessaires à la participation des habitants lors des rénovations urbaines, notamment à Paris. L'enquête publique obligatoire à laquelle participent les militantes UFCS de Lyon ne fait l'objet d'aucune publicité et les modalités de consultation des documents sont dissuasives. Aussi les registres d'enquête restent-ils vides (Henri Coing, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières, 1973, p. 238). Ce constat rend d'autant plus méritoire et essentiel la participation des militantes UFCS à cette procédure.

## 2. L'équipe de Bron : favoriser l'émergence d'une véritable ville aux portes de Lyon

### a) La naissance de la section UFCS de Bron et la mise en place du Groupe inter-quartiers

La section UFCS de Bron a été créée, comme c'est souvent le cas dans le Rhône, à la suite de réunions d'information organisées dans les années 1960 par l'équipe de Lyon. Les « équipes civiques » proposent en effet des conférences auprès des populations des communes du département dans le cadre des élections municipales. Ces réunions, souvent animées par des élues, ont lieu à la demande des communes elles-mêmes dans un but de formation et d'information des citoyens. Or, dans le cas de Bron, c'est vraisemblablement en 1966, après une réunion d'information pour les élections municipales de 1965, qu'est née une équipe indépendante de sa consœur lyonnaise, comme à Caluire, Oullins ou La Mulatière la même année. Thérèse Garraud a été l'une des fondatrices de la section brondillante. L'expérience accumulée dans ce travail de démarrage lui a permis d'être élue au Conseil municipal de la commune lors des élections de 1971. Sans doute a-t-elle participé également aux journées de formation dédiées aux conseillères municipales qu'organise en outre chaque année la section de Lyon dans le département<sup>1804</sup>.

Les débuts de la section UFCS de Bron restent obscurs faute de sources. Mais après les événements de Mai 1968, l'Union féminine demande à la Municipalité en place d'ouvrir le dialogue avec les associations et propose la création d'un « office socio-culturel » qui coordonnerait les activités de la commune sur l'ensemble de la ville. Le maire Sigismond Brissy convoque toutes les associations et les travailleurs sociaux, mais impose le sujet de concertation : les crèches à domicile. Les associations refusent ce « diktat » et décident de se réunir sans les élus : c'est la fondation du Groupe inter-quartiers (GIQ)<sup>1805</sup>, qui intervient sans doute au cours de l'année 1969<sup>1806</sup>. Ce collectif souhaite faciliter la coordination des actions du tissu associatif et se pense comme une réponse à la forte croissance urbaine : « Qu'est-ce

---

<sup>1804</sup> CAF, 16 AF 4, Thérèse Garraud et M. Lacoïn, « Une équipe départementale : Rhône », dans *Recherches sur l'UFCS par celles qui l'ont vécue*, « L'UFCS et la vie civique (citoyenneté) » : fascicule n°5, 1992, p. 36-37.

<sup>1805</sup> CAF, 16 AF 193, note « Groupe inter-quartiers, Bron », sans date.

<sup>1806</sup> Une lettre de Marguerite Marquet de la section UFCS de Bron, datée du 15 janvier 1970, évoque un article que cette responsable vient de rédiger au nom du GIQ pour le journal *Le Progrès* paru la veille (CAF, 16 AF 193).

que le Groupe inter-quartiers ? Une rencontre des associations implantées sur Bron, qui ont le souci de l'animation de la Cité. Ce regroupement doit permettre d'harmoniser l'effort de chaque association, grâce à une vue d'ensemble de notre ville. Bron, ville en croissance, subit le poids de quartiers neufs à organiser, et la contrainte de grands équipements (autoroutes, etc...). Des problèmes d'aménagement et d'animation se posent pour que Bron devienne une vraie ville, agréable à vivre »<sup>1807</sup>. Sans cette animation socio-culturelle, Bron ne serait donc pas encore une véritable ville, mais seulement un ensemble urbain.

Preuve du rôle joué par l'UFCS : le secrétariat du GIQ est installé chez une des membres de l'Union féminine, Marguerite Marquet, au 7 rue du Vallon à Bron. En mars 1970, ce collectif regroupe, outre l'UFCS, une vingtaine d'associations : associations familiales du département et de la commune, plusieurs comités d'intérêts locaux, le centre social, un comité de coordination des parents d'élèves, des associations de jeunes, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la CFDT et un groupe de travailleurs sociaux. S'y ajoutent un « Comité de défense de l'environnement » précurseur, ainsi que diverses fédérations d'associations, comme le Comité de coordination « Bron-Nord » ou le Comité « Pour nos gosses ». Celui-ci, né à Bron en 1960, est une préfiguration du GIQ puisqu'il regroupe déjà, lors de sa création, l'UFCS, les associations familiales, les comités d'intérêts locaux, l'Amicale laïque et les conseils de parents d'élèves de la commune<sup>1808</sup>.

Le GIQ « n'est pas une superstructure mais un bureau-secrétariat »<sup>1809</sup> qui se passe de l'institutionnalisation minimale que peut lui donner le statut d'association loi 1901. L'objectif affiché est une mise en commun des informations et des propositions. Il suppose la mise sur pied d'études qui doivent servir de support et d'argumentaire dans le dialogue attendu entre pouvoirs publics, techniciens et habitants. Il s'agit en somme d'« élever la capacité de pouvoir »<sup>1810</sup> de ces derniers. Les actions, qui sont financées par une participation des associations<sup>1811</sup>, s'organisent autour de trois priorités, qui ont toutes un rapport direct avec l'urbanisation de la commune : l'animation urbaine, l'aménagement et la concertation entre habitants et pouvoirs publics. Pour chacune d'entre elles, l'UFCS joue un rôle de premier plan.

---

<sup>1807</sup> CAF, 16 AF 193, brochure « Informations inter-quartiers », mars 1970.

<sup>1808</sup> Idem.

<sup>1809</sup> CAF, 16 AF 193, note « Groupe Inter-quartiers, Bron », sans date.

<sup>1810</sup> Expression de Jacques Donzelot dans son essai *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006, p. 147.

<sup>1811</sup> CAF, 16 AF 193, note « Groupe Inter-quartiers, Bron », sans date.

## *b) L'animation de la ville et l'impact des grands équipements de l'agglomération*

Le Comité « Pour nos gosses » avait obtenu au cours des années 1960 la mise en place d'un centre aéré permanent pour la jeunesse de la commune. Une association membre du GIQ avait suscité la création d'une plaine de jeux dans le quartier dit des « Essarts »<sup>1812</sup> et une MJC est en cours de réalisation en mars 1970. À la même date, le Groupe inter-quartiers demande à la Municipalité la mise sur pied de Maisons de quartier afin de pouvoir harmoniser les activités de ces équipements avec les nombreuses zones d'habitation qui sortent alors de terre. C'est le cas en particulier de l'ensemble immobilier du Terrailon qui doit accueillir rapidement près de 15 000 habitants. L'UFCS, avec d'autres, souhaite que ces structures d'animation répondent aux besoins locaux, en touchant le maximum de bénéficiaires<sup>1813</sup>.

D'autre part, l'accroissement démographique rapide que connaît la commune bouleverse la pyramide des âges et suscite l'inquiétude de l'UFCS : il s'agit tout à la fois de permettre l'accueil des nombreux enfants en bas âge, y compris les nourrissons, et de ne pas marginaliser de fait les personnes âgées. Dans le premier cas, l'Union Féminine de Bron a acquis une expérience qu'elle fait partager. La déléguée nationale UFCS du secteur « Urbanisme » demande à Marguerite Marquet de lui transmettre une documentation précise sur les modalités pratiques pour la création d'une plaine de jeux, en s'appuyant sur celle qui vient d'être créée aux Essarts. Les acquis de l'UFCS de Bron pourraient être ainsi mis en circulation pour aider d'autres sections UFCS en France qui réclament des informations sur le sujet<sup>1814</sup>. La même responsable parisienne souhaite avoir connaissance du dossier que la section de Bron a élaboré sur les crèches à domicile<sup>1815</sup>. Concernant la prise en charge des personnes âgées dans la ville, l'UFCS de Bron s'emploie par exemple autour de la secrétaire générale Annie Verneau à étudier les conditions d'implantation d'un foyer pour le troisième âge afin d'intégrer les infrastructures de cette résidence au quartier<sup>1816</sup>. Le GIQ obtient de son côté à la même période la création de cours de gymnastique pour les retraités de la

---

<sup>1812</sup> CAF, 16 AF 193, lettre de Madame Dusollier déléguée nationale du secteur Urbanisme UFCS à Marguerite Marquet, 26 janvier 1970.

<sup>1813</sup> CAF, 16 AF 193, brochure « Informations inter-quartiers », mars 1970.

<sup>1814</sup> CAF, 16 AF 193, lettre de Madame Dusollier déléguée nationale du secteur Urbanisme UFCS à Marguerite Marquet, 26 janvier 1970.

<sup>1815</sup> CAF, 16 AF 193, lettre de Lise Guinchard (UFCS Bron) à Madame Dusollier, 2 mars 1970.

<sup>1816</sup> CAF, 16 AF 193, correspondance de Madame Verneau (UFCS Bron) à propos du « Foyer-logement » de Bron-Lessives, juin-juillet 1970.

commune<sup>1817</sup>. Dans le même sens, l'équipe de l'Union féminine s'engage pour le maintien d'établissements culturels qui créent une vie de quartier, comme le prouve son soutien à l'opération « Survie du cinéma le Select » à la fin des années 1970<sup>1818</sup>.

Concernant les équipements dont l'implantation est prévue sur la commune de Bron, l'UFCS agit comme une cellule de veille, attentive aux projets de l'État. Ainsi la mise en place de l'OREAM (1966) suscite des inquiétudes. La modernisation des infrastructures autoroutières entre la capitale rhodanienne et les métropoles alpines a un impact direct sur la vie des Brondillants et menace ce que le GIQ nomme « l'équilibre urbain » de la commune : « comment les grands projets en cours peuvent-ils favoriser la croissance de Bron en tant que ville bien structurée ? Est-il normal que l'autoroute Lyon-Grenoble coupe et désarticule le quartier de Bron-Parilly déjà si défavorisé ? ». Le GIQ fait venir le directeur de l'OREAM Paul Ollivier pour connaître les intentions des pouvoirs publics en la matière<sup>1819</sup>.

D'autant que Bron subit également plusieurs arbitrages concernant les équipements de la jeune Communauté urbaine de Lyon (1966). Au début des années 1970, la commune est au cœur de la politique urbaine de la COURLY (Communauté urbaine de Lyon) : déclassement annoncé de l'aéroport de Bron remplacé par celui de Satolas, réalisation d'un centre nautique, et surtout arrivée massive d'étudiants avec l'implantation de la nouvelle Faculté de Lettres à Parilly<sup>1820</sup>. L'étalement urbain fait craindre enfin un éclatement de la commune et des inégalités dans l'accès aux services. L'UFCS milite pour une adaptation du réseau de transports en commun, afin de relier les nouveaux foyers de population, souvent périphériques sur la commune, aux équipements publics de la ville (établissements scolaires, mairie, poste, MJC ou centre aéré)<sup>1821</sup>.

### *c) Faire dialoguer habitants et spécialistes de la ville*

Le thème du dialogue entre population locale et pouvoirs publics ou experts de la ville est celui qui préoccupe le plus largement les militantes de l'Union féminine. Il constitue également un élément fondateur de la création du GIQ, jusqu'à en faire la pierre angulaire du

---

<sup>1817</sup> CAF, 16 AF 193, note « Groupe Inter-quartiers, Bron », sans date.

<sup>1818</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités de la section de Bron, année 1978-1979.

<sup>1819</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron, réunion importante sur les problèmes d'urbanisme », article de presse (*Le Progrès* ?) du 15 janvier 1970.

<sup>1820</sup> CAF, 16 AF 193, brochure « Informations inter-quartiers », mars 1970.

<sup>1821</sup> Idem.

travail de coordination et d'exercice d'un contre-pouvoir. Articles de presse, communiqués aux conseillers municipaux, enquêtes sur le terrain : donner la parole aux habitants est le fondement des initiatives du collectif d'associations. « Comment assurer l'information des Brondillants et l'expression de leurs besoins en matière d'aménagement urbain ? En un mot, les habitants d'une cité peuvent-ils être tenus au courant des décisions prises sur leur ville ? Peuvent-ils pour une petite part se sentir responsables ? » : en janvier 1970, la rencontre organisée entre le GIQ et le directeur de l'OREAM s'inscrit déjà dans cette démarche de participation des habitants à la construction de leur cadre de vie<sup>1822</sup>. L'UFCS - et plus largement le GIQ - se posent comme instance de vigilance critique face aux élus et aux services de l'État : l'OREAM est un protagoniste essentiel pour instaurer un dialogue avec la population locale, mais les militantes jugent cet organisme « bien bureaucratique hélas »<sup>1823</sup>. De même, la DATAR utilise le canal de la publication *Flash Urbanisme* de l'UFCS pour collecter des informations sur ce que vivent les populations urbaines en termes de nuisances ou de pollution<sup>1824</sup>. Les militantes gardent cependant leur esprit critique : en 1973, la section de Bron ne veut pas cautionner les effets d'annonce de la municipalité sur la participation des habitants en siégeant dans une « Commission extra-municipale »<sup>1825</sup>.

L'apogée de la mobilisation de l'UFCS sur les problèmes d'urbanisme à Bron est la Semaine d'information et de sensibilisation des habitants qu'organise la section en partenariat avec le GIQ entre le 29 novembre et le 4 décembre 1971 à la Maison pour Tous de la commune. L'initiative est née du constat fait par les associations que la population locale souhaite prendre connaissance du plan d'urbanisme de la commune et identifier les auteurs des décisions prises pour leur cadre de vie. Un manque de transparence s'accompagne du sentiment d'une perte de contrôle généralisée de l'aménagement de la ville : « La principale question des Brondillants est d'être informés du plan d'urbanisme de Bron. Comment l'être ? Ils ont l'impression que, de toutes parts, on "dilue" les responsabilités. Qui du maire, de la Communauté urbaine, du préfet ou du ministre décidera des options fondamentales et surtout qui de ces notables leur communiquera les informations recherchées ? »<sup>1826</sup>.

Plusieurs manifestations permettent aux Brondillants de prendre connaissance des projets urbanistiques les concernant. Une exposition sert de fil conducteur à cette semaine

---

<sup>1822</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron, réunion importante sur les problèmes d'urbanisme », article de presse (*Le Progrès ?*) du 15 janvier 1970.

<sup>1823</sup> CAF, 16 AF 193, lettre de Marguerite Marquet (UFCS Bron) à Janine Dusollier, 15 janvier 1970.

<sup>1824</sup> CAF, 16 AF 193, lettre de Janine Dusollier à Marguerite Marquet, 26 janvier 1970.

<sup>1825</sup> CAF, 16 AF 193, rapport d'activités de la section urbanisme de Bron, année 1973-1974.

<sup>1826</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron. Les Brondillants veulent choisir leur cadre de vie », article de presse sans mention de source, 6 décembre 1971.

d'information. Les classes des collèges avoisinants viennent étudier les plans de la ville - dont une immense carte en couleurs dessinée par un jeune Brondillant - et s'initier aux statistiques à partir du cas très concret de leur propre cadre de vie<sup>1827</sup>. Les dessins des enfants sont confrontés aux cartes des différents réseaux de transport, réels ou projetés (routes, autoroutes, métro). Des plans de la future université, un essai de cartographie sur la pollution et l'environnement à Bron et des planches humoristiques complètent l'ensemble. La première journée a été consacrée au cas des personnes âgées, la seconde à la projection de deux films documentaires : l'un porte sur le débat alors vif concernant la réalité des phénomènes de dégradation environnementale (« La rançon du progrès. La pollution, mythe ou réalité ? »), l'autre, réalisé par l'OREAM, évoque la question de la participation des habitants aux projets d'urbanisme (« L'urbanisme, science de tous ? »)<sup>1828</sup>.

La Semaine culmine avec la « journée de réflexion » du 4 décembre, qu'inaugure le maire de Bron André Soussi. L'UFCS a souhaité que puisse se vivre en actes le dialogue entre les habitants et les aménageurs et a réussi à faire venir à Bron plusieurs spécialistes de l'urbain<sup>1829</sup>. Des représentants d'associations commencent donc par présenter la façon dont « l'urbanisme est vécu dans les différents quartiers » du Terrailon, de la Parle et de Parilly<sup>1830</sup>. Madame Guinchard de l'Union féminine explique les raisons qui ont présidé à la création du GIQ<sup>1831</sup>.

Trouver des intervenants ne s'est pas fait sans difficultés. La responsable UFCS Marguerite Marquet s'est heurtée à un refus du préfet du Rhône lorsqu'elle a sollicité pour cette journée la présence du directeur départemental de l'Équipement. Dans une longue lettre, le représentant de l'État explique que c'est d'abord aux élus que les citoyens doivent s'adresser pour obtenir des informations, non à l'administration publique<sup>1832</sup>. Au cours de la semaine d'information, le GIQ regrette cette absence de responsables de l'urbanisme<sup>1833</sup>.

---

<sup>1827</sup> CAF, 16 AF 193, article de presse sans mention de source, 1<sup>er</sup> décembre 1971.

<sup>1828</sup> CAF, 16 AF 193, « Pour quoi ? Avec qui ? Comment ? La ville de Bron, aujourd'hui et demain », brochure de présentation de la Semaine d'information du 29 novembre au 4 décembre 1971. Ces deux films n'ont pu hélas être retrouvés et visionnés.

<sup>1829</sup> Les textes des interventions n'ont hélas pas été conservés.

<sup>1830</sup> CAF, 16 AF 193, « Pour quoi ? Avec qui ? Comment ? La ville de Bron, aujourd'hui et demain », brochure de présentation de la Semaine d'information du 29 novembre au 4 décembre 1971.

<sup>1831</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron. L'urbanisme est-il l'affaire de tous ou seulement des spécialistes ? », article de presse sans mention de source, 5 décembre 1971.

<sup>1832</sup> Idem.

<sup>1833</sup> « Beaucoup de questions ont été posées par des personnes, individuellement, ou par des représentants de groupes, mais trop peu de spécialistes y pouvaient répondre valablement [...]. L'absence d'ingénieurs de l'Équipement ne facilite pas l'approche de ces problèmes » (CAF, 16 AF 193, « Une journée de réflexion sur l'urbanisme à Bron, à la Maison pour Tous le 4 décembre 1971 », *Bron informations municipales*, février 1972).

Plusieurs personnalités ont néanmoins accepté de se prêter au jeu du débat. Le journaliste et homme de presse Régis Neyret, qui connaît bien la géographie économique lyonnaise, intervient en particulier sur le problème des transports<sup>1834</sup>. Il avait notamment été sollicité en mars 1965 pour évoquer avec d'autres acteurs de la vie économique locale « les problèmes de l'urbanisation dans la région lyonnaise » à la demande de la Chronique sociale dans le cadre de la préparation de la Semaine sociale de Brest<sup>1835</sup>. La sociologue Andrée Chazallete, qui habite le quartier des Essarts à Bron, spécialiste des questions de grands ensembles et d'immigration<sup>1836</sup>, fait une communication sur l'identité de Bron<sup>1837</sup>. Le père Paul Cuny, un franciscain membre de l'Institut de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon depuis 1963<sup>1838</sup>, préside un débat sur « Qui fait la ville ? ». En tant que membre de la Commission locale lyonnaise de la Chronique sociale, il a également participé en mars 1965 à la préparation de la Semaine sociale de Brest, mais dans sa phase intellectuelle et doctrinale<sup>1839</sup>. Charles Delfante, directeur de l'Atelier d'urbanisme de la COURLY, présente quant à lui les projets urbanistiques existant sur Bron. Il rappelle également le rôle d'« animateur » que doit endosser le maire, afin de pas être le simple « gestionnaire » des affaires de la cité<sup>1840</sup>. L'intervention du jeune universitaire Alain Bonnafous<sup>1841</sup> mérite une

<sup>1834</sup> Régis Neyret, né en 1927, est une figure de la sauvegarde du patrimoine local. Ce Lyonnais fils d'architecte a commencé sa carrière dans l'imprimerie, puis est devenu éditeur de presse. Il crée des journaux d'information locale et régionale : *Résonances*, *Entreprises Rhône-Alpes* puis la lettre *Bref Rhône-Alpes*. À partir de 1956, alors jeune animateur de la Jeune Chambre économique de Lyon, il se lance dans le projet de réhabiliter le quartier du Vieux-Lyon (5<sup>ème</sup> arrondissement). Devenu président de l'association « Renaissance du Vieux-Lyon », il réussit à faire du quartier le premier secteur sauvegardé en France dans le cadre de la loi Malraux de 1964. Avec le Groupe de travail pour la constitution du dossier de candidature de Lyon pour l'inscription du site historique au patrimoine mondial de l'UNESCO, il obtient gain de cause en décembre 1998 (« Régis Neyret, le batailleur de pierres », *L'Humanité*, 18 février 2000). Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur le patrimoine lyonnais (dont *Lyon méconnu* en collaboration avec Jean-Luc Chavent, 3 vol., Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1996-1997) et de vulgarisation sur l'histoire de Lyon (*Lugdunoscope, le tour de Lyon en 80 chapitres*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2000 ; *Lyon, 25 siècles de confluences*, Éditions de l'Imprimerie nationale, 2001). Il est en outre chroniqueur à l'hebdomadaire *Lyon-Capitale*.

<sup>1835</sup> Archives municipales de Lyon, fonds Chronique sociale de France-Semaines sociales de France, 157.II.66, liste des « personnes convoquées à la réunion du 15 mars sur les problèmes de l'urbanisation dans la région lyonnaise », sans date.

<sup>1836</sup> Andrée Chazallete a travaillé au sein du Groupe de sociologie urbaine puis du Fonds d'action sociale. Militante socialiste, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages : Andrée Chazallete et Pierre Michaud (Groupe de sociologie urbaine), *La Deuxième génération d'immigrants dans la région Rhône-Alpes : jeunes Algériens et Portugais*, 1977 ; *Le Retour au pays des familles de travailleurs immigrés : désirs, départs et conditions de réussite*, Groupe de Sociologie urbaine, 1979 ; *Le Socialisme, une porte entr'ouverte*, Lyon, Mella, 2001. Elle est actuellement membre de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE Rhône-Alpes) et militante de l'association brondillante « Droits pour tous », qui regroupe diverses associations pour l'accompagnement et la formation des citoyens, le respect et l'accès aux droits fondamentaux (source : Annuaire des associations de Bron, 2008).

<sup>1837</sup> CAF, 16 AF 193, « Une journée de réflexion sur l'urbanisme à Bron, à la Maison pour Tous le 4 décembre 1971 », *Bron informations municipales*, février 1972, p. 14-17.

<sup>1838</sup> *Ordo du diocèse de Lyon*, 1969 et 1970.

<sup>1839</sup> Archives municipales de Lyon, fonds Chronique sociale de France-Semaines sociales de France, 157.II.66, liste des « personnes de la Commission locale de Lyon convoquées en vue de la Semaine sociale de 1965 », sans date.

<sup>1840</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron. Les Brondillants veulent choisir leur cadre de vie », article de presse sans mention de source, 6 décembre 1971.

attention particulière. Présenté comme spécialiste de l'urbanisme par la presse locale, l'économiste s'inscrit pleinement dans la démarche de l'UFCS car il insiste sur l'importance des témoignages des mères de famille. Deux d'entre elles et une assistante sociale brondillantes ont en effet pris la parole au début de la journée pour faire part de leur expérience quotidienne. Elles avaient notamment attiré l'attention des spécialistes présents dans la salle sur la pénurie des équipements collectifs, sur le manque de structures d'accueil pour les enfants d'immigrés et surtout sur l'absence quasi-totale de transports en commun<sup>1842</sup>. Alain Bonnafous confirme que c'est l'absence de réelle liaison avec le reste de l'agglomération qui empêche la commune de Bron d'être appelée du nom de « ville ». On retrouve les thèses de Paul-Henri Chombart de Lauwe lorsque l'économiste affirme qu' « une population ne vit que dans la mesure où elle se déplace »<sup>1843</sup>. Enfin, les explications du professeur Pelletier<sup>1844</sup> sur le choix de Bron pour l'implantation d'un campus universitaire sont largement reprises dans la presse locale. Certes, il concède que le coût du foncier, moindre en périphérie qu'au centre-ville, entre pour une large part dans la décision. Mais la logique à l'œuvre n'est pas seulement financière : elle est celle du pari de l'intégration du monde étudiant au monde de la ville. À l' « exurbanisation » des universités pratiquée jusqu'alors pour offrir aux étudiants un cadre plus studieux éloigné des tentations de la grande ville, a été préférée l'option d'une imbrication des deux univers. Le campus doit s'organiser autour d'une rue piétonnière bordée de cafés, d'un bureau de poste et de petits magasins. Surtout, la bibliothèque universitaire et les équipements sportifs seront ouverts sur le quartier qui les environne<sup>1845</sup>. Bron est donc le lieu d'une « expérience pilote », nouvelle utopie urbaine qui fait du savoir universitaire le cœur d'une intégration des populations défavorisées.

Les quatre carrefours proposés pour le dernier temps de réflexion résument les principales préoccupations des habitants face à l'urbanisation de leur commune : « les voies de communication, les transports, le projet de métro à Bron ; l'environnement, le cadre de vie ; la vie dans les quartiers (jeunes, adultes, personnes âgées) ; les conditions pour une élaboration d'une politique urbaine à Bron »<sup>1846</sup>. Cette Semaine particulièrement riche et de

---

<sup>1841</sup> Alain Bonnafous, économiste, est professeur à l'Université Lumière-Lyon 2 (Laboratoire d'Économie des Transports) et ancien directeur de l'Institut des Sciences de l'Homme. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la modélisation des systèmes de transport, l'économie publique et l'économie financière de ce secteur (source : site du LET).

<sup>1842</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron. Les Brondillants veulent choisir leur cadre de vie », article de presse sans mention de source, 6 décembre 1971.

<sup>1843</sup> Idem.

<sup>1844</sup> Il s'agit sans doute de Jean Pelletier, professeur de géographie à l'Université Lyon 2 de 1958 à 1994.

<sup>1845</sup> Idem.

<sup>1846</sup> CAF, 16 AF 193, « Pour quoi ? Avec qui ? Comment ? La ville de Bron, aujourd'hui et demain », brochure de présentation de la Semaine d'information du 29 novembre au 4 décembre 1971.

haut niveau intellectuel donne la mesure de la mobilisation que l'UFCS souhaite mettre en place autour des questions de l'urbanisme.

#### *d) La portée de la Semaine d'information de décembre 1971*

Au-delà du problème de la desserte en transports en commun ou de l'animation dans les quartiers, l'UFCS milite pour un éveil des consciences : les citoyens doivent s'approprier leur nouveau cadre de vie. Les militantes expriment le refus d'une situation qui ne serait qu'héritée, décidée de façon lointaine et en haut lieu. Réfléchir à l'environnement urbain dans un cadre collectif, c'est déjà poser un acte politique : « La profonde originalité de cette journée est bien cette prise de conscience relativement nouvelle des Brondillants qui n'acceptent plus passivement leur cadre de vie. On ne les a pas gâtés en leur donnant une cité où ils peuvent seulement travailler et dormir. Ils veulent que la démocratie fonctionne au niveau de la population regroupée. Ils veulent maintenant choisir leur ville »<sup>1847</sup>.

Le risque est dès lors une dilution de l'identité UFCS dans le collectif d'associations qui soutient ces initiatives. C'est ce que craint précisément l'équipe centrale. Pourtant, la section de Bron défend son originalité, et l'exprime dans un effort remarquable de lucidité et de travail sur soi : l'exigence de formation que l'Union féminine impose à ses membres leur procure un incontestable bagage intellectuel, qui leur permet de mettre en communication les instances de représentation des usagers (élus, associations) et ce, tout en ayant conscience de l'instrumentalisation politique que ces militantes peuvent subir en tant que femmes. Le rapport d'activité de l'équipe de Bron le dit très clairement : « une "originalité" consisterait à relier toutes les remarques faites dans toutes les équipes. La plupart du temps, on a plus de méthodes pour obtenir les renseignements. Les femmes ont plus de temps la journée pour aller dans les différents services. Veiller à ne pas être "utilisée" à ce niveau mais s'imposer au niveau de la réflexion à part égales avec des organisations plus masculines. L'UFCS joue un rôle privilégié de lien entre des schémas stéréotypés : classes populaires, classes laborieuses, etc... au profit de tous les habitants »<sup>1848</sup>. L'effort approfondi de réflexion permet à l'Union féminine de mettre en avant ses compétences, y compris sur les dossiers techniques, ce qui tend du même coup à limiter les critiques sexistes.

---

<sup>1847</sup> CAF, 16 AF 193, « Bron. Les Brondillants veulent choisir leur cadre de vie », article de presse sans mention de source, 6 décembre 1971.

<sup>1848</sup> CAF, 16 AF 193, rapport d'activités de la section urbanisme de Bron, année 1973-1974.

Pourtant, la section « urbanisme » éprouve des difficultés au cours de la décennie 1970 à convertir l'élan d'enthousiasme qu'elle semble avoir suscité fin 1971 autour des questions de cadre de vie. Certes, le GIQ perdure, en particulier pour étudier le POS de la commune qui prévoit que les habitants donnent leur avis sur les futurs aménagements. Le POS constitue le principal enjeu autour duquel s'organise l'action de l'UFCS de Bron jusqu'à la fin des années 1970 au moins<sup>1849</sup>. La préparation de la Journée mondiale de l'urbanisme ou une enquête auprès de la direction des HLM au cours de l'année 1973-1974 sont l'occasion de proposer aux Brondillants un questionnaire sur leur commune<sup>1850</sup>.

Cependant, la section montre un essoufflement certain au cours de la décennie. L'UFCS est partagée entre deux objectifs qui la paralysent. D'une part, son action au sein de mouvements urbains de type « comité de quartier » comme lors de l'affaire du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne<sup>1851</sup>. Cet engagement militant requiert une forte réactivité, privilégiant le temps court de la mobilisation ponctuelle. D'autre part, sa vocation de formation, moins politisée et s'organisant sur un rythme plus lent. Ce second volet est par ailleurs en partie remis en cause par les progrès de la scolarisation et les efforts de pédagogie déployés par les pouvoirs publics, réalisés précisément à la demande d'associations telles que l'UFCS. Il faut ajouter la complexification croissante des techniques d'urbanisme, dans le vocabulaire et dans les procédures. La somme de compétences requises pour une action efficace est décourageante. Une responsable UFCS témoigne de cette évolution dans le questionnaire d'évaluation qu'elle envoie à l'équipe centrale : « *Pourquoi avez-vous créé cette équipe ? Au départ, un désir profond de sensibiliser plus de personnes aux problèmes d'urbanisme de la ville, qui sont des problèmes brûlants d'actualité. Quels moyens avez-vous mis en œuvre pour réaliser vos objectifs ? Appels dans la presse, et au comité. Où en êtes-vous par rapport aux objectifs décidés à la rentrée ? Malgré quelques tentatives, c'est raté. L'urbanisme me paraît trop compliqué, touche à trop de domaines, politiques ou autres, ou semble réservée à une "spécialiste". Le choix entre une pédagogie de formation et celle d'action n'est pas clair. Alors on va au plus urgent* »<sup>1852</sup>.

---

<sup>1849</sup> CAF 16 AF 47, *Le Fil d'Ariane*, bulletin de liaison de la section UFCS de Bron, 9, 1979, p. 3.

<sup>1850</sup> Le bulletin d'information municipal fait état de très nombreuses questions posées par des personnes individuelles ou par des représentants d'associations (CAF, 16 AF 193, « Une journée de réflexion sur l'urbanisme à Bron, à la Maison pour Tous le 4 décembre 1971 », *Bron informations municipales*, février 1972, p. 14-17).

<sup>1851</sup> Voir plus bas dans ce chapitre.

<sup>1852</sup> CAF, 16 AF 193, rapport d'activités de la section urbanisme de Bron sous la forme de tableaux, trimestre 1974.

À partir de 1979, l'UFCS de Bron connaît un renouvellement de son Bureau autour de la nouvelle déléguée locale Joëlle Leduc. La section compte une quarantaine de militantes inscrites, avec six nouvelles recrues mais aussi des départs d'adhérentes plus âgées « qui ne sont plus motivées ». Une journée « portes ouvertes » organisée en 1978 pour susciter un nouvel élan attire une cinquantaine de personnes, un peu plus que le débat organisé la même année sur le thème de « L'adolescent et la ville »<sup>1853</sup>.

Le cas de l'UFCS témoigne donc de l'engagement des classes moyennes dans des actions concrètes en faveur d'un aménagement urbain harmonieux, et ce tout au long des Trente Glorieuses. De culture catholique, ces militantes s'efforcent de promouvoir un dialogue entre les différents acteurs de la ville, en s'assurant de garder de bons contacts avec l'ensemble des partenaires impliqués. Leur combat pour l'épanouissement des femmes dans la vie sociale et politique les conduit à aborder de front des problèmes d'urbanisme et de cadre de vie. Ce détour les oblige à prendre en charge des questions nouvelles : l'environnement urbain, le cadre de vie, les modalités de participation des habitants dans un projet de ville. Si elle ne se réduit pas à cette dimension religieuse, cette prise de responsabilité n'est pas sans rappeler les appels de la papauté à partir de 1965 en faveur d'une implication des chrétiens dans les lieux où se construit la ville moderne.

### 3. L'UFCS : un cas à part parmi les classes moyennes lyonnaises ?

Les pratiques des sections « Urbanisme » des équipes UFCS de Lyon et de Bron sont-elles un cas particulier dans les couches moyennes catholiques lyonnaises ? Quelques documents de l'Action catholique générale des hommes (ACGH) conservés dans le fonds Gerlier aux Archives diocésaines à Fourvière permettent d'apporter un éclairage complémentaire.

Un rapport vraisemblablement daté de 1960 fait état d'équipes ACGH fortement dominées par les couches moyennes (« une appartenance à un milieu en majorité de cadres moyens et de techniciens »<sup>1854</sup>). Bien que ce corpus, circonscrit aux années 1959-1960 pour l'essentiel, ne soit constitué que d'une dizaine de documents seulement, son analyse permet

---

<sup>1853</sup> CAF, 16 AF 47, rapport d'activités, section UFCS de Bron, 1978-1979.

<sup>1854</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, rapport « L'ACGH dans le diocèse de Lyon », sans date (mais conforme aux indications fournies par les autres documents de 1960).

d'établir quelques faits sur le rôle des classes moyennes catholiques dans la prise en charge de questions urbaines.

La sensibilité aux problématiques urbaines à l'ACGH ne date sans doute pas du début des années 1960. Dès la première moitié des années 1950, la Fédération nationale d'Action catholique, ancêtre de l'ACGH, mobilise quelques notions - certes élémentaires - de géographie humaine pour adapter son discours aux différents territoires paroissiaux dans lesquels elle intervient. Ainsi, le programme du VII<sup>ème</sup> Congrès national en mai 1953 prévoit des carrefours à propos de l'organisation et de l'animation paroissiales qui sont distingués selon leur degré d'urbanisation : « milieu urbain grandes villes, milieu urbain petites villes ou gros bourgs, milieu rural sans dessertes, milieu rural avec dessertes »<sup>1855</sup>. Il semble cependant que des préoccupations urbaines plus approfondies interviennent à partir de 1959-1960, vraisemblablement en lien avec la pastorale d'ensemble qui se met en place au même moment dans de nombreux diocèses<sup>1856</sup>. L'idée d'une renaissance des équipes ACGH dans l'agglomération lyonnaise fait alors l'objet d'une attention particulière de la part de l'autorité diocésaine.

Ce projet est porté, à partir de 1959, par l'évêque auxiliaire Michel Vial et un responsable ACGH du diocèse, Henri Pallière, véritable cheville ouvrière de l'entreprise. La relance des sections ACGH est pensée comme le dépassement de situations conflictuelles avec le clergé des paroisses : la priorité parfois exclusive que celui-ci accorde à l'Action catholique spécialisée, notamment dans les secteurs de mission, est durement ressentie par les membres de l'ACGH. Cette concurrence est vécue de façon d'autant plus pénible que les militants de l'Action catholique générale passeraient, pour nombre de curés, pour un personnel polyvalent dont on attend moins une réflexion et une culture spirituelle qu'une disponibilité à toute épreuve<sup>1857</sup>. Dès lors, le découragement gagne les éléments les plus dynamiques, y compris chez les membres du clergé les plus convaincus du rôle de ces militants. À Lyon, ce sont généralement les mêmes prêtres qui se réunissent d'un trimestre sur l'autre pour faire état d'une crise de l'identité ACGH : « On n'y voit pas très clair. On aura tendance à parler de tout, sauf de ce qui fait la trame de son existence entre deux réunions »<sup>1858</sup>.

---

<sup>1855</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, brochure de présentation du programme du VII<sup>ème</sup> congrès national de la FNAC les 14-16 mai 1953.

<sup>1856</sup> Même si aucun document consulté ne permet de le l'affirmer avec certitude.

<sup>1857</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, rapport « L'ACGH dans le diocèse de Lyon ».

<sup>1858</sup> Idem. Il ne faut sans doute pas réduire ces difficultés à l'expression d'un pessimisme excessif et convenu chez certains responsables ou militants désireux de mieux faire entendre leur cause. Elles renvoient sans nul doute aussi à la façon douloureuse et dramatique dont certains catholiques, prêtres ou laïcs, ont réellement vécu leur engagement dans les années 1960.

Pourtant, le projet Vial-Pallière élargit le débat et souhaite apporter une réponse à des problèmes plus globaux. Un double constat préside en effet à la volonté de régénérer les équipes d'animation paroissiale : d'une part, le contexte de crise des vocations sacerdotales qui, d'après eux, devrait inciter les laïcs à prendre des responsabilités adaptées à leur état ; d'autre part et de façon plus inattendue, une conjoncture démographique marquée par une forte croissance urbaine de l'agglomération lyonnaise: « À l'heure où les villes qui constituent le grand Lyon sont en plein essor, tant au point de vue de l'habitat et de l'urbanisme que de l'équipement économique et social, les chrétiens ont le devoir de présenter à leurs frères une raison d'être, de donner un sens à leur vie ; et cela demande de notre part un effort d'approfondissement de notre doctrine à la lumière des Évangiles, pour conformer dans la mesure de notre possible notre conduite personnelle avec les principes du Christ. La pénurie des vocations sacerdotales, l'augmentation de la population française font un devoir aux laïcs d'être plus que jamais des témoins, et de suppléer l'action du prêtre dans les nombreuses activités où son ministère pastoral n'a pas à s'employer directement »<sup>1859</sup>. L'urbanisation est également évoquée dans un rapport rédigé au cours de la même période : « Lyon est une grande agglomération en croissance continue. Les communautés paroissiales ont radicalement évolué. Quels hommes va-t-on atteindre ?... Comment les atteindre ?... À quelle communauté croyante ou incroyante vont-ils s'adresser ?... Quelle va être la forme et le sens de cette présence?... C'est peut-être, en cette période d'urbanisme progressif, une des questions les plus importantes posées au mouvement »<sup>1860</sup>. Le projet Vial-Pallière est de faire naître une équipe diocésaine qui représenterait deux types de structures ecclésiales : d'une part les divers secteurs ou archiprêtrés dans lesquels existe une section d'ACGH ou ACGF ; d'autre part « des éléments des secteurs des activités qui sur le plan de l'Église ont leur influence à l'échelon paroissial (presse, cinéma, associations d'éducation populaire, conférences Saint-Vincent-de-Paul, groupes Pax Christi, etc) »<sup>1861</sup>. Pour Henri Pallière, il ne s'agirait pas de se substituer à ces groupes ou à ces mouvements qui ont leur vie propre, mais de les coordonner pour rendre plus efficace leur action à l'échelle de la grande ville<sup>1862</sup>. Car ce sont bien « les données du problème relativement à l'agglomération lyonnaise, et aux centres urbains de ce département » qui constituent l'enjeu de cette remise à plat des équipes ACGH du diocèse<sup>1863</sup>.

---

<sup>1859</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, lettre de Henri Pallière au président de l'ACGH, sans date (vraisemblablement 1959 avec les informations fournies dans le document).

<sup>1860</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, rapport « L'ACGH dans le diocèse de Lyon ».

<sup>1861</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, lettre de Henri Pallière à « Son Excellence » (sans doute Mgr Vial), 15 septembre 1960.

<sup>1862</sup> Idem.

<sup>1863</sup> Idem.

Pour donner corps à cette idée, Henri Pallière s'inspire d'un travail pionnier effectué dans le diocèse de Marseille et dans lequel l'archevêque Mgr Delay s'est impliqué. Après un séjour sur place de Pallière en 1959, des contacts réguliers sont établis entre Lyonnais et Marseillais. C'est que l'ACGH de Lyon s'inquiète de prendre du retard sur d'autres équipes engagées sur des problématiques urbaines : « Dans les autres diocèses, toutes les fois que l'on parle du problème de villes (par exemple Grenoble et Valence), il m'a été répondu : que faites-vous à Lyon ? »<sup>1864</sup>.

Après plusieurs réunions entre l'automne 1959 et l'été 1960 dans le but d'étudier les problèmes que rencontre l'ACGH à l'échelle de l'agglomération<sup>1865</sup>, la rencontre du 5 novembre 1960 permet de franchir une première étape : à la Direction des Œuvres du 6 avenue Adolphe-Max sont réunies les équipes animatrices des sections existantes. Il s'agit d'une trentaine de personnes représentant les quelque 100 à 150 membres ACGH présents dans les dix à douze paroisses dans lesquelles existe à cette date une section : il y a là les équipes de Saint-Nizier, Saint-Martin-d'Ainay et Sainte-Croix pour le centre de Lyon ; de Saint-Irénée et de Sainte-Thérèse-de-la-Plaine pour le quartier de la colline de Fourvière ; des quatre équipes de « la banlieue proche ou lointaine » : Saint-Fons, Pierre-Bénite, La Mulatière et Curis-Poleymieux<sup>1866</sup> ; enfin des quatre secteurs dits « en démarrage » de Saint-Louis-de-la-Guillotière, Saint-Denis (Croix-Rousse), Saint-Pierre-de-Vaise et Saint-Martin-d'Oullins. Cette assemblée est suivie d'une formation en présence de Mgr Villot et du délégué national ACGH Jean Choplin<sup>1867</sup>. Quelques semaines plus tard, le 10 décembre, une seconde rencontre en présence de l'aumônier national de l'ACGH, l'abbé Muller, approfondit la démarche : il s'agit désormais de mettre en place, dans la mesure du possible, des équipes ACGH dans toutes les « grandes agglomérations » de la région. L'« étude des centres urbains » devient l'axe de travail du groupe<sup>1868</sup>.

Les sources manquent pour connaître les suites données à cette initiative diocésaine. Il est possible néanmoins de donner un aperçu des actions menées par l'ACGH dans le domaine de l'urbanisme grâce aux publications du mouvement. À l'échelle nationale, la revue *Animateurs* rend compte en effet des démarches entreprises dans plusieurs villes françaises (dont le nom n'est hélas pas précisé). En 1967, par exemple, des militants s'impliquent dans le

---

<sup>1864</sup> Idem.

<sup>1865</sup> Réunions des 24 septembre 1959, 22 octobre 1959 et 10 mars 1960 (AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, lettre déjà citée de Henri Pallière au président de l'ACGH).

<sup>1866</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, rapport « L'ACGH dans le diocèse de Lyon ».

<sup>1867</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, lettre de Henri Pallière à « Son Excellence » (Mgr Vial), 27 septembre 1960.

<sup>1868</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, lettre de Henri Pallière au président de l'ACGH, sans date (peu avant la réunion du 10 décembre 1960 que le document évoque).

dialogue entre un syndic et un groupement de copropriétaires afin de ne pas laisser se dégrader la qualité de vie dans un quartier. La requalification des centres-villes est une autre préoccupation de l'ACGH, qui décidément ne se contente pas des activités paroissiales : la mise en place de « comités de sauvegarde » dans des quartiers promis à la démolition « sous prétexte de rénovation urbaine » permet l'accompagnement des vieillards dont les pouvoirs publics n'ont pas prévu le relogement. Ailleurs, une campagne d'opinion est lancée en faveur d'une plus grande mixité sociale dans le domaine de l'habitat urbain. Dans tous les cas cités, ce sont des militants issus des classes moyennes (commerçants, représentants de commerce, ingénieurs) qui témoignent de ce souci d'animation urbaine et d'équilibre en matière de logement<sup>1869</sup>.

Ces actions sont à rapprocher également de l'engagement de l'ACGH lors des scrutins électoraux. À l'occasion des élections municipales de 1971 par exemple, son Comité directeur lance un appel pour que les membres présentent leur candidature, militent en faveur de personnalités qu'ils jugent les plus aptes ou encore favorisent le dialogue entre le tissu associatif et les nouveaux élus : « On s'intéressera surtout aux associations qui expriment la diversité des besoins (par exemple : associations de parents d'élèves, comités de quartiers, groupements de copropriétaires, de locataires, associations sportives, culturelles [...]). Ce service de la population doit se traduire en priorité au bénéfice : 1. Des personnes les plus défavorisées [...]. 2. Des jeunes [...] 3. Des nouveaux habitants qui attendent notre accueil afin qu'ils se sentent à l'aise dans la communauté locale et qu'ils puissent s'y épanouir [...] »<sup>1870</sup>. Là encore, comme pour l'UFCS, la participation à la vie municipale se manifeste par la prise en charge de l'animation de l'espace urbain autour de l'émergence d'une communauté d'habitants.

Dans le cadre de leurs objectifs propres et en apparence éloignés de la question urbaine (militantisme féministe, Action catholique), les mouvements étudiés participent donc à sa structuration, dans l'Église et en dehors d'elle. L'engagement des classes moyennes catholiques sur le terrain de la ville est également visible dans des actions plus ponctuelles, proches de l'autogestion, qui ont touché l'agglomération lyonnaise au milieu des années 1970.

---

<sup>1869</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.162, « Après l'enquête de 1967 », *Animateurs*, 87, juillet-août 1967, p. 18.

<sup>1870</sup> « Déclaration de l'ACGH à l'occasion des élections municipales françaises, décembre 1970 », *La Documentation catholique*, 1579, février 1971, p. 137-138.

### III. L'AFFAIRE DU TERRAIN DE LA SAINTE-FAMILLE À VILLEURBANNE (1970-1973) : DES CATHOLIQUES DANS UN MOUVEMENT URBAIN DE DÉFENSE DU CADRE DE VIE

Le mouvement de contestation né autour du problème du terrain de la Sainte-Famille n'a jamais été, malgré son appellation, une lutte urbaine à base confessionnelle. Il ne ressemble pas en ce sens à d'autres formes d'engagement chrétien dans la mouvance écologiste telles qu'a pu connaître par exemple la mobilisation contre la construction de barrages sur la Loire à la fin des années 1980<sup>1871</sup>. Il regroupe des militants et des habitants venus de tous les horizons politiques et, comme pour l'affaire « Lip » au même moment<sup>1872</sup>, beaucoup de catholiques présents dans ce mouvement vivent leur action sur un mode sécularisé. L'identité de quartier prime sur l'affirmation d'une originalité chrétienne.

Bien que Jean-Jack Queyranne et, dans une moindre mesure Bernard Meuret, aient tracé les grandes lignes de la chronique des événements, il nous a paru indispensable d'établir au préalable la chronologie fine de l'affaire et d'en rendre compte avec un renvoi précis aux sources utilisées, au risque d'alourdir la lecture et de dévier un temps de notre problématique religieuse. Dans un second temps seront analysées les modalités diverses selon lesquelles des catholiques villeurbannais ont investi cette lutte, avec pour enjeux centraux le rôle des classes moyennes et la légitimité des luttes urbaines dans le mouvement social.

---

<sup>1871</sup> En 1988-1989, le groupuscule « Groupe des chrétiens de SOS Loire vivante » en appelle à l'évêque et même au pape Jean-Paul II pour contrecarrer un projet qu'il trouve nuisible pour l'environnement et l'épanouissement humain (voir André Micoud, « Contestation écologique et mobilisation religieuse », dans Danièle Hervieu-Léger (dir.), *Religion et écologie*, Paris, Cerf, 1993, p. 167-184).

<sup>1872</sup> Voir Denis Pelletier, *La crise catholique...*, *op. cit.*, p. 269-273.

## A. LES FAITS : UNE LUTTE URBAINE DE RETENTISSEMENT NATIONAL

### 1. Le feuilletton juridique : l'affaire avant « l'affaire »

L'ensemble du terrain (16 000 m<sup>2</sup>) dit « de la Sainte-Famille », situé en bordure de l'avenue Roger-Salengro au nord de Villeurbanne (quartier de Croix-Luizet), était avant 1972 la propriété de deux groupes de personnes : d'une part, la Société civile immobilière (SCI) de la Sainte-Famille, gérante des biens de la paroisse du même nom, qui en possédait environ 14 000 m<sup>2</sup> depuis 1904<sup>1873</sup> ; d'autre part, la famille Beaumont, qui détenait les quelque 2 000 m<sup>2</sup> restants. Au début des années 1970, ce terrain n'est plus occupé par ses propriétaires. Il est devenu pour partie un terrain de football ouvert à tous et pour le reste une friche naturelle.

À la suite de l'effondrement sur l'avenue Salengro, fin 1965, d'une bâtisse inoccupée depuis peu, les propriétaires (SCI et famille Beaumont) prennent contact avec la Mairie pour lui vendre les terrains situés en façade de cette avenue. La proposition de vente ne porte que sur une profondeur de soixante mètres, le terrain de sport restant propriété paroissiale « afin de conserver sa vocation de détente pour les jeunes »<sup>1874</sup>. Mais en juin 1967, le maire fait part de son désir d'acheter la totalité du terrain. Les propriétaires refusent par lettre en date du 4 août 1967 en confirmant leur position, à savoir qu'ils souhaitent conserver le stade pour les enfants tout en maintenant la possibilité de vente des terrains en façade en fonction des conditions de prix et d'utilisation<sup>1875</sup>.

Les pourparlers reprennent en 1969 lorsque la Mairie de Villeurbanne souhaite acquérir des terrains de sport sur la commune. Elle propose à nouveau d'acheter le stade, ce qu'accepte la SCI le 18 décembre 1969, à une double condition d'après Émile Pin : la Mairie doit s'engager à maintenir le terrain de sport et les anciens propriétaires conservent la libre

---

<sup>1873</sup> Cette date, avancée par le journaliste Jean-Marc Théolleyre (*Le Monde*, 13 avril 1973), n'a pu être confirmée par les autres documents du dossier.

<sup>1874</sup> Émile Pin, président de la SCI de la Sainte-Famille, avait déclaré au Comité de quartier des Büers : « afin de conserver sa vocation », mais le Comité a complété la citation. Voir « Sauvons le terrain de la Sainte-Famille. Un point capital : l'information du public », dans *Journal des Büers* (réalisé par le Comité de quartier des Büers), 7, mai 1973.

<sup>1875</sup> « Sauvons le terrain de la Sainte-Famille... », *op. cit.*

jouissance des terrains de façade<sup>1876</sup>. Le 17 février 1970, le maire répond qu'il est d'accord avec son Conseil municipal pour accepter ces clauses et acquérir 11 510 m<sup>2</sup> - dont 10 907 à la SCI et 603 à la famille Beaumont - en donnant l'assurance que priorité serait donnée dans la mesure du possible aux clubs de jeunes pour la jouissance du terrain de sport<sup>1877</sup>. Le maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire mentionne une autre clause que ne reprend pas le Comité de coordination dans son historique : SCI et famille Beaumont auraient accepté de céder à la Ville cette parcelle, sous réserve d'être autorisés à procéder à une opération de construction immobilière sur le terrain de 5 000 m<sup>2</sup> dont ils restaient propriétaires<sup>1878</sup>. En novembre 1972, le terrain de 11 000 m<sup>2</sup> qui correspond au terrain de football est cédé à la commune de Villeurbanne. En avril 1973 encore, le maire affirme ne pas avoir arrêté de décision pour cette parcelle, mais évoque le projet de construction, en cas de nécessité, d'une école maternelle « ou d'une autre construction publique »<sup>1879</sup>. Les 5 000 m<sup>2</sup> restants sont vendus par la famille Beaumont et la SCI à un promoteur, qui se voit délivrer un permis de construire le 28 septembre 1972<sup>1880</sup>. L'ensemble immobilier « Le Vert-Galant » qui doit voir le jour comprend soixante-douze logements répartis sur neuf étages.

## 2. La chronologie de la mobilisation (mars 1973 - février 1974)

Ce sont ces décisions de l'automne 1972 qui donnent naissance aux revendications des comités de quartier à partir de mars 1973. Un Comité de coordination se met en place. Son objectif n'est pas de contester la légalité des actes signés<sup>1881</sup>, mais de rappeler au maire la nécessaire application d'un « droit collectif supérieur » pour les habitants d'un quartier ou d'une commune : celui de préserver ses ultimes espaces verts et de créer un centre d'animation sociale que l'équipe municipale a par ailleurs promis à plusieurs reprises

---

<sup>1876</sup> Idem.

<sup>1877</sup> Idem.

<sup>1878</sup> Archives municipales de Villeurbanne (AMV), 3 R 6, lettre du député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire au conseiller municipal Robert Fléchet, 16 avril 1973.

<sup>1879</sup> AMV, 3 R 6, lettre du député-maire Étienne Gagnaire à Maurice Gamonnet (habitant de Villeurbanne), 24 avril 1973. Le projet d'une « éventuelle école maternelle » est également évoqué par le conseiller municipal Robert Fléchet dans une lettre au député-maire Étienne Gagnaire le 14 avril 1973 (AMV, 3 R 6).

<sup>1880</sup> *Le Monde*, 13 avril 1973. Le Comité de quartier des Büers date ce permis de construire du 5 octobre 1972 et parle d'une première demande refusée par la Préfecture en juin 1972 pour non-conformité avec les règles d'urbanisme (hauteur excessive, sécurité, alignement). Voir AMV, 3 R 6, « La loi contre le quartier », dans *La Voix des Quartiers* (journal du Comité de coordination), 1, 1973.

<sup>1881</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de coordination au préfet du Rhône Jacques Pélissier, 10 juillet 1973.

(oralement) depuis 1970<sup>1882</sup>. La priorité que le maire accorderait au béton et au profit au détriment du souci de la jeunesse et du cadre de vie est jugée scandaleuse : d'après le Comité, le maire trahit son mandat en ne défendant pas les intérêts de ses concitoyens. Étienne Gagnaire est en outre accusé de vouloir tromper la population en ne donnant que peu d'informations sur l'avenir du terrain<sup>1883</sup>.

On peut distinguer trois étapes dans l'affaire du terrain de la Sainte-Famille : une phase de mise en place et de montée en puissance de la mobilisation (de mars 1973 au 19 septembre 1973) ; une phase d'apogée du mouvement de lutte urbaine, autour de l'occupation euphorique du terrain (20 septembre 1973 - 15 octobre 1973) ; enfin une phase d'essoufflement du mouvement mais sans que l'on puisse parler de désenchantement (16 octobre 1973 - février 1974).

#### *a) Une phase de mobilisation (mars 1973 - 19 septembre 1973)*

La mobilisation débute en mars 1973 avec le lancement d'une pétition intitulée « Dossier de la Sainte-Famille » à l'initiative du Comité de quartier des Büers. Cette association, née en octobre 1970, vient alors d'apprendre que le terrain a été partagé et vendu. L'assemblée générale du Comité, convoquée début février, a condamné les choix unilatéraux et secrets de la municipalité et s'engage, par un vote à la majorité des quatre-vingts adhérents présents, à faire obstacle à la disparition du terrain<sup>1884</sup>. À la mi-mars, le Comité affirme que le maire vient de lui signifier par lettre son refus de discuter de ce problème<sup>1885</sup>. Afin d'étendre la mobilisation, le Comité des Büers propose à l'ensemble des associations du quartier de se regrouper dans un Comité de coordination<sup>1886</sup>. À la fin du mois de mars 1973, ce Comité présidé par J.P. Barraud compte, outre le Comité de quartier des Büers, une dizaine d'organisations : l'Association syndicale des familles (ASF), les Comités de parents d'élèves de plusieurs groupes scolaires (Château-Gaillard, Croix-Luizet, Jean-Moulin et Jean-Macé),

---

<sup>1882</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de coordination, sans destinataire explicite (sans doute au conseiller municipal Robert Fléchet qui sert d'intermédiaire dans l'affaire), 21 avril 1973.

<sup>1883</sup> « Sauvons le terrain de la Sainte-Famille... », *op. cit.*

<sup>1884</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier : la défense du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne », *Économie et Humanisme*, 232, 1976, p. 6-17, en particulier p. 10-11.

<sup>1885</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de coordination, 21 avril 1973.

<sup>1886</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*

l'Association sportive Büers-Villeurbanne, la Maison sociale de Croix-Luizet, ainsi qu'un groupe d' « éducateurs de prévention »<sup>1887</sup>.

Le 11 avril, le Comité de coordination occupe pour la première fois le terrain de la Sainte-Famille, et constate sur place plusieurs dysfonctionnements : un manque de sécurité du chantier ; l'absence d'affichage réglementaire du permis de construire à l'entrée du terrain ; enfin l'empiètement des barrières du chantier sur le terrain de football<sup>1888</sup>. Deux jours plus tard, l'équipe municipale et la Société de construction immobilière rhodanienne (promoteur) font paraître un article dans *l'Écho-Liberté* et *Dernière Heure Lyonnaise*, accusant le Comité de coordination d'être un foyer d'agitation dans le quartier des Büers, diffusant des informations fausses à partir d'un dossier monté de toutes pièces. Le journal *Le Monde* évoque pour la première fois l'affaire le 17 avril 1973, donnant ainsi au mouvement une audience nationale. Le 3 mai, à l'initiative du Comité de coordination, une réunion de concertation est organisée à la Maison sociale de Croix-Luizet en présence d'une quinzaine de personnes, parmi lesquelles figurent, à l'exception notable du maire, tous les acteurs : trois représentants du Conseil municipal, quatre membres du Comité de coordination (dont son président), le président de la Maison sociale Jean-Pierre Scharff auquel s'est jointe l'assistante sociale Anne-Marie Bellon, les anciens propriétaires (Beaumont et le président de l'association de la Sainte-Famille Émile Pin) , ainsi qu'un habitant des Büers. Le conseiller municipal Robert Fréchet joue le rôle de conciliateur et tente de clarifier chaque point de litige. Mais ce retour du dialogue est de courte durée : quelques jours plus tard, le Comité de coordination accuse la Municipalité de ne pas avoir engagé la discussion sur le terrain de la Sainte-Famille lors de la séance publique du Conseil municipal le 7 mai<sup>1889</sup>.

Dès lors, jusqu'à la fin août 1973, la mobilisation prend un nouvel élan. Le mois de mai est marqué par une manifestation motorisée dans le centre-ville de Villeurbanne<sup>1890</sup>, et surtout par le soutien apporté par la section locale du Parti Communiste<sup>1891</sup>. Les tentatives de conciliation sont pourtant nombreuses, de la part de la Maison sociale de Croix-Luizet notamment<sup>1892</sup>. La Municipalité comme le Comité de coordination en appellent à la décision

---

<sup>1887</sup> AMV, 3 R 6, lettre des Comités de parents d'élèves aux parents, 26 mars 1973 ; lettre de J.P. Barraud au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 29 mars 1973.

<sup>1888</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de coordination, 21 avril 1973.

<sup>1889</sup> AMV, 3 R 6, « Sauvons le terrain de la Sainte-Famille », tract du Comité de coordination, 9 mai 1973.

<sup>1890</sup> *Le Progrès*, 27 mai 1973.

<sup>1891</sup> AMV, 3 R 6, *Espoir de la Cité*, bulletin de la section PCF de Villeurbanne-Nord.

<sup>1892</sup> AMV, 3 R 6, lettre du président de la Maison sociale de Croix-Luizet Jean-Pierre Scharff au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 30 mai 1973 ; lettre d'Anne-Marie Bellon au même, 10 juillet 1973.

du préfet du Rhône, qui s'en tient à la légalité des faits, à la grande satisfaction du maire<sup>1893</sup>. En septembre, avec la rentrée des classes et la reprise du chantier, l'occupation du terrain revient à l'ordre du jour pour le Comité de coordination, qui attribue toute la responsabilité de l'affaire au maire de Villeurbanne. Une seconde occupation, après celle du 11 avril, est organisée les 15 et 16 septembre 1973. Le promoteur porte plainte pour occupation illégale du terrain, bris de clôture et disparition de l'affichage du permis de construire<sup>1894</sup>. À partir du 19 septembre, l'occupation devient permanente et le chantier doit s'arrêter<sup>1895</sup>.

### *b) Une deuxième phase: l'utopie urbaine en actes (20 septembre-15 octobre 1973)*

Avec l'occupation continue du terrain en journée (jusqu'à 300 personnes<sup>1896</sup>) jusqu'au matin du 16 octobre, date de la reprise des travaux sous protection des forces de police, l'affaire du terrain de la Sainte-Famille prend une tournure autogestionnaire et utopique. Le parallèle avec l'expérience des Lip au cours de la même période (juin 1973-janvier 1974) est frappant, même si le rapprochement n'est évoqué dans aucun des documents dépouillés. C'est dans une atmosphère d'euphorie et de convivialité que s'improvisent une garderie populaire sur place, un tour de rôle pour aller chercher les enfants à l'école (afin d'assurer une présence ininterrompue sur le terrain), des tournois de football, ainsi que des animations autour d'ateliers d'écriture et de quelques guitares<sup>1897</sup>. Constructions de cabanes, courses de motocross et activités de gymnastique transforment l'occupation en un spectacle permanent. Le terrain devient l'épicentre d'une vie de quartier spontanée : « le quartier vivait par le terrain » résume le *Journal des Büers* de décembre 1973<sup>1898</sup>. On peut sans doute rapprocher cette euphorie vécue dans le quotidien de la ville, des conceptions de Henri Lefebvre sur la modernité urbaine : pour l'auteur du *Droit à la ville* (1968), « l'usage éminent » de la ville est

---

<sup>1893</sup> AMV, 3 R 6, lettre du député-maire Étienne Gagnaire à M. Rebeille-Borgella, secrétaire général de la Préfecture du Rhône, 4 juin 1973 ; lettre du Comité de coordination au Préfet du Rhône Jacques Pélissier, 10 juillet 1973 ; lettre du député-maire Étienne Gagnaire au même, 30 août 1973.

<sup>1894</sup> AMV, 3 R 6, lettre de M. Jamon, PDG de la Société de construction immobilière rhodanienne au Ministère de l'Équipement (avec copie au député-maire de Villeurbanne), 19 septembre 1973.

<sup>1895</sup> *Le Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 1973.

<sup>1896</sup> *L'Écho-Liberté*, 20 septembre 1973.

<sup>1897</sup> *Le Progrès* du 20 septembre 1973 retranscrit la chanson qu'ont apprise les enfants sur l'air de la comptine « Nous n'irons plus au bois » : « Nous n'irons plus au bois, Les arbres sont coupés. L'immeuble que voilà, Viendra les remplacer. Ne soyez pas aveugles, Regardez cet immeuble, Pauvres crétins, Ce sont des cages à lapins !... ».

<sup>1898</sup> Citation rapportée par Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 13.

précisément « la Fête », qui consomme de façon improductive. La société urbaine ne devient vraiment elle-même que par la restitution de la fête au cœur de la vie quotidienne des habitants, fonction au-delà de toute fonction<sup>1899</sup>. Des actions spectaculaires sont également engagées sur d'autres lieux symboliques : lors de la séance du conseil municipal le 24 septembre, les forces de l'ordre évacuent les 200 manifestants venus protester contre l'autoritarisme du maire. Ils défilent ensuite avec des banderoles dans le centre-ville de Villeurbanne<sup>1900</sup>.

Cette phase est marquée par le ralliement de plusieurs associations, en particulier des comités de défense d'intérêts locaux ou de quartier, pour des raisons diverses. Par exemple, le Comité de coordination des associations du quartier de Gerland à Lyon décide d'apporter « son soutien total » aux habitants mobilisés, car les préoccupations des deux organisations sont les mêmes : préservation d'espaces verts, lutte pour la création d'équipements socio-culturels<sup>1901</sup>. Le Comité de défense des riverains de la chaufferie de la Part-Dieu prend également fait et cause pour les occupants du terrain, car il voit dans cette crise une illustration supplémentaire de l'inadaptation des structures administratives et politiques face à la demande de participation des citoyens et des usagers<sup>1902</sup>.

Le Comité de coordination obtient aussi le soutien appuyé de professionnels de l'action sanitaire et sociale. Ainsi, quinze « travailleurs sociaux » de Villeurbanne, parmi lesquels figurent plusieurs responsables de centres sociaux et un médecin-psychiatre, disent soutenir activement le mouvement de lutte urbaine, car « il [leur] semble très important que des quartiers comme les Büers et Croix-Luizet qui ont "mauvaise réputation" soient capables de prendre conscience et d'exprimer clairement leurs besoins, démontrant par là leurs responsabilités pour transformer leur cadre de vie »<sup>1903</sup>. De même, dans une lettre de soutien au Comité, le docteur Pierre Safar confirme, à l'appui de ses propres recherches psychiatriques à Croix-Luizet, qu'« un environnement [peut] être déterminant pour l'éclosion de fléaux tels que la maladie alcoolique ou la délinquance. Un espace vert est pour [lui] un des meilleurs traitements préventifs des "maladies de l'environnement" »<sup>1904</sup>.

---

<sup>1899</sup> Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968, p. 12 et 133.

<sup>1900</sup> *Le Progrès*, 25 octobre 1973.

<sup>1901</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de coordination des associations du quartier de Gerland au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 22 septembre 1973.

<sup>1902</sup> AMV, 3 R 6, lettre du Comité de défense des riverains de la chaufferie de la Part-Dieu au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 10 octobre 1973.

<sup>1903</sup> AMV, 3 R 6, lettre de travailleurs sociaux de Villeurbanne au député-maire Étienne Gagnaire, 9 octobre 1973.

<sup>1904</sup> *Le Progrès*, 20 septembre 1973.

La première semaine d'octobre 1973 aurait pu marquer un tournant dans la mobilisation, car deux faits survenus à quelques jours d'intervalle auraient pu hâter le dénouement : d'une part, le jeune Ministère de l'Environnement, sollicité par une élue UDR de Villeurbanne, annonce le 1<sup>er</sup> octobre la prescription d'une enquête sur cette affaire<sup>1905</sup>; d'autre part, le Tribunal des référés prononce le 5 octobre un arrêt d'expulsion contre les onze occupants du terrain de la Sainte-Famille qui avaient comparu quelques jours auparavant à la suite de la plainte déposée par le promoteur immobilier<sup>1906</sup>. Mais l'occupation ne cesse pas, à la surprise des journalistes sur place<sup>1907</sup>.

*c) Une troisième phase : le retour de la loi mais sans désenchantement (16 octobre 1973 - février 1974).*

À « l'imagination au pouvoir »<sup>1908</sup> succède pourtant le retour de « la loi contre le quartier »<sup>1909</sup>. La reprise du chantier de construction sous protection policière sonne comme une fin de récréation.

Certes, dans les jours qui suivent ce 16 octobre, la mobilisation paraît encore forte : les partis de gauche (PS, PCF) et les grandes centrales syndicales (CGT, CFDT) réaffirment leur soutien au Comité de coordination, tout comme le Collectif régional des Groupes d'action municipale (GAM) pour la région lyonnaise<sup>1910</sup>. Les Archives municipales de Villeurbanne conservent d'autre part huit lettres de particuliers (habitant Villeurbanne, mais aussi Lyon, Bron, Vénissieux, Craponne dans l'Ouest lyonnais, Mionnay dans l'Ain) qui s'en prennent à l'autoritarisme et à l'aveuglement du maire après la reprise du chantier<sup>1911</sup>. Des manifestants occupent encore ponctuellement le terrain de football, organisant par exemple une garderie populaire pour demander un libre accès au stade ou la réouverture de négociations<sup>1912</sup>. Le

---

<sup>1905</sup> Idem, 2 octobre 1973.

<sup>1906</sup> Idem, 3 et 6 octobre 1973 ; *Le Monde*, 6 octobre 1973.

<sup>1907</sup> *Le Progrès*, 10 octobre 1973.

<sup>1908</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 11.

<sup>1909</sup> *La Voix des Quartiers*, 1, 1973 (AMV, 3 R 6).

<sup>1910</sup> *Libération*, 16 octobre 1973 ; AMV, 3 R 6, lettre ouverte des GAM, 20 octobre 1973.

<sup>1911</sup> AMV, 3 R 6, lettres au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 16-18 octobre 1973.

<sup>1912</sup> *Le Progrès*, 18 octobre 1973.

Comité dénonce des violences policières, y compris à l'encontre des femmes et des enfants, lors de l'occupation symbolique du 19 octobre par 200 habitants<sup>1913</sup>.

Cependant, l'unité du mouvement prend fin à la fin du mois d'octobre lorsque le PCF redéfinit les modalités de sa participation et de son soutien au mouvement. Les communistes souhaitent en effet continuer la lutte contre la municipalité en matière d'urbanisme, mais dans le cadre du Programme commun, défini à l'échelon national et entériné par les partis de gauche le 27 juin 1972. Le spontanéisme et l'apolitisme revendiqués du Comité de coordination déplaisent au PCF qui souhaite s'appuyer sur les récents résultats électoraux favorables aux partis de gauche. La légitimité des associations en tant que porte-parole de la population est clairement remise en cause : « C'est en faveur de ce programme [le Programme commun] que dans le quartier Büers-Croix-Luizet, la majorité de la population (plus de 50 %) s'est prononcée aux deux dernières consultations électorales. C'est en s'appuyant prioritairement sur cette majorité consciente que des actions de masse doivent être menées sur tous les problèmes (augmentation des loyers, centre social...). C'est cette position que les communistes du quartier ont toujours soutenue à l'intérieur du Comité pour la défense du terrain (sans être entendus). La lutte pour l'amélioration des conditions de vie dans notre quartier passe donc par l'alliance sur des objectifs clairs de toutes les organisations et associations démocratiques du quartier et de leurs élus »<sup>1914</sup>. En signe de protestation, le Comité de coordination, soutenu par le PSU, ne se joint pas à la manifestation des partis de gauche organisée à l'initiative du PCF contre la politique d'urbanisme à Villeurbanne le 26 octobre<sup>1915</sup>. Le poids des partis et des querelles politiques locales tend à affaiblir la lutte urbaine engagée. D'autant que le maire reçoit le soutien d'habitants excédés par ces occupations, comme cet industriel villeurbannais qui se félicite de la défaite du « clan » des « agitateurs de mauvaise foi » qui utilise le « chantage » pour violer le droit des gens<sup>1916</sup>.

Pour autant, la défaite ne signifie pas un désenchantement pour le Comité de coordination. La mobilisation se poursuit autour des équipements socio-culturels du quartier, qui restent d'actualité malgré la construction du « Vert-Galant » : « Oui, l'immeuble sera construit sur un tiers du terrain, car nous nous refusons à des actions de violence et de

---

<sup>1913</sup> AMV, 3 R 6, « Terrain de la Sainte-Famille, l'action continue », tract du Comité de défense (nouveau nom du Comité de coordination), 31 octobre 1973. *La Dernière Heure Lyonnaise* du 20 octobre 1973 qui relate l'événement ne mentionne pas de heurts particuliers, seulement un « face-à-face » avec les forces de police.

<sup>1914</sup> AMV, 3 R 6, « La voix des Büers », tract du PCF, remis au député-maire par le commissaire principal de police le 17 novembre 1973.

<sup>1915</sup> *Le Progrès*, 27 octobre 1973 ; AMV, 3 R 6, « Terrain de la Sainte-Famille, l'action continue », tract du Comité de défense, 31 octobre 1973 ; « Prenons nos affaires en main ! », tract PSU-section de Villeurbanne transmis au député-maire par le commissaire principal de police le 19 novembre 1973.

<sup>1916</sup> AMV, 3 R 6, lettre d'A. C. au député-maire Étienne Gagnaire, 5 novembre 1973.

sabotage. Mais la lutte entreprise pour le terrain de la Sainte-Famille a toujours pour but la vie de notre quartier, son animation, le bien être de tous et surtout des jeunes, des femmes, des personnes âgées. Les autorités ne reconnaissent pas ces besoins vitaux. Nous continuons à les affirmer: IL NOUS FAUT, au centre du quartier, un LIEU D'ANIMATION regroupant : une maison sociale, un club de jeunes, un club du troisième âge, un terrain de sport et de jeux ouvert. IL NOUS FAUT décider de l'aménagement de notre ville. ENSEMBLE FAISONS NOTRE QUARTIER »<sup>1917</sup>. Le comité de défense de la Sainte-Famille devient dans les faits un foyer d'animation qui multiplie les rencontres entre comités de quartier et associations de défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise. L'idée est de donner une visibilité aux différentes luttes urbaines : revendications des Brondillants sur les équipements de transport, grève du paiement du chauffage par les habitants de la Duchère, problèmes suscités par la rénovation de logements occupés par des immigrés à la Croix-Rousse, dans le quartier de la Part-Dieu, au Tonkin à Villeurbanne ou à la Saulaie d'Oullins<sup>1918</sup>.

La « Soirée lyonnaise de l'urbanisme » du 9 novembre 1973 au Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne est particulièrement révélatrice de cette préoccupation. Ce jour-là, plusieurs centaines de personnes participent au 24<sup>ème</sup> « Jour mondial de l'Urbanisme » qui se tient à Lyon au Palais des Congrès. Les comités de défense de la Sainte-Famille et des riverains de l' A 43 ont exprimé le désir d'intervenir dans les débats, qui portent sur le thème « Urbanisme et cadre de vie »<sup>1919</sup>. Devant le refus des officiels, le Comité de défense organise une contre-manifestation avec tables-rondes et exposition de photographies et de bandes dessinées<sup>1920</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre 1973, le Comité récidive en organisant une fête populaire qui réunit 2 000 personnes autour des représentants des luttes urbaines de l'agglomération venus débattre de leurs expériences respectives<sup>1921</sup>. Le 17 février 1974, à l'invitation du Comité de défense, le chanteur populaire Steve Waring improvise le refrain « le gazon c'est la vie, le béton un outil » devant plusieurs centaines de personnes<sup>1922</sup>.

Autre signe de vitalité : le journal *Libération*, qui s'est fait le relais efficace de l'occupation du terrain de la Sainte-Famille, aide le comité de coordination à prolonger son action en mettant à son service des moyens d'édition et de diffusion. Ce soutien technique,

---

<sup>1917</sup> AMV, 3 R 6, « Terrain de la Sainte-Famille, l'action continue », tract du Comité de défense, 31 octobre 1973.

<sup>1918</sup> AMV, 3 R 6, *Journal des Büers*, 8, décembre 1973.

<sup>1919</sup> *Le Progrès*, 9 novembre 1973.

<sup>1920</sup> *Le Progrès*, 10 novembre 1973.

<sup>1921</sup> *Libération*, 10 décembre 1973.

<sup>1922</sup> *Le Progrès*, 18 février 1974. Les termes de ce refrain (le gazon artificiel, l'acceptation du béton) trahiraient-ils une certaine forme de résignation des militants à l'urbanisation ?

qui donne naissance au journal *La Voix des Quartiers* à la fin de l'année 1973, s'inscrit dans la ligne politique que souhaitent défendre les journalistes de *Libération* (*Manifeste* du 2 novembre 1972) : « Le journal *Libération* ne veut pas être seulement un journal parmi tant d'autres, ne se démarquant que par la teneur de ses informations. *Libération* veut être aussi un organe nouveau d'informations, intervenant sur ces cas ponctuels, pour aider le gens sur un quartier, une usine, sur tous les problèmes de la vie quotidienne, à prendre en main eux-mêmes leurs propres informations. Que les gens qui ont quelque chose à dire n'attendent plus le bon vouloir de la presse traditionnelle »<sup>1923</sup>. Les membres du Comité rédigent les articles et prennent en charge une partie de la diffusion.

L'affaire se termine en 1974 avec l'achèvement de l'immeuble du Vert-Galant et l'installation de la Maison sociale dans les locaux de l'ancienne école paroissiale de garçons, rue Armand, c'est-à-dire dans l'une des rues qui bordent le terrain de la Sainte-Famille<sup>1924</sup>.

## B. LA PRÉSENCE CATHOLIQUE

Dans l'affaire du terrain de la Sainte-Famille, rien ne dit que les catholiques constituent la majorité des acteurs en présence. On peut cependant identifier assez nettement trois groupes de personnes de confession chrétienne qui jouent des rôles divers dans cet événement : un groupe de sociologues qui analysent la situation ; le groupe des expropriétaires du terrain, fondateurs de la paroisse catholique de la Sainte-Famille ; enfin des habitants qui participent à la mobilisation orchestrée par le Comité de coordination.

### 1. Les observateurs de l'affaire

Deux sociologues ont été plus particulièrement attentifs au mouvement urbain villeurbannais. Jean-Jack Queyranne est le premier à s'y intéresser dans le cadre d'un article pour la revue *Économie et Humanisme*<sup>1925</sup>. À défaut d'avoir pu démontrer les liens qu'il

---

<sup>1923</sup> AMV, 3 R 6, *La voix des Quartiers*, 1, 1973, éditorial.

<sup>1924</sup> Bernard Meuret, « Sociographie des réseaux sociaux à Croix-Luizet », *Cahiers de l'observation du changement social*, vol. XVI (équipe de Lyon), Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 115-179.

<sup>1925</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*

entretient ou a entretenu avec le catholicisme, on peut toutefois présenter son parcours, en relevant ce qui l'a rendu sensible à la question des luttes urbaines de Villeurbanne.

### *a) Jean-Jack Queyranne et la Sainte-Famille : entre empathie et intérêts politiques*

Né dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon en novembre 1945, Jean-Jack Queyranne est issu d'une famille de classes moyennes (son père est gardien de la paix, sa mère gérante d'une épicerie dans le quartier des Charpennes). Il passe une grande partie de son enfance dans le quartier du Tonkin à Villeurbanne et il place parmi ses plus grands souvenirs les jeux de ballons avec des jeunes de son âge sur des terrains vagues de la Doua. Sa formation intellectuelle et professionnelle est en symbiose avec ses premiers engagements politiques. Après une licence de droit acquise en 1968, il obtient un diplôme d'études supérieures (DES) de droit public, puis une licence de lettres spécialisée en histoire de l'art. Parallèlement à ses études, il adhère en 1965 à la Convention des institutions républicaines, milite à l'UNEF (y compris pendant Mai 1968) et participe à la fondation du Parti socialiste au Congrès d'Épinay en 1971. En 1975, soit un an avant la parution de l'article, il soutient une thèse d'État sur les Maisons de la culture<sup>1926</sup>. Il devient cette année-là maître de conférences (après avoir été assistant) à l'Université Lyon 2, et donne des cours à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Il acquiert ses premières responsabilités politiques deux ans plus tard, en mars 1977 lors de la conquête de la Mairie de Villeurbanne aux côtés de Charles Hernu, qui devient le nouveau maire. Jean-Jack Queyranne est son premier adjoint chargé des finances pendant une dizaine d'années. L'article paru dans *Économie et Humanisme* tient donc à la fois de l'étude sociologique et politique dans le cadre d'un travail de recherche universitaire, d'un engouement particulier pour la question lié à une trajectoire personnelle et familiale enracinée dans l'histoire de Villeurbanne mais aussi d'un intérêt politique un an avant les élections municipales. L'auteur se positionne en effet clairement contre les choix urbanistiques du maire sortant (Étienne Gagnaire) et souligne l'acuité de la crise urbaine qui oblige à prendre en compte, à moins d'un dangereux aveuglement, les revendications des habitants des villes. L'introduction de l'article est particulièrement éloquent de ce point de vue : « L'institution

---

<sup>1926</sup> *Les Maisons de la Culture*, thèse d'État de droit public, Université Lyon 3, 1975.

municipale n'est pas épargnée [par la crise de la société urbaine]. En brisant les groupes locaux, en ruinant le rôle des intermédiaires traditionnels, en démantelant le vieil idéal de la démocratie représentative, l'urbanisation a montré que la gestion municipale se réduit le plus souvent à un ensemble de rites formels, confisqués par des notables de droit divin dans le but de tenir le plus possible les citoyens à l'écart du pouvoir réel »<sup>1927</sup>. Il est élu député du Rhône en 1981, puis maire de Bron de 1989 à 1997<sup>1928</sup>.

### ***b) Bernard Meuret, prêtre et spécialiste de sociologie urbaine***

Bernard Meuret est un prêtre oratorien du diocèse de Lyon. Né en 1935, ordonné en 1962<sup>1929</sup>, il est aussi enseignant de sociologie urbaine à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon<sup>1930</sup>. Il est l'auteur d'un ouvrage sur le quartier de Croix-Luizet à Villeurbanne dans le cadre d'un programme de recherche régional et a collaboré à des travaux du CNRS<sup>1931</sup>. Sa thèse de troisième cycle en sociologie urbaine porte sur le socialisme municipal à Villeurbanne<sup>1932</sup> et se construit autour du concept de « différenciation » : l'auteur tente de déterminer dans quelle mesure a existé à Villeurbanne une volonté politique de construire une identité qui prenne en considération la spécificité d'un territoire majoritairement industriel et ouvrier, et se différencier ainsi de sa voisine lyonnaise toujours prompte à l'absorber. Reprenant l'analyse marxiste, il l'applique aux rapports de la classe ouvrière à son espace de vie : « Villeurbanne est donc un de ces espaces typés où se manifeste une différence sociale. La lutte des classes y est manifeste à tous les niveaux, non seulement

---

<sup>1927</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>1928</sup> Ce proche de Lionel Jospin a été également porte-parole du PS de 1986 à 1993, puis entre dans le gouvernement lors de la cohabitation de 1997 : d'abord secrétaire d'État chargé de l'outre-mer, il est un an après ministre de l'Intérieur pendant quatre mois suite à l'hospitalisation de Jean-Pierre Chevènement. De 2000 à 2002, il est le Ministre des Relations avec le Parlement. En 2007, il est nommé coordinateur du « Grenelle de l'Environnement » pour l'Association des régions de France. En parallèle, il poursuit sa carrière d'élu régional : vice-président du Grand Lyon en 1995 aux côtés de Raymond Barre, il devient en 2001 premier vice-président du Grand Lyon chargé de la stratégie de l'agglomération lorsque Gérard Collomb devient président de la Communauté urbaine. En avril 2004, il est élu président de la région Rhône-Alpes (sources : site web de l'Assemblée nationale ; site web personnel de Jean-Jack Queyranne).

<sup>1929</sup> Il est le Supérieur de la Communauté de l'Oratoire depuis 2003. Il exerce une charge de vicaire depuis 2000 dans les paroisses lyonnaises de l'Immaculée-Conception et du Saint-Sacrement (*Annuaire du diocèse de Lyon*, 2004, p. 308).

<sup>1930</sup> Il a également été aumônier des étudiants de l'INSA au cours des années 1970 (AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la Commission des biens immobiliers du 9 décembre 1975).

<sup>1931</sup> Bernard Meuret, *Croix-Luizet quartier de Villeurbanne*, Programme de recherches en sciences humaines dans la région Rhône-Alpes : observation du changement social et culturel, Paris, CNRS, 1980 ; *Cahiers de l'observation du changement social*; 16, CNRS (équipe de Lyon), 1982.

<sup>1932</sup> *Socialisme et localités, histoire d'une différenciation*, soutenue à l'Université des sciences sociales de Grenoble en juin 1980 ; publiée sous le titre *Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982*, Paris, PUF, 1982.

au plan local mais aussi national et international. Dans leur recherche de changement social, les ouvriers villeurbannais, collectivement, vont, sans discontinuer, rendre évidente la situation localisée de différence dans laquelle les ont mis les rapports de production ».

La réflexion théorique qu'il propose est intéressante, car hormis les cas de Henri Lefebvre ou de Manuel Castells, peu nombreux sont les sociologues marxistes (et parmi eux, les catholiques sont encore plus rares) qui ont développé une argumentation sur les rapports entre espace urbanisé et identité d'une classe sociale. Pour Bernard Meuret, il faut opposer le *territoire*, neutre et indifférencié, au *local* (l'auteur n'emploie pas le mot « lieu »), c'est-à-dire un espace déterminé par un acteur social (qui lui-même est en retour déterminé par cet espace). Tout groupe social effectue en effet un travail de localisation, qui prend pour l'auteur deux formes : la délimitation et l'organisation interne. La première est la fixation matérielle de l'identité du groupe social en question : « la fixation des limites permet de résoudre la dialectique du "même" et de l' "autre". Finalement, tout dépend de la profondeur et de la validité des clivages qui traversent les groupes qui se côtoient et aussi de l'ampleur du rapport de force »<sup>1933</sup>. La seconde consiste à inscrire dans ce que le sociologue appelle la « matérialité urbaine » les choix politiques d'organisation que fait le groupe. Le socialisme municipal est, d'après Bernard Meuret, la formule qui a historiquement le mieux réussi à affirmer la volonté de la classe ouvrière de se distinguer de l'appropriation de la ville par les classes dominantes : « Au contraire, l'expression publique d'une classe dominée crée la différence si elle réussit à rendre visible sa "localité" par une organisation localisante typique de la conquête de son pouvoir, si elle est vraiment entrée dans le processus de son changement de condition. Si nous avions intitulé le texte de la thèse "Socialisme et localité" après avoir analysé le cas de Villeurbanne, c'est que, à nos yeux, la tradition socialiste a réuni en ce lieu, les conditions de ce processus de changement à travers ses œuvres urbaines »<sup>1934</sup>.

Dès lors, lorsqu'il traite de l'affaire du terrain de la Sainte-Famille dans sa thèse, l'auteur ne fait que très peu allusion à la sauvegarde d'un espace vert et à la problématique du cadre de vie en général, pourtant centrale dans les revendications du Comité de coordination et particulièrement sensible chez les classes moyennes. Il privilégie dans son récit la lutte à propos du centre social. L'autre véritable changement est, à ses yeux, le passage d'un exercice de la citoyenneté à un autre : auparavant, la population la mieux informée signalait les problèmes quotidiens du quartier au conseiller municipal du secteur qui en faisait ou non l'objet d'une réelle revendication ; désormais, un comité de quartier participe à la prise de

---

<sup>1933</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, op. cit., p. 6-7.

<sup>1934</sup> Idem, p. 7.

conscience des transformations urbaines par la population, par ses analyses et par la diffusion de l'information qu'il assure<sup>1935</sup>. Dès lors, l'affaire du terrain de la Sainte-Famille ne l'intéresse pas tant du point de vue de l'émergence des classes moyennes (l'expression n'est jamais utilisée) que d'une nouvelle pratique de la démocratie locale dans un contexte de gestion municipale atone et sclérosée. C'est donc sur les modalités politiques nouvelles de représentation des intérêts de la classe ouvrière qu'il fait porter son propos, et beaucoup moins sur les considérations environnementales qui animent aussi l'action des porte-parole du mouvement urbain.

Cependant, Bernard Meuret a repris après sa thèse le dossier de la Sainte-Famille et l'a approfondi dans le cadre du programme dit d'« Observation du changement social » mené par des équipes CNRS dans une cinquantaine de villes, quartiers urbains ou suburbains et zones rurales en France<sup>1936</sup>. Son travail a consisté à identifier les réseaux qui sous-tendent l'existence des associations du quartier de Croix-Luizet au moment de l'occupation du terrain en 1973, et d'en dresser « la géographie évolutive »<sup>1937</sup>. L'analyse solide et particulièrement bien documentée de ces réseaux est d'un utile secours pour appréhender la présence des catholiques dans l'affaire de la Sainte-Famille. La typologie que propose Bernard Meuret est reprise ici dans ses grandes lignes comme source principale d'information, mais croisée et complétée par d'autres documents qui permettent de dégager nos propres interprétations sur ce mouvement urbain.

## 2. Les réseaux catholiques implantés de longue date sur la paroisse

### *a) Immigrés italiens et notables traditionnels : une histoire paroissiale en commun*

L'église de la Sainte-Famille a été construite dans les années 1920 dans un quartier ouvrier du Nord-Est de Villeurbanne marqué par une forte présence d'immigrés italiens. La

---

<sup>1935</sup> Idem, p. 249-250.

<sup>1936</sup> Voir *Cahiers de l'observation du changement social*, vol. XVI (équipe de Lyon), Paris, Éditions du CNRS, 1982, carte p. 6.

<sup>1937</sup> Bernard Meuret, « Sociographie des réseaux sociaux à Croix-Luizet », *Cahiers de l'observation du changement social...*, *op. cit.*, p. 115-179.

« baraque Adrian » est le nom de la première chapelle de Croix-Luizet, construite vers 1919-1920. Le curé de Saint-Julien de Cusset, l'abbé Corsat, assure le culte et le catéchisme jusqu'à l'arrivée de l'abbé Joseph Borde en août 1920. Celui-ci décide de créer une cité paroissiale, avec des familles italiennes du quartier. Celles-ci ont collecté les matériaux et participé financièrement à la construction de l'église qui renferme la chapelle Saint-Roch, longtemps point de ralliement des Italiens de l'agglomération lyonnaise. L'église de style « art déco » a été consacrée en 1927 par l'évêque de Grenoble, Mgr Caillot. Pour assurer la pérennité de l'œuvre, l'abbé Borde aurait créé une Association des amis de la banlieue en 1928<sup>1938</sup>.

Jusque dans les années 1950, la paroisse de la Sainte-Famille est particulièrement dynamique, avec ses colonies de vacances, une section JOC dès 1929 et des conférences organisées par la Chronique sociale pour former les militants. Elle utilise son terrain de sport pour ses patronages et sa kermesse très fréquentée<sup>1939</sup>. Cette « cité catholique » (Bernard Meuret) comprend également une salle de spectacle, des salles de catéchisme, un presbytère et deux écoles (filles et garçons). Deux réseaux catholiques qui existent encore lors de l'affaire du terrain sont liés à cet apogée paroissial.

Les anciens immigrés (espagnols mais surtout italiens) et leurs enfants jouent un rôle essentiel dans la période pionnière de la paroisse (entre-deux-guerres). À partir des années 1950, les clivages entre les générations s'accroissent nettement : les plus âgés qui ont connu le Piémont ou la région napolitaine dans leur enfance se replient sur une vie paroissiale traditionnelle, autour du culte de Saint-Roch et de ses dévotions. À l'inverse, les plus jeunes, qui ont été formés à la JOC, prennent part au militantisme local, comme il sera dit plus loin.

À ce premier réseau s'ajoute celui des notables paroissiaux (médecins, notaires, commerçants), qui a le plus contribué financièrement à la construction de la cité paroissiale dans les années 1920. Au tournant des années 1960-1970, eux ou leurs descendants restent attachés aux valeurs traditionnelles qui ont présidé à la fondation de la paroisse et ont des difficultés à admettre la fermeture des deux écoles (vers 1965), la fin des patronages (1968) et l'abandon de la grande église de 1927 au profit de l'ancienne salle de spectacle transformée en chapelle. Lorsque le culte de Saint-Roch sera considéré comme une pratique archaïque par la majorité des fidèles au début des années 1970, les anciens de la première immigration italienne trouveront dans ce second réseau des alliés contre-nature.

---

<sup>1938</sup> Bruno Permezel (avec la collaboration de Marcel Avet), *Villeurbanne, 27<sup>ème</sup> ville de France. Histoire des rues, histoire des noms*, Lyon, Éditions BGA Permezel, 1994, p. 224.

<sup>1939</sup> Bernard Meuret, *Croix-Luizet, quartier de Villeurbanne*, CNRS-Centre régional de publication de Lyon, 1980, p. 47.

Les ex-proprétaires du terrain, les Consorts Beaumont et la Société immobilière de la Sainte-Famille présidée par Émile Pin, peuvent être également considérés comme des représentants de ce groupe.

## b) Le cas des ex-proprétaires

La figure d'Émile Pin a déjà été signalée à plusieurs reprises dans le cadre de ce travail : sa formation de sociologue le conduit à intervenir lors de la session de sociologie religieuse d'EH les 7-10 avril 1953 à la Tourette, puis à participer à l'élaboration et au suivi de l'enquête de pratique dominicale de mars 1954 dans l'équipe de Jean Labbens<sup>1940</sup>. Ce jésuite est l'auteur d'une thèse de sociologie religieuse dans laquelle il s'efforce d'établir l'articulation, à partir d'une paroisse du centre-ville de Lyon, entre niveau de la pratique religieuse et appartenance à une classe sociale<sup>1941</sup>. À l'appui de ce premier travail, il élargit son champ de recherche en proposant une typologie des attitudes religieuses en fonction des origines sociales qui soit valable pour l'ensemble des paroisses<sup>1942</sup>. D'autres ouvrages suivront au cours des années 1960, notamment en collaboration avec Hervé Carrier<sup>1943</sup>.

Quant à la famille Beaumont, elle a également été citée plusieurs fois dans des chapitres précédents. Jean Beaumont a fortement milité entre les années 1910 et 1930 pour le rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon, son rapport s'avérant finalement déterminant pour la décision d'annexion en 1954<sup>1944</sup>. Dans le quartier de Cusset, c'est un terrain appartenant aux Consorts Beaumont qui est cédé à l'Association paroissiale de Saint-Julien pour la construction d'une nouvelle église en bordure du cours Émile-Zola au début des années 1960<sup>1945</sup>. Dans le cas de Croix-Luizet, c'est Joseph Beaumont, joaillier-orfèvre à Lyon, qui achète après la Première Guerre mondiale un vaste terrain et le met à la disposition du clergé. Ce terrain jouxte une bâtisse implantée au 168, route de Vaulx (qui deviendra la rue Roger-Salengro), qu'une pieuse catholique, Estelle Pailleux, avait mise à la

---

<sup>1940</sup> Voir chapitre 4. Voir aussi son article avec Jean Labbens, « Les statistiques de pratique dominicale. Document de base et prix de revient », *Chronique sociale de France*, cahier 7, 30 novembre 1955, p. 581-585.

<sup>1941</sup> *Pratique religieuse et classes sociales dans une paroisse urbaine, Saint-Pothin à Lyon*, Paris, Spes, 1956.

<sup>1942</sup> *Introduction à l'étude sociologique des paroisses catholiques : critères de classification et typologie*, Université Lyon 3, 1960.

<sup>1943</sup> *Les Classes sociales*, Paris, Spes, 1962 ; avec Hervé Carrier : *Sociologie du christianisme. Bibliographie internationale*, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1964, et *Essai de sociologie religieuse*, Paris, Spes, 1966.

<sup>1944</sup> Voir chapitre 4.

<sup>1945</sup> Voir chapitre 9.

disposition de l'abbé Jean Remillieux pour démarrer des activités paroissiales<sup>1946</sup>. C'est sans doute lui que l'hagiographe de la construction de la cité catholique de la Sainte-Famille désigne sous l'expression « bijoutier ou orfèvre à la barbe blanche ayant acheté le terrain pour l'église »<sup>1947</sup>. Cette famille de notables apparaît décidément comme un relais précieux de l'Église diocésaine dans l'est lyonnais. Elle investit une partie de son patrimoine foncier dans l'implantation d'églises dans les quartiers neufs - et souvent ouvriers - de l'agglomération.

### c) *Un positionnement ambigu dans la crise*

La position de ce réseau dans l'affaire du terrain, notamment à ses débuts, mérite que l'on s'y attarde. En effet, on peut penser que celui-ci jouit d'une certaine notoriété dans le quartier, au moins auprès des anciens. Le terrain de football à proximité de l'église sert de lieu de détente aux jeunes du quartier. Les propriétaires bénéficient donc *a priori* d'une réputation favorable auprès de la population, puisque la paroisse laisse le stade et ses abords en accès libre. La paroisse, bien que moins visible qu'avant guerre sur le plan social et religieux, joue par conséquent un rôle essentiel dans la vie de ce quartier très urbanisé : elle est en quelque sorte la garante de la liberté de mouvement d'une jeunesse nombreuse et parfois désœuvrée<sup>1948</sup>.

La vente du terrain remet-elle en cause cette fonction régulatrice de l'Église dans le quartier ? L'interprétation qu'en donne Bernard Meuret est intéressante. D'après le sociologue, les propriétaires de la parcelle ont été contraints de vendre sans réelle discussion : lorsque le maire de Villeurbanne se déclare intéressé par l'achat du terrain de la Sainte-Famille en juin 1967, « il fait valoir pratiquement un droit de préemption en arguant de directives nationales. Le Conseil d'administration de l'Association paroissiale doit céder et décide de vendre la réserve foncière dont la Mairie ne voulait pas, à un promoteur »<sup>1949</sup>. Une lettre du maire Étienne Gagnaire tend néanmoins à fortement relativiser ce point de vue : ce n'est qu'après plusieurs années de négociations difficiles que les propriétaires ont accepté de vendre le tènement en cause, ceux-ci « n'étant pas du tout décidés à céder au prix fixé par les

---

<sup>1946</sup> Voir Bruno Permezel, *Villeurbanne...*, *op. cit.*, p. 224.

<sup>1947</sup> Raymond Jouve (sj), *La conquête d'une banlieue, Croix-Luizet*, Paris, Librairie Bloud et Gay, 1931, chap. XI.

<sup>1948</sup> Le Comité de quartier des Büers est créé en octobre 1970 pour soutenir l'installation et l'institutionnalisation de clubs pour les jeunes du quartier auprès des pouvoirs publics (Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p.8).

<sup>1949</sup> Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, p. 249.

Domaines le terrain en cause, car ils désiraient réaliser, comme c'est leur droit, une opération immobilière sur cet emplacement »<sup>1950</sup>. Il semble donc que la pression foncière et immobilière dans un contexte de forte urbanisation ait été bien comprise par les catholiques gérants de la Sainte-Famille. La population a-t-elle perçu la vente et l'opération immobilière qui s'en est suivie comme un revirement dans l'attitude traditionnellement bienveillante de l'Église dans le quartier ? D'après Émile Pin, les propriétaires ont posé comme condition à la vente que le terrain de football conserve sa fonction récréative, et le Comité de coordination ne semble pas avoir remis en cause cette affirmation. Il reste que le clivage avec les catholiques qui participent à la mobilisation est à l'origine de tensions lors de l'affaire. Des militantes de l'ACO qui occupent le terrain en septembre 1973, s'insurgent contre « les voisines faussement bienveillantes, chrétiennes pratiquantes de surcroît, qui s'apitoyaient (ironiques) »<sup>1951</sup>.

Il faut cependant se garder d'opérer des clivages trop tranchés : des membres du Conseil paroissial expriment leur profond désaccord avec la politique urbaine du maire. Le témoignage de Maurice Gammonet, qui habite le quartier voisin de Cusset, mérite d'être évoqué. Ce qui, à ses yeux, est condamnable dans l'attitude de la Municipalité, est la rupture à tous les niveaux que la disparition de cet espace vert entraînerait dans la vie du quartier : une rupture dans la mémoire et dans la filiation d'une communauté d'habitants, car lui-même a joué dans sa jeunesse sur ce terrain de sport et il ne comprend pas que cet élément du patrimoine local ne puisse pas être pratiqué par les générations suivantes ; une rupture également dans l'équilibre précaire entre ensemble bâti et espaces verts à l'échelle de la commune, au moment où lui-même et sa famille vont voir s'élever dans leur rue un groupe d'immeubles neufs à la place de l'îlot de verdure qu'ils appréciaient (impasse des Lilas) ; une rupture enfin dans le contrat moral qui lie un maire à ses électeurs, dans la mesure où il ne remplit pas la charge pour laquelle il a été démocratiquement investi, à savoir pour Maurice Gammonet la défense de ses concitoyens en restant indépendant des pressions extérieures<sup>1952</sup>.

À la fin du mois d'octobre 1973, alors que la mobilisation a échoué, ce paroissien rédige une seconde lettre dans laquelle il se montre en apparence moins véhément, affirmant sa neutralité dans l'affaire et se contentant d'en appeler à une réunion de concertation pour éviter les fausses rumeurs. Le légalisme affiché dissimule pourtant à peine une ironie qui

---

<sup>1950</sup> AMV, 3 R 6, lettre du député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire au conseiller municipal Robert Fréchet, 16 avril 1973.

<sup>1951</sup> AAL, fonds Boffet, I. 1433, comité de secteur ACO-Villeurbanne, 16 novembre 1973.

<sup>1952</sup> AMV, 3 R 6, lettre de Maurice Gammonet au député-maire de Villeurbanne Étienne Gagnaire, 17 avril 1973.

témoigne d'une possible fracture entre l'équipe municipale et d'anciens électeurs catholiques qui le jugent désormais trop conservateur : « Il est en effet anormal qu'une construction soit faite sous la protection de la police si les conditions de vente ont été faites normalement. Mais d'après ce que l'on entend la vente n'aurait pas été faite régulièrement et le terrain de sport aurait été amputé d'une partie »<sup>1953</sup>. Ce membre du Conseil paroissial de la Sainte-Famille n'est donc pas loin de partager les convictions d'un troisième groupe catholique, fortement engagé quant à lui dans la défense du cadre de vie.

### 3. Les réseaux de militants catholiques plus récents : un engagement très net en faveur de la défense du cadre de vie

Tous ces réseaux chrétiens ou d'origine chrétienne sont majoritairement le fait de couches moyennes installées dans le quartier ou à ses abords.

Les « prêtres de la Sainte-Famille » font partie des signataires du « Dossier de la Sainte-Famille » de mars 1973<sup>1954</sup>. Bernard Meuret évoque la nomination dans la paroisse d'une équipe sacerdotale renouvelée à partir de la rentrée 1973, « très marquée par ses engagements professionnels, syndicaux et politiques ». Les anciens de la paroisse ne s'y reconnaissent plus<sup>1955</sup>. Une école privée catholique figure également parmi les soutiens apportés aux occupants<sup>1956</sup>. L'UFCS dont il a été longuement question dans le paragraphe précédent a par ailleurs soutenu les défenseurs du terrain de la Sainte-Famille, mais sans que des documents ne précisent hélas les modalités de leur action<sup>1957</sup>.

À ces premières nébuleuses s'ajoute le « réseau des Frères maristes ». Une communauté de six Frères s'est en effet installée dans le quartier en 1968, préférant prendre

---

<sup>1953</sup> Idem, 25 octobre 1973. Bernard Meuret fait une analyse assez semblable de la politique municipale d'Étienne Gagnaire sur l'ensemble de son œuvre de maire à Villeurbanne (1953-1977, soit quatre mandats). S'il juge les six premières années de gestion municipale comme le temps d'une prise en compte des besoins réels de la population dans la visée d'un socialisme authentique, il est beaucoup plus réservé sur les mandats suivants qui évoluent d'après lui vers un « centrisme mou », gestionnaire, apolitique et sans imagination, loin d'une « troisième voie » que le député SFIO entendait promouvoir entre gaullisme et communisme (Bernard Meuret, *Le socialisme municipal...*, *op. cit.*, en particulier p. 213, 225 et 239-240).

<sup>1954</sup> AMV, 3 R 6, lettre des Comités de parents d'élèves aux parents, 26 mars 1973.

<sup>1955</sup> Bernard Meuret, « Sociographie des réseaux sociaux... », *op. cit.*, p. 146.

<sup>1956</sup> AAL, fonds Boffet, I.1433, comité de secteur ACO-Villeurbanne, 16 novembre 1973.

<sup>1957</sup> Une seule mention de ce soutien dans *Libération*, 16 octobre 1973 (le journaliste orthographe « UFSCS » et non « UFCS » mais, après recherches, il ne semble pas qu'il y ait de doute possible sur l'identité de l'association).

en charge l'aumônerie des CES qui se construisent dans le quartier plutôt que d'assurer un enseignement dans les écoles de leur congrégation. Ils choisissent d'habiter dans un HLM du quartier pour rester au contact des besoins et des conditions de vie de la population locale. L'un d'eux se fait engager comme éducateur municipal<sup>1958</sup>.

Un Club des jeunes est né vers 1965 d'une initiative qui doit beaucoup à d'anciens animateurs des patronages, et de militants de la JIC et de la JOC du quartier. Il possède un local sur le terrain paroissial mais garde son autonomie par rapport aux activités religieuses<sup>1959</sup>. Le club disparaît vers 1970 car il n'est plus en phase avec les remises en cause de 1968, mais on se souvient que l'une des principales revendications du Comité de coordination est la création et la reconnaissance par la Municipalité d'une structure qui prenne en charge les loisirs des jeunes du quartier.

En outre, on compte parmi les membres des deux comités de quartier un nombre important de chrétiens « progressistes ». Le Comité de Croix-Luizet est né d'une réaction de défense des habitants du quartier face à une menace de réserve foncière pour l'implantation d'un lycée technique dans la partie sud du quartier. Ce sont principalement des ouvriers proches de la retraite, installés depuis l'entre-deux-guerres à Croix-Luizet, qui font jouer leurs liens de cohabitation et de voisinage. Fondé en 1970, le Comité des Büers, malgré son appellation, milite aussi à Croix-Luizet. Il s'agit principalement de professeurs du secondaire et du supérieur (INSA, CNRS) et de travailleurs sociaux, engagés à gauche mais séduits par les idées d'autogestion, sympathisants du PSU, méfiants à l'égard des appareils des partis et des syndicats traditionnels<sup>1960</sup>.

La Maison sociale, créée en 1943, constitue un lieu de convergence des différents réseaux évoqués. Elle est le symbole de l'engagement militant, en particulier chrétien mais sans exclusivité. C'est la bourgeoisie (industrielle) pratiquante du quartier qui est à l'origine de cette institution, non financée par la Ville. Sa fonction a évolué depuis les années 1950 : ce ne sont plus principalement des secours matériels qu'elle assure, mais désormais surtout des services : services médicaux, animation pour les adolescents et la petite enfance, camps et centres aérés, alphabétisation pour les étrangers, club Ninon-Vallin pour les personnes âgées<sup>1961</sup>. Au début des années 1970, les travailleurs sociaux qui sont devenus plus nombreux

---

<sup>1958</sup> Bernard Meuret, « Sociographie des réseaux sociaux... », *op. cit.*, p. 149-150.

<sup>1959</sup> Idem, p. 148-149.

<sup>1960</sup> Idem, p. 151-152.

<sup>1961</sup> Idem, p. 142 et 150.

souhaitent limiter une centralisation jugée excessive de l'animation sociale au sein de la Maison et intervenir au plus près des besoins de la population, au pied des immeubles.

Enfin, un groupe important de fils et filles d'immigrés du quartier se retrouve dans la JOC puis l'ACO à l'âge adulte. À partir de 1950, ils organisent des activités pour les enfants au sein de l'Association d'animation des Büers. Le groupe comprend la foi comme une invitation à s'engager dans le siècle et la paroisse n'est plus nécessairement le centre de leur militantisme, à l'image de l'association qui, née dans le cadre paroissial, a rapidement pris son autonomie. Pendant la guerre d'Algérie, ses membres soutiennent le FLN et certains d'entre eux ont été des « porteurs de valises »<sup>1962</sup>. Des militants ACO présents lors de l'occupation du terrain en octobre 1973 ont consigné par écrit, dans le cadre d'une révision de vie en section, leurs représentations de cette lutte urbaine. Ce document est révélateur de la façon dont le mouvement urbain est perçu par les catholiques « progressistes ».

#### 4. L'occupation du terrain vue par des militants ACO

Le compte-rendu, rédigé par un couple de militants<sup>1963</sup>, se présente sous la forme de trois feuillets : le premier établit la liste (incomplète) des acteurs mobilisés et consigne des réflexions disparates sur le déroulement de la mobilisation (place des enfants dans la lutte, progrès moraux au plan individuel et collectif...); le second reprend ces idées mais les organise autour de thèmes classiques de l'Action catholique (« ce qu'on a vu », « ce qu'on a entendu », « ce qui semble rester »); le troisième feuillet précise les valeurs et « contre-valeurs » vécues sur le terrain<sup>1964</sup>. On le voit : ce document obéit à des attendus en matière de littérature militante, avec des rubriques pré-remplies qui forment le canevas du récit des rédacteurs. Néanmoins, malgré cette codification qui fait porter le discours sur les aspects « humains » voire spirituels plutôt que sur des observations précises, cette révision de vie présente plusieurs intérêts pour la compréhension des liens entre luttes urbaines, couches moyennes et catholicisme.

D'une part, les auteurs insistent sur l'importance de leur formation de militants qui leur permet de se mobiliser plus longtemps et de saisir plus rapidement les enjeux des luttes. Il est donc frappant de constater qu'une formation de militantisme ouvrier est ainsi utilisée et

---

<sup>1962</sup> Idem, p. 148.

<sup>1963</sup> Ils signent par leur prénom, « Josiane » et « Pierre ».

<sup>1964</sup> AAL, fonds Boffet, I. 1433, comité de secteur ACO-Villeurbanne, 16 novembre 1973.

transposée dans un contexte assez différent de lutte pour la défense d'un cadre de vie. Elle donne en tout cas un sens et un recul précieux pour la mobilisation : « On a de la chance d'être des militants formés (un peu) car on n'est pas découragés comme Danielle, Michelle, Bernard, Mireille. On sait que dans les luttes on gagne rarement, mais on combat quand même... ».

D'autre part, cet engagement chrétien se fait sur un mode largement sécularisé. Le document comme les autres sources dépouillées ne font à aucun moment mention d'une appartenance confessionnelle, et aucun des acteurs de la contestation ne s'en réclame, à titre individuel ou collectif, pour exposer un point de vue ou une revendication<sup>1965</sup>. Cette conception de l'action militante est conforme aux actions menées par ces réseaux avant l'affaire du terrain de la Sainte-Famille, lorsque plusieurs structures créées dans le giron paroissial s'en sont dans les faits éloignées. Cette mise à distance de l'appartenance religieuse - au moins dans sa publicité et sa visibilité - a été d'ailleurs un atout pour la mobilisation de tout un quartier. Si les catholiques ont sans doute été pionniers dans cette lutte urbaine, ils ont ensuite su s'ouvrir sur le reste du quartier : « Ce qu'on a vu : au début, des militants à l'action. Puis, petit à petit, des gens du quartier, des jeunes, des adultes, des personnes âgées. Une organisation solide qui se met en place, qui organise des loisirs pour les jeunes, qui informe la population »<sup>1966</sup>. De plus, l'occupation du terrain a été perçue comme une expérience extraordinaire, voire fondatrice pour certains militants chrétiens. La lutte urbaine est le lieu d'une découverte du désordre, de l'improvisation, de la transgression : « Pendant quinze jours sur le terrain de la Sainte-Famille, ce fut beau et en même temps on a vécu une vie de "dingue" [...]. Les enfants ont tenu une grande place dans l'action et on peut dire qu'ils ont bousculé beaucoup d'entre nous. Lors de la démolition de la barrière, Agnès, 10 ans : "C'est normal, le terrain est à nous" [...]. Il y a une manif interdite, et Michelle, Anne disant : "C'est pas la place des enfants". Le soir, ils y sont tous au complet [...]. Pour beaucoup de gens du quartier, c'est leur première manifestation »<sup>1967</sup>.

Enfin, il est surprenant de constater à quel point le discours sur cette lutte urbaine reste tributaire d'accents « ouvriéristes », alors même que ce sont la défense d'un espace vert et la création d'un centre social géré par des travailleurs sociaux appartenant aux couches moyennes qui en constituent les deux enjeux fondamentaux. Le document ACO ne mentionne

---

<sup>1965</sup> À l'exception de Maurice Gamonnet membre du Conseil paroissial de la Sainte-Famille, déjà cité pour ses lettres au député-maire (voir *supra*).

<sup>1966</sup> AAL, fonds Boffet, I. 1433, comité de secteur ACO-Villeurbanne, 16 novembre 1973.

<sup>1967</sup> Idem.

jamais la défense du cadre de vie, ni la sociologie majoritairement « classes moyennes » des militants, ni le problème d'urbanisme en tant que tel, ni le milieu urbain dans lequel a lieu la lutte. Il est d'ailleurs significatif que le seul groupe socioprofessionnel nommé au cours de la révision de vie soit « les ouvriers de Pitance » [nom de l'entreprise de BTP chargée de la construction de l'immeuble], qui essaient de convaincre leur chef de chantier de ne pas rester sourd aux demandes de la population. À l'inverse, la portée générale de ce mouvement urbain et ses principaux acteurs sont désignés avec le même langage que les luttes de classes classiques dans l'entreprise : « En 1974, dans tous les secteurs de la vie, la classe ouvrière du Rhône, enfants, jeunes et adultes, a vécu des événements, des situations qui s'inscrivent dans une espérance de libération, grâce à l'action des travailleurs et de leurs organisations ouvrières »<sup>1968</sup>. Ce hiatus mérite d'être analysé de plus près car il est au cœur de notre problématique.

## 5. Une tradition sociologique méfiante à l'égard des luttes urbaines, y compris dans le catholicisme

### *a) Les classes moyennes en question dans l'affaire de la Sainte-Famille*

Les perspectives de l'après-crise esquissées par Bernard Meuret sont relativement éloquentes de cette méfiance. Dans le paragraphe sur « les stratégies des nouvelles classes moyennes », il dresse un bilan pour le moins mesuré du rôle local que celles-ci peuvent jouer, car « assez différentes de l'ancienne population ouvrière » : elle ne se connaissent pas encore elles-mêmes ; elles privilégient des stratégies individuelles et non collectives, qui conduisent non pas à la formation d'une communauté mais à une désolidarisation de fait ; elles usent de la surenchère pour obtenir toujours plus de revendications ; la recherche récurrente d'un logement de meilleur standing augmente la fréquence des déménagements, qui nuisent à la création d'un destin collectif ; enfin, les pratiques de différenciation qui toucheraient ces catégories plus que les autres (le monde ouvrier en particulier) sont un obstacle à une conscience de classe. Bernard Meuret résume son réquisitoire dans une formule qui dit l'atomisation et l'indifférence politique supposées du groupe des classes moyennes : « Le type

---

<sup>1968</sup> Idem.

de demande aux divers organismes, aussi bien sociaux, sportifs que culturels, est une demande individualisée, ponctuelle, et non engagée, tout à fait consommatoire ». Le sociologue reprend l'argumentation de Jean Rémy et Liliane Voye, tous deux professeurs à l'Université catholique de Louvain, sur l'incapacité des couches moyennes à constituer un réel contre-pouvoir dans la ville, due à une sorte d'impuissance productive : « En effet, elle [la classe moyenne] se définit par une double négation sur le plan culturel. Elle s'oppose à ce qu'elle n'est plus et se définit donc comme un lieu repoussoir. Mais elle s'oppose également à ce qu'elle n'est pas encore. Elle se réfère à des formes de bon goût mais elle ne maîtrise pas la production des comportements culturels prestigieux auxquels elle veut néanmoins essayer de s'identifier. Cette absence de sécurité culturelle en fait un groupe consommateur par excellence, c'est-à-dire non capable de produire ses modèles »<sup>1969</sup>. Les classes moyennes seraient finalement le groupe qui, par excellence, festoie : celui qui ne fait que consommer sans produire, hantant les autres couches sociales par son parasitisme<sup>1970</sup>. Assez curieusement, ce réquisitoire concerne les « nouvelles » classes moyennes pour Bernard Meuret, c'est-à-dire celles qui sont en train de s'installer dans le quartier au moment de son travail de recherche<sup>1971</sup>.

Pourtant, ce sont bien des membres des couches moyennes qui ont animé et conduit la mobilisation autour du terrain de la Sainte-Famille. Jean-Jack Queyranne (qui en est issu lui-même) le démontre assez nettement. Le Comité des Büers, force vive de la contestation, ne recrute pas parmi les ouvriers, qui sont seulement cinq sur la trentaine de personnes du noyau permanent<sup>1972</sup>. « L'influence du groupe porteur de la revendication (enseignants, travailleurs sociaux, cadres moyens) », explique également l'universitaire, « est perceptible dans les projets d'aménagements (notamment la maison sociale, qui consacrerait le rôle gestionnaire du comité) et dans la sensibilisation à la défense de l'environnement »<sup>1973</sup>. L'attitude du PCF, qui condamne le caractère « petit-bourgeois » du mouvement, trahit en outre la place prépondérante des couches moyennes<sup>1974</sup>. Enfin, les propos de militants interrogés par Jean-

---

<sup>1969</sup> Jean Rémy et Liliane Voye, *La Ville et l'urbanisation*, Paris, Duculot, 1974, p. 107.

<sup>1970</sup> Sans prétendre établir un lien de cause à effet, il est tout de même intéressant de constater que le numéro de la revue *Autrement* consacré aux « Contre-pouvoirs dans la ville » (6, 1976), qui évoque le rôle des couches moyennes dans les luttes urbaines, est suivi par un numéro sur la fête (« La Fête, cette hantise », *Autrement*, 7, 1976).

<sup>1971</sup> « Il s'est passé trop peu de temps depuis l'arrivée de ces nouveaux habitants pour qu'il soit possible de repérer déjà toutes ces caractéristiques. Toutefois, les quelques indices que l'on peut observer révèlent déjà des comportements de ce type » (Bernard Meuret, « Sociographie des réseaux sociaux... », *op. cit.*, p. 178).

<sup>1972</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 9.

<sup>1973</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>1974</sup> Rapporté par Jean-Jack Queyranne dans « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 15.

Jack Queyranne après la crise de 1973 disent le décalage avec les classes populaires : certains responsables reconnaissent que le projet d'expérimentation de vie sociale différente dans le quartier (avec davantage de contacts communautaires) a peu de chances de pénétrer les milieux populaires ; d'autres doutent de la créativité de la classe ouvrière pour provoquer un nouvel élan dans la population locale<sup>1975</sup>. La présentation des réseaux que propose Bernard Meuret lui-même atteste largement de la place importante des couches moyennes dans la mobilisation : travailleurs sociaux de la Maison sociale, enseignants du Comité des Büers, religieux maristes sont les leaders de la lutte urbaine à Croix-Luizet. Sans compter une partie des militants de l'ACO qui, par leur niveau culturel (comme l'atteste par exemple le texte de révision de vie étudié plus haut) et par leur formation aux responsabilités politiques et syndicales, relèvent sans doute davantage des classes moyennes que du monde ouvrier.

### *b) Une méfiance qui dépasse les frontières du catholicisme*

Il faut revenir sur cette méfiance des observateurs - et notamment des sociologues de l'urbain - à l'égard des classes moyennes. Elle n'est pas propre au catholicisme : elle en déborde largement le cadre et est à replacer dans un débat aigu qui anime la sociologie marxiste française au début des années 1970. Faire un détour par ce débat, ce n'est pas oublier notre problématique d'histoire religieuse : au contraire, c'est s'en approcher et la saisir par un fil décisif. Nous faisons en effet l'hypothèse que les termes de ce débat de fond peuvent grandement aider à la compréhension de la méfiance qu'entretiennent l'Eglise et les observateurs catholiques à l'égard de cette classe sociale et, du même coup, à l'égard de l'urbain vu dans sa globalité, car les deux phénomènes sont étroitement liés.

Dominique Mehl, dans un excellent article dont nous suivons une grande partie des conclusions<sup>1976</sup>, rappelle le peu de considération dont ont longtemps été victimes les luttes urbaines dans le champ de la sociologie urbaine française. Elle rappelle qu'avant la percée des Verts aux élections municipales de 1977 qui révèle au grand jour l'actualité et l'acuité des thématiques des mouvements urbains, les luttes urbaines ont été considérées comme « infrapolitiques », incarnant des « fronts secondaires de la lutte des classes » parce que

---

<sup>1975</sup> Jean-Jack Queyranne, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier... », *op. cit.*, p. 16.

<sup>1976</sup> Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine », *Les Annales de la recherche urbaine*, 6, janvier 1980, p. 26-62.

« taxées de corporatisme petit-bourgeois », au point même de faire douter les rares sociologues soutenant ces combats du bien-fondé de leur engagement<sup>1977</sup>.

Le sociologue Manuel Castells est représentatif de cette vision au début des années 1970. À ses yeux, ces luttes existent bel et bien (il participe à certaines d'entre elles) et révèlent l'importance de la consommation collective (logement, équipements, transports) dans l'économie capitaliste en tant qu' « élément fonctionnel indispensable, objet permanent de revendications et pourtant secteur déficitaire » pour les groupes monopolistiques<sup>1978</sup>. Les luttes urbaines doivent être saisies par les sciences sociales, et autrement qu'en les considérant comme l'expression de résistances au changement social de la part d'urbains inadaptés à la vie moderne<sup>1979</sup>. Pour autant, les luttes urbaines n'ont pas toutes la même incidence sur le rapport des classes entre elles. Elles demeurent toutes des « contradictions structurellement secondaires » (pour reprendre la terminologie marxiste qu'utilise Castells), c'est-à-dire l'expression de luttes qui ne remettent pas en cause directement le mode de production d'une société ni la domination politique des classes dirigeantes. Le concept de « cadre de vie » n'est d'après lui qu'une illusion, car la ville n'est pas un décor mais une pratique, qui plus est socialement déterminée<sup>1980</sup>. La conclusion du sociologue est claire : « En ce sens, faire des contradictions urbaines la contradiction principale, et des mouvements sociaux urbains la nouvelle force révolutionnaire, équivaut à accepter un prophétisme de la modernité, qui limite la thématique du mouvement ouvrier à une société capitaliste qu'on considère aujourd'hui comme historiquement dépassée. Or, nos analyses montrent l'extrême dépendance de luttes urbaines par rapport aux autres luttes sociales, et même leur incapacité de développement réel sans une articulation avec les conflits politiques qui restent essentiellement dominés par les formes actuelles de l'affrontement entre Capital et Travail ». Castells reconnaît cependant que les luttes urbaines pourront acquérir une légitimité si elles remplissent historiquement ces conditions<sup>1981</sup>.

Dominique Mehl avance plusieurs pistes pour expliquer cette méfiance à l'égard des luttes urbaines dans le cas français. Une première cause serait la séparation étanche qui existe dans le syndicalisme ouvrier français entre les sphères du travail et du hors travail, la seconde étant largement reléguée au domaine privé : le cadre de vie ne serait que le prolongement d'une problématique du logement, qui est au mieux prise en considération dans les luttes de

---

<sup>1977</sup> Idem, p. 28.

<sup>1978</sup> Manuel Castells, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspéro, 1973, p. 16.

<sup>1979</sup> Idem, p. 20.

<sup>1980</sup> Idem, p. 128.

<sup>1981</sup> Idem, p. 128-129, citation p. 128.

type « syndicaliste » selon la typologie proposée par Dominique Mehl<sup>1982</sup>. La sociologue évoque également « une méfiance longtemps entretenue par la gauche envers les luttes urbaines, qui provient d'une longue tradition de méfiance vis-à-vis des couches moyennes »<sup>1983</sup>, qui n'est pas sans écho avec ce que dit Jean-Marie Mayeur du rapport de l'Église avec ces mêmes couches sociales.

Mais c'est surtout l'absence de la classe ouvrière dans la plupart de ces luttes, relevée par plusieurs observateurs, qui paraît déterminante. Ce n'est pas le lieu ici de donner des explications à cette discrétion. Beaucoup de chercheurs en sciences sociales, eux-mêmes engagés politiquement, ont un temps parié sur l'effet d'entraînement que les classes moyennes pouvaient susciter auprès de la classe ouvrière à travers ces mouvements urbains<sup>1984</sup>. La dissociation dans les faits des deux types de luttes - luttes urbaines et luttes ouvrières - a sans doute renforcé le dédain des sociologues à l'égard des premières. Dominique Mehl formule cette découverte de façon explicite : « Compte-tenu du pluriclassisme de la réalité urbaine et de contradictions urbaines, elle peuvent représenter un lieu d'alliance de classes - qu'il s'agisse d'une alliance à visée électorale ou d'une alliance dans la lutte de masse, autonome des partis politiques, mais s'attachant à eux.[...]. Or, il faut bien reconnaître que la réalité résiste à cette analyse et que, de même que la proximité spatiale ne favorise pas la proximité sociale<sup>1985</sup>, l'interclassisme des problèmes urbains ne favorise pas l'interclassisme des luttes »<sup>1986</sup>. Les conséquences sont lourdes sur le plan politique : il se pourrait que l'identité de la classe ouvrière soit introuvable dans le champ de l'urbain. Certains acteurs et observateurs en viennent à poser le problème de la définition de l'ouvrier avant tout comme *condition* et non plus d'abord comme *travail*<sup>1987</sup>.

Pourquoi dès lors est-ce aux couches moyennes qu'est revenue la prise en charge des problèmes de cadre de vie et d'environnement urbain ? La sociologie marxiste y voit un corporatisme étroit. C'est le cas également de certains syndicalistes, comme Jean-François Dhuy, qui représente la CFDT à l'Intergroupe foncier du Sixième Plan : pour lui, les luttes

---

<sup>1982</sup> Voir Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine »..., *op. cit.*, p. 34-39.

<sup>1983</sup> *Idem*, p. 57.

<sup>1984</sup> Un bon résumé de ce mythe de l'interclassisme des luttes urbaines chez les sociologues français (notamment à la suite de la parution de *Monopolville* par Francis Godard et Manuel Castells en 1976), dans Michel Amiot, *Contre l'État les sociologues...*, *op. cit.*, p. 138 et p. 143-158 (chap. 6).

<sup>1985</sup> Allusion à l'article célèbre en sociologie urbaine de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI-1, 1970, p. 3-33.

<sup>1986</sup> Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine »..., *op. cit.*, p. 55-56.

<sup>1987</sup> Voir notamment les analyses de l'ancien secrétaire général de la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) Louis Caul-Futy reprises par Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine »..., *op. cit.*, p. 56.

urbaines sont « bidons » parce que conduites par des esthètes ou des sophistes peu sérieux, et surtout encadrées par une bourgeoisie commerçante qui y défend ses intérêts immédiats<sup>1988</sup>. Dominique Mehl rappelle qu'au cours des années 1970, les couches moyennes ont vu se dégrader les conditions de leur consommation, le rattrapage opéré par les classes populaires agissant comme une désillusion. Une interprétation qui complète celle de Pierre Grémion, qui voit dans ces mouvements urbains une demande de pouvoir des couches moyennes, au moment où le système notabiliaire entre en crise : ces nouveaux militants remplaceraient les représentants traditionnels de l'encadrement des communautés dans les quartiers urbanisés<sup>1989</sup>.

Dominique Mehl propose cependant une hypothèse qui va au-delà de la demande de participation politique. Les classes moyennes acquièrent une spécificité et une autonomie dans le champ social grâce à ces luttes : « C'est à travers l'urbain, plus généralement à travers la consommation, que des couches sociales relativement disparates et indéfinies sur le champ social se découvrent une identité et un projet de transformation globale des rapports sociaux, articulé à la défense de leurs intérêts et positions propres »<sup>1990</sup>. En faisant les premières l'expérience que le progrès technique et l'urbanisation n'offrent pas l'épanouissement espéré, les classes moyennes seraient demandeuses de réformes qui dépassent leurs propres intérêts pour englober l'ensemble des urbains soumis aux dérèglements de la ville contemporaine. Cet universalisme - qui n'est en dernière analyse pas si éloigné de l'interclassisme rêvé par ces mêmes sociologues - reprend la tradition française des classes moyennes, qui se définissent avant tout par un projet de société. Depuis la Troisième République, elles se sont assigné la mission prométhéenne d'éclairer l'avenir, incarnant l'idée de progrès, notamment à travers la méritocratie républicaine<sup>1991</sup>.

Les deux études de cas présentées dans ce chapitre ne sont pas totalement étrangères l'une à l'autre. On l'a dit : l'UFCS s'est engagée dans l'affaire de la Sainte-famille. On aurait pu mentionner d'autres points de contact. Ainsi, la commune de Bron défendue par l'Union

---

<sup>1988</sup> Jean-François Dhuys, « Lutttes urbaines bidons ! », *Contre-pouvoirs dans la ville...*, *op. cit.*, p. 204-206.

<sup>1989</sup> Pierre Grémion, « Les associations et le pouvoir local », *La démocratie par l'association ?*, *Esprit*, 6, juin 1978, p. 19-31.

<sup>1990</sup> Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine »..., *op. cit.*, p. 62.

<sup>1991</sup> Voir l'analyse du sociologue Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive...*, *op. cit.*, p. 91-92.

féminine pour la sauvegarde d'un cadre de vie acceptable pour ses habitants élit Jean-Jack Queyranne comme maire en 1989 et 1995 ; c'est aussi dans cette ville, lors des assises du groupe d'architectes « Banlieues 89 », que le président de la République François Mitterrand prononce en décembre 1990 son discours pour une relance de l'action de l'État en faveur des grands ensembles, qui disqualifie en partie la Deuxième Gauche<sup>1992</sup> ; enfin, le travail de concertation et d'information du type de celui que propose l'UFCS à Lyon et à Bron fait l'objet d'une analyse fouillée par l'association Économie et Humanisme en 1980 à l'échelle de la COURLY. Ce rapport reprend un grand nombre d'analyses développées par l'Union féminine : difficultés à faire fonctionner des commissions extra-municipales, double jeu des élus et des aménageurs, démobilisation fréquente des habitants....<sup>1993</sup>.

Sur le terrain des luttes urbaines, les classes moyennes catholiques investies dans la vie des paroisses ou l'Action catholique se découvrent de nouvelles perspectives pour vivre leur foi. Bien que l'UFCS ne soit pas un mouvement d'Église et en tenant compte de sa déconsecration dans les années 1960, le constat est sensiblement le même pour cette association. En croyant mener un combat au nom du monde ouvrier, les représentants des classes moyennes contribuent à construire une ville plus conforme à leurs idéaux d'équilibre urbain et d'harmonie sociale. Sous couvert d'un discours ouvrier et de façon souvent inconsciente, les couches moyennes catholiques ont pris en charge les problèmes urbains.

Car l'affaire de la Sainte-Famille est loin d'être un cas isolé dans les années 1960-1980. Dans bien des mouvements urbains, des catholiques participent aux mobilisations, voire les animent directement en faisant jouer de multiples réseaux militants. C'est par exemple le cas en 1974-1976 dans la lutte contre la rénovation de quartiers du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris où se crée le Comité « VDL XIV » (Vivre dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement). Olivier Mongin, alors secrétaire de rédaction de la revue *Esprit*, et le formateur Patrick Mignon, tous deux partie prenante de cette mobilisation, expliquent ce que cette structure doit au courant « chrétien progressiste » : c'est d'abord le travail du foyer de la rue Raymond-Losserand autour de l'alphabétisation des immigrés et de la sensibilisation de la population locale aux problèmes rencontrés par ces étrangers qui a conduit de nombreux militants à s'intéresser à la politique urbaine<sup>1994</sup>.

---

<sup>1992</sup> Voir notamment Jacques Donzelot, *Quand la ville se défait...*, op. cit., p. 71 et 76.

<sup>1993</sup> Joël Bonamy et Olivier Brachet, *Information et concertation. Points de repère dans la COURLY*, Économie et Humanisme (pour le compte de l'Agence d'urbanisme de la Courly), septembre 1980, en particulier la deuxième partie intitulée « Limites des démarches de concertation. Analyse approfondie de situations locales ».

<sup>1994</sup> Patrick Mignon et Olivier Mongin, « Genèse de notre quartier - VDL XIV », *Contre-pouvoirs dans la ville...*, op. cit., p. 20-32.

D'autres exemples vont dans le même sens. Dans le quartier du Marais à Paris, le mouvement Justice et Paix qui se préoccupe du relogement des familles expulsées après les rénovations a été initié par le curé de la paroisse Saint-Paul<sup>1995</sup>. À Rennes, dans le quartier HLM de Villejean, plusieurs comités de quartier trouvent leur origine dans le militantisme de paroisse ou d'ACO<sup>1996</sup>. À Bruxelles, dans le quartier pauvre des Marolles, le vicaire Jacques Van der Biest anime le Comité d'action qui obtient l'annulation d'un projet de construction d'immeubles administratifs en juin 1969<sup>1997</sup>. D'une manière plus générale mais en s'appuyant sur des exemples lillois et stéphanois, Dominique Mehl a souligné le rôle éminent qu'ont pu jouer après 1945 les militants chrétiens dans la recomposition de nouvelles formes de regroupement (familiaux, territoriaux, de parents d'élèves) dans l'espace de la ville et prenant en charge des problèmes spécifiquement urbains<sup>1998</sup>.

L'Archevêché de Lyon n'est pas absent de ces questions. Certes, à notre connaissance, il ne s'est pas engagé dans le débat sur les luttes urbaines dans l'agglomération. Néanmoins, le Diocèse fait des choix pastoraux au début des années 1970 qui concernent directement la ville, son aménagement et l'insertion de ses habitants : abandon des chantiers diocésains, mise en vente d'une partie du patrimoine foncier, tentatives de mise en place d'une coordination pastorale à l'échelle de l'agglomération. Sous l'impulsion de l'archidiacre de Saint-Jean, le père Maurice Delorme, la ville est pensée comme un lieu d'un possible renouvellement de la présence catholique dans la sphère sociale.

---

<sup>1995</sup> Michèle de la Pradelle et Monique Selim, « Les militants du Marais », *Contre-pouvoirs dans la ville...*, *op. cit.*, p. 33-45.

<sup>1996</sup> Jean-Claude Le Floch, « Nous, à Villejean : de crises en batailles », *Contre-pouvoirs dans la ville...*, *op. cit.*, p. 46-61, en particulier p. 48.

<sup>1997</sup> Xavier Godts, « Trois points chauds à Bruxelles », *Contre-pouvoirs dans la ville...*, *op. cit.*, p. 93-103, en particulier p. 94-95.

<sup>1998</sup> Dominique Mehl, « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, 1982, 1, janvier-mars, p. 24-42, en particulier p. 30-31.

# CHAPITRE 12 : QUELLE PLACE POUR UNE PASTORALE URBAINE (1969-1975) ?

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués en Europe par une crise de l'urbanisme. Les théories fonctionnalistes sont en effet fortement remises en cause par des modèles alternatifs divers, qui tous combattent une vision jugée concentrationnaire et kafkaïenne de la ville, incarnée en particulier par les grands ensembles. Michel Ragon identifie un grand nombre de courants urbanistiques et architecturaux qui mettent en débat de façon radicale les principes et les réalisations nés des tenants de la Charte d'Athènes<sup>1999</sup>.

Cette « crise aiguë de la ville » (Michel Ragon) que Françoise Choay évoquait dès 1965<sup>2000</sup> n'est pas sans rapports avec d'autres fractures sociétales et intellectuelles entre la fin des années 1960 et le début de la décennie suivante : « Les artistes parlent de la mort de l'art, les théologiens de la mort de Dieu. Il est normal que les urbanistes, chargés de construire des villes qui soient non seulement d'aujourd'hui mais de demain, soient bloqués par l'image apocalyptique de la mort de la ville. Comment savoir ce que peut, ce que doit être la ville, alors que l'on ne sait plus ce que peut, ce que doit être la société ? »<sup>2001</sup>. Bien que sans doute un peu simpliste dans l'explication par la « normalité », cette réflexion nous paraît particulièrement féconde. Il ne semble pas en effet dépourvu d'intérêt d'analyser les difficultés que traversent au cours des ces années le catholicisme et en particulier l'épiscopat français à partir de leur rapport à la ville. En forçant le trait, on peut par exemple suggérer que la circulaire Guichard de 1973 qui met fin à la construction des grands ensembles en France n'est pas sans rapports avec la question « Faut-il encore construire des églises ? » que posent certains responsables pastoraux au tournant des années 1960-1970. Il faudrait sans aucun

---

<sup>1999</sup> Michel Ragon, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes. 3. De Brasilia au post-modernisme, 1940-1991*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1986, p. 221-253.

<sup>2000</sup> Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités...*, *op. cit.*, en particulier p. 7-8 et 74-83.

<sup>2001</sup> Michel Ragon, *Histoire de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 222. On aurait pu ajouter le thème de « la mort de l'homme » développé par la génération des philosophes français qui triomphe dans les années 1960-1970 (Louis Althusser, Michel Foucault, Jacques Derrida, Gilles Deleuze) à partir d'une relecture des « maîtres du soupçon » (Marx, Nietzsche, Freud).

doute étudier de manière systématique et rigoureuse cette question, en resituant par exemple la façon dont les intellectuels catholiques (et peut-être certains évêques) ont pu lire ou découvrir les ouvrages de Jane Jacobs, de Erwin A. Gutkind et surtout peut-être de Henri Lefebvre.

Dans ce chapitre, l'ambition est plus modeste : seul le diocèse de Lyon sera analysé, et dans une perspective essentiellement territoriale et institutionnelle. Mais le modèle de la crise est bien au centre des interrogations urbanistiques, pastorales et ecclésiologiques de l'autorité diocésaine et du clergé lyonnais. Cette crise est d'abord celle des chantiers diocésains à partir de la fin des années 1960 : non seulement les constructions d'églises nouvelles connaissent un net ralentissement, mais encore une politique de cession des terrains inutilisés est instituée par la jeune Commission des biens immobiliers. C'est aussi une crise de la pastorale urbaine, car celle-ci tarde à se mettre en place malgré les efforts conjoints de l'archidiacre de Saint-Jean Maurice Delorme et de l'évêque auxiliaire Mgr Louis Boffet. Cette impuissance à susciter une coordination à l'échelle de l'agglomération révèle également une crise de l'autorité : une partie du clergé diocésain ne se reconnaît pas dans la recomposition des structures territoriales et fait obstacle aux projets par son inertie.

Mais le début des années 1970 est aussi marqué par des tentatives de renouvellement de la présence catholique dans l'espace urbain. La création du centre directionnel de la Part-Dieu sur la rive gauche du Rhône oblige l'Archevêché à inventer de nouvelles formes d'accueil en phase avec la vie urbaine de ce quartier remodelé. Le prêtre Jean Latreille joue à ce titre un rôle intellectuel et pastoral déterminant en fondant avec quelques laïcs le centre œcuménique d'accueil, de silence et de prière « Mains ouvertes » en septembre 1975.

Au total, le diocèse connaît une période de fortes mutations : l'épiscopat doit certes faire face à des contestations tous azimuts alors que les difficultés financières amoindrissent considérablement les marges de manœuvre, mais l'émergence de groupes de réflexion informels sur la ville qui se traduit par des interrogations fondamentales et des modes inédits de présence catholique dans l'agglomération témoigne d'une réelle vitalité de l'Église diocésaine au milieu des années 1970.

# I. LA REMISE EN CAUSE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE (1969-1975)

Les critiques émises à propos des églises nouvelles par une partie des fidèles et du clergé, souvent à l'avant-garde de l'apostolat urbain<sup>2002</sup>, tendent à s'amplifier au cours des années 1960, jusqu'à remettre en cause à la fin de la décennie la politique d'équipement religieux du diocèse. La fin des années 1970 est en effet marquée par un effet de seuil : le courant auparavant ultra-minoritaire d'enfouissement de l'Église trouve dans le Concile une confirmation de ses vues, et peut désormais se parer de l'autorité du magistère pour faire entendre sa voix. De fait, avec les difficultés financières qui s'aggravent au même moment, la construction de lieux de culte dans le diocèse est fortement remise en cause au tournant des années 1960-1970. Ce changement de cap s'insère dans un contexte plus largement national d'interrogations sur la légitimité des lieux de culte pour l'évangélisation des masses urbaines. Il paraît utile de donner la chronologie et les grandes orientations de cette redéfinition de l'équipement religieux à l'échelle nationale, avant de confronter de façon plus détaillée ces réflexions et ces structures aux pratiques lyonnaises.

## A. LE CONTEXTE NATIONAL : UNE REDÉFINITION DE L'ÉQUIPEMENT RELIGIEUX

1. Le colloque de février 1965 sur l'implantation des lieux de culte : un ultime moment d'unanimité autour des chantiers diocésains

Le colloque qu'organise le Comité national de construction d'églises (CNCE) les 1<sup>er</sup> et 2 février 1965 au Palais de l'UNESCO à Paris marque un premier jalon dans les débats qui

---

<sup>2002</sup> Voir chapitre 6.

agitent l'Église de France sur l'équipement religieux<sup>2003</sup>. Alors que se développe dans les diocèses, dans la lignée du concile Vatican II, un courant en faveur de l'enfouissement de l'Église dans la vie des hommes, c'est sans doute la dernière rencontre nationale qui voit les orateurs plaider de façon quasiment unanime pour la construction de nouveaux lieux de culte. Paul Delouvrier, délégué général au district de la région de Paris, résume ainsi une conviction largement partagée par les intervenants : « Pourquoi faudrait-il laisser aux silos et aux centrales électriques le soin de représenter les "cathédrales du monde moderne" ? Pourquoi faudrait-il que l'aggiornamento de l'Église, l'antitriumphalisme, l'Église des humbles sinon des pauvres, nous ramènent nécessairement à l'église des catacombes ou nous laissent aux micro-équipements de quartiers ? Je me prononce donc, comme particulier, pour un symbole de la présence réelle de la fonction religieuse de l'homme dans le centre des villes que nous allons édifier »<sup>2004</sup>. En fin de colloque, l'ancien ministre de la Construction Eugène Claudius-Petit relate une anecdote qui dit elle aussi le climat d'ardeur et de mobilisation générale qui a caractérisé les débats au Palais de l'Unesco : « "C'est fantastique d'avoir à construire davantage d'églises qu'il en existait avant saint Pothin", me disait un ami lyonnais ! C'est peut-être par des images comme celles-là que l'on fera comprendre que la France doit se couvrir de "fleurs blanches" comme au temps de l'an mille, avec les cathédrales. Allons-y, retrouvons les manches, remercions le Seigneur d'avoir autant d'églises à construire. Si nous envisageons le problème sous cet angle, nous trouverons les moyens de les construire. Ce ne sera pas en nous lamentant que nous attirerons les gens décidés ; c'est notre enthousiasme qui entraînera les jeunes vers un effort qu'ils doivent comprendre et supporter »<sup>2005</sup>. S'appuyant sur une enquête réalisée en avril 1964 auprès de 120 prêtres responsables des grands ensembles et des quartiers neufs dans leurs diocèses, l'ancien secrétaire des Chantiers du Cardinal et du CNCE, l'abbé Pailloncy, affirme que « l'ensemble des réponses reçues accuse les inconvénients de l'absence de lieu de culte ». Pire, du fait de l'éloignement des lieux de culte et de la fatigue qui seraient propres à la vie citadine, l'absence d'équipement signerait, aux yeux des prêtres interrogés, une capitulation devant l'indifférence religieuse ambiante<sup>2006</sup>.

---

<sup>2003</sup> *L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, Compte-rendu du colloque interconfessionnel tenu les 1<sup>er</sup> et 2 février 1965 à l'UNESCO*, coll. « Rencontres », 70, Paris, Cerf, 1966.

<sup>2004</sup> Paul Delouvrier, « Le développement du district parisien », dans *L'implantation des lieux de culte...*, *op. cit.*, p. 31-49, citation p. 48-49.

<sup>2005</sup> Eugène Claudius-Petit, « Conclusion », dans *L'implantation des lieux de culte...*, *op. cit.*, p. 311-323, citation p. 320-321.

<sup>2006</sup> J.B. Pailloncy, « Les lieux de culte doivent répondre aux besoins spirituels de la population », dans *L'implantation des lieux de culte...*, *op. cit.*, p. 105-123, citation p. 106.

Certes, l'analyse attentive des actes laisse percevoir des points de vue quelque peu différents. L'abbé Pailloncy est visiblement embarrassé pour commenter les réponses apportées à la question « Pour constituer la communauté chrétienne de quartier, le lieu de culte traditionnel (église ou chapelle) paraît-il encore nécessaire ? » dans l'enquête d'avril 1964. Tous les prêtres interrogés affirment la nécessité de la présence d'un prêtre et d'un lieu de réunion, et refusent l'église monumentale. Mais, preuve de divergences sur ce point, l'abbé ne donne pas le résultat des réponses à la question posée, et préfère rappeler aux « chrétiens militants » que le lieu de culte est le prolongement indispensable de leur action<sup>2007</sup>.

Le deuxième couac intervient dans les premiers mots que prononce Jean Gastambide, président de l'Association des pasteurs de France. Sur un ton railleur, il est le premier orateur à s'interroger à haute voix sur la nécessité des lieux de culte : « On peut se demander pourquoi il faut des églises alors qu'il faudrait plutôt des gens qui viennent. Je crois qu'à cet égard, nous sommes tous logés à la même enseigne »<sup>2008</sup>. Enfin, le chanoine Verscheure, qui intervient en tant que président de la Fédération internationale des instituts de recherches sociologiques et socio-religieuses, signale à l'auditoire l'essor d'une conviction qui gagne certains croyants : « À la volonté que les pratiquants du culte soient d'authentiques fidèles s'ajoutent d'ailleurs une volonté de discrétion parmi une majorité d'incroyants, une volonté de pauvreté contre une réputation de richesse bourgeoise, et toutes les nombreuses motivations d'une action missionnaire. Bref une tendance assez dynamique se fait jour faisant du lieu de culte plus un fruit qu'une semence, plus un résultat qu'une condition. Cette donnée actuelle de psychologie socio-religieuse catholique est susceptible d'influencer fondamentalement tout le mode opératoire de construction des lieux de culte. Il ne nous revient pas de le juger, mais de le constater »<sup>2009</sup>.

Il reste que ces interrogations sont rares rapportées à l'ensemble des communications et des carrefours du colloque. Ces signes de désaccord entament peu l'élan que redonnent aux responsables diocésains ces deux journées de discussions<sup>2010</sup>. La véritable rupture intervient

---

<sup>2007</sup> Idem, p. 113-114.

<sup>2008</sup> Jean Gastambide, « L'Église lieu de rassemblement des hommes », dans *L'implantation des lieux de culte...*, *op. cit.*, p. 125-132, citation p. 125.

<sup>2009</sup> Jacques Verscheure, « Les problèmes à résoudre, les moyens à mettre en œuvre », dans *L'implantation des lieux de culte...*, *op. cit.*, p. 141-182, citation p. 147.

<sup>2010</sup> À cet égard, nous ne partageons pas entièrement les analyses de Pierre Lebrun et d'Yvon Tranvouez selon lesquels ce colloque aurait été marqué par une perception aiguë des incertitudes de l'avenir de la part des participants et par des divergences de fond sur l'opportunité des lieux de culte. Voir Pierre Lebrun, « Le temps des églises démontables. L'architecture religieuse face aux transformations urbaines des années 1950 et 1960 », dans *Histoire urbaine*, 9, avril 2004, p. 111-127 ; Yvon Tranvouez, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France, 1945-2005 », in Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans (éd.), *Quel avenir pour quelles églises ? / What future for which churches ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006 (actes du

en 1969-1970, lorsque l'épiscopat français et le CNCE posent explicitement la question d'une redéfinition des besoins en lieux de culte.

## 2. 1969-1970 : un tournant dans la politique d'équipement religieux

La remise en cause d'une politique de construction de lieux de culte trouve son point de départ « officiel » dans plusieurs événements qui influencent directement les mesures prises dans le diocèse de Lyon au début de la décennie 1970.

Le premier est la publication par le père Jean Capellades d'un *Guide des églises nouvelles en France* en 1969, dont l'introduction dresse un bilan de faillite<sup>2011</sup>. Jean Capellades identifie plusieurs causes à la désillusion des églises nouvelles. La greffe de lieux de culte ruraux dans des agglomérations urbaines telle que la pratiquent majoritairement les diocèses ne peut donner les résultats escomptés. Les fortunes dépensées pour les chantiers diocésains sont également à comprendre dans cette perspective ruraliste : les églises construites sont uniques, non standardisées, et cette recherche de l'authenticité et de l'originalité a un coût financier qui grève le budget des paroisses. D'autre part, la liberté formelle donnée aux architectes a parfois nui au fonctionnement des communautés. Enfin, la mobilité croissante des fidèles dans la ville, notamment en fonction d'affinités d'ordre social, culturel ou liturgique, fait relativiser le projet de construire partout des lieux de culte.

C'est également en 1969 que deux Tables rondes du CNCE, en contre-point de l'évidence de l'affirmation de Paul Winninger, posent la question qui contient en elle-même sa réponse : « Faut-il encore construire des églises ? »<sup>2012</sup>.

Enfin, l'Assemblée « évêques-prêtres » de Lourdes en novembre de la même année décide de créer un « Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église », qui constitue à son tour une Commission nationale des biens immobiliers. Celle-ci est chargée des études à entreprendre pour la gestion du temporel ecclésiastique.

---

colloque de Montréal, octobre 2005), p. 239-256, en particulier p. 249. Exceptées les dissonances relevées, ce colloque fait montre, pensons-nous, d'un unanimité assez remarquable.

<sup>2011</sup> Nous suivons ici l'analyse qu'en fait Yvon Tranvouez dans l'article pré-cité : Yvon Tranvouez, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France... », *op. cit.*, p. 251.

<sup>2012</sup> Titre de l'ouvrage qui rend compte des discussions de deux journées d'études (2 février et 3 mars 1969) sur le thème : « les équipements religieux à prévoir dans l'urbanisation ». Ce livre a été publié chez Fleurus (coll. « Recherches pastorales », 40) en 1970 sous la direction de Jean Baboulène, Michel Brion et J.M.V. Delalande.

Sa mise en place effective par le Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église date de février 1970. L'objectif que lui assigne le Groupe est double : faire un inventaire des biens immobiliers de toute l'Église de France, ce qui suppose la création dans tous les diocèses d'une commission locale des biens immobiliers ; et « réfléchir sur la manière dont ces biens sont et pourraient être utilisés »<sup>2013</sup>.

Les enjeux de la démarche sont considérés comme cruciaux pour l'épiscopat et interrogent directement la place à la fois spatiale et symbolique qu'occupe le patrimoine ecclésiastique sur le territoire national. Plusieurs positions de principe servent en effet de point de départ à la réflexion. Est affirmée en premier lieu la rationalisation des biens immobiliers, à savoir la vente (avec des garde-fous) des immeubles inutilisés ou sous-utilisés ; *a contrario*, est énoncé le refus d'une politique systématique d'aliénation comme source de financement de l'Église, pour les traitements ou le fonctionnement courant en particulier ; surtout, il est fortement mis en avant la nécessité de la mise en place urgente d'une véritable politique immobilière de l'Église de France, qui se dégage d'une conception cumulative et princière de la gestion traditionnelle : « "Les biens immobiliers sont au service exclusif de la Mission". Ceci exclut toute opération immobilière en soi, toute spéculation qui, même si elle vise à augmenter le patrimoine et donc à améliorer les moyens à mettre au service de la Mission, risque d'être d'abord et exclusivement perçue comme un contre-témoignage»<sup>2014</sup>. Si cette « Mission » n'est pas explicitée, elle s'inscrit en tout cas dans la ligne d'une Église qui refuse le monumentalisme et le quadrillage systématique de l'espace urbain.

### 3. Un contexte de dénonciation de l'urbanisme progressiste

Au seuil des années 1970, les catholiques ne sont pas les seuls à s'interroger sur les modalités d'un équipement adéquat pour saisir les réalités urbaines. Thierry Oblet montre que le début de la décennie 1970 se caractérise, dans le champ des politiques urbaines en France, par une contestation généralisée des grands ensembles, puis des villes nouvelles<sup>2015</sup>. La circulaire « Guichard » du 21 mars 1973<sup>2016</sup>, qui donne un coup d'arrêt à la construction des

---

<sup>2013</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, pochette « Commission des biens immobiliers ».

<sup>2014</sup> Idem.

<sup>2015</sup> Thierry Oblet, *Gouverner la ville...*, op. cit., p. 131-140.

<sup>2016</sup> Du nom du ministre de l'Équipement de l'époque, Olivier Guichard.

ZUP, est la traduction politique d'une dénonciation quasiment unanime. L'urbanisme progressiste apparaît comme « la figure technocratique repoussoir de l'avenir des villes »<sup>2017</sup>. Certes, cette condamnation dans les revues spécialisées se déploie sur des thématiques parfois éloignées des préoccupations du Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église : réhabilitation de la rue à rebours des conceptions de la Charte d'Athènes, dénonciation du zoning et de la ségrégation socio-spatiale qui en émanerait, critique d'une vision hygiéniste qui aurait créé un environnement urbain aseptisé. Il n'en demeure pas moins que certains points du débat présentent des analogies avec la remise en cause de l'implantation des lieux de culte.

Il y a d'abord la condamnation du rôle factice joué par le lieu et la proximité spatiale comme creusets d'un rapprochement des classes. Le grand ensemble n'aurait pas permis de créer une société nouvelle, différente de la ville traditionnelle. Le lieu de culte, quant à lui, ne permettrait qu'une cohabitation ponctuelle (lors de la messe dominicale) d'une communauté traversée par de forts antagonismes sociaux et culturels. Dans le premier cas, c'est l'article - cité dans le chapitre précédent - de Jean-Claude Chamboredon et de Madeleine Lemaire en 1970 qui ouvre la critique : loin d'homogénéiser les modes de vie des habitants, la promiscuité du grand ensemble avive les différences de condition sociale et renforce la violence symbolique entre les groupes de classe<sup>2018</sup>. Dans le second, l'opuscule *Faut-il encore construire des églises ?* synthétise les éléments du débat pour aboutir à une conclusion qui insiste sur l'écartèlement du lieu de culte : « Plus que d'autres organisations, l'Église sent bien que la structure territoriale est en train de céder le pas à une structure sectorielle [...]. Le couple Éthique-Culte va se renverser grâce aux rythmes de ferveur qui sont en train de s'imposer et permettraient à chacun de fêter la Résurrection suivant son sentiment »<sup>2019</sup>.

La seconde analogie est liée à la première : le lieu de culte comme le grand ensemble ont été présentés par les autorités (civiles ou religieuses selon le cas) comme un vecteur nécessaire de l'adaptation des citadins à une nouvelle condition urbaine. Pour le premier, il s'agit d'un instrument au service de l'évangélisation d'un quartier ; pour le second, de moderniser le parc de logements en démocratisant des normes de confort. Dans les deux cas, on trouve les éléments d'une utopie civilisatrice qui fait d'un urbanisme décrété et imposé le

---

<sup>2017</sup> Thierry Oblet, *Gouverner la ville....*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>2018</sup> Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale... », *op. cit.*

<sup>2019</sup> Michel Brion, « Conclusion », dans Jean Baboulène, Michel Brion et J.M.V. Delalande, *Faut-il encore construire des églises ?*, *op. cit.*, p. 101-103, citation p. 101.

mode privilégié de l'épanouissement personnel et communautaire<sup>2020</sup>. C'est précisément cette prétention qui est au cœur de la contestation des années 1970, dans l'Église comme dans la société française : la non-reconnaissance des aspirations des utilisateurs (locataires ou fidèles) qui ne s'approprient plus, pour une partie d'entre eux et pour les experts, des équipements qui devaient suffire à leur bonheur.

## **B. LE TERRAIN LYONNAIS**

Dans le diocèse de Lyon, les choix effectués en matière de transactions foncières et immobilières sont le fait de Commissions des biens immobiliers locales. Les trois archidiaconés de Saint-Jean, Saint-Pierre et du Roannais en possèdent une en décembre 1972<sup>2021</sup>. Ces groupes de travail institutionnalisés prennent place à côté des équipes des « délégués au temporel » dans les différents archidiaconés, obligeant ceux-ci à redéfinir leur champ de compétences. Ainsi, dans l'archidiaconé Saint-Jean, les délégués au temporel semblent désormais se consacrer davantage aux questions financières touchant les personnes (traitement des prêtres notamment)<sup>2022</sup>. Le cardinal Renard rappelle à plusieurs reprises « de la manière la plus ferme qu'aucune décision en cette matière ne doit être prise localement, soit par les prêtres, soit par les laïcs juridiquement responsables de sociétés ou d'associations, sans avoir reçu les avis et l'accord de la Commission des biens immobiliers [...]. Il est indispensable qu'elle soit alertée dès l'élaboration des projets et associée aux pourparlers et négociations »<sup>2023</sup>. Seule la CBI décide par conséquent de la vente ou de l'achat de parcelles ou d'immeubles. Cette Commission mérite à ce titre d'être mise en lumière par les documents disponibles, afin de cerner son rôle dans l'aménagement urbain.

---

<sup>2020</sup> Pour le cas des grands ensembles, Voir Thierry Oblet, *Gouverner la ville...*, op. cit., « Les vertus civilisatrices du logement standard », p. 107-111.

<sup>2021</sup> « Biens immobiliers dans le diocèse », *Église de Lyon* du 15 décembre 1972.

<sup>2022</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre des pères Henri Arto, René Auboyer et Pierre Granet aux délégués au temporel de l'archidiaconé Saint-Jean, 30 septembre 1973.

<sup>2023</sup> Cardinal Renard, « Commission diocésaine des biens immobiliers », 24 mai 1973, repris dans *Église de Lyon* du 1<sup>er</sup> juin 1973.

## 1. La création d'une Commission diocésaine des biens immobiliers pour l'archidiaconé Saint-Jean

Les Commissions de biens immobiliers (CBI) créées dans les diocèses doivent avant tout servir de courroies de transmission pour la réalisation de l'inventaire des biens d'Église demandé à l'échelle nationale. L'opération prend du retard, notamment en raison du faible effectif de prêtres dévolu à cette tâche<sup>2024</sup>. En janvier 1974 encore, un document de l'Association diocésaine de Lyon signale que les délégués au temporel de chaque secteur pastoral du diocèse viennent de désigner des prêtres chargés de collecter toutes les informations nécessaires à l'établissement de cet inventaire diocésain. Une fiche dite « de propriété », une autre « de gestion » facilitent ce travail de normalisation des données<sup>2025</sup>. La mise en place de la CBI pour l'archidiaconé Saint-Jean date de 1972, soit deux ans après la mise en place de l'organisme national. Le bulletin diocésain donne deux dates contradictoires pour la date officielle de création : décembre 1972 et 24 mai 1975<sup>2026</sup>. Le fonctionnement est de toute façon antérieur car le fonds Delorme garde la trace d'une réunion de la CBI de Lyon qui s'est tenue le 16 mai 1972<sup>2027</sup>.

La CBI, qui siège place de Fourvière dans les locaux de l'Archevêché, se caractérise par une grande stabilité dans la composition de l'équipe entre son démarrage et la date retenue pour borner notre champ d'étude (fin 1975)<sup>2028</sup>. Peu d'absences sont à signaler (onze seulement recensées), ce qui tendrait à prouver l'importance que revêt aux yeux de ses membres une telle commission de travail. Mgr Johannès Mazioux et le laïc Charles Callard, notamment chargé de rédiger les comptes-rendus, y représentent l'ODPN, tandis que le chancelier Georges Buttin parle au nom de l'Association diocésaine. S'y ajoute un trio de trois prêtres chargés de paroisse : Michel Mas, vicaire à Sainte-Blandine (2<sup>ème</sup> arrondissement) ; Pierre Granet, curé de Notre-Dame-de-la-Paix dans le quartier de Vassieux à Caluire, puis de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or à partir de septembre 1973 ; enfin Jacques Pernet, curé de Charbonnières.

---

<sup>2024</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la CBI du 23 janvier 1973.

<sup>2025</sup> Cet inventaire n'a pu être retrouvé aux Archives de l'Archevêché de Lyon.

<sup>2026</sup> *Église de Lyon* du 15 décembre 1972 ; « Organigramme des commissions du Temporel » établi par le chancelier Georges Buttin et consigné en fin de volume de l'année 1975 d'*Église de Lyon*.

<sup>2027</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « compte-rendu de la réunion de la CBI du 16 mai 1972 », par Charles Callard, 17 mai 1972.

<sup>2028</sup> Soit trente-sept réunions, à raison d'une par mois (sauf pendant les deux mois d'été).

Le père Maurice Delorme anime les discussions et prend les décisions finales. Né à Lyon le 20 novembre 1919 dans une famille ouvrière, il a fait toutes ses études dans le diocèse : à l'École cléricale de l'Annonciation (Vaise), au Petit Séminaire Notre-Dame à Oullins, puis aux Séminaires de philosophie (Saint-Joseph) et de théologie (Saint-Irénée) à Francheville, avec interruption d'un an pour l'armée et les chantiers de jeunesse. Il a été ordonné prêtre en octobre 1942 à Notre-Dame-de-Fourvière (avec dispense pontificale, car il n'avait pas vingt-trois ans). Il fut plusieurs années vicaire, d'abord à Tarare (1942-1945), puis à Saint-Pierre-de-Vaise (1945-1947), enfin au Sacré-Cœur (1947-1950). Après son entrée au Prado pour l'année de formation, il est nommé curé de la Saulaie d'Oullins (1951-1954), puis du Saint-Sacrement (1954-1959). Il est alors pour un an aumônier de la Paroisse Universitaire (1959-1960), avant d'être désigné comme aumônier diocésain pour l'ACO, l'ACGF et la Mission ouvrière (1960-1969). Il est également membre du Conseil du Prado de Lyon de 1954 à 1964. Choisi comme vicaire épiscopal pour l'est de Lyon en 1969, il devient archidiacre de Lyon et de son agglomération en 1970. En octobre 1975, il est choisi comme évêque auxiliaire de Lyon par le cardinal Renard en raison de sa bonne connaissance de la région et du clergé lyonnais, et pour ses qualités d'administrateur<sup>2029</sup>.

Mois après mois, la CBI assure un suivi très précis de toutes les opérations immobilières dans le diocèse. L'ordre du jour est établi en fonction du courrier reçu et de l'avancée des tractations. La Commission organise des visites sur le terrain lorsque la situation l'exige, ou dépêche un ou deux de ses membres pour faire un compte-rendu sur place. Occasionnellement, elle convoque les curés concernés par une transaction foncière ou immobilière pour évoquer avec eux les difficultés rencontrées<sup>2030</sup>. De temps à autre également, elle sollicite l'avis des fidèles sur place, notamment le comité paroissial, comme c'est par exemple le cas à Saint-Fons en mars 1975 pour la vente d'un terrain à la commune. Mais ce n'est pas toujours le cas<sup>2031</sup>. La CBI reste de toute façon seule maître des décisions.

---

<sup>2029</sup> « L'Abbé Maurice Delorme nommé évêque auxiliaire », *Église de Lyon* du 17 octobre 1975.

<sup>2030</sup> C'est par exemple le cas pour le père Henri Arto curé de la ZUP des Minguettes à Vénissieux (AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la CBI du 12 novembre 1974).

<sup>2031</sup> Dans le cas de Saint-Fons par exemple, la CBI semble faire une concession : « Étant donné l'ampleur de ce projet, l'AD [l'Association diocésaine] est obligée de demander l'avis des habitants du quartier et notamment du Comité paroissial » (AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au maire de Saint-Fons, 25 mars 1975).

## 2. Un net ralentissement des chantiers et des achats de terrains à partir du début des années 1970

Dans le diocèse de Bordeaux, Jean-Pierre Moisset signale que c'est à partir de 1969 que la politique d'équipement religieux se ralentit, passant en quelques années de la dilatation au repli<sup>2032</sup>. Dans le cas lillois, la question de la légitimité d'un lieu de culte est posée ouvertement en 1971 au moment du projet de la ville nouvelle de Villeneuve d'Asq : le Centre régional d'études socio-religieuses de l'Université catholique publie un Livre blanc sur la nature des « présences d'Église » dans ces quartiers neufs<sup>2033</sup>. Dans le diocèse de Lyon, si l'on s'en tient aux données fournies par le bulletin diocésain, le moment de bascule entre le maintien d'une politique volontariste de construction et l'annonce d'un ralentissement des chantiers s'effectue au cours de l'année 1973.

En effet, en novembre 1971 encore, le cardinal Renard et son auxiliaire Mgr Rousset réaffirment la nécessité de la poursuite de la construction d'églises. Certes, concèdent-ils, il faut éviter tout triomphalisme et travailler à la pluri-fonctionnalité des bâtiments construits. Mais l'ODPN n'a pas à faire cas des critiques : « Certains se croient autorisés à mettre en doute l'opportunité d'un tel effort [...]. Des lieux de célébration pour le culte et des salles pour le catéchisme, sans parler de locaux d'accueil plus ouverts au quartier, restent toujours nécessaires »<sup>2034</sup>. Un an plus tard, l'autorité diocésaine maintient son appel en faveur de l'équipement religieux des périphéries lyonnaises. Elle concède cependant que le rythme de ces constructions s'est « fort heureusement » ralenti : le fardeau financier devient lourd à porter. L'aveu d'une diminution inquiétante des recettes depuis quelques années alors que nombre de dettes restent impayées laisse deviner un sentiment d'épuisement à l'ODPN et à l'Archevêché<sup>2035</sup>. Dans les mois qui suivent a lieu le revirement, car en novembre 1973, *Église de Lyon* indique que seuls deux ou trois projets importants sont en cours d'exécution ou à l'étude, à Lyon et à Saint-Étienne. De nombreux projets d'églises ont donc été abandonnés, au profit désormais des aumôneries de l'enseignement public qu'il s'agit de construire<sup>2036</sup>. Ce

---

<sup>2032</sup> Jean-Pierre Moisset, « Les nouveaux lieux de culte dans la banlieue bordelaise (de 1945 aux années 1960) », dans Jacqueline Lalouette et Christian Sorrel (dir.), *Les lieux de culte en France...*, op. cit., p. 161-176, en particulier p. 175-176.

<sup>2033</sup> Thibault Tellier, « Les lieux de culte à l'épreuve de l'urbanisation (1955-1975) », dans Jacqueline Lalouette et Christian Sorrel (dir.), *Les lieux de culte en France...*, op. cit., p.147-160, p. 156.

<sup>2034</sup> « Quête pour les églises nouvelles » *Église de Lyon* du 12 novembre 1971.

<sup>2035</sup> « Appel du cardinal Renard et de Mgr Rousset en faveur de l'implantation des équipements religieux » dans *Église de Lyon* du 17 novembre 1972.

<sup>2036</sup> « La quête des églises nouvelles », *Église de Lyon* du 23 novembre 1973.

basculement est confirmé l'année suivante à l'occasion de la quête (maintenue) pour les églises nouvelles : « Les "églises nouvelles". Faut-il encore en parler dans le contexte d'une Église en pleine mutation sur le plan liturgique, sacramentel et pastoral ? »<sup>2037</sup>. L'Archevêché maintient l'appel aux dons pour deux raisons : le remboursement des emprunts dont le montant s'élève à 4,5 millions de nouveaux francs pour la seule agglomération lyonnaise, et le financement des aumôneries dont il est rappelé l'urgence<sup>2038</sup>. Si l'effort financier est donc encore de mise, la construction de nouveaux lieux de culte n'est, quant à elle, plus justifiée ni même mentionnée<sup>2039</sup>.

Si l'on considère cette fois le rythme des chantiers de nouvelles églises dans l'archidiaconé Saint-Jean entre 1952 - date de l'achèvement de la première église après-guerre - et la fin des années 1970 (fig. 19), le constat est le même : après 1973, aucun nouveau lieu de culte ne voit le jour. Le graphique montre cependant que le nombre d'églises construites est faible (entre 0 et 2 par an) depuis en fait la fin des années 1960.

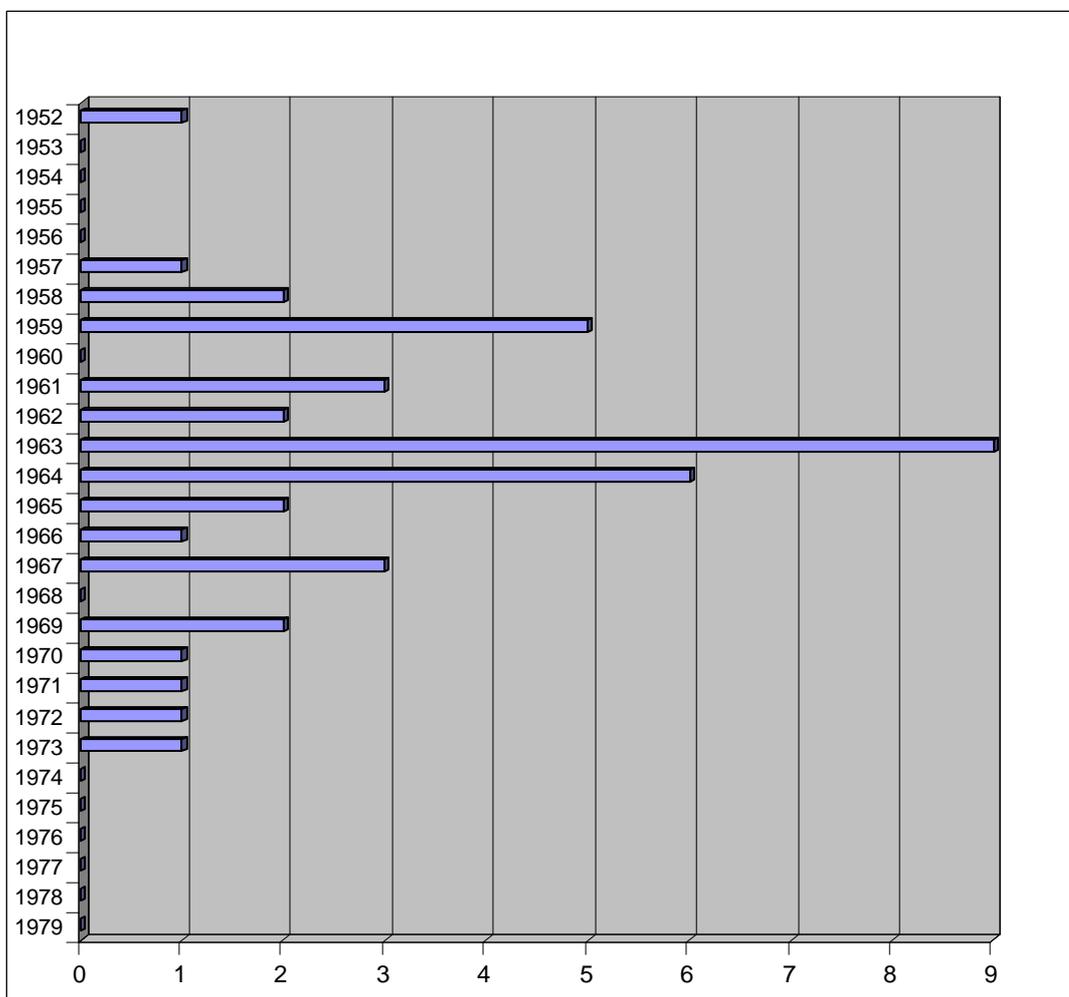
---

<sup>2037</sup> « Les églises nouvelles », *Église de Lyon* du 15 novembre 1974.

<sup>2038</sup> L'ODPN mentionne que pour l'année 1975, seulement 34 % des 524 paroisses ou lieux de culte du diocèse (18 sur 54 à Lyon) lui ont remis la recette de la quête pour les églises nouvelles (AAL, fonds Delorme, I. 1541, lettre-circulaire de l'ODPN-CDERIER n°64, octobre 1976).

<sup>2039</sup> « Les églises nouvelles », dans *Église de Lyon* du 15 novembre 1974.

Fig. 19 : Nombre de nouvelles églises ouvertes au cours de l'année dans l'agglomération lyonnaise entre 1952 et 1979<sup>2040</sup>.



### 3. Les ventes de biens fonciers et immobiliers : une nécessité pastorale ?

Non seulement les chantiers sont réduits au strict minimum, mais le patrimoine foncier et immobilier du diocèse dans son ensemble fait l'objet d'une réévaluation à la lumière des premiers documents réalisés par le Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église. Dès 1972, l'archidiacre Delorme a pu avoir accès à la copie d'un projet confidentiel de

<sup>2040</sup> Graphique réalisé à partir des données présentées dans le tableau récapitulatif des 41 églises nouvelles (Fig. 7 dans l'introduction de la deuxième partie).

recommandations pour créer une politique immobilière rationnelle dans les diocèses<sup>2041</sup>. Le document invite notamment les évêques à ne plus multiplier les « locaux de service » (presbytères, salles de catéchisme et de réunion, etc...) :

« a) se limiter à un patrimoine modeste, en se contentant des surfaces strictement indispensables b) rechercher le plein emploi de ces mêmes surfaces c) éviter des équipements susceptibles de faire double emploi. Il ne s'agit pas pour l'Église, de "posséder" des biens ou d'être utilisateur exclusif, mais de faire le meilleur usage de ce qui existe, soit en mettant à la disposition de tiers, soit en obtenant un droit d'usage. (À ce titre, porte-t-on assez d'attention à l'utilisation possible des "locaux sociaux" ?) »<sup>2042</sup>.

Concernant les lieux de culte, le Groupe de travail rappelle que le *Code de droit canonique* autorise l'aliénation des biens ecclésiastiques. Longtemps jugée inopportune et dangereuse pour l'Église, la vente de biens immobiliers est envisagée désormais non seulement comme une possibilité, mais encore comme une nécessité lorsque la Mission de l'Église n'en éprouve plus le besoin d'usage.

#### **a) Une politique conforme à des choix pastoraux**

Deux cas sont envisagés pour procéder à une vente. Le premier est l'absence d'utilisation rationnelle du bien, quand bien même l'attachement sentimental serait fort. Cette première possibilité suppose une étude approfondie des besoins, y compris sur la longue durée, ce qui n'est pas sans poser de redoutables difficultés de prospective. En second lieu, « il convient d'accorder une attention particulière aux besoins suscités par les formes nouvelles de la pastorale : des formes périmées disposent souvent de supports matériels superflus, tandis que d'autres formes nouvelles, voulues par l'Église, en sont dépourvues ». S'agit-il d'une allusion aux communautés de base qui se créent alors dans certaines grandes villes françaises au début des années 1970 ? Faut-il y voir également l'évocation des lieux d'accueil spirituel que certains diocèses ouvrent dans les gares, les centres commerciaux ou les aéroports ?

---

<sup>2041</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « Projet (texte à ne pas publier) "Éléments pour une recherche d'une politique pastorale de l'immobilier dans l'Église de France", par le Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église », mai 1972.

<sup>2042</sup> Idem.

Dans l'agglomération lyonnaise, ces recommandations semblent en tout état de cause avoir été appliquées dans plusieurs cas que l'on peut succinctement évoquer. Ainsi, sur la paroisse de Saint-François-Régis à Villeurbanne est décidée en 1971 la vente du terrain de 1 600 m<sup>2</sup> qui jouxte l'église nouvelle. La création d'une nouvelle voie (la rue Peyhorgue) et l'élargissement d'une autre (rue Branly) pour desservir de nouvelles habitations a certes amoindri la parcelle, mais c'est surtout le fait que la paroisse n'utilisait pas ce terrain qui a été déterminant : « Il est regrettable d'être en quelque sorte obligé de vendre ce terrain qui est tout proche de l'église et permet de réserver l'avenir, mais dont l'aménagement et l'entretien seraient inutilement onéreux à l'heure actuelle », note Charles Callard dans son rapport à la CBI<sup>2043</sup>. Au lieu-dit « La Charrière », au sud de Saint-Fons, l'ensemble des responsables du secteur s'accordent avec la CBI sur l'abandon de tout projet de lieu de culte et sur la vente du terrain de 1 500 m<sup>2</sup> acheté dans ce but quelques années auparavant<sup>2044</sup>. À Vaulx-en-Velin, la moitié du terrain sur lequel a été bâtie l'église Saint-Joseph est laissé « à l'état de prairie ». La vente de cette parcelle de 2 500 m<sup>2</sup> est décidée en janvier 1972<sup>2045</sup>. À Bron, la salle de catéchisme acquise avenue du Bois (quartier de Parilly) par l'Association diocésaine en 1959 est à l'abandon à la suite de l'utilisation de nouvelles salles. Le coût de l'assurance, le mauvais état du local et son inutilité conduisent les prêtres du secteur à demander sa mise en vente<sup>2046</sup>. Dans le quartier des Brosses, à Rillieux-la-Pape, la vente d'un terrain acquis par le diocèse de Belley est décidée en 1974 car le projet de chapelle sur cet emplacement n'est pas maintenu par la CBI<sup>2047</sup>. Pour le seul mois de décembre 1974, trois ventes (deux à Villeurbanne et une à Écully) sont officialisées par l'Association diocésaine<sup>2048</sup>.

Les comptes-rendus de réunions de la CBI ainsi que la correspondance conservée entre la CBI et les curés de paroisses permettent de connaître les justifications de ces ventes. C'est l'orientation pastorale des prêtres d'un secteur qui est très souvent décisive. Le cas du quartier Monchoisy à Caluire est exemplaire sur ce point. Un terrain de 23 000 m<sup>2</sup> appartenant pour partie à l'Association diocésaine et pour l'autre aux Petits Frères des Pauvres avait fait l'objet

---

<sup>2043</sup> AAL, fonds Delorme, I.1511, « 243. Terrain rue Branly (paroisse de Saint-François-Régis), visite au père Chavagnon du 16 décembre 1971 », par Charles Callard, 17 décembre 1971.

<sup>2044</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au père Maurice Delorme, 10 décembre 1971. Le terrain situé à l'angle des rues d'Avignon et de la Rochette est utilisé aujourd'hui comme place publique (Place des Palabres) à proximité de la mairie annexe.

<sup>2045</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au père Maurice Delorme, 26 janvier 1972.

<sup>2046</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la CBI du 21 février 1974.

<sup>2047</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511, lettre de l'Association paroissiale de Saint-Jean-Marie-Vianney à Rillieux-la-Pape aux pères Butin et Delorme, 25 octobre 1974. En décembre 1970, Paul VI a autorisé le rattachement au diocèse de Lyon des paroisses situées sur les communes de l'Ain et de l'Isère qui avaient été rattachées au département du Rhône en décembre 1967.

<sup>2048</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion de la CBI du 10 décembre 1974.

de pourparlers avec divers promoteurs. Un compromis avait été signé avec la Construction française en mars 1971, dans lequel était stipulé que 1 500 m<sup>2</sup> en façade étaient réservés pour l'emplacement d'un lieu de culte<sup>2049</sup>. En juin de la même année, un revirement a lieu : après consultation des prêtres du secteur de Caluire, la CBI indique que la propriété de Monchoisy « ne présente aucun usage pastoral » et qu'elle se résout par conséquent à vendre l'ensemble de la parcelle<sup>2050</sup>. Ce choix s'explique par le constat fait sur place par le curé de l'Immaculée-Conception de Caluire : la pratique religieuse diminue malgré l'arrivée de nouveaux habitants, et l'église de Caluire-centre peut suffire à accueillir les fidèles le dimanche<sup>2051</sup>. Ce volte-face a des incidences sur les densités d'habitations autorisées dans le secteur et le maire de Caluire s'étonne de l'absence de lieu de culte dans ce quartier du nord de la commune. En fait, une salle sert à la fois pour le catéchisme et pour le culte, mais la municipalité n'était pas informée<sup>2052</sup>. L'épisode appelle deux remarques d'importance : il prouve d'abord que les pouvoirs publics peuvent être plus attachés à l'église-bâtiment et aux symboles qu'elle représente dans la vie d'une communauté que les autorités ecclésiastiques elles-mêmes. D'autre part, ce qui pourrait être considéré comme un échec ou une impuissance peut aussi être envisagé d'une certaine manière comme la rançon d'un succès : supprimer un projet de nouvelle église peut aussi signifier que la politique de quadrillage en lieux de culte des années 1960 a réussi ! D'autant que ce cas n'est pas unique dans l'agglomération lyonnaise. Ainsi, pour le père Girard de Vaulx-en-Velin, les efforts d'équipement religieux des années antérieures justifient l'abandon de toute nouvelle construction : « Le fait qu'il y ait trois autres lieux de culte assez proches (La Grapinière I, la rue Cuzin, l'église-mère de l'Assomption) permet de se demander s'il sera opportun d'en faire un quatrième »<sup>2053</sup>.

Les changements en termes de choix pastoraux sont aussi fréquemment liés à la succession de deux générations de prêtres, les plus jeunes ne comprenant plus les décisions des aînés en matière d'équipement religieux. C'est par exemple le cas d'un curé de Villeurbanne, le père André Novert, qui menace de démissionner de sa charge de curé de la Nativité si l'Archevêché le contraint à poursuivre le chantier d'un nouveau lieu de culte initié par son prédécesseur le père Labrosse. Les honoraires d'architecte s'avérant plus élevés que prévu et les salles construites n'apportant pas de réel profit dans la vie paroissiale, le père

---

<sup>2049</sup> Idem, 28 novembre 1972.

<sup>2050</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre du chanoine Buttin au père Tiollier, curé de l'Immaculée-Conception à Caluire, 19 juin 1971.

<sup>2051</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre du père Tiollier curé de l'Immaculée-Conception à Caluire au père Maurice Delorme, 24 avril 1971.

<sup>2052</sup> AAL, fonds Delorme, I.1542, compte-rendu de la réunion CBI du 27 juin 1973.

<sup>2053</sup> AAL, fonds Delorme, I.1542, lettre de Mgr Mazieux au père Maurice Delorme, 24 novembre 1971.

Novert écrit à la CBI qu'il ne se reconnaît pas dans une « pastorale de chrétienté » qui donne un contre-témoignage de la pauvreté de l'Église dans le quartier. C'est la mission et le statut même du prêtre dans la cité qui sont à considérer : « Pendant les dix ans qui viennent, je ne désire ni passer mon temps à récolter de l'argent, ni orienter la paroisse dans une formule kermesses - tombolas - ventes de charité, qui réjouirait certes les chrétiens traditionnels, mais que je juge nuisible à l'évangélisation collective »<sup>2054</sup>. Il faut noter enfin que des congrégations religieuses font également le choix d'une présence discrète de l'Église dans le tissu urbain. Ainsi, en juillet 1973, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul au 6 de la rue du même nom dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon cèdent l'immeuble leur appartenant à la Ville de Lyon qui veut en faire une résidence pour personnes âgées. La Mère supérieure, Sœur Louise, a indiqué qu'« elle ne voulait aucun privilège pour leur futur logement, entendant payer régulièrement un loyer comme tout le monde et demandant tout simplement qu'on leur facilite l'accès dans un HLM en cours de construction »<sup>2055</sup>.

Cependant, il ne faudrait pas imaginer que la politique de vente des biens d'Église dans le diocèse soit uniquement le fait d'options pastorales. Celle-ci est également conditionnée étroitement par les configurations nouvelles des plans d'urbanisme dans les communes de l'agglomération. Dans ces nombreux cas, l'Église diocésaine subit en quelque sorte les aléas de la politique urbaine des élus, des services d'urbanisme ou de l'État.

### *b) Les projets de lieux de culte dans les aléas des politiques urbaines des communes*

À partir du début des années 1970, la CBI est attentiste par rapport aux projets urbanistiques : elle ne réalise rien sans être certaine de l'urbanisation des nouveaux quartiers. Ainsi, dans le quartier de Beaunant au nord de la commune de Saint-Genis-Laval, la réalisation de l'église est un temps suspendue « étant donné les bouleversements profonds de ce secteur au plan de l'urbanisme »<sup>2056</sup>. Au lieu de l'église initialement prévue, une chapelle

---

<sup>2054</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511, lettre du curé de la Nativité de Villeurbanne aux pères Buttin et Delorme, 24 mai 1974 ; I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 10 septembre 1974.

<sup>2055</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 28 novembre 1972. Voir également celle du 27 septembre 1973.

<sup>2056</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511, lettre de Mgr Mazioux aux curés de Notre-Dame-Saint-Alban, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Maurice (paroisses marraines de Notre-Dame de Beaunant), 8 septembre 1971.

plus modeste de cent places est finalement bâtie entre 1971 et 1973, laquelle suffit largement aux besoins pastoraux d'après l'Archevêché<sup>2057</sup>.

Dans le quartier de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, des aléas semblables obligent la CBI à revoir ses projets de lieu de culte, dans un contexte de forte volatilité des décisions des services d'urbanisme. Au début des années 1970, la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) projette dans le secteur la construction de logements HLM pouvant accueillir jusqu'à 12 000 personnes. L'église Saint-François-d'Assise, récemment construite, se trouverait à la périphérie de la cité centrale et le terrain que possède l'Association diocésaine serait coupé par une nouvelle rue. Le curé concerné, le père Fortune, avait dès 1971 conseillé de céder à la Ville la totalité du terrain (bâti et non bâti) en échange de 1 000 m<sup>2</sup> réservés par la SERL situés en plein centre de la cité vitale avec une soule qui permettrait de commencer les nouvelles constructions. La confirmation de ce projet par les services d'urbanisme conduit la CBI à prendre l'affaire très au sérieux au début de l'année 1973<sup>2058</sup>. Mais dès le mois de mars, les membres de la Commission sont plus prudents. Ils craignent d'être interpellés par la SERL sur leur projet de lieu de culte alors même que le plan d'urbanisme ne paraît pas aussi certain qu'il ne l'était quelques semaines auparavant : « Il reste aussi à savoir si ces nouveaux projets - qui prévoient des groupes d'immeubles ayant de nombreux étages - seront effectivement réalisés. Rien n'est moins sûr dans la conjoncture présente, il y aura peut-être des modifications au plan prévu à l'origine »<sup>2059</sup>. De fait, dans les mois qui suivent, le lieu de culte envisagé n'a pas été construit.

La recherche d'informations sur le remodelage du tissu urbain devient dès lors une préoccupation essentielle des membres de la Commission, de façon plus aiguë encore que lors des années 1960 pendant lesquelles le volontarisme gommait les incertitudes. Le terrain de la rue Rosenberg dans le quartier du Charréard à Vénissieux en fournit une bonne illustration. À plusieurs reprises, Mgr Delorme demande que les membres de la CBI s'informent des projets de la Municipalité dans ce secteur, y compris en sollicitant directement le responsable des services techniques et le maire lui-même<sup>2060</sup>. Dans ce quartier qui se peuple rapidement, des propositions d'achat émanant de particuliers ou de la Mairie sont faites à l'Association

---

<sup>2057</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 26 avril 1973.

<sup>2058</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu d'une conversation avec le père Maurice Delorme sur « Saint-Rambert-l'Île-Barbe », par Mgr Mazioux, 23 juin 1971 ; compte-rendu de la réunion CBI du 27 février 1973.

<sup>2059</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 29 mars 1973.

<sup>2060</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 21 septembre 1972 ; lettre de Charles Callard au père Maurice Delorme, 18 novembre 1974.

diocésaine. Mais en janvier 1973, la CBI s'oppose au projet de vente du terrain par les prêtres du secteur qui souhaitaient ainsi apurer les dettes de leurs paroisses : certes, la Municipalité envisage la démolition de l'église communale de Saint-Germain et la construction d'une nouvelle église vers l'avenue du Stade, qui rendrait inutile de fait le terrain de la rue Rosenberg. Cependant l'incertitude de ces échéances - « à longue échéance, dix ans peut-être, si même ils voient le jour » - incite la CBI à la prudence et à l'attentisme<sup>2061</sup>. À la fin de l'année 1974, décision est prise de « retarder cette vente, tant qu'on n'aura pas obtenu tous les renseignements nécessaires sur le développement du quartier, notamment au point de vue scolaire »<sup>2062</sup>. Quelques mois plus tard, c'est pourtant la décision inverse qui est adoptée en raison de l'annonce de l'imminence du remodelage du centre-ville : un nouvel Hôtel de ville sera bien construit dans le secteur, et un emplacement est réservé derrière la nouvelle mairie pour accueillir un lieu de culte flambant neuf. Situé à très faible distance, le terrain de la rue Rosenberg ne présente donc plus d'intérêt pastoral et sa mise en vente est adoptée en octobre 1975<sup>2063</sup>. Mais au final, l'église Saint-Germain n'est pas démolie et le lieu de culte envisagé ne sera pas construit !

En guise de bilan, le cas du terrain de Haute-Roche sur la commune de Pierre-Bénite peut servir d'illustration idéal-typique car il synthétise l'éventail des raisons pour lesquelles un projet de lieu de culte est abandonné au début des années 1970. Le curé de la paroisse, le père Philippe Rivoire, donne en effet un certain nombre d'arguments jugés suffisamment convaincants par la CBI pour que celle-ci se désengage vis-à-vis de la direction départementale des HLM qui lui avait réservé un emplacement dans cette zone en construction<sup>2064</sup>. Première raison invoquée : une urbanisation limitée - ici par des contraintes spatiales - dont on ne peut attendre un essor démographique important : « 1° L'implantation d'une nouvelle population dans le quartier de Haute-Roche sera de l'ordre de 1 000 à 1 500 personnes, zone qui ne pourra absolument pas se développer à l'avenir, car bordée par l'autoroute d'un côté et de l'autre par l'accès à l'autoroute de Pierre-Bénite sud ». L'extension limitée du nombre de fidèles potentiels agit donc comme un frein. Mais l'essentiel n'est pas là. Le principal problème est la sous-utilisation des lieux de culte existants, qui rend toute construction supplémentaire absurde et grotesque : l'église nouvelle de Saint-Pie-X à Irigny, à un kilomètre au sud, n'est jamais pleine le dimanche, de même que l'église de la Saulaie dans

---

<sup>2061</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 23 janvier 1973.

<sup>2062</sup> Idem, 10 décembre 1974 ; voir aussi réunion du 12 novembre 1974.

<sup>2063</sup> Idem, 13 octobre 1975.

<sup>2064</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au directeur de l'Office public des HLM du département du Rhône, 19 mai 1971.

la commune voisine d'Oullins dont on décalé l'heure de la messe dominicale afin de parvenir à des horaires complémentaires. La pratique religieuse constatée par les prêtres du secteur rend inutile tout autre lieu de culte. Enfin, les choix pastoraux engagés sur la paroisse de Pierre-Bénite (enfouissement au cœur des populations urbaines) ou à l'échelon du diocèse (pastorale d'ensemble par zones humaines) militent pour l'abandon d'un équipement culturel jugé dépassé : « 4° Si nécessaire, ce qui n'est pas encore le cas, nous ferons une demande d'utilisation de salles disponibles dans les HLM pour faire le catéchisme. 5° Il conviendrait que cessent les projets d'implantation au niveau d'une paroisse ou d'un quartier pour voir en priorité les besoins d'implantation au niveau de zones qui doivent dans l'avenir se développer »<sup>2065</sup>.

#### 4. À qui vendre ? La recherche d'acquéreurs préférentiels

La Commission nationale des biens immobiliers ne donne aucune consigne aux diocèses pour la recherche et la sélection d'acquéreurs de biens ecclésiastiques. Il n'est donc pas rare que la vente de terrains ou de bâtiments s'effectue auprès de simples particuliers, sauf cas exceptionnels<sup>2066</sup>. Les sources témoignent cependant d'une volonté de la part de l'autorité diocésaine (CBI, Association diocésaine) de traiter les affaires immobilières avec des partenaires sérieux et fiables, connus si possible de l'Archevêché. Trois types d'acteurs bénéficient ainsi largement de la préférence du diocèse : les communes ; les institutions sociales et caritatives ; des représentants ou des institutions en rapport avec la communauté musulmane de l'agglomération.

---

<sup>2065</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511, lettre du père Philippe Rivoire curé de Pierre-Bénite à l'Archevêché, 7 avril 1971.

<sup>2066</sup> À ce titre, le cas de la vente ajournée d'un terrain à Francheville-le-Bas en 1973 mérite d'être évoqué. La CBI estime préférable de ne pas vendre cette parcelle à un particulier en raison de la proximité immédiate du séminaire diocésain. La présence d'une villa sur ce terrain pourrait avoir des conséquences sur la tranquillité du lieu de formation (AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 29 mars 1973).

### *a) Les négociations avec les communes : un cadre apprécié et sollicité*

Les pourparlers avec les municipalités de l'agglomération lyonnaise présentent plusieurs avantages, que la vente de l'immeuble des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (dans la rue éponyme) en 1972-1973 résume assez bien. D'abord, la collectivité locale apporte une garantie de sérieux dans l'acte de candidature. Il s'agit d'un partenaire institutionnel : les risques de tractations douteuses ou malhonnêtes sont *a priori* moins importants qu'avec d'autres acheteurs potentiels. Dans le cas de cette propriété cédée à l'Association diocésaine en 1972, la commune est le premier partenaire vers lequel se tournent le curé de Saint-Vincent-de-Paul, le père Gabriel Jarrosson et les membres de la CBI. Ils disent vouloir éviter de vendre à un promoteur immobilier. Cela correspond aussi au vœu des religieuses de ne pas apparaître dans le quartier comme une puissance financière. La Ville se dit intéressée pour y construire un foyer pour vieillards ou un dispensaire<sup>2067</sup>. Par précaution, le curé de Saint-Vincent-de-Paul voudrait que l'acte de vente exclue toute revente de la propriété par la Ville à des fins non sociales pour toucher une importante plus-value. L'estimation du bien à céder est effectuée par le service des Domaines et ne peut donc souffrir d'aucun soupçon de tromperie. Mais le diocèse sait jouer également de cette situation, en faisant justement valoir auprès de la Municipalité que le prix fixé par les Domaines est bien inférieur à celui que proposerait un promoteur. Le père Jarrosson propose par conséquent de demander une majoration du prix ainsi que des compensations en nature, par exemple sous la forme de réparations à effectuer gracieusement à la cure dont la Ville est propriétaire<sup>2068</sup>.

D'autre part, lorsque des pourparlers s'engagent avec une municipalité, il n'est pas rare qu'un élu ou qu'un membre des services d'urbanisme de la commune facilite les négociations avec Fourvière : soit parce qu'il fait partie du réseau de connaissances de l'archevêque ou de l'un de ses collaborateurs ; soit en raison de la sensibilité religieuse de cet administrateur. Dans l'affaire de la propriété de Saint-Vincent-de-Paul, c'est un adjoint à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, Tony Bertrand, qui sert d'interlocuteur privilégié. Il remet en particulier directement les lettres de la CBI au maire de l'arrondissement. En janvier 1973, le maire de Lyon Louis Pradel fait savoir qu'il accepte le prix majoré proposé par la CBI (10 % en plus du prix fixé par les Domaines) et que les réparations à la cure seront également prises

---

<sup>2067</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 16 mai 1972.

<sup>2068</sup> Idem, 21 septembre, 28 novembre et 19 décembre 1972.

en charge<sup>2069</sup>. La promesse de vente est signée en juillet de la même année. Il serait largement abusif de parler de « cartel » ou d'« entente », voire même de « connivence » entre les municipalités et le Diocèse sur le marché immobilier lyonnais, tant les faits relevés ne concernent qu'une minorité de biens et ne font l'objet d'aucune doctrine ou consigne d'un côté comme de l'autre. Mais on peut sans doute parler d'« affinités électives » entre deux institutions confrontées toutes deux à la pression foncière, dans un contexte de forte concurrence avec les organismes privés et désireuses de trouver des partenaires porteurs de projets qui ne soient pas seulement lucratifs, mais participant à l'« humanisation » de la grande ville.

Le choix d'une commune comme partenaire de vente s'explique en effet également par les notions de « bien commun » ou de « service » auxquelles elle est attachée. Céder un terrain à la municipalité locale, c'est obtenir un peu plus qu'avec d'autres acheteurs la garantie que l'usage de la parcelle sera à visée collective, et non pour le seul profit de l'acquéreur. C'est le cas pour l'immeuble des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui vient d'être cité, mais également pour d'autres transactions pour lesquelles le « bouche à oreille » a joué en ce sens. C'est le cas par exemple pour la vente d'un terrain qu'envisage l'association paroissiale de Saint-François-Régis rue Branly à Villeurbanne entre 1970 et 1972. En février 1971, une agence immobilière s'est déclarée intéressée pour son acquisition dans le but d'y faire construire des garages, mais en décembre les pourparlers sont au point mort, et cette perspective de vente ne plaît de tout façon guère au père Chavagnon et aux paroissiens : ils affichent une nette préférence « pour que ce terrain puisse profiter aux ébats des enfants et adolescents des immeubles voisins plutôt qu'à l'édification de garages ». L'association apprend alors qu'une situation analogue s'est produite peu de temps auparavant dans la paroisse voisine de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus : un terrain inutilisé situé derrière l'église a été mis en vente par le diocèse. Là, c'est la commune qui a acheté la parcelle pour le transformer en jardin public dans un secteur très urbanisé et « tout le monde a été fort heureux de cette solution »<sup>2070</sup>. Décision est alors prise par la CBI de reprendre contact avec la Mairie pour savoir si elle serait éventuellement intéressée par une transaction du même type, ce qui permettrait peut-être de conserver le « caractère d'espace vert » du dit terrain<sup>2071</sup>. Cet exemple montre que le recours à la Mairie comme interlocuteur et comme acquéreur permet aussi de

---

<sup>2069</sup> Idem, 23 janvier et 26 avril 1973.

<sup>2070</sup> Il s'agit du square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Villeurbanne.

<sup>2071</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511 bis, compte-rendu de visite de Charles Callard au père Chavagnon à propos du terrain rue Branly, 17 décembre 1971. Le terrain a effectivement lui aussi été converti en jardin public, devenant le square Henri-Frenay.

concilier certaines revendications des paroissiens en termes de préservation du cadre de vie, dans des situations semblables - quoique moins médiatisées - à l'affaire du terrain de la Sainte-Famille de Croix-Luizet à la même période.

### *b) D'autres destinataires privilégiés : les institutions sociales et caritatives*

Dans sa volonté d'éviter le scandale de profits obtenus par des transactions de patrimoine et de participer à la construction d'une ville plus humaine, l'Archevêché privilégie également, lorsque c'est possible, des organismes ou des associations tournés vers l'action sanitaire, sociale, ou caritative. Ainsi, lorsqu'il est question de vendre le terrain de la rue Rosenberg à Vénissieux en octobre 1975, la CBI émet le souhait de céder la parcelle à l'association fondée par Gabriel Rosset, Notre-Dame-des-Sans-abris, plutôt que de la vendre à la Ville qui veut en faire des parkings. Cet exemple montre qu'une transaction peut donner lieu à un « conflit d'intérêts » lorsque le diocèse doit choisir entre deux destinataires « préférentiels » : la Ville ou une association à but social, l'idéal étant le cumul des deux, comme dans le cas de Saint-Vincent-de-Paul (résidence pour personnes âgées gérée par la commune). Quelques années plus tôt, en septembre 1969, c'est l'extinction de la paroisse de Notre-Dame-des-Étroits (faute de pratiquants en nombre suffisant) qui conduit l'Archevêché à chercher un acquéreur pour les bâtiments situés au pied de la colline Saint-Irénée. L'association « Éducation et Joie », fondée à Vernaison en 1969 par des familles catholiques confrontées au handicap, est choisie comme destinataire des biens, à la condition d'entretenir et d'utiliser la chapelle<sup>2072</sup>.

Cette bienveillance de l'Association diocésaine et de la CBI semble toutefois ne s'adresser qu'à des partenaires institutionnalisés et clairement identifiés, comme le montre l'exemple de la vente initiée en 1975 d'un tènement immobilier dans le quartier de Vaise, au 103 de la rue du Bourbonnais. Il s'agit d'un petit immeuble avec un terrain d'un peu plus de 2 000 m<sup>2</sup> acquis en 1963 pour y aménager des salles de catéchisme et installer éventuellement un lieu de culte dans ce quartier. Ce projet ayant été abandonné, le père Loison y a logé un temps le noviciat du Prado puis, resté vacant, l'immeuble a été utilisé pour abriter deux couples et deux célibataires formant une communauté ayant « pour objectif commun la "non violence" ». Celle-ci paie une faible « indemnité d'occupation » (il n'y a donc pas de bail

---

<sup>2072</sup> « Extinction de la paroisse Notre-Dame-des-Étroits et son rattachement à la paroisse de Saint-Georges à Lyon et à la paroisse de La Mulatière », *Église de Lyon* du 26 septembre 1969.

signé) pour un logement qui devient insalubre faute de réparations. Le père Loison lui-même habite dans un appartement au fond du jardin de cet ensemble immobilier, avec son père<sup>2073</sup>. L'ensemble est promis à la démolition et la CBI cherche à le vendre à partir d'avril 1975<sup>2074</sup>. Si le relogement du curé Loison et de son père est une des priorités du diocèse dès la première réunion de la CBI sur ce thème, il n'en est pas de même pour les membres de la communauté : il leur a été signifié qu'ils devront avoir quitté les lieux après les vacances d'été, alors même que l'Association diocésaine envisage de vendre le bien à un promoteur immobilier qui doit y bâtir entre quinze et vingt logements<sup>2075</sup>.

Les sources dépouillées font enfin référence à un cas quelque peu cocasse lors de la vente d'un terrain inutilisé à Rillieux-la-Pape dans le quartier des Brosses. La CBI a trouvé deux acquéreurs potentiels : soit un particulier qui souhaite y faire construire une villa de onze mètres de hauteur, soit un promoteur immobilier de la commune voisine de Dardilly. Mais une clause portant sur une partie du terrain, inscrite par les anciens propriétaires lors de la vente dix ans auparavant à l'Association diocésaine, prévoit un usage strictement « paroissial » du terrain. La CBI décide de prendre contact avec ces anciens propriétaires pour faire lever la clause gênante !<sup>2076</sup>

Dans les trois cas qui viennent d'être évoqués, les associations concernées sont d'inspiration catholique. Faute de documents pour l'ensemble des terrains qui ont été vendus au cours des années 1970, il est difficile de conclure à une préférence de l'Archevêché pour ce type d'organismes plutôt que pour des institutions laïques ou issues d'une autre confession. Il reste que la CBI, par trois fois au moins au cours de la première moitié de la décennie 1970, a souhaité faciliter l'intégration de la communauté musulmane lyonnaise par des propositions de vente ou de location.

### *c) Un partenaire plus inattendu : des représentants de l'islam de France*

Des associations paroissiales lyonnaises ont pu céder des terrains inutilisés pour la construction de logements sociaux, qu'occupent notamment des ouvriers nord-africains. En mai 1974 par exemple, le tènement qu'envisage de vendre l'Association paroissiale de Notre-

---

<sup>2073</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, réunion CBI du 27 février 1975.

<sup>2074</sup> Idem, 10 avril 1975.

<sup>2075</sup> Idem, 22 mai 1975. En décembre 1975, l'affaire n'a cependant pas encore abouti et l'Association diocésaine cherche de nouveaux acquéreurs.

<sup>2076</sup> Idem, 9 décembre 1975.

Dame-de-l'Assomption (8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) à une société immobilière sera loti pour le compte de l'ACFAL. L'organisme souhaite reloger là, au 8 rue Hugues-Guérin, dans 160 logements neufs, les travailleurs immigrés qui ne disposent que de baraquements dans le quartier. Le père Joatton et les membres de la CBI approuvent cette transaction qu'ils jugent « saine »<sup>2077</sup>.

À Saint-Priest, la vente de la chapelle Saint-Vincent est envisagée en raison du nombre excessif de lieux de culte sur la commune. En avril 1974, trois acquéreurs potentiels se déclarent : des représentants du culte évangélique qui sont les locataires en titre, un Groupe d'action municipale (GAM) et le Consulat de Tunisie. Ce dernier, qui souhaite utiliser les locaux pour des cours d'alphabétisation à destination des Nord-Africains, a la préférence du père Jean Vanel, curé de Saint-Priest. Le chanoine Buttin et le père Delorme craignent cependant les réactions de la population et demandent la tenue d'une réunion publique de quartier pour expliquer le projet de vente et recueillir l'avis des riverains<sup>2078</sup>. À leur grande satisfaction, nulle protestation ne semble avoir été émise bien que la chapelle ait été construite quelques années seulement auparavant. Il faut bien voir cependant que le compte-rendu de cette réunion publique est ambigu à double titre. D'une part, il ne précise pas si la population a pu accéder à l'ensemble des informations, à savoir non seulement la mise en vente, mais encore le destinataire pressenti. D'autre part, le document indique que « les premières démarches devront donc être faites auprès de la Mairie et c'est seulement en cas de refus qu'il faudrait s'adresser ailleurs ». Est-ce à dire que la piste du consulat est oubliée ? Ou s'agit-il seulement d'une première étape dans une démarche auprès des autorités tunisiennes ? Les équivoques du texte traduisent dans tous les cas une gêne à appeler les choses par leur nom<sup>2079</sup>.

Cependant, une affaire concerne directement l'implantation d'un lieu de culte musulman dans l'agglomération, bien que les destinataires de la vente n'aient pas été au bout du compte des membres de la communauté islamique. La recherche d'un acquéreur pour la chapelle Sainte-Madeleine dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon commence en 1973. Ce lieu de culte quasiment neuf (1966) a été construit au 145 de l'avenue Berthelot, à l'angle de la rue Garibaldi, à l'initiative des prêtres de Notre-Dame-Saint-Louis-de-la-Guillotière et ce, sans l'accord du diocèse. L'Archevêché affirme que cette chapelle a en fait peu servi, malgré de nombreuses constructions nouvelles dans le secteur. Elle est relativement mal placée car la

---

<sup>2077</sup> Idem, 13 mai 1974.

<sup>2078</sup> Idem, 12 novembre 1974.

<sup>2079</sup> Idem, 10 décembre 1974.

circulation est intense à cet endroit - elle jouxte le croisement de deux grands axes routiers permettant la traversée de Lyon - et aucun parking n'a été prévu. La Mairie de Lyon a posé comme conditions au moment de la construction qu'il n'y aurait pas d'offices le dimanche après 8 h 30, sans doute pour ne pas gêner le trafic automobile par un stationnement intempestif. La chapelle est pratiquement désaffectée depuis 1970 et le curé de Saint-Louis, le père Jean Mollard, envisage de la vendre<sup>2080</sup>. Mais l'Archevêché se heurte aux contraintes inscrites au Plan d'occupation des sols : le certificat d'urbanisme délivré en juillet 1973 indique que le terrain n'est pas constructible immédiatement du fait que les constructions doivent s'intégrer dans un projet d'ensemble à définir. Des pourparlers sont entrepris avec le gérant de la station-service contiguë et la quincaillerie voisine, mais les deux acquéreurs espérés sont sur le point de s'installer dans un quartier plus périphérique, excédés par les difficultés de stationnement et inquiets de la perspective d'un nouveau plan d'urbanisme. Le père Mollard décide alors de prendre contact « officieusement » avec la Ville de Lyon pour sonder d'éventuelles intentions<sup>2081</sup>.

Le coup de théâtre intervient à la fin de l'année 1974, lorsque le père Le Masne propose au cardinal Renard de mettre la chapelle à la disposition de la communauté musulmane. Il s'agirait pour l'Archevêché, « de pouvoir traduire dans des actes ses préoccupations œcuméniques »<sup>2082</sup>. La CBI se montre néanmoins réservée : elle rappelle les contraintes du site (stationnement, horaires du culte) qui s'appliqueraient également aux pratiquants musulmans, et maintient son souhait de proposer la chapelle et le terrain à la commune<sup>2083</sup>. Elle prend dès lors contact avec le conseiller municipal Félix Rollet, qui n'exprime aucune possibilité d'achat de la part de la Mairie. En revanche, il dit ne pas voir d'obstacle à la location du lieu de culte à la communauté musulmane, sous réserve que dans le bail, les restrictions de toutes natures soient bien rappelées<sup>2084</sup>. Les consulats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc sont les interlocuteurs désignés pour la signature d'une convention de location, dans laquelle la CBI voudrait voir figurer un accès à tous les musulmans, y compris donc ceux qui ne sont pas maghrébins.

Les modalités du contrat de bail sont d'une façon générale un enjeu important pour l'Archevêché, qui souhaite limiter toute prise de risque. Le père Le Masne s'est informé

---

<sup>2080</sup> Idem, 26 avril et 24 mai 1973.

<sup>2081</sup> Idem, 27 septembre et 3 décembre 1973.

<sup>2082</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, projet de lettre de Charles Callard à Louis Pradel, maire de Lyon, 14 février 1975.

<sup>2083</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 10 décembre 1974.

<sup>2084</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « Note sur la chapelle Sainte-Madeleine », par Charles Callard, 24 janvier 1975.

auprès de diocèses confrontés à la même situation : la préférence de la CBI va au modèle assez peu contraignant de l'Association diocésaine stéphanoise (mise à la disposition gratuite pour une durée de deux ans, prise en charge des frais, impôts, et assurances par le locataire, lieux réservés uniquement à la prière à l'exclusion de toute autre activité), plutôt qu'au contrat de commodat rédigé par l'Association diocésaine de Lille, qui prévoit une location ferme de vingt ans. La CBI envisage également de faire une proposition de vente aux trois consulats, ce qui résoudrait les difficultés éventuelles d'application des clauses du bail<sup>2085</sup>. Elle craint enfin de trop grands rassemblements de fidèles dans un lieu de culte réduit, même si le père Le Masne assure que le geste serait avant tout symbolique, puisqu'une centaine de pratiquants au maximum devraient fréquenter la chapelle<sup>2086</sup>.

Mais c'est avant tout pour des raisons politiques que l'affaire ne sera pas conclue. En avril 1975, le père Le Masne informe la CBI qu'un accord entre les trois consulats paraît improbable, car seule l'Amicale des Algériens est intéressée. Celle-ci est par ailleurs en discussion avec la Municipalité de Lyon, qui lui aurait proposé un terrain dans le même secteur pour y construire une mosquée. Or, les informations dont dispose la CBI font de cette association algérienne un groupe « très politisé », avec lequel « il ne semble pas souhaitable de traiter ». La vente de la chapelle est à la rigueur envisagée, mais pas la location<sup>2087</sup>. Dans les jours qui suivent, une visite de la chapelle par des représentants de la communauté musulmane accompagnés des pères Le Masne et Mollard vient conforter les membres de la CBI dans leur choix : la communauté musulmane décline l'offre de location ou d'achat du Diocèse en raison de l'exiguïté de la chapelle et du terrain<sup>2088</sup>. La CBI demande au père Mollard de reprendre contact avec d'autres acquéreurs potentiels qui se sont déclarés dans les semaines précédentes (un promoteur et un cabinet immobiliers, l'administration des PTT, un cabinet de masseurs-kinésithérapeutes)<sup>2089</sup>. Il faut ajouter que l'Archevêché, en louant ses locaux à des pratiquants musulmans, ne cachait pas ses craintes de susciter « des protestations de la part des gens du quartier ou autres personnes qui n'aimeraient pas ce genre de transfert »<sup>2090</sup>.

---

<sup>2085</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 27 février 1975.

<sup>2086</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au père Maurice Delorme, 9 février 1975.

<sup>2087</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 10 avril 1975.

<sup>2088</sup> Idem, 22 mai 1975.

<sup>2089</sup> Idem, 30 juin et 9 décembre 1975.

<sup>2090</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « notes sur la chapelle Sainte-Madeleine, 145 avenue Berthelot. Visite à l'abbé Mollard », par Charles Callard, 10 février 1975.

## 5. Vendre, mais à quel prix ?

Les documents élaborés par la Commission nationale des Biens Immobiliers à partir desquels travaille la CBI de Lyon donnent des consignes assez claires sur le prix auquel une vente doit s'effectuer : « La vente à bas prix, pour des considérations d'ordre social ou même pastoral, appelle en principe de sérieuses réserves. Il convient de s'attacher au juste prix. Inversement toute opération immobilière qui serait une spéculation est condamnable »<sup>2091</sup>. Ce « juste prix », est-ce le prix du marché ? La CBI souhaite en tout cas ne jamais vendre en dessous du prix fixé par le jeu de l'offre et de la demande. Le seul cas trouvé dans les archives Delorme d'un bien ecclésiastique vendu à perte concerne un terrain rue Brédy à Villeurbanne en 1972-1973 : l'Association diocésaine perd 50 000 francs sur cette parcelle acquise dix ans auparavant, mais elle estime la transaction nécessaire pour éviter de faire doublon avec la proximité du centre culturel de l'Institut national des sciences appliquées (INSA)<sup>2092</sup>.

*A contrario*, d'autres cas montrent que l'Archevêché entend négocier comme n'importe quel acteur du marché foncier et immobilier. Pour la vente d'un terrain dans le quartier des Clochettes à Saint-Fons, la CBI juge préférable avant tout lancement de pourparlers de « se renseigner officieusement du prix du terrain dans ce secteur »<sup>2093</sup>. À Vénissieux, dans la rue des Minguettes, la CBI affiche une nette préférence pour un acquéreur capable de payer comptant plutôt que choisir une personne particulièrement recommandée par le curé de la paroisse mais dont les possibilités de paiement sont jugées imprécises<sup>2094</sup>. À Vaux-en-Velin, dans le quartier de la Poudrette, une parcelle est mise en vente par l'Association diocésaine mais la CBI ne souhaite pas que l'expertise effectuée soit divulguée lors des négociations en raison de son montant jugé trop faible<sup>2095</sup>.

La consultation d'experts immobiliers est une constante dans les recommandations de la CBI. Le réseau de connaissances des curés peut être mis à profit - c'est le cas pour le terrain de la rue Brédy - et certains cabinets peuvent acquérir temporairement une situation de quasi monopole pour les transactions du diocèse : un expert immobilier d'Albigny (Rhône) propose ainsi ses services à la CBI pour trois affaires au moins discutées lors de la réunion de juin

---

<sup>2091</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « Projet (texte à ne pas publier) "Éléments pour une recherche d'une politique pastorale de l'immobilier dans l'Église de France", par le Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église », mai 1972.

<sup>2092</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 27 février 1973.

<sup>2093</sup> Idem, 26 octobre 1972.

<sup>2094</sup> Idem, 28 novembre 1972.

<sup>2095</sup> Idem, 10 décembre 1974.

1972<sup>2096</sup>. « Temporairement » cependant, car d'autres sociétés de conseil et d'expertise immobilières sont intéressées pour travailler pour l'Archevêché. La Société Lucien-Bérard propose ainsi en février 1975 d'expertiser gratuitement les biens que l'Association diocésaine de Grenoble transfère alors à son homologue lyonnaise, le cabinet ne touchant une commission qu'en cas de transaction effective<sup>2097</sup>. L'Archevêché joue enfin sur la concurrence entre sociétés immobilières pour trouver des acquéreurs. Par exemple, pour l'immeuble déjà évoqué de la rue du Bourbonnais dans le quartier de Vaise, l'affaire est proposée simultanément à deux sociétés immobilières, « *en confirmant à l'une et l'autre qu'elles n'ont pas l'exclusivité* »<sup>2098</sup>.

Concernant l'« aliénation » du patrimoine des diocèses, le document de 1972 rédigé par la Commission nationale des biens immobiliers insiste sur la nécessité de ne pas vendre pour faire face aux dépenses de fonctionnement<sup>2099</sup>. Pourtant, dans l'agglomération lyonnaise, la vente de terrains ou d'immeubles a souvent soulagé le budget des paroisses concernées. Ainsi, le curé de Vénissieux, le père Arto, demande à la CBI en juin 1974 que le prix de vente de la parcelle rue Gambetta à Vénissieux et de l'immeuble des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul puisse être utilisé pour épurer les dettes de sa paroisse<sup>2100</sup>. À Rillieux-la-Pape, le père Marcel Flachard demande que le montant de la vente d'un terrain dans le quartier des Brosses (propriété de l'Association diocésaine depuis peu) soit affecté au paiement de réparations. L'opération est jugée « normale » par la CBI en décembre 1974<sup>2101</sup>. Dans le quartier de Bonneterre à Villeurbanne, la CBI estime « raisonnable » la vente d'une parcelle de terrain inutilisée pour résorber le déficit provenant de la construction des salles paroissiales<sup>2102</sup>.

C'est donc pour assurer le bon fonctionnement des autres lieux de culte existants que certains biens sont vendus. L'exemple de Saint-Priest est éloquent de ce point de vue. Une visite sur place est organisée par les membres de la CBI pour évaluer la nécessité de garder les cinq églises et chapelles existantes peu après le transfert des biens de l'Association diocésaine de Grenoble vers son homologue de Lyon. Si l'église historique du village, construite avant 1905, est très fréquentée le dimanche, il n'en est pas de même pour la chapelle Saint-Vincent

---

<sup>2096</sup> Idem, 28 juin 1972.

<sup>2097</sup> Idem, 27 février 1975.

<sup>2098</sup> Idem, 10 avril 1975.

<sup>2099</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, « Projet (texte à ne pas publier) "Éléments pour une recherche d'une politique pastorale de l'immobilier dans l'Église de France", par le Groupe national de travail sur la vie matérielle de l'Église », mai 1972.

<sup>2100</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 25 juin 1974.

<sup>2101</sup> Idem, 10 décembre 1974.

<sup>2102</sup> Idem, 10 décembre 1974 et 28 janvier 1975.

près de la gare et pour la maison d'œuvres Saint-Joseph dans le hameau de Revaion. Leur vente est envisagée, tout comme celle d'une parcelle jouxtant l'église communale de Sainte-Marguerite de Manissieux, car elle permettra de rembourser les arriérés qu'a engendrés la construction de l'église Notre-Dame-de-la-Paix sur le boulevard Édouard-Herriot. La rationalisation de l'équipement religieux s'effectue donc en fonction de trois critères : propriété des biens (seuls ceux appartenant à l'Association diocésaine peuvent à l'évidence faire l'objet d'une transaction) ; fréquentation des lieux de culte ; estimation des rentrées financières selon les lots vendus pour rembourser des dettes<sup>2103</sup>.

## 6. La résultante de ces pratiques : une politique immobilière prudente

À propos des lieux de culte érigés avant la loi de Séparation de 1905, Yvon Tranvouez évoque la nécessité pour le clergé français comme pour les communes de négocier l'avenir dans une situation de cohabitation forcée : les diocèses ne peuvent se défaire de ces édifices parfois inutilisés car ils n'en sont pas les propriétaires, tandis que les communes ne peuvent disposer de ces églises ou chapelles à d'autres fins que culturelles sans l'accord du clergé<sup>2104</sup>. S'agissant des églises ou terrains acquis après 1905 - et en particulier après 1945 dans le cas qui nous occupe - la problématique se pose en des termes différents. Propriétaire, l'Archevêché peut disposer de ses biens comme il l'entend. Mais cette indépendance et cette liberté renvoient en quelque sorte les Diocèses face à leurs propres conceptions de l'avenir : les autorités religieuses sont confrontées à une prise de risque dont elles sont seules responsables. Entrent dès lors en jeu toute une série de données nouvelles qu'il s'agit de maîtriser : la faillibilité face aux incertitudes ; la capacité d'apprentissage en prenant appui sur les expériences pratiques ; l'obligation de construire un système de contraintes objectives qui permette d'agir dans l'espace laissé disponible.

La CBI s'efforce d'envisager le devenir du patrimoine religieux du diocèse avec clairvoyance, dans une ligne de conduite assez subtile : il s'agit de vendre ce qui peut l'être tout en conservant les biens lorsque les garanties ou les informations sont insuffisantes. La patience, voire l'attentisme, sont utilisés avec profit pour espérer obtenir des résultats plus

---

<sup>2103</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de visite de la CBI à Saint-Priest le 12 novembre 1973.

<sup>2104</sup> Yvon Tranvouez, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France... », *op. cit.*, p. 255.

favorables dans l'avenir. Des *options* sont prises, un positionnement s'effectue sur le marché foncier et immobilier, mais sans que ces derniers ne se concrétisent nécessairement par un *passage à l'acte* (dans tous les sens du terme). Dans tous les cas, comme pour la construction d'églises nouvelles, il faut ménager l'avenir, surtout ne pas le compromettre par des choix précipités et hasardeux. L'affaire du terrain du 13 rue Gambetta à Vénissieux en 1971-1972 illustre cette position. En juin 1971, le chanoine Buttin qui représente l'Association diocésaine dit ne voir « que des avantages à [se] libérer de ce terrain », dont la Ville se porterait acquéreur. Parmi ces avantages figure celui de faire démolir aux frais de la commune les bâtiments vétustes qui se trouvent à proximité de la chapelle. Faut-il également vendre cette chapelle et les salles attenantes utilisées pour le catéchisme ? Le père Delorme se montre très réservé et souhaite ne prendre aucun risque : il met en avant « la difficulté sinon l'impossibilité de mettre au point une clause donnant toute garantie pour l'avenir ». Attendre, c'est même faire jouer le temps en sa faveur, car il est plus payant d'être délogé de force que de se défaire trop tôt de son bien : « Lorsque la rénovation du centre de Vénissieux sera décidée, la Ville sera obligée de procéder à l'expropriation de la chapelle et il sera beaucoup plus facile à ce moment là d'obtenir la reconstruction d'un nouveau bâtiment de remplacement à l'endroit qui paraîtra le plus propice et aux frais de la municipalité »<sup>2105</sup>.

Cette politique est également animée par l'idée de réversibilité des choix effectués, dans un sens comme dans l'autre. Alors que le volontarisme caractéristique des années 1960 n'envisageait pas de retour en arrière possible, la CBI entend promouvoir un dispositif souple, capable de s'adapter éventuellement à de nouvelles perspectives pastorales. À ce titre, la polyvalence des lieux de culte est une façon de limiter le risque d'erreur et de ne pas sacrifier l'avenir aux décisions du présent, hantise de la CBI. Un responsable de l'ODPN écrit à la même période à propos de l'église de la Sauvegarde à la Duchère (9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon) : « Nous n'avons pas le droit de sacrifier l'avenir au présent. Si un lieu de culte permanent apparaît aujourd'hui nécessaire, il n'est pas du tout certain qu'il en soit de même dans dix ou quinze ans. Il importe donc que les bâtiments que nous réaliserons en 1972 puissent être facilement reconvertis si les besoins du quartier et de la cité évoluent dans un autre sens que celui que nous percevons aujourd'hui »<sup>2106</sup>. La construction de la ZUP de Vaulx-en-Velin au début des années 1970 interroge la CBI sur ce rapport au temps : faut-il réserver seulement les 1 000 m<sup>2</sup> nécessaires à la construction d'un lieu de culte ou doit-on en

---

<sup>2105</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre de Charles Callard au père Henri Arto, curé de la paroisse des Minguettes à Vénissieux, 17 janvier 1972.

<sup>2106</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1511, « Accord sur le projet de relais paroissial de la Sauvegarde à la Duchère », 2 décembre 1971.

demander 1 000 autres supplémentaires « car il faut toujours prévoir l'avenir et des extensions possibles »<sup>2107</sup> ?

Cet exemple le prouve : il y a de l'optimisme dans cette façon d'envisager les années futures, en voulant croire à une amélioration de la pratique religieuse. À Décines-Charpieu, la CBI montre son attachement à privilégier des choix qui n'engagent jamais définitivement l'avenir. L'Association diocésaine a reçu une demande du directeur de l'Office national de l'emploi pour utiliser le parking situé autour de l'église de Notre-Dame-des-Bruyères afin d'y élever une construction provisoire et éventuellement définitive. Le curé Meyer ne voit aucun inconvénient et la Mairie serait d'accord, mais le père Delorme estime une fois encore qu'« il vaut mieux ménager l'avenir ». Pour éviter toute difficulté, il est donné satisfaction au demandeur pour l'édification d'une construction légère « en lui précisant que devant l'incertitude actuelle on ne peut prendre d'engagement et que l'autorisation lui est donnée pour quelques années en attendant qu'il ait trouvé un emplacement définitif »<sup>2108</sup>. Là, le provisoire est gage de réversibilité. Une affaire de mitoyenneté entre l'église nouvelle de Saint-Julien-de-Cusset à Villeurbanne et un immeuble neuf voisin donne lieu une fois encore à l'énoncé d'une ligne directrice qui devient un slogan : « en donnant cette autorisation, toute construction deviendrait impossible, or en cette matière il faut toujours ménager l'avenir »<sup>2109</sup>.

Cette conception est proche de celle développée par Mgr Gabriel Matagrín interrogé sur cette question en février 1971. L'évêque de Grenoble est particulièrement sensible à l'enfouissement des militants et à l'émergence des communautés de base, et n'est pas loin de partager leurs doutes sur la nécessité de renforcer encore l'équipement religieux du diocèse par la construction d'églises nouvelles. Il reconnaît cependant que « de toute façon, nous aurons des églises à construire ». Mais cet optimisme est tempéré par l'affirmation d'une incertitude fondamentale qui toucherait sa génération. C'est ce qu'il explique à propos du nouveau quartier du Village olympique : « Nous demandons que soit réservé un terrain pour y construire un jour un édifice qui servira tout d'abord à la Communauté catholique [...]. À mon avis, il appartient à notre génération de réserver l'avenir. Les chrétiens qui viendront là, lorsqu'ils y vivront, prendront, le moment venu, les décisions qui leur paraîtront s'imposer »<sup>2110</sup>.

---

<sup>2107</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion « pour l'examen de l'implantation d'un lieu de culte dans la ZUP de Vaulx-en-Velin », par Charles Callard, 27 avril 1972.

<sup>2108</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 30 octobre 1973.

<sup>2109</sup> Idem.

<sup>2110</sup> « Pastorale et équipement religieux. Interview de Mgr Matagrín [lors d'une émission diffusée sur Radio Monte-Carlo le 20 septembre 1971] », *La Documentation catholique*, 1579, 7 février 1971, col. 130-132.

En se séparant d'une grande partie de son patrimoine foncier inutilisé, l'Archevêché change de cap : l'heure est désormais à la rationalisation de ses biens temporels et à l'optimisation du réseau paroissial existant. La crise du modèle de l'église nouvelle ne signifie pas pour autant que toute pastorale territoriale est abandonnée. Au contraire : les ajustements recommandés par les textes conciliaires pour s'adapter aux réalités urbaines se traduit par une fièvre de recompositions spatiales. Le vicaire général Maurice Delorme tente de s'appuyer sur ces restructurations du territoire diocésain pour faire de l'agglomération lyonnaise un échelon privilégié de la pastorale.

## II. LES RESTRUCTURATIONS SPATIALES DANS LE DIOCÈSE ET L'AGGLOMÉRATION (1969-1975)

La question des restructurations spatiales est à situer au croisement de trois enjeux pour le diocèse de Lyon : d'une part, le souci de s'ajuster aux réalités urbaines locales tout en restant dans le cadre territorial défini par l'Église de France ou par Rome ; d'autre part, la nécessité de prendre en compte la mise en place par les pouvoirs publics d'une communauté urbaine, la Courly, qui redéfinit les compétences des communes ; et ce, dans un contexte lyonnais marqué par des revendications à la fois politiques et économiques de prêtres portant sur les conditions d'exercice de leur mission.

Trois types de restructurations spatiales seront ici plus particulièrement évoqués : la mise en place des « unités pastorales nouvelles » ; la réorganisation de la région apostolique Centre-Est ; enfin, les tentatives pour créer une dynamique pastorale autour de l'agglomération lyonnaise au sein de l'archidiaconé Saint-Jean.

## A. LA MISE EN PLACE DES UNITÉS PASTORALES NOUVELLES (UPN) EN 1969-1971

### 1. Une première étape : les « secteurs pastoraux »

La mise en place des UPN est précédée dans le diocèse de Lyon par la délimitation de « secteurs pastoraux » qui remplacent la paroisse comme nouvelle unité de base de la pastorale. Cette nouvelle structuration de l'espace diocésain annoncée en juillet 1969 doit permettre et faciliter la « collaboration organique » entre prêtres exerçant des ministères différents. Elle prend la suite des neuf « secteurs territoriaux » et trois « secteurs fonctionnels » évoqués dans le chapitre 10. Elle s'effectue donc aussi dans la continuité directe et explicite du décret pontifical *Ad Gentes* du 7 décembre 1965 qui demande de tenir compte des groupes auxquels les personnes appartiennent. Le cadre est par conséquent celui de la pastorale d'ensemble, mais avec un périmètre plus restreint que pour la zone humaine, jugée trop large : « Le secteur pastoral est l'unité de concertation pastorale ; il correspond à une unité humaine élémentaire définie par un certain nombre de critères dont les suivants : - le secteur pastoral doit être assez large pour ressaisir une part importante de la vie sociale d'une population, ce qui n'est plus possible à l'échelon d'une paroisse, aussi bien à la campagne qu'en ville ; le secteur pastoral doit demeurer assez proche des personnes et des communautés locales, ce qui n'est pas possible à l'échelon de la zone humaine dans laquelle l'unité de base s'insère [...] »<sup>2111</sup>. La création des secteurs pastoraux s'inscrit enfin dans les travaux du Conseil du presbyterium en vue d'améliorer le travail sacerdotal<sup>2112</sup>. En particulier, il est prévu que les prêtres soient impliqués dans le processus de nomination des responsables de secteur<sup>2113</sup>.

La création de secteurs pastoraux n'est donc pas pensée comme un énième découpage ecclésiastique pour ajuster limites communales et frontières paroissiales. Au contraire, elle est mise directement en relation avec les efforts de réflexion dans le diocèse « sur les réalités de la grande ville »<sup>2114</sup>. Les archiprêtres en particulier souhaitent en faire un levier pour saisir l'unité de l'agglomération au moment où se dessinent les contours d'une communauté

---

<sup>2111</sup> *Église de Lyon* du 23 mai 1969.

<sup>2112</sup> *Idem*.

<sup>2113</sup> « Vers des secteurs pastoraux », *Église de Lyon* du 18 juillet 1969.

<sup>2114</sup> « À propos des secteurs pastoraux », *Église de Lyon* du 3 octobre 1969.

urbaine. Quelles structures diocésaines garder, lesquelles inventer ? Comment surtout parvenir à les relier entre elles ? Dans les espaces urbains, c'est le quartier qui servira de calque pour la délimitation des secteurs. Mais le Conseil du presbyterium alerte les responsables diocésains sur le problème essentiel de l'échelle à laquelle est conduite la pastorale : à l'Archevêché qui admet que le dispositif des secteurs pastoraux est plus lent à se mettre en place pour l'agglomération qu'en zone rurale, les archiprêtres expliquent qu'il faut dépasser cet antagonisme ville-campagne car l'agglomération elle-même est débordée par des problématiques désormais régionales. La nature de l'urbanisation devient par conséquent un enjeu politique entre l'Archevêché et une partie des prêtres du diocèse. La définition de la ville et de ses contours influence directement le contenu et les conditions d'exercice de la mission. À la fin de l'année 1969, ces discussions prennent une envergure nationale lorsque l'« Assemblée évêques-prêtres » de Lourdes décide la création des Unités Pastorales Nouvelles (UPN).

## 2. Les UPN : le nouveau nom des secteurs pastoraux

Le texte voté par l'Assemblée de Lourdes qui accepte « la mise en place progressive de nouvelles unités pastorales répondant aux nécessités de la mission »<sup>2115</sup> ressemble fort à la description que le diocèse de Lyon a diffusée pour la création de « secteurs pastoraux » quelques mois auparavant. Unités de concertation, devant en particulier faciliter les initiatives et la responsabilité pastorale, elles correspondent à des ensembles humains dans un périmètre périlleux à établir : il faut les définir de façon assez large (sociologiquement et géographiquement) pour là encore « ressaisir une partie importante de la vie sociale », mais tout en gardant une proximité avec les personnes et les communautés humaines ; lieux de la collaboration habituelle et organique des laïcs, religieux, religieuses, prêtres et évêques, elles doivent également intégrer un certain nombre de fonctions assumées traditionnellement par la seule paroisse ou par les seuls mouvements apostoliques (sacrements, catéchèse, évangélisation)<sup>2116</sup>. De fait, les UPN remplacent les archiprêtres.

La mise en place des unités pastorales nouvelles ne se fait pas sans résistances. Plusieurs prêtres de l'archidiaconé Saint-Jean ne comprennent pas pourquoi les douze anciens

---

<sup>2115</sup> « Lourdes 1969, l'Assemblée évêques-prêtres (6-8 novembre) », *La Documentation catholique*, 1552, 7 décembre 1969, col. 1064-1065, citation col. 1064.

<sup>2116</sup> « Unités Pastorales Nouvelles (extraits de la déclaration votée par l'Assemblée évêques-prêtres avant le scrutin sur les propositions pratiques) », *Église de Lyon* du 19 décembre 1969.

secteurs de 1964 puis les « secteurs pastoraux » esquissés en juillet 1969 seraient à nouveau remplacés par des UPN. Une partie du clergé dit se reconnaître pleinement dans les anciens secteurs, notamment ceux de Brotteaux-Guillotière, Villeurbanne, Lyon-centre, et Caluire-Croix-Rousse : à quoi bon casser ce qui fonctionne ?

L'archidiacre Maurice Delorme concède que ces anciens secteurs « semblent correspondre à une certaine unité » et ceux qui viennent d'être cités sont par conséquent reconduits comme échelons intermédiaires entre UPN et agglomération<sup>2117</sup>. D'où une situation boiteuse à partir du printemps 1970 : dans les réunions de mise en place des UPN siègent à la fois des « responsables "anciens secteurs" » et les « responsables déjà désignés de nouveaux "secteurs pastoraux" »<sup>2118</sup>. Cette situation se poursuit au moins jusqu'en mars 1971<sup>2119</sup>, c'est-à-dire malgré la publication officielle de la liste des vingt-et-une UPN de l'agglomération lyonnaise en janvier 1971. Cette liste est intéressante car elle est le fruit, sinon d'une négociation, au moins d'un arbitrage qui a pris en compte les réticences de certains prêtres. Il n'est pas toujours question d'Unités Pastorales Nouvelles mais seulement d'« unités pastorales ». En outre, ces vingt-et-une UPN sont réparties en neuf groupes sans dénomination, qui correspondent en fait aux anciens secteurs territoriaux de 1964. Mais ces groupes ou anciens secteurs sont eux-mêmes morcelés en plusieurs unités pastorales. Ainsi, l'ancien secteur de Caluire-Croix-Rousse est divisé en deux, ceux de Brotteaux-Guillotière et de Villeurbanne en trois, comme l'indique le tableau ci-dessous :

---

<sup>2117</sup> « Unités pastorales nouvelles », *Église de Lyon* du 23 janvier 1970.

<sup>2118</sup> « Rencontre des archiprêtres de l'archidiaconé Saint-Pierre ...et des "responsables" de l'archidiaconé Saint-Jean », *Église de Lyon* du 1<sup>er</sup> mai 1970.

<sup>2119</sup> Cas d'une réunion annoncée dans « Lyon - Communauté urbaine », *Église de Lyon* du 22 janvier 1971.

Fig. 20 : Les unités pastorales de l'agglomération lyonnaise en janvier 1971 (entre parenthèses : nombre de prêtres pour chaque unité pastorale)<sup>2120</sup>.

*Centre* : 2 UPN, Centre nord (29) et Centre sud (16)  
*Croix-Rousse* : 2 UPN, Croix-Rousse (35) et Caluire (17)  
*Monplaisir* : 3 UPN, Bron (15) et 2 « encore inorganisées » (41)  
*Guillotière-Brotteaux* : 3 UPN : Guillotière (26), Part-Dieu (19), Brotteaux (29)  
*Colline Écully* : 3 UPN : Sainte-Foy-Francheville (11), Saint-Just-Ménival-Tassin (20) et Écully (20)  
*Oullins-Givors* : 1 UPN : Oullins (21)  
*Vaise* : 1 UPN, Vaise (15)  
*Villeurbanne* : 3 UPN, Villeurbanne-Nord (24), Villeurbanne-Sud (30) et Est de Villeurbanne (16)  
*Lyon-Est* : 3 UPN : Etats-Unis - Grand Trou - Gerland (20), Vénissieux-Saint-Priest (18) et Saint-Fons-les Minguettes (15)

Il reste que cette nouvelle répartition des tâches pastorales dans l'agglomération lyonnaise persiste à exaspérer une partie du clergé diocésain, qui rechigne à se constituer en nouvelles équipes. L'archidiacre Maurice Delorme doit ainsi user de pédagogie et de diplomatie pour vaincre les réserves de ses confrères. Ce qui d'après lui relève encore une fois d'un problème de langage ne doit pas occulter l'essentiel : « Les Unités pastorales de Lyon : ce sont les nouveaux secteurs pastoraux ou encore les équipes sacerdotales aux ministères diversifiés telles qu'elles essaient de se constituer. Si c'est une meilleure manière de travailler entre prêtres, entre tous les prêtres, ne chicanons pas sur les hésitations du vocabulaire : secteur pastoral ? Unité pastorale ? Pourvu que la volonté de travailler à tous les échelons entre laïcs, religieux et religieuses, prêtres, reste première ! »<sup>2121</sup>. Un questionnaire sur les UPN est par ailleurs envoyé aux prêtres pour qu'ils puissent s'exprimer sur la question. Il en ressort que sous la même expression, chacun entend des réalités différentes. En particulier, le dépouillement effectué par le vicaire général Delorme montre que la mise en place des UPN a été freinée notamment par un refus de la bureaucratie chez les prêtres : les structures nouvelles ne sont parfois pas reconnues ; elles sont jugées inefficaces, lourdes et inadaptées au réel, sans instance de dialogue. L'archidiacre y voit en partie la marque d'un certain conservatisme fait d'inertie et de frilosité face à la nouveauté et la prise de responsabilités,

<sup>2120</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Unités pastorales de Lyon », 9 janvier 1971.

<sup>2121</sup> « Lyon communauté urbaine », par le père Maurice Delorme, *Église de Lyon* du 22 janvier 1971.

surtout lorsque celles-ci se drapent dans un habillage institutionnel inédit. Parmi les autres causes des résistances, le père Delorme relève des tensions entre membres du clergé ; de plus, l'Action catholique spécialisée craint d'être marginalisée par les UPN. Pour les prêtres exerçant leur charge dans l'agglomération, s'ajoute enfin l'expérience de la complexité de la grande ville qui paraît inhiber les efforts pastoraux<sup>2122</sup>. En 1974, l'appellation « UPN » est abandonnée pour revenir au terme plus classique de « secteur », alors même que le découpage reste inchangé<sup>2123</sup>.

Il est enfin utile de souligner que la création des UPN n'est pas sans lien avec l'échec du Conseil du presbyterium dans le diocèse de Lyon au début des années 1970, dont il paraît nécessaire de rappeler quelques éléments d'histoire<sup>2124</sup>. Les délégués élus pour la première session de mars 1968 sont issus de trois « sources » possibles de suffrage : la première rassemble les prêtres insérés dans les paroisses ; la seconde concerne les prêtres engagés dans les mouvements, les services diocésains ou l'enseignement catholique, c'est-à-dire plus particulièrement attachés à des fonctions ; la troisième n'est pas un vote, mais la désignation de prêtres par l'archevêque (un tiers des délégués). François Odinet évoque des « discussions difficiles et parfois agitées » lors des séances, en raison notamment de l'opposition entre prêtres attachés à une conception territoriale de la paroisse (issus très majoritairement de la première source de suffrage) et ceux davantage préoccupés d'une pastorale des milieux (deuxième source).

Lors de la session des 26-27 mars 1968 est élu pour trois ans un Conseil provisoire de quinze délégués, présidé par l'archevêque, chargé en particulier de définir la loi électorale pour le renouvellement du Conseil du presbyterium. Ce n'est qu'en mai 1972 que le projet est adopté, ce qui témoigne de vifs débats au sein du Conseil provisoire. Cette loi électorale institue deux collèges pour les élections : dans le premier, on vote désormais par UPN ; dans le second, par « unité de ministères » pour les prêtres qui ne font pas partie d'une UPN. Néanmoins, beaucoup de prêtres ont un double ministère et peuvent choisir le collège dans lequel ils sont électeurs. Cette loi électorale, complexe, s'avère inapplicable. L'archevêque décide d'ajourner les élections et redéfinit de manière floue les perspectives de représentation du clergé au sein des instances diocésaines : « Commencer par travailler au niveau des archidiaconés, ne pas abandonner le principe d'une représentation autre que territoriale, garder

---

<sup>2122</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Réponses à la grille sur les UPN », sans date.

<sup>2123</sup> « Restructuration de l'Église dans l'agglomération lyonnaise », *Église de Lyon* du 29 septembre 1988.

<sup>2124</sup> Ce paragraphe s'inspire du remarquable travail de François Odinet, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard...*, *op. cit.*

la perspective, à plus ou moins long terme, de la réunion du Conseil du presbyterium diocésain »<sup>2125</sup>. Les archidiaconés doivent s'organiser selon les modalités qui leur paraissent les plus appropriées. Il semble en réalité qu'aucune instance n'est alors constituée. Les archidiaconés ne disposent pas auprès d'eux d'une véritable instance de consultation des prêtres, ni d'une assemblée qui permette la coordination des secteurs pastoraux. Le Conseil du presbyterium n'est donc plus qu'une coquille vide au milieu des années 1970<sup>2126</sup>.

La mise en place des UPN intervient donc dans un contexte politique diocésain particulièrement tendu, qui a peut-être contribué à en masquer la visibilité. Il en va un peu différemment pour la réorganisation apostolique du Centre-Est et avant tout pour sa principale réalisation, l'érection du diocèse de Saint-Étienne.

## **B. URBANISATION ET RÉORGANISATION DE LA RÉGION APOSTOLIQUE CENTRE-EST**

La recomposition de la région apostolique du Centre-Est dont fait partie le diocèse de Lyon s'inscrit en effet, comme les UPN, dans la volonté des autorités diocésaines d'adapter l'Église et ses structures aux réalités humaines. Ces projets sont à replacer dans le contexte d'une mise en application par l'épiscopat français des mesures conciliaires. En particulier, les évêques de la région Centre-Est s'appuient sur le décret *Christus Dominus* déjà évoqué pour justifier les modifications des limites des diocèses : « En ce qui concerne les délimitations des diocèses, le Concile décrète que, dans la mesure où le bien des âmes l'exige, on procède, avec prudence et au plus tôt, à leur juste révision : par division, démembrement ou union, par modification des frontières ou fixation d'un lieu plus approprié pour le sièges épiscopaux ; enfin, surtout dans le cas de diocèses composés de grandes villes, par une organisation intérieure nouvelle »<sup>2127</sup>. L'Église considère ici le phénomène d'urbanisation à l'œuvre à une échelle avant tout régionale : la densification croissante des diocèses et la métropolisation qui l'accompagne - même si l'expression n'est pas encore utilisée - doivent inciter les

---

<sup>2125</sup> *Église de Lyon* du 18 mai 1973, cité par François Odinet, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard...*, op. cit., p. 141.

<sup>2126</sup> Idem.

<sup>2127</sup> Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église » (*Christus Dominus*) promulgué le 28 octobre 1965, § 22, cité dans la « Déclaration commune des évêques d'Autun, Belley, Grenoble, Lyon, Viviers sur une modification éventuelle des structures actuelles de ces diocèses », reproduit dans *Église de Lyon* du 20 février 1970.

responsables religieux à remanier l'architecture générale des territoires dont ils ont la charge. Dans la région apostolique du Centre-Est, cette demande se concrétise par deux réalisations principales : la création de la « zone pastorale interdiocésaine de la vallée du Rhône » et l'érection du diocèse de Saint-Étienne.

## 1. La zone pastorale interdiocésaine de la vallée du Rhône

Cette structure originale trouve son origine dans la prise de conscience par les évêques de Valence, Viviers, Grenoble et Lyon d'une imbrication géographique de problématiques pastorales similaires autour du complexe industriel (chimique notamment) de Péage-de-Roussillon. « Les frontières des diocèses cloisonnaient et éparpillaient le travail pastoral là où la vie réelle des gens convergeait vers ce centre industriel unique », se souvient Mgr Gabriel Matagrín, ce que confirme une étude sociologique réalisée par le père Roger Daille aux Facultés catholiques de Lyon<sup>2128</sup>. Le statut particulier de cet espace commun à quatre diocèses est reconnu officiellement par une charte signée en janvier 1967 par Mgrs Villot (Lyon), Maziers (évêque auxiliaire de Saint-Étienne), Fougerat (Grenoble), Vignancour (Valence) et Hermil (Viviers). Le vicaire général de Grenoble Didier-Léon Marchand, futur évêque de Valence, a été la cheville ouvrière de cette réalisation<sup>2129</sup>. Pensée comme instance de collaboration entre prêtres, religieux et laïcs, cette zone est confiée à partir de 1967 à une équipe dite « de coordination » sous la direction de Mgr Gabriel Matagrín<sup>2130</sup>. Certains des animateurs de la zone - dont Mgr Matagrín - voyaient dans la mise en place de cette zone une première étape vers l'érection d'un diocèse de Vienne-La Tour-du-Pin dans le Nord-Isère. Le projet global consistait en une réorganisation de l'ensemble de la région lyonnaise avec des diocèses suburbicaire sur le modèle francilien. L'échec de ce projet serait à mettre au compte d'un refus du cardinal Renard et d'une grande partie du clergé viennois<sup>2131</sup>. L'érection d'un diocèse dans le Nord-Isère n'était en tout cas « pas réalisable présentement » d'après les évêques concernés qui s'appuient sur une « consultation » réalisée en mars 1970<sup>2132</sup>.

---

<sup>2128</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 71-73.

<sup>2129</sup> Idem. Gabriel fait une erreur : Charles Vignancour est déjà à cette date archevêque coadjuteur de Bourges.

<sup>2130</sup> « Communiqué des évêques concernés par la zone pastorale de la vallée du Rhône (zone interdiocésaine) », dans *Église de Lyon* des 17-24 juillet 1970.

<sup>2131</sup> Gabriel Matagrín, *Le Chêne et la Futaie...*, *op. cit.*, p. 73.

<sup>2132</sup> « Communiqué des évêques concernés... », *op. cit.*

## 2. L'érection du diocèse de Saint-Étienne

### a) Les justifications : l'urbanisation du diocèse de Lyon

La création du diocèse de Saint-Étienne est officialisée par décision pontificale le 26 décembre 1970. Il comprend les arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison, sous la responsabilité de Mgr Paul-Marie Rousset, déjà en charge de la région stéphanoise au titre d'évêque auxiliaire de Lyon.

Les justifications avancées par l'Archevêché portent directement sur les conséquences d'une forte croissance urbaine dans la région. Est rappelé en premier lieu le rattachement administratif en 1967 des communes de l'Isère et de l'Ain au département du Rhône. L'Archevêché prend acte du fait que « manifestement l'agglomération lyonnaise déborde de plus en plus sur les territoires voisins. La vie des diocèses ne peut manquer de tenir compte d'un tel mouvement d'urbanisation »<sup>2133</sup>. D'autant que celui-ci se généralise sur le territoire diocésain et ses marges : Roanne, Saint-Étienne, Grenoble, la vallée du Rhône tendent à devenir des ensembles humains avec leur vitalité propre. Or, le concile Vatican II a rappelé la nécessité pour les évêques de favoriser la communion de leurs diocésains et d'animer la pastorale au plus près d'eux. Seul un diocèse « à taille humaine » permet ce travail apostolique<sup>2134</sup>.

L'officialisation par Paul VI de la création du nouveau diocèse confirme cet argumentaire fondé sur une analyse de géographie urbaine en évoquant explicitement l'urbanisation du diocèse et l'autonomie pastorale qui en résulte pour la région stéphanoise, du fait d'une densité de population suffisante : « L'archidiocèse de Lyon avait jusqu'à présent des limites convenables, compte tenu de ses réalités sociales, de l'étendue de son territoire et de l'importance de sa population. Mais, à l'époque actuelle, en divers endroits de la région de Lyon, des villes et des agglomérations se sont développées ou se sont implantées. Il en résulte que, dans une évolution générale, des communautés humaines se sont établies qui, vivant de leur vie propre, sont capables de constituer une église locale, c'est-à-dire un diocèse. Il peut y

---

<sup>2133</sup> « Aménagement des diocèses de la région lyonnaise et érection du diocèse de Saint-Étienne, par les évêques de Belley, Grenoble, Lyon », *Église de Lyon* du 5 mars 1971.

<sup>2134</sup> Idem.

avoir là un évêque, lequel, suivant ce qu'a demandé le Concile, sera le responsable de l'apostolat ; il pourra rencontrer et connaître plus facilement les fidèles qui lui seront confiés et les aider à vivre de la vie de l'Église »<sup>2135</sup>. Les conditions sont donc réunies pour la création d'un nouveau siège épiscopal. Bien que l'urbanisation de la région stéphanoise ne soit pas au cœur de notre travail, il a paru utile de donner les grandes étapes de la procédure.

### *b) Les étapes du projet*

Peu près son arrivée à Lyon en 1967, le cardinal Renard met au travail une commission d'étude interdiocésaine qui s'appuie sur la documentation de l'OREAM de la métropole d'équilibre Lyon-Saint-Étienne-Grenoble et sur celle du Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées à la Loire (CRESAL). La Nonciature apostolique appuie ce projet. Au début de l'année 1969, un rapport est rendu aux évêques et une consultation des délégués des conseils presbytéraux des diocèses concernés est organisée. La création d'un siège épiscopal à Saint-Étienne fait partie d'un ensemble de mesures, dites d'« avant-projet », qui comprennent en outre l'érection éventuelle d'autres diocèses comme celui de Vienne-La Tour-du-Pin et de Roanne, ainsi que le rattachement de paroisses de l'Ain et de l'Isère au diocèse de Lyon. Cet avant-projet fait l'objet en février 1970 d'une diffusion avec questionnaire auprès de l'opinion publique, du clergé et des services et mouvements d'Église via la presse régionale. Après dépouillement de l'enquête en avril, les Conseils presbytéraux se prononcent à la mi-mai en faveur du projet de création d'un diocèse stéphanois<sup>2136</sup>. Les évêques proposent en juin une version amendée du premier avant-projet<sup>2137</sup>, laquelle est envoyée à Rome. Le transfert des pouvoirs de juridiction aux évêques intéressés est fixé au 30 mai 1971. Les prêtres des zones concernées ont cinq ans pour décider du lieu définitif de leur incardination<sup>2138</sup>.

Après 1971 et le détachement d'une partie du département de la Loire, le poids démographique et politique de l'agglomération lyonnaise se trouve donc renforcé dans le diocèse. C'est cette emprise et la réalité urbaine qui l'accompagne que l'archidiacre de Saint-

---

<sup>2135</sup> « Érection du diocèse de Saint-Étienne et changements de limites des diocèses de Belley, de Grenoble et de Lyon » décrétée par le pape Paul VI, reproduit dans *Église de Lyon*, 26 décembre 1970.

<sup>2136</sup> « Et la réorganisation diocésaine ? », *Église de Lyon* du 10 juillet 1970.

<sup>2137</sup> Seules sont maintenues les demandes de création d'un diocèse à Saint-Étienne et de rattachement des paroisses de l'agglomération lyonnaise devenues récemment rhodaniennes.

<sup>2138</sup> « Aménagement des diocèses de la région lyonnaise... », *op. cit.*

Jean, Maurice Delorme, souhaite voir davantage institutionnalisées dans la pastorale du diocèse, en prônant une plus grande coordination de l'apostolat à l'échelle de la grande ville.

## **C. LES TENTATIVES DE MISE EN PLACE D'UNE PASTORALE D'AGGLOMÉRATION**

### 1. Le contexte : les réflexions du groupe des Responsables pastoraux des grandes villes (RPGV)

Les tentatives de mise en place d'une pastorale pour l'agglomération s'inscrivent dans un mouvement plus vaste à l'échelle nationale de réflexion sur les modalités d'une action pastorale dans l'espace de la grande ville. En mars 1969, le Secrétariat de l'Épiscopat provoquait une rencontre nationale des vicaires généraux au titre de responsables pastoraux des « villes métropoles » : « Les villes métropoles font l'objet de multiples colloques et sessions d'études. Vous savez la complexité des problèmes pastoraux de ces grandes villes. Une rencontre entre vous pourrait permettre la collecte des questions les plus importantes, l'apport d'expériences diverses et peut-être l'amorce d'une certaine convergence des efforts ». Le terme « métropole » suscite immédiatement des réactions de la part des vicaires généraux concernés. Il effraie quelque peu les responsables religieux : « La dimension "métropole" est encore trop floue, trop neuve au plan économique, administratif, pour que notre pastorale soit déjà en prise sur cette réalité qui émerge à peine »<sup>2139</sup>. L'expression plus modeste et plus courante de « grande ville » est préférée. Ce groupe, « approuvé, sans statut officiel, dans une grande liberté d'expression et de recherche », se réunit régulièrement : quatorze fois en cinq ans, entre mars 1969 et mars 1974. À partir de mars 1973, un rythme satisfaisant de deux sessions annuelles de deux jours est trouvé<sup>2140</sup>. À cette date également, le cercle de réflexion s'élargit aux responsables pastoraux de toutes les grandes villes, métropoles ou non, de plus de 200 000 habitants. Les diocèses qui envoient un vicaire général à Paris pour ces sessions sont donc, en mars 1973 : Paris, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Nice, Toulon, Marseille,

---

<sup>2139</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

<sup>2140</sup> Les Archives diocésaines de Lyon (fonds Delorme et Louis Boffet) gardent la trace de ces rencontres RPGV jusqu'en novembre 1977.

Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille, Cambrai, Nancy, Metz et Strasbourg<sup>2141</sup>. À ces prêtres s'ajoutent le chanoine Boulard et quatre évêques. La liste ci-dessous détaille le nom et ponctuellement le parcours des RPGV en mars 1973 :

Fig. 21 : Liste des Responsables pastoraux des grandes villes en novembre 1973<sup>2142</sup>.

	<u>Vicaires généraux</u>	
	Jean Bohn <sup>2145</sup>	NANCY
	Roger Bourrat	SAINT-ÉTIENNE
	André Cocaud	STRASBOURG
	Maurice Delorme	LYON
	Jacques Despierre <sup>2146</sup>	TOULOUSE
	Yves Eouzan	TOULON
	Philippe Guérin	MARSEILLE
	Alphonse Honoré	LILLE
	André Klein	GRENOBLE
	Albert Leparoux	NANTES
	Jean-Marie Loizillon	BORDEAUX
	Philippe Malandrin	ROUEN
	Robert Marion	GRENOBLE
	Maurice Reibel	METZ
	Louis Roul	NANTES
	Michel Saudreau <sup>2147</sup>	PARIS
	Fernand Boulard	PARIS
	Gérard Defois <sup>2148</sup>	PARIS
<u>Évêques :</u>		
- Mgr Gabriel Matagrin	GRENOBLE	
<u>Évêques auxiliaires :</u>		
Louis Boffet	LYON	
René Dupanloup <sup>2143</sup>	NICE	
Jean-François Motte <sup>2144</sup>	CAMBRAI	

Les séances de travail sont préparées par chaque vicaire général qui envoie un compte-rendu de son expérience au responsable des RPGV quelques jours avant la réunion. Les

<sup>2141</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes »..., *op. cit.*

<sup>2142</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis.

<sup>2143</sup> René Dupanloup (1923-1994) a été ordonné prêtre en 1946. Il est évêque auxiliaire de Nice entre 1970 et 1973. Il est choisi comme évêque auxiliaire de Belley-Ars (1973-1975), puis nommé évêque de ce diocèse (1975-1986).

<sup>2144</sup> Jean-François Motte (1913-2001) a été ordonné en 1938 dans l'ordre franciscain. Il est directeur du Centre pastoral des missions à l'intérieur (CPMI), et évêque auxiliaire de Cambrai depuis 1968. Il garde cette charge jusqu'en 1985.

<sup>2145</sup> Jean Bohn (1925-1991) a été ordonné en 1950. Nommé évêque de Rodez en 1974, il occupe sa charge jusqu'à sa mort.

<sup>2146</sup> Jacques Despierre (né en 1928) a été ordonné prêtre (dans la communauté du Prado) en 1952. Il fut l'évêque de Carcassonne entre 1982 et 2004.

<sup>2147</sup> Michel Saudreau (1928-2007) a été ordonné en 1953. Il fut évêque du Havre entre 1974 et 2003.

<sup>2148</sup> Gérard Defois (né en 1931) a été ordonné en 1956. Nommé évêque coadjuteur de Sens-Auxerre en 1990, il devient évêque de ce diocèse la même année. En 1995, il est nommé archevêque de Reims, puis archevêque de Lille de 1998 à 2008.

thématiques abordées envisagent le plus souvent la ville dans sa globalité, à partir d'expériences vécues sur le terrain, au croisement de questions sociologiques ou géographiques et d'interrogations pastorales.

Fig. 22 : Récapitulatif des principaux sujets à l'ordre du jour des réunions RPGV entre mars 1969 et décembre 1974<sup>2149</sup>.

10 mars 1969	Présentation de quelques villes (dont Lyon) et inventaire de quelques questions à traiter
16 juin 1969	Le centre-ville. Exposé du père Klaine
18 novembre 1969	La pastorale des centres-villes. Unités de travail à la base (Mgr Motte)
4 février 1970	Mise en place des UPN dans nos villes
26 mai 1970	Les réalités collectives dans nos villes, à partir de deux expériences : Nantes, Metz ; prise en charge apostolique ; les nominations ; une liste de pistes à explorer
4 novembre 1970	L'équipe animatrice du centre-ville
24 février 1971	Projets... Visées... priorités
19 mai 1971	« Projet pastoral » (expériences de Grenoble, Strasbourg, Marseille) ; information sur le tourisme
14 mars 1972	La ZUP et les villes satellites ; information sur la rencontre de Strasbourg
6 juin 1972	L'archidiacre et la ZUP
20 novembre 1972	Idem
5-6 mars 1973	Le rôle de synthèse du RPGV
26-27 novembre 1973	Les communautés chrétiennes diversifiées de la grande ville
18-19 mars 1974	Les phénomènes nouveaux dans la grande ville
2-3 décembre 1974	« Déclergification » ou « promotion du laïc ? »

Deux responsables diocésains représentent Lyon lors de ces rencontres, l'archidiacre de Saint-Jean Maurice Delorme et l'évêque auxiliaire Louis Boffet. Le premier a été nommé par le cardinal Renard vicaire épiscopal pour l'est de Lyon en 1969, puis archidiacre de Lyon et de son agglomération en 1970. C'est également à cette date que le second a remplacé Mgr Matagrín après sa nomination au siège épiscopal de Grenoble. Né en 1921 à Chauffailles (Saône-et-Loire), ordonné prêtre en 1947, Louis Boffet est d'abord nommé vicaire à la cathédrale d'Autun. Aumônier du lycée en juin 1951, il est également chargé de la JEC et de la JECF de Saône-et-Loire. Trois ans plus tard, il devient aumônier diocésain de l'Action catholique rurale. En avril 1963, il obtient la cure de Louhans et est promu responsable de la

<sup>2149</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, Secrétariat général de l'Épiscopat, « table des matières des sujets abordés aux rencontres des RPGV ». Les intitulés sont repris sans modifications.

zone pastorale de la Bresse, de Chalon et de Mâcon, avec leurs zones urbaines et rurales. Il a également été choisi par les vicaires généraux de la région apostolique du Centre-Est comme responsable de leur équipe de travail<sup>2150</sup>.

Nommé secrétaire général de la pastorale par le cardinal Renard, Louis Boffet est donc chargé de la coordination de la pastorale diocésaine. Cette mission épiscopale porte en particulier sur la mise en place des UPN, sur le bon fonctionnement des services diocésains et sur « la recherche en vue d'un futur Conseil de pastorale ». Il est plus spécialement affecté à la résolution des problèmes touchant les archidiaconés du Rhône et leurs relations réciproques, « étant donné l'importance de l'agglomération lyonnaise et son influence sur l'ensemble du département »<sup>2151</sup>. Il est à noter cependant que sa fonction exacte reste floue : « Le contenu de la fonction de coordination se précisera à la lumière de l'expérience »<sup>2152</sup>, ce qui en dit long sur la perplexité et l'indétermination de l'archevêque sur la nature des travaux à engager pour fonder une véritable pastorale urbaine.

Ces deux responsables diocésains sont à l'origine du projet de pastorale d'agglomération initié à partir de 1970. En février, alors qu'il n'est pas encore évêque auxiliaire, le père Boffet organise une session pour les animateurs de zone de toute la région apostolique du Centre-Est<sup>2153</sup>. Au cours de cette journée sont étudiés les phénomènes d'interdépendance géographique à toutes les échelles : entre une métropole et sa région, entre départements, entre villes et campagnes. À l'aide d'un partage d'expériences dans l'espace urbain, un travail d'approfondissement est engagé sur « une pastorale de zone qui se cherche » et « la prise de conscience, ensemble, d'une réalité régionale »<sup>2154</sup>. La réflexion est loin d'être aboutie et n'obéit que très peu à des schémas préétablis : un empirisme érigé quasiment en ligne de conduite préside aux débats.

Quelques mois plus tard, ces réflexions se concrétisent dans le projet d'une pastorale urbaine dans le diocèse de Lyon. Le 24 décembre 1970, est organisée une première réunion autour d'un « projet pastoral de l'agglomération lyonnaise ». Autour de Mgr Boffet, de Maurice Delorme et du père Dunand (chargé de l'apostolat des laïcs dans le diocèse), il s'agit de « débroussailler » cette question en partant de ce qui existe déjà : les aumôneries des différents secteurs de la vie collective (hôpitaux, écoles, Action catholique), et les pastorales

---

<sup>2150</sup> « Mgr Louis Boffet est nommé évêque à Lyon », *Église de Lyon* du 3 juillet 1970. En 1975, il est nommé évêque coadjuteur de Montpellier, puis évêque du même diocèse entre 1976 et 1996. Il est décédé en 1997.

<sup>2151</sup> « La charge épiscopale de Mgr Boffet », *Église de Lyon* du 3 octobre 1970.

<sup>2152</sup> Idem.

<sup>2153</sup> « Mgr Louis Boffet est nommé évêque à Lyon », *Église de Lyon* du 3 juillet 1970.

<sup>2154</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1516, programme de la session régionale des animateurs de zone de la région apostolique Centre-Est, 25 février 1970.

spécifiques (migrants, catéchuménat, temporel de l'Église), afin de mettre en commun les visions d'ensemble de la grande ville. L'objectif est de susciter une pastorale « qui tienne compte effectivement de l'unité et de la globalité de l'agglomération lyonnaise ».

De nombreuses pistes sont proposées, qui montrent que l'urbain est pensé dans un sens très large : les actions envisagées concernent des groupes professionnels particuliers (commerçants, professions libérales, monde de la banque), des territoires (centre-ville et nouveau centre tertiaire, ZUP et grands ensembles), des populations reléguées dans l'espace urbain (malades, marginaux, vieillards) ou encore des engagements sans lien direct apparent avec l'urbanisation (action pour la paix, engagements politiques, presse et moyens de communication sociale, liturgie et pastorale sacramentelle). Un inventaire à la Prévert en somme, qui mêle des préoccupations propres à la vie d'une entreprise ou d'une branche industrielle (« Berliet », « la Chimie ») à une attention particulière pour l'émergence des « petits groupes et communautés de foi » en recherche à Lyon. L'archidiacre explique le sens de la démarche : « Nous voulons saisir l'agglomération lyonnaise dans son unité, dans son ensemble, à partir d'aspects fonctionnels et sociologiques. Remettre de l'ordre dans la liste (à compléter) devrait faire entrevoir les nervures d'un projet pastoral pour Lyon »<sup>2155</sup>.

Il s'agit donc bien de partir de données préexistantes. Le but n'est pas tant de créer ou d'inventer que de faire émerger des représentations qu'une spécialisation nécessaire mais insuffisante cache aux responsables diocésains. De ce point de vue, le projet Delorme-Boffet est en phase avec la ligne suivie par le groupe des RPGV : le responsable pastoral de grande ville est celui qui dévoile, il rend palpable et distinct ce qui était enfoui et confus. Il met à jour des éléments communs dans le foisonnement d'activités et de réflexions qui sont le lot quotidien des pastorales spécialisées. Il rend visible et met en perspective ce qui relève traditionnellement d'une action géographiquement ou sociologiquement située et limitée. Pour Fernand Boulard qui fait la synthèse des travaux des sessions RPGV, le vicaire général (ou l'archidiacre) en charge de l'agglomération est un « révélateur » : il aide chaque groupe « à élucider le non-exprimé pour percevoir richesses et limites »<sup>2156</sup>. C'est en tout cas à cette tâche de synthèse que vont se consacrer Louis Boffet et Maurice Delorme, en suscitant des groupes de travail souvent informels qui se recomposent au fil des réflexions menées et de l'audience rencontrée.

---

<sup>2155</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, lettre-type du vicaire général Maurice Delorme, 15 décembre 1970.

<sup>2156</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

## 2. Une première tentative de pastorale urbaine : le bulletin diocésain comme vecteur de visibilité et de dialogue dans la ville (janvier-mai 1971)

En janvier 1971, c'est-à-dire dans la lancée de la réunion du 24 décembre, Maurice Delorme propose de créer une nouvelle rubrique dans *Église de Lyon*, qui serait conçue comme un espace de diffusion d'informations et de dialogue au service d'une pastorale d'agglomération : « Cette rubrique aura la suite que vous lui ferez. Elle voudrait aider à un regard pastoral sur l'agglomération lyonnaise »<sup>2157</sup>. C'est donc une façon nouvelle et originale d'envisager le bulletin diocésain. Jusqu'ici, la fonction principale d'*Église de Lyon* était certes la diffusion de l'information, mais dans un sens exclusivement « descendant », de l'autorité diocésaine vers les prêtres du diocèse. Désormais, le bulletin diocésain peut favoriser la circulation de l'information, « verticalement » mais aussi « horizontalement », entre prêtres. Certes, l'Archevêché est toujours le maître d'œuvre, sur le plan matériel (la confection du bulletin) comme sur le plan doctrinal. Mais l'archidiacre souhaite créer une brèche dans cet espace clos et fortement centralisé qu'est le bulletin, pour en faire un outil de travail au service de la pastorale urbaine du diocèse. À ce titre, en suscitant une parole plus libre, il fait passer l'équipe de rédaction d'une fonction de censeur à celle de régulateur ou de modérateur.

Les sujets abordés au sein de cette rubrique intitulée « Lyon - Communauté urbaine » sont d'une grande diversité de contenu : mise en place des UPN, essor d'une pastorale des commerçants au sein de l'ACI, réflexions sur la notion de centre-ville, partage d'expériences de militants et de prêtres en monde ouvrier, annonce d'un plan comptable pour rationaliser la situation financière des paroisses urbaines. Une initiative est à souligner dans le cadre d'une « mutualisation » des ressources à l'échelle de l'agglomération : Maurice Delorme appelle chaque curé à lui faire parvenir un exemplaire des bulletins paroissiaux, inter-paroissiaux ou « toutes feuilles ronéotées et distribuées à la sortie des églises ». Le Centre diocésain d'information pourrait ainsi proposer une vue d'ensemble de la presse paroissiale à l'échelle de la grande ville. « C'est une vieille passion », explique l'archidiacre de Saint-Jean, « je crois à la presse et même à cette "petite" presse. Un jour ou l'autre la présentation de l'éventail de ces écrits - très lus, croyez-moi - ne serait pas sans intérêt »<sup>2158</sup>.

---

<sup>2157</sup> « Lyon - Communauté urbaine », *Église de Lyon* du 29 janvier 1971.

<sup>2158</sup> Idem.

Cette rubrique ouverte sur la vie pastorale de l'agglomération ne dure pourtant qu'un temps : après quatre apparitions entre janvier et mai 1971<sup>2159</sup>, elle disparaît du bulletin diocésain. Faut-il y voir l'échec d'une vision « urbaine » de la pastorale ? On peut en tout cas rapprocher cette tentative avortée du constat que dresse le chanoine Boulard des difficultés rencontrées par les RPGV pour convaincre leurs confrères du bien-fondé de leur démarche. Susciter une équipe sacerdotale qui « pense » la pastorale de la ville se heurte en effet à des problèmes de méthode ainsi qu'à des difficultés liées aux représentations. Sur le plan méthodologique, comment éviter le simple inventaire des réalités collectives ? Quelles réalités globales choisir dans la pluralité des expériences vécues dans le diocèse, qui échappent à la seule addition des pastorales de milieux ? Quant aux représentations, elles sont étroitement liées à l'histoire et à la sociologie du militantisme catholique : le RPGV comme l'archidiacre véhiculent une image d' « homme du territorial », c'est-à-dire en accord avec une conception de la paroisse centrée sur des démarches religieuses traditionnelles (pratique régulière, participation au réseau de charité et d'animation autour du curé). Chantre d'un pluralisme qui passe pour aseptisé et faussement neutre pour les tenants d'une pastorale des milieux, l'archidiacre a la lourde tâche de favoriser la communication, opportunément et loyalement, entre groupes divergents, tout en maintenant une cohérence et un droit de critique à partir d' « orientations prioritaires »<sup>2160</sup>. Rendre compatibles entre elles des façons de vivre différemment l'Évangile, ne pas choisir entre la masse et les militants, chercher les moyens d'une présence d'Église sans collusion avec les laïcs, chrétiens ou non, qui travaillent à l'aménagement de la ville : la tâche paraît immense et quasiment insurmontable pour un responsable diocésain isolé, et le bulletin diocésain apparaît comme un outil bien dérisoire.

Car la mise en place d'une pastorale urbaine croise l'ensemble des enjeux ecclésiaux du début des années 1970 : crise de l'autorité des évêques, épuisement d'un modèle militant, émergence de nouvelles formes d'expériences collectives de foi, difficultés croissantes à discerner des lignes claires dans le foisonnement des initiatives à la base. Les problématiques du temps ne sont pas seulement celles de l'Église, mais aussi celle d'un tournant dans l'histoire de la société française : début de la crise économique, dénonciations tous azimuts de la consommation et des modèles culturels dominants dans la suite des événements de Mai, émergence d'une société de l'information, critiques sur la censure des médias officiels<sup>2161</sup>.

---

<sup>2159</sup> *Église de Lyon* des 22 janvier, 29 janvier, 5 février et 28 mai 1971.

<sup>2160</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

<sup>2161</sup> Pour une vue d'ensemble, voir par exemple *1966-1996 : la passion des idées*, *Le Magazine littéraire*, hors-série n°1.

Maurice Delorme et Louis Boffet tentent de susciter un nouvel élan sur la question d'une pastorale urbaine à partir d'une réflexion sur les ZUP de l'agglomération lyonnaise en novembre 1972. Il s'agit dans leur esprit de faire prendre conscience du phénomène « grande ville » par le biais des grands ensembles. C'est par le détour par les marges de la ville que l'Église peut peut-être espérer construire une pastorale urbaine.

### 3. La rencontre des ZUP de l'agglomération lyonnaise du 16 novembre 1972

La rencontre organisée par Maurice Delorme le 16 novembre 1972 est présentée aux participants comme une « réflexion pastorale entre prêtres, religieuses et laïcs » du quartier de la Duchère et des ZUP des Minguettes (Vénissieux), de Rillieux-la-Pape et de Vaulx-en-Velin. Elle s'insère dans le cadre de réflexion des RPGV, qui ont consacré deux sessions aux phénomènes des ZUP, les 14 mars et 6 juin 1972. En quoi les grands ensembles intéressent-ils les vicaires généraux ?

#### *a) Les ZUP : un objet de recherche des RPGV en 1972*

Si « les ZUP sont souvent à la périphérie de la ville, leur problème n'est pas périphérique dans la pastorale de la ville », expliquent les RPGV<sup>2162</sup>. Qu'est-ce qui fait « problème » pour les responsables pastoraux ? Deux axes de recherche retiennent plus particulièrement l'attention des RPGV. Le premier concerne la place des lieux de culte dans ces quartiers neufs. Les vicaires généraux se prononcent en faveur du maintien des églises et chapelles dans les ZUP, pour plusieurs raisons : les populations immigrées espagnoles et portugaises qui peuplent de plus en plus ces espaces<sup>2163</sup> expriment une forte demande de lieu de culte et, « faute de réponse à leur attente, les sectes arrivent et les rassemblent. Une fois de plus, les pauvres sont abandonnés ». D'autre part, le lieu de culte est parfois le seul lieu de réunion dans le quartier, faute d'équipements collectifs. Il permet enfin l'indispensable pastorale sacramentelle. D'autant que, pour les RPGV, les mentalités seraient justement en

---

<sup>2162</sup>AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion... », *op. cit.* Les informations et citations de ce paragraphe sont tirées de l'analyse de cette source.

<sup>2163</sup> En fait, cette immigration s'est considérablement affaiblie au début des années 1970.

train de changer à partir de 1972 : après des attitudes de rejet systématique de tout lieu de culte, des équipes sacerdotales seraient plus nuancées. Ce constat mériterait d'être vérifié pour plusieurs diocèses urbanisés. Pour celui de Lyon en tout cas, cette date de 1972 ne constitue pas un tournant en la matière. Il y a dès lors, relèvent sans surprise les RPGV, une tension réelle entre l'Église « militante », qui veut faire une expérience missionnaire de vie nouvelle, et la « masse », davantage soucieuse d'un signe visible et d'un lieu de rassemblement.

Pourtant, de l'aveu même du chanoine Boulard, « on ne s'est pas bloqué sur le problème des lieux de culte, comme on l'eût fait il y a peu d'années » : la ZUP renvoie plus fondamentalement à des perspectives qui remettent en cause la façon d'envisager la ville. C'est précisément l'objet de la seconde problématique qui intéresse les RPGV : cette nouvelle forme d'urbanisme bouleverse les formes traditionnelles d'apostolat. La ZUP n'est pas une simple excroissance, elle concrétise l'ouverture de la ville sur l'extérieur. Elle la modifie en lui donnant une autre « tonalité ». Les conséquences sur la vie religieuse sont profondes : les nouveaux habitants, qui arrivent en masse, ont très peu de contacts avec la paroisse ; les mouvements d'Action catholique peinent à trouver une visibilité ; les religieuses montrent quant à elles un visage inédit : « pourquoi une certaine "fringale" de leur part pour la vie en petites communautés de ZUP ? ». Les discussions débouchent sur la nécessité de se mettre à l'écoute de ce qui se passe dans ces quartiers neufs. La rencontre des ZUP de Lyon prend place dans cette démarche.

### *b) Les ZUP de Lyon : un modèle pour une pastorale urbaine ?*

La réunion lyonnaise du 16 novembre se déroule à la Maison Saint-Joseph de Francheville en présence du cardinal Renard et des prêtres plus spécialement chargés dans le diocèse d'une pastorale d'agglomération, Mgr Boffet et le père Dunand. Les sociologues des Facultés catholiques, les pères Roger Daille et Maurice Blanc de la Fontaine, ont été également invités. Au total, la rencontre réunit soixante participants, parmi lesquels vingt-deux prêtres, un diacre, quatorze religieuses et vingt-trois laïcs, qui ont donc formé le groupe le plus important. Parmi eux, on trouve des militants ACO et CFDT, mais aussi des membres du groupe Vie Nouvelle, de l'ACI ou de l'association « Le Nid ». Tous sont engagés dans la vie de leur quartier : ils sont représentants de parents d'élèves, responsables de centres sociaux, de MJC et de comités de quartier, travailleurs sociaux, professeurs. Onze femmes,

dont dix occupent un emploi, sont présentes dans le groupe des laïcs. Deux au moins sont membres de « communautés de base ». Les religieuses sont catéchistes, enseignantes, « travailleuses familiales », infirmières ; une sœur pradosienne est caissière à mi-temps dans un grand magasin<sup>2164</sup>. Au total, il s'agit donc d'un public de chrétiens actifs (aux deux sens du terme), très insérés dans le tissu militant et associatif de leur quartier, souvent préoccupés par les questions de logement, d'urbanisme et d'aménagement<sup>2165</sup>. Les femmes (religieuses comprises) sont quasiment aussi nombreuses que les hommes (vingt-cinq contre trente-cinq).

Des monographies rédigées par certains de ces acteurs à la demande de Maurice Delorme ont été envoyées à chaque participant avant la réunion. Cependant l'essentiel doit se jouer dans des travaux en petits groupes autour d'un questionnaire large, susceptible de faire émerger une expérience plus qu'une doctrine, des récits plus qu'un discours normatif : « Vous, personnellement, qu'est-ce que vous vivez là ? Qu'est-ce que les gens de la ZUP vivent ? Qu'est-ce qui est donné comme "signes" de l'Église et qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce que vous percevez comme "pierres d'attente" pour l'Église ? »<sup>2166</sup>. Mais la force du nombre fait modifier l'ordre du jour : la séance plénière qui ne devait intervenir que lors de la dernière partie de la réunion occupe en fait quatre des cinq heures de la soirée<sup>2167</sup>, signe sans doute d'une demande très forte d'expression et de débat de la part des participants. Le titre du compte-rendu de Maurice Delorme, « Que s'est-il passé ? » est sans aucun doute à prendre dans un double sens : au-delà du résumé des faits, l'archidiacre marque son étonnement devant des débats et un climat fait d'écoute et de grande attente qui ont déconcerté les autorités diocésaines.

Ce qui frappe le plus les responsables diocésains, c'est à la fois la nouveauté et la vigueur d'un projet pour l'Église dans ces espaces. Celui-ci prend appui d'abord sur les laïcs, très présents dans les associations, « partout en contact avec des marxistes, et pas seulement dans les communes dont les municipalités sont communistes ». Ce que Madeleine Delbrêl faisait seule à Ivry se trouve démultiplié dans chaque quartier de grand ensemble. Dans son propre compte-rendu, Mgr Boffet note que « cette Église si mêlée à la vie, ne peut pas être une Église à base de prêtres, de religieuses. Enfouie en partie dans une population, tout

---

<sup>2164</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Roger Daille », « Rencontre de la Duchère, Rillieux, Les Minguettes et Vaulx-en-Velin », 1972.

<sup>2165</sup> Le diacre Guy Phili est président de la Confédération nationale des locataires, un des responsables CFDT de Rillieux est membre du Comité national du Logement, un habitant de Vaulx-en-Velin est conseiller social du PACT.

<sup>2166</sup> « Rencontre de la Duchère, Rillieux, les Minguettes et Vaux-en-Velin, le 16 novembre 1972, à la Maison Saint-Joseph de Francheville, "Que s'est-il passé?" », par Maurice Delorme, *Église de Lyon* du 15 décembre 1972.

<sup>2167</sup> Idem.

naturellement elle sera le fait de laïcs tout autant que des clercs ». Les interventions nombreuses des laïcs au cours de la réunion ont été pour lui une révélation<sup>2168</sup>. En outre, il n'y a pas d'Église préétablie dans le grand ensemble, c'est là un point fondamental de tout projet pastoral. Tout est à inventer. L'Église « est comme tout le monde : à trouver sa place, à se rendre présente à cet ensemble [...]. Ce sera donc une Église qui se construira avec ces hommes, ces femmes, ces jeunes, si divers, mais rassemblés par l'habitat, la solidarité, les servitudes ou les intérêts communs ; Église levain et non Église-bastion »<sup>2169</sup>. D'autre part, Maurice Delorme croit discerner « une certaine doctrine commune prêtres-religieuses-laïcs sur les "signes" de l'Église et sur les interrogations que ces "signes" posent. À noter que les lieux de culte, nombreux ici et moins là, n'ont pas été considérés comme les seuls "signes" de l'Église. Plus nettement encore, on peut parler d'une pensée commune sur les "pierres d'attente" de l'Église »<sup>2170</sup>.

Les réalités sociologiques et religieuses des grands ensembles sont-elles néanmoins transposables à l'échelle de toute l'agglomération ? Autrement dit, est-il légitime de bâtir une pastorale urbaine en prolongeant les lignes de force des ZUP à l'ensemble de l'archidiaconé Saint-Jean ? Pour Maurice Delorme, l'objectif semble atteint : une telle rencontre a permis de faire percevoir à tous les acteurs présents des éléments globaux communs à tous les grands ensembles de l'agglomération : l'extrême mobilité des populations ou l'importance de la vie de l'Église dans ces quartiers, qui ne se réduit pas à la question des lieux de culte. Sont en effet soulignés le recours à des catéchistes professionnelles et une péréquation financière défailante entre paroisses riches du centre et paroisses plus défavorisées de la banlieue lyonnaise, qui posent par conséquent le problème du « budget de l'évangélisation ».

Mgr Boffet est plus sceptique sur le transfert des problématiques des grands ensembles vers la ville toute entière. Car les grands ensembles eux-mêmes présentent une grande diversité de situations : « Il y a ZUP et ZUP : des points communs mais loin d'être identiques, il ne saurait y avoir 1 pastorale des ZUP ». De plus, sous les apparences d'un creuset et d'un brassage formidable de populations, la ZUP reste marquée profondément par les milieux de vie, qui donnent tout leur sens aux intuitions de l'Action catholique spécialisée<sup>2171</sup>. Le père

---

<sup>2168</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Notes d'écoute à la réunion des ZUP », par Mgr Louis Boffet, 16 novembre 1972.

<sup>2169</sup> Idem.

<sup>2170</sup> « Rencontre de la Duchère, Rillieux, les Minguettes et Vaux-en-Velin, le 16 novembre 1972, à la Maison Saint-Joseph de Francheville, "Que s'est-il passé?" », par Maurice Delorme, *Église de Lyon* du 15 décembre 1972.

<sup>2171</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Notes d'écoute à la réunion des ZUP », par Mgr Louis Boffet, 16 novembre 1972.

Dunand est du même avis : la permanence des milieux sociaux apparaît comme une évidence. À ce titre, l'espace de la ZUP n'est pas à considérer en soi, comme modèle ou base théorique pour une pastorale territoriale. Le grand ensemble est avant tout la concentration d'une *population*, dont les caractéristiques sociologiques dépassent et transcendent l'inscription spatiale d'un groupe humain. « Elle n'est pas seulement la pastorale d'une ZUP », explique le délégué à l'apostolat des laïcs, « mais de ses habitants, ressaisis dans la totalité de leur vie (souvent hors ZUP). Par exemple, il y a une forte concentration de monde ouvrier dans les ZUP ; il vit là des problèmes propres, mais il vit en solidarité de destin avec tout le monde ouvrier dans sa condition, ses aspirations et ses luttes »<sup>2172</sup>. Le père Dunand n'est donc pas partisan d'une approche globale qui ferait de la ville un tout uniforme. La segmentation des milieux est première, elle conditionne toute approche pastorale.

Dernier sujet de préoccupation qui a frappé les responsables diocésains présents : l'omniprésence du collectif, et plus particulièrement des enfants et des jeunes. « Tout le monde en a parlé. Ils grouillent dans vos ZUP, avec leur dynamisme, leur disponibilité, leur délinquance », écrit Mgr Boffet<sup>2173</sup>. Or, ceux-ci sont les grands absents de la rencontre du 16 novembre, et le père Dunand regrette qu'ils n'aient été invités<sup>2174</sup>.

Ces dissensions ont-elles cristallisé encore davantage des clivages entre pastorale des milieux et pastorale territoriale à la tête de l'Archevêché ? À notre connaissance, la rencontre des ZUP du 16 novembre 1972 n'a pas eu de suite particulière : elle n'a été suivie d'aucune autre réunion du même type. Il semblerait que Maurice Delorme ait préféré suivre l'actualité de l'Église : la déclaration « Pour une pratique chrétienne de la politique » de l'assemblée plénière des évêques réunie à Lourdes le 28 octobre 1972 est publiée au même moment. Elle constitue un moment important dans l'histoire récente de l'Église de France, car ce texte marque la reconnaissance officielle par l'épiscopat du pluralisme politique des catholiques en France<sup>2175</sup>. Or, l'idée des RPGV - qui est aussi plus précocement celle du vicaire général Delorme pour le diocèse de Lyon - va consister en un commentaire et une mise à l'épreuve de ce texte dans le champ de la pastorale urbaine, en élargissant le thème du pluralisme politique à celui des « communautés chrétiennes diversifiées dans une grande ville ».

---

<sup>2172</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Compte-rendu de la réunion de la rencontre Duchère-Rillieux-Les Minguettes-Vaulx-en-Velin », par le père Dunand, 16 novembre 1972.

<sup>2173</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Notes d'écoute à la réunion des ZUP », par Mgr Louis Boffet, 16 novembre 1972.

<sup>2174</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Compte-rendu de la réunion de la rencontre Duchère-Rillieux-Les Minguettes-Vaulx-en-Velin », par le père Dunand, 16 novembre 1972.

<sup>2175</sup> Sur le contenu de cette déclaration et sa portée dans le catholicisme français, voir Denis Pelletier, *La crise catholique...*, op. cit., p. 121-129.

#### 4. Une « équipe de travail pour l'archidiaconé Saint-Jean » (début 1973)

Dès février 1973, sans que l'auteur de l'initiative puisse être clairement identifié, une rencontre est organisée à la Maison Saint-Joseph de Francheville autour du thème « le responsable pastoral de grande ville devant tant d'options pastorales diversifiées ! »<sup>2176</sup>. Y participent - outre Maurice Delorme et Louis Boffet - quelques religieux, dont le jésuite d'Oncieu<sup>2177</sup>, des responsables des services diocésains, des prêtres de Lyon et deux sociologues. Cette « équipe de travail pour l'archidiaconé Saint-Jean » met en débat plusieurs points et approfondit la réflexion entamée par le tandem Boffet-Delorme dans d'autres groupes informels. On peut repérer quatre grandes questions.

Il est d'abord question des relations entre Église et société urbaine. L'idée s'impose que l'influence de l'Église dans la grande ville n'est pas déterminante. L'homme urbain est fabriqué d'abord par les mécanismes de la ville, ce qui revient à relativiser fortement l'emprise de l'institution ecclésiale sur une agglomération humaine : « Un certain nombre de phénomènes concernant l'Église d'aujourd'hui s'expliquent par ces mécanismes de la ville qui font l'homme urbain, par exemple : la mobilité, etc... À l'origine de ces phénomènes, ce n'est pas l'Église que nous trouvons, mais d'abord l'homme urbain, la société urbaine ». La conclusion est nette et oblige à repenser la place des chrétiens dans la société urbaine : l'Église elle-même est englobée dans cette société nouvelle. C'est la situation inverse de l'Occident médiéval où c'était les institutions et les mentalités religieuses qui structuraient pour une large part les sociétés. Maurice Delorme affirme : « Le monde religieux n'est pas un autre monde que le monde urbain ».

Le second point de consensus porte sur la dialectique entre expertise et prise de décision, ou entre « savoir » et « pouvoir » pour reprendre un vocabulaire foucauldien qui entre dans le débat public dans ces années-là précisément<sup>2178</sup>. Les participants estiment nécessaire

---

<sup>2176</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, « La Ville et l'Église dans la Ville », par Maurice Delorme, février 1973. Les informations et citations de ce paragraphe sont tirées de cette source.

<sup>2177</sup> Sans doute Eugène d'Oncieu de la Bâtie (1914-1993), affecté à Lyon après avoir été aumônier national de la JEC (1956-1958). Voir Christian Sorrel, « Oncieu de la Bâtie (famille) », dans Christian Sorrel (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 8. La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 311-313.

<sup>2178</sup> À partir de 1971, Michel Foucault s'intéresse de plus en plus explicitement au lien circulaire entre les régimes de vérités et les régimes de pouvoir dans le cadre de ses cours au Collège de France. Ces études seront

l'existence de deux « réseaux » complémentaires : celui des responsables et celui des experts. La fonction de ces derniers est à leurs yeux essentielle dans le monde urbain, tant les problèmes ecclésiaux submergent les milieux d'Église, notamment en ville : dépérissement de la paroisse, multiplication des individualismes de clocher, discrédit des structures, malaise des prêtres et des laïcs. « Dans le même temps, note Maurice Delorme, « on paraît avoir renoncé aux études sociologiques ! Connaître vraiment les phénomènes et mécanismes de la ville, de la société urbaine, serait un apport précieux au moment où nous sommes appelés à un perpétuel discernement de ce qui est vécu depuis 1968 surtout, de ce qui devient très différent, de ce qui naît... ». Mais comment articuler connaissance scientifique et pastorale ? Le débat qui courait dans les années 1950-1960 à propos des enquêtes de sociologie religieuse réapparaît sous d'autres formes, car les enjeux se sont déplacés. Ce n'est plus la méthode qui pose problème : l'enquête est acceptée car il est reconnu qu'elle ne se substitue pas à une théologie pastorale. De même, l'enjeu n'est plus le recensement des catholiques dans l'espace urbain, car la reconnaissance par Rome et les évêques français d'une pluralité d'options pastorales possibles rend moins centrale, au moins en apparence, la question des modalités de l'appartenance religieuse. Désormais, il s'agit de partir de la ville, et non des chrétiens, de son fonctionnement et de ses structures pour comprendre ce qui se joue pour l'Église et pour le pouvoir épiscopal. D'après Maurice Delorme, l'évêque aurait en effet tout à gagner de l'intégration d'un service de recherche capable de fonder un diagnostic. Ce que les sociologues présents à Francheville regrettent, c'est l'absence de réelle reconnaissance de leurs compétences dans le diocèse. Ils plaident pour un « droit de cité », pour une recherche en sciences sociales qui reste « libre » tout en étant « reliée à la fonction épiscopale ». Sans doute y-a-t-il contradiction dans les termes, ou du moins faudrait-il préciser la nature exacte de l'articulation entre savoir et pouvoir. Le rapport entre ces deux « régimes » est en tout cas au cœur des problématiques de pastorale urbaine pour les intervenants réunis à Francheville.

D'où l'acuité du troisième point, qui est plutôt un appel en direction du cardinal Renard : « Une conclusion : le plus urgent aujourd'hui pour Lyon est que la responsabilité pastorale, fonction épiscopale, fonction de synthèse, soit bien cernée comme le problème n°1... et non fluidifiée ! Cette fonction de synthèse comporte obligatoirement : un projet, dont le point de départ est cette agglomération, ces mondes et groupes humains, au sein desquels la Parole de Dieu est dite avant même qu'on perçoive la moindre expression ou structure ecclésiale ; une forme concrète en fonction de ce projet : l'équipe de travail que nous essayons

---

reprises et refondues dans *Surveiller et punir* (Paris, Gallimard, 1975) et *La Volonté de savoir* (Paris, Gallimard, 1976).

de mettre en place pour l'archidiaconé de Saint-Jean est une ébauche ; une certaine autonomie, etc.... ». Cette conclusion est lourde de sens : elle fait de la pastorale urbaine le principal enjeu de la vie pastorale diocésaine. Elle souhaite apporter une légitimité au travail entrepris par le tandem Boffet-Delorme depuis 1970, tout en se positionnant comme autonome ; elle pose le problème enfin de l'autorité du cardinal sur son diocèse et de son discernement pastoral. François Odinet a montré que la discrétion du cardinal Renard dans la presse sur les sujets d'actualité ou ses difficultés à faire appliquer ses directives ont pu conduire une partie des prêtres à le considérer comme un évêque faible. Ses choix pastoraux manquent de clarté et de visibilité, renforçant encore l'impression d'immobilité<sup>2179</sup>. Pour Maurice Delorme, prendre la mesure de la complexité de la grande ville ne suffit plus : c'est d'un programme d'action, d'une politique, dont le diocèse de Lyon a besoin. « Nous avons tous été frappés, je pense », explique Maurice Delorme, « par la manière dont nous avons été démunis dans la dernière demi-heure de la rencontre du 17 février, pressés par un "quoi faire ?", mais perdus devant la complexité dont nous avons un peu mieux pris conscience : par quel bout prendre le problème ? Avec quelle équipe de travail ? »<sup>2180</sup>.

La poursuite de ces efforts de réflexion fait l'objet d'une réunion en mars 1973. Pour le vicaire général, l'échec d'un Conseil pastoral urbain s'explique par l'existence des archidiaconés (Saint-Jean pour l'agglomération, celui du Rhône pour les campagnes environnantes, celui de Roanne pour la Loire). Les Conseils diocésains qui en émanent se tiennent à Lyon et « concernent souvent Lyon pour la plus grande part ». Tout Conseil de pastorale urbaine est par conséquent perçu comme un doublon, une structure de plus dans une architecture diocésaine déjà complexe et plusieurs fois remaniée<sup>2181</sup>. À partir de mars 1973, il est donc décidé d'intégrer à cette « équipe de travail » les responsables des secteurs pastoraux de l'agglomération.

---

<sup>2179</sup> François Odinet, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard...*, op. cit., p. 83-84.

<sup>2180</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, « La Ville et l'Église dans la Ville », par Maurice Delorme, février 1973.

<sup>2181</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, « Ce que cherche le RPGV aujourd'hui. Lyon : préparation des 5-6 mars », texte de Maurice Delorme, 11 février 1973.

## 5. Les réunions d' « animateurs de secteur de l'archidiaconé Saint-Jean » (février 1973 - octobre 1974)

Lorsque les RPGV réunis à Paris se séparent les 5-6 mars 1973 à la fin de leur session, ils retiennent comme thème de la réunion de novembre « les communautés chrétiennes diversifiées dans une grande ville ». Maurice Delorme et Louis Boffet, présents à cette session de mars, saisissent cette échéance pour en faire un levier de pastorale urbaine dans le diocèse.

À la fin du mois de mars, ils convoquent les animateurs de secteur de l'archidiaconé Saint-Jean - c'est-à-dire de l'agglomération lyonnaise - pour une réflexion qui croise plusieurs enjeux particulièrement sensibles en ville : l'émergence des communautés de base, la place du laïc, le pluralisme des options pastorales. Le texte rédigé par Maurice Delorme, intitulé « Communautés chrétiennes diversifiées de l'agglomération lyonnaise. Place respective des prêtres, religieux, religieuses et laïcs dans ces communautés », sert de base de discussion. Ce travail de réflexion s'inscrit également dans la continuité d'une première réunion à Fourvière en février 1973, qui a vu ces mêmes animateurs de secteur de l'archidiaconé Saint-Jean débattre sur les attitudes du clergé face au pluralisme des options pastorales. Plusieurs responsables de secteur sont intéressés, parmi lesquels les pères Daniel Vandenberg (futur archidiacre de Saint-Jean), Guy Geisler, Robert Beauvery et René Auboyer<sup>2182</sup>.

La réunion initialement prévue le 10 mai 1973 est repoussée pour une raison inconnue au 20 septembre de la même année, à la Maison Saint-Joseph de Francheville. Sans doute le travail entamé avec l'« équipe de travail pour l'archidiaconé Saint-Jean » a-t-il suscité des modifications. Car la réunion du 20 septembre ne porte plus sur uniquement sur les communautés chrétiennes diversifiées mais plus globalement sur les problèmes qui se posent à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. En présence du cardinal, chaque animateur de secteur est invité à évoquer ce qu'il vit, comme la naissance d'une communauté de base à la Croix-Rousse ou la participation appréciée de religieuses et de laïcs à une rencontre initialement réservée aux prêtres dans le secteur pastoral d'Oullins. L'objectif est là encore de suppléer à un manque d'information, preuve d'une « communication dont on n'arrive pas à trouver suffisamment les formes adaptées »<sup>2183</sup>.

---

<sup>2182</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I.1266, lettre de l'archidiacre Maurice Delorme et de Mgr Louis Boffet aux animateurs de secteur de l'archidiaconé de Lyon, 21 mars 1973.

<sup>2183</sup> « Saisir les grands problèmes de l'agglomération lyonnaise », *Église de Lyon* du 5 octobre 1973.

Une partie de ces responsables de secteur hésitent cependant à s'impliquer dans la démarche : ils craignent d'être utilisés pour faire passer un mot d'ordre auprès de leurs collègues prêtres, sous couvert de participation à ce nouveau type de réunion à l'échelle de l'archidiaconé. « Une certaine méfiance à l'égard de la structure elle-même est peut-être dépassée », ose espérer Maurice Delorme, « dans la mesure où l'on a vérifié qu'il s'agit de partager ce qui se vit, ce qui se fait ici et là, et non pas de faire passer une politique à tout prix »<sup>2184</sup>. Faire le récit des expériences, confronter le vécu est donc aussi une stratégie pour ne pas susciter les oppositions. Toute théorisation est récusée pour éviter les critiques. Maurice Delorme doit de fait minimiser la portée du travail effectué pour n'éveiller aucun soupçon d'autoritarisme : « On vient simplement apporter ce qu'on fait et savoir ce qui se fait ailleurs... » ; « D'où cette sorte de grille [document de quatre pages tout de même] pour un regard pastoral sur l'agglomération lyonnaise. Moyen pratique, sans plus ! [...] Il n'est pas question de vouloir tout faire entrer dans ce cadre ni même de trop faire attention au cadre » ; « Le 20 septembre, nous voulions principalement nous interroger sur des situations concrètes »<sup>2185</sup>. Seules sont soulignées la mise en commun des expériences et la notion de « co-responsabilité » à l'échelle de la ville, formule sans doute trop vague pour engager le clergé dans une réflexion de fond sur la pastorale urbaine.

Surtout, l'archidiacre rassure les prêtres sur l'institutionnalisation de ce type de rencontres : il ne s'agit pas de baptiser une nouvelle structure « équipe pastorale ». Mais quelle crédibilité et quelle légitimité alors espérer, si l'initiateur même de ces rencontres de pastorale urbaine refuse toute formalisation ? Sur quelles bases la pérennité de ce type de rencontres est-elle possible ? Lors de la réunion suivante, le 10 janvier 1974, les animateurs de secteur dressent une nouvelle fois la liste des « choses vécues », des célébrations pénitentielles de Noël aux difficultés d'une pastorale de la santé, en passant par les préparations au baptême et le dialogue avec les non-croyants. Il semble que la rencontre n'ait pas pleinement satisfait les participants. Pour éviter que la pastorale urbaine ne se résume à un inventaire, des prêtres proposent qu'une « préparation sérieuse » soit envoyée aux animateurs de secteur avant la rencontre, qui prenne notamment en considération des « critères d'écclésialité » sur les phénomènes nouveaux évoqués en réunion<sup>2186</sup>. La démarche proposée par Maurice Delorme et Louis Boffet répond par conséquent à une demande des prêtres, y compris en matière de normes pour définir un « dedans » et un « dehors » de l'Église. C'est

---

<sup>2184</sup> Idem.

<sup>2185</sup> Idem.

<sup>2186</sup> « Des choses nouvelles... », par Maurice Delorme, *Église de Lyon* du 25 janvier 1974.

manifestement la trop grande ouverture et l'absence de directives claires de la part de l'autorité diocésaine qui posent problème aux membres du clergé.

Le champ de la pastorale urbaine est donc significatif d'un double mouvement contradictoire chez les prêtres : d'une part, manifester qu'ils ne sont pas dupes du discours du magistère qui légitime son autorité par des efforts de concertation ; d'autre part, critiquer ce même discours lorsqu'il n'est pas assez normatif. Ce paradoxe n'est sans doute qu'apparent : il traduit surtout une crise du *langage* à l'intérieur du clergé. Tout mot fait problème et éveille un soupçon d'autoritarisme. À ce titre, la reconnaissance d'un pluralisme politique et pastoral n'a peut-être pas toujours aidé les prêtres : au contraire, il a renforcé un sentiment d'équivoque permanente, comme si se trouvait désormais dépliée une infinité de possibles qui déconcertent et remettent en cause le statut même du prêtre et de l'Église dans les sociétés urbaines. À quoi sert-il de discerner s'il s'agit seulement de recenser ce qui existe ? Comment parler un langage commun, quand le pluralisme ouvre un espace gros d'ambiguïtés non résolues ?

L'idée est donc de s'en tenir à des « aspects pratiques et opérationnels » pour résoudre un certain nombre de difficultés pastorales (élections mouvementées au Conseil presbytéral, interrogations autour d'une pastorale des ZUP) qui émergent à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Maurice Delorme et Louis Boffet espèrent la collaboration des pères Christian Montfalcon, Georges Agar, Martin Dunand, ainsi que celle plus improbable de Mgr Alfred Ancel<sup>2187</sup>. Ont-ils tous répondu favorablement à cet appel ? Il semble que non, car l'« Équipe lyonnaise » - nouveau nom d'un groupe de travail chargé d'une pastorale de l'agglomération - qui se met en place en octobre 1974, soit un peu plus d'un an et demi plus tard, ne s'appuie pas sur ces personnalités du diocèse.

---

<sup>2187</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, lettre de Maurice Delorme, 3 mars 1973.

## 6. La mise en place d'une « Équipe lyonnaise » (octobre 1974)

### a) *Un carrefour de trois réseaux*

En novembre 1974, Mgr Boffet prend acte de l'échec d'un Conseil du Presbyterium dans l'archidiaconé Saint-Jean, structure qu'il juge en relation étroite avec une pastorale urbaine : « L'évêque secrétaire de la Pastorale [...] regrette qu'il n'y ait plus rien qui permette à l'ensemble des prêtres de la ville de se rencontrer sur l'ensemble de la ville. Autrement dit, que le Conseil du presbyterium pour l'archidiaconé - ou l'équivalent - n'ait pas pu se mettre en place ». Il rend hommage en revanche à la constitution, autour de l'archidiacre, d'une « "équipe lyonnaise", composée de prêtres assez au fait des problèmes d'ensemble de l'agglomération »<sup>2188</sup>. De quoi s'agit-il ?

Le vicaire général Delorme propose une nouvelle fois de relancer un processus de réflexion et de coordination pastorales à l'échelle de l'agglomération. À la fin du mois d'octobre 1974, cette « équipe » désigne l'ensemble des prêtres présents dans trois réseaux complémentaires. Le premier anime un « atelier de travail sur les mutations qui sont en train de s'opérer dans les paroisses ». Un large colloque sur le sujet est prévu en mai ou juin 1975. Cette initiative a été suscitée par des prêtres et des laïcs de vieilles paroisses lyonnaises du centre : Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Joseph-des-Brotteaux, l'Assomption et Saint-Nizier. Ce « Groupe de recherche sur la paroisse » se réunit à partir de novembre 1974 autour des curés Jean Cachard et Albert Thevenet<sup>2189</sup>. Tous deux ont été ordonnés dans les années 1950. Ce premier réseau est donc constitué par un clergé déjà en place avant le Concile, formé à la sociologie paroissiale de type Boulard et Labbens, qui tente d'apporter des solutions au déclin des structures paroissiales.

Le deuxième réseau se regroupe autour de la réactivation du premier projet du vicaire général Delorme en 1971 : faire du bulletin diocésain *Église de Lyon* un outil de communication entre prêtres, religieuses et laïcs de la ville de Lyon. Font partie de ce réseau :

---

<sup>2188</sup> « Pastorale de l'agglomération lyonnaise », *Église de Lyon* du 1<sup>er</sup> novembre 1974.

<sup>2189</sup> « Groupe de recherche sur la paroisse », *Église de Lyon* du 29 novembre 1974.

les pères René Auboyer, Jean-Marie Jouham, Max Bobichon, A. Dugimont, Mgr Boffet et Maurice Delorme<sup>2190</sup>.

Enfin, une « Commission de pastorale urbaine », composée de prêtres et de laïcs, souhaite faire travailler ensemble sociologues, urbanistes et autres spécialistes, chrétiens ou non, qui travaillent à l'aménagement de la ville<sup>2191</sup>. Pour Mgr Boffet, l'objectif est de travailler de façon plus étroite avec tous « ceux qui "font la ville" », sans pour autant remettre en cause la liberté d'action et de pensée de l'Église<sup>2192</sup>. L'appel à des experts de la ville est également une recommandation des RPGV, qui disent vouloir « promouvoir une certaine connaissance des réalités collectives par la recherche de tous à la base et l'apport de quelques experts » et « chercher les moyens d'une présence d'Église, sans collusion, avec les laïcs, chrétiens ou non, qui travaillent à l'aménagement de la ville »<sup>2193</sup>.

#### *b) La « Commission de pastorale urbaine » (novembre 1974 - décembre 1975)*

La documentation conservée aux Archives diocésaines permet de donner quelques éclairages sur cette « Commission de pastorale urbaine », dénommée « Pastorale et sociologie urbaines » à partir de février 1975<sup>2194</sup>. Celle-ci fonctionne de novembre 1974 à décembre 1975 au moins. Le profil de ses membres les plus assidus est une bonne illustration de la diversité des approches. Autour des curés Hubert de Mauroy, Emmanuel Payen et Max Bobichon, on trouve d'abord des sociologues des Facultés catholiques, qui ont été les collaborateurs de Jean Labbens dans les années 1950 : le père Maurice Blanc de la Fontaine, spécialiste de sociologie paroissiale, qui travaille alors sur la pratique dominicale à Vénissieux ; Roger Daille, des Oblats de Marie-Immaculée, auteur de plusieurs enquêtes et rapports de sociologie urbaine. D'autres se sont intéressés à la ville par le biais de leur ministère : le père Gaston Bonnand est plus spécialement en lien avec des communautés de base de l'agglomération, tandis que le père Pierre Willermoz participe à la Duchère à des

---

<sup>2190</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, lettre de l'archidiacre Maurice Delorme aux membres de l'« équipe lyonnaise », 23 octobre 1974.

<sup>2191</sup> Idem.

<sup>2192</sup> « Pastorale de l'agglomération lyonnaise », *Église de Lyon* du 1<sup>er</sup> novembre 1974.

<sup>2193</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

<sup>2194</sup> Archives personnelles Jean Latreille, carton « Roger Daille », lettre du vicaire général Maurice Delorme, 21 février 1975.

groupes de rencontres sur les rapports entre enfance, culture et animation de quartier<sup>2195</sup>. Le vicaire général Delorme bénéficie pour sa part des sessions parisiennes des RPGV. Quant au père Jean Latreille, ses premières charges dans des paroisses de l'agglomération le conduisent très vite à tisser des liens de travail et d'amitié avec plusieurs responsables de l'aménagement urbain à Lyon<sup>2196</sup>.

Quatre réunions au moins ont rythmé le travail de la Commission de pastorale urbaine, parmi lesquelles deux sont plus particulièrement documentées. La réunion du 21 novembre 1974 prend la forme d'une table-ronde entre prêtres préoccupés de pastorale urbaine et aménageurs. Le débat s'organise autour de la question : « Peut-on percevoir les réalités urbaines dans une perspective de souci pastoral dans l'Église ? ». Bernard Ganne et Georges Vauzeilles exposent respectivement ce que sont l'OREAM et la SERL<sup>2197</sup>, et ouvrent ainsi un débat sur « qui fait la ville ? ». La question du rapport entre lieux de culte et mobilité des populations urbaines est également évoquée, non sans allusions à l'enquête dominicale lyonnaise de mars 1954. C'est donc que la période Labbens marque un jalon dans la pastorale en ville pour les responsables diocésains du milieu des années 1970. La position des participants tendrait une nouvelle fois à reconsidérer positivement la place de l'équipement religieux, à rebours d'une présence trop « enfouie » de l'Église missionnaire. Il est en effet affirmé que la présence de l'Église en milieu urbain « n'est pas que matérielle, mais elle est aussi matérielle, visible ». Le compte-rendu retient en particulier cette question sur la valeur de la seule action militante dans un contexte de déchristianisation accélérée : « la notion du petit nombre : quel goût a le sel ou le levain pur, sans pâte ? ». En février 1975, la Commission de Pastorale urbaine travaille sur des thèmes qui témoignent assez bien de l'ambivalence du groupe de travail, qui souhaite participer à la modernité urbaine tout en restant parfois attaché à des méthodes anciennes. À côté d'un intérêt marqué pour les Plans d'occupations des sols (POS) qui sont un bon révélateur des effets de l'urbanisation dans l'agglomération<sup>2198</sup>, une grande attention est aussi portée à une consultation paroissiale à Sainte-Madeleine-des-Charpennes à Villeurbanne. De la même façon, la prise de conscience lucide du rôle nouveau de l'animation socio-culturelle dans les quartiers de la ville cohabite

---

<sup>2195</sup> Archives personnelles Jean Latreille, carton « Roger Daille », compte-rendu de la réunion du 9 décembre 1975.

<sup>2196</sup> Voir plus bas dans le même chapitre son parcours et son rôle dans la création d'un centre d'accueil œcuménique à la Part-Dieu.

<sup>2197</sup> Archives personnelles Jean Latreille, carton « Ville », compte-rendu de la réunion du 21 novembre 1974 par Roger Daille.

<sup>2198</sup> Une séance de travail de la Commission, celle du 6 mars 1975, est par ailleurs organisée autour d'une présentation des POS par Félix Rollet, président de la Commission de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon.

avec le constat invariablement ressassé d'une distinction nécessaire entre la ville elle-même et la pastorale urbaine proprement dite<sup>2199</sup>.

De l'étude - sans doute trop rapide - de ces différents groupes informels créés à l'initiative de Maurice Delorme, il ressort que l'objet de la pastorale urbaine ne fait pas consensus au milieu des années 1970. Le projet est porté par une minorité de responsables religieux. Les réalisations concrètes manquent pour donner une visibilité à une approche globale de la ville. Sur des points ponctuels pourtant, l'Église diocésaine a su se hisser à la hauteur de l'enjeu urbain et trouver une réponse adaptée. C'est le cas dans le quartier de la Part-Dieu, entièrement réaménagé à partir du début des années 1970. Là, un prêtre et quelques laïcs mettent en place un lieu original de prière et d'accueil.

### III. « MAINS OUVERTES » À LA PART-DIEU : L'INVENTION D'UNE PRÉSENCE D'ÉGLISE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE CENTRALITÉ (1970- 1975)

« Le quadrillage pastoral ancien n'est plus apte à couvrir les besoins nouveaux et à assumer la mobilité des gens. La pastorale doit-elle se couler dans la mobilité, en allant dans le sens du courant ? Ou doit-elle chercher de nouveaux points fixes, pour répondre aux besoins de pôles de référence qu'éprouve l'homme d'aujourd'hui ? Sans doute l'un et l'autre ». Cette affirmation des RPGV en 1974<sup>2200</sup> ressemble fort à un défi quasiment impossible à relever : comment à la fois participer à une dynamique et prendre de la distance sur le flux de l'histoire ? Comment se mêler à la vie d'une société de plus en plus urbanisée tout en conservant un recul pour l'observer, la juger et agir sur elle (pour reprendre les trois mots d'ordre de l'Action catholique spécialisée) ?

---

<sup>2199</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Roger Daille », lettre du vicaire général Maurice Delorme, 21 février 1975.

<sup>2200</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

Au milieu des années 1970, à Lyon comme ailleurs, des initiatives originales et encore souvent méconnues prennent pourtant au mot cette tension entre le mobile et l'immobile, la ligne et le point : dans les lieux par excellence de la transhumance urbaine - galeries marchandes, gares, aéroports - des prêtres et des laïcs bricolent des centres d'accueil et de prière ou des haltes spirituelles pour signifier la présence de l'Église dans ces espaces déroutants, tout en inventant en retour de nouvelles formes d'aménagements urbains.

À la fin des années 1950 encore, le quartier de la Part-Dieu est envisagé comme le cadre probable d'une future paroisse : ce secteur du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon se peuple rapidement et fait l'objet de restructurations foncières. Surtout, la démolition programmée de la Cité Rambaud risque de priver la population locale de lieux de culte. La Ville semble cependant disposée à réserver un emplacement pour une église<sup>2201</sup>. La situation plaide donc en faveur d'un mode de présence et d'influence classique pour l'Église : le quadrillage spatial qui fait du lieu de culte le point de convergence des catholiques du quartier.

Pourtant, rien n'est vraiment décidé. Il semble que la proximité des églises paroissiales de Sainte-Marie-de-la-Guillotière et du Saint-Sacrement ait freiné un projet de construction, et que la chapelle de la Part-Dieu, utilisée par l'aumônerie militaire, ait longtemps suffi pour l'accueil des riverains. C'est la décision par l'armée de libérer l'espace occupé par la caserne qui accélère la reconversion du quartier.

## **A. LE PÈRE JEAN LATREILLE À LA PART-DIEU : UN INTELLECTUEL DANS UNE FRICHE URBAINE**

Le maire de Lyon Louis Pradel souhaite utiliser cette friche pour créer une grande gare de voyageurs. Un projet de centre directionnel prend également forme, autour d'un centre administratif, d'une vaste galerie marchande et d'équipements culturels (auditorium, bibliothèque). Au début des années 1970, le cardinal Renard envoie le père Jean Latreille négocier avec l'aumônerie militaire un éventuel transfert de patrimoine appartenant à l'armée : ces locaux, sis rue de la Part-Dieu, seraient en effet utiles pour deux établissements scolaires voisins (CES Chaponnay et lycée Marie-Vidalenc)<sup>2202</sup>.

---

<sup>2201</sup> AAL, fonds Gerlier, 11.II.31, lettre du curé de Sainte-Marie-de-la-Guillotière à Mgr Claude Dupuy, 21 novembre 1958; « Les projets des futures paroisses », rapport de Mgr Joannès Mazioux, sans date, probablement 1958.

<sup>2202</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 29 mars 1973.

La première mention officielle d'une présence d'Église autre que paroissiale date de janvier 1971. Le vicaire général Delorme signale, dans un des encarts du bulletin diocésain qu'il dédie à la pastorale d'agglomération, qu'un nouveau quartier sort progressivement de terre à la Part-Dieu : « Rien n'a été retenu finalement en vue d'une église ou d'un lieu de culte. Plusieurs églises sont très proches à l'entour. Et chacun se félicite de cette discrétion. D'aucuns suggèrent tout de même un point de recueillement et de prière (non pas une église ou un lieu de culte) voire une "porte ouverte" : renseignements pratiques (Lyon religieux)... quelque prêtre disponible ? Dans le centre commercial, la galerie à plusieurs niveaux, près de l'auditorium (2 000 places) ou vers la bibliothèque, à côté de la Maison de la Télévision ? Ce ne serait pas un visage imposant de l'Église mais un service utile au sens le plus fort du mot »<sup>2203</sup>. « D'aucuns » renvoie sans nul doute au père Jean Latreille, qui s'intéresse au devenir du site à la suite de premiers contacts noués avec les acteurs du projet.

## 1. Un prêtre intéressé par les questions urbaines

Jean est un des fils du doyen André Latreille, professeur d'histoire à la Faculté de Lettres de Lyon. Né en 1926, entré au séminaire en 1950 après avoir préparé l'agrégation de philosophie, Jean Latreille est ordonné prêtre en 1954 et est reçu docteur en théologie. Il est nommé vicaire à Vénissieux (qui vient d'être rattachée au diocèse de Lyon) pendant deux ans, avant de devenir aumônier de l'INSA puis du campus de la Doua, enfin de l'ensemble des facultés et grandes écoles de l'agglomération lyonnaise. Devenu presque aveugle et ne pouvant assurer son ministère auprès des étudiants, il continue néanmoins son travail sur le terrain de la ville. Il fonde en effet « SOS Amitié par téléphone », puis est envoyé par le cardinal Renard « au service de la Nouvelle Part-Dieu » en juin 1972<sup>2204</sup> pour « réfléchir à ce nouveau lieu invraisemblable »<sup>2205</sup>.

Jean Latreille multiplie alors les contacts avec les responsables du projet « Part-Dieu », notamment Georges Vauzeilles en poste à la SERL. Deux rencontres vont cependant s'avérer déterminantes dans la conception d'un lieu d'accueil œcuménique dans le nouveau

---

<sup>2203</sup> « Lyon - Communauté urbaine », par Maurice Delorme, *Église de Lyon* du 22 janvier 1971.

<sup>2204</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », lettre de Jean Latreille à Charles Delfante, 1<sup>er</sup> octobre 1972.

<sup>2205</sup> Après l'expérience « Mains ouvertes », il rejoint l'équipe de prêtres de Saint-Bonaventure. Il est ensuite nommé curé de la paroisse d'Écully puis de Champagne-au-Mont-d'Or dans la banlieue nord-ouest de Lyon, où il assurait toujours cette charge en 2004 (Parcours établi à partir d'un entretien avec l'auteur, le 5 avril 2004).

quartier. Il y a d'abord les liens noués avec Charles Delfante, l'urbaniste-architecte en charge du projet de la Part-Dieu. Une lettre de Delfante datée du 1<sup>er</sup> décembre 1972 constitue visiblement le tournant d'une double prise de conscience chez le père Latreille : d'abord celle d'une urgence à réserver un emplacement dans le nouveau centre, car la concurrence pour l'obtention de locaux est rude ; ensuite celle de la nature du projet urbain de la Part-Dieu. Il s'agit d'un lieu central radicalement différent des centres-villes traditionnels, avec une vocation tertiaire qui dépasse le seul périmètre du quartier pour incarner celle de l'ensemble de la région lyonnaise<sup>2206</sup>. La seconde rencontre décisive que fait Jean Latreille est celle d'un groupe « Vie Nouvelle » dans le quartier de la Part-Dieu. Celui-ci, autour notamment d'Antoine Saix, de Rémi et d'Yvette Doucet, réfléchit depuis 1970 à une présence originale des chrétiens dans ce quartier en restructuration complète et reposant sur un urbanisme inédit à Lyon. Yves Dartigue (1922-2005), pasteur à Lyon entre 1969 et 1979, est également partie prenante. La « communauté des accueillants » de « Mains ouvertes » sera de fait constituée par un noyau de militants de Vie nouvelle, comme Jacqueline Ruffier<sup>2207</sup>.

## 2. Les références intellectuelles et les modèles ecclésiaux

### a) Les références intellectuelles

Le but du père Latreille est de faire dialoguer spécialistes de la ville et non spécialistes, afin de combler l'écart qui tend d'après lui à se creuser entre expertise d'un côté et pratiques quotidiennes de l'autre. Il s'agit en somme de réconcilier représentations savantes et représentations collectives de la grande ville. Mais la vulgarisation d'un savoir technique ou universitaire ne doit pas à ses yeux passer par une opération de simplification ; au contraire, c'est la complexité même de l'urbain qui doit servir de ligne générale à la démarche. La qualité de la réflexion est un impératif, garante de « bonnes » pratiques. Il y a un universel de la pensée urbanistique qui ne doit pas céder devant la personnalité des uns et des autres. À

---

<sup>2206</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », lettre de Charles Delfante à Jean Latreille, 1<sup>er</sup> décembre 1972.

<sup>2207</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », présentation de Mains Ouvertes intitulée « À l'ombre des tours : Mains Ouvertes », par Bernard Jouanno (rédacteur en chef du magazine *Pèlerin* puis grand reporter à *La Croix*), 1979 ou 1980. Entretien de Jacqueline Quevieux (née Ruffier) et Yvette Doucet avec l'auteur, 8 novembre 2004.

propos d'une bibliographie qu'il souhaiterait bâtir avec quelques personnes intéressées comme lui par la problématique urbaine, Jean Latreille écrit : « Nous aimerions présenter une bibliographie qui serait cautionnée par un groupe où des spécialistes sont habituellement en conversation avec des non-spécialistes. Ainsi, au milieu des centaines de livres dont nous disposons, un choix serait opéré... mais non pas un choix subjectif »<sup>2208</sup>.

La réflexion de Jean Latreille en matière d'urbanisme et de pastorale urbaine puise à trois sources principales : des sessions de formation proposées par des institutions proches de l'Église ; des articles de presse ou de périodiques religieux ; enfin des ouvrages de spécialistes ou de théoriciens parmi lesquels un certain nombre de penseurs marxistes.

Pour nourrir sa réflexion sur la ville, Jean Latreille a plusieurs fois participé en tant qu'auditeur à un certain nombre de manifestations intellectuelles ayant pour thématique le monde urbain. Ainsi, en juillet 1965 - avant même sa mission à la Part-Dieu - il se rend à la Semaine sociale de Brest portant sur « L'Homme et la révolution urbaine »<sup>2209</sup>. Peu après la fin de notre période d'étude, en novembre 1977, il participe à une session sur l'urbanisme organisée par le Centre Thomas More du couvent dominicain de la Tourette, à Éveux<sup>2210</sup>. Sur le thème « L'Homme et la ville », les participants venus d'horizons divers (urbanistes, architectes, conseillers municipaux, enseignants, journalistes, professionnels de la santé, simples citoyens) tentent de « définir une politique participative de l'urbanisme et de rendre ainsi la ville à l'homme ». Le travail en ateliers insiste sur la dimension communicationnelle de la vie urbaine et sur les rapports entre les différents acteurs urbains, notamment du point de vue de la production et de la circulation de l'information<sup>2211</sup>.

Jean Latreille collecte également tous les articles de presse et plus largement de périodiques ayant un lien direct avec la vie urbaine et susceptibles de l'aider à nourrir sa réflexion. Ainsi, sur le thème de l'enfance en milieu urbain, le prêtre se procure le numéro que la revue *Autrement* consacre au sujet, de même qu'il conserve dans ses papiers un plaidoyer de l'architecte-urbaniste Xavier Arsène-Henry sur la nécessaire éducation à la ville dans toute

---

<sup>2208</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », « Pour une bibliographie sur la ville. Premier brouillon », par Jean Latreille, sans date, probablement 1975.

<sup>2209</sup> Voir chapitre 10.

<sup>2210</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », dossier « L'Homme et la ville. Session sur l'urbanisme. La Tourette, 18-20 novembre 1977 ».

<sup>2211</sup> Intitulés des ateliers : « La communication : comment faire passer l'information » ; « Ségrégation et interpénétration des tranches d'âge et des catégories sociales » ; « La responsabilité des élus, de l'administration, des usagers et des techniciens » ; « Espace et société : influence de l'espace de vie sur la communication, l'échelle de voisinage » ; « Temps et société : a-t-on et prend-t-on le temps de communiquer ? » (Archives personnelles de Jean Latreille, idem).

pédagogie, publié dans *La Croix*<sup>2212</sup>. Jean Latreille puise aussi son inspiration dans la presse nationale classique non confessionnelle (*Le Point*, *Le Monde des Livres*) et lit la presse régionale (*Résonances*, *Le Progrès*) pour se tenir informé de l'avancée des grands équipements de l'agglomération lyonnaise<sup>2213</sup>. Il confronte également le point de vue catholique sur la ville à ce que peuvent en dire les protestants<sup>2214</sup>. La recherche d'informations fiables et complètes est visible dans son souci de se procurer des documents réalisés par des professionnels de l'urbanisme : il étudie par exemple les brochures publiées par la Direction nationale de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (notamment sur le POS) et se procure la liste de tous les numéros de la revue *Urbanisme* parus entre 1953 et 1974<sup>2215</sup>. En janvier 1975, un ingénieur de sa connaissance, ancien élève de l'École des Travaux Publics, rédige à son attention des « Réflexions sur l'industrialisation du bâtiment » qui est un véritable réquisitoire contre l'habitat pavillonnaire et l'intellectualisme des architectes !<sup>2216</sup>

Cependant, la majeure partie de la bibliographie dressée par Jean Latreille est constituée d'ouvrages de spécialistes ou de penseurs, contemporains ou plus anciens. Sans surprise, la théologie n'est pas absente des références. La Bible inspire plusieurs « fiches » rédigées de la main de Jean Latreille, qui portent chacune sur un certain nombre de villes citées dans l'Ancien et le Nouveau Testament. L'ensemble forme un livret de méditations qui associe textes bibliques et commentaires à partir de la situation des années 1970<sup>2217</sup>. La lettre de Paul VI au cardinal Roy (1971), et plus particulièrement le passage sur l'urbanisation, est

<sup>2212</sup> *Dans la ville... des enfants*, collection Autrement, 10, septembre 1977 ; Xavier Arsène-Henry, « L'enfant et la ville », dans *La Croix* du 14 octobre 1977, en plus de l'ouvrage *Notre ville* du même auteur (Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville »).

<sup>2213</sup> En particulier : « Changeons la ville. Entretien avec le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing », *Le Point*, 7 avril 1975 ; *Le Monde des Livres*, supplément au *Monde* du 25 novembre 1977 ; « Lyon : une dimension internationale ? », *Résonances*, le magazine de la vie lyonnaise, 1<sup>er</sup> juin 1977 ; « La Part-Dieu : jusqu'où ? », *Résonances*, 15 septembre 1975 ; « Satolas, le décollage d'une ville internationale », *Résonances*, avril 1975 ; « Plan de la Part-Dieu » dans *Le Progrès*, 19 octobre 1974 (Archives personnelles de Jean Latreille, cartons « Ville » et « Roger Daille »).

<sup>2214</sup> *La ville, an 2000*, *Chronique sociale de France*, juillet 1968 ; France Quéré, « La Ville et le Royaume », *Réforme*, 8 février 1975.

<sup>2215</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Vie urbaine ».

<sup>2216</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Vie urbaine ».

<sup>2217</sup> Douze fiches au moins ont été rédigées, parmi lesquelles huit ont un titre connu : « Une unité à retrouver, Babel : fiche n°1 » sur l'isolement et les ségrégations dans l'espace urbain ; « Les villes du mal : Sodome et Gomorrhe : fiche n°2 » sur la relativité du péché dans la grande ville ; « De Babel à Jérusalem : fiche n°3 [?] » sur l'ambivalence de la ville, lieu de la fraternité et lieu du scandale ; « De Babel à Jérusalem : la ville est-elle inconvertissable ? : fiche n°4 » sur le discernement des différents visages de l'Église dans l'espace urbain ; « Rome : fiche n°3 » sur l'évangélisation de la grande ville ; « Les villes visitées par Saint Paul : Antioche, Éphèse, Corinthe : fiche n°8 » sur le renversement ville-campagne dans les priorités d'évangélisation au XX<sup>ème</sup> siècle ; « Éphèse, Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie, Laodicée : fiche n°11 » sur le thème des villes comme lieux de passage ; « La ville qui descend auprès de Dieu : fiche n°12 » sur les utopies urbaines modernes : plans rationnels, matériaux inusables, quête d'un absolu terrestre et spirituel (Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Vie urbaine », « Ce que la Bible nous dit de la ville », par Jean Latreille, sans date, probablement 1975).

d'une façon générale plusieurs fois citée par Jean Latreille, qui l'a prise en notes<sup>2218</sup>. L'ouvrage de Joseph Comblin, *Théologie de la ville*, publié en 1968, a fait l'objet d'un compte-rendu oral par Jean Latreille dans les locaux de la Chronique sociale en janvier 1975. Le prêtre trouve le livre « confus », écrit par un non-spécialiste de la ville (il n'est « ni urbaniste, ni sociologue, ni historiographe »), « progressiste provoquant », fortement influencé par la théologie de la libération latino-américaine. Jean Latreille retient cependant que le chrétien se doit de faire réussir la ville, qui a une valeur en soi<sup>2219</sup>. Jean Latreille se renseigne également sur l'histoire du monachisme urbain, en particulier sur le lien entre implantation monastique et défrichement à partir d'un article de Jacques Dubois<sup>2220</sup>.

La place des sciences humaines est loin d'être négligeable au sein de la bibliographie de référence que propose Jean Latreille. On y trouve ainsi : des géographes aussi différents que Yves Lacoste ou Jean Labasse (lequel connaît personnellement Jean Latreille) ; des sociologues proches des milieux catholiques, comme Jean Rémy, Henri Coing et Paul-Henri Chombart de Lauwe<sup>2221</sup> ; des historiens de la ville, comme Paul Bairoch ou Françoise Choay, dont est appréciée une initiation historique « très claire » ; des philosophes comme Kevin Lynch, B. Laroche-foucauld ou Pierre Sansot, dont Jean Latreille déconseille cependant la lecture parce que « descriptif, abstrait et très long »<sup>2222</sup>. Il mobilise également des souvenirs de lectures de textes plus littéraires, comme les *Lettres du désert* de Carlo Caretto sur la notion de « lieu de silence » ou le *Pavillon des Cancéreux* d'Alexandre Soljenitsyne à propos de la solitude du pauvre qui visite la ville<sup>2223</sup>. De façon peut-être plus inattendue - mais ils constituent somme toute la majeure partie de la production bibliographique sur le thème de la ville au début des années 1970 - Jean Latreille s'appuie sur des penseurs marxistes ou s'inspirant du marxisme. D'Henri Lefebvre par exemple, le prêtre déconseille initialement la

---

<sup>2218</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville ».

<sup>2219</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Vie urbaine ».

<sup>2220</sup> Jean Latreille rédige également une courte note sur le rôle des cisterciens : « Comme les moines (cisterciens) ont défriché la forêt, de même MO [Mains Ouvertes] va défricher la ville. Les grands saints n'ont pas été formés comme ils ont vécu. Ou : ils n'ont pas vécu comme ils avaient été formés » (Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », « Défricher la ville », note de Jean Latreille, sans date, probablement 1974 ou 1975).

<sup>2221</sup> Michel Quoist est cité pour ses méditations spirituelles, non pour ses travaux pionniers de sociologie religieuse et urbaine à Rouen.

<sup>2222</sup> Yves Lacoste, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspero, 1976 ; Jean Labasse, *Géographie des villes* [?] ; Jean Rémy [et Liliane Voye], *La Ville et l'urbanisation*, Paris, Duculot, 1974 ; Henri Coing [orthographié "Cohen" par Jean Latreille, ce qui pose la question de la lecture effective de l'ouvrage], *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières, 1973 ; seul le nom de Paul-Henri Chombart de Lauwe est cité, sans mention précise d'ouvrages ; Paul Bairoch, *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1985 ; Françoise Choay, *Urbanisme, utopies et réalités*, Paris, Seuil, 1965 ; Kevin Lynch, *L'Image de la Cité*, Paris, Dunod, 1969 ; B. Laroche-foucauld, *L'homme dans la ville à la conquête de sa liberté*, Paris, Dunod, 1971 ; Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, Paris, Klincksieck, 1973 (Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », « Pour une bibliographie sur la ville. Premier brouillon » ; carton « Vie urbaine »).

<sup>2223</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Vie urbaine ».

lecture, le jugeant « trop honnête : il présente toujours le pour et le contre »<sup>2224</sup>. Seules quelques bonnes pages sur l'automobile trouvent grâce à ses yeux. Quelques semaines plus tard, il se ravise, et propose de supprimer la rubrique « Ouvrages à ne pas lire ». Pour comprendre la ville, tous les auteurs, quel que soit le lieu d'où ils parlent, sont susceptibles d'offrir un intérêt. Jean Lojkine, qui a notamment travaillé sur la politique urbaine de l'agglomération lyonnaise selon un schéma marxiste, est également cité, de même qu'un des livres phares de Manuel Castells<sup>2225</sup>.

### *b) Quel mode de présence d'Église ?*

Ce qui caractérise fondamentalement la démarche de Jean Latreille à la Part-Dieu est son pragmatisme et son ouverture sur des innovations pastorales. Dans une présentation de sa « mission » rédigée sans doute à destination de ses confrères de l'agglomération, le prêtre affirme : « Puisqu'il s'agit d'une étude, le moment est venu pour chacun de faire valoir ses idées. Les propositions que voici ne sont nullement limitatives. Et ce papier n'est ni le premier ni le dernier d'une série que nous voudrions longue. Accepteriez-vous de donner vous-même votre opinion ? N'allez pas répondre "Vous savez ce que vous avez à faire"... car, justement, nous ne le savons pas »<sup>2226</sup>.

Jean Latreille a voyagé pour s'inspirer d'autres expériences. À Paris, il se rend à Saint-Louis d'Antin, à la gare Montparnasse, à Orly où des chapelles s'ouvrent aux voyageurs. D'autres modèles semblent l'avoir plus particulièrement intéressé, *via* des brochures ou des contacts : la création d'un centre d'accueil œcuménique à Versailles et les liens tissés entre le centre commercial de Parly 2 et les paroisses catholiques alentour ; un centre d'accueil religieux dans une station de métro à Montréal ; le modèle de « Porte ouverte » dans plusieurs métropoles européennes (notamment « Bruxelles Accueil - Porte ouverte » créée en 1971 à l'initiative de l'Église catholique rue de Tabora)<sup>2227</sup>.

Il existe déjà à Lyon un accueil d'Église adapté à la mobilité des citadins : au milieu des années 1960, l'église de Saint-Bonaventure avait été rattachée à titre expérimental par le

---

<sup>2224</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », « Pour une bibliographie sur la ville. Premier brouillon ».

<sup>2225</sup> Jean Lojkine, *La politique urbaine dans la région lyonnaise 1945-1972*, Paris, Mouton, 1974 ; Manuel Castells, Eddy Cherki, Francis Godard, *Sociologie des mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne*, Paris, EHESS, 1974.

<sup>2226</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Beaucoup d'hypothèses sont permises... », par Jean Latreille, sans date.

<sup>2227</sup> AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, « Quelques formules aperçues à Paris », par Jean Latreille, sans date.

cardinal Villot à la paroisse de Saint-Nizier, pour devenir « un centre d'accueil, de pastorale sacramentaire, de messes dominicales pour les groupes constitués »<sup>2228</sup>. En 1971, ce service spécifique pour le centre de la ville et de l'agglomération a été officialisé par le cardinal Renard<sup>2229</sup>. Cette « paroisse sans habitants » (Jean Latreille), havre de silence et de prière à proximité immédiate de la cohue des grands magasins, a également inspiré « Mains ouvertes ».

Appelée à devenir un nouveau centre, la Part-Dieu doit également accueillir une présence d'Église spécialement dédiée à une fonction urbaine<sup>2230</sup>. Mais sous quelle forme ? Le père Latreille constate qu'il manque à Lyon une sorte de « syndicat d'initiative religieuse », qu'il compare à « un relais ou un poteau indicateur capable de renseigner les "passants" sur tout ce qu'ils peuvent trouver en ville » du point de vue religieux. L'idée ne consiste donc pas à faire concurrence aux paroisses ou aux mouvements d'Action catholique, mais à créer un lieu centrifuge au service d'une « humanisation de la ville »<sup>2231</sup>.

Trois années s'écoulent pourtant avant la décision officielle de l'Archevêché - *via* la Commission des biens immobiliers - d'appuyer le projet de Jean Latreille de centre œcuménique à la Part-Dieu. La CBI prend contact avec lui en mars 1973<sup>2232</sup>. Le dépôt des statuts de l'association « Mains ouvertes » date du 10 juin 1974. Comment expliquer cette relative inertie du diocèse dans l'élaboration du projet « Mains ouvertes » ? La force du modèle paroissial dans la mentalité des responsables pastoraux au début des années 1970, une certaine frilosité pour traduire en actes un œcuménisme proclamé ajoutées à des questions financières expliquent sans doute l'appui tardif accordé par l'Archevêché au père Latreille.

## **B. LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE ET DE FONCTIONNEMENT**

Plusieurs difficultés ont en effet quelque peu entravé le démarrage et le bon fonctionnement de « Mains Ouvertes ».

---

<sup>2228</sup> « Paroisse de Saint-Nizier et sanctuaire de Saint-Bonaventure », *Église de Lyon* du 30 avril 1971.

<sup>2229</sup> Voir également François Odinet, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard...*, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>2230</sup> « Lyon - Communauté urbaine », *Église de Lyon* du 22 janvier 1971.

<sup>2231</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Beaucoup d'hypothèses sont permises... », par Jean Latreille, sans date.

<sup>2232</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 29 mars 1973.

## 1. L'œcuménisme en actes

La première tient au caractère « œcuménique » que Jean Latreille souhaite voir appliquer au centre d'accueil. Si le principe d'une association « à caractère œcuménique » (en outre nécessaire à l'agrément par la Ville pour l'obtention d'un local) est dit « bien acquis » par le Conseil archiépiscopal, se pose le problème de la création d'une association qui ait pour membres fondateurs l'Association diocésaine et d'autres associations culturelles : « unanimement, il a été décidé que la chose n'était pas possible » affirme le Conseil par la voix du chancelier Buttin, qui demande que des personnes physiques seules soient fondatrices de droit. L'Archevêché se méfie également des « buts assez divers » que se donne l'association, et préfère « éviter toute équivoque » en ne faisant apparaître que des laïcs dans les statuts. D'autres questions préoccupent l'Archevêché : l'origine des fonds, le bénéficiaire du bail que concède la SERL, le sort des biens et la permanence d'une présence d'Église en cas de dissolution de l'association. L'association diocésaine n'est pas non plus favorable à des dons extérieurs pour financer le centre : elle préfère supporter les frais et garder la maîtrise de la fondation, quitte à bénéficier de prêts ultérieurs remboursables en cas de dissolution de l'association. L'Archevêché se montre par conséquent très réticent à l'idée d'un grand nombre de fondateurs (une soixantaine initialement prévue par Jean Latreille) car une telle association s'avérerait incontrôlable<sup>2233</sup>.

Toutes ces objections ont pour effet de reporter *sine die* le projet de Jean Latreille, alors que la SERL demande le dépôt des statuts dans des délais très brefs. Manifestement, l'Archevêché hésite fortement à s'engager dans ce projet œcuménique. C'est l'intervention du doyen André Latreille en faveur de son fils qui débloque la situation. Dans une lettre au chancelier Buttin, l'historien s'étonne que le projet d'association ait été débattu et condamné lors d'une réunion « au sommet » en dehors de la présence du principal intéressé. Il s'interroge également sur l'effet que peut produire un ajournement de la procédure sur la Municipalité Pradel pourtant bienveillante dès le début du projet. Il préfère ne voir dans les critiques de l'Archevêché que de « simples considérations juridiques surmontables à bref délai » plutôt que des « objections de fond »<sup>2234</sup>. De fait, le professeur de la Faculté de Lettres

---

<sup>2233</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, lettre du chanoine Buttin à Jean Latreille, 11 avril 1974 ; compte-rendu de la réunion CBI du 13 mai 1974.

<sup>2234</sup> AAL, Fonds Delorme, I. 1511 bis, lettre d'André Latreille au père Buttin, 17 avril 1974.

a été entendu puisque les statuts de « Mains Ouvertes » sont déposés à la préfecture du Rhône le 10 juin 1974<sup>2235</sup>.

Si l'œcuménisme de « Mains Ouvertes » sonne comme une évidence pour le père Latreille, l'aménagement du local ne s'est pas fait cependant sans quelques tensions, notamment autour de l'enjeu du Saint Sacrement. Le prêtre fait une proposition aux membres du conseil d'administration de l'association qui fait débat : le local pourrait être divisé en plusieurs parties, « permettant à chaque communauté (juive, protestante et catholique<sup>2236</sup>) d'avoir son lieu de culte en quelque sorte et de pouvoir faire des cérémonies sans gêner le voisin et sans qu'on soit obligé d'enlever les signes extérieurs du culte. Dans la partie réservée au culte catholique, il [Jean Latreille] parle de laisser en permanence le Saint Sacrement, il faut donc bien qu'il y ait une séparation matérielle. À cela, certains, notamment les Protestants, se montrent un peu surpris ». D'après les représentants de l'Église réformée en effet, le projet initial consistait en un emplacement de silence neutre, dans lequel, au moment de la célébration d'offices uniquement, serait utilisé un matériel liturgique démontable. Le représentant de l'ODPN juge « raisonnable » la proposition de Jean Latreille, lequel a par ailleurs insisté pour faire emporter la décision<sup>2237</sup>.

Rapidement, la présence de la communauté musulmane est souhaitée : en 1977, Jean Latreille regrette le terme savant et ambigu d'œcuménisme » plus apte selon lui à caractériser l'unité des chrétiens, alors que « Mains Ouvertes » doit être la traduction en actes d'une « cohabitation des trois grandes religions monothéistes »<sup>2238</sup>.

## 2. Quel local ?

Le centre « Mains Ouvertes » ouvre à l'automne 1975. Les tractations pour trouver un local approprié ont duré plus de deux ans. À partir de mars 1973, deux solutions sont envisagées en concertation avec la SERL : soit un local de 300 m<sup>2</sup>, situé devant l'auditorium, loué à un prix symbolique par la Communauté urbaine mais avec des frais d'aménagement estimés à au moins 250 000 francs en juin 1975 et ce, bien que le père Latreille ait négocié

---

<sup>2235</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 12 juin 1974.

<sup>2236</sup> Le compte-rendu de la réunion rédigé par Charles Callard dit « chrétiens » pour « catholiques » !

<sup>2237</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu (pour le CDERIER) de la réunion du conseil d'administration de l'association Mains Ouvertes le 17 décembre 1974 à la cure de l'Immaculée-Conception, par Charles Callard, 18 décembre 1974.

<sup>2238</sup> « Première année de fonctionnement de "Mains Ouvertes" à la Part-Dieu, par Jean Latreille », *Église de Lyon* du 28 janvier 1977.

auprès de la Courly la prise en charge d'une partie importante des frais d'installation ; soit un local de 60 m<sup>2</sup> situé au sous-sol du centre commercial, inséré dans la galerie marchande et à proximité de la salle de distribution des billets du métro, qu'il faut louer à la société propriétaire du centre commercial. Cette seconde solution coûterait 150 000 francs pour l'aménagement intérieur (chiffres de juin 1975) mais la location annuelle s'élève à environ 11 000 francs (chiffres de février 1974). L'ODPN s'est engagé à participer au financement de cette seconde solution sous la forme d'un prêt<sup>2239</sup>.

Pendant deux ans, la CBI et le vicaire général Maurice Delorme avaient conseillé à Jean Latreille de faire avancer les deux projets de front, sans s'engager fermement dans aucun des deux afin de pouvoir choisir en connaissance de cause une fois le chantier du centre commercial bien avancé. Malgré ces recommandations (et des inondations dans le centre commercial en juin !), l'association décide d'ouvrir le local de la galerie marchande début septembre 1975 pour accueillir au plus vite les premiers employés et clients de la Part-Dieu<sup>2240</sup>.

### 3. Un bilan mitigé à la fin des années 1970

Dans l'article que rédige le journaliste Bernard Jouanno près de cinq ans après l'ouverture de « Mains Ouvertes », les responsables de l'association évoquent la « médiocrité des résultats » : l'audience et la fréquentation du centre n'est pas à la hauteur de leurs attentes. Ce demi-échec tient d'après eux à un déficit d'information auprès de la population qui fréquente le quartier : « Aujourd'hui il faut solliciter les gens pour rendre service et nous ne savons pas faire notre publicité ». L'équipe des accueillants - une quarantaine au total se relayant toutes les trois heures - reçoivent entre trente et quarante personnes quotidiennement, sans compter le temps de prière communautaire instauré chaque jour au moment de la pause de midi. Il faut reconnaître toutefois, de l'aveu des bénévoles eux-mêmes, que les résultats sont difficiles à mesurer. L'anonymat et la mobilité qui caractérisent cette population de passage constituent également une difficulté supplémentaire pour apprécier les effets de cette présence religieuse. Les bénévoles et les quatre ministres du culte restent, d'après Jouanno,

<sup>2239</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendus des réunions CBI des 29 mars 1973 et 30 juin 1975 ; I. 1511 bis, « Note sur les finances de Mains Ouvertes », par Jean Latreille, 20 février 1974 ; I. 1542, lettre du vicaire général Maurice Delorme à Jean Cachard, curé de Saint-Just-Saint-Irénée, 17 février 1975.

<sup>2240</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1542, compte-rendu de la réunion CBI du 9 septembre 1975 ; voir également AAL, fonds Jacques Faivre, I. 1266, « Mains Ouvertes : un local d'accueil silence prière à la Part-Dieu », par Jean Latreille, Yves Dartigue, Rémi Doussset et Antoine Saix, automne 1973.

convaincus de l'utilité de leur travail : « Les lieux où l'on passe deviennent aussi importants sinon plus que les lieux où l'on habite »<sup>2241</sup>.

Jean Latreille évoque « quelques gros échecs », ainsi que les ajustements qu'il a fallu entreprendre pour s'adapter à la vie du quartier : la modification de l'heure de la prière communautaire (« le régime des travailleurs de la Part-Dieu est tel qu'il y a peu de gens libres à midi »), la formation approfondie des bénévoles auprès de services du même type (Porte ouverte, SOS Amitié ou l'accueil en gare) ou encore la nécessité de répondre à l'étonnement des passants devant ce mode inaccoutumé de présence spirituelle : « On nous a posé bien des questions sur notre projet, sur notre organisation, sur le nombre de visiteurs que nous recevions. Mais nous n'aurions pas voulu être l'objet de la question, nous aurions préféré être le témoin qu'on utilise pour apprendre quelque chose sur Dieu ou sur les communautés religieuses qui essaient de le servir. Il est vrai que les visiteurs avaient le droit de savoir qui nous sommes. Il y a tant de sectes nouvelles, tant de Super - Églises qui se fondent en ce moment ! »<sup>2242</sup>. Ceux qui fréquentent le lieu apprécient en majorité l'initiative et l'aménagement des lieux<sup>2243</sup>.

Le projet « Mains Ouvertes » constitue une initiative originale, bien que ce type de présence religieuse dans les gares et aéroports ait une tradition déjà ancienne<sup>2244</sup>. Elle montre la capacité d'adaptation de l'Église diocésaine dans un contexte de restructuration du tissu urbain. Dans ce cas précis, l'objet des préoccupations pastorales n'est pas une périphérie qui connaît un étalement spatial, mais un quartier ancien en totale recomposition, appelé à devenir un des symboles de la modernité économique et financière en province.

Il n'est pas inutile d'ajouter que Jean Latreille s'appuie sur cette initiative pour constituer un groupe de réflexion entre chrétiens et aménageurs, autour de la question du

---

<sup>2241</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », présentation de Mains Ouvertes intitulée « À l'ombre des tours : Mains Ouvertes », par Bernard Jouanno, 1979 ou 1980.

<sup>2242</sup> « Première année de fonctionnement de "Mains Ouvertes" à la Part-Dieu, par Jean Latreille », *Église de Lyon* du 28 janvier 1977.

<sup>2243</sup> Idem.

<sup>2244</sup> Les « missions de gare » allemandes, nées dans les années 1890, possèdent certaines caractéristiques que l'on retrouve à « Mains ouvertes » : le caractère interconfessionnel dès les années 1910 ou le rôle d'intermédiaire auprès d'autres services ; elles s'en distinguent cependant par leur objectif caritatif (protection des jeunes filles au départ) et par leur haute sensibilité au contexte politique (national-socialisme, guerre froide). Voir Bruno W. Nikles, « Caritas et Diaconie en un lieu spécifique : la Mission de gare en Allemagne », dans Isabelle von Buelztzingsloewen et Denis Pelletier (dir.), *La charité en pratique...*, op. cit., p. 89-97.

centre-ville. En 1974, ce groupe « Mains Ouvertes - Cercle d'études sur la ville » s'est réuni six fois à la Chronique sociale pour échanger idées et lectures<sup>2245</sup>. Une vingtaine de personnes fréquentent ce cercle de réflexion qui se donne pour objectif intellectuel de ne pas laisser se creuser le fossé entre « l'homme de la rue » et « les techniciens » de la ville<sup>2246</sup>.

Ce groupe de réflexion est proche des initiatives du tandem Boffet-Delorme au même moment, mais le volontarisme des deux responsables diocésains ne débouche pas à Lyon sur un Conseil pastoral urbain avant la fin des années 1970. Certes, il a été dit en début de chapitre que Maurice Delorme est choisi comme évêque auxiliaire de Lyon par le cardinal Renard en octobre 1975, mais aucune des justifications données par le bulletin diocésain pour cette consécration ne fait allusion à son travail mené pour réaliser une pastorale d'agglomération<sup>2247</sup>.

La création d'un Conseil d'archidiaconé centré sur les problèmes de la grande ville n'intervient qu'en 1981. Instance décisive dans la « prise de conscience d'une responsabilité réelle dans l'évangélisation de l'agglomération », elle prend appui sur le travail des animateurs de zone<sup>2248</sup>. Ce même Conseil d'archidiaconé crée en 1987 l'« Espace de recherche en pastorale urbaine lyonnaise », dont la mission est d'« être attentif à toutes les caractéristiques que la ville donne à la vie quotidienne et aux questions que pose la ville aux apôtres de ce temps »<sup>2249</sup>. Toujours en 1987, l'agglomération lyonnaise fait l'objet d'un nouveau découpage : sont créés onze « secteurs » à la tête desquels sont nommés des « animateurs » qui travaillent en collaboration avec l'archidiacre de Saint-Jean Daniel Vandenberg<sup>2250</sup>. Comment expliquer cette institutionnalisation tardive, alors que la prise de conscience d'une pastorale de grande ville existait déjà au milieu des années 1970 ?

Il faut sans aucun doute mettre en relation les difficultés à mettre sur pied une instance de gouvernance urbaine avec le climat de crise qui traverse l'épiscopat au cours de la décennie 1970. La réflexion des RPGV s'avère une fois encore révélatrice d'un état d'esprit fait de scrupules et de modestie. « Un projet pastoral urbain (commun) est-il encore possible ? » s'interrogent ouvertement les vicaires généraux en 1974. La question du langage, on l'a dit, est centrale : la variété des substituts au terme « projet » - « visée sous-jacente », « visée de

---

<sup>2245</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », lettre de Jean Latreille aux membres du groupe « Mains Ouvertes - Cercle d'études sur la ville », 15 janvier 1975.

<sup>2246</sup> Archives personnelles de Jean Latreille, carton « Ville », « Pour un groupe de réflexion sur la vie urbaine », par Jean Latreille et Marie-Louise Mayer, sans date, probablement 1974.

<sup>2247</sup> « L'Abbé Maurice Delorme nommé évêque auxiliaire », *Église de Lyon* du 17 octobre 1975.

<sup>2248</sup> « Restructuration de l'Église dans l'agglomération lyonnaise », *Église de Lyon* du 29 septembre 1988.

<sup>2249</sup> Idem.

<sup>2250</sup> Idem.

fond », « axes communs », « perspectives », « orientations pastorales », « priorités pastorales » - trahit pour le chanoine Boulard les hésitations et l'équivoque de toute expression finaliste et clairement orientée<sup>2251</sup>.

Mais cette crise des mots recouvre aussi une crise de l'autorité et du sens. Si l'unité ecclésiale est plus proche de l'ordre de la communion que de l'organisation, si le devoir des responsables pastoraux ressemble davantage à un accompagnement plutôt qu'à une stratégie d'évangélisation, n'est-ce pas là renoncer à la mission du Concile « de pénétrer et de parfaire par l'esprit évangélique l'ordre temporel », alors que « cet ordre temporel de la ville elle-même, saisie en sa globalité », existe bel et bien<sup>2252</sup> ? Impuissance, désarroi : la ville, comme d'autres champs de l'action temporelle, est le lieu où se lisent sur un mode dramatique les difficultés de l'épiscopat face aux mutations de la société française, écartelé entre sa prétention à peser sur le cours du monde et le constat ou l'aveu que cette emprise ne peut plus être que partielle et limitée.

---

<sup>2251</sup> AAL, fonds Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'Épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

<sup>2252</sup> Idem.



# CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Le début des années 1970 est clairement marqué dans le diocèse de Lyon par l'émergence d'une pastorale proprement urbaine. Plusieurs éléments en témoignent, au premier rang desquels la dénomination explicite d'une pastorale dite d' « agglomération ». Au moment où se met en place une communauté urbaine reposant sur le principe de l'intercommunalité, Maurice Delorme et Louis Boffet prétendent faire de l'échelon de l'agglomération le niveau pertinent de l'action diocésaine. Bien des critères de la gouvernance sont alors esquissés.

C'est d'abord le détour nécessaire par une nouvelle expertise, gage de bonnes pratiques et d'une aide à la décision plus que jamais nécessaire. L'expertise des années 1950 telle qu'elle a été évoquée dans la première partie était marquée par la sociologie religieuse et par une approche encore sectorisée de la question urbaine. À quelques exceptions près (dont Jean Labbens et son ouvrage *L'Église et les centres urbains* de 1958), la réflexion sur la ville au sein des milieux catholiques restait cloisonnée dans des champs de recherche assez strictement définis : soit celui de la paroisse urbaine et de son environnement, sur le plan sociologique et pastoral ; soit celui d'un certain nombre de fonctions, rarement envisagées dans leurs relations les unes avec les autres : le logement, le soulagement de la misère en ville, l'équipement religieux du territoire. Désormais, à partir du milieu des années 1960, toutes ces questions ne sont pas délaissées, mais leurs interrelations sont devenues le cœur des problématiques. La ville dans sa globalité et dans sa complexité devient le centre des analyses. La réflexion des RPGV mobilise ces nouvelles approches pour repenser la pastorale des diocèses ou des archidiaconés fortement urbanisés.

L'esquisse d'une gouvernance se traduit aussi par la recherche d'une certaine transparence : l'archidiacre de Saint-Jean accorde une grande importance à la circulation de l'information entre l'Archevêché, le clergé diocésain et les différents mouvements ou structures d'Église. Certes, l'objectif d'un contrôle accru des activités n'est pas à exclure, mais il semble qu'il faille prendre au sérieux une volonté réelle de rendre visible ce qui existe et

d'en faire un objet de discussion au sein du diocèse. Dans le même sens, Louis Boffet et Maurice Delorme se montrent intéressés par la coordination des activités plutôt que par l'affirmation d'une autorité. C'est le maintien d'une cohérence et non l'imposition de normes strictes qui l'emporte, au moins dans le discours. Le pouvoir de l'archidiacre et de l'évêque auxiliaire renvoie à des logiques de repérage des dysfonctionnements et d'arbitrage des conflits, plus qu'au contrôle étroit des actions menées. L'orientation prime sur l'emprise, le recensement des initiatives l'emporte sur la censure des activités. Ce mode plus consensuel de la pastorale diocésaine n'est pas lié à une faiblesse réelle ou supposée de l'autorité diocésaine, en l'occurrence le cardinal Renard. Il s'agit plus profondément d'une réponse à l'émergence désormais reconnue par l'Église d'une pluralité d'options pastorales. La multiplication des acteurs ne rend plus possible le modèle « unanimiste », et va jusqu'à remettre en cause la sectorisation de l'apostolat à l'œuvre dans l'Action catholique spécialisée. Sans doute plus qu'ailleurs, la grande ville rend possible et rend visible la dissémination des actions à la base.

Certes, le modèle de la gouvernance tel qu'il se dessine à l'orée des années 1970 n'exclut pas certains choix nettement affirmés. Ainsi, la remise en cause du modèle paroissial ne va pas sans résistances de la part de l'Archevêché, comme le montre le cas du centre « Mains ouvertes » à la Part-Dieu. Les enjeux ne sont pas minces : là, s'affirme une présence d'Église plus soucieuse des flux que d'ancrage territorial, accompagnatrice plus que dispensatrice de sacrements, partageant un même lieu avec d'autres confessions.

L'abandon des chantiers diocésains est un autre exemple significatif de choix très nets décidés par l'Archevêché dans les années 1970. Au moment où la politique de construction des grands ensembles est stoppée (circulaire Guichard de 1973), l'Église prend également acte de l'essoufflement d'un modèle en matière de pastorale urbaine : le lieu de culte à lui seul ne suffit pas à rendre chrétienne la grande ville, il n'est qu'une des modalités possibles d'un témoignage catholique auprès des citoyens.

Les luttes urbaines et l'émergence d'un réformisme urbain portant sur le cadre de vie et la défense d'une ville « habitable » ne sont-elles pas également à considérer, y compris et peut-être d'abord par les catholiques, comme une demande d'un nouveau mode de gestion de la ville ? Portée principalement par des représentants des classes moyennes, cette revendication se décline selon plusieurs thématiques assez proches de celles mises à jour pour l'institution diocésaine : demande de participation accrue des habitants aux projets d'urbanisme, mise en place de structures de concertation et de dialogue, revendication d'une transparence des décisions des autorités... C'est pourtant au moment où les pouvoirs publics

accèdent à ces demandes des associations (l'UFCS par exemple) en créant ces organes de discussion entre élus, techniciens et usagers, que ces mêmes associations commencent à se dire dépossédées de leur pouvoir d'action. La « fabrique de la ville », sous couvert d'un discours et de structures qui annoncent la démocratie participative des années 1980 et 1990, se vide de tout conflit par la recherche constamment répétée du consensus. Par leur présence massive et souvent déterminante dans les organisations de la Deuxième Gauche très impliquée sur les questions urbaines (ADELS<sup>2253</sup>, Vie nouvelle, Economie et Humanisme, CSCV/CLCV<sup>2254</sup> ...), les catholiques sont là au croisement de plusieurs enjeux cruciaux sur la ville : la place des classes moyennes (techniciens, ingénieurs, enseignants et éducateurs, travailleurs sociaux...) dans les choix urbanistiques et l'animation des quartiers ; la professionnalisation des acteurs de l'aménagement urbain ; l'accès des leaders associatifs aux responsabilités dans les collectivités locales ; la crise et la recomposition du militantisme catholique<sup>2255</sup>.

---

<sup>2253</sup> Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale.

<sup>2254</sup> La Confédération nationale des associations populaires familiales née en 1952 devient en 1975 la Confédération syndicale du cadre de vie, puis la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie en 1998.

<sup>2255</sup> Ce sont quelques-unes des hypothèses testées lors des deux ateliers organisés à Dunkerque (avril 2009) et à Lyon (juin 2009) par l'équipe de recherche Christiana auprès d'anciens militants de la nébuleuse « Deuxième gauche » ayant participé à divers titres à la « fabrique de la ville » (élus, membres d'actifs d'associations, professionnels de l'urbanisme et de l'habitat) des années 1960 à nos jours.



# CONCLUSION

En introduction à ce travail avait été formulée une hypothèse générale : au sein de l'Église de Lyon émergerait une « question urbaine » au cours des Trente Glorieuses, à comprendre comme la prise de conscience progressive de l'enjeu urbain. La ville en tant que telle deviendrait l'objet de discours et de pratiques spécifiques.

Au terme de cette étude, l'hypothèse est confirmée : il y a bien une *territorialisation* des problématiques pastorales, de même qu'il existe des savoirs et des formes de militantisme portant spécifiquement sur la ville au cours des années 1945-1975, saisissables par un certain nombre d'indices dans le diocèse de Lyon. Il est toutefois nécessaire de préciser les contours de cette affirmation en déclinant son contenu et sa portée au prisme des trois enjeux qui ont structuré l'argumentation : l'expertise ; les églises nouvelles ; la gouvernance urbaine.

## *Les mutations de l'expertise catholique sur la ville*

L'expertise catholique sur la ville existe-t-elle ? Assurément oui. Celle-ci n'est cependant pas uniforme et s'inscrit dans une histoire qui, pour les Trente Glorieuses en France, s'articule autour de deux temps : *avant* et *après* le milieu des années 1960, moment qui constitue à nos yeux un véritable tournant.

Du milieu des années 1940 au milieu des années 1960, l'objet « ville » est à situer au croisement d'une double démarche. En premier lieu, cette expertise est fondamentalement marquée par les méthodes et les objectifs de la sociologie religieuse de type Le Bras-Boulard. L'approche est quantitative, le recensement de la pratique servant à mesurer le déclin ou le maintien d'une emprise catholique sur la société française d'après-guerre. Les enquêtes urbaines constituent la suite logique d'un dispositif d'enregistrement et d'analyse statistique et cartographique de la croyance, initialement testé dans les paroisses rurales. Deuxièmement, cette expertise se fonde essentiellement sur une conception sectorisée de la ville : l'agglomération comme entité territoriale, fonctionnelle et globale est encore peu perçue. C'est sur les questions de l'habitat ou de l'expansion économique *via* la planification nationale et régionale que s'engagent des associations, des militants ou des personnalités catholiques (ou proches du catholicisme), sans que la question urbaine soit au cœur des réflexions et des projets. La ville est bien présente, mais elle est abordée *de biais*, comme

c'est largement le cas également pour l'action publique au cours de la même période. La géographie savante elle-même ne voit se consolider véritablement un courant de géographie urbaine que dans les années 1960-1980<sup>2256</sup>. Enfin, ce premier temps de l'expertise est un moment de mise en place de lieux de production et de diffusion de savoir sur la ville. À Lyon, l'Institut de sociologie aux Facultés catholiques et l'Office diocésain des paroisses nouvelles créés en 1957 naissent dans un double contexte d'apogée de la sociologie paroissiale et de consensus assez large autour du nécessaire équipement religieux des diocèses urbanisés.

À partir de 1965, cette expertise catholique change de dimension plus que de nature. Désormais, les débats sur l'urbanisation font l'objet de colloques, de rencontres et de journées d'études. Plusieurs mouvements d'Église et un certain nombre de revues prennent pour thèmes d'étude la civilisation urbaine et ses effets. Au lendemain du Concile, la papauté elle-même s'intéresse à la ville pour elle-même et en dehors du seul cadre du diocèse de Rome. D'autre part, la réflexion menée au sein de structures d'Église ou proches des milieux ecclésiastiques accompagne tout au long des années 1960 et 1970 l'essor d'une sociologie et d'une géographie urbaines. Les emprunts à l'École de Chicago sont tangibles, et ce dès la fin des années 1950 dans les écrits de certains sociologues comme François Houtart ou Jean Labbens. Les analyses marxistes sont également largement utilisées pour donner des clés d'interprétation de l'urbain, comme en témoigne la bibliothèque que constitue Jean Latreille pour penser son projet de centre spirituel en centre-ville. Les études de Pierre George, Henri Lefebvre ou Manuel Castells inspirent la réflexion de militants catholiques et de responsables pastoraux, souvent d'ailleurs parce qu'elles constituent les seules ressources disponibles dans ce champ neuf de l'urbain. Enfin, plusieurs des spécialistes reconnus de sociologie urbaine au cours des Trente Glorieuses se disent chrétiens ou sont proches des milieux d'Église, par leur trajectoire personnelle ou par les lieux qu'ils fréquentent (sessions de réflexion, revues, mouvements) : c'est le cas de Paul-Henri Chombart de Lauwe, d'Henri Coing, de Jean Rémy en Belgique. On peut également identifier plusieurs hauts fonctionnaires investis dans l'aménagement de la ville, comme Eugène Claudius-Petit, Paul Delouvrier, ou Guy Houist, membre du Conseil économique et social et responsable d'associations familiales. Leur réflexion et leur pratique ne se réclament que très rarement d'une vision catholique du monde ou de la ville. Mais il est frappant de constater, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, la présence d'une nébuleuse de personnalités et d'associations diverses (organismes

---

<sup>2256</sup> Michel Lussault, « La ville des géographes », dans Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 2000, p. 21-35, en particulier p. 25.

d'éducation populaire, comités d'intérêts locaux ou de défense d'une catégorie d'usagers, ateliers et agences d'urbanisme, groupes politiques) issues ou inspirées par le catholicisme qui s'intéressent à l'urbanisation et à ses effets<sup>2257</sup>.

On peut supposer que cette expertise s'est finalement au moins autant développée dans les pratiques professionnelles et militantes que dans un discours et des actions relevant de l'Église au sens strict. On peut s'étonner que l'ensemble de ces débats n'ait pas donné naissance en France à un courant intellectuel autour d'une théologie de la ville. La somme que fait paraître Joseph Comblin en 1968 est un des rares ouvrages entièrement consacrés à cette question<sup>2258</sup>. L'accueil dans les facultés de théologie et les séminaires semble avoir été pour le moins mitigé<sup>2259</sup>.

Ce livre important mériterait en tout cas une étude spécifique. Nous nous contenterons ici de résumer l'analyse que fait Comblin du silence des théologiens sur la ville et sur l'urbanisation. L'auteur identifie trois facteurs. Dans la tradition de l'Église, l'absence de discours théologique propre à la ville relèverait de la conjoncture historique : alors que saint Thomas d'Aquin en parle assez abondamment, l'Église post-tridentine aurait délaissé ses écrits pour privilégier la réflexion de saint Augustin sur la cité, qui est un concept plus politique et moins propice aux considérations sur la forme et les fonctions de la ville. D'autre part, l'attachement de l'institution ecclésiale à des catégories de pensée et d'action largement rurales n'aurait pas permis aux théologiens et aux responsables religieux de prendre la mesure de la nouveauté du phénomène urbain contemporain. Enfin, depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les encycliques romaines identifient les mouvements idéologiques (le communisme athée, le libéralisme) comme les termes essentiels des débats et de la confrontation avec la modernité : l'affrontement et les accommodements porteraient donc sur des visions du monde plus que sur des phénomènes socio-spatiaux comme la ville. Pour Comblin, « il est permis de croire que la déchristianisation urbaine est, en partie, le prix de l'absence d'une vision théorique et d'une attitude concrète de l'Église face au phénomène urbain »<sup>2260</sup>.

---

<sup>2257</sup> À Lyon, Habitat et Humanisme fondé par le prêtre Bernard Devert est un de ces creusets de réflexions et de pratiques autour de la question du logement et de l'insertion des populations fragiles dans la ville. Voir Bernard Devert, *Une ville pour l'homme. L'aventure d'Habitat et Humanisme*, entretiens avec Jean-Dominique Durand et Régis Ladous, Paris, Cerf, 2005.

<sup>2258</sup> Joseph Comblin, *Théologie de la ville*, Paris, Éditions universitaires, 1968, en particulier chapitre préliminaire « La ville et la théologie », p. 9-45.

<sup>2259</sup> « Une "théologie de la ville" ? Et pourquoi pas aussi une "théologie des poignées de porte" ? ! » : c'est en ces termes qu'un professeur présentait l'ouvrage de Comblin aux séminaristes lyonnais dans les années 1970 (entretien avec Pierre Lathuilière, 13 novembre 2007).

<sup>2260</sup> Joseph Comblin, *Théologie de la ville...*, *op. cit.*, citation p. 19.

La dernière partie de l'affirmation est toutefois à relativiser : pour le cas de l'agglomération lyonnaise en tout cas, nos analyses ont montré la forte implication de l'autorité diocésaine dans une approche concrète de la ville. Les églises nouvelles constituent en effet un champ particulièrement investi par l'Archevêché dans la prise en compte du fait urbain.

### *Les enjeux des chantiers diocésains*

La construction de nouveaux lieux de culte a sans nul doute pu faire office de pastorale pour la grande ville, pendant les premiers temps au moins. Le renforcement du maillage paroissial dans les quartiers neufs fait l'objet de toutes les attentions. Pendant une quinzaine d'années (de 1957 au début des années 1970) ont été pris des risques importants, y compris financiers, marquant durablement les budgets diocésains et paroissiaux. Les églises nouvelles confrontent l'Église aux problématiques de l'aménagement de la ville et plus largement du territoire. Les questions de financement et d'urbanisme en particulier nécessitent un jeu de négociations permanentes, notamment avec les administrations et les associations paroissiales.

Plusieurs facteurs expliquent ce surinvestissement symbolique et financier dans les chantiers diocésains. Le contexte national est incontestablement à la planification et à la modernisation du territoire. Le volontarisme étatique en matière d'équipement et d'aménagement présente de fortes analogies avec l'engagement de l'Archevêché et du clergé local dans la construction de nouveaux centres religieux. Tous deux relèvent d'une même utopie démiurgique et modernisatrice qui fait de l'urbain, et notamment de ses marges, le point de départ d'une régénération du corps social. La chronologie révèle d'étonnantes simultanités entre les politiques publiques des grands ensembles et les chantiers diocésains : le début des années 1960 est le grand moment des constructions, avant un arrêt assez brutal au début des années 1970, qui sanctionne l'échec ou l'épuisement d'un modèle. La mise en place d'un fonctionnement bureaucratique au sein de l'ODPN n'est pas sans rappeler les multiples structures publiques et para-publiques qui se sont succédé pour développer les politiques d'aménagement du territoire en France.

D'autres facteurs plus internes à l'Église sont également à prendre en compte. La force du modèle paroissial et l'utilisation du concept de *mission*, largement protéiforme, ont permis une vaste mobilisation des ressources humaines, techniques et financières. La construction

d'une quarantaine de lieux de culte en moins de vingt ans relève du tour de force et n'a pu se faire qu'avec l'appui des fidèles sur le terrain. Pour Maurice Delorme, l'essor urbain est en relation directe avec la place accrue des laïcs dans la vie de l'Église<sup>2261</sup>.

### *Église catholique et gouvernamentalité*

Enfin, la question urbaine est abordée par le diocèse de Lyon sous l'angle de la pastorale. À partir de la fin des années 1970, l'Église se montre attentive à la façon dont les pouvoirs publics et les opérateurs privés aménagent et administrent la ville. Bien que du point de vue de Rome, l'urbanisme reste centré pour une large part sur le problème de l'accès à un logement décent pour tous<sup>2262</sup>, le rôle des administrations civiles dans l'aménagement de la ville est souligné à plusieurs reprises. Dans la capitale italienne comme à Paris, l'épanouissement des populations citadines passe par le travail rigoureux, attentif et complexe des services municipaux et des élus<sup>2263</sup>.

Mais dès le début de la décennie 1970, la ville a surtout été le laboratoire d'autres modes de fonctionnement et de gouvernement *pour l'Église diocésaine elle-même*. Contrairement à ce qu'affirme Joseph Comblin, la pastorale des grandes villes à la fin des années 1960 ne peut être assimilée à une « anarchie »<sup>2264</sup>, dans le cas de Lyon en tout cas et malgré l'enchevêtrement des structures. Les recompositions successives du territoire diocésain (« zones humaines », « secteurs », « unités pastorales nouvelles »), auxquelles on peut ajouter les modifications des frontières paroissiales et les démembrements (rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne, érection du diocèse de Saint-Étienne), sont à considérer plutôt comme des tentatives de l'Archevêché pour « coller » à la réalité urbaine, elle-même en mutation incessante au cours de la période.

À cet égard, la réflexion que développe Michel Foucault à propos du *pastorat* paraît tout à fait intéressante. Ce « pouvoir du berger », que le philosophe fait commencer précisément avec le christianisme, ne s'exerce pas sur un territoire, mais par définition sur un

---

<sup>2261</sup> À la question « Pour vous, qu'est-ce que représentait la ville au cours de ces années de responsabilités pastorales ? », l'ancien évêque auxiliaire de Lyon répond : « *la montée du laïc* » (entretien avec l'auteur, 11 février 2004).

<sup>2262</sup> « Allocution [de Paul VI] au secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'urbanisme », *La Documentation catholique*, 1684, 19 octobre 1975, col. 856-857.

<sup>2263</sup> « Allocution de Paul VI à la municipalité de Rome », *La Documentation catholique*, 1713, 6 février 1977, col. 106-107 (allocution du 3 janvier 1977) ; Jean-Paul II, « Discours au maire [de Paris, 30 mai 1980] », dans Jean-Paul II, *Voyage en France, 1980. Discours et messages*, Paris, Librairie générale française, 1980, p. 36.

<sup>2264</sup> Joseph Comblin, *Théologie de la ville...*, *op. cit.*, p. 17-18.

troupeau, « plus exactement sur le troupeau dans son déplacement, dans le mouvement qui le fait aller d'un point à un autre. Le pouvoir du berger s'exerce essentiellement sur une multiplicité en mouvement »<sup>2265</sup>. La ville en croissance, par les mobilités qu'elle impose, présente une analogie frappante avec le troupeau que décrit Foucault. Ce constat n'est pas sans conséquences : il ouvre un champ de recherche sur l'histoire du gouvernement pastoral, à savoir l'histoire des techniques employées dans la pastorale, l'histoire des réflexions sur ces techniques et des différents types d'analyses et de savoirs à l'œuvre dans les modes de gouvernement d'un diocèse<sup>2266</sup>. Nous espérons avoir démontré dans ce travail que la grande ville offre de ce point de vue un observatoire particulièrement fécond.

Un second axe de recherche développé par Michel Foucault dans ces mêmes cours au Collège de France paraît particulièrement suggestif sur le plan heuristique pour saisir ce qui fait sens dans le rapport de l'Église à la ville au début des années 1970. Ce que tentent de mettre en place à l'échelle diocésaine l'archidiacre Delorme et Mgr Boffet, c'est au fond un nouveau type d'économie du pouvoir. En proposant une pastorale d'agglomération entendue comme coordination des services d'Église et mise en circulation de l'information entre les acteurs de la grande ville, il ne s'agit plus véritablement, pour reprendre la terminologie foucauldienne, un mécanisme juridique ou légal avec partage binaire entre le permis et le défendu. Il ne s'agit pas non plus exactement du mécanisme disciplinaire au sens où des techniques de surveillance et de correction contrôlent et transforment éventuellement les individus jusque dans leur corps. C'est la troisième forme d'économie du pouvoir, que dans son travail sur le biopolitique Foucault nomme « dispositif de sécurité », qui correspond le mieux à ce modèle de pastorale urbaine<sup>2267</sup>. Pour étayer sa démonstration, le philosophe s'appuie d'ailleurs sur l'exemple des villes de l'Ancien Régime et sur les problèmes de circulation que celles-ci posent aux gouvernants<sup>2268</sup>. Certes, ces trois « âges » ne se succèdent pas dans le temps et ne sont distincts les uns des autres que dans une vision théorique, mais les mécanismes de sécurité semblent être prépondérants dans la mise en place de la pastorale d'agglomération.

---

<sup>2265</sup> Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana par Michel Senellart, coll. « Hautes études », Paris, Seuil-Gallimard, 2004, leçon du 8 février 1978, p. 119-138, citation p. 129.

<sup>2266</sup> Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population...*, *op. cit.*, leçon du 15 février 1978, p. 139-165, en particulier p. 153-154.

<sup>2267</sup> Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population...*, *op. cit.*, leçon du 11 janvier 1978, p. 3-29, en particulier p. 7.

<sup>2268</sup> *Idem*, p. 14-22.

### *La pastorale urbaine et le dispositif foucauldien de sécurité*

On peut en effet, en suivant Foucault, mettre à jour quatre caractéristiques de ce nouveau mode de gouvernance<sup>2269</sup>.

Alors que les mécanismes disciplinaires supposaient un espace vide, artificiel, entièrement à construire, le dispositif de sécurité s'appuie sur un donné. C'est bien ainsi que l'autorité diocésaine entend la pastorale urbaine : partir de l'existant, ne rien inventer de surcroît, d'autant que les résistances du clergé sont fortes. D'autre part, l'objectif affiché du dispositif de sécurité n'est pas d'atteindre la perfection, mais de maximaliser les éléments positifs, de supprimer les sources de conflits et de favoriser la circulation. Pour Delorme et Boffet, c'est précisément cette mise en relation des initiatives et des projets qui est l'objectif de la pastorale d'agglomération. Certains obstacles sont tenus pour incompressibles mais ils ne doivent pas empêcher une vie d'Église. L'échange d'informations, sur un plan vertical mais aussi et surtout sur un plan horizontal, est au cœur de la pastorale urbaine.

Par ailleurs, la polyfonctionnalité des éléments caractérise l'ordonnement de la sécurité : un bon aménagement de la ville doit par exemple permettre à la rue d'assurer plusieurs fonctions (la circulation des marchandises, mais aussi des hommes ou de l'air). Or, la pastorale d'agglomération telle qu'elle est pensée par l'« équipe lyonnaise » au début des années 1970 ressemble assez fortement à cette description : Maurice Delorme évoque à de nombreuses reprises les fonctions urbaines, irréductibles et plurielles qui, prises en charge par l'Église, doivent se nourrir les unes les autres pour aboutir à une ville harmonieuse. Enfin, le quatrième trait distinctif de la sécurité identifié par Foucault porte sur le degré de maîtrise : ce dispositif ouvre un avenir qui n'est pas complètement contrôlé ni contrôlable par les gouvernants. Il y a une incertitude fondamentale qui laisse sa place à « ce qui peut se passer ». Cette prise de risque est également bien visible dans les positions de l'autorité diocésaine dans la première moitié des années 1970 à Lyon : Delorme et Boffet acceptent d'accorder une certaine liberté aux initiatives nées des expériences locales. Le cas du diocèse de Lyon montre assez clairement, pensons-nous, que l'enjeu de la pastorale urbaine consiste davantage en l'aménagement d'un espace favorable à des événements possibles, plutôt qu'à une distribution hiérarchique des services et des acteurs. Michel Foucault parle à cet égard d'un « milieu » à aménager : « Le milieu, qu'est-ce que c'est ? C'est ce qui est nécessaire pour rendre compte

---

<sup>2269</sup> Idem, p. 21-22.

de l'action à distance d'un corps sur un autre. C'est donc bien le support et l'élément de circulation d'une action. C'est donc le problème circulation et causalité qui est en question dans cette notion de milieu »<sup>2270</sup>.

Le type de gouvernementalité sous-jacent dans les projets de Delorme et Boffet est donc bien une action « à distance », de l'ordre de l'accompagnement plus que du contrôle absolu des actions et des discours. Le but n'est pas l'exercice d'une surveillance exhaustive des individus et des initiatives par l'Église, mais la délimitation dans des bornes acceptables de ce qui se dit et se vit dans le diocèse. Or, les autorités diocésaines lyonnaises éprouvent des difficultés pour déterminer les critères de l'ecclésialité. Elles préfèrent le cumul des récits d'expériences à des définitions préalables. Pourtant, le cœur du problème est bien là et renvoie fondamentalement à la question de l'appartenance : qu'est-ce qu'être catholique dans les années 1970 ? La ville est un des lieux où se joue une identité religieuse. L'archidiacre de Saint-Jean cherche à établir un niveau pertinent de gouvernement, afin que son autorité apparaisse seulement comme nécessaire et suffisante. Il s'agirait donc moins d'obtenir une obéissance à la totalité d'un dogme que de parvenir à un accord sur un certain nombre de points de doctrine et de fonctionnement qui « font Église ». La ville typique de ce mode d'économie du pouvoir serait donc moins un *territoire* sur lequel l'Archevêché prétend exercer son emprise qu'une *population*, c'est-à-dire, au sens foucauldien, un ensemble d'individus pris à la fois comme être vivants et comme public<sup>2271</sup>. L'hypothèse mérite, pensons-nous, d'être analysée de près dans des études ultérieures.

### *Catholicisme et ville : retour sur les origines d'un rendez-vous manqué*

Il reste que ce projet de pastorale urbaine se met difficilement en place et ne semble pas avoir marqué durablement la vie diocésaine. On peut comprendre ce qui a déplu à toute une frange du catholicisme lyonnais dans le dispositif que tentent de mettre en place Delorme et Boffet : n'est-ce pas là une forme de *libéralisme* appliquée à la pastorale diocésaine, qui part de l'ordre existant et transcende les conflits, notamment ceux qui ont trait au monde ouvrier et à ses luttes ? Cet échec est dû sans doute aussi à la portée politique d'une telle économie du pouvoir. Dans le dispositif de sécurité décrit par Foucault, c'est la capacité à faire jouer les éléments les uns par rapport aux autres qui permet une régulation. Or,

---

<sup>2270</sup> Idem, p. 22.

<sup>2271</sup> Idem, leçon du 25 janvier 1978, en particulier, p. 65-81.

l'autorité diocésaine est-elle décidée à adopter un tel mécanisme ? Et que signifie concrètement cette régulation à l'échelle diocésaine ? Il faudrait distinguer les champs et cadrer précisément l'objet de la recherche. Mais il semble que l'autorité religieuse dans le monde catholique reste fortement marquée par une économie de pouvoir de type disciplinaire, assez éloignée des projets Delorme-Boffet : l'obligatoire et le défendu sont constamment réaffirmés, dans un cadre réglé et normatif, qui traverse largement les corps autant que les esprits.

Ces réflexions sont au cœur du problème soulevé par Claude Langlois que nous évoquons dès l'introduction : comment expliquer que l'urbain n'ait pas été davantage pris en compte par l'Église, sur les plans théologique, institutionnel et pastoral ? Pourquoi cette réflexion sur la ville est-elle restée inaboutie chez les catholiques ? Au terme de ce travail, une première réponse, certes encore vague, se dessine du côté du contexte politique et administratif des années 1945-1975 : les pouvoirs publics eux-mêmes, au premier rang desquels l'État, n'ont pas pris nettement conscience de la ville comme entité propre avant la fin des années 1970. Les débuts de la politique dite « de la ville », dans le prolongement du programme « Habitat et vie sociale » (HVS) puis du « développement social des quartiers » (DSQ) datent du début des années 1980<sup>2272</sup>.

D'autre part, cette étude s'est efforcée de montrer que les catholiques parlent de la ville. Ils en parlent même abondamment. Le « silence » de l'Église sur l'urbain est par conséquent à nuancer très fortement. D'autant qu'il a été vu également que ce n'est pas la ville en elle-même qu'intellectuels catholiques et responsables religieux condamnent, mais sa croissance anarchique. On ne peut donc parler d'anti-urbanisme ou de courant anti-ville dans l'Église de France dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et ce, bien que la position de Rome reste encore ambiguë au début des années 1970<sup>2273</sup>.

Si l'on veut esquisser une interprétation un peu générale, il semble que l'on puisse situer la ville comme le point aveugle de deux grandes tensions qui traversent le catholicisme pendant les Trente Glorieuses. Dans les deux cas, la ville en tant qu'agglomération, qu'il

---

<sup>2272</sup> Voir notamment Jacques Donzelot, *Quand la ville se défait...*, op. cit., p. 59-71.

<sup>2273</sup> Dans un rapport rédigé pour la Conférence des Nations Unies pour l'environnement qui se tient en juin 1972 à Stockholm, le Saint-Siège appelle à mettre en garde les jeunes générations contre la grande ville et à leur proposer d'autres lieux de vie plus épanouissants. Le rapport préconise en effet de « réaliser une *décongestion des villes* [souligné dans le rapport] qui n'ont plus aucune dimension humaine, ce qui suppose une politique radicalement nouvelle d'implantation des industries et des sièges des firmes et de l'administration, sans parler d'une éducation capable de contrer l'étrange fascination des métropoles pour faire préférer une ambiance plus bienfaisante, parce que plus conforme à la nature des relations qui doivent exister entre l'homme et son milieu » (« Rapport du Saint-Siège en vue de la Conférence sur l'environnement », *La Documentation catholique*, 1613, 16 juillet 1972, col. 670-677).

s'agisse d'un espace ou même d'une population, est réduite à la portion congrue du point de vue intellectuel et pastoral.

La première tension a un rapport direct avec l'échelle de perception du phénomène urbain, au sens géographique du terme. Les catholiques ont en effet deux façons privilégiées de définir la ville : d'une part, une conception abstraite et universelle de la ville, qui voit essentiellement dans l'urbain une nouvelle *civilisation* et un mode de vie ; d'autre part, une vision très resserrée de la ville, qui fait du *local* (le bloc, le quartier, la paroisse) l'échelon fondamental de l'action<sup>2274</sup>. Entre les deux, la grande ville n'est pas retenue comme un échelon particulièrement significatif.

La seconde tension a été plusieurs fois évoquée dans ce travail et concerne les modes d'apostolat. C'est celle qui oppose, d'une part, une conception de la société dans laquelle les *milieux de vie* ont une influence déterminante sur les individus et les groupes, et à laquelle l'Église répond par l'importance qu'elle accorde à l'Action catholique spécialisée, et notamment à l'apostolat dans le monde ouvrier ; d'autre part, une conception plus générale de la présence catholique, incarnée à la fois par une plus grande *territorialisation* - mais sans que celle-ci parvienne bien souvent à dépasser les limites paroissiales - et par une vision plus *inter-classiste* de la société. Or, cette seconde conception n'est pas celle qui a été retenue par l'épiscopat français à partir du milieu des années 1950 : en témoigne la disparition de l'ACJF en 1956, précipitée par la prise de position des évêques en faveur de la JOC et contre le projet d'un organisme fédérateur des mouvements. Il n'est pas inintéressant de remarquer que René Rémond défendait la place de l'ACJF dès la fin des années 1940 en évoquant notamment la place qu'occupait désormais la ville dans la société française : « D'autres oppositions se font jour ; la plus visible actuellement est celle qui dresse les villes contre les campagnes. Des optimistes pensent qu'elle est temporaire et qu'elle s'effacera le jour où les circonstances seront redevenues normales. Mais peut-être aussi ne fait-elle que révéler un changement de rapports. Quand la population rurale représentait 80 % de l'ensemble, il n'y avait pas de problème; les paysans produisaient d'abord pour leur consommation familiale et envoyaient le surplus de leur production à la ville. Aujourd'hui, le rapport est renversé ; c'est la population urbaine qui est prédominante ; les paysans travaillent désormais pour le marché extérieur et la commercialisation de leurs produits les fait entrer dans le circuit de l'économie de profit. Le problème des prix se pose alors avec tout son acuité. Ainsi, nous voyons se dessiner deux

---

<sup>2274</sup> L'intitulé des journées d'études sur l'histoire de l'Adels qui se sont tenues à Paris les 6 et 12 juin 2009 est de ce point de vue très suggestif : « La passion du local. Histoire de cinquante ans d'engagement politique à l'Adels » (journées organisées par l'Adels et le Centre d'histoire sociale du XX<sup>ème</sup> siècle).

grandes oppositions qui tendent à reléguer à l'arrière-plan l'antagonisme traditionnel des patrons et des ouvriers ; l'opposition des possédants et des prolétaires, celles des villes et des campagnes »<sup>2275</sup>. Avec la fin de l'ACJF, c'est aussi l'influence des classes moyennes et de la bourgeoisie catholiques qui est diminuée dans l'Action catholique. Or, ce sont ces groupes sociaux que l'on trouve à l'œuvre dans la « fabrique de la ville », dans les associations paroissiales constituées autour des nouveaux lieux de culte, mais aussi plus largement dans la nébuleuse de la Deuxième Gauche très investie sur le terrain de la ville. Il y a là sans aucun doute une des clés du manque de visibilité du catholicisme dans la construction de l'espace urbain.

---

<sup>2275</sup> René Rémond, « L'ACJF et l'évolution des structures sociales », *La Vie intellectuelle*, février 1948, p. 1-22. Texte repris et présenté par l'auteur dans René Rémond, *Le catholicisme français et la société politique*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, p. 17-34. Sur ces remises en cause de l'apostolat spécialisé et leur contexte, voir notamment Denis Pelletier, « 1905-2005. Un siècle d'engagements catholiques », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la République...*, *op. cit.*, p. 19-50, en particulier p. 41-42.



# SOURCES

## I. SOURCES MANUSCRITES

### A. ARCHIVES PUBLIQUES

1° Archives municipales de Bron, Hôtel de Ville, place de Weingarten, Bron.

1.857 Cultes. Dossier « B. travaux pour la réfection de l'église Saint-Denis »

2° Archives municipales de Villeurbanne, « Le Rize », 23-25 rue Valentin-Haüy, Villeurbanne.

1 M 182 carton « Églises, 1822-1978 »

- dossier « Église de Cusset et presbytère, 1822-1957 »

- dossier « Église des Charpennes, 1836-1978 »

- dossier « Église de la Nativité place Grandclément, travaux 1958-1973 ».

P 235 - 241 carton « Cultes, 1845 - 1977 »

- pochette « Paroisses, délimitations, affectation des églises, 1956-1977 »

- pochette « Conseils de fabrique pour l'église de la Nativité, 1851-1948 »

3 R 6 pochette « Affaire du terrain de la Sainte-Famille, 1973-1975 »

- sous-pochette « courriers » : correspondance entre la municipalité, les associations et les habitants ; tracts, comptes-rendus de réunions.

- sous-pochette « presse, 1973-1975 » : articles de différents journaux locaux et nationaux.

3° Archives municipales de Vaulx-en-Velin, Hôtel de Ville, place de la Nation, Vaulx-en-Velin.

Des documents intéressants figurent sans doute dans les cartons « ZUP ». Mais ces cartons ne sont pas classés et aucun inventaire n'a encore été réalisé. De plus, des archives ont pu être perdues ou détruites suite au transfert des archives en 1977. Seule une recherche sur les permis de construire a donné les résultats suivants :

- 7 T16 permis 685 (1957) : construction d'un local par l'association diocésaine.
- 7 T29 permis 1249 (1961) : construction d'un garage.
- 7 T32 permis 1368 (1962) : construction d'une chapelle rue Cuzin.
- 7 T41 permis 1582 (1964) : culte annexe à la Grapinière.

## **B. ARCHIVES PRIVÉES**

1° Archives de l'Archevêché de Lyon, 1 place de Fourvière Lyon 5<sup>ème</sup>.

*a) Fonds Louis-Joseph Maurin, archevêque de Lyon (1916-1936) :*

10.II.13-15 Documents divers, dont : actes notariés pour des opérations immobilières (église du Sacré-Cœur) dans le quartier de Vilette à Lyon.

*b) Fonds Pierre-Marie Gerlier (archevêque de Lyon, 1937-1965).*

Trente-huit cartons ont été dépouillés.

- 11.II.8 Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA), 1952-1964 : rapports.
- 11.II.28 Relations avec les suffragants. Diocèses de Grenoble (1963) et de Belley (1949).
- 11.II.31 Territoire.
- pochette « rattachement de Villeurbanne au diocèse de Lyon », 1911-1955 : correspondances, rapports, extraits des bulletins diocésains.
  - pochette « liste des paroisses et modifications de limites », 1955-1958 : courriers, projet de redistribution des archiprêtres de l'agglomération lyonnaise.
  - pochette « Office diocésain des paroisses nouvelles », 1961-1967 : courriers, rapports d'activités, procès-verbaux de réunions de l'ODPN, circulaires de l'ODPN, enquête CNCE 1961-1962.

- pochette « ODPN non classée », 1959-1967 : brochures de l'ODPN, recommandations aux curés-bâisseurs, courriers et notes de l'ODPN, rapports d'activités, journaux *Paroisses nouvelles*, circulaires de l'ODPN.
- pochette « enquête sur le groupement des paroisses », 1954-1958 : courriers.
- 11.II.32-33 Clergé diocésain, Mission de France (1956-1965).
- 11.II.34 Prado. Communauté de Gerland. Mgr Alfred Ancel (1938-1963).
- 11.II.35-38 Prêtres-ouvriers du diocèse, 1948-1954.
- 11.II.39 Assemblées sacerdotales, formation permanente, retraites.
  - pochette « Centre de formation pastorale et missionnaire, Charles Ehlinger », 1959-1963.
- 11.II.40 Réunions des archiprêtres, 1938-1965.
- 11.II.41 Institutions au service du clergé. Automobile-club Saint-Christophe, 1952.
- 11.II.51 Enseignement religieux. Divers rapports (1951-1963)
- 11.II.107 Allocutions à la radio et à la télévision, 1938-1963.
- 11.II.112 Articles ou documents utilisés par le cardinal ou rédigés par lui.
  - pochette « articles, allocutions, etc... du cardinal Gerlier concernant Lyon, surtout pour le bimillénaire de Lyon, 1958 ».
- 11.II.117 Synode 1948.
- 11.II.118 Secrétariat, services de l'Archevêché. Répertoires du courrier, 1952-1965.
- 11.II.125 Archidiocèse de Lyon : situation démographique et religieuse (dossier de l'Institut de sociologie), 1958.
- 11.II.126 Enquêtes. Rapports divers (Roger Daille, Roger Klaine, père Mathio), 1954-1957.
  - pochette « émigration italienne (1947) et espagnole (1965) »
  - pochette « état religieux en 1947 ».
  - pochette « Institut de sociologie, 1954-1955 » : courriers, dossier « Pratique dominicale, 1954 », données statistiques et cartographiques fournies par l'Institut de sociologie
- 11.II.127 Relations avec les paroisses.
  - pochette « Villeurbanne. La Nativité : centre de Bonneterre » : courriers, extraits de la *Semaine religieuse*, notes (1913-1960).

- pochette « Sainte-Thérèse-de-la-Plaine », 1937-1961 : courriers, extraits de la *Semaine religieuse*.
  - plusieurs pochettes sur certaines paroisses du diocèse.
- 11.II.129 Dossier sur l'églises de l'Annonciation sinistrée pendant la Seconde Guerre mondiale. Employés d'églises, 1938-1958.
- 11.II.160-161 Prédication. Missions intérieures.
- pochette « Chanoine Boulard » : courriers, textes d'exposés, 1957-1960.
  - pochette « pastorale des villes. Dimension religieuse de la vie profane » : textes d'exposés, 1962.
  - pochette « Journées pastorales », 1957-1958 : programmes, comptes-rendus, notes.
  - pochette « pastorale diocésaine d'ensemble et mission ouvrière » : textes de Fernand Boulard et de Gabriel Matagrín, notes prises sur des exposés (1958-1966).
  - pochettes « pastorale et doctrine », « pastorale et méthodes » (sans dates).
- 11.II.162-165 Action catholique générale (ACGH et ACGF), 1944-1963.
- 11.II.177 Action catholique ouvrière, 1948-1965.
- 11.II.178 Catégories professionnelles et pastorales diverses, 1938-1964.
- 11.II.182 Bienfaisance. Entraide. Santé.
- pochettes « Logement. Divers mouvements d'aide au logement » et « Mouvement lyonnais d'aide au logement », 1952-1953 : courriers, tracts.
  - pochette « Cité Rambaud », 1941.
  - pochette « CLOC : Centre de liaison des œuvres charitables et sociales de Lyon », 1944-1955 : statuts, notes.
  - pochette « Logements, 1949-1953 » : courriers, notes, journal *Derrière les voûtes* (1953).
- 11.II.186 Dossier « Foyer Notre-Dame des Sans-Abris », 1952-1965.
- 11.II.195 Patrimoine. Opérations isolées (1937-1953).
- 11.II.196 Immobilier. Loyers des presbytères. Sécurité dans les églises (1947-1960).
- 11.II.198-199 Relations avec les autorités civiles Édouard Herriot, 1942-1963.

11.II.201-202 Chronique sociale, Semaines sociales (1939-1965). Économie et Humanisme (1958).

*c) Fonds Maurice Delorme (évêque auxiliaire de Lyon, 1975-1994)*

- I. 1500 Territoire du diocèse. Aménagement de la région apostolique (1970).
- I. 1511 bis Courriers à propos du financement d'églises nouvelles (1970 à 1974).
- I. 1514 Réunions de responsables diocésains, dont : « Équipe lyonnaise » (1973-1982) : comptes-rendus.
- I. 1515 Unités pastorales de Lyon. Paroisses et secteurs, dont Bron, Monplaisir et Villeurbanne.
- I. 1516 Secteurs pastoraux (1970-1973) : courriers.
- I. 1522 Facultés catholiques. Rapport de recherche (1975-1981).
- I. 1525 bis Pastorale des grandes villes, unités pastorales, RPGV (1970-1974) : courriers, exposés, comptes-rendus.
- I. 1541 Commission du temporel et délégués au temporel (1970-1979) : courriers, comptes-rendus de réunions.
- I. 1542
  - pochette « CDERIER : Comité d'études et de recherches pour l'implantation des équipements religieux », 1969-1975 : courriers, notes de travail.
  - pochette « Association diocésaine » (1970-1977) : courriers.
  - pochettes « Commission des biens immobiliers » (1972-1978) : procès-verbaux des réunions mensuelles.

*d) Fonds Louis Boffet (évêque auxiliaire de Lyon, 1970-1975)*

- I. 1438 dossier sur la construction de l'église de la Sauvegarde à la Duchère (1971).
- I. 1433 ACI (1972-1975), ACO (1973-1974), JOC-JOCF (1970-1974) : courriers, compte-rendus divers.
- I. 1434 Apostolat des laïcs (1970-1975) : courriers, dossier pour responsables.
- I. 1437 Conflits sociaux à Lyon (1972) : tracts CFDT ; notes d'information de la Chronique sociale sur les élections municipales de 1977.

*e) Fonds Jacques Faivre (évêque auxiliaire de Lyon, 1992-1997)*

I. 1266          Pastorale urbaine (1970-1977) : courriers, rapports, projets de notes, documents de travail sur des thèmes variés : RPGV, « Mains ouvertes » à la Part-Dieu, rencontre des ZUP de novembre 1972.

*f) Autres documents*

- *Les premières années de Sainte-Marie racontées en photos*, album photographique légendé anonyme (remis par les soins de l'auteur aux Archives diocésaines de Lyon).

- *Sainte-Marie-de-la-Guillotière*, plaquette de présentation réalisée par l'Association paroissiale de Sainte-Marie-de-la-Guillotière, Lyon, 1964.

2° Archives diocésaines de Grenoble, 11 place des Tilleuls, Grenoble.

(sans cote)    - pochette « Rattachement de l'archiprêtré de Villeurbanne au diocèse de Lyon, 1955 » (sans cote) : courriers, décret modifiant les limites du diocèse.

(sans cote)    - carton « Rattachement de Villeurbanne à Lyon, 2 »

- pochette « 1911 et 1932 : demandes de rattachement de Villeurbanne au diocèse de Lyon » : rapports, courriers.

- pochettes « Saint-Fons » (1935-1941), « Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus » (1945), « Cusset » (1928-1946), « Vaulx-en-Velin » (1926-1952), « chapelle des Essarts » (1927-1949), « La Poudrette » (1926-1929), « Moulin à Vent » (1907-1941), « Villeurbanne Croix-Luizet » (1946-1948), « Abbé François Croix-Luizet » (1931-1954).

- pochette « Lettres personnelles du cardinal Gerlier à Mgr Caillot » (1954-1955).

### 3° Archives « Économie et Humanisme »

Conservées et répertoriées au Centre des Archives contemporaines (CAC), 2 rue des Archives, Fontainebleau.

#### *a) Fonds Louis-Joseph Lebret :*

- 45 AS 51                    Session de sociologie religieuse de Saint-Brieuc (Pâques 1952) : liste des participants, programme, correspondance, compte-rendus.  
Session d'élaboration sur l'aménagement du territoire (22-28 septembre 1952) : liste des participants, programme, schémas des exposés, commissions et sous-commissions, conclusions adoptées à la séance de clôture.  
Session d'initiation sur l'aménagement du territoire (10-12 octobre 1952) : liste des participants et programme.
- 45 AS 52                    Session de sociologie urbaine (16-23 août 1953) : liste des participants et programme.
- 45 AS 53                    Session pour responsables municipaux (mai 1954) : programme, invitations, coupures de presse.  
Session pour responsables municipaux (7-9 octobre 1955) : liste des participants, programme, schéma des exposés, travaux des commissions et conclusions.
- 45 AS 70                    Correspondance avec des organismes divers, dont le CPMI (1955).
- 45 AS 72                    Dossiers de travail du père Lebret. Correspondance avec Jean Labasse (1949).
- 45 AS 101                  Enquête sur l'aménagement de la région lyonnaise (1954).

#### *b) Fonds Raymond Delprat*

- 87 AS 6-12                « Équipe centrale, activités Économie et Humanisme »

- « Fiches Équipiers », dont : Jean-Marie Albertini, François Perroux, Jean Queneau.
- « Fiches Correspondants », dont : Gaston Bardet, Fernand Boulard, Eugène Claudius-Petit, Jean Labasse, Michel Quoist, Alfred Sauvy.
- adresses des équipiers et correspondants (1944).

87 AS 16 « Organisme associé : Bureau lyonnais d'analyse et de conjoncture (BLAC) » (1947, sans date) : statuts, notes de travail, procès-verbaux de réunions, enquêtes sur les loyers et les coopératives.

#### 4° Archives de l'Union féminine civique et sociale (UFCS)

Conservées et répertoriées (par Christine André et Élisabeth Salaün) au Centre des archives du féminisme (Université d'Angers, département Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences humaines), Bibliothèque universitaire, 5 rue Le Nôtre , Angers.

- 16 AF 2 Statuts, présentation et organisation (1925-1987).
- 16 AF 4 Groupe de travail de l'amicale UFCS « Histoire de l'UFCS par celles qui l'ont vécue » : série de fascicules (1986-2000).
- 16 AF 11 Cadre géographique, villes et régions françaises : liste des cotisantes et adhérentes (1950, sans date).
- 16 AF 47-50 Rapports d'activités des sections : Bron, Lyon (1956-1979).
- 16 AF 52 Enquête sur les cadres de l'UFCS (1953-1956).
- 16 AF 168 Bulletin de liaison *Flash Urbanisme* (1968-1973).
- 16 AF 169 Montages audiovisuels : transcription de textes (1971-1972).
- 16 AF 183 « Dans les tours... aspects des conditions de vie des habitants », enquête (1973-1974).
- 16 AF 193 Section de Bron, Groupe inter-quartiers : rapports d'activités, courriers, brochures (1971-1974).
- 16 AF 255 Section de Bron : opération « Portes ouvertes » (1979).
- 16 AF 326 Section de Bron : bulletin *Le Fil d'Ariane* (1983).

16 AF 390 Congrès de Tours sur l'urbanisation : programmes, conclusions (1967).

5° Archives paroissiales de Saint-Julien-de-Cusset, 350 cours Émile-Zola, Villeurbanne.

Fonds archivés par M. Jean-Paul Masson, paroissien.

- Aa1 Feuilles paroissiales (avant 1969).
- Ad2 « Dossiers divers sur l'église n°2 » (1972-1986) : courriers et notes sur la sécurité, l'aménagement des abords de l'église, la proximité de l'immeuble Clairefontaine II.
- Ad3 « Accueil Plan Cure » : factures, permis de construire (1960-1975).
- Ba3 Cahiers d'annonces paroissiales (1955-1964).
- Bb1 Registres de l'Association paroissiale d'éducation populaire de Saint-Julien-de-Cusset (1926-1974) : noms des membres, problèmes de vente.
- Ca1 Construction de l'église : permis de construire, mémoires, dossier de plans (1960-1975).
- Ca2 Terrain de l'église nouvelle : courriers, plans (1957-1969).
- Ca3 Courriers du CDERIER, liste des souscripteurs et des marraines (1962-1974).
- Ca6 Construction de l'église (1961-1972) : courriers, convention entre l'Association paroissiale et l'Association diocésaine.
- Ca7 « Divers documents, association paroissiale » : courriers, comptes-rendus de réunions de chantiers (1962-1972).
- Cb1 Registres d'assemblée générale de l'Association paroissiale (1961-1977).

6° Fonds Chronique sociale de France-Semaines sociales de France, 1952-1976 ou « dernière période » (157 ii 1-107).

Conservé aux Archives municipales de Lyon, place des Archives, Lyon 2<sup>ème</sup>.

Ont été consultés les cartons ayant trait à la Semaine sociale de Brest de 1965 pourtant sur « L'homme et la révolution urbaine » :

- 157 ii 50 - pochette « préparation globale et gestion courante » : correspondances, esquisses du programme de la Semaine.
- pochette « commission locale d'organisation » : composition des membres de la commission locale.
- pochette « relations avec les médias » : listes des bulletins diocésains, quotidiens, hebdomadaires et mensuels ayant annoncé ou commenté la Semaine sociale de Brest.
- pochette « coupures de presse » : extraits de *L'Union, revue d'information pastorale*, de *L'Essor* et du *Monde*.
- pochette « organisation relative aux locaux » : correspondances.
- pochette « Visites, excursions et rencontres conviviales » : lieux de visites des semainiers, chansons.
- 157 ii 66 - pochette « étude de sujets et de programmes » : listes des spécialistes convoqués pour la préparation, projets et questionnements, programmes provisoires, listes provisoires des intervenants pressentis.
- pochette « préparation intellectuelle et doctrinale » : ordres du jour des réunions de préparation, correspondances.
- 157 ii 69 pochette « liste des professeurs »
- 157 ii 72 pochette « relations avec les intervenants, organisation des cours et carrefours » : nom des mouvements présents aux carrefours.
- 157 ii 76 pochette « avis des organisateurs » : comptes-rendus de la commission locale, liste des semainiers.
- 157 ii 80 pochette « avis des semainiers ».
- 157 ii 84 pochette « diffusion des enseignements ».
- 157 ii 93 pochette « comptes-rendus dans la presse » : extraits de différents journaux locaux ou nationaux.
- 157 ii 101 pochette « comptes-rendus. Recension dans les médias ».

7° Fonds Alain Barrère (175 ii), ancien président de la Commission générale des Semaines sociales de France (1959-1985) : conservé aux Archives municipales de Lyon.

175 ii 2        textes d'Alain Barrère pour la Semaine sociale de Brest, plaquette de présentation de la Semaine.

#### 8° Fonds Jean Labasse

Déposé (mais non traité) à l'Institut d'urbanisme de Lyon, 14 avenue Berthelot, Lyon 7<sup>ème</sup>.

- pochette « Comité régional d'expansion économique du Centre-Sud-Est » : procès-verbaux des assemblées générales, rapports du Conseil d'administration, rapports d'activité (1955-1957).
- plaquette de présentation du Comité d'expansion, extraits de la *Revue de géographie de Lyon*.

#### 9° Archives personnelles de Jean Latreille

Consultées à la Maison paroissiale, 8 rue Jean-Marie-Michel, Champagne-au-Mont-d'Or.

- carton « La ville » : textes de prières, coupures de presse, notes manuscrites sur des exposés, bibliographies sur la ville, courriers d'un cercle d'études sur la ville, fiches sur les grandes villes de la Bible, textes divers.
- carton « La presse sur Mains ouvertes » : coupures de presse, comptes-rendus de réunions de l'association.
- carton « Vie urbaine » : coupures de presse, textes divers, prises de notes sur des exposés, textes de prières, dessins.
- carton « Daille » : lettres et comptes-rendus de Mgr Maurice Delorme, brochures de présentation de la Part-Dieu, dossier sur Roger Daille.

## II. SOURCES IMPRIMÉES

### A. OUVRAGES ET ARTICLES PUBLIÉS PENDANT LA PÉRIODE ET UTILISÉS AU TITRE DE SOURCES

*Aménagement (L') des territoires*, numéro spécial de la revue *Économie et Humanisme*, 79, mai-juin 1953.

ANCEL Alfred, *Cinq ans avec les ouvriers*, Paris, Éditions du Centurion, 1963 (3<sup>ème</sup> édition).

Apostoliques de Marie-Immaculée, *Défricheuses de la Zone, à l'extrême misère par l'extrême dévouement*, Lyon, 1940.

BABOULÈNE Jean, BRION Michel et DELALANDE J.M.V., *Faut-il encore construire des églises ?*, Paris, Fleurus, 1970.

BARDET Gaston, « L'urbanisme chrétien. La structure communautaire », *Pierre sur Pierre*, Paris, Vincent et Fréal, 1946, p. 271-276.

BARDET Gaston, *L'Urbanisme*, coll. « Que sais-je? », Paris, PUF, 1947 pour la 1<sup>ère</sup> édition.

BARDET Gaston, *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1948.

BARDET Gaston, *Mission de l'urbanisme*, Paris, Éditions ouvrières - Économie et Humanisme, 1949.

BONAMY Joël et BRACHET Olivier, *Observation d'une démarche de participation à l'urbanisme. Les réunions de quartier à Villeurbanne*, Économie et Humanisme, 1979.

BONAMY Joël et BRACHET Olivier, *Information et concertation. Points de repère dans la COURLY*, Économie et Humanisme, 1980.

BONAMY Joël, BRACHET Olivier, PUEL Hugues et TACHON M., *Le plateau de la Croix-Rousse. Éléments d'analyse pour une politique urbaine*, Économie et Humanisme, 1980.

BOULARD Fernand, « Connaissance des villes », dans *Masses ouvrières*, juillet 1945, p. 41-46.

BOULARD Fernand, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Éditions du Cerf, 1950.

BOULARD Fernand, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions Économie et Humanisme et Éditions ouvrières, 1954.

BOULARD Fernand, *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Paris, Casterman, 1958.

BOULARD Fernand et RÉMY Jean, *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles*, Économie et Humanisme et Éditions ouvrières, 1968.

BOULARD Fernand et RÉMY Jean, « Villes et régions culturelles. Acquis et débats », dans *Archives de sociologie des religions*, 29, 1970, p. 117-140.

BRIDE René, « La constitution d'organismes en vue de l'aménagement du territoire », dans *Efficacité*, 8, octobre 1952, p. 181-186.

CAILLOT Robert, « Les unités territoriales d'aménagement », dans *Économie et Humanisme*, 79, mai-juin 1953, p. 14-18.

CAILLOT Robert, « Le danger des "grands ensembles" en urbanisme », dans *Économie et Humanisme*, 122, novembre-décembre 1959, p. 81-82.

CAILLOT Robert, « Le problème des jeunes dans les grands ensembles immobiliers », dans *Économie et Humanisme*, 124, mars-avril 1960.

- CAILLOT Roger, « L'urbanisation, instrument de régionalisation », dans *Économie et Humanisme*, 145, mars-avril 1963, p. 76-81.
- CAILLOT Robert, « Exigences humaines de l'urbanisation », dans *Lumière et Vie*, 90, novembre 1968, p. 75-82.
- CAPELLADES Jean, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Cerf, 1969.
- Centre d'études sociologiques, *Villes et campagnes. Civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Armand Colin, 1953.
- CHARPIN Fernand, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville, le geste de baptême à Marseille et sa signification en sociologie religieuse*, Paris, Éditions du Centurion, 1964.
- CHÉLINI Jean, « Les facteurs d'influence sur la pratique religieuse urbaine » dans *Études de sociologie religieuse, Chronique sociale de France*, cahier 1, 15 février 1955, p. 65-76.
- CHÉLINI Jean, *La Ville et l'Église. Premier bilan des enquêtes de sociologie religieuse urbaine*, Paris, Cerf, 1958.
- CHENU Marie-Dominique, « La ville. Notes de sociologie apostolique », dans *Masses ouvrières*, 82, janvier 1953, p. 30-54.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri (dir.), *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, PUF, 1952, 2 vol.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri, « La sociologie religieuse : effort de vérité », dans *La Nef*, 5, janvier 1954, p. 43-57.
- COING Henri, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières, 1973.
- COMBLIN Jacques, *Théologie de la ville*, Paris, Éditions universitaires, 1968.
- Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, *Lyon et sa région. Analyse et enquêtes pour l'aménagement du territoire*, Lyon, Bosc Frères, 1955.
- Comité théologique de Lyon, « Note sur la propriété », dans *Le Diagnostic économique et social*, 27-28, septembre-octobre 1951, p. 267-275.
- CORNIÈRE Paul, « L'aménagement du territoire. Réflexions en marge d'une session », dans *Efficacité*, 8, octobre 1952, p. 178-180.
- CUNY P., « L'urbanisation des esprits », dans *Lumière et Foi*, 90, 1968, p. 42-54.
- DAILLE Roger, *Enquêtes et pastorale*, Lyon, Éditions du Chalet, 1963.
- DAILLE Roger, *Lyon sud - Vienne nord*, Lyon, Institut de sociologie, 1964.
- DAILLE Roger, *Une consultation paroissiale : Sainte-Madeleine-des-Charpennes le 17 février 1974*, Lyon, Institut de sociologie, 1975.
- DAILLE Roger, *Propos sur l'urbanisation*, Lyon, Institut de sociologie, 1975.
- DANIEL Yvan, *L'Équipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris (1802-1956)*, Paris, Éditions Ouvrières, 1957.
- DANIEL Yvan, *Paroisses d'hier... paroisses de demain*, Paris, Grasset, 1957.
- DEFFONTAINES Pierre, *Géographie et religions*, Paris, Gallimard, 1948.
- DELBRËL Madeleine, *Ville marxiste, terre de mission, (Provocation du marxisme à une vocation pour Dieu)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957 pour la 1<sup>ère</sup> édition.
- DUQUESNE Jacques, *Les prêtres*, Paris, Grasset, 1965.
- Économie et Humanisme, *La participation aux prises de décision dans les villes, programme proposé pour participer à l'action concertée de recherche « Action concertée urbanisation »*, Économie et Humanisme, sans date (probablement 1967 ou 1968).
- Éducateurs du Centre « Les Peupliers », « Aspects de la délinquance juvénile », dans *Économie et Humanisme*, 125, mai-juin 1960, p. 62-68.

- FICHTER J.H., *Southern parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1951.
- FOLLIET Joseph, « Les effets de la grande ville sur la vie religieuse », *Chronique sociale de France*, novembre 1953, p. 539-566.
- GAUDUCHEAU Jacques, « Guide pratique pour une action en faveur du logement », dans *Efficacité* [bulletin d'Économie et Humanisme], 2, février - mars 1951, p. 53-54.
- GAUDUCHEAU Jacques, « Logement et urbanisme. Tendances 1950-1951 », dans *Le Diagnostic économique et social*, 19, novembre 1950, p. 348-352.
- GIBERT André, « Où en est l'effort d'aménagement du territoire dans la région lyonnaise », dans *Revue de Géographie de Lyon*, 4, 1958, p. 281-292.
- GIBERT André, « Un recueil sur l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise », dans *Revue de géographie de Lyon*, XXXI, 1, 1956, p. 39-42.
- GILBERT Guy, *Un prêtre chez les loubards*, Paris, Stock, 1978.
- GODIN Henri et DANIEL Yvan, *La France pays de mission ?*, Paris, Cerf, 1943.
- GROS Lucien, *La pratique religieuse dans le diocèse de Marseille*, Paris, Éditions ouvrières, 1954.
- HAUCOURT (D') G., « Les problèmes urbains aux États-Unis », dans *Économie et Humanisme*, 164, décembre 1965, p. 52-66.
- Homme (L') dans la ville*, *La Nef*, 22, 1965.
- Homme (L') et la révolution urbaine. Citadins et ruraux devant l'urbanisation*, 52<sup>ème</sup> session des Semaines sociales à Brest, Lyon, Chronique sociale de France, 1955.
- HOUTART François, « Les paroisses de Bruxelles, 1803-1951 », dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales* (Louvain), XIX, 7, novembre 1953, p. 671-748.
- HOUTART François, *L'Église et la pastorale des grandes villes*, Paris-Bruxelles, Pensée catholique-OGL, 1955.
- HOUTART François, *Aspects sociologiques du catholicisme américain*, Paris, Éditions ouvrières, 1958.
- Implantation (L') des lieux de culte dans l'aménagement du territoire, compte-rendu du colloque interconfessionnel tenu les 1<sup>er</sup> et 2 février 1965 à l'UNESCO*, Paris, Cerf, 1966.
- KAËS René, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières, 1963.
- LABASSE Jean, *Hommes de droite, hommes de gauche*, Économie et Humanisme, 1947.
- LABASSE Jean « Méthodologie et géographie des investissements », dans *Idées et Forces* (publication Économie et Humanisme), 3, avril-juin 1949, p. 16-19.
- LABASSE Jean, « Géographie et humanisme. À propos du livre de M.L. Le Lannou *La géographie humaine* », dans *Le diagnostic économique et social*, 12, février-mars 1950, p. 80-81.
- LABASSE Jean, « La région lyonnaise : relations, contours, vocation », dans *Économie et Humanisme*, 82, novembre-décembre 1953, p. 41-47.
- LABASSE Jean, *Les capitaux et la région. Étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 69, Paris, Armand Colin, 1955.
- LABASSE Jean, *L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire*, Paris, Hermann, 1966.
- LABASSE Jean et LAFERRÈRE Michel, *La région lyonnaise*, Paris, PUF, 1962.
- LABBENS Jean, « La sociologie religieuse en France depuis la conférence internationale de Breda (1951-1953) », dans *La Documentation catholique*, 50, 1953, col. 1494-1524.

- LABBENS Jean, *Les 99 autres... ou l'Église aussi recense*, Lyon, Vitte, 1954.
- LABBENS Jean, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. I. L'équipement religieux*, Institut de sociologie, 1955 ; *II. Paroisses et chapelles*, Institut de sociologie, 1956.
- LABBENS Jean et DAILLE Roger, *La pratique dominicale dans l'agglomération lyonnaise. III. L'instruction, la ville et les pratiquants*, Institut de sociologie, 1957.
- LABBENS Jean, « L'homme des villes, l'urbanisme et la religion », dans *La Revue nouvelle*, t. XXVII, 12, décembre 1958, p. 492-498.
- LABBENS Jean, *L'Église et les centres urbains*, Paris, Spes, 1958.
- LABBENS Jean, *La sociologie religieuse*, coll. « Je sais, je crois », Paris, Fayard, 1959.
- LABBENS Jean, *Le Quart monde : la pauvreté dans la société industrielle, étude sur le sous-prolétariat français dans la région parisienne*, Paris, Éditions Science et Service, 1969.
- LABBENS Jean, *La condition sous-prolétarienne*, Paris, Science et Service, 1965 (2<sup>ème</sup> édition).
- LABBENS Jean, *Sociologie de la pauvreté. Le tiers monde et le quart monde*, coll. « Idées », Paris, Gallimard, 1978.
- LABBENS Jean, « Les élections de 1946, 1951 et 1956 à Lyon », dans *Les cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, 82, 1956, p. 307-321.
- LABBENS Jean and FRANCIS E.K., « Suggestions to American Catholic Sociologists for a Scheme of Research », in *Lumen Vitae*, Centre international d'études de la formation religieuse, Bruxelles vol. IV, 1951.
- LE BRAS Gabriel, « Statistique et histoire religieuses », dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 17, 1931, p. 425-449.
- LE BRAS Gabriel, « Connaissance des villes », dans *Masses ouvrières*, 1945, p. 41-46.
- LE BRAS Gabriel, « La pratique religieuse dans les villes et les campagnes », dans FRIEDMANN Georges (dir.), *Villes et campagnes. Civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 283-296.
- LE BRAS Gabriel, *Études de sociologie religieuse*, Paris, PUF, 1956.
- LEBRET Louis-Joseph, « Propriété et communautés », dans *Économie et Humanisme*, 3, octobre-novembre 1942, p. 321-328.
- LEBRET Louis-Joseph, *Guide pratique de l'enquête orale. I. Manuel de l'enquêteur*, Paris, PUF, 1952.
- LEBRET Louis-Joseph, « L'aménagement, problème économique, problème humain », dans *Économie et Humanisme*, 79, mai -juin 1953, p. 3-7.
- LEBRET Louis-Joseph, *L'économie au service des hommes*, textes choisis et présentés par François Malley, Paris, Cerf, 1968.
- LEBRET Louis-Joseph et BRIDE René, *Guide pratique de l'enquête sociale. III. L'enquête urbaine. L'analyse du quartier et de la ville*, Paris, PUF, 1955.
- LEBRET Louis-Joseph, ALBERTINI Jean-Marie, CAILLOT Roger, CÉLESTIN Georges et DELPRAT Raymond, *Guide pratique de l'enquête sociale. IV. L'Enquête en vue de l'aménagement régional*, Paris, PUF, 1958.
- LHANDÉ Pierre, *Le Christ dans la banlieue, Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*. Paris, Plon, 1927 ; *L'Évangile par-dessus les toits*, Paris, Spes, 1928 ; *Le Dieu qui bouge*, Paris, Plon, 1930 ; *La croix sur les fortifs*, Paris, Plon, 1931.
- LUCHINI A., « Le colloque sur les grands ensembles immobiliers », dans *Économie et Humanisme*, 124, mars-avril 1960, p. 72-73.

- MARMY Émile, « La propriété, esquisse d'une synthèse », dans *Économie et Humanisme*, 4, décembre 1942, p. 481-500.
- MATAGRIN Gabriel, *Politique, Église et foi. Pour une pratique chrétienne de la politique. Lourdes 1972. Rapports et études présentés à l'Assemblée plénière de l'épiscopat français*, Paris, Centurion, 1972.
- MOREL Julius, « Stadtseelsorge », in *Lexikon für Theologie und Kirche*, 9, 1964, p. 1004-1006.
- MURAT Auguste, « Les formes modernes de la propriété, dans et depuis le Code civil », dans *Économie et Humanisme*, 8, juillet -août 1943, p. 481-500.
- PAISSAC Hyacinthe, « Personne et propriété », dans *Économie et Humanisme*, 3, octobre-novembre 1942, p. 329-347.
- PIN Émile, *Pratique religieuse et classes sociales dans une paroisse urbaine, Saint-Pothin à Lyon*, Paris, Spes, 1956.
- PIN Émile, *Introduction à l'étude sociologique des paroisses catholiques : critères de classification et typologie*, Paris, Action populaire, 1956.
- PIN Émile, *Les classes sociales*, Paris, Spes, 1962.
- PIN Émile et CARRIER Hervé, *Sociologie du christianisme : bibliographie internationale*, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1964.
- POTEL Julien, *L'urbanisation : ce qu'en pensent prêtres et religieuses*, Paris, Fleurus, 1968.
- POULAT Émile, « La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain », dans *Annales*, novembre-décembre 1960, 16<sup>ème</sup> année, p. 1168-1179.
- POULAT Émile, « Les nouveaux espaces urbains du catholicisme français », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, t. XX, 1961, p. 115-129.
- POULAT Émile, « Catholicisme urbain et pratique religieuse », dans *Archives de sociologie des religions*, 29, 1970, p. 97-116.
- QUEYRANNE Jean-Jack, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier : la défense du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne », dans *Économie et Humanisme*, 232, 1976, p. 6-17.
- QUOIST Michel, *La Ville et l'Homme : Rouen, étude sociologique d'un secteur prolétarien suivie de conclusions pour l'action*, Paris, Économie et Humanisme et Éditions ouvrières, 1952.
- Reconstruire les églises. I. L'esprit et les principes. L'Église dans la Cité, Cahiers de l'Art sacré*, 1, 1945.
- RÉMY Jean, « Les institutions ecclésiastiques en civilisations urbaine et industrielle », dans *Social Compass*, 14, 1966, p. 39-52.
- RÉMY Jean et HOUTART François, *Milieu urbain et communauté chrétienne*, Paris, Mame, 1968.
- RÉMY Jean et VOYE Liliane, *La ville et l'urbanisation*, Paris, Duculot, 1974.
- Sociologie et religion, Recherches et débats*, 25, 1958.
- SZABO Denis, « Aspects de la sociologie religieuse urbaine », dans *Chronique sociale de France*, 15 février 1955, p. 51-58.
- Urbanisation et pastorale, 72<sup>ème</sup> congrès national de l'UOFC (Rouen)*, Paris, Fleurus, 1967.
- Urbanisation (L'), notre nouvelle frontière, Citoyens* 60, février 1965.
- VAUMAS G. de, « L'Église dans la cité », dans *La Maison-Dieu*, 63, 1960, p. 217-233.
- Vers une nouvelle civilisation urbaine, Recherches et débats*, 38, 1962.

*Ville (La), an 2000, Chronique sociale de France, juillet 1968.*

*Villes (Des) pour les hommes, supplément annuel d'Économie et Humanisme, 1965, 161.*

*VIRTON P., Enquêtes de sociologie paroissiale, Paris, Éditions Spes, 1953.*

*WINNINGER Paul, Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les grandes villes, Paris, Cerf, 1957.*

## **B. PÉRIODIQUES**

### 1° Dépouillement exhaustif :

- *La Documentation catholique* (1945-1980) ;

- *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, devenue *Église de Lyon* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968 puis *Église de Lyon et de Saint-Étienne* à compter du 11 juin 1971 (1935-1990).

- *Revue de géographie de Lyon* (1947-1968).

### 2° Consultation ponctuelle :

a) annuaires et recensements :

*Annuaire et Livret de l'étudiant*, Facultés catholiques de Lyon (années disponibles à la bibliothèque des Facultés catholiques : 1938-1939, 1946-1947, 1948-1949, 1950-1953, 1955-1958).

*Ordo du diocèse de Lyon.*

*Recensement général de la population 1975, Rhône, INSEE, 1975.*

*Tout-Lyon annuaire.*

b) presse quotidienne ou hebdomadaire :

*Le Monde ; La Croix ; Libération ; Ouest-France ; Le Progrès ; L'Écho-La Liberté ; Dernière heure lyonnaise.*

c) périodiques spécialisés :

*Études, Esprit, Économie et Humanisme, Le Diagnostic économique et social* (publication Économie et Humanisme), *Idées et forces* (idem), *Recherches et débats, Revue de l'Action populaire, Chronique sociale de France.*

### **III. ENTRETIENS**

Paul CHARBONNEL, prêtre, ancien vicaire de Saint-Priest, le 26 juillet 2008.

André CHOMEL, président de l'Association des Amis du père Lebret, ancien membre des équipes Économie et Humanisme, le 18 février 2004.

Maurice DELORME, ancien évêque auxiliaire de Lyon, le 11 février 2004.

Bernard DEVERT, fondateur d'Habitat et Humanisme, le 12 février 2004.

Yvette DOUCET et Jacqueline QUEVREUX, militantes Vie Nouvelle à Lyon, 8 novembre 2004.

Raymond ÉTAIX, ancien bibliothécaire de l'Université catholique de Lyon, le 8 décembre 2003.

Louis de GALARD-TERRAUBE, prêtre, ancien curé-bâtitseur de la Duchère, le 14 janvier 2004.

Robert JOURDAN, professeur à l'INSA de Lyon, le 6 janvier 2004.

Maurice JOURJON, ancien doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon, le 14 juin 2005.

Marie et Christine LABBENS, respectivement épouse et fille de Jean Labbens, le 6 novembre 2007.

Michel LAFERRÈRE, professeur émérite de géographie à l'Université Lyon 2, le 25 octobre 2007.

Maurice de LA SALLE, ancien paroissien de La Mulatière, 12 novembre 2007.

Pierre LATHUILIÈRE, prêtre, directeur de l'Institut pastoral d'études religieuses, le 13 novembre 2007.

Jean LATREILLE, prêtre, cofondateur du Centre d'accueil « Mains Ouvertes » à la Part-Dieu, le 5 avril 2004.

Jean-Paul MASSON, ingénieur, paroissien de Saint-Julien-de-Cusset à Villeurbanne (contacts réguliers depuis mars 2004).

Gabriel MATAGRIN (décédé le 2 février 2004), évêque auxiliaire de Lyon de 1964 à 1969, évêque de Grenoble de 1969 à 1989, le 27 novembre 2003.

Régis NEYRET, fondateur de la revue *Résonances*, président de l'association La Renaissance du Vieux Lyon de 1961 à 1964, le 18 décembre 2003.

Christian PONSON, ancien recteur de l'Université catholique de Lyon, le 29 avril 2004.

Hugues PUEL, dominicain, ancien directeur de l'association Économie et Humanisme et de la revue éponyme, le 13 septembre 2003.

Félix ROLLET, ancien adjoint à l'urbanisme dans la municipalité Louis Pradel à Lyon , 14 janvier 2004.



# BIBLIOGRAPHIE

## INSTRUMENTS DE TRAVAIL

### Dictionnaires

BÉGHAIN Patrice, BENOIT Bruno, CORNELOUP Gérard, THÉVENON Bruno, *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2009.

BOUDON Raymond et BOURRICAUD François (dir.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982.

*Catholicisme : hier, aujourd'hui, demain*, 15 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1947-2000.

CHOAY Françoise et MERLIN Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1996.

*Dictionnaire de droit canonique*, 7 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1935-1965.

*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 30 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1926-2008.

*Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 15 vol., 1902-1972.

GARDEN Maurice, BRONNERT Christine et CHAPPÉ Brigitte, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Rhône*, Paris, Éditions du CNRS, 1978.

JULLIARD Jacques et WINOCK Michel (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996.

LEVILLAIN Philippe (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994.

*Lexikon für Theologie und Kirche*, 10 vol., Freiburg, Herder, 1993-2001.

LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

MAYEUR Jean-Marie et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Beauchesne. 6. *Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais* (de MONTCLOS Xavier dir.), 1994 ; 8. *La Savoie* (Christian SORREL dir.), 1996.

MUCCHIELLI Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.

POUJOL Geneviève et ROMER Madeleine (dir.), *Dictionnaire biographique des militants XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

SORREL Christian (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 8. La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996.

YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990.

## Historiographie et méthode

BACKOUCHE Isabelle (dir.), *L'Histoire urbaine en France (Moyen Age - XX<sup>ème</sup> siècle), Guide bibliographique, 1965-1996*, Paris, 1998.

BACKOUCHE Isabelle et MONTEL Nathalie, « La fabrique ordinaire de la ville », *Histoire urbaine*, 20, décembre 2007, p 5-9.

« Banlieue (La) au crible de l'Histoire : entretien avec Annie FOURCAUT et Danièle VOLDMAN », dans BAUDIN Gérard et GENESTIER Philippe (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 17-30.

BAUDOÛI Rémi, FAURE Alain, FOURCAUT Annie, MOREL Martine, VOLDMAN Danièle, « Écrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 27, 1990, p. 97-105.

CERTEAU Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.

CHOLVY Gérard, « Sociologie religieuse et histoire : des enquêtes sociographiques aux essais de sociologie religieuse », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1969, p. 5-28.

CHOLVY Gérard, « Réflexions sur l'apport de la sociologie à l'histoire religieuse », *Cahiers d'Histoire*, XV, 2, 1970, p. 97-111.

DUMONS Bruno, « Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 86, juillet-décembre 2000, p. 561-572.

DUMONS Bruno, « Villes et ouvriers. Des territoires pour l'histoire sociale et religieuse de la France contemporaine », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 87, 2001, p. 111-131.

DUMONS Bruno, « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographie et débats », *Histoire urbaine*, 13, juillet 2005, p. 155-166.

FOUCAULT Michel, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1966 (p. 13-15 sur l' « histoire du Même »).

FOURCAUT Annie, « De la classe au territoire et du social à l'urbain », *Le Mouvement social*, 200, juillet-septembre 2002, p. 170-176.

FOURCAUT Annie, « L'histoire urbaine de la France contemporaine », *Histoire urbaine*, 8, décembre 2003, p. 171-185.

FOURCAUT Annie, DUFAUX Frédéric et SKOUTELSKY Rémi, *Faire l'histoire des grands ensembles : bibliographie 1950-1980*, Lyon, ENS Éditions, 2003.

FOURCAUT Annie, BELLANGER Emmanuel et FLONNEAU Mathieu (dir.), *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités, historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Creaphis, 2007.

LABOULAIS-LESAGE Isabelle, « Les historiens français et les formes spatiales », dans WAQUET Jean-Claude, GOERG Odile et ROGERS Rebecca (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 33-47.

LAGRÉE Michel, « Histoire religieuse, histoire culturelle », dans RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 387-406.

LANGLOIS Claude, « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête », *Archives de sciences sociales des religions*, 63/1, janvier-mars 1987, p. 85-114.

LANGLOIS Claude, « Les champs délaissés », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 86, 2000, p. 757-769.

LANGLOIS Claude, « Le catholicisme à la rencontre de la ville. Entre après-guerre et Concile », *Urbanité et liens religieux*, numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*, 96, octobre 2004, p.17-23.

LENGER Friedrich, « La recherche allemande sur l'histoire de la ville et de l'urbanisation depuis la Seconde Guerre mondiale », dans *La Recherche sur la ville en Allemagne. Actes des Journées franco-allemandes du programme interdisciplinaire de recherches sur la ville (PIR), 28-29 mars 1994*, Paris, CNRS Éditions, 1996, p. 141-158 (traduction française : Ingrid Rosen).

LEPETIT Bernard, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, « avant-propos », p. 13-18.

MAURER Catherine, « Espaces sacrés, espaces territoriaux du sacré : l'espace du fait religieux contemporain dans les historiographies française et allemande depuis la fin des années 1980 », dans WAQUET Jean-Claude, GOERG Odile et ROGERS Rebecca (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 125-144.

MAYEUR Jean-Marie, *L'histoire religieuse de la France (19<sup>ème</sup> - 20<sup>ème</sup> siècles). Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975.

MOULINET Daniel, *Guide bibliographique des sciences religieuses*, Paris, Salvator, 2000.

HILDESHEIMER Françoise, *L'Histoire religieuse*, Paris, Publisud, 1996.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et BODY-GENDROT Sophie (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

PELLETIER Denis, « Les pratiques charitables françaises entre "histoire sociale" et "histoire religieuse". Essai d'historiographie critique », dans BUELTZINGSLOEWEN Isabelle von et PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 33-47.

PINOL Jean-Luc, « L'histoire urbaine contemporaine en France », dans BIGET Jean-Louis et HERVÉ Jean-Claude (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Fontenay-Saint-Cloud, ENS Éditions, 1995, p. 209-232.

POULAT Émile, *Les Semaines religieuses. Approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1973.

SORREL Christian, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque international, Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001, actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, vol. 87, 2004, p. 225-247.

## **Histoire générale du second XX<sup>ème</sup> siècle**

*1966-1996 : la passion des idées, Le Magazine littéraire*, hors-série n°1.

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion. 1. La République gaullienne 1958-1969*, coll. « Nouvelle Histoire de la France contemporaine » (17), Paris, Seuil, 1989.

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou (1969-1974)*, coll. « Nouvelle Histoire de la France contemporaine » (18), Paris, Seuil, 1995.

BORNE Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1992 (1988 pour la 1<sup>ère</sup> édition).

CARTIER Marie, « Le travail de facteur dans les villes en extension de la région parisienne des années 1950 aux années 1970 », *Histoire et sociétés*, 22, juin 2007, p. 48-63.

- CHAUVEL Louis, *Les classes moyennes à la dérive*, coll. « La République des idées », Paris, Seuil, 2006.
- EWALD François, *L'État Providence*, Paris, Fayard, 1986.
- FOURASTIÉ Jean, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.
- MENDRAS Henri, *La Seconde révolution française, 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.
- MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, coll. « Alternatives sociales », Paris, La Découverte, 2007.
- PELLISTRANDI Benoît, *La France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1999.
- RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François, *Histoire culturelle de la France. 4. Le temps des masses. Le vingtième siècle*, Paris, Seuil, 1998.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV<sup>ème</sup> République*, t. 1 : *L'ardeur et la nécessité (1944-1952)*, coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine » (15), Paris, Seuil, 1980.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV<sup>ème</sup> République*, t. 2 : *L'expansion et l'impuissance (1952-1958)*, coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine » (16), Paris, Seuil, 1983.

## **Sociologie des organisations, sociologie de l'expertise**

- BERNOUX Philippe, *La sociologie des entreprises*, Paris, Seuil, 1995 (2<sup>ème</sup> édition 1999).
- BOURDIEU Pierre, « L'économie des biens symboliques », dans *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 173-211.
- DESROSIÈRES Alain, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte, 1993.
- DIDIER Emmanuel, *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, Paris, La Découverte, 2009.
- PALARD Jacques, *Pouvoir religieux et espace social. Le diocèse de Bordeaux comme organisation*, Paris, Cerf, 1985.
- PALARD Jacques, « L'institution catholique en recherches », dans PALARD Jacques (dir.), *Le gouvernement de l'Église catholique. Synodes et exercice du pouvoir*, Paris, 1997, p. 7-57.
- PALARD Jacques, « Les recompositions territoriales de l'Église catholique entre singularité et universalité », *Archives de sciences sociales des religions*, 107, juillet-septembre 1999, p. 55-75.
- PALARD Jacques, « Modèles institutionnels de la gestion du croire dans la sphère catholique », *Social Compass*, 48 (4), 2001, p. 549-555.
- ROQUEPLO Philippe, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions, 1997.
- ROUTHIER Gilles, *Les pouvoirs dans l'Église. Étude du gouvernement d'une Église locale : l'Église du Québec*, Montréal, Éditions Paulines, 1993.
- SAVOYE Antoine et KALAORA Bernard, *Les Inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- SIMÉANT Johanna, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le Mouvement social*, 227, 2009/2, p. 101-122.
- TRÉPOS Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1996.
- TRÉPOS Jean-Yves, *Ville (La) et l'expertise*, numéro spécial de la revue *Histoire urbaine*, 14, décembre 2005.

# HISTOIRE URBAINE DU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE

## La ville et l'urbain dans les sciences sociales

- AMIOT Michel, *Contre l'État, les sociologues*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985.
- BAILLY Antoine, BAUMONT Catherine, HURIOT Jean-Marie et SALLEZ Alain, *Représenter la ville*, Paris, Éditions Economica, 1995.
- BALMAND Pascal, « Piétons de Babel et de la Cité radieuse. Les jeunes intellectuels des années 1930 et la ville », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8, octobre-décembre 1985, p 31-42.
- BOYER Jean-Claude, *Les banlieues en France : territoires et sociétés*, Paris, Armand Colin, 2000.
- CASTELLS Manuel, *La question urbaine*, Paris, Maspero, 1972.
- CHABOT Georges, *Les Villes : aperçu de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1948.
- CLAVAL Paul, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan-Université, 1998.
- CLAVAL Paul, *Épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2007 (2001 pour la 1<sup>ère</sup> édition).
- DERYCKE Pierre-Henri, HURIOT Jean-Marie et PUMAIN Denise, *Penser la ville. Théories et modèles*, Paris, Anthropos, 1996.
- DONZELOT Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Seuil, 1994 (Paris, Arthème-Fayard, 1984 pour la 1<sup>ère</sup> édition).
- FRÉMONT Armand, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976.
- GEORGE Pierre, *La ville. Le fait urbain à travers le monde*, Paris, PUF, 1952.
- GRAFMEYER Yves, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1995.
- GRAFMEYER Yves et ISAAC Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ Urbain, 1979.
- LACAZE Jean-Paul, *La ville et l'urbanisme*, Paris, Flammarion, 1995.
- LEDRUT Raymond, *Sociologie urbaine*, coll. « Sup », Paris, PUF, 1968.
- LEPETIT Bernard et TOPALOV Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001.
- LEPOUTRE David, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.
- LUSSAULT Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007.
- MERLIN Pierre, *La croissance urbaine*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1994.
- MEYNIER André, *Histoire de la pensée géographique en France*, Coll. « Sup », Paris, PUF, 1969.
- MONGIN Olivier, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005.

MUMFORD Lewis, *La Cité à travers l'Histoire*, Paris, Seuil, 1964 (traduction française de *The City in History* paru en 1961).

PAULET Jean-Pierre, *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2000.

PINOL Jean-Luc et WALTER François, « La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale », dans PINOL Jean-Luc (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 2 : *de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Seuil, 2003, p. 9-275.

RIESMAN David, *La Foule solitaire*, Paris, Éditions Arthaud, 1964 pour la traduction française (réédité en 1992).

ROBIC Marie-Claire, « Walter Christaller et la théorie des "lieux centraux" : *Die zentralen Orte in Süddeutschland* (1933) », dans LEPETIT Bernard et TOPALOV Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001, p. 151-189.

RONCAYOLO Marcel et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 5 : *La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 1985.

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, coll. « L'Univers historique », Paris, Seuil, 1990.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, BAUDELLE Guy et ROBIC Marie-Claire (dir.), *Géographes en pratiques (1870-1945) : le terrain, le livre, la cité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.

VOLDMAN Danièle (dir.), *Images, discours et enjeux de la reconstruction des villes françaises après 1945*, *Cahiers de l'IHTP*, 5, juin 1987.

VOLDMAN Danièle, *Histoire d'une politique : la reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1997.

## **Histoire du logement**

BOUCHER Frédérique, « Les planificateurs et le logement (1942-1952) », dans VOLDMAN Danièle (dir.), *Images, discours et enjeux de la Reconstruction des villes françaises après 1945*, *Cahiers de l'IHTP*, 5, juin 1987 p. 83-102.

CHAMBOREDON Jean-Claude et LEMAIRE Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI-1, 1970, p. 3-33.

CHAUVIÈRE Michel et DURIEZ Bruno, « Droit au logement contre droit de propriété. Les squatters dans la crise du logement », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 66, mars 1995, p. 88-95.

CHAUVIÈRE Michel et DURIEZ Bruno, « Les squattages entre loi morale et droit positif », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, *Cahiers du Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux (GRMF)*, 7, 1992, p. 259-288.

DURIEZ Bruno, « Loger les familles ouvrières. La doctrine et l'action du MPF, 1945-1950 » et « Les squatters : la "vraie justice" contre la loi » dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, *Cahiers du Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux (GRMF)*, 7, 1992, p. 39-63 et p. 75-102.

« Façons de faire. Chroniques locales des années squats », dans *La Bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, *Cahiers du Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux (GRMF)*, 7, 1992, p. 125-174.

FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux : la crise des logements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Créaphis, 2000.

TELLIER Thibault, *Le temps des HLM. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, 2007.

TONNEAU J., « Propriété », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, 13-1, Paris, Letouzey et Ané, 1936, p. 757-846.

VOLDMAN Danièle, « Vote du Plan Courant de construction d'habitations à loyer modéré », disponible à l'adresse [www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2003/hlm.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2003/hlm.htm).

## **Urbanisme**

*Architecture (L') et l'esprit de l'urbanisme européen*, numéro spécial d'*Esprit*, octobre 2005.

BERTUGLIA Cristoforo S., RUBINO G.A., LEONARDI G., TADEI R., OCCELLI S. (dir.), *Urban Systems : contemporary Approaches to Modelling*, Routledge, 1987.

CHOAY Françoise, « Culturalisme », dans MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme*, Paris, PUF, 1988, p. 186-188.

CHOAY Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965.

CLAUDE Viviane, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX<sup>ème</sup> siècle*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2006.

CLAVAL Paul et BERDOULAY Vincent (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français. Regards croisés de scientifiques et de professionnels (fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

GILBERT Anne, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'Espace géographique*, 1, 1986, p. 57-66.

GUTKIND Erwin A., *Le crépuscule des villes*, Paris, Stock, 1966 pour la traduction française (*The Twilight of Cities*, 1962).

JACOBS Jane, *Mort et survie des grandes villes américaines*, Liège, Mardaga, 1991 pour la traduction française (*The Death and Life of Great American Cities*, 1961).

LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

LEFEBVRE Henri, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.

PRÉVOT Maryvonne, BENTAYOU Gilles, CHATELAN Olivier, DESAGE Fabien, GARDON Sébastien, LINOSSIER Rachel, MEILLERAND Marie-Clotilde et VERDEIL Éric, « Les agences d'urbanisme en France », *Métropoles*, 3, Varia, mis en ligne le 17 septembre 2008 (URL : <http://metropoles.revues.org/document2322.html>).

RAGON Michel, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes. 3. De Brasilia au post-modernisme, 1940-1991*, coll. « Essais », Paris, Seuil, 1986.

## **Aménagement du territoire, gouvernance urbaine, luttes urbaines (y compris sous l'angle féministe).**

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

CASTELLS Manuel, *La question urbaine*, Paris, Maspero, 1972.

- CASTELLS Manuel, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspéro, 1973.
- CASTELLS Manuel, CHERKI Eddy, GODARD Francis, *Sociologie des mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne*, Paris, EHESS, 1974.
- CHAPERON Sylvie, *Les années Beauvoir, 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000.
- CHARDONNET Jean, *Les grands types de complexes industriels*, Paris, A. Colin, 1953.
- Contre-pouvoirs dans la ville, Autrement*, 6, 1976.
- CHERKI Eddy et MEHL Dominique (dir.), *Contre-pouvoirs dans la ville : enjeux politiques des luttes urbaines*, Paris, Autrement, 1993.
- Commission sociale des évêques de France, *Église et société face à l'aménagement du territoire*, Paris, Centurion-Cerf, 1998.
- COUZON Isabelle, « La place de la ville dans le discours des aménageurs du début des années 1920 à la fin des années 1960 », dans *Cybergeo*, article 37, mis en ligne le 20 novembre 1997, modifié le 3 mai 2007 (URL : <http://www.cybergeo.eu/index1979.html>).
- DARD Olivier, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », dans CARO Patrice, DARD Olivier et DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 65-77.
- DELAMARRE Alette, « Les acteurs, les cadres et les modes d'intervention de l'aménagement du territoire », dans CARO Patrice, DARD Olivier et DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, dans p. 89-102.
- DESSERTINE Dominique, DURAND Robert, ELOY Jacques, GARDET Mathias, MAREC Yannick et TÉTARD Françoise, *Les centres sociaux, 1880-1980, une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.
- DIEBOLT Évelyne, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001, les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et associations, 2001.
- DIEBOLT Évelyne, *Femmes de conviction, femmes d'action. Les femmes aux postes de décision du secteur associatif (1983-2004)*, Paris, Femmes et Associations, 2005.
- DONZELOT Jacques, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006.
- DURAND Robert, *Histoire des centres sociaux, du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros, 1996.
- ESTÈBE Philippe, *L'Usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville, 1982-1999*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Éditions ouvrières, 1990.
- GUBIN Éliane, JACQUES Catherine, ROCHEFORT Florence, STUDER Brigitte, THÉBAUD Françoise et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004.
- LACOUR Claude, *Aménagement du territoire et développement régional*, Paris, Dalloz, 1983.
- LOJKINE Jean, *La politique urbaine dans la région lyonnaise (1945-1972)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1974.
- FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, édition établie sous la direction de François EWALD et Alessandro FONTANA par Michel SENELLART, coll. « Hautes études », Paris, Seuil-Gallimard, 2004.

- GEORGE Pierre, GUGLIELMO Raymond, KAYSER Bernard et LACOSTE Yves (dir.), *La géographie active*, Paris, PUF, 1964.
- GRÉMION Pierre, « Les associations et le pouvoir local », dans *La démocratie par l'association ?*, *Esprit*, 6, juin 1978, p. 19-31.
- MEHL Dominique, « Les voies de la contestation urbaine », *Les Annales de la recherche urbaine*, 6, janvier 1980, p. 26-62.
- MEHL Dominique, « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, 1982, 1, janvier-mars, p. 24-42.
- MUEL-DREYFUS Francine, *Vichy et l'éternel féminin, contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996.
- OBLET Thierry, *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, PUF, 2005.
- NEVEU Catherine, *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens du Nord*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2003.
- PHLIPONNEAU Michel, *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*, Paris, Armand Colin, 1960.
- PINCHEMEL Philippe, VAKILI A. et CROZZI J., *Niveaux optima des villes. Essai de définition d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais*, Comité d'études régionales économiques et sociales (CERES), 11<sup>ème</sup> Cahier, Lille, Faculté de Droit, 1959.
- TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, coll. « Liber », Paris, Seuil, 2007.
- Villes en crise ?*, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 64, octobre-décembre 1999.
- ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 84, octobre-décembre 2004, p 119-127.

## HISTOIRE DU CATHOLICISME AU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE<sup>2276</sup>

### Ouvrages généraux

- À gauche ces chrétiens*, Paris, Autrement, 8/177.
- ALBERIGO Giuseppe (dir.), *Histoire du concile Vatican II*, 5 vol., Paris/Louvain, Cerf/Peeters, 1997-2005.
- BÉDARIDA Renée, *Les catholiques dans la guerre 1939-1945. Entre Vichy et la Résistance*, Paris, Hachette, 1998.
- BOSCH David J., *Dynamique de la mission chrétienne. Histoire et avenir des modèles missionnaires*, Paris, Éditions Karthala, Haho et Labor et Fides, 1995.

---

<sup>2276</sup> Figurent également quelques ouvrages traitant du XIX<sup>ème</sup> siècle cités dans le corps de la thèse pour les besoins de la démonstration.

- BRÉJON DE LA VERGNÉE Matthieu, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>ème</sup> siècle. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, *Emmaüs et l'Abbé Pierre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008.
- BUELTZINGSLOEWEN Isabelle von et PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.
- CALVEZ Jean-Yves, *L'économie, l'homme, la société. L'enseignement social de l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.
- CHOLVY Gérard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Cerf, 1999.
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine. III. 1930-1988*, Toulouse, Privat, 1988.
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *La France religieuse. Reconstruction et crises, 1945-1975*, coll. « Hommes et communautés », Toulouse, Privat, 2002.
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France. Géographie XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 2000.
- CHOLVY Gérard, *La religion en France de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998 (1991 pour la 1<sup>ère</sup> édition).
- CHOLVY Gérard, « Les associations de laïcs en France (XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles). Un état de la recherche », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque international, Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001, actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, 87, 2004, p. 295-319.
- CORBIN Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.
- DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, Flammarion, 1965.
- DESSERTINE Dominique, « La paroisse, le vicaire et les enfants : l'éducation catholique populaire en milieu urbain (1919-1939) », dans BUELTZINGSLOEWEN Isabelle von et PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 187-198.
- Discours (Le) social de l'Église catholique de France (1891-1992)*, textes présentés par Denis MAUGENEST, Paris, Cerf, 1995.
- DONEGANI Jean-Marie, *La Liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.
- DUMONS Bruno, « Le rétablissement du diaconat permanent en France (1964-1976) », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 92, 2006, p. 415-434.
- DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, MICHEL Alain-René, MOURADIAN Georges et VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001.
- DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, PELLETIER Denis et VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Les catholiques dans la République. 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005.
- ENCREVÉ André (dir.), *Les chrétiens et l'économie*, Paris, Centurion, 1991.
- FOUILLOUX Étienne, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine (1930-1960) », dans FOURCAUT Annie (dir.), *Banlieue rouge (1920-1960)*, Paris, Autrement, 1992, p. 160-181.

- FOUILLOUX Étienne, *Les chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997.
- FOUILLOUX Étienne, *Au cœur du XX<sup>ème</sup> siècle religieux*, Paris, Éditions ouvrières, 1993.
- FOUILLOUX Étienne, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- FOUILLOUX Étienne, « "Nouvelle théologie" et théologie nouvelle (1930-1960) », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque international, Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001, actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, 87, 2004, p. 411-425.
- FOUILLOUX Étienne, *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*, Paris, Éditions Parole et Silence, 2008.
- GIRARD Jean, *Cinquante ans aux frontières de l'Église. De la Mission de France aux équipes d'Ivry*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GRÜNBERG Wolfgang, « Stadtmission », in *Lexikon für Theologie und Kirche*, 9, Herder, 2000, p. 916-918.
- Humaniste (un) engagé dans son siècle. Jean Queneau (1909-1996)*, plaquette publiée par la firme industrielle Thuasne, 1997.
- LAGRÉE Michel, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie, XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999.
- LAGRÉE Michel, *Religion et modernité, France XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, études réunies par Étienne FOUILLOUX et Jacqueline SAINCLIVIER et présentées par Claude LANGLOIS, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- LANDRON Olivier, *Le catholicisme vert. Histoire des relations entre l'Église et la nature au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2008.
- LE GOFF Jacques et RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse, t.4 : Société sécularisée et nouveaux religieux (XX<sup>ème</sup> s.)*, Paris, Seuil, 1992.
- LESTAVEL Jean, *La Vie nouvelle. Histoire d'un mouvement inclassable*, Paris, Cerf, 1994.
- LEVILLAIN Philippe (dir.), *Paul VI et la modernité*, actes du colloque de Rome (1983), Rome, 1986.
- MAUGENEST Denis (dir.), *Le mouvement social catholique en France au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Cerf, 1990.
- MAURER Catherine, *Pour une histoire sociale et culturelle du fait religieux en Allemagne et en France aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Habilitation à la direction de recherches, titre de la recherche inédite : « Dieu dans la ville. Les catholiques et la demande sociale urbaine en Allemagne et en France, XIX<sup>ème</sup>-début XX<sup>ème</sup> siècles », Université Marc-Bloch-Strasbourg 2, 2007.
- MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986.
- MAYEUR Jean-Marie, PIÉTRI Charles et Luce, VAUCHEZ André et VENARD Marc (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée de Brouwer, 1990. Tome 12 : *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, 1991. Tome 13 : *Crises et renouveau (de 1958 à nos jours)*, 2000.
- MOISSET Jean-Pierre, *Les Biens de ce monde. Les finances de l'Église catholique au XIX<sup>ème</sup> siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004.

- NIKLES Bruno W., « Caritas et Diaconie en un lieu spécifique : la Mission de gare en Allemagne », dans BUELTZINGSLOEWEN Isabelle von et PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 89-97.
- PELLETIER Denis (dir.), *Utopie missionnaire, militantisme catholique. Le Mouvement social*, 177, octobre-décembre 1996.
- PELLETIER Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, 1997.
- PELLETIER Denis, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2001.
- PELLETIER Denis, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le Tiers-Monde*, Paris, Cerf, 1996.
- PELLETIER Denis, « L'identité jociste à l'épreuve des Trente Glorieuses », *Cahiers de l'Atelier*, 484, avril-juin 1999, p. 25-40.
- PELLETIER Denis, « Les chrétiens et la nouvelle classe ouvrière », dans DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, MICHEL Alain-René, MOURADIAN Georges et VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 261-275.
- PELLETIER Denis, « Le catholicisme social en France (XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> s.). Une modernité paradoxale », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque international, Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001, actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, 87, 2004, p. 371-387.
- PELLETIER Denis, « 1905-2005. Un siècle d'engagements catholiques », dans DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, PELLETIER Denis et VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Les catholiques dans la République. 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005 p. 19-50.
- PIERRARD Pierre, *Un siècle de l'Église de France, 1900-2000*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- POTEL Julien, *Les prêtres séculiers en France. Évolution de 1965 à 1975*, Paris, Centurion, 1977.
- POULAT Émile, *Naissance des prêtres ouvriers*, Paris, Casterman, 1960.
- POULAT Émile, *Église contre bourgeoisie*, Tournai, Casterman, 1977.
- PRUDHOMME Claude, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903)*, École française de Rome, 1994.
- PRUDHOMME Claude, « Le grand retour de la mission ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 66, avril-juin 2000, p. 119-132.
- PRUDHOMME Claude et ZORN Jean-François, « Crises et mutations de la mission chrétienne », dans MAYEUR Jean-Marie, PIÉTRI Charles et Luce, VAUCHEZ André, VÉNARD Marc (dir.), *Histoire du christianisme*, t. 13 : *Crises et renouveau (de 1958 à nos jours)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 343-373.
- PRUDHOMME Claude, « La querelle des universels. Problématiques missionnaires du XIX<sup>ème</sup> siècle », *Chrétiens et sociétés XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, 8, 2001, p. 73-98.
- RÉMOND René, *Le catholicisme français et la société politique*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995.
- SESBOÛÉ Bernard, article « Salut » dans *Dictionnaire de spiritualité*, 14, col. 251-283.
- SUTTER Jacques, *La vie religieuse des Français à travers les sondages d'opinion (1944-1976)*, Paris, Éditions du CNRS, 1984.

TOUPIN-GUYOT Claire, *Les intellectuels catholiques dans la société française. Le Centre catholique des intellectuels français, 1941-1976*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques et communistes. La crise du progressisme chrétien 1950-1955*, Paris, Cerf, 2000.

TRANVOUEZ Yvon, « Les catholiques et le devenir des lieux de culte en France, 1945-2005 », in MORISSET Lucie K., NOPPEN Luc, COOMANS Thomas (éd.), *Quel avenir pour quelles églises ? / What future for which churches ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006 (actes du colloque de Montréal, octobre 2005), p. 239-256.

WATTEBLED Robert, *Stratégies catholiques en monde ouvrier dans la France d'après-guerre*, Paris, Éditions ouvrières, 1990.

WENGER Antoine, *Le cardinal Villot (1905-1979)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.

## **Sociologie religieuse, sociologie des religions**

ABBRUZZESE Salvatore, « Catholicisme et territoire : pour une entrée en matière », *Archives de sciences sociales des religions*, 1999, 107 (juillet-septembre), p. 5-19.

BOULARD Fernand et GADILLE Jacques, « Sociologie et histoire religieuses de la France aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles : introduction générale », dans BOULARD Fernand (dir.), *Matériaux pour l'histoire du peuple français (XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles)*, t. 1, Paris, Éditions de l'EHESS - Presses de la FNSP - CNRS, 1982, p. 11-38.

BOUTRY Philippe, « De la sociologie religieuse à l'histoire sociale et culturelle du religieux », *Le Mouvement social*, 215, avril-juin 2006, p. 3-8.

BRÉMOND D'ARS Nicolas de, « Les catholiques et l'argent. Une approche de la paroisse par ses finances », *Archives de sciences sociales des religions*, 133, janvier-mars 2006, p. 67-92.

CRÉPIN Hyacinthe, « La recherche appliquée : le cas du "Katholiek Sociaal-Kerkelijk Instituut (KASKI)" aux Pays-Bas », *Social Compass*, vol. 18, 4, 1971, p. 621-637.

DUBAR Claude, « Les tentatives de professionnalisation des études de sociologie : un bilan prospectif », dans LAHIRE Bernard (dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 95-117.

ELIADE Mircea, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965 pour la traduction française.

HERVIEU-LÉGER Danièle, *Le Pèlerin et le Converti. La religion en mouvement*, Paris, Flammarion, 1999.

HERVIEU-LÉGER Danièle, « La sociologie des religions en France. De la sociologie de la sécularisation à la sociologie de la modernité religieuse », dans BERTHELOT Jean-Michel (dir.), *La sociologie française contemporaine*, coll. « Quadrige », Paris, PUF, 2003, p. 241-250.

HERVIEU-LÉGER Danièle et WILLAIME Jean-Paul, *Sociologies et religion, approches classiques*, coll. « Sociologies d'aujourd'hui », Paris, PUF, 2001.

JULIA Dominique, « Un passeur de frontières. Gabriel Le Bras et l'enquête sur la pratique religieuse en France », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 92, 2006, p. 381-413.

MICOUD André, « Contestation écologique et mobilisation religieuse », dans HERVIEU-LÉGER Danièle (dir.), *Religion et écologie*, Paris, Cerf, 1993, p. 167-184.

MUCCHIELLI Laurent, *La Découverte du social. Naissance de la sociologie française*, Paris, La Découverte, 1998.

NISBET Robert A., *La Tradition sociologique*, Paris, Quadrige/PUF, 2<sup>ème</sup> édition, 1996 (1<sup>ère</sup> édition française en 1984, traduction française de *The Sociological Tradition* paru chez Basic Books, Inc., Publishers, New York, en 1966).

ROUSSEAU André, « La sociologie religieuse : problématiques, réception et utilisation dans les milieux chrétiens », dans LAURET Bernard et REFOULÉ François (dir.), *Initiation à la pratique de la théologie*, t. I., Paris, Cerf, 1982, p. 312-323.

TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société*, Paris, PUF, 1977 (traduction française de l'ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft* paru en 1887).

WILLAIME Jean-Paul, *Sociologie des religions*, Paris, PUF, 1995.

## **Équipement religieux du territoire, nouveaux lieux de culte, Église et banlieue.**

BERTRAND Jean-René et MULLER Colette (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BOUTRY Philippe, « Paroisses et clergé paroissial en France », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque international, Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001, actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, collection de la Casa de Velázquez, 87, 2004, p. 175-200.

BOUDON Jacques-Olivier, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001.

BOUDON Jacques-Olivier, « Les nouvelles paroisses parisiennes au lendemain de la Séparation », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 91, janvier-juin 2005, p. 341-352.

BOUTRY Philippe et ENCREVÉ André (dir.), *La religion dans la ville*, Institut Jean-Baptiste Say, Université Paris XII - Val de Marne, Bordeaux, Éditions Bière, 2003.

BRISACIER Michel, « L'implantation des lieux de culte dans le diocèse de Paris (1871-1980), *Région parisienne, approches d'une notion (1860-1980)*, Cahiers de l'IHTP, 12, 1989, p 73-89.

BRUNIN Jean-Luc, *L'Église des banlieues. L'urbanité : quel défi pour le christianisme ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998.

CHALINE Nadine-Josette (en collaboration avec Jeanine CHARON), « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 190, janvier-juin 1987, p. 35-49.

CHOLVY Gérard, « L'Église et la ville », dans *Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen Âge à nos jours*, actes du colloque des 10-12 mai 2007, Archives communales de Perpignan, p. 15-25.

DEBIÉ Franck et VÉROT Pierre, *Urbanisme et art sacré, une aventure du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Criterion, 1991.

DELFIEUX Pierre-Marie, *Moine au cœur de la ville*, Paris, Bayard, 2003.

DELPAL Bernard, « La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 73, janvier-juin 1987, p. 67-74.

FRÉMAUX Céline, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, thèse d'histoire de l'art, Université Rennes 2, 2005.

FRÉMAUX Céline (dir.), *Architecture religieuse au XX<sup>ème</sup> siècle : quel patrimoine ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

- HERBULOT Guy, *L'espérance au risque d'un diocèse*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003.
- LAFFONT Georges, *L'adaptation du service de l'Église catholique à la recomposition du territoire de l'agglomération stéphanoise*, thèse de géographie, Université Lumière-Lyon 2, 2006.
- LALOUETTE Jacqueline et SORREL Christian (dir.), *Les lieux de culte en France 1905-2008*, actes du colloque « Construction et gestion des édifices culturels en France, 1905-2006 » tenu à l'Université de Savoie, 17 novembre 2006, et à l'Université Paris 13, 16 et 17 janvier 2007, Paris, Letouzé et Ané, coll. « Mémoire chrétienne au présent », 2008.
- LASSAVE Pierre et QUERRIEN Anne, « Urbanité et liens religieux. Introduction », dans *Urbanité et liens religieux*, numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*, 96, octobre 2004, p. 3-5.
- LAUNAY Marcel, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle », *Université de Nantes. Enquêtes et Documents*, III, 1976, p. 157-169.
- LAUNAY Marcel, « De la mission paroissiale à la mission générale : une étape dans l'histoire de la pastorale contemporaine », *Enquêtes et documents*, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, tome XIV, 1988, p. 83-105.
- LE BAS Antoine, *Des sanctuaires hors les murs. Églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965*, coll. « Cahiers du Patrimoine », 61, 2002.
- LEBRUN Pierre, *Le complexe du monument : les lieux du culte catholique en France durant les Trente Glorieuses*, thèse d'histoire de l'art, Université Lumière -Lyon 2, 2001.
- LEBRUN Pierre, « Le temps des églises démontables. L'architecture religieuse face aux transformations urbaines des années 1950 et 1960 », *Histoire urbaine*, 9, avril 2004, p. 111-127.
- MARAIS Jean-Luc, « Bâtir des lieux : les paroisses et leurs œuvres dans l'espace urbain », dans BERTRAND Jean-René et MULLER Colette (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 65-76.
- MAYEUR Jean-Marie, « Des chapelles de secours à la cathédrale d'Évry », *Paris et ses religions au XX<sup>ème</sup> siècle*, *Cahiers d'anthropologie religieuse*, 2, Actes du colloque du 6 novembre 1990 publiés sous la direction de MESLIN Michel, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1993, p. 15-21.
- MERCATOR Paul, *La fin des paroisses ? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.
- MOISSET Jean-Pierre, « Les nouveaux lieux de culte de la banlieue bordelaise (de 1945 aux années 1960) », dans LALOUETTE Jacqueline et SORREL Christian (dir.), *Les lieux de culte en France (1905-2008)*, Paris, Letouzé et Ané, 2008, p. 161-176.
- MULLER Colette et BERTRAND Jean-René, *Où sont passés les catholiques ? Une géographie des catholiques en France*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- MULLER Colette et BERTRAND Jean-René (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 65-76.
- PAQUOT Thierry, « Théologie chrétienne et urbanisation », dans *Urbanité et liens religieux*, numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*, 96, octobre 2004, p. 7-16.
- SIMON Miriam, « La construction de lieux de culte sur les anciens bastions de Paris dans l'entre-deux-guerres », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 225, juillet-décembre 2004, p. 453-479.
- TELLIER Thibault, « Les lieux de culte à l'épreuve de l'urbanisation (1955-1975) », dans LALOUETTE Jacqueline et SORREL Christian (dir.), *Les lieux de culte en France (1905-2008)*, Paris, Letouzé et Ané, 2008, p. 147-160.

TOURNIER Jacques, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 73, janvier-juin 1987, p. 74-77.

*Urbanité et liens religieux*, numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*, 96, octobre 2004.

VIEILLARD-BARON Hervé, « L'espace du religieux dans les banlieues : de la terre de mission aux regroupements communautaires ? », actes du Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, 2002, disponible sur le site du Festival.

*Ville et religion*, numéro spécial d'*Urbanisme*, 291, novembre-décembre 1996.

WEBER Philippe, « L'Église en ville », *Revue théologique de Louvain*, 33, 2002, p. 521-545.

## Travaux d'histoire régionale

BLIGNY Bernard (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble*, collection « Histoire des diocèses de France », 12, Paris, Beauchesne, 1979.

BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986.

BRUNEL Robert et COUTIN Paul, « De la Grande Guerre au concile Vatican II (1914-1962) », dans BAUD Henri (dir.), *Histoire du diocèse Genève-Annecy*, collection « Histoire des diocèses de France », 19, Paris, Beauchesne, 1985, p. 248-283.

MARAIS Jean-Luc, « L'éclatement de l'Anjou chrétien », dans LEBRUN François (dir.), *Histoire du diocèse d'Angers*, Collection « Histoire des diocèses de France », 13, Paris, Beauchesne, 1981, p. 263-288.

MATAGRIN Gabriel, « Le diocèse depuis Vatican II (1962-1978) », dans BLIGNY Bernard (dir.), *Histoire du diocèse de Grenoble*, collection « Histoire des diocèses de France », 12, Paris, Beauchesne, 1979, p. 301-325.

MOUISSET Jean, « Le diocèse de Nice de 1962 à 1980 », dans HILDESHEIMER Françoise (dir.), *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, Histoire des diocèses de France, 17, Paris, Beauchesne, 1984, p. 328-349.

RÉMOND Emmanuel, « L'épiscopat de Mgr Paul Rémond (1930-1963) », dans HILDESHEIMER Françoise (dir.), *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, Histoire des diocèses de France, 17, Paris, Beauchesne, 1984, p. 298-327.

SAUVAGE Jean, « Postface. Le diocèse d'Annecy de 1962 à 1983 », dans BAUD Henri (dir.), *Histoire du diocèse Genève-Annecy*, Histoire des diocèses de France, 19, Paris, Beauchesne, 1985, p. 285-301.

TRANVOUEZ Yvon, « Brest 1944-1958 : pays de mission ? », dans DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Étienne, MICHEL Alain-René, MOURADIAN Georges et VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 33-46.

WINLING Raymond, « Reconstruction et renouveau pastoral. L'épiscopat de Mgr Jean-Julien Weber (1945-1967) », dans RAPP Francis (dir.), *Histoire du diocèse de Strasbourg*, collection « Histoire des diocèses de France », 14, Paris, Beauchesne, 1982, p. 299-333.

# L'AGGLOMERATION LYONNAISE AU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE

## Ouvrages généraux

ANGLERAUD Bernadette et PELLISSIER Catherine, *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Meyrieux : du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.

BAYARD Françoise et CAYEZ Pierre (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, t.2 : *Du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Le Côtéau, Éditions Horvath, 1990. Édition refondue et complétée : PELLETIER André, ROSSIAUD Jacques, BAYARD Françoise et CAYEZ Pierre (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007.

BEAUFORT Jacques, *L'architecture à Lyon*, t. II : *Lyon et le grand Lyon des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Saint-Julien-Molin-Molette, Jean-Pierre Huguet Éditeur, 2001.

BENOIT Bruno et SAUSSAC Roland, *Histoire de Lyon*, Brignais, Éditions des Traboules, 2001.

CAYEZ Pierre et CHASSAGNE Serge, *Les patrons du Second Empire, Lyon et le Lyonnais*, Paris, Éditions Picard et Cénomane, 2006.

CHAPLAIN Renaud, *Les cinémas dans la ville. La diffusion du spectacle cinématographique dans l'agglomération lyonnaise (1896-1945)*, thèse de doctorat d'histoire soutenue sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lumière-Lyon 2, 2007.

CHAUVY Gérard, *Lyon autrefois*, Le Côtéau, Horvath, 1993.

COUPAUD Christophe, *Villeurbanne, promenade en ville*, collection « Mémoire en Images », Saint-Cyr-sur-Loire, Éditions Alan Sutton, 2006.

DELPECH Hélène, *Guide du Lyon moderne*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996.

DUFIEUX Philippe, *Sculpteurs et architectes à Lyon (1910-1960), de Tony Garnier à Louis Bertola*, Le Côtéau, Mémoire active, 2007.

DUFOURT Jean, *Calixte ou l'introduction à la vie lyonnaise*, 1926 pour la 1<sup>ère</sup> édition (réédition : Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2002).

GARDEN Maurice, *Lyon et les Lyonnais*, Paris, Flammarion, 1975.

GARRIER Gilbert (dir.), *Le Rhône et Lyon, de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1987.

GRAFMEYER Yves, *Quand le Tout-Lyon se compte. Lignées, alliances, territoires*, Lyon, PUL, 1992.

GUTTON Jean Pierre, *Les Lyonnais dans l'Histoire*, Toulouse, Privat, 1985.

KLEINCLAUSZ Arthur, *Lyon, des origines à nos jours. La formation de la cité*, Lyon, Masson, 1925.

KLEINCLAUSZ Arthur, DUTACQ François et LATREILLE André, *Histoire de Lyon*, Lyon, Masson, 1952.

JADOT Bernard, *Villeurbanne, mon village de A à Z*, Brignais, Éditions des Traboules, 2000.

LAFERRÈRE Michel, *Lyon, ville industrielle*, Paris, PUF, 1960.

- LAFERRÈRE Michel, *Lyon et ses environs*, Grenoble, Éditions Arthaud, 1990.
- LATREILLE André (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1975.
- LEBEAU René, *Atlas et géographie de la région lyonnaise*, Paris, Flammarion, 1977.
- LINOSSIER Rachel, *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005). Politiques, acteurs, territoires*, thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme sous la direction de Marc Bonneville, Université Lumière-Lyon 2, 2006.
- MARREY Bernard, *Guide Rhône-Alpes de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle*, Éditions Picard et Union régionale des CAUE Rhône-Alpes, 2004.
- MONTFOUILLOUX Albert, *Le plat pays Lyonnais-Dauphinois de la rive gauche du Rhône : Villeurbanne, Chaussagne, Béchevelin, Champagneux, La Guillotière, La Prairie, Les Brotteaux*, Lyon, Imprimerie Express, 1929.
- PELLETIER André (dir.), *Grande encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône*, Le Côtéau, Éditions Horvath, 1980.
- PERMEZEL Bruno (avec la collaboration de AVET Marcel), *Villeurbanne, 27<sup>ème</sup> ville de France. Histoire des rues, histoire des noms*, Lyon, Éditions BGA Permezel, 1994.
- RUBY Marcel, *Lyon et le département du Rhône dans la guerre 1939-1945*, Le Côtéau, Éditions Horvath, 1990.
- SAUZAY Laurent, *Louis Pradel, maire de Lyon : voyage au cœur du pouvoir municipal*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1998.
- STOUVENEREAU Roger, *3755 jours, Mémoires d'un écolier villeurbannais de 1929 à 1939*, Jean-Luc Lesfargues Éditeur, 1984.
- VIDELIER Philippe et BOUHET Bernard, *Vénissieux de A à Z : une banlieue à travers le miroir de l'informatique*, Lyon, PUL, 1983.

## **Histoire urbaine de Lyon et de la région lyonnaise**

- BENSOUSSAN Bernard, « Le recours au quartier. Enjeux et changement social en milieu urbain (le quartier de la Croix-Rousse à Lyon) », *Cahiers de l'observation du changement social*, vol. XVI, Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 181-227.
- BERTHET Claire, *Contribution à une histoire du logement social au XX<sup>ème</sup> siècle. Des bâtisseurs aux habitants : les HBM des États-Unis de Lyon*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- BERTIN Dominique, « Temps et espaces de l'urbanisme lyonnais », dans *L'Esprit d'un siècle. Lyon 1800-1914*, catalogue d'exposition, Lyon, Fage Éditions, 2007, p. 46-59.
- BERTIN Dominique Bertin et MATHIAN Nathalie, *Lyon. Silhouettes d'une ville recomposée. Architecture et urbanisme 1789-1914*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2008.
- BONNET Jacques, *Lyon et son agglomération*, Paris, La Documentation française, 1988 (1<sup>ère</sup> édition : 1975).
- BONNEVILLE Marc, *Désindustrialisation et rénovation immobilière dans l'agglomération lyonnaise. Le cas de Villeurbanne*, rapport édité, Université Lyon 2, Centre de recherches sur l'environnement géographique et social, 1975.

- BONNEVILLE Marc, *Villeurbanne, naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, processus et formes d'urbanisation*, Lyon, PUL, 1978.
- BONNEVILLE Marc, « Le quartier de Croix-Luizet à Villeurbanne », dans *Observation du changement social*, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon, 1979, p. 21-57.
- BONNEVILLE Marc, *Lyon : métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Anthropos, 1997.
- BONNOURE Pierre, « Études sur les éléments de l'organisme urbain, 1-La banlieue », *Revue de géographie de Lyon*, 25, 1950, p. 225-240.
- BRACHET Olivier et MAYÈRE Anne, *Détruire des ensembles récents. L'opération destruction-relogement Olivier de Serres à Villeurbanne*, Économie et Humanisme - Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1983.
- CHATELAIN Abel, « Les notions démo-géographiques de zones urbaines : de la « cité » à la « banlieue » », *Les Études rhodaniennes*, 21, 1946, p. 111-118.
- CHATELAIN Abel, « Les forces démo-géographiques d'expansion urbaine », *Revue de géographie de Lyon*, 25, 1950, p. 215-218.
- DELFANTE Charles et DALLY-MARTIN Agnès, *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Lugd, 1994.
- DELFANTE Charles et PELLETIER Jean, *Atlas historique du Grand Lyon. Formes urbaines et paysages au fil du temps*, Seyssinet-Pariset, Éditions Xavier Lejeune-Libris, 2004.
- DELFANTE Charles et PELLETIER Jean, *Plans de Lyon, 1350-2015. Portraits d'une ville*, Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2006.
- DEVERT Bernard, *Une ville pour l'homme. L'aventure d'Habitat et Humanisme*, entretiens avec Jean-Dominique DURAND et Régis LADOUS, Paris, Cerf, 2005.
- Forma Urbis. Les plans généraux de Lyon du XVI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle*, Archives municipales de Lyon, 1997.
- GIRAUD Michel, *Les grands ensembles, histoire de milieux, milieux d'histoire : la construction du sens de l'espace, la relation densité nature en banlieue lyonnaise*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- JOLIVEAU Thierry, *Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise, 1880-1983*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle en géographie et environnement, Université Lyon 2, 1983.
- LEGRAND Christian, *Le logement populaire et social en Lyonnais, 1848-2000*, Lyon, Éditions aux Arts, 2002.
- LEMIRE Vincent et SAMSON Stéphanie (dir.), *Baraques. L'album photographique du dispensaire La Mouche-Gerland, 1929-1936*, Laboratoire « Mémoires urbaines et archives ouvrières », Lyon/Cognac, Éditions ENS et « Le Temps qu'il fait », 2003.
- LOJKINE Jean, *La politique urbaine dans la région lyonnaise 1945-1972*, Paris, Mouton, 1974.
- MEILLERAND Marie-Clothilde, *Lyon et son territoire des origines à nos jours*, Millénaire 3. Le Centre Ressources Prospective du Grand Lyon, 2006 (disponible sous format pdf sur le site « Millénaire 3 » du Grand Lyon).
- MEILLERAND Marie-Clothilde, « La genèse de l'idée de ville nouvelle dans la région lyonnaise », dans VADELORGE Loïc (dir.), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles. Actes du séminaire. Temporalités et représentations des villes nouvelles*, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2004, p. 115-130.

MEURET Bernard, *Croix-Luizet quartier de Villeurbanne*, Programme de recherches en sciences humaines dans la région Rhône-Alpes : observation du changement social et culturel, CNRS-Centre régional de publication de Lyon, 1980.

MEURET Bernard, « Sociographie des réseaux sociaux à Croix-Luizet », *Cahiers de l'observation du changement social*, vol. XVI, Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 115-179.

MEURET Bernard, *Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982*, Lyon, PUL, 1982.

NAFFETAT Roselyne, PASSEQUIN Pascal, SÉGUY Bernard et TARDIF Bruno, *Croix-Luizet - Les Büers. Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière*, Comités de quartier, 1976.

PAWLOWSKI Krzysztof, *Tony Garnier, pionnier de l'urbanisme au XX<sup>ème</sup> siècle*, Lyon, Les Créations du Pélican, 1993.

PINOL Jean-Luc, *Espace social et espace politique : Lyon à l'époque du Front Populaire*, Lyon, PUL, 1980.

PINOL Jean-Luc, *Mobilités et immobilismes d'une grande ville : Lyon de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Centre Pierre-Léon, Université Lumière-Lyon 2, 1989.

PINOL Jean-Luc, *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.

PINOL Jean-Luc (dir.), *Atlas historique des villes de France*, Paris, Hachette, 1996.

PINOL Jean-Luc, « L'évolution urbanistique », dans *L'Intelligence d'une ville. Vie intellectuelle et culturelle à Lyon entre 1945 et 1975. Matériaux pour une histoire*, actes des rencontres des 2-3 juin 2005 organisées à la Part-Dieu, Lyon, Bibliothèque municipale, 2006, p. 33-42.

ROUSSE Christiane, *Saint-Priest, ville mosaïque. Populations, identités, interculturalité (1945-1980)*, Lyon, PUL, 2000.

SORRE Max, « Les capitaux et la région, de M. Jean Labasse », *Annales de géographie*, 346, 64<sup>ème</sup> année, novembre-décembre 1955, p. 413-420.

VIDELIER Philippe, « Banlieues de province : l'exemple lyonnais », dans FOURCAUT Annie (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 277- 293.

VIGUIER Kristel, *De la création d'une association de quartier à la gestion d'un centre social : l'exemple de Cusset entre 1970 et 1985*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction d'Olivier Faure, Université Jean Moulin - Lyon 3, 2005.

ZELLER Olivier, « Les hésitations d'un urbanisme », dans PINOL Jean-Luc (dir.), *Atlas historique des villes de France*, Paris, Hachette, 1996, p. 170-171.

## **Histoire des catholiques lyonnais**

*Architecture du sacré. Les lieux de culte à Lyon au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Archives municipales de Lyon, 1996.

BERRANGER Olivier de, *Alfred Ancel. Un homme pour l'Évangile (1898-1984)*, Paris, Centurion, 1988.

BERTHOD Bernard et LADOUS Régis, *Cardinal Gerlier 1880-1965*, Lyon, Lugd, 1995.

BERTIN Dominique, REYNAUD Jean-François et REVEYRON Nicolas, *Guide des églises de Lyon*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2000.

- BOYER Évelyne, *Gabriel Rosset et le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris, l'abbé Pierre lyonnais*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Étienne Fouilloux, Université Lumière-Lyon 2, 1994.
- CHAPERON Jérôme, *Espace rural et urbain et vie religieuse du diocèse de Lyon. Essai de relecture par les nouvelles approches de la géographie historique*, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 2003.
- CHATELAN Olivier, « Expertise catholique et débuts de l'aménagement du territoire à Lyon (1945-1957) », *Chrétiens et sociétés, XVI<sup>ème</sup> - XXI<sup>ème</sup> siècles*, 15, 2008, p. 107-128.
- CHATELAN Olivier, « Les fondements d'une politique de construction d'églises nouvelles dans l'agglomération lyonnaise (1957-1973) », dans LALOUETTE Jacqueline et SORREL Christian (dir.), *Les lieux de culte en France 1905-2008*, actes du colloque « Construction et gestion des édifices cultuels en France, 1905-2006 » tenu à l'Université de Savoie, 17 novembre 2006, et à l'Université Paris 13, 16 et 17 janvier 2007, Paris, Letouzé et Ané, coll. « Mémoire chrétienne au présent », 2008, p. 187-198.
- CHOPELIN Paul, *Ville patriote et ville martyre. Une histoire religieuse de Lyon pendant la Révolution (1788-1805)*, thèse de doctorat dirigée par Bernard Hours et soutenue en 2006 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.
- COMBY Jean, *L'Évangile au Confluent*, Lyon, Éditions du Chalet, 1977 (texte repris et illustré dans COMBY Jean et BERTHOD Bernard, *Histoire de l'Église de Lyon*, Châtillon-sur-Chalaronne, Éditions de La Taillanderie, 2007).
- COMTE Bernard, « Le père de Lubac, un théologien dans l'Église de Lyon », dans *Henri de Lubac, la rencontre au cœur de l'Église*, études réunies par Jean-Dominique DURAND, Paris, Cerf, 2006, p. 35-89.
- COMTE Bernard, « Intellectuels et militants : un catholicisme social lyonnais ? », dans DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 381-390.
- DAILLE Roger et MONNIER André, *Oullins : une commune, une église (1954-1986)*, Lyon, Institut de sociologie, 1987.
- DELÉRY Antoine, *Joseph Folliet (1903-1972). Parcours d'un militant catholique*, Paris, Cerf, 2003.
- DUMONS Bruno et PELLISSIER Catherine, « Laïcat bourgeois et apostolat social : la Société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la III<sup>ème</sup> République », dans DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 291-305.
- DUMONS Bruno, « Ainay, le quartier noble et catholique de Lyon ? », dans FOURCAUT Annie (dir.), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question. France XVIII<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1996, p. 377-393.
- DU POUGET Marc, « Laurent Bonnevey, un notable libéral et social », dans DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 159-169.
- DURAND Jean-Dominique et PRUDHOMME Claude, *Guide du chercheur en histoire religieuse. Département du Rhône*, Lyon, PUL, 1993.

DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Editions ouvrières, 1992.

FÉDOU René, article « Lyon », dans *Catholicisme*, 8, col. 50-85, 1977.

GADILLE Jacques, *Le diocèse de Lyon. Histoire des diocèses de France*, 16, Paris, 1983.

GEORGES Olivier, *Pierre-Marie Gerlier (1880-1965). Itinéraire d'un laïc, d'un prêtre puis d'un évêque, catholique intégral au XX<sup>ème</sup> siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 2003.

HADJ AMMAR Mariam, *Religieux et vie urbaine. Les religieux lyonnais en procès (1667-1790)*, mémoire de Master 1 sous la direction de Bernard Hours, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 2006.

HOURS Henri, « Jean Tricou », *Revue du Lyonnais*, 1, septembre 1977, p. 25-33.

*Intelligence (L') d'une ville. Vie intellectuelle et culturelle à Lyon entre 1945 et 1975, Matériaux pour une histoire*, Actes des rencontres des 2-3 juin 2005 organisées à la Part-Dieu, Lyon, Bibliothèque municipale, 2006 (en particulier Bernard COMTE, « Les jésuites » et Jean-Dominique DURAND « Le catholicisme social »).

ISAAC Auguste, *Journal d'un notable lyonnais : 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé JOLY, Lyon, Éditions BGA-Permezel, 2002.

JACQUEMIN Louis, *Histoire des églises de Lyon, Villeurbanne, Vaux-en-Velin, Bron, Vénissieux, Saint-Fons*, Lyon, Élie Bellier Éditeur, 1985.

JOLY Hervé (dir.), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme : autour du journal d'Auguste Isaac* : actes de la journée d'étude du 18 juin 2003 organisée par le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, Lyon, 2004.

JOUBE Raymond, *La conquête d'une banlieue : Croix-Luizet*, Paris, Librairie Bloud et Gay, 1930.

LATREILLE André, « Une réalisation moderne de la charité lyonnaise : le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris », dans *Lyon et Europe. Hommes et sociétés. Mélanges offerts à Robert Gascon*, Lyon, PUL, 1980, t. 2, p. 33-42.

LESTRA Antoine, *Une page d'histoire religieuse en France. L'Exposition catholique de Lyon, 17 mai-7 juin 1936*, Paris-Lyon, Vitte, 1936.

LISOWSKY Isabelle, « Marius Berliet », dans DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Editions ouvrières, 1992, p. 201-220.

*Lyon l'humaniste. Depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2004.

MALABRE Natalie, *Le religieux dans la ville : une paroisse missionnaire dans la périphérie urbaine, Notre-Dame-Saint-Alban à Lyon dans le premier XX<sup>ème</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire soutenue sous la direction d'Étienne Fouilloux, Université Lumière-Lyon 2, 2006.

MANDIER Jean-Pierre, *Les constructions et reconstructions d'églises au XIX<sup>ème</sup> siècle dans la banlieue nord-ouest de Lyon*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Étienne Fouilloux, Université Lumière - Lyon 2, 1994.

MATAGRIN Gabriel, *Le Chêne et la Futaie. Une Église avec les hommes de ce temps*, entretiens avec Charles EHLINGER, Paris, Bayard, 2000.

- MOREAU Alain, *François Boursier (1878-1944) : un prêtre de combat. Curé de Villeurbanne, bâtisseur et « apôtre de l'idée de Résistance »*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 1991.
- MOREAU Alain, *Histoire des paroisses de Villeurbanne au XX<sup>ème</sup> siècle (1917-1965)*, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 1993.
- MOREL Raphaël, *Une « maison d'église » pour le XXI<sup>ème</sup> siècle*, mémoire de Travail personnel de fin d'études (TPFE) pour l'obtention du diplôme d'architecte DPLG, 1998.
- ODINET François, *L'épiscopat du cardinal Alexandre-Charles Renard, archevêque de Lyon de 1967 à 1981*, mémoire de Master 1 d'histoire moderne et contemporaine, sous la direction de Jean-Dominique Durand, ENS-LSH, 2006.
- Paroisse ukrainienne de Cusset, *L'église Saint-Athanase* [anciennement Saint-Julien-de-Cusset], Villeurbanne, 1982.
- PELLETIER Denis, « Économie et Humanisme dans la région lyonnaise », dans DURAND Jean-Dominique, COMTE Bernard, DELPAL Bernard, LADOUS Régis et PRUDHOMME Claude, *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 517-536.
- PELLISSIER Catherine et DUMONS Bruno, « La congrégation des Messieurs et la Société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la Troisième République », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 200, janvier-juin 1992, p. 35-56.
- PIOCH Laurence, *La construction et les réparations d'églises paroissiales et de presbytères dans la Généralité de Lyon au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Hours, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 1998.
- PONSON Christian, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale, 1892-1914*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979.
- PONSON Christian, « De Fourvière à Saint-Jacques-des-États-Unis », dans BAYARD Françoise et CAYEZ Pierre (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, t. 2 : *Du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Le Côté, Éditions Horvath, 1990, chap. VII.
- PONSON Christian, « Effacement et retour des religions sur la scène publique », dans PELLETIER André, ROSSIAUD Jacques, BAYARD Françoise et CAYEZ Pierre (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, chap. 11, p. 900-927.
- SAUNIER Pierre-Yves, « L'Église et l'espace de la grande ville au XIX<sup>ème</sup> siècle : Lyon et ses paroisses », *Revue Historique*, 584, octobre-décembre 1992, p. 321-348.
- SAUNIER Pierre-Yves, *Lyon au 19<sup>ème</sup> siècle : les espaces d'une cité*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière - Lyon 2, 1992.
- SAUNIER Pierre-Yves, « "Haut-lieu" et lieu haut : la construction du sens des lieux. Lyon et Fourvière au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 40-2, 1993, p. 202-227.
- SAUNIER Pierre-Yves, *L'esprit lyonnais XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1995.
- VACHET Adolphe, *Les paroisses du diocèse de Lyon*, Lérins, 1898.
- VÉRICEL Pierre-Yves, *Les oppositions au concile Vatican II et à ses applications dans le diocèse de Lyon, 1965-1996*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Dominique Durand, Université Jean-Moulin - Lyon 3, 2002.
- VOOG Roger, « Rambaud Camille », dans MONTCLOS Xavier de (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 356-358.



# INDEX DES PERSONNES

## A

AGAR (Georges), 693  
ALENGRIN (René), 258, 272, 278, 279  
ALLIX (André), 156, 366  
AMIRAL (Élie), 152  
ANCEL (Alfred), 67, 110, 153, 312, 554, 556, 693, 731, 768  
ANTOINE (P.), 514, 532, 533  
ARSÈNE-HENRY (Xavier), 576, 577, 701, 702  
ARTO (Henri), 662  
ARTRU ( ? ), 583  
AUBOYER (René), 641, 691, 695  
AYNARD (Édouard), 82

## B

BABOULÈNE (Jean), 514, 518, 523, 524, 638, 640  
BACCONNIER (Joseph), 258, 259, 278  
BARDET (Gaston), 165, 297, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 386, 387, 396, 518, 519, 577, 736  
BARRÈRE (Alain), 517, 519, 520, 525, 739  
BASSET (Albert), 135  
BASSEVILLE (Joseph), 271  
BEAUMONT (famille), 221, 222, 226, 230, 284, 285, 428, 479, 603, 604, 606, 618  
BEAUVÉRY (Robert), 691  
BÉDARIDA François, 520, 523, 524  
BERJAT ( ? ), 256  
BERLIET (Marius), 61, 770  
BÉROD (Arsène), 135, 142  
BERTRAND (Paul), 28, 49, 271, 307, 386, 388  
BERTRAND (Tony), 654  
BESSON (Jean), 259  
BETTELHEIM (Charles), 156, 157  
BIDREMAN (Jean), 279  
BIROU (Alain), 160, 161, 192  
BISSUEL (Marc), 214, 215, 258, 278  
BLANC DE LA FONTAINE (Maurice), 187, 250, 684, 695  
BLARDONE (Gilbert), 153, 251  
BOBICHON (Max), 695  
BOBICHON (Paul), 272, 284  
BOFFET (Louis), 37, 49, 373, 496, 557, 634, 676, 677, 678, 679, 680, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 691, 692, 693, 694, 695, 713, 714, 722, 733  
BOHN (André), 677  
BOISSIER ( ? ), 285  
BOISSIER (Jean), 117, 221, 285  
BONALD (Louis de), 54, 55, 58, 59  
BONJEAN (Claudius), 271  
BONNAFOUS (Alain), 593, 594  
BONNAND (Gaston), 695  
BONNEVAY (Laurent), 82, 83, 86, 769  
BOSSU (Claudius), 256  
BOUCHEZ (Monique), 566, 575, 577

BOULARD (Fernand), 50, 76, 169, 170, 171, 173, 174, 192, 194, 204, 235, 237, 241, 251, 275, 309, 342, 343, 348, 370, 500, 502, 511, 521, 527, 532, 534, 536, 537, 538, 541, 544, 547, 676, 677, 680, 682, 684, 694, 695, 697, 711, 717, 732, 736  
BOURRAT (Roger), 106, 319, 677  
BRET (Alexandre), 151  
BRIDE (André), 219  
BRISSY (Sigismond), 587  
BROSSET-HECKEL (Édouard), 61  
BRUNHES (Jean), 156  
BUNLE (Henri), 181  
BURDET (René), 160, 192  
BUTILLARD (Andrée), 567, 568  
BUTTIN (Georges), 272, 350, 475, 642, 649, 650, 658, 664, 706

## C

CACHARD (Jean), 694, 708  
CAILLOT (Alexandre), 217, 219, 220, 221, 222, 223, 227, 228, 229, 349, 388, 394, 617, 734  
CAILLOT (Robert), 137, 144, 156, 160, 167, 501, 502, 582  
CALLARD Charles, 283, 350, 393, 448, 642, 643, 648, 651, 652, 655, 659, 660, 664, 665, 707  
CAMDESSUS (Michel), 410  
CAPELLADES (Jean), 502, 638  
CARRIER (Hervé), 513, 517, 519, 521, 522, 523, 618  
CARTERON (Benoît), 414, 415  
CARTIER (Pierre), 272  
CATELAND (Charles), 259  
CAVAILLÈS (Henri), 156  
CHAGNY (André), 256, 258  
CHAGUÉ (Pierre), 49, 271  
CHAÎNE (Louis), 90  
CHALENDAR (Michel de), 340, 341, 519, 522, 523  
CHARLES (Pierre), 321  
CHARMETANT (Claude), 90  
CHARRAT (Louis), 257  
CHARRIAL (Antoine), 88  
CHARROUX (Antonin), 136, 142  
CHAVAGNON (Louis), 648, 655  
CHAVRIER (Maurice), 88  
CHAZALETTE (Andrée), 593  
CHÉLINI (Jean), 343, 344, 367  
CHEYROUZE (R.), 156, 157  
CHOL (Antoine), 117, 121, 124, 152, 153, 290  
CHOMBART DE LAUWE (Paul-Henri), 181, 243, 290, 517, 518, 519, 521, 523, 532, 576, 594, 703, 718  
CHOMEL (André), 160  
CHOPLIN (Jean), 600

CHOPPET-RODET (famille), 60  
CHRISTALLER (Walter), 363, 364, 365, 754  
CICOGNANI (Amleto Giovanni), 508, 509, 517,  
519, 520, 521, 524  
CLAUDIUS-PETIT (Eugène), 89, 134, 146, 366,  
523, 524, 574, 636, 718, 736  
COCAUD (André), 677  
COGNET (Lucien), 313  
COIGNET (Jean), 82  
COING (Henri), 586, 703, 718  
COLARD (Lucien), 116  
COLLIN (Paul), 87  
COLLIN (René), 273  
COMBLIN (Joseph), 502, 703, 719, 721  
COMPARAT ( ? ), 136  
CORNILLON (Abel), 271  
COTTIER (Jean), 116, 119  
COTTIN (Cyrille), 81, 82, 278, 441  
COTTIN (François-Régis), 258, 278  
COURT (Jacques), 273  
CROIZAT (Charles), 283  
CUNY (Paul), 248, 502, 593  
CURTELIN (Georges), 256, 257, 258, 277

## D

DAILLE (Roger), 37, 50, 207, 210, 211, 212, 233,  
248, 249, 305, 370, 371, 452, 502, 673, 684, 685,  
695, 696, 697, 702, 731, 739  
DANIEL (Yvan), 172, 301, 309  
DARTIGUE (Yves), 700, 708  
DAUTRY (Raoul), 132  
DEFFONTAINES (Pierre), 344, 345  
DEFOIS (Gérard), 677  
DEFOND (Paul), 89  
DELACHENAL (Geneviève), 573  
DELATTRE (Pierre), 151  
DELBRËL (Madeleine), 71, 72, 685  
DELFANTE (Charles), 46, 50, 51, 56, 225, 397,  
593, 699, 700  
DELORME (Maurice), 37, 43, 49, 234, 271, 287,  
350, 391, 392, 393, 394, 397, 496, 632, 634, 643,  
648, 649, 651, 658, 660, 664, 665, 666, 669, 670,  
676, 677, 678, 679, 680, 681, 683, 685, 686, 687,  
688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697,  
699, 708, 710, 713, 714, 721, 723, 733, 739  
DELOUVRIER (Paul), 397, 398, 513, 579, 636,  
718  
DELPRAT (Raymond), 37, 130, 131, 132, 133,  
134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 160,  
161, 363, 735  
DENIS (Henri), 303, 321, 324, 325, 326, 347, 537  
DENIS (Joseph-Marius), 269, 271, 272  
DESPIERRE (Jacques), 677  
DESQUEYRAT (André), 564, 565  
DESROCHES (Henri), 135, 136, 137, 138, 140,  
143, 252  
DESSUS (Gabriel), 366  
DEVAUX (Élie), 116, 122, 123, 124  
DI CERBO (Alfred), 467  
DORBEC (François), 116, 119

DOUCET (Rémi et Yvette), 700  
DOUGEROLLE (Antonin), 246, 282  
DRESCH (Jean), 155, 156  
DUBRUEL (Jean), 141  
DUFURNET (Jean), 257, 259  
DUGIMONT (A.), 695  
DUNAND (?), 679, 684, 687  
DUNAND (Martin), 693  
DUPANLOUP (René), 677  
DUPUY (Claude), 95, 182, 183, 184, 185, 186,  
187, 188, 189, 190, 191, 194, 195, 196, 199, 200,  
203, 205, 206, 214, 215, 219, 241, 244, 245, 246,  
247, 248, 249, 250, 257, 258, 262, 263, 264, 270,  
271, 273, 277, 278, 282, 283, 284, 285, 286, 287,  
293, 313, 348, 368, 385, 386, 390, 394, 396, 411,  
412, 415, 451, 452, 453, 454, 455, 542, 547, 698  
DUQUAIRE (Charles), 262, 408, 415  
DUSOLLIER (Janine), 573, 576, 577, 585, 589,  
591

## E

EOUZAN (Yves), 677

## F

FAYOLLE (Jean), 89, 90, 258  
FELTIN (Maurice), 89, 492  
FLACHARD (Marcel), 662  
FLOCHON (Michel), 458, 459, 467  
FOLLIET (Joseph), 110, 119, 135, 136, 236, 237,  
244, 248, 250, 251, 428, 429, 509, 510, 533, 769  
FORTUNE (Marcel), 651  
FOUGERAT (André-Jacques), 219, 538, 673  
FOURASTIÉ (Jean), 44, 159  
FOURNIER (Jean), 160  
FRANCIS (E.K.), 186, 240  
FRÉCHET (Robert), 606, 620  
FRIEDMANN (Georges), 238, 249  
FUNFROCK (Jean et son épouse), 464, 487

## G

GAGÈS (René), 258, 278  
GAGNAIRE (Étienne), 438, 447, 448, 449, 454,  
459, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 613, 619,  
620, 621  
GALARD-TERRAUBE (Louis de), 205, 272, 285,  
372, 394  
GANNE (Bernard), 696  
GARDETTE (Pierre), 246  
GARNIER ( ? ), 56, 89, 256, 262, 263, 264, 266,  
267, 274, 276, 277, 278, 281, 397, 448, 459, 476,  
479, 765, 768  
GARRAUD (Thérèse), 587  
GARRONE (Gabriel), 559  
GASTAMBIDE (Jean), 637  
GAUDUCHEAU (Jacques), 100, 146  
GEISLER (Guy), 691  
GEORGE (Pierre), 158, 163, 164, 307, 308, 342,  
366, 718

GERLIER (Pierre-Marie), 37, 62, 67, 68, 86, 88,  
 89, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103,  
 104, 105, 110, 111, 117, 119, 121, 122, 123, 126,  
 129, 135, 136, 170, 171, 174, 176, 185, 188, 190,  
 219, 220, 222, 223, 227, 228, 246, 248, 254, 257,  
 259, 260, 261, 266, 267, 270, 271, 274, 275, 277,  
 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 298, 311,  
 327, 329, 330, 331, 332, 334, 336, 348, 349, 368,  
 369, 372, 385, 386, 387, 390, 391, 394, 406, 407,  
 408, 409, 411, 414, 415, 420, 421, 422, 425, 441,  
 442, 538, 543, 547, 731, 734  
 GIBERT (André), 153, 154, 156, 160, 167  
 GILLET (François), 56, 60, 153, 254, 437  
 GITENET (Louis), 273, 284  
 GODIN (Henri), 172, 301, 556  
 GODINOT (P.), 234, 274, 283  
 GONNET (Charles), 458, 461, 483  
 GONNET (Paul), 89  
 GORTAIS (Albert), 564, 565  
 GOTTMANN (Jean), 157, 158, 167, 290, 334, 353,  
 520  
 GOUNOT (Emmanuel), 236, 251  
 GRANET (Pierre), 641, 642  
 GRANGE (Jean-Marc), 90  
 GRAVIER (Jean-François), 145, 336  
 GROS (Lucien), 194, 195  
 GUÉRIN (Philippe), 677  
 GUERRY (Émile), 171, 556  
 GUINCHANT ( ?), 94, 124, 126  
 GUINCHARD (Lise), 589  
 GUISSARD (Lucien), 111, 114  
 GULON ( ?), 224  
 GUTKIND (Erwin A.), 522, 634  
 GUYOT (Louis), 559

## H

HALBWACHS (Maurice), 181, 238  
 HAUTHUILLE (Xavier d'), 90, 152, 153, 247, 258  
 HEENAN (John), 420  
 HERMIL (Jean), 673  
 HERNU (Charles), 448, 449, 613  
 HERRIOT (Édouard), 50, 732  
 HONORÉ (Alphonse), 677  
 HOUTART (François), 191, 192, 240, 290, 347,  
 354, 501, 502, 511, 512, 513, 515, 516, 521, 527,  
 528, 529, 531, 532, 718  
 HUBSCH ( ?), 122

## I

ISAAC (Auguste), 82, 770  
 ISAAC (Humbert), 89, 92, 94, 95, 116

## J

JACOBS (Jane), 522, 634  
 JACQUEMOND (Joseph), 285  
 JAILLARD (H.), 234, 254, 274, 276, 279, 282,  
 283, 395, 458, 459, 463, 471, 476  
 JANNET (Chantal), 579  
 JARROSSON (Gabriel), 654

JEAN XXIII, 328, 577  
 JOATTON ( ?), 658  
 JOLIVET (Régis), 106, 236  
 JOMAND (Joseph), 273  
 JOUHAM (Jean-Marie), 695  
 JOURJON (Marcel), 271

## K

KLAINÉ (Roger), 351, 352, 353, 354, 355, 356,  
 357, 358, 364, 367, 678, 731  
 KLEIN (André), 677  
 KOCH (Paul), 254

## L

LA MACHE (Maurice), 61, 388  
 LABASSE (Jean), 37, 90, 128, 129, 134, 135, 136,  
 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157,  
 158, 159, 160, 161, 163, 167, 258, 290, 353, 366,  
 513, 514, 520, 521, 522, 523, 537, 582, 703, 735,  
 736, 739, 768  
 LABBENS (Jean), 39, 153, 172, 173, 174, 175,  
 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185,  
 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195,  
 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205,  
 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 233,  
 235, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247,  
 248, 249, 250, 251, 252, 257, 282, 286, 287, 290,  
 291, 293, 299, 305, 306, 307, 308, 344, 351, 352,  
 353, 354, 367, 370, 371, 380, 383, 407, 452, 453,  
 501, 511, 513, 516, 517, 520, 522, 530, 531, 533,  
 538, 540, 551, 618, 694, 695, 696, 713, 718, 746  
 LACROIX (Maurice), 94, 95, 108, 124, 136, 205,  
 237  
 LAFERRÈRE (Michel), 153, 155, 158, 167  
 LAPEYRE (Eugène), 116  
 LATHUILIÈRE (Laurent), 116, 119, 120, 121, 122,  
 124, 126  
 LATREILLE (André), 45, 85, 156, 699, 706  
 LATREILLE (Jean), 37, 49, 634, 685, 695, 696,  
 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706,  
 707, 708, 709, 710, 718, 739  
 LAVALLÉE (Fleury), 236, 256  
 LAVIGNE (Pierre), 117  
 LE BOURGEOIS (Pierre), 151  
 LE BRAS (Gabriel), 50, 76, 185, 191, 204, 235,  
 240, 244, 245, 249, 343, 717, 761  
 LE CORBUSIER (Charles-Édouard  
 JEANNERET), 281, 358  
 LE CORDIER (Jacques), 194, 505  
 LE DONNE (André), 429  
 LE LANNOU (Maurice), 155, 156, 159, 160, 742  
 LE MASNE (Henri), 659, 660  
 LEBRET (Louis-Joseph), 37, 109, 128, 129, 130,  
 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 143, 144, 147,  
 152, 155, 160, 161, 164, 166, 167, 171, 192, 235,  
 289, 290, 304, 344, 359, 735, 746  
 LECOMTE ( ?), 583  
 LEFEBVRE (Henri), 607, 608, 615, 634, 703, 718  
 LEFÈVRE (Joseph), 492

LÉON XIII, 82, 97, 112, 113, 287, 568, 760  
LEPAROUX (Albert), 677  
LEPERCQ (Joseph), 89  
LERNER (Max), 521  
LESCHIERA (René), 104  
LHANDE (Pierre), 61, 62, 367  
LIÉNART (Achille), 492  
LOCHET (Louis), 537  
LOEW (Jacques), 71, 141, 160, 320  
LOISON (Jacques), 256, 371, 443, 448, 451, 452,  
453, 454, 458, 459, 461, 465, 466, 467, 472, 474,  
475, 476, 478, 481, 483, 485, 486, 656  
LOIZILLON (Jean-Marie), 677  
LOUVEL (Jean-Marie), 122, 123

## M

MAGNIN (Jean), 256, 259, 273  
MAHUET (Jacques de), 258  
MALANDRIN (Philippe), 677  
MALLEY (François), 130, 244, 245, 743  
MANCEY (René), 258  
MANGINI (Félix), 82  
MARCHAND (Didier-Léon), 673  
MARELLA (Paolo), 219, 285  
MARION (Robert), 677  
MARQUET (Marguerite), 587, 588, 589, 591, 592  
MARTIN (Henri-Maurice), 89  
MARTIN (Henri-Paul), 88, 90  
MAS (Michel), 642  
MATAGRIN (Gabriel), 347, 348, 370, 511, 516,  
521, 527, 528, 529, 531, 532, 535, 536, 537, 538,  
543, 544, 547, 548, 550, 551, 552, 553, 554, 557,  
582, 665, 673, 677, 678, 732  
MAUCUER (Gabriel), 446, 447, 460, 463, 470,  
471, 475, 476, 477, 479, 483, 484, 485  
MAURIN (Louis-Joseph), 62, 221, 730  
MAUROY (Hubert de), 695  
MAURY (Jean-Baptiste), 106, 220  
MAZERAT (Henri), 554  
MAZIERS (Marius), 271, 275, 328, 405, 544, 673  
MAZIOUX (Joannès), 234, 260, 261, 262, 263,  
264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 274,  
275, 276, 277, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 287,  
310, 323, 329, 332, 334, 348, 367, 372, 373, 387,  
389, 391, 392, 393, 397, 398, 403, 404, 405, 406,  
407, 408, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 418, 421,  
422, 423, 425, 426, 427, 428, 429, 431, 448, 465,  
471, 475, 479, 649, 650, 651, 698  
MERLIER (Alphonse), 271  
MEURET (Bernard), 351, 436, 437, 438, 439, 440,  
441, 466, 602, 612, 614, 615, 616, 617, 619, 621,  
622, 625, 626, 627  
MICHEAUX (Robert de), 257  
MOLLARD (Jean), 659  
MONTFALCON (Christian), 693  
MORTAMET (Jean-Gabriel), 258, 259, 277  
MORTAMET (Louis), 254, 256, 257  
MOTTE (Jean-François), 242, 543, 547, 677, 678  
MOUISSET (Jean), 430, 431, 534  
MOUSSÉ (Jean), 537

MURAT (Auguste), 109

## N

NAILLOD (Louis), 122, 136  
NEYRET (Régis), 593  
NOIROT (Marcel), 256, 258  
NOVERT (André), 649

## O

OLLIVIER (Paul), 590  
ORELU (Maurice), 271

## P

PAILLONCY (Jean-Baptiste), 266, 636, 637  
PAISSAC (Hyacinthe), 109  
PALLIÈRE (Henri), 598, 599, 600  
PARADIS (Henri), 279  
PAUL VI, 280, 367, 499, 504, 505, 507, 508, 517,  
547, 564, 648, 674, 675, 702, 721, 759  
PAYEN (Emmanuel), 695  
PAYEN (Jean-Charles), 82, 525, 530, 533  
PAZANAN (Robert de), 259, 260, 277  
PELOUX (Jean), 271  
PERALTA (Francisco), 505  
PERNET (Jacques), 642  
PERRIER (Adrien), 271  
PERROT (Madeleine), 192, 228  
PERROUX (François), 142, 366, 524, 736  
PETIT (Antoine), 90  
PETIT (Jacques), 192  
PHELIP (Marie-Paule), 585, 586  
PHLIPPONNEAU (Michel), 158, 162, 164  
PIE XI, 98, 112, 147, 171, 204, 539, 564, 565, 568  
PIE XII, 98, 147, 171, 204, 539, 564  
PIESSAT (Louis), 89, 98, 99, 122, 125, 290  
PILA (Jean), 88, 89, 116, 121, 135, 152, 290  
PIN (Émile), 171, 186, 192, 205, 603, 606, 618,  
620  
PINAY (Antoine), 414, 415  
PINCHEMEL (Philippe), 366, 560  
PITANCE (Lucien), 277  
PLAISANTIN (André), 116  
PLANCHAIS (Agnès), 573, 578  
POIRIEUX (?), 87  
POISSON (Roger), 149  
POULAT (Émile), 67, 224, 300, 303, 304, 305,  
501, 565  
PRADEL (Louis), 46, 50, 266, 654, 659, 698, 706,  
747, 766

## Q

QUENEAU (Jean), 131, 132, 134, 135, 136, 137,  
138, 139, 140, 141, 142, 189, 736, 759  
QUEYRANNE (Jean-Jack), 602, 605, 607, 609,  
612, 613, 614, 619, 626, 627, 631  
QUOIST (Michel), 192, 354, 703, 736

## R

RAMARONY (Charles), 111, 112, 113  
RAMBAUD (Camille), 81, 82, 90  
REIBEL (Maurice), 677  
REMOND (Paul), 96, 534  
RENARD (Alexandre), 37, 49, 234, 321, 325, 372,  
373, 417, 441, 517, 557, 570, 641, 643, 644, 659,  
671, 672, 673, 675, 678, 679, 684, 689, 690, 698,  
699, 705, 710, 714, 771  
REVILLARD (Jean), 166, 258  
RICHAUD (Paul), 124, 171, 492  
RIESMAN (David), 521, 532  
RINUCCINI (?), 254  
RIVET (?), 283  
RIVOIRE (Philippe), 652, 653  
ROCHAMBAUD (Armelle de), 584  
ROLLET (Félix), 266, 659, 696  
ROQUES (Clément), 492  
ROSSET (Gabriel), 85, 86, 88, 656, 769  
ROSSIGNOL (René J.), 89  
ROUL (Louis), 677  
ROUSSELO (Louis), 257  
ROUSSET (Paul-Marie), 271, 372, 644, 674  
ROVAN (Joseph), 575  
RUFFIER (Jacqueline), 700

## S

SAFAR (Pierre), 608  
SAIX (Antoine), 700, 708  
SAUDREAU (Michel), 677  
SAUVY (Alfred), 142, 736  
SEMBEL (Guillaume), 219  
SIBILLE (Henri), 89  
SITTE (Camillo), 361, 577  
SOUSI (André), 592  
STRAUSS (Yves), 134, 135, 137, 138, 140, 141  
SZABO (Denis), 250

## T

TAMBURINI (Georges), 104

TOLLET (Tony), 257  
TOURLONIAS (François), 116  
TOUZÉ (Paul-Louis), 339  
TRAVERSE (Frédéric), 149  
TRICOU (Jean), 258, 770  
TRUCHOT (René), 88, 122, 149

## V

VANDENBERGH (Daniel), 691, 710  
VANEL (Jean), 658  
VAUMAS (Guillaume de), 265, 501  
VAUZEILLES (Georges), 696, 699  
VERDELLET (Émile), 273  
VERDIER (Jean), 56, 62, 368  
VERNAY (P.), 136, 171  
VERNEAU (Annie), 589  
VERSCHEURE (Jacques), 637  
VEUILLOT (Pierre), 534, 554  
VEYRON (?), 224, 225, 226, 349, 388, 394  
VIAL (frères, *architectes*), 446, 447, 476, 477, 479,  
480, 484, 485  
VIAL (Michel), 271, 547, 598, 599, 600  
VIALATOUX (Joseph), 236, 237, 239, 251  
VIAU (Pierre), 161  
VIDAL DE LA BLACHE (Paul), 156, 157, 161  
VIGNANCOUR (Paul), 673  
VILLOT (Jean), 37, 49, 219, 263, 271, 274, 334,  
372, 415, 600, 673, 705, 761  
VIOLET (?), 284  
VIRTON (Paul ? *sj*), 307, 342, 343, 364  
VOYANT (Joseph), 136

## W

WILLERMOZ (Pierre), 695  
WINNINGER (Paul), 215, 298, 300, 302, 303, 321,  
326, 331, 368, 369, 383, 443, 638  
WIRTH (Louis), 515  
WRESINSKI (Joseph), 252



# ANNEXES

# Annexe 1 : Nom et adresse des équipiers et correspondants d'Économie et Humanisme dans l'agglomération lyonnaise en 1944<sup>2277</sup>.

Source : Centre des Archives Contemporaines (Fontainebleau), fonds Raymond Delprat, AS 87, « Adresses des équipiers et correspondants (1944) »

Total : **64** équipiers et correspondants.

## **LYON 1<sup>er</sup> (5)**

Max CAVALIERI,	31 rue Royale
Compagnes de France	61 rue de l'Hôtel de Ville
A. DELORME (CFTC)	12 rue Saint-Polycarpe
M. GUILLERMET	18 rue Raymond
Yves KETTERER	106 rue de l'Hôtel de Ville

## **LYON 2<sup>ème</sup> (13)**

Mme BUTAVAND-BARBEQUOT	5 place Carnot
Jean COTTIER, chez Mlle MERLANCHON	56 rue de la Charité
Abbé CHAINE,	25 rue du Plat (Facultés Catholiques)
M. DOUGEROLLE	3 rue Carnot
François DUNAN	10 rue Duhamel
Michel DUPOUEY	10 rue du Plat
Albert EHM	19 rue de Jarente
Joseph FOLLINET	16 rue du Plat
M. DE LA GRANDIERE	4 rue Paul Lintier
Henri PALLIERE	38 rue Franklin

---

<sup>2277</sup> Classés par lieu de résidence (arrondissements de 2009).

J. QUENEAU	7 rue Rivière
Georges RENDU	16 quai Tilsit
SPICHER	16 rue du Plat
<b>LYON 3<sup>ème</sup> (5)</b>	
M. AUSSEUR (SLOM)[ ?]	25 rue Godefroy
BROALLIER	209 rue Garibaldi
Georges MAITRET	24 rue Sisley
D <sup>r</sup> NAUSSAT	1 rue Mazenod
Marius PIONCHON	22 bis rue de la Cité
<b>LYON 4<sup>ème</sup> (1)</b>	
Henri BARTOLI	50 Grand-rue de la Croix-Rousse
<b>LYON 5<sup>ème</sup> (4)</b>	
Abbé Jean DUPLACY	39-ter rue des Farges
Anthony JUVENAL	5 quai Fulchiron
H.I. MARROU-DAVENSON	32 rue de Trion
Yvette VAISSIERE	4 rue Saint-Etienne
<b>LYON 6<sup>ème</sup> (16)</b>	
R. BINE, chez JESEL	81 rue Garibaldi
Pierre COSTE	86 cours Lafayette
Jean COURBIER	31 avenue Foch
Georges COUTELLIER	25 avenue Lyautey
André CRUIZIAT	115 rue Cuvier
D <sup>r</sup> GIRARD	40 Boulevard des Belges
Jeanne GIVOIS	2 place Puvis de Chavannes
Hélène GAUTHIER	39 rue Malherbes
A. JESEL	81 rue Garibaldi
L. LAPRA	2 Place Morand
J. LABASSE	134 rue Sully
Jean LACROIX	rue Garibaldi

Pierre PATTE, chez A. JESEL	81 rue Garibaldi
René PAYET	6 rue Barrême
RAMPON	62 rue Waldeck-Rousseau
D <sup>r</sup> de ROUGEMONT	23 av. Foch
<b>LYON 7<sup>ème</sup> (7)</b>	
Guy AROUD	124 avenue Berthelot
Jean-Louis BARRAUD	38 rue Bataille
Bureau national des Etudiants	22 rue Montesquieu
Albert GORTAIS	5 quai Claude-Bernard
Jean-Charles LECLERC	7 rue Bechevelin
SIMONNET	rue Montesquieu
Jeanne SIRON	25 rue Wakatsuki
<b>LYON 8<sup>ème</sup> (2)</b>	
Henri DELEPOULLE	56 rue Saint-Maurice
Marcel MARCHAND	48 rue Laennec
<b>LYON 9<sup>ème</sup> (3)</b>	
A. MURAT	3 rue des Villas
Simone THIMEL	26 quai Jayr
M. VIDAL	11 rue de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
<b>Communes de la banlieue lyonnaise (4)</b>	
Charles BONNET	10 rue du Château, Sainte-Foy-lès-Lyon
Louis NAILLOD	56 rue Vivant, Villeurbanne
François PICARD	3 bis avenue Pétain, Tassin-La demi Lune
Joseph SANGUINEDE	39 Grand-Rue, Oullins
<b>Adresses non mentionnées (4)</b>	
M. BOTTON, vice-président de la Chambre de Commerce de Lyon	
André BRUN, Professeur Faculté de droit, Lyon	
Hugues MOREL-JOURNEL, 20 rue Lafont	
Henri SIMONNEAU, 7 cours Ferry	

## Annexe 2 : Fiches synthétiques des églises

nouvelles<sup>2278</sup>



### **Le-Christ-Roi**

Adresse : 22 rue Jean-Jaurès, Bron  
Date de consécration : 1958  
Architecte : F. Grimal  
Numéro ODPN : 203



### **Saint-François-d'Assise**

Adresse : 51 rue Philippe-Goy, Bron  
Date de consécration : 1962  
Architectes : J.G. Mortamet et P. Vidal  
Numéro ODPN : 204



### **Notre-Dame-de-Lourdes**

Adresse : 63 rue des Essarts, Bron  
Date de consécration : 1963  
Architecte : P. Genton  
Numéro ODPN : 202

<sup>2278</sup> Classées par ordre alphabétique de communes. Le nom des architectes ainsi que deux photographies (Saint-François d'Assise à Lyon 9<sup>ème</sup> et Saint-Joseph de la Poudrette à Vaulx-en-Velin) sont tirés du mémoire de Raphaël Morel, *Une « maison d'église » pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, op. cit.*



### **Saint-Étienne du Terraillon**

Adresse : Chemin du Terraillon, Bron  
Date de consécration : 1966  
Architectes : Grimal, Genevois, Mermet, Sabattier  
Numéro ODPN : 226

Démolie

### **Sainte-Geneviève (Bron-Lacouture)**

Adresse : 7 rue Christian-Lacouture, Bron  
Date de consécration : 1970  
Architectes : J.G. Mortamet et P. Vidal  
Numéro ODPN : 205



### **Saints-Côme-et-Damien**

Adresse : 29 Chemin de Fond Rose, Caluire-et-Cuire  
Date de consécration : 1962  
Architecte : J. Lairer  
Numéro ODPN : 10



### **Sainte-Bernadette**

Adresse : 14 rue Paul-Painlevé, Caluire-et-Cuire  
Date de consécration : 1963  
Architecte : A. Chapuis  
Numéro ODPN : 103



### **Saint-Jean-Marie-Vianney (Le Pérollier)**

Adresse : Chemin du Pérollier, Écully  
Date de consécration : 1967  
Architecte : B. Ortis  
Numéro ODPN : 112



### **Francheville-Bel-Air**

Adresse : Chemin des Aubépines, Francheville  
Date de consécration : 1959  
Architecte : ?  
Numéro ODPN : 121



### **Saint-Pie-X**

Adresse : avenue de Verdun, Irigny  
Date de consécration : 1965  
Architecte : ?  
Numéro ODPN : 311



### **Le Grand Roule**

Adresse : rue de Lattre-de-Tassigny, La Mulatière  
Date de consécration : 1963  
Architecte : E.F. Agniel  
Numéro ODPN : 142



### **Saint-Charles-de-Serin**

Adresse : rue André-Bonin, Lyon 4<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1952  
Architecte : J.G. Mortamet  
Numéro ODPN : 2



### **L'Annonciation**

Adresse : place de Paris, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1957  
Architecte : P. Koch  
Numéro ODPN : 1



### **Saint-François-d'Assise**

Adresse : 6 place Bernard-Schonberg, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1959  
Architecte : Ch. Tolot  
Numéro ODPN : 171



### **Sainte-Marie-de-la-Guillotière**

Adresse : 2 boulevard des Tchécoslovaques, Lyon 7<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1959  
Architecte : J. Bacconnier  
Numéro ODPN : 31



### **Saint-Jean-Apôtre**

Adresse : 29 rue Alexis-Carrel, Lyon 8<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1963  
Architecte : A. Chomel  
Numéro ODPN : 12



### **Saint-Michel**

Adresse : 45 avenue Berthelot, Lyon 7<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1963  
Architecte : Bonnamour et Rinuccini  
Numéro ODPN : 13



### **Sainte-Trinité**

Adresse : 111 avenue Jean Mermoz Lyon 8<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1963  
Architectes : P. Genton  
Numéro ODPN : 15



### **Sainte-Élisabeth**

Adresse : 50 rue Philippe de la Salle, Lyon 4<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1963  
Architectes : Grimal, Genevois, Mermet, Sabattier  
Numéro ODPN : 35

Démolie

### **Chapelle de la Madeleine**

Adresse : angle rue Garibaldi-avenue Berthelot, Lyon 7<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1963  
Architecte : ?  
Numéro ODPN : 33



### **Église du Château**

Adresse : rue Jean-Fournier, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1964  
Architecte : Novarina  
Numéro ODPN : 17



### **La Duchère-Balmont**

Adresse : avenue de Balmont, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1964  
Architecte : P. Genton  
Numéro ODPN : 18

Non visible de l'extérieur



### **Saint-Marc**

Adresse : boulevard Jean-XXIII, Lyon 8<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1964  
Architecte : ?  
Numéro ODPN : 14

### **Sainte-Anne-de-Ménival**

Adresse : 43 avenue de Ménival, Lyon 5<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1964  
Architectes : G. et P. Curtelin  
Numéro ODPN : 34



### **La Duchère-Plateau**

Adresse : avenue du Plateau, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1969  
Architecte : F. Cottin  
Numéro ODPN : 16



### **Notre-Dame-du-Point-du-Jour**

Adresse : 20 rue des Aqueducs, Lyon 5<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1972  
Architecte : A. Bessac  
Numéro ODPN : 41



### **La Duchère-Sauvegarde**

Adresse : avenue de la Sauvegarde, Lyon 9<sup>ème</sup>  
Date de consécration : 1973  
Architecte : Ch. Tolot  
Numéro ODPN : 19

Démolie

### **Notre-Dame-de-la-Cadière**

Adresse : Chemin de la Cadière, Oullins

Date de consécration : 1964

Architecte : R. Lagier

Numéro ODPN : 151



### **Saint-Pierre-Chanel**

Adresse : 3 avenue de l'Europe, Rillieux-la-Pape

Date de consécration : 1959

Architecte : Poupon

Numéro ODPN : 30



### **Saint-Luc**

Adresse : 84 rue du Commandant-Charcot, Sainte-Foy-lès-Lyon

Date de consécration : 1967

Architecte : J. Bacconnier

Numéro ODPN : 25



### **Saint-Joseph**

Adresse : 2b avenue de la République, Tassin-la-Demi-Lune

Date de consécration : 1971

Architectes : Grimal, Mermet, Sabattier

Numéro ODPN : 182



### **Saint-Joseph de la Poudrette**

Adresse : 57 avenue Roger-Salengro, Vaulx-en-Velin

Date de consécration : 1958

Architecte : ?

Numéro ODPN : 223



### **Saint-Vincent-de-Paul (Pont-des-Planches)**

Adresse : 10-12 rue Cuzin, Vaulx-en-Velin

Date de consécration : 1963

Architecte : J.G. Mortamet

Numéro ODPN : 221

Démolie

### **La Grapinière**

Adresse : ?

Date de consécration : 1964

Architecte : ?

Numéro ODPN : 222



### **Les Minguettes**

Adresse : 19 rue Édouard-Herriot, Vénissieux

Date de consécration : 1961

Architectes : Grimal, Genevois, Mermet, Sabattier

Numéro ODPN : 213



### **Cœur-Immaculé-de-Marie**

Adresse : rue Richelieu, Villeurbanne

Date de consécration : 1959

Architecte : ?

Numéro ODPN : 247

Démolie

### **Saint-Pierre-Chanel (Les Brosses)**

Adresse : rue Henry Leguay, Villeurbanne

Date de consécration : 1961

Architecte : Ch. Curtelin

Numéro ODPN : 245



### **Saint-François-Régis**

Adresse : 5 rue Branly, Villeurbanne  
Date de consécration : 1961  
Architecte : Deveraux  
Numéro ODPN : 243



### **Notre-Dame-de-l'Espérance**

Adresse : 229 rue François de Pressensé, Villeurbanne  
Date de consécration : 1965  
Architecte : P. Genton  
Numéro ODPN : 241

Démolie

### **Bonneterre**

Adresse : avenue Auguste-Blanqui, Villeurbanne  
Date de consécration : 1967  
Architecte : ?  
Numéro ODPN : 248



### **Saint-Julien-de-Cusset**

Adresse : 350 cours Émile-Zola, Villeurbanne  
Date de consécration : 1969  
Architectes : Ch. Et R. Vial  
Numéro ODPN : 242



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig 1. L'espace d'étude : l'archidiaconé Saint-Jean en 1975 (secteurs de Meyzieu-Genas et Givors exceptés).	42
Fig. 2. Taux de croissance démographique de l'agglomération lyonnaise, 1946-1968.	47
Fig. 3 : Chronologie des créations des paroisses et des constructions d'églises à Lyon et dans sa proche banlieue entre 1802 et 1944.	57
Fig. 4 : Communes de l'archidiaconé Saint-Jean dans lesquelles ont été construites des habitations « castors » entre 1945-1956 mentionnées dans le fonds Gerlier (Archives de l'Archevêché de Lyon).	118
Fig. 5 : Croquis manuscrit du périmètre d'enquête pour le recensement de pratique dominicale du 21 mars 1954.	183
Fig. 6 : Localisation des lieux de culte recensés lors de l'enquête de pratique dominicale du 21 mars 1954.	209
Fig. 7 : Liste des 41 églises nouvelles construites dans l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975 (classées par ordre alphabétique des communes).	295
Fig. 8 : Cartes de la répartition de la population résidente au Nord-Est de Villeurbanne.	355
Fig. 9 : Carte de l'intensité du trafic (routier ?) au Nord-Est de Villeurbanne.	356
Fig. 10 : Carte des 41 églises nouvelles construites dans l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975.	376
Fig. 11 : Croissance démographique des communes de l'agglomération lyonnaise, 1954-1975.	378
Fig. 12 : Nombre d'églises nouvelles par commune de l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 1975.	379
Fig. 13 : Nombre d'églises nouvelles par secteurs de l'agglomération (hors Lyon).	381
Fig. 14 : Nombre d'habitants par lieu de culte paroissial dans l'agglomération lyonnaise en 1975.	382
Fig. 15 : Schéma de localisation du quartier de Cusset à Villeurbanne (principaux lieux évoqués dans le chapitre).	435
Fig. 16 : Photographie de la nouvelle église Saint-Julien dans le quartier de Cusset à Villeurbanne depuis un immeuble voisin, vraisemblablement début 1969.	456
Fig. 17 : Bilan financier du parrainage de Saint-Julien de Cusset, 1961-1973.	469
	793

Fig. 18 : Principales publications catholiques (ou issues de mouvances catholiques) francophones sur le thème de la ville et de l'urbanisation, 1958-1969 .	501
Fig. 19 : Nombre de nouvelles églises ouvertes au cours de l'année dans l'agglomération lyonnaise entre 1952 et 1979.	646
Fig. 20 : Les unités pastorales de l'agglomération lyonnaise en janvier 1971 (entre parenthèses : nombre de prêtres pour chaque unité pastorale).	670
Fig. 21 : Liste des Responsables pastoraux des grandes villes en novembre 1973.	677
Fig. 22 : Récapitulatif des principaux sujets à l'ordre du jour des réunions RPGV entre mars 1969 et décembre 1974.	678